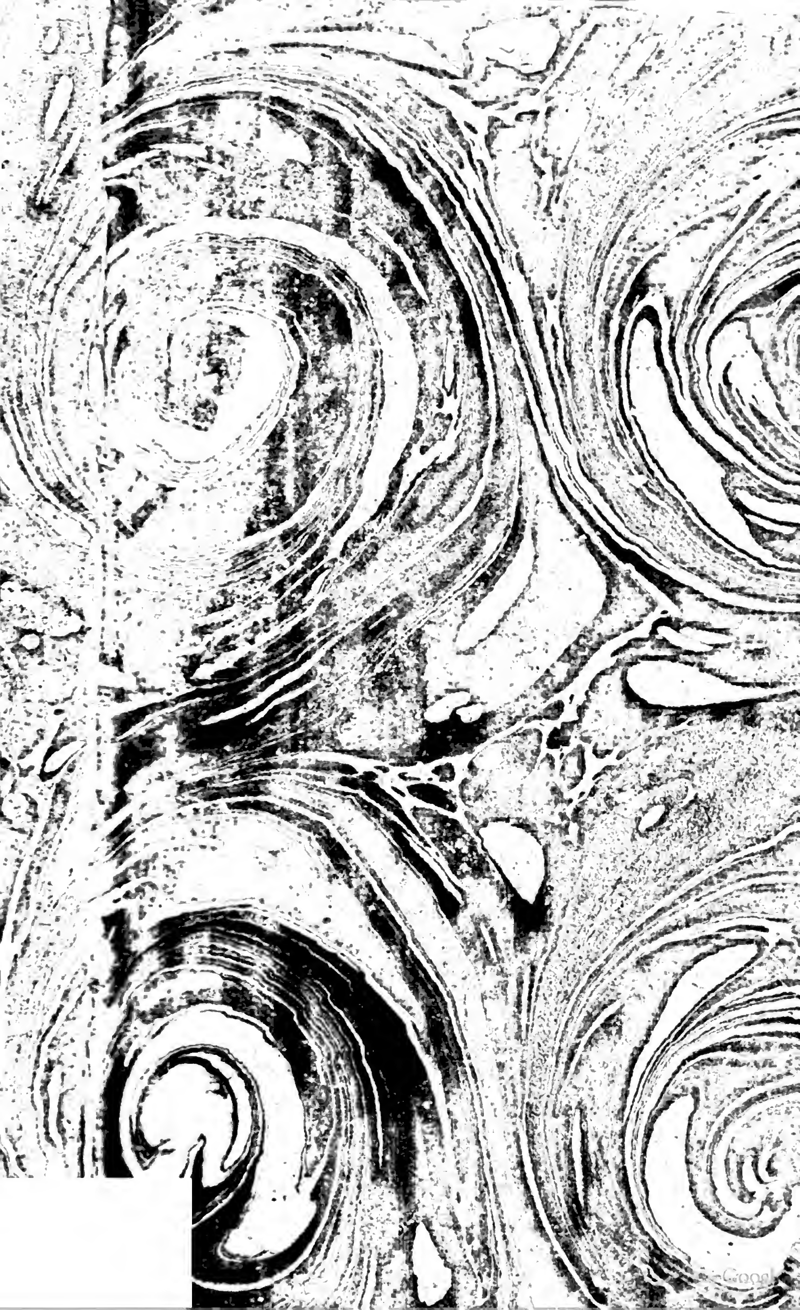




ABREGÉ
CHRONOLOGIQUE
DE
L'HISTOIRE GÉNÉRALE
D'ITALIE.

TOME TROISIÈME,

SECONDE PARTIE.

ABREGÉ CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE GÉNÉRALE D'ITALIE,

Depuis la chûte de l'EMPIRE ROMAIN en OCCIDENT, c'eſt à dire depuis l'an 476 de l'Ere Chretiène, juſqu'au *Traité d'Aix-la-Chapelle* en 1748.

Par M. DE *SAINT-MARC, de l'Académie de la Rochelle.*

TOME TROISIÈME,

SECONDE PARTIE.

Depuis l'an 1076, *juſqu'à l'an* 1137.



A PARIS,

Chés JEAN-THOMAS HÉRISSANT, Fils, Libraire, rue S. Jacques, à S. Paul & à S. Hilaire.

M. DCC. LXVI.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

[Les *Colones* sont indiquées, la première par *a*, la seconde par *b*, la troisième par *c*, la quatrième par *d*].

Page 707, Note 2, *ligne* 5; la 10e; *lisés* la 11e.
P. 725, Not. 2, *l.* 3; Chivasc: *lis.* Chivas.
P. 727, *l.* 7, *en remontant*; contre lui; De garder: *lis.* contre lui, pour garder.
P. 728, l. 3, en remontant; effacés *ne.*
P. 731, Not. 1; 405: lis. 729; *Ibid.* 4: *lis.* 1.
P. 732, l. 14 & 15; *Clagni*: lis. *Clugni.*
P. 736, *l.* 1; s'intéressoient: *lis.* s'intéressent.
P. 742, *l. antepenultième & penultième*; ménagement, pour le deux, Partis, occasionoit: *lis.* ménagement pour les deux Partis occasionoit.
P. 751, *l.* 10, *en remontant*; l'Empire; défend: *lis.* l'Empire; & défend.
P. 752, l. antépénult.; *nous l'enchaînons par*: lis. *nous l'enchaînons* (2) *par.*
P. 774, *Not.* 3, l. 6; *taut*: lis. *tout. Ibid. l.* 9; (il faloit *Wécilon*): *lis.* (c'est à dire *Wécilon*). Ibid. l. 17 & 18; *Clémence, de faire*: lis. *Clémence afin qu'elle fasse.*
P. 776, l. 25; *choisi*: lis. *choisis.* Ibid. l. 27; *monter sur une haute montagne*: lis. *monter au haut de la montagne.*
P. 785, *l.* 28; le Corps & le Sang du Seigneur: *lis.* le Corps & le Sang du Seigneur (2).; *& mètés en* Note *au bas de la page.* (2) Ce reproche, fait à *Gregoire VII*, est de la plus mauvaise foi qui se puisse; & ne paroît fondé que sur ce que, dans le *Concile de Rome*, par ordre de ce *Pape*, *Albéric*, *Moine du Mont-Cassin*, & *Brunon*, *Evêque de Segni*, disputèrent contre *Bérenger*, & soûtinrent contre lui la Foi de l'Eglise touchant le Mistère de l'Eucharistie. C'est avec autant d'injustice, que le *Cardinal Brunon* fait un crime à *Gregoire* d'avoir voulu qu'un *Jeûne de trois jours* précèdât le *Concile*, dont je viens de parler. *Il ordona*, dit-il, p. 3, *aux* Cardinaux *un* Jeûne, afin *d'obtenir de Dieu qu'il montrât qui de l'*Eglise Romaine, *ou de* Bérenger *pensoit le mieux touchant le Corps du Seigneur; & par là se déclara manifestement infidèle, puisque dans le* Concile de Nicée *il est écrit*: Celui qui doute en matière de foi, est infidèle. *Et il demanda, touchant le Corps du Seigneur, le miracle, qui se fit, à la prière de S.* Gregoire, *pour affermir la foi d'une Femme, quand le* Pain du Christ (*l'Hostie consacrée*) *prit la forme d'un doigt. Et il envoïa à l'Eglise de* Sainte Anastasie *les deux* Cardinaux Otton *&* Cunon *avec* Suppon, Archiprêtre *de cette Eglise, pour y faire un* Jeûne de trois jours, *& réciter, chaque jour, le Pseautier & chanter des Grand'-Messes, afin que* Jésus-Christ *leur fît voir le même miracle.* Ce *Cardinal* reproche encore à *Gregoire* une horrible profanation du Sacre-

ment de l'Autel, lorſqu'il dit enſuite p. 3-4: Jean, Evêque de Porto, *intime Ami, & Confident d'*Hiltebrand, *monta au Jubé de* Saint-Pierre; *& dit, entre autres choſes, au Clergé & au Peuple qui l'écoutoient:* Nous avons, avec *Hiltebrand*, fait telle choſe, qui devroit nous faire brûler vifs; *voulant parler du Sacrement du Corps du Seigneur, qu'on dit qu'*Hiltebraud, *cherchant des réponſes de Dieu contre l'*Empereur, *jeta dans le feu, malgré l'oppoſition des* Cardinaux, *qui ſe trouvoient préſens.* Je n'ajoute rien ici touchant l'Ouvrage d'où ces paroles ſont traduites, parceque je l'ai fait connoître ſuffiſamment pp. 239-49 & 347-9; col. 2; & ci-après, p. 794, *Not.* 3.

P. 786, *l.* 9 & 10; leur injuſte témérité les a couverts de honte & de confuſion, a procuré: *liſ.* leur injuſte témérité, les couvrant de honte & de confuſion, a procuré.

P. 787, Not. 1, *l.* 1; pp. 409-505; &: *liſ.* pp. 499-505, col. 4; &.

P. 794, Not. 3, *l.* 1 & 2; pp. 239-45, & 349-9, en: *liſ.* pp. 239-49, & 347-9, col. 2, en.

P. 800, l. 24; *Légats*, liſ. *Légat.* L. 25; Légat, *liſ.* Légats.

P. 813, *l.* 9; DONIZON: *liſ.* BONIZON.

P. 815, Not. *l. pénult.*; Romaines: *liſ.* Romains.

P. 818, *l.* 23; Supérieur: *liſ.* ſupérieur. *L.* 31; repliqua: *liſ.* replique.

P. 819, *Not.* 1, l. 3; Gattala: *liſ.* Gattola *Après la l.* 4, *mètés alinea.* L'attention à ne point produire le *Diplôme*, dont il s'agit, done lieu de le ſoupçoner d'être ſuppoſé.

P. 827, *l.* 17; Pentecôte l'*Evêque de Sabine* &: *liſ.* Pentecôte, l'*Evêque de Sabine* &. *Ibid.* l. 22 & 23; ſecoureront: *liſ.* ſecourront.

P. 836, Not. 2: *ajoutés à la citation qu'elle contient.* Je prens en cet endroit la liberté de reprocher à des Ecrivains, que je reſpecte, « d'avoir eu tort, d'après cette *Lètre*, d'accuſer l'*Archevêque Hugue* » d'avoir ambitioné le Pontificat, & de n'avoir écrit & rempli cette » *Lètre* de calomnies, que parceque l'acceptation de *Didier* le privoit » de toute eſpérance ». Pourquoi n'avoir pas voulu penſer qu'*Hugue*, n'aiant de cet *Abbé* qu'une très petite idée à cauſe de ſes variations & de ſa légèreté, le croïoit véritablement très incapable de gouverner l'*Egliſe*; & que la néceſſité ſeule de ſe juſtifier de ce qu'il avoit fait au *Concile de Capoue* lui dicta cette *Lètre*, dont, ſans aucun fondement, & contre les loix de la Charité, l'on a tiré des conſéquences ſi déshonorantes pour le cœur d'un *Prélat*, qui, par ſes grandes qualités & par les ſervices qu'il avoit voulu rendre à l'*Egliſe*, méritoit qu'on penſât de lui plus favorablement? De ces Ecrivains, que je ne fais qu'indiquer, il en eſt qui, conduits par un préjugé d'Etat, accuſent *Hugue* d'avoir calomnié, non ſeulement *Didier*: mais encore le *Cardinal Otton*. Le zèle pour leur Ordre, ne leur permètant pas de ſe prêter à des idées déſavantageuſes à deux *Papes Bénédictins*, les a ſans doute aveuglés. J'aime mieux le croire, que de penſer qu'ils ne crient à la calomnie, que parcequ'ils ont trop bien vu que cette *Lètre* n'eſt pas tout à fait injuſte à l'égard de l'*Abbé Didier*, & qu'elle peut faire ſoupçoner avec fondement que le *Cardinal Otton*, qui fut le *Pape Urbain II*, en ſe conduiſant come il fit, n'avoit en vue que de s'aſſurer le *Pontifitat.* Nous verrons en effet *Victor III* le nomer ſon ſucceſſeur.

P. 840, *l.* 21; eut: *liſ.* eût.

P. 849, Not. 2, *l.* 8; *ce* Concile, *dont*: lis. *le* Concile, *dont*.

P. 853, *l.* 4 & 5; à l'exception d'un fort Chêteau, que DONIZON nome *Brigerni* (1), & qu'il ne peut prendre: *lis.* à l'exception d'un fort Château, qu'il ne peut prendre, & que DONIZON nome *Brigérin* (1).

P. 862, 1r. *Alin. l.* 9 & 10; s'enfuit à Constantinople, d'où, quelque tems après, il fait sa paix, & recouvre une partie de ses biens: *lis.* s'enfuit à Constantinople. Quelque tems après il fait sa paix, recouvre une partie de ses biens, & revient dans la Pouille.

P. 865, *Année* 1095, l. 6 & 7; *des Filles*: lis. *de Filles*.

P. 869, Not. 1, *l.* 9; les Eglises, des Provinces qu'il: *lis.* les Eglises des Provinces, qu'il.

P. 870, *l.* 1; rend accompagné de MATHILDE à; *lis.* rend, accompagné de MATHILDE, à.

P. 872, 2e. *Alin. l.* 4; VISCOMTE: *lis.* VISCONTÉ.

P. 873, 1r. *Alin. l.* 6; lequel seul, héritier: *lis.* lequel, seul héritier.

P. 876, Not. 1, *l.* 2; peut-être: *lis.* peut être.

P. 878, 2e. Titre, *effacés*, *HENRI IV*, *Roi des Romains*.

P. 884, a, *l.* 10 & 11; Aix-la-Chapelle, est.

P. 885, c, 1r. *Alin. l.* 5; leque; *lis.* lequel.

P. 889, *a*, l. 7 & 8; *dès la fin de l'année* 1102 (1099): lis. *dès la fin de l'année* 1102 (dès le commencement de 1099).

P. 895, *b*, Art. d'ULADISLAS, 1r. Alin. l. 5; *acquise. Sortis*: lis. *acquise*, dit M. le *Chev.* DE SOLIGNAC, *Hist. génér. de Pol.* T. I, p. 289. *Sortit.* c, 2e. *Alin. l.* 25 & 26; dans l'Art. de *Victsr III*. En; *lis.* dans l'Art. de *Victor III*, & que j'ai traduite toute entière à l'*Année* 1087, pp. 832-6. En.

P. 896, *l.* 7: *effacés*, &. *L.* 9; par & des: *lis.* & par des. *L.* 5 & 4, en remontant; *Bernard d'egli Ugolini*: lis. *Bernard d'egli Uberti*.

P. 899, b, 1r. Alin. *l.* 14, *en remontant*; ce; *lis.* le. *c*, l. 19; *voulut après*: lis. *voulut*, *après*.

P. 905 & 907. *Alin. commençant*, *dans la première de ces pages*. Remarqués qu'il s'agit-là d'un *Fragment* de *Lètre* de PASCHAL II au sujet de l'*Antipape* MAGINULF. Il faut s'en tenir à ce que je dis sur ce sujet à l'année 1106, p. 944 *Texte*, & p. 946 *Texte* & *Note* 1.

P. 911, *a*, l. 13 en remontant; *Monastère*, *fortifié*: lis. *Monastère fortifié*. L. 9, en remontant; 75 *Evêques*: lis. 15 *Evêques*. c, 1r. *Alin. l.* 1; près d'onze ans: *lis.* environ onze ans.

P. 916, *l.* 3; leur avoit pardoné: leur pardone.

P. 927, *b*, l. 21; soupesse: *lis.* souplesse.

P. 931, *a*, 5e. Alin. l. 3 & 4; *Melgueil*: lis. Metgueil.

P. 934, *Not.* l. 6; *de rechef*: lis. *derechef*.

P. 940, *Not.* 1r. Alin. l. antépénult. *beauté*: lis. *bonté*.

P. 942, *Not.* l. 10 & 11; *un Roi*, *lia le*: lis. *un Roi*, & *lia le*.

P. 950, Not. 4; *Consiglia*: lis. *Consiglio*.

P. 963, c, *l.* 32; l'Eta-: *lis.* l'Etat.

P. 964, Not. 2, 65 & 6, *effacés*: D'ailleurs *Henri* est nomé là come Roi de Germanie.

P. 570, *l.* 4; Barons de sa suite vont: *lis.* Barons de la suite d'HENRI vont.

P. 979, *b*, 4e. Alin. l. 8; *deux*; lis. *des*.
P. 1013, *a*, l. 8, en remont. *de Chapitre*: lis. *de ce Chapitre*.
P. 1023, a, *l*. 7, *en remont*. Moysis Magistri: *lis*. Moysis Mutii.
P. 1038, *l*. 18; reçut: *lis*. reçût. *L*. 28; Manoses: *lis*. Mancoses.
P. 1056, Not. 2, *la pénult*. les: *lis*. ces.
P. 1060, Texte, *l*. 5, *en remont*. mois est: lis. mois, est.
P. 1066, *Not*. l. 6; *siens*; *en*: lis. *siens*, *&*.
P. 1070, *Not*. 3e. Alin. l. 18; *rusc*: lis. *ruse*.
P. 1073, *l*. 6; comet: *lis*. commet.
P. 1076, Not. 1, *l*. 1; *ajoutés* un *après* pour.
P. 1081, Texte, *l*. 5, *en remont*. Prince); *& le* Roïaume: *lis*. Prince). *Le* Roïaume.
P. 1109, Texte, *l*. 5 *&* 6: Vedo: *lis*. Vado. *Ibid*. Not. l. 5; Et parcequ'il: *lis*. & parcequ'il.
P. 1110, *Not*. *l*. 8; la Coure: *lis*. la Court.
P. 1135, Not. 2, *l*. 4; dans la: *lis*. dans sa.
P. 1143, *Not*. 1, l. 1 & 2; *si fut*: lis. *si ce fut*.
P. 1146, 1r. *Alin*. *l*. 7; Fuccechio: *lis*. Fucecchio.
P. 1168, *Texte*, l. antépénult. *formes, à la vérité différentes*. lis. *formes, à la vérité, différentes*.
P. 1170, 4e. Alin. l. 1; d'Adtien *auquel*: *lis*. d'Adrien, *auquel*.
P. 1171, l. 1; *l'ait*: lis. *l'eût*.
P. 1208, l. 15, *près lui*: lis. *près de lui*.
P. 1210, l. 3; *quelleconque*: lis. *quelconque*.
P. 1223, l. 1; *Marquis le XVI*: lis. *Marquis, le XVI*.
P. 1225, *l*. 1; Père: *lis*. Oncle.
P. 1228, Not. 3; *ajoutés*. Je done ici cette *Epitaphe*, telle que le *Fiorentini* l'a donée: mais on l'a vue plus ample d'un Vers, p. 1013; & voici ce troisième Vers.

Quilibet ergo Pater noster *det pro mea anima ter*.

Remarquons dans ce Vers une double Elision contraire à l'usage de la *Poësie Latine*. De *pro mea anima* l'Auteur, pour sa commodité, fait *pro m'anima*. Cette double Elision a lieu dans la *Versification Italiène*.
P. 1230, 4e. *Alin*. *l*. 4; ouis-dire: *lis*. oui-dire.
P. 1264, *Not*. col. 1, l. 6, *Eemmes*, *en*: lis. *Femmes en*.
P. 1280, col. 2, *l*. *antépénult*. de rechef: *lis*. derechef.
P. 1281, l. 17; *dessus avec*: lis. *dessus*, *avec*.
P. 1284, *Not*. 15, l. 4; *exaltat*: lis. *exultat*.
P. 1285, l. 6 & 7; *& à la Sainte* Eglise Romaine *les Provinces de* Ligurie *& de* Toscane: *lis*. & à la sainte *Eglise Romaine* les Provinces de *Ligurie* & de *Toscane*.
P. 1286, *l*. 21. Après le dernier mot, il y a trois points. Il n'en fau qu'un.
P. 1287, 1r. *Alin*. *l*. *dern*. lequel on ne nous a pas conservé. *lis*. lequel on ne nous pas conservé *. *Et mètés-en Note*. * Rapprochés d'ici la *Note* 4 de la p. 1022.
P. 1295, 1r. *Alin*. *l*. *pénult*. *&* *dern*. ue nous fournit aucune lumière: *lis*. ne nous fournit que très peu de lumière.

ABREGÉ



ABREGÉ CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE D'ITALIE.

L'ITALIE SOUS LA DOMINATION

de quatre *Empereurs* de la *Maison de Franconie*, & de l'*Empereur* Lothaire *II.*

HUITIÈME ÉPOQUE.

Depuis l'an 1027, jusqu'en 1137.

PREMIÈRE SUITE

Depuis 1076 jusqu'à la mort d'Urbain II en 1099.

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Année 1076.

La *présente année*, dit Muratori (1), *fut plus funeste qu'aucune autre, en ce qu'elle commença l'*abominable Guerre entre le Sacerdoce & l'Empire. *Jusqu'ici le* Pape Gregoire

(1) *Annal. d'Ital.* T. VI, p. 245.

avoit emploïé les moïens les plus efficaces; mais doux cependant, pour empêcher la rupture, en persistant néanmoins dans la ferme résolution d'abolir la coûtume impie de vendre les Evêchés, & dans celle de procurer l'exécution du Decret *contre les* Investitures *donées par les Princes Laïcs. Mais le Roi* HENRI, *que les heureux succès de la Guerre de Saxe enorgueillissoient, continuoit plus que jamais le Commerce Simoniaque, & communiquoit avec ceux que le Saint-Siége avoit excommuniés.* MURATORI, dans l'intention de déguiser ses véritables sentimens sur cette odieuse Affaire, use d'adresse pour les faire entrevoir: mais il en manque en cet endroit. A-t-il pensé que ses Lecteurs se feroient illusion sur ce qu'ils ont jusqu'ici vu faire à *Gregoire VII* pour parvenir à l'exécution de ses projets? A-t-il imaginé que les moïens emploïés par ce Pape, leur paroîtroient doux? Qui jamais oseroit qualifier ainsi l'injurieuse Citation, que *Gregoire* avoit fait faire, l'année précèdente, par ses Légats à son *Souverain*? Plaignons MURATORI d'avoir écrit dans un païs, où l'Home instruit est come obligé d'avoir deux poids & deux mesures; & soïons plus exacts que lui.

Le Pape écrit au Roi, le 8 de Janvier de cette année, une longue *Lètre* pour se plaindre à lui-même « de ce qu'il ne l'a» voit pas laissé seul maître de l'Affaire de Milan; de ce qu'il » avoit nomé pour Evêques de Spolète & de Fermo des gens, » que lui Pape ne connoissoit pas; de ce qu'il n'avoit pas en» core fait exécuter le *Decret* contre les Simoniaques & les » Concubinaires; de ce qu'il ne tenoit aucune de ses pro» messes (1) ». Cette *Lètre*, qui ne devoit rien produire, & qui n'étoit, de la part de *Gregoire*, qu'une sorte d'adoucissement à l'*algarade*, qu'il avoit faite au *Roi*, l'année précèdente, par ses Légats, en le faisant citer, nous apprend du moins qu'après la mort du *Duc* GODEFROI *le Barbu*, le Roi s'étoit ressaisi du Duché de Spolète & de la Marche de Fermo, quoiqu'il plaise aux Historiens de la *Comtesse* MATHILDE de l'en faire Souveraine; &, pour le dire en passant, c'étoit peut-être la véritable raison, pour laquelle cette *Comtesse* & sa mère la *Duchesse* BÉATRIX avoient pris avec tant de chaleur le parti du Pape contre le

(1) Liv. II, *Lèt.* 10. J'en rens comte, en la traduisant en partie, p. 417-43. Corrigés, p. 427, *le 9 de Janvier*. Il faut *le 8*.

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Roi (1). Ce Prince, n'aiant aucun égard à la *Lètre* du Pape, s'il l'avoit reçue, ſe rend à Worms pour le Dimanche de la Quinquagéſime, 24 de Janvier (2). Il y trouve tous les Evêques & les Abbés du Roïaume de Germanie, hors ceux de Saxe, avec un grand nombre de Princes & de Seigneurs. HUGUE *Blanc*, Prêtre-Cardinal du Titre de Saint-Clément, dépoſé depuis peu par *Gregoire*, tant à cauſe du ſcandale de ſes mœurs, que parcequ'il favoriſoit les Simoniaques (3), *ſurvint fort à propos avec une prétendue Hiſtoire de la vie & de l'éducation du pape, laquelle avoit l'air d'une fiction théâtrale* (4). *Elle parloit de ſon origine; de la manière, dont il avoit vécu depuis ſon enfance; des mauvais moïens, par leſquels il s'étoit emparé du Siége Apoſtolique; & des crimes, qu'il avoit commis avant & depuis ſon entrée dans l'Epiſcopat, dont quelques-uns même paroiſſoient incroïables. Les Prélats la reçoivent avec plaiſir come un préſent du Ciel, qui les autoriſoit dans ce qu'ils*

(1) Immédiatement après ce que j'ai traduit, en commençant l'année précédente, *Muratori* dit: *Le Pape dans une* Lètre, écrite le 8 *de Janvier de cette année, ſe plaignoit au Roi de ce que, contre ſes promeſſes, il avoit doné l'Archevêché de Milan à* Thédald, *& de plus conféré les Evêchés de Spolète & de Fermo à des perſones inconnues au même Pape; preuve que le Duché de Spolète & la Marche, originairement appellée de* Camerino, *& depuis, quelquefois de* Fermo, *quelquefois d'Ancone, étoient rentrés, après la mort de* Godefroi le Barbu, *Duc de Lorraine & de Toſcane, ſous l'obeiſſance du Roi* Henri. Gregoire, *come home d'un cœur intrépide, ne manque pas après cela d'écrire au Roi des* Lètres *plus fortes que les précèdentes; & de l'avertir que, s'il ne changeoit pas de conduite, le Saint Siége ſeroit forcé de le retrancher de la communion des Fidèles. C'eſt ce qu'il lui fit, en dernier lieu, ſignifier auſſi par des Légats, qui furent reçus avec mépris.* Quoique *Muratori* déſapprouve ailleurs, bien qu'avec ménagement, les procédés de *Gregoire* à l'égard d'*Henri*, ſon Souverain; il tâche ici d'y mètre une régularité qu'ils n'avoient pas. Pour cet effet, il renverſe l'ordre des faits, & ſuppoſe, qu'après la *Lètre* du 8 de Janvier de cette année, *Gregoire* en écrivit au Roi de plus fortes, qui le menaçoieut d'excommunication, & qui furent ſuivies de Légats, porteurs de pareilles menaces. Mais nous avons vu que ces Légats, qui citèrent leur Souverain au Concile pour le Lundi de la ſeconde Semaine de Carême, avoient fait leur citation à Goſlar, les fêtes de Noël de l'année précèdente. Si *Gregoire* écrivit des *Lètres* plus fortes que celle du 8 de Janvier de cette année, elles furent antérieures, & furent portées par ces mêmes Légats, qu'*Henri* traita plus doucement que ne le méritoit la ſéditieuſe commiſſion, dont ils oſoient s'acquiter.

(2) L'Abbé *Fleuri*, Liv. 62, N. XXVIII, dit: *le Dimanche de la Quinquagéſime* vingt-troiſième *de Janvier*. S'il avoit pris garde que l'année étoit biſſextile, il auroit dit *vingt-quatrième*.

(3) *Lambert d'Aſchaffenbourg* dit, Ann. 1076, que les mœurs déréglées & l'incapacité d'*Hugue* furent la cauſe de ſa dépoſition. Selon *Paul de Benried*, la cauſe fut qu'*Hugue* avoit eu l'audace d'abſoudre des Excommuniés; & *Doniſon* ajoute qu'il les avoit reconciliés pour de l'argent. Le *Cardinal d'Aragon* fait entendre qu'*Hugue* fut irrévocablement dépoſé, parcequ'il étoit ami de l'Archevêque *Guibert*..

(4) *Deferens ſecum de vita & inſtitutione Papæ ſcenicis figmentis conſimilem tragædiam.*

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

projetoient ; & , se hâtant d'en faire usage, ils prononcent une Sentence, *qui portoit* « *Que* GREGOIRE, *dont la vie étoit* » *souillée de tant d'infamies & de crimes, ne pouvoit pas être* » *Pape ; & qu'il n'avoit point, ou n'avoit jamais eu le pouvoir* » *de lier & de délier, suivant le Privilége du Siége de Rome* ». *Tous y souscrivent sans hésiter, à la réserve d'*ADALBÉRON, *Evêque de Wuirtzbourg, & d'*HÉRIMANNE, *Evêque de Mets, qui refusent quelque tems, en disant,* « *Qu'il étoit très irrégu-* » *lier & contre ce que les Canons avoient établi, de condam-* » *ner, sans un Concile général* (1), *sans Accusateurs ni Témoins* » *légitimes & recevables, sans aucune preuve des crimes allé-* » *gués, quelque Evêque que ce fût, à plus forte raison un Pon-* » *tife Romain, contre qui l'on ne devoit pas même admètre* » *aucun Evêque pour Accusateur* (2) ». *Mais* GUILLAUME, *Evêque d'Utrecht, qui soûtenoit opiniâtrément le parti du Roi, les presse vivement* « *de signer avec les autres la condamnation* » *du Pape, ou de renoncer sur le champ à la fidélité, qu'ils* » *avoient jurée au Roi* ». *Ce Prélat étoit alors très agréable au Roi, qui lui laissoit, après lui, le soin de toutes ses affaires particulières ou publiques* (3). *C'étoit un Home très bien instruit des Lètres humaines : mais enflé de tant d'orgueil qu'à peine se souffroit-il lui-même* (4). *On écrit donc à Rome, au nom des Evêques & des Abbés de l'Assemblée, une* Lètre *pleine de reproches injurieux ;* « *pour annoncer au Pontife Romain qu'il ait à se* » *démètre du Pontificat, qu'il avoit usurpé contre les Loix de* » *l'Eglise ; & pour lui déclarer qu'après ce jour tout ce qu'il* » *poura faire, ordoner, décerner, sera regardé come nul* (5) ». Cette *Lètre*, qui n'est pas venue jusqu'à nous, finissoit par ces paroles que l'*Abbé d'Ursperg* nous a conservées. *Ainsi, parceque votre entrée* (dans le Pontificat) *s'est signalée par tant de parjures ; parceque l'Eglise de Dieu, par l'abus de vos nouveautés, est dans les dangers d'une horrible tempête ; & parce-*

(1) On trouve cependant des Evêques déposés par des Conciles particuliers.
(2) Cela n'est fondé que sur les *Fausses Décrétales*.
(3) *Guillaume* avoit été Précepteur d'*Henri III*.
(4) *Sed fastu nimio inflatus vix se ipse ferebat.* C'est un Vers, que l'Auteur, qui n'a pas coûtume d'en mètre dans sa Prose, emploie, parceque sans doute il étoit très connu.
(5) *Lambert d'Aschaffenbourg*, Ann. 1076. Je m'attache par préférence à cet Historien, quoiqu'il tiène, de tems en tems, assés fortement à sa robe. Mais il est presque le seul de ces tems-là, qu'on puisse suivre avec quelque confiance, parcequ'on s'apperçoit partout qu'il cherche à dire la vérité.

que vous vous êtes conduit de manière à déshonorer votre vie par des infamies de différentes sortes; nous vous mandons qu'à l'avenir nous ne vous rendrons nullement une obéissance, que nous ne vous avons promise en aucune manière; &, parceque dans vos déclamations vous avés dit publiquement qu'aucun de nous n'a pour vous été jusqu'à présent Evêque, vous ne serés désormais l'Apostolique pour aucun de nous. Le Comte *Eberhard* & *Roland*, Clerc de l'Eglise de Parme, sont dépêchés aussitôt pour porter cette *Lètre* & celles du Roi, tant au Pape qu'aux Evêques de Lombardie & de la Marche d'Ancone (1). Dès que la Diète est finie, le Roi retourne promtement à Goslar; &, ses mauvais Conseillers l'excitant à satisfaire son animosité contre les *Saxons*, il permet que l'on pille les Biens des *Princes*, qui s'étoient rendus, l'année précèdente, & dont il avoit relègué quelques-uns aux extrémités du Roïaume de Germanie, dans celui des Deux-Bourgognes, & même en Italie; il publie des Ordonances pour enjoindre à ceux qui ne s'étoient pas remis entre ses mains, de s'y remètre dans le tems qu'il marquoit, à peine d'y être forcés par le fer & la flâme & d'être exilés très loin de leur patrie; il relève, aux dépens & par les mains des Habitans des lieux, tous les Forts, qu'il avoit consenti que l'on rasât; il garnit de Troupes ceux que les *Saxons* avoient livrés; il en bâtit de nouveaux sur les

(1) *Pandulf de Pise* ne parle point de la Diète de Worms. *Paul de Bernried* & le *Cardinal d'Aragon* en rendent comte, le premier plus au long que le second, & tous deux d'une manière qui ne paroît pas exacte. *Muratori*, qui ne cite que *Berthold de Constance*, quoiqu'il emprunte quelque chose à *Paul de Bernried*, s'explique ainsi, precisément après ce qu'on a vu de lui ci-dessus, p. 699, *N.* 1: *Le Roi devenu furieux, fit tenir une grande Diète à Worms, le Dimanche de la Septuagésime* (Quinquagésime), *où se trouvèrent tous les Evêques & les Abbés mal intentionés à l'égard du Pape. Il y survint encore le Cardinal* Hugue Blanc, *qui, révolté de nouveau contre l'Eglise Romaine, apportoit de fausses Lètres du Sénat Romain, des Cardinaux & d'autres Evêques, qui demandoient la déposition de* Gregoire VII, *& l'élection d'un nouveau Pape. Il n'en falut pas d'avantage pour que le Roi* Henri *fit faire dans cette Diète, par les Evêques només ci-dessus, un* Decret, *dans lequel ils déclarèrent* Gregoire, *Pape illégitime, & l'excommunièrent. Après quoi,* Henri *envoïa des Députés avec des Lètres en Lombardie & dans la Marche de Fermo, pour faire part à tout le monde de la résolution qu'on avoit prise, & pour exciter chacun en particulier contre le Pape. Un certain* Roland, *Clerc de l'Eglise de Parme, fut aussi chargé de porter une Lètre fulminante à l'Eglise Romaine, avec l'ordre, que le Roi, dans sa qualité de Patrice, donoit à* Gregoire, *de décendre du Trône Pontifical, pour faire place à l'élection d'un autre Pape.* C'est d'après *Paul de Bernried*, qu'il est dit-là que les Prélats de Worms excommunièrent *Gregoire VII*: mais *Lambert d'Aschaffenbourg*, écrivant dans le tems même & sur les lieux, par conséquent mieux informé, ne parle point d'excommunication.

montagnes & les hauteurs de la *Saxe*, partout où, dans un tems de guerre, ils pouvoient être de quelque utilité.

Cependant les Députés de ce Prince & de la Diète de Worms s'étant rendus en Italie, parcourent la Lombardie & la Marche d'Ancone, pour y disposer les Esprits à se conformer à ce que la Diète avoit fait. Passant ensuite à Rome, ils arrivent, come apparemment leurs ordres le portoient, précisément à l'heure de l'ouverture du Concile que le Pape, faisoit suivant la convocation, dans la Basilique de Latran, le Lundi de la seconde Semaine de Carême, 22 de Février. Ils y sont introduits; & *Roland*, aiant remis les Lètres qu'ils apportoient, dit à haute voix au Pape, de la part du Roi, « Qu'il ait à décendre sans » délai de la Chaire de S. *Pierre;* &, s'il aime sa vie, à ne » se plus entremètre du Pontificat ». Il somme ensuite les Evêques & les Cardinaux « de se rendre auprès du Roi, pour » le jour de la Pentecôte, afin de recevoir de sa main un Pas» teur légitime, parceque celui qu'ils avoient » n'étoit point un Pasteur : mais un Loup ravissant ». De pareils ordres, donés du ton le plus audacieux, excitent un si grand tumulte dans l'Assemblée, & causent tant d'indignation, que *Roland* alloit, dit-on, être tué dans l'Eglise, si *Gregoire* ne s'étoit pas mis au devant des coups; & n'avoit pas fait sortir les Députés, en les envoïant toutefois en prison, come le Roi s'en plaignit ensuite : mais ce devoit être dans l'intention de les soustraire à la fureur du Peuple, que l'on pouvoit animer contre eux, & de les faire, au moment convenable, conduire hors de Rome en sureté (1). Le Concile, troublé par cet évènement, se rassemble le lendemain (2). Le Pape y fait lire d'abord des Lètres de quelques Prélats de la Diète de Worms, qui, se reconnoissant coupables, demandoient pardon, & promètoient au Pape une entière obéissance à l'avenir. On lit ensuite les Lètres de la Diète & celles du Roi. Cette lecture cause un nouveau trouble. Le Pape l'apaise avec peine; &, par un Discours adroit sur les persécutions que l'Eglise souffroit (3),

(1) Les Historiens de *Gregoire* ne disent rien de l'emprisonement des Députés.

(2) C'est d'après *Lambert d'Aschaffenbourg* & le *Cardinal d'Aragon*, que je parle de deux Séances de ce Concile. Chés les autres, tout paroit s'être fait dans une seule Séance.

(3) On a l'Esquisse de ce Discours dans le *Poëme* de *Donizon;* & *Paul de Bernried* a paraphrasé très longuement cette Esquisse.

il dispose l'Assemblée à lui conseiller d'user contre un Roi, qu'il peignoit come un Persécuteur, de toute l'autorité, qu'il croïoit que sa Dignité lui pouvoit doner. Aiant amené le Concile à ses vues, plein de l'idée de l'absolue Souveraineté de sa Monarchie Spirituelle, enhardi de plus par la présence de la *Duchesse* BE'ATRIX & de la *Comtesse* MATHILDE, qui lui promètoient de le secourir de toute leur puissance, beaucoup plus grande en Italie que celle du Roi-même, il ne balance pas à se porter à cet excès, qui devoit scandaliser son Siècle & tous ceux qui suivroient; &, se livrant à son enthousiasme, il dit: *Bienheureux* PIERRE, *Prince des Apôtres, baissés, nous vous en prions, vers nous vos oreilles débonaires, & daignés m'écouter, moi votre Serviteur, que vous avés nouri dès l'enfance, & que vous avés sauvé jusqu'à ce jour des mains des Méchans, qui me haïssent parceque je vous suis fidèle. Vous, &, parmi tous les Saints, ma Dame Mère de Dieu, & le Bienheureux* PAUL *votre frère, vous m'êtes témoins que votre Sainte Eglise Romaine m'a forcé de me charger, malgré moi, de la gouverner; que je ne me suis pas ingéré de monter par usurpation, sur votre Chaire; & que j'aurois mieux aimé finir ma vie en païs étranger, que de prendre votre place pour la gloire du Monde & dans l'esprit du Siècle. C'est pourquoi, je pense qu'il vous a plu & qu'il vous plaît que, par votre grace & non en conséquence de mes œuvres, le Peuple Chretien, qui vous est spécialement commis, m'obéisse spécialement, parceque votre Charge m'est confiée, & que, par votre grace, Dieu m'a doné la puissance de lier & de délier dans le Ciel & sur la Terre. Dans cette confiance donc, de la part de Dieu toutpuissant, Père, Fils, & Saint-Esprit, par votre puissance & votre autorité, je prive du gouvernement de tout le Roïaume de Germanie & d'Italie,* HENRI, *fils de l'Empereur* HENRI, *lequel, par un orgueil inoui, s'est élevé contre votre Eglise; je délie tous les Chretiens des liens du serment qu'ils lui ont fait ou qu'ils lui feront; & je défens qu'aucun d'eux le serve come Roi. Car il est juste que celui qui s'attache à diminuer l'honeur de votre Eglise, perde l'honeur qu'il paroît avoir. Et parcequ'il a dédaigné d'obéir, come un Chretien le doit; qu'il n'est point revenu à Dieu, qu'il avoit abandoné par sa communication avec les Excommuniés; qu'il a méprisé, come vous en êtes témoin, les avis que je lui donois pour son salut, & qu'en essaïant de déchirer votre Eglise,*

il s'en est séparé, je le lie, moi qui tiens votre place, du lien de l'anathême; &, par votre autorité, je le lie de manière, que toutes les Nations verront & confesseront que vous êtes PIERRE, *que sur votre pierre le Fils du Dieu vivant a bâti son Eglise, & que les portes de l'Enfer ne prévaudront pas contre elle* (1). GREGOIRE, prié par quelques *Evêques* de faire la paix avec HENRI, répond: *C'est notre intention, s'il travaille lui-même à se mètre en paix avec Dieu. Votre Fraternité n'ignore pas combien la Sainte Eglise a supporté les méchancetés inouies & les diverses iniquités de ce Roi; plût à Dieu que nous pûssions dire Chretien & véritable Roi! Vous n'ignorés pas à quelle ruine, à quelles calamités elle s'est vue exposée par la faute de ce Prince, qui se laissoit conduire par l'ancien Ennemi, lorsque, n'exerçant encore que le Diaconat, nous avons fait passer jusqu'à lui des avis dictés par une affection fraternelle & par notre amour pour son Père & pour sa Mère, & lorsqu'ensuite, parvenus, quoiqu'indignes, au Sacerdoce, nous nous somes fréquemment efforcés de le ramener par le moïen de persones religieuses.* Il replique à d'autres, qui lui disoient qu'il ne pouvoit pas excommunier le Roi: *Quand Dieu confia son Eglise à* PIERRE, *en disant*: Pais mes Brebis; *excepta-t-il les Rois? Lorsque Dieu dona principalement au Bienheureux* PIERRE *la puissance de lier & de délier dans le Ciel & sur la Terre, il n'excepta persone. Il n'est rien qu'il ait soustrait à cette Puissance; car celui qui nie qu'il puisse être lié par l'Eglise, le nie impudemment, reste lié, & se sépare du Seigneur* JESUS-CHRIST (2). Avoir exactement rapporté les propres termes de la *Sentence* prononcée par *Gregoire* & des *Réponses* qu'il fit ensuite aux Evêques; c'est avoir appris aux Lecteurs ce qu'ils en doivent penser. *Otton*, Evêque de Frisinghen, Historien, qui, bien que parent des Empereurs de la *Maison de Souabe* & tenant à ceux de la *Maison de Franconie*, ne fut jamais suspect à Rome, parle dans sa *Chronique* (3) de cette excommunication d'*Henri III*, & dit: *Je lis & je relis les Histoires des Rois & des Empereurs; & je ne trouve nulle part qu'avant ce Prince, le Pontife Romain ait excommunié & privé de son Roïaume aucun d'eux; à moins que quelqu'un ne pense qu'il faut*

(1) Cette *Sentence* est rapportée entière par *Pandulf de Pise* & par *Paul de Bernried*, avec quelques légères différences dans les mots, qui ne changent rien au sens. Je suis la copie du premier.

(2) Dans ces *Réponses* de *Gregoire*, je traduis littéralement *Pandulf de Pise*.

(3) Liv. VI, Chap. 35.

prendre pour un Anathème, de ce que PHILIPPE (1) *fut, pour peu de tems, mis par l'Evêque de Rome au rang des Pénitens; & de ce que, pour un massacre cruel* (2), *S.* AMBROISE *interdit l'entrée de l'Eglise à* THEODOSE (3). Il dit ailleurs (4), en Home qui voïoit très bien: *Lorsque, sous l'Empereur* HENRI, *qui se trouve le quatrième de ce nom entre les Rois* (de Germanie), *& le troisième entre les Empereurs, il y avoit dans l'Empire une cruelle division; & que, la plusspart des Princes s'étant révoltés contre leur Souverain, le fer & la flame dévastoient le Roïaume dans presque toute son étendue;* GREGOIRE *VII, qui tenoit alors le Pontificat de la Ville de Rome, regardant ce même Empereur come abandoné des siens, jugea qu'il étoit à propos de le fraper du glaive de l'Anathème* (5). *L'indignation, que la nouveauté de la chose produisit, causa dans l'Empire une commotion d'autant plus vive, que l'on savoit qu'avant ce tems, il n'avoit jamais été publié de pareille* Sentence *contre un Empereur Romain* (6). Les Prélats de la Diète de Worms & les Evê-

(1) Meurtrier & Successeur de *Gordien le Jeune.* On a de fortes présomptions qu'il étoit Chretien.

(2) Le Massacre de Thessalonique.

(3) L'Auteur s'en tient à l'Histoire des Empereurs Romains, des Empereurs d'Occident, & des Rois de Germanie. L'Histoire de France lui pouvoit fournir l'exemple de *Robert*, excommunié très légèrement par *Gregoire V.*

(4) *Vie de Frédéric I*, Liv. I, Chap. 1.

(5) Gregorius septimus, ... *eundem Imperatorem, tanquam à suis destitutum, anathematis gladio feriendum decernit.* Ces paroles d'*Otton* sont le fil, qui m'a guidé dans les détours obscurs du labirinthe des intentions & des intrigues de *Gregoire VII* & de la Cour de Rome.

(6) L'Abbé *Fleuri*, Liv. 62, N. XXIX, rapporte, en l'abregeant, cette *Sentence* de *Gregoire*, & dit ensuite: *C'est la première fois qu'une telle* Sentence *a été prononcée contre un Souverain.* Il joint à cette remarque la traduction abregée des deux passages d'*Otton de Frisinghen.* Le *Cardinal d'Aragon*, en parlant de la même *Sentence*, ne dit rien de l'audace, que *Gregoire*, eut de priver *Henri* de son Roïaume; & se contente de dire qu'il l'excommunia. Qu'on ne croie pas que ce soit par pure inattention. Il vouloit rendre plausible cette réflexion, qu'il ajoute. *Persone ne doit estimer cela répréhensible & nouveau, parceque cela n'est nullement contraire aux Decrets des Saints Pères; & que l'on trouve que plusieurs Pontifes Romains ont fait la même chose pour de moindres sujets.* A la suite de ce que j'ai traduit ci-dessus, p. 701, *N.* 1, *Muratori*, ne citant que *Paul de Bernried*, dit, p. 246: *Ce* Roland *arrive à Rome dans le tems qu'on y célébroit un nombreux Concile dans la Basilique de Latran. Entré dans cette sainte Assemblée, il présente ses Lètres au Pape, & lui commande ensuite hardiment à haute voix « d'abandoner sur le champ la Chaire Pontifi- » cale »; ordonant en même tems au Clergé de Rome « de se transporter pour » la Pentecôte à la Cour, afin de recevoir, des mains du Roi, un véritable Pape; » parceque le Pape actuel étoit un Loup ». Alors* Jean, Evêque de Porto, *se lève, en criant:* Qu'on arrête ce Téméraire! *Le Préfet de Rome & la Noblesse, tirant leurs épées, courent sur lui pour le tuer; ce qu'ils alloient faire si le Pape, en se mètant entre deux, ne l'eût pas sauvé de leurs mains. L'Affaire est ensuite examinée dans le Concile, & le Pape, animé par la présence de la* Duchesse Béa-

ques de Lombardie qui, malgré la défenſe du Pape, avoient ſacré *Thédald*, Archevêque de Milan, ne ſont pas oubliés dans le Concile; & *Gregoire* prononce cette *Sentence* contre eux tous. *Parceque* SIGEFRED, *Archevêque de Maience, s'eſt efforcé de ſéparer les Evêques & les Abbés du Roïaume de Germanie d'avec la Sainte Egliſe Romaine, c'eſt à dire d'avec leur Mère Spirituelle, Nous, par le Jugement du Saint-Eſprit & par l'autorité des Bienheureux Apôtres* PIERRE *&* PAUL, *le ſuſpendons de toutes fonctions épiſcopales, & le retranchons de la communion du Corps & du Sang du Seigneur, à moins que le danger de mort ne ſurviène; & cela juſqu'à ce que le repentir l'amène à réſipiſcence. Pour les autres, qui, conſentant à ce Schiſme de leur plein gré, l'ont ſouſcrit, & veulent perſévérer dans cette impiété, nous les ſuſpendons pareillement de toutes fonctions épiſcopales. A l'égard de ceux qui n'ont pas conſenti volontairement, nous les ſupportons juſqu'à la fête de S.* PIERRE, *à condition cependant que, ſi dans ce terme ils ne nous offrent pas, par eux-même ou par leurs Députés, une ſatisfaction convenable, ils ſeront privés des fonctions épiſcopales. Par l'autorité du même Bienheureux* PIERRE, *nous ſuſpendons de toutes fonctions épiſcopales & nous retranchons de la communion de l'Egliſe les Evêques de Lombardie, qui, mépriſant l'autorité canonique & apoſtolique, ont conſpiré par ſerment contre le Bienheureux* PIERRE, *Prince des Apôtres.* GREGOIRE prononce encore d'autres excommunications, en confirmation de celles qu'*Hugue*, Evêque de Die, ſon Légat en France, avoit lancées dans différens Conciles contre quelques Evêques & d'autres perſones. Suivant LAMBERT *d'Aſchaffenbourg*, outre l'Archevêque *Sigefred*, le Pape excommunie encore nomément dans ce Concile *Guillaume*, Evêque d'Utrecht, & *Robert*, Evêque de Bamberg; & précèdemment il avoit excommunié *Burchard*, Evêque de Lauſane, *Otton*, Evêque de Ratisbone, *Otton*, Evêque de Conſtance, le Comte *Eberhard*, *Udalric de Cosheim*, & quelques autres des principaux Conſeillers du Roi (1).

trix *& de la* Comteſſe Mathilde, *dont la puiſſance s'étendoit ſur une bone partie de l'Italie, & par la diſpoſition dans laquelle étoient les Princes les plus conſidérables de la Germanie, déclara le Roi* Henri III *excommunié & déchu du Roïaume, & délia tous ſes Sujets du ſerment de fidélité. Réſolution, qui, bien qu'elle n'eût été miſe en pratique auparavant par aucun de ſes prédèceſſeurs, fut, dans cette occaſion, crue juſte & néceſſaire.* La remarque eſt digne d'un Prêtre Italien.

(1) Ann. 1076.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Gregoire, qui commençoit à ſentir que les Normans lui pouroient devenir néceſſaires, ne renouvelle point dans ce Concile l'excommunication du *Duc* ROBERT *Guiſcard*. Il ſe montre même, quelques jours après, dans des diſpoſitions aſſés favorables à l'égard de ce *Duc*. Le *Comte* ROGER, ſon frère, prêt à commencer la campagne contre les Saraſins de Sicile, avoit demandé la bénédiction du Pape & l'abſolution de ſes péchés. *Gregoire*, par une *Lètre* du 14 de Mars (1), charge *Arnauld*, Evêque d'Acerenza, « d'abſoudre de tous leurs péchés, à condition qu'ils en faſſent pénitence, *Roger* & ceux qui devoient » aller avec lui combatre les Saraſins; & d'avertir le *Comte* » de s'abſtenir de tous péchés mortels, & de travailler à l'a- » vancement de la Religion Chretiène parmi les Infidèles: Si » *Roger* parle de ſon frère *Robert*, de lui dire que la porte de » la miſéricorde de l'Egliſe Romaine eſt ouverte à tous ceux » qui ceſſent de cauſer du ſcandale, & qui deſirent ſincèrement » rentrer dans la voie de la Juſtice; que, ſi le *Duc* ROBERT » veut obéir come un Fils à l'Egliſe Romaine, le Pape eſt prêt » de le recevoir avec la tendreſſe d'un Père, de l'abſoudre tout » à fait de l'excommunication, & de le comter au nombre des » Brebis du Seigneur; mais que, ſi *Robert* perſiſte à ne pas faire » ce qu'il doit, il ne ſera pas permis à *Roger* de communiquer » avec lui ». Dès que le Concile eſt fini, le Pape écrit *A tous ceux qui ſouhaitent être comtés parmi les Brebis confiées par* JE'SUS-CHRIST *à S.* PIERRE, & leur envoie une copie du *Decret* contre *Henri III* (2). La *Lètre* porte, « Qu'ils doivent être informés de l'entrepriſe inouie nouvellement tentée par les » Schiſmatiques, de leur orgueil, de leur audace, de leur ſcé- » lérateſſe & de leurs blaſphêmes du nom du Seigneur en la » perſone de S. *Pierre*: Que leurs Pères n'ont jamais rien vu, » rien oui dire de ſemblable à l'injure faite au Siége Apoſtoli- » que: Qu'on ne trouve dans aucun Livre que les Païens, ou » les Hérétiques aient jamais rien fait de ſemblable: Quand » même il y en auroit quelque exemple depuis l'établiſſement

(1) Liv. II, *Lèt.* 11.

(2) Cette *Lètre*, qui n'eſt point datée, eſt rapportée par *Paul de Bernried*, non Chap. 9, come on le lit à la marge de l'Abbé *Fleuri*, Liv. 62, N. XXX; mais Chap. LXXVII. On l'a fait paſſer de là dans le *Regiſtre* de *Gregoire VII.* Elle n'y eſt pas à ſa place, étant la 6e. du IIIe. Liv. parmi les *Lètres* de 1075. Elle devroit être la 10e. Celle qu'on a cotée X, eſt la *Lètre* au Roi *Henri* du 8 de Janvier 1076; & la XIe. adreſſée à *Arnauld*, Evêque d'Acerenza, eſt datée du 14 de Mars de la même année.

» du Chriſtianiſme, que tous les Fidèles devroient cependant » s'affliger & gémir de cet énorme mépris de l'Autorité Apoſ- » tolique, ou pluſtôt Divine: Que, ſi donc ils croient que *Je'sus-* » *Christ* a doné les clefs du Roïaume des Cieux à S. *Pierre*, » s'ils ſouhaitent que cet Apôtre les introduiſe à la félicité de » la vie éternelle, il faut qu'ils ſentent combien ils doivent » être affligés de l'injure qu'il a reçue, & qu'ils ne ſeroient » pas dignes de jouir avec lui de la courone du Roïaume cé- » leſte, s'ils ne partageoient pas ſes ſouffrances: Qu'il les » prie donc d'implorer ardemment la miſéricorde divine pour » qu'elle amène ces Impies à la pénitence; ou pour qu'en re- » primant leurs exécrables deſſeins, elle faſſe voir combien ils » ſont inſenſés de vouloir renverſer la pierre fondée par » Jésus-Christ, & violer les priviléges divins: Enfin que le » Papier, renfermé dans cette *Lètre*, les inſtruira pleinement » des raiſons, pour leſquelles S. *Pierre* a lié le Roi de l'ana- » thême ».

Dans la *Germanie*, les *Saxons*, offenſés du traitement fait à leurs *Princes*, & retenus par les troupes du *Roi*, dont les Châteaux & les Hauteurs de la Province êtoient garnies, ſubiſ- ſoient, en frémiſſant, le joug qu'on leur impoſoit; & n'atten- doient que l'occaſion de le ſecouer. D'autre part, les *Ducs Rodolfe de Souabe*, *Welf de Bavière*, *Berthold de Carin- thie*, les *Evêques Adalbe'ron de Wuirtzbourg*, *Herimanne de Mets*, & d'autres *Princes*, toujours ſecrètement attachés aux *Princes Saxons*, tenoient de fréquentes aſſemblées pour chercher les moïens d'engager ces *Princes* à leur faire tenir par le *Roi* la pa- role qu'il leur avoit donée. Ils ne ſont pas pluſtôt inſtruits de ce que *Gregoire* venoit de faire à Rome, qu'ils en tirent avantage pour s'unir plus étroitement en forme de conſpiration; & que, pour groſſir le nombre de leurs partiſans, ils remètent en liberté, ſans l'aveu du *Roi*, les *Princes* & les *Seigneurs* qu'il avoit commis à leur garde. Ils ſavent auſſi ramener à leurs vues la mort de *Guillaume*, *Evêque d'Utrecht*, cauſée par une maladie convulſive preſqu'auſſitôt que le *Roi* fut ſorti d'U- trecht, après y avoir paſſé les fêtes de Pâque. On répand de tous côtés qu'avant de mourir, ce Prélat, ſouffrant horrible- ment & du corps & de l'ame, avoit dit, avec des cris de déſeſ- poir, « Qu'il perdoit, par un juſte jugement de Dieu, la vie » préſente & la vie éternelle, parceque, pour favoriſer le *Roi*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

» dans ses projets, il avoit intenté des accusations calomnieu- » ses contre le *Pontife Romain*, qu'il savoit être innocent, & » qu'il reconnoissoit pour un home doué de vertus apostoli- » ques »; & qu'il êtoit mort, en parlant ainsi, sans avoir reçu les Sacremens (1). Cependant les *deux Fils* d'un *Comte* GE'RON, gens de grande naissance: mais pauvres, & par-là ne jouissans d'aucune considération parmi les *Princes de Saxe*, entreprènent de vanger leur patrie. L'année précèdente, ils s'êtoient réfugiés au delà de l'Elbe, au lieu de se remètre entre les mains du *Roi*, qui n'avoit fait aucune attention à leur absence. Come ils manquoient de tout, ils avoient rassemblé quelques gens dans le même cas, avec lesquels ils vivoient de rapines. Ils avoient osé quelquefois, quand l'occasion s'en êtoit présentée, venir s'opposer aux exactions de ceux qui levoient les impositions pour le *Roi*. De premiers avantages aiant grossi leur petite troupe, & les aiant mis en êtat d'oser plus; les Soldats des *Princes* exilés & les *Nobles*, qui ne s'êtoient pas encore rendus, les joignent, ensorte qu'en peu de tems, ils se voient une armée considérable. Les *Peuples*, les regardant come leurs Libérateurs, leur offrent de favoriser en tout leurs entreprises. Le *Comte* HERMAN, oncle paternel du *Duc* MAGNUS, & les autres *Princes* remis en liberté, sans l'aveu du *Roi*, revièment en *Saxe*; rassemblent promtement quelques troupes; & chassent celles du *Roi* hors de la Province, en leur faisant jurer de n'y jamais revenir en armes. Le *Duc* OTTON *de Northeim*, chargé par le *Roi* de l'administration de la Province, résidoit au Château d'Hartzbourg, & faisoit bâtir une autre Forteresse sur une montagne voisine pour mieux couvrir la Ville de Goslar. Ces *Princes* lui font dire, « Qu'il ait à ne pas con- » tinuer un ouvrage, qui ne serviroit qu'à l'asservissement de » leur patrie: Qu'ils le soupçonoient de leur avoir conseillé de » se rendre pour se rétablir par leur ruine; & que, s'il vouloit » se purger d'un soupçon qui le deshonoroit, il devoit les aider » à recouvrer leur liberté, sinon qu'ils tourneroient leurs armes » contre lui, qu'ils s'empareroient de ses possessions, & le chas- » seroient du païs come un Traître ». Il répond, « Qu'il fau- » droit conserver la paix, & recourir à des moïens plus doux

(1) *Lambert d'Aschaffenbourg & l'Abbé d'Ursperg*, Ann. 1076, ne parlent de ce fait que come d'un oui dire.

» pour obtenir ce qu'ils ſouhaitoient : Qu'il ſera tout ce qui » dépendra de lui pour que le *Roi* les ſatisfaſſe ; & que, s'il ne » peut y réuſſir, il ſoûtiendra juſqu'au dernier ſoupir les intérêts de ſa patrie ». Il done avis au *Roi* de ce qui ſe paſſoit ; & par ſes Lètres & ſes Envoïés, il l'exhorte, à pluſieurs repriſes, « d'ôter tout prétexte de troubles & de guerre, en laiſſant jouir » les *Saxons* de leurs Loix & de leurs Priviléges ; d'emploïer » pluſtôt l'équité, que les armes, à réprimer leurs tumultes ; d'épargner tout le ſang, que des combats feroient couler ; & » de s'aſſurer pour toujours, ſans embaras, l'obéiſſance d'une » Nation très puiſſante ». Le *Roi*, que ces nouveaux mouvemens inquiétoient, mande tous les *Princes* à Worms pour le jour de la Pentecôte. Aucun des *Ducs* només ci-deſſus ne s'y trouve ; & la Diète ne ſe tient point. Il en indique une autre à Maience pour le jour de S. *Pierre ;* & les fait prier de s'y trouver : mais ils n'ont aucun égard à ſes prières ; & la diſſention ſe met entre les *Princes* venus pour cette Diète. *Udon*, *Archevêque de Trève*, depuis peu de retour de Rome, refuſe de communiquer avec les *Archevêques de Maience* & *de Cologne*, & d'autres Prélats qui ne quitoient point le *Roi*, dont ils dirigeoient toutes les actions. Il avoit permiſſion du *Pape* de parler au *Roi* : mais non de communiquer avec lui pour la table, pour la prière, & pour aucune autre choſe. L'exemple & les diſcours d'*Udon* engagent d'autres à ne plus aller à la Cour, lors même que le *Roi* les mandoit. Ceux qu'une pareille conduite offenſoit, diſent hautement, « Qu'on ne doit avoir aucun égard » pour la *Sentence* du *Pape*, qui les avoit excommuniés, ſans » les avoir, ſuivant les Canons, cités, examinés & convaincus, ou par preuves, ou par leur propre aveu, de ce » dont on les avoit accuſés : Qu'une pareille *Sentence* êtoit » pluſtôt l'effet de la Colère, que de la Raiſon : Que l'*Archevêque de Trève* & ceux qui depuis longtems s'êtoient unis à lui » pour renverſer l'Etat, avoient des deſſeins tout différens de » ce que leurs paroles annonçoient : Que, couvrant d'un nouveau prétexte de Religion leur anciène haine contre le *Roi*, » c'êtoit moins à l'agrandiſſement de l'autorité du Siége Apoſtolique qu'ils travailloient, qu'à l'anéantiſſement de celle » de leur Souverain : Que le *Roi* feroit bien d'emploïer, contre » ces Ennemis de l'Etat & les ſiens, le glaive qu'il avoit reçu » pour punir les Méchans ». *Henri*, voïant que les *Princes* ſe

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

retiroient les uns après les autres, croit devoir travailler à les calmer; & cependant il s'obstine à ne pas dispenser les *Princes de Saxe* des engagemens qu'ils avoient pris, en se rendant. Il en vouloit sur tout à BURCHARD, *Evêque d'Halberstat*, qu'il pouvoit regarder come le principal auteur des troubles. Il charge sa sœur JUDITH, qui devoit aller retrouver son mari le Roi SALOMON, d'emmener cet *Evêque* pour le confiner dans quelque Forteresse de Hongrie. Elle le fait partir avec ses gens, qu'elle devoit suivre elle-même dans quelques jours: mais, pendant le voïage, il trouve moïen de s'échaper, & retourne en *Saxe*. Le *Roi*, prévoïant que ce Prélat offensé ne négligeroit rien pour sa vangeance, projète de diviser les *Saxons* entre eux, & de les armer les uns contre les autres. Pour cet effet, il rappelle d'exil, ou fait sortir de prison, & mande l'*Archevêque de Magdebourg*, les *Evêques de Mersbourg* & *de Minden*, le *Duc* MAGNUS & tous les autres *Princes de Saxe* & *de Thuringe*, qu'il avoit encore en sa disposition. Il leur fait beaucoup de caresses; & leur demande, « pour prix de leur li- » berté, de l'aider à réprimer ceux, dont les manœuvres sédi- » tieuses troubloient le Roïaume, en ranimant sans cesse l'in- » quiétude des *Saxons*, Peuple simple & facile à tromper; & leur » promet de les regarder, en conséquence de leurs services, come » ses plus chers amis & de les combler de ses bienfaits ». Ils lui promètent ce qu'il souhaitoit: mais avec aussi peu de sincérité, qu'ils le soupçonoient d'en avoir; & retournent chés eux. Le *Duc* OTTON avoit ordre de se trouver à Salefelt pour conférer avec le *Roi* sur les moïens de pacifier la *Saxe*: mais, au jour marqué, le *Roi* qui n'y vient point, lui fait dire, par EPPON, *Evêque de Céitz*, « Qu'il ait à le joindre avec tout ce qu'il » pourra de troupes en *Misnie*, parcequ'il va s'y rendre par » la *Bohème* ». OTTON répond, « Qu'il avoit doné des con- » seils au *Roi* conformément à ce que l'honeur de ce Prince » & l'intérêt de l'Etat exigeoient: mais que, puisqu'il s'en » rapportoit plustôt à ses Flateurs qu'à lui, puisqu'il comtoit » plus sur le courage des *Bohèmes* que sur celui des *Allemans*, » il ne vouloit point partager, ou la gloire, ou la honte d'une » pareille guerre: Qu'il n'étoit plus tenu de son serment, puis- » que ses conseils utiles étoient rejetés, & qu'on vouloit que, » contre les Loix de Dieu, contre l'honeur du Roïaume, au » préjudice du salut de son ame, il allât, come un Païen,

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

» répandre le ſang innocent: Que déſormais, ſans craindre » d'être coupable de parjure, il emploiera ſes armes & ſes » richeſſes à défendre la juſte cauſe de ſa patrie ». Les *Princes*, que le *Roi* venoit de renvoïer chés eux, penſoient come le *Duc* OTTON; &, quand ils auroient voulu tenir les promeſſes qu'ils avoient faites, ils n'en auroient pas êté maîtres. Les *Peuples* avoient pris les armes d'eux-même; &, prêts à marcher ſous les ordres des *Fils du Comte* GERON, ils menaçoient leurs *Princes*; s'ils s'oppoſoient à leurs intentions, de les chaſſer du païs. Le *Roi*, ſans attendre la réponſe du *Duc* OTTON & ſans déclarer ſon deſſein, paſſe avec une foible eſcorte en *Bohème*; &, ſe mètant à la tête des troupes que le *Duc* lui tenoit prêtes, il entre en *Miſnie*. Pendant que l'*Armée Saxone* s'aſſemble, les *Fils du Comte* GE'RON marchent avec ſept mille homes d'élite pour s'oppoſer au *Roi*, comtant, s'ils peuvent le ſurprendre, avoir bon marché des *Bohèmes*. La Moldaw débordée les arrête; & le *Roi*, n'eſpérant plus être joint par le *Duc* OTTON, profite de l'inondation pour s'en retourner précipitamment en *Bohème*; &, prenant ſon chemin par la *Bavière*, il revient fort triſte à *Worms*. Dès que les eaux ſont diminuées, le *Marquis* EGBERT, fils du *Marquis* de ce nom couſin germain du *Roi*, bien qu'il ne fût pas encore en âge de porter les armes, ſe met à la tête d'un Détachement de l'*Armée Saxone*; & va recouvrer aſſés facilement la *Miſnie*, dont le *Roi* venoit de le dépouiller pour la doner au *Duc de Bohème*. Des *Lètres* de GREGOIRE *VII* cauſent au *Roi* de nouveaux embaras. Une, écrite de Laurentium le 25 de Juillet, eſt adreſſée, *A tous les Frères en* JE'SUS-CHRIST, *c'eſt à dire aux Evêques, aux Abbés, & aux Prêtres, aux Ducs auſſi, aux Princes, aux Chevaliers & à tous les Habitans de l'Empire Romain, qui chériſſent la Foi Chretiène & l'honeur de S.* PIERRE (1). Le *Pape* leur expoſe ſes griefs contre le *Roi* de la manière que nous l'avons vu plus haut, & les dit connus *dans tous les climats du Monde*. Il leur dit enſuite « de travailler à l'arracher de la main du Diable, à le porter » à faire une véritable pénitence, pour qu'il puiſſe le recevoir dans le ſein de l'Egliſe, de manière pourtant que ce » *Prince* ne puiſſe plus, en retombant dans ſes excès, troubler la Religion Chretiène, & fouler aux pieds la Sainte

(1) Livre IV, *Lètre* 1.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

» Eglise. S'il ne les écoute pas; s'il aime mieux suivre le *Diable* que JÉSUS-CHRIST; s'il préfère à leurs conseils ceux de » ces gens, qui sont depuis longtems excommuniés pour crime » de Simonie; ils doivent s'unir tous avec le *Pape*, & chercher avec lui les moïens de secourir courageusement l'E» glise, qui menace ruine. A l'égard des Adhérans du *Roi*, qui » reviendront à résipiscence, GREGOIRE ordone aux *Evêques* de » les reconcilier par l'autorité de S. PIERRE : mais pour ceux » qui, par crainte, ou par l'espérance de quelque faveur, ne » se sépareront point de la communion du *Roi*, son intention » est qu'on n'ait avec eux aucune espèce de communication ». *Dieu nous est témoin*, dit-il vers la fin, *que nous ne somes animés contre les mauvais Princes & les Evêques impies par aucun avantage, aucun égard temporel : mais par la considération de notre devoir, & par la violence, que nous fait tous les jours la puissance du Siége Apostolique; car il vaut mieux pour nous recevoir, s'il le faut, des Tirans, la mort, à laquelle toute Chair est soûmise, que de consentir à la destruction de la Religion Chretiène par notre silence, par notre crainte, ou pour notre avantage. Nous savons que nos saints Pères ont dit : « Celui » qui ne résiste pas aux Méchans, consent à leurs crimes; & celui qui n'ôte point le mal qu'il faut retrancher, le commet ».* Cette maxime des Pères, quand on en abuse, échauffe les têtes, & fait révolter les Sujets contre les Souverains. Avant de parler d'une autre *Lètre*, adressée à HE'RIMANNE, *Evêque de Mets*, & datée de Tivoli le 23 d'Août (1); il est à propos de dire qu'après Pâque GUIBERT, *Archevêque de Ravenne*, THE'DALD, *Archevêque de Milan*, & les *Evêques de Lombardie*, tous excommuniés par GREGOIRE, s'étant assemblés en Concile à Pavie avoient, après avoir vraisemblablement décidé, « Qu'il n'étoit pas permis d'excommunier un Roi », retorqué l'anathême contre GREGOIRE. Leur démarche, plus que hardie, avoit partagé les Esprits, tant en *Italie* qu'en *Allemagne*; & plusieurs *Seigneurs*, ne sachant pas s'ils devoient déférer à cette nouvelle excommunication, avoient consulté des Savans, qui, partisans de la Cour de Rome, avoient répondu, « Que » persone ne pouvoit juger le *Pape*, ni par conséquent l'ex» communier; & qu'on encouroit l'excommunication, en soû» tenant que l'un ou l'autre se pouvoit ». Opinion peu fondée,

(1) Livre IV, *Lètre* 2.

dont on verra *Gregoire* ſe prévaloir ! *Herimanne*, qu'on avoit forcé de ſouſcrire au *Decret de Worms*, s'étoit hâté de ſe reconcilier avec le *Pape*. En le conſultant ſur différentes choſes, il avoit témoigné ſon embaras à l'occaſion de ce qu'il entendoit dire, « Qu'on ne devoit pas excommunier un Roi ». C'eſt le principal objet de la *Lètre* dont il s'agit. *Gregoire* dit d'abord, « Que les *Evêques*, les *Prêtres*, les *Laïcs*, qui » communiquent avec le *Roi*, lequel eſt excommunié, ſont » excommuniés ». Il dit enſuite, « Que l'impertinence de ceux » qui ſoûtiènent qu'un *Roi* ne doit point être excommunié, » ne mérite point de réponſe. Pour les ramener cependant à la » ſaine Doctrine, il les renvoie à ce que les Pères ont dit & » fait. Il leur oppoſe l'autorité de S. Pierre ſur la foi d'une » *Lètre* apocriphe du *Pape* S. Clément à S. *Jaque*, & deux » paſſages de S. *Paul*, dans leſquels il ne s'agit que de l'ex- » communication en général. Il ſoûtient que le *Pape Zacha- » rie* dépoſa le *Roi de France* & délia ſes Sujets de leur ſer- » ment de fidélité. Selon lui, le *Regiſtre* de S. Gregoire offre » des Priviléges, dans leſquels ce *Pape*, non ſeulement excom- » munie : mais prive de leur dignité les *Rois* & les *Ducs*, qui » contreviendront à ce qu'il ordone ». On ne connoît qu'un ſeul Privilége où cela ſe trouve ; & les Savans ſoûtiènent & prouvent que c'eſt une interpolation. Il veut « qu'on ſe ſou- » viène que *Thé'odose*, non ſeulement *Roi* : mais véritable- » ment *Empereur* par ſes mœurs & par ſa puiſſance, fut non » ſeulement excommunié : mais privé de l'entrée du Sanctuaire » par S. Ambroise ». Mais S. Ambroise ne prononça point une » *Sentence* juridique d'excommunication contre Théodose. Il lui réprésenta publiquement que, coupable d'avoir répandu le ſang innocent, il ne pouvoit pas être admis dans le Sanctuaire, ni participer aux Sacremens de l'Egliſe, qu'il n'eût fait pénitence de ſon péché. Ce n'eſt pas avoir des idées nètes des choſes, que de confondre l'impoſition de la pénitence avec l'excommunication. *Gregoire* ramène enſuite ce qu'il avoit répondu dans le Concile aux *Evêques*, « Que *Je'sus-Christ*, en diſant » à S. *Pierre* de paître ſes Brebis, n'en avoit pas exemté les » *Rois* ; & qu'en lui donant le pouvoir de lier & de délier, » il n'en avoit excepté perſone ». Il ne s'agiſſoit pas de ſavoir ſi l'*Egliſe* a le droit d'excommunier les *Souverains*. Il eſt inconteſtable que les *Souverains*, en faiſant ce qu'elle défend ſous

peine d'excommunication, encourent, ainſi que les autres Tranſgreſſeurs, les peines qu'elle prononce. La queſtion étoit, s'il eſt raiſonable que l'*Egliſe* uſe de ſon droit contre les *Souverains*. On ſait que S. *AUGUSTIN* ne le croïoit pas, & qu'il a dit qu'il ne faloit pas excommunier les *Rois* à cauſe des conſéquences. Cette opinion ſage, adoptée par le plus grand nombre des Docteurs, ne l'a point été par les Apologiſtes du Deſpotiſme, que la Cour de Rome a tâché durant pluſieurs ſiécles de s'arroger. Juſqu'ici GREGOIRE n'a rien dit qui juſtifie l'audace, qu'il avoit eue de dépoſer ſon Souverain. Voici come il prétend prouver qu'il en avoit le droit. *Si le Siége Apoſtolique, par la puiſſance ſouveraine qu'il a reçue de Dieu, juge des choſes ſpirituelles, pourquoi les temporelles ne ſeroient-elles pas ſoûmiſes de même à ſon jugement. Votre Charité n'ignore pas de qui ſont membres & qui ſuivent les* Rois *& les* Princes *de ce ſiécle, qui préfèrent leur honeur & les profits temporels à la juſtice de Dieu, dont ils négligent l'honeur pour chercher le leur propre. Car, come ceux qui mètent la volonté de Dieu devant toutes les leurs, & qui pratiquent pluſtôt ſes préceptes, qu'ils n'obéiſſent aux Homes, ſont membres de* JE'SUS-CHRIST*, de même ceux, dont je viens de parler, ſont membres de l'*Antechriſt. *Si donc on juge les Homes Spirituels quand il le faut, pourquoi ne fera t-ton pas encore plus rendre comte aux Séculiers de leurs actions? Mais ils penſent peut-être que la Dignité des* Rois *eſt ſupérieure à celle des* Evêques. *Ils peuvent conclure de leur origine combien elles diffèrent. La première eſt une invention de l'orgueil humain. La ſeconde eſt une inſtitution de la bonté divine. La première cherche inceſſamment la vaine gloire. La ſeconde aſpire toujours à la vie céleſte. Qu'ils ſachent ce que le* Pape *S.* ANASTASE *écrivoit à l'*Empereur ANASTASE *au ſujet de ces deux Dignités; & coment S.* AMBROISE *les diſtingue dans ſon* Paſtoral, *en diſant*: Si vous comparés l'honeur & le rang ſublime des *Evêques*, à l'éclat des *Rois*, au Diadême des *Princes*, ce dernier ſe trouvera beaucoup plus au deſſous de l'autre que le plomb ſi vous le comparиés à l'éclat de l'or! *C'eſt ce que n'ignoroit pas l'*Empereur CONSTANTIN le Grand, *qui ſe mit, non à la première: mais à la dernière place entre les* Evêques; *car il ſavoit que* Dieu réſiſte aux Superbes & qu'il done ſa grace aux Humbles (1).

(1) *Epît.* de *S. Jâque*, 4.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

GREGOIRE n'a si bien fait voir, aucune autre part, combien il étoit mauvais Logicien. Il n'y a de lui, dans ce que je viens de traduire, pas une Proposition qui ne soit absurde. Mais c'est un examen, dans lequel un Ouvrage come celui-ci ne doit point entrer. Je me contenterai d'adopter la réflexion de l'*Abbé* FLEURI (1) sur ce morceau. *Le reste de ce que* GREGOIRE *avance prouveroit trop s'il étoit vrai. Car, si ceux qui ont droit de juger le Spirituel, avoient droit à plus forte raison de juger le Temporel, il ne faudroit plus d'autres Juges ni d'autres Princes que les Evêques; &, si les Puissances Temporelles n'étoient établies que par l'Orgueil humain, la Religion devroit les détruire : mais l'Ecriture nous apprend que toute Puissance vient de Dieu, même celle des Princes infidèles* (2). GREGOIRE dit ensuite, « Que, sur des Lètres qu'il a reçues de quelques *Evêques* & de quelques *Ducs*, il a permis à ces *Evêques* d'absoudre ceux qu'il avoit excommuniés pour ne s'être pas abstenus de communiquer avec le *Roi*: mais qu'il a défendu qu'aucun osât absoudre le *Roi* lui-même, jusqu'à ce que des témoins irreprochables l'eussent assuré que ce Prince avoit fait une véritable pénitence & satisfait sincèrement, afin que, si la bonté divine avoit jeté sur lui ses regards, il pût connoître coment il le pouroit absoudre pour l'honeur de Dieu & pour son salut ». Cette précaution & tout ce que GREGOIRE ajoute pour prouver qu'il avoit raison d'en agir ainsi, servent à montrer qu'après avoir fait le plus grand pas pour l'entière exécution de son projet, c'est à dire pour soustraire le Siége de Rome à la dépendance de ses légitimes Souverains, il n'étoit pas home à risquer de perdre ce qu'il croïoit avoir enfin gagné. Son ouvrage ne pouvoit être solide, qu'autant qu'il sauroit se rendre toujours maître du sort du *Roi*. C'est la maxime, que ses successeurs suivirent, & qui met en droit de dire d'eux qu'ils fomentèrent plustôt les Schismes, qu'ils ne songèrent à les éteindre. Dans une troisième *Lètre*, écrite de Laurentium le 3 de Septembre *A tous les chers Frères en* JÉSUS-CHRIST *& Coëvêques, Ducs, Comtes, & à tous ceux aussi qui défendent la Foi Chretiène, lesquels habitent dans le Roïaume de Germanie* (3), GREGOIRE, en se couvrant du manteau de l'intérêt de la Religion, manifeste encore assés clairement, pour qui le

(1) Liv. 62, N. XXXII. (2) *Epit. aux Rom.* XIII, 1. (3) Liv. IV, *Lèt.* 3.

ſuit pas à pas, quels étoient ſes deſſeins. *Si vous examinés avec ſoin*, leur dit-il, *le* Decret, *où le Saint Concile a, par le Jugement du Saint-Eſprit, excommunié* HENRI, *dit* Roi; *vous connoîtrés, ſans aucun embaras, ce que vous devés faire de ce Prince. Car ce* Decret *fait entendre pour quelle raiſon on l'a lié du lien de l'anathême, & dépoſé de la Dignité Roïale, & pourquoi l'on a délié tout le Peuple, qui lui fut autrefois ſoumis, du ſerment qu'il lui avoit fait. Mais, parceque ce n'eſt point l'orgueil du Siécle, ni la vaine cupidité du Monde (Dieu nous en eſt témoin): mais l'intérêt & la diſcipline du Saint Siége & de l'Egliſe, Mère univerſelle, qui nous ont fait agir contre lui, nous vous admonètons en Notre Seigneur* JÉSUS-CHRIST *& nous vous prions, come nos très chers Frères, de le recevoir avec bonté, s'il revient à Dieu de tout ſon cœur, & de faire voir à ſon égard, non ſeulement la juſtice, qui ne permet pas qu'il règne: mais la miſéricorde, par laquelle beaucoup de crimes ſont effacés. Reſſouvenés-vous, je vous prie, de la condition humaine & de la fragilité commune, & ne perdés point la noble & pieuſe mémoire de ſon Père & de ſa Mère, auxquels on ne peut trouver dans notre ſiècle perſone, qui ſoit égal dans la manière de gouverner un Roïaume. Appliqués cependant à ſes plaies l'huile de la Miſéricorde, de manière que vous ne négligiés pas le vin de la Diſcipline, de peur que ſes cicatrices ne ſe gangrènent, & que l'honeur de la Sainte Egliſe & de l'Empire Romain ne ſoient expoſés par notre négligence à de grands dangers; ce que le Ciel veuille détourner. Qu'on chaſſe loin de lui les mauvais Conſeillers, qui, ſe voïant excommuniés pour l'Héréſie Simoniaque, n'ont pas rougi de ſouiller leur Maître de leur propre lèpre, de l'exciter, en le ſéduiſant par divers crimes, à déchirer la Sainte Egliſe, & de l'expoſer à la colère de Dieu & de S.* PIERRE! *Qu'on lui done des Conſeillers, qui l'aiment, & non leurs intérêts, & qui préfèrent en toutes choſes Dieu au profit temporel! Qu'il croie à l'avenir, non que l'Egliſe lui doit être ſoûmiſe come ſa ſervante, mais qu'elle eſt au deſſus de lui come ſa Souveraine* (1)! *Qu'il ne défende plus, enflé de l'Eſprit d'élévation, les uſages établis par l'Orgueil contre la liberté de la Sainte Egliſe: mais qu'il ſe conforme à la doctrine, que la Divine Puiſſance enſeigna pour notre ſalut aux Saints Pères! S'il nous done, ſur ces choſes & ſur d'autres*

(1) *Ut Dominam.*

qu'on est en droit de lui demander, les suretés nécessaires, nous voulons que vous nous en informiés sur le champ par des Députés, qui soient gens éclairés, afin qu'en délibérant ensemble, on puisse, avec l'aide de Dieu, trouver ce qu'il est à propos de faire. Mais, sur toutes choses, nous défendons, de la part de S. PIERRE, *qu'aucun ose l'absoudre de l'excommunication, jusqu'à ce que nous aiant instruits de ce que nous avons dit ci-dessus, vous aïés reçu le consentement du Saint Siége & des réponses réitérées* (1). *Les diverses manières de penser de différentes persones nous donent lieu de craindre; & la faveur humaine, ou la crainte nous occasione des soupçons. Si les péchés de plusieurs, ce que nous ne souhaitons pas, sont cause qu'il ne revient pas à Dieu de tout son cœur, qu'avec le secours de Dieu, l'on trouve pour gouverner le Roïaume une persone, qui s'engage secrètement, par une inviolable promesse, d'observer ce que nous avons dit ci-dessus, & tout ce qui d'ailleurs est nécessaire pour sauver la Religion Chretiène & tout l'Empire! Informés-nous au plustôt s'il est absolument nécessaire que vous fassiés une nouvelle élection; & faites connoître la persone & ses mœurs, pour que nous confirmions cette élection, afin qu'elle se fasse par l'Autorité Apostolique, & que, de notre tems, nous établissions solidement un nouveau plan de succession, ainsi que nous savons que nos saints Pères avoient fait; & pour que, procédant avec une utile & sainte intention, & n'aiant rien fait sans nous en instruire, vous méritiés, par la grace de Dieu, la faveur du Siége Apostolique, & dans tout ce que vous ferés la bénédiction de* S. PIERRE, *Prince des Apôtres. A l'égard du serment que vous avés fait à notre très chère fille* AGNÈS, Impératrice Auguste, *en cas que son Fils sortit de ce monde avant elle, il ne doit point vous arrêter; parceque, soit qu'elle résiste à la Justice par un excès de tendresse pour son Fils, soit que, favorisant la Justice, elle consente qu'on le fasse dêcendre du Trône, vous comprenés vous même ce qui vous reste à faire* (2). *Au reste, après que vous aurés irrévocablement arrêté que son Fils sera privé de la Courone, il nous paroit qu'il sera bon que vous demandiés l'avis de l'*Impératrice *& le nôtre au sujet de celui*

(1) En ordonant d'attendre des réponses réitérées, *Gregoire* semble se réserver la liberté de retirer son consentement, après l'avoir doné. Cette précaution décèle ses intentions secrètes.

(2) C'est à dire, aller leur chemin & se doner un autre Roi.

que vous voudrés charger du gouvernement du Roïaume. Alors, de concert avec nous, elle donera son consentement, ou l'autorité du Siége Apostolique renversera tout ce qui paroît s'opposer à la Justice (1). Un Maître d'Eloquence, s'il en vouloit prendre la peine, feroit voir aisément que, dans une partie de cette *Lètre*, GREGOIRE manie avec beaucoup d'adresse une sorte d'Argument, dont on reproche aux Théologiens de faire trop d'usage (2). Il me suffit d'avoir averti qu'elle achève de déveloper, à qui ne veut point s'aveugler, les intentions de ce *Pape*. Ces trois *Lètres*, & principalement la dernière, enhardissent ses Partisans en *Allemagne*, & particulièrement le *Duc* RODOLFE, à tout oser. Aussitôt, après la réception de cette *Lètre*, ce *Duc*, les *Ducs* WELF *de Bavière*, & BERTHOLD *de Carinthie*, les *Evêques* ADALBÉRON *de Wuirtzbourg* & ADELBERT *de Worms*, & beaucoup d'autres *Princes* & *Seigneurs*, qui pensoient come eux & qui n'avoient pas cessé de favoriser sous main la révolte des *Saxons*, s'assemblent à Ulm, & résolvent de convoquer à Tribur, pour le 16 d'Octobre, une Assemblée de tous ceux qui vouloient mètre fin aux troubles du Roïaume, c'est à dire appuïer les prétentions de GREGOIRE VII & favoriser l'ambition du *Duc* RODOLFE. Les *Princes* & *Seigneurs de Saxe*, *de Bavière*, *de Lorraine* & *de la Germanie Inférieure* sont invités de venir à cette Assemblée. Cette invitation fait une si grande impression, qu'elle détache l'*Archevêque de Maience* & quelques autres des intérêts du *Roi*. Les *Princes* & les *Seigneurs* se trouvent en très grand nombre à Tribur au jour marqué, dans la ferme résolution de se doner un nouveau Roi. SIGHARD, *Patriarche d'Aquilée*, & ALTMAN, *Evêque de Passaw* y viènent, come *Légats Apostoliques*. Ils avoient avec eux *quelques Laïcs, qui, renonçant à de grands biens, s'étoient, pour l'amour de Dieu, réduits à mener une vie privée & pauvre.* Le Pape *les avoit envoïés pour qu'ils attestassent publiquement à tout le monde dans la* Germanie, *qu'on avoit excommunié le* Roi *pour de justes causes, & pour assurer que l'*Apostolique *autoriseroit, par son consentement & son suffrage, l'élection d'un autre Roi. Ces gens ne vouloient communiquer avec aucun Prince, aucun Particulier, qui, depuis*

(1) Dans le reste de la *Lètre*, le Pape confirme aux Evêques de son Parti la permission d'absoudre les Excommuniés, qui viendroient à résipiscence.
(2) *L'Odium Theologicum.*

EVENEMENS *durant la* VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, *Roi d'Italie & futur Empereur.*

l'excommunication du Roi HENRI, *eût tant soit peu communiqué, par actions ou par paroles, avec lui, jusqu'à ce qu'aiant fait pénitence, ils eussent reçu d'*ALTMAN, *Vicaire du* Pontife Romain, *l'absolution de l'anathême. Ils évitoient avec le même soin la communion de ceux qui, dans la prière, avoient communiqué, soit avec les Prêtres mariés, soit avec ceux à qui l'argent avoit procuré des Dignités Ecclésiastiques* (1). Il n'étoit pas mal-à-droit à GREGOIRE VII d'envoïer ces *Zélateurs* ignorans à la suite de ses *Légats* Les grimaces dévotes & l'air mortifié de pareils Prédicateurs ont toujours été propres à séduire le Peuple. Sept jours se passent en délibérations, où chacun expose ses griefs contre le *Roi*. C'étoit, à peu près, les mêmes proposés par les *Saxons* dès leurs première révolte. Le résultat des délibérations est de déposer HENRI, & de lui doner un successeur. Ce *Prince* étoit de l'autre côté du Rhin, dans le Château d'Oppenheim avec ses plus fidèles Partisans. Il envoie chaque jour à Tribur promètre « de réformer tous les abus, & de gouverner de con» cert avec les *Princes* »: mais les *Princes* rejètent ses promesses, en lui reprochant « de n'avoir jamais rien tenu de ce » qu'il avoit promis ». Ils ajoutent, « Que, depuis son excom» munication, il ne leur est plus permis de communiquer avec » lui : Qu'affranchis par le *Pape* de leur serment, ils ne lui » doivent plus rien; & qu'ils seroient des Insensés, s'ils ne pro» fitoient pas de l'occasion, que la Providence leur offroit, » de se doner un Chef qui leur convînt ». Le *Roi* s'abaisse jusqu'à proposer « de leur remètre le gouvernement de l'Etat, » en gardant le titre & les ornemens de Roi, qu'il avoit reçus » d'eux solemnellement, & dont ils ne pouvoient pas le pri» ver sans se déshonorer eux-même ». Rien ne les touche. Ils prènent même, un jour, la résolution de l'aller attaquer le lendemain; ce qu'ils pouvoient aisément, parceque l'*Archevêque de Maience* avoit fait amener tous les bateaux de leur côté. Le *Roi*, sachant leur dessein, réunit tout ce qu'il avoit de troupes dans le voisinage, afin de tomber sur eux aussitôt qu'ils auroient passé le fleuve; ce qui les fait changer d'avis. Le lendemain, dès la pointe du jour, des Députés vont lui dire de leur part, « Qu'ils s'en rapporteront au *Pape*, qu'ils » engageront de venir, pour le jour de la Chandeleur, à » Ausbourg : Qu'en sa présence, on discutera, dans la Diète

(1) *Lambert d'Aschaffenbourg*; Année 1076.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

» générale les raiſons de part & d'autre; & qu'il décidera s'il » doit abſoudre, ou condamner le *Roi*: Que, ſi le *Roi*, par » ſa faute, n'eſt pas abſous avant le jour anniverſaire de ſon » excommunication, il perdra ſa cauſe ſans retour, & ne » poura point invoquer les Loix pour recouvrer une Courone, » à laquelle ces mêmes Loix ne lui laiſſeront aucun droit après » un an paſſé dans l'excommunication (1): Pour les aſſurer » de ſon obéiſſance au *Pape*, qu'il éloigne tous les Excommu- » niés; qu'il congédie ſon armée; qu'il aille ſéjourner à Spire » avec l'*Evêque de Verdun*, & quelques Domeſtiques connus » des *Princes* pour n'être point excommuniés; qu'il y mène » une vie privée; qu'il n'entre point dans l'Egliſe; qu'il ne ſe » mêle point du gouvernement juſqu'à la prochaine Diète; & » qu'il s'abſtiène de porter aucune marque de la Roïauté! De » plus, qu'il faſſe ſortir ſes troupes de Worms; qu'il rende la » Ville à ſon *Evêque*; & qu'il lui garantiſſe, par ſerment & » par otages, qu'il n'aura point à craindre que les Habitans » ne ſe revoltent! Que, ſi le *Roi* manque à quelqu'une de ces » choſes, les *Princes*, exemts de toute faute, dégagés de leur » ſerment, à l'abri du reproche de perfidie, procéderont, ſans » attendre le *Pape*, à ce qu'ils croiront devoir être le plus avan- » tageux à l'Etat ». La propoſition d'établir le *Pape* Juge entre les *Princes rebelles* & leur Souverain avoit été ſuggérée, dit-on, par l'*Abbé de Dume*, l'*Impératrice* AGNE'S & la *Comteſſe* MATHILDE, c'eſt à dire par GREGOIRE VII lui-même (2). Le *Roi* conſent à tout ce que des Sujets révoltés avoient l'inſolence de lui preſcrire. Il renvoie ſur le champ l'*Archevêque de Cologne*, les *Evêques de Bamberg*, *de Straſbourg*, *de Bâle*, *de Spire*, *de Lauſane*, *de Céitz*, & *d'Oſnabruch*, UDALRIC, *de Coskeim*, le *Comte* EBERHARD, & les autres Excommuniés, qui compoſoient principalement ſon Conſeil. Il ordone aux troupes qu'il avoit à Worms, d'en ſortir, & de remètre la Place à l'*Evêque*; congédie ſes autres troupes; & va vivre à Spire, come les *Princes* le ſouhaitoient. Ceux-ci retournent chés eux, après avoir envoïé des Députés à Rome, inſtruire le

(1) *Paul de Bernried* parle d'une Loi, par laquelle, dans le Roïaume de Germanie, les Excommuniés perdoient leur état, s'il ne ſe faiſoient pas abſoudre avant l'an & jour: mais cette Loi, faite, du conſentement des Souverains, pour obliger les Particuliers à reſpecter les déciſions eccléſiaſtiques, ne devoit pas s'étendre juſqu'aux Souverains eux-même, à cauſe des conſequences.

(2) Je parle-là d'après l'Hiſtorien *Arnulf*. V. pp. 479 & 81, col. 4.

Pape de ce qu'ils venoient de faire, & le ſupplier de venir lui-même rétablir l'ordre & le calme dans le *Roïaume de Germanie*. Le *Roi*, ſongeant qu'il ſe pouvoit que la marche du *Pape* fût retardée, & voulant ſans doute, come il le devoit, éviter de remètre la déciſion de ſes différens avec les *Princes*, à celui qu'il en croïoit l'auteur, prend le parti d'aller en Italie à la rencontre du *Pape*; &, malgré le froid extrême de cette année, il ſe met en chemin, quelques jours avant Noël, avec ſa Femme & ſon Fils.

La *Comteſſe* Mathilde perd ſa Mère & ſon Mari. Le *Duc* Godefroi *le Boſſu*, vers la fin de Février, étoit à Anvers, où, pendant la nuit, étant allé hors de la maiſon, ſatisfaire un beſoin, il reçoit, dans la partie même alors occupée, un coup de pique d'un Aſſaſſin (1), que l'on crut dans le tems envoïé par *Robert*, Comte de Flandre, & qui s'enfuit, en laiſſant le fer dans la plaie. Le *Duc* en meurt ſept jours après, le 27 du même mois; & l'on porte ſon corps à Verdun auprès de celui de ſon Père. Bien que, dans les principes de *Gregoire VII*, ce Prince fût mort dans les liens de l'anathème pour avoir communiqué avec les Excommuniés, qu'*Henri III* avoit auprès de lui, ce Pape ne laiſſe pas, à la prière de *Mathilde* & d'*Hérimanne*, Evêque de Mets, de prier ſouvent pour le repos de l'ame de *Godefroi*, come il nous l'apprend à la fin de ſa *Lètre* à cet Evêque, de laquelle j'ai parlé plus haut. *Henri III* diſpoſe des Fiefs vacans par la mort ſans Enfans de ce Duc; & done le Duché de la Baſſe-Lorraine à ſon fils *Conrad*; & le Marquiſat d'Anvers à *Godefroi*, fils d'*Euſtache*, Comte de Boulogne, & d'une Sœur de Godefroi *le Boſſu*. C'eſt le célèbre Godefroi *de Bouillon*, qui fut, 23 ans après, premier Roi de Jéruſalem. La *Ducheſſe* Béatrix meurt, le 18 d'Avril, à Piſe, où l'on voit dans la Cathédrale le Mauſolée, que ſa Fille lui fit élever.

Le *Duc* Robert *Guiſcard* fait encore, cette année, d'inutiles tentatives pour ſe reconcilier avec le Pape. C'eſt par *Gregoire* lui-même que nous en ſomes inſtruits, ainſi qu'on le verra plus bas. Mais la mauvaiſe humeur du Siége de Rome n'altère point la conſidération, que ce Prince méritoit par ſes exploits, & par ſa puiſſance qui recevoit tous les jours de nouveaux accroiſſemens. L'*Empereur* Michel Ducas demande

(1) *Speculator confodit eum per ſecreta natium.* Lambert d'Aſchaffenb. Ann. 1076.

en mariage pour CONSTANTIN DUCAS *Porphirogénète*, ſon fils & ſon collègue à l'Empire, une Fille du Duc. Le mariage ſe célèbre à Conſtantinople; & les Grecs, ſuivant leur coûtume, changent le nom de cette Princeſſe en celui d'*Hélène*. Cependant *Robert*, qui devoit s'impatienter des obſtacles apportés par *Gregoire* à leur reconciliation, entreprend de le forcer d'acquieſcer à ſes offres, & porte la guerre dans les Domaines de l'Egliſe de Rome. Quoique le Pape dans une *Lètre*, dont je dirai quelque choſe avant de finir cette année, s'emporte beaucoup contre les Normans, parcequ'ils êtoient entrés dans les Terres de l'Egliſe, il paroît cependant que leur Expédition ne fut pas conſidérable, puiſque leurs Hiſtoriens n'en parlent point.

Hugue, Comte de Gircea, mari d'une Fille naturelle du *Comte* ROGER & commandant en Sicile, en l'abſence de ce Prince, avec ordre de ſe tenir ſur la défenſive & de ne rien entreprendre, veut ſignaler ſon courage par quelque action d'éclat; & ſe joint à *Jourdain*, auſſi fils naturel de *Roger*, pour aller attaquer *Benavert*, Gouverneur des Saraſins de l'Ile: mais, tombé dans une embuſcade, il y périt avec la plus grande partie de ſes troupes; & *Jourdain* ſe ſauve avec un très petit nombre. Cet échec rappelle promtement en Sicile *Roger*, qui vange la perte des ſiens par le ravage de beaucoup de Terres & par le ſac de quelques Châteaux.

Le Chevalier HERLEMBALD empêche encore à Milan que le Batême ſolemnel du Samedi-Saint ſoit adminiſtré ſuivant l'uſage de cette Egliſe, & que l'on ſe ſerve du Saint-Chrême envoïé par un Evêque Suffragant. Malgré l'oppoſition des Chanoines Cardinaux, le Prêtre *Liprand* uſurpe encore leurs fonctions, fait la bénédiction des Fonts batiſmaux, & done le Batême à tous ceux qui ſe préſentent. Les Milanois ſouffrent ces entrepriſes ſéditieuſes moins patiemment, qu'ils n'avoient fait les années précèdentes. Les principaux de la Nobleſſe ſortent de la Ville; une grande partie du Peuple les ſuit; & tous font ſerment de vanger l'injure faite à S. *Ambroiſe*, & de recevoir, come ils le croïoient juſte, le Paſteur que le Roi leur avoit doné. Quelques jours après Pâque, ils rentrent dans la Ville. *Herlembald* s'avance à leur rencontre, & ſe met à les haranguer: mais, voïant qu'ils refuſoient de l'écouter, il court s'armer, & revient fondre ſur eux. Entouré, preſſé de toutes parts, il tombe percé de pluſieurs coups, & meurt. Sa petite troupe ſe

EVENEMENS *durant la* VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

dissperse aussitôt; & son corps, après avoir amusé la colère du Peuple, est enterré sans cérémonie. Les Milanois vont, ce jour-là même & le lendemain, dans la Basilique de Saint-Ambroise rendre graces à Dieu de ce qu'il les a défaits d'un Citoïen, qu'ils n'avoient pas tort de regarder come un Ennemi de la patrie. Le Prêtre *Liprand*, effraïé de la mort d'*Herlembald*, sort de la Ville; & ceux qui l'atteignent dans sa fuite, lui coupent le nés & les oreilles, & le laissent aller. Tous deux reçoivent de leurs Partisans le titre de Martirs (1); & *Gregoire VII* autorise cette erreur scandaleuse. LANDULF *le Jeune*, fils d'une Sœur de *Liprand*, nous a transmis (2) une *Lètre*, où ce Pape « félicite *Liprand* de ce qu'il a souffert pour JÉSUS-» CHRIST, à l'exemple des Saints que l'on révère, & dont il » grossira le nombre s'il persévère jusqu'à la fin. Si le retran-» chement de son nés & de ses oreilles, lui dit-il, a rendu » son Home extérieur hideux à voir, son Home intérieur, » l'image de Dieu, n'en est devenu que plus beau par une aug-» mentation considérable de sainteté. Son Home intérieur » n'aiant rien perdu par le retranchement fait à son Home ex-» térieur; la Dignité Sacerdotale, véritable Office de sainte-» té, n'est point séparée de lui, parcequ'elle requère, moins la » totalité des membres, que la totalité des vertus. La perte » de quelques membres n'a point dégradé les Martirs de » leurs Ordres. Il doit donc actuellement se croire Prêtre à » plus juste titre, puisqu'il est consacré, non seulement par » l'onction du Saint-Chrême, mais encore par l'effusion de son » sang. Moins il lui reste à perdre, moins il doit craindre d'an-» noncer la vérité. Sur de la protection du Pape & du Siége » Apostolique, il peut braver ses Ennemis; & recourir à Rome » s'il le juge nécessaire; &, s'il veut y venir, il y sera bien re-» çu » (3). Cette *Lètre*, communiquée sans doute aux principaux du Parti, ne pouvoit manquer de le soûtenir. En effet, par les soins d'*Henri*, d'*Ardéric* & de *Wifred*, Chevaliers Milanois, le Parti reprend vigueur en peu de tems; & *Wifred* en done avis au Pape, qui lui répond avant le mois de Septembre. C'est dans cette *Lètre*, qu'il dit « Qu'il ne tenoit qu'à lui

(1) *Berthold de Constance* parle de vingt miracles opérés au tombeau d'*Herlembald*.

(2) Chap. VI de son *Histoire*.

(3) Voïés pp. 445-7 & 473, col. 4.

» de faire la paix avec les Normans, qui le desiroient très fort: » mais qu'il ne la fera point, si ce n'est de manière que l'Eglise » Romaine y gagne, plustôt que d'y perdre ». Il parle, après cela, de ses dispositions à l'égard d'*Henri III;* exhorte *Wifred* à mètre en Dieu toute sa confiance; & lui promet de le secourir. Cette promesse dit clairement, qu'en fournissant à *Wifred* des secours d'argent pareils à ceux qu'*Herlembald* avoit reçus, il vouloit perpétuer les troubles de Milan, parcequ'ils étoient utiles à ses vues. Il écrit une autre *Lètre*, le 31 d'Octobre, aux trois Chevaliers, qu'il qualifie *Fidèles du Saint-Siége & Fils légitimes de l'Eglise de Milan.* « Il se plaint des embaras que » l'invasion des Terres de l'Eglise par les Normans & les entre- » prises des Simoniaques lui causent; &, témoignant qu'il ne » cèdera pas, il leur parle du bon train que les Affaires pre- » noient en Allemagne, où l'on se soûlevoit contre le Roi de » toutes parts. Il leur annonce que *leur rédemption est proche;* » & que l'Eglise Romaine triomphera de *Thédald*, come elle » a fait de *Gui* de *Vélate* & de *Godefroi* ». C'étoit, come on le voit, exhorter vivement les Séditieux de Milan à persister dans leur revolte (1).

1077.

DEPUIS le jour de S. *Martin* de l'année précèdente jusqu'au 1 d'Avril de cette année, le froid fut si considérable dans la Germanie que, durant presque tout ce tems, on passa les Fleuves sur la glace; & qu'en beaucoup d'endroits les Vignes furent entièrement desséchées. La rigueur de la saison n'avoit pas empêché le *Roi* HENRI III de se mètre en chemin pour l'Italie, avec sa Femme & son Fils, accompagné d'un seul Noble Allemand, & suivi de très peu de Domestiques; &, parceque les *Ducs* RODOLFE *de Souabe*, & BERTHOLD *de Carinthie* faisoient garder tous les passages des Alpes du côté de l'Allemagne, il avoit pris sa route par le Roïaume des Deux-Bourgognes. Reçu magnifiquement à Besançon par le *Comte* GUILLAUME *Tête-Hardie*, il y avoit passé les fêtes de Noël; & continué son voïage par le Piémont. En arrivant dans cette Province (2), il est reçu par la *Comtesse* ADÉLAÏDE, *Marquise de*

(1) Voïès ce que je dis des deux *Lètres* de *Gregoire VII*, pp. 473-9, où je les traduis presque entières.

(2) *Quum in locum qui* Civis *dicitur, venisset.* Ces paroles de *Lambert d'Aschaffenbourg*, Ann. 1077, font dire à *Muratori*, T. VI, p. 249: *Je ne saurois dire s'il s'agit de la Ville de* Chivasc.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Suse, ſa bellemère, & par le *Comte* AME'DE'E, fils de cette *Comteſſe*, qui lui rendent tous les honeurs qu'ils doivent à leur Souverain: mais qui, pour lui laiſſer le paſſage libre, exigent qu'il leur cède cinq Evêchés d'Italie voiſins de leurs Etats (1). Il paſſe avec des peines infinies les Alpes immenſément couvertes de nége & de glace. A la dêcente des montagnes, il trouve les *Evêques de Lombardie* & des *Comtes* de diverſes Provinces. On le reçoit partout come un Roi, dont on ſouhaitoit depuis longtems la préſence, afin qu'il remît le calme & le bon ordre dans toute l'Italie; & bientôt il ſe voit une armée conſidérable. GREGOIRE VII, pour ne pas manquer l'occaſion d'exercer de la manière la plus éclatante ſa prétendue Monarchie univerſelle, en ſe conſtituant juge entre ſon Souverain & des Sujets rebelles, part, dans le commencement de Janvier, pour Ausbourg, malgré les principaux de la Nobleſſe de Rome, qui s'oppoſoient à ce voïage, qu'ils trouvoient au moins imprudent. Eſcorté par la *Comteſſe* MATHILDE elle-même, il arrive à Verceil; & la nouvelle, que GREGOIRE, *Evêque de cette Ville* & *Chancelier d'Italie*, lui done, de la venue du *Roi* l'inquiète. Il ne ſait ſi ce Prince vient, ou ſe faire abſoudre de l'excommunication, ou s'en vanger les armes à la main. MATHILDE lui fait rebrouſſer chemin, & l'emmène avec elle dans ſa Fortereſſe imprenable de Canoſſa. Bientôt les *Evêques* & les *Laïcs*, qu'il avoit excommuniés & que le *Roi* n'avoit écartés de lui qu'à la dernière extrémité, viènent dans ce lieu ſe préſenter, vêtus de laine ſur la chair & nus pieds, pour obtenir la levée des Cenſures. GREGOIRE ordone aux *Evêques*, de ſe renfermer chacun ſeul dans une chambre, de ne parler à perſone, & de ne faire qu'un ſeul repas très léger vers le ſoir. Il impoſe aux *Laïcs* d'autres pénitences, ſuivant leur âge & leurs forces. Quelques jours après, il les fait tous appeller; les réprimande doucement; les abſoût; & leur recommande, en les congédiant, de ne communiquer avec le *Roi*, juſqu'à ce qu'il ait reçu l'abſolution, que pour l'exhorter à la pénitence, & pour le détourner des mauvais deſſeins qu'il paroiſſoit avoir. HENRI, s'étant approché de Canoſſa, demande une entrevue à la *Comteſſe* MATHILDE, qu'il engage à négocier ſon abſolution;

(1) Guichenon *prétend*, dit le même au même endroit, *que ces Evêchés étoient dans la Bourgogne & peut-être dans le Bugei: mais* Lambert *dit nètement*, cinq Evêchés d'Italie.

& la renvoie avec la *Comteſſe* ADÉLAÏDE, le *Comte* AMÉDÉE, HUGUE, *Abbé de Clugni*, le *Marquis* ALBERT AZZON II *d'Eſte*, & quelques autres des principaux *Princes d'Italie* qu'il ſavoit avoir beaucoup de crédit auprès du *Pape*, afin qu'ils le prient tous enſemble « de l'abſoudre, & de ne pas s'en rapporter aux » *Princes Germaniques*, qui l'accuſoient pluſtôt par haine, que » par zèle de la Juſtice ». Le *Pape* refuſe d'abord obſtinément. Il cède enſuite à l'importunité des Interceſſeurs : mais en exigeant, « Qu'HENRI, s'il eſt conduit par un véritable repentir, » lui remète la Courone & les autres ornemens roïaux ; & qu'il » avoue que l'injure, qu'il a faite au Saint-Siége, le rend indi» gne du titre & des honeurs de Roi ». La condition leur paroiſſant trop dure à tous ; ils y demandent des adouciſſemens. GREGOIRE ſe relâche : mais avec bien de la peine ; & permet qu'HENRI viène réparer ſa faute par ſa ſoûmiſſion. La Forteresſe de Canoſſa, come je dois l'avoir dit ailleurs, étoit fermée de trois enceintes de murs. Le *Roi*, vêtu de laine ſur la chair & pieds nus, eſt admis ſeul, dès le matin, dans la ſeconde enceinte ; tout ſon cortége aiant ordre de reſter dehors, & même aſſés loin. Par le froid exceſſif qu'il faiſoit, il paſſe la journée entière à l'air, ſans prendre aucune nouriture ; &, le ſoir, il va rejoindre les ſiens. La même choſe ſe répète les deux jours ſuivans (1). Enfin, le quatrième jour, 25 de Janvier, GREGOIRE, aiant aſſés joui de ſon triomphe, fait introduire ce Prince à ſon audiance. Après divers éclairciſſemens, il conſent de l'abſoudre, à condition, par le *Roi*, « De ſe trouver à la Diète générale des *Princes de Germanie*, » dans le tems & le lieu qui ſeront indiqués par le *Pape*, afin » d'y répondre, en ſa préſence, aux accuſations intentées » contre lui : De garder la Courone, s'il ſe trouve innocent, » ou de la perdre, ſans murmurer, ſi les preuves de ſes cri» mes font décider qu'il en eſt indigne par les Loix de l'Egliſe : » Soit qu'il conſerve le Trône, ſoit qu'il le perde, de ne » jamais ſe vanger ſur qui que ce ſoit de l'état auquel il s'eſt » vu réduit : Juſqu'à ce que ſa cauſe, légitimement diſcu» tée, ſoit finie, de ne faire uſage d'aucune des marques de

(1) La démarche d'*Henri III* fait dire à *Muratori*, p. 251 ; « Qu'il eſt des » occaſions où l'Orgueil, le premier mobile des Souverains, ſe laiſſe do» miner par l'Intérêt » ; C'eſt ce qu'il exprime ainſi dans ſa Langue. *Tempo viene talvolta, che la Superbia, primo mobile de i Regnanti, cedè il Trono all' Intereſſe.*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

» la Dignité Roïale; de ne se mêler nullement des Affaires » de l'Etat; de n'exiger de ses Sujets que ce qu'ils lui doivent » pour son entretien & pour celui de sa Maison; ses Sujets du- » rant tout ce tems restant déliés, devant Dieu & devant les » Homes, de leur serment de fidélité: De priver pour toujours » de sa familiarité ROBERT, *Evêque de Bamberg*, UDALRIC » *de Cosheim* & les autres, dont il prenoit les conseils pour » sa propre conduite & pour le gouvernement du Roïaume: » S'il reste en possession de la Courone, d'être toujours soûmis » au *Pape*, d'en exécuter tous les ordres, & de contribuer de » tout son pouvoir à réformer ce qui s'est établi dans le Roïau- » me contre les Loix de l'Eglise ». La dernière condition est, « Que, s'il manque à quelqu'une des autres, l'absolution, qu'il » demande avec tant d'instance, sera nulle; qu'il sera tenu » pour convaincu, par son propre aveu, des crimes dont on » l'accuse; qu'il ne sera plus admis à prouver son innocence; » & que, toute contestation cessant, les *Princes du Roïaume*, » pleinement dégagés de leur serment, éliront, d'un commun » accord, un autre Roi ». Telles sont les conditions tiranniques, que *Lambert d'Aschaffenbourg* (1) dit imposées par GREGOIRE à son Souverain. Je les mets ici, parceque cet Historien est d'une grande autorité: mais nous avons, dans les *Vies de* GREGOIRE VII par PANDULF *de Pise* & par PAUL *de Bernried*, &c, sous le titre de *Serment d'*HENRI, *Roi de Germanie*, dans le *Registre* de GREGOIRE, l'*Acte* dressé dans cette occasion (2); & cet *Acte* n'est pas d'accord avec l'Historien. J'imagine que *Lambert* rapporte, d'après les bruits publics, les propositions faites verbalement au *Roi* par le *Pape*; & réduites ensuite, sur les réprésentations des *Princes* là présens, & surtout de l'*Abbé* HUGUE, à ce que porte l'*Acte*, que voici. *Je* HENRI, *dans le terme qui sera prescrit par le Seigneur* Pape GREGOIRE, *ferai, suivant ce qu'il décidera, justice ou bien accommodement, touchant les plaintes des* Archevêques *& des* Evêques, *des* Ducs, *des* Comtes *& des autres* Princes du Roïaume Germanique, *& de ceux qui les suivent, & touchant leurs différens avec moi, si ce n'est que quelque empêchement ne s'y oppose de sa part, ou de la miène; &, ce terme passé, je serai prêt à faire la même chose. De plus, si le même Seigneur* Pape GREGOIRE *veut aller au-*

(1) Année 1077.
(2) Livre IV, Létre 12. *Jusjurandum* Henrici *Regis Teutonicorum*.

delà des Monts, ou dans d'autres parties de la Terre, lui & ceux qui ſeront de ſon eſcorte ou de ſa ſuite, ceux qu'il envoie, & ceux qui vienent vers lui de quelque partie de la Terre que ce ſoit, ſeront, de ma part & de la part de ceux que je pourai forcer à m'obéir, à l'abri de toute atteinte à la vie, aux membres, à la liberté, en allant, en ſéjournant, en revenant; &, de mon conſentement, il n'aura point d'autre empêchement, qui ſoit contraire à ſon honeur. S'il en éprouve de la part de quelque autre, je lui donerai des ſecours de bone-foi, ſelon mon pouvoir (1). Le *Roi* ſouſcrit à ce ſerment, qu'il promet d'obſerver: mais, le *Pape* voulant plus de ſureté, GREGOIRE, *Evêque de Verceil*, EPPON, *Evêque de Céitz*, le *Marquis* ALBERT-AZZON, & les autres *Princes d'Italie* préſens en jurent l'obſervation ſur des Reliques. L'*Abbé* HUGUE, à qui ſa Règle défendoit de faire aucun ſerment, promet ſimplement, en la préſence de Dieu, que le *Roi* ſera fidèle à ſa parole. Le *Pape*, aiant abſous ce Prince, célèbre la Meſſe. A la Communion, il le fait approcher de l'Autel avec tous les Aſſiſtans; &, tenant en main le Corps de Notre Seigneur, il lui dit: *J'ai reçu, depuis longtems, de vous & de vos Partiſans des Lètres, qui m'accuſoient d'avoir envahi le Siége Apoſtolique par Simonie, & d'avoir, avant & depuis mon Epiſcopat, ſouillé ma vie de crimes qui, ſuivant les Canons, m'auroient du fermer l'entrée aux Ordres ſacrés. Je pourois détruire cette accuſation par les dépoſitions de Témoins irréprochables, c'eſt à dire de ceux à qui toute ma vie eſt entièrement connue depuis mon enfance, & de ceux qui m'ont fait monter à l'Epiſcopat. Mais, pour ne paroître pas comter pluſtôt ſur le ſecours des Homes que ſur celui de Dieu, pour ôter, par une ſatisfaction plus courte, toute ombre de ſcandale, que le Corps du Seigneur, que je vais prendre, ſoit aujourd'hui l'épreuve de mon innocence, de manière que Dieu tout-puiſſant*

(1) La date eſt, *Fait à Canoſſa, le cinquième des Calendes de Février, Indiction quinzième*, c'eſt à dire *le 28 de Janvier* 1077. La Signature de l'*Acte* précèda certainement l'abſolution; &, ſuivant *Doniſon*, celle-ci ſe fit,

Ante dies ſeptem quàm finem Janus haberet,

ſept jours avant la fin, ou *le dernier jour de Janvier*, c'eſt à dire *le 25*. J'ai préféré la date de cet Auteur, parceque ſon Vers a pu s'altérer plus difficilement que le chifre de l'*Acte*. D'ailleurs, come dans la *Lètre* 12 du IVe. Liv. de *Gregoire*, laquelle n'a point de date, il eſt dit que l'*Acte*, eſt écrit au bas, il ſe peut que le premier Copiſte ait mis la date de la *Lètre* à l'*Acte* qui ſe trouvoit n'en point avoir dans la Copie qu'il tranſcrivoit. Il faut que la faute, que je relève, remonte juſqu'à la compilation du *Regiſtre*, puiſqu'elle ſe trouve auſſi chés *Pandulf de Piſe* & chés *Paul de Bernried*.

m'absolve de tout soupçon de crime, si je suis innocent, ou qu'il me punisse par une mort subite, si je suis coupable! Aiant ensuite prié Dieu de manifester son innocence, il consume une partie de l'Hostie. Le Peuple, le voïant survivre, en témoigne sa joie par des acclamations multipliées. GREGOIRE, se retournant vers l'assemblée, fait faire silence avec peine; & s'adressant à HENRI: *Faites donc, s'il vous plaît, mon Fils*, lui dit-il, *ce que vous m'avés vu faire.* Les Princes du Roïaume de Germanie *me rompent tous les jours la tête de leurs accusations contre vous. Ils vous chargent d'un énorme amas de crimes capitaux, pour lesquels ils pensent qu'on doit vous interdire, jusqu'au dernier soupir, non seulement toute administration des Affaires publiques: mais encore la Communion ecclésiastique, & tout commerce de la Vie Civile. Ils demandent aussi qu'on leur assigne un jour, un lieu, qu'on leur accorde une audiance pour discuter canoniquement les accusations intentées contre vous. Vous n'ignorés pas que les Jugemens des Homes sont incertains; & que, dans les contestations publiques, on persuade quelquefois le faux au lieu du vrai, parceque les Homes éloquens, abusant de leur esprit & du talent de parler avec abondance & douceur, font admètre le faux qu'ils ornent du brillant des paroles; & que la Vérité, qui n'est appuïée d'aucun secours de l'Eloquence, est méprisée. Ainsi, puisque je desire procurer votre bien, parceque, dans vos calamités, vous avés, en suppliant, recherché la protection du Siége Apostolique, faites ce que je vous conseille. Si vous vous sentés innocent, s'il est vrai que vos Ennemis emploient la calomnie pour attaquer votre honeur par de fausses accusations; délivrés tout d'un coup, & l'Eglise de scandale, & vous de l'incertitude d'une longue contestation; prenés cette partie de reste de l'Hostie, afin que, votre innocence aiant été prouvée par le témoignage de Dieu, vous fermiés la bouche à ceux qui débitent de vous des choses désavantageuses; & que, lorsque je serai l'Avocat de votre cause & le très zèlé défenseur de votre innocence, les* Princes *se reconcilient avec vous, la Courone vous soit rendue, & les tempêtes des Guerres Civiles, dont l'Etat depuis si longtems est agité, soient assoupies pour toujours* (1). Le *Roi*, qui ne s'attendoit pas à cette étrange proposition, est étoné, balance, ne sait que répon-

(1) *Lambert d'Aschaffenbourg*, Ann. 1076.

dre, & se retire à l'écart pour consulter ceux auxquels il se pouvoit fier. Il se rapproche ensuite du *Pape*; &, pour se dispenser de faire ce qu'il lui conseilloit, il allègue « Que les *Princes*, » qui lui restoient fidèles, étoient absens; & que, si, de l'avis » de ceux qui l'accompagnoient, il faisoit, sans avoir consulté » les autres, & surtout en l'absence de ses Accusateurs, quelque » chose pour prouver son innocence, elle ne seroit d'aucun » poids auprès de gens, qui n'en voudroient rien croire ». Il prie donc le *Pape* « de réserver l'affaire en son entier pour la » Diète générale & pour un Jugement public, afin que, les » Accusateurs étant tous rassemblés, leurs accusations aiant été » discutées, & leurs persones examinées suivant les Loix ecclé» siastiques, il puisse, aux conditions que les *Princes du Roi*» *iaume* jugeront équitables, se purger de ce dont on l'accu» seroit ». Le *Pape* acquiesce à sa demande, & le communie. Après la Messe, il l'invite à diner, le traite bien, lui prodigue ses conseils sur la conduite qu'il doit tenir, & le renvoie vers les siens restés hors du Château. Trois jours après (1), GREGOIRE écrit aux *Allemans*, « Que, suivant la résolution prise avec » leurs Députés, il s'étoit rendu dans la Lombardie environ » vingt jours avant celui qu'un de leurs *Ducs* devoit le venir » prendre au pied des Montagnes pour le conduire à Ausbourg: » mais qu'après ce jour, come on l'avoit informé que beau» coup de difficultés empêchoient qu'aucun des *Ducs* pût venir » à sa rencontre, il s'étoit trouvé dans un grand embaras, » n'aiant aucun autre moïen de passer en Germanie ». Ce que GREGOIRE nous apprend là mérite de l'attention. Les *Princes Germaniques* avoient promis qu'un des *Ducs* l'iroit prendre. Ils prétextent ensuite de prétendues difficultés pour s'en excuser. N'a-t-on pas lieu de croire que ces *Princes*, qui vouloient, dans leur révolte, s'appuïer de l'autorité du Saint-Siége, s'apperçurent qu'ils avoient fait une faute en invitant un *Pape*, de l'humeur de GREGOIRE VII, à venir en persone remédier aux désordres du *Roïaume de Germanie*, & qu'ils couroient risque, en se voulant doner un nouveau Roi, de se rendre esclaves de la Cour de Rome; qu'en conséquence, ils résolurent, en témoignant un grand desir de voir le *Pape* à la tête de leur Diète, de lui faire perdre l'envie de venir. GREGOIRE dit ensuite, « Qu'alors il avoit appris l'arrivée du *Roi*, qui précèdemment

(1) Voïés p. 405, N. 4.

» avoit envoïé lui demander l'absolution, & qu'il avoit coup » sur coup fait reprendre vivement de ses excès par différentes » persones : Qu'enfin ce *Prince* ètoit venu lui-même le trou- » ver paisiblement à Canossa : Qu'il avoit été trois jours à la » porte, sans aucune marque de sa Dignité, vêtu de laine & » nus pieds, implorant avec beaucoup de larmes la misèricorde » du Siége Apostolique : Que ceux qui s'y trouvoient, en avoient » été si touchés, qu'en versant eux-même des larmes, ils avoient » intercédé pour lui : Que plusieurs avoient accusé GREGOIRE » de trop de dureté : Que d'autres s'ètoient écrié qu'il avoit » moins la sévérité d'un Apôtre, que la cruauté d'un Tiran : » Que le *Pape*, s'ètant enfin laissé vaincre, avoit absous le » *Roi* : mais en prenant les suretés, qu'ils verroient au bas de » sa *Lètre*, lesquelles avoient été confirmées par l'*Abbé de Clu- » gni*, par les *Comtesses* ADÉLAÏDE & MATHILDE, & par plu- » sieurs *Princes*, *Evèques* & *Laïcs*, qu'il avoit jugés propres » à s'en rendre garans : Qu'au reste il desire de passer dans la » Germanie aussitôt qu'il le poura, pour rétablir plus efficace- » ment la paix & le repos dans l'Eglise & dans l'Etat : & qu'ils » verront par l'*Acte*, qu'il leur envoie, qu'il a laissé toute l'Af- » faire en suspens, & qu'elle ne peut être terminée que par » sa présence & de leur consentement unanime ». Aussitôt après l'absolution donée, GREGOIRE charge EPPON, *Evêque de Céitz*, d'aller absoudre ceux qui ci-devant avoient été frapés d'ana- thême avec le *Roi*, pour qu'il n'encoure pas de nouveau l'ex- communication en communiquant avec eux. Mais les *Lom- bards*, instruits du sujet de la venue de cet *Evêque*, frémissent; s'emportent contre lui de paroles & de gestes ; l'empêchent, par des cris de dérision, d'exposer au long le sujet de sa mission apostolique ; &, le chargeant d'injures & de malédictions, ils disent, « Qu'ils comtent pour rien une excommunication lan- » cée contre eux, par celui que les *Evêques d'Italie* avoient ex- » communié depuis longtems, qui s'ètoit emparé par Simonie » du Siége Apostolique, & qui l'avoit ensanglanté par des ho- » micides & souillé par des adultères & d'autres crimes capi- » taux : Que le *Roi* s'ètoit couvert d'un opprobre éternel, en » faisant ce qu'il ne convenoit pas qu'il fît, en trahissant par » une honteuse soûmission la Foi Catholique, l'autorité de » l'Eglise & la dignité de l'Etat, lorsqu'ils s'attendoient qu'il » seroit le protecteur de la Justice & le vangeur des Loix de

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

» l'Eglise : Que, pour la défense de sa cause, ils avoient fait » au *Pape* tous les affronts, qu'ils avoient pu ; mais que, les » abandonant à la merci de l'orage, il n'avoit songé qu'à se » mètre lui-même à couvert, en faisant en particulier sa paix » avec l'Ennemi public ». Ces discours & de pareils, semés parmi les Peuples par les *Princes d'Italie*, produisent bientôt une sédition générale ; & les *Rebelles*, d'un commun accord, parlent « de déposer un *Roi*, qui s'étoit rendu lui-même indigne de » la Courone ; de le remplacer par son Fils, quoiqu'encore » enfant ; & d'aller à Rome créer un autre *Pape*, qui sur le » champ sacre le jeune Prince Empereur, & casse tout ce que » ce *Pape Apostat* avoit fait (1) ». Le *Roi* n'est pas plustôt informé de cette fâcheuse conspiration, qu'il envoie promtement des persones de confiance travailler à ramener, de quelque manière que ce soit, cette multitude irritée, en lui faisant entendre, « Qu'ils ne devoient pas trouver mauvais » & prendre pour une injure ce que l'extrême nécessité l'avoit » contraint de faire pour l'avantage commun : Qu'il n'avoit » pu, qu'en se faisant absoudre avant le jour marqué, satisfaire » les *Princes Germaniques*, dont l'intention, en le calomniant, » étoit de le dépouiller de son Roïaume, & le *Pontife Romain*, » qui, pour changer la face de l'Eglise, faisoit briller de tou» tes parts son glaive spirituel : Qu'à présent, aiant évité les » embûches dressées par ses Ennemis sur sa route, il alloit » emploïer tous ses soins à vanger leurs injures & les siènes ». Aiant ainsi rallenti, plustôt qu'éteint le feu de la sédition ; il voit la pluspart des *Princes* indignés quiter son camp, & s'en retourner sans prendre congé. Quelques-uns dissimulent leur colère ; & le reçoivent chés eux à son retour : mais froidement, & sans lui rendre les honeurs convenables : &, le voïant de mauvais œil, ils l'accusent entre eux » d'être léger & peu » propre au Gouvernement, imputant à lacheté de ce qu'après » qu'on l'avoit desiré si longtems avec tant d'ardeur, il n'a» voit rien fait pour délivrer l'*Italie* des dangers auxquels elle » étoit exposée ». Lorsqu'ensuite il parcourt toute la *Lombardie* pour rendre justice, suivant la coûtume des Rois, à ceux qui souffroient oppression, beaucoup de Villes lui ferment les portes ; &, loin d'aller, come c'étoit l'usage, à sa rencontre

(1) *Per quem... omnia Papæ hujus apostatici cassarentur.* Lamb. d'Aschaff. *ibid.*

en portant des flambeaux allumés & pouſſant des cris de joie, on le force de camper dehors, & l'on ne lui fournit qu'à peine ce qu'il faloit néceſſairement de vivres pour ſa table & pour ſes troupes. On place même en différens endroits des Soldats, chargés de courir ſus à ceux qui voudroient enlever quelque choſe des Villages & des Campagnes. Le *Roi* comprend par là qu'il a mis, ſans raiſon, ſa confiance en une Nation, qu'il ne connoiſſoit pas, quoiqu'il l'eût éprouvée fidèle juſqu'alors; & qu'en abandonant la Germanie, il n'a fait que changer d'Ennemis. Cette conſidération & la démarche des *Milanois* pour ſe reconcilier avec le Saint-Siége lui font craindre une défection générale, & le mètent dans une ſorte de néceſſité de ſe raccommoder avec les *Lombards* à quelque prix que ce ſoit. Il rappelle UDALRIC *de Cosheim*, le *Comte* EBERHARD & tous ceux de ſes Conſeillers, ci-devant excommuniés par le *Pape*, & leur rend toute ſa confiance. Dans les Aſſemblées des *Princes*, il ſe plaint continuellement de GREGOIRE, qu'il accuſe « d'avoir, par ſes manœuvres, excité la tempête qui menaçoit » de renverſer l'Etat, & d'être l'auteur de tout le mal arrivé » depuis peu dans l'Egliſe; & les exhorte tous à ſe vanger, » ſous ſa conduite, des injures qu'ils ont reçues ». Il reprend alors les marques de la Dignité Roïale; &, regagnant ainſi l'affection & la confiance des *Lombards*, il voit de jour en jour ſes troupes groſſir conſidérablement, les Villes lui fournir plus abondamment de quoi nourir & païer ſon armée, & les *Peuples*, à l'exemple de leurs *Princes*, lui promètre toute obéiſſance & tout ſecours. Mais il ne peut pas alors, come il le ſouhaitoit, ſe faire couroner *Roi d'Italie*, parceque les *Milanois*, reconciliés avec le *Pape*, n'ètoient plus en diſpoſition de le recevoir dans leur Ville, où l'*Archevêque* THÉDALD n'avoit plus le même pouvoir (1). Dès qu'on eſt inſtruit en *Allemagne* de ce

(1) *Peu de tems après* (ſon abſolution) *le* Roi *voulut*, dit *Paul de Bernried*, Ch. LXXXVI, *obtenir de l'*Apoſtolique, *par adreſſe, l'exercice des fonctions de la Roïauté, come il avoit obtenu la communion. Il le ſupplia donc humblement, par ſes Députés,* « *de permètre qu'il fût, au moins une fois, ſuivant la coûtume* » *des Rois ſes prédéceſſeurs, couroné par l'*Evêque de Pavie *& l'*Archevêque de » Milan *à* Monza *dans l'Egliſe de Saint-Jean; ou, s'il ne vouloit pas que ce fût* » *par ces Prélats parcequ'ils étoient excommuniés, d'en accorder, par l'autorité* » *Apoſtolique, le privilége à tout autre Evêque* ». *Il ſouhaitoit ſurtout d'être couroné, parceque le* Pontife Romain, *en lui rendant la communion, ne l'avoit point rétabli dans la Dignité de Roi. Mais le* Pape, *qui n'avoit déja que trop éprouvé les ruſes de ce Prince, ne voulut en aucune manière acquieſcer à ce qu'il deſiroit. Il conſidéroit attentivement en lui-même,* « *Qu'en privant* Henri *de ſon Roiaume*

qui venoit de se passer en *Italie*, l'*Archevêque de Maience*, les *Evêques de Wuirtzbourg* & de *Mets*, les *Ducs* RODOLFE *de Souabe*, WELF *de Bavière*, & BERTHOLD *de Carinthie*, & la plusspart des autres *Princes* s'assemblent plusieurs fois à Ulm & dans d'autres endroits, pour délibérer sur les besoins présens de l'Etat; & résolvent enfin, « Que, le 13 de Mars (1), les

» *à cause de beaucoup de crimes & d'une désobéissance opiniâtre au Siége Apostolique, il avoit affranchi de sa domination tous ceux qui lui avoient fait serment,*
» *& qu'en conséquence ni lui, ni tout autre ne pouvoit être, à titre de Roi, mis*
» *au dessus de Princes devenus libres, à moins que ce ne fût par élection de leur*
» *part: Qu'il faloit d'ailleurs qu'*Henri, *que tout le Roïaume accusoit de tant*
» *d'injustices & de perfidies, se purgeât, avant tout, de ces accusations, si pourtant il le pouvoit, de quelque manière que ce fût; & qu'enfin il fût couroné du*
» *consentement unanime de tout le Roïaume* ». *Le Roi, par une feinte obéissance, s'abstint donc, cette fois, de prendre à Monza les marques de la Roïauté: mais bientôt après, malgré la défense du* Pape, *il les reprit; & ne fit pas difficulté d'usurper le gouvernement du Roïaume, quoiqu'il en eût été privé.* L'Abbé *Fleuri*, Liv. 62, N. XLII, fait usage de ce qu'on vient de lire: mais il rapporte auparavant d'autres faits, qui, par la narration de *Paul*, doivent être postérieurs. C'est une inattention peu considérable: mais, par une autre inattention qui n'est pas aussi légère, il adopte le fait sans examiner s'il est vrai. *Paul de Bernried*, qui montre partout beaucoup de passion & peu de jugement, n'est pas un Historien, que l'on puisse croire sur ce qu'il rapporte seul. *Pandulf de Pise* & le *Cardinal d'Aragon* ne disent rien de cette démarche d'*Henri* pour être couroné *Roi d'Italie*. *Arnulf*, écrivant à Milan dans le tems même, n'en parle point. Il ne s'en trouve rien dans les *Lètres* de *Gregoire VII*. C'en est assés pour douter. Peu de tems après l'absolution du *Roi*, tous les *Lombards* s'étant soulevés contre lui, parcequ'il s'étoit reconcilié contre leur intention avec le *Pape*, il eût inutilement obtenu de celui-ci la permission de se faire couroner à Monza. Les Habitans ne l'auroient pas souffert alors; &, dans aucun tems, ils n'auroient permis que la cérémonie se fit par un autre Prélat que l'*Archevêque de Milan*, ou quelqu'un de ses Suffragans, qui tous étoient excommuniés, à la réserve de l'*Evêque de Verceil*, à qui sans doute le *Pape* n'eût pas doné cette commission. D'ailleurs *Paul* détruit lui-même son récit, en faisant demander par *Henri* d'être couroné par l'*Evêque de Pavie* & l'*Archevêque de Milan*. Le premier n'avoit aucun droit de faire cette cérémonie. *Ardoin* seul avoit été couroné par l'*Evêque de Pavie*: mais l'*Archevêque de Milan* d'alors, *Arnulf II*, étoit absent; & ce fut par ordre de la Diète, qu'il fut remplacé par cet *Evêque*, qui ne pouvoit pas le suppléer, n'étant pas de ses Suffragans. Enfin pourquoi le *Roi* ne demande-t-il d'être couroné qu'à Monza? Ne savoit-il pas que le Couronement, qui s'y faisoit, étoit de surérogation, une simple cérémonie pieuse, qui ne donoit aucun droit au titre de *Roi d'Italie*; que c'étoit à Milan, & dans la Basilique de Saint-Ambroise, qu'il faloit essentiellement que les *Rois d'Italie* fussent couronés; & que, sans cela, les *Italiens* étoient en droit de ne les pas regarder come Rois. *Paul*, dans cet endroit come dans bien d'autres, débite une pure imagination, ou du moins un faux bruit. *Henri* ne fut point couroné *Roi d'Italie*, parcequ'aussitôt après son absolution, les *Milanois* firent leur paix avec le *Pape*. Si le Parti Roïaliste fût demeuré le plus fort à Milan & dans tout le Diocèse, si *Thédald* eût continué d'avoir pour lui le plus grand nombre de ses Diocésains, & de doner la loi dans sa Ville; *Henri*, dès qu'il crut qu'il étoit de son intérêt de ne se pas soumètre à ce que *Gregoire* avoit exigé, n'auroit pas manqué de recevoir la Courone de fer des mains de *Thédald*, tant à Saint-Ambroise de Milan, qu'à Saint-Jean-Baptiste de Monza.

(1) *Paul de Bernried*, Chap. LXXXVIII, dit *le* 12.

» *Princes Saxons*, & tous ceux qui s'intéreſſoient au bien public » ſe rendront à Forcheim pour y prendre un dernier parti ſur » ce qu'il eſt à propos de faire ». Ils écrivent en même tems au *Pape*, pour le prier, puiſque le *Roi*, par ſes artifices, l'avoit » empêché d'être, le jour de la Chandeleur, à Ausbourg, de » ſe trouver au moins à Forcheim pour le jour qu'ils avoient » indiqué ». Mais, come, par cette *Lètre*, ils ne s'offrent point de l'envoïer prendre, on peut comter que cette nouvelle invitation n'étoit qu'une pure civilité politique. Ils ne devoient pas douter qu'HENRI ne vînt à bout de mètre GREGOIRE hors d'état de continuer ſon voïage en Allemagne. Ce *Pape* étoit encore à Canoſſa, bien réſolu d'aller, s'il étoit poſſible, avant de retourner à Rome, achever en Allemagne ce qu'il croïoit avoir heureuſement commencé : mais, averti que le *Roi* ſe préparoit à ſoûtenir ſes droits les armes à la main, il lui député le *Cardinal Diacre* GREGOIRE, & quelques autres perſones pour lui dire, « Qu'il étoit tems de tenir ſes promeſſes : » Que les *Princes Germaniques* s'aſſembleroient, le 13 de Mars, » à Forcheim, pour rendre, avec l'aide de Dieu, le calme à » l'Etat : Qu'il faloit qu'il s'y trouvât, come il l'avoit promis, » pour y prouver, en préſence du *Pape* qui le jugeroit, qu'il » étoit innocent des crimes dont on l'accuſoit : Qu'il feroit bien, » pour le ſalut de ſon ame & pour le rétabliſſement de ſes affai» res temporelles, de délivrer l'Egliſe de ſcandales, l'Etat de » Guerres Civiles, & ſa réputation de taches, puiſque, dans » cette Diète, où tout ſeroit examiné ſuivant les Loix eccle» ſiaſtiques, il recouvreroit ſon Roïaume, ou le perdroit ſans » eſpérance de le recouvrer ». Le *Roi* répond, ſans trop diſſimuler ce qu'il méditoit (1), « Que, venu pour la première fois, » en Italie, il a tant & de ſi grandes affaires à régler, qu'il ne » peut pas s'en retourner ſitôt ſans offenſer extrêmement les » *Italiens*, que l'attente de ſon arrivée avoit tenus ſi longtems » en inquiétude : Que d'ailleurs le terme eſt trop court ; & que, » dans un éloignement pareil, ſans même être retardé par au» cun accident, il ne ſera pas poſſible, quelque vîte que les » chevaux puiſſent aller, qu'il arrive à tems ». Cette dernière

(1) L'Abbé *Fleuri* qui, pour ceci, ne fait, come moi, qu'extraire *Lambert d'Aſchaffenbourg*, dit Liv. 62, N. XLIII : *Le* Roi, *diſſimulant de ſon côté, répondit*. Ce n'eſt pas la penſée de l'Auteur, qui dit ; *Ille, diſſimulatis mediocriter iis, quæ animo cogitabat, reſpondit.*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

partie de la réponse du Roi ne disoit rien que de vrai. C'êtoit par la route, qu'il êtoit venu, qu'il retourna. Ses Ennemis êtoient maîtres de tous les autres passages. GREGOIRE, sur la réponse d'HENRI, conçoit que les intentions de ce Prince ne sont plus les mêmes; &, les mouvemens qui se faisoient en *Lombardie* le privant des moïens de passer surement en *Allemagne*, il envoie le *Cardinal-Diacre* BERNARD, & BERNARD, *Abbé de Saint-Victor de Marseille*, en qualité de *Légats*, dire aux *Princes Germaniques*, « Qu'il avoit fait tout ce qui » dépendoit de lui pour se trouver au jour & dans le lieu mar» qués, afin d'y traiter avec eux des intérêts de la Sainte Eglise; » mais que, par les soins d'HENRI, les passages êtoient si bien » fermés de toutes parts, qu'il ne pouvoit en sureté, ni passer » en Allemagne, ni retourner à Rome : Qu'il leur conseilloit » donc de mètre le meilleur ordre qu'ils pouroient aux affaires » du Roïaume, en attendant que Dieu permît qu'il pût aller » ordoner, de concert avec eux & suivant les Loix Ecclésiasti» ques, ce qui conviendroit le mieux pour l'honeur & l'in» térêt commun de tous, & pour la paix de l'Eglise (1) ». A quelque tems de-là, si l'on s'en rapporte à DONIZON, le *Roi* demande encore une entrevue au *Pape*, dans l'intention de s'assurer de sa persone : mais la *Comtesse* MATHILDE, aiant éventé le projet, le fait échouer en conduisant le *Pape* dans les Châteaux fortifiés qu'elle avoit sur les montagnes du Territoire de Reggio (2). C'est à peu près alors aussi que des Troupes du *Roi*, vraisemblablement par son ordre, arrêtent GERALD, ou GERARD, *Cardinal-Evêque d'Ostie*, qui revenoit de Milan, où le *Pape* l'avoit envoïé Légat avec ANSELME, *Evêque de Luque*, pour en absoudre les Habitans des Censures qu'ils avoient encourues. La Diète cependant se tient, le 13 de Mars, à Forcheim. Les *Légats du Pape* exposent leur commission; & les *Princes* passent le premier jour à faire l'énumération de leurs sujets de plainte contre le *Roi*. Le lendemain,

(1) C'est par là qu'à mon grand regret, *Lambert* termine son *Histoire*. Pour les tems, où nous en somes, je n'ai presque plus de guide que je puisse suivre, que l'*Abbé d'Ursperg* : mais il s'étend trop peu. *Berthold de Constance* & les *Historiens de Gregoire VII*, quoique l'Abbé *Fleuri* les suive assés volontiers, ne sont pas des garans, sur la foi de qui le Bon-sens doive assurer quoi que ce soit de quelque importance.

(2) *Donizon* rapporte ce fait, *Liv.* II, Ch. 1. *Muratori*, T. VI, p. 252, n'en parle, come moi, qu'en doutant. *S'ha a credere a* Donizone, &c.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

ſelon PAUL *de Bernried* (1), ils vont trouver les *Légats* à leur logis, & leur diſent, « Que l'état des Affaires exige abſo-» lument qu'ils éliſent un autre Roi ». Les *Légats* répondent, « Que, pour procèder à l'élection, il ſeroit mieux d'attendre » l'arrivée du *Pape*: mais que, ſi les *Princes*, à qui les maux » de l'Etat ſont parfaitement connus, croient qu'il faille actuel-» lement recourir à ce dernier remède, ils ne s'y oppoſent pas ». L'*Abbé d'Urſperg* (2) ſe contente de dire, « Que, par les in-» trigues de SIGEFRED, *Archevêque de Maience*, d'ADALBÉRON, » *Evêque de Wuirtzbourg*, de BERTHOLD, *Duc de Carinthie*, » du *Duc* OTTON *de Northeim* & de quelques autres *Princes*, » le 15 de Mars, en préſence & du conſentement non volon-» taire des *Légats*, on élit *Roi* RODOLFE, *Duc de Souabe* ». La conduite des *Princes* ſe ſoûtient. En abuſant, contre l'inten-tion de GREGOIRE, du conſeil qu'il leur avoit doné de faire ce qui leur paroîtroit le plus convenable à l'état préſent des Affaires, ils ſe hâtent d'élire un Roi, lorſque l'abſence d'HENRI, qui pouvoit encore être longue, ſembloit les devoir empêcher de ſe preſſer. Ils vouloient, je le répète, être autoriſés par le *Pape*: mais ils ne vouloient pas, quoiqu'ils l'euſſent encore invité de venir, qu'il vînt en effet prendre aux Affaires du Roïaume plus de part, qu'une Politique éclairée ne le devoit permètre. Le 27 du même mois, quatrième Dimanche de Carême (3), l'*Archevêque* SIGEFRED ſacre & courone RODOLFE à Maience. La Cérémonie ne ſe paſſe point ſans tumulte, & l'on n'en ſait pas bien le ſujet. Les Chevaliers de la ſuite du *prétendu Roi* tuent beaucoup de gens d'entre le Peuple, qui prend part à la querèle, maſſacre pluſieurs des gens de RODOLFE; &, repouſſant les autres dans le Palais, y veut mètre le feu. L'*Archevêque*, bien qu'avec peine, réuſſit à les apaiſer, en ſe rendant garant de la promte retraite de RODOLFE, qui ſort en effet ſur le champ de la Ville, avec tous ceux qui l'accompagnoient. Le Peuple charge enſuite SIGEFRED de tant d'injures, qu'il abandone auſſi Maience, où depuis il ne rentra plus. RODOLFE, auſſitôt après ſon élection, en fait part à GREGOIRE, qui ne l'approuve pas. Elle devoit en effet lui déplaire. Par là, ſa préſence ne paroiſſant plus néceſſaire en Allemagne, il étoit

(1) Ch. XCIV. (2) Année 1077.
(3) *Muratori*, p. 252, dit *le* 26.

déchu de l'espérance d'y aller exercer son despotisme sur les *Princes* & sur leurs Etats. D'ailleurs, en accordant au *Roi* l'absolution, il avoit pu se flater que tous les *Italiens*, Partisans de ce Prince, se hâteroient de demander la même grace; & que, le calme étant ainsi rétabli dans toute l'*Italie*, rien ne l'empêcheroit de faire dans la *Germanie* tout ce qu'il croiroit devoir assurer la puissance, qu'il lui plaisoit de s'attribuer. Les *Lombards*, indignés de la démarche du *Roi*, s'étoient soûlevés de toutes parts; & le *Roi*, pour les regagner, avoit été forcé de rompre en quelque sorte avec le *Pape*. Il avoit par là recouvré leur affection; & par les secours, que leur haine pour le *Pape* les pouvoit engager de fournir au *Roi*, ce Prince alloit se trouver le plus fort dans la *Germanie*. Il étoit difficile que l'élection de RODOLFE, faite en de pareilles circonstances, eût des suites heureuses; & GREGOIRE ne vouloit pas prendre sur son comte les malheurs, qu'il prévoïoit. Mais, come aucun obstacle n'étoit capable de le rebuter, il fait de nouvelles tentatives pour se rendre maître absolu dans le *Roïaume de Germanie*. C'est dans cette vue, qu'il écrit à ses *Légats*, « Qu'ils » savent qu'il étoit parti de Rome, par la miséricorde de Dieu » & sous la protection de S. PIERRE, à dessein d'aller mètre » la paix en Allemagne pour l'honeur de Dieu & l'utilité de » la Sainte Eglise : mais que le défaut des escortes promises & » l'arrivée du *Roi* l'avoient forcé de rester, avec beaucoup de dan- » ger, au milieu des Ennemis de la Religion Chretiène, & que » jusqu'alors il n'avoit pas pu continuer son voïage. En con- » séquence, il les avertit, de la part de S. PIERRE, & leur en- » joint d'agir, appuïés de son ordre & munis par S. PIERRE » même de l'Autorité Pontificale, auprès des *deux Rois* HENRI » & RODOLFE, pour qu'ils le laissent passer surement en Alle- » magne, parcequ'il desire, avec le conseil des Clercs & des » Laïcs de ce Roiaume, qui craignent & chérissent le Seigneur, » discuter leur cause sous le bon plaisir de Dieu, & décider » auquel la Courone appartient suivant la Justice ». *Car vous savés*, ajoute-il, *qu'il est de notre devoir, & de celui du Siége Apostolique, qui doit pourvoir à tout, d'examiner les grandes affaires des Eglises, & de les terminer conformément à la Justice. Or l'affaire, qui concerne ces deux Rois, est si grave & traîne après elle de si dangereuses conséquences, que, si nous la*

négligeons par quelque motif que ce soit, il en résultera de grands & lamentables domages, non seulement pour eux & pour nous, mais aussi pour l'Eglise Universelle. C'est pourquoi, si l'un des deux Rois *résiste à notre volonté présente, à ce que nous croïons convenable, s'il refuse de se prêter à vos avis, & s'il ose, allumant son orgueil & le feu de sa cupidité contre l'honeur de Dieu, tenter de désoler tout l'*Empire Romain, *emploïés tout votre esprit, en notre place & par l'autorité de S.* Pierre, *à lui résister de toutes manières & jusqu'à la mort, s'il le faut; empêchés qu'il ne gouverne le Roïaume, & privés-le, avec tous ses Adhérans; de la participation du Corps & du Sang de Notre Seigneur Je'sus-Christ, & de l'entrée de l'Eglise.* Il leur dit ensuite, « de ne pas oublier que c'est tomber dans l'Idolâtrie » que de ne pas obéir au Saint-Siége; & que S. Gregoire a » décidé que les *Rois* étoient déchus de leur dignité, quand » ils étoient assés téméraires pour désobéir aux ordres du Siége » Apostolique ». *A l'égard*, ajoute-t-il, *de l'*autre Roi, *qui se soûmètra humblement à nos ordres, & qui rendra, come un* Roi Chretien *le doit, obéissance à la Mère universelle, assemblés un Concile d'autant de Clercs & de Gens de bien que vous le pourés; & donés (* avec eux *) à ce* Roi, *conseil & secours en toutes choses; confirmés-le, en notre nom, par l'autorité des Bienheureux Apôtres* Pierre *&* Paul; *&, de la part de Dieu tout-puissant, commandés à tous Evêques, Abbés, Clercs & Laïcs, habitans dans tout le Roïaume, d'obéir, come cela se doit, à ce Prince, & de le servir fidèlement.* Voila Gregoire VII tout entier. On le retrouve de même dans une autre *Lètre* écrite en même tems aux *Allemans*. « Il les informe qu'il a chargé » ses *Légats*, Bernard, *fidèle Fils & Diacre de la Sainte* » *Eglise Romaine*, & Bernard, *religieux Abbé du Monastère* » *de Marseille*, d'avertir par eux-même, ou par des persones » convenables, l'*un* & l'*autre Roi* de lui laisser la liberté d'al- » ler en Allemagne terminer l'affaire qui les divise ». *Car*, dit-il, *notre cœur flotera dans une mer de tristesse & de douleurs, s'il faut que l'orgueil d'un seul Home soit cause que tant de milliers de Chretiens soient livrés à la mort temporelle & éternelle, que la Religion Chretiène soit dans la confusion, & que l'*Empire Romain *soit conduit à sa perte. L'*un *& l'*autre Roi *nous a demandé au secours, ou plustôt au Siége Apostolique que nous*

occupons, quoiqu'indignes; & nous, mètant notre confiance en la miséricorde de Dieu & dans le secours du bienheureux PIERRE, *nous somes prêts, en prenant conseil de vous qui craignés Dieu & chérissés la Foi Chretiène, de décider de l'équité de la Cause de part & d'autre, & de secourir celui que la Justice voudra favoriser du Gouvernement du Roïaume. C'est pourquoi, si l'*un *ou l'*autre, *enflé d'orgueil, s'oppose, de quelque manière que ce soit, à ce que nous allions vous trouver; &, craignant sa propre injustice, fuit le Jugement du Saint-Esprit & devient désobéissant, par sa résistance à la Sainte Mère Universelle, méprisés-le come Membre de l'*Antechrist, *& Persécuteur de la Religion Chretiène; &, sachant que Dieu résiste aux Superbes & done sa grace aux Humbles, conformés-vous à la* Sentence, *que nos* Légats *auront, en notre place, prononcée contre lui. Pour celui qui, se comportant avec humilité, ne méprisera point le* Jugement, *dicté véritablement par le Saint-Esprit, mais rendu par vous-même (car, quelque part que deux ou trois soient assemblés au nom du Seigneur, nous croïons fermement qu'ils y sont illuminés par sa présence), rendés à celui-là, dis-je, obéissance & service selon ce qui sera règlé par nos* Légats; *& faites tous vos efforts, en vous soûmètant à ses ordres, pour qu'il puisse soûtenir honêtement la Dignité Roïale, & secourir la Sainte Eglise, qui menace ruine.* Il appuie ce qu'il vient de dire, des mêmes autorités emploïées dans l'autre *Lètre*, ajoutant, « Que si les choses célestes & spirituelles sont soûmises » au Siége Apostolique, les choses terrestres & séculières le » sont, à plus forte raison: Qu'ils savent que, depuis qu'il a » quité Rome, il a demeuré dans de grands dangers parmi les » Ennemis de la Foi Chretiène; & que, cependant, n'étant » ébranlé ni par l'amitié ni par la crainte, il n'a point promis » d'aider aucun des *deux Rois*, parcequ'il aime mieux subir » la mort, s'il le faut, qu'entraîné par la foiblesse de sa vo» lonté, consentir à causer de la confusion dans l'Eglise de » Dieu ». Ces deux *Lètres*, écrites de Carpineto, Château de la *Comtesse* MATHILDE dans le Reggian, sont du 30 de Mai (1). Les *Allemans*, peu satisfaits de GREGOIRE, dont la conduite ne leur paroissoit point nète, lui répondent, come on l'apprend

(1) Ce sont les *Lètres* 23 & 24 du IVe. Livre.

de l'*Histoire de la Guerre de Saxe*, « Que ce n'avoit point » été de leur propre mouvement ni pour leur intérêt particu- » lier, come il en convenoit lui-même dans ses *Lètres*, mais » en considération des injures faites au Saint-Siége, qu'ils » avoient déposé leur *Roi*, qu'il leur avoit défendu lui-même » de reconnoître pour tel : Que, pour exécuter les ordres du » *Pape*, ils s'êtoient exposés à de grands dangers ; & que ce » *Prince* avoit envers eux exercé tant de cruauté, que plusieurs, » outre leurs biens, avoient perdu la vie, & laissé des Enfans » dans l'indigence : Que ce qu'ils en retiroient êtoit que celui » que les circonstances avoient forcé de s'aller jeter aux pieds » du *Pape*, avoit, sans leur avis, reçu l'absolution, & la liberté » de leur nuire : Que la Lètre d'absolution ne révoquoit point » la *Sentence* de privation du Roïaume, & qu'ils ne voïoient » pas même encore qu'elle pût être révoquée : Qu'après avoir » resté plus d'un an sans *Roi*, la nécessité des affaires les avoit » obligés d'en élire un autre ; & que, lorsque ce *nouveau Roi* » commençoit à ranimer leur espérance, ils avoient été surpris » de ce que le *Pape*, dans ses *Lètres*, nomoit *deux Rois*, & » de ce qu'il adressoit ses *Légats* à tous les deux : Que par » cette espèce de division du Roïaume, il avoit aussi divisé les » Esprits, parceque, dans ses *Lètres*, le Prévaricateur êtoit » toujours nomé le premier ; & que, come s'il avoit encore » quelque puissance, le *Pape* lui demandoit un sauf-conduit : » Que ce qui les embarassoit encore, c'êtoit qu'en même tems » qu'il les exhortoit à demeurer fermes dans le parti qu'ils » avoient pris, il donoit de l'espérance au Parti contraire ; » que les Conseillers du *Roi* HENRI, bien qu'excommu- » niés avec lui, recevoient à Rome un accueil favorable ; » & qu'eux passoient pour ridicules, en évitant ceux avec qui » le *Pape* communiquoit : Qu'en leur imputant ce que ces » gens-là faisoient, on les accusoit de négligence en ce qu'ils » n'envoïoient pas à Rome assés souvent ; & que c'êtoit ces » gens-là, qui, contre leur serment, les en empêchoient : » Qu'ils croïoient qu'avec de bones intentions, le *Pape* agis- » soit par des vues subtiles ; mais que, trop grossiers pour les » pénètrer, ils se contentoient de lui réprésenter que son mé- » nagement, pour les deux Partis, occasionoit des guerres ci- » viles, des meurtres sans nombre, des pillages, des incen-

» dies, la dissipation des Biens des Eglises, & du Domaine des » *Rois* qui désormais seroient réduits à vivre de rapines; » enfin l'anéantissement des Loix divines & humaines: Que » ces maux ne seroient point, ou seroient moindres, si le *Pape* » avoit marché constamment sur la même ligne: Que son » zèle les avoit engagés dans une route difficile, où l'on ne » pouvoit avancer qu'avec peine, & reculer qu'avec honte: » S'il ne croïoit pas qu'il fût de sa prudence de résister en face » aux Ennemis de l'Eglise, qu'au moins il ne détruisît pas ce » qu'il avoit déja fait; parceque, s'il ne faloit pas comter sur » ce qu'il avoit défini dans un Concile à Rome, & ce qu'un » *Légat* avoit confirmé depuis, ils ignoroient ce qu'ils devoient » tenir pour autentique: Que l'excès de la douleur les faisoit » parler ainsi; parcequ'exposés, par leur obéissance au Pasteur, » à la gueule des Loups, ils êtoient les plus malheureux de » tous les homes s'ils avoient encore à se garder du Pasteur » même ». Je ne trouve point de réponse de GREGOIRE à cette *Lètre* qui, lui faisant voir assés clairement que les *Princes Germaniques* avoient entrevu le fond de son ambitieuse politique, devoit augmenter son incertitude & son embaras. Sur la nouvelle de ce qui s'êtoit fait à la Diète de Forcheim, le *Roi* HENRI porte ses plaintes à GREGOIRE, & lui demande du secours contre l'*Usurpateur* RODOLFE. Le *Pape* répond « Qu'il ne peut rien pour » lui, tant qu'il retiendra S. PIERRE prisonier dans la persone » de son *Légat* GÉRALD », lequel mourut dans sa prison au commencement de Décembre de cette année. HENRI, n'aiant de ressource que dans son courage, retourne en Allemagne; &, se mètant à la tête de troupes auxquelles il avoit ordoné de s'assembler, il fait le dégât dans toute la *Souabe*; ce qui force RODOLFE à se retirer de devant *Wuirtzbourg*, qu'il assiégeoit, parceque les Habitans, fidèles à leur Souverain, ne vouloient point reconnoître un Usurpateur, ni recevoir leur *Evêque* ADALBÉRON, qu'ils traitoient de Rebelle. BERTHOLD, *Duc de Carinthie*, qui s'êtoit renfermé dans son Château de Lintberg, conçoit tant de chagrin de voir tous les environs impunément ravagés par le *Roi*, qu'il en tombe, dit-on, en frénésie, & meurt au bout de sept jours. Pendant cette Expédition, des troupes du *Roi* font prisonier le

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Légat BERNARD, *Abbé de Marſeille* (1).

Le *Pape* reſte en Lombardie pluſieurs mois, dans différens Châteaux de la *Comteſſe* MATHILDE, au Territoire de Reggio (2). Dans une *Lètre* écrite de Carpineto, le 9 de Juin, à NEHÉMIE, *Archevêque de Strigonie* (3), il avertit ce Prélat, ſes Confrères & les autres Seigneurs du Roïaume de Hongrie « de conſeiller à *Géyſa*, qu'ils avoient élu Roi, de lui » faire connoître ſa volonté plus clairement, & de rendre au » Siége Apoſtolique, par une Ambaſſade convenable, le reſ- » pect & l'obéïſſance qu'il lui doit », c'eſt à dire de faire hommage de ſa Courone à S. *Pierre*; ce qu'on ne voit pas qu'aucun Roi de Hongrie eût fait juſqu'alors. Deux *Lètres* écrites, le même jour & du même endroit (4), l'une *A* DOMINIQUE, *Patriarche de Grado & aux autres Evêques de la Vénétie*, l'autre *Au Doge* DOMINIQUE SILVIO, *& au Peuple de Veniſe*, roulent ſur des objets très intéreſſans pour GREGOIRE, toujours attentif à reculer les bornes de ſon autorité. Par les éloges les plus flateurs pour le Patriarche, les Evêques, le Doge, & les Vénitiens en général, qu'il dit iſſus de l'anciène Nobleſſe de Rome, il veut les engager à bien traiter le Légat, qu'il leur envoie, de ſon propre mouvement, pour réformer quelques abus introduits dans le Gouvernement Ecléſiaſtique, & pour les abſoudre de l'excommunication qu'ils avoient encourue en communiquant avec des Excommuniés. On eut ſans doute à Veniſe de grands égards pour le Légat; on reçut de lui l'abſolution; on trouva bon peut-être qu'il fît avec le Patriarche & les Evêques quelques règlemens utiles : mais il eſt à croire que les Vénitiens, attachés dès-lors aux maximes qu'ils ſuivent encore, eurent ſoin que l'autorité de la Cour de Rome ne s'augmentât point chés eux; & qu'ils continuèrent de commu-

(1) *Muratori*, T. VI, p. 280, dit, ſous l'année ſuivante 1078, que, dans la ſeconde bataille livrée par *Henri III* à *Rodolſe*, le Légat *Bernard*, Archidiacre de l'Egliſe de Rome, fut fait priſonier. J'ai peur qu'il ne ſe trompe & pour le tems & pour la perſone. *Gregoire VII*, dans la 7e. *Lètre* du Liv. V, adreſſée à *Udon*, Archevêque de Trèves, le 30 de Septembre de cette année 1077, ſe plaint de ce qu'*Henri* retient priſoniers ſes Légats, en Lombardie *Gerard*, en Allemagne *Bernard*, Abbé de Marſeille.

(2) On le voit dans ſes *Lètres*, en Mars, les 1 & 4 à Carpineto, le 19 à Carpi, les 21, 23, 25 & 27 à Bibianello; en Avril, le 6 à Bibianello; en Mai, le 4 à Figheruolo ſur le Po, le 30 à Carpineto; en Juin, les 9 & 29 à Carpineto; en Août, le 11 à Florence; en Septembre, le 1 à Siène, & le 16 à Rome.

(3) Livre IV, *Lètre* 25.

(4) Livre IV, *Lèt.* 26 & 27.

niquer avec des Excommuniés quand les intérêts de leur Gouvernement ou de leur Commerce le demandèrent. Nous avons vu *Gregoire*, dès la première année de ſon Pontificat, vouloir perſuader aux Eſpagnols que le Roïaume d'Eſpagne êtoit un ancien Domaine de S. *Pierre*. C'eſt ce qu'il tente encore cette année, par une longue *Lètre*, qu'il adreſſe de Carpineto, le 28 de Juin, *Aux Rois*, *Comtes*, *& autres Princes d'Eſpagne* (1). De retour à Rome, après avoir pris ſon chemin par la Toſcane, il écrit, le 16 de Septembre, *A tous les Evêques & Homes nobles*, *& à tous les Grands & Petits*, *Habitans de l'Ile de Corſe*, une *Lètre* (2) qui nous apprend que beaucoup d'entre eux révoltés contre ceux qui tenoient leur Ile du *Roi d'Italie*, vouloient la doner à l'Egliſe de Rome. *Gregoire* leur dit d'abord « qu'il eſt ſu de toute la Terre que la Corſe » n'appartient en propre qu'à la Sainte Egliſe Romaine ſeule; » & que ceux qui l'avoient juſqu'alors poſsédée par violence, » ſans rendre aucun ſervice à S. *Pierre*, ni lui prêter aucun ſerment de fidélité, s'êtoient, au grand péril de leurs ames, » ſouillés du crime de ſacrilége: Que c'eſt avec joie qu'il a ſu, » de quelques-uns de leurs amis, qu'ils vouloient retourner ſous » la Domination Apoſtolique & rendre à S. *Pierre* une juſtice » ſi longtems refuſée par les Invaſeurs: Que, s'ils perſiſtent » inébranlablement dans ce deſſein, il a, dans la Toſcane, plu» ſieurs Comtes & d'autres Seigneurs qui les aideront, s'il le » faut, de leurs troupes: Qu'il envoie, de la part de S. *Pierre*, » prendre poſſeſſion de l'Ile, en ſa place, *Landulf*, Evêque » de Piſe, qu'il a fait auſſi chés eux ſon Légat pour le Spiri» tuel (3); qu'il l'a chargé de les gouverner; qu'ils lui doivent » obéir & le ſervir en tout fidèlement; & qu'ils feront même » très bien, s'il l'exige, de lui prêter ſerment de fidélité, ſauf » le droit de S. *Pierre* & des Papes »; c'eſt à dire qu'il done la Corſe en Fief héréditaire aux Evêques de Piſe. L'Egliſe de Rome n'avoit aucun droit ſur cette Ile, quoiqu'elle la reclamât depuis pluſieurs ſiècles, come on l'a vu dans ſon tems. Elle ne s'appuïoit que ſur la fauſſe Donation de LOUIS *le Débonnaire*: mais un pareil Titre n'êtoit que trop ſuffiſant pour *Gregoire VII*. Il ne citoit en faveur de ſa prétention ſur l'Eſpagne, qu'une Tradition abſolument démentie par l'Hiſtoire.

(1) Livre IV, *Lètre* 28. (2) Livre V, *Lètre* 4.
(3) Par la 2e. *Lètre*, du Ve. Livre, datée de Siène le 1 de Septembre.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Toujours occupé du projet d'agrandir à tous égards l'Eglise Romaine, il avoit su tourner au profit de cette Eglise le long séjour qu'il avoit fait dans les Terres de la *Comtesse* MATHILDE. Ses insinuations à lui-même ou celles de quelqu'un de ses Emissaires avoient engagé cette *Comtesse* à doner, par une piété mal entendue, tous ses biens à S. *Pierre* pour les tenir ensuite de lui (1). MATHILDE pouvoit à la rigueur doner tous ses Allodiaux : mais elle ne pouvoit pas disposer de ses Fiefs, que la déshérance faisoit nécessairement retourner au Souverain. Dans la suite cependant nous verrons les Papes prétendre qu'elle leur avoit doné le Duché de Toscane & tous les autres Fiefs, qu'elle avoit possédés ; & si l'on en croit PIERRE, Continuateur de la *Chronique du Mont-Cassin*, ces Fiefs & ce Duché faisoient réellement partie de la Donation (2). Quoi qu'il en soit, la nouvelle de cette donation fut très bien reçue des Romains (3).

Le 14 de Décembre l'*Impératrice* AGNE's meurt à Rome ; & son corps est inhumé dans l'Eglise de Sainte-Pétronille.

Vers le même tems, meurt aussi GREGOIRE, *Evêque de Verceil*, Chancelier du Roïaume d'Italie. Il ne tient pas à BERTHOLD *de Constance* qu'on ne déteste la mémoire de ce Prélat, toujours fidèle à son Souverain sans rompre avec le Pape. Il avoit, selon l'Historien que je viens de nomer, indiqué pour le 1 de Mai de l'année suivante, une Diète à Roncaglia, dans l'intention d'y faire, s'il se pouvoit, déposer *Gregoire VII* : mais une mort imprévue coupa le fil de ses trames, sans lui laisser le tems de faire pénitence.

Il s'est conservé divers *Actes* faits par *Henri III* avant qu'il

(1) Voici ce que *Donizon* dit à ce sujet, Liv. II, Ch. 1.
Propria clavigero sua subdidit omnia Petro.
Janitor est Cœli suus hæres, ipsaque Petri :
Accipiens scriptum de cunctis Papa benignus.

(2) *Pierre Diacre* dit Liv. IV, Ch. 48 : *Or l'an de l'Incarnation du Seigneur* 1077, Mathilde, *Comtesse de Ligurie & de Toscane, craignant la colère de l'Empereur* Henri *son ennemi, fit au Pape* Gregoire *& à la Sainte Eglise Romaine une très dévote offrande des Provinces de Ligurie & de Toscane. Ce fut une source de discorde & de haine entre les Papes & l'Empire Romain.* Cet Auteur ne dit apparemment *Mathilde*, Comtesse de Ligurie, que parcequ'elle étoit Marquise de Mantoue, & qu'il place cette Marche dans cette Province dont elle étoit voisine.

(3) C'est ce que *Donizon* dit au même endroit par ces Vers :
Ipseque commendat, quod nobilis egerat erga
Se, Sanctumque Petrum Mathildis. Vivat in ævum,
Clamavit cunctus Clerus, totus quoque Vulgus !

repassât en Allemagne. Il avoit tenu le 17 de Février un *Plaid solemnel* à Plaisance, pour juger une affaire qui concernoit la Cathédrale (1). Il avoit confirmé, le 3 d'Avril, à Pavie, les Biens du Monastère de Saint-Sauveur de cette Ville (2). On ne peut attribuer qu'à cette année le *Diplôme*, que les deux frères *Hugue* & *Foulque*, fils du *Marquis* ALBERT-AZZON II *d'Este* obtinrent du Roi pour la confirmation de leurs Etats situés dans les Comtés de Gavello, de Padoue, de Vicenze, de Vérone, de Brescia, de Crémone, de Parme, de la Lunigiane, d'Arezzo, de Lucque, de Pise, de Plaisance, de Modène & de Tortone. Les principales Terres nomées dans cette *Charte* sont *Este*, *Rovigo*, *Montagnana*, *Pontremoli* dans la Lunigiane, *Casal-Maggiore* dans le Cremonès, & la *Terra Obertenga* en Toscane (3). On trouve encore trois *Plaids*

(1) *Histoire de l'Eglise de Plaisance du Campi*, T. I, *Append.*

(2) *Bullaire du Mont-Cassin*, T. II, *Constitut. CXIX*. La date du *Diplôme* est: *III Nonas Aprilis Anno Incarnatione Domini Nostri* Jesu Christi *MLXXVII. Indictione XV. Anno autem ordinationis quidem Domini* Henrici Quarti *Regis XXVI, Regni vero XXIV. Actum Papiæ.* Remarquons qu'*Henri III* n'aiant point encore été couroné *Roi d'Italie*, se qualifie *Quatrième* du nom come *Roi de Germanie*.

(3) Ce *Diplôme* est imprimé dans le Chap. VII. des *Antiquités d'Este*: mais non d'après l'Original, qui n'existe plus : ce qui n'empêche pas qu'il ne soit très autentique. Le 7 de Novembre 1354, les *Marquis Aldrovandin*, *Nicolas*, *Hugue*, & *Albert*, fils d'*Obizon IV*, *Marquis d'Este*, présentèrent à l'Empereur *Charle IV* des *Privilèges* accordés par divers Empereurs à leur *Maison*, & le supplièrent de les confirmer; ce que *Charle* fit par un *Diplome*, dans lequel le commencement & la fin de chacun de ces *Privilèges* sont rapportés. A quelques jours de là, ces *Marquis* obtinrent de l'Empereur qu'il renouvellât deux de leurs anciènes *Chartes*, lesquelles avoient beaucoup souffert; & *Charle* leur fit expédier un autre *Diplôme*, le 16 du même mois de Novembre. Ces deux *Chartes*, l'une de *Frédéric II* & l'autre d'*Henri IV*, y sont transcrites dans l'état auquel elles se trouvoient; & c'est du *Diplôme* de *Charle IV*, que *Muratori* a tiré la *Confirmation*, ou plustôt l'*Investiture* dont il s'agit ici. L'Empereur dit que le tems avoit extrêmement gâté les deux *Chartes*. *Privilegia, quæ ex diuturnitate temporis propter vetustatem consumpta nimium apparebant.* Il ajoute qu'on les avoit exactement examinés, & qu'on avoit fait attention à tout ce qu'elles offroient. *Inspectis & examinatis cum diligentia Literis supradictis, & consideratis debitis circumstantiis, & conjecturis, necnon stigmatibus earumdem.* Il les renouvelle, les confirme & les approuve avec toutes les Clauses, usitées en pareil cas dans les *Privilèges* des Empereurs. Les *Marquis*, mal au fait de l'Histoire, avoient réprésenté dans leur Requête rapportée par extrait au commencement du *Diplôme*, que *Frédéric II*, autrefois Empereur, & *Henri IV*, autrefois Roi des Romains, avoient accordé *aux Nobles* Azzon, *autrefois* Marquis d'Este & d'Ancone, & Hugue & Foulque *ses fils*, beaucoup de biens, légitimement dévolus aux Supplians leurs successeurs vivans. Ces *Marquis d'Este* croïoient le *Privilège* d'*Henri IV* postérieur à celui de *Frédéric II*; & *Hugue* & *Foulque*, fils d'*Azzon*, *Marquis d'Este & d'Ancone*, qui vivoit vers 1220. Cette étrange confusion de tems & de noms, garant assés sur de la bone foi des *Marquis*, est en même tems une preuve de l'autenticité des *Chartes*, qu'ils produisoient. Assurément de grands Seigneurs, si mal instruits de ce qui concer-

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

tenus à Vérone & à Padoue par les Miniſtres d'*Henri* (1).

Les Habitans d'Amalfi, Ville alors très célèbre par ſon Commerce (2), ſurchargés d'impôts par *Giſulf II*, Prince de Salerne, leur Souverain, s'adreſſent au *Duc* ROBERT *Guiſcard*, qu'ils prient de leur procurer quelque ſoulagement. *Robert* leur promet ſa protection; & députe à *Giſulf*, ſon beaufrère, pour l'engager à traiter mieux les Amalfitains. *Giſulf* répond de manière à mécontenter *Robert*. *Gregoire VII*, ami particulier du Prince de Salerne, inſtruit de cetre réponſe, en prévoit les conſéquences. Il envoie le Cardinal *Didier*, Abbé du Mont-Caſſin, exhorter *Giſulf* à conſerver la paix avec *Robert*: mais *Giſulf* ne rend pas même de réponſe au Pape. *Robert* cependant termine quelque différent qu'il avoit avec *Richard I*, Prince de Capoue, qu'il oblige à l'aider pour la conquête de Salerne. Les deux Princes unis vont aſſiéger cette Ville par terre & par mer; & les Amalfitains, ſe donant alors tout-à-fait au Duc, lui fourniſſent des ſecours pour le ſiége. L'Abbé *Didier* revient encore exhorter *Giſulf* à la paix, & lui procure une entrevue avec le Prince *Richard*. Tous ceux qui s'y trouvent conſeillent également à *Giſulf* de ſe raccommoder avec le Duc: mais il s'obſtine à ne point cèder. Bientôt le manque de

noit leur Maiſon, ne peuvent pas être ſoupçonés d'avoir fabriqué de fauſſes *Chartes* anciènes; & l'on doit conclure qu'ils préſentèrent leurs *Priviléges* tels qu'ils les avoient trouvés dans leurs Archives. *Gaſpar Sardi*, dans ſon *Hiſtoire de Ferrare*, Liv. III, & *Jean-Batiſte Pigna*, dans l'*Hiſtoire de la Maiſon d'Eſte*, Liv. II, parlent du *Privilége* d'*Henri IV*, confirmé par *Charle IV*; & le *Pigna* veut que ce *Privilége* ſoit de 1111, ſe laiſſant tromper par le nom d'*Henri IV*. Il n'a pas fait attention qu'*Henri III*[e] du nom, come *Empereur & Roi d'Italie*, étoit *IV*[e] du nom, come *Roi de Germanie*, & que c'eſt come tel qu'il eſt qualifié dans l'*Acte*. Il n'a pas pris garde non plus que le *Privilége* de ce Prince eſt fait à la prière de *Gregoire*, *Evêque de Verceil & Chancelier d'Italie*; & que cet Evêque, Chancelier depuis environ 1070, étoit mort en Décembre 1077; ce qui fixe le tems de ce *Privilége*, dont la fin manque. Il eſt plus que vraiſemblable que le *Marquis Albert-Azzon II d'Eſte*, l'un des Médiateurs de la reconciliation d'*Henri III* & de *Gregoire VII*, l'un des garans du ſerment de ce Prince, & de plus couſin iſſu de germain de la Reine *Berthe*, n'eut pas de peine à faire inveſtir par *Henri* de tous ſes Biens d'Italie ſes fils *Hugue* & *Foulque*, ſans faire mention de ſon fils aîné *Welf*, alors Duc de Bavière, qu'il trouvoit aſſés riche en Allemagne par la ſucceſſion de la *Maiſon des Welfs*. C'eſt ainſi que *Muratori*, dans le Chapitre cité ci-deſſus, pp. 43-5, établit l'autenticité de la *Charte* dont il s'agit.

(1) Ils ſont imprimés dans les *Diſſertat.* 9 & 31 des *Antiquités d'Italie*.

(2) Voici ce que *Guillaume de Pouille* en dit, Liv. III.

Huc & Alexandri *diverſa feruntur ab Urbe*
Regis & Antiochi. *Hæc ratibus freta plurima tranſit.*
Hic Arabes, Indi, Siculi naſcuntur, & Afri.
Hæc gens eſt totum prope nobilitata per orbem,
Et mercanda ferens, & amans mercata referre.

vivres réduit les Assiégés à se nourir des Animaux les plus immondes; &, ne pouvant pas supporter longtems ce genre de vie, ils ouvrent, dans le mois d'Août, leurs portes aux Normans. *Gisulf* se retire dans la Forteresse, bâtie sur la cime d'une montagne: mais le défaut de provisions l'oblige à ne pas tarder de capituler. Il a toute liberté de se retirer; & le Pape lui done le Gouvernement de la Campagne de Rome. *Robert* assure la conquête de Salerne par un Fort imprenable, qu'il fait bâtir dans la plaine (1). Entre ceux par qui *Robert* est félicité d'une conquête de cette importance, est le *Marquis* ALBERT-AZZON II *d'Este*, qui vient, accompagné de son fils *Hugue* & suivi d'un nombreux cortége de Noblesse de Lombardie, lui demander une de ses Filles pour *Hugue*. *Robert*, aiant assemblé tous ses Barons, accorde, par leur avis, au Marquis *Hugue* sa fille *Hérie*; & le mariage se célèbre avec beaucoup de magnificence. *Robert* engage tous les Barons à faire aux deux Epoux des présens, auxquels il en ajoute de très considérables. Ensuite, pour faire plus d'honeur au *Marquis* ALBERT-AZZON, il le fait reconduire par sa flote. Le *Duc* ROBERT va continuer ensuite la guerre dans la Campanie sur les Domaines de l'Eglise (2). *Landulf VI*, dernier Prince Lombard de Bènevent, meurt alors dans le mois de Novembre; & *Gregoire* se prépare aussitôt à marcher à la tête de quelques Troupes contre *Robert*. Celui-ci, l'apprènant, se retire à Capoue. Il y prend des mesures avec le *Prince* RICHARD I; &, s'étant bientôt remis tous deux en campagne, *Robert* va commencer le siége de Bènevent le 19 de Décembre; & *Richard*, en même tems, celui de Naple.

Le *Comte* ROGER, continuant ses exploits en Sicile, assiége par terre & par mer la Ville de Trapani, qu'il force à se rendre.

(1) Mon récit est conforme à ce que disent *Guillaume de Pouille* & *Geoffroi de Maleterre*, auxquels *Muratori* pense qu'il faut s'en rapporter. *Loup Protospate* & la *Petite-Chronique d'Amalfi* mètent la conquête de la Principauté de Salerne, en cette année 1077. Elle est placée, en 1075 par l'*Anonime du Mont-Cassin*, en 1076 par *Romuald de Salerne*; mais ce sont peut-être chés eux des fautes des Copistes. La *Petite-Chronique d'Amalfi* veut que cette Ville se soit donée à *Robert* dès 1074: mais *Geoffroi de Maleterre*, contemporain, dit qu'Amalfi se soumit à ce Prince lorsqu'il eut commencé le Siége de Salerne. Ces remarques sont de *Muratori*, T. VI, pp. 253 & 254. Il se peut qu'Amalfi, dès 1074, eût fait des démarches pour s'assurer la protection du Duc *Robert*.

(2) *Débarassé de la conquête de Salerne*, dit Muratori, T. VI, p. 257, ann. 1078, *le Duc* Robert, *que* Gregoire *avoit ci-devant excommunié*, *commença*, *dès l'année précèdente*, *la guerre contre les Terres de l'Eglise dans la Campanie*. On a vu ci-dessus par une *Lètre* de *Gregoire VII* que cette guerre étoit commencée dès 1076.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Auſſitôt après l'abſolution du Roi, les Milanois, las du Schiſme qui, depuis ſi longtems, déchiroit leur Egliſe, envoient des Députés, du nombre deſquels étoit l'Hiſtorien *Arnulf*, demander au Pape l'abſolution des Cenſures. *Gregoire* reçoit bien les Députés, & leur promet d'envoïer à Milan des Evêques pour les abſoudre. En effet, quelque tems après, *Anſelme*, Evêque de Lucque, & *Gérald*, Cardinal-Evêque d'Oſtie, vont, en qualité de ſes Légats, dans cette Ville, où le Peuple les reçoit avec de grands témoignages de joie. L'Archevêque *Thédald* met inutilement tout en œuvre pour exciter une ſédition, & les faire chaſſer honteuſement. Ils font des inſtructions publiques pendant trois jours, après leſquels ils lèvent les Cenſures, les abſolvent tous, & les quitent en leur donant la bénédiction apoſtolique. Cette reconciliation de l'Egliſe de Milan avec celle de Rome ruine ſi bien les affaires de *Thédald*, qu'il ſort de la Ville pour n'y plus rentrer. C'eſt en revenant de cette Légation, & non pas en y allant, come le dit BERTHOLD *de Conſtance*, que le Cardinal *Gérald* eſt arrêté par des Soldats du Roi, leſquels, étant Lombards, laiſſent aller l'Evêque de Lucque, parceque, come Milanois, il étoit leur compatriote (1).

1078.

LE 28 de Janvier, GREGOIRE VII écrit *A* GUIBERT, *Archevêque de Ravenne, & à tous ſes Suffragans, & à tous les Evêques & les Abbés établis dans la Marche de Fermo & de Camerino, dans la Pentapole & l'Emilie, & dans la Lombardie* (2). Il n'ajoute point à cette Adreſſe la *Bénédiction Apoſtolique*; & commence ſa *Lètre* par leur dire, « Que, s'il ne les ſalue » pas avec cette Bénédiction, c'eſt parcequ'ils ont grièvement » offenſé S. PIERRE & l'Egliſe Romaine: mais que, come » c'eſt le propre de l'Home de pécher & le propre de Dieu » de pardoner aux Pécheurs convertis, cette Egliſe, come une » Mère, attend encore qu'ils revienent dans ſon ſein. Il les » invite enſuite au Concile qu'il vouloit tenir à Rome la pre- » mière Semaine de Carême; & leur promet de ſa part & de » celle de tous ceux dont il peut ſe faire obéir, une entière ſure- » té; la haine, les prières & les ſourdes pratiques de qui que

(1) Voïés, au ſujet de cette reconciliation, pp. 479-91, col. 4.
(2) Livre V, *Lètre* 13.

» ce ſoit n'étant pas capables de lui faire commètre aucune » injuſtice. Il ajoute que, tempérant, autant qu'il eſt poſſible, » la rigueur de la Juſtice, il eſt prêt d'uſer, à leur égard, de » toute l'indulgence qu'il poura, ſans préjudice pour leurs » ames, & ſans danger pour lui-même; prenant Dieu à témoin, » qu'il deſire plus de travailler pour leur ſalut & celui du Peu- » ple qui leur eſt confié, que pour ſe procurer aucun avantage » temporel ». La Charité ne veut pas que l'on croie qu'en parlant ainſi, GREGOIRE ne ſuivoit pas les mouvemens de ſa conſcience : mais elle permet de penſer qu'il étoit effraïé des obſtacles qu'il prévoïoit à ſes deſſeins, & que ſa politique lui faiſoit eſſaïer d'en diminuer le nombre. GUIBERT & les autres Prélats, invités par cette *Lètre*, ne ſe rendent point au Concile, qui ſe tient en effet, la première Semaine de Carême, dans la Baſilique de Latran. Il s'y trouve environ cent Evêques, avec un très grand nombre d'Abbés, de Clercs de divers Ordres & de Laïcs. Le Samedi de la même Semaine, 3 de Mars & dernier jour du Concile, GREGOIRE prononce & fait écrire un long *Decret* par lequel « il ſuſpend totalement des » fonctions épiſcopales & ſacerdotales les *Archevêques* THÉ- » DALD & GUIBERT, pour s'être élevés contre la Sainte Egliſe » Univerſelle; & renouvelle l'anathême ci-devant lancé con- » tre eux : Dépoſe de l'Epiſcopat ſans eſpoir de retour, & » frape d'anathême, ARNULF, *Evêque de Crémone*, convain- » cu, même par ſon propre aveu, publiquement en préſence » du Pape, d'être Simoniaque : Prive de l'Epiſcopat pour le » préſent & pour l'éternité, par Jugement Apoſtolique, RO- » LAND, *Evêque de Tréviſe*, à cauſe que, par ſa députation » au Concile de 1076, il n'avoit pas craint de mètre le Schiſme » entre le Sacerdoce & l'Empire; défend qu'aucun *Pape*, ſon » ſucceſſeur, conſente jamais à la conſécration de ROLAND, » qu'il lie d'un anathême perpétuel, à moins qu'il ne viène à » réſipiſcence. Il parle enſuite du *Cardinal* HUGUE BLANC, » qu'il dit condamné trois fois par le Siége Apoſtolique; la » première come fauteur & complice du Schiſme de CADA- » LOÜS, *Evêque de Parme*; la ſeconde, parcequ'étant Légat » Apoſtolique, il n'avoit pas fait difficulté de s'unir à ceux » que le Saint-Siége avoit condamnés come Hérétiques, ou » Simoniaques; & la troiſième, parcequ'Apoſtat & Héréſiar-

» que il avoit causé dans l'Eglise des Schismes & des divisions. » Il le prive de toute fonction sacerdotale; lui défend pour tou- » jours, par cette *Sentence* irrévocable, l'entrée & la possession, » non seulement de l'Eglise de Saint-Clément dont il êtoit Prê- » tre titulaire: mais encore de toute autre Eglise; & jusqu'à » satisfaction il le frape d'anathême ». Après d'autres Excommunications & Dépositions, qui n'ont point de rapport avec cet Ouvrage, GREGOIRE en vient à sa querèle avec son Souverain; & dit: *Come l'on voit que les différens & les troubles de l'*Empire *exposent l'*Eglise *à de très grands dangers & lui causent de grands torts; il nous paroît à propos de nous emploïer, de tout notre pouvoir, à ce que des Gens, capables & non moins pourvus de Science que de Religion, soient, come* Légats à latere du Siége Apostolique (1), *envoïés dans le païs, pour assembler tous les Amateurs de la Religion & de la Justice, demeurans dans le* Roïaume de Germanie, *Clercs ou Laïcs, propres à cet ouvrage, avec lesquels, guidés par la grace du Seigneur, ils mètent fin aux troubles, & fassent une juste paix; ou puissent, informés d'abord de la vérité, reconnoître en plein quel Parti la Justice favorise le plus, ensorte que celui qui ne l'a point pour lui, se désiste, & que, par l'Autorité Apostolique, la Justice acquière de la force & de la puissance. Mais, parceque nous n'ignorons pas qu'il se trouvera des Gens, qui, rassemblés par l'instigation du Diable, embrasés du feu de sa tirannie, rendus par l'Avarice esclaves d'un gain honteux, desireront plus de voir règner la discorde, que de faire la paix: Nous défendons à toute Persone aiant quelque puissance, soit* Roi, *soit* Archevêque, Evêque, Duc, Comte, Marquis, *ou* Chevalier, *d'être assés téméraire pour oser, par artifice, par fraude, ou par quelque tumulte, essaïer de résister à nos* Légats, *afin de les empêcher de rendre justice, & de terminer l'Affaire. Quiconque donc osera, par une audace téméraire, violer (ce que nous ne souhaitons pas) notre présente* Constitution, *& tenter d'opposer quelque fraude à nosdits* Légats, *lorsqu'ils iront pour arranger cette paix, nous le lions du lien de l'Anathême; & nous l'enchaînons par la Puissance Apostolique, non seulement quant à l'Esprit: mais aussi quant au Corps, & à toute prospérité de cette Vie, & nous*

(1) *Nuntii è latere Apostolicæ Sedis.* (2) *Innodamus.*

ôtons la victoire à ses armes, afin qu'au moins de cette manière, il soit confondu doublement, & doublement accablé de honte & d'infortune (1). Après quelques citations de divers Particuliers, il ajoute : *Nous excommunions tous les* Normans, *qui sont après à s'emparer de la Terre de* S. PIERRE, *c'est à dire de la* Marche de Fermo *& du* Duché de Spolète, *& ceux qui font le siége* de Bènevent, *& ceux qui s'efforcent d'envahir & de piller la* Campanie, *les* Terres maritimes *& la* Sabine ; *& ceux qui tentent de mètre le trouble dans la Ville de* Rome. *Nous suspendons de toutes fonctions épiscopales les* Evêques, *lesquels, aiant reçu nos* Lètres *ou du moins en aiant connoissance, ne sont pas venus eux-même au présent Concile, ou ne se sont pas excusés canoniquement d'y venir ; & nous privons pour toujours de toute fonction sacerdotale quiconque d'entre eux, soit* Evêque, *soit* Prêtre, *fera l'Office divin pour lesdits* Normans, *tant qu'ils resteront excommuniés* (2). Il accorde ensuite un délai de huit jours à l'*Abbé de Farsa*, sans dire pour quelle Affaire ; &, s'il n'en profite pas, il l'excommunie & le dépose (3). Après quoi, *Parceque nous savons*, dit-il, *que c'est par le Jugement de Dieu, qu'il y a des gens qui périssent en faisant naufrage, & que nous voïons que, come en vertu d'un droit légal, mais plustôt par l'instigation du Diable, ces gens-là sont pillés par ceux qui les devroient soulager & consoler ; nous statuons &, sous peine d'anathême, nous ordonons, come nos*

(1) *Le* Decret *du Concile*, dit l'*Abbé Fleuri*, Liv. 62, N. LI, *ajoute une menace d'excommunication contre toute persone, Roi, Evêque, ou autre qui s'oposera à cette commission des Légats ; &, dans cette Clause, ces paroles sont remarquables : « Nous le lions, par l'Autorité Apostolique, non seulement quant à l'Es» prit, mais quant au Corps, & lui ôtons toute prospérité de cette vie, & la vic» toire à ses armes ».* Il y auroit bien des réflexions à faire sur ces *paroles remarquables*. Le Lecteur trouvera de quoi s'éclairer dans ce que le même *Abbé Fleuri* dit au sujet des *Censures*, N. XVII du *Discours sur l'Histoire Ecclésiastique, depuis l'an* 600 *jusqu'à l'an* 1100, qu'il a mis à la tête de son XIIIe. Tome.

(2) De ce que dans l'excommunication des *Normans*, le *Duché de Spolète* & la *Marche de Fermo* sont només, *Muratori* prend occasion de dire, T. VI, p. 256 : *Il peut suivre de là que l'Eglise Romaine possèdoit la* Marche de Fermo, *ou de* Camerino, *ou* d'Ancone, *& le* Duché de Spolète, *ou que le Pape prétendoit qu'ils devoient appartenir à cette Eglise ; & jusqu'à présent je n'ai pas pu trouver coment cela s'étoit fait.* Dans d'autres endroits, *Muratori* paroît très persuadé que l'Eglise Romaine n'avoit aucun droit sur ces deux Etats.

(3) Je trouve que, durant toute cette querèle, l'*Abbaïe de Farsa*, come Roiale & Impériale, ne cessa pas de tenir le parti de son Souverain ; &, malgré l'excommunication, de continuer de faire pour lui les prières ordinaires, & de recevoir ses ordres. *Gregoire* n'en anathématise & dépose apparemment ici l'*Abbé*, que parce qu'il ne se conformoit pas à la *Sentence* d'excommunication d'*Henri III*.

prédéceſſeurs l'ont ſtatué, que quiconque trouvera quelqu'un, échapé d'un naufrage, & ſes biens, le renvoiera ſurement avec ſes effets. On ne peut aſſés louer les efforts, que GREGOIRE VII & d'autres *Papes* ont faits pour abolir une coûtume barbare & contraire aux Loix de la Religion & de l'Humanité, par laquelle les Habitans des côtes de la mer privoient ceux qui faiſoient naufrage, toujours de leurs effets portés à terre par les flots ou repêchés, & quelquefois de leur liberté. *Nous déclarons, en ſuivant les traces des Saints Pères*, continue GREGOIRE, *que les Ordinations de ceux que des* Excommuniés *ont ordonés, ſont nulles. En obſervant encore les* Decrets *de nos ſaints prédéceſſeurs, nous dégageons de leurs ſermens, par l'Autorité Apoſtolique, ceux qui par ſerment doivent fidélité aux* Excommuniés, *& nous défendons abſolument qu'ils leur gardent fidélité.* Le *Pape* confirme par là ſon attentat contre ſon Souverain. Ce qui ſuit eſt plus raiſonable. *De plus, parceque nous voïons, nos péchés l'exigeant ainſi, beaucoup de gens, ou par ignorance, ou par excès de ſimplicité, ou par crainte, ou même par néceſſité, périr tous les jours à cauſe de l'*Excommunication, *nous cèdons à la miſéricorde; &, pour un tems, nous tempérons, autant que nous le pouvons, la* Sentence d'Excommunication; *car nous exceptons, par l'Autorité Apoſtolique, du lien de l'*Anathême *les* Femmes, *les* Enfans, *les* Serfs *& les* Servantes, *ou les* Eſclaves, *les* Païſans, *les autres* Serviteurs, *& tous les gens qui ne ſont pas aſſés de la Cour pour qu'il ſe commète des crimes par leur conſeil; ceux qui communiquent avec les* Excommuniés, *ſans le ſavoir; & ceux qui communiquent avec ceux qui ont communiqué avec les* Excommuniés. *Nous accordons à tout* Député, Pèlerin, *ou* Voïageur, *arrivant dans un païs d'*Excommuniés, *& n'y pouvant pas faire de proviſions, ou n'aiant pas de quoi les païer, la permiſſion d'en recevoir des* Excommuniés; *&, ſi quelqu'un, non par orgueil* (1), *mais par un motif d'humanité, veut doner quelque choſe aux* Excommuniés *pour leur ſubſiſtance, nous ne le défendons pas.* La ſageſſe & la néceſſité de cette dernière diſpoſition du *Decret* ſe fera mieux ſentir, ſi j'ajoute avec l'Abbé

(1) *Superbia.* L'Abbé *Fleuri*, dans ſon extrait de ce *Decret*, rend ce mot par *mépris de l'excommunication*; & je crois que c'eſt en effet ce que *Gregoire* veut dire.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Fleuri (1), « Que GREGOIRE s'apperçut lui-même que la multi» tude des *Excommunications* les rendoit impraticables à la » rigueur : Qu'il y avoit bien des gens, qui, par différentes » raisons, ne pouvoient pas éviter d'avoir quelque communi» cation avec des *Excommuniés* ; & que les *Excommunications* » s'étendroient à l'infini, s'il faloit qu'on les encourût par la » seule communication avec ceux qui avoient communiqué » avec les premiers *Excommuniés* ». On en étoit-là. Depuis le commencement du Pontificat de GREGOIRE, les Excommunications avoient été si fort multipliées, qu'au moïen de l'espèce de qualité contagieuse qu'on leur avoit attachée, il ne se trouvoit en *Allemagne*, en *Italie*, en *France*, presque persone qui n'eût, sans savoir coment, encouru *l'Excommunication*. Six jours après le Concile, c'est à dire le 9 de Mars, GREGOIRE écrit deux *Lètres* (2) ; l'une, *Aux Archevêques, Evêques, Clercs, Ducs, Princes, Marquis, & à tous Grands & Petits, établis dans le* Roïaume de Germanie (3), *excepté ceux qui sont liés d'une excommunication canonique* ; l'autre, *A* UDON, *Archevêque de Trèves*. Dans la première, « il informe les *Allemans* » de ce qui s'est passé dans le Concile au sujet des » troubles de la *Germanie*, & de la résolution prise d'envoïer » dans leur païs des *Légats*, pour en assembler, dans un lieu » qui plaise aux deux Partis, les *Archevêques*, les *Evêques*, » les *Clercs* & les *Laïcs* qui conviendront ; & pour travailler » avec eux à la paix : Que le Porteur de sa *Lètre* leur est prin» cipalement envoïé, pour qu'il règle, tant avec l'*Archevêque* » *de Trèves* qui favorise HENRI, qu'avec un *Evêque* du parti » de RODOLFE, le tems & le lieu de l'Assemblée, afin que ses » *Légats* puissent s'y rendre plus surement ». Par la seconde *Lètre*, GREGOIRE charge l'*Archevêque* UDON « de faire con» noître de toutes parts le *Decret* du Concile ; de s'emploïer » avec l'autre *Evêque*, qui sera chargé de cette Négociation, » à faire règler le lieu, le tems & toutes les conditions néces» saires pour la Diète, qu'il demandoit ; de venir ensuite avec » cet autre *Evêque*, ou même seul, l'informer à *Rome* de tout » ce qu'ils auront fait ; afin que, s'il y voit quelque espérance » de conclure la paix, & des suretés convenables pour ses *Lé*» *gats*, il les fasse partir avec eux, certain qu'ils ne courront

(1) Liv. 62, N. LI.
(2) Liv. V, *Lèt.* 15 & 16.
(3) *In Regno Teutonico.*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

» aucun danger, & que les peines, qu'ils iront prendre, ne » seront point infructueuses. Il ordone encore à l'*Archevêque*, » par l'autorité de S. PIERRE, de favoriser en tout celui des » Contendans, que la Justice favorise; & d'avertir de sa part » tous les *Clercs* & les *Laïcs*, qu'il poura, d'en faire de même. » Il finit par le charger d'obtenir du *Roi*, qu'il laisse revenir » surement, s'ils le veulent, ses *Légats* le *Cardinal-Diacre* » BERNARD, & BERNARD, *Abbé de Marseille* (1) ». Les dispositions du Concile de Rome & les *Lètres* de GREGOIRE n'empêchent pas la guerre de continuer en *Allemagne*. L'*Usurpateur* RODOLFE vient, avec une puissante Armée composée de *Saxons*, poûr attaquer le *Roi* HENRI, qui marche à sa rencontre. Un long & sanglant combat done la victoire à RODOLFE, qui reste maître du champ de bataille. Il paroît que, s'étant le premier mis en marche pour aller combatre son *Roi*, cet *Usurpateur* n'avoit pas plus envie que ce Prince de laisser GREGOIRE juge de leurs contestations. On voit du moins par les *Lètres* de ce *Pape*, qu'on s'opposoit à l'assemblée de la Diète, à laquelle il vouloit faire présider les *Légats*, qu'il se proposoit d'envoïer. C'est à ce sujet qu'il écrit, le 1 de Juin, *A tous les Clercs & Laïcs, établis dans le Roïaume de Germanie, lesquels ne sont point dans les liens de l'Excommunication* (2). « Il leur parle de ce qu'il a fait dans le dernier Con» cile pour parvenir à rendre la paix à leur Roïaume, en fai» sant décider, en présence de ses *Légats*, par tous les *Evê*» *ques*, & les *Laïcs* craignans Dieu, qui d'HENRI ou de RO» DOLFE a meilleur droit; afin que le Parti qui n'a pas droit, » êtant vaincu par la raison & lié par l'autorité de S. PIERRE, » cède plus aisément, & cesse de travailler à la perte des Ames » & des Corps; & que le Parti, que la Justice favorise, mète » de plus en plus sa confiance en Dieu; &, secondé de la puis» sance de S. PIERRE & du consentement de tous ceux qui » chérissent la Justice, ne désespère plus d'avoir l'avantage, » & n'ait plus à craindre l'une & l'autre mort. Il se plaint en» suite de ce que des Ennemis de Dieu, des Enfans du Diable,

(1) *Udon*, quoique très soûmis au Saint-Siége, êtoit un des plus zèlés Partisans d'*Henri III*. C'est pour cela que *Gregoire*, toujours adroit quand il le faloit, se garde bien, dans cette *Lètre*, de parler de *Rodolfe*, & qu'aiant à parler d'*Henri* dans cet endroit, il se contente de dire *le Roi*, sans ajouter son nom. *Volumus autem ut apud* Regem *diligenter procures*.

(2) Liv. V, *Lèt.* 1.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

» ont fait leurs efforts pour empêcher la tenue de la Diète. Il » ordone à ceux à qui la *Lètre* est adressée, de ne leur doner » aucun secours, & de ne point communiquer avec eux, par» ceque le *Decret* du Concile les a d'avance liés de l'anathê» me, de manière qu'ils ne puissent obtenir aucune victoire. » Il veut ensuite que l'on ne doute nullement qu'il ne soit in» capable de favoriser sciemment, de quelque manière que ce » soit, le Parti de l'Injustice. ». Il ne paroît pas que cette *Lètre* ait produit aucun effet. Dans une seconde bataille, qui se done le 17 d'Août, la perte est très grande des deux parts; & quoique la *Chronique de Magdebourg* (1) & l'*Annaliste Saxon* (2) disent cette action beaucoup plus avantageuse à RODOLFE qu'au *Roi* HENRI, la victoire est indécise. UDON, *Archevêque de Trèves*, périt dans cette occasion. WÉCILON, *Archevêque de Magdebourg*, est tué dans sa fuite; &, selon quelques-uns, pendu par ceux qui le prènent (3). MAGNUS, *Duc de Saxe*, se sauve après avoir êté dépouillé nu. Son oncle le *Comte* HERMAN, SIGEFRED, *Archevêque de Maience*, ADALBERT, *Evêque de Worms*, le *Cardinal-Diacre* BERNARD, *Légat Apostolique* (4) sont faits prisoniers. Les efforts de l'*Usurpateur* n'aiant pas êté suivis des succès, que la *Cour de Rome* lui devoit souhaiter; GREGOIRE ne peut manquer de se trouver dans l'embaras; & c'est à cet embaras qu'il semble que l'on doit rapporter une *Lètre*, qui n'a point de date, & qu'il adresse *Aux Clercs & Laïcs, qui ne sont point dans les liens de l'Excommunication* (5). Il leur dit « Qu'il est dans le dessein d'indi« quer un Concile général dans un lieu sur, où tous les Amis » & les Ennemis, tant Clercs que Laïcs puissent commodément » se rendre de toutes parts; & qu'il se propose, à l'aide d'un » examen exact, de tirer des profondeurs de ses artifices & de » montrer à tout l'Univers celui, quel qu'il soit, de qui viè» nent les maux qui depuis si longtems ravagent la sainte Re» ligion, & qui, par son inouie & téméraire impiété, s'est » opposé jusqu'alors à ce que la paix se rétablît entre le *Sacer» doce* & l'*Empire*; paix, qu'il a dessein, dans ce Concile, de » faire & d'assurer, au gré de tous les Chretiens ». Il n'est

(1) Publiée par *Meibomius*, T. II.
(2) Publié par *Eccard*.
(3) *Muratori*, T. VI, p. 260, nome *Werner* cet Archevêque, qu'il appelle ailleurs *Wécilon*.
(4) Voiés p. 744, N. 1.
(5) Liv. IX, *Lèt.* 28.

pas douteux que c'eſt HENRI III, que GREGOIRE traite ſi mal; & qu'il n'oſe nomer, parceque les deux batailles de cette année l'aiant ſans doute moins affoibli que RODOLFE, il vouloit, à tout évènement, garder quelques ménagemens avec ce Prince. Cette conjecture ſe va trouver confirmée par la ſuite de la *Lètre.* GREGOIRE y dit, « Que, dans ce même Concile, il » ſera prêt de faire tout ce qu'exigera la Juſtice; &, révèlant » l'iniquité des Méchans au ſujet des reproches qu'ils font à » l'*Egliſe Romaine*, d'en montrer évidemment l'innocence, de » manière cependant qu'avant toute choſe, on reſtitue à cette » Egliſe, ſi la Juſtice l'ordone, ce dont on l'a dépouillée ». *Mais nous ne dédaignons pas*, continue-t-il, *de notifier à Votre Dilection, en préſence de Dieu, que* RODOLFE, *couroné* Roi *par les* Ultramontains, *n'a point alors accepté la Courone par notre ordre, ou par notre conſeil; & que, de plus, nous avons en Concile décidé que, ſi les* Archevêques *& les* Evêques, *qui l'ont couroné, ne pouvoient pas défendre ce qu'ils ont fait, nous les déposions de leurs Dignités, &* RODOLFE *du Trône. Mais cependant pluſieurs d'entre vous ſavent, & nous ne pouvons pas ignorer par le moïen de qui ce que nous avions ordoné n'a pas pu s'exécuter. Car ſi* HENRI, *qu'on appelle* Roi, *& ſon Parti s'étoient rangés à l'obéiſſance qu'il avoit promiſe à* S. PIERRE, *je le dis avec confiance, Dieu nous accordant ſon ſecours, il ne ſeroit point arrivé tant de maux, qui ſont les Homicides, les Parjures, les Sacriléges, les progrès contagieux de l'Héréſie Simoniaque, & les Trahiſons.* Il finit « par les exhorter à » s'emploïer tous pour qu'il puiſſe tenir ce Concile, qui ren- » dra la paix à l'Egliſe ». Vers le commencement de Novembre, HENRI porte la guerre dans les Etats des *Ducs* WELF *de Bavière* & BERTHOLD *de Carinthie*, deux des plus zèlés Partiſans de RODOLFE (1). Le 19 du même mois, GREGOIRE célèbre encore, à Rome dans la Baſilique de Latran, un Concile (2), dans lequel BÉRENGER condamné, come on l'a vu,

(1) *Muratori*, T. VI, p. 260, dit, en citant à la marge *Berthold de Conſtance* que le *Duc Berthold* mourut alors. Je l'ai dit mort l'année précèdente ſur la foi de l'*Abbé d'Urſperg*: mais, come cet *Abbé* ſe trompe au ſujet de la mort de l'Archevêque *Udon*, qu'il place l'année précèdente, il a pu ſe tromper de même au tems de celle du *Duc Berthold.* A l'égard des Dates, *Berthold de Conſtance*, à titre de contemporain, doit avoir plus d'autorité, que l'*Abbé d'Urſperg.* Au reſte le *Duc Berthold* eut pour Succeſſeur un Fils de même nom que lui.

(2) *Muratori* dit, *ibid.* à ce ſujet: *Ces Conciles, ſi fréquemment tenus par le Pape* Gregoire, *devoient être cauſe que les Saints Paſteurs prenoient peu de ſoin de leurs Troupeaux.*

dans plusieurs Conciles, fait une Profession de foi, conforme à peu près à la doctrine de l'Eglise sur l'Eucharistie; ce qui lui fait obtenir un délai jusqu'au prochain Concile du Carême suivant; les *Decrets* contre les *Investitures Laïques*, la Simonie & l'Incontinence des Clercs sont renouvellés; GUIBERT, *Archevêque de Ravenne*, est déposé. NICÉPHORE *Botaniate*, qui venoit d'usurper le Trône d'Orient sur l'*Empereur* MICHEL *Ducas Parapinace*, est excommunié (1). Les *Normans*, ou tous autres, par qui les Biens du Mont-Cassin seront injustement usurpés, si, deux ou trois fois avertis, ils ne s'amendent pas, sont soûmis à l'anathême jusqu'à ce qu'ils viènent à résipiscence & satisfassent à l'Eglise (2). On trouve dans la *Chronique* de LÉON *d'Ostie* l'occasion de cette Excommunication comminatoire. *Dans le même tems*, dit-il (3), *l'*Evêque de Roselles *vint déposer dans ce Monastère (* du Mont-Cassin) *une somme considérable d'argent.* JOURDAIN, Prince de Capoue, *ne l'eut pas plustôt appris, qu'il envoïa des Soldats avec ordre de tirer cet argent de la Sacristie de l'Eglise* (4), *& de le lui porter.* Les Frères *disent à cet ordre*: Nous ne donerons absolument point à qui que ce soit l'argent confié à notre Père BENOÎT. Il est enfermé dans la Sacristie. Qui l'osera, l'enlève! *Enivrés d'une fureur diabolique, les Soldats prènent l'argent dans la Sacristie, & le portent au* Prince. *Le* Pape GREGOIRE, *informé de ce crime inoui, si grand & si énorme, ne souffrit pas que cette audace téméraire restât impunie. Il interdit l'Office dans l'Eglise de notre Père* BENOIT, *& fit dépouiller tous les Autels*,

(1) *Gregoire*, en se mêlant d'une affaire, qui ne le regardoit pas, cherchoit à se rapprocher du *Duc Robert Guiscard*, dont nous avons vu la Fille aînée mariée au Fils de l'*Empereur Michel*.

(2) La nécessité d'abreger me fait jeter, dans cette *Note*, ce que l'Abbé *Fleuri*, Liv. 62, N. LVII, dit des autres principaux *Decrets* de ce Concile. *Défense à toute persone de retenir les Terres Ecclésiastiques qu'il a reçues d'un Prince Séculier*, ou *des Evêques & des Abbés malgré eux; ce qui regardoit principalement l'Allemagne.....On déclare fausses les Pénitences qui ne sont pas conformes à l'autorité des Pères, come de ceux qui ne renoncent pas à une Profession qu'ils ne peuvent exercer sans péché, qui ne restituent pas le bien d'autrui, ou gardent la haine dans leur cœur. Défense aux Laïcs de possèder des Dîmes, & aux Abbés d'en retenir sans l'autorité du Pape, ou le consentement des Evêques. Tous les Fidèles doivent faire leur offrande à la Messe, s'ils veulent participer aux fruits du Sacrifice....Tous les Evêques feront enseigner les Lètres dans leurs Eglises.* Au reste, dans les Conciles du P. *Labbe*, celui-ci se trouve daté du *III des Calendes de Décembre*, c'est à dire *du 29 de Novembre.* C'est une faute. *Gregoire* en parle dans une *Lètre* du *VII des Calendes de Décembre*, c'est à dire *du 25 de Novembre*; & *Paul de Bernried*, Ch. CII, en done la date précise.

(3) Liv. III, Ch. 45 & 46.

(4) *De Secretario Ecclesiæ.*

EVENEMENS *durant la* VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

assurant « *Qu'à l'occasion d'un si grand crime*, *l'*Abbé DIDIER » *& les* Frères *pouvoient justement être accusés d'une négligence* » *excessive & condamnable*, *& qu'il agiroit avec plus de sévé-* » *rité contre notre Congrégation*, *s'il n'étoit pas retenu par* » *l'amour qu'il avoit toujours eu pour ce Monastère : Qu'il étoit* » *plus supportable que les Terres & les Châteaux de notre dé-* » *pendance fussent pillés & saccagés*, *que ce Lieu Saint*, *très* » *célèbre par toute la Terre*, *soûmis à cette ignominie* ». *Mais la vangeance du Ciel ne se fit pas attendre longtems ; car le* Prince, *auteur d'un si grand crime*, *après avoir enlevé de l'Eglise l'argent dont il s'agit*, *perdit la lumière* (1). L'Historien rapporte ensuite ce qu'on vient de voir GREGOIRE faire à ce sujet dans le Concile. Dans ce même Concile, des Députés du *Roi* HENRI & de RODOLFE promètent, de la part de leurs Maîtres, qu'ils n'emploieront aucun artifice pour empêcher la Diète générale que le *Pape* vouloit faire tenir en présence de ses *Légats*. Dans une *Lètre*, adressée le 25 de Novembre, *A tous les Citoïens de Ravenne*, *Grands & Petits*, *qui chérissent le Bienheureux* PIERRE, *& son Fils*, *c'est à dire Saint* APOLLINAIRE, le *Pape* leur dit, « Qu'ils savent combien, » dans tous les tems, l'*Eglise de Ravenne* s'est montrée atta- » chée à S. *Pierre*, & quelle obéissance elle a rendue en tou- » tes choses à l'*Eglise Romaine* sa mère ». J'aurai plus bas occasion de faire observer que ces paroles, qui sont répètées dans d'autres *Lètres*, annoncent une fausseté. GREGOIRE dit ensuite « qu'ils sont témoins & qu'il est bien informé que celui » que l'on appelle à présent *Evêque de l'Eglise de Ravenne*, l'a » dévastée par une déprédation tirannique, & corrompue par l'exemple d'une vie irréligieuse : Que, pour n'être point re- » pris de ces maux & d'autres forfaits très énormes, il s'est » soûlevé contre le Prince des Apôtres ; qu'il persévère dans » cette désobéissance, que l'on compare à l'Idolâtrie ; & que » c'est pour cette raison qu'il vient d'être déposé, sans espé-

(1) *Lumen amisit.* J'ai conservé l'équivoque de cette expression Latine, qui peut également faire entendre qu'après avoir enlevé l'argent dont il s'agit, *Jourdain devint aveugle*, ou qu'*il mourut*. Mais elle ne doit pas être prise dans le second sens, parceque *Jourdain* ne mourut qu'en 1091. L'Historien a donc voulu dire qu'après l'enlèvement de l'argent, *Jourdain perdit la vue* : mais il est certain, par l'Histoire que ce Prince ne fut point aveugle. Ainsi l'expression vague de *Léon* se réduit à signifier que, dans ce tems-là, *Jourdain eut sur les ieux une fluxion*, *qui le priva*, *durant quelques jours*, *de l'usage de la vue*. Faloit-il pour cela recourir au Surnaturel ?

» rance de rétablissement, dans le dernier Concile de Rome. » Il leur ordone donc, par l'autorité de S. PIERRE, de ne plus » rendre à cet Home l'obéissance que l'on doit à l'Evêque; & » déclare excommuniés ceux qui n'obéiront pas aux avis salu- » taires que sa *Lètre* leur done ». Il écrit le 30 de Novembre à LANDULF, *Evêque de Pise*, « pour lui confirmer son Evêché, & » confirmer en même tems à son Eglise, revenue, après s'être » écartée, à l'obéissance de l'Eglise Romaine, tous les biens » qu'elle posséde depuis les anciens tems, ceux qu'elle a re- » çus de la *Comtesse* MATHILDE *pour le remède de l'ame de* » *sa Mère* enterrée dans cette Eglise, & ceux qui lui seront » donés à l'avenir suivant les Loix (1). Il charge ensuite cet » Evêque de travailler à faire rentrer toute la *Corse* sous la

(1) Le 27 d'Août 1078, la *Comtesse Mathilde*, étant au Bourg de Martore, dans lequel elle venoit de tenir un *Plaid*, fit à l'Eglise de Pise, *pour le rachat de l'ame de son Père, de celle de sa Mère, & de la siène*, donation de la *Court* de Scanello, nomée dans la *Lètre* de *Gregoire*, de la moitié de six autres *Courts*, ou Châteaux, & de diverses Maisons avec leurs appartenances & dépendances, faisant en tout six cens Manses, pour jouir à perpétuité de la moitié du tout par l'Evêque, & de l'autre moitié par les Chanoines de Sainte-Marie, c'est à dire de la Cathédrale, à condition que ces derniers vivroient en commun & dans le célibat; & que, s'ils ne mènoient pas la vie commune & chaste, ils seroient privés de l'usufruit de leur moitié, lequel s'emploieroit de la manière que l'*Acte* porte. *Mathilde*, qui ne prend aucun titre à la tête de cet *Acte* & dans la souscription, y declare qu'elle suit la Loi Salique, sans dire pourquoi. Le 26 de Septembre, étant à San-Cipriano, Territoire de Pérouse, elle done, *pour le remède de son ame, & pour le remède de l'ame de* Boniface, *son Père, & de la* Glorieuse Comtesse Béatrix, *sa Mère*, à l'Eglise de Saint-Martin & à l'Evêque de Lucque, tout ce qu'elle possédoit du Château de Diécimo. Dans l'*Acte*, elle se qualifie, *Par la grace de Dieu*, Illustre Comtesse de Toscane, *issue du Sang Lombard, veuve du* Duc Godefroi *de bone mémoire & Fille du* Duc & Marquis Boniface le Grand *de bone mémoire*; & déclare qu'elle suit la Loi Salique à cause de son Mari. Dans sa Signature, elle se dit, *Duchesse par la Grace de Dieu*. Voici coment elle souscrit.
EGO MATILDA DEI GRATIA DVX IN HAC CARTVLA A ME FACTA. SS. Après elle, signe ce *Flaipert*, que nous avons déja vu plusieurs fois se qualifier, *Juge & Commissaire du Seigneur Empereur*. Un autre *Juge*, qui signe ensuite, & le *Notaire* se qualifient, l'un *Juge* & l'autre *Notaire du Seigneur Empereur*; ce qu'il faut remarquer. *Mathilde*, en souscrivant, se dit *Duchesse*, parceque le *Diplôme* étoit pour l'Eglise de Lucque, & qu'elle étoit réellement *Duchesse de Lucque*, come *Marquise de Toscane*, & *Comtesse*, indépendamment de sa naissance, de Canossa, de Modène, de Reggio, de Ferrare, de Crémone, &c. Dans l'un & l'autre de ces deux *Actes*, elle stipule, suivant l'usage, une peine contre elle-même, ou ses Héritiers, si, par son fait ou par le leur, les Donataires sont troublés dans la possession de ce qu'elle leur done; laquelle est de rendre, suivant l'estimation, le double de ce qu'on poura leur avoir pris; & de plus une Amande, dans le second *Acte* de 20 onces d'or très pur & de 40 livres d'argent; & dans le premier, de 2000 livres d'or très pur & de 4000 d'argent. Ces deux *Diplômes* ont été publiés par le *Fiorentini*, à la suite de son troisième Livre; le premier, à la p. 156, N. 17, come tiré des Archives de l'Eglise de Pise; & le second, à la pag. 108, N. 2, come tiré des Archives de l'Archevêché de Lucque.

» domination de l'*Eglise Romaine*; il l'établit Vicaire Apostolique dans cette Ile; & confère cette Charge à tous ceux de » ses successeurs, qui seront ordonés du consentement des » *Papes* & suivant les Canons. Il accorde à LANDULF la moitié » des revenus de l'Ile & la moitié de tout le produit des *Plaids*, » lesquels seront toujours tenus par un *Nonce* du *Pape*; ce qu'il » réduit au quart pour les successeurs de LANDULF: mais il réserve à l'*Eglise Romaine* les Citadelles & tous les lieux fortifiés, » dont cependant, sauf les droits de cette *Eglise*, les Garnisons » obéiront aux *Evêques de Pise* ». Quelque chose que fît GREGOIRE, sa conduite continuoit de paroître peu nète aux *Allemans*. C'est ce qu'on apprend d'une *Lètre*, qu'il écrit le 30 de Décembre à *WELF*, *Duc de Bavière*. Il y dit « Que, si ce » Prince & ceux qui lui sont associés examinent, suivant ce » qu'exige le devoir pastoral, & non suivant ce qu'ils desirent, » ce qu'il fait & dit au sujet de l'Affaire commune & des troubles de leur Roïaume, ils reconnoîtront que, par l'aide de » Dieu & les mérites de S. PIERRE, il suit les traces de ses saints » prédècesseurs, & cesseront de murmurer contre lui: Que, s'ils » considèrent donc ce que le Saint-Esprit a voulu qui se fît » dans le Concile du Carême de cette année, ils connoîtront » ce que peut l'autorité de S. PIERRE: Qu'ils remercient donc » cet Apôtre & Dieu même; que leurs plaintes cessent, & qu'ils » espèrent de plus heureux succès! Qu'ils peuvent comter sur » sa parole, que ceux qui se fondent sur le mensonge & l'artifice, & non sur la justice & la simplicité, seront absolument » renversés, & que le glaive de S. *PIERRE*, en les dévorant, » les confondra: Que leurs *Fidèles*, qui se sont trouvés au » Concile du mois de Novembre, & ses *Lètres* les instruiront » de ce qui s'y est passé: Qu'ils mètent donc leur confiance » dans la Justice, qu'ils se flatent du secours de S. *PIERRE*, & » qu'ils attendent leur force du Seigneur, parceque, s'ils s'attachent à lui, d'un cœur constant & fidèle, ils verront bientôt leur rire la Victoire & la Paix »! Ou je me trompe, ou cette *Lètre*, qui dans le fond ne dit rien, ne dut pas rassurer beaucoup le *Duc WELF* & ses Amis sur la nèteté de la conduite de GREGOIRE.

Le *Duc ROBERT Guiscard* & RICHARD, *Prince de Capoue* continuent d'assiéger; le premier, Bènevent; & le second, Naple, qui n'avoit plus guère à tenir, lorsque *Richard* meurt,

le 13 d'Avril, devant cette Place. Son fils *Jourdain* se brouille avec *Robert*; lève le Siége de Naple; & vend son secours aux Bénéventains, moiènant quatre mille Ecus d'or. En conséquence le *Comte* RAINULF (1), son oncle paternel, va le 10 de Mai vraisemblablement (2), forcer *Robert* de lever le Siége de Bènevent; & tout aussitôt *Jourdain* détruit & brûle tous les Ouvrages construits pour la prise de cette Ville; & fait révolter divers Comtes & Seigneurs, Vassaux, ou Sujets de *Robert*, entre autres le *Comte* BACE'LARD, fils du *Comte* HUMFROI, frère de ce *Duc*, lequel réclamoit inutilement les Etats particuliers de son Père, desquels *Robert* s'étoit emparé. Cette révolte occasione divers faits d'armes pendant cette Campagne. Je trouve que *Gregoire VII* étoit à Capoue le 1 de Juin (3), & qu'il étoit encore dans le voisinage à San-Germano le 22 d'Août (4). J'en crois pouvoir conclure qu'il étoit l'ame de tout ce qui se faisoit contre le *Duc* ROBERT, qu'il vouloit enfin mètre dans le cas de se raccommoder avec lui, parcequ'il sentoit le besoin qu'il en auroit.

Le *Comte* ROGER bloque par terre & par mer la Ville de Taormine en Sicile; & ne vient à bout qu'avec beaucoup de peine de l'obliger à se rendre.

1079.

GREGOIRE *VII* tient à Rome, au mois de Février, son sixième Concile où se trouvent 150 Evêques, dont les plus remarquables sont HENRI, nouveau *Patriarche d'Aquilée*, PIERRE IGNE'E, *Cardinal-Evêque d'Albane*, ANSELME *de Lucque*, LANDULF *de Pise*, RAINIER *de Florence*, ALTMAN *de Passaw*, HUGUE *de Die*, transféré depuis au Siége de Lion. On y traite. dans les deux premières Séances, la ma-

(1) *Loup Protospate*, Ann. 1078, nome ce Comte *Rodolfe Pepin*: mais *Camillo Pellegrino*, dans ses *Notes* sur cet Auteur, avertit que ce doit être *Rainulf*, frère du *Prince Richard*.

(2) La *Petite-Chronique de Sainte-Sophie de Bènevent*, mise au jour par le même *Pellegrino*, dit que le siége de Bènevent fut levé le 8 d'Avril. Ce doit être une erreur de l'Ecrivain, ou bien une inattention de quelque Copiste, lequel, après avoir écrit *VI Idus*, aura mis *Aprilis* au lieu de *Maii*. Le *Comte Rainulf*, que l'on ne voit pas avoir jamais eu de différent avec le *Prince Richard* son frère, ne devoit pas être l'Ennemi du *Duc Robert*, lorsque *Richard* en étoit l'Allié. Son expédition en faveur de Bènevent dut être la suite nécessaire de la brouillerie survenue, par les intrigues de *Gregoire VII*, entre le *Duc Robert* & le *Prince Jourdain*, & du Traité par lequel ce dernier, pour quatre mille Ecus d'or, s'étoit engagé de secourir les Bèneventains. Voila ce qui m'a fait dater du 10 de Mai la levée du siége de Bènevent.

(3) *Regist.* de *Gregoire VII*, *Lètre* 1. (4) Ibid. *Lètre* 3.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

tière de l'Eucharistie. Dans la troisième, BÉRENGER abjure ses erreurs par une Profession de Foi catholique; & *GREGOIRE* lui défend de dogmatiser & de disputer à l'avenir sur cette matière, à moins que ce ne soit pour ramener ceux qu'il avoit égarés (1). Le *Pape* renouvelle dans ce Concile les excommunications de l'*Archevêque THE'DALD*, & de *ROLAND*, *Evêque de Trévise*. Il excommunie en même tems *SIGEFRED*, *Evêque de Bologne*, & les *Evêques de Fermo* & de *Camerino*. Tous sont déclarés excommuniés avec leurs Adhérans, Clercs & Laïcs. *HENRI* que le *Roi HENRI III* avoit fait *Patriarche d'Aquilée*, fait ce *Serment* dans l'Assemblée. *De cette heure en avant, je serai fidèle au bienheureux* PIERRE, *au* Pape *GREGOIRE*, *& à ses successeurs, mis en place par les meilleurs des Cardinaux. Je ne contribuerai, ni par le conseil, ni par le fait, à ce qu'ils perdent la vie, ou des membres, ou le Pontificat, ou qu'ils soient pris de mauvaise prise. Je viendrai au Concile auquel ils m'appelleront, ou par eux-même, ou par leurs Nonces, ou par leurs Lètres. J'obéirai suivant les Canons; ou si je ne puis pas, j'envoierai mes Députés. J'aiderai, sans préjudice pour mon rang, à conserver le Pontificat Romain & les Régales de S. PIERRE. Quand ils me confieront, par eux-même ou par leurs Nonces, quelque dessein, je n'en ferai point part, en sachant qu'il leur en reviendroit du domage. Je recevrai honorablement les* Légats Romains *allans & revenans, & je les aiderai dans leurs besoins. Je ne communiquerai point avec ceux qu'ils auront nomément excommuniés. J'aiderai l'Eglise Romaine de Troupes séculières, lorsque j'y serai invité. J'observerai toutes ces choses, à la réserve de celles dont elle me dispensera.* Ce *Patriarche* êtoit Vassal & Sujet des *Courones d'Italie* & de *Germanie*; & l'on voit par ce *Serment* que *GREGOIRE* engageoit volontiers les *Evêques*, qui lui pouvoient être utiles, à jurer qu'ils se révolteroient contre leur Souverain, quand le Siége Apostolique le demanderoit. Dans ce même Concile, les Députés de l'*Usurpateur RODOLFE* se plaignent avec beaucoup de chaleur « de ce qu'au » delà des Alpes, *HENRI*, n'épargnant ni les lieux ni les per» sones, renversoit & fouloit aux pieds la Religion; de ce que » persone n'êtoit à couvert de la persécution par son rang ou » par sa dignité; de ce que, non seulement des *Prêtres*, mais

(1) Parmi ceux qui, dans ce Concile, disputèrent contre *Bérenger*, on nome particulièrement *Albéric*, Moine du Mont-Cassin, depuis Cardinal-Diacre, & *Brunon* qui fut ensuite Evêque de Segni.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

» aussi des *Evêques* & des *Archevêques* étoient arrêtés & mis » aux fers, & quelques-uns même massacrés ». C'êtoient des suites funestes de la Guerre Civile causée par la révolte des *Saxons*, & perpétuée par l'audacieuse déposition d'*Henri*, & par l'usurpation de *Rodolfe*; & les Députés du *Roi légitime* ne manquent pas sans doute de retorquer ces accusations contre l'*Usurpateur*. Les *Actes du Concile* se gardent bien de nous en instruire. Il nous apprènent seulement que quelques-uns des Pères *étoient d'avis qu'on tirât le glaive Apostolique contre la tirannie d'Henri : mais que la Mansuétude Apostolique différa*. Quoi qu'il en soit, les *Députés d'Henri* prononcent le *Serment* que voici (1) *: De ce jour à celui de l'Ascension, il viendra vers vous des* Députés du Roi *mon Maître, si ce n'est que la mort, plus puissante en cela que tout, une maladie considérable, ou la liberté, perdue sans fraude, les en empêche. Les* Députés *emmèneront & ramèneront en sureté les* Légats *du Siége de Rome ; & le Seigneur* Roi *leur obéira dans tout, selon la Justice & le Jugement qu'ils prononceront. Il observera, sans fraude, toutes ces choses, à moins que vos ordres* (2) *ne le dispensent de quelques-unes; & je le jure par ordre du* Roi *Henri, mon Maître* Cet autre *Serment* est aussitôt prêté par les *Députés* de *Rodolfe*. *Si la conférence, résolue par votre ordre, se fait dans la* Germanie, *au tems & dans le lieu que vous indiquerés, ou de Vous-même, ou par vos Légats ; le* Roi *Rodolfe, notre Maître, s'y trouvera lui-même, sinon il envoiera ses* Evêques *& ses* Fidèles; *& sera prêt de subir le Jugement de l'*Eglise Romaine, *touchant le différent à l'égard de la* Courone. *Il n'empêchera, par aucun mauvais moïen, l'Assemblée que Vous, ou vos* Légats *aurés ordonée ; &, quand il aura reçu des espérances certaines de l'établissement & de la confirmation de la paix dans le* Roïaume, *il s'emploiera pour que vos* Légats *réussissent à remètre dans le* Roïaume *la paix & la concorde. Toutes ces choses seront observées, à l'exception de ce qui poura rejeter en arrière, par votre permission, ou par empêchement légitime, c'est à dire,*

(1) Ce *Serment* & le suivant sont rapportés par *Pandulf de Pise* & par *Paul de Bernried*, Ch. CIV. Ils se trouvent dans le Recueil des *Conciles*, conformes à ce qu'ils sont chés ce dernier. Ils diffèrent chés *Pandulf*, que je crois que l'on doit suivre par préférence, en quelques mots, qui n'en altèrent point la substance.

(2) Dans le Texte de *Pandulf*, que je traduis, on lit *ex jussione nostra* : mais il faut lire *vestra*, come *Paul* a mis.

la mort, une maladie considérable, ou la liberté perdue sans fraude. On sent que par ces *Sermens* l'*Usurpateur*, en donant à la Cour de Rome plus de facilité, s'engage à moins que le *Roi légitime;* & l'on pouroit avoir lieu de douter que les Rédacteurs des *Actes* de ce Concile aient copié bien fidèlement le *Serment* des *Députés* d'HENRI. GREGOIRE nome après cela, pour ses *Légats en Allemagne*, PIERRE IGNÉE *Cardinal-Evêque d'Albane*, & ALTMAN, *Evêque de Passaw*, auxquels il joint HENRI, *Patriarche d'Aquilée*, uniquement sans doute pour lui faire honeur & pour l'engager à veiller, come étant un Prince puissant, à la sureté des deux autres *Légats* (1). Leur commission étoit d'empêcher les *deux Rois* de continuer la guerre; & d'assembler les *Evêques* & les *Gens* craignans Dieu, pour décider avec eux à qui la *Courone* appartenoit légitimement. HENRI, qui ne devoit pas souffrir que ses Sujets révoltés décidassent entre l'*Usurpateur* & lui, ne veut pas permètre aux *Légats* de convoquer la Diète projetée, qu'ils n'aient excommunié RODOLFE. C'étoit la première demande qu'il avoit faite à GREGOIRE; & la Politique ne pouvoit pas manquer de lui suggèrer de la répèter. Les *Légats* retournent à Rome sans avoir rien fait; & n'oublient pas de faire valoir auprès du *Pape* l'obéissance de l'*Usurpateur*, & la désobéissance du *Roi*. La guerre continue dans la *Germanie*. RODOLFE force la *Westphalie* à se soûmètre à ses Loix. HENRI porte la guerre dans la *Souabe*; & l'on en vient aux mains, qu'il faisoit déja très froid. Dès le premier choc, les *Saxons*, la principale force de RODOLFE, prènent la fuite. THIERRI II, *Duc de la Haute-Lorraine*, voulant épouser la Veuve d'un *Marquis*, que je

(1) *Muratori*, citant en marge la *Vie de Gregoire VII* par le *Cardinal d'Aragon*, dit T. VI, p. 261: *Le Pape* Gregoire *nome pour ses Légats au Congrès, qui se devoit tenir en Allemagne*, Pierre Ignée, *Cardinal-Evêque d'Albane*, Oldéric, *Evêque de Padoue* (Paul de Bernried *dit que ce fut* Altman, *Evêque de Passaw*), *& le* Patriarche d'Aquilée *nomé ci-dessus.* Voici ce que le *Cardinal d'Aragon* dit à ce sujet. *Ideo deliberato consilio Pontifex ad partes illas venerabiles viros* P. Albanensem *atque* O. Paduanum Episcopos, *&* Aquilegiæ Patriarcham, *pro sedando tantæ discordiæ malo transmittere studuit.* A la p. 262, *Muratori* fournit la preuve de l'erreur du *Cardinal d'Aragon*, en disant: *Le Roi* Henri *confirma, cette année, à l'Eglise de Padoue & à l'Evêque* Oldéric, *leurs Privilèges par un* Diplôme *daté*, le X des Calendes d'Août (23 *de Juillet*), Indiction II, l'An de l'Incarnation du Seigneur MLXXVIIII, & l'An XXIII du Règne du Seigneur *Henri IV* Roi. Fait à Ratisbone. *On lisoit dans la Copie dont je me suis servi*, D. Paduanæ Ecclesiæ Episcopus. *Mais il faut écrire* Uld. *c'est à dire* Uldericus; *& l'on peut voir par là que le Pape* Gregoire *n'envoïa point cet* Oldéric *pour son Légat.*

trouve nomé PÉTRONE (1), & qui doit être le *Marquis* PIERRE, fils aîné de la *Comtesse* ADÉLAÏDE, *Marquise de Suse*, s'adresse à la *Comtesse* MATHILDE, pour qu'elle obtiène de GREGOIRE VII de qui la Veuve dépendoit apparemment, à quelques égards, qu'il favorise ce mariage. Il offre, en même tems, de s'entremètre pour un accommodement entre le *Pape* & le *Roi*. GREGOIRE, informé de cette demande & de cette offre par MATHILDE, lui répond, le 5 de Mars (2), « Qu'il ne connoît pas assés » ce *Duc*, & qu'il n'a pas assés de pouvoir sur la Veuve pour se » mêler de cette affaire : Que sur le Serment, fait par les *Dé*» *putés* du *Roi* HENRI, que ce Prince se soumètroit à tout ce » que le *Pape* ordoneroit, ses *Légats* êtoient déja partis pour » l'*Allemagne*: Que d'ailleurs l'*Evêque de Mets*, aiant plusieurs » fois excommunié ce *Duc*, il en a confirmé les Sentences, à » moins que le *Duc*, vingt jours après en être instruit, ne se » soumète aux ordres du *Pape*, ne remète en liberté la Ville de » *Mets* & les Biens de S. ESTIE'NE, c'est à dire de l'Evêché, » desquels il s'êtoit emparé contre la Justice, & qu'il ne satis» fasse à l'Eglise ». THIERRI, pour le service du *Roi* HENRI, qui devoit regarder l'*Evêque* HE'RIMANNE come un Rebelle, avoit mis dans sa main la Ville de *Mets* & les Terres de l'Evêché. Le 21 d'Avril, GREGOIRE écrit à JOURDAIN, *Prince de Capoue* (3); & lui reproche « d'avoir tiré par force de l'Eglise » sa Bellemère, veuve de son Père, laquelle il devoit respec» ter, & de l'avoir forcée de se remarier; d'avoir fait arrêter » & dépouiller de ce qu'il portoit un *Evêque* en chemin pour » aller visiter les Tombeaux des Apôtres; d'avoir dernièrement » osé, par une audace sacrilége, violer & piller l'Eglise de » Saint-Benoît, & d'être le *Spoliateur* des Eglises, lui qui » doit plus qu'un autre en prendre la défense, puisqu'il tient » d'elle la plus grande partie de ce qu'il posséde » : c'est à dire que les *Princes de Capoue* tenoient en Fiefs de diverses Eglises la plusspart de leurs Domaines, & de l'Eglise Romaine leur Principauté même. Il l'avertit ensuite, « s'il ne veut pas encourir » l'indignation de S. PIERRE & de S. BENOÎT, de faire justice » sur tous ces griefs; sinon qu'il sera forcé de réclamer le Sei» gneur toutpuissant, de la miséicorde duquel il espère qu'il

(1) *Quondam uxorem Marchionis Petroni*, dit *Gregoire VII, Liv. VI, Lèt.* 22.
(2) Par la *Lètre* citée dans la *Note précèdente*.
(3) *Liv.* VI, *Lèt.* 37.

» lui conseillera ce qu'il faudra qu'il fasse pour réprimer tant » d'arrogance & d'orgueil ». Dans une *Lètre* du 23 de Septembre au *Soûdiacre* HUBERT, son *Légat* dans les Etats du *Roi* GUILLAUME *le Conquérant* (1), pour qui nous l'avons vu témoigner beaucoup d'estime, il désavoue ce que le *Moine* TEUZON, aussi *Légat* dans les Etats de ce Prince, avoit dit de désagréable à ce *Roi*, quoiqu'il n'en eût point d'ordre : mais il ajoute, « Qu'il y a bien des choses sur lesquelles l'Eglise Romaine peut se plaindre de GUILLAUME : Qu'aucun des » Rois même Païens, n'ose faire contre le Siége Apostolique, » ce qu'il ne rougit pas de faire ; & qu'il n'en est aucun assés » peu respectueux, assés impudent pour empêcher les *Evèques* » & les *Archevêques* de venir visiter les Tombeaux des Apôtres (2) ». Il charge donc HUBERT « d'avertir GUILLAUME » de ne pas prendre tant de soin, pour priver l'Eglise Romaine » d'un honeur, qu'il souffriroit impatiemment que ses Sujets ne » lui rendîssent pas à lui-même ; & de s'attirer la grace de » S. PIERRE, par des témoignages de la reconnoissance qu'il » lui doit ». Il ajoute, « Que se rappellant son anciène amitié » pour ce Prince, & qu'imitant la mansuétude des Apôtres, » autant que Dieu le lui permet, il a jusqu'alors dissimulé la » faute de GUILLAUME : mais que si ce *Roi* ne se corrige pas » sur ce point & sur d'autres, qu'il sache qu'il excitera contre » lui la colère de S. PIERRE ». A la fin de la *Lètre*, il dit au *Légat* « d'ordoner de la part de S. PIERRE aux *Evêques Anglois* & *Normans* de députer au moins deux d'entre eux au » Concile du Carême prochain ; &, s'ils trouvent le terme trop » court, de les envoïer après Pâque ». GUILLAUME étoit presque l'unique Souverain de son tems, qui connût la nature de son pouvoir ; & qui, témoignant un respect convenable pour le Siége Apostolique, sût opposer à ses entreprises des obstacles insurmontables. GREGOIRE, forcé de plier devant un Prince qu'il connoissoit incapable de lui cèder, étoit réduit à des tentatives infructueuses. GUILLAUME ne voulut jamais permètre que ses Evêques allassent apprendre à Rome à lui désobéir. S'il admètoit des *Légats Apostoliques* dans ses Etats, c'ètoit uniquement pour qu'ils y fissent ce qu'il vouloit ; & Rome s'y

(1) Liv. VII, *Lèt.* 1.

(2) *Nemo enim omnium Regum etiam Paganorum contra Apostolicam Sedem hæc præsumpsit tentare, quod is non erubuit facere ; scilicet ut Episcopos, & Archiepiscopos, ab Apostolorum liminibus ullus tam irreverentis animi prohiberet.*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

prêtoit, en frémiſſant. GREGOIRE ne s'explique point ſur les autres ſujets qu'il avoit de ſe plaindre de *GUILLAUME*; & dans le commencement de ſa *Lètre*, en tançant *HUBERT* de ce qu'il n'eſt pas venu lui rendre comte de ce qu'il avoit fait, il lui dit « Qu'il fait peu de cas de l'argent, ſans l'honeur ». C'eſt ce qu'on n'entendroit pas, ſi l'on n'en trouvoit pas l'explication dans une *Lètre* de l'*Archevêque* LANFRANC, écrite au nom du *Roi GUILLAUME*. Les *Légats HUBERT* & *TEUZON* avoient été chargés de demander au *Roi*, « Qu'il ſe reconnût » Vaſſal de l'Egliſe Romaine, en prêtant au *Pape* ſerment de » fidélité; & qu'il fût plus attentif à faire paſſer à Rome l'ar- » gent du *Denier Saint-Pierre* ». La réponſe du *Roi* portoit « Qu'en accordant l'un, il avoit refuſé l'autre: Qu'il n'avoit » voulu, ni ne vouloit prêter le ſerment de fidélité, parcequ'il » ne l'avoit pas promis; & qu'il ne trouvoit pas que ſes prédé- » ceſſeurs l'euſſent prêté: Que, pour l'argent, on l'avoit ramaſſé » négligemment pendant le ſéjour de trois ans qu'il avoit fait » en France; mais qu'étant actuellement dans ſon Roïaume, » ce que l'on avoit recueilli ſeroit remis au *Légat* pour le por- » ter au *Pape*, & que le reſte lui ſeroit porté par l'*Archevêque* » *LANFRANC* ». Le 25 de Mars, GREGOIRE avoit écrit à ce Prélat « pour ſe plaindre de ce que, depuis qu'il occupoit la » Chaire Pontificale, *LANFRANC*, ou par négligence, ou par » crainte du *Roi*, ne l'êtoit point venu viſiter; & pour l'ex- » horter de conſeiller au *Roi* de ne rien tenter d'injuſte contre » l'Egliſe Romaine ſa mère; & de ne plus empêcher que l'*Ar-* » *chevêque* ou tout autre, ſatisfît ſa dévotion, en viſitant le » Siége Apoſtolique; & l'avoit preſſé de venir lui-même à Rome » au pluſtôt ». Cette *Lètre* n'avoit point fait ſortir d'Angleterre LANFRANC, qui s'êtoit excuſé ſur ſes occupations & ſur la foibleſſe de ſa ſanté. Les répréſentations du *Légat HUBERT* n'aiant pas fait changer *GUILLAUME* d'avis au ſujet des voïages de ſes Evêques à Rome, GREGOIRE écrivit, vraiſemblablement à la fin de Juin de l'année ſuivante, à *LANFRANC*, une autre *Lètre* extrêmement dure (1), par laquelle, refuſant d'admètre aucune excuſe, pas même celle d'infirmités conſidéra-

(1) Cette *Lètre* eſt la 20ᵉ. du IX Liv. & n'eſt point datée, non plus que toutes les autres du même Livre: mais elle ne peut être que de la fin de Juin de l'année ſuivante, come je le dis, parcequ'enſuite *Gregoire* eut trop d'affaires pour s'occuper du ſoin d'attirer à Rome *Lanfranc* & les Evêques, Anglois & Normans, contre l'intention de leur Souverain.

bles, il lui commande, par l'Autorité Apostolique, « de se ren» dre, pour tout délai, dans quatre mois à Rome, & d'y être le » jour de la Toussaint; lui déclarant que, s'il désobéit, il le » suspend de toutes fonctions épiscopales ». LANFRANC, dans une *Lètre* pleine de témoignages de respect & d'affection, pour GREGOIRE & pour le Siége Apostolique, dit « Qu'il avoit, con» jointement avec le *Légat*, prié le *Roi* de lui permètre de sa» tisfaire le *Pape*: mais qu'il n'avoit pu l'obtenir, come il le » verroit par la Lètre même de ce Prince ». La fermeté de GUILLAUME, qui n'êtoit pas moins impérieux que GREGOIRE, obligea celui-ci de laisser en repos les Prélats d'Angleterre & de Normandie. Les *Allemans* de son parti, peu contens de ses *Légats*, s'en plaignoient, & l'accusoient lui-même de légèreté, come ne faisant que ce que la nécessité du moment demandoit. Il se justifie le 1 d'Octobre, en écrivant, *A tous les Fidèles de S.* PIERRE *demeurans dans le Roïaume de Germanie* (1): « Que, dans la Cause qui leur est commune, mètant à part » les dangers de la guerre, il souffre beaucoup plus qu'eux, » parceque tous les Chretiens, à l'exception d'un très petit » nombre, trouvant la cause d'HENRI bone, l'accusent, lui, » d'être trop dur & trop impitoïable: Qu'il leur a jusqu'à pré» sent résisté de manière, qu'il n'a favorisé l'un ou l'autre Parti » qu'autant que la Justice & l'Equité le demandoient: Que, » si ses *Légats* ont fait autre chose que ce qu'il leur avoit pres» crit, il s'en afflige; mais qu'il sait qu'on les a trompés, ou qu'on » leur a fait violence: Qu'il leur avoit ordoné de fixer le tems » & le lieu pour qu'il pût envoïer des *Légats*, persones capa» bles, qui discutassent la Cause en question & rétablîssent les » *Evêques* dans leurs Siéges, & d'éviter de communiquer avec » les Excommuniés: Qu'il ne les approuve donc pas si, deçus » ou forcés, ils ont fait quelque chose contre leurs ordres: » Qu'ils soient bien certains que, come c'est à la conduite de » Dieu qu'il s'abandone, jamais aucun Home n'a pu, ni ne » poura l'écarter du droit chemin de la Justice par aucun mo» tif d'affection, de crainte ou de quelque autre passion que » ce soit! S'ils sont véritablement les Fidèles de Dieu & de » S. PIERRE, qu'ils continuent d'être tels qu'ils ont commencé » d'être! Qu'il ne leur peut actuellement rien dire sur l'Affaire » commune, parceque ses *Légats* ne sont pas encore de retour;

1) Liv. VII, *Lètre* 3.

» & que, dès qu'ils seront à Rome & qu'ils l'auront instruit, » il écrira tout au pluſtôt & dans la vérité ce qui sera convenable ».

La *Comteſſe* MATHILDE done, le 17 de Septembre, à l'Egliſe & à l'Evêché de Lucque, la Court & le Château de Castiglione-Berardeſco dans le Comté de Volterre. Elle ſe qualifie au commencement de l'*Acte*: MATHILDE, *Marquiſe & Ducheſſe*, déclarant qu'elle ſuit la Loi Salique à cauſe du *Duc* GODEFROI dont elle ſe dit veuve (1). Par une ſorte d'humilité qui n'eſt que de la dévotion, elle ſigne de cette manière: *Je* MATHILDE, *par la grace de Dieu ce que je ſuis, ai ſouſcrit cette* Charte *faite par moi* (2). Un Juge, qui ſigne après elle, & le *Notaire* ſe qualifient, *Juge*, & *Notaire du Seigneur Empereur*; ce qui peut prouver que, dans les Etats de *Mathilde* même, on ne penſoit pas que la *Sentence de dépoſition*, prononcée par *Gregoire* contre *Henri III*, eût privé ce Prince de ſes droits à l'Empire (3).

La guerre continue dans la Pouille entre le *Duc* ROBERT & ſes Vaſſaux. Le 3 de Février, les Habitans de Bari ſe révoltent; chaſſent le Gouverneur mis par le *Duc*; reçoivent dans leur Ville le *Comte* PETRONE (4); & détruiſent le Fort de Portanova. Le même *Comte* fait révolter Trani. Le *Comte* BACÉLARD, neveu de *Robert*, tente de s'emparer de Troia, met en fuite *Boèmond*, fils aîné de ſon Oncle; aſſiége & prend Aſcoli, que *Robert* reprend bientôt après. Il ſe done enſuite, peu loin de cette Ville, un combat. *Bacélard* batu prend la fuite; & s'embarque pour Conſtantinople. Il y mourut pluſieurs années après, toujours Ennemi de ſon Oncle. *Robert* recouvre après cela beaucoup des Villes & Châteaux, révoltés

(1) Voici coment elle ſe qualifie & parle de ſes Nations & Loix. *Manifeſta ſum ego* Mathilda Marchioniſſa, *&* Ducatrix, *relicta b. m.* Gottifredi *qui fuit* Dux, *& filia b. m.* Bonifacii *qui fuit ſimiliter* Dux *&* Marchio. *Quia ego qui ſupra* Mathilda Marchioniſſa *profeſſa ſum ex natione mea legem vivere videor Lantgobardorum, ſed nunc modo pro parte ſupra ſcripti* Gottifredi *qui fuit Viro meo Legem vivere videor Saligam.*

(2) EGO MATILDA DEI GRATIA ID QUOD SUM IN HAC CARTVLA A ME FACTA SS.

(3) La peine, que *Mathilde* prononce contre elle-même ou contre ſes Héritiers ſi, par leur fait, l'Egliſe & l'Evêque ne jouiſſent pas ſans trouble de tout ce qu'elle leur done, eſt de païer, ſuivant l'eſtimation, le double de ce qu'on leur auroit fait perdre, & de plus 50 onces d'or très fin, & 100 livres d'argent auſſi très fin. Ce *Diplôme* eſt à la ſuite du IIIe. Liv. du *Fiorentini*, p. 105. N. 1.

(4) *Guillaume de Pouille* le nome *Pierre*.

en grand nombre l'année précèdente & celle-ci. C'est probablement en cette année que RAIMOND III, *Comte de Barcelone*, épouse une des Filles de *Robert* (1).

Les Bourgs & Châteaux de Jato & de Cenisi se révoltent en Sicile: mais le *Comte* ROGER les assiége tous deux en même tems; & force les Habitans de recourir à sa clémence, qu'ils éprouvent.

Le 31 de Mai, le *Marquis* ALBERT-AZZON II *d'Este* & ses deux Fils du second lit *Hugue* & *Foulque* sont investis à cens féodal, par le Chapitre de Vérone, pour 28 ans de la *Court* de Lusia, Terre d'une très grande étendue, moïènant la redevance annuelle exprimée dans l'*Acte*, pour en jouir tous trois ensemble, ou deux, ou même un, si deux viènent à mourir (2).

Les Genois, aiant ou croïant avoir à se plaindre des *Pisans*, envoient leur Armée navale à l'embouchure de l'Arno dans

(1) *Outre d'autres Auteurs* (come l'*Anonime*, Auteur *des Gestes des Comtes de Barcelone*, dans le Recueil de *Baluse*) Guillaume de Pouille (Liv. III) *parle de ce mariage*, dit *Muratori*, T. VI, p. 263, *come fait avant le raccommodement du Pape & du Duc.*

Partibus Esperiæ, quem Barcilona tremebat,
Venerat insignis Comes hanc *Raymundus* in Urbem:
Ut nuptura Ducis detur sibi Filia, poscit.

Le P. Pagi *croit ce mariage antérieur à l'année* 1077: *mais, si l'Historien, que je cite, a rangé les faits suivant l'ordre des tems, ce mariage doit appartenir à la présente année.*

(2) L'*Acte* en est imprimé dans les *Antiquités d'Este*, Ch. VII, p. 47. La redevance annuelle est de cent Deniers d'argent bons & valables, Monoie de Vérone, & de deux Boisseaux de Froment, d'une Vache & de deux Cochons, lesquels, Froment, Vache & Cochons peuvent être remplacés, à la volonté du *Marquis*, de ses Fils ou de leur Home d'Affaires, par trois livres de Deniers, Monoie de Vérone. *Muratori* dit, après la *Charte*, p. 48: *Que, bien avant ce tems le* Marquis Azzon *étoit en possession de la* Court de Lusia, *c'est ce qu'on peut conclure de ces paroles*: Quantum ipsa Canonica, & predictus *Marchio Azo* à parte predicte Canonice prenominato loco & fundo *Lusiæ* in ejus finibus & territorio habere & retinere videntur. (Tout ce que ce Chapitre & ledit *Marquis Azzon*, de la part dudit Chapitre, paroissent avoir & posséder dans le lieu sus-nomé fond, confins & territoire de *Lusia*). *De sorte que ce n'est ici qu'un renouvellement de Fief ou Bail; &, parceque nous avons vu ci-dessus que le* Marquis Azzon *avoit eu, des* Welfs *d'Allemagne, pour dot de* Cuniza, *ou* Cunégonde, *sa première Femme, une* Court *de très grande étendue, appellée* Elisina *dans les divers Msts. de la* Chronique de Weingarten *confrontés par le très illustre* M. Leibnitz; *je dois rappeller ici la conjecture que j'ai proposée plus haut, savoir qu'il me semble probable qu'il est-là question de la* Court de Lusia, *se pouvant que l'Auteur de cette* Chronique *l'ait appellée* Curtem Lusinam, *& que les Copistes en aient fait depuis facilement* Curtem Elisinam. *Quoique cette Terre fût tenue, des Chanoines, à Bail féodal; elle pouvoit cependant être cèdée en dot, pourvu que le nouvel Acquéreur s'en fît investir.... Supposant donc que la* Court de Lusia *soit celle que le* Marquis Azzon *avoit eue pour la dot de* Cunégonde; *il faut observer ici qu'il n'en fit pas investir aussi* Welf *son autre Fils, auquel* (come né de *Cunégonde*) *il étoit plus convenable que ce Fief appartînt. Si cela ne*

lequel elle entre. Celle des *Pisans* lui done la chasse, & la poursuit jusqu'à Porto-Venere. Cet échec ne rebute point les *Genois*, qui retournent à l'embouchure du Cecina faire le siége du Château de Vada. Les *Pisans* ne voïant point jour à secourir les Assiégés, vont droit au Château de Rapallo, qu'ils brûlent, après avoir passé beaucoup des Habitans au fil de l'épée. Ils font tous les autres prisoniers; & les aiant embarqués, Homes & Femmes, les mains liées derrière le dos, ils s'en retournent très contens. Ils rencontrent, le 13 de Mai, la *Flote Génoise*, qu'ils attaquent & qu'ils poursuivent jusqu'à la vue du Port de Gène (1).

1080.

Le *Roi* Henri, croïant surprendre les *Saxons*, va les attaquer auprès de Fladecheim, le 27 de Janvier: mais la valeur des Troupes, & l'habileté de l'*Usurpateur* Rodolfe & du

fut point, c'est uniquement pareeque le Marquis *donoit toute son attention à maintenir en Italie la splendeur de sa Maison; d'autant que* Welf, *riche possesseur, dans la Germanie, de l'illustre Duché de Bavière & de tant d'autres Etats, paroissoit n'avoir pas besoin des Etats & Biens de son Père en Italie. Ce fut aussi l'une des causes des différens qu'il eut avec ses deux autres Frères, après la mort du* Marquis Azzon, *& de la guerre qu'il leur fit. . . La* Maison d'Este *jouit ensuite de la* Court de Lusia *durant très longtems; &, bien que* Guillaume Cortusio, *qui vivoit vers* 1300, *dise* (dans son *Histoire*, Ch. 9), *que les dissentions qui s'élevèrent en* 1293 *entre les* Marquis d'Este, *mirent la* Commune de Padoue *en possession de plusieurs de leurs Etats, entre lesquels il comte* Abbatiam cum suis juribus, & tertiam partem Lendenariæ, Luxiam (la Badia avec ses droits le tiers de Lendenaria, & Lusia); *tous les* Marquis d'Este *recouvrèrent depuis ces Domaines, jusqu'à ce qu'il survint de plus grands orages qui firent tort à leur Maison.*

(1) *Les* Annales de Pise, *qui, pour les choses anciènes*, dit Muratori, T. VI, p. 261, *ne méritent pas, à mon avis, grande croïance, mètent, sous cette année, une guerre entre les* Pisans *& les* Génois. *Les premiers brûlèrent le Château de Rapallo; &, les deux Flotes s'étant rencontrées, le 13 de Mai, celle des* Génois *prit la fuite.* Je dois ce que je dis de cette guerre au *Fiorentini*, Liv. 11, p. 196. Il tire son récit d'un ancien *Martirologe* Mst. *de la Cathédrale de Lucque*, conservé dans les Archives du Chapitre, en avertissant qu'il n'est pas tout à fait d'accord avec les *Anciènes Annales de Pise*, qu'il avoit en Mst. Il rapporte les propres termes de ce *Martirologe*, duquel il fait usage plusieurs fois, come n'étant pas d'une médiocre autorité. Mais, en adoptant son récit, je ne puis pas adopter en entier ce qu'il y joint. *Il est croïable*, dit-il à la suite du Texte du *Martirologe*, p. 197, *que, si* Mathilde, *Souveraine de Toscane & de Ligurie, avoit autant de pouvoir sur les Côtes de la Mer que dans les Terres, elle s'entremit pour appaiser ces discordes civiles; & que ce fut par son moïen que ces deux Nations s'unirent ensuite pour faire la guerre aux Infidèles.* La *Comtesse Mathilde* avoit de grandes possessions dans la Ligurie: mais elle n'étoit pas Souveraine de cette Province, qui ne formoit point alors un Gouvernement particulier: mais qui, la *Marche de Gène* mise à part, se trouvoit partagée entre les *Marches de Milan, de Suse, & de Montferrat.* Il est certain par beaucoup de *Chartes* que la *Marche de Gène* étoit héréditaire dans la *Maison d'Este*, & que le *Marquis Albert-Azzon II* étoit alors *Marquis de Gène.* La *Comtesse Mathilde*,

Ccc iij

Duc OTTON *de Northeim*, leur font remporter la victoire (1). HENRI, contraint de prendre la fuite, après avoir perdu beaucoup de monde, est assés longtems hors d'état de rien entreprendre: mais, en voïant RODOLFE demeurer tout aussi longtems dans l'inaction, on a lieu de présumer que sa victoire lui coûtoit fort cher. Quoi qu'il en soit, RODOLFE en fait part à GREGOIRE par ses Députés, qui se plaignent de sa part de ce qu'HENRI désoloit toute la *Germanie*, & persistoit dans sa désobéissance au *Pape* (2). Ces nouvelles affligent moins GREGOIRE, qu'elles ne l'enhardissent à poursuivre l'exécution de ses projets. Il tient son huitième Concile de Rome, la première Semaine de Carême dans la Basilique de Latran (3); & le termine, le 7 de Mars (4), en dictant lui-même le *Decret*, qui contient plusieurs Chefs, dont je traduirai ceux que cet Ouvrage est en droit de réclamer. I. *En nous conformant à ce*

come *Marquise de Toscane*, étoit la Souveraine des *Pisans*, ainsi que le *Marquis Albert-Azzon* l'étoit des *Génois*; & les deux Souverains durent concourir ensemble à remètre la paix entre les deux Nations.

(1) La *Chronique d'Ausbourg* dit *Henri* vainqueur: mais elle le dit seule; & la suite des faits la dément.

(2) Le *Cardinal d'Aragon* parle de trois *Evêques*, qu'il qualifie *cervicosos viros*, envoïés de la part d'*Henri*, par lesquels *il commandoit au* Pape *très insolemment*, dit-il, *come s'il avoit eu sur lui quelque pouvoir, de ne différer nullement à excommunier* Rodolfe, *sinon que le* Pape *lui-même se procureroit qui, par les Censures Ecclésiastiques, réprimeroit l'insolence de son Ennemi* (de l'Ennemi du *Roi*): *mais le Vénérable* Pape, *aiant égard, non à l'insolence des paroles de ce* Roi *superbe, mais aux commandemens du Juge éternel, ne voulut point, come il ne le devoit pas, anathématiser* Rodolfe, *qui se défendoit par des raisons justes.* Je ne trouve ailleurs aucune mention de *cette Députation* d'Henri.

(3) *Paul de Bernried* fait seul, dans son Ch. CVI, arriver les Députés de *Rodolfe* pendant la tenue du Concile; & leur met cette plainte dans la bouche. *Envoïés par le* Roi Rodolfe *& par ses* Princes, *nous nous plaignons de leur part à Dieu, à S.* Pierre, *à Votre Paternité & à tout ce très saint Concile, de ce qu'*Henri, *que vous avés, par l'Autorité Apostolique, déposé du Trône, a, contre votre défense, envahi ce même Trône; de ce qu'il a de toutes parts ravagé tout par le fer, les rapines, & les incendies; de ce que, par une cruauté impie, il a chassé des* Archeveques, *& des* Evêques *de leurs Siéges, qu'il a distribués, come des Fiefs, à ses Adhérans; de ce que sa tirannie est cause que l'on a tué* Werinhaire (il faloit *Vécilon*) *de pieuse mémoire*, Archevêque de Magdebourg; *de ce que, malgré les ordres du Siége Apostolique*, Adelbert, Evêque de Worms, *gémit en prison; de ce que, par son moïen, il a péri des milliers d'homes; & de ce que plusieurs Eglises, dépouillées de leurs Reliques, ont été brûlées & totalement détruites. Il a d'ailleurs commis des crimes innombrables contre nos* Princes, *parcequ'ils n'ont pas voulu, contre le* Decret *du Siégé Apostolique, lui rendre l'obéissance due au* Roi. *La Conférence, que vous aviés ordonée pour chercher où se trouve la Justice, & pour faire la paix, n'a point eu lieu par la faute d'*Henri *& de ses Adhérans. C'est pourquoi nous implorons très humblement Votre Clémence de faire exécuter, pour nous, ou plustôt pour la Sainte Eglise, la* Sentence *prononcée contre le sacrilége Persécuteur de l'Eglise.*

(4) *Muratori* se trompe, T. VI, p. 263, en disant, *le 9 de Mars.*

que les Saints Pères ont statué, dit GREGOIRE, *come nous avons fait, par la miséricorde de Dieu, dans les Conciles que nous avons précédemment célebrés, nous avons ordoné touchant la promotion aux Dignités Ecclésiastiques, & nous ordonons de même à présent & confirmons, par l'Autorité Apostolique, que si quelqu'un reçoit désormais un* Evêché *ou une* Abbaïe *de la main de quelque Persone Laïque, on ne le comtera nullement au rang des* Evêques *& des* Abbés, *& qu'on ne lui rendra aucune obéissance come* Evêque *ou come* Abbé; *de plus, nous le privons de la grace & de l'entrée de l'Eglise de S. PIERRE, jusqu'à ce que, revenant à résipiscence, il abandone une Place qu'il aura prise, en se rendant coupable, & d'ambition, & de désobéissance, laquelle est crime d'Idolâtrie. Nous ordonons la même chose touchant les* Dignités Ecclésiastiques *inférieures.* II. *Si quelque* Empereur, Roi, Duc, Marquis, Comte, *ou tout autre des* Puissances, *ou* Persones séculières, *ose doner l'*Investiture *d'un* Evêché, *ou de quelque* Dignité Ecclésiastique, *qu'il sache qu'il est lié du même lien de l'Anathême* (1). III. *Nous confirmons & nous réagravons la* Sentence de déposition, *déja prononcée plus d'une fois contre* THE'DALD, *dit* Archevêque de Milan, GUIBERT de Ravenne, & ROLAND de Trevise. . . . . IV. *Si quelqu'un des* Normans *tente d'usurper & de piller la partie de la* Marche de Fermo *qui n'est point encore usurpée, le* Duché de Spolète, *la* Campanie, *les* Terres Maritimes, *la* Sabine, *le* Comté de Tivoli, *le* Monastère de Saint-Benoît *du* Mont-Cassin, *& de plus* Bènevent, *nous le privons, jusqu'à satisfaction, de la grace de S. PIERRE & de l'entrée de l'Eglise. Si cependant quelqu'un d'entre eux a de justes causes de se plaindre des Habitans de ces lieux, qu'il s'adresse premièrement à nous, ou bien à nos Gouverneurs, ou Ministres dans ces endroits, pour avoir justice; &, s'il ne l'obtient pas, nous consentons, qu'il prène des* Terres *de ces païs de quoi se dédommager de ce qu'il a perdu, non pas à la manière des Voleurs & plus qu'il ne faut: mais come il convient que fasse un Chretien, & celui qui cherche plus à ravoir son bien, qu'à ravir celui des autres, & qui craint de perdre la grace de Dieu & d'encourir la disgrace de S. PIERRE.*

(1) Je traduis d'après *Pandulf de Pise*. Dans le Recueil des *Conciles* auquel j'ai pris la division des Articles, celui-ci porte de plus : *D'ailleurs, s'il ne vient pas à résipiscence, & s'il ne laisse pas à l'Eglise la liberté qu'elle doit avoir, qu'il éprouve en cette vie la vangeance divine, tant dans son corps que dans les autres choses, afin qu'à l'avènement du Seigneur, son ame soit sauvée!*

***EVENEMENS** durant la* VACANCE DE L'EMPIRE.
***HENRI III**, Roi d'Italie & futur Empereur.*

V. Les *fausses Pénitences* sont condamnées, & défenses sont faites de recourir à des gens, destitués de science & de vertu pour recevoir d'eux la pénitence (1). VI. Il est ordoné que les *Elections des Evêques* se feront d'une manière légitime, & que, quand le Siége sera vacant, l'*Evêque Visiteur*, que le *Pape* ou le *Métropolitain* envoiera, prendra soin que le Clergé & le Peuple fassent librement l'élection (2). VII. *Bienheureux* PIERRE, *Prince des Apôtres, & Vous, Bienheureux* PAUL, *Docteur des Nations, baissés, je vous prie, vers moi vos oreilles, & m'exaucés avec clémence. Parceque vous êtes les Disciples & les Amateurs de la Vérité, secourés-moi pour que je la dise, en écartant toute fausseté, afin que mes Frères acquiescent plus volontiers à mes paroles, & qu'ils sachent & comprènent que, par la confiance que j'ai en Vous, après Dieu &* MARIE *sa mère toujours Vierge, je résiste aux Méchans & aux Injustes, & done du secours à vos Fidèles. Car vous savés que je ne suis pas entré par ma propre volonté dans les Ordres sacrés; que j'ai suivi, malgré moi, mon Seigneur le* Pape GREGOIRE (*VI*) *au-delà des Monts; & qu'encore plus malgré moi, je suis revenu avec mon Seigneur le* Pape LEON (IX) *à votre Eglise particulière* (3), *où je vous ai servi tant bien que mal. Ensuite avec beaucoup de douleur, de gémissemens, & de larmes, je me suis vu, très fort malgré moi, placé sur votre trône. C'est ce que je dis, parceque ce n'est pas moi qui vous ai choisi: mais parceque vous m'avés choisi, & que vous m'avés chargé d'un fardeau très pesant. Et parceque vous m'avés ordoné de monter sur une haute montagne, de crier & d'annoncer au Peuple ses crimes, & aux Enfans de l'Eglise leurs péchés; les Enfans du Diable ont osé s'élever contre moi, & porter sur moi leurs mains jusqu'à répandre mon sang* (3). *Car les Rois de la*

(1) L'*Abbé Fleuri*, Liv. 63, N. I, dit au sujet de cet Article: *C'est qu'outre les Pasteurs légitimes, il y avoit plusieurs Abbés & plusieurs Moines, qui s'ingéroient de la doner* (la pénitence). *On s'en plaignoit dès le tems de* Leon IX, *auprès duquel S.* Gervin, *Abbé de Saint-Riquier, fut obligé de se justifier de ce que, n'étant point Evêque, il prêchoit & confessoit sans permission du Pape.*

(2) Cet Article & le précédent ne sont point dans la Copie de *Pandulf de Pise*, qui met l'Article suivant immédiatement après ce qui concerne les Normans.

(3) Le Texte de *Pandulf* porte, *ad vestram Spiritualem Ecclesiam.* J'ai du lire *Specialem*, come a *Paul de Bernried*, qui, de tout ce *Decret*, ne rapporte que cet Article, & dont on trouve la leçon dans les *Conciles*.

(4) Ce trait semble faire allusion à l'attentat de *Cencius*; & peut prouver que *Gregoire* fut alors véritablement blessé, quoique légèrement.

Terre se sont levés, les Princes Séculiers & Ecclésiastiques, & même les gens du commun se sont assemblés ensemble contre le Seigneur & contre nous ses Christs (1), *en disant :* Rompons leurs liens, & secouons leur joug; *& se sont efforcés de plusieurs manières de s'élever contre moi, pour me perdre tout à fait, ou par la mort, ou par l'exil. Entre eux spécialement* HENRI, *que l'on dit* Roi, *fils de l'*Empereur HENRI, *a levé le pied contre votre Eglise, de concert avec beaucoup d'*Evêques d'au-delà des Monts, *&* d'Italie, *s'efforçant de se l'assujétir, en me renversant. Votre autorité s'est opposée à son orgueil, que votre puissance a détruit* (2). *Il est venu, confus & humilié, me trouver en Lombardie, & demander d'être absous de l'excommunication. Voïant qu'il s'humilioit, & me faisoit beaucoup de promesses d'amendement, je lui ai rendu la seule communion : mais je ne l'ai pas rétabli sur le Trône, dont je l'avois privé dans le Concile de Rome; & je n'ai point ordoné que ceux qui lui avoient fait ou qui lui devoient faire serment, lui gardassent une fidélité, dont je les avois absous dans le même Concile. J'avois réservé ces choses, pour que, come* HENRI *lui-même me l'avoit promis avec serment, je pusse, entre lui & les* Evêques d'au-delà des Monts, *qui lui résistoient par ordre de votre Eglise, rendre justice, & faire la paix. Or ces* Evêques *& ces* Princes d'au-delà des Monts, *apprenant qu'il ne tenoit aucune des promesses qu'il m'avoit faites, & come désespérant de lui, choisirent, sans mon conseil (Vous en êtes témoins) pour leur* Roi *le* Duc RODOLFE (3); *& ce* Roi RODOLFE *m'informa promtement, par un Député, qu'on l'avoit forcé de prendre le timon de l'Etat, & que cependant il étoit prêt de m'obéir en toutes manières; &, pour que l'on soit plus assuré que c'est la vérité, depuis ce tems il m'a toujours fait tenir le même discours, ajoutant que, pour la sureté de ses promesses, il doneroit en otage son Fils, & le Fils du* Duc BERTHOLD, *son Vassal. Cependant le* Roi HENRI

(1) *Pandulf* dit : *Astiterunt enim Reges terræ, & Principes Sæculares, & Ecclesiastici, etiam & Vulgares convenerunt in unum adversus Dominum, & nos Christos ejus.* Le mot *enim* ne se trouve point dans *Paul*, qui met *convenerunt* à la suite de *Principes*, & le répète après *Vulgares*; qui dit au lieu d'*Etiam & Vulgares*, *Aulici & Vulgares*; & pour *nos Christos* met *vos Christos*. Les Conciles ne different de lui qu'en ce qu'ils ont *enim* après *Astiterunt*, & n'ont pas *convenerunt* après *Principes*.

(2) Dans les *Conciles* il y a *nostra potestas*.

(3) Apparemment *Gregoire* ne se souvenoit pas que, par sa *Lètre* du 3 de Septembre 1076, il avoit exhorté les *Allemans* & leur avoit même come ordoné d'élire un *Roi*. V. pp. 716-19.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

me pria de l'aider contre ledit Rodolfe. *Je lui répondis que je le ferois volontiers, après avoir entendu les raisons de part & d'autre, pour savoir à qui la Justice étoit plus favorable: mais lui, croïant par ses propres forces, pouvoir s'égaler à* Dieu (1), *n'a fait aucun cas de ma réponse. Après qu'il s'est apperçu qu'il ne pouvoit pas faire ce qu'il vouloit, deux* Evêques *de son Parti, ceux* de Verdun & d'Osnabruch, *sont venus à* Rome; & , *dans le Concile, ils ont demandé, de la part* d'Henri, *que je lui rendisse justice; ce que les Députés de* Rodolfe *ont consenti qui fût fait. Enfin, par l'inspiration de Dieu come je le crois, je réglai, dans le même Concile, qu'il se tiendroit au-delà des Monts, une conférence, ou pour faire la paix, ou pour connoître celui des deux Partis que la Justice favorisoit le plus. Car jusqu'à ce jour, come vous m'en êtes témoins, mes Pères & Maîtres* (2), *j'ai résolu de n'aider que le Parti, qui seroit le plus favorisé de la Justice. Et, parceque je pensois que le Parti le plus injuste ne voudroit pas que l'on tînt une conférence où la Justice conserveroit son pouvoir, j'excommuniai & liai de l'anathême toute Persone, soit* Roi, *soit* Duc, *soit* Evêque, *soit toute autre qui, par quelque mauvais moïen, empêcheroit la tenue de la conférence. Or* Henri, *de même que ses Adhérans, bravant le danger de la désobéissance, laquelle est crime d'Idolâtrie, a, pour avoir empêché la conférence, encouru l'excommunication, & s'est lui-même lié du lien de l'anathême. Il a livré une grande multitude de Chretiens à la mort, il a fait piller les Eglises, & porté la désolation dans tout le* Roïaume de Germanie. *C'est pourquoi, considérant ces choses, & mètant ma confiance dans le jugement & la miséricorde de* Dieu, *& de sa très pieuse Mère* Marie *toujours Vierge, & m'appuïant de votre autorité, je soûmets à l'excommunication & je lie du lien de l'anathême* Henri, *qu'on appelle* Roi, *& tous*

(1) Je traduis ces paroles, en les adoucissant: *Ille vero putans suis viribus eum posse Deum esse.* Si j'avois suivi *Paul* & les *Conciles*, qui disent: *Ille vero putans suis viribus eum posse devincere;* j'aurois mis: *Mais croïant, par ses propres forces, pouvoir le vaincre.* Cette leçon est bien plus raisonable que l'autre. J'ai pourtant préféré la première, come plus digne de l'enthousiasme de *Gregoire*, & parcequ'il est incontestable que *Pandulf* a copié ce *Decret* sur les *Actes* originaux du Concile. Je conviens que, dans la Phrase, *eum* se rapporte, suivant les Régles de la Sintaxe, à *Rodolfe*. Ce qui devroit faire préférer la seconde leçon. Mais j'ai déja fait observer qu'alors les Pronoms personels, ou possessifs, de la troisième Persone, se mètoient indifféremment les uns pour les autres.

(2) C'est S. *Pierre* & S. *Paul*, qu'il apostrophe.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

ſes Adhérans; & de plus, de la part de Dieu toutpuiſſant & de la vôtre, je le prive derechef du Roïaume de Germanie & d'Italie; *je le dépouille de toute Puiſſance & Dignité Roïale; je défens qu'aucun Chretien lui obéiſſe come à ſon Roi, & j'affranchis de ſa domination & j'abſous de leur ſerment tous ceux qui lui ont juré ou qui lui jureront fidélité. Pour* HENRI, *qu'il n'ait, avec ſes Adhérans, aucune force dans les combats & qu'il ne remporte de ſa vie aucune victoire. A l'égard de* RODOLFE, *que les* Germains *ont élu pour leur* Roi, *je conſens & j'accorde, de votre part, qu'en relevant de Vous* (1), *il gouverne & défende le* Roïaume de Germanie (2); *&, me confiant en votre pouvoir* (3), *je done à tous ceux qui lui ſont fidèlement attachés l'abſolution de tous leurs péchés, & votre bénédiction dans cette vie & dans l'autre. Et, come je dépoſe juſtement* HENRI *de la Dignité Roïale, à cauſe de ſon orgueil, de ſa déſobéiſſance & de ſa fauſſeté, de même j'accorde à* RODOLFE, *à cauſe de ſon humilité, de ſon obéiſſance & de ſa vérité, la Puiſſance & la Dignité Roïale. Faites donc à préſent en ſorte, je vous en prie très Saints Pères & Princes, que tout le Monde comprène & connoiſſe que, ſi vous pouvés lier & délier dans le Ciel, vous pouvés ſur la Terre ôter & doner à chacun, ſuivant ſes mérites, les* Empires, *les* Roïaumes, *les* Principautés, *les* Duchés, *les* Marquiſats, *les* Comtés, *& les* Poſſeſſions de tous les Homes; *car vous avés ſouvent privé des Méchans & des Indignes de* Patriarchats, *de* Primaties, *d'*Archevêchés *& d'*Evêchés, *que vous avés conférés à des Homes religieux. Car ſi vous jugés les choſes Spirituelles, que doit-on penſer de ce que vous pouvés ſur les Séculières? Et, ſi vous jugés les Anges qui ſont bien au deſſus des Princes ſuperbes, que pouvés-vous faire à l'égard de leurs Eſclaves? Que les* Rois *& tous les* Princes *du Siècle apprènent à préſent quelle eſt votre grandeur & votre pouvoir: Qu'ils craignent de mépriſer les ordres de votre Egliſe, & que votre juſtice s'exerce ſi promtement ſur* HENRI, *que tous ſachent qu'il tombera, non par hazard, mais par votre puiſſance! Puiſſe-*

(1) C'eſt l'unique ſens que puiſſent avoir ces paroles: *Ad veſtram fidelitatem.*

(2) Obſervés qu'il n'ajoute pas: *& d'Italie* Peut-être eſt-il permis d'en conclure que, dans ce moment, il avoit intention de travailler à rendre les *Papes*, ſeuls maitres du *Roïaume d'Italie*; & l'on ne ſauroit nier que le projet ne fût digne de lui.

(3) *Veſtra fretus fiducia.* Je ne puis entendre ces mots que de la manière dont je les ai traduits.

EVENEMENS *durant la* VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, *Roi d'Italie & futur Empereur.*

t-il être confondu de manière à faire pénitence, afin qu'au jour du Seigneur son ame soit sauvée! Fait à Rome aux Nones de Mars, Indiction troisième. Dans le Concile même, GREGOIRE remet aux Députés du *Roi*, qu'il prétendoit avoir fait, une Courone d'or, aiant cette *Inscription* en un Vers Latin: *La* PIERRE (1) *a doné la Courone à* PIERRE, & PIERRE *à* RODOLFE (2). Si l'on a pris la peine de suivre GREGOIRE, on ne doutera pas que ce qu'il vient de faire ici, tant contre HENRI, qu'en faveur de RODOLFE, ne réfute sans réplique la *Chronique d'Ausbourg*, & ne prouve invinciblement que RODOLFE avoit remporté la victoire au mois de Janvier, & que GREGOIRE imaginoit que ce *Roi* de sa façon, qui consentoit d'être son Vassal, alloit, à la faveur de ses *Decrets*, achever de deposséder le *légitime Roi.* Come cependant il se pouvoit qu'HENRI trouvât des ressources chés les autres Rois, qui devoient se regarder come outragés dans sa persone, GREGOIRE, rabatant beaucoup de la fierté de l'année précèdente, fait les premières avances pour renouer avec GUILLAUME *le Conquérant*, celui de tous les Souverains de l'Europe qui pouvoit le plus surement déranger ses projets, s'il eût pris en main la défense d'HENRI contre les attentats d'un Sujet séditieux. Il écrit donc à ce Roi, le 24 d'Avril (3); & débute, en le qualifiant de *très excellent Fils*, par lui rappeller « avec quelle grande & sincère affection il » l'aimoit, avant d'être Pape; combien même efficacement il » l'avoit servi dès-lors; quelles peines il s'étoit donées pour » l'aider à s'élever à la Roïauté: Que plusieurs de ses Confrères avoient murmuré de ce qu'il s'emploïoit avec tant d'ardeur pour être cause d'une infinité de meurtres; mais qu'il » avoit Dieu pour témoin de la droiture de ses intentions; & » que, lorsqu'il agissoit ainsi, la connoissance, qu'il avoit des » vertus de GUILLAUME, lui faisoit espérer que, par la grace » Dieu, ce Prince s'éleveroit de plus en plus, & de bon qu'il » étoit, s'efforceroit de devenir meilleur, pour la gloire de » Dieu & pour l'utilité de la Sainte Eglise. Il s'applaudit de » ce qu'il en est, par la grace de Dieu, ce qu'il avoit prévu. » C'est ce qui l'engage à lui déclarer en peu de mots dans

(1) C'est à dire *Jésus-Christ*, suivant ce qu'a dit S. Augustin : Petra *autem erat* Christus.

(2) PETRA DEDIT PETRO, PETRUS DIADEMA RODVLPHO.

(3) Livre VIII, *Lètre* 23.

EVENEMENS *durant la* VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, *Roi d'Italie & futur Empereur.*

» cette *Lètre*, come *au très cher Fils & Fidèle de S.* PIERRE, » *& come au sien*, de même qu'il le feroit dans une conversa- » tion familière, ce qu'il croit qu'il faut que GUILLAUME fasse » dans la suite ». Après quelques mots sur les persécutions qu'il s'est attirées en remplissant ses devoirs de *Vicaire de S.* PIERRE, il dit : *A présent donc, Fils très cher que je dois toujours embrasser en* JÉSUS CHRIST, *que vous voïés votre Mère dans l'excès de la tribulation & qu'il est d'une inévitable nécessité de nous secourir, je souhaite de vous voir, & je vous presse fortement, avec une charité véritable & non feinte, d'être, pour votre honeur & votre salut, dans la disposition d'une entière obéissance, afin que, come vous avés mérité d'être, par la grace de Dieu, la perle des Princes, vous méritiés de même d'être, pour tous les Princes de la Terre, la règle de la Justice & le modèle de l'Obéissance, pour être sans doute, dans la gloire à venir le Prince d'autant de Princes, qu'il y en aura, jusqu'à la fin du Siècle, que l'exemple de votre obéissance aura sauvés; & si quelques-uns d'eux ne veulent pas être sauvés, votre rétribution n'en sera cependant en aucune manière diminuée. Non seulement cela : mais encore, Vous & vos héritiers vous obtiendrés de plus du Ciel en ce Monde la victoire, l'honeur, la puissance & l'élévation.* Il l'exhorte ensuite « de se montrer reconnoissant envers » Dieu, qui l'a fait un Roi très puissant. Il n'en dit pas d'avan- » tage, parcequ'il a su du *Légat* HUBERT & des *Députés de* » GUILLAUME qui l'accompagnoient, quelle est la probité, la » prudence & la justice de ce Prince; parcequ'il espère que » Dieu daignera s'en servir pour plus encore qu'il n'a dit plus » haut; & parcequ'il a chargé les *Députés de* GUILLAUME de » ce qu'il ne met pas dans sa *Lètre* ». Il finit par dire que les affaires recommandées par ce Prince, ont été terminées come il le souhaitoit. Peu s'en faut, en lisant cette *Lètre*, qu'on ne soit scandalisé d'y voir un *Pape*, austère & pieux, prostituer le langage de la Religion à la Flaterie la plus outrée. En renvoïant en Angleterre le *Légat* HUBERT, GREGOIRE écrit à GUILLAUME, le 8 de Mai (1), pour l'exhorter « de préférer Dieu » à son propre honeur, & de l'aimer par dessus toute chose, » parcequ'il l'en récompensera dans le Siècle à venir, & qu'il » étendra son Roïaume en celui-ci ». Toujours plein de son Sistême, « il parle au commencement de sa *Lètre* de la *Puis-*

(1) Livre VII, *Lètre* 25.

» *sance Apostolique* & de la *Puissance Roïale* établies de Dieu » pour gouverner le Monde; &, comparant la première au *Soleil* & la seconde à la *Lune*, il dit que la *Puissance Apostolique* doit, après Dieu, conduire la *Puissance Roïale*; & que » la première rendra comte au Tribunal de Dieu des fautes de » la seconde. D'où, ne faisant aucune distinction du Spirituel » & du Temporel, il conclut que, s'il doit rendre comte pour » GUILLAUME au terrible Jugement du juste Juge, il doit par » conséquent veiller, avec la plus grande attention, au salut » de ce Prince, qui lui doit obéir aussitôt qu'il commande ». De quelque adresse que GREGOIRE se pût flater, il avoit tort d'espérer que ses maximes seroient adoptées par ce Roi, qui savoit seul alors faire la distinction des *deux Puissances*. Quoi qu'il en soit, pour en mieux capter la bienveillance, il paroît s'occuper de tout ce qui devoit le plus intéresser ce Prince; &, le même jour, il écrit deux autres *Lètres*, l'une à sa femme la *Reine* MATHILDE, l'autre à son fils le *Prince* ROBERT (1). Par la première, « il loue la *Reine* de ce qu'elle obéit fidèle» ment à Dieu; de ce qu'elle chérit ses Sujets; de ce qu'elle » lui témoigne combien il est présent à sa mémoire, en lui fai» sant dire qu'il lui fasse connoître ce qu'il veut d'elle, & qu'il » le recevra sur le champ ». C'est sur cette offre que, se parant d'un désintéressement que nous avons vu qu'il n'avoit pas, il lui dit, « Que les présens, qu'il souhaite d'elle, sont une vie » pure, la distribution de ses richesses aux Pauvres, l'amour » de Dieu & du Prochain; afin qu'en chérissant les Biens sim» ples qui ne souffrent point d'altération; elle obtiène ce » qu'elle chérit, & ne le perde point après l'avoir obtenu. Ce » sont les armes, dont il l'exhorte de revêtir son Mari, quand » Dieu voudra qu'elle en ait la commodité. Pour ce qu'il ne » dit pas, il s'en remet au *Légat* HUBERT, qu'il en a chargé ». Peut-être ne se trompera-t-on pas, en croïant qu'HUBERT devoit avoir soin, dans l'occasion, de réprésenter à la *Reine* MATHILDE que l'*Eglise Romaine* étoit pauvre. La *Lètre* au *Prince* ROBERT, qui, sans être méchant, étoit un Fils très peu soûmis, a pour objet « de l'exhorter, & même de lui commander » de remplir tous ses devoirs de Fils à l'égard de son Père & de sa » Mère ». GREGOIRE ne comte pas fort si sur ce qu'il faisoit là, qu'il ne sente qu'il a besoin de secours plus surs & plus voisins;

(1) *Ibid. Lètre* 26 & 27.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

& qu'il est nécessaire qu'il veuille se raccommoder promtement avec le *Duc* ROBERT *Guiscard*. La guerre continuoit entre ce Prince & ses Vassaux révoltés, unis à JOURDAIN, *Prince de Capoue*. Au mois d'Avril, ROBERT reprend Tarente & Castellaneta. Bari l'occupe ensuite. Il en chasse le *Comte* PÉTRONE, qui s'en étoit une seconde fois rendu maître; & remet cette Ville sous son obéïssance. Trani subit ensuite le même sort; &, come ROBERT se préparoit à pousser plus loin ses succès, GREGOIRE charge DIDIER, *Abbé du Mont-Cassin*, de travailler à la reconciliation de ce *Duc* avec ses Vassaux rebelles & le *Prince* JOURDAIN. La négociation de DIDIER réussit; & cet *Abbé*, dépositaire du secret de GREGOIRE, engage le *Duc* à députer au *Pape* pour lui demander une conférence. Sur cette demande, GREGOIRE part de Rome, escorté du *Prince* JOURDAIN, qui l'étoit venu prendre, & se rend à Bènevent. L'accommodement est d'autant moins difficile à conclure, que le *Pape* avoit besoin du *Duc*, qu'il flate de faire *Empereur*. Les Censures, prononcées contre tous les *Normans*, sont levées aussitôt; & le 29 de Juin, fête de S. PIERRE, GREGOIRE reçoit à Ceperano l'homage & le serment de fidélité de ROBERT. L'*Acte*, daté de ce jour & de cette Ville, est de même teneur, que celui du Serment, que l'on a vu prêter, quelques années auparavant, par RICHARD I, *Prince de Capoue*. L'*Investiture*, faite, dans le même lieu, le même jour, est en ces termes. *Je* GREGOIRE *vous investis*, Duc ROBERT, *de la Terre*, *que mes prédècesseurs*, NICOLAS *&* ALEXANDRE *de sainte mémoire*, *vous ont accordée. A l'égard de la Terre, que vous tenés injustement, come* Salerne, Amalfi, *& partie de la* Marche de Fermo, *je vous y souffre patiemment à présent, me confiant en Dieu & en votre probité, que dorénavant vous vous comporterés, pour l'honeur de Dieu & de S.* PIERRE, *come il nous convient, à vous d'agir, à moi de l'agréer, sans danger pour votre ame, ni pour la miène.* Un troisième *Acte*, fait sans doute en même tems, établit un *Cens annuel* de cette manière. *Je* ROBERT, *par la grace de Dieu & de S.* PIERRE, Duc de Pouille, de Calabre & de Sicile, *promets de païer annuellement, à la fin de chaque année, le Dimanche de la Sainte Résurrection, à*

(1) Le *Cardinal d'Aragon* dit *à Aquin*: mais je suis *Guillaume de Pouille* qui devoit être mieux informé.
(1) Voïés p. 411, col. 2.

EVENEMENS *durant la* VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, *Roi d'Italie & futur Empereur.*

S. PIERRE, *à Vous* Pape *Gregoire, mon Seigneur, & à tous vos Succeſſeurs, ou à vos Nonces, ou à ceux de vos Succeſſeurs, pour toute la Terre que je tiens en propre ſous mon Domaine, & que je n'ai cédée juſqu'à préſent à aucun des Ultramontains, de manière qu'il la tiène* (en Fief), *par chaque paire de Bœufs un* Cens *de douze Deniers Monoie de Pavie. J'engage, moi & mes Héritiers, ou Succeſſeurs à la condition de païer ce* Cens *à Vous* Pape GREGOIRE *& à vos Succeſſeurs.* Il n'eſt pas inutile d'obſerver que, par cet *Acte*, le *Duc* ROBERT ne ſoûmet au *Cens* que les Terres qui compoſoient ſon Domaine particulier, & qu'il en affranchit celles qu'il avoit inféodées. Ce devoit être-là ce que GREGOIRE avoit cru déſavantageux à l'*Egliſe Romaine*; & la cauſe de ſon refus obſtiné de s'accommoder avec ROBERT. Il nous a ci-devant doné bien des preuves de ſon attention à groſſir ſes revenus. MURATORI ſe trompe, en prétendant (1) « Que la principale raiſon du retardement de la paix avoit probablement été que ROBERT ne vouloit point rendre *Amalfi*, *Salerne*, & ce qu'il avoit conquis de la *Marche de Fermo* ». Nous avons vu qu'avant qu'il eût fait aucune de ces conquêtes, le *Pape* n'avoit pas fait la paix, parceque lui-même ne l'avoit pas voulu (2). La nouvelle de ce que GREGOIRE avoit fait, le 7 de Mars, dans ſon Concile en faveur de RODOLFE & contre HENRI, ne diſpoſe point en *Allemagne* les Eſprits à la paix; &, ſi le premier & ſon Parti ſe flatent de jouir bientôt paiſiblement des fruits de leurs attentats, le ſecond & ſon Parti ſe propoſent de les en empêcher, & de ſe vanger de GREGOIRE ſans ménagement. HENRI, par le conſeil de quelques Têtes plus emportées que ſages, aſſemble à Maience, le jour de la Pentecôte, les *Evêques* de ſon Parti, qui ſe trouvoient à portée. Leur avis paroît avoir été de faire un autre Pape à la place de GREGOIRE: mais, come ils n'étoient que dix-neuf, ils ne décident rien; & ſe contentent de doner leur procuration à ceux qui compoſeront une autre Aſſemblée dans un lieu mieux ſitué, pour réunir un plus grand

(1) T. VI, p. 265; & ci, p. 425, col. 2.

(2) Au ſujet du raccommodement de *Gregoire* & de *Robert Guiſcard*, V. pp. 401-27, col. 2. J'y traduis une très bone diſcuſſion, par laquelle, *Muratori*, juſtifiant en plein *Sigonius* & le Cardinal *Baronius* contre une fauſſe critique du P. *Pagi*, fixe d'une manière ſans réplique l'année de l'accommodement de *Gregoire* & de *Robert*. C'eſt une époque importante dans la vie de tous deux, & ſurtout dans celle du premier, en ce qu'elle ſert à développer de plus en plus ſon caractère.

nombre d'*Evêques de Germanie* & *d'Italie*; & *Brixen* dans le *Tirol* eſt indiqué par le *Roi*. Le Jeudi, 25 de Juin, trente *Evêques d'Italie* & *de Germanie* s'aſſemblent dans cette Ville avec une foule de *Princes* & de *Seigneurs* des deux Roïaumes, & le *Cardinal* HUGUE *Blanc*, qui ſe donoit pour le *Répréſentant de l'Egliſe Romaine*. Animés tous du même deſir de vangeance, ils n'ont pas beſoin d'une longue délibération pour décider qu'HILDEBRAND, dit GREGOIRE VII, qu'ils traitent de *Faux-Moine*, de *Prince contagieux de toute ſcélérateſſe*, & d'*Invaſeur du Siége de Rome*, doit être, quoiqu'abſent, chaſſé du Siége Apoſtolique; & pour élire *Pape* en ſa place GUIBERT, *Archevêque de Ravenne*. L'*Abbé d'Urſperg* (1) nous a conſervé la concluſion du *Decret* de ce *Conciliabule*. GREGOIRE y eſt accuſé « de n'avoir point été choiſi de Dieu : mais de s'être » de lui-même très impudemment offert, à l'aide de la fraude » & de l'argent; d'avoir renverſé l'Ordre Eccléſiaſtique & trou» blé l'Empire Chretien; de conſpirer contre la vie du corps & » de l'ame d'un *Roi catholique & pacifique*, & de défendre un » *Roi parjure*; d'avoir ſemé la diſcorde & les querèles entre » ceux qui vivoient dans la concorde & la paix, les ſcandales » entre les Frères, les divorces entre les Epoux; d'avoir tiré » les gens de piété de l'état de tranquillité dans lequel ils paroiſ» ſoient affermis, pour les faire paſſer à l'état d'agitation; d'être » le Prédicateur des Sacriléges & des Incendies, le Défenſeur » des Parjures & des Homicides; d'avoir, come ancien Diſci» ple de l'Hérétique BÉRENGER, fait une matière de diſpute de » la Foi de l'Egliſe touchant le Corps & le Sang du Seigneur; » de s'adoner aux Divinations, à l'interprétation des Songes; » d'être manifeſtement un Négromant, & poſsédé de l'Eſprit » de menſonge, & par là hors du ſentier de la véritable Foi. » C'eſt pour cela que les *trente Evêques*, en leur nom & come » Procureurs des *dix-neuf* de *Maïence*, jugent, en ſe diſant » autoriſés de Dieu, que le *très impudent* HILDEBRAND doit » être canoniquement dépoſé & chaſſé; & s'il ne dêcend pas » de ſon Siége, lorſqu'on lui ſignifiera cette *Sentence*, con» damné pour toujours ». On ne ſauroit nier que pluſieurs des reproches, faits dans cette *Sentence* à GREGOIRE, ne ſoient

(1) Je ne pouvois parler du *Conciliabule de Brixen* que d'après l'*Abbé d'Urſperg*; &, ſi l'on veut le conſulter, on verra que je me ſuis efforcé de rendre exactement ſes penſées & ſes expreſſions.

très vrais, vus d'un certain côté : mais les autres, dictés à la Haine par la Calomnie & par l'Extravagance, doivent faire détester leurs Auteurs. Au reste, la forme du *Decret*, qui ne dépose pas expressément GREGOIRE : mais qui déclare seulement qu'il est dans le cas de mériter la déposition, le réduit à n'être précisément qu'un simple *Avis* ; & semble annoncer que les *Evêques*, assemblés à *Brixen*, reconnoissoient qu'ils n'étoient point les Juges légitimes du *Pape*. Si ces *Evêques* s'en étoient tenus à faire simplement ce *Decret* contenant leur *avis* ; & s'ils s'étoient abstenus d'élire un *Antipape*, lorsque, de leur propre aveu, la Chaire de S. PIERRE étoit remplie, peut-être leur démarche, que *WALTRAM*, *Evêque de Newbourg*, & les autres *Apologistes d'*HENRI III se sont envain efforcés de justifier, seroit elle en quelque sorte excusable. L'*Abbé d'Ursperg*, que BARONIUS & ceux qui le copient sans examen, traitent sans cesse de *Schismatique*, est si loin d'approuver la témérité sacrilége du *Conciliabule de Brixen*, qu'immédiatement après la date du *Decret*, il dit : *Ensuite ANSELME*, Evêque de Lucque, *écrivit au même GUIBERT une* Lètre, *dans laquelle il le qualifie de Prévaricateur & de Superbe*, *ajoutant entre autres choses* : Je dirai de notre Père le bienheureux GREGOIRE ce que S. CIPRIEN dit du *Pape* CORNEILLE. Le Jugement de Dieu & de son Christ, le témoignage de presque tous les Clercs, ou, pour mieux dire, de tous absolument, le suffrage du Peuple alors présent à l'Assemblée des Evêques, des Anciens & des Gens de poids l'ont fait Evêque, lorsque persone ne l'avoit été fait avant lui, lorsque la place d'*ALEXANDRE*, c'est à dire la place & le rang de *PIERRE* à la Chaire Episcopale, étoient vacans. Cette place aiant été remplie, & GREGOIRE ordoné par la volonté de Dieu & du consentement de nous tous ; il est nécessaire que quiconque veut à présent être fait Evêque, soit dehors ; & que qui ne tient point l'unité de l'Eglise, n'ait point l'Ordination Ecclésiastique. Qui que ce puisse être, il a beau se vanter beaucoup & s'attribuer encore plus ; c'est un Profane, un Etranger ; il est dehors. Come après un premier (*Evêque*) il ne peut pas y en avoir un second ; quiconque est fait Evêque après un, qui doit être seul, est, non pas le second : mais rien. *Voila ce que l'*Evêque *ANSELME dit de très contraire au sentiment des autres rapporté ci-dessus* (1). GREGOIRE, informé de

(1) L'Auteur fait en cet endroit en peu de mots un bel éloge de S. *Anselme de Lucque*. Je l'ai traduit, p. 589, col. 4.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

ce qui venoit de se faire à *Brixen*, écrit de *Cecano* dans la Principauté de *Bènevent*, le 21 de Juillet (1), *Aux Frères & Coévêques, établis dans les Principautés* (de Bènevent, de Salerne & de Capoue), *dans la Pouille & dans la Calabre*; & leur dit, « Qu'ils savent que des *Disciples de Satan*, faussement appellés *Evêques* en divers païs, enflamés d'un orgueil » diabolique, se sont efforcés de confondre l'*Eglise Romaine*: » mais que, par le secours de Dieu & l'Autorité de S. PIERRE, » leur injuste témérité les a couverts de honte & de confusion, & procuré la gloire & l'exaltation du Siége Apostolique: Que, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, des démarches de qui tous le chef & l'auteur est HENRI, qu'on » appelle *Roi*, ils ont senti ce que peut l'Autorité de S. *Pierre* » pour punir leur iniquité: Que, dès le tems du *Pope* ALEXANDRE, le même HENRI avoit imaginé d'outrager l'Eglise de » S. PIERRE, par le moïen de CADALOÜS; & qu'il avoit mérité de tomber avec lui dans le très honteux abîme de la » confusion, aux ieux du Monde entier (2). Il met ensuite, » avec un peu moins d'injustice sur le comte du même *Roi*, » ce que les *Evêques de Lombardie*, trois ans auparavant, » avoient fait contre lui. Puis attribuant aux *Evêques*, dont » il veut parler, toute l'*effronterie des Courtisanes* (3); il dit, » qu'ils ont tâché de renouveller leur anciène conspiration » contre le Seigneur, & la Sainte Eglise Universelle: Qu'ils ont » établi pour *Antechrist* & pour *Héréſiarque* (4) un Home sacrilége, parjure à la Sainte *Eglise Romaine*, & noté, pour

(1) Liv. VIII, *Lèt.* 5. Je parle de cette *Lètre*, pp. 499-503; &, p. 499, je la date mal à propos *du* 20. J'y traduis aussi l'Adresse: mais moins exactement qu'ici.

(2) *In quantam quamque turpissimam, Mundo teste, confusionis foveam, cum eodem* Cadulo *cadere meruit.* Je le dis à regret, le reproche d'avoir favorisé le Schisme de *Cadaloüs* est injuste & de mauvaise foi. Lorsque cet *Antipape* fut élu le 28 d'Octobre 1061; *Henri*, né le 12 de Novembre 1050, n'avoit pas encore tout-à-fait 11 ans; & règnoit sous la tutèle de sa mère, l'*Impératrice Agnès*. A-t on jamais pu faire justement un crime à qui que ce fût de ce que ses Tuteurs ont fait de mal, sous son nom, pendant sa minorité? Le Schisme de *Cadaloüs* fut éteint par les soins d'*Annon, Archevêque de Cologne*, avant qu'*Henri* fût en âge de gouverner par lui même. Mais cette *Lètre* & les autres, écrites par *Gregoire* à l'occasion de l'élection schismatique de *Guibert*, furent toutes dictées par la Colère; & la Colère a coutume d'être injuste. Je n'en impose point à *Gregoire*. On peut s'en convaincre, en lisant les *Lètres* 7, 9, 12, 13 & 14 du même Livre.

(3) *Obturatas, meretricum more, frontes gerentes.*

(4) C'est à dire *Chef de Secte.*

» ſes crimes abominables, dans le Monde Romain (1), GUIBERT, par qui la ſainte *Egliſe de Ravenne* s'eſt vue ravagée (2). Il continue à parler des *Evêques de Brixen* & des » ſuites de leur attentat avec un emportement, dont on a peine » à ne ſe pas ſcandaliſer (3). Il exhorte enfin ceux auxquels » il écrit, de ſecourir leur Mère l'*Egliſe Romaine* de leurs prièrès & de toutes les manières qu'ils pouront; & s'en remet » aux *Légats*, porteurs de ſa *Lètre*, de les inſtruire de ce qu'il » n'y met pas ». Il en adreſſe une autre à peu près dans le même tems (4), *Aux Frères & Coévêques qui défendent la Religion & aux autres Fidèles de S. PIERRE, Clercs & Laïcs.* Il les informe « des conférences, que lui-même & ſes *Légats* ont eues » avec le *Duc* ROBERT, le *Prince* JOURDAIN & quelques autres des premiers *Chefs des Normans*, qui ſe ſont unanimement engagés de s'emploïer à défendre contre tous les Homes l'honeur de l'*Egliſe Romaine* & le ſien ». Il ajoute « que » tous les *Princes* des environs de *Rome*, même au loin, de » *Toſcane* & d'autres Cantons, lui promètent la même choſe ». *C'eſt pourquoi*, leur dit-il, *après le premier de Septembre, lorſqu'il commencera de faire moins chaud, dans le deſir d'arracher d'entre les mains des Impies la ſainte* Egliſe de Ravenne, *& de la reſtituer à ſon Père, S. PIERRE, nous nous tranſporterons, à main armée, de ce côté-là, come nous eſpérons que le Seigneur nous en fera la grace; & nous croïons que, par ſon ſecours, nous la délivrerons infailliblement. Mépriſant donc l'audace des Impies & les complots artificieux de ceux qui ſe ſont élevés contre nous, ou pluſtôt contre S. PIERRE, nous vous exhortons de mépriſer à notre exemple, ainſi que nous le voulons, leur orgueil & leurs efforts; & d'être d'autant plus certains de leur chûte, que vous les voïés tâcher de s'élever plus haut.* Il finit par leur ordoner « d'eſpérer qu'au pluſtôt la chûte » des Méchans calmera les troubles, qu'ils ont cauſés, & rétablira la paix & la ſureté de l'Egliſe ». Le 22 de Septembre, il écrit de Rome *A tous les Archevêques, Evêques, Clercs & Laïcs de divers ordre & puiſſance, demeurans dans le Roïaume de Germanie, & ſeulement à ceux qui obéiſſent fidèlement à la*

(1) *Per univerſum R..... orbem nefandiſſimis ſceleribus denotatum.*
(2) *Sanctæ Ravennatis Eccleſiæ devaſtatorem.*
(3) J'ai traduit tout ce morceau, p. 501-3, col. 4; & j'y renvoie.
(4) Liv. VIII, *Lèt.* 7. Elle n'a point de date: mais celle qui la précède, & qui me paroît lui devoir être poſtérieure eſt du 25 de Juillet. En tout cas, la

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Sainte Eglise Romaine (1). Il attribue dans cette *Lètre* la cause des calamités de l'Eglise aux péchés de ses Enfans. Il ajoute, « Qu'en supportant patiemment ces calamités, il faut mètre » son espérance en la miséricorde de Dieu : Que si tous, ainsi » que lui-même, veulent appliquer le remède de la pénitence » aux maladies de leurs péchés, &, se corrigeant avec exacti- » tude de leurs excès & de leurs négligences, former leurs » mœurs sur les règles de la Justice, leurs Ennemis enragés » périront au plustôt, & l'Eglise aura la paix & la sureté qu'elle » desire depuis longtems ». Il recommande ensuite aux *Evêques*, « de travailler, comme ils le doivent, à la correction de » ceux qui leur sont confiés, & d'avoir toujours dans la mé- » moire ces paroles du Prophète : *Offrés un sacrifice de Justice,* » *& espérés dans le Seigneur* (2) ». Il exhorte ensuite tous ceux à qui cette *Lètre* est adressée, « de mètre toute leur confiance » dans le Seigneur, parceque leurs Adversaires touchent à leur » fin, & que les Ennemis de l'Eglise recevront incessamment » la peine due à leur témérité ». Mais, les desirs & l'enthousiasme de GREGOIRE n'influant point sur les decrets de la Providence, il ne devoit pas voir éteindre le feu, que son imprudence séditieuse avoit allumé. Divers évènemens font donc évanouir en fumée ses projets guerriers. Aussitôt après le *Conciliabule de Brixen*, *HENRI III* avoit renvoïé GUIBERT en *Italie*; & cet *Antipape*, dont tous les Ennemis de *GREGOIRE* se hâtent d'embrasser le Parti, voit bientôt de tous côtés des Troupes prêtes à marcher à ses ordres; & met *Ravenne* à l'abri de toute atteinte. NICÉPHORE *Botaniate*, que nous avons vu plus haut excommunié dans un Concile de Rome pour avoir usurpé le Trône d'Orient, avoit obligé l'*Empereur MICHEL DUCAS Parapinace* & son fils & collègue *CONSTANTIN*, gendre du *Duc ROBERT*, à prendre l'habit monastique. A peu près en même tems qu'on apprenoit, dans la *Pouille*, ce qui s'étoit fait à *Brixen*, un Home, vilement vêtu, s'offre à *ROBERT*; se dit l'*Empereur MICHEL*; demande du secours contre l'Usurpateur; & réprésente que son alliance avec le *Duc*, Prince trop haï des *Grecs*, avoit été la principale cause de sa ruine. *ROBERT*,

Pape, parlant dans celle, dont il s'agit, d'une Expédition à faire après le premier de Septembre, quand les chaleurs seront diminuées ; elle doit être, pour le plus tard, des premiers jours d'Août.
(1) Liv. VIII, *Lèt.* 9.
(2) *Sacrificate Sacrificium justitiæ, & sperate in Domino.* Ps. 4.

EVENEMENS *durant la* VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, *Roi d'Italie & futur Empereur.*

croïant, ou feignant de croire que c'êtoit véritablement l'*Empereur*, père de son Gendre, le reçoit avec de grands honeurs, le revêt des habits impériaux, & le fait conduire avec pompe dans toutes les grandes Villes de ses Etats. Il l'envoie même implorer la protection du *Pape*, qui, le 25 de Juillet, écrit, de *Cecano* vraisemblablement, *Aux Frères & Coévêques demeurans dans la Pouille & dans la Calabre* (1), « Qu'il ne doute » pas qu'ils ne sachent que MICHEL, *très glorieux Empereur* » *de Constantinople*, injustement chassé du Trône Impérial, » est venu demander en Italie le secours de S. PIERRE & du » *Duc* ROBERT ». Il ajoute, « Qu'ému de compassion, il cède » aux prières de cet *Empereur* & du *Duc*; & qu'il croit que » tous les *Fidèles de* S. PIERRE doivent contribuer au secours » que l'on demande. Et parceque les Princes, qu'il a només, » estiment qu'il est surtout important que ceux qui se prêteront » à secourir l'*Empereur* MICHEL s'y portent d'un commun ac- » cord & de bone foi »; *Nous ordonons*, dit-il, *par l'Autorité Apostolique, que ceux qui s'engageront à cette guerre, pour cet* Empereur, *n'aient pas l'audace de déserter, en Traîtres, pour passer dans le Parti contraire : mais qu'ils emploient fidèlement leurs armes pour ce Prince, come la Religion Chretiène & leur devoir le demandent. Nous mandons & nous ordonons néanmoins à votre Dilection d'avoir un très grand soin d'avertir, ainsi que votre Charge l'exige, ceux qui doivent passer la mer avec le même* Duc *& le même* Empereur, *de faire une digne pénitence ; de leur garder, come il convient à des Chretiens, une exacte fidélité; d'avoir devant les ieux, dans toutes leurs actions, la crainte & l'amour de Dieu, & de persévérer dans les bonnes œuvres. A ces conditions, munis de notre autorité, ou plustôt de celle de S.* PIERRE, *donés-leur absolution de leurs péchés.* Ainsi la guerre, que ROBERT projetoit de faire aux *Grecs*, devenoit, sous la plume de GREGOIRE, une espèce de *Guerre Sainte.* Elle êtoit juste, si c'êtoit véritablement l'*Emporeur* MICHEL, qui venoit implorer le secours du Beaupère de son Fils: mais la *Princesse* ANNE COMNÈNE soûtient (2), que c'êtoit une invention de ROBERT lui-même, qui n'avoit point son égal pour les ruses politiques, & qui ne cherchoit qu'un prétexte d'attaquer *l'Empire Grec.* GEOFFROI *de Maleterre*

(1) Liv. VIII, *Lét.* 6.
(2) *Alexiade*, Liv. I.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

lui-même (1), quoique *Normand*, est tenté de croire que c'étoit un trait de politique, un Phantôme, dont l'apparition devoit exciter les Peuples à se prêter à ce que le *Duc*, débarassé des guerres civiles, méditoit, & dont les préparatifs commencent à l'occuper cette année. GREGOIRE, n'aiant plus guère d'espérance de se rendre maître, par les armes, de *Ravenne*, tente d'y faire dominer son autorité spirituelle. C'est l'objet de deux *Lètres* (2), adressées, le 15 d'Octobre, l'une, *A tous les Evêques, Abbés, Clercs & Laïcs, demeurans dans la Marche de Fermo, dans la Toscane, & dans l'Exarchat de Ravenne, lesquels obéissent, come des Chretiens le doivent, à la Sainte Eglise Romaine;* l'autre, *A tous les Clercs & Laïcs, qui demeurent à Ravenne, chérissent S.* PIERRE, *&, come des Chretiens le doivent, obéissent à la Sainte Eglise Romaine.* Elles commencent, l'une & l'autre, par l'éloge de l'*Eglise de Ravenne*, « qui, » dès sa naissance, avoit toujours eu pour l'*Eglise Romaine* un » fidèle attachement ». J'ai du faire observer plus d'une fois que l'Histoire étoit peu connue de GREGOIRE. On a vu dans les deux premiers Volumes de cet Ouvrage, qu'il s'en faloit beaucoup que l'*Eglise Romaine* eût toujours éprouvé, de la part de l'*Eglise de Ravenne*, un attachement fidèle. Quoi qu'il en soit, GREGOIRE plaint cette dernière « de tout ce qu'elle a » perdu, tant à l'égard du Spirituel, que du Temporel, depuis » qu'elle a pour *Archevêque* GUIBERT », dont il parle avec encore plus d'emportement, qu'il n'a fait dans sa *Lètre* aux *Evêques des Principautés, de la Pouille, & de la Calabre.* Il pense donc, « Que, pour réparer toutes les pertes de cette » Eglise, il faut la pourvoir d'un Pasteur également religieux » & prudent ». *C'est pourquoi*, dit-il à ceux à qui la première *Lètre* s'adresse, *nous vous prions & nous vous ordonons, par l'Autorité Apostolique, de contribuer tous, autant que vous le pourés & d'un consentement unanime, au rétablissement de cette ancière Sainte Eglise, & de travailler avec nous à la tirer d'une oppression servile, ou plustôt d'une servitude tirannique, pour lui rendre son ancière liberté; & de chercher avec grand soin une Persone propre à la gouverner.* Dans la seconde *Lètre*, il done ses ordres aux *Clercs & Laïcs de Ravenne* en ces termes. *Nous vous avertissons, &, pour votre salut, nous vous prions d'em-*

(1) Liv. III, Ch. 13.
(2) Liv. VIII, *Lit.* 12 & 13.

ploïer tout votre zèle & toute votre attention, conjointement avec nos Confrères les Evêques, *& l'*Archidiacre *& les autres* Diacres, *que nous vous envoïons pour tenir notre place à cet égard, à choisir une Persone, qui soit digne d'un si grand Honeur, c'est à dire de gouverner cet* Archevêché. *Ne souffrés pas que votre Eglise soit plus longtems dans l'oppression d'un vil esclavage: mais, come de bons Fils, travaillés soigneusement avec nous, à la remètre dans la liberté de sa Mère, c'est à dire de l'Eglise Romaine.* Le *Pape*, en envoïant pour *Légats à Ravenne*, le *Cardinal Archidiacre de l'Eglise Romaine* & d'autres *Cardinaux Diacres*, pour présider en son nom à l'élection d'un *Archevêque*, & recommandant qu'on ne fît rien que de concert avec eux, montre assés qu'il se vouloit rendre maître de cette élection. Si le Don de prophétie, dont il se paroit quelquefois, l'eût instruit de ce qui se passoit en *Lombardie*, & plus loin en *Allemagne* le jour même, qu'il écrivoit ces deux *Lètres*, on peut croire qu'il se seroit abstenu de les écrire. La *Comtesse* MATHILDE, apparemment pour l'Expédition projetée de *Ravenne*, avoit, dans le Territoire de *Mantoue*, mis sur pied tout ce qu'elle pouvoit de Troupes. Les *Lombards*, toujours fidèles à leur Souverain, avoient aussitôt rassemblé toutes les leurs qui, sous les ordres d'un Fils d'*Henri*, que le *Cardinal d'Aragon* nome come son Père, & que l'on ne connoît point d'ailleurs, s'étoient avancées à *La Volta*, lieu du *Mantouan*. Le 15 d'Octobre, elles y livrent bataille à celles de la *Comtesse*, qu'elles mètent en déroute (1). D'autre part le *Roi*,

(1) *On lit*, dit *Muratori*, p. 268, *dans la* Vie de Gregoire VII (par le *Cardinal d'Aragon*), *que peu de jours s'étant passés* (après la mort de *Rodolfe*) *Henri*, fils d'*Henri*, combatit l'Armée de l'Illustre *Comtesse Mathilde*; & parceque, come il arrive ordinairement, les succès varient à la guerre, il eut la victoire. *Je ne trouve aucun Ecrivain, qui m'apprène ce que c'est que cet* Henri, *fils du* Roi Henri IV, (III). Peut-être *dit le* Fiorentini (*Liv. 11, p. 200-1*), est-ce celui de qui parle *Donizon*, qui n'en dit pas le nom & qui le dit mort ensuite au Siége de Montebello. *Certainement ce ne fut pas* Henri V (IV), *ensuite* Empereur, *puisque l'on croit qu'il ne naquit que l'année suivante. J'ignore si* Henri IV (III) *avoit des Fils naturels. Il ne seroit pas contre la vraisemblance qu'il en eut eus.* C'est principalement *Berthold de Constance* qui nous fait connoître la bataille perdue par l'Armée de *Mathilde*; & c'est lui, qui la date du 15 d'Octobre. Le *Cardinal d'Aragon* la recule de plusieurs jours, en la faisant arriver après la mort de *Rodolfe*: mais chés cet Auteur la chronologie est très peu sure, & le détail des faits ne l'est guère plus. Il compiloit au hazard. Selon lui, le *Roi Henri*, batu, fuiant & vivement poursuivi par les *Saxons*, sauva sa vie, en se tenant caché dans un Château; le *Roi Rodolfe* ne s'enfuit pas, ce qu'il dit d'un ton très affirmatif; mais il mourut vainqueur & triomphant, aiant été mortellement blessé, dans la mêlée, par les siens, qui ne le reconnoissoient pas, & qui le trouvèrent enfin parmi les Morts, après avoir été, quelques jours,

qui n'avoit rien négligé, pour remètre une Armée ſur pied, s'étoit porté dans la *Saxe*; & ce même jour, 15 d'Octobre, il ſe done, près de la Rivière d'*Eſter* dans le Diocèſe de *New-bourg*, une dernière bataille entre les *deux Rois*, où GODEFROI *de Bouillon*, alors *Marquis d'Anvers*, qui portoit ce jour là, dans l'Armée d'*Henri*, le grand Etendart du *Roïaume de Germanie*, en frape le *Roi* RODOLFE dans le bas-ventre, & lui coupe auſſi la main droite. C'eſt ce que l'on ſait de plus certain de cette bataille (1). RODOLFE, bleſſé mortellement, meurt quelques jours après à *Mersbourg*, où les ſiens lui font élever un magnifique mauſolée. *On rapporte qu'approchant des derniers momens, & regardant ſa main droite coupée, il dit, en jetant un profond ſoûpir, aux* Evêques, *qui, par hazard, étoient préſens : « La voila cette main avec laquelle j'ai prêté » ſerment de fidélité à* HENRI, *mon Seigneur; & voici que j'a- » bandone ſon Roïaume & la vie préſente. C'eſt à vous, qui » m'avés fait monter ſur ſon Trône, & dont j'ai ſuivi les avis, » à voir ſi vous m'avés conduit par le bon chemin* (2) ». FRÉDÉRIC *de Hohenſtauffen*, Général de l'Armée d'HENRI, reçoit pour récompenſe de la victoire remportée par ſes ſoins, le *Duché de Souabe*, que la mort de RODOLFE laiſſoit vacant. C'eſt de ce FRÉDÉRIC que la *Maiſon Impériale de Souabe* eſt dêcendue. SIGEBERT *de Gemblours*, dans ſa *Chronique*, dit, « Que GREGOIRE avoit prédit que le *Faux-Roi* mourroit dans » le cours de cette année; ce qu'il entendoit d'*HENRI*; & que » ce fut *RODOLFE*, qui mourut au lieu de lui ». Ce que cet

ſans ſavoir ce qu'il étoit devenu. Ce ne fut que ſur la nouvelle de ſa mort qu'*Henri* ſortit du Château, qui le cachoit, & reprit courage.

(1) *Cependant il arrive*, dit *Muratori*, p. 267, *un terrible changement dans la* Germanie. *Le 15 d'Octobre, les* deux Rois, Henri & Rodolfe, *combatirent en plaine pour la quatriéme* (cinquième) *fois. On trouve, à ce ſujet, une très grande variété dans les Auteurs. Les uns ſoûtiènent que les* Saxons *furent mis en fuite; & les autres, que la victoire ſe déclara pour eux. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que, dans cette action, le* Roi Rodolfe *fut bleſſé mortellement.* L'Auteur de la Vie d'Henri IV (III) *dans le Recueil de* Reuberus, *prétend*, « *Que* Rodolfe *fut tué » par ſes propres Soldats, gagnés par l'argent du* Roi Henri ».

(2) *L'Abbé d'Urſperg*, Ann. 1080. La *Chronique des Slaves* du *Prêtre Helmold* porte, Liv. I, Ch. 29: *Les* Rois *combatirent donc. Le* Parti de Rodolfe *fut vaincu. Les* Saxons *& les* Suèves *ſuccombèrent.* Rodolfe *s'enfuit à* Mersbourg *avec une bleſſure à la main droite; &, près de mourir, il dit à ſes Amis:* Vous voïes ma main droite bleſſée. C'eſt par elle que j'avois fait ſerment au Seigneur *Henri* de ne lui point nuire, & de ne rien faire contre ſa gloire: mais les *Ordres Apoſtoliques* & les *prières des Evêques* m'ont conduit au point de violer mon ſerment, & d'uſurper un Honeur, qui ne m'étoit pas du. Que ceux, par qui j'y fus pouſſé, voïent come ils m'ont conduit, & s'ils ne m'ont pas précipité dans

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Auteur ne dit là que, d'après le bruit public, ne mériteroit sans doute aucune attention, si GREGOIRE, sujet à se laisser emporter à la fougue de son imagination, ne disoit pas, dans la *Lètre* aux *Evêques des Principautés, de la Pouille & de la Calabre*, que la ruine des Partisans de GUIBERT *ne se sera pas longtems attendre*; & que, *suivant la coûtume, le repos de la Sainte Eglise s'étendra glorieusement par la défaite & la confusion de ses Ennemis*; & dans celle à *tous les Fidèles de S.* PIERRE: *Vous donc, qui craignés Dieu & qui persévérés d'être fidèles à S.* PIERRE, *espérés de la miséricorde de Dieu, sans hésiter aucunement, qu'une juste chûte apaisera bientôt les troubles causés par les Abominables* (1), & que, *come nous le promètons en nous confiant en la divine clémence, la paix & la sureté de la Sainte Eglise seront dans très peu de tems* (2) *rétablies*. Dans celle aux *Archevêques, Evêques & Persones de différens Ordre & Puissance du Roïaume Germanique*, il dit avec encore plus d'assurance: *Nous vous admonètons & nous vous exhortons de mètre tous votre confiance dans le Seigneur & dans la puissance de sa force, parceque la malice de nos Ennemis touche à sa fin; ensorte que ceux qui, par désespoir, se sont élevés contre le Seigneur & contre la Sainte Mère l'Eglise Romaine, vont être punis de leur témérité par une ruine, qu'ils ont méritée, & qui ne tardera pas beaucoup* (3). Quoi

l'abîme de la damnation éternelle. *Après avoir dit ces paroles, il termina sa vie dans une horrible peine d'esprit.* Je n'ai rraduit cela, que pour montrer que l'*Abbé d'Ursperg* n'est pas le seul, qui parle de ce fait, qu'il n'annonce pourtant, come on l'a vu, qu'avec quelque doute. Au reste, *Helmold* apparemment avoit pris soin de se bien instruire de l'Histoire des *Slaves*; & ce n'est qu'à cet égard qu'il peut être de quelque autorité. Dans ce qu'il raconte de ce qui n'appartient point à cet objet, il débite souvent des choses si manifestement fausses, & des absurdités si palpables, qu'on est tenté de ne s'en rapporter à lui pour quoi que ce soit.

(1) *Nefandorum.*

(2) *Proxime.*

(3) Le *Cardinal Bennon*, de qui je fais connoître l'Ouvrage, pp. 239-45 & 347-9, en nomant le *Recueil*, dont je me sers & dont je cite les pages, dit, dans la première de ses *Lètres* contre *Gregoire VII*, *p.* 4: *Le Lundi de Pâque, le Clergé & le Peuple étant assemblés pour la Messe dans l'Eglise de Saint-Pierre*, Hiltebrand *dit à haute voix, en présence des Evêques, des Cardinaux & de la nombreuse assemblée du Clergé, du Sénat, & du peuple Romain*, « *Que*, » *de ce jour à la prochaine fête de S.* Pierre, *le* Roi Henri *mourroit infailli-* » *blement; ou qu'il seroit si bien dépouillé de tout son Roïaume, qu'il ne pou-* » *roit pas rassembler plus de six Chevaliers* ». *Il dit encore aux Evêques, aux Cardinaux, & à tous les Assistans, en criant du Jubé*: Ne me tenés plus en aucune manière pour *Pape*, arrachés-moi de l'Autel, si, de ce jour à ladite Fête, cette prophétie ne s'accomplit pas. *Dans le même tems, on entreprit de se défaire de l'*Empereur *par des Traîtres cachés: mais Dieu le garda. Quelques-uns*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

qu'il en soit, la mort de RODOLFE expose GREGOIRE aux railleries de tous ses Ennemis, qui, par un usage alors général & maintenant encore assés commun, en prétendent tirer un très grand avantage en faveur de la justice de leur cause & de celle du *Roi* HENRI, qu'ils confondoient assés mal à propos avec la leur (1). Dans une *Lètre*, du 5 d'Octobre (2), GREGOIRE informant, de différentes choses, ORZOCCO, Juge de Cagliari, qui s'étoit reconnu Vassal de SAINT PIERRE, & qu'il traite de *Votre Sublimité* (3), lui dit, « Que plusieurs persones d'en» tre les *Normans*, les *Toscans* ou les *Lombards*, & même des

*crurent alors qu'*Hiltebrand *avoit été le complice & l'Auteur de la trahison, parceque, peu de tems auparavant, il avoit osé faire une fausse prophétie de la mort du* Roi; *ce qui frapa vivement beaucoup de persones; & l'on publia*, « *Qu'*Hiltebrand *s'étoit condamné lui même par sa propre bouche dans l'Assemblée de* » *l'Eglise, lui, qui, come on l'a dit, avoit décidé qu'il ne seroit plus* Pape, *&* » *qu'on ne devroit plus le regarder come tel: mais le croire un Traître, un Men-* » *teur, si, de ce jour à la prochaine fête de S.* Pierre, *l'*Empereur *ne mouroit* » *pas, ou s'il n'étoit pas si bien dépouillé de tout son Roïaume, qu'il ne pût pas* » *rassembler plus de six Chevaliers* ». *C'est ainsi qu'il est arrivé, par la grace de Dieu, que cet* Hérétique *s'est condamné lui-même.... Quand le tems, qu'*Hiltebrand *avoit fixé dans sa divination, fut passé sans que le* Roi *fût mort, ni que le nombre de ses Chevaliers fût diminué; craignant d'être pris par ses propres paroles & condamné par sa propre bouche, il eut recours à la ruse, en persuadant au Vulgaire ignorant*, « *Que sa prophétie regardoit, non le* Corps, *mais* » *l'Ame* du Roi »; *come si l'*Ame du Roi *eût perdu tous ses Chevaliers hors six, & qu'elle fût morte dans le tems marqué. C'est par-là qu'il trompa le Vulgaire ignorant.* Si j'ai traduit ce récit, dicté par la Haine & chargé par la Calomnie, c'est moins pour montrer que *Sigebert* a parlé sur un bruit public de la prétendue prophétie de *Gregoire*, touchant la mort prochaine d'*Henri*, que pour faire voir que, tout ridicules que sont les contes, débités par le *Cardinal Bennon*, ils ont pourtant la pluspart pour fondement des faits réels, altérés dans les circonstances, come je l'ai fait entendre, pp. 247 & 347, col. 2.

(1) Immédiatement après ce que j'ai traduit de *Muratori*, p. 793, *N.* 1, cet *Annaliste* dit: *Ce coup* (la mort de *Rodolfe*) *déconcerta grandement les affaires des Catholiques, non seulement en Allemagne, mais encore en Italie; & mit le* Pape Gregoire VII *en bute aux railleries de ses Ennemis. Si l'on en doit croire* Sigebert, *ce* Pape *avoit prédit que, dans cette année, le* Faux-Roi *mourroit, entendant parler d'Henri: mais, en sa place ce fut le* Roi Rodolfe, *qui cessa de vivre. Ce pourroit être une fable: mais il est certain qu'en écrivant à tous les* Fidèles (Liv. VIII, *Lèt.* 7 & 9), Gregoire *leur avoit fait espérer* Nefandorum perturbationem merita ruina cito sedandam, & sanctæ Ecclesiæ pacem & securitatem (sicut de divina clementia confidentes promittimus) proxime stabiliendam. *On trouve la même chose dans d'autres de ses* Lètres. *Les* Partisans d'Henri *firent soner bien haut un évènement tout-à fait contraire aux espérances & aux promesses du* Pape. *Le* Cardinal Baronius *les a déja réfutés, & les réflexions, que l'*Abbé Fleuri *fait à ce sujet, méritent d'être lues.* Cet *Abbé*, dans le *Discours*, qu'il a mis à la tête de son XIIIe. Tome, parle, N. XVII, des *Censures*, & N. XVIII, de la *Déposition des Rois.* C'est-là que *Muratori* renvoie.

(2) Livre VIII, *Lètre* 10.

(3) *Gratias omnipotenti Deo referimus, quod* tua Sublimitas, Petrum *recognoscens*, &c. Ces paroles, en suivant les intentions de *Gregoire*, ne peuvent signifier que ce que j'ai dit, quoiqu'il continue ainsi sa phrase: *debitum honorem & reverentiam Legato nostro Populoniensi Episcopo* W .... *exhibuit.*

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

» *Ultramontains* ont ſouvent tenté d'obtenir de lui la per-
» miſſion de s'emparer de l'Ile de *Sardaigne*, en offrant de
» rendre à l'*Egliſe Romaine* de grands ſervices, entre autres
» de tenir d'elle en Fief la moitié de l'Ile & de lui laiſſer la
» jouiſſance de l'autre moitié : mais qu'il eſt réſolu de n'ac-
» corder à perſonne cette permiſſion juſqu'à ce que le *Légat*,
» qu'il devoit envoïer dans le païs, fût inſtruit des intentions
» des Habitans : Que, puiſqu'ils ſe montrent fidèles à S. PIERRE
» en honorant les *Légats* de ſon Egliſe, il ne permètra ja-
» mais que qui que ce ſoit s'empare de leur Ile ; & que, ſi
» quelqu'un en fait la tentative, il emploiera contre lui les
» armes ſpirituelles & temporelles. Il finit par leur promètre,
» s'ils perſiſtent dans leur fidélité pour S. PIERRE, le ſecours
» du Saint Apôtre pour cette vie & pour la vie éternelle ».
Nous avons vu, quelques années auparavant, le *Duc* GODEFROI *le Boſſu* ſe ſoucier peu de l'offre que GREGOIRE lui faiſoit de l'inveſtir de la *Sardaigne*. Ce *Duc*, peut-être encore plus habile que GREGOIRE, avoit ſans doute pénètré que les intentions de ce *Pape*, qui revendiquoit, ſans titre, la *Sardaigne* comme un Domaine de S. *Pierre*, étoient de la conſerver à l'*Egliſe Romaine* (1). Les ordres qu'il avoit donés d'élire un nouvel *Archevêque de Ravenne*, n'aiant été ſuivis d'aucune exécution, il ſacre pour tel un certain RICHARD ; & l'adreſſe, par une *Lètre* du 12 de Décembre, *A tous les Evêques*, *Abbés*, *Comtes & Chevaliers*, *demeurans dans le Diocèſe de Ravenne*, *dans la Pentapole*, *dans la Marche de Fermo & dans le Duché de Spolète*, *c'eſt à dire à ceux qui chériſſent S.* PIERRE *& ne ſont point retenus dans les liens de l'excommunication* (2) : mais il ne paroît pas que RICHARD ait jamais pris poſſeſſion de l'*Archevêché de Ravenne*, dont GUIBERT jouit juſqu'à ſa mort.

Le 25 de Mai, la *Comteſſe* MATHILDE tient un *Plaid* à Corneto, Bourg du Territoire de Toſcanella, dans lequel elle juge un Procès en faveur de *Bérard*, Abbé de Farfa (3). Le 9 de Décembre, elle fait une donation au Monaſtère de

(1) Dans la même *Lètre*, *Gregoire* informe *Orzocco* qu'il a fait raſer la barbe du nouvel *Archevêque* qu'il vient de ſacrer pour la Sardaigne ; & lui recommande, come quelque choſe d'une très grande importance, d'obliger à ſe raſer de même tous les Clercs de l'*Egliſe de Cagliari*, puiſque c'étoit l'uſage de tout le Clergé d'Occident ; & d'empêcher ceux qui ne ſe ſoumètront pas à cet ordre, de deſſervir cette Egliſe. *Magna otia Cœli* !

(2) Livre VIII, *Lèt.* 14.

(3) D. *Mabillon* parle de ce *Plaid* dans ſes *Annales Bénédictines*.

Saint-Profper, aujourd'hui Saint-Pierre de Reggio (1).

RAIMOND-BE'RENGER, *Comte de Provence*, vient en Sicile demander en mariage *MATHILDE*, fille aînée du *Comte ROGER*, qu'il époufe & qu'il emmène dans fes Etats. La Ville de Catane retourne au pouvoir des Sarafins, par la trahifon de *Bencimin*, fon Gouverneur. C'étoit un Mahométan fur la fidélité duquel *Roger* avoit cru devoir comter. *Jourdain*, fils du *Comte*, apprenant cette nouvelle, court auffitôt avec un petit Corps de Cavalerie; &, trouvant les Sarafins rangés fous la Ville, il fond avec tant d'impétuofité fur eux, & les remplit de tant de terreur, que, ne croïant pas même être en fureté dans la Place, ils l'abandonent, & fe retirent à Siracufe.

1081.

GREGOIRE VII tient fon huitième Concile de Rome, apparemment dans la première Semaine de Carême, c'eft à dire du 22 au 28 de Février. Il y renouvelle l'excommunication contre *HENRI III* & fes Adhérans, anathématife ILDIMOND & LAND, qui tirannifoient la *Campanie*, & ceux qui leur prêtoient fecours; & fufpend les *Evêques* qui, fur fon invitation, n'étoient pas venus au Concile, & ne s'étoient pas excufés par leurs Députés. Peu de jours après ce Concile, il écrit *Aux chers Frères en JE'SUS-CHRIST & Coévêque ALTMAN, Evêque de Paffaw, & GUILLAUME, vénérable Abbé d'Hirfauge* (2), « pour les remercier du foin qu'ils ont pris de l'inftruire au » vrai de ce qui fe paffoit dans la *Germanie*; & pour leur ap» prendre que tous fes *Fidèles*, depuis qu'ils avoient appris la » mort du *Roi RODOLFE*, ne ceffoient pas de l'exhorter de » recevoir en grace *HENRI*, difpofé, depuis longtems, à lui » faire beaucoup de mal, & foûtenu de tous les *Italiens* (3);

(1) L'*Acte*, imprimé dans la *Differtat. XXII* des *Antiquit. d'Ital.* a pour date: *L'An de l'Incarnation de Notre Seigneur* Jésus-Chrift *mille quatre-vingts*, *le IXe. jour du mois de Décembre*, *Indiction troifième.* Sur quoi *Muratori* dit T. VI, p. 268: *Ici l'*Indiction *court jufqu'à la fin de l'année: mais il fe pouroit que l'on fe fût fervi de l'*Année Pifane, *& que l'*Acte *fût de l'année précèdente, au mois de Septembre de laquelle l'*Indiction troifième *commença.*

(2) Cette *Lètre* eft la 3e. du IXe. Livre; &, come toutes les autres de ce même Livre, elle n'eft point datée. C'eft par le tems des faits, auxquels ces *Lètres* peuvent avoir trait, qu'il faut deviner de quand elles peuvent être. Celle-ci très certainement a précèdé l'arrivée d'*Henri III* en Italie.

(3) C'eft de ceux de *Lombardie* qu'il veut parler. On a vu, dans le fecond Volume, que le *Duché de Milan* s'appelloit auffi, *Duché d'Italie.*

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

» parceque, si ce Prince, ne voulant point de paix avec lui, venoit en *Italie* avec toutes ses forces, il ne pouroit point espérer des *Allemans* un secours, dont il ne lui paroissoit pas fort préjudiciable d'être privé : mais que, s'ils n'en donoient pas à la *Comtesse* MATHILDE, dont les Troupes découragées la traitoient d'Insensée & pouvoient refuser de s'opposer au *Roi*, cette Princesse seroit forcée de faire la paix, ou de perdre tout ce qu'elle possèdoit. Il prie donc l'*Évêque* & l'*Abbé* d'informer MATHILDE du secours, qu'elle peut surement attendre ; &, si par hazard HENRI vient en *Lombardie*, d'avertir WELF, *Duc de Bavière*, qu'en recevant la promesse d'être, après la mort de son Père, investi d'un Fief que son Père possèdoit (1), il a promis, en présence de l'*Impératrice* AGNE'S & de l'*Evêque de Come* (2), de faire serment de fidélité à S. PIERRE. Il ajoute qu'il souhaite le placer tout à fait dans le sein de S. PIERRE, & l'engager spécialement à le servir ; & les charge, si le *Duc* & les autres *Seigneurs*, qui chérissent S. PIERRE, persistent, pour obtenir l'absolution de leur péchés, dans la volonté de servir le Saint *Apôtre*, de faire soigneusement ensorte qu'ils achèvent ce qu'ils ont entrepris, & de l'en informer ; parcequ'il croit, par ce moïen, porter les *Italiens* à se détacher d'HENRI pour s'attacher à lui-même, ou pluſtôt à S. PIERRE. Il veut d'ailleurs qu'ils avertissent tous ceux qui, dans leurs cantons, craignent le Seigneur & chérissent la liberté de l'Epouse de JE'SUS-CHRIST, de ne se point presser, par aucun motif d'espérance ou de crainte, de choisir au hazard une Persone, dont les mœurs & les autres qualités qu'un *Roi* doit avoir, ne s'accordent point avec le soin & la défense de la Religion Chretiène. Il ajoute qu'il pense qu'il vaut mieux différer, & faire choix, pour l'honeur de la Sainte Eglise, d'un Roi

(1) Le Marquis *Albert-Azzon II d'Este.*

(2) *Si* Henricus *forte Longobardiam intraverit, admonere etiam te, carissime Frater, volumus* Ducem Welphonem *ut fidelitatem beato* Petro *faciat, sicut coram* Imperatrice Agnete *&* Episcopo Cumano *disposuit, concesso sibi post mortem Patris ejus beneficio. Le Cardinal Baronius* se sert de ces paroles pour prouver que le *Marquis Albert Azzon* étoit *Seigneur de Ferrare :* mais ces paroles ne le disent pas. Les *Historiens de Ferrare* & les *Historiens de la Maison d'Este*, antérieurs à *Muratori*, disent la même chose que *Baronius*, sans emploïer ce même passage, & sans apporter aucune preuve. Le *Duc* & *Marquis Boniface* aiant eu du *Pape*, ou du *Roi*, la *Ville de Ferrare* en Fief, il est à présumer que sa veuve la *Duchesse Béatrix*, & sa fille la *Comtesse Mathilde*, l'ont possédée après lui. Les paroles de *Gregoire VII* disent uniquement, qu'il avoit promis au *Duc Welf*

» capable de l'être, que de se trop hâter & d'en couroner un » qui ne soit pas propre à règner. Après quelques réflexions » sur tout ce qu'on peut avoir à souffrir des troubles présens, » il recommande qu'on fasse de fréquentes prières & d'abondantes aumônes, & qu'on emploie tous les autres moïens » pour obtenir de notre Redempteur que leurs Ennemis se » convertissent, & rentrent dans le sein de l'Eglise; & qu'il » donne à son Epouse, pour laquelle il a daigné mourir, » quelqu'un en état de la gouverner & de la défendre come » il convient ». GREGOIRE, au gré de son Sistême, qu'il ne perdoit jamais de vue, met ici l'Etat dans l'Eglise. *Si celui qu'on élira*, dit-il ensuite, *n'a pas humblement pour l'Eglise autant d'obéissance & de dévouement, & ne la sert pas aussi bien qu'un Roi Chretien le doit & que nous l'avons espéré de* RODOLFE, *il est hors de doute que, non seulement l'Eglise ne le favorisera pas : mais qu'elle lui sera contraire. Vous savés assés par vous même, mon très cher Frère* (1), *ce que la Sainte* Eglise Romaine *avoit espéré dudit* Roi RODOLFE, *& ce que lui-même promètoit. Il faut donc pourvoir à ce qu'au milieu de tant de dangers & de peines, nous n'aions pas lieu d'en espérer moins de celui qu'on choisira pour* Roi. *C'est pourquoi nous vous instruisons par ceci des promesses que la Sainte* Eglise Romaine *demande qu'il fasse par son Serment.* Il insère ici dans sa *Lètre* la Formule de ce Serment, que voici. *De cette Heure à l'avenir je serai, de bone-foi, fidèle au Bienheureux* PIERRE, Apôtre, *& à son* Vicaire *le* Pape GREGOIRE, *qui vit actuellement; & j'exécuterai fidèlement, come un Chretien le doit, tout ce que le* Pape *lui-même m'ordonera, se servant de ces paroles* par véritable obéissance (2). *A l'égard de la Nomination aux Eglises* (3), *des Terres que les* Empereurs CONSTANTIN *&* CHARLE *ont donées, des Eglises & des Biens offerts ou*

de l'investir après la mort du *Marquis* son père, d'un Fief, quel qu'il soit, que ce *Marquis* tenoit de l'*Eglise Romaine*; & que le *Duc Welf* avoit promis de ne pas attendre ce tems-là pour prêter serment à *S. Pierre*.

(1) Dans le cours de sa *Lètre* il n'adresse la parole qu'à un seul, parcequ'il fut fait de la *Lètre* deux Copies, qui furent envoïés, l'une à l'*Evêque de Passaw*, l'autre à l'*Abbé d'Hirsauge*.

(2) *C'étoit la formule du Commandement le plus exprès*, dit l'*Abbé Fleuri*, Liv. 63, N. XI.

(3) *De ordinatione Ecclesiarum*; ce qui se pouroit traduire aussi : *A l'égard du gouvernement des Eglises*. J'ai préféré le premier sens, devant être ici question des Elections aux Evêchés, Abbaïes, & Dignités Ecclésiastiques, dont l'intention de *Gregoire* étoit que les Princes Séculiers ne disposassent pas.

donés, dans quelque tems que ce soit, par des Homes ou des Femmes, au Siége Apostolique, lesquels sont ou seront en ma puissance, j'agirai de concert avec le Pape, *de manière à ne courir aucun risque de sacrilége & de perte de mon ame; &, par l'aide de* JE'SUS-CHRIST, *je procurerai l'honneur & l'utilité de* Dieu *& de* S. PIERRE; *& le jour que je verrai le* Pape *pour la première fois je me rendrai fidèlement par mes mains* (1) *le* Chevalier (2) *de* S. PIERRE *& le sien.* En adressant cette *Formule* aux deux Prélats, GREGOIRE, comtant sur les preuves qu'il avoit de leur fidèle attachement au Siége Apostolique, « les laisse maîtres d'ajouter ou de diminuer ce qu'ils jugeront convenable, en conservant ce qui concerne la promesse d'obéissance & le Serment de fidélité ». Sur la demande qu'ils avoient faite touchant la manière de se conduire à l'égard des Prêtres, apparemment simoniaques ou mariés; il leur dit, « Que, tant à cause des troubles présens, que de la rareté des bons Prêtres, il est d'avis que, pour un tems, on tempère à leur égard la rigueur des Canons ». Il leur apprend ensuite « que, dans le dernier Concile, il a renouvellé les Excommunications; & qu'il a prié les Assistans de prier Dieu pour la conversion des Excommuniés; parcequ'il ne cherche la perte d'aucun home, & qu'il desire, en *JE'SUS-CHRIST*, le salut de tous ». Il suit de cette *Lètre* que l'*Abbé d'Hirsauge* avoit des pouvoirs de *Légats* pour une partie de l'*Allemagne*. GREGOIRE, aiant envoïé *Légat en France*, le *Cardinal* PIERRE *IGNE'E*, *Evêque d'Albane*, & *GISULF*, ci-devant *Prince de Salerne*, leur écrit vers le même tems (3), « de dire à tous les *François* & de leur ordoner par *véritable obéissance*, de païer, pour chaque Maison, au moins un Denier par an à S. PIERRE s'ils le reconnoissent, suivant l'ancienne coûtume, pour Père & pour Pasteur. La raison, c'est que l'*Empereur CHARLE*, come on le lit en son Livre conservé dans les Archives de S. PIERRE, ramassoit tous les ans, pour le service Apostolique, douze cens livres en trois endroits, qui sont *Aix-la-Chapelle*, le *Pui-Sainte-Marie* (4), & *Saint-Gile* (5), outre ce que chacun offroit par sa dévo-

(1) C'est à dire, *en prêtant serment.* (2) C'est à dire, *Vassal.*

(3) Livre VIII, *Lèt.* 23. Elle n'est point datée; & l'Adresse est, *A nos chers Fils*, *PIERRE*, *Evêque d'Albane*, *& GISULF*, *Prince de Salerne*, *Légats de notre Siége Apostolique dans les Gaules.*

(4) Le *Pui-en-Velai.* (5) Monastère & Ville de Languedoc.

EVENEMENS *durant la* VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

» tion particulière. Il ajoute que ce grand *Empereur* avoit offert » la *Saxe* à S. Pierre, par le secours duquel il l'avoit con- » quise; & qu'il avoit doné S. Pierre pour l'emblême de la » fidélité & de la liberté de cette Nation, come les *Saxons* » l'ont par écrit, & come les Savans d'entre eux le savent ». *On ne voit rien*, dit l'*Abbé* Fleuri (1), *de ces Collectes* (& de cette offre faite à S. Pierre), *ni dans les* Capitulaires *de* *Charlemagne*, *ni dans* les Histoires & *les autres* Monumens *de son tems : mais on pouvoit avoir fabriqué de faux Titres dans les deux siècles suivans.* Sans recourir à de faux Titres, il se peut que le *Livre Carolin*, dont *Rome* n'a laissé sortir de ses Archives que ce qu'elle a voulu, parlât d'aumônes, que *Charlemagne* & ses Sujets, à son exemple, envoïoient tous les ans à l'Eglise de Saint-Pierre. C'en étoit assés pour que Gregoire, toujours affamé d'argent, prétendît que tous les *François* devoient à S. Pierre un Cens annuel, & qu'il regardât leur Roïaume come Vassal & Tributaire de l'*Eglise Romaine*. On ignore quel fut le succès de la négociation de ses *Légats* : mais il n'est pas douteux que l'Esprit François tourna leur proposition en ridicule; & que tout ce qu'ils en retirèrent, fut quelque *Vaudeville*. C'est la seule tentative que l'on trouve que Gregoire ait faite à l'égard de la *France*. Il pense vers le même tems à se bien assurer le *Duc Robert Guiscard*; & pour cet effet il écrit au *Cardinal Didier*, *Abbé du Mont-Cassin* (2), « de s'informer exactement des dispositions de ce » *Duc* au sujet des promesses, qu'il avoit faites à S. Pierre, » & des secours que l'*Eglise Romaine* croïoit en devoir espé- » rer : de savoir, en cas qu'il falût après Pâque songer à quel- » que Expédition militaire, si Robert, par lui-même, ou par » son Fils, secoureroit l'Eglise come il convenoit; &, si cela » ne se pouvoit pas, de savoir combien il envoieroit infailli- » blement de Soldats pour être incorporés dans la *Milice de* » *S. Pierre* : de faire ensorte que, pendant ce tems de » Carême, où les *Normans* avoient coûtume de suspendre leurs » opérations de guerre, le *Duc* veuille se rendre, bien accom- » pagné, dans quelqu'une des Terres de S. Pierre, qu'on indi- » quera, pour conférer soit avec lui, soit avec un *Légat*; & » confirmer, par cet acte d'obéissance, les Bons dans la fidélité

(1) Livre 63, Nombre XI. (2) Livre IX, *Lètre* 4.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

» qu'ils doivent au Saint Apôtre (1), ramener, par la terreur » ou la force, les Rebelles & les Opiniâtres à l'obéissance de » l'*Eglise Romaine*, & faire ainsi gratuitement à Dieu présent » de ses troupes (2) ». La négociation de DIDIER devoit être sans fruit. *ROBERT* étoit occupé des préparatifs de la guerre, annoncée dès l'année précèdente; & l'intérêt du *Pape* ne devoit pas le détacher du sien propre. Nous avons ci-devant vu ROBERT, *Comte de Loritello*, neveu du *Duc ROBERT*, excommunié, come son Oncle, pour avoir envahi des Terres de l'*Eglise*. Vraisemblablement il avoit reçu l'absolution des Censures en même tems que son Oncle, lequel avoit promis pour lui qu'il se contenteroit des Terres, qu'il tenoit de l'*Eglise*, & qu'il n'en usurperoit point d'autres. Malgré cette promesse, le *Comte ROBERT* faisoit de nouveaux envahissemens. GREGOIRE s'en plaint; & charge DIDIER « de rappeller au *Duc* » sa promesse, & de faire ensorte qu'il réprime l'audace sacrilége du *Comte*, & qu'il le presse de réparer le mal qu'il » avoit fait & de s'en abstenir à l'avenir, pour se rendre pro» pice S. PIERRE, dont la colère pouvoit causer sa ruine & » la faveur lui doner la vie & la félicité ». GREGOIRE finit par dire, « Qu'il n'apprend rien autre chose d'au delà des » Monts, par tous ceux qui viènent à Rome, sinon qu'HENRI » se trouve en pire état que jamais ». Ces gens-là, pour faire leur cour au *Pape*, le repaissoient de fausses nouvelles. HENRI marchoit alors même avec des Troupes en *Italie*. Il y arrive après la mi-Carême; & célèbre à *Vérone* les fêtes de Pâque, dont le Dimanche étoit le 4 d'Avril. Le 15 de ce mois le *Pape* écrit à *HERIMANNE*, *Evéque de Mets*, une très longue *Lètre* (3), dont l'objet est le même que de celle qu'il avoit adressée, en 1076, au même *Evêque*, & dont j'ai rendu comte sous cette année. Il veut donc prouver de nouveau que *le* SIÉGE APOSTOLIQUE, *en excommuniant & déposant HENRI III, avoit fait un légitime usage de sa puissance* : mais il ne fait

(1) *In Apostolica fidelitate.*

(2) Il n'est pas hors de propos d'observer qu'en voulant que *Robert* vînt, pendant le Carême, contraindre par la force, s'il en étoit besoin, les Rebelles des Terres de S. *Pierre* à rentrer dans le devoir, *Gregoire*, Pape très dévot, se conformoit bien moins à l'esprit de l'Eglise, que ne faisoient les *Normans*, qui, durant ce tems de pénitence, s'abstenoient de faire la guerre.

(3) Liv. VIII, *Lèt.* 21. Sa date est *Aux Ides de Mars*, sans ajouter l'*Indiction*. Mais, celle qui la précède étant du 26 de Novembre 1080, il paroit come nécessaire de la renvoïer à l'année suivante.

qu'allonger les prétendues preuves de sa première *Lètre*, sans les rendre plus fortes & plus conformes au Bon-Sens. Il y ajoute entre autres choses, « Que l'*Empereur* ARCADIUS fut excommunié par le *Pape* INNOCENT I, pour avoir consenti que » l'on chassât S. JEAN *Chrisostome* de son Siége ». *Mais*, come l'*Abbé* FLEURI l'observe (1), *la* Lètre *de S.* INNOCENT, *contenant cette excommunication, est rejetée de tous les Savans; &, quand elle seroit vraie,* ARCADE *y est seulement excommunié, & non pas déposé de la Dignité Impériale, de quoi toutefois il étoit question dans l'affaire du* Roi HENRI. GREGOIRE prétend aussi fonder le pouvoir, qu'il s'attribuoit de dominer les *Rois*, « sur ce qu'un simple *Exorciste* a bien plus » de puissance qu'aucun *Seigneur Laïc*. Les *Princes*, qui ne » vivent pas en Chretiens, sont les Esclaves des Démons, aux» quels les *Exorcistes* commandent. Ils commandent par con» séquent à ceux qui sont les Esclaves & les Membres des Dé» mons. Si donc ils ont un pareil pouvoir, quel doit être celui » des *Evêques*? Pour mètre les *Prêtres* infiniment au dessus » des *Rois*, il exalte le pouvoir que les premiers ont de remè» tre les péchés & d'administrer les Sacremens ». Si, dans l'ordre de la *Religion*, les *Prêtres* sont supérieurs aux *Rois*, s'ensuit-il qu'étant, dans l'ordre de la *Politique*, *Sujets* des *Rois*, ils y soient leurs Supérieurs? GREGOIRE dit encore, « Que les » *bons Chretiens*, de quelque rang qu'ils soient, doivent bien » plustôt être regardés come *Rois*, que les *mauvais Princes*: » Que les premiers, qui cherchent Dieu, se gouvernent bien » eux-même; & que les seconds, ne cherchant que leurs inté» rêts, & non ceux de Dieu, sont les Ennemis d'eux-même & » les Tirans des autres: Que les uns sont le corps de leur *Roi* » *JE'SUS-CHRIST*; & les autres celui du *Diable* (2): Que les » uns se commandent à eux-même pour règner éternellement » avec le *Suprême Empereur*; & que la puissance des autres » ne sert qu'à les perdre, par la damnation éternelle avec le » *Prince des Ténébres*, lequel est le Roi de tous les Enfans de » l'Orgueil ». En supposant à ces propositions plus de vérité qu'elles n'en peuvent avoir dans un sens moral, *la conséquence naturelle*, dit l'*Abbé* FLEURI (3), *seroit de ne plus reconnoî-*

(1) Livre 63, Nombre X.
(2) *Hi vero Regis* Christi, *illi vero* Diaboli *corpus sunt.*
(3) *Ibidem.*

tre pour Princes *les* Méchans : *mais ce seroit une Héréfie* ; & *on pouroit en dire autant des* Evêques. GREGOIRE, pour achever de déprimer les *Rois*, « leur reproche qu'il y en a peu » d'entre eux, qui grossissent le catalogue des Saints, & que » Dieu ait honorés du don des Miracles ; au lieu que dans les » autres Etats, en ne comtant ni les *Apôtres* ni les *Martirs*, » il y en a sans nombre (1) ». On reprocheroit avec justice à GREGOIRE, que ce qu'il dit est directement contraire à la parole de JÉSUS-CHRIST : *Beaucoup d'appellés : mais peu d'élus.* Il avoue pourtant, « Qu'il croit que plusieurs *Princes* ont » trouvé miséricorde auprès de Dieu ». Sans doute, il eût été bien étoné si, pour le convaincre de l'absurdité de son raisonement, on se fût avisé de lui dire : *Prenés la plume, & calculés. Vous trouverés que, proportion gardée, l'Etat des* Empereurs, *des* Rois, *des* Souverains, *en un mot des* Gens chargés de gouverner les Peuples, *a fourni, pour le moins, autant de* Saints, *qu'aucun des autres Etats.* « Il reproche encore aux *Rois* qu'ils » font beaucoup de péchés, & peu de pénitence ». Le même calcul démontreroit que ce dernier reproche n'est pas moins absurde, que le premier. Enfin, il ose prétendre, « Que le » *Saint Siége* rend *Saints* ceux qui l'occupent ; & s'appuie » des *Decrets* du *Pape* SIMMAQUE » ; c'est à dire de l'*Apologie* de ce *Pape* par ENNODE, de laquelle j'ai parlé dans le I Volume. *Mais il est étonant*, dit encore l'*Abbé* FLEURI (2), *qu'on ne fût pas désabusé de ce paradoxe par la triste expérience de tant de* Papes indignes *du dixième siècle* (3). HENRI cependant quite *Vérone* après Pâque, & s'achemine vers *Rome* par la *Toscane*. Si l'on s'en rapporte à des Historiens, qui ne sont pas du tems ; il s'arrête à faire le Siége de *Florence*, qu'il est obligé de lever ; &, selon BERTHOLD *de Constance* (4),

(1) *Innumerabilis multitudinis sæculi contemptorum.* (2) *Ibidem.*

(3) Si, par rapport à son attentat contre son Souverain, *Gregoire VII* raisonoit mal ; les plus éclairés de ses Partisans ne raisonoient pas mieux. On a sur ce sujet quelques *Lètres*, écrites au même *Evêque Hérimanne* ou *Herman*, par *Gèbehard*, *Archevêque de Saltzbourg*. *Hugue de Flavigni*, dans sa *Chronique de Verdun*, en rapporte une postérieure à ce tems. *Gèbehard* a raison d'y dire, « Que les *Evêques de Modène & d'Arezzo*, excommuniés depuis trois ans, & » par là privés de toutes fonctions & de la communion, n'avoient pas droit » d'introniser l'*Antipape Guibert* ». Mais il a tort de confondre l'Intronisation avec la Consécration, & de soutenir « Que les Saints Pères avoient accordé » le privilége exclusif de faire la première de ces Cérémonies, aux seuls *Car-* » *dinaux-Evêques d'Albane, d'Ostie & de Porto* » ; puisqu'elle pouroit être faite par un simple *Prêtre*. *Gèbehard* parle, dans la même *Lètre*, des raisons légiti-

il continue, come il avoit fait depuis ſon entrée en *Italie*, à ne permètre d'aller à *Rome*, qu'à ceux qui s'obligeoient à ne point voir le *Pape* GREGOIRE. Quoi qu'il en ſoit, il ſe rend à *Ravenne* avec ſes troupes & ſe loge dans le Fauxbourg. GREGOIRE en done avis à l'*Abbé* DIDIER (5); & lui dit, « Que ce » Prince ſe diſpoſe à venir à *Rome* vers la Pentecôte: Qu'il n'a » certainement que peu de troupes, compoſées d'*Ultramontains* & de *Lombards*, & qu'il comte y joindre celles des » environs de *Ravenne* & de la *Marche de Fermo;* ce que » GREGOIRE ne croit pas qu'HENRI puiſſe faire, parcequ'il » ne peut pas même obtenir du feu de ceux chés leſquels il eſt » obligé de paſſer ». *Mais vous, aimable Frère* (6), ajoute-t-il, *vous ſavés que, ſi nous n'étions pas retenus par l'amour de la Juſtice, & de l'honeur de la Sainte Egliſe, ſi nous voulions favoriſer les pernicieux deſſeins & la méchanceté du* Roi *& des ſiens, aucun de nos prédéceſſeurs n'auroit, en aucun tems, reçu des* Rois précèdens, *ou même des* Archevêques, *tant de marques de dévoûment, & d'auſſi grands ſervices, que nous en aurions pu recevoir de ce* Roi *& de cet* Archevêque (7). *Mais, parceque nous comtons pour rien leurs menaces & leur cruauté, nous ſerons prêts à ſubir pluſtôt la mort, s'il eſt néceſſaire, qu'à conſentir à leurs impiétés, en abandonant la Juſtice.* On voit par là qu'HENRI III & GUIBERT avoient fait à GREGOIRE des propoſitions d'accommodement, que rien ne nous fait connoître, & qu'il avoit rejetées. Les diſpoſitions, dans leſquelles il vient de ſe montrer, ſont aſſurément très chretiènes: mais il n'eût pas moins ſuivi l'eſprit de la Religion, ſi, prenant la Charité pour guide, il eût un peu relâché de ſa roideur, & fût entré dans une négociation pour chercher de bone-foi les moïens de calmer des troubles qui duroient de-

mes, que *Gregoire VII* avoit eues, d'excommunier pluſieurs fois & de dépoſer *Guibert.* C'eſt là-deſſus qu'*Hugue* dit: *Voila, touchant* W*ibert, l'Ecrit véridique de* Gèvehard de Saltzbourg, *Home très ſavant & de grand poids. Il y en a d'autres du même, fondés ſur l'autorité & la vérité, leſquels l'*Egliſe des Fidèles *reſpecte & reçoit à cauſe du mérite de l'Auteur.* L'*Abbé Fleuri* peut apprendre combien il faut rabatre de ces louanges. Dans le Nombre cité par les *Notes* précèdentes, il rend comte d'une autre *Lètre* du même Prélat, publiée par *Tengnagel* dans ſes *Monumenta vetera pro* Gregorio VII, *aliiſque ſummis Pontificibus*, &c. p. 7. Je renvoie à ſon extrait. Il fait voir que, de quelque côté que la conſcience timorée d'*Hérimanne* s'adreſſât pour être éclairée, elle s'adreſſoit toujours également mal.

(4) Année 1081.
(5) Liv. IX, *Lètre* 11.
(6) *Amande Frater.*
(7) L'Antipape *Guibert*

puis trop longtems, & d'épargner à l'*Eglise* un *Schisme*, le plus grand des maux qu'elle puisse éprouver. Mais *Gregoire*, quelque desir qu'il témoigne, dans plusieurs de ses *Lètres*, de faire la paix, ne le vouloit point, en renonçant à son Sistême, en reprenant le joug de l'obéissance à son Souverain, en cessant de vouloir que tout pliât à ses ordres. Informé, par une *Lètre* de la *Comtesse Mathilde*, « Qu'elle avoit su des Amis » du *Roi* qu'il demandoit une des Filles du *Duc* ROBERT en » mariage pour son fils CONRAD, & qu'il offroit au *Duc* de » l'investir de la *Marche de Fermo* », GREGOIRE en fait part à DIDIER par la même *Lètre*; & lui dit, « Que les *Romains* » n'auront pas de peine à croire ce Traité, si ROBERT ne fournit pas le secours, auquel son serment de fidélité l'engage, » & qu'il faut que DIDIER ne néglige rien pour savoir ce qui » s'est fait à cet égard ». Il finit par l'assurer, « Que les *Ro-* » *mains* & tous ceux qui l'environent sont prêts à tout faire, » avec courage & de bone-foi pour le service de Dieu & pour » le sien ». En même tems, le dessein de diminuer le nombre des *Partisans du Roi*, lui fait écrire à son *Légat* ALTMAN, *Evêque de Passaw* (1), « de se concerter avec l'*Archevêque de* » *Saltzbourg* & les autres *Evêques*, leurs confrères, pour ra- » mener ceux qu'ils savoient s'être écartés de la vérité par atta- » chement pour *Henri*; de recevoir fraternellement ceux qui » voudront revenir; &, surtout de traiter avec bonté l'*Evê-* » *que d'Osnabruch*, qu'on disoit vouloir s'attacher fidèlement » au *Pape*, & de le secourir, come un Frère, contre tous » ceux qui voudront lui faire tort ». Rapportons au même tems son attention à ne pas doner le plus lèger mécontentement au *Roi* GUILLAUME *le Conquérant*. HUGUE, *Evêque de Die* & *Légat en France*, venoit de suspendre les *Evêques de Normandie*, à la réserve de l'*Archevêque de Rouen*; &, dans la même Sentence, il avoit compris l'*Abbé de la Coûture* au *Mans*, parceque ces *Evêques* & cet *Abbé* n'étoient pas venus au Concile, auquel il les avoit invités. L'*Abbé* sur le champ avoit été s'en plaindre à *Rome*; ce qui fait que le *Pape* écrit au *Légat* (2), « Qu'il a rétabli lui-même l'*Abbé de la Coûture*: Qu'il a su » que tous ces Prélats avoient manqué d'aller au Concile, » moins par l'envie de désobéir, que par la crainte du *Roi de*

(1) Liv. IX, *Lètre* 10. (2) Livre IX, *Lètre* 5.

» *France*, dans les Etats duquel ils ne pouvoient pas entrer » en sureté : Qu'il faut qu'HUGUE, usant de prudence, fasse » attention à ce que le *Pape* pense à ce sujet ». *Quoiqu'à certains égards*, ajoute-t-il, *le* Roi d'Angleterre *ne se conduise pas aussi religieusement que nous le souhaitons ; il est cependant plus estimable & plus digne d'être honoré que les autres Rois, parcequ'il ne détruit point & ne vend point les Eglises de Dieu ; qu'il a soin de maintenir la paix & la justice entre ses Sujets ; qu'il a refusé de contracter aucun engagement contre le* Siége Apostolique, *en étant sollicité par quelques Ennemis de la Croix de* JÉSUS-CHRIST (1) ; *& qu'il a forcé les* Prêtres *& les* Laïcs *à renoncer, même avec serment, les premiers à leurs Femmes, les seconds aux Dîmes qu'ils retenoient. C'est pourquoi vous devez penser qu'en considération de sa puissance, il faut en agir avec plus de douceur ; & que, par égard pour ce qu'il a de bon, il convient de supporter en partie ses négligences & celles de ses Sujets & des gens qu'il aime.* Il ordone ensuite à HUGUE « de doner des Lètres de restitution aux *Evêques* » qu'il a suspendus, & même à l'*Abbé de la Coûture ;* & lui » recommande de ne plus risquer d'aigrir le *Roi* GUILLAUME » pour de pareils sujets ; parcequ'il lui semble qu'il vaut mieux » & qu'il est plus aisé de gagner à Dieu ce Prince, & d'en » faire un fidèle Serviteur de S. PIERRE par la douceur & la » raison, que par la rigueur & la dureté de la Justice ». A l'occasion de ce qu'HUGUE avoit excommunié beaucoup de *Chevaliers*, qui retenoient des Dîmes : mais qui l'avoient aidé précèdemment à réduire des *Prêtres concubinaires*, ou *simoniaques*, il lui dit, « Que jusqu'alors il a différé de lancer l'a» nathême sur ceux qui sont répréhensibles à cet égard ». Il ajoute ensuite : *Nous vous conseillons donc, & nous vous exhortons d'emploïer votre sagesse à tempérer à présent la rigueur des Canons pour un tems ; & de vous attacher à vous conduire dans la tempête de ces troubles, de manière que, faisant grace en certains cas, dissimulant en d'autres, vous ne doniés, par la sévérité de la justice, aucune occasion aux gens de devenir plus méchans ; afin qu'aiant le tems de se reconnoi-*

(1) Il semble que cela veut dire qu'*Henri III* avoit tâché d'engager *Guillaume* à s'unir avec lui contre *Gregoire*. C'étoit assurément ce qu'*Henri* pouvoit faire de mieux : mais sa conduite étoit trop peu raisonée, pour que son alliance pût convenir à *Guillaume*.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

tre, ils acquiescent ensuite avec moins de peine au Jugement aujourd'hui suspendu; & que, dans un tems de tranquillité, lequel, par la grace de Dieu, ne tardera pas d'arriver, la Justice, terminant ce que la discrétion du Siége Apostolique *souffre actuellement avec patience, ramène les choses à leur ancien état.* Le conseil est très sage, & GREGOIRE lui-même en auroit du faire la règle de sa conduite à l'égard de son Souverain. La cause de sa condêcendance politique pour le *Roi* GUILLAUME & ses *Sujets* se trouve dans une *Lètre* de LANFRANC, *Archevêque de Cantorbery* (1). Cette *Lètre*, qui paroît écrite peu de tems après la mort de RODOLFE, est adressée à quelqu'un, destiné vraisemblablement par l'*Antipape* GUIBERT pour être son *Légat en Angleterre.* LANFRANC lui dit, « Qu'il n'approuve » point qu'il parle mal du *Pape* GREGOIRE & qu'il ne le nome » qu'HILDEBRAND, ni qu'il done à CLÉMENT tant de louan- » ges: Qu'il croit que le *Roi* HENRI n'a pas entrepris, sans » de puissantes raisons, de faire un autre *Pape*; & qu'il n'a » pas pu remporter une aussi grande victoire, sans un grand » secours de Dieu: Qu'au reste il lui conseille de ne point » venir en *Angleterre* sans la permission du *Roi;* parceque » dans cette Ile on n'a pas encore rejeté le premier *Pape*, ni » déclaré qu'on dût obéir à l'autre; & que l'on s'y décidera » mieux, lorsque les raisons des deux Partis auront été bien » entendues ». Le 22 de Mai, veille de la Pentecôte, le *Roi*, suivi de l'*Antipape*, se trouve devant *Rome*, & campe dans les *Prés de* NE'RON. La Ville étoit bien disposée à se défendre; & le Peuple, accoutumé de longue main à n'avoir pour ses Souverains que de la haine, accable l'*Antipape* & le *Roi* de tous les titres odieux & de toutes les injures, que son insolence lui fournit. Dans le même tems, les *Lombards* font la guerre à la *Comtesse* MATHILDE, dont ils assiégent les Châteaux, & ravagent les Terres: mais ils éprouvent par tout une résistance, qui les empêche de rien faire de considérable. *Donizon*, qui nous instruit de ce que cette guerre a d'avantageux pour son Héroïne (2), ne parle point de la défection de *Lucque*, qui se révolte contre elle & se done au *Roi*. Les *Chanoines simoniaques*, ou *concubinaires*, que les soins de l'*Evêque* ANSELME, l'autorité de la *Comtesse* MATHILDE, les *Sen-*

(1) *Lètre 59 dans les Œuvres de Lanfranc.*
(2) Liv. II, Ch. I.

tences d'excommunication, prononcées par GREGOIRE & confirmées dans un Concile que le *Cardinal* PIERRE IGNÉE avoit tenu, come *Légat*, à *San-Généſé* dans le Territoire de *Lucque*, n'avoient pas pu faire rentrer dans le devoir, avoient mis dans leur parti le très grand nombre des Habitans, qui ſe déclarent hautement pour le *Roi*, chaſſent l'*Evêque* ANSELME, & mètent en ſa place le *Diacre* PIERRE, zèlé Partiſan de l'*Antipape* (1). Le *Roi* ſe rend à *Lucque* en cette occaſion; & des *Chartes* l'y font voir le 19 de Juillet (2). Il avoit, dès le 28 de Juin, par un *Diplôme* daté de *Rome*, c'eſt à dire de ſon Camp devant cette Ville, accordé différens Priviléges aux *Lucquois*; ce qui ſert à fixer à peu près le tems de leur révolte contre leur *Ducheſſe* & leur *Evêque*. Un Privilége, expédié le 3 du même mois à *Rome* en faveur du Monaſtère de *Saint-Eugène* au Territoire de *Siène*, done lieu de préſumer que cette Ville, ainſi que *Lucque*, avoit embraſſé le parti du *Roi* (3). Ces avantages n'avancent point ſes affaires du côté de *Rome*, où ſes troupes ſont continuellement harcelées par les *Romains*. Cependant les *Saxons* & pluſieurs des *Princes* & des *Evêques de Germanie*, qui s'étoient refuſés aux propoſitions d'une Trève, tiènent, le 9 d'Août, veille de S. LAURENT, une Diète ſolemnelle, & choiſiſſent HERMAN, *Comte de Luxembourg*, pour ſucceſſeur de RODOLFE. Les *Princes Roïaliſtes* s'étoient avancés avec beaucoup de troupes pour diſſiper la Diète: mais ils arrivent trop tard; &, le lendemain de la fête, HERMAN, joint à WELF, *Duc de Bavière*, va les ſurprendre auprès d'*Hochſtet*, & les met en déroute. Il fait enſuite le Siége d'*Ausbourg*; &, forcé de le lever, il porte la guerre dans différens endroits, ſans avoir des ſuccès bien marqués. HENRI continuoit inutilement d'aſſiéger la *Cité*

(1) Voïés, pp. 455-73, col. 4, le détail de la querèle d'*Anſelme* avec ſes *Chanoines*, & de toutes ſes ſuites.

(2) *Il eſt certain*, dit *Muratori*, p. 273, *par les* Mémoires *du* Fiorentini (Liv. II, p. 205), *que le* 23 (il faut le 28 *de Juin*) Henri *faiſoit le Siége de* Rome; *& qu'il étoit enſuite à* Lucque, *le* 25 *de Juillet. Un de ſes* Diplômes, *que j'ai doné dans les* Antiquit. d'Ital. (*Diſſert.* 31, *p.* 949), *l'y fait voir le* 19 *du même mois de Juillet.*

(3) *On a* (Diſſert. 72 des *Antiq. d'Ital.*), dit le même, p. 273, *un* Diplôme *du* Roi Henri *en faveur du Monaſtère de Saint-Eugène*, *ſitué dans le Territoire de* Siène, *doné* Indictione Quarta, III Nonas Junii. Actum Romæ; *ce qui fournit une juſte raiſon de croire que* Siène *avoit ſuivi l'exemple de* Lucque, *en ſe révoltant contre la* Comteſſe Mathilde, *& ſe donant au* Roi Henri. Giugurta Tomaſi (*Hiſt. de Siène*, Liv. III) *eſt auſſi d'avis que les* Siènois *ſuivoient le Parti du* Roi Henri.

Léonine: mais l'air, alors très mal ſain aux environs de *Rome*, rendu plus mal ſain par les chaleurs, fait périr une partie de ſon armée; ce qui l'oblige de s'éloigner, & de retourner en *Toſcane* pour aller paſſer l'hiver à *Ravenne* (1). HERMAN, n'aiant fait que des tentatives infructueuſes, ſe retire en *Saxe*, où les *Saxons* le font ſacrer à *Goſlar* le 26 de Décembre jour de S. ETIE'NE, par SIGEFRED, *Archevêque de Maience* (2). La *Reine* BERTHE, ſuivant l'opinion la mieux établie, met au monde, cette année, un troiſième Fils, qui fut l'*Empereur* HENRI IV.

Le *Duc* ROBERT, n'imaginant pas, ſur la ſituation des Affaires en *Italie*, que *Gregoire* pût avoir beſoin, cette année, de ſon ſecours, part, avec une Flote très nombreuſe, des Ports de *Brinde* & d'*Otrante*, après avoir déclaré ſon fils ROGER, *Duc de Pouille, de Calabre, & de Sicile*, come ſon principal Héritier; & fait Général de ſon armée BOE'MOND, ſon fils du premier lit. Il embarque avec lui celui qu'il croïoit, ou qu'il feignoit de croire l'*Empereur* MICHEL. Une tempête lui fait perdre quelques vaiſſeaux; ce qui ne l'empêche pas, après s'être emparé de l'Ile de Corfou, de ſe rendre maître de la Vallone & de Botronte, & d'aller aſſiéger Durazzo. Le 1 d'Avril, ALEXIS COMNE'NE s'étoit fait proclamer *Empereur* par l'Armée dans Andrinople; &, s'étant enſuite fait couroner à Conſtantinople, il avoit obligé NICE'PHORE *Botaniate* à ſe retirer dans un Monaſtère. Les *Turcs*, maîtres alors de pluſieurs Provinces de l'Empire, avoient choiſi Nicée en Bithinie pour leur Capitale, & continuoient leurs conquêtes. *Alexis* fait la paix & s'allie même avec eux. Il demande auſſi du ſecours à preſque tous les Princes d'Occident, & ſurtout au *Roi* HENRI, ſans qu'aucun veuille ſe déclarer contre les *Normans*. Les *Vénitiens* ſeuls, come membres de ſon Empire, volent à ſon

(1) C'eſt une conjecture de *Girolamo Roſſi*, dans ſon *Hiſtoire de Ravenne*, Liv. V.

(2) *Ici*, dit *Muratori*, T. VI, p. 269, *il ne faut ſuivre, ni* Baronius, *ni le P.* Pagi *qui, ſur la foi de* Marian l'Ecoſſois, *de la* Chronique d'Hildesheim, *& de quelque autre Hiſtorien de moindre poids, renvoient l'élection d'*Herman *à l'année ſuivante.* Berthold de Conſtance, *l'un des meilleurs Hiſtoriens pour* (les dates de) *ces évènemens, nous aſſure qu'*Herman *fut élu cette année. C'eſt ce que diſent auſſi* Sigebert, *la* Chronique d'Ausbourg, *& ce qu'il y a de plus important*, Brunon, *Hiſtorien contemporain de la* Guerre de Saxe, *lequel, en finiſſant le récit à cette année, dit:* Le jour de la fête de S. *Etiène*, premier Martir, *Herman* fut ſolemnellement ſacré *Roi* par *Sigefred*, *Archevêque de Maience*, lorſque l'an MLXXXII de l'Incarnation du Seigneur étoit déja commencé. *Les*

ſecours. Leur Flote bat celle des *Normans*, qui n'êtoient pas auſſi bons Homes de mer qu'eux ; &, dans le combat, le *Prince* BOE'MOND court riſque de la vie. Les *Vénitiens* font entrer des vivres & quelques troupes dans Durazzo. Mais cet échec, & la contagion qui ſe met parmi les chevaux, ne font point renoncer *Robert* à ſon entrepriſe. Il fait conſtruire de nouveaux bâtimens, & fait venir de nouvelles troupes. Au mois d'Octobre, *Alexis* vient lui-même, avec ſoixante-&-dix mille Homes, tant Grecs, que Turcs & d'autres Nations, au ſecours de la Ville aſſiégée (1). *Robert*, aiant au plus quinze mille Homes, livre bataille, le 18 du même mois ; & met en déroute l'Armée des Grecs, qui laiſſent ſur le champ de bataille cinq à ſix mille Morts entre leſquels ſe trouve le Gendre de *Robert*, le jeune *Empereur* CONSTANTIN, que la politique d'*Alexis* avoit tiré du Cloître & rétabli dans ſon rang. Du côté de *Robert*, le véritable, ou feint *Empereur* MICHEL reſte parmi les Morts. Les Vainqueurs font un butin immenſe. *Alexis*, quoiqu'Home de guerre, avoit dédaigné de commander lui-même ſon armée contre un Prince, qu'il ne regardoit que come un Avanturier. Il attendoit dans un Village voiſin la nouvelle d'une victoire qu'il croïoit ſure. Celle de la défaite de ſes troupes le fait retourner très précipitamment à Conſtantinople ; & le *Duc* ROBERT continue le Siége de Durazzo. Les Habitans s'en font un objet de riſée, en diſant, « Que le » nom de leur Ville venoit de ce qu'elle êtoit *dure*, c'eſt à dire » *imprenable* ». *Robert* répondoit, en badinant, « Qu'il s'appel- » loit *Durant*, & qu'il feroit *durer* le Siége juſqu'à ce qu'il eût » *amolli*, c'eſt à dire *ſubjugué* cette Ville ſi *dure* (2) ». Il paſſe le reſte de la Campagne & tout l'hiver devant cette Place (3). *Gregoire*, informé par lui de la victoire qu'il avoit remportée,

Allemans *commençoient la nouvelle année le jour de Noël. C'eſt parcequ'*Herman *fut couroné le jour de S.* Etiène, *qu'il y a des Auteurs* (come l'*Abbé d'Urſperg*), *qui renvoient à l'année ſuivante le commencement de ſon règne. Les trois dernières années de la* Chronique *de* Marian l'Ecoſſois *ſont pleines d'Anachroniſmes inexcuſables. C'eſt peut-être une addition de quelque Ecrivain poſtérieur, & mal informé.*

(1) *Il y a*, dit *Muratori*, p. 272, *des Auteurs, qui font monter l'Armée des Grecs à cent ſoixante & dix mille homes. Ce* cent *eſt là de trop. En effet* Geoffroi de Maleterre *ne parle que de ſoixante & dix mille.*

(2) *Albéric de Trois-Fontaines* rapporte, ou fait ces jolis Jeux de mots.

(3) *Muratori* p. 272, avertit, « Que *Loup Protoſpate* parle de la victoire » ſous l'année ſuivante, parceque chés lui l'année commence avec le mois de » Septembre ».

l'en remercie par une *Lètre* (1), dans laquelle « il l'exhorte » de ne pas oublier qu'il doit ses succès à la protection de » S. *Pierre*; & qu'il en doit témoigner sa reconnoissance, en » s'acquitant de la promesse qu'il a faite de secourir l'Eglise » Romaine ». En finissant, il fait remarquer au *Duc* : « Qu'il » ne scelle point sa *Lètre* du Sceau de plomb, de peur que, » s'il arrivoit qu'elle tombât entre les mains des Ennemis, » ils n'abusassent de ce Sceau ». Ces paroles nous apprènent que les Papes scelloient en plomb, non seulement les *Bulles*, qui sont des *Actes* de Jurisdiction : mais aussi les *Brefs*, qu'ils adressoient aux Princes. Quelque sédition, arrivée dans la Ville d'Ascoli, paroît si digne d'attention au *Duc* Roger, fils de *Robert*, que, s'étant transporté dans cette Ville, il en détruit les murailles & les tours, & brûle la pluspart des maisons.

En Sicile, le *Comte* Roger réduit la Ville de Géraci, qui s'étoit révoltée; & fortifie Messine, en garnissant de tours l'enceinte de ses murailles.

1082.

Au commencement du printems, le *Roi* revient, avec l'*Antipape*, assiéger, ou plutôt bloquer une seconde fois la *Cité Léonine*. Elle est défendue avec tant de vigueur, que tout ce qu'il peut est de gagner un Traître, qui mète le feu à la *Basilique de Saint-Pierre*, dans l'espérance que, pour l'éteindre, les *Romains* abandoneront les murs : mais le feu commence à peine, que Gregoire va lui-même s'opposer à ses

(1) Liv. IX, *Lèt.* 17. Elle doit être de la fin d'Octobre. La *Lètre* 24e du même Livre est adressée au *Comte Robert*, qui ne peut être que le *Comte de Loritello*. Le *Comte*, auquel *Gregoire* écrit, l'avoit prié de confirmer l'élection de l'*Evêque de Mélito* (en Calabre), & de sacrer celui de *Troia*. Le *Pape* répond, « Que, ne devant pas empieter sur les droits des *Evêques*, ses frères, » & qu'entendant dire que l'*Eglise de Melito* dépend de l'*Archevêché de Reggio*, il ne peut accorder ce que le *Comte* demande, qu'après un mur examen. Il lui done pouvoir, parcequ'il l'aime, de discuter cette affaire avec » l'*Archevêque de Bari*, l'*Evêque de Fermo*, & les *Légats* qu'il a dans le païs, » lesquels tous il nome Commissaires à cet effet, afin que, s'il se trouve que » l'*Eglise de Melito* ne relève pas de celle de *Reggio*, il puisse faire ce que le » *Comte* desire. Il consent ensuite de sacrer l'*Evêque de Troia*, parceque c'est » un Sujet convenable, quoique l'élection n'ait pas été faite en présence des » *Légats*, & que lui-même ne l'ait pas confirmée : mais il recommande que » cela n'arrive plus à l'avenir ». Si cette *Lètre* s'adresse véritablement à *Robert*, *Comte de Loritello*, l'on doit en conclure que, le *Duc Roger* étant encore fort jeune, le *Duc Robert* avoit chargé le *Comte Robert*, son neveu, de gouverner sous le nom de ce jeune Prince, dont il l'avoit fait come le premier

progrès, & fait marcher des renforts à tous les postes (1). Le 17 de Mars, HENRI va visiter l'Abbaïe de *Farfa*, dont les *Moines*, qui ne déféroient point à son excommunication & qui lui restoient attachés parceque leur Monastère étoit Impérial & Roïal, le reçoivent avec les honeurs dus à son rang; & l'admètent en qualité de Confrère, à la participation de leurs prières. Come Protecteur de cette Abbaïe, il assiége & prend le Château révolté de *Fara*, qu'il rend à l'*Abbé* BÉRARD. Il fait ensuite arrêter DONIZON, *Evêque de Sutri*, & quelques autres Partisans outrés du *Pape*; & revient devant *Rome*: mais, à l'arrivée des chaleurs, craignant l'air mal-sain du païs, il laisse, aussitôt après Pâque, a Tivoli l'*Antipape*, qu'il charge du commandement de l'Armée & de la continuation du Siége; & passe, avec très peu de monde, en *Lombardie*. Il y fait la guerre à la *Comtesse* MATHILDE, avec les Troupes du païs. Elle avoit un grand nombre de Châteaux extrêmement fortifiés sur les Montagnes de *Modène* & de *Reggio*. Le *Roi* fait le dégât de tous côtés, & forme des siéges: mais la vigilance & l'activité de MATHILDE l'empêchent de faire aucune conquête. Elle fournit en même tems au *Pape* de l'argent, pour l'aider à se soûtenir contre l'Armée commandée par l'*Antipape*. C'est en cette occasion, qu'avec ANSELME, *Evêque de Lucque*, son Directeur & son principal Conseil, alors *Vicaire Apostolique* en *Lombardie*, elle emprunte, pour les besoins de l'*Eglise Romaine*, le Trésor du Monastère de *Saint-Apollonius* de *Canossa*, que l'*Abbé* GÉRARD & les *Moines* ne font aucune difficulté de lui livrer. Il consistoit en sept cens livres d'argent, neuf livres d'or, & divers effets précieux. DONIZON en a joint

Ministre. Mais, en faisant attention que la Ville de *Mélito* appartenoit au *Comte Roger*, frère du *Duc Robert*, je pense qu'il est plus naturel de penser qu'un Copiste, trouvant la *Lètre* adressée *Ad Comitem R*, a mis *Robertum* au lieu de *Rogerium*. C'étoit son Frère, plustôt que tout autre, que le *Duc Robert* avoit du prier de veiller, en son absence, sur ses Etats, & d'aider le *Duc Roger* de ses conseils. Voila pourquoi il s'agit ici des deux *Evêchés de Melito* & *de Troia*, dont le premier étoit du Domaine du *Comte Roger*, & l'autre, situé dans la Pouille, de celui du *Duc Robert*. Il faut donc corriger l'Adresse de la *Lètre*; & lire, *Ad Comitem Rogerium*.

(1) *Muratori* dit, p. 274: *Le* Pape Gregoire *averti* (du feu), *commande sur le champ que l'on garnisse d'avantage les postes; &, mètant sa confiance dans le secours de Dieu & la protection de S.* Pierre, *il fait le Signe de la Croix sur les flâmes, qui cessent aussitôt.* C'est d'après *Berthold de Constance*, que *Muratori* parle de cette merveille, qu'il ne croioit pas. L'*Abbé Fleuri*, dit plus sagement, Liv. 63, N. XVI: *Le* Pape Gregoire *y marcha le premier; & arrêta le feu qu'un Traître avoit mis à quelques maisons voisines.*

l'Inventaire à ſon *Poème*. MATHILDE remplaça le tout dans la ſuite par le don de pluſieurs Egliſes & de quelques Terres. L'*Uſurpateur* HERMAN cauſe, cette année, peu d'embaras au *Roi* HENRI; ce qui fait qu'au rapport des Hiſtoriens, il eſt bientôt également mépriſé des deux Partis; &, come le Château d'*Eisleben* en *Saxe* êtoit ſa réſidence preſque continuelle, on lui done le Sobriquet de *Roi d'Eisleben*.

Le *Duc* ROBERT continuoit opiniâtrément le Siége de Durazzo, lorſque *Dominique*, l'un des Nobles Vénitiens, qui commandoient dans la Place le ſecours de leur nation, aiant quelque ſujet de mécontentement, offre au *Duc* de la lui livrer, s'il lui veut accorder pour Femme une de ſes Nièces, & divers autres avantages; &, la nuit du 8 de Février, les Normans, aiant eſcaladé les murs, il les introduit dans la Place. Le Fils du *Doge* & beaucoup d'autres Vénitiens ſont faits priſoniers. Grand nombre de leurs vaiſſeaux ſont pris; & tout le païs des environs tombe au pouvoir de *Robert*. L'*Empereur* ALEXIS, ne ſachant coment s'oppoſer à ce Conquérant, que rien n'arrêtoit, envoie de riches préſens au *Roi* HENRI, pour l'engager à faire une diverſion dans la Pouille, où l'abſence de *Robert* facilitoit les conquêtes. Pendant ce tems, le *Duc* ROGER êtant à Troia, le Peuple ſe révolte, & le force à ſe retirer dans la Citadelle. Le Peuple d'Aſcoli, que le traitement de l'année précèdente irritoit, ſe joint à celui de Troia. La Citadelle eſt aſſiégée: mais bientôt il arrive de toutes parts des ſecours au Jeune *Duc*, qui, par une ſortie, force les Rebelles à ſe ſoumètre. Un grand nombre d'entre eux paie de leur tête leur malheureuſe tentative. Soit que le *Roi*, ſur les offres de l'*Empereur Grec*, eût pris quelque engagement, ſoit que, par une ruſe politique, l'*Empereur* eût fait publier la prochaine entrée du *Roi* dans la Pouille, le *Duc* ROBERT juge ſa préſence néceſſaire en Italie. Il laiſſe le commandement de l'Armée à ſon fils *Boémond*; revient en Pouille; & fait des levées, pour avoir aſſés de quoi défendre ſes Etats, en continuant ſes conquêtes.

Le *Comte* ROGER, revenant en Calabre, avoit chargé ſon fils naturel *Jourdain* du gouvernement de ſes conquêtes en Sicile. De mauvais conſeils excitent l'ambition de ce Jeune-Home, qui ſe met en poſſeſſion de quelques Châteaux, & tente de s'emparer de Traina, Ville où ſon Père gardoit ſes

trésors. *Roger*, revenu promtement en Sicile, invite ſon Fils à mériter le pardon; fait crever les ïeux à douze des plus coupables; & confie le gouvernement à des mains plus fidèles.

1083 *.

DANS les commencemens de cette année, l'*Uſurpateur* HERMAN fait une incurſion dans la *Souabe*, & paroît en intention de paſſer en *Italie* au ſecours du *Pape*. Bientôt après, il retourne en *Saxe*, & n'entreprend rien du reſte de l'année. Le *Roi* HENRI ſe rapproche de *Rome;* paſſe à *Sainte-Ruſine* les fêtes de Pâque; & recommence enſuite d'aſſiéger la *Cite Léonine*. Il fait élever auprès un Château, d'où ſes Machines incommodent beaucoup les Aſſiégés. Come il vouloit, ou par force, ou par capitulation, entrer dans *Rome*; il preſſe le Siége, & lie de ſecrètes négociations avec les *Chefs de la Nobleſſe*. Son or gagne les uns, & ſes promeſſes réuſſiſſent auprès des autres. Tous, hors GISULF, ci-devant *Prince de Salerne*, conviènent « de faire tenir, au mois de Novembre, par » le *Pape* un Concile, où l'on débatra l'affaire du *Roïaume*, » pour que, de toute part, on s'en tiène à la déciſion qui s'y » fera ». Le *Roi*, de ſon côté, pour ſe juſtifier auprès d'HUGUE, *Abbé de Clugni*, qui ſe trouvoit alors en Italie, & de pluſieurs autres Gens de bien, qui le regardoient come véritablement excommunié, promet, avec ſerment, de laiſſer les paſſages libres, tant à ceux qui voudront aller viſiter les Tombeaux des Apôtres, qu'aux *Prélats* qui ſe rendront au Concile; retourne en *Lombardie*; & renvoie l'*Antipape* à *Ravenne*. Il ne tient pas exactement parole; & fait arrêter les Députés des *Princes de Germanie*, ſes Ennemis; & pluſieurs *Prélats*, entre autres OTTON, *Cardinal-Evêque d'Oſtie*, que GREGOIRE envoïoit *Légat* en *Allemagne*; HUGUE, *Archevêque de Lion*; & les *Evêques* ANSELME *de Lucque*, & RENAUD *de Come*. Le Concile s'aſſemble le 20 de Novembre, & ſe tient

* Berthold de Conſtance, *Ecrivain d'ailleurs très exact de ces tems-là*, dit *Muratori*, T. VI, p. 276, *ſe trompe certainement, en croïant que l'*Antipape Guibert *fut intronisé cette année. Cela ne ſe fit que l'année ſuivante. Quand même* Henri, *cette année, ſe ſeroit rendu maître du Vatican, il eſt certain qu'il ne mit pas le pied dans la Baſilique de Latran, où l'Intronisation d'un* Pape *doit néceſſairement ſe faire. Il eſt vrai qu'il entama des négociations ſecrètes avec les* Nobles Romaines, *&c. L'Abbé d'Urſperg*, trompé par *Berthold*, dit, « Qu'Henri » prit la *Cité Léonine* le 2 de Juin de cette année ».

pendant trois jours. Il s'y trouve beaucoup d'*Evêques* & d'*Abbés* de la *Campanie*, de la *Pouille* & des *Principautés de Bènevent*, *de Salerne* & *de Capoue*, avec quelques *Evêques Allemans* & *François*. A la prière du plus grand nombre des Pères, GREGOIRE s'abſtient, malgré lui, de renouveller l'excommunication d'HENRI : mais il excommunie généralement tous ceux par qui ceux qui venoient à Rome avoient été forcés de ne s'y pas rendre (1). Dans ce Concile ſe découvre un ſecret, que le *Pape* & les ſiens n'avoient pas pénètré. La *Nobleſſe Romaine* s'étoit engagée, par ſerment, « de forcer le *Pape* à doner » au *Roi* la Courone Impériale; ſinon de chaſſer GREGOIRE » & de faire élire un autre Pape, qui la lui doneroit». Les *Romains* preſſent donc le *Pape* de recevoir HENRI ſans exiger aucune ſatisfaction. Mais il tient ferme; & proteſte, ſans être ébranlé de leurs menaces, « de ne point rendre la commu» nion & de ne point doner la Courone Impériale au *Roi*, qu'il » n'ait ſatisfait à Dieu & à l'Egliſe». La ſituation de GREGOIRE étoit extrêmement fâcheuſe. Heureuſement, trente mille Ecus d'or, qui lui viènent du *Duc* ROBERT & qu'il diſtribue aux *Romains*, les aiant diſpoſés à lui reſter fidèles, un expédient, qu'il approuve, & que la Bone-foi ne devoit pas approuver, achève de le tirer d'embaras. On arrête, « Que, les *Romains* n'aiant pas » promis au *Roi* de le faire couroner ſolemnellement, ils lui » feront dire, qu'ils ſont prêts à lui faire doner la Courone dès » qu'il fera voir des marques d'un véritable repentir; ſinon qu'il » recevra du *Pape* une Courone, qu'il lui dêcendra du *Châ*» *teau Saint-Ange* avec une corde ». Le *Roi* rejète l'une & l'autre propoſition; & les *Romains*, ſe proteſtant quites de leur promeſſe & dégagés de leur ſerment, s'uniſſent plus que jamais au *Pape*. Le *Roi*, qui s'étoit approché de *Rome* pour le tems du Concile, ſe voïant joué par les *Romains*, reprend le ſiége de la *Cité Léonine*; & vient enfin à bout de prendre & de détruire le *Portique de Saint-Pierre*; & de ſe voir ainſi maître de cette portion de *Rome* & du *Vatican*. Il y célèbre les fêtes de Noèl.

(1) Ce que le *Recueil des Conciles* done pour tenir lieu des *Actes* de celui-ci, montre combien ces prétendus Extraits d'*Actes* de *Conciles de Rome* méritent peu de foi. Ce ne ſont le plus ſouvent que de ſimples *Notices*, rédigées au hazard par des Notaires ignorans. Du moins a-t-on lieu de le préſumer, en voïant l'Extrait de celui-ci le dater de 1084, & dire *Henri* maître de la *Cité Léonine* avant la tenue du Concile; ce qui pourtant ne put être qu'après, & dans le mois de Décembre. Il eſt certain par l'Hiſtoire que le IX[e] Concile de *Gregoire* eſt de 1083.

EVENEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, Roi d'Italie & futur Empereur.

Plusieurs mois auparavant, JOURDAIN, *Prince de Capoue*, voulant, à tout évènement, pourvoir à ses intérêts, étoit venu prendre du *Roi*, moïènant une grande somme d'argent, l'investiture de sa Principauté : mais le *Roi* en avoit distrait le Monastère du *Mont-Cassin*, come devant être du domaine & sous la protection des *Empereurs*. Aussitôt après la prise du *Portique de Saint-Pierre*, l'*Abbé* DIDIER reçoit une Lètre du *Roi*, qui lui mande de le venir trouver. Cet *Abbé*, grand Partisan de *Gregoire*, dont il avoit adopté les idées, ne répond point à cette Lètre, ne sachant quel titre doner au *Roi*. Par une autre Lètre plus forte & pleine de menaces, HENRI lui commande de se rendre à *Farfa*. DIDIER répond avec adresse, & s'excuse sur les risques qu'il avoit à courir de la part des *Normans*; & cependant il écrit à GREGOIRE pour savoir de lui coment il se doit conduire : mais GREGOIRE ne fait point de réponse. Il faut plusieurs autres Lètres du *Roi* & des menaces même de ruiner le *Mont-Cassin*, pour forcer l'*Abbé* d'obéir. La *Comtesse* MATHILDE fait, cette année, pour le Service du *Pape*, le Siége de *Nonantola*. Ce Monastère, come Impérial, suivoit le Parti du *Roi* (1).

La Ville de Cannes s'étant révoltée contre le *Duc* ROBERT; il l'assiége au mois de Mai, la prend le 10 de Juillet, peut-être plustôt, & la détruit. Pour quelque tumulte arrivé dans Bari, ce Prince emprisone beaucoup des Habitans, & condamne la Ville à païer une très forte contribution. Son fils *Boémond*, qui commandoit son armée en Albanie, y prend les Villes de Castorie & de Joannine, & fait d'autres conquêtes : mais, au mois de Mai, l'*Empereur* ALEXIS vient s'opposer lui-même à ses progrès : & le Prince remporte sur lui deux victoires. Lorsqu'ensuite il faisoit le Siége de Larisse, *Alexis*, renforcé d'un gros Corps de Turcs, le vient attaquer & le met en déroute.

1084.

L'ABBÉ *du Mont-Cassin* obéit enfin, dans les commencemens de cette année, aux ordres absolus & réitérés de son Souverain; & ne passe pas *Albane*. Il y reste une semaine sans faire aucune démarche pour mériter la bienveillance du *Roi* : mais

(1) *Donizon* ne dit rien de ce Siége, dont il est parlé dans la *Chronique de Sicard*, Evêque de Cremone.

EVENEMENS *durant la* VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI III, *Roi d'Italie & futur Empereur.*

refusant au contraire d'obéir à l'ordre que le *Roi* lui fait doner par JOURDAIN, *Prince de Capoue*, de venir recevoir de lui l'investiture de son Abbaïe. Ce refus pouvoit être préjudiciable à son Monastère, si le *Prince* JOURDAIN, appaisant la colère du *Roi*, ne l'avoit pas mis en disposition de doner une audiance favorable à l'*Abbé*. Sur la proposition « de prendre de sa » main le Baston Pastoral, puisque le *Mont-Cassin* étoit de la » dépendance immédiate des *Empereurs* », l'*Abbé* répond au *Roi*, « Que, lorsqu'il lui verra la Courone Impériale, il exa- » minera s'il doit recevoir de lui son Abbaïe, ou la quiter ». Il s'arrête à la Cour plusieurs jours, pendant lesquels il a quelques disputes avec les Prélats qui s'y trouvoient, entre autres avec l'*Antipape* & le *Cardinal* OTTON, *Evêque d'Ostie*, que le *Roi* n'avoit pas encore relâché. Ce *Cardinal*, qui, bien qu'entêté du Sistême de GREGOIRE, ne laissoit pas de parler selon les tems & les lieux, soûtenoit, « Qu'il étoit nécessaire de se » conformer au *Decret*, par lequel, de l'avis de cent vingt- » cinq *Evêques*, du *Cardinal* HILDEBRAND alors *Archidiacre*, » & des autres *Cardinaux*, NICOLAS II avoit ordoné de ne » point élire le *Pape* sans le consentement de l'*Empereur* ». DIDIER soûtenoit au contraire, « Qu'aucun *Pape*, aucun » *Evêque*, aucun *Home vivant* ne pouvoit faire un pareil *De-* » *cret*, parceque le *Saint-Siége*, Supérieur à tout, ne peut ja- » mais être soûmis à qui que ce soit: Que NICOLAS avoit » agi contre la Justice & la Raison en faisant un pareil *De-* » *cret*: Que la faute d'un Home ne devoit pas priver l'*Eglise* » de ses prérogatives; & que, ni lui, ni ses confrères les *Car-* » *dinaux*, ne consentiroient jamais que le *Roi de Germanie* » fît le *Pontife Romain* ». OTTON aiant répondu, « Que, si » les *Ultramontains* entendoient ce discours, ils se réuniroient » tous contre eux »; DIDIER répliqua, « Que, quand le Monde » entier s'uniroit contre eux, il ne les feroit pas changer de » sentiment: Que, si Dieu le permètoit, le *Roi* prévaudroit » pendant un tems, & feroit violence à l'*Eglise*; mais qu'il ne » les y feroit jamais consentir ». Dans une pareille dispute avec GUIBERT, il lui reproche vivement son intrusion dans la Chaire de S. PIERRE; & l'*Antipape* répond « Qu'il a fait con- » tre son gré ce qu'il a fait: mais qu'il le faloit pour conserver » au *Roi* sa Courone ». DIDIER, tout en contredisant le *Roi*, ne laisse pas d'en obtenir, dit-on, la confirmation des Biens du

EVENEMENS sous le règne d'HENRI III.

Mont-Cassin par un *Diplôme* scellé d'une Bulle d'or, & la permission de retourner à son Monastère (1). Dans le même tems, le *Roi* confirme les Priviléges de l'Abbaïe de *Farsa* (2). Vers le commencement de Février, ce Prince, qui, si l'on en croit ANNE COMNE'NE (3) avoit reçu de l'*Empereur* ALEXIS cent quarante-quatre mille Ecus d'or & cent Pièces d'Ecarlate pour faire la guerre au *Duc* ROBERT, entre dans la *Campanie* & s'avance vers la *Pouille*: mais il trouve apparemment ROBERT si prêt à se bien défendre, que, ne jugeant pas à propos de risquer sa réputation & ses troupes, il se rapproche de *Rome* (4). Les *Romains* cependant, fatigués de la durée de la guerre & de toutes les incommodités qu'elle leur causoit, l'invitent, par leurs Députés, à venir paisiblement chés eux; & le Jeudi de la Passion, 21 de Mars, ils lui livrent la *Porte de Latran*. Il s'empare aussitôt du Palais de ce nom, & successivement de tous les Ponts & de presque tous les lieux fortifiés de la Ville. GREGOIRE a le tems de se sauver au *Château Saint-Ange*; &, come la plus grande partie des *Nobles* tenoit pour lui, le *Roi* les oblige à doner cinquante otages. Le lendemain, il fait agréer au Peuple son *Antipape* GUIBERT, qui, le Dimanche des Rameaux, est intronisé dans la *Basilique de Latran* par les *Evêques de Modène & d'Arezzo*, selon BERTHOLD *de Constance*, ou par les *Evêques de Bologne*, *de Modène* & *de Cervia*, suivant le *Cardinal d'Aragon*. Le jour de Pâque 31 de Mars, une troupe de Partisans du *Pape* veut empêcher l'*Antipape* & le *Roi* d'aller à la *Basilique de Saint-Pierre*; & quarante des gens du *Roi* sont tués ou blessés: mais, ce jour-là, ce Prince n'en reçoit pas moins, dans cette Basilique, la *Courone Impériale* des mains de GUIBERT, qui courone en même tems la *Reine* BERTHE, *Impératrice*. Je désignerai donc HENRI désormais par le Titre d'*Empereur*. C'étoit au *Peuple Romain*, qu'il appartenoit de le lui conférer. L'*Empereur* s'établit ensuite au *Capitole*, & fait abatre toutes les maisons des *Corses*. Il restoit encore l'*Heptizone*, où RUSTIQUE, neveu

(1) *J'aurois voulu*, dit *Muratori*, T. VI, p. 278, *voir ce* Diplôme *pour savoir à quelle année ce fait appartient : mais, ou ce* Diplôme *n'est pas venu jusqu'à nous, ou le P.* Gattala *n'a pas cru qu'il fût à propos de l'imprimer dans son* Histoire du Mont-Cassin.

(2) Ce *Diplôme* est dans la *Chronique de Farfa*, T. II des *Histor. d'Ital.* Part. II.

(3) *Alexiade*, Liv. III.

(4) Voici coment *Muratori* commence l'Année 1084, *p.* 279. *Suivant ce que dit* Anne Comnène, *l'Empereur Grec* Alexis, *son père, avoit envoïé au Roi*

de GREGOIRE, s'ètoit fortifié. L'*Empereur* assiége cette Forteresse, & commence à la batre avec ses Machines: mais il n'a pas le tems de la prendre. GREGOIRE, forcé de se retirer au *Château Saint-Ange*, & ne pouvant pas comter sur les *Romains* qui, s'ètant déclarés pour HENRI, l'assiégeoient dans sa retraite, qu'ils avoient entourée d'une muraille par dehors pour que rien n'y pût entrer & n'en pût sortir, envoie tous les jours presser le *Duc* ROBERT de venir à son secours, come il le devoit, à titre de son Vassal. ROBERT, aiant promtement assemblé son armée, marche à *Rome*; & l'*Abbé* DIDIER en avertit sur le champ le *Pape* & l'*Empereur*, s'acquitant ainsi de son devoir à l'égard de tous deux. ROBERT ètant donc près d'arriver avec six mille Chevaux & trente mille Homes d'Infanterie; l'*Empereur*, qui n'avoit que très peu de troupes, fait assembler les *Romains*, qu'il connoissoit bien; & leur dit, « Que, » la nécessité de ses affaires l'appellant en *Lombardie*, il leur » recommande le soin de leur Ville; & qu'à son retour, il les » comblera de ses graces ». Il se retire aussitôt avec ses troupes à *Civitâ-Castellana*, pour marcher ensuite vers *Siène*. Trois jours après, ROBERT arrive. Il est reçu de force ou de gré, dans la Ville, où ses troupes, en partie composées de *Surasins*, commètent tous les désordres, qu'éprouve une Place emportée d'assaut. Il se présente devant le *Château Saint-Ange*, délivre GREGOIRE, & le conduit au *Palais de Latran*. Pendant quelques jours qu'il reste à *Rome*, il force les *Romains* de se raccommoder avec le *Pape*: mais après en avoir puni les plus coupables en les réduisant à l'esclavage, & beaucoup d'autres par diverses sortes de peines. Le *Pape* tient alors son dixième & dernier Concile, dans lequel il renouvelle l'excommunication de l'*Antipape*, de l'*Empereur*, & de tous leurs Adhérans; & nome *Légats*, en *Allemagne* le *Cardinal* OTTON, *Evêque d'Ostie*, en *France* le *Cardinal* PIERRE IGNÉE, *Evêque d'Al-*

Henri *cent quarante-quatre mille Ecus d'or & cent pièces d'Ecarlate pour l'engager à déclarer la guerre au* Duc Robert: *mais* Henri, *suivant* Berthold de Constance, *emploïa tout cet or à séduire & gagner le bas* Peuple de Rome. *Il est vrai que l'*Annaliste Saxon *raconte*, « *Qu'au commencement de Février, il entra dans la* Campanie, *& se rendit maître d'une grande partie de la* Pouille: *mais il n'en est rien dit par aucun autre Historien.* Le silence de tous ces Historiens n'a pu m'engager à révoquer entièrement le fait en doute. J'ai compris que l'*Annaliste Saxon*, trompé par de faux bruits, avoit grossi les objets; ce qui m'a conduit à la conjecture que j'emploie dans mon Texte. Pour ce que *Berthold* dit de l'usage qu'*Henri* fit de l'argent d'*Alexis*, je ne balance pas à le croire faux. Cet Auteur est tellement envenimé contre son Souverain & s'aide si volontiers de la calomnie, qu'on ne sauroit le croire quand il dit du mal.

bane, pour y publier cette *Sentence*. ROBERT quite ensuite *Rome*, emmenant avec lui GREGOIRE, qui ne devoit pas s'exposer d'avantage aux effets de l'inconstance des *Romains*, irrités du traitement rigoureux qu'ils venoient d'essuïer. Le *Duc* le conduit d'abord au *Mont-Cassin*, ensuite à Salerne, où jusqu'à sa mort il reçoit de l'*Abbé* DIDIER tout ce qu'il faloit pour l'entretenir avec sa suite (1). L'*Empereur* cependant traverse la *Toscane* & se rend en *Lombardie*. Il y publie qu'il veut retourner à *Rome*; & par son ordre, les *Evêques* & les *Comtes* rassemblent sur le champ leurs troupes; ce qui lui forme une Armée considérable: mais il l'envoie aussitôt dans le *Modénès* assiéger le Château de Sorbara. La *Comtesse* MATHILDE n'avoit pas assés de forces pour en venir aux mains avec une pareille Armée: mais, informée par ses Espions que les Assiégeans montoient la garde avec beaucoup de négligence, elle les fait attaquer de nuit par ses troupes, qui remportent une insigne victoire. Ils prènent EBERHARD, *Evêque de Parme*, six *Capitaines* ou *Chevaliers*, environ cent *Ecuïers* de la meil-

(1) Après avoir annoncé l'arrivée du *Duc Robert* à *Rome*, *Muratori* dit, p. 281: *Le* Pape Gregoire *ne manquoit pas à* Rome *de Partisans surtout parmi la* Noblesse: *Quelques Ecrivains disent*, « *Qu'en exécution du plan concerté précédemment, & suggéré par* Cencius, Consul des Romains, *on mit le feu dans* » *plusieurs endroits de la Ville; & que, lorsque le Peuple s'occupoit à l'éteindre,* » Robert *fut introduit par la* Porte Flaminie ». *D'autres disent*, « *Qu'après qu'il* » *fut entré, les* Romains *prirent les armes contre lui: mais sans lui pouvoir faire* » *aucun mal; & qu'au contraire il fit brûler & détruisit entièrement toute la* » *partie de* Rome, *où sont les* Eglises de Saint-Silvestre, & de Saint-Laurent in » Lucina; *ou même tout le* Quartier de Latran *jusqu'au Colisée* ». *Suivant* Berthold de Constance, « *il saccagea toute la Ville, dont il réduisit la plus grande* » *partie en monceaux de pierres. Les Femmes même & les Religieuses furent déshonorées; & les Soldats commirent tous les excès, dont le sac d'une Ville est* » *accompagné* ». Landulf l'Ancien, *Historien Milanois de ces tems-là, fait* (Liv. IV, Ch. 3), *une peinture terrible de cet évènement; & l'on ne doit pas s'en étoner;* Robert *avoit amené pour cette Expédition un grand nombre de* Sarasins, *Ennemis du Christianisme & nés pour la ruine de toutes choses.* Romoald de Salerne *écrit*, « *Que le* Duc *mit* Rome en cendres *depuis le* Palais de Latran *jusqu'au* Château Saint-Ange; *ce qui peut-être ne mérite pas beaucoup de croïance;* » *& que, n'aiant pas tardé longtems à se présenter devant ce* Château, *il délivra le* Pape, *& le remit dans le* Palais de Latran ». Geofroi de Maleterre dit (Liv. III, Ch. 37), « *Que* Robert *entra par escalade à* Rome, *qu'il délivra* » *le* Pape, *& le conduisit au* Palais de Latran: *Que, trois jours après, les* Romains *prirent les armes contre les* Normans; *que* Robert *alors cria*, Feu; » *que, par ce moïen, la plus grande partie de la Ville fut brûlée; & que les* » Romains *se raccommodèrent avec le* Pape: *Qu'ensuite le* Duc *séjourna quelques* » *jours dans la Ville; que, pendant ce tems, il condamna grand nombre de ces* » *perfides Citoïens à l'Esclavage, & châtia les autres par différentes sortes de peines; & que le* Pape *tint le dernier de ses* Conciles de Rome, *dans lequel il fulmina de nouveau l'excommunication contre* Guibert & Henri ». Robert *partit enfin de* Rome; *&, suivant l'Auteur de la* Vie *du* Pape Gregoire (le *Cardinal d'Aragon*), *il laissa le* Pape *au* Palais de Latran. *Mais il faut accorder ici plus*

leure *Noblesse de Lombardie*, plus de cinq cens Chevaux, un grand nombre d'armures, les Bagages, les Tentes & tout l'attirail du Camp. Le *Marquis* OBERT, qui commandoit le Siége, s'enfuit percé de coups; & GANDULF, *Evêque de Reggio*, s'étant sauvé nu, reste caché durant trois jours dans des broussailles. Cette victoire ranime en ce païs le courage des Partisans du *Pape* (1). En *Allemagne*, WELF, *Duc de Bavière*, s'empare d'*Ausbourg*, dont l'*Evêque* SIGEFRED, Partisan de l'*Empereur*, s'enfuit. Le *Duc* fait élire en sa place WIGOLD, Chanoine de cette Eglise. L'*Empereur*, aiant confirmé le 17 & le 19 de Juin, à *Vérone*, les Priviléges du Chapitre de cette Ville & du Monastère de *Saint-Zénon* (2), repasse en *Allemagne* au commencement d'Août; & reprend *Ausbourg* après quelques jours de Siége. SIGEFRED, *Archevêque de Maience*, étant mort, l'*Empereur* lui done pour Successeur, cette année ou la suivante, WÉCILON, Clerc de l'Eglise d'*Halberstat*, & l'un de ses Domestiques.

Plusieurs mois avant de marcher à Rome, le *Duc* ROBERT, indigné de ce que JOURDAIN, *Prince de Capoue*, avoit pris

de crédit au témoignage de Pierre Diacre, *de* Pandulf de Pise, *de* Loup Protospate, *& d'autres, qui tous assurent que le* Pape, *ne se croïant pas en sureté parmi les* Romains, *inconstans, infidèles, & de plus irrités du traitement rigoureux qui leur avoit été fait, suivit* Robert *au* Mont-Cassin, *& delà dans la forte Ville de* Salerne. *Le même* Geofroi de Maleterre *n'a pu s'empêcher d'élever la voix contre* Rome *si ingrate envers un* Pontife *doué de vertus si éminentes, en disant, entre autres choses* (Liv. III, Ch. 38).

Leges tuæ depravatæ plenæ falsitatibus.
In te prava cuncta vigent, luxus, avaritia,
Fides nulla, nullus ordo. Pestis Simoniaca
Gravat omnes fines tuos. Cuncta sunt venalia.
Per te ruit Sacer Ordo, à qua primum prodiit.
Non sufficit *Papa* unus: binis gaudes infulis.
Fides tua solidatur sumptibus exhibitis.
Dum stat iste, pulsas illum; hoc cessante revocas;
Illo istum minitaris. Sic imples marsupia.

(1) Cette Action peut être du mois de Juillet: mais *Muratori* ne le dit qu'en doutant. Avant de la rapporter, il dit, p. 282: *Dans ce même tems, les Partisans d'*Henri *ne restoient pas dans l'inaction en* Lombardie, *païs où le* Pape *en avoit peu. Son parti cependant y étoit vigoureusement soûtenu par la* Comtesse Mathilde, *Princesse qui, n'étant inférieure à qui que ce fût pour l'amour de la Religion, étoit supérieure à tout son sexe pour la Politique & pour la connoissance de l'Art de la Guerre. Elle acquit beaucoup de gloire d'un fait d'armes, qui ranima ceux qui tenoient de bone-foi pour le* Pape. Donizon *paroît* (Liv. II, Ch. 3), *le rapporter à quelqu'une des années suivantes: mais* Berthold de Constance *& l'*Auteur de la Vie de S. Anselme (de Lucque) *en parlent sous cette année.* Il raconte ensuite le fait assés briévement. Le *Fiorentini* s'étend au contraire beaucoup, Liv. II, pp. 217-20.

(2) Ces deux *Diplômes* ont été publiés, le premier par *Ughelli* dans l'*Italie sacrée*, Art. des *Evêques* de *Vérone*, le second par *Muratori*, Dissertat. 13 des *Antiquités d'Italie*.

d'HENRI l investiture de ses Etats, en avoit été ravager une partie; & bientôt après *Jourdain* étoit rentré dans la Mouvance de l'Eglise Romaine (1). Après son retour de Rome, *Robert* fait dédier par *Gregoire* une magnifique Eglise, qu'il avoit fait bâtir à Salerne. Son fils *Boémond* revient alors d'Albanie lui demander des secours d'homes & d'argent, parceque son armée, faute de paiement, menaçoit de se révolter; & que l'*Empereur* ALEXIS travailloit sous main à la débaucher. *Robert*, dont tous les préparatifs étoient faits, s'embarque pour l'Albanie au commencement de l'automne, menant avec lui sa Femme, & leur fils le *Duc* ROGER. Au mois de Novembre, il combat les Flotes unies des Grecs & des Vénitiens, leur coule à fond deux vaisseaux avec toute leur charge, leur en prend plusieurs, leur tue quelques milliers d'homes, & fait deux mille prisoniers. La suite de cette victoire est la levée du Siége de Corfou, commencé par les Grecs avec le secours de Vénitiens (2).

La perte du combat naval, dont je viens de parler, fournit aux intrigues de *Vital Faledro* l'occasion de faire déposer *Dominique Silvio* du Dogat de Venise, & de se faire mètre en sa place.

1085.

LE *Cardinal* OTTON, *Légat en Allemagne*, se rend, après l'Epiphanie, auprès de l'*Usurpateur* HERMAN; &, le 21 de Janvier, il se fait, à *Berchach* en *Thuringe*, une conférence entre les plus sages des *Saxons* & des *Partisans de l'Empereur*, qui s'abstient volontairement de s'y trouver. Le but étoit d'examiner, suivant les Canons, qui des deux Partis avoit la justice de son côté. Les deux Prélats les mieux instruits & les plus éloquens, de la part de l'*Empereur* WECILON, *Archevêque de Maïence*, & de la part des *Saxons* GEBEHARD, *Archevêque de Saltzbourg*, sont choisis pour parler. GEBEHARD soûtient, « Que les *Saxons* avoient raison de regarder HENRI » come excommunié, puisque le *Pape* les avoit informés, par

(1) Après avoir parlé de cette Expédition de *Robert*, *Muratori* dit, p. 283: *Peut-être la chose se fit-elle de concert entre ces deux Princes, afin que* Jourdain *eût une raison apparente de renoncer au parti de l'*Empereur, *& de se réunir avec le* Pape Gregoire, *come il fit en effet.* Geoffroi de Maleterre *dit que cette Expédition de* Robert *se fit beaucoup de tems avant qu'il allât délivrer le* Pape *du Siége de* Rome.

(2) *Muratori* dit, p. 284, après avoir rendu comte de la victoire de *Robert*: Anne Comnène *écrit*, « *Que les Vénitiens avoient précèdemment remporté,* » *cette année, deux victoires sur les Normans: mais les autres Historiens n'en* » *disent pas un mot* ». *Elle avoue ensuite, l'horrible déroute ci-dessus.*

» ses *Lètres*, de l'anathême qu'il avoit lancé contre lui dans » le *Concile de Rome*; & qu'au reste ce n'étoit point par un » jugement injuste, que l'*Apostolique* avoit privé ce Prince de » son Roïaume & de la communion ». A cette proposition, dont la dernière partie n'est rien moins que d'accord avec le Bon Sens, WE'CILON en oppose une autre, fondée sur un principe vrai, qu'il n'applique pas avec assés de justesse. Il dit, « Que le *Pape* & les *Princes* avoient également fait tort à » l'*Empereur*: Que, pendant qu'il étoit à *Canossa* pour satisfaire le *Pape*, qui l'avoit même admis à la communion, les » *Princes* s'étoient ingérés d'élire un autre *Roi*: Que, dépouillé » depuis longtems de la *Saxe*, &, même avant l'élection de » RODOLFE, du gouvernement de l'Etat, l'*Empereur* n'avoit » pas pu canoniquement être cité, jugé, ni condamné par le » *Pape* ». GE'BEHARD, s'efforçant de réfuter cette proposition, réplique, « Que persone, pour être dépouillé de tout » son bien, n'est dispensé des Loix divines; encore moins le » *Roi* dépouillé de la *Saxe*, qui n'étoit pas un *Propre* à lui, » mais un *Roïaume* appartenant au Seigneur, qui le done à » qui lui plaît, come il est dit dans DANIEL, & come l'exem» ple de NABUCHODONOSOR en fait foi: Qu'avant la perte » de la *Saxe*, le *Pape* ALEXANDRE, ensuite GREGOIRE avoient » cité HENRI, qui n'avoit pas daigné satisfaire à leurs cita» tions: Qu'au reste les *Saxons* n'avoient pas le droit d'exa» miner le *Jugement* du *Siége Apostolique*, auquel ils n'avoient » point été présens; & que c'étoit une question à discuter avec » le *Pape* ». La Conférence se termine par les applaudissemens, qu'ils reçoivent, chacun de leur Parti. L'*Usurpateur* célèbre les fêtes de Pâque à *Quedlinbourg*; &, dans la même semaine, le *Cardinal* OTTON y tient un Concile, composé des *Archevêques*, GE'BEHARD *de Saltzbourg* & HARTWIC *de Magdebourg*, de leurs Suffragans, des Suffragans que l'*Archevêque de Maience* avoit dans la *Saxe*, des Députés des *Evêques de Wuirtzbourg*, *de Worms*, *d'Ausbourg*, & *de Constance*, & de tous les *Abbés* attachés à GREGOIRE. HERMAN & les *Princes Saxons* s'y trouvent. On y produit les *Decrets* des Pères touchant la *Primauté* du *Siége Apostolique*, par lesquels il paroissoit, « Que persone » n'a droit de revoir ses Jugemens & de juger de ses décisions »; *ce que tout le* Concile *approuve & confirme*, dit BERTHOLD de Constance (1); *& cela contre les* Partisans d'HENRI, *lesquels*

(1) Année 1085.

avoient voulu forcer les Fidèles de S. PIERRE *à prendre, avec eux, la licence de revoir la* Sentence d'excommunication, *prononcée par le Seigneur* Pape GRÉGOIRE *contre* HENRI. Le même Historien ajoute : *Un* Clerc de Bamberg, *nomé* GUNIBERT, *ne voulant point reconnoître la* Primauté *du* Pontife Romain, *s'avance au milieu de l'Assemblée; & soûtient*, « *Que les* » Pontifes Romains *s'étoient eux-même attribué cette* Primauté, » *qu'ils ne tenoient de persone qui la leur eût accordée, c'est à* » *dire* (le privilége) *que persone ne pût juger leurs Jugemens*, » *& qu'ils ne fussent eux-même soûmis au Jugement de qui que* » *ce fût* ». *Tout le Concile se déclare ouvertement contre ce* Clerc; *& surtout un certain* Laïc *le réduit au silence, en lui disant ce mot de l'Evangile :* Le Disciple n'est pas au dessus du Maître (1). *En effet, come l'on observe généralement dans tous les Ordres Ecclésiastiques, que le Supérieur ne soit point jugé par l'Inférieur, qui peut refuser le même droit au* Vicaire de S. PIERRE, *que tous les* Catholiques *révèrent come leur Seigneur & leur Maître* (2)*?* Au reste le *Concile* décide, &, suivant BERTHOLD, conformément aux *Decrets* des *Papes*, S. INNOCENT, S. LÉON, PÉLAGE I, & S. GREGOIRE *le Grand*, « Que quiconque est excommunié, même injustement, par un » Evêque qui n'est privé ni de son Siége, ni de la communion, » ne poura nullement être admis à la communion, qu'il n'ait » reçu l'absolution suivant l'usage de l'Eglise ». Il renouvelle le *Decret* de la *Continence des Clercs ;* défend aux *Laïcs* d'usurper les Dîmes; & fait quelques règlemens de Discipline. Il excommunie WÉCILON, *Archevêque de Maience*, les *Evêques*, SIGEFRED *d'Ausbourg* & NORBERT *de Coire* & tous leurs Adhérans. Il condamne en particulier WÉCILON come Hérétique, à l'occasion de ce qu'il avoit dit dans la Conférence de *Berchach.* On en tiroit des conséquences que cet *Archevêque* sans doute auroit rejetées (3). A la fin du Concile, on excom-

(1) S. *Matth.* Ch. X.

(2) L'*Abbé Fleuri*, Liv. 63, N. XXIII, se trompe, en faisant l'extrait de cet endroit de *Berthold.* Il met dans la bouche du *Laïc* la réflexion, que l'*Historien* fait à l'occasion du passage de l'Evangile, que ce *Laïc* avoit allégué.

(3) Le même *Berthold* dit : *L'on condamne de plus & l'on anathématise la* Secte (c'est à dire l'*Hérésie*) *de* Wécilon, Invaseur de Maience, *& de ses complices, laquelle assure*, « *Que les Séculiers, dépouillés de leurs biens, ne sont* » *point soûmis au Jugement de l'Eglise, & ne peuvent pas être excommuniés pour* » *leurs excès* »; *& soûtient*, « *Que les Excommuniés peuvent être reçus sans* » *absolution* ». Après avoir rendu comte de la *Conférence de Berchach*, l'*Abbé d'Ursperg* ajoute : *On sait que les* Ennemis de l'Empereur *s'enflamèrent de tant de zèle contre ce sentiment* (de l'*Archevêque Wécilon*) *qu'ensuite dans un Concile*,

munie, avec la cérémonie des Cierges allumés, puis éteints, GUIBERT, come Invaseur du Siége Apostolique; les *Cardinaux* HUGUE BLANC, PIERRE, ci-devant *Chancelier de l'Eglise Romaine*, & JEAN, *Evêque de Porto*, come Apostats. Ces deux derniers s'étoient attachés à GUIBERT depuis son élection illégitime. Trois Semaines après le Concile, l'*Empereur* tient une Diète, qui, de la part des Prélats, se convertit en Concile. Il exige de tous qu'ils souscrivent à la déposition de GREGOIRE, & à l'élection de CLÉMENT; & quelques uns souscrivent, quoique fidèlement attachés au *légitime Pape*. Come le *Concile de Quedlinbourg* avoit excommunié les *Prélats* du Parti de l'*Empereur*, & qu'il avoit confirmé les Ordinations des *Evêques*, que le *Légat* OTTON avoit sacrés, pour remplir les Siéges de ceux que GREGOIRE avoit excommuniés, ou déposés; le *Conciliabule de Maience*, excommuniant & déposant tous les *Evêques* rebelles à l'*Empereur*, ordone qu'on leur donera des successeurs. Par là beaucoup d'*Eglises* du *Roïaume de Germanie* eurent deux *Evêques*. D'un commun consentement, la *Diète* & le *prétendu Concile*, auquel l'*Archevêque* WÉCILON présidoit avec les *Légats de* CLÉMENT, établissent la *Trève*, appellée la *Paix de Dieu* (1). Le *Pape* GREGOIRE VII, tombé malade au commencement de Mai, meurt le 25 du même mois. Ses dernières paroles furent: *J'ai chéri la Justice, & haï l'Iniquité. C'est pourquoi je meurs en exil.* Près de sa fin, interrogé par les *Evêques* & les *Cardinaux* qui l'environoient, sur le choix de son successeur, il leur dit « de le choisir entre OTTON, *Cardinal-Evêque d'Ostie*, HUGUE, *Archevêque de Lion*, ANSELME, *Evêque de Lucque*, & l'*Abbé* DIDIER, le premier des *Cardinaux-Prêtres* ». Il est vraisemblable que, dans ce terrible moment où les choses paroissent très différentes de ce que le

à Quetlinbourg, *auquel* Otton, Evêque d'Ostie *&* Légat *du* Pape Hiltebrand, *assista, prenant trop à la rigueur ce sentiment, ils l'appellèrent l'*Hérésie de Wécilon, *& traitèrent cet* Archevêque *lui même* d'Hérésiarque, *en l'accusant d'avoir enseigné, contre la Foi, « Que tant qu'un Home est dépouillé de ses biens, il n'est point sujet aux Loix divines.* Cet Ecrivain, qui n'étoit point emporté de la passion qui faisoit parler *Berthold*, nous met à portée de rendre justice à *Wécilon*. On voit clairement que la proposition de cet *Archevêque* ne regardoit que la déposition d'*Henri*, séditieusement hazardée par *Gregoire*; & que le *Concile de Quedlinbourg* pécha, non contre la Foi, mais contre la Bone-Foi, lorsqu'il appliqua cette même proposition à l'Excommunication, & qu'il supposa que *Wécilon* en tiroit des conséquences, qu'il ne pouvoit pas en tirer.

(1) *Berthold* à la suite de son extrait des *Actes du Concile de Quedlinbourg*, par lequel seul ce qui s'y fit est connu, dit: *Trois semaines après la fin du Concile, tous les* Adversaires de l'Eglise de Dieu, *lesquels le* Concile des Orthodoxes *avoit excommuniés, tinrent à* Maience, *non un* Concile, *mais un* Con-

faux zèle & la passion les font voir, il accorda la paix de l'Eglise à l'*Empereur*, à l'*Antipape*, à leurs principaux Conseillers, ainsi qu'à tous les autres Excommuniés : mais ses intentions à cet égard ne furent pas tout à fait remplies par ses successeurs, qui, trop entêtés de son Sistême, n'eurent garde de renoncer aux avantages, qu'il avoit commencé d'en retirer aux dépens de son repos, & peut-être de sa conscience. Son Corps est inhumé dans l'Eglise de *Saint-Matthieu*, Cathédrale de *Salerne* (1). Les *Evêques* & les *Cardinaux*, présens à sa mort, voulant pourvoir aux besoins de l'Eglise, sans toutefois s'occuper beaucoup du soin de lui rendre la paix, songent à faire *Pape* l'*Abbé* DIDIER, celui des quatre, indiqués par GREGOIRE, qu'il leur avoit conseillé d'élire par préférence, parcequ'il étoit le plus à portée. DIDIER les assure, « Qu'il » n'acceptera point le Pontificat : mais qu'il rendra d'ailleurs » à l'*Eglise Romaine* tous les services, qui dépendront de lui ». Le 8 de Juin, fête de la Pentecôte l'*Evêque de Sabine* & le *Cardinal* GRATIEN arrivent de *Rome*. DIDIER va les trouver, & les instruit d'une conversation, qu'il avoit eue avec GREGOIRE, sur l'ordre qu'il faloit mètre aux Affaires de l'Eglise. Il les mène à *Capoue* chés le *Prince* JOURDAIN, duquel & de son oncle, le *Comte* RAINULF, il tire parole qu'ils secoureront l'Eglise. Il presse ensuite les *Evêques* & les *Cardinaux* « de prendre au plustôt des mesures pour l'élection d'un *Pape*; » & d'écrire à la *Comtesse* MATHILDE pour qu'elle fasse venir » les *Evêques* & les autres persones, que l'on jugeoit dignes » de remplir la Chaire de S. PIERRE ». Mais, loin de se rendre à ses conseils, ils persistent dans leur premier dessein; & ne pensent qu'à lui persuader de venir avec eux à *Rome*. Leur intention étoit de le forcer d'accepter. Il la pénètre, &

ciliabule, *dans lequel ils lancèrent contre les* Fidèles de S. Pierre *une* ombre d'excommunication, *n'aiant pas le pouvoir de les excommunier, & se séparèrent eux-même très ouvertement de la communion des* Catholiques; *ensorte que, come les* Hérétiques, *ils furent séparés des* Catholiques, *non seulement par le Jugement de la Sainte Eglise, mais encore par leur propre Jugement. De plus, aveuglés par une cupidité téméraire, ils ne balancèrent pas, du vivant des* Evêques Catholiques, *à s'emparer de leurs Sièges. Les Partisans de l'Empereur* faisoient les mêmes reproches aux *Partisans du Pape*, come on le peut voir dans l'*Apologie* de *Waltram, Evêque de Newbourg.* Ce Prélat, en plusieurs endroits, accuse les *Catholiques de la Germanie* d'avoir, par le *Concile de Quedlinbourg*, rompu la communion les premiers.

(1) Je ne dis ici que deux mots de la mort de *Gregoire VII*, parceque j'en parle assés au long, pp. 427-79, col. 2. On y verra ce qui peut faire penser qu'il ne mourut pas, sans avoir compris l'*Antipape* & l'*Empereur* dans le pardon qu'il accordoit à ses Ennemis.

s'en retourne au *Mont-Cassin*. Les chaleurs étant excessives, on diffère d'aller à *Rome* jusqu'après la saison des maladies. Alors le *Prince* JOURDAIN, accompagné de quelques *Evêques* & de l'*Abbé* DIDIER, se met en marche : mais à peine a-t-on fait quelque chemin, que l'*Abbé*, se doutant que l'on étoit résolu de n'avoir point d'égard à sa résistance, refuse de passer outre, à moins qu'on ne s'engage à ne le point violenter. On ne se prête point à sa demande : le voïage se rompt, & le Pontificat vaque plus d'un an. L'*Empereur* cependant vient à bout de gagner une partie des *Saxons*, qui, bientôt après, par les menées de ses Ennemis, ou peut-être à cause de sa trop grande dureté, se détachent de lui (1). LIUTALD ou LIUTARD, *Duc de Carinthie*, & sans doute *Marquis de Vérone*, tient, le 3 de Mars, un *Plaid* à *Padoue*, dans lequel il juge, en faveur de MILON, Evêque de cette Ville, un procès au sujet de quelques Biens de son Eglise (2).

La *Comtesse* MATHILDE, par un *Diplôme* de cette année, exemte les Moines du Mont-Cassin de tous droits dans les Villes de Pise & de Lucque, & dans toutes les Terres de sa domination. Il est naturel de conclure de cet *Acte*, qu'après le départ de l'*Empereur* pour la Germanie, cette Princesse étoit rentrée en possession des Villes de Toscane, qui s'étoient révoltées contre elle, entre autres de Lucque, où l'on a lieu de présumer qu'elle rétablit l'*Evêque* ANSELME. Ce qui peut autoriser cette pensée, c'est que les Siéges de Reggio, de Modène & de Pistoie aiant vaqué, cette année, par la mort de leurs possesseurs, Partisans de l'*Empereur* & de l'*Antipape*, elle leur fait substituer des Evêques de sa Faction, en faveur desquels elle augmente les revenus de ces Eglises, come on

(1) *Le 9 de Novembre de la présente année*, dit *Muratori*, p. 287, Henri *étoit à* Ratisbone, *si l'on en croit un* Diplôme, *par lequel il confirma les Privilèges des Religieuses de Sainte-Julie de Brescia, lequel est daté*, Le V des Ides (*le 9*) de Novembre, l'An de l'Incarnation du Seigneur MLXXXV, Indiction VII ; & l'An du Seigneur *Henri*, Roi quatrième, Empereur troisième, de son Couronement XXXI, de son Règne XXIX, & de son Empire III. Fait à Ratisbone. *Mais ces Caractères chronologiques se combatent entre eux, & les derniers indiquent l'année suivante* 1086. Ce *Diplôme* est dans le *Bullaire du Mont-Cassin*, Constit. 117.

(2) Après avoir parlé de ce *Plaid*, imprimé dans les *Antiq. d'Ital.* Differt. 28, *Muratori* dit, p. 288 : *Nous verrons que* Liutard *étoit* Duc de Carinthie. *Qu'il fût en même tems* Marquis *de la* Marche de Vérone ; *c'est ce qui peut résulter de l'*Acte *ci-dessus.* On le peut en effet conclure de ce que *Padoue* étoit dans la *Marche de Vérone*, & de ce que *Liutard* ne paroit pas avoir tenu ce *Plaid* en qualité de *Commissaire Impérial*. Il avoit eu d'*Henri* l'Investiture du *Duché de Carinthie*, que *Berthold*, fils du *Duc Berthold*, s'efforçoit toujours de conserver, au moins en partie.

l'apprend d'une *Bulle* d'*Innocent II* de 1133 (1).

Le *Duc* ROBERT, aiant séjourné durant l'hiver en Albanie, passe dans l'Ile de Céphalonie pour en assiéger la Capitale. Il y tombe malade, & meurt le 17 de Juillet, aiant auprès de lui sa femme *Sikelgaite*, leur fils le *Duc* ROGER, & le *Prince* BOE'MOND son fils du premier lit. La *Duchesse*, craignant que les Peuples, en apprenant la mort de *Robert*, ne se révoltent, ou que *Boémond* ne veuille disputer la succession à son Fils, fait ensorte que celui-ci s'assure de la fidélité de l'Armée. Ils s'embarquent aussitôt sur la meilleure Galère de la Flote avec le corps de *Robert*, pour revenir en Italie. Mais ils s'éloignent à peine du rivage, que toute l'Armée, saisie d'une terreur panique, abandone armes & bagages, court au bord de la mer, s'embarque au hazard, & fait route pour Otrante. Déja la Flote touchoit les côtes de la Pouille, lorsqu'une horrible tempête, élevée tout à coup, submerge un grand nombre de bâtimens avec ceux qu'ils portoient. La Galère de la *Duchesse* se brise, & le Corps de *Robert* tombe dans la mer. On le repêche avec peine. Ensuite on l'enterre dans l'Eglise de la Trinité de Vénose. Durazzo, de même que les autres conquêtes faites au delà de la mer, ne tarde pas à retourner sous la domination de l'*Empereur Grec*. On proclame ROGER, *Duc de Pouille, de Calabre & de Sicile* : mais *Boémond* n'est pas plustôt de retour en Italie, qu'il se montre en disposition de faire valoir ses droits.

THE'DALD, *Archevêque de Milan*, meurt au Château d'Arona, domaine de son Eglise, le même jour que GREGOIRE *VII* meurt à Salerne, c'est à dire le 25 de Mai. Son successeur fut ANSELME III, dit *de Rhò*, qui ne fit pas difficulté de recevoir l'Investiture des mains de l'Empereur : mais qui ne s'en prêta pas moins ensuite à tout ce que *Mathilde* & la Cour de Rome voulurent exiger.

Une famine horrible & la peste, qui la suit, peuplent, cette année, en Lombardie & dans une partie de la Toscane, les tombeaux de cadavres; ensorte qu'en beaucoup d'endroits il reste à peine les deux tiers des Habitans; ce qui laisse la pluspart des Terres sans culture. Le débordement du Pô, qui se joint à ces fléaux, & s'étend dans une grande étendue de païs, renverse plusieurs Châteaux, & beaucoup d'autres bâtimens.

(1) *Baronius* la rapporte, T. XII, sous cette année-là.

1086.

L'*Antipape*, profitant de la vacance du Siége pour établir de plus en plus son autorité dans *Rome*, est secondé par le *Gouverneur Impérial*, qui, fait prisonier par le *Duc* Robert, venoit d'être renvoïé par le *Duc* Roger, & logeoit au *Capitole*. Cependant les *Evêques* & les *Cardinaux*, même ceux que Gregoire avoit emploïés en Légation, s'étant réunis à *Rome* vers les fêtes de Pâque, dont le Dimanche étoit le 5 d'Avril, mandent à l'*Abbé* Didier de les venir trouver avec quelques *Cardinaux*, qu'il avoit au *Mont-Cassin*, & le *Prince* Gisulf. Didier, croïant qu'on ne pensoit plus à lui, part avec une escorte de Troupes du *Prince* Jourdain; arrive le 23 de Mai, veille de la Pentecôte; &, sur le soir, est visité par les *Evêques*, les *Cardinaux*, & quelques *Laïcs*, qui, tous ensemble, le pressent de consentir à son élection : mais il continue de refuser, & menace de retourner à son Monastère. Ils reviènent tous, le lendemain de grand matin, renouveller leurs instances; &, ne pouvant le gagner, ils le prient « de recevoir & d'entretenir au *Mont-Cassin* le nouveau Pape & sa suite jusqu'à ce que la paix soit rétablie; & de leur indiquer celui qu'ils doivent élire ». Il leur accorde avec joie la première partie de leur demande; &, de l'avis de Cencius, *Consul de Rome*, il leur conseille d'élire le *Cardinal* Otton, *Evêque d'Ostie*: mais un des *Cardinaux* s'oppose à ce que l'on suive ce conseil, apparemment parceque d'anciens Canons, que l'on n'observoit plus depuis longtems, défendoient que l'on quitât un Siége pour un autre. Les *Evêques* & les *Cardinaux* traînent alors Didier à la Diaconie de *Sainte-Luce*; le revêtent de la Châpe rouge; & le proclament Pape, sous le nom de Victor III. Le *Gouverneur*, mécontent de ce qu'après les en avoir fait prier par le *Prince* Gisulf ils n'avoient pas voulu sacrer l'*Evêque élu de Salerne*, les inquiète jour & nuit, & s'empare du *Vatican*, & de toutes ses avenues; ce qui les fait sortir de *Rome* quatre jours après l'élection. Didier quite les marques du Pontificat, en arrivant à *Terracine*; & s'enfuit au *Mont-Cassin*. Les *Evêques* & les *Cardinaux*, qu'il avoit refusé d'écouter, engagent à le ramener à *Rome* le *Prince* Jourdain, qui se rend pour cet effet au *Mont-Cassin* avec des Troupes: mais les prières de *Didier* & les grandes chaleurs l'empêchent de faire ce qu'on lui demandoit.

EVENEMENS sous le règne d'HENRI III.

En *Allemagne*, les principaux *Seigneurs* de *Bavière*, qui, les années précèdentes, s'étoient révoltés contre le *Duc* WELF pour embrasser le parti de l'*Empereur*, s'étant reconciliés avec le *Duc*; les *Bavarois*, les *Saxons*, les *Thuringiens* & les *Suèves* vont assiéger *Wuirtzbourg*. L'*Empereur* se présentant, avec vingt mille homes, pour faire lever le Siége; il se livre une bataille, le 11 d'Août. Les *Impériaux*, mis en déroute, perdent quatre mille homes; & les *Rebelles*, n'aiant perdu que très peu de monde, prènent *Wuirtzbourg*, & rétablissent l'*Evêque* ADALBE'RON: mais cette Ville est reprise bientôt après par l'*Empereur*, qui remet en possession de l'Evêché ME'GINHARD, qu'il en avoit pourvu. Lorsque, vers Noël, il faisoit en Bavière le siége d'un Château, les *Ducs* WELF & BERTHOLD l'enferment dans son Camp; & le forcent à promètre de tenir une Diète, pour terminer les troubles du *Roïaume*.

La *Comtesse* MATHILDE, aiant perdu le 18 de Mars, à *Mantoue*, son Directeur & son principal Ministre, ANSELME *Evêque de Lucque*, le fait inhumer dans la Cathédrale de Mantoue; & l'on a grand soin qu'il se fasse des miracles à son tombeau. Lorsqu'ensuite la *Comtesse* vouloit aller aider les *Evêques* & les *Cardinaux* à déterminer DIDIER d'accepter le Pontificat, elle en est empêchée par l'arrivée de ROBERT, fils du *Roi* GUILLAUME *le Conquérant*. Ce Prince venoit la demander en mariage. Elle le refuse, come elle en avoit déja refusé d'autres: mais elle lui fait tous les honeurs dus au Fils d'un grand Roi.

1087.

VERS la mi-Carême, DIDIER, come *Vicaire Apostolique* des Provinces Transtibérines, tient à *Capoue* un *Concile* de beaucoup d'*Evêques* & de *Cardinaux*. Le *Prince* GISULF & le *Consul* CENCIUS avec une grande partie de la *Noblesse Romaine*, le *Duc* ROGER, & le *Prince* JOURDAIN avec tous leurs *Barons* s'y trouvent. A la fin, toute l'Assemblée presse, avec larmes, DIDIER de consentir enfin à son election. Il résiste deux jours, cède ensuite aux instances du *Duc*, du *Prince*, des *Evêques* & des autres; confirme son élection, en reprenant la Croix & la Pourpre, le 21 de Mars Dimanche des Rameaux; & retourne célèbrer les fêtes de Pâque au *Mont-Cassin*. C'est ce que dit la *Chronique* de ce Monastère: mais elle ne dit pas tout. HUGUE, *Archevêque de Lion*, le *Cardinal* RICHARD, *Abbé de Marseille*, le *Moine* WITMOND, que GREGOIRE VII avoit fait

Cardinal, & d'autres s'oppoſent à ce que *Didier* ſoit admis à vouloir bien enfin être Pape. RICHARD & WITMOND avoient eu part à l'élection faite l'année précèdente. HUGUE, ſollicité d'accourir au ſecours de l'Egliſe, n'étoit arrivé qu'après l'élection, & n'avoit pas fait difficulté de reconnoître DIDIER pour Pape légitimement élu. Ce Prélat illuſtre, l'un de ceux que GREGOIRE avoit crus propres à lui ſuccèder, étoit un Home de grande qualité, petitfils, neveu, couſin-germain, par ſa Mère, de *Ducs de Bourgogne*. Il étoit fort inſtruit; il aimoit la Religion; & ſa capacité pour les affaires étoit très grande: mais il étoit haut & dur, come ceux de ſa naiſſance ne le ſont que trop ſouvent; & la vivacité de ſon zèle pour le maintien de la Diſcipline & pour les intérêts du *Siége de Rome* alloit ſi loin, que GREGOIRE VII avoit été plus d'une fois obligé d'y mètre des bornes. Ce Prélat rend comte des motifs de ſa conduite à la *Comteſſe* MATHILDE par une *Lètre*, écrite aſſés peu de tems après le *Concile de Capoue*, & trop importante pour que je ne la mète pas entière ſous les ieux du Lecteur. *Votre Prudence*, dit-il à cette Princeſſe, *n'a pas beſoin que je lui diſe combien & quelles Lètres de l'*Egliſe Romaine *& du bienheureux* ANSELME *de très reſpectable mémoire, & combien de Meſſages & de Lètres de votre part m'ont forcé de venir en* Italie, *ni combien de tems, au mépris des devoirs de ma Charge, je ſuis reſté dans ce païs. Vous êtes de même ſuffiſamment inſtruite de l'élection, faite avant mon arrivée à* Rome, *de l'*Abbé du Mont Caſſin, *à laquelle tous nos Frères*, Fils de la Sainte Egliſe Romaine, *& nous, chériſſant plus la gloire des Homes que celle de Dieu, avons conſenti pour nous prêter au malheur des tems. Lorſqu'après quelque ſéjour à* Rome, *nous nous fûmes, avec l'eſcorte qu'il nous avoit fournie, rendus au* Mont-Caſſin, *où lui-même nous avoit précèdés; ſes converſations familières avec nous, dans leſquelles en préſence des* Evêques *& des* Cardinaux, *il ne rougiſſoit pas de raconter, avec une ſorte de vanité, des actions qui le déshonorent extrêmement* (1), *ne nous apprirent que trop combien, par ſon élection, nous avions grièvement* (2) *offenſé Dieu. Qui, s'il ne l'avoit pas entendu de ſa bouche, croiroit jamais qu'il avoit doné parole à* HENRI, *qu'on appelle* Roi, *de l'aider fidèlement à ſe faire doner la Courone de l'*Empire Romain? *Si lui-même, come pour mètre le comble*

(1) *Nefandiſſimos actus ſuos.* (2) *Intolerabiliter.*

à sa gloire, n'avoit pas dit, « *Que ledit* Roi *ne seroit jamais* » *venu à* Rome, *s'il ne l'eût pas excité, par ses conseils & ses in-* » *sinuations, à porter la guerre dans les Domaines de* S. PIERRE »; *à qui permètroit-on d'en accuser un Home de cette importance? Ne prendroit-on pas pour un Fou, celui qui prétendroit qu'un* Evêque élu de Rome *seroit excommunié, quoiqu'absous par le très heureux* Pape GREGOIRE; *si, parlant du* Cardinal THÉDALD, Archevêque élu de Milan (1), *excommunié publiquement par le même* Pape, *à quoi cet* Abbé *lui-même avoit souscrit, & mort depuis sans avoir fait pénitence, le même* Abbé *n'avoit pas osé, non seulement le dire* Bienheureux, *en présence de nous tous : mais encore ajouter* « *Qu'il ne demandoit pas à* » *Dieu d'avoir en partage une autre gloire, que celle de cet* » Elu de Milan (2) »? *Nous invoquons sur tout ce que nous vous disons le témoignage de nos très chers Frères les* Cardinaux H. & B., *que nous croïons auprès de vous, lesquels, ou l'ont eux-même entendu sortir de sa bouche, ou vous diront (3) qu'ils l'ont appris de gens de bien, qu'ils ne font pas difficulté de croire. Combien de fois il a, non seulement désapprouvé par des discours, mais ensuite aussi détruit par des actions publiques les* Decrets *du* Pape GREGOIRE, *son Seigneur, & des autres Saints Pères; combien de fois & dans quels lieux il a, non seulement rejeté son élection come faite tumultuairement, & non suivant l'esprit de Dieu, mais encore protesté d'une manière terrible (4),* « *Qu'il n'y avoit jamais acquiescé & qu'il n'y acquiesceroit jamais à l'avenir; qui sont ceux qu'en rendant à* l'Eglise *la liberté d'une autre élection, il a només come dignes d'être élus Papes, & parmi lesquels, il en a, par le conseil de quelques-uns, écrit un dont le nom vous est connu, c'est à dire*

(1) Il done à *Thédald* le titre de *Cardinal*, parcequ'il étoit *Cardinal-Soûdiacre de l'Eglise de Milan* avant que le *Roi* l'en eût fait *Archevêque.* Au reste par un défaut de mémoire de l'Auteur, ou par une méprise de Copiste, le Texte est fautif dans cette Phrase. On y lit *Attonem Cardinalem Mediolanensem Electum.* Il falloit *Thedaldum Cardinalem*, &c. Ce que l'on dit ici lui convient, & ne convient pas à *Atton.* Le P. *Labbe* n'a pas averti de cette faute.

(2) La pensée de cette Phrase, que je traduis aussi litéralement qu'il est possible, est que *Didier*, en disant que *Thédald*, *Archevêque de Milan*, excommunié par le *Pape Gregoire* & mort sans avoir fait pénitence, étoit sauvé, n'étoit pas moins fou que quiconque auroit dit que *Didier* lui-même, *Evêque élu de Rome*, après avoir reçu l'absolution du *Pape Gregoire*, étoit encore excommunié. La suite de cette *Lètre* nous fera deviner pourquoi *Didier* avoit eu besoin de cette absolution.

(3) Il y a *dixerunt* dans le Texte. La suite demande nécessairement, *dicent.*

(4) *Sub terribili attestatione.* C'est à dire, en rendant Dieu garant de ses protestations.

HÉRIMANNE, Evêque de Mets (1); *ce sont toutes choses, dont nous nous abstenons de vous rendre comte ici par ordre, parce-que vous les savés en partie & qu'elles excèderoient les bornes d'une Lètre. En dernier lieu, quand enfin, après tant de peines inutilement prises, nous paroissions* (2) *respirer, & que, soûtenus de vos conseils & de votre secours, nous espérions, par la grace de Dieu, procèder au plustôt à cette élection, rejetée tant de fois & rendue à l'Eglise; l'*Abbé, *sous prétexte d'élire un* Pape, *convoqua, come* Vicaire Apostolique *en ces cantons, un* Concile *à* Capoue. *Nous étions alors à* Salerne *avec l'*Abbé de Marseille (3) *& l'*Archevêque d'Aix. *Nous nous rendîmes au Concile, sur l'invitation que l'*Evêque d'Ostie, *le* Prince de Salerne (4), & CENCIUS, Consul des Romains (5), *nous avoient faite, de la part du* Vicaire *& de l'*Eglise Romaine, *de venir concourir avec les autres au choix d'un* Pontife Romain. *Le* Duc (ROGER), *qui, come un Jeune-Home, s'étoit laissé gagner par quelques supercheries du* Prince JOURDAIN, *y vint aussi. Lors donc que nous nous préparions à traiter l'affaire proposée, l'*Abbé, *par de foibles signes de refus & par de certains gestes, se mit à provoquer les* Evêques, *ses partisans, & le* Prince *à le contraindre. Nous étant apperçus de sa finesse, nous, l'*Evêque d'Ostie, *le* Moine WITMOND (6), *& quelques autres, pendant que ceux du parti, que j'ai només, le pressoient, come malgré lui, de se rendre à son élection, tînmes conseil ensemble sur la manière de nous opposer à son artifice. C'est pourquoi, lorsque, par le conseil des autres, il étoit prêt, en reprenant les marques du Pontificat, à se faire encore l'objet de cette élection plusieurs fois rejetée, même dans ce* Concile, *nous, désapprouvant l'excessive légèreté de cet Home & son changement de résolution, dîmes hautement devant tout le monde, « Que nous » ne consentirions jamais* (à ce qu'il fût Pape), *à moins qu'il » n'eût été d'abord canoniquement examiné sur certaines choses » contraires à sa réputation & à l'excellence de la Dignité Pon- » tificale, lesquelles nous avions apprises depuis son élection ».*

(1) Il étoit parent de la *Comtesse Mathilde.*

(2) Le Texte dit *Videatur.* C'est une faute d'impression. Il y a dans la même Phrase: *Sperabamus.*

(3) Le *Cardinal Richard.*

(4) Le *Prince Gisulf II.*

(5) Le Texte porte *Conciano* R. Il faut *Censio Cons. R.*, c'est à dire *Cencio Consule Romanorum.*

(6) On trouvera l'Eloge du *Moine Witmond* dans la suite de cette *Epoque*; & l'on y verra qu'on s'est inutilement servi de cette *Lètre*, pour prouver qu'il n'avoit pas été fait *Cardinal* par *Gregoire VII.* Mais elle peut prouver qu'il n'étoit pas encore *Evêque d'Averse.*

EVENEMENS *sous le règne d'*HENRI III.

Indigné de ce discours, il protesta publiquement, « *Qu'il ne su-* » *biroit aucun examen, & qu'il n'accepteroit jamais son élec-* » *tion* » ; *&, nous rendant ainsi la liberté d'élire qui nous vou-drions, il s'éloigna de nous en secouant les bras. Alors* WITMOND, *par le conseil de l'*Evêque d'Ostie, *s'écria publique-ment,* « *Qu'on ne pouvoit pas, étant noté d'infamie, être élu,* » *ni sacré Pontife Romain ; & qu'il étoit certain que l'*Abbé » *s'étoit mis indubitablement dans le cas d'encourir l'infamie,* » *en restant, sans interruption & sans faire de pénitence cano-* » *nique, plus d'une année dans les liens d'une excommunication* » *prononcée par le Seigneur* Pape GREGOIRE (1) ». *Le* Concile *par là dissous, & la nuit approchant, nous nous retirâmes ; & le* Duc *ne quita point l'*Abbé, *par qui l'*Evêque d'Ostie *& les autres* Evêques *&* Cardinaux *furent retenus. Le* Duc *aiant in-sisté longtems par ses prières pour que l'*Abbé *permît de sacrer* Evêque de Salerne *un certain* ALFANE (2), *& l'*Abbé *n'osant y consentir à cause de l'opposition de l'*Evêque d'Ostie, *fondée sur ce qu'*ALFANE *avoit très manifestement été convaincu de brigue ; le* Duc *se sépara d'eux très en colère.* L'Abbé, *se voïant donc privé de la faveur de ce Prince sans laquelle il déséspé-roit d'obtenir le Pontificat Romain, envoïa, lorsque déja la nuit étoit avancée & que tout le monde dormoit, chés le* Duc, *qui vint le retrouver. Ainsi l'*Abbé *recouvra la faveur du* Duc *pour devenir* Pape, *& le* Duc *obtint de l'*Abbé *ce qu'il demandoit, savoir que, le lendemain, Dimanche des Rameaux,* ALFANE *seroit sacré. Tous ceux qui firent la cérémonie, dirent que c'étoit par l'ordre de l'*Abbé. *L'après-dînée du même jour, après la méridiène de l'*Abbé, *du* Duc, *& du* Prince, *le Soleil décendant en bas, mais le vin, hélas! ô douleur! occupant le haut* (3),

(1) Ce propos du *Moine Witmond* ne peut, ce me semble, avoir trait qu'à l'Interdit, que nous avons vu ci-dessus *Gregoire VII* mètre sur l'Eglise du *Mont-Cassin*; & l'on en peut conjecturer que *Didier* & ses *Moines*, ne s'étant pas soûmis à cet Interdit, avoient encouru l'excommunication : mais qu'après plus d'un an, ils furent absous par *Gregoire*, qui ne se rendit pas fort diffi-cile sur les conditions, parcequ'il avoit alors besoin de *Didier*.

(2) Il s'agit ici d'*Alfane II*, *Archevêque de Salerne*, qui fut le successeur d'*Alfane I*, dont je done l'éloge, pp. 513-17, col. 4.

(3) *Sole declinante ad inferiora, sed vino obtinente superiora, heu! proh do-lor!* Il en faut convenir, *Hugue*, en accusant *Didier* & les deux *Princes* d'a-voir, ce jour-là Dimanche des Rameaux, bu trop de vin à diner, leur fait un reproche un peu vif: mais peut-être, en emploïant une expression outrée, amenée par le goût des Jeux de mots alors très commun, a-t-il seulement voulu faire entendre que, ce qu'il va dire s'étant fait lorsque ces *Princes* & l'*Abbé* venoient d'achever leur méridiène, leur tête n'étoit pas encore bien dégagée des va-peurs de la digestion. On ne sauroit nier qu'il n'eût été beaucoup plus séant de reprendre à jeun la Châpe rouge.

*l'*Abbé, *pour prix de cette abominable consécration* (1), *reprit, se sentant appuïé de l'autorité du* Duc, *la Châpe rouge, sans que l'*Evêque d'Ostie *& nous eussions été consultés, & sans que nous en sussions rien. Depuis, l'*Evêque d'Ostie, *qui jusqu'alors avoit marché d'un pas ferme avec nous, voïant que l'*Abbé, *qui comtoit sur les forces du* Prince JOURDAIN, *étoit résolu d'aller à* Rome *se faire sacrer, & craignant peut-être d'être privé de sa Dignité, si quelqu'autre faisoit la principale fonction du Sacre, manqua de courage au moment du combat; & , ne se ressouvenant plus, ni de sa résolution, ni de ce qu'il nous avoit promis, il fit, ce que j'ai honte de dire, sa paix avec l'*Abbé, *lui rendant tous les respects dus au Pape. Je n'ajoute rien sur les préparatifs de l'*Abbé *pour aller à* Rome, *parceque vous en serés mieux instruite par le Porteur de cette* Lètre, *& par les Pèlerins, qui vous diront ce qu'ils en auront pu voir en passant par* Capoue, *& ce que d'autres en auront dit.* Je fais connoître ailleurs ce que je crois que l'on doit penser de ce qu'on vient de lire (2). VICTOR III célèbre les fêtes de Pâque au *Mont-Cassin*; & bientôt après, quoique très malade de la dissenterie, il prend le chemin de *Rome*, avec les *Princes* GISULF & JOURDAIN, & quelques troupes du dernier. Il campe en face du *Portique de Saint-Pierre*, l'*Antipape* occupant la *Basilique* avec des gens armés. Les Troupes de *Capoue* l'en délogent sans beaucoup de peine; &, le Dimanche de l'Octave de l'Ascension, 9 de Mai, VICTOR y est sacré par les *Cardinaux-Evêques d'Ostie, de Porto, de Tusculum*, & *d'Albane*, en présence des autres *Cardinaux* qui se trouvoient à *Rome*, de beaucoup d'*Evêques* & d'*Abbés*, des *Princes* només ci-dessus, d'une foule de *Nobles Romains*, *Lombards*, & *Normans*, & d'une grande multitude de *Peuple*. Il ne reste à *Rome* que huit jours, & retourne au *Mont-Cassin*. Presque aussitôt, la *Comtesse* MATHILDE, qui n'avoit pas pu se trouver à son sacre, arrive à *Rome*; & VICTOR, à la prière de cette Princesse, y revient par mer, & demeure huit jours au *Vatican*. Il célèbre à *Saint-Pierre*, le jour de S. BARNABÉ, la seule Messe solemnelle, que sa maladie l'ait laissé dire durant son Pontificat; encore le force-t-elle, pendant cette Messe, de quiter trois fois l'Autel. Le même jour, la *Comtesse* lui fait passer le *Tibre*; & le conduit dans *Rome*, où la plus grande partie de la No-

(1) *Nefandissimæ consecrationis.*
(2) Voïés pp. 553-82, col. 2.

EVENEMENS *sous le règne d'*HENRI III.

blesse & presque tout le *Peuple* le reçoivent avec une joie que l'on peut croire n'avoir pas été moins l'effet de l'argent de MATHILDE, que de la présence de ses troupes. VICTOR se voit ainsi maître d'une grande partie de la *Ville*, de la *Cité Léonine*, du *Château Saint-Ange*, de l'*Ile du Tibre*, dans laquelle il se loge, & des Villes d'*Ostie* & de *Porto*. L'*Antipape* possèdoit le reste, & demeuroit à *Sainte-Marie de la Rotonde*. La veille de S. PIERRE, arrive un Home, qui, se disant envoïé par l'*Empereur*, menace de la disgrace de ce Prince, les *Consuls*, les *Sénateurs* & le *Peuple*, s'ils n'abandonent pas VICTOR. Aussitôt les *Romains* se joignent aux Soldats de l'*Antipape*, & forcent ceux du *Pape* à se retirer dans le *Château Saint-Ange*. Ils s'emparent aussi des environs de la *Basilique de Saint-Pierre*, dans laquelle cependant ils ne peuvent pas entrer; ensorte que l'*Antipape*, qui s'ètoit flaté d'y célèbrer, le jour de la fête, est obligé d'officier à *Sainte-Marie*, petite Eglise placée entre les Tours de la *Basilique*. Mais, le soir même, la Garnison du *Pape* en sort; &, le lendemain, l'*Antipape* y célèbre pontificalement. Il s'en retire ensuite; &, le jour suivant, la *Basilique* revient au pouvoir du *Pape*, qui retourne au *Mont-Cassin*, après avoir écrit de *Rome* aux *Princes Germaniques*, « pour leur faire part de son élévation au » Pontificat; & leur apprendre qu'il avoit confirmé la *Sentence* » de GREGOIRE VII contre HENRI ». La Diète, que ce Prince avoit promis, l'année précèdente, de convoquer, se tient, le 1 d'Août, à *Spire*; & l'*Empereur* s'y trouve avec les *Evêques* & les *Princes* de son parti. Les *Evêques* & les *Princes rebelles* y font lire la Lètre de VICTOR; & promètent à l'*Empereur* « de l'aider à se remètre en paisible possession du *Roïaume*, » s'il veut se faire absoudre de l'excommunication ». HENRI, prétendant, « que cette excommunication ètoit nulle, & n'a» voit pas du se prononcer », refuse de s'en faire absoudre; & les *Rebelles* protestent, « Qu'ils ne feront point la paix » avec lui ». Dans le même mois d'Août, VICTOR tient à *Bènevent* un *Concile*, dans lequel il renouvelle les *Sentences de déposition* & *d'excommunication* contre GUIBERT & ses Adhérans; confirme le *Decret des Investitures Laïques*; & défend de communiquer avec l'*Archevêque* HUGUE & le *Cardinal* RICHARD, *Abbé de Saint-Victor de Marseille*, parcequ'ils s'ètoient eux-même séparés de la communion de l'*Eglise Romaine*, c'est à dire parcequ'ils s'ètoient opposés à son élection & qu'ils

ne la reconnoissoient pas encore pour légitime: mais il faut observer qu'il ne prononce pas expressément l'excommunication contre eux (1). Sa dissenterie, devenue plus dangereuse, le ramène promtement au *Mont-Cassin*. Là, retenu dans le lit & ne comtant plus avoir que peu de jours à vivre, il fait appeller les *Evêques* & les *Cardinaux*; leur présente le *Cardinal* OTTON, en le prenant par la main; & leur conseille de l'élire pour Pape. Il nome en même-tems pour son successeur à l'Abbaïe du *Mont-Cassin* ODÉRISE, de la Maison des *Comtes de Marsi*, lequel URBAIN II fit ensuite *Cardinal-Prêtre*. Il ne survit que trois jours, & meurt le 16 de Septembre. Après la Diète de *Spire*, l'*Empereur* se porte en *Saxe*: mais il est si vivement poursuivi par l'*Usurpateur*, qu'il ne se sauve qu'avec peine.

1088.

DE fréquentes Lètres des *Romains*, de la *Comtesse* MATHILDE, & même d'au delà des Monts, invitent les *Evêques* dispersés à se réunir pour doner un Chef à l'Eglise en danger. HUGUE, *Archevêque de Lion*, écrit alors une seconde *Lètre* à MATHILDE pour se justifier du reproche, que le *Decret* du *Concile de Bènevent* lui faisoit de s'être séparé lui-même de la communion de l'*Eglise Romaine*. Après des louanges, des conseils spirituels, & des protestations « de ne point douter » que MATHILDE n'ait pour protecteurs dans le Ciel le *Pape* » GREGOIRE VII & le bienheureux ANSELME, *Evêque de Lucque*, qui l'avoient conduite dans les voies du Salut »; HUGUE lui dit: *Soûtenue de leur secours, emploïés toutes vos forces pour le service de l'*Eglise Romaine; *& faites tous vos efforts pour que, de votre consentement, on en élise* Evêque *une Persone, capable du procurer la fin de tant de maux, le salut des Ames, la confusion de nos Ennemis, & le rétablissement de la Dignité Apostolique* (2). *Pour nous, quoique nous nous soïons écartés du sentiment de quelques-uns des* Evêques *& des* Cardinaux-Prêtres *de la Sainte* Eglise Romaine *au sujet du renouvellement de l'élection du Seigneur* Abbé du Mont-Cassin, *sur quoi nous instruisîmes publiquement, à* Capoue *même, plusieurs d'entre eux des raisons que nous avions de penser autrement que les autres; nous voulons cependant que vous sachiés*

(1) Voïés à ce sujet, pp. 353-7, 359-61, & 375-89, col. 2.
(2) On voit clairement, dans cette Phrase, que cette *Lètre* fut écrite pendant la Vacance du Siège.

que nous ne nous somes jamais séparés & qu'avec la miséricorde de Dieu, nous ne nous séparerons jamais de cette unité, qu'ils forment, par laquelle Dieu nous a daigné lier au corps de l'Eglise pour le service de S. PIERRE; *& que nous nous proposons bien plustôt de procurer, en toute manière, l'avantage du Siége Apostolique. Nous vous informons aussi, puisque vous êtes dans les mêmes sentimens que nous* (1), *que nous avons souffert tant d'excès & de torts de la part des* Moines de Clugni, *que nous ne pouvons aucunement les supporter avec patience. Avant d'aller à* Rome *l'année passée* (2), *nous avions appris que l'*Abbé, *le jour du Vendredi-Saint, avoit récité publiquement l'*Oraison *ordinaire* pour l'Empereur, *que l'on retranche à cause de l'excommunication & de la déposition d'*HENRI *par le Seigneur* Pape GREGOIRE. *Come nous lui demandions comte de sa conduite à cet égard; troublé par sa conscience, il nous répondit,* « *Qu'il avoit dit cette* Oraison *pour un* Empereur quelconque »; *&, come nous le pressions par les termes même de l'*Oraison, *qui regardent l'*Empire Romain, *la vérité qui l'accabloit le fit taire: mais cependant, après avoir connu sa faute, il ne la répara point par une pénitence convenable. Depuis notre retour, lorsque nous nous efforcions de résister aux entreprises sans bornes de ses* Moines *il nous présenta certaines* Lètres, *qu'il disoit avoir reçues du* Pape VICTOR (3), *par lesquelles il étoit enjoint, tant à lui, qu'à ses Frères,* « *d'avoir soin de s'abstenir* » *de notre communion & de celle de* RICHARD de Marseille »; *afin de se faire de ces* Lètres *un prétexte de ne point réparer les torts que nous avions soufferts. Ces* Lètres, *indignes de la modération & de la gravité Apostolique, contiènent des mensonges manifestes; car elles assurent que, depuis l'élection de l'*Abbé du Mont-Cassin *jusqu'au* Concile de Capoue, *il y eut une an-*

(1) *Præterea notificamus unanimitati tuæ.*

(2) Cette *Lètre* fut écrite l'année d'après le voïage d'*Hugue* en *Italie.* Ce fut donc en 1088, & pendant la vacance du Siége après la mort de *Victor III.*

(3) Il y a dans le Texte *du Pape Urbain.* C'est une faute d'un Copiste, qui, voïant dans la Copie qu'il transcrivoit, *Papa V.*, s'est avisé d'achever le mot en écrivant *Vrbano*, au lieu de *Victore.* Les Editeurs des Conciles n'ont pas vu cette faute. Elle est cause que l'*Abbé Fleuri*, n'aiant pas fait attention aux deux endroits que j'ai remarqués, lesquels fixent le tems de cette *Lètre*, n'en parle, Liv. 64, N. XXI, qu'à l'année 1094, sans rien dire qui fasse penser qu'il la croïoit antérieure à cette année-là. Cette même faute a mis en défaut la sagacité de D. *Thierri Ruinart*, que l'on pouroit cependant convaincre par lui-même d'avoir très bien vu que la *Lètre* avoit précédé l'élection d'*Urbain II.* Dans sa *Vie* de ce *Pape*, imprimée dans le T. III des *Œuvres posthumes de D. Jean Mabillon & de D. Thierri Ruinart*, il dit, Ch. XXI: *Pour les* Lètres d'Urbain, *qu'*Hugue *dit lui avoir été montrées par* Hugue de Clugni, *dans les-*

*née tout à fait révolue ; quoiqu'il soit vrai que l'intervalle ne fut pas d'une année entière. Elles avancent encore, entre autres, un mensonge très impudent, savoir que nous nous somes volontairement séparés de la communion de l'*Eglise Romaine; *quoique notre conscience & la charité, qui nous lie dans le Seigneur, nous soient témoins, non seulement que nous n'avons pas évité de communiquer avec eux : mais que nous avons résisté même à ceux qui nous le persuadoient.* Il parle ensuite de ce que plusieurs *Evêques* avoient fait pour le reconcilier avec l'*Abbé* HUGUE, qui n'avoit pas voulu consentir d'omètre l'*Oraison pour l'Empereur*, & dit qu'on a seulement suspendu leur querèle pour un tems. Il finit par prier MATHILDE, « si les Porteurs » de sa *Lètre* ne peuvent pas aller jusqu'à *Rome*, d'y faire elle- » même tenir celles dont il les a chargés pour les *Evêques* & » les *Cardinaux*; & lui recommande le *Cardinal-Soûdiacre* RO- » GER, qui devoit passer par les Etats de la *Comtesse*, en retournant » à *Rome* pour le service de l'Eglise ». HUGUE, come on vient » de le voir, done un démenti bien formel au *Concile de Bènevent*. Sa *Lètre* nous apprend aussi que les *Moines de Clugni*, come ceux *de Farfa*, ne croïoient pas que GREGOIRE VII eut eu le droit de déposer son Souverain & le leur; & qu'ils fussent dispensés, parceque ce *Pape* l'avoit excommunié, de lui rendre les devoirs religieux qu'ils lui devoient. Après six mois de vacance du Siége Apostolique, quarante, tant *Evêques*, qu'*Abbés* de différentes Provinces d'*Italie*, forment, le 8 de Mars, Mercredi de la première Semaine de Carême, avec quelques *Evêques* & *Cardinaux Romains*, dans la Cathédrale de *Terracine*, un Concile, où se présentent JEAN, *Cardinal-Evêque de Porto*, & BENOÎT, *Préfet de Rome*, avec les pouvoirs, le premier des *Evêques* & des *Cardinaux*, qui n'avoient pas pu sortir de cette Ville, & de la partie du *Clergé Romain* opposée à l'*Antipape*; le second, de la *Noblesse* & du

quelles le Pape *avertissoit les* Moines de Clugni *de s'abstenir de la communion* d'Hugue *& de* Richard, Abbé de Marseille; *nous ne les avons vues nulle part.* Il n'avoit garde de trouver ces *prétendues Lètres* d'*Urbain*, qui ne sont autre chose que le *Decret* même *du Concile de Bènevent* avec la *Lètre d'avis* qui l'adressoit, au nom du *Pape Victor*, à l'*Abbé Hugue.* Dans le même Chap. D. *Ruinart* veut justifier le *Cardinal Otton*, depuis *Urbain II*, contre les reproches que l'*Archevêque Hugue* lui fait dans sa première *Lètre* à *Mathilde.* Les meilleurs Esprits ne sont pas toujours à l'abri des préventions de patrie & d'état. D. *Ruinart*, né dans le Diocèse de Rheims ainsi qu'*Urbain II* & *Bénédictin* come lui, justifie le *Cardinal Otton* par des raisonemens, qui, pour être assés pieux, n'en sont pas moins frivoles, & qui sont d'un faux, qui surprend de la part d'un Ecrivain aussi judicieux.

Peuple de Rome. On convient d'ajouter au Jeûne des trois jours suivans une Abstinence plus rigoureuse, des Prières continuelles, & de grandes Aumônes, pour obtenir de Dieu qu'il fasse connoître celui qu'il destinoit au Gouvernement de l'Eglise. Le Dimanche, 12, on se rassemble à la Cathédrale, où les *Cardinaux-Evêques de Porto, de Tusculum*, & d'*Albane*, Présidens du Concile, après quelques momens de conférence, montent au Jubé; font faire silence; & proclament *Pape*, sous le nom d'URBAIN II, le *Cardinal* OTTON, *Evêque d'Ostie*, que l'on intronise sur le champ dans la Chaire Episcopale de cette Eglise. Dès le lendemain, le nouveau *Pape* écrit diverses *Lètres* aux *Catholiques* « pour leur faire part de son élection, » & pour les assurer qu'il suivra fidèlement les traces de GRE- » GOIRE *VII* ». Il députe en même tems de divers côtés des *Légats*, chargés principalement d'exhorter les Princes & les Peuples à persister dans la défense de la Religion. Il écrit en particulier à la *Comtesse* MATHILDE pour la prier « de continuer » de soûtenir la Cause du *Saint-Siége* contre les *Schismati-* » *ques* ». Etant ensuite allé passer quelques jours au *Mont-Cassin*, il y prend pour Secrétaire le *Moine* JEAN GAETANO, qu'il fit l'année suivante *Cardinal-Diacre*, & *Chancelier de l'Eglise Romaine*, & qui devint le *Pape* GELASE *II* (1). URSON, *ou* URSION, *Abbé de Bantino*, Monastère du Diocèse d'*Acerenza* dans la *Pouille*, vient au *Mont-Cassin*, prier Urbain, de la part du *Duc* ROGER & du *Prince* BOEMOND, de venir dédier

(1) *Pierre-Diacre*, Liv. IV de la *Chronique du Mont-Cassin*, Ch. 5, parlant de ce voïage d'*Urbain* au *Mont-Cassin*, dit, « Que ce *Pape* y fut guéri, par les » mérites de S. *Benoît*, d'un très grand mal de côté qui l'affligeoit souvent & » lui causoit de vives douleurs. Il ajoute que le Saint, apparoissant au *Pape*, » fit ce miracle pour le convaincre que son Corps étoit au *Mont-Cassin*, ce dont » le *Pape* doutoit ». *Bien que nous ne voulions pas*, dit D. *Ruinart*, Ch. XXXVI de l'Ouvrage déja cité, *nier qu'*Urbain *recouvra la santé sur cette sainte Montagne par les mérites de S.* Benoît; *nous n'admètons cependant pas ce que cet Auteur dit, « Que notre Saint Père apparut au* Pape *pour l'assurer de la présence de son corps au* Mont-Cassin; *ce que le* Pape *ne croïoit pas auparavant. Car il est clair, par divers endroits de l'Ouvrage de* Pierre, *qu'à l'occasion de miracles réellement opérés par S.* Benoît, *il a semé, par ci, par là, dans ses récits de pareilles Historiètes, qui ne peuvent pas subsister avec la vérité des faits.* On a vu, dans le I Tome de cet Ouvrage, coment les corps de S. *Benoît* & de Ste *Scholastique* furent apportés du *Mont-Cassin* en *France*; & que celui de S. *Benoît* fut mis dans le Monastère de *Fleuri*, présentement *Saint Benoît-sur-Loire*. Les *Bénédictins François* soûtiènent qu'il y est encore, quoiqu'au *Mont-Cassin* on prétende l'avoir, & qu'on assure même qu'il n'en est jamais sorti. Le même *Pierre-Diacre* se trompe, en disant que ce fut, dans un second voïage d'*Urbain* à ce Monastère, qu'il prit le *Moine Jean* pour Secrétaire. On le trouve en faisant les fonctions dans plusieurs *Bulles* de cette année. Il s'y qualifie, *Présignateur du Seigneur Urbain Pape*; titre qu'il prit jusqu'en 1089 qu'il fut fait *Chancelier*.

l'Eglise de *Bantino.* Le *Pape* s'y transporte ; fait la dédicace ; &, par un *Privilége* renouvellé depuis & confirmé par PASCHAL *II*, il rend cette Abbaïe immédiate du Saint-Siége (1). Il revient ensuite à *Terracine* au commencement d'Avril ; & part de cette Ville très précipitamment pour la *Sicile*, où le *Comte* ROGER, qui faisoit alors le Siége de *Butera*, le va joindre à *Traina* pour la conférence qu'il lui proposoit. Peu de jours après son élection, URBAIN avoit envoïé NICOLAS, *Abbé de Grotta-Ferrata*, & le *Diacre* ROGER à *Constantinople* réprésenter à l'*Empereur* ALEXIS COMNE'NE, « Qu'il avoit » tort de défendre aux *Latins* de sa domination l'usage des » Azimes au Saint Sacrifice, & de les vouloir réduire au Rit » des *Grecs* ». ALEXIS avoit bien reçu la remontrance du *Pape* ; & les *Nonces*, revenus sur le champ, avoient rapporté sa réponse écrite en lètres d'or, par laquelle il invitoit le *Pape* « à venir dans dix-huit mois, avec des Gens Savans, à *Constantinople*, pour traiter la question dans un Concile, & pour » la décider par les autorités des Pères, afin de parvenir à » faire entre les deux Eglises une paix ferme & durable ». URBAIN instruit le *Comte* de son dessein d'aller travailler à cette bonne œuvre. ROGER le lui conseille, lui promet son secours, & le renvoie chargé de présens. Mais la crainte que GUIBERT, alors très puissant dans *Rome*, ne le devînt encore plus par son absence, empêchant URBAIN de penser à ce voïage, il renvoie à *Constantinople* les mêmes, ou d'autres *Nonces*, qui, l'année suivante, firent une sorte d'accommodement avec l'*Empereur* ALEXIS. Après avoir séjourné dans différentes Villes, URBAIN vient à *Rome*, où, le 1 de Novembre, il accorde un très ample *Privilége* à l'Abbaïe de *Clugni.* Dans cette *Bulle* « il s'avoue redevable, tant à l'*Abbé* HUGUE, qu'à » son saint Monastère, parcequ'il a reçu de l'*Abbé* les pre- » mières instructions de la Vie Monastique, & parcequ'il a, » dans ce Monastère, été régénéré par une seconde grace du » Saint-Esprit » ; expressions par lesquelles il fait clairement de la Profession Monastique un second Batême. Il passe tout l'hiver à *Rome* dans une maison de PIERRE *de* LE'ON, située dans l'*Ile du Tibre*, se défendant avec peine des embûches des

(1) *Ughelli*, T. VII, aux *Evêques d'Acerenza*, s'efforce sur un ancien Monument de renvoïer cette Dédicace à 1099 : mais D. *Ruinart*, Ch. XXVIII, prouve très bien qu'*Ughelli* se trompe, & que le Monument défectueux, sur lequel il se fonde, s'il n'est pas l'ouvrage d'un Faussaire, ne peut concerner que le Monastère de *la Cava.*

Schismatiques, & tellement réduit à l'indigence, qu'il ne subsistoit, que des aumônes des *Dames Romaines*, & même des *Femmes du Peuple*.

Le mépris, que les *Saxons* avoient pour leur *Roi* HERMAN, les engage à se déclarer tous pour l'*Empereur*; ce qui force HERMAN, après avoir fait son accommodement avec son Souverain, de se retirer dans son Comté de *Luxembourg*; où, quelque tems après, il meurt d'un coup de pierre, qu'il reçoit à la tête au Siége d'un Château (1). WELF, *Duc de Bavière*, prend encore *Ausbourg*, la seconde fête de Pâque, & fait prisonier l'*Evêque* SIGEFRED. A la sollicitation du *Marquis* EGBERT, qui vouloit empêcher la prise d'un de ses Châteaux en *Thuringe*, que l'*Empereur* assiégeoit, les *Saxons* ne restent pas longtems fidèles à ce Prince. EGBERT marche avec eux contre l'*Empereur*, dont il met les troupes en déroute. Il le poursuit vivement; & l'enferme si bien, pendant deux jours, dans un poste désavantageux, que, pour s'en tirer, HENRI lui fait, à regret, des promesses, qu'il se crut ensuite dispensé de tenir. Il va passer les fêtes de Noèl à *Bamberg*, sans ses Ornemens Roïaux, qu'il avoit perdus dans la bataille, où BURCHARD, *Evêque de Lausanne*, qui, ce jour-là, portoit la lance Impériale, avoit été tué (2).

Le *Prince* BOE'MOND s'étoit, à son retour d'*Albanie*, em-

(1) *Des Auteurs*, dit *Muratori*, p. 295, *mètent la mort de ce Prince en* 1086, *d'autres en* 1087: *mais les Ecrivains, que je cite, méritent plus de croïance*. Ces Ecrivains sont *Berthold de Constance*, l'*Annaliste Saxon*, & la *Chronique d'Ausbourg*.

(2) *Je ne sais pas*, dit *Muratori*, même p., *si ce fut l'année suivante, come* l'Annaliste Saxon *le dit, ou bien à la fin de celle-ci, par le jour de Noèl de laquelle* Berthold *commence l'année* 1089, *qu'*Henri *fut défait par le* Marquis Egbert... *Il ne se sauva qu'avec peine. La bataille se dona précisément la veille de Noèl.* Ce dut être un autre jour. *Berthold*, à la fin de cette année, après avoir parlé de la bataille, dit, que, *par un Siége de deux jours*, Henri *fut réduit à s'avouer excommunié, & à demander à se reconcilier.* Cette demande & cet aveu, si l'*Empereur* les fit réellement, ne furent suivis d'aucun effet. *Dodechin, Abbé de Saint-Disibod*, que *Trithème* a suivi, met, dans sa *Continuation* de *Marian l'Ecossois*, cet évènement sous l'année suivante. Au reste, il assure que l'*Empereur*, aiant perdu dans la bataille les Ornemens Roïaux, fut obligé de fuir depuis le Château de *Gleichen* en *Thuringe* jusqu'à *Bamberg*, & d'y *solemniser sans honeurs*, c'est à dire sans les Ornemens Roïaux, la fête de Noèl. *L'Abbé d'Ursperg* place aussi cet évènement en 1089: mais on ne sauroit douter qu'il n'appartiène à 1088. *Berthold* écrivoit dans le tems même: mais il résulte de son récit qu'*Henri* fut défait dans une bataille; qu'il fut ensuite assiégé deux jours dans un poste désavantageux; & que ce fut pour s'en tirer, qu'il fit les promesses dont cet Auteur parle. Le tout se dut passer en *Thuringe* quelques jours avant Noèl, puisqu'*Henri* célèbra cette fête à *Bamberg*; & ce dut être après la bataille, qu'il eut peine à se sauver. Il dut, après sa reconciliation avec le *Marquis Egbert*, se retirer tranquillement.

paré de la Ville d'Oria. Puis, rassemblant un assés grand nombre de Troupes, il n'avoit pas cessé d'infester par des courses tous les environs de Tarente & d'Otrante. Cette année, il paroît tout à coup à Farnito dans le Territoire de Bènevent; & livre bataille à l'Armée du *Duc* ROGER, son frère; bataille singulière, en ce qu'il n'y périt en tout qu'un seul Home. *Roger* a l'avantage, & fait beaucoup de Prisoniers (1). Le *Comte* ROGER s'établit Médiateur entre ses Neveux; & leur fait faire un accord par lequel le *Duc* ROGER cède au *Prince* BOEMOND, Oria, Gallipoli, Tarente, Otrante & d'autres Villes & Châteaux: mais cet accommodement ne termine pas le différent des deux Frères, lequel ne paroît avoir reçu la dernière main que l'année suivante (2).

BENAVERT, *Commandant Sarasin de Siracuse*, vient, avec une Flote considérable, ravager les Côtes de Calabre, surtout aux environs de Reggio. Le *Comte* ROGER s'embarque, au mois de Mai, sur une Flote qu'il avoit armée pendant l'hiver; va débarquer en Sicile sa Cavalerie, commandée par son fils *Jourdain*, qu'il fait marcher à Siracuse, & lui-même fait voile vers cette Ville. Il rencontre la Flote de *Benavert*, qu'il attaque; & vient tout d'un coup à l'abordage de l'Amiral, dans lequel il saute. *Benavert*, voulant passer dans un autre vaisseau, tombe dans la mer & se noie; ce qui termine le combat. *Roger*,

(1) Suivant *Loup Protospate* la guerre commença, cette année, entre les deux Frères *Roger* & *Boèmond*: mais *Muratori*, p. 295, dit, « Qu'il est plus » vraisemblable qu'elle avoit commencé plustôt ». C'est de *Geoffroi de Maleterre*, qu'on apprend que *Boémond*, s'étant emparé d'Oria, faisoit des courses dans les Territoires d'Otrante & de Tarente, avec une Armée considérable. *Romoald de Salerne* place, en cette année, la bataille de Farnito: mais elle ne doit s'être donée que pendant que le *Comte Roger* faisoit le Siége de Siracuse; &, si l'accommodement de ses Neveux, auquel il travailla, se fit cette année, ce qui n'est pas bien sur, ce ne put être que vers la fin.

(2) On trouve dans la *Sicile Sacrée*, T. III, *Notice* des *Evêques de Mazara*, quelques mots du XXXe. Liv. des *Histoires* de *Léon d'Ostie*, Ouvrage inconnu que *Pierre Diacre* ne nome point dans la liste de ceux de cet Auteur. Il s'agit dans ce Fragment du *Cardinal Henri*, le *Sicilien*, qui suivit en 1096 le *Prince Boémond* dans le Levant, & fut le premier Patriarche Latin d'Antioche. Ce Fragment dit, « Qu'*Henri*, jeune alors, fut envoïé par *Urbain*, en 1089, pour » accommoder *Roger* & *Boémond*, qui se disputoient le *Roïaume de Pouille* » *& de Calabre*; qu'ils s'en remirent à son arbitrage; qu'il leur partagea le » *Roiaume* également; & qu'ensuite il retourna rendre comte au Pape ». *Geoffroi de Maleterre* parle, Liv. IV, Ch. 10, d'une querèle entre *Roger* & *Boémond* après la mort de leur père le *Duc Robert*; & dit « qu'elle dura deux » ans ». Dans le Ch. 11 il fait entendre qu'en 1086, elle fut appaisée par *le conseil de Fidèles* des deux Princes. *Robert* étant mort, en Juillet 1085, il n'y avoit pas en 1086 deux ans que ses Fils étoient en guerre: mais *Geoffroi* dit encore que, par la paix qui se fit, *Boémond* devint Seigneur de *Bari*. Le 10 de Septembre 1089, *Urbain* tint un *Concile* à *Melfe* dans la Pouille. Or *Jean*, *Archidiacre de Bari*, vivant alors, dit, dans l'*Histoire de l'Invention de S. Sabin*,

aiant pris plusieurs vaisseaux de cette Flote, va faire le siége de Siracuse, qui dure environ quatre mois. Les Assiégés se défendent avec tant d'opiniâtreté, que, les vivres leur manquant, ils se nourrissent des cadavres de ceux qui mouroient. Enfin la Veuve de *Benavert*, n'aiant plus aucune espérance de tenir, s'embarque, avec son Fils & les principaux des Sarasins, sur deux Vaisseaux; & se sauve à la Côte de Noto. Par-là *Roger* devient maître de Siracuse, dont il done le domaine à son fils *Jourdain*, & dont il fait rebénir les Eglises, changées en Mosquées par les Mahométans. Dans le même tems à peu près, les *Pisans*, qui commerçoient en Afrique, aiant souffert quelques torts, avoient fait un grand armement, avec lequel ils avoient assiégé la Capitale du *Roi de Tunis*, qu'ils avoient prise, à l'exception de la grande Tour, où ce Roi continuoit de se défendre. Come ils n'avoient pas des forces assés considérables pour conserver une aussi grande Ville, ils envoient proposer au *Comte* ROGER de la lui cèder: mais le *Comte*, allié du *Roi de Tunis*, ne veut point se brouiller avec ce Prince, Peut-être aussi des conquêtes en Afrique lui paroissent-elles trop difficiles à conserver. Quoi qu'il en soit, le *Roi de Tunis*, pour se délivrer des *Pisans*, leur done une très grande somme, s'oblige de ne plus envoïer faire de dêcentes sur les Côtes d'Italie, & relâche tous les Esclaves Chretiens (1).

« Que ce fut *par l'ordre & du consentement du Duc Roger*, qu'on élut *Archevê-» que de Bari*, l'*Abbé Elie* »; ce qui prouve qu'alors cette Ville êtoit au *Duc*. Il ajoute, « Que le *Pape Urbain*, qui célèbroit un *Concile* à *Melfe*, invité par » les Députés de *Boémond*, *qui tenoit déja Bari sous sa domination*, alla dans » cette Ville sacrer *Elie* ». *Jean* êtoit lui-même du nombre des Députés. Suivant cet Auteur, *Bari*, peu de tems avant le *Concile de Melfe*, appartenoit à *Roger*; &, vers la fin du *Concile*, à *Boémond*. Suivant *Geoffroi*, la paix, qui se fit entre les deux Frères, après une guerre de deux ans, rendit *Boèmond* maître de *Bari*. Concluons que le *Fragment de Léon* & *Geoffroi* parlent de la même guerre & de la même paix; & que la paix fut faite par *Henri*, Légat d'*Urbain*, avant le *Concile de Melfe*, dans lequel sans doute elle fut confirmée. *Camillo Pellegrino*, dans ses *Corrections à Loup Protospate*, soupçone, à tort, qu'elle y fut conclue. Je dois tout ce que je viens de dire à D. *Ruinart*, Ch. LIII. Le *Fragment* d'un Ouvrage inconnu seroit ici d'une médiocre autorité, s'il n'êtoit pas certain qu'en 1088, les deux Frères êtoient en guerre. Cette guerre, commencée dès 1086 & suspendue plusieurs fois par des accommodemens provisionels, dut enfin être terminée en 1089 par la Sentence arbitrale du *Légat Henri*, donée sans doute de l'avis du *Comte Roger* & des *Barons* de *Roger* & de *Boémond*.

(1) Je parle d'après *Geoffroi de Maleterre*, Liv. III, Ch. 3. Son récit paroît à *Muratori* plus vraisemblable que ceux de *Pierre Diacre* & des *Annales de Pise*. Selon le premier, « Le *Pape Victor III*, desirant qu'on reprimât l'audace des » Sarasins d'Afrique, qui venoient faire de fréquentes dêcentes sur les Côtes » d'Italie, en fit la proposition, de concert avec les Evêques, dans une Assem-» blée générale des Peuples d'Italie. En conséquence une grande Armée fut mise » sur pied; reçut du Pape l'Etendart de S. *Pierre*, & la rémission des péchés;

1089.

LES *Collections des Conciles*, sur l'autorité de BERTHOLD *de Constance* mal entendu, nous en offrent un de cent quinze *Evêques* tenu, cette année, par *Urbain II*, dans lequel *il confirme, par l'Autorité Apostolique les* Decrets *Ecclésiastiques de ses prédècesseurs.* C'est tout ce qu'en dit cet Auteur, qui n'assigne ni le lieu, ni le tems de ce Concile. On le place communément à *Rome* : mais il le faut retrancher du nombre de ceux d'URBAIN. BERTHOLD, ne parlant que sur des bruits vagues de ce qui se passoit en *Italie*, & mal informé du nombre des *Evêques* présens à ce Concile, a voulu parler de celui que nous allons voir URBAIN célèbrer à *Melfe*, où réellement il fit ce que BERTOHLD dit avoir été fait. On a de ce *Pape* une *Lètre Décrétale*, adressée à GE'BEHARD, qu'il avoit, dans sa *Légation d'Allemagne*, sacré lui-même *Evêque de Constance*, & que, depuis son élévation au Pontificat, il avoit fait *Légat* dans tout le *Roïaume de Germanie* pour seconder & soulager ALTMAN, *Evêque de Passaw.* Cette *Lètre* est du 18 d'Avril de cette année, come on l'apprend de BERTHOLD, c'est à dire qu'elle est postérieure à la première ou seconde Semaine de Carême, tems où les *Papes* avoient alors coûtume de tenir leur Concile annuel. BARONIUS, qui n'a connu cette *Lètre* que par un fragment, la dit écrite en Concile, & la nome *Sinodale* : mais la Pièce entière, recouvrée depuis, fait voir qu'il se trompe. Consulté par GE'BEHARD au sujet des *Excommuniés*, URBAIN lui répond, « Qu'il a pris conseil de ses Frères, c'est à dire des

» & s'empara d'une Ville d'Afrique, après avoir tué cent mille Sarasins. Le » même jour, la nouvelle en fut miraculeusement sue de toute l'Italie ». *Les Annales de Pise* & le *Martirologe* mst. *de l'Eglise de Lucque*, que je cite ailleurs d'après le *Fiorentini*, disent presque dans les mêmes termes, « Que les *Pisans* » & les *Génois* firent la guerre en Afrique ; massacrèrent presque tous les Sara- » sins ; prirent, le jour de S. *Sixte*, deux Villes, *Almadie* & *Séville* ; rapportè- » rent une grande quantité d'or, d'argent, & d'étofes ; & qu'avec ce butin, » ils enrichirent de nouveaux Ornemens le Trésor de l'Eglise de Pise, & bâti- » rent dans la *Court* vieille l'Eglise de Saint-Sixte ». Quelques Auteurs parlent de *Méadie*, Ville d'*Afrique*. Ce pouroit être *Almadie*. Mais on ne trouve nulle part une *Séville* dans ce païs ; & certainement les *Pisans* ne prirent point *Séville* en *Espagne*. D'ailleurs, *Pierre Diacre*, *Geoffroi de Maleterre* & *Berthold de Constance* ne parlent que d'une seule Ville. Ce dernier dit, « Que les *Pisans* » & les *Génois*, & beaucoup d'autres Peuples d'Italie allèrent attaquer le Roi » d'Afrique ; ravagèrent son païs ; le forcèrent à s'enfermer dans une Forte- » resse ; & le rendirent Tributaire du Siége Apostolique ». Le *Roncioni*, dont le *Fiorentini* possèdoit en mst. une *Histoire de Pise*, s'appuie sur d'autres *Histoires* plus anciènes ; & de cette Expédition, il en fait deux. L'une, des *Pisans* en Afrique ; ce qui pouroit s'accorder avec l'*Anonime du Mont-Cassin*, qui dit, sous l'année 1086, « Que les *Pisans* firent la guerre en Afrique & furent Vain-

EVENEMENS sous le règne d'HENRI III.

» *Evêques* & des *Cardinaux Romains*; & qu'il a longtems, » avec eux, traité la question de l'*Excommunication*: Qu'on » doit tenir pour *Excommuniés*, au premier degré, l'*Héréstiar-* » *que de Ravenne*; au second, le *Roi* HENRI, leurs Conseil- » lers, ceux qui les aident d'argent, ceux qui leur obéissent, & » principalement ceux qui reçoivent d'eux ou de leurs Adhé- » rans des Dignités Ecclésiastiques; au troisième degré, ceux » qui communiquent avec eux: Qu'on ne les excommunie cepen- » dant pas nomément à *Rome*; mais qu'on ne les admet point » à la communion, qu'ils n'aient fait pénitence; & que l'on » règle la satisfaction, suivant qu'ils ont péché par ignorance, » par crainte, ou par nécessité, parceque l'on doit traiter avec » plus de rigueur ceux qui sont tombés volontairement, ou » par négligence. Il s'en rapporte là dessus à la discrétion de GE'BEHARD ». *A l'égard*, ajoute-t-il *des* Clercs *ordonés par des* Evêques excommuniés, *nous n'en portons pas encore de jugement*, *parcequ'à ce mal général*, *il faut appliquer le remède d'un Concile général*, c'est à dire, suivant le langage de ces tems-là, nombreux & composé d'*Evêques* de différentes Provinces. Le *Pape* dit ensuite à l'*Evêque de Constance*, « Que, » pour le présent, il peut laisser dans leurs Ordres ceux que » des *Evêques excommuniés*, mais auparavant *Catholiques*, » ont ordoné, pourvu que ces *Evêques* ne soient pas *Simo-* » *niaques*, & que ces *Clercs* n'aient pas reçu d'eux les Ordres » par *Simonie*, si toutefois leurs mœurs & leur doctrine pa- » roissent le mériter: mais qu'il faut auparavant qu'ils s'acqui- » tent de la pénitence, que GE'BEHARD jugera convenable. Il

» queurs ». L'autre, des *Pisans* & des *Génois* en Espagne. Il fait aussi le Roi des Sarasins tributaire, non de l'Eglise Romaine: mais des Pisans. Le fond de ce que je viens de dire, appartient, tant à *Muratori*, p. 293-4, qu'au *Fiorentini*, Liv. II, p. 235-8. J'ajoute contre *Pierre Diacre*, qu'il commence par parler d'une Assemblée générale des Peuples d'Italie, qui ne se tint point alors, & qui dans les circonstances ne pouvoit pas se tenir; & qu'il finit par la supposition d'un Miracle. L'Expédition des Pisans s'étant faite, après que *Victor III* eût témoigné desirer que l'on fît la guerre en Afrique; ce *Moine* a confondu le tout pour en faire honeur à ce *Pape*, son *Abbé*. Je dis contre *Berthold* & le *Roncioni*, que le Roi d'Afrique ne fut tributaire, ni du Siége Apostolique, ni des Pisans. C'est un fait dont il ne se trouve dans la suite aucune trace, ni dans l'*Histoire des Papes*, ni dans celle *de Pise*. Enfin, en m'attachant toujours à *Geoffroi de Maleterre*, je dis contre tous les autres que j'ai cités, qu'à la vérité les *Pisans* avoient des forces navales assés considérables: mais qu'ils n'étoient pas assés puissans pour faire seuls la guerre contre un Roi plus puissant qu'eux, ce qui les obligea d'emprunter des secours d'homes & de vaisseaux, des *Génois* & d'autres Peuples d'Italie; & que c'est-là cette ligue dont ces Auteurs parlent. Les *Annales* des *Génois* ni celles d'aucun autre Peuple d'Italie ne leur font honeur de cette guerre. Ce peut être une preuve que les *Pisans* la firent pour leur comte, en paiant les secours qu'on leur fournit.

» défend cependant de les élever à des Ordres ſupérieurs, à » moins que ce ne ſoit pour une très grande utilité de l'Egliſe; » ce qui ne ſe doit faire que rarement, & même avec beaucoup » de précaution. Enſuite, ſans doner atteinte à l'anciène Diſci- » pline, qui ne réhabilitoit jamais les *Clercs criminels*, quelque » pénitence qu'ils euſſent faite, il accorde à la néceſſité pré- » ſente de l'Egliſe de laiſſer, ou de rétablir dans leurs fonc- » tions les *Prêtres*, les *Diacres*, & les *Soûdiacres*, qui ſeront » tombés dans le crime depuis leur ordination, pourvu cepen- » dant qu'ils ne ſoient point notés d'infamie, & que leur bone » conduite le mérite ». On eſt mal inſtruit de ce qui ſe paſ- ſoit alors en *Italie*: mais il n'eſt pas douteux que le *Parti d'*URBAIN étoit le plus foible. On le peut conclure de ce que, vers ce tems, les *Ducs* & les *Princes rebelles de Germanie* ont une Conférence avec l'*Empereur*, auquel ils offrent « de le ré- » tablir entièrement dans le *Roïaume*, s'il abandone l'*Anti- » pape* ». L'*Empereur* ne rejète point cette propoſition: mais il demande le tems de conſulter les *Princes* de ſon Parti. Les *Séculiers* conſentent à ce qu'il contente ſes Ennemis: mais les *Eccléſiaſtiques* l'en empêchent. La reconnoiſſance du *légitime Pape* expoſoit ces derniers à perdre leur rang & leurs places, qu'ils tenoient de l'*Antipape*, ou de ſes *Adhérans*. Quelque tems après, l'*Empereur* ſe remarie avec ADÉLAÏDE, nomée PRA-XE'DE par DONIZON & par BERTHOLD *de Conſtance*. Elle étoit fille d'un *Duc de Ruſſie*, & veuve d'OTTON, *Marquis de Brandebourg*. Le *Marquis* ALBERT-AZZON II *d'Eſte*, dont le fils aîné WELF IV, *Duc de Bavière*, étoit en *Allemagne* un des plus fermes ſoûtiens du *Parti rebelle*, imagine de le rendre encore plus puiſſant par le mariage de WELF V, fils de ce *Duc*, avec la *Comteſſe* MATHILDE, alors âgée de 43 ans. Il fait entrer le *Pape* dans ſes vues d'autant plus facilement, que MATHILDE, qui ſoûtenoit preſque ſeule tous les efforts des *Schiſmatiques*, dont le nombre augmentoit continuellement en *Italie* (1), ſeroit par ce mariage plus en état de leur faire tête. La *Comteſſe* conſent, par déférence pour le *Pape*, à doner la main à WELF V, qui ſe rend en *Italie* (2); & le Mariage ſe fait.

(1) *Il y avoit peu de Catholiques dans l'Egliſe: mais les Schiſmatiques ſe multiplioient*, dit *Dodechin* dans ſa *Continuation* de la *Chronique* de *Marian l'Ecoſſois*.

(2) Le *Fiorentini* dit, Liv. II, p. 241, « Que ce Prince étoit depuis longtems » en Italie, & qu'il s'y diſtinguoit en faveur de l'*Egliſe*, avec les Troupes de » ſon Aieul ». C'eſt ce qu'aucun Hiſtorien ne dit.

Mais tout se passe avec tant de secret, que l'*Empereur* n'en apprend rien qu'après la célébration. On a lieu de présumer que le principal Article du Contrat, êtoit qu'au défaut d'Enfans, WELF hériteroit de tous les Etats de *MATHILDE*; & cet Article suppose que la Donation, qu'elle en avoit faite, en 1077, à l'*Eglise Romaine*, n'êtoit nullement connue, quoique j'aie dit, d'après DONIZON, que le *Peuple Romain* en avoit témoigné beaucoup de contentement. Ce mariage, le fruit de l'ambition du *Marquis ALBERT-AZZON* & de la politique du *Pape URBAIN*, alarme les *Lombards*, qui, rassemblant toutes leurs forces, attaquent plus vivement les Etats de *MATHILDE*: mais, toujours repoussés par tout par le *Duc WELF*, ils ont recours à la *Comtesse* elle-même pour obtenir une trève jusqu'à Pâque de l'année suivante. Pendant cette guerre, *URBAIN*, dont les affaires alloient mal à *Rome* & que *MATHILDE* ne pouvoit pas secourir, êtant passé dans la *Pouille*, tient à *Melfe*, le 10 de Septembre (1), un *Concile* de soixante & dix *Evêques*, & douze *Abbés*. Il s'y fait, le second jour, seize Canons, dont les premiers confirment les *Decrets* contre la *Simonie* & contre l'*Incontinence des Clercs* (2). Le *Duc ROGER*, & tous les *Comtes* de la *Pouille*, de la *Calabre*, & de ses autres Provinces, êtant présens à ce Concile; on y établit & jure la *Trève de*

(1) D. *Ruinart* dit, Chap. LIV, « Que le *Concile de Melfe*, dont je vais parler, se tint *au commencement de l'automne*; & plus bas: *sortant le mois de Septembre*. Il devoit dire d'abord, *avant le commencement de l'automne*, & puis, *entrant le mois de Septembre*, puisque ce fut avant le 15. La petite *Préface*, qui se lit à la tête des *Canons* de ce *Concile* dans la Copie mste. du *Vatican*, & que le P. *Labbe* a fait imprimer, porte: *L'An MLXXXVIII de l'Incarnation du Seigneur, II du Pontificat du Seigneur* Urbain, *Pape*, *Indiction XII*, *iiij des Ides* (le 10) *de Septembre*, *s'assembla par son ordre*, &c.

(2) *Loup Protospate* dit, « Que tous les *Evêques* de la *Pouille*, de la *Cala-* » *bre* & de l'*Abbruze* se rendirent *à* ce *Concile*, avec le *Duc Roger* & tous les *Comtes* de la *Pouille*, de la *Calabre*, & des autres Provinces ». *Il paroîtra peut-être à quelques-uns*, dit D. *Ruinart* même Ch., *que ce* Concile *est celui que* Berthold, *sous cette année*, *appelle un* Concile général de cent-quinze Evêques, *dans lequel* Urbain *confirma*, *par l'Autorité Apostolique*, *les* Decrets *de ses prédécesseurs*; *quoique d'autres veuillent*, *& l'on doit avouer que ce n'est pas sans quelque fondement probable*, . . . *que ce soit à* Rome *que ce soit tenu ce* Concile, *dont* Berthold *parle*. Il eût été fort à propos de faire connoître le *fondement probable* sur lequel on établit un *Concile* absolument inconnu. Qu'on se rappelle en quelle situation *Urbain* êtoit à *Rome*, tant à la fin de l'année précédente, qu'au commencement de celle-ci. Logé dans l'*Ile du Tibre* en une Maison d'emprunt, aiant peine à se garantir des embûches des *Schismatiques* maîtres de presque toute la Ville, & ne subsistant que d'aumônes, êtoit-il possible qu'il rassemblât avec sureté cent-quinze *Evêques* à *Rome*, & qu'il y tînt tranquillement avec eux un Concile. A grande peine eût-il pu rassembler seulement les *Suffragans* de la *Métropole de Rome*. Les deux mots que *Berthold* dit de ce qui se fit au *Concile*, dont il parle, conviênent exactement au *Concile de Melfe*, qui peut de même être, au sens de ce tems-là, qualifié, *Concile général*. Soi-

Dieu, pour toutes les querèles particulières (1); & le *Duc*, aiant fait homage lige de ses Etats au *Pape*, en reçoit de lui l'investiture par l'Etendart (2). De *Melfe*, URBAIN se rend à *Bari* pour y sacrer, à la prière du *Prince* BOE'MOND, à qui cette Ville appartenoit alors, l'*Archevêque* ELIE, quoique l'usage de l'*Eglise Romaine* fût que le *Pape* ne sacrât point d'Evêques hors de *Rome*. Il va dédier ensuite la principale Eglise de *Brinde*. Cette Ville, autrefois Episcopale, avoit cessé de l'être depuis qu'aiant été presque ruinée par les Sarasins, les *Evêques* avoient transféré leur Siége dans la Ville d'Oria. Le *Pape* ordone le rétablissement du Siége à *Brinde*; & l'on a sa *Lètre* sur ce sujet à l'*Evêque* GODIN, qui ne quita cependant pas *Oria*, dont il continua de se dire Evêque. Les intentions d'URBAIN ne furent remplies que par le Successeur de GODIN, du tems de PASCHAL II. URBAIN parcourt toute la *Calabre*; & S. BRUNO, dont il avoit autrefois été le Disciple à *Rheims*, qu'il avoit tiré de sa Solitude de *Chartreuse* pour s'aider de ses conseils dans le Gouvernement de l'Eglise, & qui l'accompagnoit en ce voïage, s'atire si bien par ses vertus l'estime du *Duc* ROGER, que ce Prince lui done, l'année suivante, dans le Diocèse de *Squillaci*, du consentement de l'*Evêque* THÉODORE, une vaste solitude, où le Saint fonda la seconde Maison de son Institut. URBAIN ne revient à *Rome* qu'à la fin de l'année; & célèbre la Fête de Ncèl dans cette Ville. Si l'on en croit

xante & dix *Evêques* est un nombre considérable; & ces *Evêques* étoient de diverses Provinces. La plusparr étoient des Etats du *Duc Roger*. Le *Pape* en avoit quelques-uns à sa suite; & sans doute il en étoit venu des *Principautés de Bènevent & de Capoue*. Quant à la différence des nombres, *soixante-&-dix* & *cent-quinze*; ce dernier est une faute chés *Berthold*; & peut, ou venir de l'Auteur même, qui, come je l'ai dit, parloit des affaires d'Italie sur des bruits vagues; ou s'être altéré de différentes manières sous la plume des Copistes.

(1) Après avoir rendu comte des *Canons de ce Concile*, D. *Ruinart* dit, « Que *Loup Protospate* en rapporte un autre *Decret*, qui ne se trouve pas dans » les *Canons* imprimés, savoir, *Que la Sainte Trève seroit observée par tous* » *les Sujets*; & que *Camillo Pellegrino* soûtient que ces paroles signifient la paix » faite entre *Roger* & *Boémond*, son frère »; ce qui lui fait dire: *Je ne contredirai point ce sentiment, si l'on entend les paroles de* Loup *de la confirmation & de l'observation de la paix faite avant le Concile.* L'opinion du *Pellegrino* n'est point fondée; & je ne sais pourquoi cet habile Home & D. *Ruinart* n'ont pas voulu voir qu'il ne peut être ici question que de la *Trève de Dieu*.

(2) *Baronius* & d'autres renvoient ce *Concile* à l'année suivante, parceque *Romoald de Salerne* dit: *L'An de l'Incarnation du Seigneur mille quatre-vingt-dix, Indiction treizième, Mois de Septembre, le* Pape Urbain *célèbre un* Concile *dans la Ville de* Melfe, *&c.* Le *Pellegrino* ne doute point que ce ne soit la faute d'un Copiste, qui, trouvant à l'*année*, *MLXXXIX*, & à l'*Indiction*, *XII*, a, par mégarde, retranchant un *I* de l'*année* & l'ajoutant à l'*Indiction*, écrit *MLXXXX* & *XIII*. D. *Ruinart* réfute *Baronius* & les autres, en faisant observer que les Ecrivains de ces Cantons de l'*Italie* sont dans l'usage de commen-

*EVENEMENS sous le règne d'*HENRI III.

BERTHOLD *de Constance*, par une suite du Concile de cent-quinze Evêques, duquel il parle, les *Romains* avoient chassé GUIBERT de *Rome*, en lui faisant promètre avec serment de ne plus usurper le Siége Apostolique. Ramenons ce fait, si ce n'est à la Vérité, du moins à la Vraisemblance. Il est certain que GUIBERT sortit de *Rome*. On le trouve à *Farfa* présent à l'élection de l'*Abbé* RAINALD (1). Il est à croire, que le succès des armes du *Duc* WELF en *Lombardie*, aiant ranimé le courage des Partisans d'URBAIN à *Rome*, GUIBERT ne crut pas, dans la circonstance, y pouvoir rester surement, & s'en éloigna vers la fin de l'année. Ce fut après sa retraite, qu'URBAIN y revint.

Le *Comte* ROGER assiége en Sicile *Agrigente*, aujourd'hui *Gergenti*, qui l'arrête quatre mois, & qui se rend le 25 de Juillet (2). Il traite avec beaucoup de politesse la Femme & les Enfans de l'*Emir* CAMUTTE, qui sont faits prisoniers; ce qui lui facilite l'acquisition du Château de Saint-Jean, dont jusqu'alors il avoit inutilement tenté de se rendre maître. S'étant emparé d'onze Terres ou Châteaux, dont cette importante Place étoit environée, il traite en persone avec CAMUTTE; & le gagne si bien, que cet *Emir* embrasse, non seulement le parti du *Comte*, mais aussi le Christianisme. Cet exemple en porte d'autres à faire de même; & ceux qui gardoient

cer l'*Année* avec l'*Indiction Romaine* au 1 de Septembre, & de prévenir ainsi l'*Année commune* de quatre mois. Si *Romoald* a suivi cet usage; il place ce *Concile* en 1089. Mais, cela supposé, l'*Indiction* est toujours fautive; & je crois qu'il faut s'en tenir à la remarque du *Pellegrino*. Si pourtant *Romoald* par 1090 entend nécessairement 1089; que dire de *Loup Protospate*, chés qui l'*Année* commence avec l'*Indiction*, & qui met ce Concile en 1089. Ce doit être chés lui 1090. Pour se tirer de l'embaras où la *Chronique* de cet Auteur jète quand on n'est pas assés attentif, il faut supposer que, bien qu'il commence l'*année* au mois de Septembre, il n'est pas uniforme dans sa manière de comter les *Années*; & que quelquefois, par inattention sans doute, il emploie l'*Année vulgaire*, qui commence au mois de Janvier.

(1) D. *Ruinart*, Ch. LXII, parle de cette élection; & dit, « Que l'Auteur » d'une *Petite Chronique de Farfa*, qu'il avoit mste. en sa possession, assure qu'*Urbain* fut présent à cette élection »: mais il soupçone, « Qu'un Copiste a mis » *Urbain* pour *Vuibert*, parceque le *Moine Gregoire*, témoin oculaire, dit que » *Vuibert*, qu'il appelle *Clément*, avoit toute puissance dans ce Monastère Impérial, qui tenoit pour l'*Empereur* ». Le soupçon de D. *Ruinart* est bien fondé. La méprise du Copiste est venue sans doute de ce qu'il n'y avoit pour le nom que la Lètre initiale, *V*. Il l'a expliquée d'*Urbain* au lieu de l'expliquer de *Vuibert*. Le *Moine Gregoire* est l'Auteur de la *Chronique de Farfa* publiée dans les *Historiens d'Italie*.

(2) *Geoffroi de Maleterre*, Liv. IV, Ch. 5, dit le Siége de Gergenti de 1086: mais *Muratori*, qui le place en cette année, croit, p. 298, qu'il y a faute dans le Texte de cet Auteur; &, p. 299, il avertit que l'Historien Arabe *Noveiri* met, sous l'année 1088, les conquêtes de Gergenti, & de Château-Saint-Jean.

Château-Saint-Jean, à se rendre volontairement à *Roger*. *Camutte* a, pour dédommagement de ce qu'il abandone en Sicile, diverses Terres en Calabre; & demeure toute sa vie fidèle aux Normans. ROGER se remarie, cette année, avec ADELAÏDE, nièce de BONIFACE, que GEOFFROI *de Maleterre* qualifie *très puissant Marquis d'Italie*; ce qui ne peut s'entendre que de BONIFACE, *Marquis de Montferrat*.

Le *Roi* GUILLAUME *le Conquérant* étant mort, en 1087, & son fils aîné ROBERT étant devenu *Duc de Normandie*; les *Manceaux*, las d'être sous le joug des *Normans*, s'étoient révoltés contre eux; &, cette année, ils envoient solliciter les Fils du *Marquis* ALBERT-AZZON II & de la *Comtesse* GARSENDE, héritière des derniers *Comtes du Maine*, de revenir prendre possession de cette Principauté. Le *Marquis* HUGUE, fils aîné de *Garsende*, vient au Mans; & les Peuples le reconnoissent une seconde fois pour leur Souverain. Mais, come il n'avoit rien moins que le courage & la grandeur d'ame de ses Ancêtres, il se laisse intimider par la peinture qu'ELIE, *Seigneur de la Flèche*, son cousin maternel, lui fait de la puissance du *Duc* ROBERT, unie à celle de son frère GUILLAUME, *Roi d'Angleterre*; lui vend tous ses droits au *Comté du Maine*; & retourne, couvert d'opprobre, en Italie, où, cette même année, il est excommunié par le *Pape*, parceque, sur de vains prétextes, il avoit répudié sa femme *Hérie*, fille du *Duc* ROBERT *Guiscard*. *Hugue* ne conserva de l'Héritage de sa Mère, que le Sobriquet *du Mans* que les Italiens lui donèrent par dérision.

1090.

UNE *Bulle* expédiée d'*Anagni*, dans le mois de Février, fait voir URBAIN alors hors de *Rome*. On l'y retrouve le 27 de Mars; &, le 6 d'Avril, il y done une *Bulle* en faveur de la *Congrégation de Vallombreuse*, « laquelle augmente & confirme les Possessions & les Droits, non seulement du Monastère de ce nom : mais de tous ceux de la *Congrégation*, » qu'elle nome en assés grand nombre; & règle que les autres, » qui lui seront dans la suite aggregés, jouiront des mêmes Privilèges; que l'*Abbaïe de Vallombreuse* sera toujours le Chef » d'Ordre; que l'élection de l'*Abbé* se fera, non seulement par » les *Moines* du lieu : mais aussi par tous les *Abbés* & *Supérieurs* des autres Monastères; & que celui, qu'on élira, qui-

EVENEMENS sous le règne d'HENRI III.

» tera sa Maison, pour passer à celle de *Vallombreuse*, & la » gouverner avec toutes les autres de la *Congrégation* ». L'*Empereur* se rend maître en *Lorraine* de ce que la *Comtesse* MATHILDE y posséd oit, à l'exception d'un fort Château, que DONIZON (1) nome *Brigerin*, & qu'il ne peut prendre. Il arrive ensuite en *Italie*, au mois de *Mars*, avec une puissante Armée; & fait le dégât dans tous les environs de *Mantoue*, dont il commence le siége dans le mois de Mai. Come ses troupes ne pouvoient pas exactement border tout le Lac, dont cette Ville est environée, WELF & MATHILDE y peuvent du moins pendant quelque tems entrer sans peine, quoique DONIZON semble dire que la *Comtesse* n'y mit pas le pied durant tout le Siége. On l'y voit avec WELF le 27 de Juin, qu'ils y signent un *Diplôme*, par lequel ils augmentent & confirment les Priviléges & les Possessions de la Ville (2). Il commence ainsi : *WELF, par la grace de Dieu*, Duc & Marquis, & *MATHILDE, si, par la grace de Dieu, elle est quelque chose* (3). Ils en sortent ensuite; & BERTHOLD *de Constance* dit « Qu'alors » les Etats du *Duc* souffrirent beaucoup par les incendies & » les ravages » : mais il ne dit pas si ce fut ceux de sa Femme, ou ceux de son aieul le *Marquis ALBERT-AZZON*. L'*Empereur* se rend maître de *Ripalta* & de *Governolo*, lieux d'une grande importance; & serre de plus en plus *Mantoue*, que les Habitans défendent vigoureusement par de fréquentes sorties, qui leur fournissent l'occasion de recevoir des secours d'Homes & de Vivres. La Ville de *Bologne* étant alors une des plus

(1) Livre II, Chapitre 4.

(2) *Sigonius*, Liv. IX du *Roïaume d'Italie*, & *Mario Equicola*, dans son *Hist. de Mantoue*, parlent de ce *Diplôme*, come étant de cette année; & le datent du *V des Calendes de Juillet* (27 de Juin), *Indiction XII*. Le *Fiorentini* dit à ce sujet, Liv. II, p. 244, « Qu'outre que *Mathilde*, come on le voit claire- » ment dans *Donizon*, n'étoit point alors à *Mantoue*, assiégée déja depuis un » mois au moins, l'*année* 1090 ne s'accorde point avec l'*Indiction XII*e : mais » avec la *XIII*e : Qu'il est donc nécessaire de dire que ce *Privilége* fut accor- » dé dès l'année précèdente, & peu de tems après le mariage de *Welf* ». *Muratori* depuis a fait imprimer ce *Diplôme* dans les *Antiquit. d'Este*, Ch. XXIX, p. 280, après l'avoir tiré d'un ancien *Régistre* mst. *des Actes de la Ville de Mantoue*, conservé dans les Archives Ducales. La Date est : *Doné le V des Calendes de Juilet, l'An de l'Incarnation du Seigneur mille quatre-vingts-dix, Indiction treizième. Ceci fut fait à Mantoue.* Dans ses *Annales*, T. VI, p. 300, après avoir dit que *Sigonius* date ce *Diplôme* de l'*Indiction XII*, il ajoute : *le* Registre, *que j'ai vu*, porte l'Indiction XIII. *Sigonius* & l'*Equicola* doivent en avoir parlé d'après quelque autre Copie. Au reste la conjecture du *Fiorentini* ne peut pas être admise, parcequ'il n'est pas sur que le mariage de *Welf* & de *Mathilde* fut fait au mois de Juin 1089.

(3) Guelfo, *Dei gratia Dux & Marchio*, & Mathilda *gratia Dei si quid est.* Le *Duc* signe : *Dux Welfo.*

attachées au *Pape*, les quatre Tribus, qui la composoient, mètent sur pied, pour son service, chacune une Compagnie nombreuse de Cavaliers & de Fantassins, aiant leurs Officiers & leurs Drapeaux particuliers; ce que font bientôt après plusieurs autres Villes de *Lombardie*. Les *Catholiques* en venant assés souvent aux mains avec le *Schismatiques*; quelques persones, par délicatesse de conscience, pensoient qu'il falloit mètre en pénitence ceux qui, dans ces occasions, tuoient des *Excommuniés;* & le *Pape* répond à l'*Evêque de Lucque*, GODEFROI, qui le consultoit sur ce point, « Que, bien que l'on » ne dût pas regarder come *Homicides* ceux qui tuoient des » *Excommuniés* dans une *Guerre juste*, telle que celle qui se » faisoit alors (1); come cependant il pouvoit s'être trouvé » dans leur cœur quelque disposition peu chretiène, il les faloit » interroger sur leur intention, & leur enjoindre une satis» faction convenable (2) ». La difficulté de se maintenir & de subsister à *Rome* l'en fait encore sortir. Il étoit à *Capoue*, le 1 d'Août; & passe le reste de cette année, & même le commencement de la suivante dans la *Campanie* & dans la *Pouille*. LIUTALD, LIUTARD, ou LIUTOLD, *Duc de Carinthie* & *Marquis de Vérone*, l'un des plus fidèles Partisans de l'*Empereur*, meurt, cette année, aiant, peu de tems auparavant, répudié, sans raison, sa Femme, pour en épouser une autre avec dispense de l'*Antipape* CLÉMENT, *qui devoit condêcendre à toutes les prières, même injustes, de ses Adhérans pour ne les pas dégouter;* ce que le *Pape* URBAIN étoit bien aussi quelquefois obligé de faire. C'est un inconvénient commun à tous les *Schismes* (3).

(1) C'est par une pure *Pétition de principe*, qu'*Urbain* qualifie de *juste* la *Guerre* que les *Papes* faisoient à leur *Souverain*.

(2) En 983 ceux qui, dans la *Bataille de Soissons* entre le *Roi Charle le Simple* & l'*Usurpateur Robert*, avoient tué des Combatans, furent soûmis à la pénitence, par un *Concile de Rheims*, parcequ'il étoit presque impossible que, dans ces sortes de guerres intestines, on ne combatit que par le seul amour de la paix & du bien public.

(3) Ce que j'ai mis en *Italique* est de *Muratori*, p. 300. Il dit tout de suite. *J'ai dit* (à l'année 1085) *que je croïois que* Liutald *avoit aussi gouverné la* Marche de Vérone, *Ville alors fidèle à* Henri. *C'est ce que prouveroit un* Diplome *de cet* Empereur, *que j'ai fait imprimer* (*Antiquit. d'Ital.* Differtat. 67), *come appartenant à cette année, sans en avoir examiné les caractères chronologiques qui sont absolument défectueux. Le* Monastère de Saint-Zenon *l'obtint*: L'An de l'Incarnation du Seigneur mille quatre-vingts-dix, Indiction sixième, Regnant *Henri III* Empereur, de son Règne XXIV & de son Empire VIII. Ce fut fait à Vérone le IV des Ides (*le* 10) d'Avril. *Mais, come je l'ai dit, je ne sais pas à présent coment concilier ces différentes dates. Ce* Diplome, *sans doute, ne sera pas original, quoiqu'à la première vue il m'ait paru tel.*

EVENEMENS sous le règne d'HENRI III.

La *Duchesse* SIKELGAITE, veuve du *Duc* ROBERT & mère du *Duc* ROGER, meurt le 16 d'Avril (1).

Les Peuples de la Ville & de la Vallée de Noto se soumètent à la domination du *Comte* ROGER, en sorte qu'il ne reste plus en Sicile aucun lieu, qui ne le reconnoisse pour Souverain. Il s'occupe depuis sérieusement à l'entier rétablissement du Christianisme dans cette Ile, en érigeant, ou rétablissant divers Evêchés, & fondant des Eglises & des Monastères. Il conserve cependant une grande quantité de Sarasins, auxquels il laisse la liberté de conscience, pourvu qu'ils lui soient fidèles. Au mois de Juillet, il passe à *Malte*, dont il assiége la Ville; &, par ce moïen, il force les Sarasins de cette Ile à lui rendre les Esclaves Chrétiens qu'ils avoient; à lui païer tribut; & même à s'engager de lui fournir des Troupes, quand il en auroit besoin.

1091.

URBAIN expédie à *Anagni*, le 9 de Mars, un *Privilége* pour l'*Eglise* de *Catane*: mais il ne paroît pas qu'il soit venu jusqu'à *Rome*. Le 28 du même mois, il tient à *Bènevent* un *Concile*, qualifié *général* par BERTHOLD *de Constance*, & composé d'un très grand nombre d'*Evêques* & d'*Abbés*. Il y renouvelle & confirme l'Excommunication de GUIBERT & de ses Adhérans, & fait quelques Canons de Discipline. L'*Empereur*, qui n'avoit pas discontinué, pendant l'hiver, de bloquer *Mantoue*, en reprend les attaques dès que la Saison le permet: mais, la Place êtant sans cesse rafraîchie par les soins de WELF & de MATHILDE, il pouvoit être encore longtems à la prendre, lorsqu'on la lui livre le Vendredi-Saint, 11 d'Avril. DONIZON dit que ce fut par trahison, & peut-être les Troupes même de MATHILDE y avoient-elles part. Elles se retirent, sans obstacle, par le Lac avec tous leurs Bagages. L'*Evêque* HUMBALD les suit, & se réfugie auprès de MATHILDE. L'*Empereur* le remplace par CONON, ou CONRAD, qu'il fait aussi Gouverneur de la Ville, à laquelle il confirme tous ses Priviléges, même ceux qu'elle tenoit de la *Comtesse*. Il s'empare ensuite de tout ce que cette Princesse posèdoit au-delà du *Pô*, hors de *Nogara*, pour lors du *Mantouan*, aujourd'hui du *Vé-*

(1) On sait, par le *Nécrologe du Mont-Cassin*, la date précise de la mort de cette Princesse; & *Muratori* s'est trompé, p. 298, en la mètant sous l'année précèdente.

ronès, & de *Piadena*. Ces deux Places résistent à tous ses efforts. Il assiége aussi, pendant l'été, *Manerbio*, présentement du District de *Brescia* : mais ce Château, très fort & bien défendu, lui seroit échapé, si le manque de vivres n'en avoit ouvert les portes. C'est vraisemblablement pendant cette Campagne, que *Ferrare* se révolte contre MATHILDE, en faveur d'HENRI (1). Pendant qu'URBAIN étoit loin de *Rome* & qu'HENRI faisoit des conquêtes en *Lombardie*, les *Romains* du parti de GUIBERT se rendent, par adresse, maîtres du *Château Saint-Ange*; &, suivant BERTHOLD, ils le veulent démolir. Si GUIBERT étoit alors éloigné de *Rome*, il ne tarde pas d'y revenir. Après le *Concile de Bènevent*, URBAIN passe en *Calabre*. Il revient ensuite en *Campanie*; &, le 28 de Juin, il signe à *Bènevent* une *Bulle* par laquelle il done à DAÏMBERT, *Evêque de Pise* (2), le soin des *Eglises de Corse*, soumises immédiatement au *Saint-Siége*. Le *Duc* WELF *IV* vient, au commencement d'Août, en *Italie*, pour traiter de la paix avec l'*Empereur*, auquel il fait offrir « de passer avec toutes ses forces de son côté, s'il veut abandoner l'*Antipape* GUIBERT; » reconnoître le *Pape* URBAIN; & rendre au *jeune* WELF, à » MATHILDE, à ceux qui s'étoient unis avec eux, tout ce qu'il » leur avoit enlevé ». Ces propositions sont rejetées; & le *vieux Duc* comtoit qu'elles le seroient. Dès qu'il est de retour en *Allemagne*, il s'efforce, en faisant de nouvelles plaintes contre l'*Empereur*, d'engager les *Saxons* & les autres anciens *Rebelles* à procéder à l'élection d'un nouveau Roi : mais, dit BERTHOLD, *la paresse & la mauvaise volonté de quelques-uns l'empêchent de réussir.* URBAIN, que l'on voit au commencement de Novembre, dans la Ville d'*Alatri*, revient, vers la fin de l'année, *dans la Terre de S. Pierre*, dit le même Historien, c'est à dire dans le voisinage de *Rome*; & célèbre les fêtes de Noèl hors de la Ville (3).

(1) Sigonius *écrit* (Liv. IX du *Roï. d'Ital*). dit *Muratori*, T. VI, p. 303, *qu'après la prise de* Mantoue, *la Ville de* Ferrare, *située alors au delà du* Pô, *se soûmit à* Henri, *sans attendre d'y être forcée. Je n'ai pas pu découvrir jusqu'à présent où* Sigonius *a puisé ce fait. Il est certain que cette Ville se retira de l'obéissance de* Mathilde; *&, dans le tems, nous verrons cette Princesse la recouvrer courageusement. Il est probable, par cette raison, que la rébellion de cette Ville est de cette année, qui fut très heureuse pour* Henri.

(2) Ce Prélat se trouve aussi nomé *Dagimbert*, *Dagobert*, *Dagbert*, *Dalbert*, *Adimbert*, & *Daïbert*.

(3) *Persone*, dit D. *Ruinart*, Ch. CIII, *ne doit être embarassé de ce que les uns ont écrit qu'*Urbain *étoit alors à* Rome, *les autres qu'il étoit hors de* Rome *à cause de la Faction de* Guibert; *car la plupart, & surtout les Etrangers,*

EVENEMENS sous le règne d'HENRI III.

MATHILDE perd, cette année, son cousin-germain le *Comte* FRÉDÉRIC, qu'elle regrète d'autant plus, que, n'aiant pas moins d'attachement qu'elle pour les *Papes*, elle l'avoit vu souvent dans ses Armées se signaler contre les *Schismatiques* (1).

La *Comtesse* ADÉLAÏDE, *Marquise de Suse*, mère de BERTHE, première femme d'HENRI III, meurt, ne laissant pour héritiers que des Petitsfils & des Petitesfilles.

JOURDAIN I, *Prince de Capoue*, & *Comte d'Averse*, meurt au mois de Février; & les Capouans, révoltés contre son fils aîné *Richard II*, le forcent à se retirer dans sa Ville d'Averse, avec sa mère *Gaitelgrime*, sœur du *Prince de Salerne* GISULF *II* & de la *Duchesse* SIKELGAITE, morte l'année précèdente. *Richard*, avec quelques secours du *Duc* ROGER, son cousin-germain, ravage, pendant l'été, le Territoire de Capoue: expédition qu'il renouvelle presque tous les ans jusqu'en 1098.

Le *Comte* ROGER, avec un gros Corps de ses vieilles Troupes & de Sarasins, & le *Prince* BOE'MOND, avec ses troupes, aident le *Duc* ROGER à faire le Siége de Cosence révoltée contre lui: mais ils le pressent foiblement, parceque le *Comte* aimoit mieux regagner les Habitans par adresse. Il y réussit. Les portes s'ouvrent au *Duc* ROGER, qui fait aussitôt construire une Citadelle sur une hauteur par laquelle la Ville êtoit commandée, & qui, par reconnoissance, cède au *Comte* la moitié de Palerme; ce qui prouve que le *Duc* ROBERT s'en êtoit réservé la Seigneurie entière. Le *Comte* y met un si bon ordre, que sa moitié lui rapporte bientôt plus, que la totalité n'avoit fait à son Frère.

comprenoient sous le nom de Rome *les lieux voisins de cette Ville, lesquels* Berthold *a coutume de désigner par le nom de* Terre de S. Pierre.

(1) Ce Prince, fils de *Louis*, *Comte de Monçon* en *Lorraine*, & de *Sophie*, *Comtesse de Bar*, tante maternelle de *Mathilde*, avoit pour femme *Adélaïde*, fille du *Marquis Pierre*, fils aîné de la *Comtesse Adélaïde*, *Marquise de Suse*.

J'ajoute ici ce que je ne trouverois peut-être pas occasion de placer ailleurs. *Si les caractères chronologiques*, dit *Muratori*, p. 305, *d'un* Document, *que j'ai fait imprimer ailleurs* (*Antiq. d'Ital.* Differt. 11), *étoient bien corrects*, *nous saurions où la* Comtesse Mathilde *demeura cette année. Dans la* Copie, *que* Pellegrino Prisciano *nous a conservée de cette* Charte, *elle est dite donée*, L'An de l'Incarnation du Seigneur mille quatre-vingts onze, le...jour de Mai, Indiction XII, lorsque la Dame *Mathilde*, par la grace de Dieu, *Duchesse & Comtesse*, fille du *Marquis Boniface*, êtoit au lieu de San-Cesario, *District de Modène. Mais cette* Indiction XII *ne convient point à l'année présente. De plus avec la* Comtesse *se trouvent alors* Hugue, Evêque de Mantoue, *&* Landulf, Evêque de Ferrare, *lesquels*, *suivant* Ughelli, *ne furent placés sur les Siéges de ces Eglises*, *que longtems après la présente année. C'est pourquoi je ne puis assurer en quel tems cette* Charte *fut écrite.*

1092.

LA *Comtesse* MATHILDE, avertie que l'*Empereur* étoit au delà de l'*Adige*, avec peu de monde, envoie, pour le surprendre, le *Marquis* HUGUE *du Mans* avec mille homes d'élite: mais l'*Empereur*, en changeant de lieu sans cesse, échape, pendant huit jours, à ce Détachement, & rassemble cependant quelques Troupes, avec lesquelles il le surprend à *Tricontai*. La plus grande partie est taillée en pièces, & le reste se disperse. Par une *Bulle*, datée d'*Anagni* le 22 d'Avril, URBAIN, à la prière de MATHILDE, récompense l'attachement des *Pisans* & de leur *Archevêque* DAÏMBERT, en érigeant *Pise* en *Métropole*, à laquelle il done pour *Suffragans* les *Evêchés de Corse.* Au commencement de l'Eté, l'*Empereur*, aiant passé le *Pô*, fait le dégât dans les Montagnes du *Modénès*; prend *Monte-Morello* vers *Savignano* près du *Panaro*, & *Monte-Alfredo;* & fait ensuite le Siége de *Monte-Bello.* Ces Châteaux appartenoient à *Mathilde*; & le dernier étoit très fort & pourvu d'une excellente Garnison. L'*Antipape* vient trouver l'*Empereur* à ce Siége. Les affaires de la *Comtesse* allant toujours de pis en pis; ses Vassaux la pressent de faire la paix, & supposent même que l'*Empereur* le desiroit. Elle consulte là-dessus des *Théologiens* dans une Assemblée de tous ses Vassaux à *Carpineto*. HÉRIBERT, *Evêque Catholique de Reggio*, pour lors chassé de son Siége, & le plus grand nombre de ces *Théologiens*, sont d'avis de faire la paix avec l'*Empereur*: mais non pas avec l'*Antipape*. MATHILDE panchoit à suivre ce conseil, lorsque JEAN, que DONIZON dit *Hermite*, s'élève avec chaleur contre tout accommodement; & promet, avec tant d'assurance, à la *Comtesse*, de la part du Ciel, un secours très prochain, que MATHILDE, aussi fanatique que JEAN, déclare aussi-tôt, « Qu'elle aime mieux mourir que » de se raccommoder avec HENRI, l'Ennemi de l'*Eglise* ». Dans une attaque de *Monte-Bello*, dont le siége dure tout l'Eté, l'*Empereur* perd un Fils naturel, dont il n'est parlé que par DONIZON, & dont le Corps est inhumé magnifiquement à *Vérone*. Forcé de lever le Siége, HENRI va passer quelques jours à *Reggio*, dont il étoit maître dès avant le mois de Juin de cette année, puisque le Chapitre de cette Ville avoit obtenu de l'*Antipape* un *Privilége* daté de *Césène* le 13 du même mois (1).

(1) Cette *Bulle*, imprimée par *Muratori* dans les *Antiquit. d'Ital.* Differt. 21, a pour date: *Donée à Césène par la main de* Bernier, *à la place de* Pier

EVENEMENS sous le règne d'HENRI III.

Le *Pape*, qui, dès le mois d'Août, êtoit à *Salerne*, fait le 5 de Septembre la dédicace de l'Eglise du Monastère de *la Cava*; passe en *Calabre*; & revient en *Pouille* où, dans le mois d'Octobre, on le voit à *Matéra*. Dans ce même mois, l'*Empereur* marche vers *Plaisance* & feint d'en vouloir à *Parme*; puis retournant tout à coup en arrière, il marche pour surprendre *Canossa*. MATHILDE y fait aller sur le champ un renfort considérable & se retire à *Bibianello*. Lorsque les Troupes Impériales s'approchoient de *Canossa*, survient un brouillard épais, à la faveur duquel celles de la Place les attaquent sans leur laisser le tems de se ranger. Elles sont facilement mises en déroute; & la Banière Impériale tombée aux mains des Ennemis, est ensuite placée par *MATHILDE* dans l'Eglise de *Saint-Apollonius* de *Canossa*. L'*Empereur*, aiant ramené ses troupes dans la plaine, va repasser le *Pô*. La *Comtesse* l'y suit, & recouvre, avant la fin de l'année, quelques-uns de ses Châteaux, entre autres *Governolo* & *Ripalta*. Ses succès êtoient facilités par l'absence de l'*Empereur*. Une entrevue, qu'il devoit avoir avec *LADISLAS*, *Roi de Hongrie*, l'avoit fait repasser les *Alpes*. Come, vers Noël, il êtoit près du lieu de la Conférence, le *Duc* WELF *IV*, avec un gros Corps de Cavalerie, lui coupe le chemin, & l'oblige de fuir. URBAIN, que l'on voit à la fin de Novembre encore dans la *Pouille*, est le 2 de Décembre à *Castraneto* dans le voisinage de *Rome*: mais il célèbre les fêtes de Noël hors de cette Ville.

Le *Prince* BOÉMOND assiége la Ville d'Oria, qui s'êtoit révoltée: mais une vigoureuse sortie le force à se retirer avec perte de ses Drapeaux & de ses Equipages.

Le *Prince* JOURDAIN, fils naturel du *Comte* ROGER, qui, faute de Fils légitimes, le destinoit à lui succèder, meurt; & *Roger* ne s'en console que par la naissance d'un Fils qu'ADÉLAÏDE lui done cette année. Pentarga, Ville du Domaine de *Jourdain*, s'êtant soûlevée après la mort de ce Prince, en est châtiée bientôt après par *Roger* en persone, qui punit de mort les auteurs du soûlèvement.

1093.

LE 2 de Mars, URBAIN tient, à *Troia* dans la *Pouille*, un *Concile* de soixante & dix *Evêques* & douze *Abbés*, duquel on

Chancelier, l'An de l'Incarnation du Seigneur MXCII, Indiction XV, & l'An VIII du Pontificat du Seigneur Clément Troisième, *Pape*, (le jour des) *Ides de Juin.*

a deux *Canons*; l'un, contre les Mariages entre Parens; l'autre, excommuniant les Violateurs de la *Trève de Dieu*. Le *Pape*, aussitôt après le *Concile*, revient dans le voisinage de *Rome*. Avant la fin de l'année précèdente, l'*Empereur* avoit fait venir en *Italie* son fils aîné CONRAD, l'un des Petitsfils de la *Comtesse* ADÉLAÏDE, dernière *Marquise de Suse*. Les Biens de cette *Comtesse*, come ceux de tous les autres *Princes*, étoient des *Fiefs* & des *Allodiaux*. Par le défaut d'Hoirs mâles, les *Fiefs* étoient reversibles au *Suzerain*. Les *Allodiaux* devoient se partager entre les Enfans des Fils & des Filles d'ADÉLAIDE. Les *Marches de Suse*, *de Turin*, & *d'Ivrée*, & plusieurs *Comtés*, tant en *Italie*, que dans les *Deux-Bourgognes*, étant revenus, par déshérance, à l'*Empereur*; CONRAD va, par son ordre, s'en mètre en possession en vertu de ce Droit incontestable. On ne peut donc pas être trop indigné de l'impudence avec laquelle BERTHOLD *de Constance*, servilement copié par tous les Modernes que j'ai vus, ose dire que l'*Empereur* & son Fils se proposoient d'envahir une succession, qui devoit appartenir au jeune *Comte* FRE'DE'RIC, fils de ce *Comte* FRE'DE'RIC, qu'on a vu mourir en 1091 & d'une Petitefille d'ADÉLAÏDE. Il restoit des Enfans des deux Fils & des trois ou quatre Filles de cette *Comtesse*; ce qui formoit cinq ou six Têtes habiles à partager ses *Allodiaux*. Les Ecrivains du parti des *Papes* & d'autres même font de CONRAD un Prince doué de toutes les vertus. Il résulte de leurs exagérations que c'étoit un Jeune-Home de bones mœurs: mais ambitieux, de peu d'esprit, & dévot, par conséquent facile à séduire. Les Partisans du *Pape*, & surtout, come *Muratori* le soupçone (1), la *Comtesse* MATHILDE, détachent à CONRAD des gens propres à lui faire peur de l'excommunication de son Père, dans laquelle il se trouvoit envelopé, parcequ'il communiquoit avec lui pour les actes de Religion; & ces gens, parvenus par degrés à lui faire oublier le plus sacré des devoirs de la Nature, le déterminent à se révolter contre son Père, pour la plus grande gloire de Dieu. L'*Empereur*, informé que son Fils prêtoit l'oreille à des Séducteurs, le fait arrêter; mais on trouve moïen de le tirer de prison, & de le conduire auprès du *Duc* WELF & de la *Comtesse* MATHILDE, qui l'envoient se faire absoudre de l'excommunication par le *Pape*. Dans le même tems, on colore aux ieux du Public sa démarche dénaturée par de prétendus sujets de mé-

(1) T. VI, p. 309.

contentement, qu'on ne fonde que sur des calomnies infâmes, auxquelles la Religion & le Bon-Sens défendent également d'ajouter foi (1). Bientôt après les *Milanois*, gagnés par les intrigues de MATHILDE, le reçoivent dans leur Ville; & l'*Archevêque* ANSELME *de Rhò* le courone *Roi d'Italie*, d'abord à *Saint-Ambroise* de *Milan*, puis à *Saint-Jean-Baptiste* de *Monza. Lodi*, *Crémone* & *Plaisance* ne tardent pas à suivre l'exemple de *Milan*, en abandonant l'*Empereur*; & ces quatre Villes font, pour vingt ans, une Ligue dans laquelle il en entra depuis plusieurs autres. En *Allemagne*, GE'BEHARD, *Evêque de Constance* & *Légat Apostolique*, reçoit le serment du *Duc* WELF *IV* come *Vassal de S.* PIERRE, ainsi qu'il avoit reçu depuis longtems celui de son propre frère, le *Duc* BERTHOLD, que la Ligue des *Princes Catholiques* avoit, l'année précèdente, déclaré *Duc d'Allemagne*, c'est à dire *de Souabe*, come Gendre du *Roi* RODOLFE. Tous ces *Princes*, assemblés encore, cette année, à *Ulme*, conviènent, « Qu'à l'égard du Spirituel, » on obéira, suivant les *Canons*, à l'*Evêque* GE'BEHARD; & » pour le Temporel, suivant les *Loix de Souabe*, au *Duc* » BERTHOLD & aux *Comtes* ». Ensuite les *Ducs* & les *Comtes*, les *Grands* & les *Petits* jurent « d'observer la paix entre eux » depuis le 25 de Novembre jusqu'au jour de Pâque; ce qui se » continuera les deux années suivantes ». Retournés chés eux, ils font jurer l'observation de cette paix par tous ceux qui dépendoient d'eux; & le *Duc* WELF IV vient ensuite en *Italie* offrir ses services au prétendu *nouveau Roi*. L'*Empereur*, accablé de tant de désastres, & surtout inconsolable de la révolte & de l'usurpation de son Fils, s'enferme dans un *Château*. BERTHOLD dit « Qu'il y vécut quelque tems, come persone privée, » sans faire aucune fonction de la Dignité Roïale; & qu'on » avoit même publié que son désespoir étoit si violent, qu'il se » seroit doné la mort si les siens ne l'en avoient pas empêché ». Il va joindre ensuite à *Vérone* GUIBERT, qui, de son propre aveu, come on l'a vu ci-dessus, soûtenoit à regret le persnamed'*Antipape*; & qui, voïant qu'il étoit nécessaire qu'un accommodement terminât les troubles, s'efforce d'entamer une négociation, en offrant « de renoncer à ses droits au Pontifi» cat, si la paix se pouvoit faire à ce prix ». BERTHOLD, à qui

(1) Voïés l'Article de ce Prince aux *Rois d'Italie*.

EVENEMENS sous le règne d'HENRI III.
CONRAD II, Roi d'Italie.

la calomnie ne coûte rien, & ses Echos disent « Que cette » offre n'étoit qu'une feinte ». Pour le dire avec justice, il faudroit que les tergiversations de l'*Antipape* eussent fait échouer une négociation en bon train : mais il ne paroît pas que les *Catholiques* l'aient voulu commencer. La *Cour de Rome* & la dévote MATHILDE trouvoient sans doute qu'il étoit bien plus avantageux d'achever de perdre le Père par le Fils ; & le *Pape* URBAIN, entêté des maximes de GREGOIRE VII, vouloit soûtenir l'insolente déposition que ce *Pontife* avoit faite de son Souverain; & maintenir l'indépendance, que cet attentat assuroit aux *Papes*. Après avoir erré quelques mois dans la *Campanie*, URBAIN, à la fin de l'année, revient à *Rome*; & célèbre les fêtes de Noël, vraisemblablement à *Sainte-Marie-Majeure*.

Le *Duc* ROGER est très malade, & le bruit court qu'il est mort. Le *Prince* BOÉMOND arme pour dépouiller ses Neveux de la succession de leur Père; & beaucoup de Vassaux de *Roger* se joignent à lui. Le *Duc* s'étant ensuite trouvé mieux ; le *Prince* & les Rebelles se reconcilient avec lui. Le *Duc*, à qui son oncle, le *Comte* ROGER, envoie du secours, marche, dès qu'il est rétabli, contre le *Comte* GUILLAUME DE GRENTMESNIL, qui persistoit dans sa révolte : mais qui, hors d'état de se soûtenir, s'enfuit à Constantinople, d'où, quelque tems après, il fait sa paix, & recouvre une partie de ses biens.

Le *Comte* ROGER crée, ou rétablit, cette année, la plusspart des Evêchés de Sicile.

L'*Archevêque de Milan*, ANSELME *de Rhò*, meurt le 4 de Décembre. *Arnulf*, Noble de la *Porte Orientale* ou d'*Argent*, est élu pour lui succèder : mais, un Légat Apostolique s'opposant à sa consécration, il se retire dans un Monastère, & le Siége reste come vacant jusqu'en 1095.

Pour la gloire de l'Italie, on doit avertir que, cette année, S. ANSELME, *grande lumière de l'Ordre Monastique, est fait* Archevêque de Cantorbery *&* Primat d'Angleterre. *Né dans la Ville d'Aouste* (en Piémont), *il avoit embrassé la vie monastique dans le Monastère du Bec en Normandie, dont il étoit Abbé lorsque le* Roi GUILLAUME II *l'éleva sur le premier Siége de l'Eglise d'Angleterre. Il essuïa depuis de grandes traverses, qui servirent à l'augmentation de sa gloire sur la Terre, & plus encore dans le Ciel* (1).

(1) *Muratori*, T. VI, p. 311.

EVENEMENS sous le règne d'HENRI III.
CONRAD II, Roi d'Italie.

1094.

URBAIN, qui ne vouloit point emploïer la force pour se rendre tout à fait maître de *Rome*, se trouvant toujours dans une extrême indigence, avoit écrit, l'année précèdente, deux *Lètres*; l'une, *Aux Evêques & Abbés établis dans l'Aquitaine, dans la Gascogne & dans la Bourgogne inférieure*; l'autre, *A* RENAUD, *Abbé de Saint-Ciprien près de Poitiers*, qu'il chargeoit du soin d'une Collecte avec GERVAIS, *Abbé de Saint-Savin*. Ces *Lètres*, parvenues à la connoissance de GEOFFROI, nouvellement *Abbé de la Trinité de Vendôme*, le font aller à *Rome*, pour secourir le *Pape* en tout ce qu'il pourroit. Arrivé dans cette Ville aux environs du Carême, il a bientôt l'avantage d'exercer sa générosité. Quinze jours avant Pâque, FERRUCCIO, qui gardoit pour l'*Antipape*, la *Basilique* & le *Palais de Latran*, fait offrir au *Pape*, qui se tenoit caché dans la Maison de JEAN FRANGIPANE (1), de les lui remètre moïènant une somme. URBAIN consulte les *Evêques* & les *Cardinaux*, qui, n'aiant guère plus de ressources que lui, ne peuvent lui doner que de foibles secours. Il s'en afflige jusqu'à verser des larmes; & *Geoffroi*, qui le voit en cet état, l'exhorte à conclure hardiment le marché. Cet Abbé, par la vente de ses chevaux & de ses mules, aiant augmenté l'or & l'argent qu'il avoit apporté de *France*, met URBAIN en état de contenter FERRUCCIO, qui livre ce qu'il avoit offert. Le *Pape* en prend possession; & GEOFFROI lui baise le premier les pieds dans le *Palais de Latran*. Ce service & d'autres coûtent à l'*Abbé* treize mille Ecus, Monoie de France, qu'il évalue lui-même cent Marcs d'argent; somme alors très considérable pour un *Abbé*, qui se dit pauvre (2). Avant cet acte de générosité, le *Pape* avoit signé, le 14 de Mars, en faveur du Monastère de *Vendôme*, un *Privilége*, qui fut confirmé dans le *Concile de Clermont*. Il avoit ordoné GEOFFROI, Prêtre; & l'avoit remis en possession de l'Eglise de *Sainte-Pris-*

(1) *Geoffroi* le nome *Fricapane*.

(2) Voïes les *Lètres* 8, 9 & 13 de son I Liv. adressées à *Paschal II. Geoffroi*, qu'on ne soupçonera pas de trop de modestie, affecte dans plusieurs autres *Lètres* de parler des services, qu'il avoit rendus au *Pape Urbain II.* Dans la première de celles que je viens d'indiquer, il dit, « Que *Ferruccio* fit offre » de livrer le *Palais de Latran* & sa *Tour* ». On a vu dans ce Volume & dans le précèdent, que les *Nobles Romains* avoient fortifié leurs maisons à *Rome*, en y ajoutant des *Tours*. Il me paroît incontestable que les *Papes* avoient fortifié de même leurs Palais. *Le P.* Pagi *pense*, dit *Muratori*, T. VI, p. 313, *que par*

EVENEMENS sous le règne d'HENRI III. CONRAD II, Roi d'Italie.

que, donée par ALEXANDRE II à ODÉRIC, prédècesseur de GEOFFROI, pour lui & ses successeurs, avec la Dignité de *Cardinal*, à condition d'entretenir dans cette Eglise douze ou du moins huit *Moines de Vendôme*. Les *Abbés* de ce Monastère ont, durant plus de trois cens ans, été véritablement *Cardinaux-Prêtres* nés *de l'Eglise Romaine*. GE'BEHARD, *Evêque de Constance*, y tient un Concile, où l'on renouvelle les défenses d'assister à l'Office célèbré par les Prêtres concubinaires, ou simoniaques. La *Reine* ADE'LAÏDE, que l'*Empereur*, par dégoût de sa persone, ou par mécontentement de sa conduite, avoit emprisonée, l'année précèdente, à *Vérone*, & que MATHILDE, dont elle avoit imploré le secours, avoit su faire enlever de sa prison, pendant l'hiver, & conduire auprès d'elle, envoie accuser, dans ce Concile, l'*Empereur* d'être coupable à son égard d'infâmies, qu'elle auroit du, supposé qu'elles fussent véritables, ensevelir pour son propre honeur dans un silence éternel. Après le Concile, les *Ducs* WELF IV & BERTHOLD forment une confédération entre la *Souabe*, l'*Alsace*, la *France Orientale* & la *Bavière*; ensorte que tous les païs depuis le *Rhin* jusqu'à la *Hongrie* tiènent pour le *Pape*. Le *Parti Pontifical* reçoit aussi des accroissemens en *Lombardie* par la défection de beaucoup de Châteaux, qui se révoltent pendant que l'*Empereur* va faire une course dans ses *Roïaumes de Bourgogne* & de *Lorraine*. A son retour en *Italie*, il confirme à *Trévise* les anciènes conventions des *Rois d'Italie* avec les *Vénitiens*. Il va lui-même ensuite à *Venise* visiter la Basilique de Saint-Marc. Il y accorde divers *Privilèges* à plusieurs Monastères, & lève des Fonts de Bâteme une Fille du *Doge* VITALE FALEDRO (1). Le *Pape*, invité par MATHILDE de venir en *Lombardie* affermir par sa présence le *Parti Catholique*, écrit à tous les *Métropolitains* d'*Italie*, des *Deux-Bourgognes*, de *Lorraine*, d'*Al-*

le nom de Tour, il faut entendre ici le *Château* Saint-Ange. *Je n'en crois rien.* L'Abbé Geoffroi, *dans la* Lètre *suivante* (la 9e du I Liv.), *se fait un mérite d'avoir enlevé le* Palais de Latran à Guibert, *& ne parle plus de la* Tour. *S'il eût enlevé de même le* Château Saint-Ange; *come c'étoit une Forteresse d'une toute autre importance, il ne s'en seroit pas tu.* Berthold de Constance *assure positivement « Que* Guibert *en étoit maître, & que les siens empêchoient de passer » le* Pont Saint-Ange ». *Mais à quoi bon recourir aux conjectures; quand on sait par le témoignage du même* Berthold, « *Qu'en* 1097 Guibert *avoit encore garnison dans ce* Château.

(1) *Dandolo* parle, sous cette année, de ce voïage de l'*Empereur* à *Venise*: mais, suivant *Muratori*, p. 314, il pouroit avoir été fait plustôt, & dans un tems plus heureux.

lemagne, de *Bavière*, de *France* & d'ailleurs de se trouver, avec quelques-uns de leurs *Suffragans* au *Concile*, qu'il projetoit de tenir, l'année suivante, à *Plaisance*; & passe en *Toscane* (1). Il étoit, au commencement de Septembre, à *Pise*; & n'en part qu'après Noël.

1095.

ARRIVÉ, dans le mois de Janvier, à *Guastalla* sur le *Pò*, le *Pape* y tient un *Concile*, dont on ne sait rien; & dont apparemment l'objet étoit de préparer ce qui devoit se traiter dans celui de *Plaisance* (2). URBAIN est ensuite magnifiquement reçu par MATHILDE dans son Château de *Canôssa*; d'où passant à *Crémone*, il accorde un Privilége à l'*Abbaïe des Filles de Saint-Jean-l'Evangéliste* près de cette Ville (3). Il arrive à *Plaisance* vers la fin de Février; & le 1 de Mars, Jeudi de la Mi-Carême, il fait l'Ouverture du *Concile* (4). Près de deux cens *Evêques*, environ quatre mille *Clercs* & plus de trente mille *Laïcs*, qu'on dit s'y être trouvés, étant une multitude trop grande pour être contenue dans aucune Eglise, l'Ouverture & les autres Séances publiques se tiènent dans la Campagne. On condamne de nouveau l'*Hérésie* de BE'RENGER. On renouvelle les *Decrets* touchant la *Simonie*, l'*Incontinence des Clercs*, les *Investitures Laïques* & les *Fausses Pénitences*. GUIBERT & ses complices sont de nouveau solemnellement excommuniés; &, suivant quelques Ecrivains, l'*Excommunication* de l'*Empereur* est aussi confirmée. La *Reine* ADE'LAÏDE y vient répèter elle-même toutes les infamies qu'elle avoit fait

(1) Avant de quiter *Rome*, *Urbain* y done une *Bulle* confirmative des droits & possessions de l'*Abbaïe de Monte-Bello* dans le *Pavésan*. D. *Ruinart* n'a pas fait attention à cette *Bulle*, quoique le *Campi* l'ait fait imprimer dans l'*Appendice* du T. I de son *Hist. de l'Eglise de Plais.* Elle est datée: *A Rome le III des Calendes de Juillet* (29 de Juin), *l'An du Seigneur mille quatre vingts-quatorze*, *Indiction II*, (& l'An) *septième du Pontificat du Seigneur* Urbain II.

(2) *Pandulf de Pise*, dans sa *Vie d'Urbain II*, parle de ce *Concile*; *Sigonius* en fait mention dans le IXe. Liv. de son *Hist. du Roi. d'Ital.*; & D. *Ruinart* a raison de s'étoner de ce que nos *Editeurs des Conciles* l'ont oublié.

(3) D. *Ruinart*, aiant une Copie de cette *Bulle*, sans aucune date, la place, Ch. CLXIX, avec assés de vraisemblance en cette année; & c'est avec raison qu'il se plaint de ce qu'il n'est parlé nulle part, non pas même dans la *Notice des Abbaïes d'Italie* par le P. *Lubin*, de ce Monastère, que la même *Bulle* dit fondé, du tems de *Gregoire VII*, par le *Comte Bernard* & la *Comtesse Berthe*, sa femme.

(4) *Si la* Chronique de Maillesais *& quelques autres Auteurs*, dit D. Ruinart, Chap. CLXX, *placent ce* Concile *en* 1094; *ils ont suivi l'ancière manière de compter des* François, *qui commençoient l'année à Pâque.*

EVENEMENS sous le règne d'HENRI III.
CONRAD II, Roi d'Italie.

débiter au *Concile de Constance*. Le *Pape* & les *Pères* jugent qu'elle avoit moins commis, que supporté tant de saletés ; &, come elle n'avoit pas rougi de s'accuser elle-même en public, le *Pape* la dispense de la pénitence qui devoit être imposée à tant de crimes. C'est ce que dit BERTHOLD *de Constance*. Peut-être n'est-il pas défendu de penser qu'on n'usa pas de rigueur à son égard, parcequ'elle rendoit un service important aux Ennemis de l'*Empereur*, en le rendant plus odieux. Il vient à ce même *Concile* des Ambassadeurs de l'*Empereur Grec* demander du secours contre les *Infidèles*, par qui la Religion étoit détruite dans les païs qu'ils occupoient, presque jusqu'aux portes de *Constantinople*. Beaucoup de gens, sur les exhortations du *Pape*, font serment de secourir cet *Empereur*. URBAIN, sorti de *Plaisance* le 10 d'Avril, retourne à *Crémone*, où le *Roi* CONRAD vient le recevoir, lui rend l'office d'Ecuïer, & lui prête serment de fidélité. URBAIN l'adopte pour *Fils de l'Eglise Romaine* ; & lui promet publiquement la *Courone Impériale*, s'il conserve les droits de cette *Eglise*, & s'il observe les *Decrets Apostoliques*, surtout celui des *Investitures*. Conjointement avec le *Duc* WELF V & la *Comtesse* MATHILDE, il conseille à ce Prince d'épouser MATHILDE, fille de ROGER, *Comte de Sicile* ; auquel il en fait la demande dans une *Lètre*, qui n'est connue que par ce que GEOFFROI *de Maleterre* en dit (1). Il lui fait « entrevoir beaucoup de gloire & d'avanta-» ge, en faisant sa Fille Reine, d'en mètre l'Epoux en état » de résister à son Père, & de triompher des Ennemis de la » Sainte Eglise de Dieu ». La Flote de ROGER amène sa fille MATHILDE à *Pise* avec de grandes richesses ; & CONRAD va la recevoir & l'épouser en cette Ville. URBAIN, parcourant les Villes de *Lombardie*, s'arrête quelque tems à *Milan*. Il y tire l'*Archevêque* ARNULF du Monastère dans lequel il s'étoit enfermé ; le fait sacrer par THIE'MON, ou DIMON, *Archevêque de Saltzbourg*, UDALRIC, *Evêque de Passaw*, & GE'BEHARD, *Evêque de Constance* ; & transfère avec lui le Corps du *Chevalier* HERLEMBALD de sa première sépulture en une autre plus décente ; cérémonie, que, sans aucun fondement, on a voulu faire passer pour une sorte de Canonisation (2). Il part ensuite pour la *France*, en prenant son chemin par les *Alpes* (3) ; &

(1) Liv. IV, Ch. 23. (2) V. p. 655-7, col. 3.
(3) C'est l'opinion la mieux fondée. *Berthold de Constance* dit, peut-être seul, qu'*Urbain* fit le voiage par mer.

EVENEMENS sous le règne d'HENRI III.
CONRAD II, Roi d'Italie.

l'*Archevêque* ARNULF l'accompagne (1). L'*Empereur*, qui faisoit avec des forces médiocres assés peu de figure en *Lombardie*, tient à *Padoue*, le 31 de Mai, les *Marquis* BURCHARD & WERNER, ou GARNIER lui servant d'Assesseurs, un *Plaid*, dans lequel il prend sous sa protection quelques Biens du Monastère de *Sainte-Justine* de cette Ville (2). Ensuite, avec l'aide des *Véronois*, il assiége le fort Château de *Nogara*, qu'il alloit prendre, quand MATHILDE aiant fait marcher au secours les Troupes de *Modène*, la terreur saisit l'Armée Impériale, qui se débande, en abandonant armes & bagages; & dont la plus-part des Soldats passent au service de CONRAD. L'*Empereur*, étant, le 7 d'Octobre, au Château de *Garde* sur le Lac de ce nom, y confirme les Priviléges du Monastère de *la Pomposa* (3). Le *Pape*, aiant célèbré l'Assomption au *Pui-en-Velai*, convoque de cette Ville, pour l'Octave de S. MARTIN, à *Clermont* en *Auvergne* un *Concile*, auquel il invite les Princes Séculiers à se trouver (4). L'Ouverture de ce *Concile*, appellé *général* par *Berthold*, se fait en effet le 18 de Novembre, jour de l'Octave de S. MARTIN. Il s'y trouve douze ou treize *Archevêques* avec un très grand nombre d'*Evêques* & d'*Abbés* de *France*, d'*Allemagne*, d'*Italie*, des *Deux-Bourgognes*, de *Lorraine*, d'*Espagne*, & d'autres païs (5). Les *Decrets* du *Concile* de *Plaisance* y sont confirmés; on y fait divers règlemens; on indique, pour la première Semaine du Carême suivant, un *Concile* à *Tours*; & l'on traite de diverses Affaires importantes. *Mais l'Action la plus célèbre de cette illustre Assemblée*,

(1) En passant à *Come*, il y dédie, le 3 de Juin, l'Eglise bâtie en l'honeur de S. *Abonde*, premier Evêque & Patron de cette Ville. Il dédie aussi la *Cathédrale d'Asti*, le 1 de Juillet, à la prière de *Brunon*, *Evêque de Segni*, son ami particulier, qui l'accompagnoit, & qui, né dans cette Ville, en avoit été Chanoine avant d'être Evêque.

(2) Ce *Plaid* est dans les *Antiquit. d'Ital.* Dissert. 31.

(3) *Muratori*, T. VI, p. 318, dit de ce *Diplôme*, qu'il a fait imprimer dans les *Antiq. d'Ital.* Dissert. 70: *Les caractères chronologiques n'en sont point parvenus jusqu'à nous assés fidèlement copiés sur l'Original.*

(4) Neuf jours avant l'Assomption, c'est à dire le 6 d'Août, *Urbain* avoit fait en *Dauphiné* la dédicace de la *Cathédrale de Valence*. Il parcourt, après avoir quité le *Pui*, le *Languedoc*, la *Provence* & les Provinces voisines, dédiant des Eglises en divers endroits, & donant partout des Priviléges aux Eglises, & surtout aux Monastères. Il arrive à *Clugni* vers le 17 d'Octobre; &, le 25, il bénit le Grand-Autel de la nouvelle Eglise que l'*Abbé Hugue* faisoit bâtir depuis sept ans.

(5) *Ordric Vital*, Liv. IX, compte 13 *Archevêques* & 225 *Evêques*, avec *une multitude d'Abbés & d'autres persones chargées, de la part de Dieu, du gouvernement des saintes Eglises.* Les *Actes des Evêques d'Arras* parlent du même nom-

EVENEMENS sous le règne d'HENRI III.
CONRAD II, Roi d'Italie.

est la proposition dit MURATORI (1), *que le très zèlé Pontife fit, de la* Croisade, *avec beaucoup de chaleur, c'est à dire d'un armement pour délivrer* Jérusalem *des mains des* Infidèles. *Cet évènement est si célèbre, & tant d'Ecrivains anciens & modernes en ont écrit si longuement, qu'il me suffira d'en tracer une légère idée pour l'enchaînement de cette* Histoire. *Il avoit été précèdé de la prédication de* PIERRE, Hermite François (2), *lequel, étant allé visiter les* Lieux Saints *de la* Palestine, *avoit appris à l'*Occident *les persécutions que les* Musulmans *faisoient aux malheureux* Chretiens *de ces contrées, & coment les monumens de notre Rédemption étoient profanés. Il apporta de la part de* SIME'ON, Patriarche de Jérusalem, *pour le* Pape & *les* Princes d'Occident, *des Lètres qui tiroient les larmes des ieux. Ensuite il parcourut, en prêchant, l'*Italie, *la* France & *la* Germanie, *pour engager les Grands & les Petits à porter la guerre en* Orient; *& l'on n'entendoit de toutes parts que ce cri:* Dieu le veut. Dieu le veut (3). *Cette commotion si grande des Peuples ne vint pas seulement de leur dévotion. Il s'y mêloit un très pieux intérêt. Les* Canons pénitentiels *étoient alors en usage. Les péchés avoient, chacun, une pénitence qui leur étoit destinée. Ces pénitences s'étendoient quelquefois à des années, & même à des centaines d'années, à proportion du nombre & de la qualité des crimes. Or, pour animer tout le monde à prendre la Croix, le* Pape *accorda (chose alors très rare) l'*indulgence plénière *de toutes les peines canoniques à tous ceux qui, repentans & confessés, entreprendroient le long & périlleux voïage de* Jérusalem. *Il ne faut donc pas s'étoner, s'il se fit alors un si grand concours d'*Ecclésiastiques *& de* Laïcs *à la* Guerre Sainte; *& si tant de* Princes *brûlèrent du zèle de conduire un si glorieux projet à sa pleine exécution. La Croix fut prise alors par plus de cent mille persones, entre lesquelles étoit un très*

bre d'*Archevêques* & d'*Evêques*, de *Cardinaux Romains*, & *d'honêtes & religieux* Clercs & Laïcs *de diverses Régions & Provinces.* L'anciène *Notice de ce Concile*, prise dans le Livre du *Camérier Cencius*, dit 12 *Archevêques*, 80 *Evêques*, & des *Abbés* sans nombre. Le dernier *Ecrivain* des *Gesta Dei per Francos* annonce 310, tant *Evêques*, qu'*Abbés*. Enfin *Guibert de Nogent* dit que quelques-uns comtèrent environ 400 *Crosses*.

(1) T. VI, p. 316.

(2) *Guillaume de Tir*, Liv. I, Ch. 11; & *Bernard le Trésorier*, T. VII des *Historiens d'Italie.*

(3) Suivant l'*Abbé d'Ursperg*, Ann. 1097, beaucoup de gens disoient « Que » l'*Hermite Pierre* n'étoit qu'un *Hipocrite* ». C'étoit incontestablement un *Fanatique.*

grand nombre de Moines, *qui profitèrent d'une si belle occasion pour se mètre en liberté.*

Le *Duc* WELF V se sépare avec éclat de la *Comtesse* MATHILDE, dont il étoit mécontent, ou parceque, l'*Empereur* n'étant plus à craindre, elle n'avoit plus les mêmes égards pour le *Duc*, ou parceque le *Duc*, aiant alors découvert la donation faite en 1077 par la *Comtesse* de tous ses Biens à l'*Eglise Romaine*, reconnoît que la condition de son Contrat de mariage, par laquelle il devoit hériter de tous les Etats & Biens de sa Femme, étoit une pure illusion. En la quitant, il publie qu'il n'a jamais usé des droits du mariage avec elle. Le *Duc* WELF IV, outré de voir évanouies ses espérances de l'agrandissement de sa Branche en Italie, y vient faire de longues, mais inutiles tentatives pour réunir les deux Epoux. Le Père & le Fils, jusqu'alors les plus fermes soûtiens du *Parti des Papes*, passent dans celui de l'*Empereur*, qui les investit de nouveau du *Duché de Bavière*, dont il avoit déclaré le *Duc WELF IV* déchu par félonie, lorsqu'il avoit pris parti contre lui.

1096.

URBAIN, après avoir encore tenu deux autres *Conciles* en *France*, l'un à *Tours* dans la troisième Semaine de Carême, & l'autre à *Nîme* au commencement de Juillet, dans lesquels il avoit confirmé successivement les *Decrets* du *Concile de Clermont*, & jugé différentes Affaires, retourne en *Italie* par les *Alpes* (1). A leur dêcente, il est reçu par la *Comtesse* MATHILDE & par d'autres *Princes*; & célèbre, auprès de *Pavie*, la fête de l'Exaltation de Ste Croix, 14 de Septembre (2). Il passe à *Milan*; &, traversant le reste de la *Lombardie* & toute la *Toscane*, il se

(1) Après le *Concile de Clermont*, *Urbain* emploïa le reste de l'année 1095 & le commencement de 1096 à parcourir encore les Provinces méridionales de *France*. Il célèbra les fêtes de Pâque, dont le Dimanche étoit le 13 d'Avril, à Saintes. Le 8 de Juillet, il dédia la *Cathédrale de Nîme*. Il fit partout, sur sa route, ce qu'il avoit fait avant le *Concile de Clermont*; & de plus il prêcha la *Croisade*. Ajoûtons, quoique les Historiens ne le disent pas, que cette *Croisade* ne l'avoit pas seule conduit en *France*. Son indigence, qui l'avoit tant fait aller dans les Etats des *Princes Normans*, entroit pour beaucoup dans son voïage de *France*; & les Eglises, des Provinces qu'il visita, ne durent pas en être quites pour le défraïer. De *Nîme* il continua sa route vers l'*Italie*, en traversant toute la *Provence*.

(2) *Muratori* dit, T. VI, p. 319: *Le P.* Pagi *prétend, & je ne sais pàs si c'est sûr de bons fondemens, que le* Pape *revint plus tard en* Italie.

rend accompagné de MATHILDE à *Rome*, dont il trouve qu'il étoit devenu presque entièrement maître, en son absence. Il y célèbre avec pompe les fêtes de Noël. *Il part, cette année*, dit *MURATORI* (1), *pour l'*Orient, *une infinité de* Chretiens Croisés, *composés de l'écume de tous les* Brigands *& de la* Canaille *de* France, *de* Germanie, *& d'*Angleterre; *& des* Filles de joie *sans nombre vont avec eux. Leur première prouesse en* Allemagne *est de persécuter, de dévaliser, de tuer, & de forcer autant de* Juifs *qu'ils en trouvent, à se faire* Chretiens. *Arrivés dans la* Hongrie *& dans la* Bulgarie, *ils pillent tout & commètent tant d'autres excès, que ces Peuples, aiant pris les armes, les dispersent de manière, que peu de milliers peuvent gagner* Constantinople, *en mandiant leur pain* (2). *Un autre Corps de cette* Canaille *pénètre plus avant & jusqu'au païs des* Turcs, *qui le dissipent. Un troisième, conduit par* RAIMOND, Comte de Saint-Gile, *passe par l'*Esclavonie. *Au mois d'Août*, GODEFROI de Bouillon (Généralissime de la Croisade), *Prince d'une rare piété, d'une grande sagesse, & d'une égale valeur, part de son* Duché de Lorraine, *conduisant une grande quantité d'autres* Princes & Seigneurs *de* France, *de* Lorraine, *& de* Flandre, *avec une Armée de dix mille Chevaux & de soixante & dix mille Homes de pied, tous gens aguerris & disciplinés. Cette Armée marche en bon ordre vers* Constantinople, *en traversant, d'abord la* Germanie, *& puis la* Hongrie *avec la permission du* Roi *COLOMAN. Une autre puissante Armée, qu'HUGUE* le Grand, *frère du* Roi de France (3), *ROBERT*, Duc de Normandie, *ROBERT*, Comte de Flandre, *EUSTACHE* (Comte) de Boulogne, *frère du* Duc *GODEFROI*, *& plusieurs autres* Princes *commandoient, vient en* Italie. *En passant par la* Toscane, *ils trouvent à* Lucque *le* Pape Urbain *qui retournoit à* Rome, *& reçoivent sa bénédiction. Ils s'arrêtent à* Rome, *& chassent l'*Antipape *GUIBERT. Ainsi toute la Ville, hors le* Château Saint-Ange, *revient au pouvoir du* Pape. *Arrivés, au commencement de l'hiver, dans la* Pouille, *ils sont obligés d'y prendre des Quartiers, parcequ'il n'étoit plus tems de se mètre en mer. Le* Prince *HUGUE, s'étant hazardé de passer à* Durazzo, *s'y voit aussitôt emprisoné par les* Grecs (4), *qui l'envoient à* Constan-

(1) Page 519.
(2) Ce premier essain de *Croisés* avoit pour Chef l'*Hermite Pierre.*
(3) *Philippe I.*
(4) *Muratori* dit : *les perfides Grecs.* L'Epithète est ici calomnieuse. Justement

EVENEMENS sous le règne d'HENRI III.
CONRAD II, Roi d'Italie.

tinople. *Par bonheur pour lui, peu de tems après & vers les fêtes de Noël, le* Duc GODEFROI *vient, avec son Armée, dans le voisinage; & l'*Empereur ALEXIS *est forcé de remètre en liberté le* Prince *HUGUE, & d'arrêter des conditions avec les* Francs *pour leur passage en* Asie.

Le *Comte* ROGER amène au secours de son neveu le *Duc* ROGER, outre une Armée composée de ses vieilles troupes & de Sarasins, une bone Flote, & commence avec lui par terre & par mer le Siége d'Amalfi, qui s'étoit révolté contre le *Duc*. Le bruit de la *Croisade* se répand alors dans la Pouille; & l'on apprend que les *Francs* venoient dans cette Province pour passer la mer. Le *Prince* BOÉMOND étoit au siége. Des idées flateuses de conquêtes dans le Levant lui font prendre la Croix. Son exemple, & ce qui se disoit de tant de Peuples qui se mètoient en chemin pour aller délivrer *Jérusalem*, font cause qu'on entend dans l'Armée du *Duc* & du *Comte*, crier de toutes parts & sans cesse: *Dieu le veut. Dieu le veut.* Presque tous s'engagent à *Boémond*, pour le suivre en Orient. Le *Duc* & le *Comte* lèvent le Siége; & le second s'en retourne mal satisfait en Sicile (1). A *Boémond* se joint le *Marquis* TANCRÈDE, son cousin-germain, fils du *Marquis* ODON, ou OTTON-BON & d'EMME, sœur du *Duc* ROBERT. Ce fut un des plus illustres Héros de cette *Croisade*; & RAOUL *de Caen* en a décrit les exploits (2). Il court à cette guerre une innombrable multitude de gens de toutes les parties de l'Italie: mais ce ne dut être que dans le cours des deux années suivantes (3). Dès celle-ci, *Boé-*

effraïés, en voïant une multitude immense de gens armés, après avoir ravagé les lieux par lesquels ils avoient passé, se répandre en vrais Brigands dans plusieurs de leurs Provinces, les *Grecs* n'avoient que trop de sujet de s'en méfier, & de prendre des précautions.

(1) *Loup Protospate* dit que le *Comte Roger* avoit amené vingt mille Sarasins à ce siége, dont la levée fut causée par l'enthousiasme, qui mit tout d'un coup la désertion dans ses troupes & dans celles du *Duc Roger*. *Muratori* dit à ce sujet, p. 321: *Je crois que le* Comte *avoit amené, non vingt mille Sarasins, mais un bien plus petit nombre de ces Infidèles à ce siége. Certainement aucun d'eux ne dut prendre la Croix; & vingt mille Sarasins étoient une Armée suffisante pour achever l'entreprise formée sur cette Ville.*

(2) *Muratori* dit même page: *Dans la* Préface, *que j'ai mise à la tête de* l'Histoire *de cet Ecrivain* (T. V des *Histor. d'Ital.*), *j'ai dit que* Tancrède *eut pour père le* Marquis Odon, *ou* Otton Bon, *& pour mère* Emme, *sœur du* Duc Robert Guiscard; *& que par conséquent il étoit cousin de* Boémond. *D'autres l'en font neveu: mais sans aucun fondement. J'ai cru qu'il étoit très probable que* Tancrède *étoit Italien, ou du moins né en* Italie.

(3) A la suite de ce que j'ai traduit dans la *Note* précèdente, *Muratori* dit: *Il ne faut pas taire qu'une innombrable multitude concourut, de toutes les par-*

mond & *Tancrède* paſſent en Albanie ; & ne tardent pas à tirer l'épée contre les Grecs, qui leur vouloient diſputer le paſſage. Ils les batent plus d'une fois ; s'emparent d'une grande étendue de païs ; & leur arrivée cauſe tant d'épouvante à Conſtantinople, qu'*Alexis*, croïant devoir traiter avec des gens à qui les victoires coûtoient ſi peu, les attire à ſa Cour ; reçoit l'homage de *Boémond* pour les conquêtes, qu'il eſpéroit faire ; & ſe débaraſſe d'eux le pluſtôt qu'il peut.

VITALE FALEDRO, *Doge de Veniſe*, étant mort, a pour ſucceſſeur *VITALE MICHELE*.

ARNULF III, *Archevêque de Milan*, à ſon retour du *Concile de Clermont*, prêche la *Croiſade* dans ſon Diocèſe : & ſix ou ſept mille Milanois partent, cette année, ou la ſuivante, pour la Terre Sainte ſous la conduite d'OTTON VISCOMTE.

Le feu conſume preſque entièrement la Ville de Breſcia.

1097.

URBAIN va, quitant *Rome*, d'abord à *Terracine*, puis à *Bènevent*, enfin à *Chieti*, pour y traiter avec les *Evêques* & les *Seigneurs* de ces cantons de l'avancement de la *Croiſade*, qu'il prêche lui même dans ces Villes. *GRIMOALD*, ou *GRIMOARD*, *Abbé* élu *de Caſaure*, Monaſtère Impérial fondé par l'*Empereur* LOUIS *II*, ne pouvant pas être ſecouru par l'*Empereur HENRI* contre les *Normans* & divers *Seigneurs* ſes voiſins, qui pilloient les Biens de ſon Abbaïe, vient à *Chieti* trouver le *Pape*, qui lui done la bénédiction abbatiale, & ſubſtitue la *Croſſe* au *Sceptre Roïal*, dont les *Abbés de Caſaure* avoient juſqu'alors fait uſage par conceſſion des *Empereurs*. Depuis ce tems, ce Monaſtère releva du Saint-Siége (1). *URBAIN* revient achever l'année à *Rome*. Il n'eſt pas pluſtôt de retour, que

*ties d'*Italie, *à cette ſainte Expédition.* Il rapporte enſuite quelques Vers de *Foucher de Chartre*, qu'il nome *Foulque*, l'un des premiers *Hiſtoriens de la Guerre Sainte*, publié par *Ducheſne* dans le T. IV des *Hiſtor. de France*. Cet Auteur fait dans ces Vers l'énumération des *Peuples d'Italie* qui prirent part à la *Croiſade* ; &, pour groſſir la liſte, il done quelquefois à de mêmes Peuples différens Noms. *Muratori* dit enſuite : *Il me paroît cependant vraiſemblable que tous ces* Italiens *ne partirent pas dans la préſente année : mais que la foule continua de même les deux années ſuivantes.*

(1) Dans un Mſt. de la *Chronique de Caſaure* du *Moine Bérard*, lequel eſt à la Bibliothèque du Roi, le *Pape Urbain II* eſt réprèſenté donant la *Croſſe* à *Grimoald*, & lui diſant ces Vers.

Cæſaris *ob ſceptrum baculum tibi porrigo dextrum,*
Quo bene ſis fretus : plus Cæſare *dat tibi* Petrus.

*EVENEMENS sous le règne d'*HENRI III.
CONRAD II, *Roi d'Italie.*

GUIBERT en sort secrètement; & se retire dans son *Archevêché de Ravenne*, où, par son ordre, dit on, ses Troupes arrêtent, dépouillent, emprisonent les *Evêques*, les *Clercs*, les *Moines* & les autres persones, qui passoient pour aller à *Rome*. L'*Empereur* ne pouvant plus se maintenir en *Italie*, partage les Fiefs de la succession de la *Comtesse* ADELAÏDE, *Marquise de Suse*, entre BONIFACE *II, Marquis de Montferrat* & HUMBERT *II, Comte de Mauriène* & peut-être *de Savoie*; ce qui fait rester en *Italie* celui-ci, qui se disposoit à passer à la *Terre Sainte* (1). HENRI retourne ensuite en *Allemagne*, où les *Juifs*, que les *Croisés* avoient forcés de se faire batiser, le supplient de leur rendre la liberté de conscience; ce qu'il leur accorde come la Justice l'exigeoit. Il passe tout l'été, partie à *Ratisbone*, partie à *Nuremberg*, y vivant à peu près come un Particulier. Au commencement de Décembre, il assemble la plusspart des *Princes* pour traiter de la paix; & leur porte ses plaintes au sujet de la révolte & de l'usurpation de son fils CONRAD: mais on ne voit pas ce que l'Assemblée fit à cet égard. Le *Roi* CONRAD, étant à *Crémone* le 22 d'Octobre, y confirme les Priviléges du Chapitre de cette Ville (2).

Le *Marquis* ALBERT-AZZON *II d'Este* meûrt âgé de plus de cent ans; & les *Marquis* HUGUE & FOULQUE, qu'il avoit eus de la *Comtesse* GARSENDE, lui succèdent à ses Etats & Biens d'Italie, suivant les arrangemens, qu'il leur avoit lui-même fait faire entre eux. WELF IV, *Duc de Bavière*, leur frère aîné, fils de CUNEGONDE WELF, lequel seul, héritier des grands Biens de la Maison de sa Mère, étoit très riche en Allemagne, demande sa part de la succession paternelle; &, ses Frères refusant de partager, il veut entrer en Italie pour leur faire la guerre: mais les *Marquis* s'opposent à son passage. Il fait alors alliance avec HENRI, *Duc de Carinthie* & *Marquis de Vérone*, & le *Patriarche d'Aquilée*, frère de ce *Duc*. Renforcé de leurs troupes, il pénètre en Italie, où ses Frères soutiènent courageusement la guerre contre lui; ce qui n'empêche pas qu'il ne s'empare d'une partie des Etats de son Père, que le *Marquis* FOULQUE recouvre ensuite. Les dates & le détail des évènemens

(1) V. pp. 643-5, & 655-9, col. 1.

(2) *C'est, dit* Muratori, *p.* 324, *ce que prouve un* Diplôme, *que j'ai mis au jour* (Differt. 62 des *Antiquit. d'Ital.*), *& dans lequel* l'An XIV du règne de Conrad *est une faute.*

de cette guerre sont inconnus : mais, en voïant dans la suite la *Branche Allemande d'Este* posséder différentes portions des Etats de cette *Maison*, il faut conclure que la guerre entre les Frères fut terminée par un accommodement.

Le *Comte* ROGER marie une de ses Filles à COLOMAN, *Roi de Hongrie ;* & le mariage se célèbre à Bude, Capitale de ce Roïaume.

ARNULF III, *Archevêque de Milan*, meurt le 25 de Septembre. ANSELME IV lui succède.

ALEXIS, Empereur des Grecs, *Prince très adroit, n'oublie rien pour se délivrer des* Francs, *qui, venus dans la* Thrace, *faisoient des maux énormes aux environs de* Constantinople. *Il fait enfin quelques conventions avec les Princes qui les commandoient. Les Chretiens passent ensuite le Détroit ; entrent en* Asie ; *défont, le 14 de Mai, dans une terrible bataille, une Armée immense de* Turcs ; *s'emparent ensuite de la Ville de* Nicée ; *&, continuant leur voïage, arrivent enfin auprès de la Ville Roïale d'*Antioche, *dont, le 21 d'Octobre, ils entreprènent le siége* (1).

1098.

URBAIN rétablit le bon ordre & la paix dans *Rome*. Au commencement du printems, il y reçoit ANSELME, *Archevêque de Cantorbery*, qui, mal avec GUILLAUME II, *Roi d'Angleterre*, étoit sorti de ce Roïaume ; & de *France* avoit écrit au *Pape* pour qu'il lui permît d'abdiquer : mais le *Pape* s'étoit contenté de lui répondre de le venir joindre incessamment. Il le loge au *Palais de Latran*, & lui promet toute l'assistance qu'il pouvoit attendre du Siége Apostolique. Le tumulte de la *Cour de Rome* effraie ANSELME, qui, dix jours après son arrivée, va s'enfermer dans le Monastère de *Saint-Sauveur*, près de *Télèse*, sur l'invitation de l'*Abbé* JEAN, autrefois son Disciple au *Bec*. Bientôt après, il est obligé de se retrouver à la Cour du *Pape*, qu'un évènement important appelle dans ces Provinces après Pâque. Le *Prince* RICHARD II, qui, depuis 1091, faisoit aux *Capouans* révoltés une foible guerre, parcequ'il étoit mal secouru par le *Duc* ROGER, son cousin-germain, avoit été forcé, pour en obtenir de grands secours, de s'en rendre Vassal pour la *Principauté de Capoue*, & peut-être pour ses au-

(1) *Muratori*, p. 315.

EVENEMENS sous le règne d'HENRI III.
CONRAD II, Roi d'Italie.

tres Etats; ce que le *Duc* ROBERT avoit inutilement tenté d'obtenir du *Prince* JOURDAIN I. Après l'homage rendu, le *Duc* ROGER & le *Comte* ROGER joignent leurs troupes à celles de RICHARD; &, dans le mois d'Avril, *Capoue* est assiégée. URBAIN se rend aussitôt au Camp pour travailler à la paix, en engageant les Assiégés à se soumètre à leur *Prince*. Peut-être aussi vouloit-il réclamer les droits particuliers, que les *Papes* prétendoient avoir sur la Ville de *Capoue*, en vertu d'une donation de l'*Empereur* CHARLE *le Chauve*, laquelle n'avoit jamais eu son effet. Il mande l'*Archevêque* ANSELME, à qui les trois *Princes* rendent de grands honeurs. Les *Capouans* n'aiant pas voulu prêter l'oreille aux conseils du *Pape*, il se retire à *Bènevent* avec ANSELME; & le Siége continue si vigoureusement, que les Assiégés sont enfin obligés de capituler dans le mois de Juin, & de reconnoître RICHARD pour leur *Prince* (1). On ne trouve pas que, dans la Capitulation, on ait parlé des prétendus droits de l'*Eglise Romaine*. C'est apparemment pourquoi le *Pape* va trouver RICHARD dans sa Ville d'*Averse*. Il passe ensuite à *Salerne*, où les *deux* ROGERS étoient. Il y a plusieurs conférences avec le *Comte*; &, le voïant mécontent de ce qu'il avoit nomé *Légat Apostolique* en *Sicile* ROBERT, *Evêque de Traina*, dont ROGER, par le conseil d'URBAIN, transféra bientôt après le Siége à *Messine*, il charge de cette *Légation* à perpétuité, par une célèbre *Bulle* du 5 de Juillet, le *Comte* ROGER lui-même & ses successeurs à la Souveraineté de *Sicile*. L'Exercice de cette *Légation*, que le Souverain commet par des Délègués, est ce qu'on appelle en ce païs le *Tribunal de la Monarchie de Sicile;* dénomination par où vraisemblablement on a voulu faire entendre que, dans cette Ile, le Souverain est seul Juge des *Affaires Ecclésiastiques*, come des *Affaires Séculières* (2). A la prière du *Duc* ROGER, & de l'*Archevêque* ALFANE II, le *Pape* accorde, par une *Bulle* datée de *Salerne* le 20 de Juillet, la *Primatie* à cette *Eglise* sur les *Métropoles de Consa* & *d'Acerenza*, qui précèdemment en avoient été *Suf-*

(1) *Il est rapporté dans la* Vie de S. Bruno, *que, pendant le siége de cette Ville*, dit *Muratori*, T. VI, p. 326, *un certain* Sergius *conspira contre* Roger, Comte de Sicile; *& que S.* Bruno, *qui fleurissoit alors en* Calabre, *apparut en songe à ce* Comte, *& l'avertit du danger qui le menaçoit. En reconnoissance de ce service, le* Comte *fut très libéral envers les* Moines Chartreux, *institués dans ces tems-là par S.* Bruno.

(2) Voïés au sujet de cette *Bulle* pp. 217-3 & 259-301, c. 1.

*EVENEMENS sous le règne d'*HENRI III.

CONRAD II, *Roi d'Italie.*

fragantes (1). URBAIN étoit encore dans la même Ville au mois de Septembre, comme on le voit par sa *Bulle* de confirmation de tous les biens, donés par le *Duc* ROGER & par JEAN, *Evêque de Squillace*, au Monastère fondé par S. BRUNO dans ce Diocèse. Le 1 ou le 3 d'Octobre, il tient à *Bari*, dans la nouvelle Eglise de *Saint-Nicolas*, un *Concile* de quatre-vingts cinq *Evêques*. Des *Savans Grecs* s'y trouvent, avec lesquels le *Pape* lui-même &, par son ordre, l'*Archevêque* ANSELME disputent au sujet de la *Procession du Saint-Esprit*; ce qui produisit ensuite l'Ouvrage d'ANSELME sur cette matière. Le *Pape* revient à *Rome* à la fin de Novembre. Les Soldats de l'*Antipape* abandonent alors le *Château Saint-Ange*; & le *Pape*, aiant bientôt achevé de soumètre par ses bones manières, ou par la force, les *Romains* du Parti de GUIBERT, invite, par ses Lètres, tous les *Evêques* d'*Occident* de venir au *Concile* qu'il indique pour la troisième Semaine après Pâque de l'année suivante. Le *Roi* CONRAD, dont on commençoit à n'avoir plus besoin en *Italie*, commence à n'y plus être que très peu considéré. Un Combat Judiciaire, ordoné cette année par la *Comtesse* MATHILDE, prouve qu'elle étoit rentrée en possession de *Reggio*, depuis l'absence de l'*Empereur* (2).

Après un pénible siége de neuf mois, après la défaite de différens Corps de Troupes des Turcs, *qui vouloient faire entrer du secours dans* Antioche, *après que cette Ville a souffert une horrible famine, & perdu très considérablement de monde; l'Armée des* Chretiens croisés *vient enfin à bout, par le moïen d'un riche* Sarasin, *d'entrer dans cette vaste Ville, & de passer au fil de l'épée tout ce qui ne peut pas se sauver par la fuite.* Le Prince BOE'MOND, *qui, faute d'autre succession, avoit du moins hérité de son père* ROBERT, *la valeur & l'adresse, est celui qui, traitant avec un* Officier Turc, *Chretien renégat, introduit l'Armée Chretiène dans* Antioche. *Il sait d'ailleurs si bien s'arranger, que tous les autres Princes s'accordent à lui doner la Seigneurie de cette très noble Ville, dont il se fit une illustre Prin-*

(1) J'apprens de D. *Ruinart*, Ch. CCCIX, que cette *Bulle* est datée de l'*An MXCIX*, *Indiction IV.* Il faut, *Indiction VI. MXCIX* peut-être l'*Année Pisane.*

(2) *Que dans ces tems-là*, dit *Muratori*, p. 329, *la* Comtesse Mathilde *étoit* Gouvernante & Dame de Reggio *de* Lombardie, *c'est ce qui suit d'un* Acte, *que j'ai publié* (Differt. 39 des *Antiq. d'Ital.* p. 647). *Les* Moines Bénédictins *de cette Ville avoient procès avec les* Gens des Vallées; *& ces derniers eurent recours à cette Princesse. Un de ses Juges en reçut ordre de bien examiner la Cause, & d'enjoindre aux Parties* d'être prètes au Combat, *c'est à dire à cette extrava-*

cipauté. Mais CORBORAN, Prince des Turcs, *ne tarde pas beaucoup à se présenter, sous* Antioche, *avec trois cens soixante-&-cinq mille Combatans (nombre peut-être exagéré), & renferme très étroitement dans cette Ville même les Vainqueurs, qu'il réduit à se nourir de chair de chevaux & d'ânes; & dont même beaucoup meurent de faim. Tout étoit désespéré, quand un* Prêtre Provençal *annonce qu'il a su, par une révélation de S.* ANDRE', *que la* Lance, *avec laquelle on avoit ouvert le côté de notre Divin Sauveur, étoit dans la Ville. Il indique même l'endroit. Les plus sensés croient que c'est une imposture. La vérité cependant est que, la* prétendue Lance *aiant été trouvée (ce qui n'étoit pas plus difficile que d'en enterrer une à son gré), les* Soldats Chretiens *sont animés de tant de dévotion, de courage & de résolution, qu'aiant fait une sortie générale, ils rompent & mètent en fuite l'immense Armée des Ennemis. Il est incroïable combien de richesses ils trouvent dans le Camp. La Peste survient, & beaucoup de Chretiens périssent. Il y a de plus des brouilleries entre le* Prince BOE'MOND & RAIMOND, Comte de Toulouse. *Malgré cela les* Croisés, *quoique leur nombre soit très diminué, marchent vers* Jérusalem; *& s'emparent en chemin de différentes Villes* (1).

1099.

L'*EMPEREUR*, aiant célèbré les fêtes de Noël de l'année précèdente à *Cologne*, vient, au commencement de celle-ci, tenir à *Aix-la-Chapelle*, une Diète, dans laquelle il fait déclarer son fils CONRAD déchu, par félonie, du droit de lui succèder; & se fait doner son second fils, *HENRI*, pour collègue & pour successeur. Ce jeune Prince est couroné *Roi des Romains* le jour de l'Epiphanie, en présence de la Diète, & fait serment de ne jamais rien entreprendre contre son Père.

Le *Concile*, convoqué l'année précèdente par le *Pape*, commence, dans la *Basilique de Saint-Pierre*, le troisième Diman-

gante manière, alors en vogue, de décider bien des contestations. Les Champions *entrèrent dans le Champ de bataille; & l'on eut bien de quoi dire, en voïant celui des* Gens des Vallées *jeter sur la tête du* Champion *des* Moines *un* Gand de Femme orné de diverses couleurs, *& doner occasion par là de soupçoner quelque maléfice. Je laisse les autres circonstances ridicules de ce Combat, qui, dans ces tems barbares, n'étoit pas reconnu de beaucoup de gens pour être une tentation de Dieu très manifeste, & par conséquent un crime devant le Tribunal du Très-Haut.*

(1) *Muratori*, p. 328.

*EVENEMENS sous le règne d'*HENRI III.

CONRAD II, *Roi d'Italie.* HENRI IV, *Roi des Romains.*

che après Pâque, 24 d'Avril, & finit le Samedi 30 du même mois (1). Il est composé de cent-cinquante *Evêques* & *Abbés* d'*Italie*, de *Germanie* & de *France*. L'*Archevêque* ANSELME y prend place au milieu de l'Assemblée sur un Siége en face de celui du *Pape*. Les Censures contre l'*Antipape* & ses Adhérans sont renouvellées; & le *Pape* parle des moïens de travailler à mètre les *Croisés* en état de pousser leurs conquêtes dans la Terre Sainte. Le lendemain de la Clôture du *Concile*, l'*Archevêque* ANSELME quite *Rome* pour revenir en *France*, afin d'être à portée de retourner en *Angleterre* dès qu'il le pouroit. Ce *Concile* est la dernière action d'éclat d'URBAIN II. *On voit, en combinant les tems*, dit MURATORI (2), *que ce* Pape *ne put pas recevoir, pour récompense de ses travaux Apostoliques, la nouvelle de la Sainte Ville de* Jérusalem *prise, avec un grand carnage des* Sarasins, *par l'Armée des* Chretiens croisés. *Après un siége de peu de jours, elle fut emportée le* 15 *de Juillet de cette année.... Huit jours après, les* Princes Chretiens, *s'étant assemblés dans la Ville conquise, élisent d'un commun accord, pour* Roi de Jérusalem GODEFROI DE BOUILLON, Duc de Lorraine, *le plus sage, le plus pieux, & le plus vaillant aussi de tous ces Princes. Le* 14 *d'Août suivant, il met, d'une manière terrible, en déroute l'immense Armée du* Soudan d'Egipte, *venue pour secourir* Jérusalem; *ce qui courone merveilleusement cette Campagne. Mais, parcequ'aussitôt après un très grand nombre de* Françs, *aiant accompli leur vœu, s'en reviènent en* Occident, *il reste à peine au* nouveau Roi *trois cens Chevaux & deux mille Homes de pied; ce qui l'oblige d'implorer le secours du* Pape *& des autres* Princes Chretiens.... *Il me paroît vraisemblable qu'avant la conquête de* Jérusalem, *les* Pisans, *les* Vénitiens, *& les* Génois *avoient envoïé leurs Flotes dans ces Cantons, quoique peut-être elles ne soient arrivées qu'après la prise de cette Ville. On lit dans les* Annales de Pise (3), « *Que cette année, le* 2 *de Juillet* (4), toute la Kinsica *fut brûlée* », *c'est à dire*

(1) En faisant attention que ce Concile dura six jours, on concilie les differentes dates, que différens Auteurs lui donent. Elles sont le *VII*, le *VI*, & le *II des Calendes de Mai*, c'est à dire le 25, le 26, & le 30 d'Avril. Les *Decrets* furent prononcés ce dernier jour.

(2) T. VI, p. 330.

(3) *Histor. d'Ital.* T. VI.

(4) J'ajoute cette date du jour, que j'emprunte à l'ancien *Martirologe* mst. *de l'Eglise de Lucque*, qui dit ce fait de 1099, qui le raconte dans les mêmes termes que les *Annales de Pise*, & dont le *Fiorentini*, Liv. II, p. 276, copie le Texte.

EVENEMENS sous le règne d'HENRI III. CONRAD II, Roi d'Italie.

une partie de la Ville, où je crois qu'habitoient les Maures, *qui venoient y trafiquer.* Et l'*Armée Pisane* partit pour *Jérusalem* avec cent vingt navires. DAÏMBERT, *Archevêque* de cette Eglise, fut le Conducteur & le Chef de cette Armée; & resta *Patriarche* à *Jérusalem* dans ce tems-là (1). *Ces* Annales *racontent ensuite, à l'année* 1100, *la prise de* Jérusalem *le* XVIII des Calendes d'Août. *Les* Pisans, *prévenant de neuf mois le commencement de notre année vulgaire, la prise de* Jérusalem *tombe précisément au* 15 *de Juillet de la présente année: mais, suivant ces* Annales, l'Armée Pisane *étoit partie bien plustôt pour ce païs. D'autres* Annales (de Pise), *attribuent principalement aux* Pisans *la gloire de la conquête de* Jérusalem; *ce qui n'est pas digne de foi, parceque de tant d'Auteurs ou contemporains, ou voisins de cette entreprise renomée, il n'en est point qui parle des* Pisans. *Au contraire* GUILLAUME de Tir *dit* (2), « *Que ce* » *fut seulement vers la fin de cette année, qu'arriva le secours,* » *amené par* DAÏMBERT, Archevêque de Pise, & Légat du Siége » Apostolique, *lequel fut élu* Patriarche de Jérusalem ». DANDOLO *dit* (3) « *Que les* Vénitiens *armèrent une flote d'environ* » *deux cens Vaisseaux, où, sous le commandement de* JEAN » MICHELE, *fils du* Doge, *tous les* Croisés *s'embarquèrent;* » *firent voile pour la* Dalmatie; & *passèrent ensuite l'hiver à* » Rhode: *Qu'*ALEXIS, Empereur des Grecs, *lequel étoit secrè-* » *tement très contraire à la* Croisade, *essaïa de les engager à s'en* » *retourner; mais que ses manœuvres à ce sujet furent inutiles:* » *Que les* Vénitiens *eurent ensuite avis que les* Pisans *venoient* » *sur eux avec cinquante Galères, se faisant fort d'entrer dans* » *le Port de* Rhode; *qu'il y eut un combat des deux Flotes,* & » *que les* Pisans *furent obligés de se sauver par la fuite: Qu'a-* » *près cela les* Vénitiens *arrivèrent à* Mire *en* Licie, *où, si* » *nous les voulons croire, ils trouvèrent le Corps de S.* NICO- » LAS, *Evêque de cette Ville, & l'envoïèrent à* Venise; *bien* » *que le Peuple de* Bari *prétende que ce sacré dépôt avoit été long-tems auparavant apporté dans leur Ville* (4). *Les* Historiens

(1) *Muratori*, suivant sa coûtume, rapporte en Latin ces termes des *Annales de Pise*.

(2) Liv. III.

(3) *Chroniq.* T. XII des *Histor. d'Ital.*

(4) Ce fut en 1087 que des *Marchans de Bari*, revenant du Levant, apportèrent des Reliques, qu'ils dirent être celles de *S. Nicolas*. Ils ornèrent leur relation de merveilleux. On les crut. On bâtit exprès une Eglise à *Bari* pour y déposer ces Reliques, qui, durant quelques siècles ont valu beaucoup d'argent à cette Ville. On y venoit en pèlerinage come à *Rome* & come à *Saint-Michel* du Mont *Gargan*.

EVENEMENS sous le règne d'HENRI III.

CONRAD II, Roi d'Italie.

Génois *disent encore*, « *Que*, *dans ce même tems*, *la* Flote Gé» noise, *étant abordée à la même Ville de* Mire, *en emporta* » *les cendres de* S. JEAN-BAPTISTE ». *Cette Ville devoit être un grand Marché de saintes Reliques. Je laisserai ces pieux Brigands disputer entre eux ; & je continuerai de dire que la* Flote Vénitiène *prit port à* Joppé, *Ville déja conquise par les* Francs, *en même tems que* Jérusalem. *Il est donc à croire que les secours, que les Peuples d'Italie envoïèrent par mer, n'arrivèrent qu'après que* Jérusalem *fut tombée au pouvoir des Confédérés d'au-delà des Monts.* On a dit, contre la vérité, qu'URBAIN II mourut de joie, en apprenant la nouvelle de cette conquête. Tombé malade, peut-être à la fin de Juin, il traîna quelque tems ; & mourut le 29 de Juillet. Les *Catholiques* attachés à la *Cour de Rome* le comblèrent d'éloges après sa mort, & firent même honeur à son tombeau de quelques Miracles. Les *Schismatiques* n'épargnèrent pas plus sa mémoire, qu'ils n'avoient épargné sa persone. A l'égard de ce que les *Catholiques bons Chretiens* en pensèrent, on peut s'en former quelque idée sur ces paroles de SIGEBERT (1), à l'occasion de l'élévation de ce *Pape* au Pontificat. ODON, *de* Moine de Clugni *fait* Evêque d'Ostie, *est élu* Pape *contre l'*Empereur *&* GUIBERT, *& nomé* URBAIN. *De là les scandales augmentent dans l'*Eglise, *& les dissentions dans l'*Empire ; *lorsque l'un est d'un avis, & l'autre d'un autre ; que l'*Empire *& le* Sacerdoce *sont en querèle ; que, l'un l'autre, on s'excommunie ; & qu'en conséquence de l'idée qu'on a de la Cause, ou de la Persone, on méprise l'excommunication, l'un de l'autre. Enfin l'autorité de celui, qui done le pouvoir de lier & de délier, devient tout-à-fait méprisable, lorsqu'en suivant plustôt son caprice, qu'en se conformant à ce que la Justice prescrit, on abuse, l'un contre l'autre, du pouvoir d'excommunier.*

(1) Année 1088.



ABREGÉ CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE D'ITALIE.

L'ITALIE SOUS LA DOMINATION

de quatre *Empereurs* de la *Maison de Franconie*, & de l'*Empereur* Lothaire *II.*

HUITIEME ÉPOQUE

Depuis l'an 1027, *jusqu'en* 1137.

SECONDE SUITE

depuis l'élection de Paschal II en 1099, jusqu'à la mort de Lothaire II en 1137.

Suivant mon projet ceci devoit commencer ce quatrième Volume ; & pour cet effet il m'avoit paru come nécessaire de faire une Colone unique, pour remètre en deux mots, sous les ieux des Lecteurs, les *Empereurs* & les *Rois d'Italie*, qui figurent dans cette Suite. A l'égard de ces derniers, j'ai pris soin d'avertir qu'on trouvoit Henri III, dès son enfance, qualifié *Roi des Romains.* Ses successeurs affectèrent de se qualifier de même. C'est pourquoi je commence ici par Henri IV, à substituer, au haut des pages, le titre de *Roi des Romains* à celui de *Roi d'Italie* : mais je ne le donerai point à l'Usurpateur Conrad III, parceque le *Pape* & les *Romains* s'opposèrent à son usurpation.

EVENEMENS sous le reste du Règne d'HENRI III; durant la VACANCE DE L'EMPIRE après sa mort; sous le Règne d'HENRI IV; durant la VACANCE DE l'EMPIRE après sa mort; & sous le Règne de LOTHAIRE II.

CONRAD II, Roi d'Italie.

ANNÉE 1099.

Le 13 d'Août, on élit pour successeur d'*Urbain II*, *Rainier* Toscan, Moine Bénédictin, Abbé de Saint-Laurent hors des murs, & Prêtre-Cardinal du Titre de Saint-Clément, personage recommandable par la pureté de ses mœurs, & par son habileté dans les Affaires. Le détail, que PANDULF *de Pise* nous a laissé de l'élection de ce pieux Cardinal, est édifiant; en ce qu'il fait voir, de la part des Electeurs le concert le plus unanime, & de sa part un desir sincère de fuir une charge, qui l'épouvantoit avec d'autant plus de raison, qu'il se connoissoit lui-même, & qu'il sentoit qu'elle étoit au-dessus de ses forces (1). Au reste, come il étoit généra-

(1) *Le Seigneur* Urbain, *magnanime Pape de glorieuse mémoire, étant mort*, dit l'Historien que je cite: *l'Eglise de la Ville de Rome desira qu'on lui donât un Pasteur. C'est pourquoi les Pères Cardinaux, les Evêques, les Diacres, les premiers de la Ville, les Chefs des Notaires (a), les Notaires des Quartiers (b) s'assemblèrent dans l'Eglise de Saint-Clément. Là, pendant qu'ils parloient de plusieurs qu'on pouvoit élire, il leur parut tout à coup plus utile de choisir* Rainier; *ce qui déplut à cet home de bien, quand il l'apprit. Pour l'éviter, il s'enfuit & se cacha: mais la prudence humaine ne put pas cacher longtems pour l'utilité d'un seul, celui que la grace de la puissance divine fit découvrir pour le bien de plusieurs. On le trouve; on le traîne à l'Assemblée; on l'entoure; &, les Pères lui reprochant sa fuite;* Il valoit mieux, *leur dit-il*, m'enfuir, mes Pères, que de me charger, par une présomption immodérée, d'un fardeau trop pesant pour mes forces. Il ne convenoit pas à ma qualité de Prêtre de me cein-

(a) Il y a dans le Texte *Primistrinii*, & plus bas *Primistriniis*. Ce sont des fautes de Copistes. Il faut *Primiscrinii* & *Primiscriniis*.
(b) *Scribæ regionum.*

EMPEREURS, & ROIS D'ITALIE.

HENRI III,

élu *Roi de Germanie*, IVe. du nom, en 1053 à l'âge de 3 ans, remplace, en 1056, dans ce Roiaume, ainsi que dans celui des Deux-Bourgognes, son père *Henri II*; & dès lors il est reconnu *Roi d'Italie & futur Empereur.* En 1076, *Gregoire VII* l'excommunie, & se hazarde de le déposer par la même Sentence. Les intrigues de ce Pape engagent, l'année suivante, les Rebelles de Germanie d'élire Roi *Rodolfe*, Duc de Souabe, en concurrence duquel *Henri* règne jusqu'en 1080. Le Jour de Pâque 31 de Mars 1084, celui-ci se fait couroner *Empereur* par l'Antipape *Clément III.* La *Cour de Rome* & la *Comtesse Mathilde*, font, en 1092, révolter contre lui son fils aîné *Conrad*, que l'on courone, l'année suivante, *Roi d'Italie*, & qui règne en concurrence de son Père jusqu'en 1101. *Henri*, second fils d'*Henri III*, qui l'avoit fait reconnoître, en 1099, son successeur & son collègue au *Roïaume de Germanie*, prend contre lui les armes en 1104, & le fait déposer, en 1105, par la Diète de Maience. *Henri III* meurt à Liége la 10 d'Août 1106.

Voïés ci-devant, pp. 62, 82, col. 1, & pp. 28-34, col. 2.

CONRAD II

usurpe, come on vient de le voir ci-dessus, en 1093, la *Courone d'Italie* sur son père *Henri III*; épouse, en 1095, *Mathilde* fille de *Roger*, Comte de Sicile; & règne en concurrence de son Père jusqu'en 1101, qu'il meurt.

V. ci-dev. pp. 34-56, c. 2.

SUITE des *PAPES.*

PASCHAL II,

élu le 13 & sacré le 14 d'Août 1099, siége 18 ans, 5 mois & 9 jours, & meurt le 21 de Janvier 1118.

Fils de *Crescence* & d'*Alsatie*, il nâquit à Bléda, Ville autrefois Episcopale, & maintenant du Diocèse de Viterbe; & fut nomé *Rainier*.

Il vint jeune en France se faire Moine à Clugni. Sa capacité prématurée pour les Affaires le fit envoier, dès l'âge de 20 ans, à Rome pour celles de son Monastère. *Gregoire VII* l'y retint; &, l'aiant fait élire Abbé de Saint-Laurent & Saint-Etiène hors des murs de Rome, l'ordona, vraisemblablement en 1076, Prêtre-Cardinal du Titre de Saint-Clément en la place du Cardinal *Hugue Blanc*, qu'il venoit de déposer. *Urbain II* l'emploïa come Légat auprès d'*Alfonse VI*, Roi de Castille; & l'eut ensuite avec lui, quand il tint, en 1097, un Concile à Bari.

Ce fut en lui faisant une sorte de violence, qu'on l'engagea d'accepter le Pontificat.

Pandulf de Pise rapporte une Vision qu'*Albert*, Evéque d'Alatri, disoit avoir eue peu de jours avant l'élection de *Paschal*: mais dont il ne parla qu'après. « Il avoit, disoit-il, » appris, dans cette Vi» sion, d'un Personnage » en habit de Religieux, » que le Cardinal *Rainier* » seroit le successeur d'*Ur*» *bain II*; pourquoi Dieu » le choisissoit; & com» bien de tems il seroit » Pape ». Les Noms numéraux, qui désignent la durée, prétendue prédite, du Pontificat de *Paschal* sont défectueux dans le Texte de l'Auteur; & ne quadrent point avec le

SUITE des *PRINCES contemporains.*

ROIS, & DUCS DE POLOGNE.

MIÉCISLAW II,

depuis 1024, meurt le 15 de Mars 1034.

CASIMIR I,

seul fils de *Miécislaw II*, & trop jeune pour règner, succède à son Père en Mars 1034, sous la tutèle de sa mère *Richsa*, reconnue Régente. Il cesse de règner vers la fin de 1035, ou le commencement de 1036, par la retraite forcée de sa Mère, qui l'emmène avec elle.

Richsa ne gouverna pas mieux come Régente pour son Fils, qu'elle n'avoit fait lorsqu'elle avoit eu toute l'autorité du tems de son Mari. Les Impôts furent continuellement augmentés, & levés avec la plus grande rigueur. Les Dignités de l'Etat furent conférées à des Allemans, qui n'emploïèrent eux-même que des Allemans sous eux; & tous ne songèrent qu'à s'enrichir. Aux murmures, aux répresentations succède une révolte presque générale; & les Grands s'emparent des Domaines du Roi. *Richsa* s'enfuit avec son Fils; se retire en Saxe; & fait conduire *Casimir* à Paris pour qu'il y soit élevé dans les Sciences.

Elle se fit dans la suite Religieuse à Brunwiller, Abbaïe fondée par son père *Erenfroi*, ou *Ezon*, Comte Palatin du Rhin, & par sa mère *Mathilde*, sœur de l'Empereur *Otton III*. Elle fut inhumée à Cologne, où le Peuple l'honora come Sainte; espèce de culte qui n'eut jamais l'approbation des Polonois.

INTERREGNE

depuis la fin de 1035,

SUITE des *SAVANS & Illustres.*

WITMOND,

ou GUITMOND II,

quatrième Evêque d'Averse, meurt vers 1100; & non, come *Cave* le dit, vers 1080.

Il étoit Normand, & fils d'un Prêtre. Il se fit Moine de bone heure dans le Monastère de la Croix-Saint-Leufroi, Diocèse d'Evreux; & prit au Bec les leçons de *Lanfranc*, dont il fut un des plus habiles Disciples.

Ordric Vital, dans son IVe Livre, dit à l'année 1070, que *Guillaume le Conquérant* manda *Witmond* en Angleterre, à dessein de lui doner quelque Prélature: mais que *Witmond* refusa nètement cet honeur, par un *Discours*, qu'il fit à *Guillaume* en présence des Grands Seigneurs Anglois & Normans. *Ordric* rapporte ce *Discours*; &, quoiqu'il soit tel que le Roi devoit s'en offenser, l'Historien dit que *Guillaume*, loin d'en témoigner du ressentiment, traita fort bien *Witmond*; & lui dona des marques de sa bienveillance, en le laissant retourner en Normandie, come il le desiroit.

On trouve dans le T. VIII de l'*Histoire litéraire de la France*, p. 554, un court extrait du *Discours* de *Witmond*, duquel on dit qu'*il est plein d'une générosité sans exemple, qui est tout à la fois une preuve de son éloignement pour les Dignités Ecclésiastiques, & une instruction pour ceux qui les recherchent.* Il y a là quelque chose de vrai. J'avois traduit ce *Discours* dans l'intention de le mètre ici: mais sa longueur m'en empêche. Je suis persuadé que le plus grand nombre des Lecteurs l'auroit trouvé très indécent, pour ne rien dire de plus

EVÈNEMENS sous le règne d'HENRI III.
CONRAD II, Roi d'Italie.

lement estimé, son élection est agréable à tout le Peuple Romain. On lui done le nom de PASCHAL II; &, le lendemain 14, on le sacre Evêque.

La *Comtesse* MATHILDE fait, le 5 de Septembre, une Donation au Monas-

dre de la ceinture d'un Honeur, sous le poids duquel je succomberois, envelopé dans ses liens. *Les Pères lui répondent:* Ce n'est pas ainsi que vous devès en agir. Vous êtes obligé de suspendre votre jugement particulier, où vous voïés la sagesse du regard de Dieu se fixer. Voïés. Le Peuple de Rome desire que ce soit vous, qu'on lui done pour Pasteur. Le Clergé vous a choisi; les Pères vous proclament de concert. Tout cela se fait par la volonté de Dieu. C'est par la volonté de Dieu qu'assemblés au nom du Seigneur, nous vous élisons pour le haut rang du Souverain Pontificat; & que nous vous y confirmons. *Come il continua de résister ainsi longtems, les Chefs des Notaires & les Notaires des Quartiers, auxquels on répondit, firent cette acclamation trois fois, en lui changeant de nom :* S. *Pierre* a élu *Paschal* pour Pape. *Ces acclamations & d'autres éloges solemnels étant achevés; les Pères le revêtent de la Chape rouge, & lui mètent la Thiare sur la tête. Il se rend ensuite à cheval au Palais de Latran, accompagné d'une foule qui le conduit, en chantant, à la Porte méridionale de la Basilique du* Sauveur, *dite aussi de* Constantin. *Décendu de cheval, il est placé dans la Chaire, qu'on voit en cet endroit, & mis après dans la Chaire Patriarchale* (a). *Montant ensuite dans le Palais, il arrive où sont deux Chaires d'ivoire. On le ceint là d'une ceinture, d'où pendoient sept Clefs & sept Sceaux, pour lui faire connoître que, dans le gouvernement des Eglises à la tête desquelles Dieu le plaçoit, il devoit, pour ouvrir & pour fermer, agir suivant les sept graces divines du Saint-Esprit, avec autant de soin, qu'il lui faloit de solemnité pour ce qu'il devoit faire. On l'assit dans l'une & dans l'autre Chaire d'ivoire; on lui met en main le Bâton pastoral; &, come déja maître, il achève, dans les autres lieux destinés aux Papes seuls, soit en s'y asséiant, soit en y passant, la cérémonie de son élection. Le lendemain* 14 *d'Août, le nouveau Pape, devant être sacré, va, dès le matin, accompagné des Evêques Consécrateurs & d'une grande foule de Peuple, à la Basilique de Saint-Pierre. Voici les noms des Evêques.* Odon *d'Ostie*, Maurice *de Porto*, Gautier *d'Albane*, Bonon *de Lavici*, Milon *de Prèneste*, & Otton *de Népi. Pendant la Messe, dans le tems & dans le lieu convenable, ils lui imposent les mains: mais c'est* Odon d'Ostie, *qui fait les principales fonctions, & qui, pour cet effet, se sert du* Pallium. *Il le bénit & l'oint du Saint-Chrême, suivant l'usage de l'E-*

(a) l'Auteur indique une double installation, l'une come simple Evêque, l'autre come Patriarche.

EMPEREURS & ROIS D'ITALIE.

HENRI IV,

que son père *Henri III* avoit déclaré son successeur & son collègue au *Roïaume de Germanie* au commencement de 1099, & qu'il avoit fait couroner Roi le jour de l'Epiphanie, usurpe, à ce que l'on croit, la *Courone d'Italie*, en 1101, après la mort de son frère *Conrad*. Il se révolte & prend les armes, en 1104, contre son Père, & le fait déposer en 1105. Il lui succède, en 1106, à tous ses Etats; & force le Pape *Paschal II*, à le couroner Empereur le 13 d'Avril 1111. Il meurt à Utrecht le 22, ou le 23 de Mai 1125.

V. ci-dev. pp. 82-92, *col.* 1; *& pp.* 56-8, *col.* 2.

LOTHAIRE II,

come *Empereur*, lequel est *Lothaire III* Roi d'Italie, est élu *Roi de Germanie*, I du nom, le 30 d'Août 1125, par les manœuvres d'*Albert* ou *Adalbert*, Archevêque de Maience, & couroné, le 13 de Septembre suivant, à Aix-la-Chapelle, est reconnu *Roi d'Italie*, par une partie des Peuples du païs, aussitôt après la mort d'*Henri IV*; & reçoit la *Courone Impériale* des mains du *Pape Innocent II*, le 4 de Juin 1133, & la *Courone d'Italie* dans les derniers jours de Septembre 1136. Il meurt à Bretten, petit Village de Bavière, le 3 de Décembre 1137.

V. ci-dev. pp. 92-98, *col.* 1; *& pp.* 58-74, *c.* 2.

CONRAD III,

Duc de Franconie, & fils d'une Sœur d'*Henri IV*, protestant contre l'élection de *Lothaire*, est reconnu *Roi d'Italie*, en 1128, par

PAPES.

nombre qu'il en fait résulter. Ce nombre lui fait dire : *Puisqu'il a déja survécu tant de jours, tant de semaines, tant de mois, nous espérons que la grace de Dieu lui prolongera la vie encore autant d'années.*

Il suit de ces paroles (c'est où j'en voulois venir) que *Pandulf* composa la *Vie de Paschal II* lorsque ce Pape vivoit. Il en doit être de même de celles, qu'il a composées, de quelques autres Papes, dont il étoit Officier. A titre de contemporain, il est d'une grande autorité pour beaucoup de choses : mais, à l'égard de celles qui peuvent intéresser la réputation des Papes, ou les prétentions de la Cour de Rome, il faut examiner s'il n'a point eu quelque raison d'en altérer les circonstances.

L'Empereur Henri III, *dit* Muratori, T. VI, p. 342, *solemnisa les fêtes de Noël* (1104) à Maience. *Ce fut alors que le* Roi Henri (IV)... *commença de se révolter contre son Père, qui l'avoit placé sur le Trône 2 ou 3* (4 ou 5) *ans auparavant.* (C'étoit le jour de l'Epiphanie 1099, come le dit l'*Abbé d'Ursperg.*) *Le* Marquis Diépold, *le* Comte Bérenger, *& d'autres lui conseillèrent cette énorme iniquité,* sous prétexte de Religion, *dit* Otton de Frisinghen (*Hist.* Liv. VII, Ch. 8). *Quelques-uns ont prétendu que cette révolte avoit été la suite d'une Lètre du Pape* Paschal, *dont parle un ancien Historien, par laquelle « il exhortoit* Henri le » Jeune *de secourir l'E-» glise de Dieu ». Mais cela ne veut pas dire qu'il l'exhortoit à se révolter & prendre les armes contre son Père. Sans ce noir attentat, il pouvoit secon-*

PRINCES contemporains.

ou le commencement de 1036, jusqu'en 1041.

Ce fut un véritable tems d'Anarchie. Le Trône ne fut point déclaré vacant ; & les Grands ne convinrent point d'une forme de Régence. Chacun se comporta come Souverain dans son Gouvernement.

Aux désordres domestiques se joignit une guerre cruelle de la part des Bohèmes, à qui, faute d'union & de Chef, on ne pouvoit pas résister.

En 1040, une Diète générale redemanda *Casimir*. On sut de sa Mère qu'il étoit en France à Clugni. Des Députés allèrent lui représenter les malheurs de sa Patrie. Il étoit Moine profès & Diacre. *Benoît IX*, à la Cour de qui tout étoit vénal, leva les obstacles. *Casimir*, aiant pris son chemin par l'Allemagne pour voir sa Mère & pour prendre les conseils de l'Empereur *Henri II* ; celui-ci le fit escorter jusqu'en Pologne par six cens Lances.

CASIMIR I,

surnommé

LE RESTAURATEUR PACIFIQUE,

rétabli,

est couroné Roi en 1041 ; & meurt le 28 de Novembre 1058.

Il réussit d'abord à remètre le calme dans l'intérieur de l'Etat.

Un Gentilhomme, appellé *Mazos*, s'étoit emparé pendant l'Interrègne de divers Cantons, qui réunis prirent le nom de Mazovie. Il s'y maintenoit par son alliance avec quelques Peuples de Prusse. *Casimir* remporta sur ce Rebelle & ses Alliés deux victoires, dont le fruit fut le recouvrement de la Mazovie.

SAVANS & Illustres.

fort, dans la bouche d'un Sujet, qui parle à son Souverain. C'est la plus violente satire, qu'on ait jamais pu faire contre *Guillaume le Conquérant* ; & l'on y voit qu'il le traite, presque en propres termes, de *Brigand*, à l'occasion de son acquisition du Roiaume d'Angleterre. Il fut beaucoup parlé de ce *Discours*, dont on répandit des Copies. Les uns exaltèrent le courage & la fermeté de l'Orateur ; les autres blâmèrent sa licence plus qu'audacieuse.

Très peu de tems après son retour en Normandie, *Witmond* publia son Traité *Du Corps & du Sang du Seigneur* ; leque lui fit une grande réputation ; & fut généralement trouvé supérieur à celui de *Lanfranc* sur le même sujet.

Jean de Baïeux, *Archevêque de Rouen, étant mort* (en 1079), dit l'Historien Normand, *le Roi* Guillaume *& beaucoup d'autres persones élurent* Witmond *pour lui succéder : mais ses Envieux, qu'il avoit censurés, firent tous leurs efforts pour l'empêcher d'être Archevêque. Toutefois l'unique chose qu'ils reprochèrent à ce grand Home, fut qu'il étoit Fils d'un Prêtre. Quant à lui, pour qu'on ne le soupçonât point d'avarice, il aima mieux vivre dans la pauvreté chés les Etrangers, que d'entretenir des dissentions parmi ses Compatriotes. Il alla donc respectueusement prier* Odilon, *son Abbé, de lui permètre de voïager ; & l'obtint....* Gregoire VII *le reçut à Rome avec jdie, & le fit Cardinal de l'Eglise Romaine. Le Pape* Urbain *qui, dans plusieurs occasions, avoit appris à le connoître, l'ordona solemnellement Métropolitain d'A-*

tère de Saint-Sauveur de la Fontaine de Taoné *(1)*.

1100.

L'*Antipape* Guibert se tenoit dans la Ville d'Albe, & continuoit de faire une espèce de guerre aux Romains. Ceux-ci, pressant le nouveau Pape de les délivrer de ce fléau, lui promètent de grandes sommes pour les frais de la guerre. Dans le même tems, des Envoïés de Roger, *Comte de Sicile*, lui présentent de sa part mille onces d'or; ce qui l'engage à se prêter aux vœux des Romains. Leur armée va, par son ordre, assiéger Albe. *Guibert* s'y défend quelque tems; &, désespérant ensuite de s'y maintenir, il trouve moïen de s'échaper; va s'enfermer dans un fort Château du voisinage; &, bientôt après, il y meurt subitement. Sa mort ne rend point le repos à l'Eglise (2). Les Schismatiques élisent pour lui succèder un certain *Albert*, qui, le jour même de son élection, perd son prétendu Pontificat. *Théodoric*, qu'on lui substitue, joue, durant trois mois & demi, le rôle de Pape dans son Parti: mais, aiant été pris par les Romains, ainsi qu'*Albert*, ils sont remis l'un & l'autre aux Normans qui les enferment, *Albert* dans le Monastère de Saint-Laurent d'Averse, *Théodoric* au Monastère de la Cava, près

différens Peuples du païs, & surtout par les Milanois, qui le font couroner. Il règne en concurrence de *Lothaire* jusqu'en 1132, qu'il se reconcilie avec ce Prince, après la mort duquel il fut *Empereur* & *Roi d'Italie*.

V. ci-dev. pp. 74-108, *col.* 2.

glise Catholique & Orthodoxe. Ensuite le Seigneur Paschal II, *aiant fait passer sur lui le* Pallium, *achève ce qui restoit de la Messe; & retourne à la Ville, la Courone en tête, au milieu des louanges infinies qu'on lui donoit, & des témoignages de joie & d'attachement des Pères & du Clergé; & l'Eglise est consolée.* Une élection, qui faisoit la consolation de l'Eglise, méritoit bien qu'on en rehaussât l'éclat par un peu de merveilleux. Aussi *Pandulf de Pise*, parle-t-il d'une Vision qu'*Albert*, Evêque d'Alatri, disoit avoir eue. V. p. 883, col. 1.

(1) Cette Donation, dont la date fait voir que, dans les Etats même de *Mathilde*, on continuoit de reconnoître *Henri III* pour *Empereur*, se trouve dans la *Dissertat. VIII* des *Antiquit. d'Ital. Muratori* rapporte ainsi cette date dans ses *Annal.* T. VI, p. 332. *Anno ab Incarnatione Domini Millesimo Nonagesimo Nono, Regnante* Imperatore Henricus, *Octavo Idus Septembris, Indictione Sexta;* ce qui lui fait dire: *S'il y a come cela dans l'Original, ce que je ne puis pas assurer, cette Année* 1099, *sera l'Année Pisane; &, selon nous,* 1098*: mais le* Fiorentini, *qui* (Liv. II), *fait mention de ce Document, y lit,* Indiction VIII, *laquelle avoit commencé avec le même mois de Septembre; & par conséquent cet* Acte *doit appartenir à la présente année* (1099). *Certainement ce n'est pas un léger embaras dans l'Histoire, que cette diversité des Années & des Indictions, que l'on voit dans les anciènes* Chartes; *&, si l'on ne fait pas beaucoup d'atention à tout ce qui d'ailleurs porte la lumière dans l'Histoire, il est facile de se méprendre.* J'adopte cette remarque d'autant plus volontiers, que je ne puis pas répondre de ne m'être jamais mépris à cet égard.

(2) Wigbert, *Archevêque de Ravenne, qui, placé contre* Hiltibrand Grégoire, *fut appellé le* Pape Clément, *mourut* (cette année 1100). *C'étoit véritablemen*

PAPES.

*der la pureté de l'intention du Pape. Il est cependant possible que les Ennemis d'*Henri *se soient prévalus de cette* Lètre *pour faire révolter son Fils contre lui.* L'Annaliste Saxon *dit*, « *Qu'aussitôt après » Noël*, Henri le Jeune » *envoïa ses Députés à »* Rome *abjurer le Schisme en son nom ; & demander conseil au* Pape » *sur le serment, qu'il » avoit fait à son Père, » de ne jamais se mètre en » possession du* Roïaume, » *qu'il ne le lui permît: Que » le* Pape *lui envoïa la Bénédiction Apostolique & » l'Absolution, & qu'il lui » recommanda de se conduire come un Roi juste » & come un véritable Fils » de l'Eglise ; ce qui suffit » à ce jeune ambitieux » pour prendre les armes » contre lui ». Néanmoins, come l'*Abbé d'Ursperg, *l'*Auteur de la Vie d'Henri IV (III) *publiée par* Urstic us, *& d'autres ne parlent point de cette particularité, l'on peut douter qu'elle soit vraie, bien qu'elle paroisse le fondement de l'approbation donée à ce qui se fit ensuite.* Le même Auteur, en rendant comte, pp. 345, 46-8, de la manière dont *Henri IV* vint à bout de détrôner son Père, convient que les Légats du Pape intervinrent à la Diète, où cette œuvre d'iniquité fut achevée ; & n'ajoute pas un mot pour la justification de *Paschal II*.

L'Abbé Fleuri, faisant usage de plus de franchise, dit, L.65, N. XXXVIII: *L'excommunication de l'*Empereur *fut le prétexte de la révolte de son Fils* Henri ; *& ce jeune Prince y fut excité artificieusement par les* Lètres *de* Paschal, *qui l'exhortoit à secourir l'Eglise de Dieu. C'est ainsi qu'en parle un*

PRINCES contemporains.

Le reste de son règne ne fut troublé par aucune guerre. Il fut seulement dans l'obligation, après l'avoir esquivé longtems, de prendre quelque part à celle que l'Empereur *Henri II* fit en Hongrie depuis 1044 jusqu'à 1052. Ce fut cette dernière année, que *Casimir* lui fournit des troupes, qui n'eurent point à combatre, parceque la paix se fit.

Il mourut très chretiènement, après un mois de maladie.

Amateur de la paix, il en fit cueillir les fruits à ses Sujets par le soin qu'il prit de travailler sans cesse à règler leurs passions, en leur inspirant le goût des Sciences qu'ils avoient peu cultivées jusqu'alors, & ranimant la Religion languissante. Pour remplir ces deux objets, il tira de Clugni douze Moines auxquels il fit bâtir, en 1044, le Monastère de Tyniac sur le bord de la Vistule peu loin de Cracovie, & celui de Leubus en Silésie sur le bord de l'Oder.

BOLESLAS II, dit L'INTRÉPIDE, ou LE HARDI,

fils aîné de *Casimir I*, lui succède à l'âge de 16 ans, en 1058 ; abandone son Roïaume en 1081 ; & meurt, à ce que l'on croit, en 1090.

Jamais règne ne commença d'une manière plus brillante. Ce jeune Roi vit sa protection réclamée par d'illustres Malheureux, réfugiés dans sa Cour ; un Grand Duc de Russie, trois Princes Hongrois, un Prince Bohème.

Boleslas ne combatit que pour remporter des victoires ; & les obstacles, que son courage ne put vaincre, cédèrent à son

SAVANS & Illustres.

verse.... Cette Ville, par le choix des Normans (ses fondateurs), *obéit au Pape seul, duquel elle reçut pour Evêque le savant* Witmond, *revêtu par distinction, du sacré* Pallium. *Affranchi de la dépendance de tout home, cet Archevêque gouverna longtems cette Eglise, qu'il enrichit de Privilèges Apostoliques. Il instruisit son Peuple avec soin; il le protégea par ses bones œuvres & par ses prières ; & mourut, après de longs travaux, dans la pratique des vertus.*

On a raison d'observer dans l'*Hist. litér. de France*, qu'il est faux que *Witmond*, come quelques Modernes l'assurent, ait été fait Cardinal par *Alexandre II*, puisque ce Pape étoit mort avant que *Witmond* allât en Italie. Mais je suis embarassé quand je lis dans le même Ouvrage, « Que ce Moine étoit » en Italie à la suite de » *Gregoire VII* en 1077 ; » & que ce Pape, qui » commença pour lors à » l'emploïer dans les Affaires, le fit aller en Allemagne avec les Légats qu'il y envoïoit». Selon *Ordric Vital*, ce ne fut qu'après avoir manqué l'Archevêché de Rouen, en 1079, que *Witmond* prit le parti de voïager. Si les Savans Auteurs, que je cite, avoient la preuve de ce qu'ils ont dit ; il faut croire que *Witmond* alla deux fois en Italie, quoiqu'*Ordric* ne parle que d'une.

Le succès, qu'eut le Traité *Du Corps & du Sang du Seigneur*, redoubla l'attention du Public sur le *Discours* de l'Auteur au Roi *Guillaume* ; & ce redoublement d'attention lui dut causer quelque inquiétude. Je pense donc que ce fut

EVÈNEMENS sous le règne d'HENRI III. CONRAD II, Roi d'Italie.

de Salerne. Ce ſecond Antipape vécut juſqu'en 1106; & ſes Partiſans le reconnurent juſqu'à ſa mort pour véritable Pape, puiſque ce ne fut qu'alors qu'ils lui donèrent un ſucceſſeur. Les Troupes du Pape recouvrent, cette année ou la ſuivante, Città Caſtellana, qui, depuis longtems, ètoit entre les mains des Schiſmatiques. *Pierre de la Colonne*, le premier de la *Maiſon Colonne*, dont il ſoit parlé dans l'Hiſtoire, s'ètoit emparé du Château de Cavi du Domaine de l'Egliſe. Les Troupes Papales l'en chaſſent; & lui prènent Colonna & Zagarolo, Places appartenantes à ſa Famille (1).

Le 2 de Mars, la *Comteſſe* MATHILDE tient à Florence, dans le *Palais du Dôme de Saint-Jean* (2), c'eſt à dire dans le *Palais Epiſcopal*, un *Plaid*, où *Guido Guerra*, de qui l'on croit que la *Maiſon des Comtes* GUIDI dècend, done quelques Terres aux Chanoines de la Cathédrale de cette Ville (3).

ROGER, *Duc de Pouille & de Calabre*, aſſiége & prend Canoſe (4), qu'il avoit fait entourer de filets pendant le Siége.

L'illuſtre & très pieux Roi GODEFROI DE BOUILLON, dit MURATORI (5), *ne peut pas jouir longtems de ſon nouveau*

un Home aſſés recommandable par ſon eſprit, par ſon èloquence, par ſa nobleſſe, & par ſon air inſpirant du reſpect, & qui, mis, quoique malgré lui, dit-on, en oppoſition d'un Pape vivant, ſurvécut à trois qui ſe ſuccèdèrent l'un à l'autre, & fut également privé du Siége de Rome & de celui de Ravenne, en ſouhaitant, come nous l'avons appris de ſa bouche même, n'avoir jamais reçu le titre d'Apoſtolique. L'*Abbé d'Urſperg*, Année 1100. Cet Auteur vient de parler come aiant connu l'*Antipape Guibert.* Dans un autre morceau, par la traduction duquel je commencerai l'année 1102, il dit avoir entendu le Jeudi-Saint de cette année, dans la Baſilique de Latran, le Pape *Paſchal II*, déclarer publiquement *Henri III* excommunié. *Sa Chronique* cependant finit à l'An 1229. Il ſuit de cette remarque de deux choſes, l'une; ou que cette *Chronique* commencée par un Auteur inconnu, fut continuée par l'*Abbé d'Urſperg*; ou que cet Abbé copioit tout de ſuite ce qui lui convenoit dans d'autres *Chroniques* & dans différens *Mémoires*; ce qui ſe trouve en quelque ſorte prouvé par ce que l'on voit de tems en tems chés lui, des choſes rapportées préciſément dans les mêmes termes, que d'autres Chronographes, que nous avons, les ont rapportées. Cette conjecture ſert à confirmer ce que j'ai dit ailleurs, que l'*Abbé d'Urſperg* panche tantôt pour les Papes, tantôt pour les Empereurs, ſuivant les *Mémoires* qu'il avoit ſous les ieux.

(1) *On conçoit par là*, dit *Muratori*, T. VI, p. 334, *que la Nobleſſe de cette Maiſon ne commençoit pas alors, & que ſon ſurnom lui vint de la Terre de Colonna, qui lui fut enſuite rendue.*

(2) *In Palatio Domus Sancti Johannis.*

(3) La date eſt, *Anno Dominicæ Incarnationis Milleſimo Nonageſimo Nono, VI Nonas Martii, Indictione VIII.* Cet *Acte* eſt imprimé dans la *Diſſert.* XLI des *Antiquit. d'Ital.* où *Muratori*, ſans faire attention aux caractères chronologiques, le done pour être de 1099: mais il ſe corrige dans ſes *Annales*, T. VI, p. 332, en avertiſſant qu'on s'eſt ſervi là de l'Année Florentine, qui, le 2 de Mars 1100, comtoit encore 1099.

(4) L'ancien *Canuſium*.

(5) *Annal. d'Ital.* T. VI, p. 334.

PAPES.

Auteur du tems, qui ajoute, « Que le Fils, ambitieux & ravi de se voir » autorisé, s'arma contre » son Père ». Cette révolte étoit d'autant plus odieuse, que, dès la fin de l'année 1102 (1099), l'Empereur Henri *avoit désigné* Roi *le jeune Prince à Maience, où il célèbroit la fête de Noël.*

Il paroît nécessaire de conclure de ces paroles, & de ce que j'ai rapporté de *Muratori*, que *Paschal II*, par lui-même & par ses Légats, contribua beaucoup à l'énorme attentat, qui se commit alors en Allemagne contre *Henri III.* C'est en gémissant qu'on se voit forcé de présenter des *Chefs de la Religion*, que l'on qualifie de *Vicaires de Jésus-Christ*, immolant les droits les plus saints à leur ambition. L'injuste & scandaleuse querèle des *Investitures* n'avoit pour but (il ne faut pas se lasser de le répèter) que de rendre les *Papes* absolument indépendans; & nous les verrons encore longtems marcher dans la route, que *Gregoire VII* leur avoit fraïée.

Henri IV, affermi sur le Trône, voulut jouir du *Droit d'Investiture*, come ses prédécesseurs en avoient joui. Ce fut la matière de diverses Négociations entre les *Cours de Rome & de Germanie*, qui paroissent avoir cherché mutuellement à se tromper. Après ces Négociations, *Henri* vint à *Rome*, en 1111, pour recevoir la Courone Impériale. Il sembloit qu'on étoit parfaitement d'accord. Les Députés de part & d'autre étoient convenus de tout: mais, quand le *Pape* & le *Roi* furent entrés dans Saint-Pierre, il se trouva qu'il n'y avoit rien de fait. *Henri*, plus fier & plus

PRINCES contemporains.

habileté. La Prusse, la Russie, la Bohème furent les théâtres de sa gloire, soit qu'il vangeât les droits de sa Courone, soit qu'il protégeât des Princes persécutés.

Ce fut surtout en Russie que ses victoires se multiplièrent. Il y conquit pour lui-même beaucoup de païs: mais Kiovie, par le trop long séjour qu'il y fit, devint pour lui ce que Capoue avoit été pour *Annibal.* La débauche y perdit son armée, & lui-même y corrompit ses mœurs. Il en revint voluptueux, avare & cruel.

Si l'on veut en croire des Historiens, auxquels il ne coûte rien de raconter des absurdités, les Femmes Polonoises, informées des débauches de leurs Maris à Kiovie, s'en vangèrent en rendant infidélités pour infidélités. Le débordement du Sexe fut presque général; & le bruit en vint à Kiovie. Aussitôt les Maris, sans demander de congé, revienent pour punir les affronts faits à leur honeur. *Boleslas*, furieux de se voir presque seul, est contraint de revenir, & punit de mort les Auteurs de la désertion. Pour les Femmes, à qui leurs Maris avoient fait grace de la vie, il les punit, dit-on, en les obligeant d'allaiter & de porter publiquement dans leurs bras de petits chiens; au lieu des Enfans, qu'elles avoient eus de leurs débauches. Le concert unanime des Historiens, dont les plus anciens sont beaucoup postérieurs au tems, ne peut pas établir la vérité de ce fait, qui n'est attesté par aucun Historien contemporain.

Quoi qu'il en soit, depuis ce tems *Boleslas* ne cessa pas de fouler exorbitamment ses Peuples,

SAVANS & Illustres.

alors, qu'il obtint de son Abbé la permission de voïager; & qu'il alla, sous le nom de *Christin* ou *Chretien*, come on le dit, se cacher à Rome. Ce changement de nom, suivant les Auteurs que j'ai cités, pouvoit être causé par *le dessein, que* Guillaume le Conquérant *paroissoit avoir toujours de l'élever à quelque Dignité.* Ces Ecrivains n'ont pas du parler autrement, eux qui, dans le même Volume, donent un Article de *Guillaume*, dont ils font un Prince vertueux, & même en quelque sorte un modèle pour les Rois. Mais ceux qui, bien au fait de son Histoire, en convenant qu'il avoit quelques grandes qualités, ne voient en lui, come *Witmond*, qu'un illustre Brigand, & qui savent qu'il étoit fourbe, cruel & vindicatif, se persuaderont bien plustôt que *Witmond*, en voïant une seconde fois l'attention du Public se fixer sur son *Discours*, quita la Normandie, parcequ'il craignit le ressentiment de *Guillaume*, qui pouvoit fort bien n'avoir feint de ne se point offenser de ce *Discours*, que pour ne pas déplaire aux Normans en un tems où les Anglois ne faisoient que trop voir combien ils étoient peu contens de l'Usurpateur de leur Courone.

Au reste, le nom de *Christin* cacha mal *Witmond* à Rome; ou lui-même, tout en se cachant, fut bien aise de se produire auprès du Pape, afin de s'en procurer la protection, pour être dispensé de retourner en Normandie, si son Abbé le rappelloit. Nous voïons à présent coment il se peut qu'en 1077 *Gregoire VII* l'eût à sa suite; & nous pouvons dire avec les mêmes

Roïaume de Jérusalem & de ses nouvelles conquêtes. Il tombe malade; & passe, le 18 de Juillet, à une meilleure vie, laissant une mémoire comblée de bénédictions. Son frère BAUDOUIN *accourt à Jérusalem, où, d'un consentement général, il est élu Roi. Le jour de Noël, il reçoit la Courone, cérémonie dont* GODEFROI *s'étoit abstenu.* ANSELME IV, *Archevêque de Milan, come le dit* LANDULF le Jeune, *Historien Milanois, prêche la* Croisade *dans toute la Lombardie, en faisant chanter une* Chanson, *commençant par* Ultreja, *laquelle apparemment étoit Françoise, & disoit :* Oultre jà sont allés les Francs, *&c. L'Archevêque assemble une grosse Armée de Lombards; &, laissant pour Vicaire à Milan* CHRISOLAS, *vulgairement appellé* GROSSOLAN, *élu & consacré depuis peu de tems Evêque de Savone, il se met à la tête de cette Armée, & marche vers Constantinople. Il étoit accompagné de l'Evêque de Pavie, & d'*ALBERT DE BIANDRATE, *Lombard très puissant. Cette Armée n'alla point par mer en s'embarquant à Gène, come* (TRISTANO) CALCO *l'a pensé : mais elle prit le chemin de terre, come l'attestent l'*Abbé d'Ursperg *& l'*Annaliste Saxon, *qui disent sous cette année :* Cinquante mille Lombards, qui s'étoient croisés pour le voïage de Jérusalem avec les Evêques de Milan & de Pavie, passèrent l'hiver dans les Villes de la Bulgarie.... BOEMOND, Prince d'Antioche, *frère de* ROGER, *Duc de Pouille & de Calabre, est fait prisonier, cette année, par les Turcs; ce qui nuit beaucoup aux Affaires du Christianisme dans l'Orient.*

1101.

LE *prétendu Roi* CONRAD, qui, depuis que l'Empereur son père avoit abandoné l'Italie, y jouissoit de très peu de considération, parceque la *Comtesse* MATHILDE & la *Cour de Rome* n'avoient plus besoin de lui, se brouille avec la *Comtesse*, & passe en Toscane. Quelques Seigneurs parviènent à le reconcilier avec MATHILDE. Bientôt après, & dans le mois de Juillet, il tombe malade à Florence d'une fièvre maligne, qui le met en peu de jours au tombeau. Suivant l'*Abbé d'Ursperg*, le bruit courut qu'on l'avoit empoisoné. LANDULF *le Jeune* confirme ce soupçon, en disant, « Qu'il termina sa » vie, après un breuvage qui lui fut doné par *Aviano*, Méde» cin de la *Comtesse* MATHILDE (1) ».

(1) *Accepta potione ab* Aviano *Medico* Mathildis *Comitissa.*

PAPES.	*PRINCES contemporains.*	*SAVANS & Illustres.*
impétueux encore que son Père, ne voïant alors, j'oserai même dire, ne devant voir, dans le *Pape* & son Conseil, que des Sujets séditieux qui s'étoient joués de leur Souverain, fit arrêter *Paschal* & ceux des *Cardinaux*, qui ne furent pas s'évader promtement. Il les éloigna de Rome; & les enferma, le *Pape* dans un Château, les *Cardinaux* dans un autre. Après deux mois de prison, *Paschal*, sous prétexte de sauver la vie aux *Cardinaux*, qu'il voulut croire menacés de mort, & d'épargner aux *Romains* des vexations qu'ils n'éprouvoient pas, fit son accommodement; consentit, par une *Bulle*, que le *Roi* se servît de la *Crosse* & de l'*Anneau* pour doner l'*Investiture* des Evêchés & des Abbaïes; & jura de ne se point vanger, par des Censures, de l'affront qu'il disoit avoir reçu. Reconduit à *Rome* par *Henri* lui-même, il lui dona la Courone Impériale; & tous deux parurent se quiter satisfaits l'un de l'autre. Mais la condécendance du *Pape*, quoique très raisonable, fut condamnée par ceux des *Cardinaux*, qui n'avoient point été prisoniers. Ils excommunièrent l'*Empereur*; & firent si bien que, dans un Concile, le *Pape* révoqua sa *Bulle*: mais ils ne purent pas obtenir de lui qu'il excommuniât *Henri*, Dans un autre Concile, il renouvella la révocation de sa *Bulle*, en persistant à ne vouloir point prononcer d'excommunication contre l'*Empereur*. Voici ce que *Muratori* dit à ce sujet, après avoir parlé de la mort de *Paschal*, p. 388. Ce fut *un très pieux, un sage, un excellent Pape, qui fut,*	de punir cruellement les crimes les plus légers, de sacrifier même des Innocens à ses soupçons, & de se livrer de la manière la plus scandaleuse à son goût pour la volupté. Les Peuples souffroient, gémissoient, murmuroient; & persone à la Cour ne faisoit le moindre effort pour empêcher le Roi de devenir un horrible Tiran. *Stanislas Szczéponowski*, Evêque de Cracovie, osa seul représenter à *Boleslas* ses devoirs de Chretien & de Roi. Les remontrances de ce Prélat, quoique faites en secret, furent mal reçues. Le Roi, qu'elles avoient irrité, voulut s'en vanger, en suscitant à *Stanislas* un procès dans lequel, selon toute apparence, il devoit succomber. Il en fut autrement. Le bon droit de *Stanislas* fut reconnu. Les Historiens Polonois disent que ce fut à la faveur d'un Miracle. Il faut les laisser dire. Le Prélat, irrité de ce mauvais Procès, ne garde plus de mesures; &, se modelant sur *Gregoire VII*, qui, pour vanger sa propre injure, venoit d'excommunier l'Empereur *Henri III*, son Souverain, il frape, en 1077, *Boleslas* des foudres de l'Eglise; & se cache. *Boleslas* ne déférant point à l'excommunication; *Stanislas* revient à Cracovie la renouveller, & jeter l'Interdit sur toutes les Eglises. *Boleslas* alors ne met plus de bornes à sa fureur; &, volant vers une Chapelle où l'Evêque officioit, il ordone jusqu'à trois fois à ses Gardes de le tuer. Tous refusent d'obéir: & lui, qui n'écoutoit que sa fureur, entre dans la Chapelle, come le Prélat achevoit la Messe, & le renverse d'un coup de sabre. Quelques	Auteurs, que ce Pape le mit alors, come une persone de confiance, auprès des Légats, qu'il envoïoit à la Diète de Forcheim. Un Moine, capable de parler aux Princes, come *Witmond* avoit fait à son Souverain, étoit pour *Gregoire* un home précieux. *Ordric*, en parlant de l'élection d'un successeur à *Jean de Baieux* pour l'Archevêché de Rouen, fait assés entendre que *Witmond* étoit pour lors en Normandie. Quelque commission secrète du Pape, ou l'envie de revoir ses Frères & ses Amis l'y pouvoit avoir ramené pour quelque tems. Quoi qu'il en soit, le récit de l'Historien done lieu de croire qu'alors *Guillaume* voulut véritablement avoir *Witmond* pour Archevêque de Rouen. Ce Prince aimoit à mètre en place des gens de mérite; & c'étoit une de ses meilleures qualités. Il se peut que, frapé de l'estime qu'on faisoit du Livre de *Witmond* contre *Bérenger*, il se soit persuadé qu'en plaçant ce savant Moine sur le Siége de Rouen, il honoreroit la Métropole de son Duché. Peut-être aussi, le regardant toujours d'un œil ennemi, s'imagina-t-il que l'air de la Cour de Rome auroit pu lui donner une ambition qu'il n'avoit pas eue auparavant; & son dessein, en le faisant Archevêque de Rouen, put être de l'avoir sous sa main pour s'en vanger d'une manière éclatante. Il avoit bien su faire déposer, en Normandie l'Archevêq. *Mauger* son Oncle, en Angleterre le Primat *Stigand* & beaucoup d'Evêques & d'Abbés. Enfin il n'ignoroit pas que, depuis que les Papes travailloient à priver les Clercs de la liberté de se marier, quelques

EVÈNEMENS sous le règne d'HENRI III.

L'Empereur, vers la fin de cette année, promet aux Princes Germaniques, « d'aller à Rome, pour y faire tenir, au » commencement de Février de l'année suivante, un Concile » général, où l'on discuteroit canoniquement la cause du Pape » & la siène, afin de parvenir au rétablissement de l'unité » catholique entre l'Empire & le Sacerdoce ». Mais on ne trouve pas qu'il se soit mis en devoir de passer en Italie, ni qu'il ait informé le Pape de ses bones intentions. On dit même qu'il travailloit alors à mètre un *Antipape* en tête de *Paschal II*: mais qu'il ne put y réussir. Apparemment *Henri III* fit quelques tentatives inutiles auprès du Duc de Pouille & de Calabre, pour en obtenir la liberté de l'Antipape *Théodoric.*

La *Comtesse* MATHILDE étant, au mois de Mai de cette année, à Governolo dans le Mantouan, rend au Monastère de Saint-Benoît de Polirone l'Ile de Révéré; ce qu'elle accompagne de quelques autres Biens (1). Dans l'automne, elle entreprend de recouvrer Ferrare, en l'assiégeant par terre & par eau. Les Vénitiens & ceux de Ravenne envoient pour cet effet une Flote sur le Pô. Les Ferrarois, à l'approche de forces auxquelles ils ne pouvoient pas faire tête, se rendent sans laisser commencer le Siége.

ROGER, *Comte de Sicile & de Calabre*, meurt au mois de Juillet, laissant deux Fils en bas-âge; *Simon* l'aîné, que l'on reconnoît aussitôt pour *Comte de Sicile & de Calabre*, & qui ne survit pas assés longtems à son Père pour être proclamé solemnellement; & *Roger*, qui lui succède, cette même année, n'aiant encore qu'environ quatre ans. La Régence est déférée à leur mère ADÉLAÏDE *de Montferrat*, Princesse, qui, très haute & plus avide encore d'argent, done aux Peuples, dès le commencement de son administration, de fréquentes occasions de se soûlever.

Dans les premiers jours d'Avril, WELF IV, *Duc de Bavière* (aîné de la *Maison d'Este*), *entreprend, pour la rédemption de ses péchés, le voïage de la Terre Sainte avec* GUILLAUME, *Duc d'Aquitaine. Ils conduisoient une Armée de* 170 *mille* Croisés. *Elle étoit précèdée de celle des Lombards, que nous avons dit partie avec* ANSELME, *Archevêque de Milan, qui, suivant le bruit qui couroit, se proposoit seulement de prendre Babilone, come si ce n'eût été qu'une Bicoque: mais de si beaux projets*

(1) Hist. *de Polirone* par le P. *Bacchini*, Liv. III.

PAPES.	*PRINCES contemporains.*	*SAVANS & Illustres.*

dans des tems orageux, se conduire avec prudence, charité & mansuétude; & qui mérite d'être excusé, s'il ne fit pas mieux dans sa prison. Il est vrai que le Cardinal Baronius (Annèe 1112) *ne sauroit lui pardoner de ce qu'il ne voulut pas se laisser persuader d'excommunier* Henri V (IV), *après les outrages qu'il en avoit reçus. Il dit,* « *Qu'il parut languir &* » *s'émousser* (visus languescere & hebescere); » *& que, ne s'étant pas* » *joint aux* Cardinaux, » *qui prononcèrent cette* » *excommunication, il s'*» *imprima lui-même une* » *grande tache: mais que* » *les* Cardinaux *s'acqui-*» *rent une gloire immortel-*» *le* ». *Quiconque cependant y voudra réfléchir, louera plustôt, qu'il ne blâmera ce Pape, de s'être conduit come il fit, parcequ'il montra par là combien il avoit la conscience délicate. Il révoqua la concession des* Investitures, *parcequ'il étoit de son devoir de ne pas approuver ce désordre: mais ce bon Pape, d'une part ne crut pas les Censures nécessaires, & de l'autre ne perdit point de vue le serment, qu'il avoit fait en présence de Dieu, de ne point fulminer d'excommunication contre l'*Empereur. *Suivant* Baronius, *un pareil serment ne l'obligeoit pas: mais il vaut mieux en croire un Pape, qui se crut obligé de l'observer. La chose étoit au moins douteuse: mais ce Pape, honête home, aima mieux choisir le parti le plus sur, en tenant sa parole, & gardant son serment. Il laissa néanmoins le champ libre aux Excommunications, lancées par les* Cardinaux *& par d'autres contre* Henri; *ce qui suffisoit pour le besoin présent.*

Soldats l'achèvent.

Gregoire VII, instruit de ce meurtre, en profite pour l'universalité de sa prétendue Monarchie Spirituelle. Il ne se contente pas, en 1080, d'excommunier *Boleslas*, & de mètre tout le Roïaume de Pologne en interdit; il dépose le Roi; délie ses Sujets de leur Serment; excommunie tous les complices du meurtre, & les déclare, eux & leurs dêcendans jusqu'à la quatrième génération, incapables de toute Dignité. Ce n'est pas tout. Il pousse jusqu'à l'excès son despotisme arbitraire, & défend aux Evêques de Pologne de couroner à l'avenir aucun Roi sans la permission expresse du Pape. C'est ce qu'on apprend des Historiens de Pologne: mais, dans le *Régistre* de *Gregoire VII*, & dans ses Conciles, je ne trouve rien qui concerne cette Affaire.

Les Evêques & le Clergé se firent un devoir d'entrer dans les vues du Pape; & persuadèrent si bien aux Peuples qu'ils devoien avoir *Boleslas* en exécration, & qu'il n'étoit plus leur Roi, que ce Prince, après avoir quelque tems fait tête à l'orage, vit ses jours en danger, & prit, en 1081, le parti de se retirer en Hongrie avec son fils *Miécislaw*, qui n'avoit que 12 ans. La Maison règnante de Hongrie devoit le Trône à *Boleslas*. Le Roi *Uladislas* le reçut bien: mais, redoutant les entreprises de *Gregoire*, loin de rien faire pour le retablissement de *Boleslas*, il n'osa le garder dans son Roïaume. Il n'y retint que *Miécislaw*.

Le reste de la vie de *Boleslas*, dont on fait bien des contes differens, n'est pas connu. Quelques-uns

Conciles avoient exclu les Fils de Prêtre de tout Bénéfice Ecclésiastique; &, come tout est probable d'un caractère tel que le sien, peut-être ne fit-il élire *Witmond* Archevêque, que pour le faire refuser come en étant indigne par sa naissance, que ses Ennemis ne manqueroient pas de faire valoir contre lui. Par ce moïen, il s'en vangeoit; & l'affront, qu'il lui faisoit recevoir, le chassoit pour toujours de ses Etats. Ce qui done à cette dernière conjecture une grande vraisemblance, c'est qu'on ne dit pas que *Guillaume* ait rien fait pour consoler *Witmond* de son malheur, & pour le retenir en Normandie. Je pourois ajouter que ce Moine, aiant pris des leçons dans l'Ecole de *Gregoire VII* qui l'avoit emploïé, devoit paroître à *Guillaume* un Sujet dangereux, que la Politique lui défendoit de garder chés lui, bien éloignée de lui permètre de l'y faire remplir une place éminente.

Au reste, *Guillaume* apparamment ne se trompa point, s'il crut que l'air de Rome, depuis longtems souverain contre de pareilles maladies, avoit guéri *Witmond* des vapeurs d'humilité, qui l'avoient effraïé précédemment à la vue de l'Episcopat. *Ordric* ne dit pas que ce Moine ait fait le moindre semblant de s'opposer à son élection de Rouen.

Il fut le quatrième Evêque d'Averse, dont le second, Normand sans doute, s'appelloit aussi *Witmond*, & l'avoit été du tems de *Gregoire VII*. Cette identité de nom est cause que l'*Anonime de Molck* a dit que notre *Witmond* avoit été fait Evêque par ce Pape. *Ughelli*,

s'évanouirent bientôt en fumée. Cette multitude immense de gens ne fut pas plustôt en Asie, que la trahison de l'Empereur Alexis, *qui s'entendoit avec les Turcs, fut cause qu'elle périt presque toute, ou par la fatigue & le manque de vivres, ou par les sabres & les fléches des Ennemis* (1). *Entre les Princes, qui perdirent la vie dans cette Expédition malheureuse, fut l'Archevêque de Milan, soit qu'il ait été tué dans un combat contre les Turcs, soit plustôt qu'il se soit enfui blessé à Constantinople, où* Landulf le Jeune *dit qu'il mourut. Le Duc* Welf, *après la ruine de son armée, eut le moïen de se sauver; & de se procurer au moins, avec des peines infinies, la consolation de voir Jérusalem. Après avoir satisfait sa dévotion, il s'en retournoit chés lui par mer, lorsqu'en arrivant à l'Ile, ou de Paphos, ou de Cipre, il fut attaqué d'une maladie mortelle, qui lui fit trouver là sa sépulture, ou cette année, ou la suivante* (2).

1102.

Aprè's *la mi-Carême, il se tient à Rome* (dans la Basilique de Latran), *un grand Concile, composé de tous les Prélats de Pouille, de Campanie, de Sicile, de Toscane, & de toute l'Italie, & des Députés d'un très grand nombre d'au delà des Monts. On y confirme, suivant l'usage, avec respect, les anciens* Decrets *des Pères; on y comte le Schisme. . . . entre les principales Hérésies; on le condamne; &, par ce* Formulaire, *que tous souscrivent, on frape d'un anathéme perpétuel ses Fauteurs & ses Adhérans.* J'anathématise toute Hérésie, & principalement celle qui, troublant l'état de l'Eglise présente, enseigne & prétend prouver qu'il ne faut point craindre l'anathéme, & qu'on doit mépriser les liens de l'*Eglise* (3). Je promets, en présence de Jésus-Christ & de l'*Eglise*, obéissance au Seigneur *Paschal*, Pontife du Siége Apostolique, en affirmant & condamnant ce que la Sainte *Eglise Universelle* affirme & condamne. *Lorsque, nous étant, au Port de Joppé, confiés à la mer le 24 de Septembre* (de l'année précèdente), *nous fûmes, par la grace de* Jésus-Christ, *introduits à Rome*

(1) C'est *Raoul de Caen* qui met la perte de ces Armées sur le comte d'*Alexis*: mais il ne faut pas oublier que les Historiens Latins des *Croisades* sont peu dignes de foi dans le mal, qu'ils disent des Grecs.

(2) *Annal. d'Ital.* T. VI, p. 336.

(3) On a vu ci-devant *Urbain II*, alors Cardinal *Otton*, & le Concile de Quedlinbourg attribuer faussement cette doctrine à *Wécilon*, Archevêque de Maience.

PAPES.

Je doute que ces réflexions, assés concluantes contre *Baronius*, mètent la conduite de *Paschal II* à l'abri de tout reproche. Il refusa constamment d'excommunier *Henri IV*, pour ne pas violer son serment. La délicatesse de sa conscience est louable sans doute. Mais il souffrit, il trouva même bon que les Cardinaux excommuniassent l'*Empereur*. On pouroit demander de quel droit les Cardinaux firent ce que le Pape ne vouloit pas faire lui-même. Ils n'agirent sans doute que come ses Vicaires; & *Paschal* ne fit pas attention qu'en les laissant agir à ce titre, il agissoit lui-même; que, lorsque ses Ministres excommunioient l'*Empereur*, c'étoit lui-même, qui l'excommunioit; & qu'il réduisoit l'observation de son serment à s'abstenir de la vaine cérémonie de prononcer lui-même l'excommunication. Il ne m'appartient pas de décider de la justice & de la validité de l'excommunication d'*Henri IV*, qui, prononcée d'abord par les Cardinaux, fut ensuite réitérée dans deux Conciles de Rome; & que répétèrent, presque dans tous les Etats du Rit Latin, une foule de Prélats, guidés par un tout autre motif que celui de la Justice. Je ne m'arrête qu'aux faits. *Henri IV* fait mètre en prison des Sujets séditieux, qui l'avoient offensé. Deux mois de prison les ennuient. Leur Souverain leur fait grace, à condition qu'ils reconnoîtront un Droit, qu'ils lui contestoient, & qu'ils l'en laisseront jouir de la même manière que ses prédécesseurs en avoient joui. Leur Chef, aiant autorité sur eux tous, reconnoît, établit, confirme ce Droit

PRINCES contemporains.

disent qu'il est enterré dans l'Eglise d'un Monastère de Carinthie, avec cette *Epitaphe* sur sa Sépulture: *Ci gît* Boleslas, *Roi de Pologne*, *meurtrier de S.* Stanislas, *Evêque de Cracovie*: mais rien ne paroît moins certain que ce fait.

Le meurtre de ce Prélat fut une avanture malheureuse, fruit d'un tempérament impétueux à l'excès, & d'un transport aveugle de colère. C'est sur ce qui le précèda qu'il faut juger *Boleslas*. Sa vie se partage tout naturellement en deux parties. La première offre un Héros; la seconde un Tiran, si toutefois on n'en a pas un peu trop chargé les traits. Les plus anciens Historiens de Pologne, ont été, come partout ailleurs, ou des Prêtres, ou des Moines.

ULADISLAS, surnomé HERMAN, c'est-à-dire LE PRINCE,

succède, en 1081, sous le titre de *Duc*, de *Prince*, ou d'*Héritier de Pologne*, à son frère *Boleslas II*; & meurt le 26 de Juillet 1102.

La brutalité sacrilége de *Boleslas II* & ses suites firent *déchoir la Pologne de la grandeur qu'elle avoit acquise. Sortis de la médiocrité de leur origine, les Polonois, depuis quelque tems, ne voïoient autour d'eux, que des Vassaux craintifs, & des Ennemis dont ils pouvoient aisément se faire craindre. Ils trouvèrent bientôt, dans leurs voisins, des égaux, ou des maîtres. La chûte de leur Trône entraîna celle de leur pouvoir; & leur bonheur disparut avec l'autorité Souveraine de leurs Monarques. Les Papes, sans le vouloir, vangèrent tout d'un coup les Russes,*

SAVANS & Illustres.

sur l'autorité de cet Auteur, ne comte qu'un *Witmond* sur le Siége d'Averse; & le commencement de sa liste des Evêques de cette Ville doit être réformé.

Averse étoit simplement un Evêché, qui, depuis son érection, relevoit immédiatement du Saint-Siége. *Ordric Vital* ne traite *Witmond* d'*Archevêque* & de *Métropolitain*, que parcequ'*Urbain II* l'avoit décoré du *Pallium*.

Il me semble qu'on doit en croire l'Historien que je viens de nomer, quand il dit que *Witmond* fut fait *Cardinal* par *Gregoire VII*. C'étoit une chose trop publique & trop voisine du tems auquel il écrivoit, pour qu'il ait pu se tromper, surtout s'agissant d'un Normand, Moine de son Ordre. C'est donc en vain que l'*Hist. lit. de la France* dit, « Qu'on a des preuves » que *Witmond* n'étoit » encore que simple Moi» ne, en 1087, environ » deux ans après la mort » de *Gregoire* ». Ces preuves se réduisent précisément à la première *Lètre* d'*Hugue*, Archevêque de Lion, à la *Comtesse Mathilde*, de laquelle j'ai rendu comte à la colone des *Papes* dans l'Art. de *Victor III*. En parlant de ceux qui, dans le Concile de Capoue, en 1087, ne furent pas d'avis que l'Abbé *Didier*, après avoir résisté longtems à son élection & protesté de ne l'accepter jamais, fût enfin admis à vouloir bien être Pape, *Hugue* nome deux fois *Witmond*. Il le qualifie *Moine*, la première fois; *Wimundus Monachus*. Il le nome la seconde fois, sans aucune qualification: mais cela ne prouve rien contre *Ordric Vital*. Dans la même *Lètre*, il est parlé de *Richard*, Abbé de Mar-

la Semaine-Sainte (de cette année); *nous entendimes, le jour de la Cène du Seigneur, dans l'Eglise de Latran, prononcer par le même Apostolique* PASCHAL, *la* Sentence *qu'il avoit publiée contre* HENRI, *Empereur, ou Patrice des Romains;* Parceque, *dit-il*, excommunié & condamné pour sa désobéissance, d'abord par le Pape GREGOIRE d'heureuse mémoire, ensuite par le saint Home URBAIN, mon prédécesseur; & il n'a point cessé de déchirer la *Robe de* JÉSUS-CHRIST, c'est à dire de dévaster l'*Eglise* par des rapines par & des incendies, & de la souiller par des débauches, par des parjures, & par des homicides, nous l'avons, dans le dernier Concile, livré, par le Jugement de toute l'Eglise, à l'anathême; ce que nous voulons qui soit connu de tous, & principalement des Ultramontains, afin qu'ils s'abstiènent de participer à ses iniquités (1).

L'Empereur HENRI, *célébrant les fêtes de Noël à Maience, fait dire en public par l'Evêque* EME HARD, *qu'il se démètra du Gouvernement en faveur d'*HENRI *son fils, & qu'il ira visiter le Sépulchre du Seigneur; ce qui lui gagne toute l'affection, tant du Peuple, que des Princes & des Clercs de tout le Roïaume. Beaucoup de gens même des diverses parties du Roïaume, excités par son vœu, se préparèrent à l'accompagner* (2). Cette promesse n'eut pas plus d'exécution, que celle de l'année précèdente.

Le 4 de Juin, la *Comtesse* MATHILDE, étant à la Mirandole, fait un accommodement avec *Imelde*, Abbesse de Saint-Sixte de Plaisance, par lequel elle restitue à ce Monastère la *Court* & Château, présentement Ville, de Guastalla, dont il avoit joui dès le tems même de l'Impératrice *Angilberge*, sa Fondatrice (3). Cette Terre avoit été sans doute usurpée, come bien d'autres, par le Duc & Marquis BONIFACE; ou peut-être la *Comtesse* s'en étoit-elle emparée à l'occasion de la guerre. On a vu qu'en 1077, elle avoit fait au Pape GREGOIRE VII pour l'*Eglise Romaine*, une Donation de tous ses Biens. L'*Acte* s'en étant égaré pendant les troubles; le Cardinal *Bernard d'egli Ugolini*, Florentin, Abbé de Vallombreuse, Légat de PASCHAL II, & son Vicaire général en Lombardie, l'engage à renouveller cette Donation; ce qu'elle fait à Canossa le 17 de Novembre (4). Le 15 du même mois, avec la permis-

(1) *L'Abbé d'Ursperg*, Ann. 1102. V. p. 886, *Not.* 2.
(2) *Idem, Ibid.* (3) *Antiq. d'Ital.* Differt. LXXI.
(4) On trouve ce nouvel *Acte* à la suite du *Poëme de Donizon.*

PAPES.

par un *Acte* en forme, par une *Bulle*. Il faut observer que cette *Bulle* n'étoit point, de la part du Pape, un acte d'autorité. C'étoit un Traité fait avec son Souverain ; un Contrat sinallagmatique, de l'espèce dite, *Facio ut facias*. Qu'arrive-t-il ? Quand ils sont libres, & qu'ils ne craignent plus leur Souverain ; éloigné de *Rome*, les Cardinaux l'excommunient, & le Pape révoque sa *Bulle*. Mais cette *Bulle* étoit un Acte, qui ne pouvoit être résillé que du consentement des Parties contractantes ; & les Cardinaux n'avoient pas le droit d'excommunier l'Empereur. On pouvoit du moins le leur contester légitimement. Mais il ne faloit pas perdre le terrain, que la hardiesse & les manœuvres de *Gregoire VII* avoient gagné. Par sa *Bulle*, *Paschal* s'étoit mis en risque de perdre tout. Il n'est point de moien, qu'on ne trouve légitime pour conserver des usurpations ; & la Cour de Rome fut constante dans ses principes.

Si nous ne pouvons pas excuser *Paschal*, qui, dans le fond, étoit un home de bien ; nous devons le plaindre de n'avoir pas eu la fermeté nécessaire pour réprimer les entreprises de son Clergé mutiné contre lui. Sa foiblesse justifie la crainte, qu'il avoit eue de succomber sous le poids du Pontificat.

ALBERT; THÉODORIC; AGINULF, MAGINULF, ou MALINULF, dit SILVESTRE IV,

Antipapes.

Pandulf de Pise, *après avoir exercé son éloquence*

PRINCES contemporains.

les Prussiens, & les Bohèmes de l'ambition des Polonois ; &, par leurs anathèmes, donèrent à la Nation plus de terreur, qu'elle n'en avoit inspiré par ses armes. Ils anéantirent ses progrès ; &, pour le dire ainsi, de l'âge parfait, où elle avoit atteint, ils la replongèrent dans toute la foiblesse de son enfance. Les Princes, à qui leur naissance dona dès-lors le droit de la gouverner, ne s'arrogèrent d'autre qualité que celle de Ducs, *ou* d'Héritiers de la Pologne. *Mais, l'assujétissement, où les tenoit la Cour de Rome, ne leur laissant qu'un pouvoir emprunté, ils s'intéressèrent beaucoup moins au bien de leurs Sujets, que n'avoient fait leurs prédécesseurs, qui n'ignoroient point que leurs Etats ne relevoient que d'eux-même. Plus dangereux par leur foiblesse, qu'ils ne l'eussent été par un commandement absolu, les* nouveaux Ducs *ne travaillèrent qu'à diviser le Roiaume. Ne pouvant le possèder tout entier en Maîtres, ils essaièrent d'en gouverner quelque portion en Souverains. Ils le partagèrent dans leur Famille ; &, la Pologne n'étant plus qu'un composé de Principautés isolées & indépendantes les unes des autres, il ne lui resta qu'un vain nom, plus propre à lui faire sentir le malheur de sa situation, qu'à lui inspirer le desir de reprendre l'éclat de son anciène gloire. Ce ne fut néanmoins que peu à peu qu'elle tomba dans cet état d'affoiblissement, dont je parle.* Uladislas, *surnomé* Herman, *qui fut choisi pour la gouverner, & son fils* Boleslas Krziwousti, *qui lui succèda, la soutinrent encore quelque tems sur le panchant de sa ruine.*

SAVANS & Illustres.

seille, qui bien certainement étoit alors Cardinal. C'étoit un des Opposans. *Hugue*, sans le qualifier de *Cardinal* & sans en emploïer le nom, se contente de l'appeller, l'*Abbé de Marseille*. D'ailleurs, il ne sert de rien d'opposer à l'Historien Normand les différentes *Listes des Cardinaux*. On sait qu'elles sont toutes défectueuses ; & qu'il y a plusieurs Cardinaux, qui ne se trouvent dans aucune.

LANDUIN, ou LAUDUIN,

second Fondateur de Chartreuse, meurt le 31 de Mars 1100.

Le *Fiorentini* va faire ici l'éloge de ce pieux Solitaire son compatriote. J'avertis que cet Auteur, qui croit pieusement beaucoup de fables, adopte celle du Docteur, ressuscité pour annoncer lui-même sa damnation.

Après avoir parlé de la mort de l'Antipape *Guibert*, ou *Clément III*, il dit, Liv. II, p. 279 : *La perte de l'ame de* Guibert, *& les maux, qu'il avoit fait souffrir aux Catholiques, furent des sujets de larmes pour le bienheureux* Landuin ou Lauduin, *second Instituteur de l'Ordre des Chartreux, lequel, revenant de voir* S. Bruno *dans sa solitude de Calabre, fut emprisoné, cette même année* (1100), *par l'Antipape, qui le sollicita de diverses manières d'embrasser le Schisme. Come nos Historiens n'en parlent point, & come il avoit pris naissance à Lucque, Ville du Domaine de* Mathilde, *qu'il me soit permis ici de recueillir en peu de mots ce que les Mémoires de cet Ordre me fournissent au sujet de sa vie exemplaire, & de sa mort bienheureuse.*

sion du Cardinal BERNARD, elle done au Monastère de Nonantola, Château-Thédald, & l'Eglise de Saint-Jean-Batiste à Ferrare, pour le remède de son ame, & pour dédommagement du Trésor de cette Abbaïe, dont elle s'étoit servie pendant la guerre (1).

Venise, aiant perdu, par la mort, son Doge *Vitale Michele*, lui done pour successeur *Ordelafo Faledro*.

L'Archevêque de Milan, *Anselme IV*, étant mort dans son voïage de la Terre-Sainte; *Chrisolas*, nomé *Grossolan* par le Peuple, Evêque de Savone, fait, par *Anselme*, son Vicaire général en son absence, empêche l'élection de deux Chanoines Cardinaux, qui partageoient le plus grand nombre des suffrages; & vient à bout, par ses intrigues, de se faire élire Archevêque. Ceux qui favorisoient les deux Chanoines envoient se plaindre à Rome de cette élection irrégulière: mais les Partisans de l'Elu sollicitent en sa faveur le Légat *Bernard*; & ce Légat, aiant pris l'avis de la *Comtesse* MATHILDE, se hâte d'aller à Milan revêtir *Grossolan* du *Pallium*; cérémonie qui se fait avec l'applaudissement du Peuple, que ce dernier avoit mis dans ses intérêts. *Grossolan*, qui jusqu'alors avoit joué l'Home humble & détaché du monde, ne tarde pas à se montrer un Prélat fastueux. C'étoit un Calabrois, adroit & fin, qui, vraisemblablement come son nom semble le dire, Grec d'origine, étoit habile Théologien: mais d'ailleurs un grand Hipocrite.

1103.

ON ne peut attribuer qu'au commencement de cette année une *Lètre* de *Paschal II*, écrite d'Albane le 21 de Janvier à ROBERT *le Frison*, Comte de Flandre: mais ce qui, dans cette *Lètre* & dans un Ecrit, qu'elle produisit, concerne Cambrai, demande un petit détail. Les Eglises d'Arras & de Cambrai, dans leur origine, avoient eu chacune leur Evêque. Lorsque notre premier Roi Chretien *Clovis* se fut emparé de Cambrai, S. *Remi*, Evêque de Rheims, come Métropolitain de la Belgique, chargea S. *Vaast*, Evêque d'Arras, du soin de l'Eglise de Cambrai. Ces deux Evêchés restèrent unis jusqu'à la fin du XI[e]. Siècle; Cambrai, Ville plus considérable, aiant été choisi par les Evêques pour leur résidence. L'Evêque GÉRARD *le Jeune* étant mort en 1092; le Clergé & le Peuple d'Arras

(1) V. le *Catalogue des Abbés de Nonantola* dans la Dissertat. LXVII des *Antiquit. d'Italie.*

PAPES.	*PRINCES contemporains.*	*SAVANS & Illustres.*
sur la mort de l'Antipape Guibert, *ou* Clément III, *ajoute*: Le Diable cependant ne manqua pas d'autre matière à faire des Méchans, pour troubler l'Eglise & rompre son unité. Deux Antipapes furent élus coup sur coup l'un après l'autre (en 1100); & furent pris par les Fidèles, l'un le jour méme de son élection, l'autre 105 jours après. Enfermés, celui qui s'appelloit *Albert*, à Saint-Laurent d'Averse, & celui qui se nomoit *Théodoric*, à la Sainte-Trinité de la Cava, ces *Antipapes* apprirent à mener la vie d'Hermite, à quoi le Jugement des Pères (*des Evêques*) les avoit condamnés. Ce fut ainsi que le Seigneur les renversa lorsqu'ils s'élevoient. On en élut encore un troisième, appellé *Maginulf*. Celui-ci posa le pied plus fermement dans l'Eglise, parcequ'à l'aide des illusions de la Nègromancie, il s'étoit concilié le Peuple, & surtout ceux que les remors de leurs crimes & leur ambition faisoient recourir à lui dans l'espérance d'un avenir heureux. Mais, pendant que, plein de confiance en ses divinations, il s'efforçoit de s'emparer du Pontificat, destitué des secours divins, il perdit avec justice ce que le Diable n'avoit pas pu lui doner; & ne put pas conserver le Pontificat, dont il s'étoit saisi sans l'aide de Dieu. Ce malheureux perdit aussi *Rome*; ensorte que, dans l'exil & dans la plus grande misère, sa langue aiant été rongée (*par un ulcère*), il perdit la vie (*éternelle*) avec celle du corps. Ce fut ainsi qu'un premier, un second, un troisième, s'étant succédés d'une manière impie, disparurent après avoir	Le premier soin d'*Uladislas* fut d'envoïer à Rome une Ambassade solemnelle, dont le Chef fut *Lampert de Skabow*, élu successeur de *Stanislas* au Siége de Cracovie, pour demander la levée de l'Interdit. *Gregoire VII* confirma l'élection de *Lampert*; & consentit, par grace, que les Polonois satisfissent aux Commandemens de l'Eglise, en pratiquant, par l'exercice public du culte, ce qu'ils ordonent: mais il ne permit pas de couroner un Roi. Vraisemblablement *Uladislas* ne s'étoit chargé du Gouvernement qu'à titre de Régent ou d'Administrateur, parcequ'il se pouvoit que son Frère revînt, ou que les Polonois en rappellassent le Fils. En ce cas, il ne dut pas beaucoup presser le Pape de rendre en sa persone aux Souverains de Pologne le titre & la courone de Roi, dont on avoit en ce païs la simplicité de croire que ce Pape avoit eu droit de les priver. *Uladislas*, aiant des vertus qui le faisoient aimer, mais aiant aussi cette indolence & cette timidité, qui dégradent un Prince, n'entreprit point, quand son Frère & son Neveu furent morts, de détromper les Polonois; & de se ressaisir d'une Dignité, qu'il ne devoit tenir que de Dieu & d'eux. Il eut plusieurs guerres contre les Poméraniens & les Prussiens. Elles se terminèrent toutes à l'avantage de la Pologne, par la valeur & l'habileté de *Siecieeh*, Palatin de Cracovie & Grand Général de la Courone. L'Empereur *Henri III* aiant, en 1087, conféré la Dignité Roïale à *Wratislas II*, Duc de Bohème, auquel il avoit cédé sur la Pologne & la	Landuin *fut du nombre de ces Docteurs, qui, par le prodige de la résurrection de leur confrère damné, furent instruits à Paris, avec S.* Bruno, *de la manière efficace de ressusciter pour une vie plus parfaite. Retiré, près de Grenoble, avec eux, dans le très affreux desert de Chartreuse, il y dona naissance à la sévérité de cet Ordre par environ six ans passés dans les rigueurs d'une continuelle pénitence. Mais, parceque S.* Bruno, *qu'*Urbain II *avoit fait venir en Italie, voulut après avoir refusé l'Archevêché de Reggio, rester en Calabre,* Landuin, *Supérieur, ou Prieur, en sa place, de la Grande-Chartreuse, non seulement soûtint durant près de dix ans, cette Religion chancellante, qu'il gouvernoit: mais l'affermit encore entièrement par des apparitions & des prodiges. Enfin, desirant revoir le plus grand des camarades de sa conversion, il vint en Italie. Après avoir entretenu S.* Bruno *des besoins de l'Ordre, & s'être consolé des tribulations passées par la douceur de ses entretiens, il repartit; fut reconnu, par les Schismatiques, pour un Théologien illustre, pour un Catholique plein de zèle; & fut mis, come tel, dans une prison, où l'Antipape lui-même travailla longtems à le gagner à son Parti. Pour le faire succomber, il emploïa les armes des plus terribles menaces, & les artifices des plus flateuses caresses. Mais lui, plus ferme que jamais dans la Foi & dans le Parti du véritable Pape, préféra de mourir dans les peines & dans les fers, à jouir des misérables grandeurs offertes par* Guibert. *Accablé des incommodités de sa prison, & consumé par les souffrances, il cessa de vivre sur*

obtinrent d'*Urbain II* le rétabliſſement de leur Evêché. LAMBERT *de Guines*, Chanoine & Prévôt de Lille, après bien des difficultés de la part du Clergé de Cambrai, fut élu Evêque d'Arras, le 10 de Juillet 1093, & ſacré, par *Urbain II* lui-même à Rome, le 4e Dimanche de Carême 9 de Mars 1094. Cependant à Cambrai le très grand nombre des Electeurs avoient choiſi pour Evêque *Gaucher*, Archidiacre de cette Egliſe; & les autres avoient élu *Manaſsès*, Prévôt de celle de Rheims. *Gaucher* reçut d'*Henri III* l'inveſtiture; & fut ſacré, l'on ne dit point par qui: mais ce fut du conſentement d'*Urbain II*; quoique, dans une *Lètre* écrite en 1093 à RENAULD *du Bellai*, Archevêque de Rheims, ce Pape ſemble ſe plaindre de l'élection de *Gaucher*, & paroiſſe content de celle de *Manaſsès*. *Gaucher* ſe maintint dans ſon Evêché par la protection de l'Empereur; & ſut empêcher l'Archevêque de Rheims & ſes Suffragans de ſacrer *Manaſsès* (1). Le 28 de Novembre 1095, au Concile de Clermont, *Urbain II* dépoſa *Gaucher* de l'Epiſcopat & de la Prêtriſe, & le menaça de l'excommunier avec tous ſes Partiſans, s'il n'abandonoit pas ſon Siége. Le motif de la dépoſition fut l'inveſtiture reçue de l'Empereur, & cette accuſation vague de Simonie, faite depuis *Gregoire VII* contre tant de Prélats, & preſque jamais prouvée. Malgré ſa dépoſition & l'élection d'un autre Evêque, que *Paſchal* fit ſubſtituer à *Manaſsès*, qui devint Archevêque de Rheims en 1096, *Gaucher* conſerva ſon Evêché juſqu'après la mort d'*Henri III*. Vers la fin de 1102, par l'ordre exprès de *Paſchal* qui traitoit *Gaucher* & les Cambréſiens de Schiſmatiques, *Robert*, Comte de Flandre, qui revenoit de la Terre-Sainte, ravagea de la manière la plus barbare les Terres de l'Egliſe de Cambrai (2).

(1) On prétend qu'*Urbain II* ne confirma point l'élection de *Gaucher*: mais il ne paroît pas qu'on puiſſe ſe refuſer au témoignage contemporain d'une *Lètre*, dont il ſera parlé plus bas. On y lit, p. 16 de la Traduction que je ferai connoître: *Je ne parle point de la diviſion de l'Evêché de Cambrai* (c'eſt à dire de la ſéparation des deux Egliſes d'Arras & de Cambrai), *autoriſée par l'Egliſe de Rome. Je ne dirai point non plus coment* Walchere (Gaucher), *qui avoit été approuvé à Rome, & qui avoit été ordoné le premier du conſentement & de l'autorité du Pape, ſe trouva tout d'un coup dépoſé & excommunié, & coment on en mit un autre en ſa place. Si ces choſes ſe ſont faites avec juſtice, ou autrement, Dieu en ſera le Juge.*

(2) Il eſt dit dans la même *Lètre*, p. 15 & 16 de la Traduction: *Peut-on penſer à la déſolation & aux extrêmes misères de l'Egliſe de Cambrai, ſans en être pénètré de douleur?................ Qui auroit cru qu'une ſi horrible déſolation d'une Egliſe, qu'une oppreſſion ſi étrange d'une quantité d'Orphelins & de Veuves, que des vols & des pilleries ſi cruelles; &, ce qui eſt encore de plus fort, que des meurtres commis ſur des Gens de bien come ſur des Méchans; qui auroit cru, dis-je, que ces choſes, & d'autres encore plus funeſtes, euſſent été l'effet d'un ordre doné par le Pontiſe Romain, s'il ne nous en aſſuroit par ſa propre bouche.*

PAPES.

confeſſé leur héréſie; & que le Seigneur *Paſchal*, qui préſidoit pieuſement (*à l'Egliſe*), fut délivré des grands chagrins qu'il éprouvoit, & recouvra le repos.

Muratori *parle de ces* Antipapes *T. VI, p.* 333; *& panche à croire que ce fut par les Normans, pluſtôt que par les Romains que les deux premiers furent pris. Il ne peut s'être fondé que ſur ce que les Monaſtères, dans leſquels ils furent enfermés, étoient de la domination des Normans. Mais* Pandulf de Piſe *fait entendre qu'*Albert & Théodoric *furent condamnés par les Evêques; ce qui ne peut guère s'être fait qu'à* Rome. *Après les avoir condamnés, on les fit conduire dans les Etats des Normans, apparemment parcequ'on n'auroit pas pu les garder en ſureté dans le voiſinage de Rome.* Muratori *parle enſuite de l'élection de* Maginulf; *& la date* du 2 de Novembre 1106. *Ce 2 eſt ſans doute une faute d'impreſſion pour* 12, *date que l'on peut fonder ſur une anciène* Chronique.

Il eſt fait mention de Maginulf, *qui prit le nom de* Silveſtre IV, *dans la* Chronique *de* Sigebert, *Edition d'*Aubert le Mire. *Il dit que* Maginulf, *s'étant retiré dans une Forteresse*, les Députés du Clergé & du Peuple Romain, conduits par *Berton*, Chef & Commandant de la Milice de Rome, l'en allèrent tirer, & le conduiſirent à *Werner*, Prince d'Ancone, qui pour lors étoit à Tivoli. *C'eſt là que les Schiſmatiques l'élurent Pape. Le même Ecrivain ajoute*: Bientôt après les Romains le rejetèrent; & le bruit de ſon nom s'évanouit.

A l'occaſion de ce Wer-

PRINCES contemporains.

Siléſie des droits, qu'il n'avoit pas lui même; *Brzétiſlas*, fils de *Wratiſlas*, fit, en 1093, une incurſion dans la Siléſie ſur les confins de la Pologne. *Siéciech* fit repentir les Bohèmes d'une entrepriſe mal concertée, en ravageant la Moravie. *Boleſlas*, fils d'*Uladiſlas*, qui n'avoit encore, en 1094, que 9 ans, voulut abſolument faire la Campagne. Il y profita ſi bien de tout ce qu'il vit, que les Poméraniens, aiant fait une incurſion, l'année ſuivante, dans la Siléſie, il voulut avoir contre eux le Commandement en Chef: mais en prenant les conſeils du Grand-Général. L'Expédition fut très heureuſe & très brillante; & l'on en attribua tout le ſuccès à *Boleſlas*, au grand mécontentement de *Siéciech*. Les Hiſtoriens Polonois mètent tant de choſes ſur le comte de *Boleſlas* dans ſes deux premières Campagnes; & ces choſes ſont ſi ſavantes & ſi raiſonées, qu'elles manquent de toute vraiſemblance. *Boleſlas* eut certainement un génie prématuré pour la guerre: mais, quelque prématuré qu'il fut, ce qu'on lui prête eſt ſi fort au-deſſus de l'âge de 9 à 10 ans, qu'il eſt permis de penſer que ſes deux premières Campagnes furent les premières tentatives d'un complot contre le Grand-Général, Home très utile dans la guerre: mais généralement haï, parcequ'il étoit haut, dur, inſolent, avare & cruel, & parcequ'il gouvernoit *Uladiſlas*, pluſtôt en Maître qu'en Miniſtre. Un Gouverneur habile, ennemi de cet impérieux Favori, fut mètre en œuvre les heureuſes diſpoſitions de ſon Elève; & l'inſtruiſit ſi bien, que ce jeu-

SAVANS & Illuſtres.

la terre, pour vivre éternellement dans le Ciel, le 31 *de Mars de cette annee préciſément en laquelle* Guibert *vomit ſa très indigne ame dans les flâmes de l'Enfer.* Caniſius, *d'accord avec* (D. Pierre) Dorland, *Auteur de la* Chronique Chartreuſe, *veut* (*Martirologe*, 31 de Mars) *que* Landuin *ait conſommé ſon martire, étant détenu dans la priſon*: mais, *dans la* Vie de S. Bruno, *publiée par* Surius (6 d'Octobre), *il eſt dit ſeulement*: Relâché peu de tems après, il ne tarda pas à rendre ſon ame ſans tache *à Jéſus-Chriſt*.

Voici coment (D. Pierre) Dorland *le caractériſe.* C'eſt là ce *Landuin*, aſtre éclatant de Juſtice, l'un des ſept premiers qui ſe convertirent, & le plus célèbre d'entre eux par la gloire de beaucoup de vertus, très inſtruit des Lètres divines & humaines, illuſtre par ſon eſprit, & par ſon éloquence égale à celle de *Ciceron*. Je crois, *dit-il dans un autre endroit*, que l'on peut très juſtement comter dans l'Armée des Saints Martirs, cet Home ſi doux, qui mourut dans une priſon ſi cruelle, affligé du poids des chaines & d'une ſi grande diſète de toutes choſes; & qui, dans ſes ſouffrances, pria pour ſon Ennemi.

(*D.* Théodore) de la Pierre (*ou* Petri), *dans ſes* Notes *Mſtes. ſur la* Chronique *de* Dorland, *parlant de la naiſſance de* Landuin, *dit*: Or ce Landuin étoit Toſcan de Nation, & Lucque fut ſa patrie.

D'anciens Monumens de Lucque, dit une *Note* marginale du *Fiorentini*, p. 83, *rapportés par D.* Martin Gigli, *diſent que le bienheureux* Landuin *étoit de la* Famille des Malpighi.

C'est pour l'en remercier que *Paschal* lui dit dans la *Lètre* annoncée ci-dessus : *Béni soit le Seigneur Dieu d'*Israël, *qui fait éclater l'efficace de son pouvoir dans votre ministère, & avec le secours duquel, étant de retour de la Jérusalem de Sirie, vous tâchés de vous élever à la Jérusalem du Ciel, par les exploits d'une juste guerre. C'est là le devoir du véritable Soldat, de ne point doner de trève, & de poursuivre ainsi par tout les Ennemis de son Roi ; & c'est pour cela aussi que nous louons & que nous reconnoissons cette sage conduite, qui vous a fait exécuter les ordres que nous vous avions donés à l'encontre du Diocèse de* Cambrai. *Mais nous vous ordonons maintenant d'user des mêmes exécutions contre les* Liégeois, *qui sont de véritables Excommuniés & de Faux-Clercs ; car il est juste que ceux qui se sont eux-même séparés de l'Eglise Catholique, soient dépouillés des Biens de l'Eglise par le ministère des Catholiques. Et ce n'est pas seulement dans cette Province, que vous devés faire la guerre à* Henri, *le Chef des Hérétiques, & à ses Fauteurs : mais vous devés les combatre généralement par tout où vous pourés les joindre ; puisqu'il est certain que vous ne sauriés offrir un sacrifice plus agréable à Dieu, que d'abatre celui qui s'est élevé lui-même contre Dieu, qui s'efforce de ravir à l'Eglise la Souveraineté qui lui est propre, qui a placé l'Idole de* Simon *dans le lieu saint, & qui a été chassé de la Maison de Dieu par les Saints Apôtres, & par leurs Vicaires autorisés du Saint-Esprit même. Nous vous ordonons cette Expédition, de même qu'à vos Soldats, come le moïen d'obtenir la rémission de vos péchés, & de mériter les bones graces du Siége Apostolique, & afin que, par ces travaux & par ces triomphes soûtenus de la main de Dieu, vous puissiés enfin arriver à la Jérusalem céleste* (1). L'*Eglise de Liége*, plus offensée qu'effraïée de ce *Tocsin*, y répondit par une *Lètre*, que je ferai suffisamment connoître, en insérant ici cet Extrait, que l'Abbé *Fleuri* nous en a doné (2). *Le* Clergé de Liége *répondit*

(1) Ce *Bref* de *Paschal II* est dans la Collect. des *Concil.* T. X, col. 619 ; & le *Défenseur de l'Eglise* de Liége l'a fait entrer dans sa *Lètre*, citée dans les *Notes* précèdentes. J'emprunte la Traduction du *Bref* au Traducteur de cette *Lètre.*

(2) *Hist. Ecclés.* Liv. 65, N. XI. La *Lètre*, dont il s'agit, avoit paru dans les premiers recueils des *Conciles*, *Binius* la retrancha du sien. Elle est rentrée dans la Collection du P. *Labbe*, T. X, col. 630, précèdée de cette annonce injurieuse. *Responsioria Declamatio acerrima Leodiensium Schismaticorum, qui, more suorum comparum in Schismate Donatistarum adversùs Principes resilientium & Catholicum nomen affectantium, suam declamationem sic inscripserunt*, Epistola

PAPES.	PRINCES contemporains	SAVANS & Illustres.

ner, ou Garnier *come l'appelloient les Italiens, observons avec* Muratori, *pp.* 333 & 350, *que c'est apparemment du nom de ce* Marquis, *ou de celui de quelqu'un de ses Décendans, que la* Marche d'Ancone, *anciènement* de Camerino *ou* de Fermo, *fut appellée* la Marche de Garnier, *en Latin* Marca Guarnerii. *La* Chronique de Farfa *nous apprend que les Moines de cette Abbaïe eurent recours, vraisemblablement en* 1106, *à ce* Werner *à l'occasion de Biens, dont on les avoit dépouillés; & que dans une* Lètre, *que* Werner *écrivit en leur faveur, il ordona* par l'autorité du Séréniſſime Seigneur *Henri*, présentement Empereur, *qu'on eût à respecter ce saint lieu. De ce qui vient d'être dit, il faut conclure que, malgré les prétentions de la Cour de Rome, l'Empereur étoit alors Souverain de la* Marche d'Ancone; *& de ce que* Werner, *dans sa* Lètre, *se qualifie*, par la grace de Dieu Duc & Marquis, *il suit qu'il étoit, non seulement* Marquis d'Ancone: *mais encore* Duc de Spolète.

L'Abbé d'Ursperg *place, en* 1106, *l'élection de* Maginulf, *qu'il ne nome pas, & qu'il fait mal à propos* Abbé de Farfa, *puisque l'Abbé d'alors étoit* Berard II, *zèlé partisan de l'Empereur. Peut-être* Maginulf *étoit-il Moine de cette Abbaïe. Voici les paroles de cet Historien.* Un certain *Werner*, l'un des Officiers du Roi, lequel gouvernoit une *Marche* du côté d'*Aquin* (*il faut d'*Ancone), aiant dessein de ressusciter le Schisme, rassembla de tous côtés des Troupes en Italie; corrompit aussi quelques Romains à force d'argent; &, pendant que le Seine Prince parut agir come de lui-même. Il faut reconnoître dans l'enfance de *Boleslas* le germe du Génie de la guerre, puisqu'il exécuta si bien ce qu'on lui suggéra. Je prens pour vrai ce qu'on en dit; & je ne prétens pas accuser les Historiens Polonois de l'avoir après coup imaginé, pour diminuer la gloire de *Siéciech*, dont la mémoire étoit justement odieuse à la Nation.

Les Ennemis du dehors étant domtés, dit le *Florus Polonois* de *Joachim Pastorius*, Liv. II, chap. V, N. IV, *la Pologne pouvoit fleurir dans la paix, si des troubles domestiques ne l'avoient pas troublée. Ce* Siéciech. . . *enflé de ce qu'il avoit fait pour l'Etat & de la faveur du Duc, avoit commencé, come il arrive assés souvent, à faire parade de sa puissance, en opprimant ses inférieurs. Sa conduite avoit allumé contre lui, non seulement l'envie: mais aussi la haine de ses concitoïens. Un grand nombre, que ses manœuvres avoient ruinés, ou proscrits, & d'autres qui les suivirent, s'étoient retirés en Bohème. Sur la promesse, que le Roi de Bohème* (a) *fit de les secourir, ils choisirent* (en 1096) *pour Chef* Zbignée, *fils naturel d'*Uladislas, *qui le tenoit enfermé dans un Monastère* (de Saxe); *firent enfin entrer dans le complôt le Comte* Magnus, *Gouverneur de Breslaw; & se disposèrent à faire la guerre à* Siéciech. Uladislas, *croïant qu'on portoit les premiers coups à son Ministre pour venir jusqu'à lui, combatit, auprès de Kruswick, les Conjurés, à qui les Poméraniens venoient de se join-*

(*a*) C'étoit alors *Brzétislas*, qui ne prenoit pas le titre de Roi.

BRUNON,
que nous disons
BRUNO,

Instituteur de l'Ordre des Chartreux, meurt le 6 d'Octobre 1101.

Il naquit, vers 1040 à Cologne, d'une Famille honorable; & fit ses Etudes en cette Ville à l'Ecole de la Collégiale de Saint-Cunibert, dont il fut Chanoine.

Il quita Cologne pour venir à Rheims se perfectioner dans les Lètres humaines & divines. Quelques-uns l'ont dit mal à propos Disciple de *Bérenger* à Tours. Quelques autres l'ont fait, avec aussi peu de fondement, Elève & Docteur de l'Université de Paris. Il fit à Rheims de très grands progrès, non seulement dans les Belles-Lètres: mais encore dans la Philosophie & la Théologie, qui s'attiroient sa principale attention.

Vers 1065, dans le fort des troubles causés par l'Héréſie de *Bérenger*, *Hérimanne*, Chanoine & Scholastique de Rheims, quita le monde pour s'enfermer dans une solitude; & l'Archevêque *Gervais de Château-du-Loir* confia le soin de l'Ecole à *Bruno*. Dans le même tems, il fut fait Chanoine de cette Eglise; & depuis 1070 jusqu'en 1073, il en fut Chancelier. Sa science & sa manière de la communiquer soûtinrent la réputation brillante, dont l'Ecole de Rheims jouissoit depuis *Gerbert*, qui fut le Pape *Silvestre II*.

Manassès I, successeur, en 1067, de *Gervais*, gouverna si tiranniquement son Diocèse, & vécut si scandaleusement, que *Manassès*, ancien Prévôt de cette Eglise, le Chanoine

à cette Lètre *par un long Ecrit adressé* A tous les Homes de bone volonté, *qui est l'apologie de tous ceux qui reconnoissoient* HENRI le Père *pour Empereur légitime. Dès le titre ils se déclarent Catholiques & attachés inviolablement à l'unité de l'Eglise; & ils le montrent encore mieux dans le corps de la Pièce, où ils noment l'Eglise Romaine leur Mère, le Pape* Paschal, *leur Père, l'Apostolique, l'Evêque des Evê-*

Leodiensium adversùs Paschalem Papam II, circa annum Domini MCVII.

La date de 1107 est une preuve que ce titre n'est pas de l'Auteur de la *Lètre*, qui n'y mit vraisemblablement pas d'autre titre que cette Adresse. *Omnibus bonæ voluntatis hominibus Ecclesia Leodiensis veritatem Fidei & Catholicam unanimitatem inconcusse tenens*; ce que la Traduction Françoise rend ainsi: *L'Eglise de Liège toujours constante dans la Foi & dans l'Unité Catholique: A tous les Homes de bone volonté.* Par la *Lètre* même il est clair qu'elle fut écrite du vivant de l'Empereur *Henri III*, qui mourut le 7, ou le 10 d'Août 1106; & come ce fut en 1102 que le Comte *Robert* revint de la Terre Sainte, & que *Paschal* le félicite sur son retour, il paroît indubitable que le *Bref* de *Paschal* est du 21 de Janvier de cette année 1103. C'est aussi la date que lui done *Goldast*, dans le recueil duquel elle se trouve pp. 188-203.

L'Auteur de la *Lètre* est *Sigebert de Gemblours*, home des plus instruits, en son tems, de la véritable Doctrine de l'Eglise. Il avoit deja paru dans la querèle des Investitures par une *Réfutation* de la *Lètre* de *Gregoire VII* à *Hérimanne*, Evêque de Mets, & par une *Apologie d'Henri IV.* Ces deux Pièces ne sont point venues jusqu'à nous.

Le Traducteur de la *Lètre de l'Eglise de Liège* est *Jean Gerbais*, Docteur de la Société de Sorbone, Professeur Roïal d'Eloquence, Principal du Collège de Rheims à Paris, & Pensionaire du Clergé de France. Sa Traduction parut à Paris en 1697, *in-8°*, chés *Frédér. Léonard*, avec ce titre: *Lètre de l'Eglise de Liège à l'occasion d'un Bref de Paschal II.* Le Texte Latin est à la suite du François sous un Chifre différent, avec ce titre. *Epistola Leodiensis Ecclesiæ scripta occasione brevium Litterarum Paschalis II ad Robertum, Flandrensium Comitem.* La Traduction est bone: mais l'Auteur, par discrétion, n'a voulu l'accompagner d'aucunes *Notes*. Il en auroit falu cependant quelques-unes, au moins pour des faits historiques peu connus; & pour d'autres objets. Par exemple on est embarassé d'un Pape *Oudard* nomé deux ou trois fois dans la *Lètre*; & l'on ne s'apperçoit pas d'abord que c'est *Urbain II*, qui s'appelloit *Odon* ou *Otton*. Soit par inadvertance de l'Auteur en mètant sa Traduction au net, soit par distraction de l'Imprimeur, il manque dans le François deux ou trois membres de phrase, qui sont dans le Latin: mais heureusement cela n'altère l'Ouvrage en rien. La même année 1697, l'Auteur fit paroître à Paris, *in-8°*, chés *Ant. Dezallier*, la Traduction du *Traité du célèbre Panorme* (*Nicolas Tudeschi*, Archevêque de Palerme), *touchant le Concile de Bâle.* C'est ce qui fait que dans le court Avis au Lecteur, qui précède la Traduction de la *Lètre de l'Eglise de Liège*, après avoir dit pour quelle raison il n'y joint, ni réflexions ni *Notes*, il dit: Le Traducteur *s'est contenté de mètre en François ce qu'une Eglise fidèle à son Prince, a écrit autrefois en Latin; & il s'est bien doné de garde de traiter cette* Lètre *de Schismatique & de séditieuse, come les derniers Compilateurs des Conciles se sont donés la liberté de la qualifier. Il a cru au contraire que cette* Lètre *jointe au* Traité de Panorme, . . . *seroit une Apologie complète & innocente de la Déclaration que le Clergé de France fit, en l'année 1682, au sujet de la supériorité du Concile, & de l'indépendance du Temporel des Rois;* Panorme *aiant démontré, dans son* Traité, *par le Droit Canon même, la supériorité du Concile Ecuménique; & l'Eglise de Liège établissant, dans cette* Lètre, *sur des fondemens inébranlables l'indépendance du Temporel des Rois, & l'obligation que les Sujets ont de garder la fidélité à leurs Princes sans pouvoir jamais en être dispensés.*

PAPES.	PRINCES contemporains.	SAVANS & Illustres.
gneur Apostolique séjournoit dans les environs de Bènevent, il mit sur la Chaire de S. *Pierre* un certain *Faux-Abbé de Farsara (faute de Copiste pour* Farfa); & voulut que, sous le nom de *Silvestre*, on l'appellât le *Pape de l'Empereur.* Bientôt après cependant cet home, chassé, come il le méritoit, par les Catholiques, reçut la récompense de sa folie; & de l'argent, qu'il avoit encore plus mal dépensé, qu'il ne l'avoit acquis. *C'est par la* Chronique de Fossanuova, *qui place l'élection de* Maginulf en 1105, *qu'on en sait le jour. On y lit:* Le *Marquis* vint à Rome, du consentement de quelques-uns des Romains; & dans l'Octave de S. *Martin*, il élut, à Sainte-Marie de la Rotonde, *Adinulf* pour Pape *Silvestre*: mais il s'en retourna, sans avoir rien fait. *C'est à dire qu'il ne put pas faire agréer son prétendu Pape du plus grand nombre des Romains.* *Parmi les* Lètres recueillies *par* Udalric de Bamberg, *& mises au jour par* Eccard, *en est une adressée par* Paschal II *en* 1106, A tous les Fidèles de France, *par laquelle il leur apprend que, lorsque la fête de la Dédicace de la Basilique du Vatican le tenoit hors de Rome dans le Portique de Saint-Pierre,* Werner, *qu'il qualifie* un certain Officier du Roïaume de Germanie, *étoit dans le voisinage de la Ville avec beaucoup de gens du dedans & du dehors de Rome, lesquels s'étoient révoltés contre l'Eglise Romaine.* A ces Confédérés, *ajoute-t-il,* est venu se joindre un certain Prêtre, arrivé nouvellement à Rome, duquel nous ignorons où il a reçu l'Ordination, & même s'il l'a reçue.	*dre; en fit un grand carnage; & prit* Zbignée *lui-même, leur Chef général, à qui cependant il n'eut pas peine de pardoner, restant Père à l'égard d'un Fils devenu son ennemi.* Le Grand-Général, à la garde de qui le Duc confia *Zbignée*, le confina dans une affreuse prison. Ce Prince n'en sortit, l'année suivante, qu'à la prière de l'Archevêque Primat & de quelques Palatins, qui le vouloient opposer à *Siéciech.* Aussitôt après son élargissement, il fut chargé, conjointement avec *Boleslas*, d'une Expédition contre les Poméraniens: mais les deux Frères n'aiant jamais été d'un même avis, il s'en falut peu que toute leur Armée ne pérît. Ce fut entre eux le commencement d'une inimitié, qui dura toujours. *Uladislas*, en la voïant naître, en fut alarmé; ce qui fit qu'il se hâta d'assurer le sort de *Zbignée*, en lui destinant ce que la Pologne possèdoit dans la Poméranie avec les Palatinats de Lencici, de Cujavie & de Mazovie, & laissant à *Boleslas* la Silésie avec les Palatinats de Cracovie, de Siradie & de Sendomir. Ce partage, l'époque de l'affoiblissement de la Pologne, lequel ne devoit avoir lieu qu'après la mort d'*Uladislas*, réunit alors ses Fils, sinon d'affection, au moins d'intérêt. Ils haïssoient tous deux & vouloient perdre *Siéciech.* Ce fut l'unique motif de leur liaison, du-moins de la part de *Zbignée.* Ils ne craignirent, ni l'un ni l'autre, d'offenser leur Père, pourvu qu'ils se vangeassent d'un Favori, qui ne les avoit pas respectés. Les moïens les plus violens conve-	*Ponce*, & *Bruno*, crurent en devoir porter des plaintes au Légat Apostolique *Hugue*, Evêque de Die, depuis Archevêque de Lion. Ce Légat cita l'Archevêque au Concile d'Autun en 1077. Il ne s'y présenta pas, & fut suspendu de ses fonctions. Le Légat, en rendant comte de l'Affaire à *Gregoire VII*, fit l'éloge de ceux qui s'étoient plaints de *Manassès*; & qualifia *Bruno* de *très-digne Docteur de l'Eglise de Rheims.* L'Archevêque, irrité contre eux, fit forcer & piller leurs maisons, & vendit leurs prèbendes. Ce fut à peu près vers ce tems, que *Bruno*, *Raoul de Vert*, qui fut ensuite Archevêque de Rheims, & *Foulci*, leur ami, firent vœu d'entrer en Religion. Ils ne différèrent que jusqu'au retour de *Foulci*, qui fit alors un voïage à Rome: mais son absence dura plus qu'ils ne pensoient; & *Raoul* changea d'avis. *Bruno* seul accomplit son vœu, pour le plus tard en 1080. L'Archevêque *Manassès*, traité suivant ses mérites & déposé canoniquement, ne voulut pas profiter de l'indulgence de *Gregoire VII*, offerte à certaines conditions, qui n'étoient pas fort onéreuses, & préféra de se maintenir à main armée. Alors plusieurs Clercs s'unirent à *Bruno*, pour aller vivre dans la solitude. Un vieux conte done pour cause de la conversion de *Bruno* la prétendue résurrection d'un Docteur, qui, lorsqu'on l'alloit mètre en terre, leva la tête pour s'écrier qu'il étoit damné. Mais il n'est pas question de ce prodige dans une *Lètre*, où *Bruno* rend comte à *Raoul de Vert* des motifs de sa re-

ques, l'Ange & l'Oint du Seigneur, à qui appartient la sollicitude de toutes les Eglises. Ils reconnoissent aussi pour vrai Pape Hildebrand, *ou* Gregoire VII; *& déclarent qu'ils n'adhèrerent jamais à aucun Antipape. Ainsi, il n'y a aucun sujet de les traiter de Schismatiques. Au fond ils soûtiènent, « Qu'ils ne » doivent point être excommuniés, pour rendre à César ce qui » est à César, suivant l'Evangile contre les nouvelles Tradi» tions ». Ils rapportent les préceptes de S.* Pierre *& de S.* Paul *touchant l'obéissance due aux Souverains: puis il concluent:* C'est donc parceque nous honorons le Roi, parce que nous servons nos Maîtres, non seulement sous leurs ieux: mais en simplicité de cœur; c'est pour cela qu'on nous traite d'Excommuniés (1). *Ils insistent sur la validité du serment, que les Evêques come les autres, ont fait aux Princes depuis un tems immémorial, en recevant d'eux les Régales, c'est à dire les Domaines dépendans de leur Courone. Ils soutiènent, « Que c'est une très » anciène coûtume, sous laquelle sont morts plusieurs saints Evê» ques; & que ce serment, étant légitime, ne peut être violé sans » parjure ». Ils ajoutent, « Que la prétention de dispenser de » ces sermens est une nouveauté introduite par* Hildebrand ». *Ils disent ensuite:* Si on lit avec l'esprit de Dieu les saintes Ecritures & les Histoires, on trouvera que les Rois & les Empereurs ne peuvent point ou difficilement être excommuniés; & la question est encore indécise; quoiqu'ils puissent être

(1) Après le passage de S. *Paul* sur l'obéissance aux Puissances Supérieures, la *Lètre* ajoute, p. 26 de la Traduction: *Celui qui fait ce commandement à tout le monde, excepte-t-il quelqu'un de la soûmission due aux Princes de la Terre? Quoi donc! Parceque nous honorons notre Prince, & parceque nous obéissons à nos Supérieurs, non par une crainte servile, mais dans la simplicité de notre cœur, nous serons pour cela des Excommuniés?* Il me semble que ce Traducteur rend mieux que l'Abbé *Fleuri*, le sens de ces paroles du Texte Latin: *Quia Dominis nostris, non ad oculum, sed in simplicitate cordis, servimus.*

Aux raisons solides qui détruisent les reproches que *Paschal* faisoit au Clergé de Liége, l'Auteur joint des traits vifs. *On a peine à comprendre*, dit-il, *p.* 34, *où* Paschal *a pu ramasser une si prodigieuse quantité d'injures. Il faut qu'il ait trouvé des gens, qui lui en aient fourni à bon marché, pour en répandre contre nous en si grande abondance; car tantôt il nous appelle Excommuniés, tantôt il nous traite de Faux-Clercs; & cela de son mouvement, & d'une volonté gratuite. Il sortit du cœur du Roi* David *de bones paroles: mais* Paschal *ne vomit que des injures grossières, & semblables à celles que les Vieilles & les Fileuses ont coûtume de se chanter.* Après deux passages, l'un de S. *Pierre*, l'autre de S. *Paul*, lesquels trouvent ici leur application, l'Auteur ajoute: *Que* Paschal *écoute de si pieux & de si sages Conseillers, plustôt que de se laisser conduire par des infames Calomniateurs. Il nous maudit, & nous reproche que nous somes des Excommuniés: mais nous apprèhendons bien plus la malédiction que prononce le* Psalmiste, *quand il dit:* Maudits sont ceux qui s'écartent de la voie de tes commandemens, &c. *Nous ne nous mètons guère en peine de cette nouvelle espèce d'excommunication, dont on n'avoit point vu d'exemples avant* Hildebrand, Oudard

PAPES.	*PRINCES contemporains.*	*SAVANS & Illustres.*

Pendant qu'à cause de la Trève de Dieu, nos Fidèles avoient tout à fait mis les armes bas, ils ont ramassé les restes de la lie de *Guibert*; & tous ensemble ils ont introduit dans l'Eglise de Latran cet illustre Personage, livré, dit-on, aux prestiges de la Négromancie; &, par une très pernicieuse entreprise, ils l'ont décoré du nom d'Evêque. *Il dit ensuite*: Mais quand nous somes rentrés le lendemain dans la Ville, ce Monstre a pris la fuite; & nous ignorons le lieu de sa retraite.

Sigebert, *l'*Abbé d'Ursperg, *la* Chronique de Fossanuova, *& la* Lètre *de* Paschal *ne paroissent pas trop d'accord; & ne se contredisent cependant point. Il fut fait, lorsque* Paschal *étoit dans le voisinage de Bènevent, une première Election de* Maginulf *à Tivoli; puis une apparence d'Election Canonique à Rome dans Sainte-Marie de la Rotonde. Enfin, lorsque* Paschal *étoit dans la Cité Léonine*, Werner *fit faire par* Maginulf *sa prise de possession dans la Basilique de Latran.* V. l'An. 1106.

GÉLASE II,

précèdemment *Jean Gaetano*, Moine du Mont-Cassin, Diacre-Cardinal du Titre de Sainte-Marie in Cosmedin, & Chancelier de l'Eglise Romaine, est élu Pape le 25 de Janvier 1118. Il est ordoné Prêtre & sacré Evêque aux Quatre-tems de Mars de la même année; & meurt en France à Clugni, le 29 de Janv. 1119. Son corps est inhumé dans l'Eglise de ce Monastère.

La *Vie de Gélase II* par *Pandulf de Pise*, tirée de quatre Msts. du Vatican, & confrontée avec un Mst. plus exact de la Bi-

noient à leur âge. Quelques-uns de leurs Partisans firent courir le bruit, en 1098, qu'on armoit en Bohème. Aussitôt les deux Frères demandèrent à défendre l'Etat. *Boleslas*, à la tête de la principale Armée, marcha vers la Silésie. *Zbignée*, avec un gros Corps de Troupes, devoit l'aider, ou faire une irruption en Bohème. Arrivés sur la frontière, ils ne trouvèrent point des Ennemis, qu'ils savoient n'y pas être. Ils s'en firent un prétexte pour accuser *Siéciech* de mauvais desseins contre eux. Les Troupes le crurent, & demandèrent qu'on les menât au Duc pour le forcer à leur livrer ce Favori. Le Duc n'apprit le retour de l'Armée qu'en se voiant investi dans Zarnowieck en Mazovie. Des Députés lui portèrent respectueusement, mais d'un ton ferme, les plaintes & les demandes des Princes & des Troupes. *Siéciech*, privé de toutes ses Charges, fut exilé: mais en conservant tous les dons, qu'il avoit reçus du Duc; & se retira dans le Château de Siéciekow, qu'il avoit fait bâtir. Les Princes marchèrent pour l'assiéger; & le Duc, alarmé, se déroba, lui quatrième, pour aller s'enfermer avec son Favori. Les Princes, respectant la présence de leur Père, allèrent s'emparer des Provinces, qui leur étoient destinées. *Uladislas* & *Siéciech* se rendirent à Plotsko, qui devoit être du partage de *Zbignée*, & qui ne l'avoit pas voulu recevoir. Les deux Frères, irrités de l'obstination de leur Père à protéger leur ennemi, volèrent aussitôt faire le siége de Plotsko. La médiation de l'Archevêque de Gnesne les em-

traite. Les Auteurs contemporains, qui parlent souvent de lui, ne disent rien d'une merveille si frapante. *Jean d'Ipre* est le premier, qui l'ait écrite, à la fin du XIIIe. siècle, dans sa *Chronique de Saint-Bertin*; & depuis on la trouve dans un Mst. de la Chartreuse du Mont-Dieu, lequel est de 1324.

Bruno se retira, lorsque l'Eglise de Rheims songeoit à l'élire Archevêque à la place de *Manassès*. Sa première retraite fut à Saisse-Fontaine dans le Diocèse de Langre. Il y vécut quelque tems avec quelques-uns de ses Disciples, sans prendre d'engagement dans l'Ordre de S. *Benoît*, dont il suivoit la Règle. Mais, come il tendoit à la plus grande perfection, il alla, par le conseil de *Robert*, Abbé de Molême, trouver *Hugue*, Evêque de Grenoble avec six des compagnons de sa retraite. Le saint Prélat les reçut avec respect; & les conduisit dans le desert de Chartreuse, lieu de son Diocèse, entre des Montagnes affreuses & presque inaccessibles.

Telle fut, dit l'*Histoire litéraire de la France*, T. IX, p. 238, *l'origine de l'Ordre des Chartreux, ainsi nomé du lieu de son premier établissement; Ordre célèbre dès sa naissance, que les plus grands Homes du XIIe. Siècle*, S. Bernard, Pierre le Vénérable, Guibert de Nogent, *& autres ont regardé come le plus excellent de tous les Instituts; & qui est jusqu'ici le seul, qui n'ait pas eu besoin de réforme. On peut voir dans* (différens) Auteurs *quelles étoient & l'innocence des mœurs & l'austérité de vie des premiers habitans de ce Desert. Une de leurs occupations étoit de copier*

avertis & repris avec discrétion. *Et encore* : Il ne faut pas trop s'alarmer de ce qu'on nous traite d'Excommuniés. Nous croïons que Rome même nous exceptera de l'Excommunication. Le Pape *Hildebrand*, qui est l'auteur de ce nouveau Schisme, qui le premier a levé la lance sacerdotale contre le Diadême, excommunia d'abord indifféremment tous ceux qui favorisoient *Henri* : mais ensuite, corrigeant cet excès, il excepta de l'excommunication ceux qui êtoient attachés à l'Empereur par devoir & par nécessité, non pour exécuter volontairement ses ordres, & lui doner de mauvais conseils; & il en fit un Decret. *Sur ce que le Pape* Paschal *traitoit l'Empereur d'Hérétique, ils répondent* : S'il l'est, nous en somes affligés pour lui & pour nous. Nous ne disons rien maintenant pour sa défense. Nous disons seulement que, quand il seroit tel, nous ne laisserions pas de souffrir qu'il commandât, parceque nous croïons mériter par nos péchés d'avoir un tel Maître; & nous ne devrions pas même, en ce cas, chercher à nous en délivrer, en prenant les armes contre lui : mais en adressant à Dieu pour lui des prières. Les Rois, pour qui S. *Paul* conjuroit les Fidèles de prier, n'êtoient pas Chretiens; & il dit pourquoi on doit prier pour les mauvais Princes; afin que nous menions une vie tranquille. Ce seroit une conduite Apostolique d'imiter l'Apôtre : mais, pour nos péchés, l'Apostolique, le Pape, au lieu de prier pour le Roi pécheur, excite la guerre contre lui, & empêche que notre vie ne soit tranquille. D'où vient cette autorité au Pape de tirer un glaive meurtrier outre le glaive spirituel?

(Urbain II), *& ce troisième, que l'on a vu en user avec beaucoup d'indiscrétion : mais nous suivons l'autorité sainte des anciens Pères.* L'Auteur revenu, page 40, à la qualification de *Faux-Clercs* que *Paschal* done aux Liégeois, dit, p. 41 : *Ne seroit-il pas mieux, en se défaisant de cet esprit d'orgueil & de présomption, de repasser un peu sérieusement avec les gens de son Conseil, de quelle manière les Papes, depuis* Silvestre *jusqu'à* Hildebrand, *ont été élevés sur le Siège de Rome; quels maux inouis ont produit les brigues, que l'on a emploïées pour y parvenir; & coment les contestations, arrivées à ce sujet, ont été décidées par l'autorité des Empereurs & des Rois, qui ont jugé & fait déposer les Faux-Papes, & dont les Decrets avoient en cette occasion bien plus de force, que les Excommunications d'*Hildebrand, *d'*Oudard, *ou de* Paschal? *Notre Seigneur dit de lui-même dans l'Evangile :* Si j'ai mal parlé, rendés témoignage du mal que j'ai dit; *& l'Apôtre S.* Paul *ne résista-t-il pas à S.* Pierre *le Prince des Apôtres? Pourquoi donc, sans s'arrêter aux vaines prétentions de Rome, n'aura-t-on pas la liberté de reprendre & de corriger des Papes, qui sont coupables de crimes scandaleux & notoires? Celui qui ne veut point être repris ni corrigé, mérite le nom de faux, soit qu'il soit Clerc, soit qu'il soit Evêque. Mais, par la miséricorde de Dieu, nous ne somes ni désobéissans, ni incorrigibles. Nous ne voulons point de Schismes, nous avons horreur de la Simonie, & nous évitons dans notre conduite tout sujet d'excommunication, ainsi que la bone raison le demande & que le Saint-Esprit nous l'ordone.*

PAPES.

bliothèque du Cardinal *François Barberin*, fut imprimée, pour la première fois à Rome, en 1638, avec un ample *Commentaire* de D. *Constantin Gaetani*, Abbé dans l'Ordre de S. *Benoît*. Elle a reparu depuis dans le Tom. III, Part. I des *Historiens d'Italie*, telle que D. *Constantin* l'avoit publiée.

Ce Moine, le plus vain que j'aie rencontré sur ma route, se done pour être de la même *Maison* que le Pape *Gélase II*; & dit que cette *Maison* est la *Maison Ducale de Gaiète & de Fondi*, qui dêcendoit de ce Duc *Docibilis* par lequel j'ai commencé, dans le second Volume, la Liste des *Ducs de Gaiète*. Suivant D. *Constantin*, tous les *Gaetani* de Naple, de Sicile, d'Espagne, de Florence & de Pise, sont autant de Branches de cette ancièneMaison *Ducale de Gaiète*. Une très grande partie de son *Commentaire* est emploïée à faire connoître ces Branches. Il assure continuellement qu'il a les preuves de ce qu'il avance, & promet souvent de les doner au public. J'ignore s'il a tenu parole : mais, quand j'aurois sous les ieux tout ce qu'il annonce, je n'en ferois aucun usage pour relever le mérite du Pape *Gélase II*.

La *Note* 9 de D. *Constantin* commence par ce que je vais traduire, qui ne fait qu'une seule Phrase dans son Texte. *Le Pape* Urbain II, *l'an 1 de son Pontificat*, & 1088 *de* Jésus-Christ, *fit une promotion de Cardinaux, du mois d'Avril au mois de Septembre, car le jour est incertain. Entre les Cardinaux, qu'il créa, fut Don* Jean Gaetano, *Italien de la Campanie, & né dans la Ville de Gaiète, lequel*

PRINCES contemporains.

pêcha de pousser leur crime jusqu'au bout. Il obtint du Duc que *Siécieeh* seroit banni du Roïaume, pour n'y plus revenir. La retraite de ce Ministre insolent rendit la paix à l'Etat. *Quelqu'injuste qu'eût été la conduite des Princes*, dit M. le Cheval. *de Solignac*, T. I, p. 338, *elle avoit paru aux Polonois beaucoup moins criminelle, qu'elle ne l'étoit en effet. Ces sortes de rébellions étoient come la maladie épidémique de ce siècle. Elles s'y trouvoient anoblies par de grands exemples; & il en étoit que la Cour de Rome ne craignoit pas d'autoriser*. Une Note indique les révoltes des Fils de l'Empereur *Henri III* contre ce Prince; & l'Auteur ne balance pas à les mètre sur le compte d'*Urbain II* & de *Paschal II*. L'ignorance & la mauvaise foi peuvent seules entreprendre de prouver qu'il a tort.

En 1100 *Boleslas*, atteignant sa quinzième année, son Père le voulut armer Chevalier; ce que sa trop grande ieunesse n'avoit pas permis jusqu'alors. On étoit près d'en faire la cérémonie, lorsque les Poméraniens recommencèrent leurs courses. *Boleslas*, qui les avoit batus l'année précèdente, rassemble en hâte tous ceux, qu'il trouve de bone volonté; marche jour & nuit par des chemins détournés; tombe sur les Ennemis pendant leur sommeil; en taille en pièces la plus grande partie; fait les autres prisoniers, & les amène à Plotsko; ce qui rend plus éclatante la cérémonie de son investiture des Armes.

L'année suivante, les Russes, divisés en quatre Corps, entrèrent dans la Pologne, à dessein de se

SAVANS & Illustres.

les Livres des Anciens, & d'en composer de nouveaux. Ainsi, quoiqu'ils recherchassent en tout la pauvreté, ils étoient néanmoins soigneux d'entasser une riche Bibliothèque; & ils ne le furent pas moins de communiquer le même goût à leurs successeurs. Bruno *ne fit point de Règle particulière pour ses Disciples : mais il y a des preuves qu'il leur faisoit suivre celle de S.* Benoît, *autant qu'elle pouvoit s'allier avec le genre de vie érémitique qu'ils avoient choisi.*

Bruno ne gouverna qu'environ six ans la Chartreuse, come *Maître*, titre que tous les Ecrivains de ce tems-là lui donent, ainsi qu'à plusieurs de ses successeurs. En 1090, *Urbain II* le fit venir en Italie, afin de profiter de ses lumières dans le Gouvernement de l'Eglise. Ses Disciples, consternés de son éloignement, quitèrent Chartreuse, que *Bruno* rendit à *Seguin*, Abbé de la Chaise-Dieu, parcequ'originairement ce Desert appartenoit à ce Monastère. Quand il eut ensuite engagé ses Disciples d'y retourner, *Seguin* le leur redona.

Bruno ne resta pas longtems auprès d'*Urbain*. Effraïé du tumulte de la Cour de Rome & de la dépravation des Courtisans, il se retira dans une Solitude de Calabre. Il y fut à peine, qu'on l'élut Archevêque de Reggio du consentement d'*Urbain* & du Comte *Roger* : mais rien ne put l'engager a consentir à son élection. *Roger* lui dona, dans une Forêt voisine de Squillace & comprise dans cé Diocèse, une lieue de païs, avec l'endroit nomé *La Torre*. C'est là que *Bruno* fonda la seconde Maison de son Institut. En

Le Pape *Gregoire I* dit, « Que, s'il eût voulu se mêler de » faire mourir des Lombards, ils n'eussent plus eu ni Roi, ni » Ducs ». *Mais*, ajoute-t-il, *parceque je crains Dieu, je ne veux participer à la mort d'aucun home, quel qu'il soit.* A cet exemple, tous les Papes suivans se contentoient du glaive spirituel, jusqu'au dernier *Gregoire*, c'est à dire *Hildebrand*, qui le premier s'est armé contre l'Empereur du glaive militaire, & en a armé les autres Papes par son exemple. *Sur la dernière clause de la* Lètre, *où le Pape ordone au Comte de Flandre* « *de faire la guerre à l'Empereur pour la rémission de ses pé-* » *chés* »; *le* Défenseur *de l'*Eglise de Liége *dit :* J'ai beau feuilleter toute l'Ecriture & tous ses Interprètes, je n'y trouve aucun exemple d'un tel commandement. *Hildebrand* est le seul qui, mètant la dernière main aux Saints Canons (1), a enjoint à la *Comtesse* MATHILDE, pour la rémission de ses péchés « de faire » la guerre à l'Empereur *Henri* ». Or nous avons appris, qu'on ne peut lier, ni délier persone sans examen. C'est la règle qu'avoit suivie jusqu'à présent l'Eglise Romaine. D'où vient donc cette nouvelle maxime, par laquelle on accorde aux Coupables, sans confession & sans pénitence, l'impunité des péchés passés, & la liberté d'en commètre d'autres ? Quelle porte ouvre-t-on par là à la malice des Homes (2)? *Paschal II*, à la connoissance de qui cette *Lètre* dut parvenir, n'entreprit de la faire réfuter, ni de la condamner. C'est la conduite que *Gregoire VII* avoit tenue à l'égard de la *Réfutation* de sa *Lètre* à *Hérimanne* & de l'*Apologie d'Henri III.* Rome a conservé cet esprit. Elle laisse écrire, & suit son chemin.

(1) Le Texte porte : *Solus* Hildebrandus *Papa ultimam manum sacris Canonibus imposuit, quem legimus præcipisse*, &c. L'Abbé *Fleuri*, que cette expression *ultimam manum imposuit* embarassoit ici, l'a rendue mot à mot; ce qui ne la fait pas entendre. Le Traducteur de la *Lètre* dit, p. 59 : Hildebrand *est le seul & le premier qui, passant par dessus les Canons, ordona*, &c. Cela n'a point de rapport avec les termes de l'original. Il me suffit d'avoir fait cette remarque. Cette expression qui me paroît renfermer un sarcasme contre *Gregoire VII*, n'est pas ici d'une assés grande importance, pour se doner la torture à son sujet.

(2) Après ces paroles la *Lètre* finit, p. 62, par celles-ci, qui s'adressent à l'Eglise Romaine. *Que Dieu, ô notre chère Mère, vous délivre de tous les maux, qui vous menacent! Que* Jésus-Christ *soit votre porte, & votre portier, (Qu'il n'entre chés vous que ceux auxquels le Portier ouvrira!) Que Dieu vous défende, vous & votre Prélat, des ruses & des artifices de ceux qui (come dit le Prophète* Michée) *séduisent son Peuple, qui le dévorent de leurs dents, pendant que leurs langues prêchent la paix; & qui enfin, d'abord que quelqu'un ne done pas dans leur sens, ne manquent pas aussitôt de lui déclarer la guerre, & cela sous prétexte de Religion.* Ce que j'ai mis en parenthèse est du nombre de ces petites Phrases que j'ai dites oubliées dans la Traduction.

Il y a, come on l'a vu par la penultième *Note*, des traits de vivacité dans

PAPES.

avoit eu pour père Crescence, *Duc de Fondi, pour aieul* Crescence, *aussi Duc de Fondi & Préfet de Rome, & pour trisaieul* Marin, *Duc de Gaiète & de Fondi. Sa Mère, issue de la même* Maison Ducale de Gaiète, *étoit Sœur de Don* Jean Gaetano, *Moine du Mont-Cassin, illustre par sa science & par sa sainteté. Celui, dont il s'agit, Moine du même Monastère, où, dès son enfance on l'avoit offert au Saint Père* Benoit *& à l'Abbé* Didier, *lequel est le bienheureux* Victor III, *fut fait Soûdiacre & Chancelier de l'Eglise Romaine, en* 1087, *par le même* Victor; *Diacre-Cardinal de Sainte-Marie* in Cosmedin *& Présignateur, come qui diroit* Chancelier, *par le même* Urbain; *& puis Archidiacre, Chancelier & Bibliothécaire de la sainte Eglise Romaine par* Paschal II, *successeur d'*Urbain *en* 1099. *Enfin ce très ardent & très courageux défenseur de la Majesté Pontificale fut, bien qu'absent, élu du consentement unanime de tous les Cardinaux. Il étoit depuis quelques jours au Mont-Cassin. On le fit revenir à Rome. Alors, présent & triste, le troisième jour de la Vacance du Siége, VIII des Calendes de Février* (25 de Janvier) 1118, *parceque la foule des Partisans de l'Empereur* Henri *causoit du tumulte dans la Ville, il fut, dans le Monastère, fortifié de Saint-Sébastien & Saint-Zotique, dit de Pallade, placé, par* 51 *Cardinaux, savoir,* 75 *Evêques,* 28 *Prêtres, &* 18 *Diacres, sur la Chaire de S.* Pierre, *& reçut le nom de* Gélase II.

L'Auteur n'appuie d'aucunes preuves ce qu'il dit du Père, de l'Aieul & du Trisaieul de *Gélase*. Il

PRINCES contemporains.

réunir sur le bord de la Vistule. *Boleslas* alla contre eux, dès qu'il put avoir assés de troupes. *Il prit son chemin*, dit M. le Chev. *de Solignac*, p. 347, *par des Bois épais; les cotoïa sans cesse; &, épiant le moment de leur plus grande sécurité, il tomba sur leurs gardes avancées; les mit en fuite; fit prendre les armes aux Prisoniers qu'ils emmenoient; les poursuivit; en tua un grand nombre; & leur enleva tout le butin, qu'ils s'étoient flatés d'emporter avec eux.* Ce fut son dernier exploit sous le règne de son Père.

En 1083, *Uladislas* fit revenir de Hongrie son neveu *Miécislaw*, que les grandes qualités, qu'il annonçoit, rendoient cher aux Polonois. *Uladislas* lui fit épouser, en 1088, *Eudoxie*, fille de *Zwentopolck*, Duc de Kiovie: & ce jeune Prince mourut très peu de tems après son mariage, *ou par une mort prématurée, ou par les artifices des Ennemis de son Père, qui craignoient qu'il ne le vangeât sur eux.* C'est le jugement, que *Pastorius*, Liv. II, Ch. 5, N. I, porte de la mort de ce Prince; ce qui me paroît bien plus raisonable, que d'en faire le crime d'*Uladislas*, Prince très incapable de règner: mais très honête home.

BOLESLAS III,

surnomé

KRZYWOUSTI,

c'est à dire

BOUCHE-TORSE,

fils d'*Uladislas II* & de sa femme *Judith de Bohème*, aiant à peine 17 ans, succède à son Père en 1102; ne prend que le titre de *Duc*; & meurt en 1139.

Uladislas *étant mort*, dit le *Florus Polonois* de *Pa-*

SAVANS & Illustres.

1094, l'Eglise fut dédiée sous l'invocation de S. *Etiène*; &, quelque tems après, *Bruno* fit bâtir auprès un Monastère de Cénobites pour ceux qui ne pouroient pas soûtenir la vie érémitique.

Il vécut près d'onze ans dans ce Desert de la Torre. Près de sa fin, il fit, en présence de ses Disciples, une confession générale de toute sa vie, à laquelle il joignit une profession de foi sur les Mistères, & particulièrement sur celui de l'Eucharistie, à cause des troubles causés par la Doctrine de *Berenger*. Recueillie par ses Disciples, elle est venue jusqu'à nous; & D. *Mabillon* l'a fait imprimer dans le IVe. Tome de ses *Analectes*. Le Corps de *Bruno* fut inhumé derrière le Grand-Autel de l'Eglise de la Torre.

Dans la pluspart des *Réponses* à la *Lètre circulaire*, que ses Disciples écrivirent aux Eglises pour demander leurs suffrages, il est dit, « Qu'il avoit moins » besoin des prières des » autres, que les autres » n'avoient besoin des siènes »; ce qui montre combien partout on étoit persuadé de sa sainteté. *Mais, come depuis sa retraite*, dit l'Abbé *Fleuri*, Liv. 65, N. XIX, *il n'avoit songé qu'à se cacher, & avoit inspiré à ses Disciples le même amour de l'obscurité & du silence, persone n'écrivit alors sa vie, ni l'Histoire de son Ordre. Ce grand Saint ne fut canonisé que plus de* 400 *ans après* (en 1514) *par* Léon X.

Il y a beaucoup d'Ouvrages imprimés come étant de *S. Bruno*, parcequ'on en a confondu de Persones de même nom avec les siens. *L'Histoire littéraire de la France* fait

EVÈNEMENS sous le règne d'HENRI III.

LE 19 de Novembre la *Comtesse* MATHILDE, étant dans le Palais de la Ville de Florence (1), accorde un Privilége au Monastère de Vallombreuse (2).

Vers ce même tems, la *Comtesse* ADÉLAÏDE, veuve de ROGER, *Comte de Sicile*, & Tutrice du Comte *Roger II*, son fils, voïant son gouvernement méprisé des Siciliens, fait venir de Bourgogne le Prince *Robert*, lui done en mariage une de ses Filles, & le déclare ensuite Tuteur de son Fils, & Gouverneur de l'Ile; ce qui contient les Peuples bouillans de ce païs.

Chrisolas, ou *Grossolan*, est accusé, cette année, d'avoir emploïé la Simonie pour se faire élire Archevêque de Milan. L'Accusateur étoit ce même Prêtre *Liprand*, que l'on a vu ci-dessus se prêter aux entreprises factieuses du Chevalier *Herlembald*; perdre le nés & les oreilles; & mériter pour cela d'être traité, par *Grégoire VII*, de *Martir de* JÉSUS-CHRIST dans une *Lètre*, dont j'ai doné la traduction. Ce Prêtre offre de prouver son accusation par l'Epreuve du feu. *Grossolan* le presse de la prouver par des faits: mais on ne voit pas que *Liprand* l'ait entrepris, ce qui montre l'irrégularité de son procèdé. Son offre est acceptée du Peuple, malgré l'opposition des Evêques Suffragans, qui se trouvoient alors dans la Ville, & qui regardoient ces sortes d'Epreuves come criminelles. *Liprand* passe à travers deux Buchers élevés dans la Place de Saint-Ambroise, longs de dix brasses, & hauts de quatre au dessus de la taille ordinaire des Homes. Il en sort, sans avoir reçu d'atteinte du feu dans sa persone, ni dans ses habits sacerdotaux; ce qui transporte le Peuple d'admiration; & force *Grossolan*, qui ne se croit plus en sureté, de se réfugier à Rome, où le Pape le reçoit très bien. Il y eut pourtant ensuite quelque doute sur l'Epreuve miraculeuse. *Liprand* avoit une main & un pied légèrement blessés, & les Partisans de l'Archevêque profitèrent de cette circonstance pour faire douter de la bone-foi de ce Prêtre. L'Historien LANDULF *le Jeune* prétend que ces légères blessures n'étoient point l'effet des flâmes, & qu'elles avoient

cette *Lètre*: mais peut-être n'excèdent-ils pas la nécessité d'une juste défense. Quant à la doctrine qu'elle renferme, *il n'est pas possible de la condamner, que l'on n'approuve en même tems le* Bref de Paschal II, *qui en fait le sujet. Or on veut bien se persuader, pour l'honeur de notre siècle, qu'il ne se trouvera aujourd'hui persone, qui ose se déclarer pour une production si étrange, & dont les maximes sont si contraires à l'esprit de* Jésus-Christ, *& à la doctrine constante de l'Eglise.* C'est par là que le Traducteur finit le court *Avis*, qui précède sa Traduction.

(1) *In Palatio Florentino.*

(2) Ce *Diplôme* est dans les *Annales Bénédictines* sous cette année.

PAPES.	*PRINCES contemporains.*	*SAVANS & Illustres.*

avance aussi sans preuve que *Victor III* fit le Moine *Jean*, en 1087, Soûdiacre & Chancelier. Il est certain que *Jean*, qui put servir de Secrétaire à *Victor*, ne fut point Chancelier du tems de ce Pape; & par une *Lètre* de ce Moine à son oncle le Moine *Jean Gaetano*, laquelle D. *Constantin* a fait imprimer dans une de ses *Notes*, il paroît que *Jean*, qui fut *Gélase*, étoit Soûdiacre avant que l'Abbé *Didier* fût Pape, & par conséquent avant 1087. Il est assés singulier qu'en commentant *Pandulf de Pise*, D. *Constantin* dise qu'*Urbain II* fit *Jean* Diacre-Cardinal de Sainte-Marie *in Cosmedin*, quand *Pandulf* dit expressément que ce fut *Paschal II*, qui dona cette Diaconie à *Jean*. *Pierre Diacre* dit qu'*Urbain* ordona *Jean* Diacre pour la Basilique Patriarchale de Latran: mais il ne parle point du Titre. Ou *Jean* fut ordoné Diacre-Cardinal avec un Titre que nous ne connoissons pas; ou, tous les Titres des Cardinaux-Diacres étant remplis, il fut ordoné sans titre, ce qui se pouvoit apparemment pour un Moine; & n'en eut un que lorsque *Paschal II* lui dona celui de Sainte-Marie *in Cosmedin*. Ces Remarques suffisent pour faire voir que les *Notes* de D. *Constantin Gaetani* sur la *Vie de Gélase II*, ne peuvent, quoique très amples, être que d'une médiocre utilité.

Au reste, *Gélase* étoit d'une Famille noble très illustre. *Pandulf* le dit. Son éducation fut commencée avec soin dans la maison paternelle, & continuée avec beaucoup de succès au Mont-Cassin, sous la direction principalement du Moine *Jean*

storius, Liv. II, Ch. VI, *son fils* Boleslas *lui succède, come son héritier par le* Droit de la Nature: *mais s'il eût falu recourir aux suffrages, on n'en eût point, dans aucune élection, trouvé de plus digne. Il avoit, très jeune, doné de grandes preuves de son courage: mais, dès qu'il fut Duc, il en dona de plus grandes. La Pologne n'eut point de Prince plus belliqueux; &, pour le nombre des combats, elle pouroit presque mètre cet élève de Mars en parallèle avec les* Marcellus *& les* Jule-César *des Romains* (a). *Mais la brièveté, que je me suis proposée, ne me permet pas d'en raconter ici toutes les Expéditions. Je parlerai seulement des principales, & même en peu de mots. La jalousie de son frère* Zbignée, *lui dona beaucoup d'exercice au commencement de son règne. Ce Frère, aspirant à s'élever au dessus de la fortune qu'il avoit reçue de son Père, suscita de tems en tems au Duc différens Ennemis. Le premier fut* Borziwoje, *Duc de Bohème. Mais ce Prince, en arrivant sur les frontières de la Pologne, fut abandoné de ses troupes, indignées de l'injustice de cette guerre, & s'en retourna sans avoir rien fait.* Boleslas, *croïant toutefois devoir tirer vangeance de sa tentative, envoïa des Troupes, qui, commandées par* Zélislas, *l'un des Grands de Pologne, ravagèrent toute la Moravie. Bientôt après, à l'instigation du même* Zbignée, *les Poméraniens se soulevèrent.* Boleslas *les soumit pour un tems: mais ce ne fut pas aussi promtement, & sans courir quel-*

(a) On dit que *Boleslas* remporta quarante-deux victoires.

connoître ceux qui sont incontestablement de lui.

ODON ou OTTON, Moine Bénédictin, Cardinal-Evêque d'Ostie, meurt en 1101.

Quelques Ecrivains ont eu l'inattention de le prendre pour *Urbain II*, qui s'appelloit de même, & qui fut son prédécesseur immédiat au Siége d'Ostie. Les Historiens des Cardinaux François, l'ont dit mal-à-propos Parent, ou même Neveu de ce Pape.

C'étoit un home d'une taille haute & bien proportionée, d'une humeur agréable, & d'un accès facile.

Il étoit vraisemblablement un de ces Moines François, que *Gregoire VII*, en différens tems, avoit attirés à Rome, pour l'aider à ramener les Schismatiques.

Il ne reste de lui qu'une *Elégie* assés courte, dans les *Poësies* de *Baudri*, pour lors Abbé de Bourgueil & depuis Archevêque de Dol, avec la réponse de *Baudri*, laquelle est une *Elégie* beaucoup plus longue. Les Vers du Cardinal *Odon* sont un peu moins mauvais, que ceux du commun des Versificateurs de son tems.

Sur des conjectures mal appuïées, les *Bollandistes* le font Auteur d'une *Relation des Miracles* opérés en 1101 en Angleterre, à la découverte du Corps de Ste. *Milburge*, Vierge. Cette *Relation*, qui n'existe plus, portoit le nom d'*Aton*, *Evêque d'Ostie*; & les *Bollandistes* veulent qu'*Aton* soit le même nom qu'*Odon*, ou *Otton*; ce qui se peut; & qu'aussi-tôt que *Paschal II* eût été sacré par *Odon*, ou *Otton*, Evêque d'Ostie, il l'ait envoïé Légat en Angleterre.

été produites par un accident antérieur au passage entre les Buchers. Peut-être *Landulf*, Neveu de *Liprand*, ne doit-il pas en être cru sur sa parole. Les discours des Amis de l'Archevêque échauffant une partie du Peuple, il en naît un tumulte, dans lequel on en vient aux mains; & plusieurs persones sont tuées. Au reste ce fut le Mercredi-Saint, 25 de Mars de cette année, que *Liprand* fit son Epreuve du feu.

1104.

Si l'on s'en rapporte à la *Chronique* anonime *de Trèves* (1), le Pape *Paschal II* célèbre au mois de Mars un grand Concile à Rome. Il n'en est parlé nulle part ailleurs (2).

L'Empereur *Henri III* passe les fêtes de Noël à Maience; & son fils *Henri*, qu'il avoit fait couroner Roi dès 1099, guidé par de mauvais conseils & par sa propre ambition, se sépare d'avec lui dans l'intention de se révolter ouvertement.

A la fin d'Avril, *Albéric*, Abbé de Saint-Benoît de Polirone, se fait doner, par la *Comtesse* MATHILDE, à Nogara dans le Veronès, une confirmation de tous les Biens de son Monastère (3). Le même obtient encore de cette *Comtesse*, le 15 de Septembre, à Coscogno, Bourg des Montagnes de Modène, une donation de divers Biens, & de la moitié de l'Ile de Gorgo (4). Son Monastère posèdoit l'autre moitié de cette Ile. Cette donation se fait du consentement du Cardinal *Bernard*, Vicaire du Pape en Lombardie.

Avant cela, ce Cardinal avoit été passer la fête de l'Assomption à Parme. Après l'Evangile de la Grand'Messe qu'il célèbroit à la Cathédrale, il avoit fait un Sermon au Peuple, dans lequel il avoit parlé d'*Henri III* avec beaucoup de mépris, parcequ'il étoit excommunié. Grand nombre des Assistans, extrêmement affectionés à cet Empereur, avoient, aussitôt après le Sermon, mis l'épée à la main; &, s'avançant vers le Cardinal, ils l'avoient pris & conduit en prison, en pillant en même tems sa Chapelle. *Mathilde* étoit à Modène. Informée presque sur le champ de ce désordre, elle avoit rassemblé ce qu'elle avoit pu de Troupes, avec lesquelles elle avoit marché, le troisième jour, à Parme. Les Parmésans épouvantés n'avoient pas attendu son arrivée. Ils avoient remis, entre les

(1) Publiée par D. *Luc Dacheri.*

(2) *Peut-être ce que dit cette* Chronique *n'est-il pas sur, & faut-il renvoïer ce Concile à l'année suivante*, dit *Muratori*, T. VI, p. 342.

(3) *Bacchini*, dans l'*Appendix* de son *Hist. de Polirone.*

(4) *Ibidem*

PAPES.

son Oncle. Il se rendit assés habile pour être chargé lui-même d'instruire les autres, & se bien acquiter de cet emploi. L'on voit par les *Lêtres* d'*Urbain II* & de *Paschal II* que, pour son tems, il n'écrivoit pas trop mal en Latin; & qu'il avoit de la disposition à l'éloquence: mais il ne faut pas, come fait *Pandulf de Pise*, le comparer à cet égard à *S. Léon le Grand*. Le Mont-Cassin le comte au rang de ses Ecrivains, come on le voit par ces paroles du Chapit. 46 des *Homes illustres* de ce Monastère par *Pierre Diacre*. Gélase, *Pontife du Siége Apostolique, ... formé par le Philosophe* Albéric, *écrivit, pendant qu'il étoit dans ce Monastère, la* Passion de S. Erasme & de Ste. Anatholie, *& mit en Vers la* Passion de S. Césaire. *Depuis, devenu Chancelier de la Sainte Eglise Romaine, il écrivit le* Registre *de* Paschal II.

Come le Cardinal *Jean* étoit très habile & très laborieux; le poids des Affaires tomba principalement sur lui durant les Pontificats d'*Urbain II* & de *Paschal II*. C'est ce qui fait qu'*Ordric Vital*, en parlant de son élection au Pontificat, le qualifie *ancien Maître des Pontifes Romains*. Johannes Gaetanus *Romanorum Pontificum antiquus Cancellarius & Magister*.

Voici coment l'*Abbé d'Ursperg* parle de l'élection de ce Pape: *L'an du Seigneur* 1118, *le Seigneur* Paschal II, *purifié par une longue maladie, finit dans le Seigneur la vie présente. En sa place*, Jean Gaetano, *home prudent & vénérable, qui, dans l'Eglise Romaine, avoit toujours vécu sans reproche, partagé les travaux du même*

PRINCES contemporains.

que danger. Il leur prit Belgard, Colberg, Camin & Wolin, leurs principales Villes alors.

Mais, peu de tems après, il falut rentrer en guerre avec ces deux Nations.

L'Empereur Henri V (IV) *qui faisoit la guerre à* Coloman, *Roi de Hongrie, aiant entraîné contre lui les Bohèmes alors tributaires de l'Empire* (du Roiaume de Germanie); *un Traité d'Alliance & des liens d'affinité par lesquels* Boleslas *tenoit à ce Roi, le firent marcher en Bohème. Le Duc avoit suivi l'Empereur en Hongrie, &* Wascon *&* Mutina, *qu'il avoit choisis, s'opposèrent à l'entrée de* Boleslas *dans le païs. Mais, mis en déroute & retirés à Prague, ils abandonèrent au pillage de l'Ennemi tout ce que la Bohème avoit d'ouvert & de foible. L'absence de* Boleslas *avoit enhardi les Poméraniens; &, par force, ou par trahison, ils s'étoient emparés de la Forteresse d'Uzcez.* Boleslas, *revenu promptement sur ses pas, assiége* Wollin, *qui s'étoit déclaré pour les Rebelles. Il avoit avec lui* Zbignée, *qui, toujours ennemi de son Frère, & s'entendant en secret avec les Poméraniens, leur avoit conseillé de se jeter, une certaine nuit, sur le Camp; & leur avoit promis une réussite aisée. Heureusement, lorsqu'ils approchèrent,* Boleslas, *suivant sa coûtume, visitoit les Corps de garde. Au défaut de la force, il opposa la ruse à cette surprise. Seul, avec un petit nombre de Gardes éveillés, il fondit par derrière sur les Ennemis, qui se précipitoient dans le Camp, & fit jeter de grands cris capables d'effraier les Ennemis, & de réveiller ceux du Camp qui dormoient. Les Poméraniens, se*

SAVANS & Illustres.

Mais on connoît, par l'Histoire, tous ceux qui, dans ces tems-là, furent emploïés dans ce Roïaume come Légats; & notre *Odon* ou *Otton* n'est pas du nombre.

La *Relation*, que l'on prétend de lui, postérieure sans doute de beaucoup au tems des Miracles qu'elle étaloit, étoit apparemment l'Ouvrage d'un *Faiseur de Légendes*, qui, lui voulant doner de l'autorité, la mit, au hazard, sous le nom d'*Otton*, *Evêque d'Ostie*. Quelque *Copiste* ensuite aura par mégarde écrit *Aton*, au lieu d'*Otton*.

Il ne faut pas oublier que c'est sur l'autorité de notre *Odon*, ou *Otton*, que *Guibert*, Abbé de Nogent, attribue des miracles au Pape *Urbain II*. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans son *Histoire de la Croisade*, Liv. II, Ch. 8. *Sa fin* (d'Urbain II), *éclatante de Miracles, rend témoignage de l'état de son ame. Car, après qu'il fut mort & qu'on l'eut enterré, come il se faisoit deja grand nombre de Miracles, ainsi que l'Evêque d'Ostie son successeur l'écrit, un certain Jeune-Home vint à son sépulchre, & souhaita par imprécation de souffrir quelque domage en ses membres, s'il s'étoit jamais, ou s'il se devoit jamais faire aucun Miracle par les mérites d'*Urbain, *aussi dit* Odon (ou *Otton*). *Il n'avoit pas mis le pied hors de l'endroit, qu'il perdit l'usage de la parole & fut attaqué de paralisie d'un côté. Sa mort, arrivée le lendemain, rendit témoignage des vertus d'*Urbain.

ANSELME,

Archevêque de Cantorbéry, meurt le Mercredi-Saint, 20 d'Avril 1109.

Il étoit né vers 1034,

mains des Vassaux Nobles de la Comtesse, le Cardinal & toute sa Chapelle; & *Mathilde*, à la prière de *Bernard*, dit *Donizon*, leur avoit pardoné.

Presque aussitôt après la mort de l'Antipape *Guibert*, un certain *Otton* s'êtoit intrus dans le Siége de Ravenne. Il vend, cette année, à *Landulf*, Evêque de Ferrare, la *Court* appellée Firmiana. Come dans l'*Acte*, il ne se qualifie qu'*Archevêque élu de Ravenne*, il en résulte qu'il n'avoit pas encore pu trouver de Consécrateurs (1).

La guerre commence au mois d'Août entre les Pisans & les Lucquois. Il se done une bataille que les Pisans perdent. Les Lucquois emmènent à Lucque tous les habitans du Château de Librafratta, dont ils s'êtoient emparés (2).

1105.

PASCHAL II fait abatre à Rome les Maisons de la *Famille noble des Corsi*, vraisemblablement parcequ'on en avoit fait des espèces de Forteresses. *Etiène*, Chef de cette Maison, sort de la Ville; & se fortifie dans la Basilique de Saint-Paul, & dans le Château, qui l'entouroit alors. Beaucoup de Malfaiteurs, de Brigands, de Gens sans aveu, vont lui faire offre de leurs services. Il s'en sert pour faire des coups de main non seulement dans les environs de Rome: mais encore dans la Ville même. La Cour du Pape trouve le moïen d'avoir en cire l'empreinte des Clefs du Château, d'après laquelle on en fait de semblables. On s'en sert pour introduire, pendant la nuit, dans le Château des Troupes qui s'en emparent. *Etiène* s'enfuit en habit de Moine. Le Pape tient un Concile dans la Basilique de Latran. Il y est traité de l'Affaire de l'Archevêque *Grossolan*, qui jouissoit à Rome d'une grande considération, à cause qu'il avoit écrit un Ouvrage très savant contre le Schisme des Grecs. Le Prêtre *Liprand* êtoit présent: mais ce qu'il peut dire pour prouver la Simonie dont il accusoit l'Archevêque, paroît insuffisant. *Grossolan* jure qu'il n'avoit point forcé *Liprand* à subir l'Epreuve du feu; le Concile l'absout & le rétablit dans sa Dignité: mais ce Jugement ne le remet point en possession de son Siége, ni d'aucun des Châteaux de l'Eglise de Milan. La Faction contraire fut toujours la plus puissante, & refusa constamment de le reconnoître pour Ar-

(1) V. *Antiq. d'Ital.* Differtat. XXVIII.
(2) Ce fait est rapporté par *Ptolémée de Lucque*.

PAPES.	*PRINCES contemporains.*	*SAVANS & Illustres.*

Apostolique, est élu & consacré canoniquement par le concours unanime de tous les Catholiques.

Le même Historien dit que ce Pape tint, en 1119, un Concile à Vienne en Dauphiné : *mais*, dit *Muratori*, T. VI, p. 395, *come* Pandulf de Pise *& les autres Ecrivains de ce tems-là n'en parlent point, le Père* Pagi *s'inscrit en faux contre ce Concile, que* Baronius, Labbe, Constantin Gaetani, *& d'autres ont admis bonement. Il est vrai que le Pape avoit fait choix de la Ville de Rheims pour y célèbrer un Concile, où l'on traiteroit de l'importante affaire des Investitures: mais Dieu ne lui laissa pas assés de vie pour exécuter son pieux dessein.*

Lorsque *Gélase*, obligé de fuir à cause que Rome étoit au pouvoir de l'Antipape *Gregoire VIII* intrus par l'Empereur *Henri IV*, étoit à Pise, prêt à passer en France, il confirma l'érection de cette Eglise en Métropole. Sur quoi le même *Muratori* dit, pag. 393 : *Suivant les Historiens* Pisans *l'Eglise de Pise avoit été, dès* 1092, *érigée en Archevêché. Mais c'est peut-être, parceque l'autorité de ces Archevêques sur les Evêchés de Corse n'avoit pas pu s'établir, que* Pierre Diacre (*Chron. du Mont-Cassin*, Liv. IV, Ch. 64) *dit que* Gélase II, *lorsqu'il étoit à Pise, voulant récompenser les Pisans de ce qu'ils lui prêtoient leurs Galères*, érigea le premier cette Ville en Archevêché. *Les Annales de* Pise (*imprimées par* Ughelli *dans l'*Italie Sacrée) *disent que*, tant par un Privilège, que de sa propre bouche, il confirma la dignité Métropolitaine à l'Eglise de Pise. *Les autres* Annales,

croïant envelopés, perdent courage ; & les Polonois, accourant en foule, les mètent en fuite. Tant il est vrai que la présence du Prince peut beaucoup dans un Camp, & qu'un seul home éveillé peut sauver des Armées endormies. Les Poméraniens aiant été repoussés de cette manière ; la perfidie de Zbignée fut bientôt découverte. Il en fut convaincu publiquement, & condamné d'un avis unanime à la mort: mais il en fut quite pour l'exil ; son Frère modérant ainsi la peine, pour ne pas laisser le crime sans punition, & pour doner dans le Coupable un exemple de clémence.

La guerre de Bohème avoit en elle-même été peu de chose: mais elle en produisit une plus considérable. L'Empereur Henri, *courroucé de ce que* Boleslas *avoit secouru les Hongrois, fit une invasion dans la Marche & la Silésie, lesquelles étoient alors aux Polonois; &, come un torrent, il détruisit tout. Glogaw seul, s'obstinant à soûtenir un siége, retarda les autres opérations du Vainqueur. La constance de cette Ville étoit soutenue par les exhortations de* Boleslas, *qui harceloit les Assiégeans par des courses continuelles. Ensuite, come il eût envoïé des Ambassadeurs demander la paix, l'Empereur proposa des conditions trop injustes ; &, faisant voir son trésor, il dit que ce seroit-là ce qui domteroit les Polonois. Là-dessus* Scarbeck, *Chef de l'Ambassade, pour rabatre l'arrogance de l'Empereur, tira son Anneau de son doigt ; & dit en le jetant dans le trésor :* Que l'or se joigne à l'or ! *voulant faire entendre sans doute, qu'on tentoit envain d'effraïer par l'or des*

dans la Ville d'Aouste en Piémont. Son père *Condulf* & sa mère *Ermengarde* étoient d'anciène Noblesse Lombarde, ou Bourguignogne. *Aouste*, dépendant alors du Roïaume des Deux-Bourgognes, avoit autrefois été de celui de Lombardie.

Elevé dans l'étude des Lètres & dans la pratique des vertus, il voulut, dès l'age de 15 ans, se faire Moine. Sa Famille l'en empêcha. L'Etude alors manquant pour lui d'attraits, les amusemens de la Jeunesse en eurent ; & s'il tarda de s'y livrer, ce ne fut qu'autant que sa Mère vécut. Dès qu'elle fut morte, son Père le voïant se livrer à ses passions, & ne pouvant le ramener à lui-même, l'envoïa voïager.

Il parcourut pendant trois ans les Deux-Bourgognes & la France ; &, se trouvant en Normandie, il entendit parler du concours d'Ecoliers, que la réputation de *Lanfranc*, Prieur du Bec, attiroit à l'Ecole de cette Abbaïe. Il en alla sur le champ grossir le nombre, & *Lanfranc* l'emploïa bientôt pour enseigner.

Vers 1060, aiant environ 27 ans, il prit au Bec l'habit monastique ; &, trois ans après, *Lanfranc* aiant été fait, par le Duc *Guillaume*, Abbé de Saint-Etiène de Caen, il lui succèda dans les Emplois qu'il avoit au Bec.

Il essuïa d'abord quelques déboires par la jalousie de plusieurs de ses Confrères ; mais ses bons offices les rendirent ses amis. Les occupations de sa Charge de Prieur, & le soin de l'Ecole, qu'il vit toujours également fréquentée, ne l'empêchèrent pas de se livrer à l'Etude ; ce qui lui fit acqué-

chevêque. Sur la fin de l'année, le Pape se transporte en Toscane. Il n'est pas sur si c'est alors, ou l'année suivante, qu'il tient à Florence un Concile, pour désabuser l'Evêque de cette Ville, qui prétendoit que l'Antechrist étoit né. Les Tremblemens de Terre, les Inondations, les Famines & les autres fléaux que l'Europe avoit éprouvés, depuis un certain nombre d'années, avoient apparemment mis cette vision dans la tête de ce bon Evêque, home pieux & simple. On disputa beaucoup sur ce sujet : mais le concours des gens attirés par la nouveauté de la question fut si grand, qu'il en résulta quelque tumulte; ce qui fit interrompre la dispute, & laisser au tems à décider la question. Come on a des preuves que *Mathilde* étoit cette année en Toscane, on peut croire que ce fut principalement pour conférer avec elle que le Pape y vint. Etant à Lucque au mois de Décembre, il confirme tous les Priviléges des Chanoines Réguliers de Saint-Fridien; &, come il approuvoit leur réforme, il done ses ordres pour la faire embrasser par ceux de la Basilique de Latran. Cette année, si ce ne fut pas la précèdente, il se tient à Rome un *Plaid* qui mérite de l'attention. Les Moines de Farfa réclamoient un Château, que des Nobles Romains avoient usurpé sur eux. Ces derniers le prétendoient du Domaine de l'Eglise; & se fondoient sur la Donation de *Constantin*, par laquelle il paroissoit que cet Empereur avoit doné toute l'Italie & tous les Roïaumes d'Occident à l'Eglise Romaine. L'Avocat des Moines soûtenoit que cette Donation étoit fausse, ou qu'il ne falloit pas l'entendre dans le sens qu'on lui donoit; puisqu'il étoit constant qu'après *Constantin* les Empereurs avoient continué d'être les Souverains & les Propriétaires de Rome & de toute l'Italie. Les Moines obtinrent ce qu'ils demandoient (1). On voit qu'alors en Italie, on n'étoit la dupe des fausses Donations, dont la Cour de Rome se prévaloit, qu'autant que l'on n'avoit pas d'intérêt de les combatre.

Aussitôt après les fêtes de Noël de l'année précèdente, le Roi *Henri*, résolu de ne plus dépendre de son Père, avoit envoïé des Députés à Rome abjurer pour lui le Schisme; & demander conseil au Pape au sujet du serment, qu'il avoit fait à son Père, de ne se point emparer du Roïaume sans sa permission. *Paschal*, dans un *Bref*, lui done l'absolution, & la Bénédiction Apostolique, en l'exhortant « de se conduire come un Roi » chretien, & d'être véritablement un Fils de l'Eglise ». Ce

(1) Ce *Plaid* est dans la *Chronique de Farfa*, T. II, P. II des *Historiens d'Italie*.

PAPES.	*PRINCES contemporains.*	*SAVANS & Illustres.*

que j'ai publiées (T.VI des *Histor. d'Ital.*), *portent :* Et il dona un Archevêque à la Ville de Pise, qui jusque-là n'avoit eu que des Evêques, excepté *Daïmbert*, qui, bien que déclaré (*Archevêque*) n'avoit pas pu résider, parcequ'il fut, dans ces tems-là, créé Patriarche de la sainte Ville de Jérusalem. *Mais, suivant des Actes que j'ai tirés des Archives de Pise & mis au jour, il est certain qu'en* 1094 & 1098, Daimbert *se disoit* Archevêque de la Ville de Pise. *Par conséquent, il est à croire que l'Eglise de Pise fut élevée au rang d'Archevêché sous* Urbain II; *& qu'ensuite, attendu que les Evêques de Corse ne vouloient pas reconnoître pour leur Archevêque celui de Pise, le Pape* Gélase *confirma, cette année* (1118), *ce droit à l'Eglise de Pise par une nouvelle* Bulle *plus efficace.*

GREGOIRE VIII,

Antipape,

précèdemment Maurice Bourdin, *Archevêque de Brague, mis sur la Chaire de S.* Pierre, *le* 9 *de Mars* 1118, *come le dit* Landulf le Jeune, *par l'Empereur* Henri IV, *en concurrence de* Gélase II *élu, mais non sacré, conserve son prétendu Pontificat jusqu'au* 23 *d'Avril* 1121, *qu'il est remis entre les mains du Pape* Calixte II, *qui le fait renfermer d'abord au Monastère de la Cava; puis dans la Forteresse de Janula, d'où le Pape* Honorius II *le tira, pour le confiner dans le Château de Frumone.*

Gélase *aiant quité Rome à l'approche de l'Empereur; & ce Prince, après avoir tenté de le faire revenir,* s'appercevant *dit* Muratori, *T. VI, p.* 391, qu'il n'y avoit pas moien

homes, dont le bras étoit armé de fer, & l'ame de courage. L'Empereur sentit la raillerie; &, pour l'éluder, Habdanck, *dit-il. C'est l'expression dont les Allemans se servent pour remercier. De-là vint le nom de la* Maison d'Habdanck, *qui, dans ce tems, est encore une des plus illustres de Pologne. Les Ambassadeurs, à leur retour, aiant fait le rapport des conditions proposées par l'Empereur les Polonois en furent extrêmement irrités; de sorte que s'étant jusqu'alors contentés d'inquiéter les Impériaux par des attaques imprévues, ils résolurent enfin de risquer une bataille. Il y avoit près de Breslaw un terrain, qui, s'étendant en une longue plaine, étoit très avantageux pour une Armée Polonoise* (dont la Cavalerie fait la principale force). *Les deux Armées s'y rencontrèrent, & se livrèrent une bataille, où brilla surtout le grand courage de* Boleslas. *En effet, il excitoit sans cesse les siens à combatre; & come, au commencement, les Allemans les faisoient plier, il les animoit de tems en tems au combat, en se présentant devant eux, & les encourageant par ses discours; jusqu'à ce qu'enfin la Cavalerie Polonoise rompit les Bataillons Allemans, & la victoire se déclara pour les Polonois. La perte fut si grande des deux côtés, que les Chiens, attirés par les Cadavres restés sans sépulture, rendoient le passage de cette plaine dangereux aux Voiageurs; & le lieu même, où la bataille se dona, s'appelle encore aujourd'hui le* Champ des Chiens, (Hundzfeldt). *Come, après cette action* (laquelle est de 1109), *les Affaires d'*Henri *l'appelloient en Ita-*

rir une très grande connoissance de la Morale, & le mit en état d'éclaircir des questions théologiques très obscures. Il fit aussi des découvertes dans la Philosophie; & ressuscita la Métaphisique, dont le nom même alors étoit à peine connu. La correction des Livres défectueux lui servoit de délassement; &, come il ne se refusoit à rien de ce qui pouvoit être utile, il levoit les doutes, & résolvoit les difficultés de ceux qui l'alloient consulter en foule, ce qui lui prenoit quelquefois des journées entières; & répondoit à ceux qui le consultoient par écrit, ce qui nous a produit l'ample recueil de ses *Lètres*. Il prenoit d'ailleurs un soin tout particulier des Enfans & des Jeunes-gens; & vouloit que, pour les élever & les instruire, on n'emploïât que les voies les plus douces, bien persuadé que la Science & la Vertu s'insinuent, & ne se commandent point. Ses Discours étoient si lumineux & si persuasifs, que beaucoup de Monastères l'invitèrent à les venir visiter, pour profiter de ses exhortations en commun & de ses conversations en particulier. Au reste, si ses occupations ne le dérangeoient point de l'observance de la Règle & de ses exercices de pénitence, son désintéressement ne lui permètoit pas d'attirer au Bec ceux que ses conseils destinoient à la vie monastique. Il en adressa plusieurs à Clugni.

L'Abbé *Hellouin*, fondateur du Bec, étant mort en 1078; *Anselme* fut unanimement élu pour lui succèder. Un voïage, qu'il fit, dès la première année de son Gouvernement, en Angleterre où son Abbaïe avoit des Biens qui

Bref, commenté par l'ambition d'*Henri*, devient un ordre de prendre les armes contre son Père. Il met dans ses intérêts les Ducs de Bavière, *Welf V* & *Henri le Noir*, quelques autres Princes, & les Saxons, ces Ennemis irreconciliables d'*Henri III*; passe les fêtes de Pâque à Quedlenbourg; &, le 29 de Mai, fait tenir à Northausen une espèce de Concile très nombreux, dans lequel il proteste, « Que le desir de règner ne le faisoit » point agir : Qu'il n'avoit aucune envie d'usurper le Gouver» nement : Qu'il ne souhaitoit point que l'on déposât son Sei» gneur & son Père, dont la désobéissance opiniâtre exci» toit en lui des sentimens de douleur & de compassion; » & que si l'Empereur vouloit rendre à S. *Pierre* & à ses Suc» cesseurs l'obéissance due par tout Chretien, il êtoit prêt de » renoncer lui-même à règner, & d'être le serviteur le plus sou» mis de son Père ». Après ce Concile, il se met à la tête de son armée pour aller assiéger son Père dans Maience : mais, ne pouvant passer le Rhin faute de bateaux, il se retire; congédie les Saxons; & va faire, avec les Bavarois, le siége de Nuremberg, qui l'occupe environ deux mois. L'Empereur, aiant rassemblé des troupes, va ravager les Terres des Rebelles. Le Père & le Fils se trouvent ensuite en présence, séparés par le Regen, qui tombe dans le Danube auprès de Ratisbone. Il s'y done tous les jours des escarmouches sur la rivière même (1). La veille du jour pris pour livrer bataille, le jeune *Henri*, dit-on, adresse d'un ton triste & pathétique ces paroles à ses troupes rangées devant son Camp. *Je vous fais, ô mes bons Camarades, les plus vifs remercimens de l'affection, que vous me témoignés; & je ne refuse pas, si l'occasion l'exige, de faire voir à chacun de vous que j'ai pour lui la même affection. Qu'aucun cependant ne me souhaite, ou ne me croie joint à lui, que pour qu'il se glorifie d'avoir tué mon Seigneur & mon Père, ou qu'il pense jamais qu'il est de son devoir de le tuer. Je desire, si c'est la volonté du Souverain Seigneur de toutes choses, de gouverner, come héritier & successeur de l'Empereur, le Roïaume qui m'est assuré sous des conditions chretiènes : mais je ne veux point être appellé Parricide, ni l'être en effet. Si mon Père se*

(1) Otton de Frisinghen, *Historien de grand poids*, dit *Muratori*, T. VI, p. 345, *ne peut pas s'empécher* (*Chroniq.* Ch. 8), *de faire avec vivacité des exclamations très sensées contre un pareil Fils, dont certainement on ne sauroit lire sans horreur la résolution, come prise contre les loix de la Nature & contre celles aussi de la Religion Chretiène; puisqu'une semblable inhumanité ne fut, ni ne sera jamais approuvée par la Religion de* Jésus-Christ. *Rome* cependant l'approuvoit.

PAPES.

de l'amener à ce qu'il vouloit, se permet un excès trop indigne d'un Prince Chretien, & qui vouloit qu'on l'appellât & qu'on le crût le Défenseur de l'Eglise Romaine; c'est à dire qu'il fit, conjointement avec le petit ou le grand nombre de Nobles Romains attachés à son Parti, déclarer Pape, je veux dire Antipape, *Maurice Bourdin*, que nous avons vu ci-devant Archevêque de Brague & excommunié par le Pape Paschal II; ce qui se fit *le quarante-quatrième jour après notre élection, dit* Gélase dans une *Lètre* écrite *Aux Evêques & aux Princes de France.* Par conséquent la promotion de ce Monstre se dut faire vers le 9 de Mars; ce qui se trouve confirmé par *Landulf de Saint-Paul*, qui la dit arrivée *le septième des Ides* de Mars. Cet Historien ajoute qu'*Henri* fit valoir auprès des Romains la réponse que *Gélase* avoit faite (*à sa proposition de revenir à Rome pour y traiter d'accommodement*), qu'ils discuteroient ensemble l'affaire de son élection au Pontificat, à Milan, ou bien à Crémone; & que les Romains s'étoient écrié: *Ces gens-là voudroient-ils donc transférer l'honeur de Rome à Crémone. Il n'en sera rien.* C'est là-dessus qu'ils s'animèrent à l'élection d'un autre Pape. Outre cela, *Maître* Guarnier de Bologne *& plusieurs Jurisconsultes trompèrent le Peuple Romain*, en lui faisant croire que cette élection & cette Consécration (intronisation) sacrilége se pouvoit faire.... Voïés quelle profondeur de savoir & quelle délicatesse de conscience, avoit ce Restaurateur si vanté de la Jurisprudence Romaine.

PRINCES contemporains.

lie, & qu'il desiroit plustôt la paix, qu'il ne la vouloit offrir à découvert, Boleslas *l'alla trouver à Bamberg, Ville de Franconie; où, reçu d'une manière honorable, il fit, non seulement la paix; mais encore devint Allié de l'Empereur, qui lui dona sa Sœur pour Femme; & qui fiança sa Fille* Christine, *jeune Enfant, de laquelle il sera bientôt parlé souvent, avec* Uladislas, *fils de* Boleslas, *lequel n'étoit pas encore hors de l'enfance.*

Cette Paix ne laissa que pour peu de tems les armes de Boleslas *en repos; car il falut bientôt après recommencer, contre les Poméraniens, une guerre, dont le seul exploit fut la prise du Fort de Nackel.* Boleslas *fut animé contre les Bohèmes, par pitié du sort de* Sobieslas, *que le Roi* (Duc) *de Bohême, son frère, à cause du meurtre d'un de ses Conseillers, avoit fait mètre en prison; & qui, s'en étant échapé peu de tems après, passoit ses jours en exil. Le rétablissement de ce Prince fit cesser la guerre. Le bonheur de ce* Sobieslas *fit concevoir à* Zbignée, *que nous avons dit avoir été de même exilé par* Boleslas, *son frère, l'espérance d'obtenir son pardon. Il revint & fut reçu en grace: mais pour hâter sa perte. Il ne fut pas longtems sans offenser son Frère par l'excès de son faste; & sur le champ il se trouva quelques Grands-Seigneurs, ennemis particuliers de* Zbignée, *lesquels, donant le plus mauvais tour à tout ce qu'il pouvoit faire de bien, ou de mal, excitèrent secrètement le Prince à se défaire d'un Rival, qu'aucun bienfait ne corrigeroit.* Boleslas *envoïa donc des gens qui le tuèrent: mais après*

SAVANS & Illustres.

demandoient sa présence, augmenta dans ce païs l'estime qu'il y devoit à sa réputation.

Quant au gouvernement de son Monastère, il se chargea de toutes les fonctions spirituelles, & de la réception des Hôtes; & se remit du soin des Affaires temporelles à ceux de ses Moines qu'il en crut capables par leur intelligence, leur sagesse & leur désintéressement.

Il fit un second voïage en Angleterre en 1092, trois ans après la mort de *Lanfranc*, dont le Siége n'avoit pas été rempli. J'ai parlé dans l'Article de *Guillaume le Roux*, Roi d'Angleterre, de la manière dont *Anselme* fut forcé d'accepter l'Archevêché de Cantorbery. J'ai rendu compte aussi de ses démêlés avec ce Roi, qui le forcèrent à sortir d'Angleterre. Il me suffit de dire ici qu'il se conduisit à Cantorbery come il avoit fait au Bec. Il se déchargea des soins extérieurs de sa Maison sur un Moine intelligent & fidèle, appellé *Baudouin*; & se dona tout entier à ce qu'il pouvoit faire pour le bien de son Diocèse & pour celui de toute l'Eglise, en attendant que le tems lui permît de remèdier aux abus qui s'étoient introduits dans l'Eglise d'Angleterre. L'instruction continuelle des Fidèles, la direction des Consciences, le soulagement des Pauvres, la visite de son Diocèse, celle des Terres de son Eglise, & la composition de divers Ouvrages furent ce qui l'occupa.

Sorti d'Angleterre, il resta quelque tems à Lion, où l'Archevêque *Hugue* le logea dans son Palais & lui fit tous les honeurs qu'un Prélat d'une aussi

soûmet au joug de l'obéissance apostolique, je me contenterai sur le champ de ce que sa clémence voudra m'accorder. Au reste, sachés que je viens, non pas attaquer mon Père: mais défendre son Roïaume (1). Sur le déclin du jour, les Troupes rentrent, en criant qu'elles rendent à la Majesté Impériale le respect qu'elles lui doivent. C'êtoit annoncer qu'elles n'attaqueroient pas les premières l'Armée de l'Empereur. Mais tout cela n'êtoit, de la part du jeune *Henri*, qu'une vaine parade pour dissimuler son ambition, & pour rendre moins odieuse son entreprise dénaturée. De secrètes intrigues lui répondoient qu'il ne seroit pas obligé de combatre le lendemain. En effet, lorsque l'Empereur, retiré le soir dans son Camp, vouloit tout disposer pour la bataille du lendemain, il apprend du Duc de Bohème & du Marquis d'Autriche que tous les Princes refusoient d'en venir aux mains avec leurs Frères. Son Fils même, dit-on, le fait secrètement avertir, pendant la nuit, que toute son armée entière conspiroit contre lui; ce qui l'oblige de se dérober du Camp avec très peu de gens, pour se mètre en sureté. Le Père & le Fils ont ensuite, le 13 de Décembre, une conférence à Bingen; & conviènent de tenir, le jour de Noël à Maience, une grande Diète pour mètre fin à tous les troubles du Roïaume & de l'Empire, en reconciliant le Fils avec le Père, & les Schismatiques avec les Catholiques. L'Empereur se met ensuite en chemin pour se rendre à Maience: mais son Fils, qui l'accompagnoit, l'engage à rester dans le Château d'Ingelheim, & l'y retient prisonier. *Il fait des instances pour obtenir sa liberté: mais les Princes refusent de permètre qu'il viène à Maience, parcequ'ils craignoient que le Peuple, dans l'habitude de le favoriser plus que son Fils, ne causât quelque tumulte, & parceque* Richard, *Evêque d'Albane, &* Gebheard, *Evêque de Constance, venus à la Diète come Légats Apostoliques, avoient renouvellé contre lui la Sentence d'excommunication. Ils l'allèrent trouver dans le Château d'Ingelheim; & firent tant, par leurs insinuations & par leurs menaces, qu'ils l'engagèrent à remètre à son Fils la Croix, la Lance, le Sceptre, & les autres Ornèmens Impériaux, excepté l'Epée & la Courone. Des Ecrivains disent que ces marques de sa Dignité lui furent enlevées de force. D'autres disent qu'il les dona de bon gré. Ce Prince se reconnoît coupable du Schisme, & de tous les maux qu'il avoit causés; il en témoigne son repentir, & demande*

(1) L'*Abbé d'Ursperg*, Année 1105.

PAPES.

(*Ce* Garnier *est celui qu'on appelle communément Irnier*). L'impie & ambitieux *Bourdin* prit le nom de *Gregoire VIII*; & fut conduit au Palais de Latran. Il y joua, durant trois ans (*a*), le rôle de Pape; il fit des Sermons au Peuple; &, le 2 de Juin, il mit encore la Courone Impériale sur la tête d'*Henri* dans la Basilique du Vatican.

Lorsque le Pape Calixte II, *venant de France, en* 1120, *s'approcha de Rome*, Gregoire *s'enfuit à Sutri. Le Pape l'y fit assiéger au printems de* 1121; *la Place fut attaquée & défendue avec vigueur*. Mais enfin, *dit encore* Muratori, *p.* 403, les Habitans de Sutri, que ce jeu lassoit, ou que de grandes promesses avoient gagnés, se révoltèrent contre le Faux-Pape; &, le 23 d'Avril, non sans le maudire mille fois, & l'accabler de reproches, ils le livrèrent à l'Armée du Pape, par laquelle il fut conduit à Rome d'une manière ignominieuse, qui ne fut pas approuvée de tout le monde. *Alors, au lieu d'un Cheval blanc, on lui prépare un Chameau; au lieu de la Châpe rouge, des peaux de Moutons avec leur laine. On le place à rebours sur ce Chameau, dont on lui met la queue dans les mains en guise de bride. Ce fut après l'avoir paré de semblables vêtemens, que, dans le cortége du Pape, on le fit marcher devant; & retourner à Rome avec tant de déshoneur, que lui-même ne pouvoit pas supporter l'excès*

(*a*) Il y a dans le Texte de *Muratori*, soit par inattention de sa part, soit par une faute d'impression, *per tre Mesi*. Il faut *Anni*.

PRINCES contemporains.

avoir commencé par lui faire insulte, pour que sa mort parût un effet de colère dans une querèle particulière. Ce meurtre devint bientôt pour Boleslas *le tourment continuel de sa vie; parceque c'est toujours le propre de la conscience, après que les crimes sont commis, d'en mieux approfondir la turpitude, & de les grossir avec une éloquence étonante. Peu de tems après, périt* Scarbimir, *Palatin de Cracovie. C'étoit un Home d'un esprit vif, qui s'étoit acquis du nom à la guerre: mais qui faisoit trop valoir ses services, & qui reprochoit publiquement des fautes au Prince. Toléré quelque tems, lorsqu'enfin, comtant sur ce qu'il pouvoit, il parut exciter ouvertement des séditions; il fut privé du rang de Sénateur, eut les ieux crevés, & mourut en prison; & pour qu'il subsistât après sa mort quelque monument de son ignominie, il fut alors établi que le Châtelain de Cracovie en précèderoit le Palatin pour le rang & pour la dignité. Pendant que ces choses se passoient en Pologne, les Poméraniens, s'ennuiant d'être en repos, attaquèrent de nouveau* Boleslas, *sous les ordres de* Swentopelck, *qu'il avoit fait depuis peu Gouverneur de Nackel, après la prise de cette Place. Elle fut une seconde fois assiégée & reprise par* Boleslas; *& les autres Poméraniens vaincus d'abord, avant cette prise, & soûmis ensuite, avec le joug des Polonois, reçurent enfin de bone foi la Religion Chrétiène, qu'ils avoient précèdemment abandonée, après l'avoir reçue deux fois.*

La Russie ouvrit enfin un nouveau champ à Boleslas, *qui jusqu'à présent avoit presque toujours com-*

SAVANS & Illustres.

grande considération pouvoit mériter. Il se rendit à Rome par ordre d'*Urbain II*; mais vêtu come un simple Moine, parceque les chemins étoient mal surs, aiant à passer par bien des endroits où le Parti de l'Antipape *Guibert* dominoit. Il avoit avec lui son Econome *Baudouin*, que *Guillaume le Roux* avoit exilé d'Angleterre, & le Moine *Eadmer*, son Disciple, qui fut depuis son Historien. J'ai parlé sous le Pontificat d'*Urbain II*, des égards que ce Pape eut pour le Primat Anglois: mais, en le comblant toujours d'honeur, il prit assés peu de part à sa querèle avec son Souverain. *Urbain* craignoit que l'Angleterre ne se déclarât pour l'Antipape. J'ai dit aussi quelque chose de l'éclat avec lequel *Anselme* parut au Concile de Bari, qui se tint le 1 d'Oct. 1098. *Urbain* l'y fit asseoir à côté de lui. C'étoit une politesse, tant à l'égard d'un Archevêque étranger, home de naissance & de mérite, de la part du Pape, que de celle d'une Assemblée d'Evêques Italiens, qui n'avoient aucune préséance à disputer au Primat d'Angleterre. L'Historien d'*Anselme* dit que, ce Prélat, aiant rendu comte au Concile de ses démêlés avec son Roi, les Pères furent d'avis d'excommunier le Roi *Guillaume*: mais qu'*Anselme*, se jetant aux genoux du Pape, arrêta le coup. Les Historiens d'Angleterre & ceux d'Italie de ce tems-là n'en disent rien. *Anselme* suivit *Urbain* à Rome; & fut, come je l'ai dit en son lieu, présent au Concile que ce Pape y célèbra, l'année suivante, la troisième semaine d'après Pâque. Pendant tout le tems

l'absolution au Légat Apostolique, qui ne se croit pas un pouvoir suffisant pour le remètre en grace avec l'Eglise. Il se jète aux pieds de son Fils, en lui rappellant les droits de la nature: mais son Fils ne daigne pas même tourner les ieux vers lui (1). *Les Ornemens Roïaux sont portés à Maience, & l'on y confirme l'élection du jeune* Henri. *La Diète envoie à Rome une Ambassade solemnelle de quelques Evêques & de quelques Seigneurs, pour accommoder tous les anciens différens, & pour inviter le Pape à venir en Allemagne. Mais ces Ambassadeurs* (qui partirent au commencement de l'année suivante) *furent attaqués, dépouillés & mis en prison dans le Trentin par un certain Comte* Adalbert, *à la réserve de* Gebheard, *Evêque de Constance, qui prit un autre chemin & qu'une Escorte, donée par la* Comtesse MATHILDE, *conduisit heureusement à Rome.* Welf V, *Duc de Bavière, averti de cet attentat, courut avec ses troupes, força les passages, & contraignit les Brigands à remètre en liberté ces Evêques & ces Seigneurs* (2).

Le 27 de Juin, à San-Cesario dans le Modenès, la *Comtesse* MATHILDE accorde à *George*, Prêtre & Moine du Mont-Cassin, la possession & la Seigneurie de Biens, situés en Lombardie, qu'on avoit légués à ce Monastère. Le 3 d'Octobre, elle tient en Toscane un *Plaid*, dans lequel elle prend les Chanoines de Volterre sous sa protection (3).

La guerre continue entre les Pisans & les Lucquois. Les premiers sont batus quatre fois, dont deux le même jour. *On ne comprend pas bien coment les Peuples de Toscane pouvoient se faire ainsi la guerre; parceque cette Province étoit sous la domination de la* Comtesse MATHILDE, *& qu'il paroît étrange qu'elle permît de pareils désordres, ou qu'elle manquât de forces & de moïens pour calmer ces querèles sanguinaires* (4).

(1) *Vie d'Henri IV* par un Anonime dans le Recueil d'*Ursticius*.

(2) *Muratori*, p. 347. Voïés ce que dit à ce sujet l'*Abbé d'Ursperg*, pp. 303-13, col. 2.

(3) Le nom de l'endroit où *Mathilde* tint ce *Plaid*, n'est pas dans la copie imprimée, *Antiq. d'Ital.* Differtat. XVII.

(4) *Muratori*, p. 346. Le *Fiorentini*, Liv. II, p. 288, rend comte de cette Campagne, suivant ce *Mst. de la Cathédrale de Lucque*, que j'ai souvent cité d'après lui. Les *Anciènes Chroniques de Pise* n'en parlent point; & les *Nouvelles Chroniques* ne sont point d'accord avec le *Mst.*, dont le *Fiorentini* rapporte le Texte même, p. 289. *MCV*, *Calendes de Juin*, dit ce Texte, *les* Lucquois *combatirent & vainquirent les* Pisans *auprès d'Avané. Pour lors*, Contolino, *fils de* Gérard, *fils de* Lanfranc, *s'enfuit & périt dans le Serchio. Le Comte* Hugue *&* 16 Pisans *furent pris. Cette* (même) *année, le IV des Ides* (le 12) *de Juillet, dans le lieu de la Cappella, les* Lucquois *livrèrent bataille aux* Pisans, *& les vainquirent par la grace de Dieu.* Teupert, *fils de* Dédi, Hugue, *son frère, &*

PAPES.

de sa confusion, & qu'il dut servir d'exemple aux autres de ne rien attenter de semblable à l'avenir. Ainsi parle l'Auteur de la *Vie de Calixte II*, que le *Cardinal d'Aragon* nous a conservée ; & ce qu'il dit est confirmé par d'autres Historiens. Avec cette compagnie, non moins capable d'inspirer de l'horreur, que de faire rire, le Pape entra dans Rome & fut conduit au Palais de Latran au milieu des acclamations du Peuple, en passant sous divers Arcs de triomphe, élevés dans son chemin. Les Auteurs ne sont point d'accord sur ce qu'il décida de la persone de *Bourdin*. On lit dans la *Vie*, qui vient d'être citée, qu'*il le fit enfermer d'abord dans la Forteresse de Frumone, puis dans le Monastère de la Cava, où, persévérant dans sa révolte, il mourut.* Il est dit seulement dans *Pandulf de Pise* que le Pape *ordona qu'on enfermât* Bourdin *au Monastère de la Cava.* La même chose se trouve dans *Falcon de Bènevent.* Quelques Historiens d'au delà des Monts disent que *Bourdin* fut enfermé, non au Monastère de la Cava: mais *in Cavea, dans une Cage.* L'*Anonime du Mont-Cassin* ajoute que le Pape, *aiant tiré* Bourdin *de la Cava, le fit garder à Janula.* Suivant *Pierre Diacre* aussi, *Bourdin* fut enfermé, dans la Forteresse de Janula, laquelle appartenoit au Monastère du Mont-Cassin. Honorius II, *dit-il ensuite*, à l'année 1124, *aiant tiré l'Hérésiarque* Maurice *de Janula, où le Pape* Calixte *l'avoit exilé, l'envoïa en exil à Frumone.* Certe il ne paroît pas probable que le Pape *Calixte* ait risqué de mètre un si dangereux

PRINCES contemporains.

batu dans le même païs. Jaroslas, *son allié, pour se soustraire aux embûches de* Vlodimir, *son oncle paternel, s'étoit enfui en Pologne. Quelques Russes travailloient à le faire revenir avec le secours des Hongrois & de* Boleslas : *mais ce Prince, que son cheval blessé renversa par terre dans un combat, & que les siens ne couvrirent qu'avec peine, mourut d'une blessure après qu'on l'eut reporté dans sa tente. Cette guerre finit avec celui qui la causoit. Ensuite* Boleslas *força* Wolodor, *Duc de Przemislie, qui se disposoit à la guerre contre la Pologne, à rester en repos. Il se mètoit en devoir, après cela, de passer en Hongrie pour y reconduire avec leur Mère les Fils du Roi* Etiène, *ses parens* (a). *Deja même, avancé jusqu'à Scépuz, il avoit essaié ses forces contre* Albert d'Autriche, *lorsque les nouveaux mouvemens des Russes lui font abandoner cette entreprise. Avant d'emploïer la force contre eux, les Grands lui conseillèrent de mètre la ruse en usage. Ils voïoient* Jaropolck (Duc de Kiovie) *étant chés eux celui de qui tous les autres dépendoient, la guerre seroit bientôt terminée, si l'on pouvoit leur ôter ce Duc.* Pierre Ulosłowieski (Wlosczowiez), *Comte de Xiansi, s'offrit ; & partit, avec la permission du Sénat, pour se rendre auprès de* Jaropolck. *Il se plaignit, en disant beaucoup de mal de son Prince, d'en avoir reçu des outrages qui l'avoient obligé de s'enfuir.* Jaropolck *le crut : mais, étant ensuite à la campa-*

(a) Il y a là de l'erreur. Cet *Etiène*, fils de *Coloman*, n'eut point d'Enfans de sa Femme *Judith*, fille de *Boleslas*.

SAVANS & Illustres.

qu'il fut à Rome, le Pape le logea dans le Palais de Latran ; l'alla voir souvent ; & prit ses avis sur les Affaires importantes. Dans les Assemblées de la Noblesse, dans les Processions, dans les autres Cérémonies, il lui fit prendre la première place après lui. Ses vertus lui gagnèrent, en Italie, l'estime de tout le monde & même des Schismatiques. Les Anglois, que leur dévotion amenoit à Rome, alloient pour lui baiser les piès, après avoir baisé ceux du Pape : mais il ne le souffrit jamais. Au reste cette idée de quelques Anglois ne prouve pas moins leur haine pour *Guillaume le Roux*, que leur estime pour *Anselme*, qui véritablement étoit humble.

On apprend de *Guillaume de Malmsbury* qu'il poussa l'humilité jusqu'à prier le Pape de lui doner un Supérieur dans le Moine *Eadmer* ; & qu'il eut depuis pour ce Moine une soumission si parfaite, qu'il n'osoit faire la moindre chose, non pas même, dit l'Historien, se retourner dans son lit, sans avoir la permission d'*Eadmer*. Si le fait est vrai; ce n'est pas sur le comte d'*Anselme*, qu'il faut mètre ce que sa conduite eut dans la suite de peu mesuré; c'est sur le comte d'*Eadmer*. Mais *Anselme* avoit des principes, qui devoient lui faire faire tout ce qu'il fit. Malgré toute sa science & la justesse de son esprit philosophique, il s'étoit laissé séduire par les maximes de *Gregoire VII*; &, s'il n'en adoptoit pas les conséquences qui tendent au renversement de l'autorité des Puissances temporelles, il s'étoit entêté de la prétendue liberté que *Gregoire* avoit voulu ren-

1106.

L'ATTENTAT de la Diète de Maience contre l'Empereur *Henri III* n'est pas généralement approuvé. Ce Prince trouve des défenseurs. L'Alsace se soûlève contre ceux qui vouloient y faire reconnoître l'autorité de son Fils. OTBERT, *Evêque de Liége*, HENRI, *Duc de la Basse-Lorraine*, *Cologne*, *Juliers*, *Bonne* & d'autres Villes de ces cantons se déclarent pour lui. Lui-même, retiré d'abord à Cologne, écrit à presque tous les Rois Chretiens, pour qu'ils l'aident à vanger l'outrage fait à leur Dignité dans sa persone. On ne lit point, sans être attendri, sa *Lètre* au Roi de France, qu'il appelle son *Allié le plus fidèle*. Il y entre dans un long détail de toutes les indignités commises à son égard. Il est à présumer que, s'il eût vécu plus longtems, ses justes plaintes auroient armé plusieurs Rois en sa faveur; & que son Fils auroit eu lieu de se repentir de son ingratitude, & la Cour de Rome de ne pas s'applaudir de ses manœuvres. Elle êtoit alors en querèle avec *Henri I*, Roi d'Angleterre, à l'occasion des Investitures, au sujet desquelles *Gregoire VII* & ses deux premiers successeurs avoient cru ne devoir pas inquiéter ce Roïaume. Beaucoup d'autres Souverains se lassoient des entreprises continuelles de cette Cour; & l'on voit dans les *Lètres* d'IVE *de Chartre*, zèlé partisan des Papes, que la France supportoit avec impatience tout ce que les Légats Apostoliques s'arrogeoient le pouvoir de faire au préjudice des Libertés de l'Eglise Gallicane. *Henri III* va de Cologne à Liége; & se voit assés de Troupes, non seulement pour se défendre: mais aussi pour attaquer. Le jeune *Henri*, s'emparant alors de Cologne, y passe le Dimanche des Rameaux, en intention d'aller célébrer les fêtes de Pâque à Liége. Il reste à Aix-la-Chapelle le Jeudi-Saint. Un Détachement, qu'il envoie se saisir du seul pont, qui restoit sur la Meuse,

beaucoup de leurs compatriotes furent pris. Cette (même) *année, le IV des Nones* (le 2) *d'Août, les* Pisans *& le Comte* Albert de Prato, *venus témérairement à Massa* (dans le Territoire de Lucque), *furent mis en déroute & pris du premier choc. Mais les* Lucquois, *s'en retournant avec leurs prisoniers, furent attaqués par le* Comte Albert, *qui se tenoit en embuscade; &, la multitude des Prisoniers les embarassant, ils s'enfuirent un peu de tems. Mais, aiant repris courage, ils remportèrent une seconde victoire, en lutant contre les sentiers escarpés de la montagne, qu'ils montoient; & les* Pisans, *qui leur résistoient, frapés d'une extrême terreur, & qui combatoient come désespérant de la vie, furent mis en fuite, & poursuivis jusqu'aux Bains du Mont de Pise* (Monte-San-Giuliano). *Pour lors, outre la multitude du Peuple, on leur prit* 37 *Nobles. On prit aussi le Vicomte du Comte* Albert *pour le lieu d'Aliena.*

PAPES.	*PRINCES contemporains.*	*SAVANS & Illustres.*

animal à la Cava, Monastère voisin de Salerne, & par conséquent hors de sa Jurisdiction & de sa puissance; d'où ce que dit *Pierre Diacre* a plus l'air de la vérité. *Pandulf* cependant, Historien présent à ce qui s'étoit fait, doit empêcher de le décider, d'autant plus que *Landulf le Jeune*, Ecrivain du tems même, & *Romoald de Salerne* sont d'accord avec *Pandulf*. Et puis, on n'a fait mention de *Cavea*, pris pour une *Cage*, qu'à l'occasion du Monastère de la Cava, dans lequel d'abord *Bourdin* dut être renfermé. Je soupçone, qu'on jugea qu'il étoit à propos de faire courir le bruit que, suivant les Canons, on avoit relègué *Bourdin* dans un Monastère, pour qu'il y fit pénitence; & que, dans le fait, il la fit dans une Forteresse.

Cet expédient me paroît inutile pour concilier des Auteurs qui ne disent pas tous la même chose; mais qui ne se contredisent pas. Les Romains pour soustraire les deux Antipapes, Albert & Théodoric, *aux entreprises des Schismatiques, les avoient remis aux Normans, qui les avoient enfermés l'un à Saint-Laurent d'Averse, l'autre à la Cava. C'est un exemple, que* Calixte *devoit suivre pour la même raison. Ce fut donc à la Cava d'abord qu'il relégua* Bourdin: *Lorsqu'ensuite il eut fait la paix avec* Henri IV, *& qu'il n'eut plus à craindre qu'on entreprit rien en faveur du Coupable, il le fit conduire dans la Forteresse de Janula; peut-être parceque les Moines de la Cava demandoient qu'on les débarrassât d'un pareil hôte.* Honorius II *le fit enfermer ensuite dans le Château de Frumone.*

gne avec très peu de monde, il est arrêté par ce Comte, qui le mène aussi-tôt à Boleslas. *Il fut retenu pendant un an en prison; se racheta moïennant une très grande somme; & retourna dans ses Etats, après avoir promis son amitié, par serment, à* Boleslas. *Mais ensuite il aima mieux violer son serment, que de perdre sa vangeance. Il rendit fraude pour fraude, en envoïant à la Cour de ce Prince, un Hongrois qui devoit chercher l'occasion de le tuer, ou de le trahir de quelque manière que ce fût. Cet home, par son esprit & la soupesse de ses manières, s'insinua dans l'amitié du Prince, duquel il obtint, après une longue familiarité, le Gouvernement de Wislicza. Après l'avoir gardé quelque tems, il livra cette Place à* Jaropolck *qu'il y avoit attiré. Lorsqu'ensuite il demanda les récompenses promises, on dit que ce Prince le fit priver de la langue & des ieux. C'est le sort ordinaire des Traîtres d'être odieux, même à ceux qu'ils ont servis* (a).

(a) *Pastorius* & les autres Historiens Polonois, par rapport aux faits, que l'on vient de voir, ont sans doute confondu *Iaropolek II*, Duc de Kiovie & Grand-Duc de Russie, avec quelque Duc particulier de quelque partie de la Russie, lequel s'appelloit aussi *Iaropolck*. Voici ce que je trouve à ce sujet dans l'*Abrégé Chronologique de l'Histoire du Nord*, T. I, p. 415, à l'année 1135. *Les Historiens Polonois disent que, cette année,* Jaropelck, *Duc de Kiovie, aiant de mauvais desseins contre la Pologne, le Comte* Wlofczowitz, *Gentilhome Polonois, vint à bout, en gagnant sa confiance, de se*

dre, non pas à l'Eglise: mais au Clergé. Dans le commencement de ses querèles avec *Guillaume le Roux*, il la soûtint avec une roideur égale au peu de cas que ce Roi paroissoit en faire.

Après le Concile de Rome de 1099, il reprit le chemin de Lion. L'Archevêque *Hugue* le reçut come la première fois; & voulut que, pendant tout le tems qu'il y fut, il fit toutes les fonctions épiscopales. Après la mort d'*Urbain II*, arrivée le 19 de Juillet de la même année, il écrivit à *Paschal II* pour l'informer de son état, & l'avertir qu'il ne subsistoit à Lion que des libéralités de l'Archevêque.

Après la mort de *Guillaume le Roux*, en 1100, *Henri I* son frère & son successeur, eut besoin d'*Anselme*; & l'on a vu dans l'Article de ce Roi, qu'il se hâta de le faire revenir; & qu'*Anselme* le servit, come il le souhaitoit. Il fut très bien avec le Roi tant qu'il ne lui dona pas lieu de soupçoner qu'il le vouloit dépouiller de ce qu'il croïoit appartenir à sa Courone. Dans le Concile de Rome, auquel l'Archevêque Primat avoit été présent, *Urbain* avoit renouvellé les *Decrets* de ses prédècesseurs au sujet des Investitures Laïques, & du Mariage des Clercs. *Anselme* en instruisit *Henri*, qui se refroidit à son égard: mais cela n'alla pas jusqu'a la brouillerie. Il fut convenu d'envoïer en commun à Rome prier le Pape de doner, au *Decret des Investitures*, une interprétation bénigne en faveur de l'ancien usage d'Angleterre. Les Députés rapportèrent une *Lettre*, laquelle est la 96e. de celles de *Paschal II*,

Par où l'on pût aller à Liége, est taillé en pièces par le Duc *Henri*. Cet échec oblige le jeune Roi de passer les fêtes de Pâque à Bonne. Il y déclare, de l'avis des Princes qui l'accompagnoient, le Duc *Henri* criminel de lèze-majesté, ennemi de l'Etat, & déchu de son Duché de Basse-Lorraine; & fait publier dans tout le Roïaume qu'on ait à se tenir prêt pour porter la guerre dans ce Duché. L'Empereur retourne peu de tems après à Cologne, dont il chasse l'Archevêque. Il répare les fortifications de cette Ville; y met une nombreuse garnison; & retourne à Liége. Vers la moitié de Juin, le Roi commence le siége de Cologne avec une Armée de 20 mille hommes; & perd inutilement trois ou quatre semaines devant cette Place. Pendant ce tems, il reçoit des Envoïés de son Père avec des *Lètres*, tant pour lui, que pour les Princes. Dans celle adressée à ces derniers, l'Empereur « se plaint de l'inhumanité de » son Fils, de l'injustice de ses Ennemis, & des odieux effets » de leur haine. Il les exhorte à lui rendre la justice, qu'ils lui » doivent; paroît vouloir réparer tous les torts, qu'il pouvoit avoir à l'égard de qui que ce pût être, & satisfaire le » Pape, suivant leurs avis & ceux d'*Hugue*, Abbé de Clugni, » & d'autres gens de bien; les conjure d'exhorter son Fils à » cesser de lui faire la guerre, pour que tout se puisse arranger » tranquillement; &, si son Fils le refuse, de s'abstenir eux-» même de toutes hostilités, parcequ'il est évident que son » Fils n'agit que par la soif de règner. S'il n'obtient rien de ce » qu'il demande, il en appelle au Pape, au Saint-Siége & à » toute l'Eglise (1) ». La *Lètre* à son Fils contenoit à peu près

(1) Voici la traduction à peu près littérale de cette *Lètre*, rapportée, sous cette année, par l'*Abbé d'Ursperg*. Henri, *par la grace de Dieu*, Empereur des Romains, *aux* Evêques, Ducs, Marquis, Comtes, *& autres* Princes du Roïaume, *grace & dilection, s'ils daignent les accepter. Nous nous plaignons*] *à Dieu, à Notre Dame Sainte* Marie, *au bienheureux* Pierre, *Prince des Apôtres notre Patron, & à vous tous* Princes, *de ce qu'après notre confiance en une parole, sur laquelle nous ne devions avoir aucun doute, nous avons été traités injustement, inhumainement, cruellement; & de ce que, contre le droit divin & humain, pour le dèshoneur & l'infamie du Roïaume, on nous a tellement dépouillés, tant de la Dignité Roïale, que de nos Terres, & de tout ce que nous avions, qu'il ne nous est absolument rien resté que la vie. Vous avés paru, la plusspart, vous en affliger & vous en attrister avec tous les autres: mais, hélas! votre tristesse, inutile pour nous, n'a pas empêché que la haine de nos Ennemis ne se soit, à son gré, satisfaite à nos dépens. Et, parceque, lorsqu'à la prière & par le conseil de notre Fils, de qui nous avions auparavant reçu la foi pour la sureté de notre vie & de notre honeur, nous nous rendions, avec confiance & come nous le desirions, à Maience, afin de traiter de l'état de l'Eglise, de l'honeur du Roïaume, & du salut de notre ame, avec le Légat de Rome & les Princes, notre Fils n'a pas craint, dans cet acte volontaire de notre obéissance, de nous arrêter contre la*

PAPES.

PRINCES contemporains

SAVANS & Illustres.

CALIXTE II,

précèdemment *Gui de Bourgogne*, Archevêque de Vienne en Daufiné, est élu Pape à Clugni le 1 de Février 1119, par les Evêques, les Cardinaux & les Romains de la suite de *Gélase II.* Son élection aiant été confirmée à Rome le 1 de Mars, il est intronisé dans le courant du même mois à Vienne, par *Lambert*, Cardinal-Evêque d'Ostie. Il est installé dans la Basilique de Latran à Rome, le 3 ou le 9 de Juin 1120; & meurt, suivant *Falcon de Bènevent*, Historien contemporain, le 12 de Décembre 1124, aiant siégé 5 ans, 10 mois & 13 jours.

Il étoit le cinquième des Fils de *Guillaume Tête-hardie*, Comte de Bourgogne, & de *Gertrude de Mâcon.* Ses Frères furent *Rainald* & *Etiène*, successivement Comtes de Bourgogne après leur Père, lesquels furent tués aux Guerres de la Terre-Sainte, le premier en 1100, le second en 1101; *Hugue*, Archevêque de Besançon; & *Raimond*, gendre d'*Alfonse VI* & père d'*Alfonse VII*, Roi de Léon & de Castille. On leur connoît cinq Sœurs; *Mathilde*, ou *Mahault*, femme d'*Eude I*, Duc de Bourgogne; *Gisèle*, femme d'*Humbert II*, Comte de Mauriène, & mère d'*Adélaïde*, femme de notre Roi *Louis le Gros*; *Ermengarde*, femme du Comte de Bar & de Montbéliard; *Clémence*, femme de *Robert le Frison*, Comte de Flandre; & *Berthe*, IVe femme d'*Alfonse VI*, Roi de Léon & de Castille.

A l'exemple de son frère *Hugue*, *Gui* se fit d'Eglise. On a quelque lieu

Mais ordinairement les fraudes ont cela de propre, qu'elles rendent précautionés ceux qu'elles ont trompés; & rarement les mêmes gens ont dupé deux fois les mêmes gens. Boleslas *cependant, victime d'une fourberie des Russes, l'est encore bientôt d'une autre plus considérable de leur part.* Jaroslas, *Duc d'Halitz, chassé de sa Principauté par ses Sujets, étoit venu se réfugier en Pologne; & ses Sujets, feignant de se repentir, le rappelloient. Les autres Russes en même tems rassemblent des Troupes; &, sur leur invitation, quelques Hongrois s'y joignent.* Boleslas, *reconduisant ce Prince exilé vers des Sujets rentrés dans leur devoir, arrive avec une Armée plus foible qu'il ne la faloit contre des Perfides, qui méditoient une trahi-*

---

rendre maître de sa persone & de le conduire prisonier en Pologne. S'ils ne l'ont pas confondu, come il y a toute apparence, avec quelque Duc particulier de la Russie Occidentale, aujourd'hui Polonoise, il faut que le Grand-Duc ne soit pas resté longtems en Pologne, & que les Affaires se soient arrangées de ce côté avec un grand esprit de paix, puisque, selon les Chroniques Russiènes *écrites dans le tems même, le Grand-Duc* Iaropolck *paroît dans toutes les années suivantes en Russie; & qu'on ne voit aucune contestation entre lui & les Polonois. Les* Histoires *de ces derniers ajoutent que* Wasilkon, *fils de* Jaropelk (*dont il n'est fait nulle mention dans les* Chroniques de la Grande Russie) *se servit d'un Hongrois pour surprendre à son tour les Polonois, & leur enlever Wislicza dans le Palatinat de Cracovie.*

& n'est point datée. Le Pape y dit au Roi, sur ce qu'il demandoit que l'Eglise Romaine lui permît de jouir, come son Père avoit fait, du droit d'établir les Evêques & les Abbés par l'Investiture « Que le Roi demandoit » qu'elle attribuât à la » Puissance Roïale ce que » le Seigneur toutpuissan » a témoigné n'appartenir qu'à lui seul, lorsqu'il a dit: *Je suis la porte, & quiconque entrera par moi sera sauvé*: Que si les Rois s'arrogeoient d'être la porte de l'Eglise, ceux qui » entreroient par eux, ne » seroient pas des Pasteurs; mais des Voleurs » & des Brigands, le Seigneur aiant dit: *Celui qui n'entre point par la porte dans le bercail des Brebis, mais qui monte par ailleurs, est un Voleur & un Brigand*: Que » l'Eglise ne lui pouvoit, » en aucune manière, accorder ce qu'il demandoit: Que S. *Ambroise* » se seroit plustôt laissé » réduire aux dernières » extrémités, que de permètre à l'Empereur de » disposer de l'Eglise, puisqu'il lui répondit: *Ne vous faites point ce tort, Seigneur, de croire que la puissance Impériale vous done quelque droit sur les choses divines. Ne vous enorgueillissés point; mais, si vous voulés règner longtems, soïés soûmis à Dieu. Il est écrit*: Ce qui est de Dieu, » à Dieu; ce qui est de César, à César. *Les Palais appartiènent à l'Empereur, les Eglises à l'Evêque. Le soin des murailles publiques vous est commis, non celui des murailles sacrées. Qu'avés vous à faire avec une Adultère? Car c'est une Adultère, que celle qui*

les mêmes choses. Des Envoïés de la part du jeune Roi & des Princes vont porter à l'Empereur une *Réponse*, qu'ils avoient auparavant fait lire par *Henri*, Archevêque de Magdebourg, à toute l'Armée. Elle portoit, « Qu'enfin après environ 40 ans » qu'une division funeste, déchirant l'Etat, avoit, outre tant » d'autres malheurs, presque anéanti la Religion, Dieu dai- » gnant regarder son Eglise, leur avoit fait la grace de les ra- » mener unanimement à résipiscence, de déposer, en obéissant » au Pape, l'Auteur des troubles & du Schisme, *Henri* leur » Empereur, & de se doner un Roi Catholique dans la persone » de son Fils: Que l'Empereur avoit lui-même volontairement » approuvé ce qu'ils avoient fait; qu'il avoit remis les Ornemens » Roïaux, & qu'il leur avoit recommandé son Fils, en promètant » de ne plus s'occuper que de son propre salut; mais qu'à pré- » sent il demandoit la réparation d'une prétendue injustice, » dans l'intention de disperser leur armée, pour continuer » tout le mal qu'il avoit fait si longtems: Que, pour le satis- » faire, ils consentoient d'examiner actuellement même sa » cause en présence de tout le Peuple, afin que tous les sujets » de division aiant été de nouveau discutés, on rendît une

foi qu'il nous avoit donnée, & de nous réduire presque à l'article de la mort (a)*; nous n'avons pas osé nous fier encore à lui de manière à le mètre une seconde fois à portée de nous faire des injures & des outrages, come il avoit déja fait. C'est pourquoi nous vous demandons & vous prions très instamment de faire ensorte, par la crainte de Dieu, pour l'honeur du Roïaume, & pour votre propre gloire, que, par votre moïen, nous obtenions justice de l'injure, qu'on nous a faite entre vos mains. De notre côté, nous somes disposés de réparer, par votre conseil, & celui d'autres gens de bien qui ne nous haïssent pas, nos torts, soit à l'égard de notre Fils, si nous l'avons en quelque chose offensé, soit à l'égard de toute autre persone du Roïaume. D'ailleurs, come, devant le Légat Apostolique & vous tous, nous avons été prêts d'obéir au Pape, nous somes prêts de même de lui rendre, en présence, le respect & l'obéissance qui lui sont dus, & de règler, autant qu'il est en nous, par votre conseil & par celui d'Hugue, Abbé de Clugni, notre père spirituel, & d'autres persones religieuses, ce qui concerne l'état de l'Eglise & l'honeur du Roïaume. Come donc nous somes disposés à toutes ces choses, nous vous demandons & vous prions avec instance, pour l'amour de Dieu, pour l'honeur du Roïaume & pour le vôtre, de solliciter vivement notre Fils, puisque la Sentence indiquée ci dessus ne lui laisse rien à faire contre nous, de cesser de nous persécuter, nous & nos Fidèles, & de nous laisser vivre en repos & en paix, afin que nous puissions exécuter tranquillement ce que nous avons dit. S'il ne le veut pas, nous vous prions, par l'autorité de l'Eglise Romaine, à laquelle nous nous en rapportons pour ce qui vous concerne, & pour ce qui regarde l'honeur du Roïaume, de n'attaquer, ni nous, ni nos Fidèles, parcequ'il est manifeste qu'il s'est engagé dans son entreprise, non par zèle pour la Loi de Dieu, ou par affection pour l'Eglise: mais par avidité de règner en dépouillant son Père injustement. Si vos remontrances, ou l'intervention de qui que ce soit, ne peut rien obtenir de lui pour le présent; nous en appellons au Pontife Romain, au Saint-Siège universel de Rome, & à l'Eglise.*

(a) Ces dernières paroles font entendre qu'*Henri III*, dans sa prison d'Ingelheim, avoit été très malade, & fort mal secouru.

PAPES.

de présumer qu'il entra dans l'Ordre de S. *Benoît*: mais on ne peut pas l'assurer. Vers 1083, il devint Archevêque de Vienne, & le fut 36 ans.

En 1096, il fut présent, avec son frère *Hugue*, au Concile, qu'*Urbain II* tint à Nîme; & leur fermeté fut cause que ce Pape, quoique prévenu, n'osa pas condamner *Isarn*, Evêque de Toulouse, dans la réclamation qu'il faisoit contre les Chanoines Réguliers de Saint-Sernin, de la quatrième partie des oblations de leur Eglise, qu'ils lui refusoient.

Anselme, Archevêque de Cantorbery, se trouvant à Lion, en 1098, *Gui* l'invita de venir officier à Vienne le jour de S. *Maurice*.

En 1100, le Pape *Paschal II* l'envoïa Légat en Angleterre: mais le Roi *Guillaume le Conquérant* aiant établi sagement qu'il n'en viendroit dans son Roïaume qu'à sa réquisition, & qu'on ne recevroit point ceux que le Pape envoieroit de son propre mouvement, *Henri I* ne permit pas à *Gui* de faire aucun exercice de sa Légation: mais il le reçut avec toutes les distinctions, que méritoit un Prélat son parent, lequel l'étoit en même tems de l'Empereur & du Roi de France; & l'Archevêque *Anselme* le fit Officier dans sa Cathédrale de Cantorbery.

Dans l'Art. d'*Alfonse VI*, Roi de Léon & de Castille, on a vu pourquoi *Gui* fit le voïage de Galice, à la fin de 1108.

Il dona, le 9 de Mai 1109, la bénédiction abbatiale à *Pons de Melgueil*, successeur à Clugni de l'Abbé *Hugue*.

On verra, sous l'an

PRINCES contemporains.

son. Les Escadrons Hongrois viènent auprès d'Halitz pour le féliciter, & se joignent à l'arrière garde des Polonois. Les Troupes d'Halitz en font de même. Le visage de tous annonçoit l'amitié: mais ils aloient attaquer les Polonois, dès qu'ils les auroient envelopés. Boleslas *soupçona la fraude: mais seulement lorsqu'il ne pouvoit s'en garantir, qu'avec un péril certain, ou qu'avec déshoneur. Come donc il délibéroit sur ce qu'il avoit à faire, il lui parut que le mieux étoit d'attaquer les Russes qui se préparoient à combatre. Aussitôt il fond sur eux & commence le combat. Les siens le suivent avec un pareil courage; & l'Action commençoit à lui devenir avantageuse, lorsque d'un autre côté un Palatin, en prenant la fuite, enseigne au plus grand nombre à ne pas rougir d'en faire autant: Il n'en restoit avec* Boleslas *que très peu, las & blessés; les Russes avoient l'avantage, deja le cheval du Prince succomboit à la fatigue, il touchoit aux plus fâcheuses extrémités, lorsqu'un simple Soldat, lui présentant un autre cheval, lui persuade de se réserver, par une promte fuite, pour une meilleure fortune. Ce Soldat fut ensuite récompensé par de grands honeurs. Une peau de Lièvre, une Quenouille & un Fuseau, portés de la part du Prince au Palatin, le forcèrent à se pendre de honte. Le Prince lui-même supporta sa défaite avec tant d'impatience, que, fuïant la vue des homes, & se tenant renfermé dans son Palais, il se laissa consumer par un chagrin, qui fut toujours le même. Par une injustice assés commune de l'esprit humain, l'impression douloureuse d'une seule infortune efface dans*

SAVANS & Illustres.

» *n'est pas jointe à* Jésus-Christ *par un mariage légitime* ». Le Pape dit ensuite au Roi, « Qu'il » entend bien que l'Epoux de l'Eglise est l'Evêque; & qu'il voit combien il est dangereux & » honteux que la Mère » soit souillée d'adultère » par ses Enfans: Que, » s'il est Fils de l'Eglise, » ce qu'est tout Chretien » Catholique, il doit permètre à sa Mère de » contracter un mariage » légitime, afin que l'Eglise soit unie avec un » Epoux légitime, non » par l'Home, mais par » *Jésus-Christ* Dieu & Home: Que c'est Dieu, » qui choisit les Evêques » élus canoniquement ». *Paschal* appuie cette proposition d'un passage de S. *Paul* qui peut bien prouver que les Ministres de l'Eglise sont le choix de Dieu: mais qui n'a point de trait à leur élection; & par un passage de S. *Ambroise*, qui n'est que sa proposition même plus détaillée. Il y joint un passage d'un Pseaume, qui, pris dans son véritable sens, doit s'entendre de l'établissement des Princes de la Terre, & non de celui des premiers Ministres de la Religion. Il appelle ensuite à son secours des Loix de *Justinien* qui fixent la part que le Peuple doit avoir à l'élection des Evêques: « mais qui ne dit pas que » les Princes Seigneurs » Suzerains des Terres » possédées par les Evêques, n'ont pas droit » de les en investir come » leurs Vassaux ». Une autre Loi de *Justinien* porte « que l'Evêque ne doit » point aller trouver l'Empereur, ni l'Empereur » le recevoir, sans des Lètres de son Métropolitain ». Sur cette *Loi*

» égale justice au Père & au Fils, & que l'Eglise & le Roïaume pûssent enfin être affermis dans un état de tranquillité ». L'Empereur est peu satisfait d'une *Réponse*, où les choses & les expressions devoient également l'offenser. Les Princes, qui l'accompagnoient, & ses Troupes en témoignent leur mécontentement à ceux qui l'avoient apportée (1). Il se contente, pour toute réplique, de demander, « Qu'on mète les armes bas à » l'heure même, & que l'on indique une Diète où l'on puisse » tout examiner ». Le Roi lève alors le Siége de Cologne, dont il ravage tout le Territoire; &, se disposant à passer dans la Basse-Lorraine, il envoie de nouveaux Députés à son Père « le » sommer de venir à sa rencontre à Aix-la-Chapelle, pour y » convenir des conditions de la paix; &, s'il le refuse, lui dé» clarer la continuation de la guerre ». L'Empereur cependant, secondé par le Duc *Henri*, travaille à grossir ses troupes: mais ses projets & ses dispositions devoient rester sans effet. Ses violens chagrins & ses fatigues continuelles avoient pris sur son tempérament. Il tombe malade, & ne l'est que peu de jours. Lui-même sent qu'il ne doit pas en réchapper. Il fait une confession publique de tous ses péchés, sans omètre ceux, que ses Ennemis lui reprochoient en les grossissant, & dont il témoigne un repentir chretien. Il pardone à son Fils, auquel il envoie avec son Anneau, l'Epée & la Courone Roïale qu'il avoit

(1) L'*Abbé d'Ursperg* rapporte cette Réponse au même endroit; & la voici traduite aussi littéralement qu'il est possible. *Après une division invétérée & d'environ 40 ans, laquelle a presque aboli, dans l'Empire Romain, les Loix divines & humaines; & par des morts de toutes sortes, par des sacriléges, des parjures, des rapines & des incendies, fait à peu près une solitude de notre Roïaume même, qu'elle a réduit presque à l'apostasie de la Foi Catholique, & même au Paganisme; enfin Dieu, dans sa clémenee, a regardé son Eglise; &, par zèle pour la Loi divine & par obéissance à la Foi Apostolique (a), nous, Fils de cette même Epouse de* Jésus-Christ, *ramenés par le Saint-Esprit unanimement à résipiscence dans l'unité de la Foi, avons déposé le Chef incorrigible de ces divisions, savoir* Henri, *dit notre Empereur, & fait choix d'un Roi Catholique, bien que sorti de son sang. Lui-même, voïant la fin de son Règne dans le commencement de celui de son Fils, a paru l'approuver de plein gré: mais très fort malgré lui, come ses* Lètres *le prouvènt; il a rendu les Ornemens Roïaux; commis, en pleurant, à notre foi son Fils & le Roïaume; promis de ne prendre à l'avenir aucune marque de Roïauté, & de ne plus songer qu'au salut de son ame. Mais voici que, retournant à ses anciènes tergiversations, il se plaint à toute la Terre du préjudice qu'il dit avoir souffert; travaille à plonger dans nos cœurs les glaives des François, des Anglois, des Danois & des autres Nations voisines; demande qu'on lui fasse justice des outrages faits à sa persone; & promet aussi d'obéir désormais à nos conseils. Dans la*

(*a*) Par ces mots d'*obéissance à la Foi Apostolique*, les *Princes* font entendre assés clairement qu'ils n'avoient déposé l'Empereur, que pour obéir au Pape. Il est donc bien difficile de s'empêcher d'accuser *Paschal II* d'avoir mis la main à cette œuvre d'iniquité.

PAPES.

1112, avec quelle indiscrétion de zéle il se comporta dans l'Affaire des Investitures à l'égard de l'Empereur *Henri V*, que les liens de parenté devoient l'engager à ménager, pour se rendre Médiateur entre ce Prince & la Cour de Rome.

En 1117, il fit bâtir, dans son Diocèse, à ses dépens, le Monastère de Boneval, le 1er que l'Ordre de Citeaux ait eu dans le Daufiné. Plusieurs Seigneurs concoururent à doter ce nouveau Monastère.

Des Ecrivains du tems, entre autres l'Abbé *Suger* & *Pierre le Vénérable*, disent qu'également honoré des Petits, des Grands & des Souverains, *Gui* se rendit recommandable par la pureté de ses mœurs, par son zèle & par sa fermeté.

Je ne veux rien ôter au mérite d'un Prélat, que le Saint-Siége regarda come son unique ressource: mais la vérité de l'Histoire m'oblige de dire qu'il eut avec S. *Hugue*, Evêque de Grenoble, au sujet de l'Archidiaconé de Salmoriac, un procès injuste, dont on peut voir le détail, avec toutes les Pièces qui le concernent, dans la *Vie d'Urbain II* par D. *Thierri Ruinart*. Cet Archidiaconé dépendoit anciènement de l'Eglise de Grenoble. *Gui* prétendit qu'il appartenoit à la siène & s'en empara de force. *Hugue* en porta ses plaintes au Saint-Siége; & plusieurs Conciles ordonèrent la restitution de cet Archidiaconé. *Gui*, sans jamais avoir pu prouver le droit de son Eglise, ne restitua point; &, pour terminer cette Affaire scandaleuse, il falut que *Paschal II*, étant en France en 1107, ordonât le partage du Territoire de

PRINCES contemporains.

la mémoire toutes les prospérités.

Le chagrin de *Boleslas* devint une maladie de langueur, dont il mourut au bout d'un an.

Il est parlé, dans ce qu'on vient de lire, d'une Femme de ce Prince. Il en eut certainement deux, & peut-être trois. *Zbislawa*, *Adléide*, c'est à dire *Adélaïde*, & *Agnès*.

Zbislawa, mère d'*Uladislas IV*, de *Boleslas IV*, de *Miécislaw III*, successeurs, l'un après l'autre, de leur Père, & d'*Henri*, Duc de Sendomir, qui fut tué dans une Bataille en 1167, fut mariée en 1103, & mourut en 1108. Elle étoit fille de *Swentopolck*, Duc de Kiovie, & cousine issue de germain de *Boleslas*. Il falut une dispense du Pape pour ce mariage.

Adléide est celle dont *Pastorius* a parlé sans la nomer. Tous les Historiens Polonois la disent Sœur de l'Empereur *Henri IV*: mais je ne l'ai vue dans aucune liste des Enfans de l'Empereur *Henri III*. Elle fut mariée en 1110. Je n'ai point trouvé l'année de sa mort. Ses Enfans furent *Casimir*, Duc de Pologne, après ses Frères; *Swenteslawa*, femme de *Zwentibold*, Duc de Poméranie; & une autre Fille, dont le nom s'est perdu, laquelle fut femme de *Coloman*, Duc d'Halitz.

Il n'est pas sur qu'*Agnès*, ait été, come on le dit, la troisième Femme de Boleslas. On la fait Fille de *Liutpold*, ou *Léopold IV*, Marquis d'Autriche; & l'on marque sa mort en 1145.

Ce que *Boleslas* avoit souffert de son Frère *Zbignée*, ne lui fit pas concevoir que c'étoit ruiner la Pologne, que d'en faire

SAVANS & Illustres.

qui n'avoit pour but que d'obliger les Evêques à la résidence, & d'épargner à l'Empereur l'importunité d'en être continuellement assailli, *Paschal* s'écrie avec confiance : *Et celui que vous ne dévés pas admètre dans votre Cour, sans des Lètres de son Métropolitain, vous voulés, ô Roi, l'établir Prince dans l'Eglise. Certe il est monstrueux qu'il faille que le Fils engendre le Père, & que l'Home crée Dieu.* Le Pape ajoute, « Qu'il est » manifeste que les Prê- » tres sont appellés *Dieux* » dans l'Ecriture, come » étant les Vicaires de » Dieu : Que c'est pour » cela qu'on dit que l'Em- » pereur *Constantin* de » sainte Mémoire, ne vou- » lut point juger les cau- » ses des Evêques ». *Voila pourquoi*, continue-t-il, *la Sainte Eglise Romaine & Apostolique, s'est opposée vivement par nos prédécesseurs à l'usurpation des Rois & à l'abominable Investiture; &, quoiqu'elle ait souffert de la part des Tirans de très grandes persécutions, elle n'a pas cessé de s'y opposer jusqu'à notre tems. Or nous espérons dans le Seigneur que* Pierre, *le Prince de l'Eglise & le premier des Evêques, ne perdra point dans notre persone la force de son courage.* Il trouve ensuite dans les deux passages de S. *Paul* & de S. *Pierre* sur l'obéissance due, tant aux Souverains qu'à leurs Ministres, quel est l'Office des Rois dans l'Eglise, quoique ces passages ne parlent que de la destination générale des Puissances Séculières. Et tout de suite, come s'il eût incontestablement prouvé que les Investitures étoient un attentat contre la Religion, il dit: *Sur tout cela, qu'il ne se glisse point, ô Roi*

gardées. Il reçoit, d'une manière édifiante, les derniers Sacremens, qui lui ſont adminiſtrés par l'Evêque de Liége; & meurt le 10 d'Août, âgé de 56 ans, pleuré de ceux qui n'avoient point pris part à l'attentat de ſon Fils, & regrèté des Pauvres, pour leſquels il avoit toujours prodigué ſes tréſors, en leur rendant d'ailleurs, come à ſes Frères, tous les pieux ſervices que la Religion met au rang des bones œuvres. Quoiqu'il ſe livrât ſans ceſſe à l'emportement des Paſſions, il aimoit au fonds la juſtice; & prenoit ſoin de la faire adminiſtrer exactement. Pieux, à la manière qu'on l'étoit alors, il fit beaucoup de bien aux Egliſes, que Rome l'accuſoit de ravager. Il bâtit à Spire un magnifique Monaſtère, qu'il enrichit; &, lorſque ſon Fils le chaſſa du Trône, on en élevoit, à ſes dépens, à Maience, un qui ne devoit pas le cèder au premier. Avec moins d'habileté que de courage, il fut, & par ſon propre goût, & parcequ'on l'y força, le Prince le plus belliqueux de ſon ſiècle. On apprend de diverſes *Chroniques*, qu'il combatit ſoixante-&-ſix fois en bataille rangée; l'emportant en ce point ſur le célèbre *Marcellus*, & ſur *Jule-Céſar*, dont le premier livra trente batailles, ou combats, & le ſecond cinquante-deux. Au reſte, les Ecrivains de ſon tems, qui devroient nous guider à bien juger de lui, livrés tous à des Partis, ont mis tant de paſſion dans le bien, ou le mal qu'ils en ont dit, qu'on ne pouroit parvenir, que par une diſcuſſion immenſe, à porter de ſon caractère un jugement, qui fût inattaquable. Contentons-nous de dire qu'avec des vices & des vertus, il fut très malheureux d'avoir eu de ſon tems un *Cardinal Hildebrand*, un *Pape*

vérité, par ſes raiſonemens ordinaires, il tâche de diſperſer ce Camp du Seigneur, de déſarmer cette Armée de Jèſus-Chriſt; *& l'on voit clairement que ſon deſſein eſt, par lui-même, eſpèce ſingulière d'animal ſauvage* (b), *& par ces Renards, c'eſt à dire ces Homes corrompus, qui ſont attachés à lui, de ronger & de ruiner une ſeconde fois la vigne du Seigneur, qui vient, quoique tard, de commencer à fleurir; & par les ſacriléges des* Prêtres de Bèlial, *de la mètre de rechef ſous l'anathême; & même, ce qui fait horreur à dire, de crucifier une ſeconde fois dans les cœurs de tous,* Jèſus-Chriſt, *qui commence à reſſuſciter dans l'Egliſe. Ainſi, pour que le même Seigneur* (c) *n'ait aucune occaſion de ſe plaindre de nous, il plaît, tant au Roi, qu'à tous les Princes du Roïaume, & même à toute l'Armée Orthodoxe, qu'avec toutes les ſuretés qu'il voudra prendre, il viene, dans le lieu qui lui plaira le plus, défendre ſa cauſe, en préſence de ce Sénat* (d) *& de tout le Peuple, recevoir juſtice, & la rendre lui-même, afin qu'après avoir diſcuté toutes les cauſes des diviſions depuis la naiſſance du Schiſme, come ſi l'on n'avoit encore rien décidé ſur ce ſujet, on puiſſe rendre juſtice, tant au Fils, qu'au Père, & qu'après de longues remiſes, toutes diſputes étant à préſent même finies, l'état de l'Egliſe & du Roïaume ceſſe d'être chancelant.*

(b) *Per ſe ſingularem utique feram.* (c) *Idem Senior.*

(d) Les *Princes*, qui ſe trouvoient dans l'Armée du jeune *Henri*.

PAPES.

Salmoriac entre les deux Eglises de Vienne & de Grenoble. L'accord se fit à Lion, le 29 de Janvier, en présence du Cardinal-Evêque d'Albane, & des Evêques de Plaisance, du Pui, de Viviers, de Genève, de Valence & de Mauriène; & fut confirmé par une *Bulle* de *Paschal* du 2 d'Août de la même année.

Gèlase II, *avant de mourir*, dit *Muratori*, T. VI, p. 396, *fit venir le petit nombre de Cardinaux qu'il avoit à sa suite; & voulut désigner pour son successeur* Otton, *Evêque de Palestrine: mais celui-ci, s'en excusant sur sa propre foiblesse, & sur le besoin d'épaules plus fortes que les siènes, pour porter le poids de l'Eglise persécutée, conseilla de choisir bien plustôt* Gui, *Archevêque de Vienne. En effet, il fut invité de venir à Clugni; ou, pour mieux dire, le Pape* Gèlase, *en partant de Vienne, l'avoit chargé de le venir trouver dans ce Monastère. Il en apprit la mort en chemin; & néanmoins il continua sa route jusqu'à Clugni......... .... Les six Cardinaux s'étant donc assemblés avec les Romains, venus pour accompagner le feu Pape, élurent unanimement Pape l'Archevêque* Gui, *nomé ci-dessus, bien qu'il fit beaucoup de résistance, soit parcequ'il ne se croïoit pas digne d'une si grande Dignité, soit, come plusieurs se l'imaginoient, parcequ'il craignoit qu'une pareille élection ne fût pas approuvée des Cardinaux restés à Rome. Cette élection se fit le 1 de Février, suivant le calcul du P.* Pagi. *Le nouveau Pape passa sur le champ à Lion, où l'Archevêque* Humbald, *consentant à l'élection, le reconnut pour Pape légiti-*

PRINCES contemporains.

diverses Principautés indépendantes. Il partagea ses Etats entre quatre de ses Fils, en ordonant que l'autorité suprême résideroit dans la persone de l'aîné. *Uladislas* eut les Provinces de *Cracovie*, de *Siradie*, & de *Lencici*, avec la *Silésie* & la *Poméranie*; *Boleslas le Crépu*, la *Mazovie*, la *Cujavie*, & les Terres de *Dobrzin* & de *Culm*. *Miecsislaw*, dit *le Vieux*, la *Posnanie*, & les Districts de *Gnesne* & de *Calisch*; *Henri*, les Provinces de *Sendomir* & de *Lublin*. *Boleslas* ne laissa rien à son cinquième fils *Casimir*; & l'on en ignore la raison.



ROIS de DANEMARCK.

CANUT II,

dit

LE GRAND,

depuis 1015, meurt en 1036.

CANUT III,

ou

HARDI-CANUT,

fils de *Canut le Grand* & d'*Emme* de Normandie, veuve d'*Ethelred II*, Roi d'Angleterre, au lieu de succèder à ce Roïaume, come il étoit arrêté par le Contrat de Mariage de son Père & de sa Mère, succède au Roïaume de Danemarck, en 1036; remplace son frère *Harald I* à celui d'Angleterre en 1039, & meurt en 1041.

Voïés aux Art. de *Canut* dit *le Grand*, T. *II*, pp. 887-95, col. 3, & d'*Harald I*, dit *Pied-de-Lièvre*, pp. 69-77, & de *Canut II*, dit *Hardi-Canut*, pp. 77-81, col. 3, coment ce Prince devint *Roi de Danemarck*, & ce qui le concerne co-

SAVANS & Illustres.

dans votre esprit aucune persuasion de quoi que ce soit de profane, come si nous voulions diminuer en quelque chose votre puissance, & nous attribuer dans la promotion des Evêques quelque chose de plus que ce qui nous appartient. Si, pour l'amour de Dieu, vous vous désistés de ce qui manifestement est contre Dieu, de ce que vous ne pouvés pas exercer selon Dieu, & de ce que nous ne pouvons vous accorder qu'au préjudice de votre salut & du nôtre: nous accorderons désormais, autant que Dieu nous le permètra, tous ce que vous nous demanderés; & nous n'en aurons que plus d'inclination à procurer votre honeur & votre élévation. Ne croïés pas que, si vous renoncés à cette usurpation profane, votre puissance en sera moins bien appuïée. Au contraire vous règnerés avec plus de vigueur, plus de force, plus d'honeur, lorsque l'autorité divine règnera dans votre Roïaume. Alors, aiant obtenu plus surement notre amitié & notre familiarité, vous vous réjouirés d'avoir votre Roïaume en sureté, sous la protection des Saints Apôtres; & nous ne pourons point nous refuser à vos demandes, lorsque nous les saurons favorisées de Dieu. L'Abbé *Fleuri*, Liv. 65, N. XIV, après avoir fait de cette *Lètre* assés longue un Extrait assés court: mais qui pourtant en contient l'essentiel, dit: *Le Pape avoit raison de vouloir maintenir la liberté des Elections: mais presque tous les raisonemens de cette Lètre portent à faux, roulant sur des Equivoques. Les Princes, en donant l'Investiture, supposoient toujours une élection canonique. Nous en avons vu cent exemples, particulièrement de l'Em-*

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI IV, Roi des Romains.

GREGOIRE VII. Il fut enterré dans un Monaſtère de Liége par l'Evêque, ſa créature & ſon ami : mais cet Evêque, que les circonſtances obligèrent de ſe reconcilier avec la Cour de Rome, & le jeune Roi, ne fut abſous des Cenſures & reçu par les Légats à la communion de l'Egliſe Romaine, qu'à condition d'exhumer le Corps de l'Empereur. On le mit dans un cercueil de pierre; &, quelque tems après, on le porta, du conſentement de ſon Fils, à Spire, où, pendant cinq ans, il reſta hors de l'Egliſe. Sa mort fut un véritable triomphe pour le jeune *Henri*, qui ſe vit par-là tranquille poſſeſſeur du Trône; & pour la Cour de Rome, qui ſe flata, mais en vain, de ne plus rencontrer d'obſtacles à ſes entrepriſes (1). Les troubles, dont les entrepriſes de la Cour de Rome agitèrent le règne d'*Henri III*, furent cauſe que beaucoup de Villes de Lombardie & de Toſcane ſe mirent en liberté. C'eſt ſur quoi nous ſerons plus bas inſtruits d'avantage par *Muratori*.

(1) L'*Abbé d'Urſperg*, après avoir dit que la nouvelle de la mort d'*Henri III* ſuivit de près le retour des derniers Députés de ſon Fils, ajoute : *On ne peut dire cependant qu'avec peine qu'un Prince d'un ſi grand nom, d'une ſi grande dignité, d'un ſi grand courage, qui, faiſant profeſſion du Chriſtianiſme, avoit ſi longtems gouverné le monde, ne mérita pas que, parmi tant de Chretiens, un ſeul répandit pour lui des larmes de compaſſion ou de piété, come on en eût verſé pour tout Pauvre qui ſeroit mort. Au contraire il remplit des tranſports d'une joie infinie & paſſant toutes les bornes, les cœurs & les bouches des Chretiens de ces païs & de partout ailleurs.* Iſraël *ne chanta pas plus haut les louanges du Seigneur, en voïant* Pharaon *ſubmergé. Rome n'applaudit jamais par un triomphe plus auguſte,* Octavien, *ou tout autre Empereur.......... Telle fut la fin, telle fut la mort, telle fut la dernière deſtinée d'*Henri IVe (IIIe) *du nom, que les ſiens appelloient* Empereur des Romains: *mais que les Catholiques, c'eſt à dire tous ceux qui, ſuivant la Loi Chretiène, conſervoient la fidélité & l'obéiſſance dues à S.* Pierre *& à ſes Succeſſeurs, nomoient avec raiſon* Archipirate, Héréſiarque, Apoſtat & Perſécuteur, *encore plus des* Ames *que* des Corps. *On lui reprochoit en effet de ne s'être pas contenté des crimes naturels & connus: mais d'en avoir imaginé de nouveaux dont aucun ſiècle n'avoit entendu parler, &, par-là, quelques-uns d'incroïables. Si quelqu'un, au gré de ceux qui penſent qu'on doit conſigner dans l'Hiſtoire toutes les actions bones, ou mauvaiſes, des Empereurs, veut les écrire, nous lui cèdons la place d'autant plus volontiers, que nous ne doutons pas qu'il n'y en ait pluſieurs qui méritent qu'on les oublie, pluſtôt que d'en conſerver la mémoire. Nous pourions prouver, par le témoignage d'un grand nombre de perſones de notre tems, qu'aucun autre, par ſa naiſſance, par ſon eſprit, par ſon courage, par ſon intrépidité, par ſa taille même & par toute l'élégance de ſa perſone, n'auroit paru plus propre à porter la Courone Impériale, ſi le choc des vices n'eût pas fait, en lui, dégénérer & ſuccomber l'Home intérieur. Au reſte come il y a beaucoup de gens, conſtitués même en dignité, qui méritent des reproches pour avoir eu part à ce que ce Prince a fait, il eſt une ſeule choſe que nous avons à leur conſeiller, quoiqu'en tremblant. Qu'ils faſſent leur profit de ſa condamnation, qu'ils ſoient moins attentifs à la fleur, qu'à la ſemence de l'honeur qu'ils ont acquis; & qu'ils ſe perſuadent qu'il leur eſt plus avantageux de déraciner ces mauvaiſes plantations, que d'en recueillir, dans la ſuite, le fruit de la mort éternelle! C'eſt un excès de folie, de vouloir guérir une*

PAPES.

me, & lui fit les honeurs qu'il lui devoit à ce titre. Il se rendit ensuite à Vienne, où le Dimanche de la Quinquagésime, c'est à dire, le 9 de Février, il fut consacré (intronisé), *si l'on s'en rapporte au témoignage de l'*Histoire du Monastère de Vezelai, *& prit le nom de* Calixte II. *En conséquence il doit y avoir faute dans le Texte de* Pandulf de Pise, *où l'on lit*: Le Siége vaqua XV jours. *Il y faudroit écrire* XII jours. *On trouve souvent le nombre* II *changé en* V *par l'inattention des Copistes. Mais je dois avertir qu'après l'élection, les Cardinaux ne tardèrent pas d'en faire part au Sacré Collége resté à Rome.* Pierre, *Evêque de Porto, Vicaire du Siége, en aiant informé les autres Cardinaux, le Clergé & la Noblesse de Rome, tous par les soins de* Pierre de Léon, *dont le Fils* Pierre, *Diacre-Cardinal, étoit en France, donèrent leur consentement, & reconnurent* Calixte II *pour Pape. Nous somes certains par sa* Vie, *qu'a composée* Pandulf de Pise *que je viens de citer, Ecrivain plus digne de foi sur ceci qu'aucun autre, que ce Pape ne fut consacré* (intronisé), *que lorsque* les Couriers, revenus de Rome, confirmérent son élection canoniquement & suivant le droit, de vive voix & par des Lètres. Alors le Pape fut, au nom de Dieu, solemnellement consacré (*intronisé*) par *Lambert*, Evêque d'Ostie, & par d'autres en grand nombre. *Pour cette raison, on ne peut pas admètre l'opinion du P.* Pagi, *qui veut qu'on l'ait consacré* (intronisé) *le 9 de Février. Il falut plus de tems pour que les Couriers allassent, & revinssent avec l'approbation*

PRINCES contemporains.

me *Roi d'Angleterre.*

Swenon, second fils de *Canut le Grand* & d'*Albine* sa première femme, ou, selon d'autres, sa concubine, avoit été fait Roi de Norwége par son Père: mais il ne put conserver cette Courone, qui lui fut enlevée par *Magnus*, fils d'*Olaff*, ou *Olaüs*, sur qui *Canut le Grand* l'avoit usurpée. Il mourut en Suède, peu de tems après avoir perdu la Norwége.

Hardi-Canut tenta de recouvrer ce Roïaume: mais il ne réussit pas; & fit un accommodement avec *Magnus*, par lequel celui des deux, qui survivroit, seroit en même tems Roi de Danemarck & de Norwége.

Il se disposoit à disputer la Courone d'Angleterre à son frère *Harald I*, fils aîné de son Père & d'*Albine*, lorsque ce Prince mourut. Il se hâta d'aller faire valoir ses droits en Angleterre; & ne revint plus en Danemarck.

MAGNUS, dit LE BON & LE PERE DE LA PATRIE,

Roi de Norwége, remplace, en 1041, *Canut III* au Roïaume de Danemarck, suivant la convention qu'ils avoient faite ensemble; & meurt en 1048.

Dès qu'il sut la mort de *Canut*, il vint en Danemarck avec une nombreuse Flote, & se fit proclamer Roi sans peine. Il pourvut au Gouvernement de ce Roïaume; &, résolu de fixer sa résidence en Norwége, il y retourna.

Swénon, fils du Comte *Ulf* & d'*Estrithe*, sœur de *Canut le Grand*, lequel avoit de justes préten-

SAVANS & Illustres.

pereur S. Henri. *Par cette cérémonie, ils ne prétendoient pas doner à l'Evêque la puissance spirituelle, qu'il ne devoit recevoir qu'à son sacre: mais seulement le mètre en possession des Fiefs & des autres Biens temporels, relevans de leur Courone. Quant à* S. Ambroise, *il est évident, par les circonstances du fait, que l'Adultère, dont il parle, est l'Eglise des* Ariens; *& qu'il ne s'agissoit pas de doner des Evêchés: mais de livrer à ces Hérétiques les lieux destinés aux Assemblées des Fidèles.* Cette *Lètre*, qui ne fit point changer *Henri* d'avis, pouvoit apprendre à l'Archevêque Primat, s'il eût fait usage, en la lisant, de ses lumières naturelles & de ses lumières acquises, qu'il s'entêtoit d'une mauvaise cause, & qu'au lieu de servir la Religion, il ne faisoit que servir l'ambition de Rome. *Henri* voulut qu'*Anselme* lui rendît homage & sacrât, come avoient fait les Archevêques ses prédécesseurs, ceux qu'il investiroit des Evêchés & des Abbaïes; sinon qu'il sortît du Roiaume. *Anselme* répondît, « Qu'il avoit été » présent au Concile de » Rome, & que le Roi » savoit ce qu'il y avoit » appris du Saint-Siége: » Que, s'il se soûmètoit » lui même à l'excom» munication, qu'il avoit » rapportée dans le Roi» iaume, il ne pouroit » communiquer avec per» sone: Que les Députés » étoient revenus de Ro» me sans avoir obtenu » la révocation du *De*» *cret*, dont il s'agissoit ». Le Roi répliqua, « Qu'il » ne prétendoit rien per» dre des droits de ses » prédécesseurs; & qu'il » ne souffriroit dans son » Roïaume persone, qui

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI IV, Roi des Romains.

Paschal II, aiant fait, vers le mois de Février, un voïage à Bènevent, s'ètoit de-là mis en chemin pour la Lombardie, en y convoquant un Concile à Guastalle. Les Modenois, de concert avec *Dodon*, leur Evêque, avoient, l'année précèdente, entrepris une nouvelle Cathédrale, parceque l'anciène tomboit en ruine. Ce nouveau bâtiment, où l'on emploïa quantité de marbre, n'ètoit pas près d'être achevé, lorsque le Peuple impatient avoit voulu qu'on y transférât le Corps de S. Géminien, ancien Evêque & Patron de Modène; & la cérémonie s'ètoit faite, en présence de la *Comtesse* MATHILDE, avec un grand concours d'Evêques du voisinage & de Peuple de différentes Villes. Ensuite les uns voulant & les autres ne voulant pas que l'on ouvrît la Châsse du Saint, la *Comtesse*, à qui l'on s'en rapportoit, avoit été d'avis d'attendre le Pape, qui devoit venir en Lombardie. Il arrive en effet à Modène, le 18 d'Octobre; fait un Sermon au Peuple; accorde des Indulgences; &

plaie, où le fer reste; de croire en Dieu, & de servir Mammona. C'est une chose monstrueuse, étant monté, come on le dit, en récompense de ses sacrilèges, au faîte de l'orgueil des Pharisiens, d'usurper une Dignité, qui n'appartient qu'à l'humilité des Apôtres; & d'espérer, de la semence de l'Apostasie, le fruit de la Hierarchie. Mais n'en disons pas d'avantage; & rendons graces à Dieu de ce qu'il a, quoique tard, gratifié d'une illustre victoire son Eglise, pour laquelle ce même Galilèen, *qui vainquit autrefois* Julien (l'Apostat) *a fait un* Jubilé *de la cinquantième année de la tirannie de ce* Nabuchodonosor.

Aux pp. 204-25 du Recueil de *Goldast*, que j'ai déja cité plusieurs fois dans ce troisième Tome, est *Reverendissimi & Illustrissimi Principis* Otberti, *Leodiensis Episcopi, Ducis Bullionæ*, &c. Epistola de Vita & Obitu Henrici IV (III), *Imperatoris Augusti, Ducis Bavariæ VII.* Cet Evêque, ami particulier de cet Empereur, dont il pleuroit sincèrement la mort, en parle d'un ton bien diffèrent que l'*Abbé d'Ursperg*. Il commence par une espèce d'Introduction ou de Préface, dans laquelle il appelle *Henri III*, p. 204, son *espérance* & son *unique consolation*, la *gloire de Rome*, l'*honeur de l'Empire*, & la *lumière du Monde*. Come il composa cet Ouvrage après sa réconciliation, tant avec le nouveau Roi, qu'avec Rome, il condamne affés nètement le Schisme, & mesure ses expressions en donant le tort à *Gregoire VII*. Dans cette même Préface, il passe des témoignages de sa douleur, qui la commencent, aux louanges d'*Henri*, qu'il dit le Père & le Protecteur des Monastères; ce qui lui done lieu de parler des dépenses, faites par ce Prince, pour ceux de Spire & de Maience.

Vous avés, ô Pauvres, le plus grand sujet de vous affliger, s'écrie-t-il ensuite, p. 205. *C'est enfin à présent que vous êtes devenus Pauvres, puisque le Consolateur de votre pauvreté n'est plus. Il vous nourrissoit. Il vous lavoit de ses mains. Il couvroit votre nudité.* Lazare *couché, non devant sa porte: mais devant sa table, en attendoit, non les miètes: mais les mets délicats de la bouche roïale. Il n'avoit point horreur de la faim dévorante & de la puanteur du Pauvre couvert d'ulcères, lors même que ceux qui servoient à table fronçoient, ou se bouchoient les narines. Les Aveugles, les Boiteux, ceux qui languissoient de diverses maladies, couchoient dans sa chambre. Il les déchaussoit; il les mètoit dans le lit; il se relevoit la nuit pour les couvrir; & ne dédaignoit pas même de toucher ceux à qui la maladie avoit fait gâter le lit. Quand il alloit en voïage, les Pauvres*

PAPES.

du Sacré Collège de Rome. On lit, dans le Recueil d'Udalric de Bamberg, *publié par* Eccard, *& dans la collection des Pères* Martène & Durand, *les Lètres écrites par les Cardinaux résidans à Rome, aux Cardinaux, qui se trouvoient au delà des Monts, par lesquelles ils confirment l'élection de* Calixte II, *faite au delà des Monts par nécessité, sans dissimuler qu'elle se devoit faire* d'entre les Fils de l'Eglise Romaine, Prêtres & Diacres; *& de plus*, dans la Ville, s'il étoit possible, ou dehors, dans un lieu voisin. *Ils avouent cependant qu'ils confirment cette élection*, parceque, *disent-ils*, nous somes empêchés d'en faire suivant la coûtume de Rome. *Ces paroles annoncent qu'alors tout à Rome étoit dans une grande confusion; sans toutefois que l'on comprène coment les Cardinaux n'avoient pas la liberté d'élire un nouveau Pape. On dira peut-être que l'Antipape* Bourdin *& ses Partisans les en empêchoient. On voit cependant qu'ils purent s'assembler pour confirmer l'élection; que le Vicaire du Pape, c'est à dire l'Evêque de Porto, commandoit dans Rome; & que tant de Cardinaux, opposés au même* Bourdin, *y séjournoient tranquillement. Dans une de ces* Lètres *qu'*Eccard *a fait imprimer, il est dit* « *Que ces* » *Cardinaux s'étoient as-* » *semblés, le 1 de Mars,* » *à Rome, avec le Clergé* » *& le Peuple, & qu'ils* » *avoient doné leur con-* » *sentement pour l'éleva-* » *tion de* Calixte *au Pon-* » *tificat Romain* ». *Si la chose est vraie, il faut différer jusqu'en Mars sa consécration* (son intronisation).

Le même *Annaliste*,

PRINCES contemporains.

tions à la Courone de Danemarck, vint alors à la Cour de *Magnus*, dont il gagna la confiance, & qui le fit Viceroi de Danemarck. Sa naissance & ses grandes qualités engagèrent la Noblesse & le Peuple de ce Roïaume à le proclamer Roi. Dans le même tems les Wandales se soûlevèrent contre *Magnus*. Ce Prince, secouru par *Otton de Welf-Este*, Duc de Brunswick, dont il avoit épousé la sœur *Ulfilde*, soûmit les Wandales & vainquit trois fois *Swénon*, qui malgré les secours de la Suède, restoit sans espérance, lorsque *Magnus* mourut subitement sans laisser d'Héritiers.

SWÉNON II,

dit D'ESTRITHE,

à cause de sa Mère,

succède à *Magnus*, en 1048, & meurt en 1074.

Aussitôt après la mort de *Magnus*, son oncle paternel, *Harald*, s'empara de la Courone de Norwége, & prétendit à celle de Danemarck, que les Peuples avoient déférée à *Swénon*. Depuis 1049 jusqu'en 1052 *Harald* ne cessa pas de faire des dêcentes en divers endroits du Roïaume de Danemarck, & d'en emporter des richesses immenses. *Swénon*, de qui l'intention étoit de laisser son Ennemi se consumer & se ruiner lui-même, mit une Flote & des Troupes en état; &, quoique ses Sujets murmurassent de son inaction, il se contenta de faire proposer à *Harald* un Combat Naval, dont il marqua le jour & le lieu, bien sur que le Roi de Norwége ne l'accepteroit pas. *Harald* se lassoit d'une guerre qui l'enrichissoit, en l'affoiblis-

SAVANS & Illustres.

» ne fût à lui ». L'Archevêque repartit, « Qu'il ne » sortiroit pas du Roïau- » me: Qu'il iroit faire son » devoir dans son Diocè- » se; & qu'il verroit si l'on » entreprendroit de lui » faire violence ». Le Roi le fit revenir, peu de tems après, à Winchester, où, dans une Assemblée d'Evêques & de Seigneurs, il fut résolu d'envoïer de nouveaux Députés, gens plus considérables, déclarer au Pape, « Qu'il étoit » nécessaire qu'il modé- » rât la rigueur du *Dé-* » *cret*, sinon qu'*Anselme* » & les siens seroient » chassés du Roïaume; & » que l'Angleterre se re- » tirant de l'obéissance de » Rome, le Pape perdroit » ce qu'il en tiroit tous » les ans ». L'Evêque d'Herefort élu, depuis peu de tems, Archevêque d'Yorck, & les Evêques de Tethford & de Chester, furent envoïés par le Roi. Le Moine *Baudouin*, Econome de l'Archevêque, alla, de sa part, avec un Moine de Cantorbéry. La commission de ces derniers étoit, non pas d'agir auprès du Pape pour faire modérer le *Décret*: mais de lui rendre témoignage des menaces qu'on faisoit en Angleterre; & de rapporter fidèlement ce que le Pape diroit, ou feroit. Ces choses se passoient en 1101.

L'Année suivante, les Députés arrivés à Rome, exposèrent leur commission au Pape, qui leur répondit avec colère, « Que » les menaces d'un Ho- » me ne lui feroient point » abolir les *Decrets* des » Saints Pères »; & les chargea de deux *Lètres*, l'une pour le Roi, l'autre pour l'Archevêque. Celle au Roi, laquelle est la 97e des *Lètres* de ce Pape, le félicite sur son avènement

fait ouvrir la Châsse, d'où l'on tire le Corps entier du Saint pour le faire voir au Peuple. Après en avoir consacré le nouvel Autel, le Pape, accompagné de *Mathilde* & d'une foule de Cardinaux, d'Evêques, d'Abbés & de Clercs, quite Modène, pour aller tenir à Guastalle le Concile qu'il avoit indiqué. Grand nombre de Prélats de diverses Provinces, tant en deça, qu'au delà des Monts, s'y trouvent avec les Ambassadeurs du nouveau *Roi* HENRI *IV*; & l'ouverture s'en fait le 22 de ce même mois d'Octobre. Ce qui s'y fait de plus important, est ce DÉCRET. *Depuis bien longtems l'Eglise Catholique est persécutée par des Homes pervers, tant Clercs que Laïcs; ce qui, de notre tems, a produit des Schismes & des Hérésies. Or à présent, que, par la grace de Dieu, les Auteurs de ces maux ne sont plus, elle ressuscite pour jouir de sa liberté naturelle. Il faut donc pourvoir à retrancher les causes de ces Schismes. C'est pourquoi, consentant aux Constitutions de nos Pères, nous défendons absolu-*

le précèdoient, l'entouroient & le suivoient; & , quoiqu'il eût chargé les Domestiques de sa chambre d'en avoir soin, il en prenoit soin lui-même, come s'il n'en avoit chargé persone. Il avoit assigné, dans chacune de ses Terres, des pensions pour des Pauvres, dont il vouloit savoir le nombre; exigeant aussi qu'on l'informât de leur mort, afin de faire prier Dieu pour eux, & d'être sur qu'on les avoit remplacés par d'autres. Quand une année stérile amenoit la famine, il se chargeoit d'en nourir plusieurs mille......... O Prince illustre par sa piété & par son humanité! Il commandoit au Monde, & les Pauvres lui commandoient. Le Monde le servoit, & lui-même servoit les Pauvres.

L'Auteur passe, p. 206, à ce qu'il y avoit d'ailleurs d'estimable dans *Henri III*; &, parlant de son mérite à l'égard de la guerre, *il remplissoit*, dit-il, *tantôt les devoirs d'un Général, & tantôt ceux d'un Soldat; montrant, dans le premier cas, qu'il savoit soûtenir son rang; & faisant voir, dans l'autre, combien il étoit humble. Son esprit*, ajoute-t-il tout de suite, *étoit si subtil, & son discernement si grand, que, lorsque les* Princes *hésitoient, soit à prononcer sur un Procès, soit à décider sur quelques Affaires d'Etat, il tranchoit sur le champ le nœud de la difficulté, leur apprenant, come l'aiant puisé dans le sanctuaire même de la Sagesse, ce qu'il y avoit de plus équitable ou de plus utile. Il écoutoit les autres avec attention, & parloit peu. Jamais pressé de dire son avis le premier, il attendoit ceux des autres. Dès qu'il fixoit ses regards sur quelqu'un, il en pénètroit les mouvemens de l'ame; & voïoit, come avec des ieux de Linx, si l'on avoit pour lui des sentimens de haine, ou d'affection. Il mérite encore quelque louange de ce qu'au milieu d'une foule de Seigneurs, il paroissoit plus grand qu'eux & plus qu'il n'avoit coûtume de le paroître. Son visage avoit alors une sorte de beauté terrible, dont, en le regardant, on étoit frapé come de l'éclat de la foudre. Lorsqu'il étoit, parmi ses Domestiques, entouré de peu de monde, sa taille paroissoit égale à celle des autres, & son visage n'offroit que de la beauté.* Dans la même page, il est aussi parlé de l'amour d'*Henri* pour la Justice, & de son attention à punir les Brigands & les autres Malfaiteurs.

Il s'agit, à la p. 208, de la première Excommunication d'*Henri* par *Gregoire VII. Otbert* ne fait pas difficulté d'accuser les *Saxons* & les autres *Rebelles* d'en avoir été les promoteurs. *Voïant*, dit-il, *que le* Roi *pouvoit, par la guerre, être inquiété: mais non abatu, fatigué: mais non écrasé, parceque son courage étoit toujours invincible; Ils s'avisèrent, pour affoiblir ses forces, de le*

PAPES.

p. 410, commence ainsi l'année 1124. *Le Pape* Calixte II, *d'immortelle mémoire, ne poussa point ses jours au delà de cette année...... Un Pontife, aiant de si rares qualités, méritoit bien une plus longue vie. Mais Dieu le voulut avoir. Tombé malade dans le mois de Décembre de la présente année, & muni des Sainss Sacremens, au milieu des larmes & des gémissemens de tous les Assistans, il cessa de vivre sur la Terre. Le P.* Pagi *s'étend beaucoup pour fixer le jour de sa mort; & prétend qu'il mourut le* 13 *du mois nomé ci-dessus, & qu'il fut enterré le lendemain. Ce point reste cependant, à mon avis, un peu douteux.* Pandulf de Pise, *qui pour lors étoit à la Cour de Rome, dit qu'il fut enterré dans la Basilique de Latran*, le jour de la fête de Ste Luce; & Falcon de Bènevent, *Auteur aussi du même tems, dit qu'il termina ses jours* duodecimo die stante (*probablement il avoit écrit* intrante) Mensis Decembris (Le douzième jour entrant le Mois de Décembre).

HONORIUS II, précèdemment *Lambert*, Cardinal-Evêque d'Ostie, est élu Pape le 18 de Décembre 1124, sept jours après la mort de *Calixte II*; &, trouvant lui-même *son* élection irrégulière, il abdique le septième jour d'ensuite, c'est à dire le 24. Une nouvelle élection unanime répare les défauts de la première. Il meurt le 14 de Février 1130, aiant siégé 5 ans & 2 mois moins quatre jours.

Il étoit de Fagnano, Château du Territoire de Bologne, & né de basse extraction. Il fit de bones études, &, par son méri-

PRINCES contemporains.

sant, tandis que son Ennemi conservoit toutes ses forces. Une paix ferme & durable reconcilia les deux Rois.

Depuis ce tems, *Swénon* ne prit plus les armes que pour les tentatives inutiles, qu'il fit sur l'Angleterre, come on l'a vu dans l'Article de *Guillaume le Conquérant*; & pour un soûlevement des Sembes & des Esthons, qui fut bientôt appaisé.

Son principal soin durant la paix fut de faire fleurir la Religion & les Lètres. Il étoit lui-même savant pour son siècle. Il fonda les Evêchés de Lunden, de Wibourg & de Burglave.

Mais il avoit des passions violentes, qui s'accordoient mal avec son amour pour la Religion. *Dans un festin, qu'il dona aux Grands* (à Roschild), dit l'Abbé *Fleuri*, d'après *Saxon le Grammairien*, Liv. 61, N. XLIX, *il découvrit que quelques-uns d'entre eux avoient mal parlé de lui en secret, & en fut tellement irrité, qu'il les fit tuer le lendemain matin, jour de la Circoncision* (1072), *dans l'Eglise Cathédrale dédiée à la Trinité. L'Evêque* Guillaume *ne témoigna à persone la douleur qu'il ressentoit de ce sacrilége, & se prépara à officier pontificalement. Mais, quand on l'avertit que le Roi venoit à l'Eglise, il n'alla point le recevoir; &, quand il voulut entrer, il l'arrêta avec sa Crosse, dont il lui appuia la pointe contre l'estomac, le traitant de Boureau qui venoit de répandre du sang humain. Enfin il le déclara excommunié. Les Gardes du Roi environèrent le Prélat, l'épée à la main, le voulant tuer: mais le Roi les en empêcha; &, reconnoissant sa faute, retourna*

SAVANS & Illustres.

à la Courone, & sur le bien qu'il a deja fait à l'Eglise; & l'exhorte « à fuir » les conseils de ces gens » pervers, qui soûmètent » le cœur des Rois à l'in» dignation de Dieu, par » les Investitures des Evê» ques & des Abbés ». Le reste de la *Lètre* n'est qu'une répétition abregée de celle dont j'ai rendu conte. Par la *Lètre* à l'Archevêque, laquelle est la 44e, le Pape après l'avoir exhorté de résister au Roi, lui fait part de ce qu'il venoit de faire dans un Concile de Latran. Je le rapporte à l'année 1102. Il finit sa *Lètre* par confirmer la Primatie du Siége de Cantorbéry, dont il veut conserver les droits en entier; & par lui promètre en particulier, « Que tant que la Divi» ne Miséricorde le con» serveroit à ce Roïau» me, il ne seroit jamais » soûmis au Jugement d'» aucun Légat: mais qu'il » le seroit seulement à ce» lui du Pape ». *Hoc personaliter adjicientes, ne quandiù Regno illi Religionem tuam divina Misericordia conservaverit, nullius unquam, sed nostro tantum debeas subesse judicio.*

L'Abbé *Fleuri*, Liv. 65, N. XXI, me paroit s'être trompé, lorsque, dans l'extrait de cette *Lètre*, il a cru rendre le sens de ces paroles latines, en disant: *& que, de son vivant, il n'y aura point d'autre Légat en Angleterre.* Certainement *Paschal* n'a pas eu dessein de s'interdire à lui-même & à ses successeurs la faculté d'envoïer des Légats dans ce Roïaume: mais seulement, par considération pour *Anselme*, & pour le faire jouir en plein de ses droits de Primat & de Légat né du Saint-Siége, de l'exemter

ment que les Investitures des Eglises soient donées par les Laïcs. S'il se trouve des Infracteurs de ce Décret, *qu'ils soient, come coupables de l'injure faite à leur Mère, les Clercs exclus d'avoir part à ses Dignités, les Laics privés de l'entrée de l'Eglise.* Un autre *Décret* consent « Qu'en Allemagne, les Evêques qui » renonceront au Schisme, restent dans leurs Siéges, s'ils ne » sont point Usurpateurs, Schismatiques, ou diffamés par leurs » crimes; & qu'il en soit de même à l'égard de tous les autres » Clercs, s'ils le méritent par leurs mœurs & par leur science ». Quelques Evêques Schismatiques sont déposés par le Concile, & le Pape en sacre d'autres en leur place. Pour humilier Ravenne, on distrait de sa Métropole toute l'Emilie, c'est à dire les Evêchés de Bologne, de Parme, de Reggio, de Plaisance, & de Modène, non de Mantoue, come on lit dans *Baronius*. Les Parmésans, aiant renoncé tout à fait au Schisme, envoient des Députés à Guastalle, prier le Pape de venir dédier leur

dénoncer au Pape Gregoire VII, *en mêlant le faux avec le vrai, dans une liste écrite de crimes controuvés, les plus détestables & les plus infâmes que la Haine & l'Envie pussent imaginer, tels en un mot, que, si je les rapportois, nous ne pourions, ni moi les écrire, ni vous les lire sans dégoût. Ils soûtenoient « Qu'il » ne convenoit pas qu'un aussi méchant Prince, plus connu par ses crimes que par » son nom, règnât, surtout puisqu'il n'avoit pas reçu de Rome la Dignité Roïale; » qu'il faloit rendre à Rome son droit de faire les Rois; & que l'Apostolique & Rome » devoient, par le conseil des Princes, en élire un, qui fût digne d'un si grand » honeur ». L'Apostolique, induit en erreur par cette subreption, fut, dans le même tems, flaté de l'honeur, qu'on lui déféroit en le trompant, de faire un Roi, lia le Roi par l'excommunication, enjoignant aux Evêques, ainsi qu'aux autres Princes, de se retirer de la communion de ce Roi excommunié, & leur annonçant qu'il viendroit au plustôt en Allemagne pour traiter des Affaires de l'Eglise, & principalement de ce qui concernoit le Roïaume. Il fit plus. Il délia du serment de fidélité ceux qui l'avoient prêté au Roi, pour que l'absolution du serment armât contre lui ceux que l'engagement de leur foi retenoit. C'est ce que beaucoup de gens trouvèrent mauvais, s'il est permis de trouver mauvais ce que l'Apostolique fait. Ils assuroient, « Que ce qu'on avoit fait n'étoit pas plus efficace, qu'il » n'étoit licite »: mais je n'ose rapporter les raisons, qu'ils en donoient, de peur de paroître condamner, ainsi qu'eux, la conduite du Pape.* Après la mort des deux faux Rois, *Rodolse & Herman*, les affaires d'*Henri* furent en très bon état dans le Roïaume de Germanie; & l'on ne manqua pas d'en faire un nouveau crime à ce Prince. *Le Roi prenoit tous les jours le dessus*, dit notre Evêque à ce sujet, p. 212, *& ses affaires alloient de mieux en mieux. Au contraire, celles de ses Ennemis déclinoient de plus en plus; & tout ce qu'ils entreprenoient, tournoit à leur honte. Voïant que leurs armes, & leurs élections de Rois, n'avoient point eu de succès, ils s'armèrent, une seconde fois, de calomnies, accusant le Roi de beaucoup de crimes abominables, entre autres, « d'avoir, aiant été privé de la Cou- » rone à cause de ses forfaits, été cause de la mort de Rois très chretiens, qu'ils » avoient élus par l'Autorité Apostolique; d'avoir tout ruiné par le feu, les ra- » pines & le fer; d'avoir exercé de toute manière sa tirannie contre l'Eglise & » contre le Roïaume ». Sur ces accusations, l'Apostolique le lia, ce qu'ils eurent soin de publier, par une seconde excommunication: mais elle fut trouvée de peu de poids, parcequ'elle parut venir, non de la raison: mais du caprice; non de l'affection:*

PAPES.

te, il devint Archidiacre de l'Eglise de Bologne. Le Pape *Paschal II* le voulut avoir à Rome; & le fit Cardinal-Evêque de Veletri, c'est à dire d'Ostie. Cette dernière Ville étant alors ruinée, les Papes donoient à ses Evêques l'Evêché de Véletri, Ville voisine, pour qu'ils eussent où faire leur résidence. Dans la suite *Eugène III* réunit les Diocèses d'Ostie & de Veletri, supprimant ce dernier Evêché.

Après sept jours de Vacance, dit *Muratori*, T. VI, p. 410, *on élut* Lambert, *Evêque d'Ostie*, ... *qui prit le nom* d'Honorius II. *Toutefois son élection ne se fit pas sans désordre & sans tumulte. Les principaux Laïcs de Rome alors étoient* Léon, *de la très noble* Maison des Frangipani, & Pier-Léone ou Pierre de Léon, *c'est à dire le Fils de Léon, Juif très riche qui s'étoit fait Chretien*..... *Ils convinrent de traiter ensemble à l'amiable, aiant tous deux secrètement intention de se tromper l'un l'autre dans le choix d'un successeur au feu Pape.* Frangipane *fit dire un soir à tous les Chapelains des Cardinaux de porter avec eux le lendemain la Châpe rouge sous leur manteau* (a),

(a) L'Abbé *Fleuri*, qui, Liv 67, N. XXXVI, rapporte, come *Muratori*, cette élection d'après *Pandulf de Pise*; & dit, en parlant de Léon Frangipane: *Le soir, il fit dire à chacun des Chapelains des Cardinaux séparément, de venir de grand matin avec une Châpe rouge sous la Châpe noire, & cela de concert avec leurs Maîtres; ce qu'il faisoit, afin que chacun des Cardinaux espérât qu'il le feroit élire Pape; ou du moins qu'ils*

PRINCES contemporains.

à son Palais, où il ôta les Ornemens Roïaux, & prit un habit de pénitence. Cependant l'Evêque fit commencer la Messe; &, come il alloit chanter le Gloria in excelsis, *on lui dit que le Roi étoit à la porte en posture de Suppliant. Il fit cesser le chant; &, s'étant avancé, il demanda au Roi « pourquoi il s'étoit mis en » cet état ». Le Roi prosterné demanda pardon, promètant « de réparer le scan» dale, qu'il avoit doné »; & l'Evêque leva aussitôt l'excommunication; releva le Roi, en l'embrassant; essuïa ses larmes; & lui ordona d'aller reprendre son Habit Roïal. Après lui avoir imposé sa pénitence, il fit avancer le Clergé, pour le recevoir en chantant, & l'amena jusques à l'autel, où il continua la Messe. Le Peuple témoigna sa joie par de grands applaudissemens. Le troisième jour après, le Roi vint encore à l'Eglise en Habit Roïal; &, pendant la Messe, il monta à la Tribune; &, aiant fait faire silence par son Hérault, il confessa publiquement la grandeur de sa faute, & le scandale qu'il avoit doné. Il loua l'indulgence de l'Evêque; & déclara que, pour la réparation de son crime, il donoit à l'Eglise moitié de la Province de Stéphen.*

Il avoit épousé *Gutha*, fille du Roi de Suède, sa parente en un degré prohibé. *Adalbert*, Archevêque de Brème & Légat Apostolique pour les Eglises du Nord, & l'Evêque *Guillaume* eurent bien de la peine à lui faire comprendre que son mariage étoit inceftueux. Il consentit enfin à ce qu'il fût dissous. *Gutha* retourna chés son Père, prit des habits de Veuve, & ne s'occupa plus qu'à faire des Ornemens d'Eglise.

SAVANS & Illustres.

lui personnellement de la Jurisdiction de tout autre Légat.

Au retour des Députés, les Seigneurs étant assemblés à Londre le jour de S. *Michel*, *Henri* fit dire à l'Archevêque « de ne » lui pas refuser les coûtumes de son Père, ou » de sortir du Roïaume ». *Anselme* demanda la lecture des *Lètres* du Pape, consentant « d'obéir, au» tant que son honeur & » le respect qu'il devoit » au Saint-Siége le lui per» mètroient ». Le Roi répliqua, « Que l'on pou» voit voir la *Lètre* adres» sée à l'Archevêque: » mais que pour le pré» sent, on ne verroit point » celle qu'il avoit reçue » lui-même: Qu'il ne s'a» gissoit point de ces *Lè*» *tres*; mais de savoir si » l'Archevêque vouloit o» béir ». On jugea de là que la *Lètre* du Pape ne répondoit pas aux intentions du Roi. L'Archevêque fit voir celle qu'il avoit reçue, à laquelle il en joignit une autre, écrite de Bènevent, le 12 de Décembre de l'année précèdente (la 99e), dans laquelle le Pape lui disoit: *Votre Sagesse sait assés avec combien de vigueur, de sévérité, de force, nos Pères, dans les tems passés, se sont opposés à cette source venimeuse de la corruption simoniaque, c'est à dire à l'Investiture des Eglises. Du tems de notre prédécesseur, le Seigneur* Urbain *de mémoire respectable en* Jesus-Christ, *dans un Concile de vénérables Evêques & Abbés de diverses Provinces, qui se tint à* Bari, *auquel Votre Religion & Nous assistames, il y eut, come ceux qui s'y trouvèrent avec nous s'en souviènent, Sentence d'Excommunication prononcée contre cette Peste. Et nous,*

nouvelle Cathédrale, & de leur doner pour Evêque ce même Cardinal *Bernard*, qu'ils avoient si fort maltraité deux ans auparavant. Ils obtiènent l'un & l'autre. Le dessein du Pape, en quitant Parme, étoit d'aller en Allemagne, pour se trouver à la Diète générale, qui se devoit assembler à Maience pour les fêtes de Noël; & le nouveau Roi s'étoit avancé jusqu'à Ausbourg pour le recevoir. Mais le Pape, craignant que son nouveau *Décret* touchant les Investitures n'éprouvât des contradictions en Allemagne, & de plus aiant appris que le Roi lui-même, qui n'avoit plus besoin de lui, ne paroissoit pas en disposition d'abandoner ces mêmes Investitures, passe en France par la Savoie, & va célébrer les fêtes de Noël dans son ancien Monastère de Clugni.

L'Antipape *Théodoric* êtant mort, cette année, dans sa prison du Monastère de la Cava, *Werner* ou *Guarnier*, Marquis d'Ancone & Duc de Spolète, fait élire pour lui succèder, à la prière des Schismatiques de Rome, qui l'êtoient venus trouver

mais de la haine. Le Roi, reconnoissant que le but de l'Apostolique étoit de le priver de son Roïaume, & que sa renonciation à la Courone étoit la seule marque d'obéissance, qui le pût satisfaire, fut contraint de retourner de l'obéissance à la révolte, de l'abbaissement à la hauteur; & de faire à l'égard de l'Apostolique ce que l'Apostolique vouloit faire au sien. Renoncés, je vous prie, illustre Roi, renoncés au dessein de renverser de son Trône le Chef de l'Eglise, & de vous rendre coupable en lui rendant injure pour injure. Recevoir une injure est un bonheur; la rendre est un crime.

Finissons cette *Note*, qui devient de beaucoup trop longue; & rapportons ce qu'*Otbert* dit de la mort d'*Henri III*, après avoir parlé de l'incertitude, où le jeune Roi & ses Partisans êtoient de ce qu'ils avoient à faire, en levant le siége de Cologne. *Lorsqu'ils flotoient au gré de l'orage de leurs pensées, un bruit, survenu tout à coup, dissipe les nuages, & change en calme cette agitation si grande. Il leur apprend que l'Empereur a païé le tribut à la mort. Ils hésitèrent d'abord à le croire; mais, à l'arrivée du Courier, porteur des derniers ordres du Père & de ses derniers présens, c'est à dire de l'épée & de l'anneau, la joie fut sur le champ si grande, qu'on ne put pas modérer les cris qui la témoignoient. Mais la douleur n'étoit pas moins grande aux funérailles de l'Empereur. Les Grands pleuroient; le Peuple se lamentoit; on entendoit partout des gémissemens, des sanglots, des cris de douleur. Les Veuves, les Orphelins, les Pauvres de tout païs, assemblés pour ces obsèques, se plaignent d'avoir perdu leur Père, répandent des larmes sur son corps, baisent ses mains libérales; & s'arrachent à regret d'auprès de ce corps sans vie, qu'ils embrassoient. A peine a-t-on le tems de l'inhumer. Ils n'abandonent point sa sépulture. Ils y passent les nuits dans les larmes & les prières. Ils pleurent, en racontant, ils racontent, en pleurant, les œuvres de miséricorde, qu'il avoit exercées envers eux; quoiqu'il ne faille pas pleurer une mort précèdée d'une bone vie. L'Empereur, dans ses derniers momens, fit voir une foi pure, une ferme espérance, une amère componction de cœur. Il ne rougit pas de faire une confession publique des péchés, qui le devoient couvrir de confusion. Il prit, avec toute l'avidité de son ame, la nourriture du Corps du Seigneur. Que vous êtes heureux, illustre Empereur, de vous être acquis de tels Gardes & de tels Intercesseurs! Vous recevés à présent au centuple ce que vous*

PAPES.

dans le dessein qu'il avoit de faire Pape Lambert, *Evêque d'Ostie. Mais je ne sais coment, les Cardinaux, s'étant assemblés le lendemain dans l'Eglise de Saint-Panerace, auprès de la Basilique de Latran,* Thebald Boccadipecora (*a*), *Cardinal de Sainte-Anastasie, fut élu Pape, sous le nom de* Céleſtin, *avec le suffrage de* Lambert *lui-même. On le revêtit de la Châpe rouge, & l'on entona le* Te Deum. *On n'en étoit pas à la moitié, lorsque* Robert Frangipane, *peut-être frère de* Léon, *quelques-uns de ses Partisans, & quelques-uns de la Cour, proclamèrent Pape* Lambert, *Evêque d'Ostie, & le firent voir au Peuple, par lequel il est à croire qu'il fut aussi proclamé. Ce dut être le sujet d'une grande dispute:*

vinssent sans crainte, car ils se souvenoient de ce qui s'étoit passé environ sept ans auparavant à l'élection de Gélase. *Pandulf,* dont le Texte n'est pas bien clair, semble vouloir dire qu'il faloit que ce fût chacun des Cardinaux qui vînt avec la Châpe rouge sous la Châpe noire. Voici ses paroles: *In sero autem præsenti* Leo *per nuntios unumquemque seorsum de Capellanis Cardinalium præmonet, ut mane summo diluculo cum pluviali rubeo sub cappa nigra, ignorante Domino, eumdem suum Dominum induerent. Istud vero propter hoc ingenium adinvenerat, quatenus singulos pro accipiendo de manibus ejus Papatu attentiores redderet; & sic saltem absque timore venirent, & quidem factum Papa* Gelasii *recolentes, venire timebant.*

(*a*) *Tebaldo Buccapecu, dit le Cardinal d'Aragon.*

PRINCES contemporains.

Swénon ne prit point d'autre Femme, quoiqu'il n'eût point d'Enfans de *Gutha*: mais il eut, de diverses Concubines, 13 Fils & 2 Filles. Six de ses Fils furent successivement Rois après lui.

Se sentant vieux, il fit jurer à tous les Seigneurs qu'ils doneroient la Courone au Prince *Harald*, son fils aîné.

Les *Lètres* 41 & 71 du IIe. Liv. de *Gregoire VII* sont adressées à ce Roi. Ce Pape lui témoigne dans la première, come je l'ai dit en son lieu, qu'il avoit dessein de faire un de ses Fils, Duc de Pouille & de Calabre.

Swénon mourut d'une longue maladie au Village de Suddatorp. *Il fut enterré à Roschild dans l'Eglise Cathédrale*, dit l'Abbé *Fleuri*, Liv. 62, N. XIX; *& l'Évêque* Guillaume, *allant au devant du Corps, fit porter deux cercueils, un pour le Roi, un pour lui-même; aussi mourut-il dans le tems des funérailles, & fut enterré avec lui.*

HARALD IX,
surnomé HEIN,
c'est à dire
PIERRE-MOLLE,

fils naturel de *Swénon II*, lui succède, en 1074; & meurt, sans Enfans, en 1080.

La mort de *Swénon* fut suivie de quelques mois d'Interrègne; &, malgré l'engagement que les Grands avoient pris avec lui touchant sa succession, ils furent partagés entre *Harald*, & son frère *Canut*, qui paroissoit plus digne du Trône. La décision fut renvoïée aux Etats généraux, qui choisirent *Harald*. *Canut* se retira d'abord en Scanie, puis en

SAVANS & Illustres.

aiant le même esprit que nos Pères, nous savons & nous attestons la même chose. A la fin de cette *Lètre*, *Paschal* remercie *Anselme* des présens, qu'il avoit envoïés à *S. Pierre*; ce qu'il est bon de remarquer. Après la lecture de ces *Lètres*, les trois Evêques, qui revenoient de Rome, dirent, « Que le Pape leur » avoit parlé tout autre» ment que ne parloient » ses *Lètres* »; & déclarèrent, foi d'Evêques, « Qu'ils avoient ordre du » Pape de dire au Roi que, » tant qu'il vivroit, dans » tout le reste, en Prince » Chretien, il fermeroit » les ieux sur les Investi» tures des Eglises, pour» vu que les persones, aux» quelles il les doneroit, » en fussent dignes, & » qu'il n'osoit user dans » un écrit d'une pareille » condêcendance, de peur » que les autres Princes, » venant à la connoître, » n'en voulussent faire u» sage pour eux, au mé» pris de l'Autorité Pon» tificale ». Les deux Moines, Députés de l'Archevêque, nièrent, « Que le » Pape eût jamais rien » dit de semblable »: mais les Evêques assuroient, « Qu'aiant eu des Au» diances secrètes du Pa» pe, les autres igno» roient ce qu'il leur a» voit dit alors ». Les uns voulurent que ce fût les *Lètres* & les *Sceaux* du Pape auxquels on s'en rapportât. Les autres soûtinrent, « Que la parole de » trois Evêques méritoit » plus de croïance, que » du Parchemin & du » Plomb ». *Henri* pressant alors *Anselme* de lui faire homage, & de sacrer les Evêques qu'il alloit investir; *Anselme* dit, « Que, » pour éviter toute sur» prise, il croïoit qu'il fa» loit renvoïer à Rome

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI IV, Roi des Romains.

à Tivoli, *Maginulf*, qui vraisemblablement étoit Moine de Farfa : mais que l'on ne connoît point d'ailleurs. Ensuite, dans l'Octave de S. *Martin*, il fait faire à Rome une élection prétendue canonique dans l'Eglise de Sainte-Marie de la Rotonde, & fait prendre à *Maginulf* le nom de *Silvestre IV*. Dans un autre tems, ce Faux-Pape est installé dans la Basilique de Latran, lorsqu'une solemnité retenoit *Paschal* dans la Cité Léonine : & ce Pape étant rentré le lendemain dans Rome, le nouvel Antipape s'enfuit ; & depuis on n'en entendit plus parler. Mais, come *Paschal*, absent de Rome depuis le mois de Février ou de Mars de cette année, n'y revint que l'année suivante, à son retour de France, l'installation & la fuite de *Maginulf* doivent appartenir à l'année suivante (1).

La *Comtesse* MATHILDE, étant au commencement de cette année à Quistello, Ville aujourd'hui du Mantouan en deça du Pò, fait justice à *Jean*, Abbé de Saint-Sauveur de Pavie, à l'occasion de ses plaintes sur les violences, que ceux de Révéré, Sujets de la *Comtesse*, avoient exercées contre le Bourg de Mélara, qui dépendoit de son Monastère (2). Les Habitans de Prato, qui pour lors occupoient le Château de Monte-Chiavello, ne pouvant plus supporter la dureté du gouvernement des Florentins, s'étoient donés au Comte *Guidotto*, leur voisin ; &, quitant leur anciène demeure, avoient fait l'acquisition d'un Pré dans lequel ils avoient construit un autre Château, qu'ils avoient nomé Prato. Les Florentins, secourus par *Mathilde* en persone, font au mois de Juin le siége de ce nouveau Château, qu'ils forcent bientôt à se rendre, & qu'ils détruisent (3). Pendant ce Siége la *Comtesse*, par un Acte du même

avés caché dans les mains des Pauvres. Vous avés échangé votre Roïaume agité, périssable & terrestre, contre un autre paisible, éternel & céleste. C'est à présent que vous portés une Courone, qui ne peut, ni vous être enlevée par votre Héritier, ni vous être enviée par vos Ennemis. Il faut donc retenir ses larmes, si l'on peut les retenir. On doit à votre félicité de la joie, & non de la tristesse; des transports d'allegresse, & non des gémissemens; des cris d'applaudissement, & non de douleur.

Après cet évènement, ceux qui faisoient la guerre au Roi, perdirent, avec leur espérance, le courage & les forces; &, ce qui restoit alors à faire, ils se concilièrent la bienveillance du Roi, par leur soumission, à force d'argent, ou de la manière que chacun le put.

(1) En conséquence de ce que je viens de dire, ce n'est pas de 1106, mais de 1107 que devroit être datée la *Lètre*, où *Paschal II* parle de l'installation & de la fuite de *Maginulf*, de laquelle j'ai fait usage dans la *Colone des Papes* à l'Article des trois *Antipapes*, qui suit celui de *Paschal II*.

(2) *Antiquit. d'Ital.* Differt. LXV.

(3) Ce que je viens de rapporter est attesté par l'ancien Mst. de la Cathé-

PAPES.

mais à la fin, la puissance des Frangipani *l'emportant, & le Cardinal* Thébald, *par une glorieuse humilité, renonçant lui-même à son droit, l'ambitieux* Lambert, *c'est à dire* Honorius II, *resta Pape......* Mais, *ajoute l'Auteur de la* Vie *de ce Pape, que le* Cardinal d'Aragon *nous a conservée*, parceque l'élection d'*Honorius* s'étoit faite peu canoniquement, sept jours après, il quita la Mitre & la Châpe en présence des Frères. Or les Frères, tant les Evêques, que les Prêtres & les Diacres-Cardinaux, voïant son humilité, & pourvoïant pour l'avenir à ne point introduire quelque nouveauté dans l'Eglise, réformèrent en mieux ce qu'il y avoit eu de mal fait; & faisant rappeller le même *Honorius*, ils se prosternèrent à ses pieds, & lui rendirent l'obéissance accoûtumée come à leur Pasteur & come au Pape universel.

Pandulf de Pise dit que *Léon Frangipane* depuis longtems avoit envie de faire *Lambert* Pape; que tout le Peuple souhaitoit *Saxon d'Anagnie*, Cardinal de Saint-Etiène; & que *Léon* leur faisoit espérer de le faire élire. Suivant *l'Abbé d'Ursperg*, une partie des Romains desiroit d'avoir pour Pape *Gautier*, Archevêque de Ravenne, home *suffisamment recommandé*, dit-il, *par tous les témoignages que la Religion peut rendre en faveur de quelqu'un.*

INNOCENT II,

précèdemment *Gregoire*, Diacre-Cardinal de Saint-Ange, est élu furtivement par le plus petit nombre des Cardinaux, à l'insçu des autres, le jour même de la mort d'*Honorius II*,

PRINCES contemporains.

Suède, parcequ'il se méfioit des offres avantageuses de son Frère.

La foiblesse d'*Harald*, qui, très dévot & très incapable de règner, laissa triompher la licence & le crime, & ne fit point respecter les Loix, lui procura son surnom.

Tout ce qu'il fit de bien fut de supprimer les diverses Epreuves alors en usage, & de leur substituer le serment.

CANUT IV, surnomé d'ODENSÉE, ou LE SAINT & LE MARTIR,

fils naturel de *Swénon II*, remplace son frère *Harald*, en 1080; & meurt assassiné, non le 7 de Juin 1086, come on l'a dit: mais le Samedi 10 de Juillet 1087.

Déclaré Roi par les Etats Généraux, il signala le commencement de son règne par ranger à leur devoir les Sembes, les Curètes & les Esthons, qui s'étoient révoltés. Il les priva des Rois qu'ils avoient eus jusqu'alors; & fit de leurs païs des Provinces de son Roïaume. Il conquit aussi la Courlande, qu'il réunit de même à sa Courone.

Son règne fut ensuite tranquille. Il eut cependant envie d'envoïer faire une décente en Angleterre, à laquelle les Rois de Danemarck avoient bien de la peine à renoncer: mais *Olaff*, son frère, qu'il chargea de cette Expédition & qui secrètement aspiroit au Trône, la fit échouer. *Canut*, l'aiant fait arrêter, le fit passer en Flandre, pour que le Comte le retînt en prison. Le Roi comtoit sur ce Comte parcequ'il en avoit épousé la Fille. Pour

SAVANS & Illustres.

» consulter le Pape: Que » cependant, si le Roi » donoit quelques Investitures, il ne regarderoit come excommuniés, ni lui, ni ceux » qui les auroient reçues; » mais qu'il ne sacreroit » point & ne permètroit » point que l'on sacrât » les *Investis* ».

Vers la mi-Carême 1103, le Roi, passant par Cantorbéry pour aller à Douvre, pressa l'Archevêque « de cesser de lui » disputer les anciens » droits de sa Courone ». La réponse du Prélat fut, « Que ceux qu'on avoit » envoïés à Rome s'informer de la vérité du » rapport des trois Evêques, en étoient revenus avec des *Lètres*, » qu'il faloit ouvrir pour » voir s'il s'y trouveroit » de quoi l'autoriser à » condècendre à la volonté du Roi ». Le Roi repartit, « Qu'il ne faloit » point de nouveaux délais; Qu'il vouloit une » décision: Que ce n'étoit point au Pape à » régler les droits de sa » Courone; & que qui » vouloit l'en priver étoit » son Ennemi ». Las enfin de tant de résistance, il fit dire à l'Archevêque, « Qu'il le prioit d'aller à » Rome tâcher d'obtenir » lui-même ce que les autres n'avoient point obtenu ». C'étoit lui commander de sortir du Roiaume. *Anselme*, qui le sentit, pria le Roi de lui doner jusqu'à Pâque, pour qu'il eût l'avis des Evêques & des Seigneurs. Il se rendit donc à la Cour du Roi pour le 29 de Mars, jour de Pâque; & ceux qui s'y trouvèrent le prièrent unanimement de faire lui-même le voïage de Rome. Il y consentit, malgré son âge & sa mauvaise santé: mais en pro-

mois de Juin, déclare *Anſelme*, Abbé de Fuccechio, légitime poſſeſſeur d'une partie du Château de Montalto, Diocèſe de Lucque, duquel elle lui confirme la poſſeſſion. Etant à Nogara, vers la fin de l'année, elle fait une nouvelle Donation au Monaſtère de Saint-Benoît de Polirone (1).

RICHARD II, *Prince de Capoue*, meurt ſans Enfans mâles, & ſon frère *Robert* lui ſuccède.

Dans l'eſpace d'un peu plus de deux mois, Veniſe éprouve deux incendies, qui détruiſent pluſieurs de ſes quartiers. Elle perd auſſi la Ville de Malamocco, que la mer engloutit, & dont l'Evêché fut transféré depuis à Chioggia.

BOÉMOND, Prince d'Antioche, *étoit ſorti des mains des* Turcs, *en rachetant*, dit MURATORI (2), *ſa liberté par la promeſſe d'une ſomme extrêmement conſidérable. Ne ſachant où la prendre, il vient en Italie; & paſſe, dans le mois de Mars de cette année, en France, où, non ſeulement, en parcourant différentes Villes, il fait engager un très grand nombre de gens à prendre la croix pour l'accompagner dans ſon retour au Levant: mais encore il épouſe* Conſtance, *fille de* Philippe, *Roi de France; & conclut le mariage de* Cécile, *fille naturelle de ce Prince, avec* Tancrède, *ſon couſin, qu'il avoit laiſſé Gouverneur d'Antioche.* Le mariage de *Boémond* ſe fait à Chartres après Pâque. Dans cette Ville, ce Prince, monté ſur une Tribune de l'Egliſe Cathédrale, harangue l'Aſſemblée, exhortant, par le récit de ſes avantures & par la promeſſe de Châteaux & de Villes opulentes, tous les Chevaliers à le ſuivre au Levant. Enſuite, le 26 de Mai, *Brunon*, Evêque de Ségni, qui l'accompagnoit come Légat Apoſtolique, tient à Poitiers un Concile, dont le principal objet étoit de prêcher la Croiſade. En quoi *Boémond*, préſent à ce Concile, ſeconde le Légat.

drale de Lucque, dont le *Fiorentini* cite le Texte, Liv. II, p. 298. Mais cet Hiſtorien croit que, ſi le Château de Prato fut détruit en cette occaſion, il faut qu'on l'ait rebâti bien promtement, puiſque deux *Actes*, l'un des Archives de l'Evêché de Lucque, l'autre, qu'il avoit en ſa poſſeſſion, font voir, l'année ſuivante, *Mathilde* aſſiégeant Prato. Le premier, qu'il a mis à la ſuite de ſon III[e] Livre, p. 167, N. 21, & dont je vais parler dans mon Texte, concerne l'Abbé de Fuccechio. L'autre, qu'il rapporte, Liv. II, p. 299, n'eſt qu'un Fragment d'une Donation faite par *Mathilde*, on ignore à qui. Mais je ne vois pas la néceſſité de ſuppoſer deux ſiéges de Prato dans deux années conſécutives. Il me paroît plus naturel de penſer qu'on s'eſt ſervi de l'année Piſane dans la date de ces deux Actes.

(1) Le *Fiorentini*, Liv. II, p. 297, cite l'Acte exiſtant, de ſon tems, dans les Archives de ce Monaſtère.

(2) *Annal. d'Ital.* T. VI, p. 350.

PAPES.

c'est à dire le 14 de Février 1130. Le même jour les autres Cardinaux élisent Pape *Pierre*, Prêtre-Cardinal de Sainte-Marie *in Trastevere*, & lui donent le nom d'*Anaclet II*. Ce nouvel élu se rend le maitre dans Rome; ce qui force *Innocent* de se réfugier en France, où par les soins principalement de *S. Bernard*, Abbé de Clairvaux, il est reconnu Pape légitime. Son obédience s'étend insensiblement à la pluspart des autres Etats de l'Europe; & *Lothaire*, I come Roi de Germanie, & III come Roi d'Italie, le ramène à Rome à la fin d'Avril 1133: mais il n'est paisible possesseur du Pontificat qu'en 1138, quelque tems après la mort d'*Anaclet II*. Il meurt le 24 de Septembre 1143.

Innocent étoit Romain de l'ancière Famille des *Papi*, ce qui fait dire à *Papire Masson*, dans la *Vie* de ce Pape: *Il étoit issu d'une Famille noble de la Ville de Rome, laquelle portant le nom de* Pape, *n'étoit certainement pas indigne que son nourisson fût* Pape *d'effet & de nom.* Il se fit Moine dans sa jeunesse, & fut Abbé de Saint-Nicolas & Saint-Primitif hors des murs de Rome. *Urbain II* le fit Cardinal-Diacre; & *Calixte II* l'envoïa Légat en France avec le Cardinal *Pierre de Léon*, qui fut son concurrent au Pontificat. Ils y tinrent plusieurs Conciles à Chartres, à Beauvais, à Clermont, à Vienne.

*La mort d'*Honorius II *produisit un terrible renversement dans l'Eglise Romaine*, dit *Muratori*, T. VI, p. 427. *Les meilleurs & les plus sages des Cardinaux étoient bien informés des mouvemens de* Pierre, *Cardinal de Sainte-Marie* in Trastevere, *dé-*

PRINCES contemporains.

punir ses Sujets de s'être refusés à ses desseins, il les chargea d'une taxe par tête, qu'il fit lever avec la dernière rigueur: & dans le même tems, à la sollicitation de Rome, il voulut établir les Décimes en faveur du Clergé.

Ces surcharges firent un très grand nombre de Mécontens, que les amis d'*Olaff* engagèrent aisément à conspirer contre *Canut*. Abandoné de presque toutes ses troupes, il se retira dans la Fionie. La révolte devint générale. *Albiorn*, beaupère du feu Roi *Harald*, Chef secret des Revoltés, chargea le Comte *Erwind Bisra*, surnomé *Blaccon*, du commandement des Troupes. Ensuite il alla trouver le Roi, sous prétexte de le servir. Il ne lui dona que des conseils, qui lui pouvoient être préjudiciables; &, retournant vers les Rebelles, il les fit approcher d'Odensée. *Canut*, réfugié dans l'Eglise de Saint-Alban y fut assiégé. Deux de ses frères, *Eric* & *Benoît*, vinrent à son secours avec quelques Soldats. Le second s'enferma dans l'Eglise pour défendre le Roi. Le premier soûtint dehors l'effort des Rebelles: mais, prêt à succomber, il se fit jour, l'épée à la main, & se sauva. Le Comte *Blaccon* enfonça le premier les portes de l'Eglise; & fut tué come il entroit. Le Prince *Benoît* fut aussi tué près de la porte. Cette Eglise n'étoit que de bois; & le Roi, voïant qu'on en rompoit de tous côtés les foibles murailles, fit venir les Prêtres, auxquels il se confessa. Puis, s'étant prosterné devant l'Autel, les bras étendus, il fut blessé mortellement d'un trait lancé par une fenêtre. Il en reçut ensuite plusieurs au-

SAVANS & Illustres.

testant « Qu'il ne demanderoit rien au Pape, d'où » son honeur & la liberté » de l'Eglise pûssent recevoir quelque préjudice». On convint dans la même assemblée que le Roi députeroit encore à Rome.

Revenons au rapport des trois Evêques. L'*Histoire litéraire de la France*, leur reprochant de la mauvaise foi, les accuse d'avoir fait parler le Pape autrement qu'il n'avoit parlé. Je ne reconnois pas, dans ce jugement précipité, la sagesse des Auteurs de cet Ouvrage. J'ai peine à croire que l'Archevêque d'Yorck & ses deux Confrères en aient imposé dans leur rapport. Je n'accuserai cependant point *Paschal* d'avoir dit réellement ce que ces Evêques rapportèrent. Dans les Audiances secrètes qu'ils eurent de lui, pressé par des raisonemens, auxquels sans doute il n'avoit pas de quoi répondre, il s'en débarrassa par quelqu'un de ces propos adroits & vagues, qui semblent dire aux gens ce qu'ils souhaitent, & qui dans le fond ne disent rien. Les trois Evêques s'y méprirent; & firent leur rapport avec plus de bone-foi que de jugement.

Anselme partit d'Angleterre le 27 d'Avril, & vint au Bec. On dit qu'il y ouvrit la dernière *Lètre* du Pape, n'aiant pas voulu l'ouvrir plustôt. Cette *Lètre*, la 3e de celles de *Paschal*, est assés longue: mais il me doit suffire d'en mètre ici l'extrait qu'en done l'Abbé *Fleuri*, Liv. 65, N. XXVIII. *Elle . . . portoit*, dit-il, *un désaveu formel de ce que les Evêques, envoïés par le Roi d'Angleterre, lui avoient rapporté, c'est à dire « Que le Pape ne con-*

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI IV, Roi des Romains.

Laissons à présent *Muratori* parler de la liberté que beaucoup de Villes de Lombardie & de Toscane se procurèrent à l'occasion des troubles perpétuels du long règne d'*Henri III*. LANDULF de Saint-Paul (1) *écrivoit*, dit-il (2), *dans ces tems là, qu'à Milan il étoit* Secrétaire des Lètres des CONSULS (3). *Cette mention de* CONSULS, *introduits déja dans le Gouvernement de cette Ville, m'engage à dire ici que c'est une preuve indubitable que les* Milanois *s'étoient déja débarassés des Officiers Impériaux, ou Roïaux; qu'ils avoient, en se mètant en liberté, pris la forme de* République; *& que, se gouvernant par eux-même, ils reconnoissoient seulement la Souveraineté de l'*Empereur, *ou du* Roi d'Italie. *Nous avons vu ci-dessus que, bien des années avant celle-ci, ce Peuple avoit fait la guerre aux* Pavésans; *& qu'il s'étoit livré depuis à des Factions domestiques, à des Guerres civiles, sans plus paroître recevoir les ordres, ou dépendre, soit du Roi, soit de quelqu'un de ses Officiers. Ensuite la* Lombardie, *toute bouleversée à l'occasion d'*HENRI III, *enhardit ce Peuple à se mètre pleinement en liberté. Come ils cherchoient de quelle manière ils devoient règler leur nouvelle* République, *ils durent avoir peu de peine à se mètre devant les ieux la forme observée par les anciens* Romains *dans le gouvernement de* Rome. *Ils créèrent donc, pour Chefs principaux de la* Communauté, *deux* CONSULS, *& choisirent d'autres Officiers pour la Justice, pour la Guerre, & pour les Finances. Je crois que, dans ces commencemens, l'*Archevêque *avoit beaucoup de part à leurs résolutions, & beaucoup d'autorité pour règler toutes les Affaires. Ils formèrent un* CONSEIL GÉNÉRAL, *composé des* Nobles *& du* Peuple, *lequel montoit quelquefois à plusieurs centaines de persones, Chefs de Famille. Il y avoit encore un* Conseil particulier & secret, *formé d'un petit nombre choisi dans le* Conseil Général; *& celui-là s'appelloit le* CONSEIL DE CONFIANCE (4). *Ce nom indique que ses Membres faisoient serment de garder le secret au sujet des Affaires publiques. Ce* Conseil particulier *étoit chargé du Gouvernement politique ordinaire: mais la disposition des choses importantes, come de faire la Guerre ou la Paix, d'envoïer des Ambassadeurs, de faire des Ligues, d'élire les* CONSULS *& les autres Officiers* (de

(1) C'est le même Historien, que j'appelle ordinairement *Landulf le Jeune.*
(2) T. VI, p. 253.
(3) *Consulum Epistolarum Dictator.*
(4) *Consiglia di Credenza.*

PAPES.	PRINCES contemporains.	SAVANS & Illustres.

créditée par la corruption de ses mœurs, & fils de Pierre, *fils de* Léon, *c'est à dire d'un Juif qui s'étoit fait Chretien. Aussi S.* Bernard *done-t-il le titre de* Judaica Soboles (Race Juive) *au Cardinal* Pierre *lui-même, home extrémement ambitieux, & très puissant dans Rome par ses alliances & ses parentés, & par les richesses de sa Maison, & celles que sa rapacité lui avoit fait amasser dans différentes Légations. C'est pourquoi ces bons Cardinaux, avant de publier la mort du Pape* Honorius, *élurent secrètement Pape* Gregoire, *Cardinal de Saint-Ange, personage en qui, de l'aveu d'un chacun, & surtout de S.* Bernard, ... *concouroient toutes les vertus dignes d'un si haut rang. Il résista de tout son pouvoir: mais, aiant enfin accepté son élection, il prit le nom d'*Innocent II. *Les autres Cardinaux de la Faction contraire ne tardèrent pas beaucoup, après cette élection, à choisir publiquement & consacrer Pape ce Cardinal* Pierre, *nomé ci-dessus, lequel prit le nom d'*Anaclet II. Falcon (de Bénevent) *dit que ces élections se firent le jour même de la mort du Pape. Les autres veulent que celle d'*Innocent *se soit faite le 15 de Février, & celle d'*Anaclet *le jour suivant. Il est certain que celle d'*Innocent *fut la première. Il paroît même qu'elle précéda les obséques du feu Pape; ce qui fut tenu pour une chose contraire aux Saints Canons. Mais on apprend d'une* Lètre *écrite par l'Evéque de Lucque à l'Archevéque de Mariembourg* (laquelle est dans le Recueil d'*Udalric de Bamberg*) *que ce fut* après la célébration des funé- railles, *que se fit l'élection.*

tres sans faire aucun mouvement.

Ce Prince fit exactement observer les anciènes Loix. Il aima la Religion: mais avec trop peu de discernement. Il crut la rendre plus respectable, en faisant de Grands-Seigneurs des Evêques. Il leur dona le premier rang parmi la Noblesse, & les rendit égaux aux Ducs; ce qui les mit dans la suite en état de faire beaucoup de mal au Roïaume. En conséquence des maximes que Rome avoit soin de lui faire inspirer, il exemta le Clergé de la Jurisdiction des Juges Séculiers; & permit aux Juges Ecclésiastiques de condamner à l'Amande, même les Laïcs, pour les crimes de Religion, dont il leur attribua toute la connoissance; ce qui mit ces Juges à portée d'attirer à leur Tribunal presque toutes les Affaires; & ce qui fut sujet à de grands inconvéniens.

Le Clergé Danois, par reconnoissance, n'oublia pas de publier des Miracles come arrivés au Tombeau de *Canut*; & les fit publier avec tant d'assurance, que les Auteurs de la mort de ce Prince, n'osèrent les nier; & dirent, « Que, dans les derniers » momens de sa vie, il » s'étoit sanctifié par la » pénitence ». On le qualifie de Martir, parcequ'on suppose que le zèle de la Religion fut la cause de sa mort. Mais, dans la vérité, lui-même occasiona sa mort par un transport de colère, & par un excès de prévention en faveur du Clergé.

Les *Lètres* 5 & 21 du VII[e] Liv. de *Gregoire VII* sont adressées à ce Prince, que les Copistes ont nomé mal à propos *Accon*.

Aussitôt après sa mort,

» *damnoit pas les Investi-* » *tures: mais qu'il n'avoit* » *pas voulu le déclarer* » *par écrit de peur de s'-* » *attirer les plaintes des* » *autres Princes* ». *Le Pape ajoute*: « *Nous prenons* » *à témoin* Jésus-Christ » *qui sonde les Cœurs, que* » *jamais une pensée si cri-* » *minelle ne nous est tom-* » *bée dans l'esprit; &* » *Dieu nous garde d'avoir* » *autre chose à la bouche,* » *que dans le cœur* ». *Et ensuite*: « *Quant aux Evé-* » *ques, qui ont changé la* » *vérité en mensonge, nous* » *les excluons de la grace* » *de S.* Pierre *& de notre* » *société, jusques à ce qu'-* » *ils satisfassent à l'Eglise* » *Romaine; & nous décla-* » *rons excommuniés ceux* » *qui, pendant ce délai,* » *ont reçu l'Investiture, ou* » *l'Ordination, & ceux qui* » *les ont ordonés* ». Il est probable que *Paschal* ne se souvenoit plus de ce qu'il avoit dit aux trois Evêques pour se débarrasser de leurs importunités; & qu'il se rappelloit seulement que ce qu'il pouvoit leur avoir dit devoit être entendu tout autrement, qu'il ne leur avoit plu de l'entendre. *Anselme* se rendit du Bec à Chartres à la Pentecôte. L'Evêque *Ive* & d'autres persones lui conseillèrent de ne pas s'exposer aux chaleurs de l'Italie en été; ce qui le fit retourner au Bec. Il en partit à la moitié du mois d'Août, & se rendit à Rome quelques jours après l'Envoïé du Roi. C'étoit *Guillaume de Warelwaast*, Ecclésiastique savant, depuis Evêque d'Excester, & déja connu de la Cour de Rome, où *Guillaume le Roux* l'avoit emploïé pour la même Affaire. Cet Envoïé parla fortement en faveur du Roi; & fit valoir les bienfaits que l'Eglise Romaine avoit reçus

l'Etat), *ētoit réservée au* Conseil Général. *Telle fut alors la forme de ces* Républiques *naissantes. Je dis ces* Républiques, *parceque, dans le même tems, d'autres* Villes de Lombardie *se mirent en liberté & prirent la forme de République, come* Pavie, Crémone, Lodi, Vérone, Gène & *d'autres. Toutes les fois qu'on trouve dans les Villes d'alors des* CONSULS, *on entend sur le champ qu'elles ētoient devenues des* Villes Libres, *lesquelles protestoient néanmoins de reconnoître l'*Empereur *ou le* Roi d'Italie *pour leur* Seigneur suprême. *Nous découvrons par les anciens Monumens de* Lucque & *de* Pise *que, vers ces temslà, ces Villes commencèrent à se gouverner aussi par des* CONSULS; & *l'on a vu qu'elles se faisoient la guerre entre elles; ce qui marque qu'elles ētoient libres, & que, par acquisition, ou par usurpation, elles possèdoient une partie de la* Seigneurie. *Il n'est pas aisé de comprendre coment cette* Seigneurie *appartint encore aux* Marquis de Toscane (successeurs de MATHILDE); *ce qu'on ne voit plus en* Lombardie. *Peut-être l'*Autorité *des* Comtes, *que l'on ne trouve plus dans le gouvernement des principales* Villes de Toscane, *ētoit-elle passée à la* Communauté *de ces* Villes, & *l'*Autorité *des* Marquis *seulement n'avoit-elle point souffert de préjudice. Il est probable aussi que, dans les tems orageux des Guerres passées, la* Comtesse MATHILDE *avoit été forcée de cèder par accommodement aux* Villes puissantes *de cette Province une partie de ses* Régales, & *toutes celles des* Comtes, *précèdemment Gouverneurs de ces Villes. Nous avons déja vu que* Lucque & Siène, *révoltées contre elle, tinrent quelque tems le parti d'*HENRI III. *Mais à peine ces* Villes Libres *se virent-elles les mains déliées & le pouvoir de manier les armes, que l'esprit d'ambition, c'est à dire la soif de s'agrandir aux dépens de leurs voisins, ce qui jusqu'alors avoit seulement été le propre des Princes du Monde, vint s'emparer aussi du cœur des Républiquains.* Ce fut l'unique source de beaucoup de Guerres, que l'on verra dans la suite de cet Ouvrage.

1107.

LE voïage de *Paschal II* en France avoit pour but de conférer avec le jeune Roi LOUIS *le Gros*, que *Philippe I*, son Père, avoit déja fait couroner, & l'Eglise Gallicane sur les difficultés qu'on lui faisoit de la part d'*Henri IV*. Après avoir

PAPES.

*Il est d'ailleurs certain que, bien qu'il y eût un plus grand nombre de Cardinaux du côté d'*Anaclet, *ceux qui favorisoient* Innocent *jouissoient d'une meilleure réputation.*

S. Bernard dans une *Lètre Aux Evêques d'Aquitaine*, réunit en assés peu de mots tout ce qui favorise l'élection d'*Innocent II*, en disant: *Il y a donc deux persones au sujet desquelles on dispute. Qui des deux paroît le plus légitimement Pape, d'*Innocent, *ou de* Pierre, *fils de* Léon? *Premièrement, si l'on compare leurs persones, pour ne paroître, ni blâmer injustement, ni flater l'un ou l'autre, je dirai ce que vous trouverés que l'on dit communément, & ce que je crois que persone ne désavoue, savoir que la vie & la réputation de notre* Innocent *ne craint pas même ses Envieux, & que celles de l'autre ne sont pas même en sureté de la part de ses Amis. Si vous discutés ensuite les élections; celle du nôtre se présente d'abord, la plus pure dans sa manière, la plus louable dans ses motifs, & la première pour le tems. Quant au tems, il n'y a point de doute. La preuve des deux autres points se trouve dans le mérite & la dignité des Electeurs. Vous trouverés, si je ne me trompe, que c'est la partie la plus saine, tant des Evêques que des Cardinaux, Diacres, ou Prêtres; que ce sont ceux qui ont le plus grand intérêt à l'election du Souverain Pontife; & qu'ils sont autant qu'il en faut, suivant les Decrets des Pères, pour élire. Que dire de la Consécration? N'avons-nous pas l'Evêque d'Ostie, qu'elle regarde spécialement? Come donc nous avons l'Elu le plus digne, l'élection la plus saine, &*

PRINCES contemporains.

la Reine *Ethle*, ou *Adèle*, ou *Alix*, c'est à dire *Adélaïde*, fille de *Robert le Frison*, Comte de Flandre & de Hollande, s'enfuit en Flandre avec le Fils qu'elle avoit eu de lui. Ce Fils s'appelloit *Charle*, & devint Comte de Flandre. Il périt assassiné, come son Père, au pied des Autels: mais pour une cause plus juste.

OLAFF, ou OLAUS IV, dit LE FAMÉLIQUE,

est élu par les Etats, quoique prisonier en Flandre, pour succèder à son frère *Canut* en 1087; & meurt, sans Enfans, en 1096, ou 1097.

Le Prince *Nicolas* alla se mètre en prison en Flandre pour son Frère, qui, dès qu'il fut en Danemarck, se hâta de le délivrer, en païant la somme dont on êtoit convenu.

Ce que l'on dit de plus remarquable de son règne, c'est que le Danemarck fut dévasté par une horrible famine; ce qui causa son surnom.

De son tems, *Swénon*, Evêque de Roschild, & plusieurs autres Seigneurs Danois, prirent part à la *Croisade* sous *Godefroi de Bouillon*; & servirent utilement aux Siéges de Nicée, d'Antioche & de Jérusalem.

On dit qu'*Oleff*, se regardant come l'auteur de la mort de son frère *Canut*, & touché d'ailleurs de compassion de la misère de ses Peuples, pria Dieu d'accepter sa vie en expiation de son crime & du leur; & qu'en achevant cette prière, il expira.

ERIC III, dit LE BON,

qui vivoit en Suède depuis l'assassinat de son frère

SAVANS & Illustres.

des Rois d'Angleterre, & les Privilèges que la reconnoissance des Papes leur avoit accordés. Il représenta, « Que ce seroit » un déshoneur pour le » Roi de perdre les avan» tages, dont ses prédècesseurs avoient joui: mais » qu'il ne les perdroit pas, » sans que la Cour de Ro» me y perdît ce qu'elle » ne recouvreroit pas » quand elle le voudroit». *Anselme* ne répondit rien: mais *Warelwaast*, voïant quelques-uns des Assistans, frapés de son discours, se déclarer pour le Roi, reprit la parole, en ajoutant, « Que, quoi que » l'on dît de part & d'au» tre, il faloit que tous » les Assistans sussent que » le Roi ne souffriroit » point qu'on le dépouil» lât des Investitures, » quand il en devroit per» dre sa Courone ». *Sachés, & je le dis en la présence de Dieu*, réplique aussitôt le Pape d'un ton ferme, *que le Pape* Paschal, *lui dût-il en coûter la tête, ne permètra jamais à votre Roi de garder impunément les Investitures.* La Cour du Pape applaudit à ces paroles; &, de son avis, *Paschal* permit au Roi quelques usages de ses prédècesseurs, en lui défendant absolument celui de l'Investiture; & le déchargea de l'excommunication prononcée par les *Decrets* sur cette matière: mais il n'en déchargea point ceux qu'il avoit investis, ou qu'il investiroit. *Anselme*, que *Paschal* avoit reçu de la même manière qu'*Urbain*, & qu'il avoit, come ce Pape, logé dans le Palais de Latran, prit ensuite congé de *Paschal*, qui ne le renvoïa qu'avec un *Bref* confirmatif de la Primatie & de tous les droits de l'Eglise de Can-

paſſé les fêtes de Noël à Clugni, le Pape va dédier l'Egliſe de la Charité-ſur-Loire. Il s'y trouve beaucoup d'Archevêques, d'Evêques, d'Abbés & de Moines, avec le Comte *de Rochefort*, Sénéchal de France, envoïé par le Roi *Philippe* pour accompagner & ſervir le Pape dans tout le Roïaume. *Paſchal* officie enſuite pontificalement à Saint-Martin de Tours, le 4ᵉ. Dimanche de Carême, 24 de Mars. Il ſe rend après à Saint-Denis en France, où l'Abbé *Adam* le reçoit avec de grands honeurs. L'Abbé *Suger* remarque, dans ſa *Vie de Louis le Gros*, « que, contre la coûtume des Romains, *Paſchal* ne deſira ni » l'or, ni l'argent, ni les pierreries de cette Abbaïe; qu'il ne » daigna pas même les regarder; & qu'il ſe contenta de demander un peu des Ornemens Epiſcopaux de S. *Denis*, teints » de ſon ſang, en reconnoiſſance de ce que le Saint-Siége » avoit autrefois envoïé ce Saint pour Apôtre en France ». Il a dans cette Abbaïe une conférence avec les deux Rois *Philippe* & *Louis*, qu'il conjure avec inſtance d'imiter *Charlemagne*, en protégeant l'Egliſe; & les deux Rois lui promètent amitié, aide & conſeil; lui font offre de toutes les forces de leur Roïaume; & lui donent des Archevêques, des Evêques & l'Abbé de Saint-Denis pour l'accompagner à Châlons-ſur-Marne, où des Ambaſſadeurs d'*Henri IV* devoient le venir trouver. Ces Ambaſſadeurs étoient l'Archevêque de Trève, & les Evêques d'Halberſtat & de Munſter, le Duc de Bavière *Welf V*, terrible par la hauteur & la groſſeur de ſa taille, & par la force de ſa voix, lequel faiſoit toujours devant lui porter l'épée, & pluſieurs Comtes. *Albert*, Chancelier d'*Henri*, les accompagnoit pour diriger leurs négociations: mais il ne devoit point paroître devant le Pape. L'Archevêque de Trèves, come aiant autant d'éloquence que de politeſſe & parlant bien François, portoit la parole. Après avoir ſalué, de la part d'*Henri IV*, le Pape & la Cour Romaine, & fait, au nom de ce Roi, des offres de ſervice, ſauf le droit de ſa Courone, il dit ſur ce qui faiſoit le ſujet de l'Ambaſſade, « Que, dès le tems » de leurs prédéceſſeurs, Homes apoſtoliques, de S. GREGOIRE » *le Grand* & des autres, le droit de l'Empereur étoit qu'on » lui donât connoiſſance de l'élection d'un Evêque, avant de » la rendre publique: Que, ſi la perſone convenoit, il en » agréoit le choix, & qu'on publioit l'élection canonique faite » par le Clergé ſur la demande du Peuple; Qu'enſuite, ſoit

PAPES.

la consécration la plus conforme à l'ordre, par quelle raison, ou plustôt par quelle envie de contredire, ces autres tentent-ils, contre tout droit & justice, & contre les vœux de tous les gens de bien, de déposer celui-ci, & de forcer l'Eglise de Dieu, contre ses desirs & malgré sa résistance, à mètre l'autre à sa tête?

On a vu dans la première partie de ce troisième Tome, le *Decret* de *Nicolas II* sur la manière de procéder à l'élection des Papes. Si l'on veut en rapprocher ces paroles de *S. Bernard*, on les y trouvera pleinement réfutées. On va voir ici qu'il ne répond nullement à ce que l'autre Parti disoit en sa faveur.

Avant qu'*Innocent II* quitât Rome pour se retirer en France, quatre Evêques-Cardinaux, *Jean* d'Ostie, *Guillaume* de Palestrine, *Matthieu* d'Albane, & *Conrad* de Sabine, écrivirent à *Pierre*, Evêque de Porto, chef des Cardinaux d'*Anaclet*. Il leur répondit par une *Lètre*, que *Guillaume de Malmsbury* nous a conservée, & dont l'Abbé *Fleuri*, Liv. 68, N. I, fait l'extrait de cette manière. *Est-ce ainsi que vous avés appris d'élire un Pape? Dans un coin? En cachète? Dans les ténèbres* (a)*? Si vous vouliés qu'il succèdât au Pape mort; pourquoi disiés-vous qu'il étoit vivant? Vous pouvés voir vous-même que l'on doit comter pour rien ce que vous avés*

(a) C'est que l'élection d'*Innocent II* fut faite avant le jour; & celle d'*Anaclet* fut faite le matin en présence du Peuple, d'une manière très publique.

PRINCES contemporains.

Canut, en revient, en 1096 ou 1097, après la mort de son frère *Olaff*, pour occuper le Trône du consentement des Etats; & meurt en 1105, ou 1106.

La Mer Baltique étant continuellement infestée par des Pirates, qui trouvoient une retraite assurée dans les Ports des Wandales, ou Vènèdes; *Eric* fit la guerre à ces Peuples; & les força de refuser, durant son règne, de doner retraite aux Pirates.

Il obtint d'*Urbain II* la canonisation de son frère *Canut;* & sollicita *Paschal II* d'ériger Lunden en Archevêché, pour soustraire les Eglises de son Roiaume à la Métropole de Brème, ou d'Hambourg, dont l'Archevêque *Liémar* l'avoit menacé de l'excommunier; & come *Liémar* étoit un zélé partisan de l'Empereur *Henri III*, *Eric* obtint aisément ce qu'il demandoit: mais l'affaire ne fut consommée que sous le règne de son successeur en faveur de l'Evêque *Atzer* ou *Ascer;* & le Danemarck, la Norwége & la Suède furent soumis à la nouvelle Métropole de Lunden.

Aiant tué par accident, & sans le vouloir, dit-on, quatre Chevaliers, *Eric* se croisa pour l'expiation de ce meurtre, avec plusieurs Seigneurs & la Reine *Botilde*, qu'il avoit répudiée. Il mourut en route dans l'Ile de Cipre, & *Botilde*, étant morte quelques jours après, fut enterrée avec lui.

Cette Princesse l'avoit fait père d'*Eric*, qui dans la suite fut Duc de Slefwick.

Il eut, de différentes Concubines, *Harald*, qu'il avoit désigné son successeur & fait Viceroi de Danemarck; *Pierre-Canut*, qui fut Roi des Abodrites;

SAVANS & Illustres.

torbery. C'est la 45[e] *Lètre* de ce Pape. *Warelwaast* resta quelques jours encore à Rome, pour essaïer de tirer quelque chose de plus du Pape, que ce qu'il en avoit obtenu: mais il n'en eut qu'une *Lètre* du 23 de Novembre pour le Roi (la 9[e]), dans laquelle il fait à ce Prince beaucoup de complimens sur la naissance de son fils *Guillaume*, sur ses grandes qualités, & sur le succès de ses entreprises; lui done toutes sortes de marques d'amitié; lui fait sur les Investitures à peu près les mêmes raisonemens que l'on a vus plus haut; & le presse par différens motifs, surtout par celui de sa propre gloire, de renoncer aux Investitures; le prie de rappeller *Anselme* en Angleterre; & lui demande une promte réponse. *Warelwaast* rejoignit *Anselme* à Plaisance, & l'accompagna jusqu'à Lion, où l'Archevêque s'arrêta pour célèbrer les fêtes de Noël. *Warelwaast*, voulant aller plus loin, lui dit, « Qu'aiant espéré que leur » Affaire auroit à Rome » un tout autre succès, » il avoit toujours différé » de lui faire part des or- » dres du Roi: Qu'il fût » donc que, s'il retour- » noit en Angleterre pour » vivre avec le Roi co- » me ses prédécesseurs a- » voient fait, il seroit bien » reçu ». *C'en est assés*, lui dit *Anselme* en ne le laissant pas achever, *je vous entens*. *Warelwaast* continua sa route; & l'Archevêque *Hugue* reçut *Anselme* & le traita come il avoit fait les autres fois.

Guillaume de Warelwaast ne fut de retour en Angleterre qu'en 1104; &, sur son rapport, le Roi, peu touché de la *Lètre* du

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI IV, Roi des Romains.

» avant, ſoit après ſon ſacre, l'Elu recevoit de l'Empereur, » par la Croſſe & l'Anneau, l'Inveſtiture des Régales, & prê» toit foi & homage: Qu'il ne faloit pas s'en étoner, puiſqu'il » ne pouvoit pas, ſans cela, poſsèder les Villes, les Châteaux, » les Terres, les Péages & les autres Droits Régaliens: Que, » ſi le Pape laiſſoit les choſes ainſi, l'Egliſe & l'Etat reſteroient » heureuſement unis pour la gloire de Dieu ». L'Evêque de Plaiſance répond pour le Pape, « Que l'Egliſe, rachetée & miſe » en liberté par le ſang de JÉSUS-CHRIST, ne devoit pas être » eſclave; & qu'elle le ſeroit, s'il lui faloit conſulter le Prince » ſur le choix des Prélats: Que les Princes, en donant l'Inveſ» titure par la Croſſe & l'Anneau, choſes appartenantes à l'Au» tel, offenſoient la majeſté de Dieu-même; & que les Prélats » ſouilloient leur onction, en mètant leurs mains, conſacrées » par le Corps & le Sang de JÉSUS-CHRIST, dans des mains laï» ques, enſanglantées par l'épée ». Cette Réponſe, fondée ſur un principe, tendant directement au renverſement des Etats, fait murmurer les Ambaſſadeurs; qui, montrant la plus juſte colère, répliquent, « Que ce n'eſt pas à Châlons: mais à Rome, » & non par des paroles: mais à coup d'épée, que la queſtion » ſe décidera ». Le Pape envoie enſuite deux perſones de confiance s'expliquer plus paiſiblement avec le Chancelier *Albert*, & le prier de travailler efficacement à la paix du Roïaume. Mais, come l'intention d'*Henri IV* étoit qu'on ne décidât rien ſur cette queſtion dans un Roïaume étranger, le Chancelier fait tout renvoïer par le Pape à l'année ſuivante, où le Roi comtoit aller à Rome, & faire examiner l'Affaire dans un Concile général. Le Pape va tenir enſuite à Troies, vers l'Aſcenſion, un Concile, dans lequel « il exhorte les Princes, les Sei» gneurs & les Peuples à la *Croiſade*; excommunie les Uſur» pateurs des Biens d'Egliſe, & les Violateurs de la Trève de » Dieu; défend, dans les guerres particulières, l'incendie des » Maiſons & l'enlèvement des Troupeaux; ordone la liberté » des Elections eccléſiaſtiques; & confirme la condamnation » des Inveſtitures ». Après ce Concile, il retourne, ſans ſe preſſer, en Italie. On le trouve, le 1 de Septembre, à Modène, le 18 à Fiéſole. En arrivant à Rome, il y trouve plus d'affaires qu'il n'en attendoit. Quelqu'une des années précèdentes, il avoit fait abatre les Maiſons fortifiées des *Corſi*, Famille noble & puiſſante de Rome, *Etiène Corſo*, Chef de cette Famille,

PAPES.	*PRINCES contemporains.*	*SAVANS & Illustres.*

fait contre les Canons ; sans me consulter, moi, qui suis votre Doïen, ni vos anciens, sans nous appeller ni nous attendre, vous qui étiés nouveaux & en petit nombre. Dieu nous a bientôt fait voir le moïen de nous opposer à votre entreprise ; puisque vos Frères les Cardinaux avec tout le Clergé, à la prière du Peuple, & du consentement des persones constituées en dignité, publiquement & en plein jour, ont unanimement élu le Cardinal Pierre *pour être le Pape* Anaclet. *L'Eglise le reçoit ; les Barons le visitent ; nous le visitons, les uns en persone, les autres par nos Envoïés. Nous ne voïons point cette déprédation & cette cruauté, que vous nous opposés. Tous ceux qui viènent le consulter, ou lui proposer leurs affaires, sont bien reçus, & se retirent contens. Rentrés enfin en vous-même. Ne faites point de schisme dans l'Eglise ; & ne vous appuïés point sur des mensonges. J'ai toujours été de cet avis, qu'on ne fit mention du Successeur, qu'après que le Pape seroit enterré.*

Ces dernières paroles montrent clairement que l'Evêque de Lucque, cité plus haut par *Muratori*, n'étoit pas bien informé lorsqu'il a dit que l'élection d'*Innocent* s'étoit faite après les obsèques d'*Honorius*.

Il n'est pas difficile de se décider ici sur la validité de l'une des deux Elections. On apprend de la *Vie de Louis le Gros* par *Suger*, & d'autres Ouvrages contemporains, que lorsqu'*Honorius II* étoit près de mourir, les principaux Cardinaux convinrent, pour éviter le tumulte du Peuple, de faire l'élection du Successeur dans l'Eglise de Saint-Marc, &

Eric, qui devint Roi de Danemarck; & *Cécile*, qui fut mariée d'abord avec *Eric*, Gouverneur de l'Ile de Falster, puis avec *Haquin*, Seigneur Danois, duquel elle eut *Eric*, qui fut le successeur de son oncle *Eric IV* au Trône de Danemarck.

NICOLAS

remplace, en 1106, *Eric III* son frère. Il règne seul jusqu'en 1134; ensuite jusqu'à sa mort en concurrence d'*Eric IV*, son neveu. Il meurt, assassiné, en 1135.

Deux raisons écartèrent du Trône le Prince *Harald*, que son père *Eric III* avoit laissé Viceroi de Danemarck ; sa mauvaise conduite, & les dispositions de *Swénon II*, par lesquelles tous ses Fils devoient règner successivement. Les Etats, aiant offert la Courone au Prince *Ubbon*, qui la refusa, la déférèrent au Prince *Nicolas*.

Il commença par publier un Edit sévère contre le Luxe ; & dona l'exemple, en réformant sa Maison.

Ensuite il fut toujours en guerre. *Henri*, fils de sa sœur *Sygrithe* & de *Gothescalck*, Duc des Wandales, qui l'avoient massacré parcequ'il favorisoit l'établissement du Christianisme, aiant recouvré le Duché de son Père, fit des courses dans le Roiaume de Danemarck pour se faire rendre des biens de sa Mère, que son Oncle retenoit. Ce fut de part & d'autre des courses & des ravages, sans aucune action décisive. *Pierre-Canut*, fils d'*Eric III*, qui s'étoit fait doner par son Oncle le Duché de Sleswick, parvint à mètre *Henri* dans la nécessité de consentir à la

Pape, fit saisir tous les revenus du Primat, auquel il écrivit quelque tems après, « de ne point revenir en Angleterre, à moins qu'il ne s'engageât de lui conserver toutes les coûtumes des Rois son Père & son Frère ». Sur cette *Lètre*, *Anselme* résolut de rester à Lion. Il y reçut plusieurs Lètres qui lui peignoient tous les maux causés par son absence. On la lui reprocha même come une faute, dans une, où l'on disoit, « Qu'il n'auroit pas du se retirer, quand même il auroit couru risque de la liberté ou de la vie : Que sa retraite avoit découragé ceux qui vouloient s'opposer au mal, & qui n'osoient plus agir, se voïant sans Chef : qu'il se hâtât donc de revenir, parcequ'il y avoit encore du remède, & qu'il trouveroit beaucoup de gens prêts à le soûtenir ». *Anselme* crut devoir rester à Lion.

La centième *Lètre* de *Paschal* est datée du VII des Calendes d'Avril (26 de Mars), sans marquer l'Indiction : mais elle doit être de l'année 1105. Nous verrons plus bas que la date du mois est défectueuse, & qu'il y faut lire le VII des Calendes de Mai, c'est à dire le 25 d'Avril. Par cette *Lètre* le Pape informe *Anselme* « que dans le Concile qu'il avoit tenu dernièrement dans la Basilique de Latran, tous les Evêques avoient été d'avis d'interdire l'entrée de l'Eglise aux Conseillers du Roi, qui le poussoient au forfait des Investitures, & à ceux qu'il avoit investis : Qu'en conséquence, par le Jugement du Saint-Esprit, il avoit publié la

avoit, pendant l'abſence du Pape, fait révolter les Côtes de l'Etat Ecclésiaſtique; & s'étoit emparé de Montalto & de Ponte-Celle, Châteaux appartenans à l'Egliſe. *Paſchal* envoie ſes troupes aſſiéger ces Châteaux. Le ſecond eſt pris: mais, l'hiver empêchant d'aſſiéger le premier, on ſe borne au ravage du Territoire.

La *Comteſſe* MATHILDE étant dans le Comté de Volterre, y tient un *Plaid*, dans lequel elle prononce un Jugement en faveur du Chapitre de cette Egliſe.

Le deſir de s'agrandir reveille dans le cœur des *Milanois* leur anciène haine pour les *Lodigians*. Ils vont aſſiéger *Lodi*, qu'ils preſſent vivement, favoriſés même par quelques-uns des Aſſiégés. On en ſoupçona pluſieurs Nobles, entre autres l'Evêque *Ardéric*, & ſon frère *Gaiard*. Dans le même tems, ceux de *Tortone*, attaqués par les *Pavéſans*, demandent du ſecours aux *Milanois*; & les *Pavéſans*, s'étant ligués avec les *Lodigians* & ceux de *Crémone*, vont ravager le Territoire de *Tortone*, dont ils mètent les Troupes en déroute. Ils remportent auſſi pluſieurs avantages ſur les *Milanois*; &, s'étant emparés d'un Faubourg de *Tortone*, ils le réduiſent en cendres.

BOÉMOND, Prince d'Antioche, *qui revient en Italie avec les* Croiſés François, *aſſemble d'autres Troupes Italiènes dans ſa Principauté de Tarente; &, de plus, deux cens Vaiſſeaux & trente Galères avec leſquels il paſſe cinq mille homes de Cavalerie & quarante mille d'Infanterie à la Vallone au delà de la Mer Adriatique. Je laiſſe aux gens du mêtier à juger ſi cette Flote étoit ſuffiſante pour porter un ſi grand nombre de Troupes. Peut-être le paſſage ſe fit-il en pluſieurs fois. Il aſſiége enſuite Durazzo: mais trouvant cette Place bien pourvue d'homes & de vivres, il ne peut venir à bout de la prendre. La raiſon de faire ainſi la guerre contre un Empereur Chretien, au lieu de la porter en Orient contre les Turcs & les autres Infidèles, étoit que l'Empereur* Alexis Comnène *lui-même faiſoit ſecrètement la guerre à tous ceux des Chretiens, qui vouloient aller dans l'Orient par ſes Terres, enſorte qu'ils le regardoient come un Ennemi plus dangereux que les Turcs même* (1).

1108.

LES Rebelles, ſous la conduite d'*Etiène Corſo*, conti-

(1) Muratori, *Annal. d'Ital.* T. VI, p. 355.

PAPES.

tous ensemble suivant la coûtume; que ceux qui n'avoient pas quité la chambre d'*Honorius* pendant sa maladie, à l'instigation du Cardinal *Aimeri*, Chancelier, se hâtèrent, avant d'avoir annoncè la mort d'*Honorius*, d'élire, avant le jour, le Cardinal *Gregoire*, qui fut *Innocent II*, & que les autres Cardinaux, informés au point du jour de la mort d'*Honorius*, s'étant rendus à l'heure de Tierce, à Saint-Marc, suivant qu'on en étoit convenu, choisirent le Cardinal *Pierre de Léon*, qui fut *Anaclet II*. Il est visible que l'élection d'*Innocent*, faite clandestinement, étoit irrégulière; & que celle d'*Anaclet* faite en public & dans le lieu que les Cardinaux avoient désigné, se rapproche d'avantage des règles établies par les Papes. Ainsi tout ce que l'on peut dire en faveur de la première élection, c'est qu'elle mit sur la Chaire de S. *Pierre* un plus digne Sujet, que ne fit la seconde. Mais, si par évènement, *Anaclet* avoit eu le dessus, on l'eût regardé come Pape légitime; & son concurrent n'eût été qu'un Antipape. Le contraire est arrivé. Toute l'Eglise en reconnoissant *Innocent II* pour Pape légitime, a couvert ce que son élection avoit eu de vicieux.

ANACLET II,

Antipape,

élu de la manière qu'on l'a vu dans l'Article précèdent le 14 *de Février* 1130, *meurt à Rome, le* 25 *de Janvier* 1138; *& son corps est enterré secrètement, pour cacher sa sépulture aux Catholiques.*

Pierre, *fils de Pierre, fils de* Léon, *avoit pour*

PRINCES contemporains.

paix. Ce Prince, l'aiant faite de bone-foi, devint l'ami de *Nicolas* & de *Pierre-Canut*. Il prit même le second en si grande amitié, que, bien qu'il eût des Enfans, il le déclara son successeur. Cette disposition fut approuvée par l'Empereur *Lothaire II*, qui décora *Pierre-Canut* du titre de *Roi des Abodrites*. Ce Prince se fit aimer par ses vertus.

Il n'en fut pas de même de ses frères *Harald* & *Eric*, qui, se faisant une guerre continuelle pour la succession de leur Père, furent très à charge au Roïaume. D'ailleurs *Harald*, se tenant ordinairement dans sa forteresse d'Haraldsbourg qu'il avoit bâtie auprès de Roschild, infestoit sans cesse les mers par ses pirateries. Les Habitans de Roschild l'en punirent, en pillant son Château.

Vers ce tems, la Suède étant divisée en Factions après le meurtre du Roi *Ragwald*, les Ostrogoths élurent Roi *Magnus*, fils de *Nicolas*; & ce Prince épousa la Fille de *Boleslas*, Duc de Poméranie.

Bientôt après, ce Duc, le Roi *Nicolas*, le Roi *Magnus* & le Duc *Pierre-Canut*, unirent leurs forces contre *Wratislas*, Duc des Slaves Orientaux, qui, de tems en tems, faisoit des incursions dans le Danemarck. Ce Duc eut une entrevue avec les Princes confédérés; & s'y rendit mal accompagné. *Nicolas* le fit arrêter: mais *Pierre-Canut*, indigné de cet attentat à la foi publique, obligea son Oncle à rendre à *Wratislas* la liberté. Cette action augmenta si fort l'estime, qu'on avoit déja pour *Pierre-Canut*, que *Magnus*, craignant que les Danois ne le lui préférassent pour succè-

SAVANS & Illustres.

» Sentence d'excommu-» nication contre le Com-» te de Meulan & ses com-» plices; & que, par le Ju-» gement du même Saint-» Esprit, il l'avoit confir-» mée à l'égard de ceux » que le Roi avoit investis: » mais qu'il l'avoit diffé-» rée à l'égard du Roi, » parcequ'il devoit en-» voïer des Députés pour » les dernières fêtes de » Pâque ». Come Pâque, en 1105, fut le 9 d'Avril, il est clair que la *Lètre* ne peut pas être du 26 de Mars. *Anselme* comprit de cette *Lètre* qu'il étoit inutile qu'il attendît encore à Lion; ce qui lui fit résoudre de rentrer en France, & d'aller à Rheims, où l'Archevêque *Manassès II* l'avoit invité. Come il étoit à la Charité-sur-Loire, il apprit qu'*Adèle*, sœur du Roi d'Angleterre & Comtesse de Blois, étoit dangereusement malade. Il se crut dans l'obligation de l'aller consoler: mais, en arrivant à Blois, il la trouva presque guérie. Dans le séjour qu'il fit en cette Ville, il instruisit la Comtesse du dessein, que deux ans de souffrance lui faisoient prendre, de prononcer contre *Henri* la Sentence d'excommunication. *Adèle*, voulant empêcher un pareil éclat, sut ménager à Laigle en Normandie une entrevue entre le Roi son Frère & le Primat, qu'elle avoit fait venir à Chartre avec elle. La reconciliation se fit, le 22 de Juillet 1105. Le Roi rendit au Primat ses revenus. Quelques-uns pressèrent *Anselme* de retourner sur le champ en Angleterre. Le Roi l'en pria même: mais en exigeant qu'il ne refusât point sa communion à ceux qu'il avoit investis; ce qu'*Anselme* ne voulut point ac-

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI IV, Roi des Romains.

nuent d'infester les environs de Rome; &, tous les jours, il se fait dans cette Ville des vols, des homicides & des soûlèvemens. Cela n'empêche pas que *Paschal*, après avoir chargé de l'Administration Ecclésiastique l'Evêque de Lavici, des Affaires politiques *Léon Frangipane* & *Pierre de Léon*, & du commandement des Troupes son neveu *Gualfred*, n'aille au mois d'Octobre tenir à Bènevent un Concile, dont les Actes sont perdus: mais où l'on sait, par la *Chronique du Mont-Cassin*, qu'il renouvella l'excommunication contre les Laïcs qui doneroient des Bénéfices Ecclésiastiques, & contre ceux qui les recevroient d'eux; & qu'il défendit aux Clercs les Habits séculiers & riches. A la prière de l'Abbé du Mont-Cassin, il va de Bènevent à Capoue dédier l'Eglise de Saint-Denis, que l'Abbé *Didier*, depuis Pape *Victor III*, avoit fait rebâtir. Ensuite il va visiter l'Abbaïe de Saint-Vincent de Volturne; & se met en chemin pour retourner à Rome. Il apprend alors que toute la Ville est partagée en Factions armées les unes contre les autres; qu'il se forme des Partis vers Anagnie, Palestrine & Frescati; que toute la Sabine revoltée est soûtenue par *Bérard II*, Abbé de Farfa, *Pierre de la Colone* & *Toloméo*, Noble Romain, sur la fidélité duquel il avoit eu lieu de comter jusqu'alors. Come la route étoit mal sure, il se fait escorter jusqu'à la Ville d'Albe par RICHARD DE L'AIGLE, *Duc de Gaiète*; & se rend ensuite à Rome.

La *Comtesse* MATHILDE, par un *Diplôme* du mois d'Avril daté de Governolo dans le Mantouan, done à *Dodon*, Evêque de Modène, & à sa Cathédrale le Fort, appellé *Santa-Maria del Rastello*, dans les montagnes du Modénès; & le 16 d'Octobre elle fait une donation au Monastère de Polirone (1).

Au mois d'Août ROGER, *Duc de Pouille*, perd un Fils, jeune Enfant, qui s'appelloit *Guiscard*. Il perd aussi cette année un Frère nomé *Gui*, que l'on ne connoît que par la mention que ROMOALD *de Salerne* fait de sa mort.

La guerre continue entre les Milanois & les Pavésans: mais le détail en est mal connu (2).

(1) Le P. *Bacchini* l'a fait imprimer. La Date porte l'*Année MCVIII* & l'*Indiction Première*. Sur quoi *Muratori* dit, T. VI, p. 357: *Ce pouroit être l'*Année Pisane, *l'*Indiction Première *convenant d'avantage au mois d'Octobre de l'Année précèdente.*

(2) Le même *Annaliste* dit au même endroit: *Si l'on veut en croire* Galvano

PAPES.

aïeul un Juif, qui se convertit, & fut batisé par le Pape Léon IX, *qui lui dona son nom. Il avoit de grandes richesses qui le rendirent très puissant à Rome, en lui donant le moïen de marier ses Enfans dans les premières Maisons.* Pierre, *son fils, qui sut encore augmenter ses richesses, servit utilement les Papes, dans la querèle des Investitures, & fut fait Gouverneur du Château Saint-Ange. Celui-ci destina son fils* Pierre *à l'Etat Ecclésiastique, & l'envoïa faire ses Etudes à Paris.* Pierre *alla prendre ensuite l'habit monastique à Clugni: mais il y resta peu, parce-qu'à la prière de son Père, il fut rappellé par le Pape* Paschal II, *qui le fit Cardinal. Il suivit* Gélase II *en France; & l'on peut dire que* Calixte II *lui dut son élévation au Souverain Pontificat*

Pierre *étoit rempli d'ambition, avoit des mœurs peu réglées, & vivoit en Grand Seigneur. Mais peut-être faut-il rabatre quelque chose de ce que l'on dit de l'excessive corruption de ses mœurs.* Arnould, *Archidiacre de Séez, puis Evêque de Lisieux, dans son* Traité du Schisme, *Déclamation bien écrite: mais très emportée, contre* Girard, *Evêque d'Angoulême, Légat d'*Anaclet II, *en Aquitaine, rapporte des débauches du Cardinal* Pierre de Léon, *des choses, qui font horreur: mais qui, bien qu'il les done pour très vraies, ne paroissent fondées que sur des bruits populaires.*

VICTOR IV,

Antipape,

*que les Frères d'*Anaclet II *firent élire, par le conseil de* Roger, *Roi de Sicile, vers la mi-Mars* 1138,

PRINCES contemporains.

der à son Père, l'assassina.

Ce meurtre occasiona la reconciliation d'*Harald* & d'*Eric*, qui firent assembler le Peuple, & lui demandèrent vangeance de la mort de leur Frère. *Nicolas* fut obligé d'exiler *Magnus*, & de promètre qu'il ne le rappelleroit jamais. Il le rappella cepend nt quelque tems après. Le Peuple indigné se révolta, prit *Eric* pour Chef, & le proclama Roi. Ce fut le commencement d'une guerre, dont *Nicolas* ne vit pas la fin. *Eric* eut quelque tems à combatre ce Prince, & son frère *Harald*, qui, piqué de la préférence donée par les Danois à son cadet, se déclara pour *Nicolas*. Les succès furent partagés, de manière cependant que les plus mauvais furent pour *Eric*. Obligé de fuir, il se retira, suivi de sa Femme & de son Fils, en Norwége, dont le Roi le fit arrêter, en intention de vendre cher leur mort au Roi de Danemarck. Informé secrètement de ce dessein par la Reine *Catherine* sa nièce, fille de *Pierre-Canut*, *Eric* trouve moïen de se sauver; & s'empare de l'Ile de Laland & de la Scanie. *Nicolas* s'approche de ces cantons, avec toutes ses troupes. *Eric*, avec un gros Corps de Cavalerie, surprend cette armée, qu'il hache en pièces. Il périt dans ce carnage, outre le Roi *Magnus*, beaucoup d'Evêques & de Seigneurs. *Eric* dut à cette action le surnom d'*Illustre*.

Nicolas, qui s'étoit enfui dans le Jutland, y désigna, dans une Assemblée des Etats, *Harald* pour son successeur. Il se rendit ensuite à Sleswick, dont les habitans le massacrèrent, pour vanger la mort

SAVANS & Illustres.

corder jusqu'à ce qu'il eut eu réponse du Pape sur cet article & sur quelques autres, qu'il n'avoit pas voulu décider lui-même. Le Roi promit d'envoïer aussi bientôt à Rome pour le même sujet: mais, détourné par d'autres affaires, il tarda tant, que le reste de l'année se passa, sans qu'il y eut rien de fini. Le Prélat resta donc en France; se rendit aux invitations de l'Archevêque *Manassès*; & retourna de Rheims au Bec.

Guillaume Warelwaast, Envoïé du Roi près du Pape, ne revint avec les Députés de l'Archevêque qu'en Avril 1106; & remit au Prélat une *Lètre*, du 23 de Mars, par laquelle le Pape, au rapport d'*Eadmer*, « aïant égard à » la soumission du Roi d'- » Angleterre, permètoit » d'absoudre ceux que ce » Prince avoit investis, & » leurs Consécrateurs; & » ceux qui n'avoient pas » fait difficulté de faire » homage au Roi; con- » seilloit à l'Archevêque » de ne pas laisser d'or- » doner à l'avenir ceux » qui feroient un pareil » homage: mais de tâ- » cher de persuader au » Roi de ne le plus exi- » ger; & lui permètoit » enfin de recevoir à sa » communion les trois E- » vêques, qu'il accusoit » d'avoir fait un faux rap- » port, en 1102, & d'ab- » soudre de l'excommu- » nication le Roi & tous » les Seigneurs qui, par » ordre du Pape, avoient » travaillé près de ce Prin- » ce à l'Affaire des Inves- » titures ». Cette dernière absolution étoit de pure formalité. Dès que *Warelwaast* eut été rendre comte au Roi, ce Prince le fit repartir aussitôt pour ramener en Angleterre, *Anselme*, qu'il trouva ma-

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI IV, Roi des Romains.

Boémond, Prince de Tarente & d'Antioche, *continuoit aussi les hostilités contre l'Empereur* Alexis; *& ce Prince ne sachant*, dit Muratori (1), *coment se délivrer de ce Guerrier infatigable, a recours, ainsi que* Dandolo *l'atteste, aux Vénitiens, qui l'assistent d'une puissante Flote. Mais, prenant ensuite un parti plus salutaire, il propose la paix, & la conclut en effet, en promètant & jurant sur les saintes Reliques de bien traiter & de défendre tous ceux qui passeroient par ses Etats pour aller à la Terre Sainte.* Boémond *cesse ensuite les hostilités; & , laissant en repos les Terres de l'Empereur Grec, il revient avec son armée au port d'Otrante.*

1109.

C'est peut-être en cette année que *Paschal* recouvre beaucoup des Biens de l'Eglise Romaine, entre autres la Ville de Tivoli; ce qui ne se fait pas, sans qu'il en coûte la vie à beaucoup de gens. Il assemble ensuite le Peuple Romain au Capitole; & l'anime tellement contre *Etiène Corso*, que tous prènent les armes. Le Château de Montalto est repris; & l'on en rase les Tours. Tous les autres petits Tirans, qui s'étoient emparés de Biens de l'Eglise, rentrent dans le devoir, restituent ce qu'ils avoient usurpé, donent des ôtages pour garans de leur bone conduite à l'avenir, & promètent de ne se point vanger & de ne plus usurper les Biens de S. *Pierre*, ou des autres Eglises. *Henri IV* envoie à Rome les Archevêques *Frédéric* de Cologne & *Brunon* de Trèves, avec d'autres Princes, informer le Pape, qu'il se disposoit à venir en Italie, pour recevoir la Courone Impériale. Le Pape leur répond, « Que de » sa part le Roi sera reçu come par un Père qui l'aime ten- » drement, pourvu qu'il présente un Fils Catholique, Ama- » teur de la Justice & prêt à défendre l'Eglise ».

Flamma, *la querèle des Pavésans & des Milanois continuant, il arriva, cette année, que l'Evêque de Pavie, avec tout son Peuple en armes, marcha du côté de Milan. Les Milanois allèrent à leur rencontre dans une Plaine; & les attaquèrent si vigoureusement, que, l'Armée de Pavie aiant été mise en déroute, l'Evêque & la pluspart des siens restèrent prisoniers, & furent conduits dans les prisons de Milan. Ils furent ensuite remis en liberté: mais d'une manière ignominieuse. On les amena tous sur la Place; on leur attacha, par derrière, des paquets de paille, où l'on mit le feu; & de cette manière on les chassa de la Ville. J'en reviens néanmoins à dire que nous ne pouvons pas nous assurer de la vérité de ces faits sur la parole du seul* Galvano, *qui n'est pas assés exact, & qui montre trop de partialité pour les Milanois. Il met pour Archevêque de Milan en ce tems-ci* Jourdain, *qui n'obtint le Siège qu'en l'année* 1110.

(1) *Ibid.* p. 356.

PAPES.	PRINCES contemporains.	SAVANS & Illuſtres.
abdique deux mois après. Il étoit Prêtre-Cardinal, & s'appelloit Gregoire. *Ce fut S.* Bernard, *alors à Rome, qui fit la réconciliation de cet Antipape avec* Innocent II.	de leur Duc *Pierre-Canut.*	lade au Bec. Il l'engagea cependant à partir : mais la fatigue, aiant augmenté le mal du Primat, l'obligea de reſter à Jumiége ; & d'écrire au Roi ce qui l'empêchoit de ſe rendre à ſes ordres. *Henri* qui, dans le fond, eſtimoit *Anſelme*, jura que ſa mort lui causeroit la plus ſenſible affliction ; & lui manda de ne ſonger qu'à ſa ſanté, l'aſſurant qu'il iroit inceſſamment en Normandie. *Anſelme* alla donc au Bec attendre le Roi ; qui s'y rendit le 15 d'Août, jour de l'Aſſomption. L'Archevêque célébra ſolemnellement la Meſſe, après laquelle, il convint avec le Roi de tous les articles, qui les avoient empêché de ſe réunir pluſtôt. Le Roi s'engagea d'abolir le Cens dont *Guillaume le Roux* avoit chargé les Egliſes d'Angleterre ; de ne rien prendre, tant qu'il vivroit, des Egliſes vacantes ; &, concernant une Taxe, que les beſoins de l'Etat avoient fait mètre ſur les Curés, de ne rien exiger de ceux, qui ne l'avoient pas encore païée, & d'exemter ceux qui l'avoient païée, de toute impoſition pour trois ans ; &, ſous caution, de reſtituer ce qu'il avoit pris des revenus de l'Archevêché de Cantorbéry, pendant l'abſence d'*Anſelme*. L'Archevêque retourna tout de ſuite en Angleterre, où l'on le revit avec joie. Le tout fut confirmé l'année ſuivante. *Le jour des Calendes d'Août*, dit *Eadmer*, Liv. IV de ſon *Hiſtoria Novorum*, en parlant de ce qui concerne l'année 1107, *il y eut à Londre, dans le Palais du Roi, une Aſſemblée de tous les Evêques, les Abbés & les Grands du Roïaume. Pendant trois jours de ſuite, en l'abſence* d'Anſelme,

ERIC IV,

ſurnomé EMUND,

c'eſt à dire L'ILLUSTRE,

troiſième fils naturel d'*Eric III*, proclamé Roi par une partie des Peuples en 1134, reſte ſeul maître de la Courone, en 1135, par la mort de *Nicolas* ; & meurt, aſſaſſiné, en 1138.

Harald ne fut pas en état de diſputer la Courone à ſon Frère. Abandoné de ſes Amis, & même de ſes deux Fils aînés, qui ſervoient dans l'Armée d'*Eric*, il s'enfuit en Norwége. *Eric*, craignant que ſes Neveux n'entretinſſent avec leur Père des liaiſons ſecrètes, qui lui ſeroient préjudiciables, les fit noïer dans la Slye. Leur mort ramène *Harald* en Danemarck. Il ſoulève le Jutland ; & les Peuples s'armoient pour ſa vangeance, lorſqu'*Eric* le ſurprend & le fait mourir avec huit autres de ſes Fils. *Olaff*, le plus jeune, fut ſouſtrait à ſa colère, & conduit en Suède.

Eric fit enſuite repentir les Wandales d'une incurſion dans le Holſtein.

Pour ſe vanger de *Magnus*, Roi de Norwége, qui l'avoit voulu faire périr, & depuis avoit ſecouru *Harald*, & répudié ſa nièce *Catherine*, il favoriſa *Harald-Gilliw*, qui, ſe diſant fils du Roi *Magnus au Pied-nu*, avoit réclamé la Courone, mis les Peuples dans ſes intérêts, & forcé le Roi de partager le Trône avec lui. *Magnus* l'aiant enſuite chaſſé du Roïaume, il avoit imploré la protection d'*Eric*, qui le reconduiſit en Norwége. *Magnus*, vaincu dans un combat & fait priſonier, eut les ieux crevés, fut mis hors d'état de rendre une Femme mère, & fut confiné dans un Couvent.

Eric, après cela, ne ſongea plus, en parcourant les Provinces de ſon Roïaume, qu'à rétablir partout le bon ordre, & qu'à réprimer les vexations des Grands. Sa ſévérité déplut à pluſieurs. *Eſchill*, Evêque de Roſchild, leva le premier l'étendard de la révolte ; & voulut en vain empêcher l'entrée de la Seeland au Roi, qui le prit & le fit charger de fers. Il n'eut ſa liberté, qu'en païant une très groſſe amande, pour laquelle le Clergé contribua.

Ce même Prélat fut élu bientôt après Archevêque de Lunden. Le Roi caſſa l'élection & noma *Rinkon*, Evêque de Sleſwick. Les Scaniens mécontens firent aſſaſſiner *Eric* à Rypen, par *Plog*, Home de qualité de la Juthie. Les autres Conjurés mirent en fuite les Gardes & les Courtiſans. Mais *Eric*, fils de la Princeſſe *Cécile* & d'*Haquin*, oſa défendre ſeul le Corps de ſon oncle de leurs inſultes. Cette action lui valut le Trône.

ROIS DE SUE'DE.

AMUND, dit KOLBRENNER,

c'eſt à dire LE BRULEUR DE CHARBON,

depuis 1022, meurt, à ce que l'on croit, en 1035.

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI IV, Roi des Romains.

La *Comtesse* MATHILDE fait diverses donations au Monastère de Polirone, desquelles les *Diplômes* sont expédiés les uns à Gonzaga, les autres à Ponte del-Duca sur les confins du Bolonès & du Modénès (1). Elle fait expédier à San-Cesario deux autres *Diplômes*, par l'un desquels elle rend beaucoup de Terres à *Landulf*, Evêque de Ferrare (2); & par l'autre elle exemte *Gibert de Gonzague* du logement des Gens de guerre (3).

Les Milanois continuant toujours de faire la guerre à ceux de Lodi; les Pavésans & les Crémonois donent du secours à ces derniers (4).

L'Archevêque *Chrisolas* ou *Grossolan*, revient de Rome dans son Diocèse; &, n'aiant pas pu se faire recevoir à Milan, il va s'établir dans le Château d'Arona, dépendance de son Eglise. Quelques amis lui conseillent de n'y pas rester longtems, & de faire plustôt le voïage de la Terre Sainte; ce qu'il exécute, après avoir nomé son Vicaire général *Ardéric*, Evêque de Lodi.

Pour la gloire de l'Italie, dit MURATORI (5), *l'on ne doit pas taire que, le 21 d'Avril de cette année*, S. Anselme, *Archevêque de Cantorbery & Primat d'Angleterre, Italien de naissance, fut appellé, plein de mérites, à une meilleure vie. En lui l'Eglise de Dieu perdit une de ses grandes lumières, un*

(1) Les *Actes* de ces Donations sont dans *l'Append.* de l'*Hist. de Polirone* du P. *Bacchini.*

(2) La Date de ce *Diplôme*, rapportée dans la *Dissertat. XLI* des *Antiquités d'Ital.* est *Anno Dominicæ Nativitatis MCIX*, Paschale *in Apostolatu Anno X*, *Regnante* Henrico Quarto *quondam* Henrici *Imperatoris Filio*, *Anno Tertio*, *Indictione Secunda.* Cette *Indiction* annonce que la *Charte* est antérieure au 1 de Septembre de cette Année, où commença l'*Indiction III.* D'ailleurs *Henri* est nomé là come Roi de Germanie.

(3) Cette *Charte*, imprimée par *Muratori* dans la *Dissert. XIX* de ses *Antiquit. d'Ital.* lui fait dire, dans ses *Annal.* T. VI, p. 358 : *Il est fait mention, dans ces tems-ci, des* Nobles de Gonzaga, *de qui l'on peut croire qu'étoit descendue cette* Maison (de Gonzague), *laquelle, en* 1328, *commença de posséder Mantoue en Souveraineté.*

(4) *Suivant* Sigonius (*Hist. du R. d'Ital.* Liv X), *il y eut, cette année*, dit *Muratori*, T. VI, p. 359, *guerre entre ceux de Crémone & ceux de Brescia. J'en parlerai sous l'année suivante. Le* Campi (Liv. I de l'*Hist. de Plaisance*), *veut aussi que, dans la présente année, les Brescians, unis au Milanois, se soient emparés de la Ville de Lodi; & qu'ils aient été forcés de l'abandoner par les Crémonois, accourus au secours des Lodigians leurs Alliés. Mais l'autorité des Ecrivains modernes ne suffit pas pour assurer de pareils faits. Il est seulement indubitable, puisque* Landulf de Saint-Paul *le dit, que les Milanois continuèrent de faire la guerre à la Ville de Lodi, qui fut secourue par les Pavésans & les Crémonois.*

(5) T. VI, p. 358.

PRINCES contemporains.

C'est par erreur, ou de ma part, ou de l'Imprimeur, que le nom de ce Prince est écrit Almund, *T. II, p. 985, col. 3.*

AMUND, dit SLEMME,

c'est à dire POSEUR DE BORNES,

succède à son frère *Amund Kolbrenner*, vers 1035; & meurt en 1041.

Son surnom lui vint de ce que, pour obvier aux guerres continuelles entre la Suède & le Danemarck, il posa, de concert avec les Danois, des bornes, qui marquoient les confins des deux Roïaumes. Les Suédois furent peu satisfaits d'un accommodement, par lequel ils perdoient une grande étendue de païs, qui précèdemment avoit dépendu du Roïaume de Gothie. Pour appaiser leurs murmures, *Amund* fit une Expédition dans la Scanie. Il y périt avec la plus grande partie de ses Troupes.

Ce Prince n'eut aucun soin de maintenir l'autorité des Loix; & parut prendre assés peu d'intérêt à la Religion Chretiène, dont son Frère & son Père avoient procuré l'avancement de tout leur pouvoir.

HAQUIN, surnomé ROTHE,

c'est à dire LE ROUGE,

est élu par les Ostrogoths, en 1041, pour remplacer *Amund Slemme*. Il meurt, come on le croit, en 1054.

Les Suèdois, mécontens du choix des Ostrogoths, élurent tout de suite *Steenchil Jungere*: mais ces deux Princes, ne voulant point de guerre, convinrent ensemble qu'*Haquin* règneroit jusqu'à sa mort; & que *Steenchil*, beaucoup plus jeune, lui succèderoit.

STEENCHIL, dit JUNGERE,

c'est à dire LE JEUNE,

né d'une Fille d'*Olaff le Tributaire*, remplace *Haquin Rothe*, vers 1054; & meurt vraisemblablement en 1060.

Il hâta les progrès du Christianisme, & fit règner les Loix.

Les *Chroniques Suédoises* le mètent en guerre avec les Danois: mais il paroît, par l'Histoire de *Swénon II*, Roi de Danemarck, que *Steenchil* vécut toujours en paix.

INGO III, dit FROME,

c'est à dire LE PIEUX,

succède à *Steenchil* probablement en 1060; & meurt vers 1064.

Il voulut achever d'abolir le culte des Dieux d'Upsal, & défendit, par un Edit,

SAVANS & Illustres.

il fut beaucoup question entre le Roi & les Evèques des Investitures *des Eglises. Quelques-uns étoient d'avis que le Roi les donât come son Père & son Frère avoient fait; & non, en obéïssant à ce que l'Apostolique avoit ordoné. Car le Pape* Paschal, *se tenant fermement au* Décret *qu'il avoit publié sur ce sujet, avoit accordé les* homages, *que le Pape* Urbain *avoit défendus, ainsi que les* Investitures; *&, par ce moïen, il avoit obtenu que, sur celles-ci, le Roi se conformât aux* Décrets *des Papes. . . . Ensuite, en présence d'*Anselme, *le Roi consentit à tout; & statua qu'à l'avenir, à comter de ce jour, persone en Angleterre ne recevroit du Roi ou de toute autre main laïque, l'*Investiture *d'un Evêché, ou d'une Abbaïe;* Anselme *accordant de son côté que ceux, qu'on auroit élus pour quelque Prélature, ne seroient point privés de la consécration de leur Dignité pour l'*Homage *qu'ils auroient fait au Roi.* Le Roi pourvut ensuite, en consultant *Anselme*, aux Evêchés vacans; & ce fut alors, que *Guillaume* de *Warelwaast* fut fait Evêque d'Excester.

Come il entre toujours de l'Home dans la plupart des actions des Gens même les plus pieux & les plus saints; ce n'est pas offenser la mémoire d'un Archevêque encore plus estimable par la pureté de ses mœurs, que par la beauté de son génie & l'étendue de sa science, que d'oser dire qu'il s'ennuioit de son exil; & que la crainte que le Pape & le Roi ne s'accommodassent sans lui, ce qui n'est que trop ordinaire dans de pareilles contestations, lui fit prendre la résolution de prononcer lui-même la Sentence d'excommunication contre *Henri*; ce que *Paschal II* & la Cour de Rome n'avoient pas cru qu'il convînt de faire.

Depuis le Pontificat de *Nicolas II*, où le Cardinal *Hildebrand* commença de mètre la main à l'exécution de ses projets, en attaquant les Princes sur les *Investitures*, on tendit visiblement à mètre le Clergé dans une indépendance absolue des Souverains; car c'est ce que la Cour de Rome appelloit la liberté de l'Eglise. Il ne faut donc pas croire que, par cet accommodement, cette Cour renonçât à ce dessein. Forcée par les circonstances, elle consentit à ce qu'on appelle une *paix plâtrée*. Elle avoit fait révolter *Henri le Jeune*, reconnu Roi de Germanie, contre son Père l'Empereur *Henri III*. Cet Empereur avoit été déposé. Lorsqu'il excitoit toutes les Puissances de l'Europe à prendre sa querèle contre son Fils, il étoit mort

ÉVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI IV, Roi des Romains.

des plus illuſtres & des plus ſavans Evêques de ce ſiècle, aux Ouvrages duquel la Théologie Scholaſtique a beaucoup d'obligation, parceque c'eſt par lui principalement qu'elle s'eſt introduite; & que c'eſt depuis lui que l'on a commencé de la cultiver avec beaucoup d'application dans les Ecoles de Paris & de la France.

Dans les années précèdentes, dit encore MURATORI (1), *les Genois avoient fourni de grands ſecours pour la Guerre Sainte en Orient. Ils ſecourent ſi vigoureuſement, dans la préſente année, avec une Flote de ſoixante-&-dix Vaiſſeaux*, Baudouin, *Roi de Jéruſalem, que ce Prince ſe rend maître de la Ville de Tripoli. D'autres placent cette conquête avant cette année.* On ſent bien qu'il s'agit-là de Tripoli de Sirie.

1110.

LES Députés d'*Henri IV* étoient vraiſemblablement encore à Rome, lorſque, le 7 de Mars, *Paſchal II* tient dans la Baſilique de Latran un Concile, « où l'on renouvelle les *Décrets des* » *Inveſtitures*, & les Canons qui défendent aux Laïcs de diſpoſer » des Biens des Egliſes; & l'on excommunie ceux qui pilloient » les débris des Naufrages ». Les Députés d'*Henri*, paſſant par la Lombardie, vont viſiter la *Comteſſe* MATHILDE, qui les reçoit come il convenoit à ſon rang. Cependant *Henri*, célèbrant à Ratisbone la fête de l'Epiphanie, fait part aux Princes Germaniques de ſon deſſein d'aller en Italie pour s'y faire couroner Empereur par le Pape; &, le leur aiant fait approuver à tous, il emploie ſix mois à ſe préparer. Outre l'Armée, qui le devoit accompagner, il ſe pourvoit de gens habiles, capables de défendre ſes droits (2). Au mois de Juin, le Pape, qui craignoit quelque violence de la part du Roi, dont il ſavoit les préparatifs, va de Rome au Mont-Caſſin. Il y fait venir ROGER, *Duc de Pouille*, ROBERT, *Prince de Capoue*, & tous les *Comtes de la Pouille;* & fait avec eux un Traité par lequel ils s'engagent de prendre les armes pour ſa défenſe, s'il en eſt beſoin. Il revient enſuite à Rome, & fait jurer à tous

(1) T. VI, p. 358.
(2) *Parmi ces gens*, dit *Muratori*, T. VI, p. 360, *on compte un Ecoſſois, appellé* David, *qui mit enſuite par écrit toute cette Expédition en un très beau ſtile.* L'Abbé d'Urſperg *avoit cette Hiſtoire ſous les ieux, mais elle ne s'eſt pas conſervée juſqu'à nos jours.* Il s'en trouve quelques Fragmens dans l'*Hiſtoire de Guillaume de Malmsbury.*

PRINCES contemporains.

de leur offrir des Sacrifices. Ses Sujets Idolâtres se révoltèrent; le chassèrent du Roïaume; &, l'étant allé chercher dans sa retraite en Scanie, le massacrèrent dans son lit. Son Corps fut inhumé depuis au Monastère de Warnheim, dans la Gothie Occidentale.

HALSTAN

succède, vers 1064, à son frère *Ingo III*; & meurt autour de 1080.

Il règna sans guerre; & dut à ses vertus l'estime & l'amitié de ses Sujets.

PHILIPPE

monte sur le Trône après son père *Halstan*. On le croit mort en 1100.

Aussi vertueux que son Père, il ne fut pas moins cher aux Suédois.

INGO IV, surnomé GUTHE, c'est à dire LE BON,

fils du précédent, en est le Successeur en 1100, à ce que l'on croit; & meurt en 1130.

Il eut les vertus de ses quatre derniers prédécesseurs; &, come eux, il vécut en paix avec ses voisins. Il fit observer les Loix, & rendre exactement la Justice. Il punit avec sévérité les injustices, les violences & les brigandages. Ce fut la cause de sa mort. Les Ostrogoths trouvèrent son joug trop pesant; & l'empoisonèrent, lorsqu'il étoit au Monastère de Wreta, dans leurs cantons.

Sa Femme *Raguilde*, Princesse très pieuse, fut, après sa mort, l'objet de la vénération des Peuples. On alloit en foule visiter son tombeau.

Cette Princesse fut mère de deux Filles, *Catherine*, que l'Histoire de Suède dit Femme d'*Eric le Saint*, Roi de Danemarck; & *Marguerite*, Femme de *Magnus*, Roi de Norwége.

Ces mariages resserrèrent l'amitié des trois grandes puissances du Nord; & conservèrent la Province de Wermland à la Suède. *Magnus*, la prétendant une appartenance de sa Courone, avoit envoïé, du vivant d'*Ingo IV*, des Troupes s'en emparer. Les trois Rois eurent une entrevue, où l'Affaire fut examinée avec soin; & *Magnus*, aiant reconnu que sa prétention étoit mal fondée, y renonça pour lui & ses successeurs.

RAGWALD, surnomé KNAPHOEFD,

élu Roi par les Wisigoths en 1130, après la mort d'*Ingo IV*, meurt, assassiné, en 1133.

Tout le mérite de ce Prince fut d'être

SAVANS, & Illustres.

au commencement d'Août 1106; & le jeune Roi n'avoit déja que trop fait voir qu'il ne seroit pas, sur l'article des *Investitures*, plus accommodant que son Père. C'étoit même pour cela que *Paschal II* étoit passé du Concile de Guastalle en France, afin de s'assurer, à tout évènement, la protection de cette Courone. Pour ne pas irriter *Henri*, Roi d'Angleterre, qui, depuis peu, maître de la Normandie, étoit beaucoup plus puissant qu'il ne l'avoit été jusqu'alors, & dans la crainte que le jeune *Henri IV* ne parvînt à le mètre dans ses intérêts, il faloit que Rome rabatît de sa hauteur avec lui: mais en même tems il ne faloit pas qu'elle parût approuver, ou tolérer les *Investitures*, qu'elle avoit, sur la fausse interprétation d'une cérémonie indifférente, tant de fois condamnées, come des attentats sacriléges. Le prétexte étoit qu'on y emploïoit la *Crosse* & l'*Anneau*, lesquels, marques d'une Dignité Ecclésiastique, servoient dans les cérémonies les plus saintes de la Religion. S'il n'eût été question, pour une plus grande décence, que de réformer cette espèce d'abus, on eût essaïé, par la voie des remontrances, d'engager les Princes à doner, avec d'autres simboles, l'*Investiture* des *Fiefs* relevans d'eux. Mais, come on avoit un tout autre but, on attaqua l'*Investiture* même, quoiqu'on sût bien qu'étant de droit, elle ne pouvoit pas être condamnée. Le Conseil Germanique, qui vit du premier coup d'œil où l'on vouloit atteindre, ne chercha point de voies de conciliation. Il ne songea qu'à couper cours aux attentats qu'il prévoïoit. Rome, parvenue à mètre *Henri III* en état d'avoir beaucoup de peine à se soûtenir sur un Trône chancelant, ne garda plus de mesures. *Urbain II* alla plus loin que *Gregoire VII*. Il défendit aux Ecclésiastiques, non seulement de recevoir des Laïcs l'*Investiture*: mais encore de leur rendre aucune sorte d'*Homage*. Mais, en proscrivant l'*Homage*, il ne le traita point de sacrilége. Il se contenta de le défendre come indécent. Rome, come on le voit, sait toujours, en avançant, se ménager la faculté de reculer sans perdre de terrain. C'en est assés pour faire voir que cet accommodement, que l'on doit présumer fait de bone-foi par *Anselme*, ne fut pas confirmé par la Cour de Rome avec la même bone-foi. *Paschal*, dans sa *Lètre*, n'accorde pas au Roi le droit d'obliger les Evéques & les Abbés à lui rendre *Homage* de leurs *Fiefs*; il conseille

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI IV, Roi des Romains.

les Barons Romains qu'ils le défendront de même. Le Roi, de ſon côté, ſe met en marche vers le mois d'Août. Il prend, avec une partie de ſon Armée, la route de la Savoie, & arrive heureuſement à Ivrée. Le 12 d'Octobre, étant à Verceil, il confirme à *Jean*, Abbé de Saint-Ambroiſe de Milan, tous les Privilèges de ſon Monaſtère (1). Il ſe rend enſuite à Novare; &, voïant le Peuple ſe refuſer à tout ce qu'il en prétendoit, il fait brûler les Maiſons & renverſer les murs, afin d'épouvanter par ce ſpectacle les autres Peuples. Tous les Châteaux, tous les Bourgs, qui n'exécutent pas ſur le champ ſes ordres, éprouvent le même traitement. Il reçoit de toutes les Villes de Lombardie des vaſes d'or & d'argent, & de l'argent monoïé, hors de celle de Milan; ce qui détruit la prétention de ceux qui veulent qu'il ait alors reçu dans cette Ville la Courone du Roïaume d'Italie (2). Après avoir paſſé le Pò, il ſe rend à Plaiſance, où les Citoïens le reçoivent avec de grands témoignages de joie, & lui font de très riches préſens. Aiant joint enſuite dans la Plaine de Roncaglia l'autre partie de ſon armée, venue par le Trentin, il y tient, ſuivant l'uſage, la Diète générale du Roïaume, tous les Princes, les Barons, les Vaſſaux de la Courone & les Magiſtrats des Villes s'y étant aſſemblés pour cet effet. Il y fait auſſi la revue de ſon armée, qui montoit à 30 mille homes de Cavalerie choiſie, ſans comter les Italiens accourus pour lui rendre le Service militaire. Il paſſe enſuite à Parme, aiant de l'inquiétude au ſujet de la *Com-*

(1) Il en eſt parlé par le *Puricelli* dans ſes *Monumens de la Baſilique Ambroſiène.*

(2) Sigonius (Liv. X de l'*Hiſt. du R. d'Ital.*), dit *Muratori*, p. 360, *écrit qu'*Henri *paſſa* (de Novare) *à Milan; & qu'il y fut couroné par l'Archevêque* Chriſolas *ou* Groſſolan, *avec la Courone de fer. Il ſe fonde ici ſur ce qu'écrivoit* Galvano Fiamma *vers* 1335. *Il eſt vrai qu'il dit, « Qu'*Henri *vint à Milan, » & qu'il y reçut la Courone du Roïaume d'Italie de l'Archevêque* Jourdain, *qui » l'accompagna juſqu'à Rome ». Mais ce ſont là de pures fables. Aucun des Anciens ne parle de ce Couronement; &* Donizon, *Hiſtorien contemporain, le nie expreſſément, lorſqu'il écrit* (Liv. II, Ch. 18), *que toutes les Villes de Lombardie envoïèrent à* Henri *des vaſes d'or & d'argent, & de l'argent monoïé; & que la ſeule Ville de Milan ne le voulut point reconnoître pour Seigneur, ni lui païer aucune contribution.*

Aurea vaſa ſibi, necnon argentea miſit
Plurima cum multis Urbs omnis denique nummis.
Nobilis Urbs ſola Mediolanum populoſa
Non ſervivit ei, nummum neque contulit æris.

Voila donc ce qui prouve qu'on ne doit pas admètre ce Couronement. D'ailleurs Groſſolan *ne demeuroit pas alors à Milan, puiſqu'il étoit parti pour la Terre Sainte; & l'on n'avoit pas encore élu* Jourdain, *Archevêque de Milan.*

PRINCES contemporains.

d'une taille très avantageuse & d'une force extraordinaire.

Incapable de règner, il voulut usurper un pouvoir despotique; & son ambition le perdit. Les *Wisigoths*, qui le voïoient de mauvais œil sur le Trône, le massacrèrent près de Carlesby, lieu voisin de Scara, Ville de la Gothie.

MAGNUS,

fils de *Nicolas*, Roi de Danemarck, est élu Roi par les Ostrogoths en 1133; & périt en Danemarck dans un combat en 1135.

Les Wisigoths élurent un autre Roi, qu'on ne nome pas, & que les Ostrogoths firent assassiner: mais *Magnus* ne vécut pas beaucoup avec ses Sujets, les troubles de Danemarck l'y rappellant sans cesse.

SUERCHER II

est élu successeur de *Magnus* en 1135, ou 1136, & reconnu Roi par toute la Suède. Il meurt en 1150.

*Son Article à l'*Epoque *suivante.*



ROIS DE HONGRIE.

ETIÈNE I,

Duc en 997, Roi en 1000 ou 1008, meurt le 15 d'Août 1038.

J'ai dit, à l'*Epoque* précèdente dans l'Art. de ce Prince, à qui la Hongrie dut l'établissement du Christianisme, qu'il lui fut accordé, par le Pape *Silvestre II*, pour lui & pour ses successeurs, *le pouvoir de faire porter devant lui la Croix*, *signe de l'Apostolat.* Ce sont les termes de la *Bulle*. Je devois dire aussi, que *Silvestre* ajoute: *& de disposer & règler les affaires des Eglises de votre Roïaume, présentes & à venir, come tenant notre place & celle de nos Successeurs.* C'est à dire que *Silvestre* établit *Etiène* & ses successeurs, *Légats perpétuels en Hongrie.* C'est ce qu'*Urbain II* fit dans la suite en faveur du *Grand-Comte Roger* pour la *Sicile*. Si le titre de *Légat* n'est pas énoncé dans la *Bulle* de *Silvestre*; c'est que, de son tems, l'usage des Légats n'étoit pas encore aussi fréquent qu'il le fut dans la suite. La *Bulle* de *Silvestre II* fut confirmée par le Concile de Constance, à la prière de l'Empereur *Sigismond*, Roi de Hongrie.

PIERRE *surnomé* **L'ALLEMAND**, élu pour succèder au Roi *Etiène*, en

SAVANS & Illustres.

seulement à l'Archevêque de ne pas refuser de consacrer ceux, qui se trouveroient avoir rendu cet *Homage*; & le charge de persuader au Roi de ne le plus exiger. Par là le *Décret* d'*Urbain II* subsistoit sans atteinte. *Paschal* toléroit seulement ce qu'il ne pouvoit pas empêcher dans les circonstances actuelles. Il justifioit la conduite de ses prédécesseurs & la siène propre, en obtenant du Roi la suppression de la vaine cérémonie des *Investitures*; &, les laissant, malgré lui, subsister sous une autre forme, il réservoit à ses Successeurs la faculté de les attaquer de nouveau, quand l'occasion s'en présenteroit, en demandant la soumission au *Décret* d'*Urbain II* contre l'*Homage*. Ainsi, Rome parut dans cet accommodement, consentir à reculer; & ne recula point en effet.

Je me suis étendu sur ce démêlé d'*Anselme* avec *Henri I*, parceque je l'avois promis dans l'Article de ce Prince; & parcequ'il fait partie de la querèle des Investitures, l'objet le plus important de cette *Epoque*.

La maladie, dont *Anselme* mourut, fut un dégoût général, qui lui dura six mois. Dans cet état, il ne négligea pas de soûtenir les droits & la dignité de son Eglise. *Thomas*, que l'on avoit élu Archevêque d'Yorck & qui fut le second de ce nom, différoit de se faire sacrer, parceque les Chanoines de sa Cathédrale, prétendant leur Eglise l'égale de celle de Cantorbéry, ne vouloient pas souffrir qu'il promît obéissance au Primat, & se flatoient qu'*Anselme* n'aiant pas encore beaucoup à vivre, ils pouroient ensuite le faire sacrer, sans qu'il promît cette obéissance. *Anselme*, qui, malgré le dépérissement occasioné par son incommodité, ne cessoit pas de travailler de vive voix à l'instruction de ses ouailles, d'expèdier par lui-même toutes les Affaires qui se présentoient, & de se hâter de finir les Ouvrages qu'il avoit commencés, sentant enfin que l'augmentation de son mal annonçoit sa dissolution prochaine, écrivit une *Létre circulaire* à l'Elu d'Yorck & à tous les Evêques d'Angleterre, par laquelle, « il interdisoit *Thomas* de toute fonc- » tion de Prêtre; lui défendoit de » s'ingérer au Ministère pastoral, jus- » qu'à ce que, cessant de se révolter » contre l'Eglise de Cantorbéry, il lui » promît l'obéissance, come ses prédè- » cesseurs avoient fait; & défendoit de » plus, s'il persistoit dans sa révolte, à » tous les Evêques de la Grande-Bereta- » gne, sous peine d'Anathême perpé-

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI IV, Roi des Romains.

teſſe MATHILDE. Come *Ducheſſe & Marquiſe de Toſcane*, elle avoit du l'aller recevoir à la dêcente des Alpes. Elle s'en êtoit abſtenue; & ne s'êtoit point trouvée à la Diète. Beaucoup de Princes & de Barons de ſa ſuite vont la viſiter, curieux de connoître une Princeſſe ſi ſupérieure à ſon Sexe, & ſi renomée dans toute l'Europe. *Henri* l'envoie d'abord complimenter; & lui députe enſuite pour traiter avec elle. Elle ſe rend pour cet effet à *Bibianello*, préſentement *Bianello*. Le Traité ſouffre apparemment quelques difficultés; &, la ſaiſon des pluies commençant à rendre le paſſage de l'Apennin difficile, *Henri* s'achemine vers la Toſcane, avant la fin de Novembre, par la route du Mont Bardon, ou de Pontremoli. Le Château de Pontremoli, qui pour lors appartenoit à la *Comteſſe* MATHILDE, & que ſa ſituation & la hauteur de ſes tours rendoient très fort, lui réſiſte. Il l'aſſiége, l'emporte d'aſſaut & le ruine; ce qu'il n'auroit ſans doute pas fait, s'il avoit êté d'accord avec MATHILDE. Cet évènement applanit les difficultés, qui retardoient le Traité. La *Comteſſe* promet enfin aux Députés du Roi « d'entre- » tenir une étroite liaiſon avec lui; de lui garder fidélité come » Vaſſale; & de procurer ſes avantages en Italie, en tout, » excepté dans ce qui pourroit intéreſſer la Religion & l'o- » béiſſance due au Souverain Pontife (1) ». Le Roi, continuant

(1) *Muratori* dit, T. VI, p. 362, « Que le Château de Pontremoli pour » lors appartenoit probablement aux *Princes d'Eſte*; & renvoie au Chap. 7 » des *Antiquit. d'Eſte* ». On lit, dans ce Chapitre, un *Diplôme* accordé par l'Empereur *Henri III*, en 1077, aux *Marquis Hugue & Foulque*, fils du *Marquis Albert-Azzon II d'Eſte*. Ce *Diplôme* leur confirme toutes les Poſſeſſions de leur Maiſon, & *Pontremoli* s'y trouve nomé. C'eſt une preuve qu'en 1077 il appartenoit à la *Maiſon d'Eſte*: mais ce n'eſt pas une preuve qu'elle le poſsédât encore en 1110. Le *Fiorentini*, Liv. II, pp. 305 & 306, prouve qu'alors ce Château êtoit du Domaine de la *Comteſſe Mathilde*; & la preuve qu'il en done eſt ſans réplique. Le 4 de Mars 1110, le Comte *Ugolinello*, des *Nobles* dits *de la Maiſon des Fils de Gui de Villa di Caſtro Vetere e San-Michele di Garfagnana*, dona *pour le remède de ſon ame*, à la Pieve de *Villa di Caſtro Vetere* la Dîme impoſée, en 983, par le *Comte Gui* ſon biſaieul, ſur chaque Maiſon de ce lieu, laquelle avoit êté juſqu'alors païée régulièrement. L'*Acte* eſt paſſé dans la Tour de la Maiſon & Cour de Juſtice du *Comte Ugolinello*, dans ſa Terre de *San-Michele*. Le 4 d'Octobre de cette même année 1110, à la Requête du Prêtre *Coſci*, Curé de *Villa di Caſtro Vetere*, la *Comteſſe Mathilde* approuva & confirma la Donation du *Comte Ugolinello*, enſaiſinant ledit Prêtre *Coſci* & ſes ſucceſſeurs dans ladite Pieve de tous les Droits que l'*Acte* du Comte leur donoit ſur la choſe donée. Ce *Diplôme* eſt *Fait à Pontremoli dans le Palais appellé della Corte ſur les confins*. Le *Fiorentini* done à la ſuite de ſon Liv. III, pp. 168 & 169 ces deux *Actes* même, copiés d'après un *Inſtrument autentique* conſervé à Lucque chés *Franceſco di Lelio* des *Nobles de la Maiſon des Fils de Gui*. Un ſecond *Acte* prouve invinciblement que *Mathilde* êtoit à Pontremoli le 4 d'Octobre 1110, & qu'elle en êtoit Dame, puiſqu'elle en avoit la Juſtice

PRINCES contemporains.

1038, est déposé en 1041 ou 1042.

Il est dit, T. I, p. 16 de l'*Histoire des Révolutions de Hongrie*, imprimée en 1739, en 5 vol. *in*-12, « Que la mort » *d'Emeric*, fils unique d'*Etiène*, occa- » siona des cabales pour l'élection d'un » successeur à ce Roi, lequel avoit épou- » sé *Gisèle*, fille de l'Empereur *Henri* » *II*: Que cette Princesse, n'aiant plus » de Fils à mètre sur le Trône, travailla » pour son propre Frère, appellé *Pier-* » *re* & surnomé *l'Allemand*, & qu'elle » réussit ». *Gisèle*, femme de *S. Etiène*, étoit Sœur, & non fille d'*Henri*, *II* come Roi de Germanie, & *I* come Empereur; & l'on ne trouve point, dans les Listes généalogiques de la *Maison Impériale de Saxe*, de Prince qui s'appellât *Pierre*. Dans le même T. du même Ouvrage, il est dit, p. 17, « Que le suc- » cesseur de *Pierre* eut une guerre avec » l'Empereur *Henri*, qui vouloit réta- » blir *Pierre*, son fils, sur le Trône ». L'Empereur, dont l'Auteur parle à la p. 16, est l'Empereur *Henri I*, qui n'eut point d'Enfans, & qui, mort en 1024, ne put pas vouloir rétablir *Pierre* déposé en 1041 ou 1042. Celui qui voulut rétablir ce Roi, fut *Henri II*, qui, successeur en 1039 de son père *Conrad* au Roiaume de Germanie, n'avoit point de frère, & n'eut point d'autres fils que l'Empereur *Henri III*, né en 1050, & *Conrad*, Duc de Bavière, né en 1052 & mort en 1056.

Je trouve ailleurs que *Pierre* étoit fils d'une Sœur de *S. Etiène*, dont l'intention avoit été de désigner pour successeur le Prince *Egruth*, son Cousin. Quoi qu'il en soit il paroît certain que *Pierre* dut la Courone aux intrigues de la Reine *Gisèle*, dont il se peut qu'il fût parent par son Père. Le surnom de l'*Allemand*, & la préférence donée par ce Prince aux Allemans sur les Hongrois, ne laissent pas lieu de douter qu'il ne fût de leur Nation.

Sa mauvaise conduite & la dureté de son gouvernement engagèrent les Hongrois à se doner, en 1041 ou 1042, un autre Roi, qui fut *Aba*, ou *Owon*, mari d'une autre Sœur de *S. Etiène*.

Les causes de la déposition de *Pierre* furent qu'il avoit exilé les trois frères *André*, *Béla* & *Levanta*, Princes du sang des Souverains de Hongrie, & d'autres Grands-Seigneurs; qu'il en avoit fait mourir quelques-uns, sans les faire juger suivant les Loix; qu'il avoit rempli d'Etrangers les postes considérables; & qu'il avoit empêché la tenue des Diètes ordinaires.

SAVANS & Illustres.

» tuel, de le sacrer, ou, s'il se faisoit » ordoner par des Etrangers, de le » reconnoître pour Evêque & de le re- » cevoir à leur communion ». Cette *Lètre*, après sa mort, produisit l'effet qu'il en avoit espèré. Tous les Evêques résolurent de s'y conformer; & le Roi, de l'avis des Grands, enjoignit à *Thomas* de promètre obéissance à l'Eglise de Cantorbéry, sinon de renoncer à son élection.

Anselme, affoibli jusqu'à ne pouvoir plus marcher, se faisoit porter tous les jours à la Messe; & ce ne fut qu'avec peine que l'on obtint de lui qu'il s'en abstînt cinq jours avant sa mort. Il perdit la parole vers le soir du Mardi-Saint, 20 d'Avril 1109; & mourut le lendemain au point du jour, dans la 76[e] année de son âge, & la 16[e] de son Pontificat.

L'*Histoire litéraire de la France*, T. IX, pp. 416-65, offre un détail ample & satisfaisant sur *les Ecrits sincères & avérés de S. Anselme*; sur *ses Ecrits supposés*; sur *son génie*, *son érudition*, *sa doctrine*, *sa manière d'écrire*; & sur *les Editions de ses Œuvres réunies ensemble*.

LÉON D'OSTIE ou DE MARSI,

Moine, Bibliothécaire & Doïen du Mont-Cassin, puis Cardinal-Evêque d'Ostie, meurt le 22 de Mai 1112, suivant *Angelo della Noce*, Abbé du Mont-Cassin, ou plustôt 1115, come *Ughelli* le déduit d'une *Bulle* de *Paschal II*.

Il étoit du Comté de Marsi, peut-être même de la Ville de ce nom, que l'on nome aussi Marsico. L'on ne sait point quelle étoit sa Famille: mais de ce que, par sa Mère, il étoit neveu de *Jean*, Evêque de Sora, l'on peut penser qu'il étoit d'une Famille noble.

A l'âge de 14 ans, il fut reçu par l'Abbé *Didier* au Mont-Cassin; & cet Abbé prit soin de son éducation & de son avancement. Il eut pour Maître dans la vie monastique *Adelmaire*, né d'une Famille noble de Capoue, qui, précèdemment Clerc de l'Eglise de cette Ville & Secrétaire du Prince *Richard I*, étoit Moine alors, qui fut envoïé depuis en Sardaigne en qualité d'Abbé, avec quelques-uns de ses Frères, & que le Pape *Alexandre II* fit ensuite Abbé de Saint-Laurent hors des murs de Rome & Cardinal.

Après la mort de l'Abbé *Didier*, qui fut *Victor III*, *Odérise*, son successeur à l'Abbaïe du Mont-Cassin, chargea

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI IV, Roi des Romains.

ſa marche, arrive enfin à Florence. Il y célèbre les fêtes de Noël avec beaucoup de pompe; & reçoit de toutes les Villes de Toſcane des Députés avec des préſens & des contributions (1).

Les Padouans qui, depuis pluſieurs années, étoient en querèle avec les Vénitiens, au ſujet des limites de leur Territoire, ſe liguent, cette année, avec ceux de Tréviſe & de Ravenne; &, le 4 d'Octobre, les Troupes confédérées en viènent aux mains avec celles de Veniſe, qui les mètent en déroute & leur font cinq cens ſept priſoniers.

Les Milanois & les Crémonois ſe livrent une bataille, que les derniers perdent (2).

(1) *Muratori* dit, à la même page 362: *Si ce fut de bon cœur* (que ces Villes en agirent ainſi), *je ne le ſais pas.* Pandulf de Piſe, *Hiſtorien de ce tems-là* (dans la *Vie de Paſchal II*) *appelle* Henri *l'*Exterminateur de la Terre, *envoïé par la colère de Dieu en Italie. Il ajoute que* dans ſa route, annonçant la Paix, il renverſa frauduleuſement beaucoup de Villes & de Châteaux, & ne ceſſa point de détruire des Egliſes. Il faiſoit continuellement arrêter les Catholiques & les Religieux qu'il pouvoit rencontrer; & ne ceſſoit pas de chaſſer de leurs propres Maiſons ceux qu'il ne pouvoit pas avoir entre ſes mains. *Tel étoit ce Prince, dont les Allemans & les Italiens ſe ſervirent pour écraſer ſon père* Henri (III). *Il ſe montra beaucoup plus méchant que ſon Père, come nous le verrons en avançant.* Sans contredit *Henri IV*, qui détrona ſon père *Henri III*, étoit beaucoup plus méchant que lui: mais uniquement à l'égard de ſon Père. La réflexion de *Muratori* tombe ſur la conduite d'*Henri IV* avec *Paſchal II*, la Cour de Rome & les Italiens; & cette réflexion pèche contre l'Equité. La conduite d'*Henri* trouve ſa juſtification dans la Politique la plus ſaine & dans la raiſon la plus épurée. Un Souverain eſt obligé de punir les attentats à ſon autorité, dont il eſt comtable à ſes ſucceſſeurs, ainſi qu'à Dieu, qui la lui done. A l'égard du *propos* de *Pandulf*, que *Muratori* nous a cité, j'ai pris ſoin d'avance d'apprendre aux Lecteurs ce qu'ils en doivent penſer, quand j'ai dit qu'en liſant cet Auteur, il faloit faire attention aux motifs qui pouvoient l'avoir fait parler. Domeſtique du Pape *Paſchal II*, il n'a garde d'en avouer les torts à l'égard de ſon Souverain. Il veut même en dérober la connoiſſance, en les taiſant. Il veut faire penſer que le Pape ne put pas avoir tort avec un Souverain, qu'il annonce come aiant commencé par avoir des torts à l'égard de tous ſes Sujets. *Henri IV* n'eut qu'un tort, que les Ecrivains du parti de la Cour de Rome, n'avoient garde de lui pardoner. Il vit très bien que cette Cour, non contente de travailler à ſecouer le joug de l'obéiſſance qu'elle devoit à ſes Souverains, étoit réſolue de les aſſervir eux-même aux loix, que ſon ambition leur preſcriroit.

(2) *Il me ſemble probable, pour ne pas dire certain*, dit l'*Annaliſte d'Italie* au même endroit, *que ce fut cette année, avant l'arrivée du Roi* Henri *en Italie, qu'il y eut guerre entre les Crémonois & les Breſcians. C'eſt ſous cette année qu'en parle* Galvano Fiamma, *qui dit, « Que les Crémonois eurent le bonheur de mètre en déroute l'Armée de Breſcia: mais que les Milanois, étant venus au ſecours des Breſcians, attaquèrent ſi bravement les Crémonois vainqueurs, qu'ils les mirent en fuite; & que, les pourſuivant l'eſpace de pluſieurs milles, ils en firent un grand carnage, ſurtout lorſqu'ils furent arrivés au bord de l'Oglio ». La vérité de ce fait eſt confirmée par* Sicard, *Evéque de Crémone, de qui ſont ces paroles.* Anno Domini MCX fuit bellum inter Mediolanenſes & Cremonenſes apud Brixianorium, Cremonenſibus perniciosum (L'An du Seigneur

PRINCES contemporains.

ABA, ou OWON,

élu pour remplacer *Pierre* en 1041, ou 1042, meurt en 1045.

Cruel par tempérament & par politique, il fit mourir, sous différens prétextes, ceux des Grands qui lui firent ombrage, & ne ménagea guère le sang du Peuple.

Pierre aiant réclamé la protection de l'Empereur *Henri II*; *Aba* prévint ce Prince par une incursion dans les Provinces Germaniques. Quand ensuite il vit tous les Princes du Roïaume s'intéresser pour *Pierre*, il fit la paix avec l'Empereur, qui consentit d'abandoner son rival.

Après cette paix, les Parens de ceux qu'il avoit immolés à ses soupçons, se révoltèrent; &, se voïant près de succomber, recoururent à l'Empereur, qui reprit le dessein de rétablir *Pierre*. *Aba*, vaincu dans une bataille, s'enfuit; & fut tué dans sa fuite par ceux qui l'accompagnoient. Quelques-uns disent que, pris dans la bataille, il fut remis à *Pierre*, qui lui fit couper la tête.

PIERRE dit L'ALLEMAND, *rétabli.*

La mort de son rival, la protection de l'Empereur *Henri II* & la faveur des Mécontens, le replacent sur le Trône en 1045: mais il le reperd en 1047.

Les principaux du Roïaume, le voïant se conduire come il avoit fait la première fois, sollicitèrent les deux frères *André* & *Bela*, Parens de S. *Etiène*, retirés l'un en Bohème, l'autre en Pologne, de venir au secours de leur patrie.

Pierre, aiant découvert la conspiration, ôta la vie aux Chefs, & fit crever les ieux à leurs complices. Les deux Princes cependant, avec quelques secours des Puissances qui les protégeoient, se rendirent en Hongrie; & *Pierre*, surpris à la chasse, eut les ieux crevés; & mourut en 1047, ou 1050.

ANDRÉ I,

monte sur le Trône en 1047; & le perd, avec la vie, en 1057, ou 1058.

Tout ce qui restoit d'Idolâtres en Hongrie avoit pris parti pour *André* contre *Pierre*, à condition qu'il aboliroit le Christianisme. C'est une condition qu'il ne se crut pas obligé d'observer. Il n'eut pas plustôt reçu la Courone, qu'il fit prêcher l'Evangile dans tout le Roïaume; dona ses soins à détruire les faux préjugés du Peuple à cet égard; &

SAVANS & Illustres.

Léon d'en écrire l'*Histoire* & celle des autres Abbés de la Maison. L'Abbé *Didier* avoit autrefois chargé de faire un pareil Ouvrage *Alfane*, qui fut Archevêque de Salerne, *I* de ce nom, & de qui j'ai fait un Article dans la première partie de ce Tome: mais *Alfane* n'eut pas plustôt entrevu le travail qu'il faloit faire, qu'il s'exemta de l'entreprendre. Il s'accordoit mal avec son genre d'étude. *Léon*, emploïé, par ordre d'*Odérise*, au service d'*Urbain II*, & par *Odérise* lui-même à différentes Affaires, fut quelque tems sans mètre la main à l'Ouvrage.

Il a partagé sa *Chronique* en trois Livres. Les deux premiers, vont depuis environ l'An 500 jusqu'à la mort du prédécesseur immédiat de *Didier*. Le troisième, destiné pour l'*Histoire* de cet Abbé, devoit être suivi d'un quatrième: mais, prévenu par la mort, ou détourné par d'autres occupations, *Léon* n'en a fait que les 35 premiers Chapitres, auxquels *Pierre Diacre* en a joint 39 autres, qui conduisent cette *Chronique* jusqu'à la mort de *Victor III*; &, continuant le plan de *Léon*, il a fait un quatrième Livre, qu'il termine par la mort de l'Antipape *Anaclet II* en 1138.

L'Ouvrage entier porte le nom de *Chronique du Mont-Cassin*. Il fut imprimé la première fois à Venise en 1513; puis à Paris en 1603; à Naple en 1616, avec des *Notes* de *Matteo Loreti*; enfin une seconde fois à Paris en 1668, avec un vaste *Commentaire* d'*Angelo della Noce*, Napolitain, Abbé du Mont-Cassin, lequel, voulant faire un gros Livre, y a fait entrer tout ce qu'il savoit, & l'a farci de choses disparates & fort inutiles, dans lesquelles il ne fait voir qu'une érudition médiocre & très commune. *Muratori*, qui n'a pas dédaigné d'admètre cette Edition telle qu'elle est, dans le T. VI des *Historiens d'Italie*, n'estime le *Commentaire* que ce qu'il peut valoir; & dit qu'*Angelo della Noce* n'avoit pas la sorte d'érudition qu'il faloit pour commenter, corriger, & suppléer un pareil Ouvrage.

Je ne dis rien ici de *Pierre Diacre*, parceque je dois faire son Article dans l'*Epoque* suivante.

Il ne faut pas confondre *Léon d'Ostie ou de Marsi*, come le Cardinal *Baronius* & d'autres ont fait, avec un autre *Léon* dont *Pierre Diacre* parle dans ses *Homes illustres du Mont-Cassin*, lequel écrivit plusieurs des *Lètres* d'*Urbain II*, & que l'on croit en avoir rédigé le *Registre*.

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI IV, Roi des Romains.

1111.

Au commencement de cette année, si ce ne fut pas à la fin de la précèdente, le Roi *Henri* vient à Pise; & son autorité force les Pisans & les Lucquois à faire la paix. Il marche ensuite vers Arezzo, dont le Peuple ètoit en querèle avec le Clergé. L'Eglise Cathédrale de Saint-Pierre ètant hors de la Ville, le Peuple avoit souhaité qu'on en bâtit une autre au-dedans, come dans toutes les autres Villes d'Italie. Le Clergé n'y aiant pas voulu consentir, le Peuple avoit abatu la Cathédrale. Le Clergé en porte ses plaintes au Roi, qui condamne le Peuple à la rebâtir à la même place; & le Peuple, refusant d'obéir, & sans doute fournissant à ce Prince quelque sujet de mécontentement, il fait abatre les Murs & les Tours, & raser une bone partie des Maisons de la Ville. Il continue ensuite sa marche vers Rome. Come il arrivoit à Aquapendente, les Députés qu'il avoit envoïés à Rome en revièneent avec des Nonces du Pape, qui lui donent bone espérance. D'autres Nonces vièneent à Sutri lui faire des présens & des propositions d'accommodement, avec promesse que le Pape lui donera la Courone Impériale (1). Quoi qu'il en soit, le Roi se montre

1110, il y eut, auprès de Brescianoro, entre les Milanois & les Crémonois, un combat, désavantageux aux Crémonois). *Elle est encore mieux confirmée par* Landulf de Saint-Paul, *qui dit* (Chap. 17), «*Que les Milanois se réjouirent* » *de l'ordination, faite au mois de Juin, de cinq de leurs Nobles, Chanoines de* » *la Cathédrale*»; *& que* etiam majori gaudio gavisi sunt, quia in ipso mense susceperant triumphum de Cremonensibus victis & superatis apud Brixianorii campum (ils se réjouirent bien plus encore de ce que, dans le même mois, ils triomphèrent des Crémonois batus & mis en fuite dans la plaine de Brescianoro). *Je crains que ce nom* de Brixianorium (Brescianoro) *n'ait fourni l'occasion à* Galvano Fiamma *de croire que les Brescians avoient eu part à cet évènement. Les deux Historiens cités ci-dessus* (desquels *Landulf* écrivoit dans le tems même) *parlent d'un combat entre les Milanois & les Crémonois seulement.* Pour finir par cette observation judicieuse, il ne faloit pas commencer par dire qu'il y eut guerre entre les Crémonois & les Brescians.

(1) *Il ne se passe pas beaucoup de tems*, dit *Muratori*, T. VI, p. 363, *que cette belle apparence des Affaires se convertit en une scène déplorable & scandaleuse, dont les* Ecrivains Romains, *en la racontant, jètent la faute sur* Henri, *tandis que les* Historiens Allemans *l'attribuent à ces mêmes* Romains. *Une* Lètre d'Henri *lui-même, conservée par* Dodéchin, *l'Abbé* d'Ursperg, Otton de Frisinghen, Pierre Diacre, Pandulf de Pise, *& les* Actes *rapportés par* Baronius, *parlent de cette Tragédie: mais tous n'en parlent pas de même.* Il y a de tous côtés certainement beaucoup de mensonges; & peut-être est-il impossible de discerner les véritables circonstances de la scène scandaleuse qui va s'offrir. J'observerai seulement que les *Historiens Allemans* sont un peu plus attentifs à conserver la vraisemblance; & que, par cette raison, ce sont eux préférablement qu'il faut suivre: mais avec précaution. *Muratori* continue. *Ce qu'il y a de certain, c'est qu'*Henri *se fit voir très-résolu de ne point renoncer au droit*

PRINCES *contemporains.*

pour y parvenir, il fit fleurir les Arts & les Sciences jusque-là peu cultivés par les Hongrois.

Des trois parts, qu'il fit du Roïaume, il en garda deux, & dona l'autre à son frère *Bela*.

L'Empereur *Henri II* entreprit de vanger la mort de *Pierre*. La première Campagne fut malheureuse pour *André*. La seconde fut toute à son avantage. Il détruisit l'Armée Allemande, en se contentant de la harceler. La paix suivit; & l'Empereur fiança sa fille *Sophie* à *Salomon*, fils d'*André*, qui le fit reconnoître pour son succeffeur.

Son frère *Bela*, qui, par une convention faite entre eux auparavant, devoit lui succèder, fut mécontent, & se retira pour la seconde fois en Pologne. Ses Amis, en son absence, firent craindre à beaucoup de Seigneurs Hongrois le mariage de *Salomon* avec une Etrangère; &, quand le nombre des Mécontens fut affés considèrable, *Bela* vint les joindre avec des Troupes Polonoises, & défit *André*, qui s'enfuit hors du Roïaume.

BÉLA I,

couroné Roi en 1057, ou 1058, meurt, écrasé sous la chûte d'une maison, en 1064 ou 1065.

Prince extrêmement cruel: mais capable de règner, il fit des Loix sages, qui furent toujours respectées des Hongrois.

Il n'eut de guerre qu'un soûlèvement, excité par son frère *André* dans l'espérance de remonter sur le Trône. Ce Prince, aiant été pris dans le combat, son Frère le fit inhumainement fouler aux pieds par les chevaux.

La paix enhardit les Idolâtres à redemander l'abolissement du Christianisme. *Bela* différa quelques jours à leur répondre; & fit secrètement assembler des Troupes sur lesquelles il comtoit. Quand, au jour marqué, les Idolâtres revinrent en foule chercher sa réponse, il les fit enveloper & massacrer.

SALOMON,

fils d'*André I*, succède, en 1064, ou 1065, à son oncle *Bela*: mais il est forcé de sortir du Roïaume en 1074, ou 1075. Après plusieurs tentatives inutiles pour recouvrer sa Courone, il meurt dans un Hermitage vers 1090.

Lors de la révolte de son oncle *Bela*, son père *André* l'avoit fait passer à la Cour de l'Empereur *Henri III*, son beau-frère, alors mineur. Ce fut avec les

SAVANS & *Illustres.*

CHRISOLAS,

ou GROSSOLAN, *ou* GROSULAN,

est fait Evêque de Savone en 1099, & Archevêque de Milan en 1102. Il est déposé par les Milanois en 1112; & meurt en 1117 à Rome au Monastère de Saint-Sabas, où son Corps est inhumé.

J'aurois du ci-dessus, après l'Art. de *Landuin*, ou *Lauduin*, parler du prédécesseur de *Grossolan*. Qu'il me soit permis de réparer ici mon manque de mémoire.

Anselme IV, dit *de Buis*, Prévôt de la Basilique de Saint-Laurent à Milan, est élu, le 2 de Novembre 1097, pour succèder à l'Archevêque *Arnulf III*. Il meurt à Constantinople le 30 de Novembre 1102, come le *Puricelli* le prouve; & son Corps est inhumé dans l'Eglise de Saint-Nicolas de cette Ville.

Aussitôt qu'*Arnulf III* fut mort, *Armane de Garnard*, de Moine devenu Cardinal de l'Eglise Romaine, & depuis peu fait Evêque de Brescia, vint à Milan, par ordre de la *Comtesse Mathilde*, pour y faire élire un Archevêque au goût de la Cour de Rome. Il détermina les suffrages des Electeurs en faveur d'*Anselme de Buis*, qui ne demanda pas l'Investiture à l'Empereur *Henri III*, & qui, bientôt après son élection, reçut le *Pallium* des mains d'un Légat Apostolique.

En 1099, il transféra le Corps du Diacre *Arïald*, de qui j'ai tant parlé, de sa sépulture auprès de l'Eglise de Saint-Celse, dans la Cripte de celle de Saint-Denis, & le plaça près du Tombeau d'*Herlembald*. Cette Cripte & tout le Choeur de l'Eglise furent abatus en 1549, par ordre de D. *Ferrand de Gonzague*, Gouverneur de Milan, parce-qu'on avoit besoin de terrain de ce côté pour de nouvelles Fortifications. Depuis, on ignore ce qu'est devenu le Corps d'*Arïald*, quoique celui d'*Herlembald* se trouve encore dans un autre endroit de la même Eglise. Ceux de Crémone & ceux de Brescia prétendent également l'avoir chés eux. Il se peut que les uns & les autres, en aient quelques petites portions. Le célèbre Jurisconsulte *Alciat*, qui, come je l'ai dit, étoit de la même Famille que ce Diacre, dit que le Corps en a passé de Milan à Paris: mais il le dit sans preuves; &, dans ce païs, nous n'en avons aucune connoissance.

Je parle aux Années 1100 & 1101

très résolu de ne point renoncer au droit de doner l'Investiture des Evêchés & des Abbaïes, pour ne rien perdre des prérogatives dont ses prédècesseurs avoient joui. Le Pape, de son côté, ne veut absolument point se relâcher de l'exécution des *Décrets* de ses prédècesseurs, qu'il avoit confirmés lui-même plus d'une fois. Ainsi, comtant bien que le Roi ne cèderoit pas, & cèdant lui-même à la fraïeur d'une Armée de plus de trente mille homes, il prend une résolution, qu'il n'avoit pas assés réfléchie, & qui lui fut apparemment suggérée par quelqu'un de ces gens, dont toutes les Cours sont remplies, à qui toutes voies sont bones pour sortir d'embaras, lesquels étoient certains que ce qu'ils engageoient le Pape à proposer ne pouvoit avoir aucun effet. C'étoit « Que le Pape » & tous les siens remètroient au Roi toutes les Terres, & » tous les Droits que les Ecclésiastiques reconnoissoient tenir de » l'Empire depuis le tems de *Charlemagne*, de *Louis le Débonnaire*, & d'*Henri III*, en spécifiant les *Villes*, les *Duchés*, les *Marquisats*, les *Comtés*, les *Châteaux*, les *Courts*, » les *Monoies*, les *Gabelles*, les *Péages*, les *Milices*, & les » *Avoueries*, qu'ils avoient en Fiefs de l'*Empire*; & que le Roi » renonceroit à l'usage d'investir les Evêques & les Abbés; » usage qu'il ne vouloit conserver qu'en conséquence de ces » Régales ». La proposition est acceptée par le Roi, de l'avis de son Conseil, à qui cette offre sans doute paroissoit fort extraordinaire; & qui, devant craindre qu'elle ne fût insidieuse de la part de la Cour de Rome, devoit vouloir la mètre dans le cas de tomber elle-même dans le piège qu'on pouvoit supposer qu'elle tendoit (1). Le Roi se rend ensuite, le

*qu'il prétendoit, pour n'avoir pas moins de prérogatives que tant de ses prédècesseurs, de doner les Investitures aux Ecclésiastiques. Au contraire le Pape, sachant combien l'usage, ou l'abus de ces Investitures avoit causé de préjudice à l'Eglise de Dieu par les fréquentes Simonies, qui se commètoient, n'étoit pas moins fortement résolu de les abolir. On ne sauroit comprendre coment ce Pape n'avoit pas mieux pris ses mesures, avant qu'*Henri *lui tombât sur le dos avec une Armée si considérable. Ou ses Légats le servirent mal, ou le Roi le trompa par de belles paroles.* J'ai dit ailleurs qu'il paroissoit que les deux Cours n'avoient traité qu'avec l'intention de se tromper mutuellement; & je persiste dans cette opinion.

(1) *Pierre Diacre*, Liv. IV de la *Chronique du Mont-Cassin*, Chap. 37, fait un assés long détail de cette Négociation, en joignant à son inexactitude ordinaire beaucoup de dissimulation, soit qu'elle viène de lui-même, soit qu'elle viène des mémoires qu'on lui fournissoit. Quoiqu'il vecût alors, il n'écrivoit pas dans le tems même; & ce ne fut qu'après la mort de *Léon d'Ostie*, arrivée après 1115, qu'il fut chargé d'en continuer la *Chronique* qu'il n'avoit point

PRINCES contemporains.

Troupes, qu'il obtint de cette Cour, qu'il entreprit de disputer le Trône à *Géysa*, fils aîné de *Béla*. La plus grande partie de la Noblesse Hongroise s'étant déclarée pour lui, *Géysa* désespéra d'obtenir la Courone, & se retira, suivi de son frère *Ladislas*, en Pologne, où le Roi *Boleslas II* le mit en état de faire la guerre à *Salomon*. Par la médiation de *Didier*, Archevêque de *Strigonie*, aujourd'hui *Gran*, il se fit un accommodement, par lequel il fut arrêté qu'outre les Biens patrimoniaux de *Béla*, ses Fils jouiroient de quelques Comtés, avec le titre de *Ducs*.

Ces deux Princes servirent utilement leur patrie dans différentes Expéditions contre les Vénitiens en Dalmatie; contre les Bohèmes dans la Province de Trenesin, dont ils s'étoient emparés; contre les Cumans, Peuples voisins, qui furent subjugués; & contre les Bulgares. Ils contribuèrent encore à la conquête de la Ville de *Belgrade*, nomée alors *Taurinum*. Mais, s'étant apperçus que *Salomon* n'étoit pas fidèle dans le partage du butin, ils se révoltèrent; & firent révolter tous ceux qui se trouvoient avoir le même sujet de se plaindre. Ils furent mis en déroute dans un premier combat: mais des secours, venus de Pologne & de Bohème, leur donèrent une si grande supériorité de forces, que *Salomon* fut obligé d'abandoner la Hongrie.

GÉYSA I,

succède à *Salomon*, sans prendre le titre de Roi; témoigne toujours avoir envie de lui rendre la Courone; & meurt, en 1078 ou 1079, sans l'avoir rendue.

Géysa monta sur le Trône par le vœu des Peuples, dont *Salomon* s'étoit attiré la haine par sa mauvaise foi, dans le partage des dépouilles des Ennemis, & par l'espèce d'homage qu'il avoit fait à l'Empereur *Henri III*.

Henri ne manqua pas d'essaïer de rétablir *Salomon*: mais il ne put faire que de foibles efforts, à cause des affaires que lui suscitoit dans ses Etats *Gregoire VII*, qu'on a vu dans ce même Tome ne pas faire difficulté d'approuver l'usurpation de *Géysa I*, & de refuser de s'intéresser pour *Salomon*. *Géysa*, plus par intrigue & par adresse, que par force, empêcha les Allemans, envoïés contre lui, de faire aucun progrès.

Il laissa deux fils, *Coloman* ou *Carloman*, & *Almus*.

SAVANS & Illustres.

du voïage militaire d'*Anselme IV* au Levant, pour faire la conquête de Babilone. J'ajoute ici que le Prêtre *Liprand*, dont j'ai déja parlé plus d'une fois, accoûtumé depuis longtems à n'être pas de l'avis de ses Archevêques, désapprouva qu'*Anselme* fit prêcher la *Croisade* dans toute l'étendue de sa Métropole.

Le *Puricelli*, dans ses *Monum. de la Basil. Ambros.* p. 475 & dans son Liv. sur *Ariald* &c. Liv. IV, Ch. LXXXVI, prétend qu'*Anselme* fit deux voïages au Levant. Il fonde le premier sur deux mots uniques de *Landulf le Jeune*, qu'il a mal entendus; & qui, selon lui, placeroient la mort du prétendu Roi *Conrad*, fils de l'Empereur *Henri III*, en 1098; au lieu qu'il est certain par *Donizon*, Ecrivain du tems, & par d'autres Historiens à qui l'on doit s'en fier, que cet Usurpateur mourut en 1101. Surquoi je fais observer contre le *Puricelli*, que bien que *Landulf le Jeune*, dise, Ch. II, qu'aussitôt après la mort de *Conrad*, *Anselme* fit prêcher la *Croisade*, cet Archevêque étoit parti dès l'année précèdente, avec une très grande Armée d'Italiens. Dans ses deux ou trois premiers Chapitres, *Landulf* rapporte de mémoire, sans ordre & sans date précise, des évènemens arrivés dans sa jeunesse, quelques-uns même pendant qu'il étudioit en France pour la première fois; ce qui fait que ses premiers Chapitres ne sont d'aucune autorité pour le tems. Quoi qu'il en soit, le *Puricelli* veut qu'*Anselme* ait été de retour du premier voïage en 1099; & se fonde sur ce que ce Prélat fit, avec quelques Nobles Milanois, rebâtir à Milan, sur le modèle de l'Eglise du Saint-Sépulchre de Jérusalem, l'Eglise de la *Trinité*, dite *de Rozon* ou *Ronzon*, du nom de son principal Fondateur. *Anselme* dédia cette nouvelle Eglise le 15 de Juillet 1100; & fit le même jour un *Acte* public, que le *Puricelli* rapporte entier. Dans cet *Acte*, l'Archevêque « accorde Indulgence » du tiers des péchés pour l'Anniversaire » de cette Dédicace, ordonant, en » présence des Magistrats, que la Trève » de Dieu soit observée huit jours devant & huit jours après la Fête; & » que, durant cette quinzaine, il y ait » un Marché franc, garni de toutes les » choses nécessaires à ceux qui viendront gagner les Indulgences ». Mais, dans cet *Acte*, il ne dit pas qu'il fût revenu de Jérusalem, ni qu'il eût fait rebâtir la nouvelle Eglise. Il est à croire que, possesseur d'un Bé-

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
HENRI IV, Roi des Romains.

Dimanche de la Quinquagésime, 12 de Février, à la Cité Léonine, où le Pape l'attendoit avec les Cardinaux hors de la Basilique de Saint-Pierre. On le reçoit avec les honeurs accoûtumés; & ses Officiers jètent une grande quantité d'argent au Peuple. En arrivant au Vatican, il refuse d'entrer, à moins qu'on n'en consigne toutes les portes & les lieux fortifiés à ses Gardes; précaution qu'aucun autre Prince n'avoit prise en pareille occasion; & qui fait voir qu'il ne doutoit pas qu'on n'eût cherché qu'à le tromper à l'aide d'une convention illusoire; & qu'il ne vouloit pas que la Cour de Rome se fût jouée impu-

poussée jusque-là. Voici donc ce que *Pierre* dit, qui fut arrêté suivant la proposition, dont je viens de parler. *Les Envoïés du Roi convinrent dans le Portique de Saint-Pierre avec* Pierre de Léon *& les autres Ministres du Pape*, « *Que l'*Empereur, *le jour de son couronement, renonceroit par écrit, en présence du Clergé & du Peuple, à tout* Droit Ecclésiastique *mal usurpé, ce qu'il* » *confirmeroit par serment; & que le* Pape *feroit la même chose à l'égard des* » Régales: *Que l'*Empereur *laisseroit en liberté les* Eglises *avec leurs Oblations* » *& leurs Domaines, qui n'appartenoient pas au Roïaume: Que le* Pape *délieroit les Peuples des sermens, qu'ils avoient été forcés de faire contre les Evêques: Que l'*Empereur *restitueroit les Patrimoines & les Biens de S.* Pierre, » *pour être possédés librement come ils avoient été donés par* Charle, Louis, » Henri *& les autres* Empereurs; *& qu'il les conserveroit à S.* Pierre *avec leurs* » *Droits: Qu'il ne diroit, ou ne feroit rien, pour que le* Pape *perdît le Pontificat, ou pour qu'il fût attaqué dans sa vie ou dans ses membres, ou pour* » *qu'il fût pris de mauvaise prise, ou par persone suspecte; ni pour qu'il arrivât* » *rien de pareil à ses Fidèles, qui doneroient pour lui leur parole à l'*Empereur, » *c'est à dire* Pierre de Léon *& ses Fils, desquels les Biens ne souffriroient* » *aucun domage; & que, si quelqu'un leur faisoit quelque mal, l'*Empereur *les* » *secourroit fidèlement: Que, pour sureté de l'observation de ces choses, l'*Empereur *doneroit au* Pape *des Cautions* ». Ces Cautions sont nomées en cet endroit. Il est dit ensuite, « *Que si l'*Empereur *n'observoit pas ces choses, il* » *seroit engagé personellement avec tous ses Honeurs* (Fiefs) *à l'*Eglise Romaine ». *Le* Roi *promit* « *de doner, le Jeudi suivant, des Otages pour la sureté du* Pape, *&* » *de les envoïer dans l'Ile du Tibre* (Quatre Otages sont només-là) *: Que si le* » Pape *recevoit les Otages, il les rendroit au* Roi, *le jour du Couronement,* » *lorsqu'il auroit passé le Pont; & que, si le* Roi *n'étoit pas couroné, & ne* » *passoit pas le Pont, les Otages seroient rendus au Château Saint-Ange: Que,* » *de sa part & de celle des siens, les Légats, qui lui seroient envoïés par le* » Pape, *seroient en sureté, soit en allant, soit en revenant; & que s'il leur* » *étoit fait quelque tort manifeste, il le répareroit fidèlement: Qu'après toutes* » *ces choses accomplies par le* Roi, *le* Pape *ordoneroit aux* Evêques, *qui seroient* » *présens, le jour du Couronement, de renoncer aux* Régales *de l'*Empereur, » *lesquelles appartenoient au* Roïaume *du tems de* Charle, *de* Louis, *d'*Henri, » *& de ses autres prédècesseurs: Que, de son autorité, il ordoneroit par écrit,* » *sous peine d'Anathême, qu'aucun des* Evêques *présens, ou absens, ou leurs* » *successeurs, n'exerceroient point les* Droits du Roïaume, *& qu'ils n'envahiroient point les* Villes, *les* Duchés, *les* Comtés, *les* Monoies, *les* Péages, » *les* Marchès, *les* Avoueries *de l'*Empire, *les* Droits des Centurions, *les* » Courts *qui seroient à l'*Empire, *ni leurs appartenances, les* Milices *& les* Forteresses (a) *de l'*Empire: *Qu'à cet égard le* Pape *n'inquiéteroit plus à l'avenir*

(a) Il y a *Militaria Castra*: mais il faut *Militiam & Castra*, come dans une *Létre* de *Paschal II*, d'où ces paroles sont copiées.

PRINCES contemporains. | *SAVANS & Illustres.*

LADISLAS I

succède, en 1078, ou 1079, à *Géysa*, son frère; & meurt en 1095.

Il n'accepta la Courone, qui lui fut déférée par la Diète générale, que come Administrateur, en protestant qu'il ne se laisseroit point couroner tant que *Salomon* vivroit; & qu'il traiteroit même volontiers avec ce Prince, s'il le pouvoit avec sureté.

Salomon consentit, par un accommodement, à vivre en Particulier, avec les Domaines qui lui seroient assignés. Mais il se lassa bientôt de cette vie; &, ses intrigues allant causer quelques troubles, *Ladislas* le fit enfermer à Vicegrade: mais en ordonant que sa prison fût adoucie par toutes sortes de bons traitemens. Bientôt après, il lui rendit la liberté, comtant sur ses promesses: mais *Salomon* n'en fit usage, que pour essaïer de se ressaisir du Trone, avec le secours des Grecs & des Cumans. Une bataille, qu'il perdit, dissipa son parti. Ce fut alors, qu'il se retira dans une solitude pour y finir ses jours dans les exercices de la pénitence. Le Livre, aiant pour titre, *Hungaricæ sanctitatis indicia*, le comte au rang des Saints.

Ladislas repoussa les courses des Tartares; triompha des Cumans, des Bulgares, & des Serviens; & fit quelques Expéditions avantageuses dans la Dalmatie & la Croatie.

Boleslas (II) *Roi de Pologne, que sa cruauté avoit rendu odieux dans ses Etats*, dit l'*Hist. des Révolut. de Hongr.* T. I, p. 24, *vint chercher un asile en Hongrie.* Ladislas *entreprit sa querèle, passa en Pologne, livra bataille à* Uladislas (Herman), *Prince de ce païs, remporta sur lui une glorieuse & signalée victoire, prit Cracovie, & rendit la paix à ce Roïaume désolé.* Nous avons cependant vu, dans l'Art. de *Boleslas II*, Roi de Pologne, que *Ladislas*, bien loin de se mètre en devoir de le rétablir, n'osa pas même lui doner retraite dans ses Etats.

La même *Histoire* dit au même endroit, que *Ladislas* fit la guerre en Bohème, & qu'il *ramena en Hongrie ses Troupes triomphantes & chargées de dépouilles & de butin*; & l'on cite pour garant le *Florus Polonois* de *Pastorius*, Liv. II, Ch. 4, où cet Auteur ne parle point de cette guerre.

Ladislas, que les Hongrois ont raison de mètre au rang des plus grands Rois, n'avoit pas besoin qu'on lui supposât des exploits pour relever sa gloire. Il fut

néfice, rapportant, si *Galvano Fiamma* ne nous en impose point, 80 mille Ecus d'or, il contribua, même pour la plus grande partie de la dépense, à l'espèce de bone œuvre entreprise par des Chevaliers Milanois, revenus de Jérusalem avec beaucoup de dévotion pour le Saint-Sépulchre. Come d'ailleurs il n'est dit par aucun *Historien*, ou *d'Italie*, ou *des Croisades*, qu'*Anselme* ait fait deux voïages au Levant, comtons pour certain qu'il n'en fit qu'un, qui fut avant la fin de 1100.

Au reste, avertissons que plusieurs Ecrivains se sont trompés, en disant avec quelques-uns des *Catalogues des Archevêques de Milan*, que celui-ci mourut en exil pour la Foi.

Revenons à *Grossolan*, qu'*Anselme* avoit fait son Vicaire à Milan durant son absence.

Sa patrie n'est point connue. *Muratori*, T. VI, p. 339, le soupçone Calabrois. Quelques-uns l'ont cru Moine de Valombreuse; ce qui n'est pas sans quelque fondement. Néanmoins *Landulf le Jeune*, qui seul nous instruit de ce qui le concerne, dit seulement qu'il étoit Prêtre.

Ce fut par hazard, qu'il devint Evêque de Savone. Lorsqu'*Anselme* achevant de faire prêcher la Croisade, étoit à Milan, *il eut dessein*, dit *Landulf le Jeune*, Ch. III, *de se choisir pour Vicaire une persone pourvue de plus d'une sorte d'habileté. Ce fut pour cette raison qu'il députa deux gens de beaucoup d'esprit qu'il avoit ordonés Prêtres, pour aller procurer à Savone, par son ordre & par son autorité, l'élection d'un Evêque, & forcer même à le faire. Arrivés à* Ferera (Bourg au pied des Montagnes à 8 milles de Savone), *ils rencontrèrent dans le Bois* Grossolan, *& suivirent ses conseils. Ces Prêtres manœuvrèrent si bien, qu'ils firent élire* Grossolan, *Evêque, par quelques-uns des principaux de Savone. Ensuite l'Elu & ces deux Prêtres*, Jean Aculeo, & Nazaire Muricula, *Députés de l'Archevêque, vinrent à Milan, où, par l'ordre de ce Prélat, alors absent de la Ville*, Grossolan *fut sacré par les Evêques* Armane *de Brescia*, Ariald *de Gène, &* Mamard (ou *Mainard*) *de Turin, qui l'établirent Vicaire de l'Archevêque à Milan. Mais, parce qu'il n'avoit pas encore pris possession du Siége de Savone, il voulut aller dans cette Ville, & s'y rendit, de quelque manière que ce fût: mais s'il y fut en repos, ce ne fut pas pour longtems. Il en sortit très promtement; & revint à Milan*, dont

nément de ſon Souverain. Au reſte, il rend au Pape les reſpects ordinaires; & le Pape l'embraſſe pluſieurs fois. Ils entrent par la Porte d'argent; &, lorſqu'ils ſont aſſis au milieu de la Baſilique à l'endroit, appellé la *Roue de porphire*, le Pape preſſe le Roi de doner ſa renonciation aux Inveſtitures. Le Roi ſe retire dans la Sacriſtie avec les Evêques & les Seigneurs de ſa ſuite. Les derniers ſont d'avis qu'on s'en tiène à l'accord dont on étoit convenu: mais les Evêques ſe récrient ſur l'injuſtice de les dépouiller de ce qu'ils poſsèdoient à juſte titre, & traitent même cette propoſition d'Héréſie; ce qui cauſe une diſpute

» l'Empereur *ni* l'Empire Romain; *& qu'il confirmeroit tout ceci par un Privi-*
» *lége* (une *Bulle*), *ſous peine d'Anathème, de crainte que ſes ſucceſſeurs oſaſſent*
» *inquiéter à l'avenir* l'Empereur *& l'*Empire: *Qu'il recevroit bénignement & ho-*
» *norablement l'*Empereur, *& qu'il le couroneroit en public, & non en cachète,*
» *ſuivant ce qui s'étoit fait à l'égard des* Empereurs Catholiques, *ſes prédéceſ-*
» *ſeurs; & qu'il l'aideroit du ſecours de ſon miniſtère à poſsèder l'*Empire: *Que,*
» *ſi le* Pape *n'accompliſſoit pas ces choſes,* Pierre de Léon *& tous les ſiens ſe-*
» *roient engagés à l'*Empereur: *Que, ſi les Otages ne s'enfuïoient pas, il les ren-*
» *droit, le lendemain du Couronement; & qu'il les rendroit de même, ſi, par ſon*
» *fait,* l'Empereur *n'étoit pas couroné* ». *Les choſes aiant été règlées de cette manière,* l'Empereur *les confirma par ſerment*; & les Cautions jurèrent avec lui.

Dans ce qu'on vient de lire, il eſt dit que le *Pape* confirmeroit la remiſe des *Régales* au *Roi*, par une *Bulle*; & vraiſemblablement le projet de la *Bulle* fut communiqué. Ce Projet ne peut être que la 22[e] *Lètre* de *Paſchal II*, T. X des *Concil.* col. 650. Les *Compilateurs des Conciles*, gens très mal inſtruits de ce qu'ils auroient du ſavoir, pour bien faire une pareille collection, donent cette *Lètre*, dans ſon titre, pour *écrite du Concile de Latran* de 1112. Ils n'ont pas pris garde qu'elle eſt une Piece informe, compoſée de deux morceaux diſparates, dont l'un eſt la très grande partie du Projet de la *Bulle* promiſe par le Traité ci-deſſus, & l'autre un très petit fragment d'une *Lètre*, dans laquelle peut-être *Paſchal* parloit de ce qui s'étoit paſſé lorſqu'*Henri IV* étoit venu pour ſe faire couroner. A l'égard du Projet de *Bulle*, dont l'adreſſe eſt *Au Roi* Henri *& aux Empereurs ſes ſucceſſeurs*, il me ſuffira pour le faire connoître de copier le précis qu'en done l'Abbé *Fleuri*, Liv. 66, N. XII, en laiſſant parler le Pape. *La Loi divine & les ſaints Canons défendent aux* Evêques *de s'occuper des Affaires ſéculières, & d'aller à la Cour, ſi ce n'eſt pour délivrer les Condamnés, & les autres qui ſouffrent oppreſſion. Mais, dans votre Roïaume, on contraint les* Evêques *& les* Abbés *même à porter les armes; ce qui ne ſe fait guère ſans commètre des pillages, des incendies & des homicides. Les* Miniſtres de l'Autel *ſont devenus les* Miniſtres de la Cour, *parcequ'ils ont reçu des* Rois *des* Villes, *des* Tours, *des* Marquiſats, *des* Droits de Monoie, *& autres appartenans à l'Etat, d'où eſt venue la coûtume de ne point ſacrer les* Evêques, *qu'ils n'aient reçu l'*Inveſtiture *de la main du* Roi. *Ces déſordres ont excité nos prédéceſſeurs* Gregoire VII *&* Urbain II (*a*) *à condamner dans pluſieurs Conciles les* Inveſtitures *ſous peine d'excommunication; & nous confirmons leur Jugement, par le conſeil des Evêques* (*b*). *Nous avons donc ordoné qu'on vous laiſsât, à Vous*

(*a*) Je me ſers du XIV[e] T. *in*-4° de l'*Hiſt. Eccléſiaſt.* prem. Edit. de 1709, où l'on lit, apparemment par une faute de l'Imprimeur, *Paſchal II*, au lieu d'*Urbain II*.

(*b*) C'eſt à dire en Conſiſtoire. L'Abbé *Fleuri* dit ici: *nous confirmons leur Jugement dans ce Concile.* Il s'eſt laiſſé tromper par les *Compilateurs des Conciles*, qui mètent dans le Texte: *nos eorum ſententiam Epiſcopali Concilio confirmamus.* Il n'eſt pas douteux qu'il faut lire *conſilio.*

PRINCES contemporains.

plus que faire la guerre. Sage, prudent, modéré, juste & religieux, il sut règner en Roi Chretien; & ses vertus l'ont fait honorer come Saint. L'Eglise de Hongrie lui doit ses plus riches fondations; &, ce qui mérite véritablement d'être loué, d'excellens Règlemens, qu'il fit faire dans les Conciles, qu'il eut soin d'assembler en grand nombre.

Lorsqu'il mourut, il se disposoit à prendre part à la première Croisade, à laquelle *Urbain II* l'avoit invité.

***COLOMAN*, ou *CARLOMAN*,**

fils aîné de *Géysa I*, remplace, en 1095, son oncle *Ladislas I*; & meurt d'une chûte de cheval, en 1114.

Sous le règne de son oncle, ne sachant pas que ce Prince observoit avec sa Femme une exacte continence, & qu'il ne laisseroit point d'Enfans, il embrassa l'Etat Ecclésiastique, & fut pourvu de l'Evêché de Grand-Varadin. A la mort de son Oncle, son état ne l'empêcha pas de demander la Courone. Ses manœuvres & son droit d'aînesse l'emportèrent sur les sollicitations d'*Almus*, qui Laïc, marié, déja Père, lui devoit être préféré. Le Pape *Urbain II*, sans qu'aucune nécessité l'exigeât, accorda sans peine à *Coloman* la dispense, sans laquelle il ne pouvoit pas se marier; & nous avons vu qu'en 1097, il eut pour Femme une Fille de *Roger*, Grand-Comte de Sicile.

Le portrait que l'Histoire fait de la persone, de l'esprit & du cœur de *Coloman*, le répresente come aussi méchant que hideux: mais son ambition, qui n'aspiroit qu'à règner despotiquement sur une Nation libre, peut bien être cause qu'on a chargé les traits de ce Portrait. Ce qu'il y a de vrai, c'est que, Frère inhumain & barbare, il fit, pour se délivrer d'inquiétude, crever les ieux, non seulement à son frère *Almus*: mais encore à *Béla*, fils de ce Prince.

Dans l'intention de se rendre plus despotique, il ne prit aucunes mesures pour éviter la guerre. Celle qu'il fit à la Russie ne fut pas heureuse. Il eut quelques succès en Dalmatie contre les Véniciens; &, tant par son habileté que par son alliance avec *Boleslas III*, Duc de Pologne, il obligea l'Empereur *Henri IV* à cesser de lui faire la guerre pour le forcer de se reconnoître Vassal de la Courone de Germanie.

Ce Prince d'ailleurs aimoit le bon ordre, & ne négligeoit point la Religion. On en a pour preuve les Decrets d'un Concile, auquel on dit qu'il présida.

SAVANS & Illustres.

il exhorta le Peuple de s'assembler, le Lundi de chaque Semaine, dans l'Eglise de Saint-Ambroise, afin d'y prier pour l'Archevêque Anselme *& son Armée. Lui-même il prêchoit, non seulement ces jours-là: mais aussi tous les jours de fête, ce grand Peuple, qu'il ne s'attachoit pas moins par ses Sermons, que par sa manière austère de vivre & de s'habiller.*

Le sacre de *Grossolan*, come Evêque, & son institution, come Vicaire de l'Archevêque, précédèrent le 15 de Juillet 1100; puisque, ce jour là même, *Anselme*, come on l'a vu, fit la dédicace de la nouvelle Eglise du Saint-Sépulchre; & que *Grossolan* signa l'*Acte*, dont j'ai rendu comte, immédiatement après *Anselme*, en se qualifiant *Evêque* seulement, sans prendre le titre de *Vicaire*, apparemment parcequ'il étoit sans fonction en présence de l'Archevêque. Remarquons, en passant, qu'il signe *Grosulanus*, d'où le *Puricelli* conclut que c'étoit son véritable nom. *Anselme* & l'Armée des *Croisés* Lombards durent partir vers la fin de cette année 1100; puisque l'*Abbé d'Ursperg* dit que cette Armée passa l'hiver dans la Carinthie.

Cependant, continue *Landulf*, Chap. IV, *le Prêtre* Liprand *dit avec douceur à* Grossolan *assis près de la Chaire Archiépiscopale, en présence* d'André, Primicier (des Prêtres Decumans), *& de quelques autres Prêtres*, « *Qu'il devroit quiter son vilain Manteau, pour en prendre un plus convenable à sa qualité de Vicaire* ». Grossolan *lui répondit* « *Qu'il n'avoit pas de quoi l'acheter* ». *Le Prêtre* Liprand *dit alors au Primicier*: Vous êtes riche, Primicier, & vous pouvés bien prêter ce qu'il faut. Si pourtant on le veut, j'en prêterai la moitié. *Le Primicier dit au Prêtre*: Je prêterai fort bien le tout demain; *& le Vicaire dit*, « *Qu'il ne porteroit point cet autre Manteau, puisqu'il s'étoit proposé de vivre dans le mépris du Monde* ». *Le Prêtre n'eut pas entendu cela, qu'il repartit avec une sorte d'étonement*: Pourquoi, méprisant le Monde, venés-vous dans le Monde (*a*)? C'est la coûtume en cette Ville

(*a*) *Joseph-Antoine Sassi*, Garde de la Bibliothèque Ambroisiène, Editeur de l'*Histoire* de *Landulf* dans les *Historiens d'Italie*, dit, *Note* 3 sur ce Ch. IV: *Il semble que* Monde *se doit prendre ici dans le Sens François pour signifier le* Public, *auquel* Grossolan *s'étoit livré lorsqu'il avoit accepté la Dignité de Vicaire*

qui dure longtems. Enſuite ſur la propoſition, faite au Pape par le Roi, d'exécuter réciproquement la convention, les Evêques de la ſuite du Pape ſe joignent aux autres; & le tumulte devient ſi grand, qu'il eſt impoſſible de paſſer outre. Les Allemans, ſans diſtinguer entre le Pape & la Cour de Rome, ne doutant plus qu'on n'ait eu le deſſein de tromper le Roi, lui conſeillent d'arrêter le Pape, que les Gardes, entrés dans l'Egliſe, avoient inſenſiblement entouré. Le principal auteur de ce conſeil êtoit *Albert*, Chancelier du Roi, qu'on avoit élu, depuis peu de tems, Archevêque de Maience. La choſe s'exé-

notre très cher Fils, qui maintenant êtes, par notre miniſtère, Empereur Romain, *& à votre* Roïaume*, tous les* Droits Roïaux*, qui manifeſtement appartenoient au* Roïaume *du tems de* Charle*, de* Louis*, d'*Oton*, & de vos autres prédèceſſeurs. Nous défendons auſſi, ſous peine d'anathême, aux* Evêques *& aux* Abbés *d'uſurper les* Droits Roïaux*, ni de les exercer, que du conſentement des* Rois. *Mais les* Egliſes*, avec leurs Oblations & leurs Domaines demeureront libres, come vous avés promis à Dieu, au jour de votre couronement.* Cette Pièce, allongée, dans l'Original, de beaucoup de paroles inutiles, ne contient rien de plus; &, come on le voit, elle n'eſt pas finie. Il y manque les Clauſes de Stile, qui devoient la terminer, & qu'il êtoit inutile d'écrire dans un ſimple Projet.

' Faiſons attention qu'ici la remiſe des *Régales* ne ſe fait pas d'une manière bien nète; & qu'en même tems qu'on fait dire au *Pape*, « Qu'il défend aux » *Evêques* d'uſurper les *Droits Roïaux* »; on lui fait dire auſſi, « Qu'il leur » défend de les exercer que du conſentement des *Rois* ». C'eſt ce que le Texte énonce de cette manière. *Interdicimus etiam, & ſub anathematis diſtrictione prohibemus, ne qui* Epiſcoporum *ſeu* Abbatum*, præſentium vel futurorum, eadem* Regalia *invadant, id eſt,* Civitates, Ducatus, Marchias, Comitatus, Monetas, Telonium, Mercatum, Advocatias, Jura Centurionum, & Turres, *quæ* Regni *erant, cum pertinentiis ſuis,* Militiam & Caſtra; *& ne ſe deinceps, niſi per gratiam* Regis*, de ipſis* Regalibus *intromittant.* Il eſt clair que par cet Article, copié preſque mot à mot par *Pierre Diacre*, les *Evêques* & les *Abbés* reſtoient en quelque ſorte maîtres de ne pas rendre les *Régales*; puiſque le *Pape*, s'étant contenté de dire d'abord qu'il les remet au *Roi*, ne leur ordone pas de les rendre; & qu'il leur défend ſeulement de les envahir dans la ſuite, & d'en exercer les droits ſans le conſentement du *Roi*. Cette dernière défenſe autoriſoit aſſés clairement les *Evêques* & les *Abbés* à mètre tout en œuvre pour forcer le *Roi* de leur doner ce conſentement. Qu'on ne s'étone donc pas ſi, quoique l'on parût être convenu de tout, il ſe trouva, lorſque le *Pape* & le *Roi* furent enſemble, qu'il n'y avoit rien de fait; & s'il en arriva le ſcandale, que l'on va voir dans le Texte. Il eſt viſible que le *Pape* n'avoit pas aſſés réfléchi ſur l'offre, qu'on lui fit faire; & que ceux qui la lui conſeillèrent, comtant trop ſur le peu de fineſſe des *Allemans*, n'eurent pour but que de tirer du *Roi* la rénonciation expreſſe aux *Inveſtitures*, & de l'en dédomager par le vain *Acte* d'une Ceſſion, qui ne pouvoit pas être exécutée. Les *Evêques* & les *Abbés* avoient ſouſinféodé à des *Nobles* de tout rang & même à des *Princes*, le tout ou partie d'un très grand nombre des Fiefs, & des Droits, qu'ils tenoient des *Empereurs* & des *Rois*. La Ceſſion, offerte par le *Pape*, à laquelle il êtoit certain que les *Evêques* & les *Abbés* ne conſentiroient pas, ne pouvoit, même avec leur conſentement, s'effectuer que par un renverſement général de la fortune de toutes les Familles Nobles des Etats de l'*Empereur*. Cette offre, que *Paſchal* avoit faite de bone-foi ſans l'approfondir, n'êtoit, dans l'intention de ſes Conſeillers, qu'un véritable piége. Les *Allemans* le ſentirent bien. Auſſi l'*Abbé*

PRINCES contemporains.

ETIE'NE II

succède enfant, en 1114, à son père *Coloman*; abdique, pour se faire Moine, en 1132; & meurt peu de tems après.

Les principaux Seigneurs gouvernèrent durant sa minorité. Devenu Majeur, il se conduisit, pendant quelque tems, par leurs conseils: mais ensuite il ne voulut plus prendre conseil que de lui-même, & mérita bientôt le mépris & la haine de ses Sujets.

Il fit la guerre sans succès aux Russes, aux Bohèmes, aux Grecs, aux Vénitiens; & se déshonora par la part qu'il eut à la trahison, qui fut faite à *Boleslas Krzywousti*, Duc de Pologne.

Las de se voir odieux, n'aiant point eu d'Enfans de deux Femmes, & résolu, par honte & par dépit, d'embrasser l'Etat Monastique, il fit couroner *Béla*, fils de son oncle *Almus*.

BÉLA II, dit L'AVEUGLE,

parvient au Trône en 1132; & meurt en 1141.

Boric, fils naturel de *Coloman*, assuré d'être secouru par les Russes & les Polonois, voulut disputer la Courone à *Béla*: mais les Négociations de ce Prince habile conjurèrent l'orage qui le menaçoit.

Ensuite il eut soin d'entretenir la paix avec ses voisins; & de faire règner les Loix au dedans de l'Etat.

Il s'appliquoit souvent ces paroles du Psalmiste: *Deus illuminat cæcos.*



DUCS, depuis ROIS DE BOHE'ME,

UDALRIC,

UDALARIC, ou OLRY I,

depuis 1012, meurt en 1037.

BRZÉTISLAS I,

devenu *Duc*, en 1037, par la mort de son père *Udalric* & par l'abdication volontaire de son oncle *Jaromir*, meurt en 1055.

Jeune encore, il enleva, vers 1026, du Monastère de Sweinfort à Ratisbone, *Judith*, dont on a fait mal à propos une Sœur de l'Empereur *Otton III*, & que *Stransky* dit fille d'*Otton le Blanc*, que *Bohuslaus Balbinus* soupçone avoir été fils du Comte Palatin du Rhin. *Brzétislas* épousa cette Princesse en Bohème; & de son mariage il eut cinq Fils, *Spitignée*, *Wratislas*, *Conrad*, *Otton* & *Jaromir*.

L'enlèvement de *Judith*, parente de

SAVANS & Illustres.

de se servir de Pellices de Vair, de Gris, de Martre, & d'autres vêtemens précieux, & de mets délicats. Il sera honteux pour nous que les Etrangers & les autres, qui viènent ici, vous voient malpropre & couvert de lambeaux. *Le Vicaire cependant continua de vivre dans sa manière mortifiée.*

Ce fut vraisemblablement vers le mois d'Août 1102, que l'on fut informé certainement de la mort de l'Archevêque *Anselme*. Alors *Grossolan* exhorta le Primicier & les Cardinaux de Milan de procèder, en sa présence, à l'élection d'un Archevêque, avant qu'il retournât à Savone. Le même *Landulf* va nous instruire de cette élection. *Le Primicier, dit-il, aiant tenu conseil avec les Nobles, les Clercs & les Magistrats de Milan, en présence du Peuple, élut lui-même l'un de ces deux Chanoines ordinaires*, Landulf de Badage, *&* Landulf de Variglia (de Vareglate), *tous deux alors en chemin pour revenir de Jérusalem* (a): *mais* Grossolan *empêcha qu'on élut une persone absente. Alors partie du Clergé & partie du Peuple, sur un signe que fit* Ariald, *Abbé de Saint-Denis, proclamèrent à haute voix* Grossolan, *Archevêque; & lui, dès qu'il vit qu'une grande multitude de Peuple & de Nobles le proclamoient, & que cet Abbé louoit leur choix, il monta dans la Chaire Archiépiscopale & s'assit; &, lorsqu'il fut assis, il transféra cet Abbé* Ariald *de son Abbaïe à une plus considérable, savoir à celle de Chivate. Mais, avant cette translation, quelques honêtes gens & des Clercs de Milan apprirent au Prêtre* Liprand *des choses honteuses touchant les mœurs & l'élection de* Grossolan; *& ce Prêtre leur conseilla d'envoïer à Rome des Lètres & deux Députés, gens capables, pour prier le Pape de ne point confirmer l'élection de* Grossolan, *jusqu'à ce qu'il eût vu & entendu, ce qui seroit dans peu, ceux qu'ils lui députeroient. Mais* Bernard, *Abbé de Valombreuse, & Cardinal de l'Eglise de Rome* (Légat & Vicaire Apostolique dans la Lombardie), *ne fit point d'attention, en présence de l'Apostolique & de sa Cour, ni aux Lè-*

de l'Archevêque. Je crois pourtant qu'on indique plustôt ici la Profession Monastique, que Grossolan *avoit embrassée...; & qui l'avoit come mis hors du* Monde.

(a) C'étoit les mêmes que le Cardinal *Armane de Garnard* avoit empêché d'élire, pour faire choisir *Anselme de Buis.*

cute d'une manière très tumultueuſe. *Paſchal* eſt remis à la garde d'*Ulric*, Patriarche d'Aquilée. Pluſieurs des Cardinaux ſont arrêtés en même tems (1). Ce procédé n'eſt cependant pas approuvé de tous les Allemans. *Conrad*, Archevêque de Saltzbourg, proteſte hautement contre une pareille violence; &, lorſqu'*Henri*, ſurnomé *la Tête*, l'un des Officiers du Roi, tiroit ſon épée pour le tuer, il lui préſente la gorge, aimant mieux perdre la vie, que de ne pas reprendre une action, qui lui paroiſſoit un ſacrilége. Les Romains, fidèles à ce qu'ils avoient promis au Pape, rentrent furieux dans Rome, & maſſacrent tous les Allemans qu'ils y trouvent. Ils prènent enſuite les armes pendant la nuit; &, dès la pointe du jour, ils vont attaquer les Allemans dans leur camp. Ils en font d'abord un grand carnage; & le Roi, qui, ſans être armé, s'étoit jeté ſur

d'Urſperg dit-il, après avoir rapporté l'offre: *Le* Roi *l'accepta: mais en tant que cet échange ſe feroit d'une manière ſtable, autentique, & fondée en raiſon, par le conſeil & du conſentement unanime de toute l'*Egliſe *& des* Princes du Roïaume; *ce que l'on croïoit qui ne ſe pouroit faire qu'avec beaucoup de peine, & même point du tout. Henri IV* a donc raiſon de dire, dans la *Lètre* rapportée par *Dodechin*, « Que l'offre, faite par le *Pape*, de dépouiller les *Evêques* » & les *Abbés* de ce nombre prodigieux de *Régales*, dont ils jouiſſoient, pour » les rendre au *Roi*, n'étoit qu'un artifice politique, pour avoir de lui la renon» ciation aux *Inveſtitures* & pour ſoûlever en même tems contre lui tout l'Or» dre Eccléſiaſtique ». Il eſt certain que, s'il ſe fût laiſſé maladroitement perſuader de lâcher ſa renonciation & de prendre en échange la *Bulle* qu'on lui propoſoit, il eût été, dans la ſuite, forcé de ſe déſiſter de l'exécution de cette *Bulle* par l'impoſſibilité d'y parvenir, & que tout le Clergé de ſes Etats ne ſe ſeroit pas rendu moins indépendant que celui de Rome.

(1) Par la *Lètre* d'*Henri IV*, dont j'ai parlé dans la *Note* précèdente, il paroît que ce fut le Pape, qui fit l'offre de remètre les *Régales*. Pandulf de Piſe *& d'autres écrivent au contraire*, dit *Muratori*, p. 365, *que ce fut le* Roi, *qui fit cette propoſition à deſſein de recevoir la Courone Impériale, après l'obtention de laquelle il pouroit facilement continuer à doner les* Inveſtitures, *parceque la* République Eccléſiaſtique *ne voudroit jamais conſentir à rendre à l'*Empereur *tant d'Etats & de Biens.* Otton de Friſinghen *écrit qu'*Henri *fit inſtance pour l'exécution du Traité; ce que le* Pape, *de ſa part, étoit très diſpoſé de faire: mais ce qu'il ne put pas, à cauſe de l'oppoſition d'un trop grand nombre d'*Evêques. *Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain qu'en entendant cette condition, qui leur parut inſupportable, de renoncer à leurs Etats, les* Evêques (préſens) *tant* Italiens *qu'*Ultramontains, *jetèrent de grands cris & furent tranſportés de fureur; ce qui mit la diſcorde entre le* Pape *& le* Roi, *le premier ne voulant point couroner l'autre ſans avoir ſa renonciation aux* Inveſtitures, *& le ſecond ne la voulant point faire qu'on ne lui tînt la parole donée de reſtituer tous les* Biens Roïaux. *On ne ſauroit comprendre coment perſone alors ne propoſa, ou, s'il fut propoſé, coment on n'accepta pas l'expédient, mis depuis en uſage, lequel s'obſerve encore en Allemagne, de laiſſer les élections des* Evêques *& des* Abbés *ſe faire librement, ce qui conſervoit la liberté de l'*Egliſe; *& d'obliger enſuite les* Elus *à prendre de l'*Empereur *l'*Inveſtiture *des* Etats *& des* Biens, *non des* Egliſes. *Muratori* veut ignorer que les *Empereurs*, les *Rois d'Italie*, & les autres *Princes* n'avoient jamais prétendu doner l'*Inveſtiture* des *Egliſes*; & que leur unique intention avoit toujours été de doner l'*Inveſtiture* des *Fiefs* & *Biens*, attachés aux *Egliſes* & re-

PRINCES contemporains.

l'Empereur *Conrad le Salique*, fut cause que ce Prince fit la guerre aux Bohêmes. Il fut batu dans la première campagne. Lorsque, dans la seconde, les deux Armées étoient prêtes d'en venir aux mains, *Judith*, enceinte & portant son fils *Spitignée* entre les bras, s'avance entre deux, & procure la paix. *Conrad* exemte, à cette occasion, la Bohème du tribut, qu'elle païoit à la Courone de Germanie.

Pendant l'Interrègne qui précèda le rétablissement de *Casimir I*, Roi de Pologne, *Brzétislas* fit une expédition dans ce Roïaume, s'empara des Villes de Breslaw, de Posnanie & de Gnesne; & mit au moins à contribution celle de Cracovie.

L'Empereur *Henri II* voulut vanger la Pologne; &, come son Père, il fut batu dans la première Campagne: mais, l'année suivante, il batit les Bohèmes; & rétablit le tribut, que son Père leur avoit remis.

Brzétislas fut ensuite de ses Amis, & l'aida dans la guerre, qu'il fit en Hongrie. Il mourut, après une maladie de peu de jours, lorsqu'il se disposoit à retourner dans ce païs avec l'Empereur.

SPITIGNÉE II,

surnommé **LE JUSTE,**

fils aîné de *Brzétislas*, lui succède en 1055; & meurt le 28 de Janvier 1061.

Quoique né d'une Mère Allemande, il prit les Allemans en une telle aversion, qu'il les chassa tous de ses Etats, & qu'il exila sa Mère.

Il dépouilla ses frères *Wratislas*, *Conrad* & *Otton*, des Apanages que leur Père leur avoit donés dans la Moravie. *Wratislas* s'enfuit en Hongrie. Les deux autres se soûmirent à *Spitignée*. *Jaromir*, le plus jeune, avoit embrassé l'Etat Ecclésiastique.

Les remontrances de *Sévère*, Evêque de Prague, & la crainte que le Roi de Hongrie n'entreprît de vanger *Wratislas*, ramenèrent *Spitignée* à l'amour de la Justice. Il rappella *Wratislas*, & lui rendit, ainsi qu'à ses autres Frères, ce qu'il leur avoit enlevé. Son humeur, jusque-là dure & farouche, fit place à la piété la plus tendre; & les Historiens disent qu'il mourut très saintement.

Avant de mourir, il rappella *Wratislas*, qui n'étoit pas encore revenu de Hongrie, & le désigna son successeur.

SAVANS & Illustres.

tres, ni aux Députés, Obizon, *surnomé* Negro, & Heribert de Bruzano *qui parloient contre* Grossolan, *ni aux Députés de celui-ci*, Ardéric de Carimate, & Jean, *Prêtre* (*Curé*) *de Pioltello: mais, aiant été chargé du* Pallium, *il vint à la Cour de la* Comtesse Mathilde; *& de là cet* Abbé Bernard, *conformant ses vues à celles d'*Ardéric de Carimate, *lequel avoit fait le voïage de Rome pour défendre* Grossolan, *& demander le* Pallium, *se hâta de venir à Milan. Le même* Ardéric *porta le* Pallium *en l'air au bout d'une baguète jusqu'à la Cathédrale, en criant:* Eccum la Stola, Eccum la Stola (Voici le *Pallium*, Voici le *Pallium*). *Ce cri fit assembler une grande multitude du Peuple, qui cria:* Meure quiconque voudra s'opposer! *Ce cri fut très grand & continué jusqu'à ce que cet Abbé Cardinal, &* Grossolan *montassent au Jubé de la Cathédrale; & quand ils se firent voir tous deux avec leur air de mortification & leurs vils habits* (a), &

(a) Le *Puricelli*, dans ses *Monum. de la Basil. Ambros.* N. 321, avoit autrefois *soupçoné que* Grossolan *avoit été Moine* de Valombreuse; & son soupçon étoit venu de ce que *Landulf* dit, au Ch. XXVII, que *Grossolan*, se retirant de Milan, ou plustôt en étant chassé par les armes des Partisans de l'Archevêque *Jourdain*, se rendit à Plaisance, où l'on le reçut, come Hôte, dans le Monastère de Saint-Marc de la Congrégation de Valombreuse. On lit aussi la même chose dans la *Vie du bienheureux Landulf* (Evêque d'Asti), où *Malabayla*, son Auteur, N. 4, appelle *Grossolan* Moine de Valombreuse. Ce fait admis jète, come je le crois, une certaine lumière très claire sur cette Histoire. On en peut rendre mieux raison pourquoi *Grossolan* resta si longtems vêtu de lambeaux de grosse laine, lors même qu'il étoit Vicaire de l'Archevêque de Milan; & pourquoi, lorsque *Liprand* lui conseilloit de se vêtir plus décemment, il répondit qu'il s'étoit proposé de vivre dans le mépris du Monde; enfin pourquoi le Cardinal *Bernard* le favorisoit si fort; ce qu'il faisoit parceque c'étoit un Elève du même Ordre. Peut-être aussi l'un & l'autre, quand ils parurent ensemble en public dans le Jubé de la Cathédrale, avoient-ils leur habit monastique. C'est ce que semblent indiquer ces paroles. *Ils se firent voir tous deux avec un air de mortification & de vils habits.* Sassi, *Note* 16 sur ce Chap.

un cheval, leur oppose beaucoup de valeur, & court grand risque de la vie. Il reçoit une blessure au visage, & son cheval est tué sous lui : mais *Otton*, Vicomte de Milan, le tire de danger en lui donant le sien. Ce même *Otton* est ensuite fait prisonier & conduit dans la Ville, où la Populace en fureur le met en pièces (1). Les Romains pouvoient, dans cette surprise, mètre en déroute toute l'Armée du Roi, s'ils ne s'ètoient pas amusés imprudemment à piller les bagages (2). Pendant ce tems les Allemans & les Lombards, s'ètant armés & rassemblés, fondent sur les Romains, dont beaucoup sont taillés en pièces, & d'autres se noient dans le Tibre. Sur le soir, *Jean*, Evêque de Tivoli, fait assembler le Peuple Romain, & leur dit : *Bien que votre courage & votre activité, mes très chers Fils, n'aient pas besoin d'être excités par des exhortations, puisque les paroles ne donent point la force au Foible, ni le courage au Poltron; considérés que c'est à vous seuls qu'il appartient de combatre pour votre vie, pour votre liberté, pour la gloire & pour la défense du Siége Apostolique. Toutes ces choses sont à présent remises entre vos mains; car qui veut la paix, doit se préparer à la guerre. Vos Fils, contre toute Loi, contre tout Droit, sont en prison. La Basilique de Saint-Pierre, respectable à toute la Terre, est remplie d'armes, de sang & de cadavres* (3). *Mais qu'est-ce? Ne pouvons-nous pas conjecturer de-là le plus grand de tous les maux? De quel plus étrange désastre a-t-on jamais oui parler? Le Pontife du Siége Apostolique est retenu dans les liens par des Barbares. Tout l'Ordre Sacerdo-*

vans d'eux. On peut s'en rapporter là-dessus au célèbre *Ive de Chartre*, ce Partisan si déclaré des Papes, lequel, dans sa *Lètre* 60, adressée, en 1099, au Légat Apostolique *Hugue*, Archevêque de Lion, justifie les *Princes* à cet égard, & soûtient avec raison que la tradition de la Crosse & de l'Anneau n'ètoit qu'une cérémonie indifférente. Un autre reproche, que je dois faire à *Muratori*, c'est d'avoir ici, come il fait assés souvent, trop comté sur sa mémoire. *Pandulf de Pise*, dans sa *Vie de Paschal II*, ne dit rien de ce qu'il lui fait dire; & je n'ai pas trouvé qu'il l'ait dit, ou qu'il l'ait pu dire ailleurs.

(1) *Pierre Diacre* done à cet *Otton* le titre de *Comte de Milan* : mais il est qualifié *Vicomte* par *Landulf le Jeune*, mieux instruit de ce qui concerne sa patrie. On a vu dans la *Digression sur la Noblesse*, que le *Vicomte de Milan* ètoit le *Juge des Affaires criminelles*.

(2) Cette circonstance est attestée par *Donizon*, qui dit :

Sed flagrant erga nimis horum quippe Zabernas;
Insimul ex armis & denariis onerati
Plus adamant numum, quam bellum vincere sumtum.

(3) On ne se batit point dans la Basilique; mais dans le Portique de Saint-Pierre.

WRATISLAS II,
XXIVe. DUC & I^r. ROI,

succède, en 1061, à son frère *Spitignée II*; est déclaré *Roi* par l'Empereur *Henri III* en 1086, & couroné par son frère *Jaromir*, en présence de l'Archevêque de Trèves & de l'Evêque de Minden; & meurt le 14 de Janvier, suivant quelques-uns, 1092, ou, selon *Stranky*, 1093. *Bohuslaus Balbinus* le fait vivre jusqu'en 1095.

Il partagea la Moravie entre ses frères *Conrad* & *Otton*. *Jaromir*, alors Diacre, se plaignit de n'avoir rien de la succession de son Père. Il lui falut céder une Ville de Moravie, & lui prometre l'Evêché de Prague. Peu satisfait, il quita l'habit ecclésiastique, alla demander du secours en Pologne, & revint faire la guerre en Moravie. *Wratislas* le batit: mais l'approche du Roi de Pologne, avec une puissante Armée, l'empêcha de poursuivre *Jaromir*; & le força d'aller rassembler de nouvelles Troupes. *Sévère*, Evêque de Prague, étant mort alors; *Conrad* & *Otton* exigèrent de *Wratislas* qu'il consentît à ce que *Jaromir* succédât à ce Prélat. La paix fut rétablie par là. *Jaromir* prit le nom de *Gébehard*, en se faisant sacrer; & c'est ainsi qu'il est nomé dans les *Lètres* de *Gregoire VII*. Il voulut encore avoir l'Evêché d'Olmutz en Moravie, parceque son prédécesseur l'avoit eu: mais *Jean*, nouvel Evêque de ce Siége, porta l'Affaire à Rome, où *Jaromir*, cité par *Gregoire VII*, alla lui-même défendre sa cause. Il la perdit: mais avec beaucoup de ménagement de la part du Pape; & *Jean* fut maintenu. Mais, après sa mort, la Cour de Rome permit à *Jaromir* de posséder l'Evêché d'Olmutz avec celui de Prague.

Wratislas fit avec succès la guerre en Autriche contre le Marquis *Léopold*, pour vanger ses frères *Conrad* & *Otton*, que ce Marquis fatiguoit par ses courses continuelles.

On a vu dans ce Tome que ce Duc étoit en liaison avec *Gregoire VII*: mais cela n'empêcha pas qu'il ne fut toujours l'Allié le plus fidèle de l'Empereur *Henri III*, auquel il fournit souvent des Troupes auxiliaires, qu'il commanda quelquefois lui-même. Dans une des batailles livrées par cet Empereur à l'Usurpateur *Rodolfe*, *Wratislas* arracha de la main de ce dernier la lance avec laquelle il combatoit; & dans la suite, à toutes les grandes Fêtes, on

qu'ils firent entendre leur grande éloquence, ils s'ouirent applaudir, come s'ils eussent été de véritables Anges de Dieu. Là, Grossolan *fut revêtu du* Pallium; *& l'Abbé, récompensé quand il le falut, fut content, & se retira. Peu d'années après* (a), *à la recommandation de la* Comtesse Mathilde, *il obtint l'Evêché de Parme. Mais* Grossolan, *se laissant aller*, dit l'Historien en commençant le Chap. VI, *à la foiblesse humaine, usa de mets délicats & de vêtemens précieux.* Il semble qu'on pourroit excuser son changement à cet égard, sur ce qu'étant devenu le premier Prince du Roïaume d'Italie, il se crut obligé de représenter; au lieu qu'il s'en étoit cru dispensé tant qu'il n'avoit été qu'Evêque de Savone, dont il n'étoit pas même Seigneur, cette Ville aiant alors un *Marquis*, vraisemblablement de la *Maison de Montferrat*.

Mais on ne peut pas excuser de même le reste de sa conduite. Il emploïa d'abord les bones manières pour s'acquérir ceux qui n'avoient pas approuvé son élection; &, come il s'en trouva qu'il ne put gagner, il tenta de les effraïer par des menaces. C'est ce qu'il fit surtout à l'égard du Prêtre *Liprand*. Il l'interrogea, devant tout le Peuple assemblé, sur les Lètres, qu'il avoit conseillé d'écrire au Pape contre lui. *Liprand* lui demanda s'il vouloit qu'il répondît la vérité. L'Archevêque aiant répliqué que c'étoit ce qu'il demandoit; *alors*, dit *Landulf*, Ch. VI, *le Prêtre, reconforté par le Seigneur, dit:* Je n'ai point dicté, je n'ai point écrit les Lètres, sur lesquelles vous m'interrogés: mais j'en ai lu d'autres dans l'Ecriture Sainte, où je n'ai pas vu qu'un seul mot prouvât que vous pouviés être légitimement Archevêque de l'Eglise de Milan. En conséquence, je n'ai pas refusé mes conseils & mon secours à beaucoup de Clercs & d'honêtes gens, par ordre desquels *Obizon Negro* & *Héribert de Bruzano* sont allés à Rome prier le Pape de ne vous point envoïer le *Pallium*. Grossolan, *ému de cette réponse, dit*: A pré-

(a) Le Texte a *post paucos dies*: mais *Sassi* soupçone qu'il faut lire *annos*, au lieu de *dies*. Il ne fait que le soupçoner, parcequ'il ne lui paroît pas certain que le Cardinal *Bernard* n'ait été fait Evêque de Parme qu'en 1106. Je fixe, dans cet Ouvrage, l'élection de *Bernard* à cet année, parcequ'après avoir examiné, je n'ai point trouvé qu'elle pût être antérieure.

tal, toute la Dignité de l'Eglise sont condamnés à la prison & aux ténèbres. Les Ministres du Seigneur pleurent; les Saints Autels sont trempés de larmes; l'Eglise même votre Mère, accablée de douleur, implore, en gémissant, votre secours. Elle prie tristement, elle supplie ses Fils de la tirer de cet abîme de malheurs. C'est pourquoi nous vous prions, aussi vivement qu'il nous est possible, de la secourir dans son danger, & de vous emploïer de tout votre cœur & de toutes vos forces à vanger l'injure de votre Mère. Si les Ennemis trouvent qui leur résiste, ils seront plus prêts à fuir, qu'à tenir ferme. Ainsi, pour que vous vous portiés avec plus de chaleur à tirer vangeance d'un si grand crime, nous confiant en la miséricorde de Notre Seigneur & des bienheureux Apôtres Pierre & Paul, *nous vous absolvons de tous vos péchés.* Cette pieuse Harangue d'un Ministre de paix anime tellement les Romains, qu'ils jurent de faire la guerre au Roi, quoique leur Souverain; & qu'ils déclarent qu'ils regarderont come leurs Frères ceux qui les aideront dans cette sainte œuvre. Informé de ce qui se passoit dans la Ville, *Henri* s'éloigne promtement de Rome, en abandonant une partie de ses bagages; & va dans la Sabine, emmenant avec lui le Pape & tous ceux qu'il avoit fait arrêter. Parmi ces Prisoniers êtoient deux Evêques des Etats de la *Comtesse* MATHILDE, le Cardinal *Bernard*, de Parme, & *Bonsignore*, de Reggio. *Ardoin de Paludé*, Noble de cette dernière Ville, Envoïé de la *Comtesse*, parle fortement en leur faveur au Roi, qu'il fait ressouvenir de ses conventions avec elle; & le Roi les remet en liberté. Si l'on en croit les Historiens vendus à la Cour de Rome, le Pape & les autres Prisoniers sont traités très durement dans la marche; & ne le sont pas mieux ensuite dans les endroits où le Roi les renferme. Il met dans le Château de Tribucco, le Pape & six Cardinaux, & dans un autre, les autres Cardinaux & le reste du Clergé. Vraisemblablement le Roi ne done pas d'ordre pour qu'ils y jouissent de toutes leurs aises: mais on peut se dispenser de croire, sur la parole des Historiens Romains, qu'il leur ait fait faire beaucoup de mauvais traitemens; & qu'il les ait menacés de la torture, & même de la mort pour les amener à condêcendre à ses volontés. Nous pouvons aussi rejèter ce qu'ils disent de la cruelle guerre qu'*Henri* faisoit en même tems aux Romains, puisque des Historiens Italiens du même tems, qui n'êtoient pas du

PRINCES contemporains.

la faisoit voir au Peuple ; dans l'Eglise où *Wratislas* l'avoit déposée.

Henri III, qui, dès 1075, avoit investi ce Prince de la Lusace, le noma *Roi de Bohème* en 1086. *Côme*, Doïen de Prague, qui fut présent au Couronement, dit, que l'on y fit cette Acclamation. *A* Wratislas, *Roi de Bohème & de Pologne, magnifique, pacifique, couroné de Dieu, Vie, Santé, & Victoire!* On ne doit entendre par la *Pologne*, que la *Silésie*, dont *Henri III* investit alors *Wratislas*, & que les Polonois ne cessèrent pas de posséder. Les Historiens de Bohème convienent que la Dignité Roïale fut uniquement personelle à *Wratislas II*. En effet, ses premiers successeurs ne se qualifièrent que *Ducs de Bohème*.

Le Marquis *Otton*, fils de *Brzétislas I*, étant mort, le Roi son frère en voulut réunir l'Apanage à son Domaine : mais *Conrad*, son autre frère, le réclama pour ses Neveux, fils d'*Otton*. Ce fut la cause d'un commencement de guerre, dont *Wratislas* chargea *Brzétislas*, son fils aîné : mais ce jeune Prince, sous prétexte de quelque mécontentement, abandona tout à coup la Cour de son Père, & s'alla joindre avec quelques Troupes à son Oncle. La guerre cependant n'eut point lieu. La Femme de *Conrad* se rendit au Camp de *Wratislas* ; & ses larmes obtinrent de lui qu'il cessât de poursuivre *Conrad*, & qu'il pardonât à *Brzétislas*. Quelque tems après, celui-ci, se méfiant du pardon qu'il avoit obtenu de son Père, quita la Bohème, pour se retirer en Hongrie.

Wratislas, dont la tendresse pour *Conrad* n'avoit souffert qu'une altération passagère, le désigna son successeur; & mourut peu de tems après, ou, suivant les uns, d'une maladie de durée, ou, suivant les autres, d'une Apoplexie, qui le renversa de cheval à la chasse.

CONRAD,

sous le titre de *Duc*, succède, en 1095, au *Roi*, son frère ; & meurt la même année, n'aïant règné que sept mois.

BRZÉTISLAS II,

fils aîné du Roi *Wratislas*, étant revenu de Hongrie en Bohème après la mort de son Père, remplace, avant la fin de 1095, son oncle *Conrad* ; & meurt en 1100.

Ses manières polies envers toute la Noblesse, aïant annoncé que son caractère s'étoit adouci pendant son exil,

SAVANS & Illustres.

sent je suis Archevêque, & j'ai le *Pallium*. Si vous ne me faites pas satisfaction de cette hardiesse, je ferai de vous ce qu'il m'appartient d'en faire. *Liprand*, qui conçut que le dessein de l'Archevêque étoit de l'interdire, lui présenta la *Lètre*, qu'il avoit reçue de *Gregoire VII*, de laquelle j'ai parlé dans son tems, avec une *Bulle* d'*Urbain II*, par laquelle ce Pape exemtoit de la Jurisdiction de l'Ordinaire *Liprand* & les Clercs qu'il avoit établis dans la nouvelle Eglise de la Trinité, qu'il avoit bâtie dans une petite Terre de son patrimoine (a). *Grossolan*, les aiant lues, les pressa dans ses mains, en les couvrant de sa Châpe, come s'il en eût voulu rompre les Sceaux. Surquoi *Liprand* lui dit, « Que, s'il ne lui rendoit pas ces Parchemins & leurs Sceaux en bon état, » il alloit soûlever contre lui toute la » Ville ». *Grossolan* rendit sur le champ les deux Pièces. Alors *Ariald*, Abbé de Saint-Denis, tirant le Prêtre dans une sale voisine, n'oublia rien pour l'engager par la douceur à doner la main à l'Archevêque, en signe d'obéissance. *Liprand* s'écria là-dessus de manière que toute l'Assemblée l'entendit : *La main! La main en signe d'obéissance! Par celui qui vit éternellement, je ne donerois pas seulement le petit doigt pour cela.* Quand ils furent rentrés dans l'Assemblée, l'Archevêque la congédia : mais *Liprand*, aiant fait faire silence, dit : *Pour ne causer de scandale à qui*

(a) *Landulf*, Ch. VI, ne fait présenter par *Liprand* que la *Lètre* de *Gregoire VII* ; & c'est là qu'il rapporte cette *Lètre*, qu'il nous a conservée. Dans le Chap. VIII, interrompant sa narration, il parle de la fondation, faite par son Oncle, de l'Eglise de la Trinité, dans un Bien de Campagne qu'il possèdoit ; & rapporte la *Bulle d'Urbain II*. C'est d'après *Sassi*, que, par conjecture, je dis que *Liprand* présenta cette *Bulle* au Prélat. En effet, cela dut être, quoique l'Historien ne le dise pas. La *Lètre* de *Gregoire VII*, n'étant que de pur compliment, ne pouvoit pas mètre obstacle à la mauvaise volonté de l'Archevêque ; au lieu que la *Bulle* d'*Urbain*, exemtant à perpétuité de la Jurisdiction de l'Archevêque, & soumètant immédiatement au Saint Siége l'Eglise de la Trinité, *Liprand* & les Clercs, qui desserviroient cette Eglise, en vivant en commun & régulièrement, *Grossolan* se voïoit dans l'impossibilité d'interdire tout à fait *Liprand*.

Parti du Roi, n'en disent rien. Ce n'est donc point pour soustraire les Cardinaux à la mort, & les Romains aux vexations, qu'ils souffroient, qu'après soixante-&-onze jours de prison, le Pape consent enfin de faire un accommodement avec le Roi, qui protestoit, « Qu'en donant l'Investiture des Evêchés & des » Abbaïes, son intention êtoit, non pas de doner les Droits & » les Fonctions de l'Eglise: mais seulement de mètre en pos» session des Régalès, c'est à dire des Domaines & Droits re» levans de sa Courone ». Il est plus vraisemblable que, craignant l'inconstance des Romains, que les présens & les sollicitations d'*Henri* pouvoient faire changer de conduite, ne pouvant espérer aucun secours des Princes Normans, qui, come on le verra plus bas, êtoient alors retenus chés eux, & cèdant aux prières des Cardinaux & des autres, qui s'ennuïoient de leur prison, *Paschal* croit que le plus sage est de faire la paix. Les principales conditions du Traité sont: « Que désormais » les Evêques & les Abbés seront élus librement & sans Simo» nie: mais avec le consentement de l'Empereur; & qu'ils ne » pouront être sacrés ou bénis, qu'après avoir reçu de lui l'In» vestiture par la Crosse & l'Anneau: Que le Pape donera la » Courone Impériale à l'Empereur; & qu'il s'engagera par ser» ment de ne tirer aucune vangeance de ce qui s'êtoit fait; & » de ne point excommunier l'Empereur: Que l'Empereur s'o» bligera de remètre en liberté le Pape & tous les autres Priso» niers, & de les conduire à Rome; de défendre les Biens de » l'Eglise Romaine, & de lui restituer les Patrimoines de » S. *Pierre* & les autres Domaines ou Droits usurpés sur elle: » Enfin qu'il sera permis de doner une sépulture chretiène au » Corps d'*Henri III* (1) ». Le Roi demande ensuite que la con-

(1) Les conditions détaillées de cet accommodement sont contenues dans deux *Actes*, qui se trouvent dans la *Vie de Paschal II* par le *Cardinal d'Aragon*, & dans *Guillaume de Malsmbury*, mais avec quelques légères différences d'expression. Je les traduirai litéralement, sur la copie du *Cardinal d'Aragon*. Le premier *Acte* fut juré pour le *Pape* par des Evêques, des Cardinaux & des Doïens d'Eglises de Rome. Le voici. *Le Seigneur* Pape Paschal *n'inquiètera point le Seigneur* Roi Henri *présent; & ne se mêlera point des* Investitures *de son Roïaume; & ne lui rendra, ni à pas un des siens, aucun mauvais office* (*a*) *pour le sujet du tort fait à lui & aux siens dans leur persone & dans leurs biens; & absolument il ne mètra jamais l'anathême sur la persone du* Roi; *& il ne tiendra pas au Seigneur* Pape *qu'il ne le courone, suivant l'Ordre Romain* (*b*); *& il l'ai-*

(*a*) *Malum meritum.* Le mot *meritum* n'est point dans *Guillaume de Malmsbury.*

(*b*) C'est à dire solemnellement. Ces mots paroissent mis dans cet *Acte* à cause de l'offre illusoire, qu'on a vu *Gregoire VII* faire faire au Roi *Henri III* de lui dècendre la Courone sur la tête avec une corde par une fenêtre du Château Saint-Ange.

PRINCES contemporains.

engagèrent les Etats à confirmer le choix que *Conrad* avoit fait de lui pour son successeur.

Il signala le commencement de son règne par détruire ce qui restoit encore d'Idolâtrie en Bohème, & par chasser du païs les Sorciers, les Devins, les Empoisoneurs, & les autres gens exerçans des Arts funestes à la Société.

Je parle ailleurs des guerres, qu'il fit aux Polonois, & du succès qu'elles eurent.

Pour satisfaire aux besoins de l'Etat, il dépouilla les Juifs des biens, qu'ils avoient acquis par leurs usures exorbitantes.

Loreck Wrssoweck l'assassina, lorsqu'il étoit à la chasse.

***INTERREGNE**, ou plustôt **ANARCHIE**,*

depuis 1100 jusqu'en 1110.

Bohuslaus Balbinus, T. VII de ses *Mélanges*, commence ainsi le Chap. 24 de son Liv. VII. *On ne peut pas rendre, en ce tems, un comte exact des Princes de Bohème. Ils étoient en grand nombre, & croïoient tous avoir droit à la Principauté.* Wratislas *leur en avoit inspiré l'idée, en préférant son Frère à son Fils.* Brzétislas II *en usa de même. C'est pourquoi son frère* Borziwoje II, *aiant, en* 1100, *par le secours des Allemans, pris le titre de* Duc, *sans l'aveu des* Etats de Bohème; . . . *aussitôt les autres Princes, favorisés par les Grands & par le Peuple, entreprirent de le chasser du Trône.* Udalric, *Prince de* Brunaw, *fils du Duc* Conrad, *commença le premier en* 1100. *Il fut, en* 1104 *&* 1105, *suivi de* Swatopluck, *Prince d'Olmutz, fils du Marquis* Otton. *Les choses ne tournèrent pas d'abord au gré de ceux qui les favorisoient. Ensuite* Wladislas, *frère de* Borziwoje, *l'aiant abandoné; les* Etats de Bohème, *d'un consentement unanime, chargèrent du Gouvernement ce même* Wladislas. *Prince modeste & fuïant les embaras qui suivent l'ambition, il céda la Principauté, de lui-même, à* Swatopluck, *jeune home excellent & né pour les grandes choses. L'Empereur* Henri IV *voulut rétablir* Borziwoje: *mais, gagné par les grandes offres d'argent de* Swatopluck, *il lui confirma la Principauté.* Sobieslas *cependant, jeune frère de* Wladislas, *aspiroit à la Souveraineté par le secours des Polonois, dont il amena les Troupes jusqu'à Trutnow. Ses tentatives offensèrent l'Empereur* Henri, *surtout apres que* Swatopluck *eût, en trahison, été tué par* Tista Wrssoweck; *& cet Empereur noma*

SAVANS & Illustres.

que ce soit d'entre vous, j'aurai pour lui dans mon Office les égards, qu'il aura pour moi dans le sien. En disant ces paroles, il tendit la main à l'Archevêque.

Une des premières actions de *Grossolan*, après qu'il eut reçu le *Pallium*, fut d'excommunier les deux Députés envoïés à Rome contre lui. Quelque tems après, *Héribert de Bruzano*, l'un d'eux, étant tombé malade, se retira chés *Liprand*, qui le pourvut des secours temporels & spirituels, dont il avoit besoin. *Héribert* guérit, sans qu'il faille, avec *Landulf*, Chap. VII, supposer un miracle opéré par son Oncle. Là dessus, *Grossolan* manda *Liprand*, & lui dit: *Parceque vous avés communiqué avec* Héribert, *que j'avois excommunié, je vous défens de chanter la Messe, jusqu'à ce que vous aïés fait pénitence, & que vous m'aïés satisfait.* A quoi *Liprand* répondit: *Ce que j'ai fait pour* Héribert *est bien, & vient de Dieu; & je ne sais point me repentir d'une bone œuvre, ni de ce que Dieu a fait. Mais, quoique vous n'aïés pas ce pouvoir à mon egard, je vous obéirai cependant, afin d'éviter le scandale.* En effet, il fit venir dans sa maison un Prêtre, qui chanta pour lui la Messe dans l'Eglise de Saint-Paul *in Campito*, qu'il desservoit. *Liprand* avoit rebâti cette Eglise, & celle de Saint-Germain à Niguarda, Bourg à trois milles de Milan du côté de la Porte de Côme. Il les avoit décorées l'une & l'autre; & par un *Acte*, revêtu de toutes les formalités nécessaires, il en avoit acquis, pour lui & pour ses héritiers, les droits de Fondateur.

Ces droits, la *Bulle* d'*Urbain II*, & les prières de beaucoup de Nobles ne purent pas engager l'Archevêque & ses Partisans à se radoucir en faveur de *Liprand*. Le Prélat, aiant dessein d'écraser ce Prêtre, convoqua, vers la fin de 1102, les Evêques, ses Suffragans, & les Princes de Lombardie, pour tenir un Concile avec eux. Come le tems de ce Concile approchoit, en 1103, & come beaucoup de gens débitoient, sur le comte de *Grossolan*, des choses honteuses, qui causoient du tumulte parmi le Peuple; il fit soner Matines beaucoup plustôt qu'à l'ordinaire, les nuits qui précédoient les Vendredis du Carême, lesquelles, par le Rit Ambrosien, sont toutes destinées à l'adoration de la Croix. Une de ces nuits, aiant assemblé, par lui-même, par ses Prêtres & par ses Officiers, une grande foule de Peuple, il fit un long Sermon

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

HENRI IV, Roi des Romains.

cession des Investitures lui soit assurée par un Acte d'Autorité Pontificale, c'est à dire par une *Bulle*, & que cette *Bulle* soit signée avant que de rentrer à Rome; ce que le Pape accorde, dit-on, à regret. On va chercher à Rome son Sceau qu'il n'avoit point; & la *Bulle* est expédiée & remise au *Roi*. L'on retourne ensuite à Rome, où *Paschal* sacre & courone *Henri* le 13 d'Avril, Jeudi d'après l'Octave de Pâque. A la suite du Couronement, le Pape célèbre solemnellement la Messe, pendant laquelle, avant la Communion, il rend lui-même au Roi la *Bulle*, dont il vient d'être parlé, laquelle il avoit, avant la Messe, reçue de l'Empereur, pour la lui remètre ensuite publiquement (1). Dès qu'après la Messe finie, le Pape & l'Em-

dera de bone-foi, par le secours de son Ministère, à conserver le Roïaume & l'Empire. Et le Seigneur Pape tiendra de bone-foi, sans fraude & sans détour, toutes ces choses au Seigneur Roi Henri *présent. Ainsi Dieu & ses saints Evangiles me soient en aide.* Le second *Acte*, ainsi conçu, fut juré par le Roi. *Je* Henri Roi, *la quatrième ou la cinquième Férie prochaine, relâcherai le Seigneur* Pape, *& les Evêques, & les Cardinaux, & tous les Prisoniers, qui ont été pris avec lui ou pour lui; & je ferai conduire les Otages & les Prisoniers entre les Portes de la Ville au-delà du Tibre; & je ne les prendrai, ni ne permètrai plus de les prendre; & je garderai, tant par moi, que par les miens, la paix & la sureté à ceux qui restent dans la fidélité du Seigneur* Pape Paschal, *& au Peuple de la Ville, de la partie au-delà du Tibre & de l'Ile, dans leur persone & dans leurs biens, s'ils me gardent la paix. J'aiderai fidèlement le Seigneur* Pape Paschal *à conserver tranquillement & surement le Pontificat. Je restituerai les Patrimoines & les Possessions de l'*Eglise Romaine, *que je lui ai ôtés. Je l'aiderai de bone-foi, suivant la coûtume de mes prédécesseurs, à recouvrer & posséder les autres Biens, qu'elle doit avoir de droit. Et j'obéirai au Seigneur* Pape Paschal, *sauf l'honeur du Roïaume & de l'Empire, come les* Empereurs Catholiques *aux* Pontifes Romains Catholiques. *J'observerai toutes ces choses de bone-foi, sans fraude, & sans mauvais détour. Ainsi Dieu*, &c. Ce *Serment*, mis par écrit, fut posé sur les Evangiles; & les Garans du Roi en jurèrent ainsi l'observation par son ordre. *Ce qui est écrit dans cet* Acte *sera tenu, par le Seigneur* Roi *présent, au Seigneur* Pape Paschal, *sans fraude, & sans mauvais détour. Ainsi Dieu*, &c. *Fait le III des Ides (le 11) d'Avril, troisième Férie après l'Octave de Pâque, Indiction IV* (1111). Ces deux *Actes* servent à prouver ce que j'ai dit dans l'Article de *Paschal II*, que la *Bulle*, dont il est parlé ci-dessus dans mon Texte, & dont je donerai la traduction dans la *Note* suivante, est un véritable Contrat Sinallagmatique. Après que ces deux *Actes* eurent été signés & jurés, le *Pape* célèbra la Messe du Dimanche de *Quasimodo*. Lorsqu'après sa communion, il eut communié les Ministres de l'Autel, il dit au *Roi*, lui présentant le Corps & le Sang du Seigneur: *Voici le Corps du Seigneur conservé par la Sainte Eglise, né de la Vierge* Marie, *élevé en croix pour la rédemption du Genre Humain. Nous vous le donons pour la rémission de vos péchés, & pour le maintien de la paix & de la véritable amitié, qui se doit établir, entre moi & vous, & l'Empire & le Sacerdoce.*

(1) Voici la Traduction de cette *Bulle*, telle que *Guillaume de Malmsburi* nous l'a conservée. Elle n'est point ailleurs.

Paschal, *Evêque, Serviteur des Serviteurs de Dieu, au très cher Fils* Henri, *par la grace de Dieu tout puissant, Empereur Auguste des Romains.*

Votre Roïaume est lié, par la disposition divine, à la Sainte Eglise Romaine; puisque vos prédécesseurs ont obtenu la Courone & l'Empire de la Ville de Rome,

PRINCES contemporains.

Prince, pour la seconde fois, le modeste Wladislas, *le plus modéré de tous les Princes du Sang de Bohème. Mes Lecteurs s'étoneront peut-être de ce que je raconte ces choses avec tant de confusion. L'Ambition, qui ne fait que s'égarer, n'est pas susceptible d'ordre. On comtoit alors environ vingt Princes, sortis du Sang de* Przémislas. *Tous souhaitoient d'avoir la Courone sur la tête, & le Sceptre à la main. Le seul* Borziwoje *fut trois fois Prince de Bohème, fut chassé toujours, & mourut enfin longtems après en exil. Il en fut des tentatives des autres Princes, come des siènes.....* (Mais enfin) Wladislas, & ... Sobieslas, *par leur bone conduite, s'assurèrent la Principauté pour eux & pour leurs Décendans.*

WLADISLAS I

est déclaré *Duc* par l'Empereur *Henri IV*, du consentement des *Etats de Bohème*, en 1110; & meurt en 1125.

Aussitôt après l'assassinat de *Swatopluck*, dans le Camp de l'Empereur *Henri IV*, les Troupes lui substituèrent son frère *Otton le Noir*: mais les Etats de Bohème choisirent *Wladislas*, & le mirent en possession de Prague. Son élection fut ensuite confirmée par l'Empereur; & le Prince *Otton* fut obligé de se contenter de son apanage paternel en Moravie.

Sobieslas entreprit, avec quelques Troupes Polonoises, de détrôner son Frère. Une bataille perdue & des blessures reçues dans le combat l'engagèrent à demander la paix. La réconciliation des deux Frères se fit, sur les sollicitations du Duc de Pologne & par la médiation de leur mère *Swentochna*, fille de *Casimir I*, Roi de Pologne, nomée *Swatawa* par les Bohèmes. *Wladislas* dona quelques Terres en apanage à *Sobieslas*, qui suivit l'Empereur *Henri IV* en Italie.

Wladislas attira dans sa Cour *Otton le Noir*, qui cherchoit à brouiller en Moravie, & le fit enfermer dans une Forteresse.

Il eut sur les confins de ses Etats une conférence avec *Etiène II*, Roi de Hongrie, qui recherchoit son alliance contre les Russes. La fraude d'un Noble Hongrois, qui servoit d'Interprète, brouilla les deux Princes au point qu'ils en vinrent aux mains. Les Hongrois s'attribuèrent la victoire, & les Bohèmes la revendiquèrent.

Des tracasseries de Cour aiant brouillé *Sobieslas* avec son Frère, quelque tems après son retour d'Italie, il quita la

SAVANS & Illustres.

sur la Passion de Notre Seigneur & sur la trahison de *Judas*; &, ramenant son discours à sa propre affaire, il le finit en jurant sur les Evangiles, « Que, depuis sa naissance, il n'avoit jamais » péché contre la chasteté ». Ce serment dit assés quelles étoient les choses honteuses, que l'on publioit contre ce Prélat. *Ariald*, Abbé de Saint-Denis, & *Guazzon d'Orreo* confirmèrent son serment par le leur. Il dit ensuite. *Si quelqu'un a quelque chose à dire contre moi, qu'il le dise à présent; sinon, il ne sera plus écouté.* On informa *Liprand* de ce qui s'étoit passé cette nuit; ce qui fut cause qu'aiant assemblé les principaux Citoïens dans son Eglise de Saint-Paul, il leur dit, « Qu'ils lui voïoient le nés » & les oreilles coupées pour le nom de » *Jésus-Christ*, ce dont il attendoit une » grande récompense, s'il persévéroit » jusqu'à la fin; & qu'il les prioit, pour » l'amour de *Jésus-Christ* & pour leur » salut, d'être attentifs à ce qu'il leur » diroit ». Après un long discours sur différens objets, & principalement sur la Simonie, *Grossolan*, ajouta-t-il, *qui passe pour Archevêque, est Simoniaque, à l'égard de l'Archevêché de Milan, par présent de la main, par présent de la langue, & par présent de services.* Il ne dona point d'autre preuve de ce qu'il avançoit, que l'offre, qu'il fit de subir le *Jugement de Dieu*, c'est à dire l'*Epreuve du feu.* Les Partisans de l'Archevêque, voïant que le Prêtre renouvelloit souvent cette offre, & que le Peuple se disposoit à l'accepter, eurent recours aux Evêques, qui s'assembloient pour le Concile: mais *Liprand*, appuïant son offre d'exemples & de raisons, soûtint aux Evêques qu'ils ne devoient pas s'opposer à ce qu'il proposoit; & persista dans sa résolution. *Grossolan*, sans avoir égard à ce que *Liprand* disoit, tint le Concile deux jours de suite dans la Cathédrale d'hiver; &, le troisième jour, il prononça dans le pré, qu'on appelloit le Broglio, devant une multitude immense d'assistans, une Sentence de déposition contre *André*, Primicier des Décumans, & contre d'autres Prêtres ordonés par l'Archevêque *Anselme de Rhò*, lequel avoit reçu l'Investiture du Roi *Henri III.* Mais cette Sentence fut reçue avec mépris de tout le Clergé & le Peuple; & bientôt après le Pape *Paschal II* la cassa. Dans l'instant même elle produisit du tumulte; & les Gens de l'Archevêque, aiant attaqué ceux du Primicier, tuèrent un de ses Clercs d'un coup de pierre. Tout le

pereur ont quité l'un les Ornemens Pontificaux, l'autre les Ornemens Impériaux, les Nobles Romains vièneat ſaluer l'Empereur; & lui mètent ſur la tête le Cercle d'or, marque du Patriciat de Rome. L'Empereur fait au Pape, aux Evêques, aux Cardinaux, à tout le Clergé de très riches préſens, qui ſont reçus avec joie. Il retourne en Lombardie par la Toſcane; & va, le 6 de Mai, voir la *Comteſſe* MATHILDE, dans le Château de Bianello; paſſe trois jours chés elle; &, ſatisfait des honeurs qu'il reçoit, & des entretiens qu'ils ont enſemble, où la *Comteſſe* lui parle toujours en Allemand; il l'appelle ſa Mère, lui confirme de nouveau la poſſeſſion de ſes Etats; & la charge, en ſon abſence, de gouverner le Roïaume d'Italie (1). Le Pape cependant eſt à peine rentré dans Rome, que les Cardinaux, qui n'avoient point partagé ſa priſon, condamnent la *Bulle*, par laquelle il avoit confirmé le Droit d'Inveſtiture à l'Empereur. Les plus Savans n'épargnent pas les injures au Pontife, & le traitent à peu près d'*Hérétique*, en ſoûtenant, « Que, » pluſtôt de conſentir aux Inveſtitures, il ſe devoit laiſſer ôter

en récompenſe de la grandeur de leur prudence & de leur probité. La Majeſté Divine a de même, mon très cher Fils Henri, *par le miniſtère de notre Sacerdoce, élevé Votre Perſone à la Dignité de cette Courone & de cet Empire. C'eſt pourquoi nous accordons & confirmons auſſi, par la préſente* Bulle, *à Votre Dilection ce* Privilège de Dignité (*a*), *accordé par nos prédéceſſeurs & confirmé par leurs* Bulles *aux Empereurs Catholiques vos prédéceſſeurs; afin que vous doniés, par la* Croſſe *& l'*Anneau, *l'*Inveſtiture *aux* Evêques *& aux* Abbés *de votre Roïaume, élus librement, ſans violence & ſans ſimonie; & qu'après l'*Inveſtiture, *ils reçoivent canoniquement la* Conſécration *de l'*Evêque, *auquel elle appartiendra. Mais, ſi quelqu'un eſt élu par le Clergé & le Peuple, ſans votre conſentement, qu'il ne ſoit ſacré par perſone, qu'il n'ait reçu l'*Inveſtiture; *à l'exception cependant de ceux dont les* Archevêques *& les* Pontifes Romains *ont coûtume de diſpoſer. Que les* Archevêques *& les* Evêques *aient la liberté de ſacrer canoniquement ceux que vous aurés inveſtis! Car vos prédéceſſeurs ont ſi fort enrichi les Egliſes de leur Roïaume par tant de* Bénéfices (Fiefs), *diſtraits de leurs* Régales, *qu'il eſt très néceſſaire que les forces des* Evêques *& des* Abbés *ſervent à la défenſe du Roïaume même, & que les diſſentions populaires, qui ſurvienent ſouvent dans toutes les élections, ſoient appaiſées par la Majeſté Roïale. C'eſt pourquoi Votre Prudence & Votre Autorité doivent être attentives au ſoin de conſerver, avec le ſecours de Dieu, par vos bienfaits & vos ſervices, la grandeur de l'Egliſe* Romaine, *& la ſureté des autres. Si quelque Perſone, Eccléſiaſtique, ou Séculière, aiant connoiſſance de cette* Conceſſion, *tente, par une audace téméraire, d'y contrevenir, qu'elle ſoit liée de l'Anathême, & ſouffre la perte de ſon Honeur* (Fief) *& de ſa Dignité, juſqu'à ce qu'elle viène à réſipiſcence! Mais que la Divine Miſéricorde garde ceux qui l'obſerveront, & qu'elle conduiſe Votre Perſone & Votre Puiſſance pour ſon honeur & ſa gloire!*

(1) Il lui dona même le titre de *Vice-Reine*, ſi l'on en croit ces Vers de *Donizon.*

Cui Liguris Regni regimen dedit in vice Regis,
Nomine quam Matris verbis claris vocitavit.

(*a*) *Privilegium dignitatis.*

PRINCES contemporains. | *SAVANS & Illustres.*

Bohème pour se retirer en Pologne ; & n'en revint qu'après la mort de *Wladislas*.

Borziwoje cependant menoit une vie errante. *Wladislas* en eut pitié, le fit revenir & lui céda les Provinces au delà de l'Elbe : mais, ou par sa mauvaise conduite, ou par les manœuvres de ses Ennemis, *Borziwoje* ne put pas s'y maintenir ; & fut obligé de s'enfuir pour aller mourir en Hongrie.

Par le conseil de S. *Otton*, Evêque de Bamberg, *Wladislas*, dont les Fils étoient trop jeunes pour règner, désigna pour successeur son frère *Sobieslas*.

SOBIESLAS I

succède, en 1125, à son frère *Wladislas I*, & meurt en 1140.

Ce Prince, l'un des plus illustres que la Bohème ait eus, sut faire la guerre, règner, & vivre en Chretien.

Le Marquis *Otton le Noir*, à qui *Wladislas*, avant de mourir, avoit rendu la liberté, n'en voulut user que pour soûlever la Moravie. *Sobieslas* le prévint ; & son arrivée dans ce païs fit fuir *Otton*, qui, retiré près de l'Empereur *Lothaire II*, l'engagea de porter la guerre en Bohème, & lui servit de guide. Dans une bataille, qui se dona le 2 de Mars 1126, les Allemans furent batus, & *Lothaire* fut fait prisonier avec plusieurs Princes. *Sobieslas*, usant noblement de sa victoire, leur rendit la liberté sur le champ ; &, *Lothaire* l'aiant reconnu *Duc de Bohème*, il consentit que tous les autres Prisoniers Allemans ne paiassent point de rançon.

Il fit ensuite diverses incursions heureuses en Pologne, parceque les Polonois vouloient faire la guerre à *Béla II*, Roi de Hongrie, dont il avoit épousé la sœur *Adlète*, c'est à dire *Adélaïde*.

Sa principale occupation fut de fortifier & d'embellir ses Etats, & de rendre ses Sujets heureux. La Ville de Prague n'étant bâtie que de bois, il la rebâtit & l'agrandit sur un nouveau plan, dans le goût des Villes d'Italie. Il bâtit encore, ou répara différentes Villes & plusieurs Monastères. Il augmenta considérablement les bâtimens & les revenus de l'Abbaïe de Wissehrad, fondée par son Père pour des Chanoines Réguliers ; & fit mètre sur le tombeau de son Père, enterré dans l'Eglise de cette Maison, une Courone, ornée de pierres précieuses, dans laquelle il entra 80 marcs d'argent & 12 d'or.

Lorsqu'il étoit à Prague, son usage étoit d'aller nus pieds prier aux tom-

Peuple alors exhorta *Liprand* à l'*Epreuve*, qu'il avoit proposée. Ce Prêtre distribua, dès le jour même, aux Pauvres toutes ses provisions de bouche ; mit en gage sa Pellice de Loup-Cervier pour acheter le bois des Buchers ; disposa de ses Livres & de ses autres effets en faveur de son neveu *Landulf*, Acolithe de l'Eglise de Milan, lequel étudioit alors en France à l'Ecole d'Orléans ; & demanda, s'il mouroit dans cette *Epreuve*, d'être enterré dans l'Eglise de la Trinité, qu'il avoit fondée. Lorsqu'on eut dressé les Buchers dans une prairie entre les murs de la Ville & la Basilique de Saint-Ambroise, il se rendit à cette Eglise, pour acquiter sa promesse : mais les Gens de l'Archevêque vinrent renverser & disperser les Buchers ; & chassèrent brutalement *Liprand*. Ce Prêtre se tint ensuite en repos dans sa maison & dans son Eglise de Saint-Paul, jusqu'à ce que, toutes les Femmes & les Enfans ne cessant point de crier continuellement dans les rues : *Dehors Grossolan, dehors !* le Prélat, aiant assemblé ses Amis, les chargea d'aller, avec quelques persones choisies d'entre le Peuple, dire à *Liprand*, « de venir lui faire satisfaction, ou de sortir du païs, ou de faire l'*Epreuve*, qu'il avoit proposée ». Cet ordre du Prélat fut exécuté le soir du Dimanche des Rameaux, en présence d'une grande foule de Peuple. *Liprand*, aiant entendu ce qu'on avoit à lui dire, leva les mains au Ciel, rendit graces à Dieu, & dit aux Députés : *C'est donc lui qui veut, & commande ce que vous dites ?* Tous répondirent : *Certainement il le veut, & le commande.* Il repartit, « Qu'il ne sortiroit point du païs ; qu'il jeûneroit les deux jours suivans, & qu'il feroit l'*Epreuve* le Mercredi : mais qu'il n'avoit point d'argent pour acheter du bois ». Cette réponse aiant été rapportée à l'Archevêque ; ses Officiers & ceux de la République fournirent le bois nécessaire ; & firent dresser, dans l'Esplanade devant le Porche de Saint-Ambroise, deux tas de bois de dix coudées de long, & de quatre coudées plus larges & plus hauts que la taille du plus grand home, avec un espace entre deux d'une coudée & demie. Le Mercredi, *Liprand*, revêtu des habits sacerdotaux, va, nus pieds, à Saint-Ambroise, portant une Croix, qu'il pose sur l'Autel ; &, come il ne se présentoit point de Prêtre, il chante lui-même la Messe. Lorsqu'il la finissoit, *Grossolan*, portant une Croix, arrive accompagné d'*Ariald*

» la vie (1) ». *Paschal*, ne pouvant supporter les outrages qu'il recevoit, se retire à Terracine. En son absence, les Cardinaux & les autres Prélats mécontens condamnent, par un *Décret* solemnel, l'accord que le Pape avoit fait (2); ce qui lui fait écrire à ce sujet de Terracine, le 5 de Juillet, une *Lètre*, dont l'Adresse est *Aux Evêques* Jean *de Tusculum &* Léon *de Verceil*, *& aux Cardinaux assemblés ensemble*, *Association & paix en* Jésus-Christ. Il leur dit « Que ce qu'ils ont fait, sans le Jugement & la présence de l'Eglise, quoiqu'ils l'aient fait par » zèle pour Dieu, ne lui paroît pas conforme aux Canons; » & que c'est l'ouvrage de la Haine plustôt que de la Charité: » Qu'au reste il pense lui-même à corriger ce qu'il peut y avoir » de défectueux dans ce qu'il a fait, pour sauver ses Frères » & ses Fils, & pour empêcher la ruine de Rome & de toute » la Province ». Il les exhorte, en finissant, « d'agir dans » l'Eglise, pour que l'Eglise elle-même tire avantage du zèle, » qu'ils ont & qu'ils font paroître ». Il est à croire que la démarche peu mesurée, pour ne pas dire séditieuse, de ces Cardinaux est ce qui détermine *Paschal* à déposer les Ornemens Pontificaux, pour s'enfuir dans une Solitude: mais les plus honêtes gens s'opposent à son abdication, & l'engagent à revenir à Rome (3). L'Empereur cependant, en quitant *Mathilde*,

(1) *Muratori*, qui prend ou feint de prendre pour vrai tout ce que des Ecrivains, Domestiques des Papes, ont écrit de cette Affaire, ne peut pas s'empécher de dire, p. 368, au sujet de ce que ces Cardinaux soutenoient: *Il est aisé, loin du combat, de faire le brave. Si ces Cardinaux s'étoient trouvés, durant deux mois, dans les mémes extrémités que le Pape, avec le couteau sur la gorge, come il fut, & dans le risque de voir les Cardinaux & les autres Prisoniers Romains immolés à la fureur des Allemans; je ne sais pas s'ils auroient mis en pratique ce qu'ils exigeoient alors du Pape.* Au reste, il me semble qu'on pouroit assés naturellement déduire de l'indignation de ces Cardinaux & des Prélats qui leur étoient joints, que ce que des Ecrivains, Domestiques des Papes, ont dit des mauvais traitemens, & des menaces de mort faites, soit au Pape, soit aux autres prisoniers, est extrêmement exagéré. Ceux qui condamnoient l'accord de *Paschal* & d'*Henri*, savoient sans doute certainement que le Pape n'avoit pas été réduit au point de ne pouvoir pas s'exemter de faire la volonté du Roi.

(2) *Muratori* dit, p. 369, que par ce *Decret*, les Cardinaux *donèrent beaucoup d'exercice à la patience & à l'humilité de ce Pape, come s'il se fût agi, dans cet accord, de quelque point de foi, non d'un point de Discipline Ecclésiastique. La manière, alors en usage, de doner les* Investitures *portoit certainement atteinte à cette Discipline: mais on pouvoit cependant la tolèrer, en excluant la Simonie.* C'est en *Canoniste Italien*, que *Muratori* dit que ces *Investitures* étoient contraires à la Discipline. Cette Discipline n'étoit autre chose que les *Décrets* de quatre ou cinq Papes contre les *Investitures*; *Décrets*, qui n'étant pas encore unanimement reçus par tout, ne pouvoient pas faire loi.

(3) Le même Auteur, au même endroit, dit: *Nous apprenons de* Godefroi de Viterbe (dans sa *Chronique*); *de l'Abbé* Suger (dans la *Vie de Louis le Gros*) *& d'*Hildewert (Archevêque de Tours, dans quelqu'une de ses *Lètres*), *que ce*

PRINCES contemporains.

beaux des Saints, Patrons du païs.

Il fournit de grands secours à l'Empereur *Conrad II* contre *Henri le Superbe*, Duc de Saxe & de Bavière; & cet Empereur s'engagea de soûtenir le choix, que *Sobieslas* fit pour son successeur de *Wladislas*, fils de son frère *Wladislas I*, qu'il crut devoir préférer à ses Fils.



GRANDS-DUCS,

ou CZARS DE RUSSIE.

IAROSLAS ou JAROSLAS, depuis 1015 jusqu'en 1054.

ISJIASLAS,

fils aîné d'*Iaroslas*, lui succède au *Duché de Kiovie*, & au titre de *Grand-Duc* en 1054; & meurt en 1078.

Il associa ses Frères *Swétoslas*, Duc de Czernikow, & *Vsévolod*, Duc de Péréiaslaw, au Gouvernement de toute la Russie.

Au commencement de ce règne, *Vsévolod* fit une expédition heureuse contre les Turcs; & l'on fit un Traité de paix avec les *Polowzi*, Nation Tartare, qui s'avançoient vers Kiovie.

Les trois Frères eurent ensuite la guerre avec leur frère *Vseslas*, Duc de Plotsko, qu'ils vainquirent, & menèrent en prison, avec ses deux Fils, à Kiovie. Ces Princes, la même année ou la suivante, furent batus par les *Polowzi*; ce qui fut cause que les Kioviens se révoltèrent, tirèrent *Vseslas* de prison, & le déclarèrent *Grand-Duc*. Sept mois après, *Isjiaslas* fut rétabli par *Boleslas II*, Roi de Pologne.

Come il vouloit s'arroger un pouvoir absolu sur tous ses Frères, il fut, en 1074, obligé de s'enfuir une seconde fois de Kiovie. Son frère *Swétoslas* y fut reconnu *Grand-Duc*; & mourut le 29 de Décembre 1045. *Vsévolod*, qui lui succèda, rendit Kiovie, en 1077, à son frère *Isjiaslas*, que *Boleslas II* ramenoit encore.

Isjiaslas remporta, l'année suivante, une victoire sur les Polowzi. L'un d'entre eux, blessé mortellement & couché sur le champ de bataille, eut la force de lancer au Grand-Duc un javelot, dont la blessure le fit mourir.

Ce Prince aima la Justice; & fut bon au point de ne jamais rendre le mal pour le mal.

VSÉVOLOD

succède à son frère *Isjiaslas*, en 1078;

SAVANS & Illustres.

de Marignan & de *Bérard*, Juge d'Asti, qui le suivent au Jubé. *Liprand*, toujours nus pieds, se place sur la base de marbre, qui portoit une Statue d'Hercule (*a*) auprès de la porte du chœur; &, lorsqu'on eut fait silence, l'Archevêque dit au Peuple: *Soïés attentifs. Je vais en trois mots confondre cet Home.* S'adressant ensuite à *Liprand*, il lui dit: *Vous avés avancé que j'étois Simoniaque par présent de la main. Només présentement ceux à qui j'ai doné.* Le Prêtre, regardant le Peuple, & montrant du doigt le Jubé, dit: *Vous voïés trois grands Diables, qui pensent me confondre par leur adresse & par leur argent. Est-ce que le Diable, dont l'impulsion a fait devenir cet Home Simoniaque, ne peut pas le pousser à doner d'avantage d'argent pour cacher la vérité, & m'ôter les Témoins & les Juges de ce monde? Mais vous n'ignorés pas que, pour éviter les ruses du Diable & des Méchans, j'ai choisi pour Juge Dieu, qu'on ne peut engager, ni par argent, ni par aucun autre moïen, à mal juger. Si vous voulés venir à son Jugement, je suis prêt à faire ce que j'ai promis.* Cette Réponse annonce beaucoup d'enthousiasme, & peu de bone-foi. Le Prélat, qui n'étant pas de meilleure foi, n'avoit pas autant d'empire sur lui-même, au lieu de faire sentir au Peuple que *Liprand* n'avoit répondu que par une défaite, dit à ce Prêtre: *Dites: De quelle Simonie parlés-vous?* Le Prêtre répliqua: *Et vous, dites, qu'elle est la bone?* Après un moment de silence, l'Archevêque repart: *Il est une Simonie, pour laquelle on ne dépose point le Simoniaque:* A cela le Prêtre répond: *Je parle de la Simonie pour laquelle on dépose l'Abbé de son Abbaïe, l'Evêque de son Evêché, l'Archevêque de son Archevêché.* Là-dessus le Peuple, d'humeur à trouver que *Liprand*, qui lui vouloit donner un spectacle, avoit raison, crie: *Sortés pour le Jugement.* Pendant que ce cri se répète de toutes parts, *Liprand*, quoique vieux, saute légèrement en bas de dessus le pied-d'estal de la Statue d'*Hercule*; marche, avec tout le Peuple, aux Buchers, &, pendant qu'on allumoit le bois, il dit: *Vous ne voïés ici que moi de Prêtre, qui bénisse ce feu pour moi: mais vous voïés ce papier, que je tiens, où sont des paroles saintes, & des signes de la Sainte Croix. Come Ministre, je prononcerai ces paroles & ferai ces*

(*a*) Voïés la *Digression* à la suite de cette *Epoque*.

passe à Vérone. Il y séjourne quelque tems ; &, le 19 de Mai, il confirme les Priviléges du Chapitre de Crémone ; & done, le 21 du même mois, un Privilége en faveur d'*Albéric*, Abbé de Saint-Benoît de Polirone (1). Dans cette même Ville, il reçoit les plaintes des Padouans contre les Vénitiens, touchant la querèle qu'ils avoient ensemble, au sujet des limites. Les Vénitiens lui députent aussi par son ordre ; &, de concert avec les Envoïés des deux Villes, il fixe les limites ; fait rendre les Prisoniers de guerre de part & d'autre ; & renouvelle entre les Vénitiens d'une part, & les Padouans & les autres Sujets du Roïaume d'Italie de l'autre, les anciens Traités d'alliance & d'amitié. De Vérone, il retourne en Allemagne ; où, conjointement avec les Evêques de sa suite, il réforme divers abus, conformément aux instructions du Pape. Ensuite, au mois d'Août, aiant assemblé beaucoup d'Evêques, d'Abbés & de Princes à Spire ; il y fait avec eux de magnifiques funérailles à son Père, dont le Corps est mis à côté de ses Ancêtres. Il va de-là tenir une Cour à Maience, dans laquelle il investit de cet Archevêché, par la Crosse & l'Anneau, son Chancelier *Albert*.

ROGER, *Duc de Pouille & de Calabre*, étoit mort au mois de Février de cette année, laissant pour successeur son fils *Guillaume* ; & sa mort avoit été cause que les Princes Normans, obligés, dans ce changement de Souverain, de veil-

bon Pape quita la Châpe Pontificale, se retira dans une Solitude & voulut renoncer au Pontificat. Mais tous les gens de bien & les gens sages le rappellèrent à Rome. Sans aller chercher ce qu'*Hildewert* & l'Abbé *Suger* ont dit, je me contente d'avertir ici que, selon *Godefroi de Viterbe*, ce fut en plein Concile que *Paschal* voulut abdiquer.

Papa dolens lamenta movet, totumque per orbem
Ecclesiam sua Charta *vocat properanter ad Urbem.*
Hac ubi concedit . . .
Tunc ait . . . .
Officiis me destitui dignum reputavi,
Me quoque deposui, ne pareatis, *ait.*
Hac ait ; & Mitram reicit Mantumque relinquit.
Ordinet Ecclesia sine me quidquid placet, *inquit*,
Moreque Pontificis judicet ipsa sibi. . . . . .
Copia Pontificum : Non ita, *dixit*, erit. . . .
Extortum Papa scriptum contra rationem
Uritur ; &, priscum tibi conciliamus honorem,
Tolle, Pater, Mantum, *curia tota monet.*

(1) La date du premier de ces *Diplômes*, imprimé dans la *Dissertat. XIX* des *Antiquit. d'Ital.* est : *XIV Kalendas Junii, Indictione IV, Anno Dominicæ Incarnationis MCXI, Regnante* Henrico V, *Rege Romanorum, Anno V, Imperatore primo, Ordinationis XI. Actum Veronæ.* J'ai dit plus haut avec l'*Abbé d'Ursperg* que ce fut en 1099, qu'*Henri III* fit reconnoitre son fils *Henri*, Roi de Germanie : mais, s'il n'y a point ici de faute à l'Année du Couronement, ce ne fut qu'en 1101 que ce jeune Prince fut couroné. Le second *Diplôme* est dans l'*Append.* de l'*Histoire de Polirone* du P. *Bacchini.*

PRINCES contemporains.

& meurt à Kiovie, le 13 d'Avril 1093.

Le commencement de son règne fut illustré par ses neveux *Vladimir* & *Olegh*, fils de *Swétoslas*. Le premier batit les Turcs. Le second fit, avec les Kosares, une course jusqu'aux portes de Constantinople.

Vsévolod eut grand soin de l'administration de la Justice; & montra l'aversion la plus grande pour toute espèce de débauche.

On trouve, sous son règne, une preuve de la liaison de l'Eglise de Russie avec celle de Rome. La fête de la Translation des Reliques de S. *Nicolas* y fut établie, en conséquence d'une *Bulle* d'*Urbain II*, le 9 de Mai, jour auquel elle se célèbre encore.

SWÉTOPOLK,

fils d'*Isjiaslas* & Duc de Novogorod, succède, en 1093, à son oncle *Vsévolod*; & meurt le 29 de Mars 1114.

Vsévolod, près de mourir, avoit fait venir de Czernikow son fils aîné *Vladimir*, qu'il avoit fait reconnoître *Grand-Duc*: mais, dès qu'il fut mort, ce jeune Prince céda le Trône à son cousin-germain *Swétopolk*, auquel il le croïoit du.

Les Polowzi firent alors une irruption en Russie; & le nouveau Grand-Duc, quoique secouru par *Vladimir*, fut vaincu. Sa défaite fut suivie d'un Traité de paix, & de son mariage avec la Fille de *Tugor* leur Kan.

Ces Peuples revinrent bientôt après, à la sollicitation d'*Olegh* & de *David*, fils du Grand-Duc *Jaroslas*, lesquels cherchoient à s'agrandir aux dépens des autres Princes de leur Maison. *Wasilkon*, neveu de *Vladimir*, pris dans une action, eut les ieux crevés par ordre de *David*. Ce fut la première fois, qu'on fit usage de ce supplice en Russie. Tous les autres Princes, & le Grand-Duc s'unirent contre *David*, qui s'enfuit en Pologne. Il en revint avec quelques Troupes, & fut batu par le Grand-Duc. Cette guerre civile, interrompue par divers accommodemens, dura depuis 1094 jusqu'en 1103, que tous les Princes, réunis au Grand-Duc, firent une guerre heureuse aux Polowzi, qu'ils forcèrent à demander la paix.

VLADIMIR II,

fils aîné de *Vsévolod*, succède, en 1114, à son cousin-germain *Swétopolk*; & meurt le 25 de Mai 1115.

Il fut la terreur des Grecs & des Polowzi, sur lesquels il remporta de si

SAVANS & Illustres.

signes ici-bas; & Dieu, mon Seigneur, bénira d'en haut ce feu. Le Peuple répond: *Ainsi soit-il.* Après avoir, en présence de l'Archevêque, dit les prières, fait les signes de Croix, & jeté sur le feu de l'Eau bénite & de l'encens, il a peine à faire le serment qu'il faloit entre les mains de l'Archevêque, ou d'*Ariald de Marignan*, qui, tout-puissant auprès du Prélat, avoit hâté l'exécution de l'*Epreuve*, & souhaitoit de voir *Liprand* consumé par les flâmes. Enfin, voïant qu'on étoit dans l'attente & dans l'embaras, il dit: *Laissés-moi faire. Tout ira bien. Je ne finirai point le serment sans en avoir dit autant qu'il en faut pour vous contenter.* Alors, prenant la Châpe de l'Archevêque, il la secoue, en disant: *Ce* Grossolan, *que cette Châpe couvre (car c'est de lui, non d'un autre que je parle) est Simoniaque, à l'égard de l'Archevêché de Milan, par présent de la main, par présent de la langue, par présent de services.* Voïant là qu'on étoit satisfait, il ajoute: *Je ne me présente point à ce Jugement, par confiance en quelque Maléfice, Enchantement ou Brevet. Ainsi, Dieu & ses Saints Evangiles me soient en aide dans ce Jugement.* L'Archevêque, sans rien dire, monte à cheval, & s'en va. Pour laisser au bucher le tems de s'enflamer tout à fait, *Ariald de Marignan* retient le Prêtre avec une main; &, sa main, quoique loin du feu, sentant trop vivement la chaleur, il dit: *Prêtre* Liprand, *voïés votre mort assurée dans ce feu. Revenés à l'Archevêque mon Seigneur, avec toute sureté pour votre vie. Sinon, allés, & brûlés-vous avec la malédiction de Dieu.* Un *Retire-toi, Satan*, est la réponse à ces paroles. *Ariald* se retire. *Liprand* se prosterne; se relève; fait sur lui-même le signe de la Croix; entre dans l'espace, qui séparoit les deux Buchers: le traverse, en disant: *Deus, salvum me fac, & in virtute tua libera me* (O Dieu, sauvés-moi, & délivrés-moi par votre puissance); &, lorsque répétant pour la troisième fois la même prière, il en étoit au mot *salvum*, il se voit hors des buchers, sans avoir ses vêtemens, ni sa persone offensés par le feu.

Je parle aux années 1103 & 1105 des suites de cette *Epreuve*. Je dirai seulement ici que, sur la promesse que *Landulf de Variglia* faisoit de prouver, devant le Pape & devant un Concile, que, suivant les Canons, *Grossolan* ne pouvoit pas être Evêque, ou Prêtre, ni même admis dans aucun Ordre inférieur, le Clergé & le Peuple de Milan

ler à leurs intérêts & de se précautioner contre ce que le nouvel Empereur pouroit tenter à leur préjudice, n'avoient pu doner aucun secours au Pape.

Au mois de Juillet, les Milanois s'emparent de Lodi, qu'ils détruisent entièrement, & dont ils dispersent, dans six Bourgs différens, les Habitans, réduits à peu près à la condition d'Esclaves; ce qui reste en cet état jusqu'au tems de l'Empereur *Frédéric I.*

BOÉMOND, Prince d'Antioche & de Tarente, *frère du Duc* ROGER, *se préparoit en Italie à repasser en Orient, lorsqu'il trouve la mort au mois de Mars. On l'enterre à Canose. Il laissoit une grande réputation, avec un Fils jeune Enfant, qui se nomoit aussi* Boémond, *pour héritier de ses Etats* (1).

1112.

LE 18 de Mars, *Paschal II* fait, dans la Basilique de Latran, l'ouverture d'un Concile d'environ cent Evêques tous Italiens, à la réserve de *Gérard*, Evêque d'Angoulême, Député pour la Primatie de Vienne, & de *Galon*, Evêque de Léon en Bretagne, Député pour l'Archevêque de Bourge. Il s'y trouve un très grand nombre d'Abbés, & d'autres Ecclésiastiques de différens Ordres. Le quatrième jour on y dit que les Clercs, qui restoient du Parti de l'Antipape *Guibert*, avoient, come en aiant la permission du Pape, repris leurs fonctions, quoiqu'interdits. Le Pape dit là-dessus, « Qu'il n'avoit point, come quelques-uns le publioient, absous généralement les Excommuniés; parcequ'il étoit certain que persone ne devoit être absous sans pénitence & satisfaction: Qu'il n'avoit point rétabli les *Guibertins* dans leurs fonctions; & qu'au contraire il confirmoit la Sentence de l'Eglise prononcée contre eux par ses prédècesseurs ». Le lendemain, il rend comte au Concile de la manière dont il avoit été pris par *Henri*, Roi des Allemans, avec quelques Cardinaux, Evêques, Prêtres & Diacres, & beaucoup d'autres persones, tant de Rome, que d'ailleurs; & dit, « Qu'il avoit été forcé, contre sa propre résolution, pour délivrer les Prisoniers, rendre la paix au Peuple, & maintenir la liberté de l'Eglise, d'accorder au Roi par écrit une concession des Investitures, qu'il avoit plus d'une fois défendues: Qu'il avoit fait jurer, par

(1) *Muratori*, p. 370.

PRINCES *contemporains.*	SAVANS & *Illustres.*
grands avantages, qu'il augmenta ses Etats aux dèpens des uns & des autres. Il subjugua les Bulgares, c'est à dire les habitans des bords du Wolga. Les Gènois aiant eu quelque querèle avec lui; il surprit leur Ville de Caffa sur la Mer noire. La nuit du 23 au 24 de Juillet 1124, Kiovie fut presque entièrement réduite en cendres; & l'on dit qu'il y eut plus de 600 Eglises brûlées. ***MTISLAS,*** fils aîné de *Vladimir II*, lui succède, en 1114; & meurt en 1132. Il remporta des victoires sur les Polowzi, les Turcs, les Lithuaniens & les *Tschoudi*, c'est à dire les Scithes, ou Tartares habitans vers le Nord. ***IAROPOLK**, ou **JAROPOLK II**,* remplace, en 1132, son frère *Mtislas*, ensuite d'une députation de la Ville de Kiovie; & meurt dans cette Capitale en 1038. Il eut guerre, pendant tout son règne, avec les Princes sortis d'*Olegh* & de *David*, fils d'*Iaroslas*, lesquels joints aux Polowzi, vouloient dépouiller les Fils de *Vladimir II* de Kiovie & du Grand-Duché.	résolurent, en 1105, de députer au Concile qui s'alloit tenir à Rome, pour y demander la déposition de *Grossolan*. Le *sévère & sage* Amizon de Landriano, *Capitaine de Milan* (*a*), lequel connoissoit asses bien la Cour de Rome, leur dit: *Vous voulés noïer le Loutre dans l'eau.* Ce fut envain, come je le dis à l'an 1105, que le Pape continua *Grossolan* dans la possession de son Archevêché. Ses Adversaires furent les plus forts à Milan. Non seulement ils ne le reçurent pas; ils l'empêchèrent aussi de jouir d'aucune des Places fortes de l'Archevêché. Les troubles cependant continuèrent toujours; & le Prètre *Liprand*, ne jouissant pas de toute la considèration, qu'il auroit pu se flater d'avoir, prit le parti de se retirer dans la Valteline, pendant que son neveu *Landulf* étudioit dans les Ecoles de Tours & de Paris avec *Anselme de Pusterla*, Chanoine ordinaire, & *Olric*, Vidame de l'Eglise de Milan, lesquels en furent dans la suite l'un & l'autre Archevêques. Leur absence fut d'un an. *Landulf* ne fut pas plustôt de retour, qu'il repartit pour aller chercher son Oncle, qu'il trouva malade en chemin à l'Abbaïe de Chivate, dont *Ariald*, précèdemment Abbé de Saint-Denis à Milan, ètoit alors Abbé. Ce Moine, qui

ne se soucioit pas de garder *Liprand* dans sa maison, ne vit pas plustôt *Landulf*, qu'il lui conseilla de mener son Oncle au moins à deux milles de-là, pour que *Grossolan* n'eût pas à se plaindre. Ils quittèrent Chivate & furent rendus le surlendemain à Milan. Cette retraite de *Liprand* dans la Valteline précèda le dèpart de *Grossolan* pour la Terre Sainte, que le P. *Pagi* montre qu'on doit fixer en 1110.

Mais, avant ce tems, pendant un intervalle, qu'il seroit difficile de fixer, il jouit à Milan de son autorité, puisqu'il y dona les Ordres. Ce fut alors qu'il ordona Soûdiacre *Jourdain de Clivi*, dont le joli visage lui plaisoit beaucoup (*b*). C'est ce même *Jourdain de Clivi*, qui fut intrus dans le Siège de Milan, pendant l'absence de *Grossolan*. *Landulf*, qui n'avoit point de raisons de l'aimer, le représente come ètant de la plus crasse ignorance.

Le 1 de Janvier 1112, come je le dis à cette annèe, ce même *Jourdain* fut èlu Archevêque d'une manière si singulière, que le dètail en mérite d'être rapporté. *Au mois d'Octobre* (1111), dit *Landulf*, Ch. XX, *la pluie continuelle grossit tellement les rivières, que, non seulement les Campagnes, mais la Ville même, en furent extrémement incommodées. Quelques uns même craignirent que ce ne fût la fin du Monde, parceque celui qui règnoit* (Henri IV) *avoit dètrôné son Père* (Henri III). *Mais* Guazon Cumino *&* Amizon de Sala, *secondés de beaucoup d'autres, tant Clercs que Laïcs, qu'ils avoient gagnés, & portant leurs vues ailleurs, se mirent à publier que les dissentions au sujet de* Grossolan *ètoient un mal digne d'un autre déluge. Sur ce discours,* Jean Menerio *&* Pierre de Carate, *les principaux & les plus zèlés protecteurs & défenseurs de* Grossolan, *aiant pènètré le dessein de* Guazon *&* d'Amizon, *leur répondirent en présence du Peuple, & leur dirent:* Dites: Que voulès-vous qui se fasse de

(*a*) C'est ce que dit *Landulf*, Ch. XI. *Rigidus & sapiens Capitaneus Mediolanensium* Amizo (ou Amigo) de Landriano.

(*b*) *Blanda facies ejus speciei*, dit le même, en parlant de *Jourdain*, Ch. XIX, *adeo* Grossulano *placuit, quod ordinavit eum Subdiaconum.*

» les Evêques & les Cardinaux, qu'il ne l'inquiéteroit point à » ce sujet, & qu'il ne prononceroit point l'anathême contre » lui: Que, bien que ce Prince & les siens n'eussent pas observé » la condition de ce serment, ni rempli l'engagement qu'ils » avoient pris par le leur, il ne l'excommunieroit jamais, & » ne l'inquiéteroit jamais au sujet des Investitures; & que ce » Prince & les siens auroient Dieu pour Juge: Qu'à l'égard » de l'Ecrit, que de dures nécessités l'avoient contraint, non pour » sauver sa vie ou son honeur, mais uniquement pour le ser- » vice de l'Eglise, de faire sans le conseil & les souscriptions » de ses Frères, & par lequel il n'avoit point contracté d'en- » gagement, ni fait de promesse, il reconnoissoit qu'il avoit » été mal fait, & souhaitoit qu'on le corrigeât; mais qu'il » laissoit à ses Frères assemblés le choix de la manière de le » corriger, ensorte que l'Eglise & son ame n'en reçussent aucun » préjudice ». Il est résolu par tout le Concile que les plus sages & les plus savans d'entre eux délibéreront murement ensemble sur le parti qu'il faloit prendre; & que, le lendemain, ils en rendront comte par l'inspiration du Saint-Esprit. Le sixième & dernier jour du Concile, le Pape en réponse à quelques Zélateurs, qui traitoient d'Hérétiques ceux qui ne condamnoient pas les Investitures, fait cette *Profession de foi. Je reçois toute la divine Ecriture de l'Ancien & du Nouveau Testament; la Loi, écrite par* Moïse *& les Saints Prophètes; les quatre Evangiles; les Epîtres canoniques; les Epîtres du glorieux Docteur S.* Paul, *Apôtre; &, come les quatre Evangiles, les quatre Conciles Universels, de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse, & de Calcédoine, & celui d'Antioche; les Décrets des Saints Pères, les Pontifes Romains; & principalement les Décrets du Pape* Gregoire, *mon Seigneur, & du Pape* Urbain, *de sainte mémoire. En tout & par tout, j'approuve ce qu'ils ont approuvé, je tiens ce qu'ils ont tenu, je confirme ce qu'ils ont confirmé, je condamne ce qu'ils ont condamné, je rejète ce qu'ils ont rejèté, j'interdis ce qu'ils ont interdit, je défens ce qu'ils ont défendu. C'est en quoi je persévèrerai toujours.* Ensuite *Gérard*, Evêque d'Angoulême, lit, au nom de tous ceux qui, la veille avoient été chargés de délibérer, cette *Sentence*, qu'il avoit dressée avec *Léon*, Evêque d'Ostie, & les Cardinaux *Robert* du Titre de Saint-Eusèbe, & *Gregoire* du Titre des Saints-Apôtres. Nous *tous, assemblés, avec le Seigneur Pape* Paschal *dans ce saint Concile, condamnons par censure canonique, par*

notre part? *Les autres dirent :* Nous voulons d'une part qu'*Ardéric de Carimate*, Diacre ordinaire, le Prêtre *Jean*, Prévôt de l'Eglise de Saint-Nabor, le Prêtre *Nazaire Muricula*, *Pierre*, Prêtre de Saint-Carpophore, *Laurent*, Prêtre de Saint-Protais au Champ, *Albéric*, Prêtre de Saint-Dalmace, *Antic*, Prêtre de Saint-Victor au Théatre, *Ambroise*, Prêtre de Saint-Jean *ad Coucham*, & *Galdon*, Prêtre de Saint-Michel, que vous savés être tous des Défenseurs de *Grossolan*; & de l'autre, que le Vidame, *Anselme de Pusterla*, *Anselme de Badage*, le Prêtre *Richelme*, Prévôt de l'Eglise de Saint-Nazaire, le Prêtre *Girard*, Prévôt de l'Eglise Collégiale de Saint-Ambroise, *Robuc*, (ou Rubrio), Prévôt de Saint-Etiène, le Prêtre *Ariald d'Amerio*, le Prêtre *Lanfranc*........ (a), & nous deux *Guazon* & *Amizon*, nous jurions tous ensemble que, de ce jour au 1 de Janvier prochain, nous donerons une *Sentence*, juste, nète & conforme aux Canons touchant la dispute au sujet de *Grossolan*, savoir s'il peut être, ou non, Archevêque de Milan; & que, s'il ne peut pas l'être, nous ferons unanimement, le même jour, une élection catholique d'une autre persone. Nous voulons encore que *Landulf Carogna*, Prêtre ordinaire, & *Henri de Birague*, Diacre ordinaire, le Prêtre *Jean Astilens*, *Olric*, Prêtre de Saint Martin, *Jean Menero*, *Guazon Testaguado*, & d'autres Clercs & Prêtres, Chevaliers & Bourgeois, que nous nomerons, viènent, & jurent de s'en tenir à la *Sentence*, que nous dix-huit donerons, sans discorde & sans division, au sujet de *Grossolan*, à retenir, ou renvoïer, ou d'une autre persone que nous élirons unanimement. *Je résistai de tout mon pouvoir à ces demandes de* Guazon *&* d'Amizon; *& je leur dis en présence du Peuple*: Jamais semblable conseil ne fut doné, ni reçu par *Abraham*, ou par aucun autre Home fidèle de l'Ancien ou du Nouveau Testament. *Malgré cela, pendant que je me tenois humblement à l'écart, le premier & le second serment, tels que* Guazon & Amizon *les avoient spécifiés & demandés, furent faits par les Clercs & Laïcs només ci-dessus, par* Landulf Carogna & Jourdain de Clivi, *Prêtres ordinaires, par d'autres Prêtres & Clercs, & par des Chevaliers & des Bourgeois. Or il faut savoir qu'*Ardéric, *Evêque de Lodi* (Vicaire de *Grossolan* en son absence) *dona la permission de faire ces sermens; & qu'*Ardéric de Carimate *fut le premier, qui reçut cette permission & fit serment; & que, dans toute cette Affaire, il fit le premier rôle & s'attribua la principale autorité. Lorsque l'on eut examiné si l'on retiendroit, ou renvoieroit* Grossolan, *& si l'on éliroit, ou non*, Jourdain, *il dit à tous ceux qui, come lui, avoient juré dans cette Conjuration*: Sachés-le à n'en pouvoir douter. Je ne renvoierai point *Grossolan*, si je n'ai pas le pouvoir d'élire *Jourdain.* Ardéric *n'eut pas dit ces paroles, que ceux qui rejettoient &* Grossolan, *& l'élection de* Jourdain, *furent come pétrifiés; & voulurent ce qu'*Ardéric *vouloit.* (Chap. XXI). *Come le dernier jour de Décembre, cet* Ardéric *& les dix-sept autres étoient d'accord d'élire* Jourdain; *je les allai trouver de la part d'*André, *Primicier des Prêtres & Clercs Décumans de Milan; & je leur dis, come le Primicier me l'avoit ordoné*, « *Qu'ils étoient* » *mal conseillés* ». *Ils ne changèrent cependant point d'avis; &, le matin du* 1 *de Janvier*, Ardéric, *le Vidame & les autres, qui s'étoient engagés par serment avec eux de rejèter, ou garder* Grossolan, *ou d'élire catholiquement un autre Archevêque, montèrent au Jubé* (de la Cathédrale); *&, le Peuple aiant fait silence*, Ardéric *dit à cette multitude mêlée :* Sauf le respect que l'on doit au Pape, nous disons, suivant la Justice & l'autorité des Canons, que *Grossolan* ne peut pas être Archevêque de Milan. *Les autres aiant confirmé ce qu'il venoit de dire, il élut Archevêque sur le champ le Prêtre* Jourdain de Clivi.

Ce qui doit surprendre ici, c'est moins la hardiesse que ces Prêtres discoles eurent d'autoriser de la Justice & des Canons une entreprise qui leur étoit absolument contraire, que la condécendance avec laquelle Rome, dont ces Prêtres annulloient des *Décrets* faits en Concile, confirma l'intrusion scandaleuse de *Jourdain*. Mais il se poura que *Muratori* diminue un peu de cette surprise. Voici come il s'explique là-dessus, T. VI, p. 372. *J'ai dit que l'élection de* Jourdain *excita de grands murmures parmi le Peuple de Milan.* Landulf *ajoute* (Ch. XXI) *qu'il y eut aussi des querèles & des combats, auxquels* Azzon,

(a) Il y a dans cet endroit un mot ou deux effacés dans les Mſts. Après le nom *Lanfrancus*, on y lit, *Propheta*, qui, si ce n'est pas le sobriquet de ce *Lanfranc*, doit être la plus grande partie du mot *Prophetarum*. Ce qui devoit suivre manque.

autorité eccléſiaſtique, & par jugement du Saint-Eſprit, ce Privilége, qui n'eſt point un Privilége (car c'eſt pluſtôt une violation qu'une exemption des Loix), lequel fut extorqué du même Seigneur Pape, par le Roi Henri, *pour la délivrance des Priſoniers & de l'Egliſe. Nous jugeons qu'il eſt nul. Nous le caſſons abſolument; &, ſous peine d'excommunication, nous défendons qu'il ait aucune autorité & effet. Nous le condamnons parcequ'il contient que ceux qui ſeront élus canoniquement, par le Clergé & le Peuple, ne ſeront point ſacrés, qu'ils n'aient été précèdemment inveſtis par le Roi, ce qui contredit le Saint-Eſprit & l'Inſtitution Canonique* (1). Cette *Sentence* eſt approuvée par des acclamations générales; & tous les Evêques la ſouſcrivent. *Jean*, Evêque de Tuſculum, *Léon*, Evêque de Ségni, les Cardinaux, *Albéric* de Sainte-Sabine & *Pierre* de Saint-Sixte, qui bien qu'à Rome n'étoient point préſens au Concile, la ſignèrent enſuite. Une *Lètre* du Pape à l'Empereur au ſujet des reſtitutions qu'il avoit promis de faire à l'Egliſe Romaine, doit avoir précèdé ce Concile. Il dit, « Que bien » que quelques-uns auxquels il avoit doné ſes ordres, au ſujet » de ces reſtitutions, n'euſſent pas encore obéi, tels que ceux » de Città Caſtellana, de Narni, du Château de Corcollo, » de Montalto & de Montacuto, cependant il eſpère recou» vrer, par ordre de l'Empereur, ces lieux & les Comtés de » Pérouſe, de Gubbio, de Tuderzi, d'Orviète, de Bagnare» gia, le Château de Félicité, le Duché de Spolète, la Mar» che de Fermo, & les autres Biens de S. *Pierre* (2) ». Une autre *Lètre* de *Paſchal* écrite à GUI *de Bourgogne*, Archevêque de Vienne & Légat Apoſtolique, depuis Pape *Calixte II*, doit l'avoir été peu de tems avant le Concile, & lorſque la Cour de Rome eut arrêté quelle conduite le Pape y tiendroit, & ce que l'on feroit décider par les Evêques (3). « Il exhorte » l'Archevêque d'être inébranlable, ſi la cruelle Barbarie tente » de le faire ſuccomber par des menaces, par des careſſes, ou

(1) Ce que j'ai mis en parenthèſe, rend à peu près le Sens de ce mauvais Jeu de mots du Texte Latin. *Neque vero debet dici* Privilegium, *ſed* Pravilegium.

(2) Cette *Lètre* eſt dans le Recueil d'*Udalric de Bamberg*, publié par *Eccard*. Où je nome la *Marche de Fermo*, le Latin dit *Marcam Ferraniam*. Surquoi *Muratori*, T. VI, p. 373, dit: *Il faut lire* Marcam Firmanam, *alors occupée par* Guarnier (ou *Werner*). *Je n'oſe dire* Marcam Ferrariam; *parceque, dans ce tems-là, Ferrare étoit au pouvoir de la* Comteſſe Mathilde, *qui la tenoit du Saint-Siége.*

(3) C'eſt la *Lètre* 24 du *Regiſt.* de *Paſchal II.*

Evêque d'Acqui, & Ardéric, *Evêque de Lodi, prirent part. En effet, parmi les* Lèrres, *recueillies par* Udalric de Bamberg, *& rendues publiques par* Eccard (*Script. med. ævi*, T. II, p. 266), *on en lit une écrite, dans cette occurrence, par cet Evêque* Azzon *à l'Empereur* Henri, *dans laquelle il l'informe d'un Concile qu'on devoit tenir à Rome* (a), où l'on assure (*dit-il*) que l'on doit déposer le Seigneur Pape *P.* (*Paschal*), pour en élire un autre, qui casse toutes les conventions que vous avés faites pour la paix avec le Seigneur *P.*, parceque le Seigneur *P.* à cause des suretés que vous vous êtes donées réciproquement, n'ose pas vous excommunier. *Voila les nouvelles, qui couroient alors. Il dit ensuite que les Milanois avoient élu un autre Archevêque, & qu'ils l'avoient fait sacrer par quelques-uns des Suffragans.* Quand j'ai vu que ce qu'on faisoit étoit contre l'honeur de votre Empire, je m'y suis opposé de toutes mes forces; &, quoiqu'ils m'en aient prié, je n'ai voulu, ni par ma présence, ni par mon consentement, autoriser cette consécration. Je me suis même emploié pour élever une grande muraille de Peuple contre le Peuple pour la défense de l'autre Archevêque, qu'une partie d'entre eux prétend déposer, lequel est un Home très savant, d'un esprit très délié, d'une très grande éloquence, & nécessaire à votre Cour. J'ai si considérablement augmenté son Parti, que la moitié du Peuple dispute contre l'autre moitié. *Cet Evêque parle de* Grossolan, *auquel il veut procurer la protection de l'Empereur; & conseille à ce Prince de venir au plustôt en Italie, en l'assurant qu'il n'a pas besoin pour cela d'une grande Armée.* Car la Lombardie est encore à vous; puisque la terreur, dont vous l'avés frapée, vit encore dans les cœurs. *Ce fut peut-être parceque l'on crut à Rome* Grossolan, *partisan, ou protégé de l'Empereur, que l'on abandona ses intérêts, & qu'on laissa subsister l'élection de* Jourdain.

On fit plus que la laisser subsister. On la confirma très expressément, puisqu'on envoïa le *Pallium* à cet Intrus. En considérant que cela ne souffrit, auprès du Pape & de sa Cour, aucune difficulté, l'on ne risquera peut-être pas de se tromper, en croïant que ce qu'on avoit fait à Milan avoit été concerté précèdemment, sinon avec le Pape & toute sa Cour, du moins avec ces Cardinaux Enthousiastes qui, dans les circonstances où l'on en étoit, avoient entrepris de faire la loi, non seulement à *Paschal II*: mais encore à toute l'Eglise, & qui furent les auteurs & les promoteurs de tant d'excommunications lancées contre l'Empereur *Henri IV*.

(a) Il s'y tint le 18 de Mars de cette année 1112.

Je dis, années 1113 & 1116, ce que je devois dire de plus de *Grossolan*.

J'acheverai, dans cet Article, quoiqu'il soit très long, ce que je m'étois proposé de dire du Prêtre *Liprand*; &, pour cet effet, je traduirai le XXIIIe. Chap. de *Landulf*, & la plus grande partie du XXIVe. *Le Prêtre* Liprand, *alors très vieux me dit:* Je vois que vous êtes un peu confus à mon sujet, à cause de ce que j'ai dit & fait contre *Grossolan*: mais, pour diminuer votre confusion, je vous dis que je réserve cette affaire à Dieu toutpuissant seul; & que, pendant que je respire encore, je desire grandement de finir ma vie de ce monde entre les mains de gens, dont la protection, avec la grace de Dieu, défendent mon corps & mon ame des mains de ceux qui, protecteurs de *Grossolan*, ont voulu & veulent encore cacher la vérité de Dieu. Quant à cette Eglise de Milan, où vous me conseillés de rester, je vous dis que, dans le desir que j'ai d'aller à Jérusalem (a), cette Eglise est pour moi come un Navire qui pourit dans le port sans Pilote & sans Rameurs; & vous la trouverés telle. Cependant je vous conseille moi-même de renoncer, le plustôt que vous pourés, & cependant d'une manière honête, à la table de *Jourdain*, ainsi qu'aux bienfaits, que vous en pouvés recevoir, à cause qu'il vous a, de son propre choix, investi de la place de Diacre de sa Chapelle, que vous avés acceptée sans que je le susse; & de n'espérer jamais de faire par lui votre chemin. Pour le Vidame (*Olric*), tant qu'il aura pour vous de la reconnoissance (b) & de l'amitié, je ne vous empêcherai pas de lui rendre vos devoirs (c). *Ces paroles, que mon Maître me dit, furent cause que* Jourdain *me fut suspect*,

(a) La Jérusalem céleste.

(b) On a vu plus haut que *Landulf* avoit accompagné cet *Olric* en France, pour l'aider dans ses Etudes.

(c) Le Texte a *prohibebis*: mais la suite du sens paroît demander *prohibebo*. Si pourtant l'Auteur a mis en effet *prohibebis*, il faut traduire: *vous ne vous dispenserés pas de lui rendre vos devoirs.*

» de toute autre manière; & d'y résister de façon que sa persévérance serve d'exemple aux autres. Il lui rend comte ensuite des motifs de sa *Bulle* en faveur de l'Empereur, & de ce qu'elle contient; & finit par l'informer de ses résolutions, qui ne sont autres que ce qu'on a vu plus haut dans sa Profession de foi ». *Gui*, voulant faire honeur aux exhortations du Pape, *tente*, dit l'ABBÉ D'URSPERG (1), *de semer un Schisme dans nos Provinces, & s'efforce de fraper l'Empereur du glaive de l'Anathême.* C'est ce qu'il exécute dans un Concile, qu'il tient à Vienne le 15 de Septembre (2), auquel, parcequ'il n'avoit pas la parole libre, il fait présider *Godefroi*, Evêque d'Amiens, & *Hugue*, Evêque de Grenoble, Prélats recommandables par leurs lumières & par la sainteté de leur vie: mais l'un & l'autre trop dévoués à la Cour de Rome. Le *Décret* de ce Concile commence ainsi. *Nous, suivant l'autorité de la Sainte Eglise Romaine, jugeons que l'Investiture des Evêchés, des Abbaïes, & des autres Biens Ecclésiastiques, reçue d'une main laïque, est une Hérésie.* Le *Décret* dit ensuite: *Par la puissance du Saint-Esprit, nous condamnons, & nous jugeons nul & ne méritant pas que l'on en conserve aucun souvenir, l'Ecrit ou Privilége extorqué violemment au Seigneur* Paschal *Pape, malgré lui, par le Roi* Henri, *touchant les Investitures, & l'anathême contre sa persone.* Ce Concile, allant plus loin que celui de Rome, ajoute ce troisième article. *Nous anathématisons & nous retranchons du sein de la sainte Mère Eglise* Henri, *Roi des Allemans, qui, venant à Rome, avec une apparence de paix, après avoir fait serment au Seigneur Pape* Paschal *pour la sureté de sa vie, de ses membres & de sa liberté, & pour la renonciation aux Investitures, après en avoir baisé les pieds, la bouche & le visage, l'a pris en trahison, avec parjure & sacrilége, come un autre* Judas, *dans la Chaire Apostolique, avec des Cardinaux, des Evêques, des Archevêques, & beaucoup de Nobles Romains; &, l'aiant conduit dans son Camp, l'a dépouillé des Ornemens Apostoliques, & traité d'une manière indigne, avec mépris & dérision; & a, par violence, extorqué de lui ce très abominable & détestable Ecrit; & nous l'excommunions jusqu'à ce que, désavouant toutes ces choses, il fasse une pleine satisfaction à l'Eglise.* GUI, Prieur de Chartreuse, Au-

(1) Ann. 1112.

(2) L'Abbé *Fleuri*, Liv. 66, N. XIII, dit *le* 16: mais la date même du Concile, dans l'édition du P. *Labbe*, dont il se servoit, T. X, col. 784 & 785, est *le XVII*e. *des Calendes d'Octobre.*

& que sa Maison me fut, ainsi qu'au Vidame, en partie suspecte, en partie agréable. (Chap. XXIV). *Come, pour suivre le conseil de mon Maître, je me disposois à quiter tout à fait le service de* Jourdain, *ce Prêtre se retira, sans m'en avertir, au Monastère de Pontidio* (dans le Bergamasc). *Là, depuis la fête de S.* Nicolas (6 de Dècembre 1112) *jusqu'au jour de l'Epiphanie* (6 de Janvier 1113) *il vécut, sous les ieux des Moines & des Frères, d'une manière éminemment sainte; & lorsque, la nuit de cette dernière fête, il rendit l'esprit, un grand & doux éclat de lumière éclaira, suivant qu'il l'avoit prédit aux Frères, la chambre dans laquelle il ètoit couché; ce qui causa beaucoup d'admiration à tous ceux qui s'y trouvoient. Pendant la vie de ce Prêtre, lorsque* Jourdain *& les autres Partisans de* Grossolan (*d*) *calomnioient & parloient mal de son* Epreuve, *un noble Chevalier de Plaisance, fut, pour l'honeur de ce même Prêtre, arraché des bras de la mort. Ce Chevalier, étant endormi, sentit que* Liprand *lui frotoit le gosier; & sur le champ, il vomit une grosse arrête de poisson qui le suffoquoit. Dans le même tems, la Maison d'un de ses Alliés, laquelle touchoit à la siène, étant en feu, tout à coup il survint une pluie, qui sauva tout à fait la paille & la maison du Prêtre. Si je voulois parcourir tout ce qu'a fait Dieu pour le glorifier, l'halène me manqueroit. Mais que Dieu, qui vit dans tous les siècles, & qui règne à présent & toujours, bénisse son ame!* Amen.

Papébroch *a mis*, dit *Sassi*, *Note* 6, *la* Vie *de ce* Liprand *avec le titre de* Vénérable, *dans les* Act. des Sts. *à l'Append. du 27 de Juillet, après la* Vie de S. Herlembald. *Il assure, au même endroit, que persone ne dit qu'on ait rendu quelque culte à* Liprand, *après sa mort, come* Bienheureux. *Cependant, lorsqu'au 26 du même mois, il parle de S.* David, *Solitaire de Thessalonique, il rapporte, d'après le* Sanctuaire de Pavie *de* Jàque Gualla, *que, le 25 de Juillet 1504, on trouva dans l'Eglise de Saint-Pierre au Ciel d'or à Pavie, entre autres saintes Reliques, les Os de S.* Liprand, *ou* Luitprand, *qu'il croit être ceux de ce* Liprand, *transférés là de Pontidio, puisqu'il* est très difficile d'en trouver un autre du même nom, à qui l'on ait pu doner le titre de Saint.

Il résulte de cette *Remarque*, que les *Bollandistes* ont souvent fait des Saints à très grand marché.

LOUP PROTOSPATE, & L'ANONIME DE BARI.

Le premier vivoit encore en Mai 1102, & le second en 1118.

Quelques-uns ont cru *Loup* de Matéra, Ville de la Pouille. Le P. *Antoine Caraccioli*, Théatin de Naple, lequel a, le premier, fait imprimer la *Chronique* de cet Auteur, avec celles d'*Erkempert*, qu'il nome *Hérempert*, de *l'Anonime du Mont-Cassin*, & de *Falcon de Bènevent*, conjecture que *Loup* ètoit Grec d'origine: mais natif de Bari dans la Pouille; & que son surnom vient de ce qu'il ètoit *Protospataire*, c'est à dire *Commandant des Gardes* du *Catapan* ou Gouverneur Grec de la Province.

Camillo Pellegrino, dans l'*Avertissement* de ses *Corrections pour Loup Protospate*, réfute solidement les diverses opinions sur la patrie & l'ètat de cet Auteur; convient qu'il ètoit nécessairement Appulien; & dit qu'il ignore si *Protospate* est le nom d'une Charge qu'il exerçât, ou le surnom héréditaire de sa Famille. Tout ce qu'il fait à ce sujet, c'est que *Scipione Ammirato* parle quelque part d'une très anciène Colone de pierre, auprès de Brinde, sur laquelle on lit *Protospata Lupus*, & l'on peut aussi bien lire *Lupus Protospata*, la ligne ètant circulaire, & rien ne marquant quel est le premier de ces mots. S'il s'agit-là de l'Auteur de la *Chronique*, on le peut croire de Brinde.

Le Mst. sur lequel le P. *Caraccioli* fit imprimer cet Auteur, ètoit unique; & le *Pellegrino* n'a fait ses *Corrections* que d'après l'Imprimé. Le tout a reparu dans le T. V des *Historiens d'Italie*. Les *Remarques* du P. *Caraccioli*, qui sont de peu d'importance, & les *Corrections* du *Pellegrino* sont distribuées en *Notes* au bas des pages.

Le P. *Caraccioli* a mis à la suite de la *Chronique* de *Loup Protospate* une *Appendix* d'un Auteur inconnu, laquelle, ainsi que le *Pellegrino* l'observe, convient mieux à la *Chronique* de l'*Anonime du Mont-Cassin*, puisqu'elle commence à l'année 1212, où cet Auteur finit, & va jusqu'en 1519. C'est très peu de

(*a*) Le *Puricelli* voudroit qu'on lût ici *Grossulanus* au lieu de *Jordanus*: mais, come *Sassi* l'observe, *Note* 4 sur ce Chap., rien n'exige cette correction. *Jourdain* avoit réellement été du Parti de *Grossolan*, qui, come on l'a vu, l'avoit ordoné Soudiacre.

teur de la *Vie de S. HUGUE*, *Evêque de Grenoble*, lui fait principalement honeur de cet Article du *Décret*. Ce put être pour *Innocent II* une raison de le mètre, deux ans après sa mort, au nombre des Saints : mais ce n'est pas ce qui le doit rendre l'objet de notre vénération. Les Pères de ce Concile joignent, à leur *Décret*, une *Lètre* par laquelle ils en rendent comte au Pape ; & cette *Lètre* nous apprend, « Qu'ils s'étoient » assemblés par ordre de Sa Sainteté. Nous y voïons aussi que » des Députés de l'Empereur, présens au Concile, avoient pré- » senté des *Lètres bullées*, que *Paschal* avoit écrites à ce Prince » après le Concile de Rome, par lesquelles il lui témoignoit » desirer la paix & l'union avec lui : mais que ces *Lètres*, ne » s'accordant pas avec celles que l'Archevêque *Gui* & *Gérard*, » Evêque d'Angoulême, avoient reçues du Pape sur la persé- » vérance dans la Justice, ils avoient, pour éviter la ruine de » l'Eglise & de la Foi, procèdé canoniquement ». C'est après cela qu'ils rendent comte sommairement de leur *Décret*. « Ils » en demandent la confirmation par des *Lètres patentes*, que » les Evêques, pour leur consolation, se puissent envoïer l'un » à l'autre ». Ils disent ensuite : *Et parceque les Princes de ce païs, & presque tout le Peuple pensent come nous sur ce point, enjoignés-leur à tous, pour la rémission de leurs péchés, de secourir unanimement, s'il en est besoin, Nous & la Patrie*. C'est à dire qu'un Concile d'Evêques & d'Abbés, Sujets de l'Empereur, come Roi des Deux-Bourgognes, prient le Pape de les autoriser à faire révolter les Laïcs de leurs Diocèses contre leur Souverain. Ils disent au Pape après cela : *Nous réprésentons, avec le respect convenable, à Votre Piété, que, si vous vous unissés à nous dans ce que nous avons fait, si vous nous le confirmés, come nous vous en prions, si vous vous abstenés désormais de recevoir de ce très cruel Tiran, ou de ses Députés des Lètres & des présens ; & de leur parler, vous nous aurés, come il convient, unanimement pour Fils & pour Fidèles. Mais si, ce que nous ne croïons pas, vous prenés un autre chemin, & si vous refusés de confirmer les décisions ci-dessus dites, que nous avons faites dans notre qualité de Pères ; que Dieu nous soit propice ! vous nous écarterés vous-même de la soûmission & de l'obéissance que nous vous devons*. Il est bien difficile de s'empêcher d'entrevoir une sorte de collusion entre ces Evêques & la Cour de Rome. Il s'agissoit d'engager *Paschal* à plus qu'il ne vouloit faire.

chose, le tout n'aiant pas deux pages *in-folio*; &, dans un espace de 307 ans, ne parlant que de 51 années.

Le *Pellegrino*, dans son *Historia Principum Longobardorum*, Part. II, a publié pour la première fois: *Ignoti Civis Barensis*, *sive* Lupi Protospatæ Chronicon *ab* Anonimo Auctore Barensi, *qua auctum, qua decurtatum, &c.* Le Mst. étoit plein de fautes grossières. L'Editeur a corrigé celles qui pouvoient embarasser les Lecteurs instruits.

Cette *Chronique* abregée n'étant pas toute de la même main, il faudroit dire *les Anonimes de Bari*: mais on est dans l'habitude de dire *l'Anonime*. Ce que le principal Auteur a fait commence en 855, & finit en 1115, année qu'il s'est contenté de coter, ainsi que la précèdente, sans rien dire sur l'une, ni sur l'autre. La différence du Stile & de la Méthode annoncent qu'un autre Citoïen de Bari a continué jusqu'en 1118. On trouve ensuite une Addition faite postérieurement pour l'année 1149, contenant la description d'une Eclipse de Lune. Elle n'étoit pas dans le Mst. de la même main que le reste. A la fin, est une *Suite des Empereurs Grecs* tirée de l'Ouvrage même, commençant par *Michel*, fils de l'Empereur *Théophile*, & finissant par *Alexis Comnène*, dont elle ne marque point la mort, & qui mourut au mois d'Août 1118.

Cette petite *Chronique* a reparu dans le T. V des *Histor. d'Ital.*

DONIZON,

Prêtre, & Moine à Canossa, l'unique ancien Historien de la *Comtesse Mathilde*, pouvoit vivre encore vers 1120.

Je ferai connoître l'utilité dont il est pour l'*Histoire d'Italie*, en traduisant la plus grande partie de la *Préface* de *Muratori* pour l'Edition qu'il a donée de l'Ouvrage de cet Auteur dans le T. V des *Historiens d'Italie*. Mais en laissant parler ici *Muratori*, je le traduirai de la manière la plus libre, supprimant, ajoutant, déplaçant, changeant, come il me conviendra.

Benedetto Lucchino, Domenico Mellini, Felice Contelori, & Giulio dal Pozzo *se sont chargés exprès d'écrire la* Vie de la Comtesse Mathilde: *mais cette portion de notre Histoire n'a pas été mieux traitée, que par deux Homes de beaucoup d'érudition & de jugement*, Francesco-Maria Fiorentini, *dans ses* Mémoires de la Comtesse Mathilde *écrits en Italien*, & Benedetto Bacchini, *Abbé de Saint-Pierre de Modène de la Congrégation du Mont-Cassin, dans son* Histoire *Italiène* du Monastère de Polirone. *Ces Auteurs doivent tous la plus grande partie de ce qu'ils ont dit des actions de* Mathilde, *au* Poème *de* Donizon. *Le stile de cet Ecrivain barbare est dur, grossier & peu clair; & sa poësie est sans aucun coloris poëtique: mais il a le mérite d'avoir été témoin des évènemens arrivés pendant une partie de la vie de* Mathilde, *lesquels il raconte; &, si le tems nous eût privés de cet Auteur, come il a fait de tant d'autres, nous n'aurions l'Histoire de cette Princesse que très défectueuse & come envelopée de ténèbres.*

Je ne dirai pas que Donizon *étoit, come on le croit ordinairement, Chapelain* de Mathilde. *Je pense qu'il n'en est rien; & je ne vois pas sur quoi l'on se fonde, pour l'assurer. Il suffit qu'il ait écrit du vivant de cette* Comtesse, *qu'il habitât dans un de ses Châteaux, & qu'elle l'affectionât, pour que l'on ne doute pas qu'il étoit bien instruit. Il demeuroit depuis 25 ans à Canossa, lorsqu'il entreprit son* Poème. *Son intention avoit été de le dédier à* Mathilde; *& nous avons son* Epitre dédicatoire: *mais elle mourut, avant qu'il eut pu le lui présenter; ce qui lui fit ajouter un morceau détaché sur sa mort, après le XX*[e]. *Chap. du II Liv., par lequel il avoit terminé l'Ouvrage. Jusqu'à présent, peu de persones ont pris garde que les premières Lètres des Vers de ce Chapitre forment ce Vers Acrostiche sur le nom & la profession de l'Auteur.*

Presbyter hunc Librum fincit*, Monachusque *Donizo*.

* Pour *finxit*.

C'est de quoi les Lecteurs sont avertis par ce pénultième Vers du même Chapitre, lequel commence par la voïèle, qui termine le nom de Donizo.

Officium dictant nostrum Metra nomen & ipsum.

On voit ici pourquoi je nome cet Auteur Donizon, *& non pas* Domnizon, *come les autres ont fait. On apprend de cet Acrostiche qu'il étoit* Prêtre & Moine; *& son* Epitre dédicatoire *dit qu'il demeuroit à Saint-Apollonius de Canossa, sépulture des Ancêtres de Mathilde. Il la commence ainsi.* Ma bassesse aiant déja demeuré cinq lustres auprès du Mausolée des illustres Princes, &c. *Dans le Chap. 17 du I Liv. il dit que* Mathilde *& sa mère* Béatrix *bâtirent le* Monastère de Frassinoro *dans les Montagnes de Modène; & de plus celui de* Canossa, *dont elles donèrent à des Bénédictins l'Eglise, précèdemment desservie par un Prévôt & douze Clercs, ou Chanoines.*

Alexis, Empereur de Constantinople, aiant appris le traitement fait au Pape, l'année précèdente, par l'Empereur *Henri*, députe, cette année, à Rome, « pour témoigner à *Paschal* » combien il étoit sensible à la disgrace qu'il avoit essuïée; » pour féliciter les Romains de ce qu'ils avoient fait contre » l'Oppresseur du Pape; &, l'occasion lui paroissant favorable, » pour leur proposer d'élire Empereur son fils *Jean Comnène* ». Les Romains y consentent, & font choix d'environ six cens persones pour aller chercher ce nouvel Empereur. Mais, come on ne voit aucune suite de ce fait, qui n'est rapporté que par *Pierre-Diacre*, on le peut mètre au rang des choses incertaines, ou visiblement altérées dans leurs principales circonstances.

Le 13 d'Avril, la *Comtesse* MATHILDE fait, au Château de Massa dans le Modénès, une Donation au Monastère de Polirone (1). Etant ensuite à Bondeno de' Roncori, elle done, le 8 de Mai, à l'Eglise de San-Cesario du Comté de Modène, la *Court* de Vilzacara & le Château, le Bourg & le Bois de San-Cesario. Les Religieuses du Monastère de Saint-Sixte de Plaisance s'étant jetées, dit-on, dans une dissolution d'où l'on ne pouvoit pas les retirer, sont chassées, principalement par l'autorité de la même *Comtesse*; & sont remplacées par des *Bénédictins*, tirés de Polirone.

Le 1 de cette année, par une entreprise singulière, des Députés du Clergé de Milan, choisis à cet effet, déclarent que *Grossolan*, bien que favorisé par la Cour de Rome, ne pouvoit pas être leur Archevêque; & noment, en sa place, JOURDAIN *de Clivi*, dont la naissance étoit médiocre & la science encore plus. On mande *Ariald*, Evêque de Gène, *Mamard* ou *Mainard* de Turin, & *Landulf* d'Asti pour le sacrer. Mais ce dernier, voïant que les autres Suffragans ne venoient point pour assister au Sacre, essaie, pendant la nuit, de s'enfuir. Il en est empêché par les Gens de *Jourdain*, qui blessent son Diacre, & donent des coups de bâtons à ses Domestiques. *Jourdain* est enfin consacré par les Evêques *Ariald*, & *Mamard*; *Landulf* aiant refusé de s'habiller pontificalement & d'assister à la cérémonie autrement que come Spectateur. Peu de tems après, *Mamard* va demander à Rome le *Pallium* pour le nouvel Archevêque. On a peine à comprendre coment, après avoir confirmé l'élection

(1) Le P. *Bacchini*, Append.

Canusinæ quoque sanctæ
Ecclesiæ nomen mutaverunt, & honorem
In melius, dudum cui Præpositus unus,
Usus cum Cleris non nisi tantum duodenis
Deservire quidem. Nunc Abbas servit ibidem
Cum Monachis *Christo* multis famulantibus illo.

Il ne faut pas douter que Donizon *n'ait vécu dans ce nouveau Monastère, au sujet duquel D.* Mabillon *s'est trompé dans ses* Annales Bénédictines, *à l'année* 1115, *en le confondant avec l'Eglise de Saint-Césaire dans le Modénès, desservie par des Chanoines Réguliers; au lieu que le Monastère de Canossa, lequel est dans le Reggian, est de l'Ordre de S.* Benoît. *Il dit que* Mathilde, *étant malade à Bondeno de' Roncori, signala ses derniers jours par* beaucoup de bienfaits à l'égard de l'Eglise des Chanoines Réguliers de Saint-Césaire à Canossa.

Sébastien Tengnagel, *Bibliothécaire de l'Empereur, ou plustôt le Jésuite* Gretser, *a doné pour la première fois au Public, en* 1612, *l'Ouvrage de* Donizon *dans le Recueil qu'il opposoit à* Goldast, *sous ce titre:* Monumenta vetera contra Schismaticos, jam olim pro *Gregorio VII*, aliisque nonnullis Pontificibus Romanis conscripta. *Cette Edition fut faite sur une Copie, que l'on avoit eue de Rome.* Leibnitz *a fait depuis, en* 1707, *réimprimer dans les* Scriptores Brunsvicensia illustrantes, *T. I, p.* 629, *cet Ouvrage qu'il avoit reconnu, lorsqu'il étoit à Rome, avoir été copié sur un Mst. très moderne, qui n'étoit pas encore au Vatican: mais dans la Bibliothèque du Cardinal* Sirlet. *Lorsqu'il le voulut réimprimer,* Laurent Zacagnini, *premier Garde de la Bibliothèque du Vatican, l'aida d'une nouvelle collation de ce Mst.; & lui-même, guidé par les choses même, y fit d'utiles corrections* (*a*). *Ce même Poème reparoit par nos soins en meilleur ordre & plus correct. Le P.* Bacchini, *mort, en* 1721, *au grand préjudice des Lètres, m'avoit fait présent d'une Copie, prise sur le très ancien Mst. de la Bibliothèque de Polirone; & de plus le Marquis* Gaetano de Canossa, *de l'une des plus nobles Maisons de Reggio, puisque ses Ancêtres, peu de tems après la mort de* Mathilde, *eurent des Empereurs en Fief le Château de Canossa, qu'ils ont possédé durant plusieurs siècles, come il est prouvé par quantité d'anciens Monumens, m'a très poliment fait part d'un autre Mst. très ancien. J'ai conféré l'un & l'autre avec les Imprimés; & voici ce qu'il y a de plus remarquable dans celui de Reggio.*

La forme des Caractères m'a paru l'annoncer pour avoir plus de 400 *ans. On y voit à la tête la Figure de* Mathilde, *& celle de* Donizon, *qui lui présente son Livre, avec ce Vers.*

Mathildis lucens, precor, hoc cape, cara, Volumen.

Dominique Mellini *fit autrefois graver en cuivre un pareil Portrait, trouvé peint en vermillon dans un Mst. de* Donizon; *& depuis D.* Mabillon *l'a fait regraver à l'Année* 1115 *des* Annales Bénédictines. *Mais, si je m'y connois un peu, ces Portraits ne méritent pas qu'on y fasse attention, come étant uniquement des fruits du caprice de quelque Copiste, ou de quelque Peintre, & come ne répréſentant en aucune manière la véritable figure de* Mathilde. *C'est ce que je me persuade d'autant plus, que celle de* Donizon *réprésente peut-être un Laïc: mais nullement un Moine tel qu'il étoit. Au Chapitre II du Mst. de Reggio, l'on voit un Roi debout, lequel done à un Prêtre une petite châsse, sur laquelle est écrit:* Corpus Sanctæ Coronæ. *Sur une autre petite châsse, que deux Clercs tiènent, on lit:* Corpus Sancti Victoris. *Auprès du Roi, se voit en habit de guerre avec l'Epée & le Capuce,* Atton, *c'est à dire* Albert Azzon, Seigneur de Canossa, *bisaieul de* Mathilde, *avec ce Vers au dessus.*

Corpora Sanctorum Rex *Attoni* dedit horum.

On voit ensuite d'autres Figures. C'est Godefroi, *Evêque de Brescia, fils d'*Albert Azzon, *lequel sépare du Corps de S.* Apollonius, *Evêque de cette Ville, quelques portions, qu'il done à son Père pour les placer dans l'Eglise de Canossa, bâtie sous l'invocation de ce Saint. Ces Figures sont accompagnées de ce Vers.*

Membra secat Sancti *Godefridus*, dans ea Patri.

Au devant du Ch. VIII est le Portrait de Boniface, *Père de* Mathilde, *avec ce Vers.*

Te redimat Sother *Bonifaci* Marchio, Duxque.

Au Chap. X est celui de la Duchesse Béatrix, *aiant ce Vers au-dessous.*

(*a*) L'*Avertissement* de *Leibnitz* me sert à corriger ici *Muratori*, qui lui fait dire autre chose qu'il ne dit pour une partie; & taît, pour l'autre, ce qu'il dit.

de *Grossolan*, *Paschal* a pu trouver bon qu'on le déposât & qu'on lui donât un successeur d'une manière très irrégulière. Mais on soupçonoit avec raison *Grossolan* d'être attaché secrètement à l'Empereur; & l'on n'attendoit pas de lui, ce que l'on pouvoit faire faire par *Jourdain*. Au reste l'élection de cet Intrus, légitimée par le Pape, cause beaucoup de tumulte à Milan. Ce qui restoit de Partisans au véritable Archevêque, soûtenus par *Azzon*, Evêque d'Asti, & par *Ardéric*, Evêque de Lodi, prènent les armes, & livrent quelques combats à ceux du nouvel Archevêque. *Mamard*, au mois de Juin, revient de Rome avec le *Pallium*, qu'il étoit chargé de ne doner qu'après avoir exigé de *Jourdain*, un serment, qu'il refuse de prêter; ce qui fait que *Mamard* s'en retourne dans son Diocèse, emportant avec lui le *Pallium*. Vers la fin de Novembre, le bruit se répandant que *Grossolan* étoit près d'arriver, *Mamard* revient à Milan; &, le 6 de Décembre, fête de S. *Nicolas*, il pose le *Pallium* sur l'Autel de S. *Ambroise*, où *Jourdain*, sans avoir prêté de serment, au moins en public, le va prendre.

1113.

PASCHAL, que des Séditions, arrivées à Bènevent, avoient fait venir dans cette Ville, le 2 de Décembre de l'année précèdente, y passe l'hiver pour y rétablir le calme; & tient, au mois de Février de cette année, un Concile, qui n'avoit pour objet que des Affaires particulières. Aiant ensuite découvert les Auteurs des troubles, il les remet entre les mains de la Justice; & revient à Rome, en laissant pour Gouverneur à Bènevent, sous le titre de Conêtable, LANDULF *de la Grèque*, qui n'avoit pas moins de prudence que de courage.

La *Comtesse* MATHILDE demeurant, cette année, soit à Pigognaga, soit à Bondeno près du Pò, fait diverses donations au Monastère de Polirone (1).

Le jour de S. *Laurent*, 10 d'Août, un incendie réduit en cendres une grande partie de la Ville de Crémone.

Le 6 de Janvier, le Prêtre *Liprand* meurt, au Monastère de Pontidio dans le Bergamasc, *en odeur de Sainteté, chose alors très facile; & l'on publie qu'il s'étoit fait des Miracles à son tombeau* (2). L'Archevêque *Grossolan* revient, bientôt après, de la

(1) Le P. *Bacchini*, Append.
(2) *Muratori*, T. VI, p. 376.

Det Deus in claris cameris te ſtare, *Beatrix.*

Au devant du premier Chapitre du ſecond Livre ſont placés les Portraits de Mathilde, *d'Hugue, Abbé de Clugni, & du Roi* Henri III, *qui ſe jète aux pieds de* Mathilde; *avec cette Inſcription.*

Rex rogat Abbatem, *Mathildim* ſupplicat atque.

Enfin à la fin de tout l'Ouvrage ſont les Vers par leſquels le Copiſte ſe fait connoître.

Dans l'endroit du Mſt. où l'Auteur parle de la mort de Béatrix, *on lit en marge:*

Verſus tumuli apud Piſam.
Quamvis Peccatrix, ſum Domna vocata *Beatrix*
In tumulo miſſa, quamquam fuerim Comitiſſa.
Quilibet ergo *Pater noſter* det pro mea anima ter.

J'ai vu par ces Mſts. qu'il manquoit un aſſés grand nombre de Vers dans les Imprimés de Donizon, *ſurtout à la fin du VII*e*. Chapitre & au commencement du VIII*e*. où ſe trouve* Urbana altercatio inter Canoſſam & Mantuam de corpore Ducis & Marchionis Bonifacii. *J'ai donc fait rentrer dans cette Edition 68 Vers, qui n'avoient pas encore vu le jour. J'ai tiré de même de ces Mſts. des* Variantes, *qui peuvent ſervir à rendre plus intelligibles quelques endroits de cet Ecrivain aſſès obſcur. J'ai conſervé les* Notes de Leibnitz, *auxquelles j'en ai joint quelques-unes.*

Le même Leibnitz *a mis à la ſuite de ſon Edition une autre* Vie de Mathilde, *écrite en proſe, tirée d'un Mſt. de Lucque, appartenant autrefois au* Fiorentini, *de qui ſont les* Mémoires de la Comteſſe Mathilde. *Je l'ai retenue ici, parcequ'elle peut ſervir à faire quelquefois mieux ſaiſir la penſée de* Donizon; *car cette* Vie *n'eſt autre choſe que l'Abregé du* Poème *de cet Auteur, mis en Proſe. Le Titre qui paroît de la façon du Redacteur eſt:* Hiſtoria Illuſtriſſimæ *Comitiſſæ Mathildis*, & de geſtis potentiſſimorum progenitorum ſuorum, cujus corpus requieſcit in digniſſimo Cœnobio S. Benedicti de Padolirone, Diœceſis & Diſtrictus Mantuani: Obiit autem anno humanatæ Divinitatis milleſimo centeſimo quinto, decimo nono Kalend. Auguſti. *L'Auteur, dans une courte* Préface, *dit qu'il a tiré cette Hiſtoire abregée de diverſes* Chroniques; *& dans le Chap. XVIII, le dernier de ſon Ouvrage, il parle du* Poème *de* Donizon, *ſans nomer cet Ecrivain, & dit qu'on en conſervoit à Polirone dans le Tréſor une Copie dont la couverture étoit ornée d'argent & d'or. A la ſuite de Chapitre on lit:* Explicit Hiſtoria memorandæ Comitiſſæ Mathildis. *Rien ne fait connoître l'Auteur, qu'on pouroit, ſur ſon ſtile, qui n'eſt point barbare, aſſurer être du quinzième Siècle, s'il étoit certain que l'Addition, miſe après la fin, fut de lui. C'eſt une Relation abregée de l'ouverture, qui fut faite, le 9. d'Août 1445, du Tombeau de* Mathilde, *dont on trouva le Corps entier.*

J'ai copié ſur le Mſt. de Reggio, une autre Vie de Mathilde, *laquelle eſt de même un Abregé de* Donizon: *mais elle eſt d'un autre Auteur, écrite en d'autres termes. Je ne l'ai point fait imprimer, pour ne pas groſſir inutilement le Volume, & ſurcharger le Lecteur. Cette* Vie *mſte. m'a fait connoître que la* Diſpute entre Canoſſa & Mantoue, *que je done, augmentée de beaucoup de Vers, ne doit pas ſe placer au Chap. VII ou VIII du I Liv.: mais avant le XVII*e*. Chap. du même Livre, puiſqu'il s'y agit du* Duc Boniface *déja mort. Peut-être manque-t-il en cet endroit dans les Mſts. quelques Vers de* Donizon, *puiſque cette* Vie *porte:* Lequel (*Boniface*) voulant aller outre mer, ſuivant le conſeil dudit Seigneur Abbé (*de la Pompoſa*), aiant préparé des Vaiſſeaux, mourut, & fut enterré dans la Ville de Mantoue entre Saint-Pierre & Saint-Paul; & l'on bâtit en ſon honeur, en cet endroit, une Egliſe, pour qu'on offrît pour lui les Saints Miſtères. Et il y eut une très grande diſpute entre Mantoue & Canoſſa. Canoſſa diſoit qu'elle devoit avoir le Corps dudit *Boniface*, puiſqu'elle en avoit les Ancêtres. Mantoue ſe défendoit ſur ce qu'elle étoit une plus grande Ville. *Préſentement, il n'y a rien dans le* Poème *de* Donizon *ſur cette autre Egliſe où le* Duc Boniface *fut inhumé. Pour la Diſpute des deux Villes, je la remets dans cette Edition à ſa place.*

A la fin de cette Vie *eſt un récit de la mort de* Boniface, *duquel voici le commencement.* On raconte une autre Hiſtoire de la mort de *Boniface*, père de la *Comteſſe*. Il avoit offenſé certain Habitant de Compitello, lequel s'appelloit *Scarpéta de' Canevari*. Ce *Scarpéta* prit ſon arc & des flèches empoiſonées; &, le *Marquis Boniface* étant allé chaſſer dans un certain Bois au delà de l'Oglio, du côté de Saint-Martin d'Arzino,

Terre Sainte à Milan, où la mort de ce Prêtre, son ennemi, lui fait espérer de recouvrer toute son autorité. Soûtenu de ses Partisans, il s'empare des Tours de la Porte Romaine. La Faction de *Jourdain* s'arme pour le déloger. Il se done plusieurs combats, qui sont cause que des gens sages proposent aux deux Archevêques de renvoïer leur différend au Pape, pour être jugé dans un Concile. *Grossolan*, dont la bourse commençoit à s'épuiser, accepte la proposition, &, dit-on, moïènant une grosse somme, que *Jourdain* lui fait remètre. Il se retire ensuite au Monastère de la Congrégation de Valombreuse à Plaisance; & bientôt après, il se rend à Rome.

BAUDOUIN, *Roi de Jérusalem, étoit*, dit MURATORI (1), *dans une grande disète d'argent; & manquoit, par conséquent, du moïen le plus efficace pour résister à tant d'Ennemis Infidèles, qui lui faisoient la guerre de tous côtés. Il eut quelque idée qu'*Adélaïde, *Comtesse de Sicile, veuve du feu Comte* Roger, *& mère du jeune* Roger, *successeur de son frère* Simon *à la Souveraineté de cette Ile, étoit la Princesse, qu'il lui faloit pour remèdier à son indigence, parceque le bruit couroit que, pendant le tems de la tutèle de son Fils, elle avoit accumulé de très grandes sommes en or. Il envoïa donc en Sicile des Ambassadeurs traiter de son mariage avec elle. Il ne fut pas difficile d'en faire agréer la proposition à cette Princesse ambitieuse. Mais, pour que son fils* Roger *& les Courtisans de son Fils ne l'empêchassent point de se procurer une Courone, il fut proposé & conclu*, « *Que, s'il naissoit des Enfans de* Baudouin *& d'*Adélaïde, *ils succèderoient au Roïaume de Jérusalem: mais que, si* Baudouin *venoit à manquer sans Enfans, le Roïaume appartiendroit à* Roger, *fils d'*Adélaïde ». *Elle fit embarquer avec elle une prodigieuse quantité de vivres, d'armes, de chevaux, &, ce que l'on desiroit le plus, d'argent. A son arrivée à Ptolémaïde, son mariage fut célèbré d'une manière très solemnelle. Mais deux ans ne se passèrent pas, qu'elle se trouva trompée & trahie par le Roi son Epoux. Il avoit une autre Femme vivante, qu'il avoit épousée, avant d'être Roi. Sous différens prétextes, il l'avoit répudiée, sans qu'il intervînt aucun Jugement de l'Eglise; & l'avoit forcée d'entrer dans le Monastère de Sainte Anne à Jérusalem. Ce divorce, suivant le témoignage de* BERNARD le Trésorier (2), *eut de mauvaises suites pour cette Dame.*

(1) *Muratori*, T. VI, p. 374.
(2) Ch. 92, dans le T. VII des *Historiens d'Italie*.

dans l'Evêché de Crémone, ledit *Scarpéta*, se tenant derrière un Chêne ou Rouvre, que l'on dit être encore là, frapa, de derrière ledit Chêne, avec une fléche décochée par son arc, le Seigneur *Marquis*, lorsqu'il montoit une petite éminence, ledit *Scarpéta* aiant un genou en terre, & faisant ainsi plusieurs pas; & l'on trouve encore dans l'endroit nomé ci-devant, les marques & les vestiges de ses pieds, que l'on reconnoît à ce que jamais, dit-on, il ne croît d'herbe en cette place; &, si l'on efface les vestiges ou marques des pieds, on dit qu'elles reparoissent le lendemain, come elles paroissoient d'abord. Et depuis on n'a rien cultivé dans ledit endroit; & le chêne y est resté depuis, & y est encore. *C'est d'après cela que* Sigonius *& le* Pigna *disent* « *Que, lorsque ce Prince* » *étoit à la chasse* du côté de Saint-Mar- » tin d'Arzino dans l'Evêché de Cré- » mone, il y fut tué par la trahison » d'un certain *Scarpéta de' Canevari* ». Bacchini, *dans son* Hist. de Polirone, *p.* 48, *traite ce récit de fable: mais, fondé sur le témoignage d'*Herman Contract, *& du Milanois* Arnulf, *je ne crois pas qu'il le faille tout à fait rejeter; car il est certain que* Boniface *fut tué par des Traîtres en embuscade dans un Bois.*

Il se trouve encore à la suite de la même Vie *msse. un autre Monument au sujet de la fondation de l'Eglise & du Monastère de Saint-André dans la Ville de Mantoue. Le voici.* L'on dit, come une Histoire vraie, que *Béatrix* avoit un Damoiseau (Page), qui se nomoit *Adelbert*, lequel étant, par la volonté de Dieu, devenu aveugle, menoit une digne vie, jeûnant, veillant, & faisant une grande pénitence. Dans l'endroit, où se voit aujourd'hui l'Eglise de Saint-André dans la Ville de Mantoue, étoit un nouvel & petit Hôpital sous l'invocation de S. *André*, Apôtre. Du tems de ladite *Béatrix*, *S. André* se fit voir, la nuit, en songe audit *Adelbert*, & lui dit: O Adelbert, *va trouver la* Comtesse; *& dis-lui*, « *Que je t'ai* » *dit qu'elle fasse fouiller en tel endroit* » *près d'où étoit l'Eglise dans laquelle* » *étoit le Corps de S.* Longin, *qui, per-* » *çant le côté du Seigneur, en avoit tiré* » *du Sang & de l'Eau, qui coulèrent* » *du* Corps de Jésus-Christ ». *Adelbert* obéit; & ladite *Duchesse*, ou *Comtesse* dit: *Si cela n'est pas*, Adelbert, *je te ferai fouëter; &* Adelbert *fut fouëté.* *S. André* apparut une seconde fois audit *Adelbert*, lui disant ce qu'il avoit déja dit. Ledit *Adelbert* le dit à la *Comtesse*. On ne trouva rien, & il fut fouëté. *S. André*, pour la troisième fois, apparut au même *Adelbert*, & le résolut de persuader à la *Comtesse* de faire encore fouiller; ce qui se fit à ladite condition. Enfin, en présence de plusieurs Evêques, on trouva le Sang & l'Eau, sortis du Corps de *Jésus-Christ*, & le Corps de S. *Longin*, lequel fut mis dans une belle Châsse en ladite Eglise. Le Sang & l'Eau furent mis, avec leurs Vases dans la Confession de ladite Eglise, & ils y sont encore. C'est pourquoi ladite Eglise, qui n'étoit qu'un petit Hôpital, devint un grand & noble Monastère, où sont des Moines, avec un Abbé, lesquels chantent jour & nuit les louanges du Seigneur; & ladite Eglise fut faite, come elle est aujourd'hui, grande, belle & large; & fut dotée par ladite *Béatrix* & par *Mathilde*, sa fille, de presque tout ce qu'il y a entre le Pô & le Lac, & de toute la *Court* de Fornicata. La dévotion à ces Reliques avoit coûtume d'amener, dans la Ville de Mantoue, au tems de l'Ascension, une infinité de gens, tant d'Allemagne au-delà des Monts, que de Lombardie, de Toscane & de divers autres païs, lesquels faisoient beaucoup de présens à cette Eglise; & cette semaine, on jeûnoit, dans la Ville de Mantoue, jusqu'au Jeudi, quoique, suivant l'usage de l'Eglise Romaine, on ne fasse aucune Vigile ou Jeûne entre l'un & l'autre Pâque; *c'est à dire entre Pâque & Pentecôte.*

Il se trouve encore dans deux Msts. de la Bibliothèque d'Este, deux autres Vies de Mathilde, *qui sont aussi des Abregés de* Donizon. *La première a pour titre:* Historia omnium Nobilium, & Antecessorum, de quorum prosapia fuit Comitissa Mathildis, &c. *Le premier Chapitre commence ainsi:* Sigefredus venit de Comitatu Lucensium in Episcopatu Regino cum tribus filiis, *&c. Dans l'autre Mst. on lit*: Incipit Historia sanctæ memoriæ Ducatricis & Comitissæ Mathildis, & omnium suorum prædecessorum. *Une* Note, *écrite en rouge, apprend* « *Que l'Auteur a fait cette* Vie, *en abre-* » *geant celle écrite en Vers, par un Moi-* » *ne de Canossa, de laquelle il a retran-* » *ché beaucoup de choses inutiles* ». Nota, quod istam Legendam scripsit quidam Monachus de Canosa metrice: unde consideravi Versus, & seriem ejus Historiæ accepi breviter, resecatis multis superfluis, &c. *A la fin sont deux* Discours, *qui furent composés par le* Vénérable Evêque Saint Anselme, pour la

Aiant obtenu la permission d'aller voir ses Parens à Constantinople, elle s'abandona dans cette Ville aux déréglemens d'une vie déshonête. Or il arriva que Baudouin *eut une maladie dangereuse; & que, sa conscience lui reprochant son injustice envers sa Femme légitime, il fit, par le conseil de ses Barons, vœu, s'il guérissoit, de la reprendre. Il instruisit ensuite* Adélaïde *de tout, en lui signifiant qu'il la quitoit. On imagine aisément combien, se voïant trompée d'une manière si barbare, elle versa de larmes, & quelle fut l'amertume de ses invectives contre* Baudouin *& ses Ambassadeurs. Le dépit ne lui permit pas de tarder beaucoup à revenir en Sicile: mais sans les trésors, qu'elle avoit portés à Jérusalem. On croit que le chagrin, qu'elle eut de cette trahison, termina sa vie en* 1118. *Une action si noire nuisit beaucoup à la réputation de* Baudouin, *& même aux Affaires de la Terre Sainte. Le Comte* Roger, *fils d'*Adélaïde, *duquel toute la Cour adopta le ressentiment, se voïant joué de cette manière, en conçut tant de haine contre* Baudouin *& contre les Rois de Jérusalem, que, come on l'apprend de* GUILLAUME de Tir, *il fut le seul des Princes Chretiens, qui ne leur dona jamais aucun secours, & qui ne prit aucun intérêt au malheureux état, où furent insensiblement réduites par degrés les Affaires des Chretiens dans la Palestine & dans la Sirie.*

1114.

ROBERT, *Prince de Capoue*, & quelques Barons Normans, ennemis du Conêtable LANDULF *de la Grèque*, chargé par le Pape du Gouvernement de Bènevent, unissent leurs troupes, & viènent assiéger cette Ville; mais *Landulf* fait une sortie & les met en fuite. Peu s'en faut même qu'il ne s'empare de tous leurs bagages. Ils ne se retirent cependant qu'après avoir ravagé tout le territoire. Bientôt après, ils attirent dans leur ligue *Landulf*, Archevêque de Bènevent; & celui-ci fait soûlever presque tous les Citoïens contre le Conêtable, qui se démet du Gouvernement. Ces troubles obligent *Paschal* d'aller tenir, au mois d'Octobre, un Concile à Cépérano, sur les confins du Duché de Rome & de la Pouille. GUILLAUME, *Duc de Pouille*, & ROBERT, *Prince de Capoue*, y viènent avec environ mille Chevaux; & *Guillaume* reçoit du Pape l'Investiture de la Pouille, de la Calabre & de la Sicile (1). Le Pape

(1) *Muratori* rapporte ce fait, T. VI, p. 376, & dit ensuite: *C'est ce qu'écrit* Falcon de Bènevent, *& l'on en peut conclure que les Ducs de Pouille co-*

consolation de la *Comtesse Mathilde*.

Je ne dois pas oublier de dire qu'il y a plus de deux Siècles que l'Histoire des Actions de la Comtesse Mathilde & de ses Ancètres, *fut élégamment écrite en Latin par* Batista Panezio, *Carme de Ferrare, lequel fleurissoit vers 1490, & promètoit d'écrire aussi pour la Postérité l'Histoire de Ferrare. J'avois copié cette* Vie *sur un Mst. des Jésuites du Collége de Modène, & j'avois dessein de l'imprimer: mais je m'en suis abstenu, dans la crainte qu'après les* Histoires de Mathilde *faites par des Modernes avec plus d'exactitude & de recherches, celle-ci ne parût inutile, ou défectueuse. Au reste* Panezio *travailloit d'après le* Poème *de* Donizon, *qu'il a fait entrer tout entier dans son Ouvrage, sans le nomer; silence, qui ne sera vraisemblablement approuvé de persone.*

Dans le Manuscrit de *Reggio, dont j'ai parlé, se trouve une* Explication de la Genèse *en* 368 *Vers Hexamètres & Pentamètres, laquelle est de* Donizon, *come le dit ce Vers qu'on lit à la tête.*

Hæc *Genesis* fictio * gratanter metra *Donizo*.

* *Il faut* finxit.

Après le morceau détaché sur la mort de *Mathilde*, qui suit les deux Livres du *Poème* de *Donizon* sur la *Vie* de cette Princesse, est un autre morceau détaché, qui mérite quelque attention. Le titre est: *Exhortation à Canossa sur l'arrivée de l'Empereur & de la Reine*. L'Auteur y nome la Forteresse de Canossa *Pierre blanche*. Il composa cette Pièce, lorsqu'en 1116 *Henri IV*, avec la Reine *Mathilde*, sa femme, qui n'avoit pas encore reçu la Courone Impériale, vint en Italie pour s'emparer de la succession de la *Comtesse Mathilde*, & par conséquent de Canossa. L'Auteur a soin dans sa Pièce de dire à cette petite Ville que sa *nouvelle* Mère porte le même nom, que l'ancienne. Voici le premier Vers.

Pelle timores, non & honores candida Petra.

Treize autres Vers semblables, prétendus *Hexamètres*, suivent & font toute la Pièce. Les Copistes n'ont pas pris garde que ce ne sont point ici des *Vers Hexamètres*: mais des *Vers Adoniens*, qui sont composés d'un *Dactile* & d'un *Spondée*, & dont trois écrits de suite en une même ligne, forment, non un *Vers Hexamètre*: mais un *Mètre* de six pieds ressemblant à ce *Vers*. On trouve souvent dans les Manuscrits de petits Vers écrits de cette manière deux, ou plusieurs de suite dans la même ligne, pour ménager le terrain. Les Editeurs de *Donizon* ont doné sa petite Pièce, telle qu'elle étoit dans les Msts. La voici come elle doit être, avec la ponctuation rétablie.

Pelle timores,
Non & honores,
Candida Petra.
Tempora dudum
Prospera multum
Læta ferebas,
Magna Mathildis
*Quod * tibi finxit*
Tempore multo:
Et Genitores
Nobiliores
Ipsius ultro
Te peramarunt,
Et fabricarunt
Denique celse:
Progenies, quæ,
Jam requiescens,
Desiit esse.
Plangere cessa,
Gaudia specta;
Stabis honeste:
Cæsar honorat,
Teque decorat.
Sis sua semper!
Plangere noli,
Culmen honoris
Tu retinebis.
Alta Mathildis
Mortua vivit
Splendida, felix.
Quæ nova Mater
Regna beata,
Teque beabit,
Est super illam
Commemoratam
Nomine talis.
Cæsaris hostes
Sint procul omnes!
Ipse beetur,
Et sua Conjux
Fulgida prorsus
Vivat in ævum!

* Il faut *Quæ.*

Cette petite Pièce & les Vers cités dans le cours de cet Article suffisent pour doner une idée juste de la Poësie de *Donizon*.

BRUNON,

Evêque de Segni, ou Segna, dans la Campanie, que sa Ville Episcopale honore come Saint & come Patron, meurt le 18 de Juillet 1125.

Il étoit de la *Famille des Soleri*, l'une des plus nobles de la Ville d'Asti, dans laquelle il étoit né. Son Père s'appelloit *André*, sa Mère *Silve*.

Il fut élevé, d'abord à Saint-Perpétue, Monastère de l'Ordre de S. *Benoît*

…pose, dans le même Concile, l'Archevêque *Landulf*, come coupable de félonie : mais, quelque tems après, ce Prélat obtient son rétablissement, en faisant, dit-on, beaucoup de présens (1).

L'Empereur *Henri IV* épouse *Mathilde*, fille d'*Henri I*, Roi d'Angleterre.

Depuis qu'en 1090 la Ville de Mantoue avoit été prise par l'Empereur *Henri III*, elle n'étoit point rentrée sous la domination de la *Comtesse* MATHILDE. Cette Princesse étant malade grièvement à Monte-Baranzone dans les Montagnes de Modène, où, cette année, elle fait, le 14 de Juin, une donation au Monastère de Polirone (2); le bruit se répand qu'elle étoit morte. Aussitôt les Mantouans, come n'aiant plus rien à craindre de sa part, assiégent le Château de Ripalta du Domaine de la *Comtesse*; & les Assiégés, hors d'état de se défendre, se rendent: mais sous la condition expresse que leur Souveraine étoit vivante. *Manfred*, Evêque de Mantoue, revient alors, d'auprès d'elle, dans sa Ville; & publie que la *Comtesse* n'étoit point morte. Il court risque, pour cette raison, d'être massacré par le Peuple, qui ne la vouloit plus en vie; & ce même Peuple furieux va bientôt, sans égard à la Capitulation, brûler le Château de Ripalta. Tant que dure la maladie de

servoient sur la Sicile un droit de Souveraineté; Souveraineté cependant qui relevoit d'un Souverain supérieur, c'est à dire du Pontife Romain. La Suzeraineté des Papes sur la Sicile est une chimère. Après les premières conquêtes faites dans cette Ile par les Normans, *Robert-Guiscard* en dona l'Investiture à son frère *Roger*: mais les Fils de ce Conquérant de la Sicile ne prirent point d'Investiture des Ducs de Pouille issus de *Robert-Guiscard*; & le Comte *Roger II* étant devenu dans la suite Duc de Pouille, confondit les différens droits dans sa persone & dans celle de ses successeurs. Au reste les Papes ne comprenoient la Sicile dans les Investitures, qu'ils donoient aux Ducs de Pouille, que parce-qu'elle avoit été comprise dans la première donée par *Nicolas II.* Si les Papes avoient sur la Pouille & la Calabre quelque apparence de droit qui les autorisoit à doner l'Investiture de ces Provinces, ils n'avoient pas même cette apparence de droit sur la Sicile; & l'Investiture, qu'ils donèrent aux Princes Normans, fut une pure illusion. C'est pour cela que, depuis que le Comte *Roger* eut achevé la conquête de cette Ile, elle n'a point cessé de former un Etat indépendant, que ses Souverains n'ont tenu que de Dieu & de leur épée. Envain la Cour de Rome réclameroit-elle, en faveur de ses vaines prétentions sur le Roïaume de Sicile au delà du Phare, quelques Investitures extorquées de quelques Princes par le besoin qu'ils avoient de ses secours. De pareilles Investitures, après lesquelles on ne voit point une suite d'autres Investitures, ne peuvent pas prescrire contre l'indépendance originaire de ce Roïaume. Aussi les Papes, réduits à d'inutiles protestations, ont-ils été dans la nécessité de se passer de l'homage, qu'ils prétendent toujours leur être du pour le Roïaume de Sicile au delà du Phare.

(1) C'est *Romoald de Salerne*, qui le dit : mais *Falcon de Bènevent*, contemporain, n'en dit rien. Le premier de ces Historiens met ce Concile l'année suivante : mais le second, qu'il en faut croire, le dit de cette année 1114.

(2) Le P. *Bacchini*, Hist. de Polirone, *Append.*

près d'Asti, puis à Bologne. Il acquit quelque talent pour l'Eloquence, & se rendit très habile dans la Science Ecclésiastique.

Après ses études, il fut admis au nombre des Chanoines, non de Siène, come l'Abbé *Fleuri* le dit, Liv. 65, N. XLVII: mais d'Asti, sa patrie.

Il se rendit à Rome en 1079, en intention de s'aller faire Moine au Mont-Cassin. *Pierre Ignée*, Cardinal-Evêque d'Albane, se trouvant alors en cette Ville, le reçut dans sa Maison; & l'introduisit près de *Gregoire VII*, qui fit cas de la pureté de ses mœurs, de l'étendue de ses connoissances, du brillant de son esprit, & de la vivacité, pour ne pas dire, de l'excès de son zèle.

Il disputa, d'une manière qui lui fit honeur, contre *Bérenger* dans le Concile de Rome de cette année 1079. *Gregoire VII* en fut content; & le pourvut de l'Evêché de Segni, dans lequel il se fit aimer.

Urbain II le voulut avoir avec lui, quand il vint en France. Il assista, dans la route, au Concile de Guastalle; & depuis à celui de Clermont, ainsi qu'à tous les autres qu'*Urbain* célèbra dans l'étendue de l'Eglise Gallicane.

Peu de tems après la mort de l'Antipape *Guibert*, il quita son Evêché pour aller faire profession de la vie monastique entre les mains d'*Odérise*, Abbé du Mont-Cassin. Mais ses Diocèsains ne voulurent point procèder à l'élection d'un autre Evêque, & se plaignirent de sa désertion à *Paschal II.* Ce Pape lui reprocha d'avoir abandoné son Eglise, sans la permission du Saint-Siége; & lui commanda de retourner en prendre soin, & d'être à portée de l'aider lui-même dans les Affaires de l'Eglise. *Brunon* s'excusa « sur ce que » toute l'Eglise Romaine savoit depuis » longtems le vœu, qu'il avoit fait, » de vivre dans la retraite, dès que l'E» glise seroit moins agitée par la per» sécution des Schismatiques: Que, la » mort de l'Antipape promètant à l'E» glise une paix durable, il s'étoit cru » dans l'obligation d'acquiter son vœu: » Qu'au reste il n'avoit fait que ce qu'a» voient fait de saints Evêques, qui s'é» toient retirés du tumulte des Affaires, » pour se livrer au calme de la vie con» templative ». *Paschal* voulut être obéi: mais, par accommodement avec *Odérise*, il consentit que *Brunon* restât au Mont-Cassin, à condition de ne pas cesser de gouverner son Diocèse, de s'y rendre toutes les fois que sa présence y seroit nécessaire, & de venir de tems en tems à Rome pour le service de l'Eglise.

En 1106, come je le dis à cette année, le même Pape l'envoïa Légat en France, à la suite de *Boémond*, Prince de Tarente & d'Antioche, pour y prêcher la Croisade.

De retour de cette Légation, il fut, le 13 ou le 14 de Novembre 1107, quarante-quatre jours après la mort de l'Abbé *Otton* de la *Maison des Comtes de Fondi*, successeur de l'Abbé *Odérise*, élu du consentement unanime des Prieurs, c'est à dire des Anciens du Mont-Cassin, Abbé de ce Monastère; & *Paschal* confirma son élection, en disant, « que non seulement il étoit » digne de remplir cette Place: mais » même la Chaire de S. *Pierre* »: mais il voulut qu'il conservât son Evêché.

Lorsque ce Pape, en 1111, eut signé l'accommodement, par lequel il laissoit *Henri IV* en possession du droit de doner l'Investiture par la Crosse & l'Anneau: *Brunon*, plein des maximes de *Gregoire VII*, condamna hautement la conduite de *Paschal*. Il avoit au Mont-Cassin deux Evêques & quelques Cardinaux qui s'y étoient réfugiés. Tous ensemble, ils pressèrent avec si peu de ménagement *Paschal* de révoquer sa *Bulle* & d'anathèmatiser l'Empereur, que ce Pape en témoigna son mécontentement. *Brunon* justifia l'excès de son zèle par une *Lètre*, dans laquelle il dit à *Paschal* « Que ses Ennemis mentoient, » lorsqu'ils l'accusoient de ne pas ai» mer le Pape & de mal parler de lui: » Qu'il l'aimoit come son Père & son » Seigneur; & que, suivant sa promes» se, il ne vouloit point, lui vivant, » d'autre Pape; mais qu'il devoit aimer, » préférablement à lui, Dieu, qui les » avoit faits l'un & l'autre: Qu'il ne pou» voit pas approuver un Traité forcé, » déshonorant pour le Pape, & con» traire à la Religion; & qu'il appre» noit que *Paschal* lui-même ne l'ap» prouvoit pas: Qu'on ne pouvoit pas » ne point condamner ce Traité, puis» qu'il privoit l'Eglise de sa liberté; » qu'il fermoit l'unique porte, par la» quelle on y devoit entrer; & qu'il en » ouvroit d'autres aux Voleurs ». Il ajoute, conformément aux *Fausses Décrétales*, « Qu'on avoit les Canons de» puis les Apôtres; & que c'étoit le » grand chemin, qu'il faloit suivre: Que » les Apôtres condamnoient, ceux qui » recevoient de la Puissance Séculière » des Eglises, parceque les Laïcs, quelle

Mathilde, on lui cache ces tristes évènemens. Elle n'en est pas plustôt informée dans sa convalescence, qu'elle songe aux moïens de faire repentir les Mantouans. Elle assemble toutes ses troupes, auxquelles elle joint une Flote considérable de Barques, & forme le Siége de Mantoue. Les Mantouans tournent d'abord tout cet appareil en risée : mais bientôt, s'appercevant que l'on poussoit les attaques de manière à faire croire qu'on n'avoit pas intention de les discontinuer, n'aiant pas de quoi se défendre contre des forces si supérieures, & ne pouvant attendre aucun secours, ils songent à traiter avec la *Comtesse*, à laquelle ils envoient pour cet effet à Bondeno des Députés. Elle leur accorde les conditions les plus favorables qu'ils pouvoient espérer ; &, sur la fin d'Octobre, la Ville se soumet à cette *Princesse*, qui se voit par là rentrée en possession de tous ses domaines. Elle avoit précèdemment faire rentrer dans le devoir les Villes, qui s'étoient révoltées dans la Marche de Toscane. Le 8 de Novembre suivant, elle exemte du logement de Gens de guerre tous les Biens du Monastère de Polirone (1).

Les Pisans, à la prière de *Raimond*, Comte de Barcelone, & des autres Comtes de Catalogne, de Provence & de Languedoc, joignent aux forces navales de ces Princes, une Flote très considérable, & vont, sous la conduite du Cardinal *Boson*, Légat Apostolique, & de *Pierre*, leur Archevêque, faire la guerre aux Maures des Iles Baléares. Les Confédérés, s'étant d'abord emparés de celle d'Iviça, vont dêcendre dans celle de Majorque, dont ils assiégent la Capitale. Ils ne la prènent que l'année suivante, & la détruisent entièrement, pour ôter cette retraite aux Corsaires. On ne sait pas s'ils conquirent aussi l'Ile de Minorque. Les *Annales de Pise* le disent : mais, après ce tems, on retrouve des Maures dans cette Ile. Quoi qu'il en soit, la principale gloire de cette Expédition appartient aux Pisans.

1115.

PASCHAL II fait un voïage en Pouille ; &, le 24 d'Août, il tient à Troia, Ville de cette Province, un Concile, où se trouvent presque tous les Archevêques, Evêques & Barons du païs.

(1) Le même, *ibid.* Dans la *Dissert.* XXXI des *Antiq. d'Ital.* on trouve un *Laudo*, c'est à dire un *Jugement arbitral* prononcé, sur un Procès entre Particuliers, en présence de *Mathilde*, le 22 d'Avril de cette année, dans la Forteresse de Carpineto.

» que fût leur piété, ne devoient pas » en disposer: Que *Paschal* lui-même » avoit condamné, par un *Décret*, les » Clercs, qui prenoient des Laïcs l'In- » vestiture de leurs Bénéfices: Que les » *Décrets* à ce sujet étoient saints; & » qu'on ne pouvoit pas y contrevenir, » sans cesser d'être Catholique ». Il presse ensuite le Pape « de confirmer » ces *Décrets*, & de condamner l'er- » reur contraire, qu'il avoit souvent » qualifiée d'hérésie »; & lui promet « Qu'aussitôt il verra l'Eglise en paix, » & tout le monde à ses pieds ». Il finit par dire, « Qu'il fait peu de cas » du serment que *Paschal* avoit fait; » & que, si le Pape le viole, il n'en » aura pas pour lui moins de soûmis- » sion ». *Paschal*, offensé de cette *Lètre* plus que zèlée, craignit que *Brunon* ne travaillât à le faire déposer; &, come l'Abbaïe du Mont-Cassin le rendoit Chef d'une très grande Congrégation, & lui donoit un rang considérable parmi les Princes d'Italie, il crut à propos de l'en dépouiller; & lui déclara, par une *Lètre*, « Qu'il ne pouvoit plus souf- » frir qu'il fût, contre les Règles, Evê- » que & Abbé ». Par une autre *Lètre*, que le Cardinal *Léon d'Ostie* remit aux Moines du Mont-Cassin, « Il leur » défendit d'obéir d'avantage à *Bru-* » *non*, & leur ordona d'élire un autre » Abbé ». Ces *Lètres* produisirent un commencement de scandale. *Brunon*, aiant assemblé la Communauté, voulut mètre en sa place le Moine *Pérégrin*, son compatriote. Les Moines le refusèrent, en disant, « Que tant que *Bru-* » *non* voudroit les gouverner, ils lui » rendroient l'obéissance qu'ils de- » voient à leur Père: mais que, s'il les » vouloit quiter, il devoit leur laisser » la liberté de l'élection ». Là-dessus cet Amateur si zèlé des Règles, ce *Réclamateur* si vif des Canons, ne craignit pas d'emploïer la force pour se faire obéir. Il introduisit dans le Monastère des gens armés, qui surprirent les Moines come ils alloient au Chœur pour la Messe; & leur demandèrent d'un ton de fureur, « Quels étoient ceux » qui refusoient d'obéir à l'Abbé ». Les Moines, irrités de ce qu'on vouloit emploïer contre eux la violence, ne se laissent point intimider; & forcent courageusement ces gens armés à se retirer. *Brunon*, qui perdit toute espérance, aiant rassemblé la Communauté, dit « Qu'il ne vouloit pas leur occasioner » une querèle avec l'Eglise Romaine; » & qu'il leur rendoit la Crosse, qu'il » avoit reçue d'eux ». Aussitôt, il la mit sur l'Autel, prit congé d'eux, & partit pour son Diocèse. Il avoit gouverné le Mont-Cassin trois ans & dix mois; c'est à dire qu'il cessa d'être Abbé le 13 ou le 14 de Sept. 1111. Il eut pour successeur *Girard*, qui, de même que l'Abbé *Odérise*, étoit de la *Maison des Comtes de Marsi*.

On peut voir à l'année 1116 le rôle, que joua *Brunon* au Concile de Rome de cette année. Voici ce qu'en dit *Muratori*, T. VI, p. 381: *Le 6 de Mars de cette année* (1116) *le Pape* Paschal *tint un Concile dans la Basilique de Latran. Il y réprouva, pour la seconde fois, & condamna le* Privilége des Investitures, *que l'Empereur* Henri (IV) *avoit obtenu de lui contre son gré. Mais il eut besoin, en cette occasion, de toute sa patience; parceque* Brunon, *Evêque de Segna, tenu pour Saint après sa mort, eut la hardiesse de traiter le Pape lui-même d'Hérétique, pour avoir accordé ce Privilége.*

Il paroit que, depuis ce Concile, *Brunon* se tint dans son Diocèse; & que les Papes ne le consultèrent plus.

Il emploïa son loisir à la composition de différens Ouvrages. On en trouve la liste dans *les Homes Illustres du Mont-Cassin* par *Pierre Diacre*. Ce sont presque tous des *Homélies* en grand nombre, & des *Commentaires* sur plusieurs Livres de l'Ecriture Sainte. On les conserve en Mst. dans la Bibliothèque du Mont-Cassin. Quelques-uns sont imprimés parmi les *Œuvres de S. Bruno*. J'ai fait usage, dans la première partie de ce Tome, de la *Vie*, ou plustôt du *Panégirique du Pape Léon IX* par l'Evêque *Brunon*, & je l'ai fait connoitre.

Cet Evêque fut mis au nombre des Saints par le Pape *Luce III*, 58 ans après sa mort, c'est à dire en 1183, sur les Miracles, qu'on avoit eu soin de dire opérés, par son intercession, depuis sa mort, & même pendant sa vie. En 1226, le Pape *Honorius III* consacra, dans la Cathédrale de Segni, un Autel sous l'invocation de *S. Brunon*.

GREGOIRE,

Evêque de Terracine, meurt en 1126; & son Corps est inhumé dans l'Eglise de Piperno, dont le Siége Episcopal étoit uni depuis peu de tems à celui de Terracine.

Il fut offert dans l'enfance au Mont-Cassin; & profita de l'éducation, qu'il y reçut.

Il s'y fit dans la suite considérer par

Il y fait unanimement accepter la *Trève de Dieu*, dont tous les Barons jurent l'obſervation pour trois ans. Il retourne à Bènevent le 3 de Septembre; va de cette Ville dédier l'Egliſe de Saint-Vincent de Volturne; & rentre à Rome le dernier jour de Septembre.

C'eſt en cette année, dit MURATORI (1), *que la célèbre* Comteſſe MATHILDE *termine le cours de ſa vie. Etant à Bondeno de' Roncori dans le Diocèſe de Reggio, vers le commencement de cette année, elle y fut attaquée d'un dégoût lorſqu'elle reçut la viſite de* Ponce, *ſuperbe Abbé de Clugni, qui revenoit de Rome. Elle continua quelques mois encore d'être malade; &, pendant ce tems, ſa libéralité s'exerça plus que jamais envers les Monaſtères de Polirone & de Canoſſa, & les Chanoines Réguliers de San-Ceſario dans le Modénès* (2). *Elle étoit aſſiſtée par* Bonſignore, *Evêque de Reggio. Enfin cette Princeſſe, illuſtre par tant d'actions de piété, de courage & de prudence* (3), *quitta cette vie pour une meilleure, le 24 de Juillet, veille de* S. Jâque, *auquel elle avoit beaucoup de dévotion. Son Corps, inhumé dans l'Egliſe du Monaſtère de Saint-Benoît de Polirone, y repoſa juſqu'à ce qu'en 1635, par les ſoins & par l'ordre du Pape* Urbain VIII, *on l'en tira pour le tranſporter à Rome, & le placer magnifiquement dans la Baſilique du Vatican, en reconnoiſſance de ſon inſigne bienfaiſance envers l'Egliſe Romaine. Elle avoit précèdemment, come nous l'avons dit, fait cette Egliſe héritière de tous ſes Biens* (4). *Sa ſucceſſion néanmoins fut une ſource de nouvelles querèles entre les Papes & les Empereurs; & nous la trouvons diſputée entre eux pendant un très grand nombre d'années, juſqu'à ce qu'enfin le tems, Médecin*

(1) T. VI, p. 378. (2) Bacchini, *Append.*

(3) Elle eût été bien plus illuſtre, ſi ſon eſprit ſupérieur l'eût mis à l'abri de la ſéduction du faux zèle, & ſi, par une piété mal entendue, elle n'eût pas, toute ſa vie, manqué dévotement, à l'égard de l'Empereur, à tous ſes devoirs de Parente, de Vaſſale, & de Sujète.

(4) Come, après avoir doné le tout à quelqu'un, on ne peut pas doner les parties à d'autres; on ne conçoit pas coment, depuis la ſeconde donation de tous ſes Biens à l'Egliſe Romaine, *Mathilde* a pu faire un ſi grand nombre de donations particulières, & de biens que l'on voit, pour la pluſpart, qu'elle poſſèdoit avant ſa première donation faite en 1075 à l'Egliſe Romaine. Dira-t-on qu'elle s'étoit verbalement réſervé des Biens, dont elle pouvoit diſpoſer en faveur des Egliſes & des Monaſtères? Cette raiſon peut être vraie pour quelques Biens, dont les *Actes* de leurs donations portent qu'elles ont été faites du conſentement du Légat Apoſtolique. Mais que dire de tant d'autres Donations, qui ne parlent point de ce conſentement? Tous ces *Actes* ont bien l'air d'avoir été, pour la pluſpart, fabriqués dans des tems poſtérieurs, pour couvrir des Uſurpations. Je dis la pluſpart, à cauſe qu'il ſe peut que *Mathilde* ait fait de ſes épargnes, quelques acquiſitions pour les doner enſuite.

sa gravité, sa douceur, & son éloquence.

Paschal II le fit Evêque de Terracine, en 1106; &, come tel, il fut présent au Concile de Guastalle.

Il souscrivit en 1126 une *Bulle* d'*Honorius II*, en faveur de l'Eglise de Pise.

Il tient un rang parmi les Ecrivains Ecclésiastiques par ses Ouvrages, qui sont un très grand nombre d'*Homélies*, des *Légendes* de différens Saints, & des *Himnes*, &c. *Pierre Diacre* en done la liste.

WALFRED, ou GUALFRED,

fait Evêque de Siène en 1080, meurt le 17 de Juillet 1127.

Il êtoit Lombard. C'est tout ce que j'ai trouvé de son origine.

Il assista, sous *Paschal II*, au Concile de Guastalle.

Il êtoit savant, très éloquent, & l'un des meilleurs Ecrivains en Prose & en Vers de son tems.

Il fit en Vers Héroïques l'*Histoire de l'Expédition de Godefroi de Bouillon à la Terre Sainte*: on la conserve en Mst. dans le Trésor de la Cathédrale de Siène.

Il composa d'ailleurs divers Traités; come *Du Corps & du Sang du Seigneur* contre *Bérenger*; *De l'Anneau & du Bâton Pastoral*; *Des louanges de la Ville de Rome*; *Des deux Apostoliques*. Ce dernier Ouvrage êtoit contre le *Schisme*. L'Auteur y faisoit parler le *Pape Urbain II* & l'*Antipape Guibert*. Il le soûmit à la censure de *Constantin*, Evêque d'Arezzo, de *Pierre II*, Evêque de Florence, savant Jurisconsulte, & de *Gébehard*, Evêque de Trente, & Secrétaire, en 1100, de l'Empereur *Henri III*, lequel, après sa mort, fut regardé come Saint.

Maître

MOÏSE DE BERGAME,

ainsi surnomé parcequ'il êtoit de Bergame, dont il a fait une *Description* en Vers, fleurissoit de 1112 à 1129.

En 1596, *Mario Mozzi* de Bergame fit imprimer, dans cette Ville, par *Comino Ventura*, le *Théâtre des Poësies d'Achille Mozzi*, son père, à la fin duquel il mit, sous ce titre, l'Ouvrage de *Maître Moïse*; Moysis Magistri *Bergomatis*, *Scriptoris vetustissimi*, Carmen de Rebus Bergomensibus, Justiniani *hujus nominis* Secundi, *Bysantii Imperatoris* (*cujus à Secretis erat*) *jussu conscriptum Anno à Salute nostra DCCVII*, *Nuperrime autem ab* Achille Mutio *in lucem è tenebris revocatum*, *atque à mendis quibus scatebat*, *repurgatum*. Par une *Lètre* du 31 d'Août 1584, *Achille Mozzi* rend comte à *Noble François Mozzi*, *fils d'Henri*, de ce qu'il a fait pour remètre en bon êtat ce *Poëme*, que les Copistes avoient rempli de fautes, & dont le Mst. d'ailleurs avoit été fort maltraité par les vers. A la tête du *Poëme* est une *Epître dédicatoire* en Prose, avec cette Adresse. *Splendore justitiæ*, *cum majestate Imperiali & sapientia singulari fulgenti D.* Justiniano *hujus nominis* II, *Imperatori Constantinopolis*, *&c. Minimus servorum suorum* Moyses Mutius *Pergamensis devotam servitutem & prosperos successus*. Cette *Lètre* expose le plan du *Poëme*, & le dit entrepris par ordre de l'Empereur.

Muratori, faisant réimprimer cet Ouvrage dans le T. V des *Histor. d'Ital.* l'a fait précèder d'une *Préface*, dans laquelle, après avoir prié ceux de Bergame de ne le pas trouver mauvais, il accuse *Achille* & *Mario Mozzi* d'avoir voulu tromper la République des Lètres, en faisant honeur à leur Famille l'une des plus anciènes Maisons Nobles de Bergame, d'un Poète du commencement du VIIIe siècle. Voici les principaux fondemens de son accusation.

Dans l'Adresse de la Dédicace, *Justinien* est qualifié *II du nom Empereur de Constantinople*. Il n'êtoit point d'usage alors de distinguer, de leurs prédécesseurs de même nom, les *Princes*, ni même les *Papes*, en ajoutant à leur nom *II*, *III*, *IV*, &c. D'ailleurs *Moïse* ne devoit pas appeller son Maître *Empereur de Constantinople*: mais *Empereur des Romains*. Ce ne fut qu'après l'an 800 & le *Rétablissement de l'Empire d'Occident* que les *Ecrivains Latins*, pour distinguer les deux Empereurs, nomèrent celui, qui résidoit en Orient, *Empereur des Grecs*, ou *de Constantinople*. Le reste de la Suscription n'est pas conforme à celles d'usage dans les VIIe & VIIIe siècles.

L'Ouvrage, dans des Vers qui seront rapportés plus bas, est dit écrit *sept cens sept ans accomplis après l'accouchement de la Vierge*. Il est connu de tous les Savans qu'en 707 le commun des *Ecrivains d'Italie* ne se servoit pas encore de l'Ere Chretiène, qui comte les années depuis la naissance de *Jésus-Christ*; & que cette Ere n'êtoit nullement en usage à Constantinople, où l'Ouvrage est dit composé.

Le *Poëme* est en *Vers Léonins*, rimés toujours deux à deux, & quelquefois

*de beaucoup de maladies politiques, mit fin à leurs contestations. On eut bientôt en Germanie la nouvelle de la mort de cette fameuse Princesse, de qui l'*Abbé d'Ursperg *dit:* Come persone, dans notre tems, ne fut plus riche & plus célèbre que cette Dame; de même persone, de profession laïque, ne fut plus illustre par ses vertus & sa religion (1). *L'Empereur* Henri *fut excité par ses Ministres, & même invité par les Lètres de ses Partisans en Italie, à venir prendre possession de tous les Biens de* MATHILDE. *On ne voit pas bien clairement à quel titre. Tant qu'il ne prétendit que les Biens Régaliens & Féodaux, come la Marche de Toscane, Mantoue & d'autres Villes, on conçoit qu'il avoit raison: mais il prétendit aussi les Biens Allodiaux & Patrimoniaux, dont on le verra se mètre en possession. Probablement les* Princes d'Este *de la* Branche Allemande, *c'est à dire* WELF V *& son frère* HENRI le Noir, *Ducs de Bavière, ne durent pas, dans cette conjoncture, garder le silence, puisque, par les Conventions matrimoniales de ce même* WELF *avec* MATHILDE, *il devoit hériter de tous les Biens de cette* Comtesse. *Il est certain que, sous l'Empire de* Frédéric I, *come on le verra dans son tems, il leur fut rendu justice sur ce point. Or l'Empereur* Henri, *très empressé de recueillir cette riche succession, se tint prêt à passer en Italie, aussitôt que les Affaires le lui permètroient.*

Ordélafo Falédro, Doge de Venise, reprend, avec une très grande Armée navale, la Ville de Zara, Capitale de la Dalmatie, laquelle *Coloman*, Roi de Hongrie, avoit enlevée, quelques années auparavant, aux Vénitiens.

1116.

LE Lundi de la troisième Semaine de Carême, 6 de Mars, *Paschal II* fait, dans la Basilique de Latran, l'ouverture d'un Concile, où se trouvent des Evêques & des Abbés, des Ducs, & des Comtes de divers Roïaumes & Provinces, & des Députés en très grand nombre de tous les païs; ce qui fait donet à ce Concile le titre d'Universel. On n'y parle, les deux premiers jours, que d'Affaires particulières; & come, le troisième, la session commençoit de même, un Evêque se leve au milieu du Concile, & dit: *Il convient que notre Seigneur & Père le Pape se ressouviène si la sainte multitude, qui compose le présent*

(1) Coment *Baronius* & ses Copistes ont-ils osé traiter de Schismatique un Historien, qui parle ainsi de *Mathilde*.

au milieu & à la fin; &, quoiqu'il s'en trouve des exemples très anciens, cette manière de versifier n'étoit pas commune dans le VIIIe siècle; ou du moins on ne s'en servoit pas pour des *Poëmes* tels que celui-ci. La mode n'en vint qu'après l'an 1000.

Un Mst. du *Poëme* de *Moïse*, appartenant au Comte *Francesco Brembati* d'une ancière Famille de Bergame, est antérieur à l'an 1500; & *Moïse* n'y est point nomé *Mozzi* (*Mutius*). Il est appellé *Maître Moïse de Bergame* (*Magister Moyses Pergamenus*). Ce Titre de *Maître* ne s'est doné qu'après le VIIIe siècle, aux Notaires, aux Jurisconsultes, aux Grammairiens, aux Professeurs des autres Arts & Sciences. Ce Mst. n'a point l'*Epitre dédicatoire* à *Justinien*, ni les Vers de la fin, que l'on verra ci-dessous, dans lesquels *Moïse* est qualifié, *fidèle Ecrivain des Actes de l'Empereur*; & l'on n'y dit point l'Ouvrage fait en 707. Il y a dans cette Copie quelques *Notes*, une entre autres sur ces Vers du *Prologue*, où l'Auteur dit à Dieu, « Que le Peuple de Bergame est soûmis à ses Loix, qu'il n'a jamais abandonées pour suivre des Dogmes étrangers ».

Nam Gens ista tuas leges, & jura colendo
Non te deseruit, peregrinum Dogma sequendo,

Cette *Note* porte: *On dit que lorsqu'autrefois* Maître Moïse de Bergame, *home habile & sur pour l'Ecriture, étoit à la Cour de l'Empereur de Constantinople, & que, suivant la coûtume des bons Citoïens, il louoit souvent sa Ville, l'Empereur lui disant souvent :* J'apprendrois volontiers quel est l'état & la condition de cette Ville, *il composa ce Livre à la prière de ce Seigneur Empereur.* Mais il n'est rien dit de cela dans le *Poëme*, tel qu'il est dans le Mst. Au reste, l'espèce de tradition, exposée dans cette *Note*, a fourni sans doute aux *Mozzi* l'idée de leur fraude littéraire; & celle de choisir, au hazard, *Justinien II*, pour être cet Empereur, qui souhaitoit de connoître Bergame. C'est ce qu'ils ont fait, non seulement par l'*Epître dédicatoire*, dont j'ai parlé mais encore par ces Vers, auxquels ils ont mis pour titre, *Dédicace de l'Ouvrage*; & que *Muratori* done après la fin du *Poëme*, en avertissant qu'ils sont d'*Achille Mozzi*.

Hæc tibi Grajorum populorum summa potestas,
Justiniane, *dicat* Moyses, *cui munera præstas,*
Mucius, *actorum fidelis Scriba tuorum,*
In quibus est urbis facies, nomenque locorum,
Pergama si nequeas oculorum luce videre,
Ut saltem valeas interna mente tenere.
His describendis utor brevitate Laconum:
Sit licet exiguum, non aspernabere donum.
Post septingentos annos septemque peractos
Virginis à partu, & populos tibi Marte subactos.

Quant au tems, où *Maître Moïse* vivoit, il le fixe lui-même dans le Ch. VI, où, faisant l'éloge de la *Maison Mozzia*, qu'il dit d'*ancière Noblesse*, il en loue en particulier, de cette manière, un rejeton, qu'il nome *Ambroise*.

Hinc prodire solent sapientum corda virorum,
Consiliis cedunt urbana negotia quorum,
Ex quibus Ambrosius, *quem plenitudo bonorum*
Ornat ab ætatis puerilis tempore morum,
Quem, dum vita comes fuerit sensusque, colemus,
Carminibusque novis, & digna laude canemus.

Moïse vivoit du tems de cet *Ambroise Mozzi*, qui, come nous l'apprenons de tous les *Historiens de Bergame* & d'*Ughelli*, fut fait Evêque de Bergame en 1112 & mourut en 1129.

La manière, dont *Moïse* parle, au Ch. XIII, du Gouvernement Républicain de sa Ville, indique encore le tems, auquel il vivoit. Il la dit gouvernée par douze Homes sages & braves, que l'on changeoit tous les ans, lesquels étoient chargés du soin de toutes les Affaires publiques, de l'administration de la Justice, & du commandement des Troupes.

Tradita cura Viris sanctis est hæc duodenis,
Qui Populum justis urbis moderantur habenis.
Hi sanctas Leges scrutantes nocte dieque,
Dispensant æquo cunctis moderamine quæque.
Annuus his honor est; quia mens humana tumore
Tollitur, assiduo cum sublimatur honore.

Concile général, s'est assemblée sur son invitation, en courant toutes sortes de dangers par terre & par mer, pour traiter, non d'Affaires spirituelles : mais, par le renversement de l'ordre, d'Affaires séculières. Il faut d'abord expédier ce qui principalement nous assemble, afin que nous sachions évidemment ce que le Seigneur Apostolique pense ; & ce qu'à notre retour, nous devons prêcher dans nos Eglises. Le Pape prenant ensuite la parole, dit : *Après que le Seigneur eût fait de moi ce qu'il voulut, & qu'il m'eût livré, de même que le Peuple Romain, entre les mains du Roi, je voïois tous les jours qu'il se faisoit de toutes parts des rapines, des incendies, des meurtres & des adultères. Je voulois écarter de l'Eglise & du Peuple de Dieu ces maux & d'autres ; & ce que j'ai fait, je l'ai fait pour la délivrance du Peuple de Dieu. Je l'ai fait come Home, parceque je suis poussière & cendre. J'avoue que je me suis mal conduit : mais je vous prie tous de demander à Dieu pour moi qu'il me pardone. Quant à ce méchant* Ecrit, *qui fut fait dans le Camp* (1), *je le condamne sous un anathême perpétuel, afin qu'on ne s'en souviène jamais que come d'un mal ; & je vous prie tous d'en faire de même.* Après que tous se furent écriés deux fois : *Que cela se fasse !* BRUNON, *Evêque de Segni*, qu'on a mis au nombre des Saints, dit, en élevant la voix : *Rendons graces à Dieu toutpuissant de ce que nous avons entendu le Seigneur Pape* Paschal, *qui préside à ce Concile, condamner de sa propre bouche ce Privilége, qui contenoit une méchante hérésie* (2). A ces mots le *Cardinal* JEAN GAÉTANO (3) dit avec émotion à cet Evêque imprudent : *Osés-vous ici, dans ce Concile, nous aiant pour Auditeurs, appeller le Pontife Romain, Hérétique.* L'Ecrit, *que le Seigneur Pape a fait, étoit mauvais à la vérité : mais ce n'étoit pas une Hérésie.* Un autre ajoute : *L'on ne doit pas même le dire mauvais ; parceque, si c'est une bone œuvre de délivrer le Peuple de Dieu, ce que le Seigneur Pape*

(1) Le Texte ajoute : *quod pro pravitate sui pravilegium dicitur* ; ce qui ne peut pas se traduire. On n'a point d'autres *Actes* de ce Concile, que le récit que l'*Abbé d'Ursperg* en fait sous cette année. Je traduis, aussi fidèlement que je le puis, ce qu'il met dans la bouche de ceux qu'il fait parler ; & je me rens maître de la narration.

(2) Le Texte porte : *quod pravitatem & hæresim continebat.*

(3) L'*Abbé d'Ursperg* dit : *Joannes Cajetanus Episcopus.* Le mot *Episcopus* me paroît-là de trop. L'Auteur aiant trouvé dans ses Mémoires *Joannes Cajetanus* n'a pas douté qu'il ne falût ajouter *Episcopus*, parcequ'il avoit trouvé plus haut, *Bruno Signinus Episcopus.* Ce que *Jean* fait ici, convient au Cardinal *Jean Gaétano*, Chancelier & Secrétaire de *Paschal II.*

Tela, manus, clypeos, arcus, ensesque rigentes,
Cassidas, & triplices thoracas, equosque frementes,
Hostibus opponunt adversis absque timore,
Viribus audaces solitis animique vigore.

Ce que ces Vers disent convient très bien au tems où les Villes de Lombardie se mirent en Républiques; & ne peut, en aucune maniére, s'ajuster avec l'Année 707, où Bergame, aiant un *Duc*, faisoit partie du *Roïaume des Lombards. Moïse* ne parle, ni de *Rois*, ni de *Ducs*: mais, dans les Vers, qui précèdent immédiatement ceux que l'on vient de lire, il dit que la paix & la concorde règnoient à Bergame; & que, par cette raison-là même, cette Ville avoit très peu de Fortifications.

Saxea materies è montis viscere secta
Circuit omne latus, decoratque micantia tecta,
Rara sed hac certe petit aera turris in urbe,
Raraque ejus habent inter se prœlia turbæ;
Namque ligat stabili nodo Pax aurea cives;
Pace manet Pauper, Pacis quoque fœdere Dives.
Non aliàs tantæ Leges, aut civilia Jura,
Aut decus, aut pietas viget, aut concordia pura.

L'Auteur ne parle nulle part de guerres étrangères; & ne dit point que Bergame eût éprouvé depuis peu quelque infortune; ce qu'il auroit du faire cependant, s'il eût écrit en 707. Après la mort de *Cunibert*, Roi des Lombards, *Ragombert*, Duc de Turin, batit auprès de Novare, *Rotharis*, Duc de Bergame. Quelque tems après, *Rotharis* fut encore batu par *Aripert*; &, retourné dans sa Ville de Bergame, il s'y fit proclamer Roi. Mais *Aripert*, qui venoit d'être élu Roi dans Pavie, alla faire, avec une grande Armée, le siége de Bergame, qu'il prit en peu de tems. L'élection d'*Aripert* est de 702; & ce fut depuis, que *Bergame* éprouva les malheurs, dont je viens de parler. Coment en 707, *Moïse* pouvoit-il vanter la paix dont elle jouïssoit; & la peindre dans un état très différent de ce qu'elle devoit être au sortir d'une guerre funeste?

Ughelli s'est apperçu de la fraude des *Mozzi*. Dans l'Avant propos de sa *liste des Évêques de Bergame*, au T. IV de l'*Italie Sacrée*, il dit, « Qu'on a, sur » la Ville de Bergame, un *Poème* de » *Moïse Mozzi*, qui, si l'on en doit » croire les Editeurs, l'écrivit, en 707, » par ordre de *Justinien II*, dont il » étoit Secrétaire ».

Muratori done le *Poème* tel qu'il l'a trouvé dans le Mst., & met en titre: *Magistri* Moysis *Bergomensis Carmen de Laudibus Bergomi*. Les corrections, ou, si l'on veut, les Altérations d'*Achille Mozzi* sont jetées en *Notes* au bas des pages.

Cet Ouvrage fait connoître quel étoit, au commencement du XIIe siècle, l'état de la Ville & du Territoire de Bergame, & la forme de son Gouvernement.

A l'égard des anciènes origines, rapportées par le Poète, ce ne sont que des fables.

Je ne dois pas taire que *Moïse*, pour son tems, ne parle pas absolument mal Latin; & que, malgré l'asservissement des Rimes, il a quelquefois des Vers assés bien tournés.

L'ANONIME DE COME,

Auteur d'un *Poème* de 2030 Vers sur la guerre que les Milanois firent à la Ville de Come, depuis 1118 jusqu'en 1127, vivoit apparemment encore en 1128.

Ce Poète, qui ne parle & ne versifie pas mieux que *Donizon*, & qui, come lui, fait un usage assés fréquent des Rimes, étoit certainement de Côme: mais il est d'ailleurs absolument inconnu, quoique *Paul Jove*, dans sa *Description du Lac de Lar*, & *Thomas Porcacchi*, dans sa *Table de la Noblesse de Côme*, le noment *Marc*. C'est, en ce siècle, une opinion commune à Côme qu'il étoit de l'anciène Famille noble des *Raimondi* de cette Ville: mais cette opinion est apparemment très moderne; puisque *Benoît Jove*, frère de *Paul*, dans l'*Histoire de sa Patrie*, & *François Cigalini*, dans la *Noblesse de sa Patrie*, Ouvrage Mst., ne parlent de cet Auteur que come d'un *Anonime*. Ils étoient l'un & l'autre de Côme.

Les deux Historiens Milanois *Calco* & *Corio* connoissoient ce *Poème*, come on le voit par ce qu'ils ont dit de la guerre qu'il décrit: mais, en s'en servant, ils ont fait des fautes; ce qui n'est pas étonant, en ce que beaucoup de lieux y sont només, lesquels, de leur tems, ou ne subsistoient plus, ou n'avoient plus les mêmes noms.

a fait étoit bon. Or délivrer le Peuple de Dieu, est une bone œuvre suivant l'Evangile, qui nous ordone de doner notre vie pour nos Frères. Le mot d'Héréfie alarme la conscience de PASCHAL, & met sa patience à bout. Il fait faire silence & dit: *Mes Frères & mes Seigneurs* (1), *écoutés. Il n'y eut jamais d'Héréfie dans cette Eglise. Au contraire c'est ici que toutes les Héréfies furent brisées. C'est ici que l'Héréfie d'*Arius, *après avoir règné trois cens ans, fut anéantie. C'est par ce Siége, que les Héréfies d'*Eutichès *& de* Sabellius *furent écrasées, & que* Photin *& les autres Hérétiques furent détruits. Le Fils de Dieu pria pour cette Eglise dans sa Passion; ce qui lui fit dire;* « *J'ai* » *prié pour toi,* PIERRE, *afin que ta foi ne manque pas* ». Le quatrième jour, le Pape s'absente du Concile, &, secondé du *Cardinal* JEAN GAÉTANO, travaille à différentes affaires, & principalement à celle de l'*Empereur* avec PONS, *Abbé de Clugni*, que ce Prince avoit spécialement chargé de ses intérêts auprès du Pape, PIERRE *de* LÉON, & les autres Partisans que l'*Empereur* avoit à Rome, ou dans le Concile. Le cinquième jour, il s'élève une dispute entre le *Cardinal* JEAN, *Abbé de Clugni*, PIERRE *de* LÉON & les Partisans de l'*Empereur*, d'une part, & CONON, *Cardinal-Evêque de Préneste*, qui n'avoit à la bouche que le mot d'excommunication, d'autre part. PASCHAL la fait cesser, & dit: *Du tems des Martirs, l'Eglise primitive étoit fleurissante devant Dieu: mais non devant les Homes. Ensuite les Rois, les Empereurs, les Grands-Seigneurs Romains se convertirent, &, come de bons Fils, honorèrent l'Eglise leur Mère, en donant, come* CONSTANTIN *& les autres Princes fidèles, des Terres, des Allodiaux, des Honeurs & des Dignités séculières, des Droits & des Ornemens Roïaux, à l'Eglise de Dieu. L'Eglise alors ne fleurit pas moins devant les Homes que devant Dieu. Que notre Mère & Dame l'Eglise jouisse donc de ce qu'elle tient des Rois & des Princes, & qu'elle le dispense & le distribue à ses Fils, come elle l'entend & le veut!* Ensuite, pour annuller le *Privilége des Investitures*, qu'il avoit signé dans le Camp, il renouvelle le *Décret* de GREGOIRE VII au sujet de ces *Investitures*, & de nouveau déclare excommuniés ceux qui les donoient & ceux qui les recevoient. Après cela CONON, *Cardinal-Evêque de Préneste*, lequel avoit été Légat à la Terre Sainte & depuis en France & dans d'au-

(1) Le Pape emploie ici cette double apostrophe, à cause des Seigneurs Séculiers présens à ce Concile.

Le P. D. *Joseph-Marie Stampa*, natif de Come, & Clerc Régulier Somasque, est l'Editeur de notre *Anonime*. Il en avoit autrefois communiqué la Copie d'une très grande partie à *Muratori*, qui l'avoit trouvé presque inintelligible partout, & qui, lorsqu'il fut question de l'insérer dans le T. V des *Histor. d'Ital.* l'engagea de le revoir, pour le rendre susceptible de l'impression. Toute la *Société Palatine*, à qui l'on est redevable de cette vaste Collection, dont elle a fait les frais, fit au P. *Stampa* la même prière. A l'aide d'un Mst. imparfait de Milan, & de deux entiers de Côme, dont le plus ancien est d'environ 400 ans: mais qui sont tous deux extrêmement remplis de fautes, le Père *Stampa* s'est tiré très heureusement d'une entreprise très difficile, en suppléant ses conjectures, ou des corrections indiquées par les choses même, partout où les Msts. n'offroient pas la véritable leçon. Mais, come le Latin de l'Auteur est la Barbarie même, & come ses Phrases, souvent entortillées & sans aucune construction, sont chargées d'une infinité d'amphibologies, l'Ouvrage seroit encore inintelligible, si la connoissance des lieux, & la comparaison du *Poème* avec les Histoires étrangères contemporaines, qui parlent de la même Guerre, n'avoient pas mis l'Editeur en état d'éclaircir son Auteur par des *Notes* très bien faites; & de ne laisser qu'un très petit nombre d'endroits, qui puissent arrêter les Lecteurs instruits. Il a fait précèder le *Poème* d'un *Ordre Chronologique de la Guerre qu'il décrit*; & ce travail jète une très grande lumière sur l'ensemble.

Quelque dégoutant que ce *Poème* soit à lire, il ne laisse pas d'être précieux; en ce que c'est l'unique Monument contemporain, que l'on ait en Italie, où l'on trouve le détail d'une Guerre, qui finit par la destruction d'une Ville jusqu'alors très célèbre. Si la nature de mon Ouvrage me l'avoit permis, j'en aurois fait plus d'usage.

L'Auteur, qui vraisemblablement écrivoit les choses à mesure qu'elles arrivoient, s'est après coup apperçu qu'il avoit oublié de parler de la cause de cette Guerre. Il a réparé son silence par quelques lignes de Prose, qui précèdent le *Poème*, avec des *Notes* assés amples & très nécessaires du P. *Stampa*, sans lesquelles on y comprendroit presque rien.

Je finis par doner une idée du Stile & de la Poësie de l'Auteur, en copiant son début, dont le premier Vers promet toute autre chose, que ce qui le suit.

Bellum quod gessit Populus cum Gente superba
Olim Cumanus scripturus sum, at prius apta
Sunt quædam supra libanda parum, memoranda.
Omnia plena magis quod sint cunctis & aperta,
Vera referre volo, quantum queo, falsa tacebo,
Quæque meis oculis vidi, potiùs referabo:
Ut Mediolanenses nescientes atque sagaces
(Sicut victores noverunt esse feroces)
Atque aliæ gentes, cunctæ mœstæque coactæ
Ad facinus tantum, cum vi, non sponte trahuntur.

L'Auteur, ou les Copistes ont intitulé l'Ouvrage, *Liber Cumanus*.

Deux Vers peu clairs, qui forment une grande difficulté chronologique, m'obligent de faire l'Article suivant, dont j'avois cru pouvoir me dispenser.

ANSELME IV, dit DE PUSTERLA, dont il est parlé dans l'Art. de *Chrisolas*, ou *Grossolan*, est fait peut-être *Archevêque-Coadjuteur* de Milan, en 1122, ou 1123; &, par une nouvelle élection, *Archevêque Titulaire* le 30 de Juin 1126. Il est déposé, suivant le P. *Pagi* & *Sassi*, en 1133 par le Clergé & le Peuple de Milan, qui choisissent pour Administrateur ou Vicaire de l'Archevêché, *Robald*, Evêque d'Albe de Montferrat, qu'ils élisent pour Archevêque, après le refus de *S. Bernard*, le 29 de Juillet 1135; & qui prend possession le 4 d'Août de la même année, après avoir obtenu du Pape *Innocent II* sa *Bulle* de translation. *Anselme* meurt à Rome le 14 d'Août 1136.

Deux Auteurs, également contemporains & présens aux faits, causent dans la *Chronologie* un embarras assés grand au sujet du tems de l'élection d'*Anselme*. Suivant *Landulf le Jeune*, elle ne s'est faite qu'après la mort de l'Empereur *Henri IV*, arrivée le 22, ou le 23 de Mai 1125. Suivant l'*Anonime de Côme*, dès 1123 *Anselme* étoit Archevêque en possession. *Sassi*, le P. *Stampa* & *Muratori* vont discuter ici ce point chronologique.

Landulf le Jeune, s'étant inutilement adressé de tous côtés pour avoir justice contre ses Archevêques, qui souffroient

tres lieux, dit au Pape : *Seigneur Père, s'il plaît à votre Majesté, si j'ai véritablement été votre Légat, & si vous voulés ratifier ce que j'ai fait, que votre bouche le dise dans ce présent Concile! Que votre autorité confirme ma Légation, afin que persone n'ignore que vous m'aviés envoïé!* Le Pape répond à cette demande : *Vous avés été véritablement notre Légat; & j'approuve & confirme tout ce que, par l'autorité de notre Siége, vous & nos autres Frères, Cardinaux, Evêques, & Légats de Dieu, & des Apôtres* Pierre & Paul, *avés fait, approuvé, & confirmé, & je condamne ce que vous avés condamné.* Le *Cardinal-Evêque de Prénesle* expose ensuite, « Qu'étant » Légat à Jérusalem, il avoit appris, en gémissant, que le Roi » HENRI, sans égard à ses sermens, aux Otages, au baiser de » paix, avoit arrêté le Pape dans l'Eglise même de Saint-Pierre, » qu'il l'avoit maltraité, que les principaux membres de l'E- » glise, les Cardinaux avoient été dépouillés, tiraillés, traités » indignement, des Nobles Romains tués & mis en prison, & » beaucoup de Peuple massacré : Que, pour ces raisons, il » avoit, animé de l'Esprit de Dieu, prononcé, par le conseil » de l'Eglise de Jérusalem, l'excommunication contre le Roi: » Qu'il avoit renouvellé cette excommunication en Grèce, en » Hongrie, en Saxe, en Lorraine, en France, dans cinq Con- » ciles, & de l'avis des Eglises de ces lieux : Qu'enfin il de- » mandoit que, come le Pape venoit de confirmer sa Léga- » tion, les Pères du Concile la voulussent bien aussi confirmer » unanimement ». Les Députés de GUI DE BOURGOGNE, *Archevêque de Vienne*, font la même demande, que ce Prélat faisoit aussi par ses Lètres, qu'ils présentent au Concile. Ces demandes causent quelque murmure : mais les Evêques & les Abbés les trouvent raisonables ; & ce que l'*Evêque de Prénesle* & l'*Archevêque de Vienne* avoient fait, est approuvé par le Concile. Le Samedi, sixième & dernière Cession, on parle du démêlé des deux *Archevêques de Milan*, dont il avoit été question dans la première. Ils étoient présens l'un & l'autre; & le Pape termine leur Affaire en disant, « Que les transla- » tions des Evêques devoient avoir pour cause, ou la nécessi- » té, ou l'utilité : Que celle de GROSSOLAN de Savone à Milan, » qui n'avoit point été nécessaire, loin d'être utile, avoit causé » la perte des Corps & des Ames : Qu'en conséquence il le » renvoïoit à son Evêché de Savone, & qu'il déclaroit JOUR- » DAIN, *Archevêque de Milan* ». GROSSOLAN devoit s'attendre

qu'on l'eût dépouillé de son Eglise titulaire de Saint-Paul *in Compito*, résolut d'avoir recours à l'Empereur *Henri IV*, reconcilié pour lors avec le Saint-Siége : mais, étant en chemin & sur le point de passer en Allemagne, il apprit la mort de ce Prince, & revint à Milan, où, bientôt après, l'Archevêque *Olric* mourut. Ce qu'il dit à ce sujet, dans son Chapitre 37, fournit à *Sassi* les *Notes* 6 & 7 sur ce Chap. *Les Historiens*, dit-il, *Note* 6, *sont en grande dispute sur la véritable année de la mort d'*Olric. *Le P.* Pagi *dit*, *Ann.* 1120, *N.* 8, *qu'il est certain qu'il mourut en* 1122. *Lisés* 1125; *le P.* Pagi *lui-même prouvant qu'*Olric *fut, cette année, présent au Concile de Latran.* Calco, Sigonius, Puricelli, Ughelli *& d'autres sont du même avis. Mais ils ont contre eux l'autorité de* Landulf *présent à la chose; lequel, lorsqu'il étoit sur les confins de l'Evêché de Trente, aiant appris la mort de l'Empereur* Henri, *revint aussitôt dans sa patrie; où, se tenant dans sa Maison, il fut averti, par les pleurs & les lamentations des Citoïens, de la mort d'*Olric. *Il ne faut donc pas dire qu'*Olric *ait fini ses jours avant* 1125, *que la mort enleva l'Empereur* Henri. *Joignés, que la* Table Sinodale, *& les autres plus anciens* Catalogues des Archevêques de Milan, *font unanimement durer le gouvernement pastoral d'*Olric 5 *ans*, 6 *mois &* 11 *jours; d'où suit qu'il mourut le* 28 *de Mai* 1126, *come je le prouverai dans la* Note *suivante. Ces Auteurs célèbres se sont laissés entraîner à cette opinion, qui fait mourir* Olric *plustôt, par un Document, que le* Puricelli *rapporte, dans ses* Monum. de la Basil. Ambros. *N.* 333, *auquel on voit souscrit* Anselmus Mediolanensis Archiep.; *& l'année est marquée* 1123. *Ils en ont conclu qu'*Olric *étoit mort cette année, & qu'*Anselme *avoit été élu son successeur. Mais je fais attention que ce même document commence au nom d'*Olric; *& qu'on y lit, entre quatorze autres persones nomées :* Signum manuum Anselmi de Pusterla, Arialdi Crassi, &c. *C'est pourquoi l'on peut raisonablement croire que cet* Acte *fut commencé d'écrire dans l'année marquée, en laquelle* Olric *étoit Archevêque; & que, come il avoit pour objet quelques contestations entre les Chanoines & les Moines de la Basilique Ambrosiène, il avoit été longtems interrompu & suspendu par de nouvelles difficultés, jusqu'à ce qu'enfin, tout s'étant accommodé, lorsqu'*Anselme *étoit Archevêque, il fut confirmé par sa signature. J'ai sous les ieux un exemple pareil, que le* Puricelli *me fournit. Il rapporte dans sa* Differtat. sur Saint-Nazaire, *Ch.* 106, *N.* 8, *deux* Chartes, *faites en* 1173, *à la fin de chacune desquelles on lit :* Ego Algisius Mediolanensis Archiepiscopus subscripsi; *quoiqu'il soit certain que S.* Galdin *auquel* Algise *succèda, survécut encore, trois ans, dans le Gouvernement de cette Eglise; & qu'il ne mourut qu'en* 1176. *Le* Puricelli *ne se tire d'embaras, qu'en disant,* « *Que ces deux Souscriptions d'*Algise *ne furent pas faites précisément » dans le tems que les* Actes *furent dressés : mais quelques années après, peut-» être parcequ'il se forma d'autres nouveaux Procès, & que, pour y couper » court, on jugea nécessaire cette Souscription de l'Archevêque* (actuel) ». *Je répons la même chose au* Puricelli, *pour terminer la contestation au sujet du Document, dont il s'agit.*

Le reste de la *Note* est pour réfuter le P. *Stampa* & *Muratori*, que je laisserai parler, après avoir fait connoître la *Note* 7 de *Sassi*. Cet habile Home y prouve solidement, « Que *Jourdain de* » *Clivi*, qu'on avoit élu pour l'oppo» ser à *Grossolan*, le 1 de Janvier 1112, » siégea 8 ans, 9 mois, & 3 jours; » qu'il mourut le 4 d'Octobre 1120; » & que la Vacance du Siége fut d'un » mois & 13 jours : Qu'*Olric* fut élu » le 17 de Novembre 1120; qu'il oc» cupa le Siége 5 ans, 6 mois, & 11 » jours, & qu'il mourut le 28 de Mai » 1126 : Qu'après une Vacance d'un » mois & de deux jours, *Anselme de* » *Pusterla* fut élu le 3 de Juin 1126; » & qu'il mourut le 14 de Septembre » 1136 : Qu'après sa déposition, en » 1133, le Siége fut vacant, & l'Eglise » administrée environ 2 ans par *Ro*» *bald*, Evêque d'Albe de Montferrat, » que l'on élut Archevêque le 29 de » Juillet 1135, lequel prit possession le » 4 d'Août suivant, qui siégea 9 ans, » & 29, ou 24 jours, selon que l'on » comte, ou du jour qu'on l'élut, ou » de celui qu'il prit possession ». Il finit par conclure « Qu'*Anselme* fut élu le » 30 de Juin 1126, & non 1123, co» me *Pagi*, *Papébroch* & d'autres l'ont » cru, puisqu'*Olric*, come il l'a prouvé, » n'est mort qu'en 1126 ». Il ajoute, « Qu'*Ughelli* pouvoit par-là se débaras» ser du scrupule dont il se laissoit tour» menter, lorsqu'il rapportoit, aux » *Evêques de Lodi*, N. 20, une *Charte* » signée par l'Archevêque *Olric* en » 1125; que dans l'*Append.* du T. IV, » prem. Edit. il avoit eu tort d'assurer

à ce Jugement, puisque Rome avoit déja légitimé l'intrusion de JOURDAIN, en confirmant son élection irrégulière & lui donant le *Pallium* (1). La conduite de ce Prélat dévoile suffisamment ce que le Jugement du Pape, & non du Concile, peut avoir de mistérieux. Il se hâte de retourner à Milan, accompagné du Cardinal *JEAN de Crème*, Légat Apostolique. Bientôt après son retour, il assemble, à la Cathédrale, le Clergé & le Peuple; &, montant avec le Légat au Jubé, prononce une Sentence d'excommunication contre l'Empereur, *sans doute pour avoir emprisoné le Pape, & pour avoir extorqué le Privilége des Investitures. Ce devoit être une convention secrète à laquelle il avoit du sa réussite. Le Pape ne vouloit point fulminer lui-même les Censures contre cet Empereur : mais il n'empêchoit pas les autres de les fulminer, & le Concile l'exigeoit* (2). Si le procédé de *Paschal* s'accorde bien avec la sincérité chretiène; je m'en rapporte à ceux qui doivent en juger. Peu de tems après le Concile, le Préfet de Rome meurt; & PIERRE *de* LÉON, odieux aux Romains parcequ'il étoit Juif d'origine, obtient du Pape cette charge pour un de ses Fils. Les Romains, sans perdre de tems, élisent le Fils du Préfet, qui venoit de mourir, quoique ce ne fût presque encore qu'un Enfant, & le présentent au Pape, pour qu'il en confirme l'élection. Le Pape refuse. Le Peuple se révolte. On en vient aux mains dans la Semaine Sainte. *Toloméo*, bien qu'il eût été des premiers à prendre la défense du Pape, qui, pour cette raison, l'avoit investi de la Riccia, ne tarde pas beaucoup à se révolter aussi, parcequ'il étoit Oncle du jeune Préfet. Celui-ci, se trouvant hors de Rome, est pris par des Soldats du Pape; & *Toloméo* va lui-même, à la tête d'une troupe de gens armés, l'enlever de leurs mains. Cette action fait révolter plusieurs Châteaux des environs de Rome & de la Côte; & presque toute la Ville. *Paschal*, qui vouloit ménager le sang de ses Sujets, quitte Rome pour aller à Sezza. Le Peuple cependant continue de

(1) Groffolan *avoit été précédemment absous* (dans un Concile) *du crime de Simonie*, dit *Muratori*, T. VI, p. 381, *& tenu par Rome pour légitime Archevêque. On avoit une grande idée de sa science; & le Pape l'avoit emploïé pour écrire contre le Schisme des Grecs. Peut-être doit-on attribuer sa chûte à ce que l'on reconnut qu'il étoit un home intriguant, plein d'humeur, & dominé par l'ambition, aiant par conséquent peu de prudence & beaucoup d'inquiétude.* Landulf de Saint-Paul, *Historien du tems, parle de ce Concile & de la déposition de* Groffolan; *& dit, « Que ce Prélat ne voulut point retourner à Savone : mais » qu'il continua de demeurer à Rome un an & quatre mois dans le Monastère » Grec de Saint-Sabas, & qu'il y mourut l'année suivante ».*

(2) *Muratori*, ibid.

» qu'il faloit corriger l'année, & mètre » 1123; & qu'on a suivi mal à propos » cet avertissement dans la nouvelle » Edition de Venise ».

Voions présentement ce que dit l'*Anonime de Côme*. Le P. *Stampa* parle d'après lui. Les Milanois avoient, en 1123, des Bâtimens sur le Lac de Côme, au Port de Porlezza, dans l'Ile de Comacine, dont ils avoient fait révolter les Habitans contre les Comasques. Ces Habitans leur fournissant des vivres, des Soldats & des Matelots; ils firent, par Terre & par Eau, le siége du Château de Saint-Michel. Les Assiégés aiant repoussé vigoureusement un grand nombre d'attaques, les Assiégeans envoïèrent inviter *Anselme de Pusterla*, que le *Poëte* qualifie d'*Archevêque*, de venir à Porlezza, pour persuader aux Assiégés de se rendre. *Anselme* vint, & fut admis dans le Château de Saint-Michel: mais, ni ses promesses, ni ses menaces, ne purent engager la Garnison Comasque à capituler; & les Milanois furent obligés de lever le siége. Voici présentement ce que l'*Anonime de Côme* dit, Vers 384-88.

Nequidquam pugnant, sed ducunt tempus inane.
Viribus atque viris armatum sat bene tutum
Esse vident Castrum, pro rupibus aggere cinctum:
Qui ferus Anselmo *fuerat tunc mittere temptant*
Archiepiscopus intronisatus, sed male pactus.

L'ordre des mots est si bizare dans les deux derniers Vers, que vraisemblablement, sans le P. *Stampa*, je n'en aurois pu deviner ni la construction, ni le sens. Voici donc ce que veut dire l'*Anonime*. Tunc *Porletiæ Rectores videntes Castrum Sancti-Michaelis armis expugnari non posse*, tentant mittere *Nuncios* ad Anselmum, qui ferus *homo* fuerat intronisatus Archiepiscopus *Mediolani*, sed *iniquis conditionibus*. C'est ainsi que ce savant *Commentateur* interprète ce Texte, qu'il dit lui-même *plus obscur que les ténèbres cimmériènes*. Il ajoute: *La suite de l'Histoire, à laquelle le Lecteur voit sans peine que notre Poëte s'attache religieusement, augmente l'obscurité. Le très savant* Sassi *démontre, dans ses très doctes* Remarques sur Landulf de Saint-Paul, *que l'Archevêque* Anselme *succéda, l'an* 1126, *à* Olric, *c'est à dire, après que ce même* Olric *fut mort; & l'Auteur de ce* Poëme *dit qu'en cette année* (1123) Anselme *étoit* intronisé. *C'est une opinion, que* Galvano Fiamma, Corio, Calco, Benoît Jove, Sigonius, Puricelli *&* Papébroch *favorisent: mais* Landulf de Saint-Paul, *que* Sassi *suit, & les anciens* Catalogues des Archevêques de Milan, *dont l'autorité prévaut à celle des autres Ecrivains d'un âge postérieur, font siéger* Olric *trois ans de plus; & ne lui donent* Anselme *pour successeur, qu'en* 1126. *Il ne faudroit donc faire aucune attention aux Auteurs només ci-dessus, si l'Auteur de ce* Poëme *n'étoit pas contemporain de* Landulf, *& n'observoit pas très exactement l'ordre chronologique. D'ailleurs le* Puricelli, *qui, n'aiant point vu ce* Poëme, *avoit lu* Landulf *attentivement, produit, dans ses* Monum. de la Basil. Ambros., *des Documens, qui l'autorisent à croire que cette année* (1123), Anselme *fut fait Archevêque. Quoi qu'il en soit, en conservant à chacun son autorité, les paroles de notre* Poëme *concilient les deux opinions; car ces trois mots*, sed male pactus (mais aiant fait un mauvais marché), *veulent dire qu'*Anselme *avoit fait d'avance quelque convention avec* Olric, *par laquelle celui-ci, de son vivant, recevoit celui-là pour son successeur. Mais Dieu me garde cependant, de m'en rapporter à mes idées, & de révoquer en doute l'opinion du très savant* Sassi. *C'est assés pour moi d'avoir effleuré la difficulté. Que le Lecteur indulgent juge!*

Après avoir rapporté les deux Vers inintelligibles, que l'on a vus ci-dessus, *Muratori*, dans sa *Préface* sur ce *Poëme*, dit: *Le très éclairé P.* Stampa, *come on le peut voir dans ses* Notes, *explique clairement la Sintaxe mal cousue de ces mots, par lesquels on voit qu'il fut envoïé des Députés* à Anselme, *home dur*, qui tunc videtur Archiepiscopus intronisatus *Mediolanensis* (qui paroit alors Archevêque intronisé *de Milan*): *mais par un mauvais marché. Ces choses arrivèrent l'an de* Jésus-Christ 1123; *& la* Chronologie de ce Poëme, *mise en ordre par le même* P. Stampa, *ne laisse aucun doute sur cette année. Déja, depuis longtems*, Calco, Corio, Sigonius, Puricelli, & Ughelli *se sont accordés à dire unanimement qu'on élut* Anselme, *Archevêque de l'Eglise de Milan, en* 1123; *& leur calcul a dernièrement été suivi par* Papébroch *&* Pagi. *Cela posé, tous ont été dans l'obligation de placer en la même année la mort de l'Archevêque* Olric, *pour qu'il ait été possible d'élire* Anselme. *Que la chose soit ainsi, c'est ce qui paroît démonstrativement établi par le* Diplome, *que le*

décharger sa colère sur les Maisons de PIERRE *de* LÉON & de ses Adhérans. Le tumulte se calme enfin petit à petit. *Paschal* revient à Rome, & sa présence achève de la tranquilliser.

L'Empereur étoit en Italie avant la fin de Février avec la Reine *Mathilde*, sa femme, & toute sa Maison; & s'occupoit, aux environs du Pò, des Affaires du Roïaume. A son arrivée, il avoit envoïé des Députés traiter à Rome de la Paix avec le Pape; & le Chef de la Députation étoit *Pons*, Abbé de Clugni, qui se donoit pour Parent de *Paschal II*, s'il ne l'étoit pas véritablement. Après les premiers jours de Mars, *Henri* va visiter la Ville de Venise. Le 12 de ce mois, il y tient un *Plaid* dans le Palais du Doge, pour confirmer les Privilèges de différens Monastères de cet Etat, à l'égard des biens, qu'ils avoient dans le Roïaume d'Italie. Le 6 de Mai, il tient à Governolo, dans le Mantouan, un autre *Plaid* auquel assiste *Werner*, dit communément *Irnier*, qui le premier expliqua le *Digeste* à Bologne (1). On le trouve aussi présent dans un troisième *Plaid*, tenu, cette année, par l'Empereur, au sujet d'une Affaire concernant les Chanoines de Melara. Dans l'*Acte* ce Jurisconsulte est nomé WARNERIUS *Bononiensis* (2). Lorsque l'Empereur étoit encore à Governolo, la Ville de Bologne, qui, pour lors, ainsi que toute la Romagne, étoit du Domaine du Roi d'Italie, obtient de lui, le 7 de Mai, le pardon des torts qu'elle avoit à son égard, & la confirmation de ses Privilèges & de ses Coûtumes. Le 12 du même mois, il fait, dans le même lieu, come Persone privée, une donation de biens au Monastère de Polirone & à l'Eglise de Gonzaga, *pour le rachat de son ame, & de celle de la* Comtesse MATHILDE (3). *C'est une preuve*, dit MURATORI (4), *qu'*Henri *s'étoit mis en possession de l'ample succession de la* Comtesse MATHILDE.

1117.

L'EXCOMMUNICATION, lancée contre l'Empereur par plusieurs Conciles & par beaucoup d'Evêques, cause, dans la Germanie, des troubles aussi grands que du tems de son Père. Quelques Princes, par un respect aveugle pour la Cour de Rome, & d'autres, sans autre motif que leur inquiétude na-

(1) Antiquit. d'Ital. *Dissertat.* LIII.
(2) Ibid. *Dissertat. XXXI.* Diverses autres *Chartes* citées, ou rapportées dans la *Dissert. XLIV*, prouvent que dans ces tems-là *Werner* enseignoit le Droit à Bologne, & qu'il avoit commencé par ordre de la *Comtesse Mathilde.*
(3) Ibid. *Dissert. XI.*
(4) *Annal. d'Ital.* T. VI, p. 382.

Puricelli rapporte dans ses Monum. de la Basiliq. Ambros. N. 358. Mais le très illustre Garde de la Bibliothèque Ambrosiène, Sassi soûtient au contraire dans ses Notes 6 & 7 sur le Ch. XXXVII de l'Histoire de Landulf de Saint-Paul, imprimée dans ce même Tome, que l'Archevêque Olric ne mourut qu'en 1126; & que, la même année, Anselme fut doné pour successeur, par l'élection du Clergé & du Peuple, au Prélat, qui venoit de mourir. C'est ce qui se trouve confirmé par les plus anciens Catalogues des Archevêques de Milan. Ce même Olric assista, l'an 1123, au Concile de Latran à Rome; & Landulf, cité ci-dessus, c'est à dire un Historien Milanois & contemporain, dit très expressément que ce Prélat mourut après la mort d'Henri, IV entre les Empereurs, & V entre les Rois de Germanie, laquelle tout le monde convient être arrivée en 1125. On voit que la Chronologie des Archevêques de Milan est par-là singulièrement dérangée; & que, non seulement les Modernes : mais encore des Ecrivains contemporains se contredisent en quelque sorte sur un point, qu'ils ne pouvoient pas ignorer. Mais, si j'y comprens quelque chose, il n'y a point ici de contradiction. Ce qui doit paroître un Paradoxe, Sassi, de son côté, Stampa du sien, proposent & soûtiènent chacun, un sentiment, qui s'accorde avec la vérité : mais non pas à tous égards. Premièrement il est certain, come Sassi le montre, que l'Archevêque Olric ne mourut qu'en 1126, & qu'aussitôt Anselme occupa le Siége de Milan. Ensuite il est croïable que, précèdemment, c'est à dire en 1125, du vivant même du légitime Pasteur Olric, le même Anselme avoit été, par l'élection du Clergé & du Peuple, établi Archevêque, nous disons à présent Coadjuteur. Car on avoit déja commencé d'introduire, ou de renouveller l'usage de nomer des successeurs aux Evêques encore vivans, soit que leur mauvaise santé ne leur laissât pas assés de tête pour gouverner, soit qu'ils fussent d'une vieillesse avancée, soit enfin pour d'autres raisons, que la cupidité humaine sait toujours trouver en abondance. De notre tems, les exemples de cet usage ne manquent pas dans les Eglises Germaniques, avec cette seule différence que ceux qu'on élisoit autrefois de cette manière commençoient alors à jouir du titre d'Evêque ou d'Archevêque, & qu'ils étoient intronisés, pour me servir du terme, dont on se servoit alors. Je m'abstiens d'en rapporter des exemples, parceque chacun en peut voir dans le célèbre Ouvrage du P. Louis Thomassin de la Discipline Ecclésiastique, Part. II, Liv. II, Ch. 58 & suivans. A ces exemples, je crois que l'on doit ajouter celui-ci, que l'Histoire de Milan nous fournit à présent. Mais des Canons de l'Eglise, souvent renouvellés, s'opposoient ouvertement à cet usage; ce que faisoit surtout le Saint-Siége, qui craignoit, avec justice, qu'il n'en résultât quantité d'abus. Dans la suite, les Souverains Pontifes se sont beaucoup relâchés à cet égard, toutes les fois que des raisons importantes les ont obligés de s'écarter de la sévérité de la Discipline : mais peut-être, du tems d'Anselme nomé ci-dessus, ne put-on pas les engager à confirmer son élection. C'est pour cela, je pense, que, tant que l'Archevêque Olric vécut, on tint à Rome pour mal tout ce qui s'étoit fait en faveur d'Anselme; & qu'après qu'Olric fut mort, il fut besoin d'une nouvelle élection, pour qu'il pût légitimement remplir le Siége de Milan. Notre Poète Anonime confirme en deux mots ce que je viens d'établir, lorsqu'il dit, Archiepiscopus intronisatus, sed male pactus (Archevêque intronisé : mais aiant fait un mauvais marché). En effet, male pactus (aiant fait un mauvais marché); car, come je l'imagine, [illegible] toit convenu, sans avoir consulté la Cour de Rome, & même malgré son opposition, qu'il seroit Archevêque : mais sans diminution de l'autorité, ni des revenus d'Olric tant qu'il vivroit. Vous trouverés encore la confirmation de ce que j'ai dit, dans le Diplôme de 1123, que le Puricelli rapporte, auquel nous avons dit qu'Anselme Archevêque souscrivit, bien que cette Charte soit dite faite du tems du Seigneur Olric Archevêque. C'est pourquoi je croirois qu'il n'est pas besoin d'imaginer qu'Anselme n'ajouta sa signature à cette Charte, qu'après la mort d'Olric, arrivée en 1126; & je ne pense pas qu'on doive admètre une conjecture pareille du Puricelli dans sa Dissert. sur Saint-Nazaire, p. 106. Il a trouvé deux Chartes, dressées en 1173, souscrites par Algise, Archevêque de Milan, lorsque, dans le même tems & trois ans encore après, l'Archevêque Galdin gouvernoit cette Eglise; &, ne voïant pas d'autre moïen de résoudre cette difficulté, il a cru qu'Algise avoit ajouté sa signature, après que la mort eut enlevé S. Galdin en 1176. Tout ce que nous avons fait précèder, nous conduit à penser que, du vivant de S. Galdin, & par la permission du Siége Apostolique, Algise fut élu Archevêque ou Coadjuteur de Milan. C'est donc

turelle, prènent les Armes contre ceux qui, fidèles à leur devoir, se déclarent hautement pour l'Empereur; & tous les jours il se forme contre lui des complots. Ce Roïaume est en même tems affligé de tremblemens de Terre, qui se font aussi, dans le commencement de cette année, sentir en Italie, où les secousses s'en réitèrent pendant quarante jours. Vérone en est renversée presque entière, & perd un grand nombre de ses habitans. La Cathédrale & d'autres Edifices de Crémone sont jetés à bas. Parme, Venise, Milan, & beaucoup d'autres Villes, Bourgs & Châteaux éprouvent de pareils accidens; & partout il périt une infinité de gens, écrasés sous les ruines. En un mot ce tremblement de terre, dit LANDULF le Jeune (1), *ébranla, bouleversa presque entièrement le Roiaume de Lombardie, & me fit beaucoup trop veiller.*

L'Empereur, qui, dès l'année précèdente, avoit envoïé des Députés au Pape, pour traiter d'accommodement, en envoie, cette année, d'autres, qui ne réussissent pas mieux que les premiers. Le Pape avoue « Qu'il n'a pas excommunié l'Empereur »: mais il dit en même tems, « Que les Censures, fulminées contre ce Prince par les Conciles, les Evêques & les Cardinaux, » ne peuvent être levées que par leur conseil & de leur consentement ». *Henri*, mécontent de cette réponse, marche à Rome, sur de la Noblesse Romaine, qu'il avoit mise dans ses intérêts, surtout par les riches présens dont il l'avoit régalée l'année précèdente, en l'informant que son intention étoit d'aller à Rome. Le Pape n'attend pas son arrivée, & se retire au Mont-Cassin. On reçoit l'Empereur avec un appareil, qui tenoit du triomphe: mais le Clergé ne prend point de part à la joie publique; & tous les Evêques, Cardinaux & Clercs, s'abstiènent d'aller à la rencontre de l'Empereur. Il achève de gagner les Romains, par ses présens, par ses promesses, & par le mariage de sa fille naturelle *Berthe* avec le Consul *Toloméo*, fils d'un autre Consul du même nom, que PIERRE *Diacre*, son Parent, dit issu de l'anciène *Maison Octavia* (2). L'Empereur confirme à son nouveau Gendre les Etats & Biens, qui lui venoient de *Gregoire* son Aieul. Le Pape cependant va du Mont-Cassin, par Capoue, à Bènevent, dans l'intention de former

(1) Chap. XXXVI.

(2) *Cet Ecrivain*, dit *Muratori*, T. VI, p. 386, *ne se seroit pas trouvé médiocrement embarassé, s'il avoit entrepris de rapporter les preuves de cette glorieuse Généalogie: mais, dans ces tems barbares, il ne manquoit ni de Flateurs, ni de gens qui se flatoient eux-même.*

un second exemple, pris de l'Eglise de Milan, qu'anciènement on tolèra quelquefois deux Pasteurs dans une même Eglise, quoiqu'avec une autorité diffèrente.

Reprenons à présent la suite de la *Note* 6 de *Sassi*, qui nous a dit qu'il pense « Que » les Signatures d'*Anselme* & d'*Algise* » furent ajoutées après coup aux *Char*» *tes* de 1123 & de 1173, parceque cela » parut alors nécessaire ». *C'est*, ajoute-t-il, *ce qui, par le contexte même de ces Documens, paroît la manière naturelle de résoudre la difficulté, qui naît des années marquées dans ces* Chartes; *car la conjecture, quoique savante, qu'*Anselme & Algise *furent élus* Archevêques, *ou, come nous disons*, Coadjuteurs, *du vivant d'*Olric *& de* Galdin, *me paroît annoncer une chose absolument nouvelle dans l'Eglise de S.* Ambroise, *où nous ne pouvons pas croire qu'un pareil usage se soit introduit, puisqu'il n'en est rien dit par aucun des Ecrivains anciens & modernes, & notamment par notre* Landulf, *qui parle de l'élection d'*Anselme *après la mort d'*Olric; *entre dans le plus grand détail des èvènemens, même les moins importans; raconte que* Grossolan *&* Ardéric *furent Vicaires en l'absence des Archevêques; & rapporte que, ce même* Anselme *aiant été chassé*, Robald, *Evêque d'Albe, fut mis en sa place pour gouverner l'Eglise; & qui cependant ne fait aucune mention d'une élection d'*Anselme, *précèdemment faite lorsqu'*Olric *étoit en vie. Mais le* Poète Anonime, *Ecrivain aussi contemporain, appelle* Anselme, *en* 1123, Archevêque intronisé. *Je le sais: mais il envelope de tant de ténèbres ce qu'il dit, qu'il est difficile d'atteindre au sens. D'ailleurs ce n'est pas une nouveauté, ce n'est pas faire injure au* Poète, *de dire qu'il a parlé figurément, parcequ'*Olric *étant retenu, cette année, à Rome par le Concile de Latran*, Anselme *agissoit pour l'Archevêque absent contre les Comasques avec tant de hauteur, que, suivant le langage du Peuple, on le pouvoit dire* intronisé. *Mais il seroit très injurieux à notre Historien de le soupçoner d'avoir négligé de parler d'une chose de cette importance, qui, jusqu'alors, étoit sans exemple dans l'Eglise de Milan, & qu'il ne pouvoit pas ignorer, puisque ces sortes d'élections se faisoient en public dans l'Assemblée du Peuple. Cette conjecture est bien plus fortement détruite à l'égard d'*Algise; *car la* Vie de S. Galdin, *qu'*Henschenius, *dans les* Act. des Ss. *au* 18 *d'Avril, croit avoir été composée peu de tems après le décès de S.* Galdin, *ne qualifie encore* Algise *que de* Trésorier (ou Garde du Trésor), *lorsqu'il dit:* Parcequ'il (*Galdin*) étoit d'une très grande foiblesse, il ordona que le *Trésorier*, ci-dessus mentioné, qui fut ensuite son successeur, célèbrât la Messe solemnelle. *D'ailleurs, les plus anciens* Catalogues des Archevêques de Milan *portent qu'il se passa dix semaines & quatre jours depuis le décès de S.* Galdin *jusqu'à l'élection d'*Algise. *De plus, presque tous les Historiens de Milan assurent, & come eux* Sigonius *&* Ughelli, *que d'abord le Clergé fut partagé dans cette Assemblée d'élection, les uns voulant élire l'Archiprêtre, & les autres l'Archidiacre; & qu'enfin, pour que l'élection ne tirât pas trop en longueur, ils se rabatirent tous à choisir le* Trésorier Algise. *Cela posé, que les Lecteurs jugent si l'on peut croire que, lorsque S.* Galdin *vivoit encore,* Algise *ait été fait* Archevêque Coadjuteur. *Pour ne les pas fatiguer plus longtems, je supprime ce qui pouroit encore appuïer ce que j'avance.*

Ce qu'on vient de lire n'a point fait changer d'avis à *Muratori*, qui, doutant depuis de la véritable année de la mort d'*Olric*, dit, T. VI de ses *Annales*, p. 413: *Je ne saurois dire si ce fut cette année* (1125) *ou la suivante, come M.* Sassi *le veut, qu'*Olric, *Archevêque de Milan, cessa de vivre. Je sais bien qu'*Anselme de Pusterla *fut son successeur. Come, outre qu'une* Charte, *rapportée par le* Puricelli (Monum. de la Basiliq. Ambros.) *fait voir que cet* Anselme *prenoit, dès* 1123, *le titre d'*Archevêque de Milan, *le* Poète Anonime *de la Guerre de Côme, lequel vivoit dans ce tems-là même, dit aussi clairement la même chose, de savans Ecrivains ont cherché coment cela peut être. Je persiste à croire, come je l'ai conjecturé dans la* Préface *pour ce* Poète Anonime, *qu'avant l'an* 1123, *on avoit, du vivant d'*Olric, *élu pour son* Coadjuteur *le même* Anselme, *& qu'on unissoit alors le titre d'*Archevêque *à la* Coadjutorerie. *J'ai rapporté de cet usage un autre exemple de ce même siècle dans l'Eglise de Milan.* Olric *aiant ensuite terminé ses jours, ou dans la présente année, ou, dans la suivante; alors* Anselme *resta seul Archevêque actuel de Milan.*

ALEXANDRE,

Abbé de Télèse dans la Terre de Labour, Historien de *Roger*, *premier Roi de Sicile*, vivoit en 1135.

Gerard-Jean Vossius, dans ses *Histo-*

une ligue du Prince de Capoue, du Duc de Pouille & des autres Seigneurs Normans, pour les opposer à l'Empereur : mais il ne peut y réussir. *Henri*, par je ne sais quelle fantaisie, se met en tête de se faire couroner une seconde fois dans la Basilique de Saint-Pierre. Il témoigne cette envie dans une grande Assemblée des Romains, en protestant qu'il ne desiroit que la paix; & l'on ne doit pas douter que les troubles d'Allemagne, ne la lui fissent desirer. Le Clergé refuse avec hauteur de se prêter à ses intentions. Enfin, le Pape n'étant point & ne voulant point être à Rome, l'Empereur se fait couroner, le jour de Pâque, à Saint-Pierre, par *Maurice Bourdin*, Archevêque de Brague, venu depuis deux ans à Rome avec beaucoup de pompe, à l'occasion de ses différends avec l'Archevêque de Tolède. Il avoit si bien gagné la confiance & l'amitié de *Paschal*, que ce Pontife l'avoit envoïé traiter de l'accommodement avec l'Empereur. Ce Prince l'avoit gagné par ses caresses, afin que, s'il ne recevoit pas la Courone de la main du Pape, il la reçut au moins de celles d'un Légat Apostolique. La nouvelle de ce Couronement n'arrive pas plustôt à Bènevent, que le Pape y convoque un Concile, dans lequel, au mois d'Avril, il excommunie & dépose *Bourdin*. Au commencement de l'été, l'Empereur, craignant le mauvais air & les chaleurs de Rome, se hâte de retourner en Lombardie.

On ne sauroit douter qu'HENRI *de Welf-Este*, dit *le Noir*, n'ait accompagné l'Empereur en Italie. On le voit dans la Ville d'Este tenir, le 4 d'Octobre, un *Plaid*, dans lequel il prend sous sa protection le Monastère de Sainte-Marie des Prisons, & prononce une Amande de deux mille Manoses d'or contre ceux qui contreviendront à son Privilége (1).

Les Hongrois ravagent la Dalmatie, & paroissent en disposition de vouloir reprendre Zara sur les Vénitiens. Le Doge *Ordélafo Falédro* retourne dans cette Province avec une nombreuse Flote, chargée de Cavalerie & d'Infanterie; & livre aux *Hongrois* une bataille, dans laquelle il est tué. La Flote rapporte son corps à Venise; & *Domenico Michélé* lui succède.

(1) *Antiquit. d'Este*, I Part. Ch. 29. L'Auteur dans ses *Annal.* T. VI, p. 357, après avoir parlé de ce *Plaid*, ajoute : *Cela nous conduit à connoître que la* Ligne d'Este *des* Ducs de Bavière *possèdoit au moins sa part d'Este & de la succession du* Marquis Albert-Azzon II. *La* Chronique de Weingarten *nous apprend que cette* Ligne *& les* Marquis d'Este *furent, pendant quelque tems, en querèle & même en guerre pour cette succession. Peut-être le* Duc Henri *se prévalant, cette année, de l'occasion favorable que l'Empereur se trouvoit dans ces cantons avec son Armée, s'empara-t-il d'Este. Nous verrons, à l'année* 1154, *coment ces querèles s'accommodèrent.*

riens Latins, Liv. II, Ch. 53, dit qu'*Alexandre* écrivit les actions de *Roger*, Comte de Sicile, *qui, devenu Souverain de cette Ile en* 1102, *& depuis aiant acquis la Pouille & la Calabre, fut proclamé* Roi de Sicile *en* 1129, *& mourut en* 1154. *Come* Alexandre de Célèse (Celesinus) *vivoit en même tems que ce Prince, après la mort duquel il en a mis les actions par écrit, nous ne pouvons pas ignorer l'âge de cet Auteur.* Ces paroles font voir que, suivant l'usage des Bibliothécaires, *Vossius* ne connoissoit d'*Alexandre* que le titre de son Ouvrage, qu'il dit en six Livres, quoiqu'il n'en ait que quatre. Il le nome *Abbé du Monastère de Célèse* (*Cœnobii Celesini*), d'après les Editions de Saragosse & de Francfort. *Alexandre* étoit Abbé du Monastère de Saint-Sauveur à *Tèlèse*, en Latin *Telesa*, en Italien *Telesa*, ou *Telesi*, Ville du Roïaume de Naple dans la Terre de Labour, au Confluent du Volturne & du Sebete. Ce Monastère est de l'Ordre de S. *Benoît*. *Alexandre* en parle plus d'une fois dans son Ouvrage, & s'y nome lui-même.

Il entreprit son *Histoire*, en cèdant, come il le dit lui-même, *à l'importunité des prières de la Comtesse* Mathilde, *sœur du Roi* Roger *& femme du Comte* Rainulf.

Il l'a commencée à la mort de *Guillaume*, Duc de Pouille en 1127 & l'a conduite jusqu'à l'année 1135, dans laquelle le Roi *Roger*, come l'*Anonime du Mont-Cassin* le dit, *revêtit son fils* Amfuse (c'est à dire *Alfonse*) de la Principauté de Capoue. Le I Livre a 24 Chap., le II 70, & le III 35. Le IV n'en a que 5, par où l'on voit que l'Auteur se proposoit d'aller plus loin. Il est à croire cependant qu'*Alexandre* présenta son Ouvrage à *Roger*, tel que nous l'avons. C'est ce qu'il fait par un *Discours* (*Alloquium*), qui suit le IVe Livre, & dans lequel il lui done des conseils très pieux & très convenables à l'Etat de l'Ecrivain. Ajoutons que *Vossius* se trompe encore en faisant *Roger* Roi dès 1129. Ce ne fut qu'en 1130 que ce Prince prit ce titre.

Jerôme Zurita fit imprimer l'*Histoire d'Alexandre de Tèlèse* avec celle de *Geoffroi de Maleterre* pour la première fois à Saragosse, en 1578, chès *Dominique Portonari*. Celui-ci, dans son *Avertissement*, accuse *Alexandre* d'*avoir*, à l'égard de l'ordre des tems, *eu tant de négligence, qu'il a totalement renversé la suite des faits, quoiqu'il en eût été témoin, & qu'il les eût vus lui-même.* Cette Censure, que *Vossius* répète, est réfutée par *Muratori* dans la *Préface* qu'il a faite pour cet Historien. *Il est vrai*, dit-il, *qu'il ne s'est pas souvenu de nous rendre son* Histoire *plus agréable, en marquant les années: mais il n'a pas, pour cela, troublé ni renversé la suite & l'ordre des faits; & l'omission des années ne fait rien perdre à la vérité.* Cette *Histoire* fut imprimée pour la seconde fois à Francfort, en 1666, dans le T. III du Recueil de *Jean Pistorius*, intitulé, *Hispania illustrata*. L'Abbé *Jean-Batiste Carusi* la fit ensuite réimprimer à Palerme. C'est d'après son Edition que *Muratori* l'a mise dans le T. V des *Histor. d'Ital.* en y ajoutant, pour la commodité des Lecteurs, les *Sommaires des Chapitres.*

LANDULF LE JEUNE, ou DE SAINT-PAUL,

Historien Milanois, vivoit en 1137.

On le surnome *le Jeune*, pour le distinguer de l'autre Historien Milanois de même nom, que l'on appelle *Landulf l'Ancien*, & que j'ai fait connoître, avec l'Historien *Arnulf*, dans ce Tom. pp. 623-7, col. 3.

Il étoit fils d'une Sœur de ce *Liprand*, dont j'ai tant parlé. Prêtre, ainsi que les deux autres Historiens que je viens de nomer, il eut pour son Titre Clérical à Milan l'Eglise de Saint Paul *in Compito*, dont son Oncle, qui la desservoit, avoit acquis, pour lui & les siens, les droits de Fondateur, en la faisant rebâtir; & c'est de-là qu'on le surnome *Landulf de Saint-Paul*.

Lorsque, dans son enfance, il étoit élevé par son Oncle, ce Prêtre *Nazaire Muricula*, dont je parle en divers endroits, alors son condisciple & son voisin, lui dona, come il le dit au Chap. 28, le Sobriquet de *la Cloche* (Cloca) *de Saint-Paul*, qui lui resta tant qu'il fut jeune.

On voit en différens Chapitres de son *Histoire* que, vers 1103, il étudioit en France à l'Ecole d'Orléans sous *Maître Alfred*, & sous *Jâque*, qu'il qualifie de *Noble*; que, vers 1106, il accompagna le Vidame *Olric* & le Chanoine ordinaire *Anselme de Pusterla*, qui furent succéssivement Archevêques de Milan, lesquels, durant dix-huit mois, étudièrent aux Ecoles de Tours & de Paris sous *Maître Alfred* & *Guillaume de Champeaux*, depuis Evêque de Châlons-sur-Marne, & qu'il les aida beaucoup dans leurs Etudes; enfin que, vers

EVÈNEMENS sous le règne d'HENRI IV.

Un ancien Document fait voir qu'en cette année *Ratbod* ètoit Marquis de Toscane (1).

1118.

PASCHAL II, qui s'ètoit rendu, l'automne de l'année précèdente, à Anagnie, ètoit tombé malade, en cette Ville, si dangereusement, au commencement de l'Hiver, qu'on avoit déséspéré de sa vie. Il s'ètoit cependant assés bien rétabli pour venir passer les fêtes de Noèl à Palestrine. Il y célébre aussi celle de l'Epiphanie de cette année, après laquelle il vient avec quelques Troupes s'emparer du Portique de Saint-Pierre (2). Son arrivée cause une telle crainte à Rome, que le Préfet & *Toloméo*, Chefs des Rebelles, songeoient à se cacher, lorsque *Paschal*, pendant qu'il faisoit dispoſer les Machines pour chasser les Rebelles de la Basilique de Saint-Pierre, retombe malade, & meurt le 12 de Janvier. Son corps est porté, le lendemain, à la Basilique de Latran; & les Romains ne font aucune difficulté de le recevoir mort. *Baronius* accuse *Paschal* d'avoir manqué de courage, en n'excommuniant pas *Henri IV*. Peut-être seroit-il plus raisonable de l'accuser d'avoir un peu manqué de bone-foi, lorsqu'au mépris de son serment, en s'abstenant de prononcer lui-même une Sentence d'excommunication contre cet Empereur, il permit que des Conciles en sa présence, & de tous côtés des Evêques, soit en particulier, soit en Concile, & des Légats Apostoliques, lançassent sur lui les foudres de l'Eglise. Le troisième jour après la mort de *Paschal*, les Evêques, & les Cardinaux, assemblés avec les Consuls & quelques Sénateurs, élisent pour Pape *Jean Gaétano*, d'abord Moine du Mont-Cassin, depuis Diacre-Cardinal, Chancelier & Biblio-

(1) *Antiquit. d'Ital.* Differtat. VI.

A la p. 387 du T. VI des *Annal. Muratori* dit : *Il résulte d'un Document, que j'ai fait imprimer* (*Differtat.* V des *Antiquit. d'Ital.*), *que, dans ce tems*, Guarnier (ou *Werner*) *ètoit* Duc de Spolète & Marquis de Camerino. *C'est de ce* Guarnier, *ou d'un autre de même nom, que ce qu'on appelle aujourd'hui la* Marche d'Ancone, *avoit été nomé la* Marche de Guarnier, *come j'en ai doné la preuve ailleurs.* (Part I des *Antiquit d'Este*).

(2) *Muratori*, rapportant ce fait, T. VI, p. 388, emprunte à *Pandulf de Pise* ces paroles : *Et liberaturus beati* Petri Basilicam, *incautis hostibus, Romam* in Porticum *venit* (*Et pour délivrer la Basilique de Saint-Pierre, lorsque les Ennemis n'étoient pas sur leurs gardes, il vient à Rome* dans le Portique). Il dit ensuite. *Le P.* Papebroch *lit* in Portica, *qu'il explique par* in lectica (en litière). *Mais il faut savoir que le* Portique *de Saint-Pierre, lequel tient à la Basilique du Vatican, est souvent nomé, dans les anciènes Histoires* la Portica. *Par conséquent* in Portica *n'est pas autre chose ici qu'*in Porticum, *come il y a dans le Mst. de la Bibliothèque d'Este, duquel je me suis servi pour l'édition des* Vies (des Papes) *de* Pandulf de Pise.

1109, les mêmes *Olric* & *Anselme* aiant été conseillés de revenir en France prendre les leçons du célèbre *Maître Anselme de Laon*, ils emmenèrent encore *Landulf* avec eux.

Les Ennemis, que *Liprand* s'étoit faits par l'indiscrétion de son zèle, le furent aussi de *Landulf*; ce qui força celui-ci, du vivant de son Oncle, de s'en séparer, & d'acheter une Maison dans le Quartier où toute sa Famille logeoit. Come son Oncle jouissoit de l'Eglise de Saint-Paul, il vécut, dans sa nouvelle maison, des distributions ordinaires qui se faisoient aux Clercs à la Métropolitaine, & de celles que l'Archevêque faisoit faire toutes les grandes fêtes. Il y joignit un travail assidu, lisant, écrivant pour le Public, instruisant des Enfans, & remplissant auprès des Consuls le poste de Secrétaire des Lètres.

Jourdain de Clivi, qu'on avoit élu Archevêque pour l'opposer à *Grossolan*, aiant reçu le *Pallium*, le 6 de Décembre 1112, ne tarda pas à persécuter *Landulf*. Après la mort de *Liprand*, arrivée le 6 de Janvier 1113, *Landulf* se mit en possession de son Titre de Saint-Paul *in Compito*: mais il en jouit peu. *Jourdain* & ses Partisans se préparoient alors à se défendre contre *Grossolan*, qu'ils savoient devoir être incessamment de retour de son voïage de la Terre Sainte. Après avoir dit coment *Jourdain* se revêtit lui-même du *Pallium*, notre Historien ajoute, Ch. 25. *Cet Archevêque n'en offensa que plus surement ceux qu'il voulut, & me fit tort injustement. Le Prêtre* André (a), *soupçonant ce qui m'arriveroit, me reçut solemnellement à partager les émolumens communs des Prêtres & Clercs de Milan* (b). *Dans le même tems*, Jourdain *dona pour moi de l'argent à* Gui Falcimari, *mon Créancier; ce qui ne m'a pas fait oublier le tort, qu'il m'a fait: mais je l'ai souffert patiemment, parceque, come, sur le bruit de l'arrivée de* Grossolan, *on aiguisoit les épées & les lances, pour le chasser du Siége Archiépiscopal, il n'est pas étonant que* Jourdain *m'ait négligé, moi petit Acolythe, & qu'il ait pris le Prêtre* Ariprand Paliari, *cet home qui lui convient, & qui sait si bien la guerre; ni qu'alors le vénérable Abbé* Guillaume, *soûriant & s'affligeant des malheurs des Clercs, des Archevêques, des Nobles, & des Bourgeois, ait, ce qui parut très raisonable à quelques-uns, abandonant le Monastère de Saint-Ambroise, été gouverner, & qu'il gouverne encore celui de Saint-Soluteur au Diocèse de Turin. Si je n'ai pas voulu recevoir des mains de* Jourdain *lui-même l'Ordre du Soûdiaconat, faloit-il que, par son autorité, mes voisins osassent me chasser de l'Eglise de Saint-Paul, laquelle est le Titre de mon Ordination? De quel droit* André Sugaliola, *qui, s'il est Prêtre, l'est pour l'administration d'une* Piève (a), *peut-il posséder ma propre Eglise? Pourquoi sa main a-t-elle jeté les os de mes Parens hors de notre propre sépulture, qui n'est pas la siène, pour y mètre un Mort à lui? Pourquoi d'ailleurs usurpe-t-il, aliène-t-il, vend-il des maisons, des champs, des vignes, des bois, & beaucoup d'autres choses, qui m'appartiènent de droit? Si, dans tout cela, ce Prêtre, sa cabale, & ses Protecteurs avoient agi suivant la Religion & la Raison; si, come la Justice le vouloit, ils avoient écouté mes défenses, & que mes défenses n'eussent pas été valables; je m'arracherois les ieux, & me précipiterois dans le tombeau. Mais, pour ne pas mourir, come ceux qui sont mes adversaires sont morts & meurent, j'ai desiré très ardemment & je desire que ceux, qu'on voit encore en vie, soient éclairés du Soleil de Justice, afin qu'aiant écarté l'orgueil des Schismatiques & des Superstitieux, ils méprisent les mensonges de ceux qui les font agir, & qu'ils aiment & défendent le parti d'un très excellent Roi* (b), *& de son Archevêque* (c). Telle est la première plainte que *Landulf* fait de son infortune. Elle continua, si ce n'est toute sa vie, du moins jusqu'au tems où son *Histoire* finit.

En 1116, il fit un voïage à Rome pour demander justice au Concile de Latran, où *Paschal II* déposa *Grossolan*, & déclara *Jourdain* légitime Archevêque. *Parceque, dans le même tems*, dit-il, Ch. 30, *que* Grossolan *exposoit sa Cause, je demandai par deux fois, d'une voix humble & douce, qu'on m'accordât audiance, cet Archevêque* Jourdain *me*

(a) Primicier des Décumans. C'est lui qui, désapprouvant l'élection de *Jourdain*, avoit envoïé *Landulf* dire aux Electeurs qu'ils étoient mal conseillés.

(b) L'Auteur veut dire qu'il fut admis au nombre des Décumans.

(a) C'est à dire qu'il étoit Curé. Suivant la Discipline d'alors, sa Cure étant le Titre pour lequel on l'avoit ordoné Prêtre, il ne pouvoit pas la quiter pour une autre.

(b) *Henri IV.* (c) *Grossolan.*

thécaire de l'Eglise Romaine. Cette élection s'étant faite sans doute avec quelque mistère, la nouvelle ne s'en répand pas plustôt dans la Ville, que *Cencio Frangipane*, l'un des plus zélés Partisans de l'Empereur, accourt avec une Troupe de gens armés; enfonce les portes de l'Eglise; saisit le nouveau Pape à la gorge; le frape à coups de points & de pieds; l'emmène come un Voleur; & l'emprisone dans sa maison. Dès qu'on apprend cet attentat, *Pierre*, Préfet de Rome, PIERRE *de* LE'ON, quelques autres Nobles, douze Quarteniers de Rome & ceux d'au-delà du Tibre, assemblés au Capitole, envoient dire, avec menaces, aux *Frangipani*, de remètre sur le champ le Pape en liberté; ce qui se fait aussitôt; & *Jean*, conduit come en triomphe au Palais de Latran, y done audiance à la Noblesse Romaine, qui venoit en foule lui rendre ses respects. Come il n'ètoit que Diacre, on attendoit les Quatre-tems pour l'ordoner Prêtre, & le sacrer Evêque, lorsque, la nuit du 2 de Mars, on apprend tout-à-coup que l'Empereur venoit d'arriver avec des Troupes dans le Portique de Saint-Pierre. Il ètoit sur les bords du Pò vers Turin, lorsqu'il avoit appris la mort de *Paschal II*; &, sur le champ, il s'ètoit mis en marche avec son armée, après avoir envoïé dire à Rome qu'il s'y rendroit pour Pâque. Le Pape, épouvanté de l'arrivée imprévue de ce Prince, se retire, cette nuit, dans une maison particulière; &, dès le matin, il s'embarque sur deux Galères avec tous les siens, pour gagner la mer par le Tibre: mais une tempête, accompagnée de pluie & de tonère, gonfloit si fort la mer, & le Tibre ètoit même si fort agité, qu'il faut dêcendre à terre. A la faveur de la nuit, *Hugue*, Cardinal-Evêque d'Alatri, charge le Pape sur ses épaules, & le met en sureté dans le Château d'Ardea, parceque les Allemans batoient les bords du Fleuve. Lorsqu'ils revienent, la matinée suivante, à Porto, les Courtisans du Pape leur assurent qu'il s'ètoit enfui: ce qui les fait retirer. On reconduit ensuite le Pape à ses Galères; &, la mer ètant toujours grosse, il arrive, en courant beaucoup de risques, d'abord à Terracine, puis à Gaiète. Là, des Archevêques, des Evêques & des Abbés vienent de toutes parts lui faire leur cour. Il y reçoit aussi des Députés de l'Empereur, qui l'invitoit « de revenir se faire sacrer à Rome, parcequ'il desi» roit assister à cette cérémonie, & que ce seroit le moïen le » plus facile de rétablir entre eux la concorde & la paix ». Le Pape & sa Cour n'aiant pas cru devoir se rendre à cette invi-

promit de me satisfaire à Milan sur toutes les plaintes, que j'avois à faire au Concile de Rome contre lui. J'aimai mieux alors me fier à sa promesse que de plaider ma Cause dans le Concile, parceque, si cette Affaire avoit été débatue, come elle le devoit, il faloit que Grossolan *& celui qu'on avoit mis en sa place fussent condamnés, ou que, dans ce Jugement, sauf le respect du Saint-Siége, on offensât, malgré l'abondance de mes raisons, la Loi divine & humaine, & l'honeur du Pape. Mais cet Archevêque* Jourdain, *après sa victoire, ... n'eut aucune envie de me rendre, ni ne me rendit point justice; au contraire il augmenta mes chagrins.*

L'année suivante, pendant le tremblement de terre, dont toute la Lombardie fut affligée, & qui, commencé le 6 de Janvier, dura 40 jours, l'Archevêque de Milan, accompagné du Vidame *Olric* & d'un petit nombre de persones, se rendit à l'*Arengo*, que l'on appelloit originairement l'*Arène*. C'étoit un vaste bâtiment rond, entre les deux Cathédrales. Les murs en étoient très élevés & revêtus de marbre noir & blanc. Les exécutions de Justice s'y faisoient. Il s'y trouva beaucoup de gens assemblés; & *Landulf*, absent, y fut accusé par un certain *Roland*, en présence de l'Archevêque, & de toute l'Assemblée, d'être parjure à l'égard de *Jourdain*. Le Prélat, qui savoit bien que l'accusation étoit fausse, garda le silence. Le Vidame, qui savoit très bien aussi que *Roland* mentoit, excusa *Landulf*: mais foiblement. Le lendemain, le Peuple s'assembla dans le Broglio, pour y entendre la Messe, que l'Archevêque devoit célébrer, & le Sermon qu'il devoit faire, & recevoir de lui des Indulgences. *Landulf*, instruit de ce qui s'étoit passé la veille à son sujet, parut dans cette Assemblée. *Là*, dit-il, Ch. 31, *lorsque, tenant en main une Croix* (a), *& ma promesse de fournir des gages, & que, pour me faire rendre justice, je demandois audiance à l'Archevêque & à tout le Peuple*, Jourdain *lui-même me cria d'une manière indécente:* Landulf, home du Diable, tai-toi. *Puis, tout le Peuple paroissant en disposition de m'écouter, il se leva de sa Chaire, en disant avec fureur:* Si vous l'écoutés, vous ne m'écouterés pas. *Alors tout le Peuple, devenu furieux, oublia les droits de la liberté fondés sur ses sermens, & me cria:* Retire-toi d'ici, retire-toi. *Je me retirai donc: mais ceux, qui, soit là, soit ailleurs, requirent la rémission de leurs péchés, tant de l'Archevêque, que de ses Suffragans & de ses Conseillers, ne jouirent pas longtems de cette miséricorde, ni de la paix.* C'est à dire qu'ils commirent de nouveaux péchés; & que la mort de *Paschal II*, arrivée le 12 de Janvier 1118, fut suivie de nouveaux troubles en Italie.

Le 15 de Mars 1119, *Landulf* obtint de *Gélase II* à Gaiète un *Bref* à l'Archevêque *Jourdain*, lequel portoit: *Ce Frère* Landulf *se plaint d'avoir été chassé de son Eglise. Lui demander qu'il fournisse des preuves come cette Eglise est son Titre, c'est, selon S. Gregoire, une chose ridicule* (a): *mais, suivant les paroles du même S. Gregoire, & suivant ce que les Loix ordonent, il doit prouver ce qu'il avance* (b). *D'ailleurs, sur de pareils prétextes, on ne doit point lui faire tort. C'est pourquoi, si nulle autre raison* (c) *ne s'y oppose, qu'il soit rétabli dans son Eglise* (d). Ce *Bref* ne produisit rien.

En 1120, *Gui de Bourgogne*, Archevêque de Vienne, élu Pape, l'année précédente, en France, sous le nom de *Calixte II*, vint en Italie; &, vers la fin du Carême, s'arrêta quelques jours à Tortone, où l'Archevêque *Jourdain* & d'autres Evêques de la Province l'étoient venus recevoir. *Landulf* parut devant le Pape, lorsqu'il étoit entouré

(a) Manière de demander justice, alors en usage.

(a) Parceque, c'étoit un fait notoire, dont on n'avoit point de preuves à demander.

(b) Qu'on l'avoit injustement dépossédé de son Titre.

(c) Que de ne pas administrer de preuves come l'Eglise de Saint-Paul étoit son Titre d'Ordination.

(d) Les trois *Notes* précèdentes rendent raison de ma Traduction: mais, come je pourois n'avoir pas entendu ce *Bref*, qui n'est rien moins que clair, voici le Texte. *Frater iste* Landulphus *ab Ecclesia se queritur exturbatum. Quod autem ab eo quarit* (Un Mst. a *queritur*. Il faut *quaritur*) *ut titulationis sua certificationem exhibeat, secundum B.* Gregorium *ridiculum demonstratur. Quod enim ait, juxta ejusdem B.* Gregorii *dicta, & legum statuta probare debet, alioquin non est huic calumpnia hujusmodi occasionibus impengenda: sed nisi alia causa impediat, sua restituatur Ecclesia.*

tation ; on a dit qu'elle êtoit accompagnée de menaces. Le Pape répond aux Députés, « Qu'à l'égard de la paix, il y do- » nera volontiers les mains en tems & lieu convenables, & » que, pour en traiter, on pouroit, à la Saint-Luc, s'aboucher » à Milan, ou bien à Crémone ». Ces deux Villes, qui s'êtoient mises en Républiques, ne rendoient plus aucune obéissance à l'Empereur, & s'êtoient livrées entièrement à la Cour de Rome. Il êtoit come certain qu'elles refuseroient de recevoir l'Empereur dans leurs murs; & lui proposer une entrevue dans l'une ou dans l'autre de ces Villes, c'êtoit en quelque sorte lui dire qu'on ne vouloit point de paix avec lui (1). Au retour de ses Députés, l'Empereur, le 9 de Mars, Samedi des Quatre-tems du Carême, assemble le Clergé & le Peuple dans la Basilique de Saint-Pierre, & leur fait rendre comte de ce que le Pape & ses Electeurs avoient répondu. *Les Romains*, dit LANDULF le Jeune (2), *trouvent cette Réponse insuffisante & peu d'accord avec les Loix, les Canons, & leurs demandes*; *& s'écrient en colère* : Est-ce que ces gens-là veulent transfèrer l'honeur de Rome à Crémone? Dieu nous en garde! Mais, afin de pouvoir partout rendre inutiles les ruses de ceux qui nous ont quités pour s'enfuir à Gaiète, élisons-nous, suivant l'autorité des Loix (3) & des Canons, un Pape sage & prudent. *En conséquence de ces paroles, ou d'autres semblables*, Maître GUARNIER de Bologne (4) *& plusieurs autres Persones instruites*

(1) *Le Pape*, dit *Muratori*, T. VI, p. 390, *choisit ces deux Villes, parceque, devenues libres, elles étoient très dévouées aux Souverains Pontifes ; & parcequ'il ne pouvoit pas se fier aux Romains, Peuple en ce tems là vénal, dont ses prédècesseurs & lui-même avoient tant de fois éprouvé le peu de fidélité.* Dans ce que je dis de la Réponse faite aux Députés de l'Empereur, je me conforme à ce que *Gélase II* en dit dans une *Lètre* aux Evêques de France, T. X des *Concil.* col. 817. Suivant *Landulf le Jeune*, Ch. 32, lequel paroit avoir été bien informé, la Réponse fut, « Qu'au mois de Septembre suivant (*il faloit » d'Octobre*), le Pape, les Cardinaux, & les Evêques des Provinces se trou- » veroient à Milan, ou bien à Crémone; & qu'alors les Romains & l'Empe- » reur connoîtroient suffisamment, par les avis des Cardinaux & des Evêques, » si lui, qu'on avoit élu Pape, le devoit être, ou s'il en faloit mètre un autre » en sa place ». Il est plus que vraisemblable que cela faisoit partie de la Réponse, quoiqu'il n'en soit rien dit dans la *Lètre* de *Gélase*, que je viens de citer. Cette *Lètre* fut écrite après l'élection d'un Antipape; & l'on trouva qu'il ne convenoit pas que *Gélase* parût avoir pu douter de la légitimité de sa propre élection.

(2) Chap. XXXII.

(3) On voit par ces paroles que l'élection du Cardinal *Jean*, que l'Empereur n'avoit pas confirmée, paroissoit aux Romains n'être pas conforme aux Loix. Le *Décret* de *Nicolas II* & les entreprises de *Gregoire VII* & de ses successeurs n'avoient pas pu dépouiller les Empereurs, leurs Souverains, d'un Droit inhérent à la Souveraineté de ces Princes. A la rigueur, les Romains avoient raison.

(4) C'est le même *Werner*, ou *Guarnier*, dit communément *Irnier*, dont je parle à l'année 1116.

d'Evêques, d'Ecclésiastiques & de Seigneurs Séculiers; lui porta ses plaintes sur l'injustice dont il étoit la victime, & lui présenta le *Bref* de *Gélase II*, que je viens de traduire. Il le rapporte dans son Ch. 35, & dit ensuite: *Come* Jourdain, *qui ne pouvoit en aucune manière excuser, ni lui-même, ni ceux de sa Faction, se taisoit en présence du Pape, le Prêtre* Abraham, *son Maître-Chapellain, lui fit à ce sujet une question, qui lui fit dire*: Que dois-je lui répondre? Il ne me reconnoît pas pour Evêque. *Alors le Seigneur* Lambert, *Evêque d'Ostie, qui parloit pour le Seigneur* Calixte (*a*) *me prit de sa main, come j'étois debout, & dit:* Seigneur, je dois répondre à ce [illegible]che; *& me dit:* Frère, vous avés fait votre plainte: mais Janvier n'est pas le tems de fouler le raisin dans le Pressoir (*b*); car le Seigneur Archevêque nous est nécessaire contre ceux qui recherchent la faveur de l'Empereur (*c*). Nous voulons à présent entendre ce qui lui plaît, & non ce qui le fâche; & nous avons à chercher avec lui les moïens d'être, avec notre Seigneur ici présent, bientôt heureusement rendus à Rome, & d'y prendre possession du Siége Apostolique. En attendant, l'Archevêque poura tenir conseil avec ces persones, & ses autres Frères, & vous faire du bien. *Ce soir-là donc* Jourdain *& ceux qui l'accompagnoient, parlèrent de sa richesse & de sa puissance... Le Lundi-Saint, le Seigneur Pape élu sortit de Tortone; & le Vidame* Olric *le suivit à Plaisance, l'Archevêque* Jourdain *aiant repris le chemin de Milan. Come je réitérois mes plaintes dans le Palais de Plaisance, le Vidame, qui vouloit excuser son Archevêque, me dit, suivant son genie*: Vous êtes d'un esprit féroce. *Un de mes frères, appellé* Liprand, *lui répondit:* S'il vouloit agir avec cet esprit féroce, il pouroit, en un jour, faire prendre les armes à cinq mille homes, qui combatroient pour lui. *Le Vidame convint que c'étoit la vérité. Le Pape, se levant alors, entra dans sa Chambre..... & moi, les quitant* (ceux qui se trouvoient là), *je parvins à cette Chambre; & le Pape, daignant en sortir pour moi, me dit:* Frère, l'argent est une chose avec quoi l'Home peut faire beaucoup de bien (*a*). Vous n'avés point d'argent; & ce n'est pas le tems à présent de discuter votre Affaire: mais Dieu nous le peut doner. Après ces fêtes de Pâque, je manderai, par le Vidame, à l'Archevêque de ne vous plus faire de peine, & d'user de douceur à votre égard. *Après ces fêtes de Pâque les Romains ne tardèrent pas à recevoir solemnellement le Pape* Calixte. *Baronius* rapporte, à l'année 1120, une *Lètre* de l'Abbé *Eginon*, où l'on voit que *Calixte* n'entra dans Rome que le 3 de Juin.

Landulf commence ainsi le Chap. 36. *Dieu toutpuissant, par le moïen des Lètres de* Gélase *& par celui du Porteur des ordres de* Calixte, *ne me rendit pas* Jourdain *plus doux & plus favorable: mais il l'ôta du monde* (*b*); *&, par les menées, tant du Prêtre* Nazaire (Muricula), *Primicier* (des Décumans), *que des autres, qui m'étoient suspects, & qui me le sont encore,* Jourdain *eut pour successeur le Vidame* Olric (*c*), *qui me fit autant de peine que* Jourdain: *mais qui n'empêcha pas que je ne fisse les mêmes fonctions & ne reçusse les mêmes distributions, que les Prêtres ordinaires & les Décumans.* Ce nouvel Archevêque fut présent au Concile, que Calixte II tint à Rome dans la Basilique de Latran, le Lundi 18 & le Mercr. 20 de Mars 1123, come le P. *Pagi* l'a prouvé contre *Baronius*, qui place ce Concile en 1122. L'Archevêque de Raveune y disputa la presséance à celui de Milan, auquel elle fut conservée. A raison de cette Dispute, *le Lundi, que le Concile commença*, dit *Landulf*, à la fin du Chap. 36, *l'Archevêque* Olric *ne parut, ni dans le Concile, ni dans le Palais, & la place fut*

(*a*) *Domini* Calisti *prolocutor.* La *Note* de *Saffi*, sur cet endroit, avertit que *Prolocutor* est la même chose, qu'*Advocatus*, c'est à dire quelqu'un chargé d'office de parler pour un autre. *Du Cange* rapporte des exemples, qui le prouvent.

(*b*) Proverbe, qui s'appliquoit à ceux qui faisoient des demandes à contretems. C'étoit en Avril que *Calixte* étoit à Tortone.

(*c*) Dans une Assemblée, qui s'étoit tenue à Milan, en 1118, *Jourdain* s'étoit opposé fortement à tout ce que les *Marquis* & les *Comtes* de Lombardie avoient pu faire pour l'engager, ainsi que les Evêques ses Suffragans, à se déclarer pour l'Empereur contre le Pape.

(*a*) Le Pape fait entendre ici qu'il avoit besoin de l'argent de *Jourdain*; & l'Evêque d'Ostie l'avoit fait pressentir dans ce qu'il avoit déja dit à *Landulf*.

(*b*) Le 4 d'Octobre 1120.

(*c*) Elu le 17 de Novembre 1120.

des Loix, convoquent le Peuple Romain (1) *pour élire un Pape* (2); *& certain Lecteur* (3), *chargé d'instruire le Peuple, monte au Jubé de Saint-Pierre; &, dans une longue Leçon, explique les* Décrets *des Papes sur l'élection d'un Pape. Après la lecture & l'explication de ces* Décrets, *tout le Peuple élit pour Pape un* Evêque Espagnol, *là présent avec l'Empereur, qui le mène sur le champ au Jubé. Là, cet Elu dit à ceux qui lui demandoient son nom:* Mon nom est BOURDIN: mais quand le Pape URBAIN me sacra Evêque, il me noma MAURICE (4). *Alors un de ceux qui se trouvoient en habits d'Eglise* (5), *crie du Jubé trois fois au Peuple:* Voulés-vous le Seigneur MAURICE pour Pape? *Le Peuple répond trois fois:* Nous le voulons. *Alors le même Ecclésiastique, ouvrant un Livre & couvrant l'Elu de la Châpe rouge, dit à haute voix, & les autres Clercs le disent avec lui:* Nous approuvons & nous confirmons le Seigneur GREGOIRE. *L'élection faite ainsi, l'Empereur fait dècendre son* Pape GREGOIRE (VIII); *& le conduit, par le Château Saint-Ange, au Palais de Latran; où, s'il le faut dire, ce Pape s'assit dans la Chaire* (Patriarchale), *dîne, & passe la nuit. Le lendemain* (Dimanche), *le même Pape reçoit, dans le même Pa-*

(1) Cette dénomination générale de *Peuple*, comprend ici le *Clergé*.

(2) Dans la *Col.* des *Papes*, p. 919-21, je traduis ce que *Muratori* dit de l'élection de l'Antipape. Il cite cette dernière Phrase en Latin. La voici: *Magister* Guarnerius Bononiensis, *& plures legis periti Populum Romanum ad eligendum Papam convenit.* Dans la Traduction, où je renvoie, je done à *convenit* un sens, qui paroît résulter de la suite du discours de *Muratori*. Dans le tems, je n'avois pas *Landulf* sous les ieux. La *Note* 6 de *Sassi* sur le Ch. XXXII de cet Auteur, explique *convenit* par *congregavit*. C'est le sens, que je lui done ici; parceque c'est le seul, dont il soit susceptible dans la suite de la Narration de *Landulf*.

Je profite de cette *Remarque* pour prier les Lecteurs instruits de m'excuser, s'ils me surprènent quelquefois donant des sens forcés à quelques passages. Ce n'est pas mon intention. Bien des passages, que j'emploie, me sont fournis par différens Ecrivains, qui les citent; & je ne les vois que détachés de ce qui les précède & les suit. C'est un inconvénient, auquel il m'est come impossible de parer; parceque je ne puis pas avoir en même tems tous les Livres; & parceque, si je voulois tout voir dans les Auteurs originaux même, je n'en viendrois pas à bout en donant à cet Ouvrage, qui me coûte un tems prodigieux, dix fois plus de tems qu'il ne m'en coûte.

(3) C'est à dire un Home enseignant les Loix.

(4) L'Historien s'explique mal. Il est prouvé que le surnom de cet Antipape étoit *Bourdin*, & son nom de Batême *Maurice*. En le sacrant, *Urbain II* ne lui dona que ce dernier nom, parceque c'est l'usage de l'Eglise de ne doner aux Evêques que leur nom de Batême.

(5) C'étoit sans doute un Cardinal. Il en étoit resté quelques-uns à Rome, & plusieurs d'entre eux concoururent à cette élection. *Gélase*, dans sa *Lètre* aux Evêques de France, en nome trois, *Romain* du Titre de Saint-Marcel, *Cencio* de Saint-Chrisogon, & *Teuzon*. Il les qualifie de *Guibertins*; & dit que *Teuzon* avoit ravagé le Danemarck; c'est à dire qu'il s'y étoit enrichi come la très grande partie des Légats avoient coûtume de faire dans leurs Légations.

vacante (*a*). *Le Mardi, le Concile ne s'assembla point, & le même Archevêque de Milan n'entra point dans le Palais: mais, dans la Session du Mercredi, le même* Olric, *Archevêque de Milan, fut assis à la droite du Pape, sans qu'il y eût persone entre deux.* L'Historien commence ensuite ainsi le Chap. 37. *J'attendois un autre jour, où l'on pût recevoir ma plainte, & discuter mon Affaire, lorsque, contre mon attente, je vis & j'entendis, ce Mercredi-là même, le Seigneur Pape dissoudre le Concile, pour aller consacrer un Autel; & depuis je ne vis point de Concile, & je n'en entendis point parler.* Ce Concile n'avoit presque eu pour objet que la confirmation du Traité par lequel l'Empereur venoit de se reconcilier avec le Pape & le Saint-Siége.

Landulf continue. *Mais, lorsque je mètois mon espérance dans le Seigneur, j'appris que le Seigneur* Olric, *Archevêque de Milan, avoit, suivant que la Coûtume & la Loi l'exigent, prié pour le Roi* Henri (*b*), *& qu'il envoïoit en Allemagne* Théald de Landriano, *très habile Notaire de l'Eglise de Milan, lui porter des Palmes bénites. Je me mis donc en chemin avec mon Valet pour aller me présenter à ce Prince, & l'instruire de mon Affaire, come mon Père & mon Seigneur. J'évitai de passer par les Terres des Comasques, alors en guerre avec les Milanois; & j'allai par Vérone, où je trouvai l'Evêque* Bernard (*c*), *autrefois mon cher Condisciple; &, bien traité de sa part, je fus avec lui presque jusqu'à l'entrée de l'Evêché de Trente. Là, come j'espérois que mes Affaires prendroient un meilleur train, je m'affligeai pieusement & tendrement de la mort du Roi* Henri (*d*). *Je retournai donc, très las & chagrin, à ma petite maison, où, lorsque j'étois sur mon siége, écrivant, selon ma coûtume, pour avoir de quoi subsister, j'entendis des cris & des pleurs, occasionés par la mort de l'Archevêque* Olric (*e*); *&, conséquemment, de l'avis commun de mes Parens & de mes Voisins, je quitai mon Ouvrage, & j'allai trouver le Seigneur* Anselme de Pusterla, *que le Prêtre* Nazaire, *Primicier, les autres Clercs ordinaires, & les Evêques Suffragans venoient d'élire* Archevêque (*a*). *La mort de cet* Anselme *me pénètre de douleur, parceque, bien qu'il ait eu trop de foiblesse & d'égards pour ceux qui me sont suspects, & pour mes Ennemis, qui le trahissoient, il n'a pas, come* Jourdain, *été furieux; ni, come* Olric, *ingrat à mon égard* (*b*); *car, le jour même qu'il accepta son élection à l'Archevêché, il me mit à la tête de ses Chapellains, dont les conseils, mais non pas de tous, me le rendirent contraire dans presque tout ce qu'il fit.*

Anselme eut pour successeur, de la manière que je le dis ailleurs, *Robald*, Evêque d'Albe de Montferrat, duquel *Landulf* n'obtint pas plus de justice, que des autres. C'est ce qui le fit avoir recours en 1136 à l'Empereur *Lothaire II*, alors campé dans la plaine de Roncaglia. *Je fus-là trois jours*, dit-il, Ch. 44, *& le Roi* Conrad (*c*), *mon Seigneur, me procura la liberté, son fils* Sigefred (*d*) *me servant d'Interprête, de porter à l'Empereur entouré, dans sa tente, de Princes de tout rang, des plaintes contre* André Sugaliola. *L'Evêque de Turin* (*e*),

(*a*) La 1re. place à la droite du Pape.

(*b*) Come ce Prince étoit excommunié, l'Archevêque de Milan n'avoit pas jusqu'alors prié pour lui; ce qu'il fit après la levée des Censures.

(*c*) *Bernard*, d'une illustre Famille de Brescia, fut fait Evêque de Vérone en 1123, & mourut en 1135.

(*d*) Arrivée le 23 de Mai 1125.

(*e*) *Olric* mourut le 28 de Mai 1126.

(*a*) *Anselme* fut élu le 30 de Mai 1126, & mourut le 14 d'Août 1136.

(*b*) On a vu plus haut qu'*Olric* & qu'*Anselme* avoient eu des obligations à *Landulf* pour leurs études en France.

(*c*) *Conrad III* avoit alors abdiqué la Courone d'Italie, & s'étoit soûmis à l'Empereur *Lothaire II*, qui l'avoit fait son Grand-Ecuier, & dont il commandoit l'Armée en Italie. *Landulf*, qui témoigne partout beaucoup d'attachement pour ce Prince, le regardoit toujours come son Roi.

(*d*) Ce n'est que par *Landulf*, que l'on connoît ce Fils de *Conrad*, ou de *Lothaire*; car le pronom relatif *ejus* est placé de manière dans la Phrase Latine, qu'on peut le rapporter à *Lothaire* come à *Conrad*. Il me paroît plus naturel qu'il s'agisse ici d'un Fils du dernier: mais l'un & l'autre, chés les Historiens Allemans, n'en ont point du nom de *Sigefred*. Ce pouroit être un Fils naturel, dont l'*Histoire d'Allemagne* n'a point parlé.

(*e*) C'étoit *Arbert*, ou *Aribert*, élu en 1128. *Ughelli* le fait siéger jusqu'en 1147. Tous les *Msts.* de *Landulf*, & l'Imprimé d'après eux, disent, l'*Archevêque de Turin*. C'est une faute des Copistes. L'Evêché de Turin ne fut fait Archevêché qu'en 1515 par *Léon X*.

lais, le même Empereur, sans que persone l'introduise ; & le suit à l'Eglise de Saint-Pierre, où, devant & sur l'Autel du Saint Apôtre, en présence de l'Empereur, il done, ce jour-là, les Ordres à plusieurs Clercs Romains, & chante la Messe. Pendant qu'on élisoit à Rome cet Antipape, le Pape reçoit à Gaiète l'Ordre de Prêtrise; &, sans doute, le lendemain 10 de Mars, on le sacre Evêque, en présence de GUILLAUME, *Duc de Pouille*, de ROBERT, *Prince de Capoue*, & de RICHARD DE L'AIGLE, *Duc de Gaiète*, lesquels lui prêtent serment & lui rendent homage come ses Vassaux (1). *Gélase*, apprenant dans cette Ville ce qui venoit de se passer à Rome, écrit en France, en Espagne, en d'autres païs, pour se plaindre de l'Intrusion de *Maurice*; &, dans le même tems, il écrit aux Romains, d'éviter de communiquer avec cet Antipape. *Maurice* dépêche aussi des Lètres de tous côtés pour notifier son exaltation au Pontificat; & parvient à se former une petite Obédiance de quelques Evêques d'Allemagne & d'Angleterre. L'Obédiance de *Gélase* comprend, dès le commencement, toute la France, & toute l'Espagne avec une très grande partie de l'Italie. Quelques Païs ne reconnoissent, ni l'un, ni l'autre, pour Pape. *Gélase* quite Gaiète à la fin du Carême, pour aller à Capoue célèbrer les fêtes de Pâque, & tenir un Concile dans lequel il excommunie l'Empereur & l'Antipape. *Henri* faisoit alors le Siége de la Torricella, Château du Domaine de l'Eglise, que son Seigneur particulier *Landon*, avec ses frères *Oduct* & *Gisulf*, défend avec courage. Ce Seigneur ingénieux invente alors cette espèce de rêt, qui servoit à garantir les Tours, qu'il envelopoit, des pierres lancées par les Machines, & qui fut dans la suite d'un très grand usage (2). Le Pape charge *Guillaume*, Duc de Pouille, *Robert*, Prince de Capoue, & les autres Seigneurs Normans d'aller faire lever le Siége: mais *Henri* ne les attend pas. Le Pape va

(1) L'Abbé *Fleuri* dit, Liv. 66, N. XLIX, que *Gélase* fut sacré dans la fin de Février. Il ne pouvoit l'être, qu'après avoir reçu l'Ordre de Prêtrise, & ne pouvoit être ordoné qu'aux Quatre-tems du Carême. Paque étoit, en 1118, le 14 d'Avril; & l'Abbé *Fleuri* le dit lui-même au même endroit. Par conséquent le Mercredi des Cendres fut le 27 de Février; & les jours des Quatre-tems furent le 6, le 8 & le 9 de Mars.

(2) *Là, chose admirable à dire! un Chien, animal fidèle, que les mêmes Seigneurs avoient à Ronci, petit Château qui leur appartenoit, portant de petits Billets attachés à son cou, tantôt entroit dans la Torricella, tantôt retournoit très vite à Ronci; & tous les jours, come s'il eût eu de la raison, il exécutoit ainsi fidèlement plusieurs fois les ordres, dont ses Maîtres le chargeoient.* Pandulf de Pise.

avec d'autres Archevêques & Evêques, & d'autres Gens lètrés, entendit ma plainte, me fit des questions en home prudent & sage; &, quand j'eus répondu, rendit comte à l'Empereur de mon Affaire, dans un langage, qui me parut barbare (a); *&, come les Evêques me le dirent, l'Empereur aiant égard à ma demande, chargea les Consuls de Milan, d'examiner mon Affaire à Milan, en Pères & suivant la Justice. Mais il n'est pas étonant que l'Assemblée des Consuls n'ait point exécuté cet ordre.* Arnauld de Rhò, *l'un d'eux, fit soner à leurs oreilles qu'il avoit reçu de moi l'Investiture, & de mon plein gré* (b). *C'est ce dont mon esprit n'a point de connoissance; & ce qui, de droit, ne peut pas avoir été, parcequ'*Arnauld, *aieul de cet* Arnauld, *fut le Meurtrier d'*Herlembald, *protecteur du Prêtre* Liprand; *parceque ce fut par lui, que cet Auteur de mon droit fut amené, pour avoir le nés & les oreilles coupées, & pour être mis en prison & dans les fers; parcequ'*Ardéric, *oncle paternel de cet* Arnauld le Jeune, *força le même Prêtre* Liprand *de venir au feu, dans lequel il passa; parcequ'enfin* Hugue, *autre oncle paternel d'*Arnauld, *protége, non suivant la raison, mais avec fureur, cet* André, *dont je me plains.* Arnauld, *home merveilleusement rusé, n'aiant aucun moïen d'attaquer mon droit, imagina ce mot d'Investiture, pour embrouiller mon Affaire & me jeter dans l'embaras* (a). *C'est pourquoi j'attendis la présence de l'Empereur.*

Dans les deux Chapitres suivans, qui finissent l'Ouvrage, *Landulf* rapporte des évènemens, dont quelques-uns sont nécessairement de l'année 1137. Il n'y dit point si l'Empereur vint à Milan, & ne parle plus de son Affaire. On ignore donc s'il obtint enfin la justice, qu'il demandoit; & l'on ne sait pas non plus s'il survécut, ou combien il survécut à l'année 1137.

Landulphi Junioris, *sive* de Sancto Paulo, Historia Mediolanensis *ab Anno MXCV usque ad Annum MCXXXVII. Nunc primum prodit ex MStis. Codicibus Metropolitanæ Mediolanensis Bibliothecæ. Accedunt* Notæ Josephi Antonii Saxii, *Ambrosianæ Bibliothecæ Præfecti.* C'est avec ce Titre, que l'Ouvrage de

(a) C'est à dire en Allemand, que *Landulf* n'entendoit pas.

(b) *Sassi*, dans sa *Note* 7 sur ce Chap. veut que ce soit *André Sugaliola*, que *Landulf* avoit investi: mais la suite du discours exige que l'on entende, que c'est lui-même qu'*Arnauld de Rhò* disoit avoir reçu l'Investiture; cependant cet *Arnauld*, Consul de Milan, n'étoit pas Clerc, & ne pouvoit pas être investi d'un Bénéfice Ecclésiastique, qu'il faloit desservir. Il faut expliquer ce que *Landulf* dit obscurément. *Arnauld*, en disant aux autres Consuls que *Landulf* l'avoit investi de l'Eglise de Saint-Paul, leur vouloit faire entendre que, de quelque manière que ce fût, il avoit acquis de *Landulf*, agissant de plein gré, les Droits de Fondateur, renfermant le Patronage Laïc, de cette Eglise. Cela supposé, c'étoit d'*Arnauld*, qu'*André Sugaliola* tenoit la même Eglise; & *Landulf*, supposé ne s'être point, dans l'accord fait avec *Arnauld*, reservé, come Titulaire, la possession de cette Eglise, n'avoit aucun droit d'en chasser *André*, pour y rentrer.

(a) L'Empereur, en renvoïant l'Affaire de *Landulf* aux Consuls de Milan, c'est à dire aux Juges Civils ordinaires, l'avoit déclarée purement Civile, & l'avoit ainsi soustraite au Tribunal Ecclésiastique. *Arnauld*, en disant que *Landulf* l'avoit investi de l'Eglise de Saint-Paul, mit les Juges hors d'état de prononcer sur cette Affaire, & la remit, come nécessairement, à la décision du Tribunal, auquel l'Empereur l'avoit voulu soustraire. C'étoit véritablement embrouiller l'Affaire, en la rendant compliquée de simple qu'elle avoit été trouvée par l'Empereur; & c'étoit jeter *Landulf* dans l'embaras. Beaucoup de Canons de différens Conciles défendoient aux Clercs de recevoir des Laïcs aucune Eglise; &, par une interprétation assés naturelle de ces Canons, il n'étoit pas permis aux Clercs de transporter aux Laïcs les Eglises, qu'ils possèdoient. Suivant ce qu'*Arnauld* disoit, *Landulf*, paroissant refractaire à ces Canons, ne pouvoit porter son Affaire que devant les Juges Ecclésiastiques, que l'allégation d'*Arnauld* ne lui devoit pas rendre favorables, jusqu'à la pleine discussion de cet Incident. L'intention de cet *Arnauld* étoit donc que *Landulf* continuât de faire, tant auprès de l'Archevêque de Milan, qu'auprès du Pape, des poursuites qui fussent tout à fait inutiles, ou qui trainassent si fort en longueur, que l'Affaire ne fût point décidée. En tout cas, supposé qu'on l'eût décidée, *Arnauld* & son Protégé n'auroient pas manqué de trouver quelque autre chicane, pour empêcher l'exécution du Jugement.

de Capoue au Mont-Caſſin, où les Moines le reçoivent avec les plus grands honeurs. Il y vient de nouveaux Députés de l'Empereur; mais on ignore quelle étoit leur commiſſion, & même ſi *Gélaſe* les admit à ſon audiance. Ce Pontife retourne enſuite à Capoue. *Maurice* cependant exerce tranquillement à Rome toutes les fonctions pontificales; &, le jour de la Pentecôte, il met, come Pape, dans la Baſilique de Saint-Pierre, la Courone ſur la tête de l'Empereur. Preſque auſſitôt, ce Prince, le laiſſant à Rome, retourne en Lombardie, & paſſe en Lorraine, pour en ramener, par des careſſes, ou des menaces, les Peuples à leur devoir. Dès que l'Empereur eſt éloigné de Rome, *Gélaſe* y rentre ſecrètement avec toute ſa ſuite; & ſe loge dans une petite Egliſe, entre les Maiſons d'*Etiène* & de *Pandulf Norman* & de *Pierre Latrone*, Nobles Romains. Les Clercs & les autres Nobles de ſon Parti viènent l'y trouver pour délibérer avec lui ſur ce qu'on avoit à faire dans les circonſtances. *Maurice*, aſſuré de la très grande partie des Romains & comtant ſur la protection de l'Empereur, s'inquiète peu de la préſence de *Gélaſe*. Enhardi par là, celui-ci riſque, le 21 de Juillet, à la prière du Cardinal *Didier*, de célèbrer ſolemnellement la Meſſe dans l'Egliſe de Sainte-Praxède, Titre de ce Cardinal. L'Office n'étoit pas achevé, que les Partiſans de l'Empereur & de l'Antipape, aiant à leur tête les *Frangipani*, viènent, en armes, attaquer cette Egliſe. On fait, avec peine, eſquiver le Pape; & la connoiſſance de ſa fuite appaiſe le tumulte. *Gélaſe*, que l'on trouve dans les champs voiſins de l'Egliſe de Saint-Paul, déclare le lendemain à ſes Amis, qu'il veut ſe retirer en France; & leur dit entre autres choſes, « Qu'il aimeroit mieux n'avoir, s'il étoit poſſible, qu'un ſeul » Empereur, fût-il méchant, que d'en avoir un ſi grand nom» bre dans Rome; parceque ce Méchant détruiroit tous les au» tres, juſqu'à ce que Dieu le détruiſit lui-même ». Il nome *Pierre*, Evêque-Cardinal de Porto, ſon Vicaire général; & le Cardinal *Hugue* des Saints-Apôtres, Gouverneur de Bènevent. Il confirme, dans la Charge de Préfet de Rome, *Pierre*, qui s'en étoit emparé malgré *Paſchal II*: mais il déclare *Etiène Norman* Gonfalonier, c'eſt à dire qu'il lui confie la garde & le commandement des armes de la Ville; & nome ſon neveu *Creſcenzio Gaëtano* Général des Troupes des Etats de l'Egliſe (1).

1) Ecoutons *Pandulf de Piſe* raconter ce déſaſtre; & prenons ſa narration à l'arrivée de *Gélaſe* à Rome. *Le Pape*, dit-il, *ſe cacha, pluſtôt qu'il ne logea*,

Landulf le Jeune a vu le jour pour la première fois dans le T. V des *Histor. d'Ital.*

Le premier qui l'ait fait connoître est le *Puricelli*, qui, dans ses *Monum. de la Basil. Ambros.* & dans d'autres Ouvrages, en rapporte de grands morceaux. L'usage, que firent de ces morceaux le P. *Papébroch*, dans sa *Liste des Archevéques de Milan; Ughelli*, dans plusieurs endroits de l'*Italie Sacrée*; le P. *Pagi*, dans sa *Critique* de *Baronius*, & d'autres Ecrivains, tant d'Italie, que d'autres païs, donoient aux Savans une grande envie de voir l'Ouvrage entier.

Sassi l'a fait imprimer d'après trois Msts. dont il ne fixe point l'âge. Deux sont de la Bibliothèque Ambrosiène, & le troisième est de l'anciène Bibliothèque de l'Eglise Métropolitaine. Il reste assés de fautes dans le Texte : mais d'heureuses conjectures en corrigent le plus grand nombre. Les *Notes* de l'Editeur, dont quelques-unes, de la longueur desquelles il fait excuse, sont de petites dissertations, sont extrêmement utiles; &, sans elles, on n'entendroit pas, en une infinité d'endroits, un Auteur barbare & très obscur. Quoique *Landulf* ait dessein de suivre l'ordre du tems, il ne s'y assujétit pas avec tant d'exactitude, qu'il n'entremêle quelquefois des faits de différentes années. *Sassi* remèdie à ce désordre par une *Table Chronologique*, qu'il a mise à la tête de l'Ouvrage.

Le mérite de *Landulf* est de dire la vérité partout où son intérêt propre n'entre pour rien. Dans ce qui regarde son oncle *Liprand* & lui-même, on reconnoît qu'il est home, & qu'il done quelque chose à la passion.

On a vu plus haut le 44e Chap. de cet Historien finir par annoncer en quelque sorte l'arrivée prochaine de l'Empereur *Lothaire II* à Milan; & j'ai fait remarquer qu'il n'en est rien dit dans le reste de l'Ouvrage. Je ne l'avois point sous les ieux, lorsque j'ai composé l'Article de *Lothaire II, Roi d'Italie*, pp. 58-74, col. 2, & je n'ai pas fait difficulté d'adopter, en corrigeant une erreur de date, les conjectures du *Puricelli* pour faire regarder come certain ce que des Historiens Milanois, entre autres *Galvano Fiamma* & *Buonincontro Morigia* disent du Couronement de *Lothaire*, tant à Monza, qu'à Milan. J'ai rapporté, dans le même endroit, ce qu'en dit *Muratori*, qui panche à ne pas croire ce Couronement, parceque notre *Landulf* n'en parle point. J'ai rejeté la preuve tirée de ce silence, come n'étant qu'une présomption; & j'ai fixé le Couronement dans les premiers jours de Septembre 1136. Si j'avois eu présente, lorsque je fis cet Article, la *Note II* de *Sassi* sur le 44e Chap. de *Landulf*, j'aurois été de l'avis de ce savant Home, qui me paroît prouver invinciblement que *Lothaire II* ne reçut point la Courone du Roïaume d'Italie. Je vais réparer ma faute en traduisant ici cette *Note*, après avoir fait ressouvenir le Lecteur que ce fut au Camp dans la Plaine de Roncaglia, que *Landulf* alla demander justice à l'Empereur *Lothaire II.* Il est certain qu'avant de se rendre à Roncaglia, ce Prince ne vint point à Milan; & ce fut les premiers jours de Novembre 1136, qu'il arriva dans cette plaine. Les Loix, qu'il publia dans la Diète générale d'Italie qu'il y tint, sont datées du 7 de ce Mois. Voïons à présent la *Note* de *Sassi*.

Le Puricelli, *N.* 382 *des* Monum. de la Basiliq. Ambrof., *admet sans peine que* Lothaire *vint dans cette Ville* (de Milan), *& qu'il reçut de* Robald *la Courone d'Italie, d'abord ici, puis à Monza. Cet Ecrivain ne reprend* Zucchio *& les autres qui disent la même chose, que d'avoir fait faire cette cérémonie par* Anselme. *Si cependant je puis y voir quelque chose, je ne crois pas même qu'on ait reçu* Lothaire *à Milan; car les anciens Historiens ne parlent point de son arrivée en cette Ville; & la suite de sa Marche, tant ce que* Landulf *en a décrit jusqu'ici, que ce qu'il en reste à décrire, défend d'en rien croire. Il partit, le* 14 *de Novembre, de* Roncaglia *pour* Lardirago *près de* Pavie, . . . *Il marcha delà, le* 17 *du même mois, au Château* d'Abbiate Crasso, *d'où, come* Otton de Frisinghen *&* l'Annaliste Saxon *l'attestent, il alla sur le champ à* Verceil, *puis à* Turin. *Il ne dut cependant pas y faire un long séjour, puisqu'il se transporta peu de tems après à* Plaisance, *à* Parme, *à* Reggio, *où, come le disent le même* Annaliste Saxon *&* Sigonius, *il passa le mois de Décembre. Nous avons de lui, dans* Ughelli, T. II, col. 288, *de la nouvelle Edition, un* Diplome, *daté de* Reggio, *le XVI des Calendes de Janvier* (le 17 de Décembre). *Au mois de Janvier de l'année suivante* 1137, *il continua sa marche jusqu'à* Ravenne *pour y passer le reste de l'hiver. Il parcourut ensuite la* Pouille *& la* Campanie, *après divers voïages dans la* Flaminie, *dans le* Picentin, *& dans l'*Ombrie. *On en peut lire le détail dans* Sigonius *& dans d'au-*

Il diffère cependant encore quelques jours, puisqu'une de ses *Bulles* est datée de Rome le 7 d'Août. En voici l'occasion. Depuis la mort de l'Antipape *Guibert*, l'Eglise de Ravenne avoit persisté dans le Schisme; & son Siége avoit été rempli par divers Prélats, qui tous avoient reçu des Empereurs l'Investiture, & ne s'étoient point fait sacrer par les Papes, come ils auroient du, suivant l'anciène coûtume. C'est pour cela qu'au Concile de Guastalle, *Paschal II* avoit soustrait de cette

dans la petite Eglise, appellée de Sainte-Marie in secundo Cereo, *entre les Maisons des illustres Homes* Etiène Norman, Pandulf, *son frère, &* Pierre Lattone, *tous trois unis par les mêmes sentimens. Il avoit là des conférences avec toute l'Eglise au sujet des périls dont on étoit menacé, & surtout de l'Intrusion de* Bourdin; *quand* Didier, *Cardinal de Sainte-Praxède (C'étoit à la veille de la fête de la Sainte, & plut à Dieu que cela n'eût pas été!) l'invita simplement, un certain soir, à chanter la Messe dans cette Eglise; à quoi le Pape consentit bien plus simplement encore. Le lendemain donc, quoique cela déplût au plus grand nombre, parceque cette Eglise étoit placée entre les Maisons fortifiées des* Frangipani, *l'on y alla, comtant sur les anciènes preuves de valeur d'*Etiène Norman, *& de Crescence, neveu du Pape, & l'on chanta la Messe. L'Office n'étoit pas encore fini, lorsqu'avec une grosse troupe de Nobles, de Soldats & d'autres Insolens, les impies* Frangipani *paroissent, fondent dans l'Eglise, lancent des pierres & des javelots; & terrassent, étant beaucoup, notre peu de monde. Le Chevalier* Etiène *& le glorieux* Crescence *s'opposent à leurs efforts; les nôtres résistent de toutes parts; & relancent les Javelots qu'on leur avoit lancés. L'épée est brisée par l'épée. La lance émoussée en émousse d'autres. Ici tombent les Soldats; là les Nobles. On en voit couchés par tout. Le combat est sanglant de toutes parts. Celui-ci veut prendre le Pape, celui-là le défend. Il tombe des Nobles des deux côtés. La foule se précipite en dedans. Les Soldats montent par dessus les murs, Quelques-uns des nôtres sont pris: mais non des gens de marque. O combien grande fut l'affliction de tous! Surtout quelles furent les lamentations des Dames, en voïant le Pape, en partie revêtu des ornemens sacrés, courir seul, come un Fou, par les champs, autant que son cheval le pouvoit. Son Portecroix le suit, & tombe. Une pauvre Femme le trouve, le cache avec la Croix & le cheval, & le ramène le soir. On avoit déja combatu, le quart de la journée, avec acharnement de part & d'autre, lorsqu'*Etiène Norman, *croïant le Pape en fureté, parle aux* Frangipani *de cette manière:* Que faites vous? Où vous précipités-vous? Le Pape, que vous cherchés, s'est retiré; la fuite l'a déja mis à couvert. Voulés-vous nous massacrer aussi, nous autres. Nous somes Romains, ainsi que vous; &, s'il est permis de le dire, vos Parens. Retirés-vous donc, retirés vous; afin que nous nous reposions aussi, nous qui somes las. *A ces paroles, son neveu* Léon Frangipane, *& son insensé de frère* Cencio, *gémissent, en apprenant que le Pape étoit sauvé; & se retirent avec les autres. Les nôtres se retirent aussi: mais non pas tous. On cherche cependant de tous côtés le Pape, que l'on trouve dans les champs auprès de Saint-Paul, seul, triste & pleurant. On le mène dans une Maison. Ce jour-là, l'on dîne & soupe en même tems. Les esprits de tous, en proie à la douleur, flotent entre la crainte & l'espérance; & l'on tient Conseil par rapport à ce jour, qui doit être longtems mémorable. La nuit met fin au Conseil. Le lendemain, chacun parle à son gré, l'un disant une chose, l'autre une autre. Après que tous ont dit leur avis, le Pape dit:* Mes Frères & mes Fils, come le mal n'est pas loin, il n'est pas besoin de longs & de nouveaux discours. Suivons nos Pères, parcequ'il est très bien de suivre les anciens Pères; & suivons néanmoins l'Evangile. Puisque nous ne pouvons pas vivre dans cette Ville, fuïons dans une autre. Fuïons Sodome. Fuïons l'Egipte. Fuïons la nouvelle Babilone, cette Ville de sang, selon la parole du Prophète. Le tems viendra, croïés-moi, le tems viendra, que nous reviendrons tous, ou du moins

tres. De-là, retournant en Allemagne, *il mourut la veille des Nones* (le 4) *de Décembre, dans une très vile chaumière auprès de* Trente, *laissant, come le dit* Otton de Frisinghen, *un malheureux exemple de la condition humaine. Il ne peut donc y avoir, dans cette Expédition de* Lothaire, *aucun tems, auquel il ait reçu la Courone d'Italie, soit à Monza, soit à Milan. A l'égard de ce que* Sigonius *dit que* Lothaire, *à son retour* (de l'Italie Transtibérine), *vint à Milan, & qu'au mois de Novembre, il fit la guerre aux* Crémonois, *& détruisit* Soncino, Bassiano, *& plusieurs autres Châteaux de leur Jurisdiction; c'est un Anachronisme; car ces choses se passèrent l'année précèdente* 1136, *come il est certain par le témoignage de notre* Landulf, *d'après lequel il faut corriger le* Campi, *& le* Cavitelli, *qui disent la même chose que* Sigonius.

D'ailleurs il seroit fort étonant que Landulf, *qui pousse son* Histoire *jusqu'à l'année* 1137, *aiant été trouver partout l'Empereur pour plaider sa Cause devant lui, n'eût pas dit un seul mot de l'arrivée de ce Prince en notre Ville, & n'eût fait dans son Ouvrage aucune mention de la Courone Roïale donée à ce Prince à Milan & à Monza; lui, qui non seulement rapporte, mais décrit même en détail les autres semblables Couronemens des Rois dans l'une & dans l'autre de ces Villes. Son silence a paru d'un si grand poids au P.* Pagi, *qu'à l'année* 1134, *Nomb.* 19, *il assure que ce Couronement de* Lothaire *est une imagination. Au reste que cela soit dit, sans qu'on m'en fasse un crime, come si j'avois voulu priver de cette gloire notre Ville & celle de Monza. Je m'attache à suivre les traces de la Vérité, prêt à changer très volontiers de sentiment, s'il se trouve de plus fortes preuves, sur lesquelles ma patrie & Monza puissent revendiquer ce nouvel honeur.*

Métropole les Evêchés de Bologne, de Parme, de Plaisance, de Modène & de Reggio. Depuis peu, l'on avoit tiré d'entre les Chanoines Réguliers *Gautier*, qu'on avoit forcé d'accepter l'Archevêché; ce qu'il n'avoit fait qu'à condition d'être sacré par le Pape; & *Gélase* l'avoit sacré sans doute à Capoue. *Gautier* avoit achevé d'éteindre dans son Eglise les restes du Schisme; &, pour récompenser son zèle, le Pape, par sa *Bulle* dont je parle, remet, sous la Jurisdiction de cet Archevêque,

ceux que Dieu permètra, par un vent favorable; & de meilleurs tems reviendront. Je le dis, en présence de Dieu & de l'Eglise: s'il étoit jamais possible, j'aimerois mieux un seul Empereur, qu'un si grand nombre. Au moins un seul, étant méchant, perdroit ceux qui seroient plus méchans que lui, jusqu'à ce que l'Empereur de tous les Empereurs lui fit évidemment sentir sa justice. *A ces paroles tous crièrent unanimement:* Ainsi soit! Ainsi soit! *ajoutant au troisième* Ainsi soit! Amen. *Tous les Ministères de l'Eglise sont donc assignés, ou donés, sans retardement, chacun à chacun, suivant sa mesure & sa capacité. Le Vénérable Père & Seigneur* Pierre, *Evêque de Porto, est fait Vicaire du Pape. Quelques Cardinaux* (*Cencio*, Evêque de Sabine, & *Vital*, d'Albane, *Jean* du Titre de Sainte-Cécile, *Rainier* des Saints-Marcellin-&-Pierre, & *Didier* de Sainte-Praxède) *lui sont donés pour le seconder. La garde de la Ville de Bènevent est confiée à Révérendissime Persone, l'ingénieux Seigneur, mon Oncle* Hugue, *Cardinal* des Apôtres; *&* (*come nous l'avons vu dans la suite*) *ce ne fut pas sans l'inspiration du Saint-Esprit; car, le Pape étant mort peu de tems après, les Normans, & non le Pape, auroient aujourd'hui cette Ville, si ce Cardinal n'eût pas su leur résister, & mètre mille moïens en œuvre pour faire échouer leurs desseins. L'Ecole des Chantres est commise à* Nicolas Seni. *Le Préfet* Pierre, *par qui notre Seigneur de sainte mémoire le Pape* Paschal *avoit souffert tant de maux, est confirmé pour lors* (*parcequ'il étoit difficile de faire autrement*) *dans sa Préfecture de la Ville, quoiqu'il fût un méchant & très indigne home.* Etiène Norman, *le premier & le défenseur de tous les gens de la Cour, est fait, avec un applaudissement général, au nom de Dieu le Père, Protecteur & Gonfalonier; & joint à ceux que j'ai déja només, pour veiller à la garde de la Ville. On prépare cependant quelques Vaisseaux, &, très bien pour le tems, une très grande quantité d'autres choses, qui,*

les cinq Evêchés que je viens de nomer (1). *Gélase* se tient caché près de Rome jusque vers la mi-Août qu'il s'embarque avec six Cardinaux, d'autres Clercs, & quelques Nobles Romains; & débarque à Pise le 2 de Septembre. Il y expédie divers Priviléges; dédie l'Eglise Primatiale le 26 du même mois de Septembre; confirme l'érection de ce Siége en Métropole, faite par *Urbain II.* Pendant son séjour en cette Ville, l'Archevêque *Pierre* étant mort, il lui fait substituer *Azzon*, Archidiacre de Plaisance, & le sacre lui-même (2). Il passe ensuite à Gène, dont il dédie la Cathédrale, &, continuant sa route par mer, il va dêcendre enfin au Monastère de Saint-Gille peu loin du Rhône. Une foule d'Archevêques,

ne pouvant pas aller par terre, nous devoient joindre à Bènevent; & le Pape s'étant mis en mer, débarque heureusement à Pise, quelques jours après. Avec lui partirent, (d'entre les Cardinaux Prêtres) *le Seigneur* Jean de Crème, & Gui *de Sainte-Balbine*; (d'entre les Diacres-Cardinaux) *le Seigneur* Pierre de Léon, Gregoire *de Saint-Ange*, Rosceman, & Chrisogon; & (d'entre les Nobles Romains) Pierre Latrone, & Jean Bello, *frères du Préfet* Pierre; & *quelques autres persones moins considérables, tant Clercs que Laïcs, avec leurs Domestiques.*

(1) *On ne doit pas taire, car c'est une chose importante*, dit Muratori, p. 393, *que* Gautier, *Archevêque de Ravenne, suivant, non l'exemple de quelques-uns de ses prédécesseurs schismatiques: mais le devoir de son ministère, fit éclater, en ce tems-là, son zèle à l'égard du Pape* Gélase; & *mérita par-là que ce Pape remît, sous la Métropole de Ravenne, les Eglises de Plaisance, de Parme, de Reggio, de Modène, & de Bologne, come on le voit par sa* Bulle, *rapportée par* Girolamo Rossi (*Hist. de Raven.* Liv. V), & *donée* A Rome, le VII des Ides d'Août (*c'est le 7 du mois*), Indiction XI, l'An de l'Incarnation du Seigneur MCXIX; *ou, suivant ce que le Texte de* Baronius *porte*, Aux Calendes de Septembre, Indiction XI, l'An MCXIX. *Quoi qu'il en soit, cette* Bulle *appartient à cette année* (1118); & *l'on s'y est servi de l'Année Pisane, commencée le 25 de Mars. Au mois d'Août de l'année suivante* 1119, *bien loin que* Gélase *fût en Italie, il n'étoit plus vivant.* Il paroît que *Baronius* & le *Rossi* n'avoient que des Copies de cette *Bulle*, dont peut-être, de leur tems, les Originaux n'existoient plus dans les Archives du Vatican, ni dans celles de l'Eglise de Ravenne. Il est visible que, dans la Copie de *Baronius*, la date du jour est fausse. *Gélase* n'a pas pu, le 1 de Septembre, signer cette *Bulle* à Rome, c'est à dire dans les environs, puisqu'il arriva le lendemain à Pise. L'Abbé *Fleuri* ne devoit pas, Liv. 66, N. L, adopter cette date. Il faut donc s'en tenir pour la date du jour à la Copie du *Rossi*. Je veux bien croire que le Rédacteur de la *Bulle* s'est servi de l'Année Pisane. Il se pouroit cependant que *MCXIX* fût une faute des Copistes dans les deux Copies; & que dans les Originaux, il y eut *MCXVIII*.

(2) 1°. Les Privilèges, dont je viens de parler, sont rapportés par D. *Constantin Gaëtani*, dans sa *Note* 30 sur la *Vie de Gélase II*, par *Pandulf de Pise*.

2°. On va voir, quelques lignes plus bas, pourquoi l'Eglise Cathédrale de Pise est appellée Primatiale. Dans la même *Note*, D. *Constantin* copie un Fragment d'une *Vie de Simon Saltarelli*, Archevèque de Pise, conservée en Mst. chés les Dominicains de Florence; & ce Fragment dit qu'en récompense des services rendus par les Pisans au Saint-Siége & à la Religion, *la Métropole de Pise a mérité d'être la plus honorée de toutes celles d'Italie. Celui qu'on a déclaré Archevêque de cette Ville, dès qu'il met le pied dans la Métropole, est revêtu du titre de* Légat à Latere. *De plus, pour parler suivant notre usage, il est qualifié* Comte Palatin, & Primat de Corse & de Sardaigne. *De plus encore, à certaines fêtes, ainsi que le Pape, il se sert du* Pallium; & , *quand il entre dans l'Eglise, on allume devant lui de l'Etoupe, come on fait devant le Pape. Il est aussi décoré*

d'Evêques, d'Abbés & de Seigneurs des Roïaumes de France, de Bourgogne & d'Espagne viènent l'y visiter. Louis *le Gros* envoie l'Abbé *Suger* lui faire offre de sa part de tous les secours qu'il pouvoit espérer de lui. Les Peuples prènent part à la disgrace de ce Pape ; &, par tôut, sur son passage, lui font des présens, ensorte que sa Cour amasse prodigieusement d'or & d'argent. *Ponce*, Abbé de Clugni, lui fournit trente chevaux & voitures, & *Hugue*, Abbé de Saint-Gille, dix, avec lesquels il parcourt diverses Villes de ces Provinces, & s'arrête principalement dans celles de Toulouse, de Lion & de Vienne.

L'Eglise de Come avoit alors deux Evêques. Lorsqu'en 1084, l'Evêque *Réginald* mourut, *Henri III* pourvut de cette Eglise

de toutes les marques du Souverain Pontificat, hors de l'ornement de tête, ensorte qu'en le voïant en cet état, il s'en faut peu qu'on ne le prène pour le Pape. Les mêmes jours, chacun peut voir avec beaucoup de plaisir & de vénération ceux que nous appellons Chanoines & Chapellains, *parés, les premiers* (les Dignitaires) *de l'habit des Cardinaux, & les autres* (les simples Chanoines) *des Ornemens des Evêques.*

3°. Dans la première Partie de ce Tome, j'ai dit quelque part, que les Pisans emploïèrent les riches dépouilles des Sarasins à bâtir une nouvelle Cathédrale. L'anciène, dédiée à Ste. *Réparate* étoit petite & tomboit en ruine. La nouvelle étoit entièrement achevée, lorsque *Gélase II* vint à Pise. D. *Constantin*, dans la même *Note*, rapporte d'après un ancien *Lectionaire* Mst. de cette Cathédrale, l'Histoire de la Dédicace, conçue en ces termes. *L'an de l'Incarnation de Notre Seigneur* Jésus-Christ *MCXIX* (*à la manière de Pise*), *Indiction XII, le VI des Calendes d'Octobre* (26 de Septembre), *le Souverain Pontife de la grande Ville de Rome & de l'Eglise Universelle* Gélase II, *consacra la nouvelle Eglise des Pisans en l'honeur de la glorieuse, & toujours triomphante Vierge* Marie. *Il eut pour Aides & pour Consécrateurs avec lui un très grand nombre d'Evêques de la Ville de Rome, de Toscane, & de Sardaigne. Une foule de Prêtres & de Diacres-Cardinaux de l'Eglise Romaine, y furent présens. L'Eglise de Lucque & les siens aiant une place distinguée, & les autres Chanoines y assistèrent ; & firent, avec les Abbés & les Prieurs, le service des Reliques, & des autres parties de la Dédicace. Le jour même de cette cérémonie, pendant la célébration de la Messe, le Pape, en présence de la foule innombrable des Toscans, confirma, tant par un Privilége que de sa propre bouche, à la sainte Eglise de Pise le haut rang de Métropole. Or la multitude des Clercs, des Laïcs, & des Femmes, venus ce jour-là, fut si grande, que persone ne se souvenoit que, de notre tems, il s'en fût trouvé de pareille en un même jour. Mais, durant les 8 jours suivans, il ne cessa pas de venir autant de monde des Villes, des Bourgs & des Campagnes .... Le Pape mit dans le saint Autel* (de la nouvelle Eglise) *les Reliques qu'il trouva dans celui de l'anciène......... En mémoire de cette Consécration si solemnelle, il accorda, pour le jour de l'Anniversaire, le second jour de Pâque, & le jour de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie, à l'Archevêque le droit d'aller en Procession sur un cheval couvert d'une longue housse blanche. On marche deux à deux à ces Processions. Six Clercs en Chapes y portent à cheval six étendarts ; & les six Couriers de la Ville sont obligés, par ordre du Podestà, de leur fournir les chevaux. Tout le Clergé, revêtu d'ornemens, suit ces chevaux de la manière qu'on a dit ; &, par le Privilége du Pape, il est établi que l'Archevêque se serve, ces jours* (*de Procession*) *& six autres fêtes de l'année, du* Pallium ; *ce qu'il y a de plus éminent dans les fonctions Pontificales ; & que, pour marque de sa Légation Métropolitaine, il ait l'honeur de faire porter la Croix devant lui, non seulement dans le Diocèse de Pise : mais encore dans toute l'Ile de Corse.*

Hartwick, que les Comasques ne reconnurent point pour leur Evêque, parcequ'ils ne l'avoient pas eux-même élu canoniquement : mais la Faction de l'Empereur fut assés puissante pour les empêcher d'en élire un autre. *Hartwick* mourut vers 1094. Alors le Clergé & le Peuple de Come élurent l'Archiprêtre de la Cathédrale, GUI *de' Grimoldi*, du Bourg de Cavallesca, distant de deux milles de la Ville ; &, dans le même tems, l'Empereur *Henri IV* investit de cet Evêché LANDULF *de Carcano*, Milanois, Chanoine ordinaire de Milan, lequel fut sacré par *Ulric*, ou *Vodolric*, Patriarche d'Aquilée, Métropolitain de Come, le même à qui l'Empereur *Henri IV* confia la garde du Pape *Paschal II.* Le Pape *Urbain II*, passant par Milan, en 1095, déclara *Landulf* Simoniaque ; & confirma vraisemblablement l'élection de *Gui*, qu'il fit apparemment sacrer par des Evêques de sa suite ; & qui, depuis, exerça librement ses fonctions dans la Ville & dans presque tout le Diocèse. *Landulf*, s'étant emparé du Château de Saint-George près du Village de Magliaso dans la *Pieve* d'Agnio, n'étoit reconnu pour Evêque, que par très peu de gens. Cette Année, *ADAM de Piro* & *GAUDENZIO de Fontanella* (1), Consuls de Come, après avoir pris l'avis des Décurions, ou Sénateurs, vont, pendant la nuit, avec des Troupes, surprendre le Château de Saint-George, tuent *Otton*, Chevalier Milanois & *Lafranc*, ou *Blanc*, Neveux l'un & l'autre de l'Evêque *Landulf*, qu'ils prènent lui-même, & qu'ils remètent les mains liées à l'Evêque *Gui*. Les Veuves d'*Otton* & de *Lafranc*, accompagnées de leurs Parens, vont aussitôt à Milan ; & se présentent, aiant sur elles les Habits sanglans de leurs Maris, & tendant les bras en forme de croix, devant l'Archevêque JOURDAIN *de Clivi*, qui, dit l'Auteur original, *gouvernoit alors Milan* (2) ; & lui demandent justice. Leurs plaintes ont d'autant plus d'effet, que les Troupes Comasques, après la prise du Château de Saint-George,

(1) Ces Consuls étoient de deux anciènes Familles Patriciènes de Come. Celle *de Fontanella* ne subsiste plus depuis longtems. Celle *de Piro* doit actuellement être éteinte. Il n'y en avoit plus en 1724 qu'un seul Mâle, qui, s'étant fait Clerc Régulier Somasque, s'étoit privé de l'espérance de continuer son nom. Il avoit une Sœur unique, appellée *Marie-Anne*, alors femme depuis plusieurs années du Comte *Jean-André Imbonati*, Noble Comasque.

(2) *Qui tunc regebat Mediolanum.* C'est ce que dit le *Poète Anonime* de la *Guerre de Come*, dans quelques lignes de Prose, qui précèdent son Ouvrage. Ce témoignage d'un Auteur contemporain confirme ce que l'on a vu plus haut touchant l'autorité des Archevêques de Milan dans le nouveau Gouvernement Républiquain de leur Ville. Cette autorité ne pouvoit être que très grande, parceque les Archevêques, à l'exemple des Papes, ne faisoient aucune difficulté d'abuser, come on le va voir, de leur Autorité Spirituelle.

EVÈNEMENS sous le règne d'HENRI IV.

avoient poursuivi celles de l'Evêque *Landulf* jusque sur le Territoire de Milan, où même elles avoient fait quelque dégât. Les Nobles & les Bourgeois du Conseil de Milan, demandent vangeance à grands cris; & l'Archevêque, qui vraisemblablement ne se fatiguoit pas beaucoup à lire l'Ecriture Sainte (1), attise le feu par ses plaintes du tort que les Comasques avoient fait à divers lieux de son Diocèse. Il fait plus. Il ordone que l'on ferme les Eglises, & défend de les rouvrir jusqu'à ce que le Peuple de Milan se soit vangé, par l'épée, de la méchanceté des Comasques (2). Les Milanois prènent aussitôt les armes; marchent à Come; & livrent bataille près de Monte-Baradello. Les Comasques, surpris, mis en déroute, & se trouvant inférieurs en forces, abandonent leur Ville pendant la nuit; & se cantonent sur la Montagne. Les Milanois, entrés dans la Ville, en font le pillage, délivrent l'Evêque *Landulf*, & mètent le feu dans différens endroits. Les Comasques, qui les observoient du haut de la Montagne, choisissent le tems qu'ils les voient dispersés pour piller, fondent tout à coup sur eux, en tuent un grand nombre, en prènent un plus grand, mètent les autres en fuite, & restent maîtres de leur Ville. La fin malheureuse de cette Expédition ne fait qu'animer de plus en plus les Milanois à la vangeance. *Dans ce même tems les* Marquis *& les* Comtes *de la Lombardie s'assemblent à Milan, pour exposer, en présence des* Evêques *Suffragans de ce Siége & d'autres de la Province, l'innocence de l'*Empereur, *& lui concilier la bienveillance de l'Archevêque & des Evêques. C'est pourquoi les* Evêques, *assis dans le Palais de Milan* (3) *avec l'Archevêque, écoutent attentivement les* Marquis *& les* Comtes, *qui parloient de l'*Empereur *come ses fidèles Sujets, & dont les discours font croire à beaucoup de gens, que ce Prince n'avoit pas été dans le cas d'être excommunié. Mais, pendant que l'*Archevêque *& les* Evêques *disputent avec chaleur contre les*

(1) *Che ben dovea dar poco guasto alla Scrittura.* Muratori, *Annal.* T. VI, p. 394.

(2) *Nisi materiali gladio vindicaret malitiam* Cumanorum. *Landulf le Jeune*, Chapitre 34.

(3) Le Palais de la Ville. Le lieu montre que cette Assemblée étoit purement politique. Les *Marquis* & les *Comtes* avoient voulu conférer avec l'*Archevêque* & les *Evêques* pour assurer la tranquillité de la Province, en reconciliant avec l'*Empereur* les *Prélats* & les *Villes*, où leur pouvoir prévaloit. Mais, imbus des nouvelles maximes de Rome, les *Prélats* n'étoient rien moins que disposés à se prêter aux vues pacifiques de sages Militaires, amis du Bien de l'Etat.

EVÈNEMENS sous le règne d'HENRI IV.

Marquis, *les* Comtes, *les* Ducs *&* *les* Rois (1), *les* Nobles *& les* Bourgeois de Milan *jurent, sous le Porche de la Cathédrale, de faire la guerre aux* Comasques *jusqu'à ce qu'ils aient détruit* Vico *&* Coloniola (2) *& même la Ville. Les Partisans de l'Evêque* Gui *s'opposent avec courage aux effets de ce serment: mais* Ardoin, *Avoué de cet Evêché* (3), *s'entend avec les Milanois, & contribue beaucoup à ce que leur serment ait son exécution. Quoi qu'il en soit, les efforts de l'un & de l'autre ont été, dit-on, une semence d'iniquité. De quelle semence Home vivant vit-il jamais provenir tant de mauvaises actions? Les fruits de cette semence sont grand nombre de très agréables Châteaux & de Places très fortes brûlées & détruites, de part & d'autre, quoiqu'injustement, avec leurs Habitans & les Métairies de leurs dépendances; & grand nombre de Bâtimens de guerre submergés dans les Lacs* (4), *avec ceux qui les montoient, c'est à*

(1) Ils disputoient au sujet des Droits incontestables des Souverains à l'égard de la Collation des grands Bénéfices; droits auxquels les *Ducs*, les *Marquis* & les *Comtes*, Souverains eux-même, participoient en quelque chose par la concession du Seigneur suprême.

(2) La Ville de Come, par sa position & sa forme, réprésentoit, en quelque sorte, une Ecrevisse. La Ville étoit le Corps. Un Faubourg, qui s'appelle aujourd'hui *Borgo di Porta Torre*, bati sur une langue de terre avancée dans le Lac de Lar, étoit la Queue. Les deux Faubourgs, només dans le Texte, bornant les deux anses du Lac, formées par la langue de terre, étoient les pinces de l'Ecrevisse. Au couchant de la Ville, étoit celui de *Vico*, qu'on nome encore *Borgo di Vico*. Au Nord étoit celui de *Coloniola*, nomé pour lors à Come *Cluniola*. Son nom présent est *Borgo di Sant Agostino*. La forme de Come l'a fait appeller *Cancrina Urbs*.

(3) *Landulf*, du 34ᵉ. Chap. de qui je traduis ceci, se trompe apparemment, en faisant de cet *Ardouin* l'Avoué de l'Evêché de Come; *ejusdemque Episcopatus Advocator*. Pour le dire en passant, on retrouve dans ce mot *Advocator*, celui d'*Avogador* en usage à Venise. *Sassi*, loin de soupçoner une erreur de la part de *Landulf*, accuse, *Note* 17 sur ce Chap. le P. *Tat.*, d'avoir eu tort, à l'année 1124, de ses *Annal. de Come*, de dire *Ardouin* de la *Famille degl' Avocati*. Cette Critique me paroît fausse. Ce fut en 1123 qu'*Ardouin*, Commandant du Fort ou de la Tour de Meleno, se vendit aux Milanois, leur livra ce Poste & les Bâtimens que les Comasques y avoient, & se mit à faire la guerre à sa patrie sur le Lac & par terre. Il est nomé par le *Poëte Anonime de Come*, Vers 729, *Arduinus Advocatensis*; ce qui me paroît ne pouvoir signifier que *è* Gente *Advocatensi*, de la *Famille des Avocati*. Le P. *Stampa*, savant Editeur de ce Poëte, dit, dans une *Note* sur cet endroit, *Arduino de Advocatis*; &, dans sa *Suite chronologique de cette Guerre*, année 1123, *Arduinus Advocatus*, sans ajouter *Ecclesiæ*, ou *Episcopatus*. Les Ecrivains de Come doivent avoir été mieux instruits, que le *Sassi*, de ce qui concerne les Familles de leur Ville. Je pense donc que *Landulf*, Milanois, connoissant peu l'intérieur de Come, & trompé par l'equivoque du mot *Advocatus*, a fait d'un nom de Famille, un nom d'Office. Il se pouroit cependant qu'*Ardouin Avocato* fût alors Avoué (*Advocatus*) de l'Eglise de Come. Peut-être même sa Famille n'étoit-elle appellée *d'egl' Avocati*, que parcequ'elle possèdoit héréditairement l'Avouerie de cette Eglise. Ainsi, les *Visconti* de Milan tiroient leur nom de ce que la Charge de Vicomte (*Visconte*) avoit été longtems héréditaire dans leur Famille.

(4) De Lar & de Lugano.

dire une multitude innombrable d'Homes. Enfin la Ville de Come elle-même, abandonée de ses Citoïens, voit tous les jours ses ruines en répandant des larmes. Telle est l'idée que LANDULF *le Jeune*, en prenant un détour assés ingénieux pour blâmer ses Concitoïens de Milan, nous done de cette guerre, dans laquelle il perdit un de ses Frères. Elle dura près de dix ans. Nous en avons un détail exact dans le *Poëme* de l'*Anonime de Come* : mais la nature de cet Ouvrage ne me permètra d'en dire que ce qu'il y a de plus essentiel.

1119.

LE Pape *Gélase II* avoit indiqué, l'année précèdente, un Concile à Rheims (1), dans lequel son intention étoit de terminer la grande Affaire des Investitures. *En attendant, il visita*, dit MURATORI (2), *quelques Villes & quelques Eglises. Il vint un grand nombre de Prélats & d'Ambassadeurs lui rendre leurs respects ; & les Historiens observent, que la connoissance que l'on eut de sa pauvreté, lui fit venir de tous côtés, pour subvenir à ses besoins, une immense quantité de présens & d'argent, soit que l'on donât volontairement, soit qu'on obéît à ses ordres. Quoi qu'il en soit,* Ordric Vital *en prend occasion de mal parler de lui* (3). *Ce bon Pape se transporta, suivant le* Cardinal d'Aragon, *à Montpellier, à Toulouse, en Auvergne. D'autres le font aller à Vienne, ensuite à Lion, puis à Mâcon. Dans cette dernière Ville, un commencement de Pleurésie se joint à la Goutte, qui le faisoit souffrir. Il s'étoit mis en chemin pour aller au Monastère de Clugni. C'est pourquoi, bien que malade, il presse son voïage, jusqu'à ce qu'il arrive, come il le desiroit, dans ce saint lieu. Son mal s'y étant augmenté de plus en plus, il rend son ame au Créateur le 29 de Janvier.*

(1) On peut voir, à son Art. *Col. des Papes*, qu'on s'est trompé, lorsque, d'après l'*Abbé d'Ursperg*, on fait tenir, par ce Pape, en cette année, un Concile à Vienne.

(2) T. VI, p. 395.

(3) Cet Historien parle, Liv. XII, sous l'année 1118, d'un Concile mixte, qui se tint à Rouen, le 7 d'Octobre, auquel le Roi *Henri I.* fut présent. *Là*, Conrad, *Clerc de Rome*, dit-il, *& Légat du Pape Gélase*, se plaignit par un discours très éloquent, come enivré dès son enfance des Sciences des Laïcs, *de l'Empereur* Charle (il faut *Henri*), *cruel destructeur des bones œuvres & des édifices du Pape* Paschal, *& barbare persécuteur des Catholiques. Il y joignit des lamentations touchant le Faux-Pape* Bourdin, *invaseur du Siége Apostolique, & les tribulations de beaucoup de sortes dont l'Eglise étoit affligée vers la Toscane. Il parla de plus de l'exil, auquel les tempêtes, qui s'élevoient, avoient réduit le Pape* Gélase, *qui déja se trouvoit en deça des Alpes ; & demanda le secours des Prières de l'Eglise de Normandie, & plus encore celui de son argent.*

Les Historiens les meilleurs & les plus accrédités s'accordent sur ce jour précis ; & ceux qui le disent mort quelques jours plustôt, ne méritent point de créance. Son Corps est inhumé dans l'Eglise de Clugni. Se sentant près de mourir, il avoit mandé les Cardinaux, qui l'accompagnoient, & leur avoit proposé de lui doner pour successeur *Conon*, Evêque de Palestrine (1). Celui-ci, s'excusant sur sa propre foiblesse, & sur le besoin que l'Eglise avoit d'une tête plus forte que la siène, avoit lui-même nomé pour cette grande charge GUI *de Bourgogne*, Archevêque de Vienne. Ce Prélat, qui venoit trouver le Pape à Clugni par son ordre, en apprend la mort en chemin, & continue sa route. Les Evêques, les Cardinaux, les Clercs & les Laïcs Romains de la suite de *Gélase*, assemblés, le 1 de Février, élisent Pape l'Archevêque de Vienne, qui refuse longtems de consentir à son élection, qui lui paroissoit peu légitime, & qui pouvoit très bien n'être pas approuvée à Rome; & ne l'accepte enfin qu'à condition de ne point prendre les marques du Pontificat jusqu'à ce que le consentement de Rome soit venu. Ses Electeurs dépêchent aussitôt à leurs Confrères restés en cette Ville; &, par les soins principalement de PIERRE *de* LÉON, dont le fils *Pierre*, Cardinal-Diacre, avoit suivi *Gélase*, on y confirme, le 1 de Mars, l'élection de *Gui*, qui, dans le courant de ce mois est intronisé dans son Eglise Cathédrale de Vienne, sous le nom de *Calixte II* (2). Il se rend ensuite en Languedoc; & le 6 ou le 7 de Juin, ou le 9 de Juillet, il y tient un Concile (3) avec des Archevêques, des Evêques, & des Abbés de Provence, de Languedoc, de Gascogne,

(1) *Muratori*, p. 396, se trompe, en le nomant *Otton*.

(2) Voïés dans son Art. *Col. des Papes*, pp. 935-9, ce que *Muratori*, dont j'adopte le sentiment, dit à ce sujet. L'Abbé *Fleuri*, Liv. 67, N. I, dit, en suivant de mauvais guides, que ce Pape *fut couroné solemnellement à Vienne par* Lambert, *Evêque d'Ostie, le Dimanche de la Quinquagésime neuvième de Février* 1119. C'est ce qui ne pouvoit pas se faire. Il faloit le tems d'avoir réponse de Rome. La date du Dimanche de la Quinquagésime est prise de la *Chronique de Vezelai*, dont l'Auteur s'est mal expliqué. Ce qu'il dit se doit entendre de ce qu'il se fit à Vienne, ce Dimanche, une publication solemnelle de l'élection de *Calixte*. Il y a faute dans le Texte de *Pandulf de Pise*. Il y est dit, qu'après la mort de *Gélase II* le Siége vaqua *XV jours*. Les Copistes ont altéré le chifre. Il devoit y avoir *XXXI jours*; c'est le tems écoulé depuis la mort de *Gélase*, 29 de Janvier, jusqu'à la confirmation de l'élection de *Calixte*, faite à Rome le 1 de Mars.

(3) On a dans le T. X *des Concil.* un Extrait de celui-ci tiré du Livre du Camérier *Cencius*; & la petite *Préface* de cet Extrait le dit tenu le *VIII des Ides* (6) *de Juin*; & *Bernard de Gui*, le *VII des Ides* (7) *de Juin*: mais le Recueil d'*Udalric de Bamberg* le date du *VII des Ides* (9) *de Juillet*. Si quelques Anciens ont mis ce Concile en 1120; c'est en se servant de l'Année Pisane.

d'Espagne & de Bretagne. Il s'y publie dix Canons, dont le 1^r^. & le 9e. ont pour objet la Simonie; & le 6e. « défend de con- » traindre les Clercs à rendre, à cause de leurs Bénéfices Ec- » cléſiastiques, aucun ſervice aux Laïcs ». Les Papes vont tou- jours à leur but. Cette énonciation vague donoit atteinte aux droits, que les Souverains & les Seigneurs avoient d'exiger certains ſervices des Eccléſiaſtiques, leurs Vaſſaux, à raiſon des *Fiefs*, qu'ils tenoient d'eux, & qui faiſoient le tout, ou partie du Domaine des Bénéfices Eccléſiaſtiques. *Calixte* ſe diſpoſe enſuite à ſe rendre à Rheims pour le Concile convo- qué par ſon Prédéceſſeur. Depuis ſon élection à Clugni, *Conon*, Evêque de Paleſtrine, nomé par *Gélaſe*, Légat en Allemagne, étoit allé remplir cette Légation. Il y tient deux Conciles, l'un à Cologne, & l'autre à Fritzlar. Dans tous les deux, il dénonce l'excommunication, prononcée par *Gélaſe* au Concile de Ca- poue contre l'Empereur & l'Antipape; &, dans le dernier, il fait réſoudre de tenir inceſſamment à Wuirtzbourg une Diète générale des Princes Germaniques, où l'Empereur ſera tenu de venir ſe juſtifier en perſone, ou ſera dépoſé, quoiqu'ab- ſent. *Henri*, retourné de Lorraine en Italie, n'eſt pas pluſtôt informé de cet attentat ſéditieux, l'ouvrage du Miniſtre du Pape, que, tranſporté de colère, il laiſſe l'Impératrice ſa Femme & des Troupes en Italie, & repaſſe rapidement en Allemagne, où l'on n'attendoit rien moins que ſa préſence. Sa colère ſe ſignale par des exécutions militaires; & ſon exemple fait pren- dre les armes de tous côtés. Ce n'eſt dans toutes les Provinces, que courſes, pillages, incendies; & la fureur du ravage eſt portée ſi loin, qu'on ne reſpecte pas même la Trève de Dieu, dont l'obſervation avoit été promiſe par tant de ſermens. *C'eſt pourquoi* HENRI, *preſſé*, dit l'ABBÉ d'URSPERG (1), *par les Députés des Evêques & des Princes de tout le Roïaume, con- ſent de tenir à Tribur une Diète générale, & promet d'y ſatiſ- faire, ſuivant ce que les Princes décideront, à tout ce qu'on lui reprochera. Dans cette Diète, aſſemblée vers le Rhin, l'Em- pereur, prenant, en eſprit de concorde, également conſeil de ſes Ennemis & de ſes Amis, done ordre que, dans toute l'étendue du Roïaume, on rende à chacun ce dont on l'avoit pu dépouil- ler; & fait rentrer dans ſa main tout ce que les anciens Rois avoient poſſèdé come appartenant à leur Fiſc; & la Diète ordone le rétabliſſement de la paix dans toutes les Provinces: mais,*

(1) Année 1119.

par l'évènement, cette paix ne procura pas de grands avantages. Il se trouve à cette Assemblée des Députés de Rome, de Vienne, & de diverses Eglises, qui tous confirment l'élection du Seigneur Calixte. *Tous nos Evêques lui promètant obéissance, approuvent la tenue du Concile, auquel on les invitoit, pour les environs de la fête de S.* Luc; *& le Roi promet de s'y trouver lui-même pour y travailler à la reconciliation de l'Eglise universelle. C'est ce qu'avoient obtenu de lui l'Evêque de Chalons* (1), *& l'Abbé de Clugni* (2) *qui l'étoient venus trouver à Strasbourg. Mais, si l'on veut être parfaitement instruit de ce Concile, on en trouvera tout le détail élégamment exposé, dans un* Ecrit *d'un certain Scholastique appellé* Hesson (3). *On y verra l'Empereur consentir à faire la paix entre l'Empire & le Sacerdoce; de plus, non pas assister à ce Concile, tenu le 20 d'Octobre, en présence d'une multitude innombrable de Clercs & de Laïcs, & présidé par le Pape* Calixte II *entouré de 426 Pères* (4): *mais pourtant se présenter dans le voisinage, entrer en conférence avec les Légats du Seigneur Pape, enfin demander un second délai pour se défendre dans une Diète générale des Princes au sujet des Investitures Ecclésiastiques, auxquelles on le pressoit si fort de renoncer; en dernier lieu, la paix ne s'étant point faite entre l'Empereur & l'Apostolique, celui-ci confirmer les Décrets de ses prédècesseurs; ajouter courageusement quelques autres choses, que les circonstances exigeoient; &, finissant ainsi le Concile après 12 jours* (5), *permètre à tous de s'en retourner chés eux, munis de la bénédiction Apostolique.* C'est du Concile de Rheims, que l'*Abbé d'Ursperg* veut parler. *Calixte*, s'étant rendu dans cette Ville, y trouve 15 Archevêques, plus de deux çens Evêques, un très grand nombre d'Abbés, & beaucoup de Clercs revêtus de Dignités Ecclésiastiques, outre une multitude immense d'autres Clercs & de Laïcs. L'ouverture du Concile se fait, le lundi 20 d'Octobre, dans la Nef de l'Eglise Métropolitaine, devant le Crucifix; & le Pape déclare, « Qu'il » ėst principalement assemblé pour l'extirpation de la Simonie » par l'abolition des *Investitures* ». Durant quelques jours, avant la tenue du Concile, les Evêques d'Ostie & de Châlons, le Cardinal *Gregoire* & l'Abbé *Ponce* avoient continué les

(1) *Guillaume de Champeaux.* (2) *Ponce.*

(3) *Tengnagel* l'a fait imprimer dans ses *Monumenta vetera*, &c. Je le traduirai dans la septième *Note* après celle-ci.

(4) Archevêques, Evêques, & Abbés. Il faloit 427.

(5) Il faut 11.

Négociations entamées à Strasbourg. L'Empereur étoit alors en Lorraine avec une Armée, dit-on, de trente mille Homes; & les Légats, qu'il avoit reçus entre Verdun & Mets, étoient convenus avec lui des conditions de la paix & d'une conférence, qu'il auroit avec le Pape à Mouson, pour la conclure. Sur le comte qu'ils en rendent au Concile, le Pape, de l'avis des Pères, quite Rheims, le Mercredi 22, pour se rendre au lieu de la Conférence: mais, par l'effet d'une terreur, véritable ou feinte de sa part, ou de celle de ceux qui l'accompagnoient, & dont la cause, ou le prétexte étoient quelques Troupes Impériales, éparses dans la Campagne, il a peu d'empressement de s'aboucher avec l'Empereur. Il envoie ses Légats demander à ce Prince l'exécution de ses promesses. Ils s'en acquitent avec une hauteur très capable de l'empêcher de les tenir. Il ne le refuse cependant point: mais, aiant a perdre un Droit hérité de ses prédécesseurs, il demande le tems d'assembler une Diète pour conclure la paix de l'avis de tous les Princes de ses Roïaumes. C'ètoit le Samedi 25. Les Légats repartent, en lui déclarant que la paix ne peut pas se faire. Dès le jour même, il fait demander au Pape, par le Comte de Troies qui l'escortoit, de remètre la Conférence au Lundi suivant, qu'il accomplira tout ce qu'il a promis. Sur le rapport de ses Légats, le Pape ne voit dans les délais de l'Empereur que de la mauvaise volonté. Dieu seul pouvoit savoir si le Pape se trompoit. Rien ne nous apprend la véritable résolution d'*Henri* (1). Quoi qu'il en soit, la fraïeur de *Calixte* & de sa suite redouble si fort, que le Dimanche il part avant le jour, & revient à Rheims si rapidement, qu'aiant fait vingt lieues, il arrive assés tôt dans la matinée pour célèbrer la Messe, & sacrer un Evêque. Un des Légats rend comte au Concile du voïage du Pape & de ses suites. *Calixte*, n'aiant pu s'y trouver le Mardi, parcequ'il étoit incommodé, vient à la Session du Mercredi. Son dessein étoit de publier les *Décrets*, & de faire la clôture : mais la lecture des *Décrets* dure jusqu'à la nuit.

(1) *Il fut traité de la paix*, dit *Muratori*, p. 398, *entre l'Empereur & les Légats du Pape: mais, après avoir promis & repromis, il se refusa, sous divers prétextes, à tout accommodement ; & trompa quiconque croïoit la paix déja faite.* C'est parler trop légèrement d'*Henri IV*, qui se trouvoit dans le cas de faire sa paix avec le Pape, & qui, deux ans après, ne se rendit nullement difficile sur les conditions. *Muratori* dit tout de suite : *Nous apprenons de* Falcon de Bènevent *que* Landulf, *Archevêque de Bènevent, tint aussi, cette année, avec ses Suffragans un Concile, auquel il se trouva quelques Cardinaux Romains.* Il n'est point parlé de ce Concile dans la Collection du P. *Labbe*.

Celui qui concernoit les *Investitures*, conçu d'une manière trop générale, cause une longue dispute; parceque les Laïcs s'imaginoient que le Concile leur vouloit ôter les Dîmes & les autres Biens ecclésiastiques qu'ils possèdoient en Fiefs depuis longtems. Le *Canon* réformé, ne parlant plus que des Evêchés & des Abbaïes, passe le lendemain sans contestation. Ce jour-là donc, Jeudi 30 d'Octobre, *l'Evêque de Barcelone, petit de taille & maigre : mais célèbre par son érudition, son éloquence & sa piété, fait*, dit ORDRIC VITAL (1), *un Discours ingénieux & profond sur la Dignité Roïale & Sacerdotale, que tous ceux qui le pouvoient entendre, écoutent avec une grande avidité. Ensuite le Pape, chagrin, excommunie* (avec l'appareil des Cierges allumés, puis éteints), *l'Empereur* Henri (2), *qui combatoit contre Dieu* (3), *le Faux-Pape* Bourdin, *& leurs Fauteurs. Il leur associe & frape pareillement d'Anathême jusqu'à résipiscence d'autres grands Pécheurs, qui, repris souvent en public, étoient restés incorrigibles. Enfin il ordone qu'on publie les* Canons *du Concile de Rheims.* (Le Cardinal) JEAN de Crême *les avoit dictés de l'avis du Sénat Romain* (4); Jean, *Moine de Saint-Ouen de Rouen, les avoit écrits; &* Chrisogon, *Diacre* (-Cardinal) *de l'Eglise Romaine, les récite à haute & intelligible voix* (5). Voici les *Canons* de ce Con-

(1) Livre XII.

(2) *Ordric Vital* nome ici cet Empereur *Charle-Henri.* Dans un autre endroit il ne l'appelle que *Charle.*

(3) *Imperatorem Tleomachum.*

(4) C'est à dire des Evêques & des Cardinaux Romains, qui, venus en France avec *Gélase II*, se trouvoient à la suite de *Calixte II.*

(5) Dans le T. X des *Conciles*, après les *Actes du Concile de Rheims* tirés d'*Ordric Vital*, on trouve col. 872-8; *Ejusdem* Concilii Acta *descripta in Commentariolo* Hessonis *Scholastici*, dont voici la traduction. *L'*Evêque de Châlons *& l'*Abbé de Clugni *vinrent à Strasbourg trouver le* Roi, *pour traiter avec lui de la paix & de la concorde entre l'Empire & le Sacerdoce. Le* Roi *leur demandant conseil sur la manière de faire cette paix sans diminution de sa puissance roïale; l'*Evêque *prit la parole & répondit:* Seigneur Roi, si vous desirés avoir une véritable paix, il faut que vous renonciés absolument à l'*Investiture des Evêchés & des Abbaies.* Et, pour que vous soïés certain qu'en cela vous ne souffrirés aucune diminution de votre puissance roïale, sachés qu'élu dans le Roïaume de France, je n'ai rien reçu de la main du Roi avant ni depuis ma consécration; & cependant, à l'égard du Tribut, de la Milice, des Péages & de toutes les choses appartenantes à l'Etat, ancièmement donées par les Rois Chretiens à l'Eglise de Dieu, je le sers aussi fidèlement, que vous servent, dans votre Roïaume, vos Evêques, dont l'*Investiture*, continuée jusqu'à présent, a causé cette discorde, & vous a fait encourir la Sentence d'Anathême. *A cela le* Roi, *levant les mains, fit cette réponse.* Eh bien, *dit-il!* Qu'on fasse de même. Je ne demande rien de plus. *Alors l'*Evêque *ajouta*: Si donc vous voulés renoncer aux *Investitures*, & rendre les biens des Eglises, & de ceux qui se sont emploïés pour l'Eglise, nous travaillerons, avec l'aide du Seigneur, à mètre fin

cile, qui tous ont pour objet des points condamnés par d'autres Conciles, dont j'ai rendu comte dans cette *Epoque*. I. *Ce que les* Décrets *des Saints Pères ont établi touchant la méchanceté simoniaque, nous le confirmons aussi, par le Jugement du Saint-Esprit & par l'Autorité du Siége Apostolique. Si donc quelqu'un, soit par lui-même, ou par quelque autre persone interposée que ce puisse être, vend, ou achète, un Evêché, une Abbaïe, un Doïéné, un Archidiaconé, une Cure* (Presbytera-

à cette querèle. *Après avoir pris conseil des siens, le* Roi *promit de faire toutes ces choses, s'il trouvoit chés le Seigneur* Pape *de la bone-foi & de la Justice, & si l'on rendoit, tant à lui-même qu'aux siens, une véritable paix, & les Biens qu'ils avoient perdus à l'occasion de cette guerre.* L'Evêque, *aiant entendu cela, demanda des assurances de l'exécution de ces Articles, tant pour que leur travail ne fût pas inutile, que pour qu'ils pûssent porter plus aisément le Seigneur* Pape *à faire la paix. Alors le* Roi, *prenant à témoin la Foi Chretiène, & mètant sa propre main dans celle de l'*Evêque *& de l'*Abbé, *promit d'exécuter sans fraude ces Articles. Après lui, l'*Evêque de Lausane, *le* Comte Palatin, *& les autres* Clercs *&* Laïcs, *qu'il avoit avec lui, firent, de la même manière, la même promesse.*

*Après avoir reçu cette assurance, l'*Evêque *& l'*Abbé *retournèrent trouver le* Pape *à Paris* (*a*), *& lui rapportèrent fidèlement ce qu'ils avoient vu & entendu. Le* Pape, *en les applaudissant, répondit ainsi*: Plût à Dieu que ce fût déja fait, si cela se peut faire sans fraude! *Aussi-tôt, aiant pris conseil des* Evêques *& des* Cardinaux, *il renvoïa vers le* Roi *les mêmes* Légats, *en leur joignant de sa Cour* (*b*) *l'*Evêque d'Ostie *& le* Cardinal Grégoire, *afin qu'ils examinassent les Articles avec plus de soin, & qu'ils les arrêtassent par des Ecrits de part & d'autre; & que, si le* Roi *les vouloit exécuter, come il l'avoit promis, ils lui marquassent un jour, où cela se fit, avant la fin du Concile. En l'allant trouver, ils le rencontrèrent entre Verdun & Mets; & lui dirent, «Que le* Pape *le recevroit volon» tiers, s'il vouloit exécuter sa promesse». Le* Roi *parut en être joieux; ce qu'il avoit promis à Strasbourg entre les mains des deux només ci-dessus, il le confirma là pour la seconde fois, en mètant sa propre main dans la main de l'*Evêque d'Ostie, *du* Cardinal Grégoire, *de l'*Evêque de Chalons, *& de l'*Abbé, *« savoir que, la sixième Férie prochaine, IX des Calendes de Novembre* (le Ven» dredi 24 d'Octobre), *il exécuteroit à Mouson, en présence du Seigneur* Pape, *» les Articles contenus dans l'Ecrit, qui suit». Après lui le* Duc Welf (de Bavière), *le* Comte Bérenger, *le* Comte Palatin, *le* Comte Guillaume *& d'autres* Evêques, Clercs *&* Laïcs *en grand nombre jurèrent la même chose. Le* Roi *voulut de son côté que les nôtres lui donassent assurance de la même manière, « Que, s'il » n'y avoit de sa part aucun empêchement, le* Pape *accompliroit le même jour, » ce que son* Ecrit *contenoit». Or l'*Ecrit (*du Roi*) *pour la paix fut tel.* Je *Henri*, par la grace de Dieu, *Empereur Auguste des Romains*, pour l'amour de Dieu, *de S. Pierre*, & du Seigneur *Pape Calixte*, je renonce à toute *Investiture* de toutes les Eglises, & je done une véritable paix à tous ceux qui, depuis le commencement de cette querèle, ont été, ou sont en guerre pour l'Eglise. Je rens aux Eglises & à tous ceux qui se sont emploïés pour l'Eglise, leurs Biens que j'ai; & je les aiderai fidèlement à ravoir ceux que je n'ai pas. S'il naît de-là quelques difficultés, que celles concernant les choses ecclésiastiques soient terminées par un Jugement canonique; & celles concernant les choses séculières, par un Jugement séculier. *L'Ecrit du Seigneur* Pape *étoit ainsi.* Je *Calixte Second*, par la grace de Dieu, *Evêque Catholique de l'Eglise Romaine*, je done une véritable paix à *Henri*, *Empereur Auguste des Romains*, & à tous ceux qui ont été, ou sont pour lui contre les Romains. Je leur rens leurs Biens, que j'ai, qu'ils ont perdus pour cette guerre; & je les aiderai fidè-

(*a*) Il y étoit le 6 d'Octobre. (*b*) *De Latere suo.*

tum), *un Archiprêtré, une Prévôté, une Prébende, des Autels, ou quelques Bénéfices Ecclésiastiques que ce soient, des Promotions, des Ordinations, des Consécrations, des Dédicaces d'Eglise, la Tonsure Cléricale, des Siéges dans le chœur, ou quelques Offices Ecclésiastiques que ce soient, que le Vendeur & l'Acheteur soient soûmis à la peine de perdre leur Dignité, leur Office & leur Bénéfice. S'ils ne reviènent pas à résipiscence, que, percés du glaive de l'Anathême, ils soient, de toute*

lement à ravoir ceux qu'ils n'ont pas. S'il naît de-là quelques difficultés; que celles concernant les choses ecclésiastiques soient terminées par un Jugement canonique, & celles concernant les choses séculières, par un Jugement séculier. *Après ces suretés donées* (de part & d'autre), *les* Légats *retournèrent promtement auprès du* Pape *à Rheims; & rendirent comte dans le Concile de ce qu'ils avoient fait, & de ce qu'ils avoient reçu, tant du* Roi, *que des siens; & désignent en même tems le jour & le lieu de la Conférence* (entre le *Pape* & le *Roi*).

Le (Lundi) XIII *des Calendes de Novembre* (le 20 d'Oct.), *le Seigneur* Pape, *assis dans le Concile général à Rheims, commença par dire, entre autres choses:* Seigneurs Pères & Frères, voici la cause, pour laquelle nous vous avons appelés de païs si éloignés à ce Concile. Vous savés combien de tems l'Eglise a travaillé contre diverses Héréfies; & que, come, par le Jugement du Saint-Esprit, *Simon le Magicien* périt, chassé hors de l'Eglise de Dieu par S. *Pierre*, à qui le Seigneur a dit spécialement: *J'ai prié pour toi*, Pierre, *pour que ta foi ne manque pas; & que, revenant à toi, tu confirmes tes Frères* (Luc 22), de même, jusqu'à notre tems, le même S. *Pierre*, n'a pas cessé, par ses Vicaires, d'attaquer & d'extirper de l'Eglise les Sectateurs de *Simon*. Moi-même, qui suis, bien qu'indigne, son Vicaire tel quel, je desire, par votre conseil & votre secours (*a*), banir de toute manière, avec l'aide de Dieu, hors de l'Eglise, l'*Hérésie Simoniaque*, qui s'est renouvellée contre l'Eglise de Dieu, principalement par les *Investitures*. C'est pourquoi, s'il vous plaît, écoutés nos Frères, lesquels ont porté des paroles de paix entre nous & le *Roi de Germanie* (*b*), vous rendre un comte exact de toute l'Affaire; &, parceque l'Affaire nous intéresse tous, soïés attentifs, chacun suivant sa portée, à me doner le plus sage conseil sur ce qu'il faut faire. *Alors le Seigneur* Pape *chargea l'*Evêque d'Ostie *d'exposer en Latin le détail de l'Affaire à tout le Concile; &*, l'Evêque d'Ostie *en aiant parlé prudemment*, l'Evêque de Châlons *l'exposa, par ordre du Seigneur* Pape, *une seconde fois en sa langue maternelle aux* Clercs *&* Laïcs. *Cela fait, il* (le Pape) *proposa ce jour là même, & le suivant, diverses choses, qu'il renvoia toutes à terminer à la fin du Concile.*

Le jour suivant (le Mardi), *les* Evêques *aiant été d'avis que le Seigneur* Pape,

(*a*) Il y a dans le Texte: *Nostro consilio & auxilio.* La suite du Sens exige, qu'on lise *vestro*.

(*b*) Le Latin dit: *inter nos & Regem dictum Theutonicum*; ce que l'Abbé *Fleuri*, Liv. 67, N. V, traduit: *entre nous & le prétendu Roi des Allemans.* C'est ce que le *Pape* ne peut pas avoir voulu dire, après l'*Acte*, signé par ses Légats en son nom, dans lequel il nome *Henri*, *Empereur auguste des Romains.* Ç'auroit été, dans la circonstance actuelle, une expression de mépris extrêmement déplacée, surtout dans la bouche de *Calixte II*, proche parent d'*Henri*. Dans *Regem dictum Theutonicum*, si *dictum* n'est pas une mauvaise addition de quelque Copiste, c'est une inadvertance de l'Auteur, qui, dans le moment, oubliant que c'est le *Pape*, qui parle, & croïant parler lui-même, a mis, relativement à ce qui précède de sa narration, *Regem dictum Theutonicum*, *ledit Roi de Germanie*, au lieu de mètre simplement *Regem Theutonicum*, *le Roi de Germanie.*

manière, retranchés de l'Eglise de Dieu. II. *Nous défendons absolument que l'*Investiture des Evêchés & des Abbaïes *se fasse par* main laïque. *Qu'ainsi quiconque des* Laïcs *osera désormais doner l'*Investiture *soit soûmis à la vangeance de l'Anathême; & que celui qui l'aura reçue perde, de toute manière, & sans espérance de retour, la Dignité dont il aura été investi.* III. *Nous ordonons que tous les Biens des Eglises, lesquels leur ont été donés par la libéralité des Rois & la largesse des Princes,*

au jour marqué, se rendît à la Conférence pour conclure la paix, & pour examiner par lui-même si cet Home agissoit suivant la vérité; ce jour-là, le Seigneur Pape *parla de cette manière vers la fin du Concile.* Seigneurs Pères & Frères, vous savés combien notre Mère la Sainte Eglise a combatu, du tems de nos Pères, contre l'*Hérésie Simoniaque*, qui s'exerce principalement par les *Investitures*; &, parcequ'il plaît à Dieu tout-puissant offrir, de nos jours, la paix à son Eglise, & que, le jour de la Conférence étant très proche, nous somes forcés d'aller demain au lieu destiné pour cet effet, nous vous prions instamment d'attendre patiemment notre retour; &, si Dieu nous done la paix, d'annoncer la joie commune à tout le Monde. Mais, si notre Adversaire, ce que Dieu détourne, tente d'en agir frauduleusement avec nous (*a*), nous reviendrons en hâte vous trouver; &, come nous souhaitons confirmer avec vous & par vous le Traité de paix, s'il se fait, de même nous tenterons, par le Jugement du Saint-Esprit & par le vôtre, de lancer le glaive de S. *Pierre* contre l'auteur de la fraude, s'il se trouve parjure. *Aiant enjoint ces choses, en vertu de l'obéissance, aux* Archevêques, *aux* Evêques *& aux* Abbés, *il leur ordona de plus, en son absence, & le jour de la Conférence surtout, d'offrir à Dieu des Pseaumes, des Prières & des Sacrifices spirituels, & d'aller nus pieds en Procession de la grande Eglise de Rheims à l'Eglise de Saint-Remi. Le Seigneur* Pape, *aiant ainsi suspendu le Concile, partit, la quatrième Férie* (le Mercredi), *pour aller au lieu de la Conférence, auquel il n'arriva, que la cinquième Férie* (le Jeudi) *avec peine, accompagné de beaucoup de persones. La sixième Férie* (le Vendredi), *aiant appellé dans sa chambre les* Archevêques, *les* Evêques, *les* Abbés *& les autres* Gens savans, *qu'il avoit amenés en grand nombre, il fit lire, en présence de tous, l'un & l'autre* Ecrit *des conditions de la paix. Après qu'on eut lu celui du* Roi, *les* Evêques *se mirent à l'examiner soigneusement, & surtout l'Article qui portoit:* Je renonce à toute *investiture* de toutes les Eglises; *& dirent:* Si le *Roi* agit avec simplicité, ces paroles suffisent: mais elles nous paroissent avoir besoin d'explication, en cas que, sous prétexte de cet Article, il veuille tenter de faire quelque chicane, de peur qu'il n'essaie par hazard de revendiquer les anciènes Possessions des Eglises, ou d'en investir de nouveau les Evêques. *Ensuite on examina très attentivement l'Article où l'*Ecrit *du Seigneur* Pape *disoit:* Je done une véritable paix au *Roi*, & à tous ceux qui ont été, ou sont pour lui dans cette guerre, *de peur « que par doner la paix » on n'entendît quelque chose de plus que rendre la Communion de l'Eglise; & » qu'en vertu de cette Expression, l'Eglise ne fût obligée de recevoir ceux qu'on » avoit opposés aux légitimes Pasteurs, ou que, sans un grand préjudice, elle » ne pût pas soûtenir la déposition de ceux qu'on avoit déposés canoniquement ». Après que toutes choses eurent été murement discutées, l'*Evêque d'Ostie, *le* Cardinal Jean (*de Crême*), *l'*Evêque de Viviers, *l'*Evêque de Châlons, *l'*Abbé de Clugni, *& plusieurs autres furent envoïés au* Camp du Roi, *avec les* Ecrits *dans leurs mains. Lorsqu'ils furent arrivés au Camp, ils montrèrent ces* Ecrits, *dont ils expliquèrent les articles, suivant qu'on en étoit convenu d'un commun avis. Le* Roi, *aiant entendu ce qu'ils lui disoient, nia d'abord absolument qu'il eût rien*

(*a*) Le Texte des Conciles porte: *in toto agere tentaverit.* Il est clair qu'il faut *in dolo*.

ou par l'offrande de qui que ce soit des Fidèles, soient inattaquables & inviolables à perpétuité. Si quelqu'un les enlève, les envahit, ou les retient par une puissance tirannique, que, suivant le Décret *du B.* (Pape) Simmaque, *il soit frapé d'un Anathême perpétuel.* IV. *Qu'aucun Evêque, aucun Prêtre, aucun absolument d'entre le Clergé ne laisse, come par droit héréditaire des Dignités ou Bénéfices Ecclésiastiques. Nous ordonons en outre que l'on n'exige absolument aucun prix du Batême, du*

promis de tout cela (a). L'Evêque de Châlons, *enflamé du zèle de Dieu & ceint de l'Epée de sa parole, répondit alors pour tous :* Seigneur, si vous voulés nier cet *Ecrit*, que nous tenons dans nos mains, & l'explication que vous avés entendue, je suis prêt, en attestant les persones religieuses, qui se trouvèrent entre vous & moi, de jurer sur les Reliques, ou sur l'Evangile de *Jésus-Christ*, que vous avés confirmé ces choses dans ma main, & que j'ai reçu votre serment dans le sens de cette explication. *Convaincu par le témoignage de tous* (ceux que l'*Evêque* attestoit), *il fut contraint d'avouer ce qu'il avoit nié d'abord* (b). *Il se plaignit cependant beaucoup d'eux, « en ce que, par leur con» seil, il avoit promis ce qu'il ne pouvoit exécuter sans diminution de sa puis» sance roïale ».* L'Evêque *lui répondit ainsi :* Seigneur *Roi*, vous nous trouverés en tout fidèles à nos promesses. Car le Seigneur *Pape* ne tend en aucune manière à diminuer, come quelques gens, qui sèment la discorde (c), le disent, l'Etat de l'Empire, ou la puissance du Roïaume. Au contraire, il déclare publiquement à tous qu'ils doivent, de toutes manières, vous servir à la guerre & dans toutes les autres choses dans lesquelles ils avoient coûtume de servir, & vos prédécesseurs & vous. Mais, loin de croire que l'Etat de l'Empire puisse être diminué, parcequ'il ne vous sera plus permis de vendre les Evêchés, vous devriés plustôt espérer que la renonciation à ce que Dieu vous

(a) Ce dut être principalement sur cette première réponse de l'*Empereur*, qu'on l'accusa de n'avoir pas agi sincèrement, & d'avoir refusé de tenir parole. Il faut faire attention qu'il devoit être sur la défiance, après avoir été trompé, come il l'avoit été, dans ses premières Négociations avec *Paschal II.* Les explications, que l'on donoit aux Articles des deux *Ecrits*, lui devoient paroître des piéges; & la première réponse, que l'indignation & la méfiance lui devoient dicter, est qu'il n'avoit pas promis ce qu'on lui disoit. Il résulte de cette réflexion que ceux, d'après le rapport desquels l'Historien parle de cette première réponse, ne la rapportèrent pas telle que l'Empereur l'avoit faite.

(b) Ce que l'*Evêque de Châlons* dit-là suppose qu'en traitant avec l'*Empereur*, il n'avoit pas entendu les Articles de l'*Ecrit* dans un autre sens, que celui qu'on venoit d'exposer. L'Historien dit que cela fut attesté par tous ceux qui se trouvoient-là; ce qui ne peut s'entendre que de ceux dont l'*Evêque* avoit reclamé le témoignage. Mais, come cet Historien ne parle que d'après le rapport fait dans le Concile, lequel pouvoit fort bien n'avoir pas été trop fidèle, il nous faudroit, pour savoir à quoi nous en tenir, avoir une pareille relation écrite par quelque Partisan de l'*Empereur.* La comparaison des deux pouroit dissiper le nuage à travers lequel on entrevoit avec peine ici la vérité. L'*Empereur* ne dut convenir de ses premières promesses, que quand il eut compris, par ce que l'*Evêque de Châlons* & d'autres lui dirent, que son *Ecrit* & celui du *Pape* ne pouvoient pas recevoir d'autre sens que celui de l'explication, & que cette explication ne changeoit rien à ses engagemens. C'est le motif de la plainte qu'il fait tout de suite, laquelle done lieu de penser que les Légats, en traitant, n'avoient, en habiles Négociateurs, songé qu'à tirer, de quelque manière que ce fût, la renonciation aux *Investitures*, & qu'ils avoient adroitement mené l'*Empereur* plus loin, qu'il ne vouloit aller.

(c) *Sicut quidam seminatores discordiæ obsequuntur.* Il faut *obloquuntur.*

Chrême, des saintes Huiles, de la réception de la Sépulture, de la Visite, ou de l'Onction des Malades. V. *Nous interdisons absolument aux Prêtres, aux Diacres, aux Soûdiacres la cohabitation des Concubines & des Femmes. S'il s'en trouve quelques-uns dans ce cas, qu'ils soient privés des Offices & des Bénéfices Ecclésiastiques; & si, par ce moïen, ils ne se corrigent pas de leur impureté, qu'ils soient privés de la Communion Chretiène.* On done encore, come fait dans ce Concile par le

défend, procurera l'avantage de votre Roïaume & l'augmentation de votre autorité (a). *Le* Roi, *n'aiant rien à répondre à tout cela, parla plus doucement, & demanda qu'on différât du moins jusqu'au lendemain matin, en disant, « Qu'il » vouloit, cette nuit-là, conférer sur cette Affaire avec les Princes, pour les » amener, s'il pouvoit, à consentir qu'il exécutât sa promesse, & rendre réponse, » dès le grand matin, du oui ou du non ». Après cela, les siens commencèrent à parler avec les nôtres de la manière de l'absolution & de la réception, qui lui seroit faite, en disant, « Qu'il leur seroit dur, & même insupportable, que leur » Seigneur se présentât nuds pieds, come les autres faisoient, pour recevoir l'ab» solution ». Les nôtres, se prêtant à ce qu'ils desiroient, répondirent, « Qu'ils » feroient tout ce qu'ils pouroient pour que le Seigneur* Pape *le reçût chaussé le plus » en particulier qu'il seroit possible ». La Conférence aiant fini, ce jour-là, par ces paroles, les nôtres revinrent auprès du Seigneur* Pape, *lui rendre comte de ce qu'ils avoient trouvé. Le Seigneur* Pape *alors, come désespérant déja de la paix, dona ses ordres pour aller, le lendemain dès le grand matin, rejoindre ses Frères, qu'il avoit laissés à Rheims. Mais les conseils du* Comte de Troies *& de beaucoup d'autres le forcèrent de rester en ce lieu le Samedi presque jusqu'à la sixième heure* (Midi), *pour ôter à ses Adversaires toute excuse, & toute occasion de mal parler de lui.*

Dès le grand matin (du Samedi), *l'*Evêque de Châlons *& l'*Abbé de Clugni, *furent renvoïés au Camp pour entendre la réponse du Roi. Lorsqu'ils y furent arrivés, l'*Evêque, *come il avoit fait la veille, assura par un serment la vérité de l'*Ecrit, *& dit:* Seigneur Roi, nous pouvions à la vérité, dès hier, nous éloigner de vous, parcequ'au jour marqué nous avons été prêts de recevoir l'exécution de votre promesse, & d'accomplir la nôtre. Mais parcequ'en demandant encore un délai, vous avés différé jusqu'à ce jour, nous ne voulons pas que, pour l'intervalle d'une nuit, un si grand bien reste en arrière; &, si vous voulés exécuter aujourd'hui votre promesse, le Seigneur *Pape* est encore prêt d'accomplir, en toutes manières, ce qu'il vous a promis par nous. *Alors l'*Empereur *demanda d'un ton de colère un nouveau délai, jusqu'à ce qu'il pût tenir une Diète générale des* Princes du Roïaume, *sans l'avis desquels il n'osoit renoncer aux* Investitures. L'Evêque *répondit à cela:* Parcequ'en demandant souvent des délais, vous refusés de faire ce que vous avés promis; il n'y a plus rien de fait entre vous & nous; & je retourne vers le Seigneur Pape. *Il partit ainsi, sans prendre congé, & rapporta ce qu'il avoit trouvé. Sur le champ donc, le Seigneur* Pape *& toute sa suite passèrent en grande hâte dans un autre Château du* Comte de Troies; *& le* Roi *députa vers le* Comte *pour le prier instamment le retenir en ce lieu, tout le Dimanche, le Seigneur* Pape, *promètant de faire, absolument, la seconde Férie* (le Lundi), *ce qu'il avoit tant de fois refusé. La chose aiant été rapportée au Seigneur* Pape; *il fit cette courte réponse.* Mes Frères, j'ai fait par le desir de la paix, ce que je n'ai jamais entendu dire qu'aucun de mes prédécesseurs ait fait. J'ai laissé presque dans la désolation un Concile général assemblé, & grand nombre de mes Frères, pour venir trouver avec

(a) Dans les *Conc.* du P. *Labbe*, T. X, col. 875, il manque une ligne à la n. L'Extrait de l'Abbé *Fleuri* m'a fait suppléer le sens, sans aller consulter une autre Edition.

Pape *Calixte II*, un long *Décret*, ordonant, « Que la *Trève
» de Dieu* soit observée depuis le premier jour de l'Avent,
» jusqu'au dernier de l'Octave de l'Epiphanie; depuis la Quin-
» quagésime jusqu'après l'Octave de la Pentecôte; pendant le
» Jeûne des Quatre-tems; les Veilles des Fêtes de Saints, où
» l'on jeûne, & les jours même des Fêtes; durant la tenue des
» deux Assemblées Sinodales d'un Dimanche à l'autre Diman-
» che; & toutes les Fêtes de Vierge: Que, dans ces tems, tout

beaucoup de fatigues cet Home, en qui je n'ai rien trouvé de ce qu'il faut pour la paix. C'est pourquoi je ne l'attendrai pas d'avantage, & je retournerai, le plus vîte que je pourai, au Concile. Si Dieu nous done, soit pendant le Concile, soit après, une paix véritable, je serai prêt à la recevoir à bras ouverts.

*Le Dimanche donc, avant le jour, il sortit de ce même endroit; & courut avec tant de diligence jusqu'à Rheims, qu'aiant fait vingt lieues, il célèbra, le même jour, à Rheims la Messe, pendant laquelle il sacra l'*Evêque élu de Liège (a).

La seconde Férie (le Lundi 27), *incommodé par l'excès de fatigue, à peine parut-il dans le Concile. Il y fit rendre comte de son départ, de son retour & de toute l'Affaire; &, ce jour, il garda le silence.*

L'Historien ne dit que cela du comte rendu dans le Concile, parceque c'est d'après ce même comte qu'il a fait le détail du voiage du *Pape*. Ce comte fut rendu par le Cardinal-Prêtre *Jean de Crême*; & voici ce qu'*Ordric Vital*, qui done l'Histoire de ce Concile dans son XIIe. Livre, fait dire par ce Cardinal. *Votre Sainteté sait que nous somes allés à Mouson: mais, le malheur nous en voulant, nous n'avons rien fait d'utile. Nous y avons été vîte, & nous en somes revenus plus vîte. Car l'*Empereur *étoit venu dans cet endroit avec une grande Armée; &, come s'il eût du combatre, il avoit près de trente mille homes armés. C'est pourquoi, lorsque nous nous somes apperçus de cela, nous avons mis en sureté le Seigneur* Pape *dans ledit Château, lequel est du Domaine de l'*Archevêque de Rheims; *&, sortant nous-même pour aller à la Conférence arrêtée, nous l'avons absolument empêché de sortir. Nous avons demandé plusieurs fois à parler à l'*Empereur *en particulier: mais à peine nous écartions-nous avec lui de la foule, qu'un très grand nombre de ses satellites, exécuteurs de ses volontés & complices de sa mauvaise-foi, nous entouroient; & nous causoient une grande fraïeur, en frapant l'air de leurs lances & de leurs épées. Car nous n'étions pas venus en état de combatre: mais nous cherchions, sans armes, à procurer la paix de l'Eglise universelle. L'*Empereur, *usant de ruse, emploïoit divers détours à chicaner, & nous parloit artificieusement: mais il attendoit impatiemment que le* Pape *vînt en sa présence pour le prendre. Nous passâmes ainsi tout ce jour inutilement: mais nous avons habilement soustrait à ses ieux le* Père des Pères, *nous ressouvenant coment il étoit entré frauduleusement dans Rome, & coment il avoit pris le Pape* Paschal *dans la Basilique & devant l'Autel de l'Apôtre* S. Pierre. *Enfin, séparés par la nuit noire, chacun retourne dans son logement. C'est pourquoi, craignant qu'il ne nous arrivât pis, nous avons promtement repris le chemin pour revenir, ou plustôt pour fuir, & nous avons même eu grande peur que le Tiran, avec les nombreuses Légions qu'il conduisoit, ne nous poursuivît d'une manière formidable. Mais c'est en avoir assés dit.* Pour peu qu'on examine le tour & les expressions de ce Discours qu'*Ordric Vital* prête à *Jean de Crême*, on sera tenté de croire que, par un détour de son païs, l'Historien Normand a voulu faire entendre que la *Cour de Rome*, dans toute cette Affaire, n'avoit rien moins agi que de bone-foi. Mais revenons au *Scholastique Hesson*. Il continue.

La troisième Férie (le Mardi), *le Seigneur* Pape, *continuant d'être incommodé, ne put pas venir au Concile.*

Mais, la quatrième Férie (le Mercredi), *vers les trois heures* (neuf heures du

(a) *Frédéric*, frère du *Comte de Namur*, Prélat de sainte vie.

» le monde jouisse également de la paix : Qu'on y laisse en » tout tems les Moines & leurs Biens, les Femmes & leur Com- » pagnie, les Marchands, les Chasseurs & les Voïageurs : Que » les Porches des Eglises soient en paix en tout tems : Qu'il » soit fait serment par les Chapellains des Châteaux, que si, » de leur connoissance, on a conduit dans le Château ou dans » son voisinage, quelque rapine que ce soit, ou quelque Pri- » sonier, ils ont d'eux-même cessé d'y faire le service, jusqu'à

matin), *il vint au Concile. Ce jour là jusqu'à neuf heures* (trois heures après midi), *il reçut les Requêtes d'un grand nombre de persones ; & fit examiner différentes affaires. Après neuf heures, voulant, ce jour là, terminer le Concile, il fit apporter dans l'Assemblée & lire les* Décrets Sinodaux.... (a). *Après qu'on eut lu beaucoup de choses concernant l'*Hérésie Simoniaque, *lesquelles furent louées & confirmées d'un consentement unanime ; on en vint au* Décret, *par lequel les* Investitures des Eglises *étoient interdites aux* Laïcs, *& qui con enoit ces paroles :* Nous défendons absolument que l'*Investiture des Eglises & des Biens Ecclésiastiques* se fasse par une main laïque (b). *La lecture de ces paroles excita dans tout le Concile, de la part de quelques* Clercs *& d'un grand nombre de* Laïcs, *un si grand murmure, que le reste du jour jusqu'au soir se passa dans une vive dispute. Il leur paroissoit que, par ce* Décret, *le Seigneur* Pape *essaïoit de diminuer ou d'ôter aux* Laïcs *les* Dîmes *& les autres* Biens ecclésiastiques *qu'ils possédoient depuis un tems reculé* (par infeodation). *C'est pourquoi le Seigneur* Pape, *contentant tout le monde, différa de terminer, ce jour-là, le Concile ; afin de modérer, le lendemain, ce* Décret *sur un avis commun, & de le confirmer & les autres par le suffrage unanime & l'autorité* (de tout le Concile).

La cinquième Férie (le Jeudi 30 d'Octobre), *il vint dans le Concile pour exécuter ce qu'il s'étoit proposé* (la veille) ; *& commença dévotement l'*Himne du Saint-Esprit. *Après qu'il eut été chanté par tous d'une manière affectueuse, le Seigneur* Pape, *véritablement échauffé de la flame du feu invisible, parla du* Saint-Esprit *en langues de feu, & fit un Discours admirable, enseignant,* « *Qu'il étoit le Sou- » verain Bien, la source de la Sagesse, de l'Intelligence, & de toute Doctrine, » le lien de la Charité, de l'Unité & de la Concorde* ». *Après s'être arrêté long-tems, avec l'admiration de tout le monde, sur chacune de ces choses, il vint enfin à l'Affaire principale, en disant :* Nous savons, mes très chers Frères, que la peine, que vous avés eue de venir, de païs si éloignés, nous trouver pour travailler à la liberté de notre Mère la Sainte Eglise, plaît à Dieu & au *Saint-Esprit*, par la puissance & la grace duquel nous ne somes qu'un en *Jésus-Christ*. Et, parceque ce que vous avés fait a plu au Saint-Esprit & à nous, il a déplu à l'Esprit Ennemi, qui, pour troubler la concorde de Vos Fraternités : a cherché & trouvé des coopérateurs de sa malice (c). Que dirons-nous, mes Frères, si vous êtes venus avec tant de fatigues & de dépenses à ce Concile où vous étiés invités ; & si, retournant dans vos païs, vous n'y pouvés rien reporter, parceque vous ne voulés pas nous écouter ? Car qui pèche contre le Saint-Esprit, s'il persévère dans son péché, il ne lui sera remis ni dans ce siècle, ni dans le siècle à venir, come l'atteste la Vérité, qui dit, (*Luc.* 10) : *Qui vous écoute, m'écoute ; & qui vous méprise, me méprise.* Nous savons aussi que quand le Seigneur *Jésus-Christ* eût dit à ses Disciples (*Luc.* 6) : *Si vous ne mangés pas la chair du Fils de l'Home, & si vous ne buvés pas son sang, vous n'aurés point la*

(a) L'Auteur les rapporte en cet endroit, & j'en done la Traduction dans mon Texte.

(b) Investituram omnium Ecclesiarum & ecclesiasticarum possessionum, *per manum laïcam fieri modis omnibus prohibemus.*

(c) Je lis *malitia*, que le sens demande. Il y a dans le Texte *militia*, qui fait un sens baroque.

» ce que ce qu'on avoit pris ait été rendu; si le Ravisseur dit
» qu'il a reçu légitimement ce dont il s'agit, qu'ils attendent
» que le Juge, qui doit en connoître, ait prononcé; &, s'ils
» n'observent pas ce qui vient d'être dit, qu'ils sachent qu'ils
» sont coupables de parjure, qu'ils seront déposés de leur
» Ordre, qu'ils paieront le Capital, & qu'ils feront satisfac-
» tion à la Justice de l'Evêque : S'il y a dans un Château,
» ou près d'un Château une Celle de Moines, que les Abbés
» recommandent aux Moines, qui l'habiteront, d'observer les
» mêmes choses; &, s'ils ne les observent pas, que les Abbés
» rendent le Capital, & fassent satisfaction à la Justice de
» l'Evêque : Que, durant la *Trève de Dieu*, persone ne prène
» rien à d'autres : Qu'au Soleil couchant du Mercredi, les Clo-
» ches des Paroisses sonent; & que la Paix soit observée depuis
» cette heure jusqu'au Soleil levant du Lundi : Si quelqu'un,
» dans une Ville, ou dehors, blesse quelqu'un, qu'il soit jugé,

vie en vous; beaucoup furent scandalisés, *& retournèrent en arrière*, & ne le suivirent plus. Ainsi, lorsqu'hier nous avons proposé quelque chose pour la liberté de l'Eglise, quelques Infidèles en ont été scandalisés. C'est ce qui nous fait dire avec l'Autorité Apostolique (1, *Cor.* 7): *Si l'Infidèle se retire, qu'il se retire*, & laisse les Fidèles traiter des choses ecclésiastiques & nécessaires à la liberté de l'Eglise! Mais ce que le Seigneur a dit aux douze Apôtres (*Joan* 6): *Voulés-vous aussi vous en aller?* nous vous le disons à Vous, qui, dans l'Eglise de Dieu, tenés leur place, & remplissés leur office (*a*). *Quand il eut admirablement achevé ces paroles, il ébranla si vivement tous les cœurs, & réprima si bien les cris de ceux qui réclamoient, que pas un n'eut la hardiesse d'ouvrir la bouche contre les* Décrets Sinodaux, *qu'on lut ensuite.* Le Seigneur Pape *cependant, en se conformant à l'avis le plus sain, modéra ce* Décret *contre lequel on avoit murmuré, & le fit lire dans le Concile, conçu de cette manière.* Nous défendons absolument que l'*Investiture des Evêchés & des Abbaïes* se fasse par main laïque (*b*). *Approuvé de tout le monde en cet état, il fut confirmé, par le Jugement du Saint-Esprit, & par l'Autorité Ecclésiastique, avec tous les autres, qui furent lus. Enfin on apporta* 427 *Cierges, qui furent donés allumés chacun à chacun des Evêques & des Abbés, qui tenoient leur Crosse; & tous eurent ordre de se lever, tenant ces Cierges. Lorsqu'ils furent debout, on récita les noms de beaucoup de Gens, que le Seigneur* Pape *s'étoit proposé d'excommunier. Les premiers només furent le* Roi Henri *&* Bourdin, *Invaseur de l'Eglise Romaine. Ils furent solennellement excommuniés préférablement aux autres, & avec beaucoup d'autres. Le Seigneur* Pape *délia aussi de leur serment de fidélité tous ceux qui l'avoient prêté au* Roi, *jusqu'à ce qu'il revînt à résipiscence, & qu'il satisfît l'Eglise. Toutes ces choses étant faites come elles avoient du se faire; il dona l'absolution & sa bénédiction à tous par l'Autorité du Père, du Fils, & du Saint-Esprit, leur permit à chacun de retourner chés eux; & fit ainsi la clôture du Concile. J'ai décrit d'un stile simple, fidèlement, & le plus brièvement que j'ai pu, ce que j'ai vu & entendu.*

(*a*) Ceux qui s'étoient élevés la veille contre le *Décret des Investitures*, tel qu'il étoit, avoient si bien raison, que le *Pape* le va reproduire réformé. L'on ne peut donc voir dans la vive Apostrophe, qu'il leur adresse ici, qu'un échantillon de la despoticité de l'esprit des Gens d'Eglise.

(*b*) Investituram Episcopatuum & Abbatiarum *per manum laïcam fieri omnimodis prohibemus.*

» come on a coûtume de juger : Si quelqu'un, attaquant un » autre durant la *Trève*, le tue, ou si, durant ou hors la *Trève* » *de Dieu*, il met hostilement le feu quelque part, qu'il aille » à Jérusalem, s'il n'a point de Femme, ou s'il se fait Moine; » mais, s'il est marié, qu'il fasse satisfaction suivant ce que » l'Evêque ordonera : Si quelqu'un attaqué comet un homici- » de, qu'on le mète en pénitence dans sa patrie, come on a » toujours fait : Si quelqu'un des Coupables, désignés ci-dessus, » néglige de satisfaire, que persone ne soit enterré dans la » Ville, ou dans le lieu que lui, ou sa Famille habitera ; » qu'il ne s'y célèbre aucun Office, si ce n'est le Batême, soit » qu'il soit le Seigneur, soit qu'il soit l'Avoué de la Ville; mais » qu'on ne refuse cependant la Confession & le Corps de *Jé-* » *sus-Christ* à persone (1) : Si quelqu'un, aiant violé la *Trève* » *de Dieu*, & négligé jusqu'à son dernier moment de satisfai- » re, ne peut satisfaire ni par parole, ni par action, si quelque » signe le fait connoître répentant, & si ses Parens veulent sa- » tisfaire pour lui, en rendant le Capital, & satisfaisant, sui- » vant ses moïens, à l'Evêque, qu'il ne soit privé ni de la » Communion, ni de la Sépulture : autrement, qu'il ne soit » enterré nulle part; & que celui, qui l'enterrera, s'il est Clerc, » soit privé de son Ordre & de sa Dignité Ecclésiastique : Si quel- » qu'un, qu'on accusera d'infraction de la *Trève*, & qui niera qu'il » en soit coupable, est Chevalier, qu'il se purge, lui septième, » par Serment : Enfin que les Transgresseurs de ce *Décret* » soient excommuniés tous les Dimanches dans chaque Pa- » roisse ». Après le Concile de Rheims, *Calixte II*, s'achemi- nant lentement vers les Provinces Méridionales de France, célèbre les fêtes de Noël dans la Ville d'Autun; & l'Empereur retourne en Allemagne & passe les mêmes fêtes à Worms.

Les Génois, irrités de l'autorité donée par le Pape à l'Archevêque de Pise sur les Evêchés de l'Ile de Corse, font la guerre aux Pisans. Leur Flote, composée de 16 Galères, prend à Goloccio grand nombre de Pisans, avec une somme d'argent considérable.

Les Milanois, ne se croïant pas assés forts pour continuer la guerre contre les Comasques, se procurent des Troupes de leurs Alliés. Il leur en vient de Pavie, de Crémone, de Brescia, de Bergame, de Gène & d'autres Villes de la Ligurie,

(1) Cette réserve est pour les Malades.

d'Asti, de Novare, de Vérone, de Bologne, de Ferrare, de Mantoue, de Guastalle, & de Parme. La *Comtesse de Biandrate*, portant entre ses bras le *Comte Gui*, son fils, à peine âgé de cinq ans, leur amène aussi des secours. Les Comasques, sans être secourus de persone, se défendent courageusement durant toute la Campagne; & forcent, à l'approche de l'hiver, tous leurs Ennemis à se retirer (1).

1120.

Calixte II, qui s'étoit rendu d'Autun à Clugni, va, dans le mois de Février, à Valence en Daufiné; mais, aiant heureusement passé les Alpes au mois de Mars, il arrive dans le voisinage de Suse au Bourg de Saint-Ambroise, où le Peuple de Lombardie accourt en foule le reconnoître pour Pape. Il

(1) Le *Poète Anonime de Come* fait ainsi, Vers 203-15, l'énumération des Alliés des Milanois.

Mittunt ad cunctas Legatos agmina partes
Ducere. Cremonæ, Papiæ *mittere curant.*
Cum quibus & veniunt cum Brixia, Pergama (*a*); *totas*
Ducere jussa suas simul & Liguria *gentes:*
Nec non adveniunt Vercellæ, *cum quibus* Astum,
Et Comitissa *suum gestando brachio Natum* (*b*).
Sponte sua tota cum gente Novaria *venit.*
Aspera cum multis venit & Verona *vocata* (*c*).

(*a*) Les Ecrivains des siècles barbares nomoient *Bergame*, ou *Pergamum*, ou *Pergama*.

(*b*) La *Comtesse de Biandrate*, dont le nom est inconnu, bien qu'elle soit nomée *Roma*, par *Benedetto Giovio* dans l'*Histoire de sa Patrie*, & *Poma* par le *Ballarini* dans ses *Chroniques de Come*. Son fils, qui s'appelloit *Gui*, n'avoit pas plus de cinq ans, come *Giovio*, *Calco* & *Corio* le disent; ce qui se trouve confirmé par ce que le *Poète* en dit en cet endroit; & parcequ'il le traite encore d'Enfant, lorsque, parlant des évènemens de l'année 1127, il dit, Vers 1838-40:

De Blandrate Comes *sæva puer indolis, annis*
Exiguus, cum Matre venit, cum gente superba.
Provocat hic omnes ad prœlia alacriter hostes.

Albert, son père, le premier *Comte de Biandrate* dont il soit parlé dans l'Histoire, partit en 1100 avec l'Armée Chretiène pour la Terre-Sainte, come *Ordric Vital* le dit, Liv. X. Il en revint peu de tems après en Italie. Il fut en 1111, un des Garans des *Actes* qui se firent alors entre le Pape *Paschal II* & l'Empereur *Henri IV*. *Gui*, fils d'*Albert*, eut pour femme une Fille de *Guillaume IV* dit *l'Ancien*, Marquis de Montferrat; & fit, en 1147, le voïage de la Terre-Sainte avec le Marquis *Guillaume V*, son beaufrère, come on le voit dans l'*Hist. de Montfer.* de *Benvenuto da San-Giorgio*. Cet Ecrivain a laissé manuscrite l'*Histoire Chronologique de la Maison de Biandrate*, dont il étoit; & *Donato Silva, Comte de Biandrate*, se disposoit, en 1724, à la faire imprimer, sans doute en la continuant jusqu'à son tems. J'ignore si cet Ouvrage a vu le jour. Tout ce que j'ai dit ici, je le dois au P. *Stampa*, Editeur & Commentateur du *Poète de Come*; & je l'ai tiré de ses *Notes* sur les Vers 203 & 1838.

(*c*) *Verone* est ici dite *aspera*, *rude*; peut-être à cause de sa situation au pied d'une montagne.

dêcend ensuite dans les Villes de Lombardie, qui le reçoivent avec les plus grands honeurs. On le voit le 11 d'Avril, Dimanche des Rameaux, à Tortone. Il célèbre la fête de Pâque à Plaisance. Il s'achemine ensuite, par la route de Pontrémoli, vers la Toscane. Il est reçu, près de Lucque, par la Noblesse de cette Ville en armes, & par le Clergé & le Peuple, qui le conduisent, d'abord à la Cathédrale, ensuite au Palais. Il y reste trois jours, après lesquels il se rend à Pise, où tout le Clergé & le Peuple viènent à sa rencontre (1). Il continue de-là sa route jusqu'à Rome. A son approche de cette Ville, les Catholiques témoignent la plus grande joie; les Schismatiques sont pleins de confusion & de terreur; & l'Antipape *Bourdin*, ne s'y croïant plus en sureté, s'enfuit à Sutri, dans l'attente de recevoir du secours de l'Empereur. Le Pape, in-

Docta suas secum duxit Bononia *leges* (a).
Attulit indè suas Ferraria *nempe sagittas.*
Mantua *cum rigidis nimium studiosa sagittis,*
Venit & illa simul quæ Guardastalla *vocatur,*
Parma *suos* equites *conduxit* Carfanienses (b).

(a) On voit par ce Vers que l'Etude du Droit Romain êtoit alors établie à *Bologne*. Le *Poëte* caractérise de même cette Ville, Vers 1848.
Docta Bononia *venit, & huc cum legibus una.*
Par l'un & l'autre Vers, il paroît vouloir faire entendre que les Troupes de *Bologne* êtoient principalement composées d'Etudians en Droit.

(b) Ces *Cavaliers Carfaniens* sont des habitans de la *Garfagnana*, que l'on nome *Provincia Caferoniana* en Latin. *La Garfagnana*, dit *Muratori*, p. 399, *Province au de-là de l'Apennin, aujourd'hui sujète de la Sérénist.* Maison d'Este, *devoit alors appartenir à la Ville de Parme, si toutefois il s'agit ici de cette Province, come il est probable.* Le P. *Stampa*, dans sa *Note* sur ce Vers, l'assure sans balancer.

(1) Dans la *Vie de Calixte II* par le *Cardinal d'Aragon*, il est dit de ce Pape: *Sur les instantes prières des Pisans, il dédia solemnellement leur grande Eglise en l'honeur de Ste.* Marie, *en présence de toute la Toscane accourue en cette Ville.* Après avoir rapporté ces paroles en original, *Muratori*, dit, T. VI, p. 400: *On a vu ci-dessus cette Dédicace attribuée à* Gélase, *son prédécesseur; & conséquemment le* Tronci (Annal. de Pise) *prétend qu'en écrivant ce qu'on vient de lire, l'Historien, qu'il croit* Pandulf de Pise, *s'est trompé. Véritablement* Pierre Diacre, *Ecrivain de ces tems-là, s'accorde* (Chron. Liv. IV, Ch. 64), *avec les* Annales de Pise, *à rapporter cette action à* Gélase II, *de manière que le sentiment des Historiens Pisans paroît le plus probable.* Il est même certain, étant appuïé, non seulement du témoignage de *Pierre Diacre*: mais encore de Monumens de la Cathédrale même de Pise. Quelque autorité, que l'on veuille doner aux *Vies des Papes* par le *Cardinal d'Aragon*, il ne faut pas perdre de vue qu'une compilation, faite au hazard dans le XIVe. Siècle, des *Régistres* du Vatican & des Monumens de diverses Archives de Rome, où le Compilateur, outre le stile, met partout du sien pour lier les différens Morceaux, ne doit avoir d'autorité, que quand elle n'est point contredite par des Monumens Historiques plus anciens qu'elle, *Pandulf de Pise*, qui fit le voïage de France avec *Gélase* & revint avec *Calixte*, n'a parlé de la Dédicace de la Cathédrale de Pise, ni dans la *Vie* de l'un, ni dans celle de l'autre. Au reste, il paroît par d'anciènes *Annales de Pise*, que *Calixte* y consacra quelques Autels de la Cathédrale. C'est apparemment ce que le *Cardinal d'Aragon* a pris pour la Dédicace même de cette Eglise.

formé de sa retraite, marche droit à Rome. Les Enfans, portant des branches d'Olivier & d'autres arbres, viènent à sa rencontre, en entremêlant ses louanges d'acclamations de joie. Ils sont suivis des Juifs, des Grecs, du Clergé, de la Noblesse & du Peuple rangés en ordre de Procession; & tous ensemble rentrent avec lui dans la Ville, le 3 de Juin (1); & le conduisent au Palais de Latran. Il passe quelques jours à Rome; & fait revenir de Bènevent l'Oncle de l'Historien *Pandulf de Pise*, le Cardinal *Hugue*, que *Gélase* avoit chargé de la garde de cette Ville. Informé par ce Cardinal de l'êtat de ces Cantons, dans lesquels il comtoit trouver des secours pour se débarasser de l'Antipape, il s'y transporte, accompagné du même Cardinal *Hugue* & de plusieurs autres, & va demeurer près de deux mois au Mont-Cassin, où l'Abbé le défraie avec toute sa suite. Il se rend ensuite, le 8 d'Août, à Bènevent. On l'y reçoit avec une magnificence extraordinaire & les plus grands témoignages de joie. Le Commerce retenoit toujours dans cette Ville un grand nombre de Négocians d'Amalfi. Ce sont eux, qui se distinguent le plus dans cette occasion. Ils avoient tapissé toutes les Places d'Etofes de soie, & d'autres Etofes plus précieuses; & mis, d'espace en espace, des Cassolètes où brûloient de la Canelle & d'autres Aromates d'un grand prix. GUILLAUME, *Duc de Pouille*, JOURDAIN II, *Prince de Capoue*, & les autres *Comtes* & *Barons* de ces contrées viènent en cette Ville rendre homage au Pape, qui les investit par l'Etendart. Come les environs de Rome êtoient infestés par les Schismatiques, *Calixte* passe le reste de cette année & le commencement de la suivante à Bènevent; & n'en sort que pour aller à Troia. Le *Duc* GUILLAUME l'y vient recevoir hors de la Ville, & le conduit jusqu'à la Cathédrale, en tenant la bride de son cheval.

JOURDAIN II, de qui je viens de parler, n'êtoit *Prince de Capoue* que depuis la première semaine de Juin. Le *Prince* ROBERT I êtoit mort le trois de ce mois, après une longue maladie, dont on n'avoit pas eu lieu d'espérer qu'il réchapât. De son consentement, les Capouans avoient fait sacrer *Prince*, par leur Archevêque, son fils RICHARD III: mais ce jeune Prince n'aiant survécu que deux jours à son Père, *Jourdain II* avoit sur le champ recueilli la succession de son Frère & de son Neveu.

(1) *Falcon de Bènevent* dit le 9 de Juin. Ce peut être un Chifre pour autre. La date du 3, généralement reçue, paroit certaine.

EVÈNEMENS sous le règne d'HENRI IV.

ROGER II, *Comte de Sicile*, épouse, vers ce tems, *Albérie*, fille d'*Alfonse VIII*, Roi de Léon & de Castille.

Une Flote Génoise de 80 Galères, 4 gros Vaisseaux, & 63 autres petits Bâtimens de différentes espèces, chargée de machines de guerre & de 22 mille Combatans, soit d'Infanterie, soit de Cavalerie, parmi lesquels étoient cinq mille Homes d'armes, vient à l'embouchure de l'Arno (1). Les Pisans, effraïés en voïant à terre une Armée si considérable, font un accommodement avec les Gènois au sujet de l'Affaire de Corse.

Les Milanois retournent assiéger Come: mais, après divers combats, ils sont obligés de se retirer sans avoir rien fait. Les Comasques vont ensuite châtier les Rebelles des Iles & des bords du Lac, en ravageant & brûlant leurs Terres. JOURDAIN *de Clivi*, Archevêque de Milan, étant mort, le 14 d'Octobre, a pour successeur, le 17 de Novembre, *Olric*, Vidame de la Cathédrale, première Dignité de ce Chapitre.

1121.

LE Pape, aiant passé l'hiver à s'assurer du secours des Normans, retourne célébrer les fêtes de Pâque à Rome. Aiant ensuite rassemblé toutes les Troupes des Romains, il les envoie, jointes à celles des Normans, faire, sous les ordres du Cardinal JEAN *de Crême*, le Siége de Sutri. Lui-même, pour doner plus de chaleur à cette entreprise, ne tarde pas à se rendre au Camp. *Bourdin*, enfermé dans cette Place très forte par sa situation, attend inutilement des secours de l'Empereur, que les troubles de l'Allemagne empêchoient de penser à l'Italie. Après divers assauts vigoureusement repoussés, & plusieurs autres faits d'armes, les Assiégés, ou las d'une guerre qui ne leur pouvoit procurer aucun avantage, ou gagnés par des promesses, ou des présens, se révoltent contre l'Antipape; &, le 23 d'Avril, ils le livrent, en le chargeant de malédictions, aux Assiégeans, qui ne mètent point de bornes aux outrages

(1) *Il paroîtra peu croïable en ce tems-ci*, dit *Muratori*, p. 402, *qu'une seule Ville pût alors faire un si grand effort, surtout s'agissant de Cavalerie conduite* [p]*ar mer. Mais vraisemblablement le transport s'en sera fait à plusieurs fois. Si* [l]*'on s'en rapporte aux* Annales de Pise, en 1119 (Année Pisane), le jour de [S]. *Sixte* (*6 d'Août*) les Pisans vainquirent les Gènois. *Ensuite à l'année Pisane* [(]1121), *laquelle est la présente* (1120), *elles ajoutent*, « *Que les Génois vinrent avec 22 Galères à l'embouchure de l'Arno, pendant que le Pape consacroit quelques Autels de la Cathédrale de Pise; & que les Pisans les attaquèrent, les mirent en déroute, & leur prirent six Galères* ». *Ce n'est pas ainsi que* [C]affaro *parle de cette Expédition.* J'ai suivi cet Historien, parcequ'on a déja [v]ûque ces anciènes *Annales de Pise* sont pleines de faussetés. Elles mètent seules [l]es Génois & les Pisans en guerre dès 1118.

qu'ils lui font; & le conduisent à Rome de la manière la plus ignominieuse (1). Il paroît ainsi dans cette Ville, précèdant le Pape dans l'entrée solemnelle qu'il y fait; pompe indécente & barbare, plus digne d'un Triomphateur de l'anciène Rome, que d'un Evêque de la moderne. On le promène ensuite de prison en prison. Il y meurt plusieurs années après dans une grande vieillesse, n'aiant pas voulu reconnoître l'autorité des Papes. Il paroît qu'on eut plus soin de punir *Maurice Bourdin*, que de l'engager à faire pénitence.

J'ai dit que l'Empereur s'étoit trouvé hors d'état de secourir l'Antipape. Il est juste de rendre comte ici de ses embaras. Pour cet effet, reprenons les Affaires d'Allemagne, année par année, depuis qu'HENRI IV eut, en 1111, obtenu de PASCHAL II la *Bulle*, qui lui conservoit le droit des *Investitures*, tel que l'avoient exercé les autres Empereurs; & voïons la *Cour de Rome* suivre constamment la politique de GREGOIRE VII. Aussitôt après son retour d'*Italie*, HENRI IV fit, au mois d'Août 1111, célèbrer à *Spire* les obsèques de son Père. Ensuite, étant allé tenir sa Cour à *Maience*, il investit de cet Archevêché son *Chancelier* ADELBERT, ou ALBERT, élu pour ce Siége depuis 1109. Après que, dans le *Concile de Latran* de 1112, PASCHAL II eût révoqué sa *Bulle*, & consenti que le *Concile* excommuniât l'*Empereur*; *l*'Archevêque de Vienne (depuis CALIXTE II) *en prit occasion*, dit *l*'ABBÉ D'URSPERG à cette année 1112, *de jeter, avec ses complices, dans nos païs la semence d'un nouveau Schisme, en s'efforçant de fraper l*'Empereur *du glaive de l'anathême: mais, parcequ'on vit son entreprise destituée de l'autorité du* Pape *& de toute autorité de l'Eglise, elle ne produisit qu'un médiocre effet. Cette semence de dissention fut cependant cause que la haine se mit à circuler de tous côtés*; *ensorte que plusieurs, qui méditoient quelque chose contre l'Etat, se firent, du sujet de cette démarche de l*'Archevêque de Vienne, *un bouclier, sous lequel ils mirent leur soûlèvement à couvert. Entre autres*, ADELBERT, *nomé ci-dessus*, Archevêque élu de Maience, *lequel, en toutes choses, étoit le second après le Roi, qui ne faisoit rien sans ses avis, fut accusé de conspirer, ce qu'à peine on osoit croire, avec quelques* Princes *contre l*'Empereur; *&, les preuves en aiant été fournies, il fut mis en prison*. C'étoit principalement, come on l'a vu, par le conseil de cet ADELBERT, qu'HENRI s'étoit assuré, dans

(1) Voïés à son Art. *col. des Papes*, pp. 923-5.

EVÈNEMENS sous le règne d'HENRI IV.

la *Basilique de Latran*, de la persone du Pape *Paschal II*, & de beaucoup de gens de sa suite. Come on ne trouve pas qu'aucun sujet de mécontentement ait pu porter ce Prélat à conspirer contre un Prince, dont il êtoit le premier Ministre, il est permis de penser que, par de sourdes pratiques, la *Cour de Rome* l'avoit mis dans ses intérêts. *Dans ce même tems*, continue l'Historien, *mourut* UDALRIC, *l'un des* Princes de Saxe, *Gendre depuis longtems du* Comte LOUIS, *qui le haïssoit alors parcequ'il avoit répudié sa Fille.* SIGEFRED (de Louvain) Comte Palatin (du Rhin, qu'HENRI *de Limbourg*, cidevant *Duc de la Basse-Lorraine*, avoit, au commencement de 1109, accusé d'avoir intention d'envahir la Courone après avoir fait assassiner l'*Empereur*, qui, pour cette raison, l'aiant alors fait arrêter à *Francfort*, l'avoit commis à la garde de l'*Evêque de Wuirtzbourg*, qui, cette même année 1112, l'avoit remis en liberté, qui même, pour marque d'entière reconciliation, avoit levé son Fils des Fonds de Batême), *réclama, come héritier, la succession d'*UDALRIC, *que le Seigneur* Empereur *prétendoit* (faute de Fils) *échue, par le Droit du Roïaume, à son Domaine. Ce fut la source d'une seconde dissention; car le* Comte, *exagérant ses disgraces passées & faisant valoir sa disgrace présente, remplit si bien toute la* Saxe, *sa patrie, de ses plaintes, qu'il écarta de l'obéissance de l'*Empereur *le* Marquis RODOLFE, *le* Comte Palatin (*de Saxe*) FRE'DE'RIC, (les Comtes) WIGBERT & LOUIS, & *quelques autres* Princes. *L'*Evêque d'Halberstat & GERTRUDE, *cette Veuve* (du *Duc* MAGNUS, le dernier de la *Maison de Billung*, mort en 1106), *laquelle êtoit si puissante dans la* Saxe, *se plaignirent aussi des torts que l'*Empereur *leur faisoit, en s'emparant de leurs Terres. Ces semences de zizanie & d'autres semblables produisirent des troubles infinis dans le* Roïaume, *entièrement pacifié depuis peu.* L'*Empereur* célèbra les fêtes de Noël à *Erford*; & les *Princes Saxons*, qui viènent d'être només, invités de s'y trouver, ne parurent point à sa Cour. Il en fut tellement indigné, que, pendant les fêtes même, il envoïa faire le dégât dans leurs Terres. *Assés peu de tems après*, dit le même Historien, année 1113, *il prit le très fort Château d'*Hornbourg, *dont le Siége avoit êté long, & le fit raser. Ensuite, aiant mis de ses Vassaux en garnison dans les Places fortes, il châtia, par le moïen d'embuscades & de petits combats, ceux qui le méprisoient. Ce fut alors que* SIGEFRED, Comte Palatin (du Rhin), *Home*

d'une très noble extraction, qui, dans son tems, n'eut persone, qui lui fût supérieur en tout genre de probité, fut tué (par HOGIAR, *Comte de Mansfeld.* Le Comte) WIGBERT *fut pris*; *&* (le *Comte*) LOUIS, *obligé de se rendre. Le calme fut par là rétabli: mais pour peu de tems. Ensuite un certain* RENAUD, (Comte *de Bar & de Monçon*), *dans la* Province de Bourgogne, *&*, *come l'on dit, parent de l'*Empereur (1), *poussé par une audace de Jeune-Home, entreprit de faire des usurpations sur l'Etat: mais l'*Empereur HENRI, *survenant avec un Corps de troupes*, RENAUD *fut pris, & perdit sa Forteresse de Monçon, sur laquelle il comtoit le plus. Sa revolte aiant ainsi bientôt pris fin, il fut mis en prison* (2). L'*Empereur* alla tenir sa Cour plenière de Noël à *Bamberg*, avec un très grand nombre de Princes; & dans une autre Cour, qu'il avoit indiquée à Maience après l'Epiphanie de 1114, il célèbra son mariage avec MATHILDE, fille d'HENRI I, *Roi d'Angleterre.* Ensuite, pendant qu'il marchoit pour une expédition navale contre certains habitans d'un païs marécageux au voisinage de la *Frise*, *il apprit que* Cologne *s'étoit révoltée*, *& que plusieurs* des Princes d'au-delà du Rin & de Westphalie *avoient part à cette révolte. Les plus considérables êtoient*, FRÉDÉRIC, Archevêque de Cologne, GODEFROI (*le Barbu* Comte *de Louvain* &) Duc (*de la Basse-Lorraine*), HENRI (*de Limbourg*) *autrefois* Duc (du même Païs) *&* FRÉDÉRIC d'Arnsbourg. *Il suspendit sa marche*; *&*, *voulant étendre la main sur les Ennemis présens, il s'arrêta dans le voisinage de* Cologne. *Mais, ne pouvant rien entreprendre contre cette Ville trop bien fortifiée, il en ravagea tous les environs*; *& congédia son armée, en indiquant une seconde Expédition contre les mêmes Rebelles. L'Armée s'étant rassemblée vers le 1 d'Octobre, il se jète sur les Terres de* (l'Archevêque) FRÉDÉRIC, *y fait le dégât de toutes parts*; *bâtit au milieu de ce Canton un Château très fort, qu'il garnit de Soldats, d'Armes & de Munitions*; *& quite les armes à l'approche de l'hiver* (3). *En* 1115, *l'*Empereur, *voïant la* Saxe *se préparer ouvertement à la révolte, s'y transporte en colère avec*

(1) Il êtoit arrière petitfils de la *Comtesse Sophie*, tante maternelle de la *Comtesse Mathilde*.

(2) Peu de tems après, il fut remis en liberté par l'Empereur, qui lui rendit Monçon, en se contentant de lui faire renouveller son serment de fidélité. *Quelques Auteurts du Droit Public*, dit l'*Abr. Chronol. de l'Hist. d'Allemagne*, p. 152, *en déduisent sans fondement que le Barrois étoit un Fief de l'Empire d'Allemagne.*

(3) L'*Abbé d'Ursperg*, Ann, 1114.

des Troupes ; & tant de celles, qu'il avoit amenées, que de celles qu'il trouve de bone volonté dans le païs, il forme une Armée considérable. Les Saxons, *voïant que la guerre s'alloit faire à leurs dépens, campent leurs troupes en présence de celles de l'*Empereur, *en le faisant assurer par leurs Députés,* « *Qu'ils* » *en agissoient ainsi, non qu'ils eussent l'audace de vouloir com-* » *batre leur Seigneur : mais parceque la nécessité de se défendre* » *les y forçoit* ». *Lorsque, pendant quelques jours, chaque Parti menaçoit l'autre & l'épargnoit, un Home de courage, qui s'appelloit* HOGIAR (1), *qui s'étoit rendu depuis longtems très célèbre à la Cour du* Roi *par beaucoup d'actions guerrières, & surtout par la mort de* SIGEFRED, Comte Palatin, *aiant pris avec lui toute la Jeunesse d'élite, que les délais impatientoient autant que lui, fond hardiment sur les* Saxons, *ses compatriotes ; & , combatant avec une férocité de Lion, il prouve par sa mort, accompagnée de celle d'un grand nombre de gens tombés sous ses coups, quelle ardente soif de gloire l'enflamoit.* RUPERT, Evêque d'Halberstat, *que l'*Empereur *avoit depuis longtems considérablement offensé, combatit, ou plustôt, come on le dit, commanda dans cette action. Il fut d'une grande consolation à son Parti, parcequ'il prêchoit continuellement sur la justice de leur cause. Il défendit aussi que l'on donât des marques de communion aux Impériaux tués dans le combat, en les inhumant en terre sainte.. Ainsi, le Seigneur* Empereur *s'en retourne très chagrin vers le Rhin ; & les* Saxons *se confirment de plus en plus dans la résolution de lui résister. Pour cet effet, ils invitent, par leurs Députés, un* Cardinal de Rome, *appellé* DIE'TE'RIC (THE'ODORIC), *qui venoit de s'acquiter d'une Légation en* Hongrie, *de les venir trouver.* Ce Cardinal *leur aiant appris ce qui s'étoit passé dans le* Concile (de Latran), *dont il est parlé ci-dessus, & qu'on y avoit excommunié l'*Empereur ; *l'*Archevêque de Magdebourg *& les* Evêques *des autres Eglises reçoivent l'absolution* (2), (pour n'avoir pas cessé de communiquer avec ce Prince) ; *& le* Roïaume *par là, se divisant une seconde fois, il en naît bien des nouveautés ; & les deux Factions travaillent réciproquement à se nuire l'une à l'autre... Ensuite l'*Empereur, *poussé par les conseils de ses Amis, ou plustôt par les plaintes de tout le* Roïaume, *convoque, pour le* 1 de Novembre, *une*

1) Il étoit *Comte de Mansfeld. L'Abr. chronol. de l'Hist. d'Allem.* p. 154, le nome *Hogier*, ou *Hojer*.

(2) *Reconciliationem recipiunt.*

Dìete générale à Maience, *dans laquelle il promet de doner une libre audiance à tous, de satisfaire aux plaintes qu'on fera contre ceux qui sont dans sa dépendance, & de corriger ce que, par jeunesse, il avoit fait lui-même contre le bon ordre. Lors donc qu'au tems prescrit, il différoit à* Maience *d'ouvrir la* Dìete *indiquée, parceque, hors un petit nombre d'*Evêques, *aucun des* Princes *n'étoit venu, les Habitans de cette Ville, voïant que l'occasion étoit favorable, vìenent tout à coup en armes entourer le Palais. Les uns fondent, en furieux, dans la Cour; les autres forment des compagnies, & des bataillons serrés, faisant tout retentir du bruit qu'ils faisoient & des cris qu'ils jetoient; & présentent aux Courtisans un spectacle qui les effraie. Que dirai-je de plus? Il n'est pas douteux que, si l'*Empereur, *en donant des ôtages, ne les eût pas assurés qu'il feroit tout au plustôt ce qu'ils exigeoient, le Palais, abatu sur le champ, auroit fait périr, d'une mort très cruèlle, tous ceux qui s'y trouvoient. La très ardente fureur de la Noblesse* (1) *& du Peuple aiant été de cette manière appaisée avec peine, l'*Empereur *sortit de la Ville; &, peu de jours après, il rendit à son Eglise, come il avoit été forcé de le promètre,* ADELBERT, *qu'il retenoit depuis trois ans très étroitement en prison, & qui sortit dans un état où ses os paroissoient à peine tenir ensemble. Ce Prélat, se soumètant bientôt après, par ses Députés & par ses Lètres, au* Légat Apostolique DIE'TE'RIC, *le pria de se rendre à* Cologne, *où lui-même se trouveroit avec beaucoup d'autres* Evêques; *où le* Légat *lui communiqueroit les ordres du* Pape, *& lui-même pouroit, par une autorité si grande, recevoir la consécration, dont il étoit privé depuis longtems. Cette entrevue se fit à l'approche de la naissance du Seigneur; non sans causer du dépit à l'*Empereur, *qui n'étoit pas encore tout à fait résolu de consentir à la consécration d'*ADELBERT. . . . Ce Prince, *célèbrant cette fête à* Spire *avec un petit nombre d'*Evêques *& de* Princes, *souffroit impatiemment ce qui se faisoit en même tems à* Cologne. *Il apprit qu'il s'y étoit trouvé, non seulement des* Métropolitains: *mais encore d'autres* Evêques, *&* Princes du Roïaume; *& cela principalement pour publier l'excommunication lancée contre lui, quoique le* Cardinal, *sous l'autorité duquel ils agissoient, y fut plustôt arrivé pour être enterré que pour présider à ce* Concile (2). *Il y envoie cependant l'*Evêque de

(1) *Militiam.*

(2) Il mourut en allant à Cologne, où son Corps fut porté pour être enterré.

EVÈNEMENS sous le règne d'HENRI IV.

Wuirtzbourg, *qui ne peut obtenir audiance, ou d'être admis à la Communion, qu'après avoir été reconcilié; qui, retourné* (dans les premiers jours de l'année suivante) *rendre comte de sa commission à celui qui l'avoit envoïé, refusa de communiquer une seconde fois avec lui: mais qui, forcé par la crainte de la mort, célèbra la Messe devant le* Roi; *ce qui, lui causant une douleur mortelle, le fit retirer secrètement. Depuis, aiant obtenu, par beaucoup de larmes, de rentrer dans l'ancienne Communion, il ne jouit plus de la présence, ni de la faveur de l'*Empereur. *Ce* Prince, *irrité des procédés de ce Prélat, investit* CONRAD, *fils de sa Sœur, du* Duché de la France Orien*tale* (1), *qui, par une anciène concession des Roïs, appartenoit à l'*Evêque de Wuirtzbourg; &, *pour se soustraire aux plaintes des* Princes, *il passa, suivi de la* Reine & *de toute sa Maison, en* Italie (2). Dans la même année 1115, le *Cardinal* CONON, *Evêque de Palestrine* & *Légat Apostolique* en *France*, y tint plusieurs Conciles par lesquels il fit excommunier l'*Empereur*. En 1116, come on la vu, *Paschal II* confirma, dans le *Concile de Latran*, la révocation de sa *Bulle* en faveur des *Investitures*; & le *Concile* approuva les excommunications prononcées contre l'*Empereur* par CONON, *Evêque de Palestrine*, dans ses différentes Légations à *Jérusalem*, en *Grèce*, en *Hongrie*, en *Saxe*, en *Lorraine*, en *France*. Pendant que *Rome* en agit ainsi, *le* Roïaume de Germanie, *après avoir, durant plus de dix ans, joui du repos, fruit de la concorde, est misérablement déchiré. L'absence de l'*Empereur *est cause que chacun y fait, non ce que la Justice ordone: mais ce qui lui plaît. D'abord chaque Faction, par de fréquens attroupemens, ravage les Terres de l'autre, & dépouille les Cultivateurs; malheur dont l'E*vêché de Wuirtzbourg *est surtout affligé par* CONRAD (nouveau *Duc de Franconie*), *frère du* Duc FRE'DE'RIC (de Souabe). *Ensuite, l'occasion s'en présentant, il se forme partout de petites Troupes de Brigands, qui ne faïsant, come on a coûtume de dire, aucune distinction des tems & des persones, ne s'occupent que de piller, de détruire, d'envahir, de tuer, & de ne laisser absolument rien aux vaincus. Il seroit long de rapporter toutes les entreprises de l'*Archevêque de Maience *contre les* Fidèles du Roi, *& les courses insidieuses faites par ceux-ci contre ce Prélat; de décrire les séditions de quelques Habitans des Villes;*

(1) La Franconie. (2) *L'Abbé d'Ursperg*, Ann. 1115 & 1116.

de parler de quelques Villes privées de leurs Evêques ; *des Forteresses bâties en des lieux, qui n'avoient pas coûtume d'en avoir ; du très grand nombre de Châteaux détruits de part & d'autre ; des cantons dévastés par le pillage & la flame ; des combats & des meurtres, livrés & commis réciproquement par la Cavalerie de chaque Parti ; des vexations souffertes par les Pauvres & les Voïageurs ; des rigueurs de l'esclavage exercées, à la manière des Barbares, par des Chretiens envers des Chretiens, & de plusieurs autres choses de ce genre. On n'observe ni la* Paix de Dieu, *ni les autres Conventions confirmées par des sermens : mais alors, à la réserve des Ecclésiastiques auxquels il ne reste presque plus qu'une vie misérable, tous les autres, de quelque condition & de quelque âge qu'ils soient, se signalent par une fureur bestiale. De-là les campagnes étant ravagées, les Fermes pillées, des Villes & des Cantons entiers réduits presque en solitude, & les distributions journalières de l'Eglise manquant aux Clercs, les fonctions cléricales cessent dans quelques Eglises ; &, ô Calice de la colère de Dieu répandu sur la terre !* Fulde, *ce principal Monastère, le plus riche & le plus célèbre de toute l'*Allemagne, *réduit à la dernière indigence, manque du nécessaire pour vivre.* C'est ce que l'*Abbé d'Ursperg* dit sous l'année 1116. Il continue ainsi en 1117. *Pendant que par tout aux environs les Roïaumes des Nations, contens de leurs limites & de leurs possessions tenoient en repos, à l'ombre de la paix, leurs épées & les autres instrumens de mort longtems trempés de sang, & qu'après les nombreux combats des Persécutions, des Hérésies & des Schismes, l'*Eglise, *la Mère Universelle, avec beaucoup d'actions de graces, reposoit, à l'ombre de la véritable vigne de* Jésus, *ses membres fatigués, afin de les emploïer ensuite à l'exécution des ordres de Dieu ; la seule* Fureur Germanique, *hélas ! ne peut se défaire de son entêtement, & n'a nulle envie d'apprendre quelle est la profonde paix de ceux qui chérissent la Loi de Dieu, ni même, coment, par la tranquillité d'un bonheur présent, on peut atteindre à la jouissance de la paix éternelle. Notre seul Peuple, dis-je, persiste, plus incorrigiblement que tout le reste de la Terre, dans l'obstination de son anciène perversité. De là le Mensonge, le Parjure & les autres maux, que déplore la voix du Prophète, nous inondent ; le sang se confond avec le sang, &, come autrefois les cris de* Sodome *& de* Gomorre, *un cri de même genre, perce les oreilles du Seigneur des Armées. C'est pourquoi, pendant les*

solemnités dépendantes de la Naissance du Seigneur, le 3 de Janvier, sur le soir, en punition de tant de mépris du Jugement de Dieu, la terre, ébranlée par la colère du Seigneur, tremble de telle sorte, qu'il ne se trouve dans le Monde persone, qui convière d'avoir senti un aussi grand tremblement de terre; car il en est renversé beaucoup de Bâtimens, & l'on dit même des Villes entières en Italie. *On entend même aussi, le 28 de Février, des tonères terribles, accompagnés de très grands vents; & l'on voit en même tems de très fréquens éclairs.* Liége *est une Ville* (du Roïaume) *de* Lorraine, *très célèbre par la protection du saint Martir* LAMBERT *autrefois son Evêque, & plus renomée qu'aucune autre par ses Ecoles des Lètres. Lorsqu'en cette Ville, la veille de l'Ascension du Seigneur, tout le Clergé des dix Eglises assemblé, suivant la coûtume, à la Cathédrale, pour chanter l'Office du soir, venoit d'achever le premier Pseaume, un Ouragan subit obscurcit l'air très serein, & lance d'une manière terrible tant de tonères, d'éclairs & de traits de soufre enflamé, que persone de ceux qui s'y trouvent, ne doute que sa dernière heure, l'heure du Jugement dernier, ne soit proche. Deux Clercs avec un des plus illustres Chevaliers sont tués dans l'Eglise pendant cet Ouragan. Quelques jours après, il sort tout à coup d'une Montagne de ce Diocèse, sur laquelle on n'avoit jamais vu d'autre eau que celle de la pluie, un grand fleuve, qui cause un très grand domage aux* Liégeois *en inondant une partie de leur Ville, & va se perdre sur les confins du Territoire d'*Utrecht. *Le 17 de Février, nous voïons, du côté du Nord, des nuées de couleur de sang, s'élever, s'étendre jusqu'au milieu du Firmament, & causer à tout le monde une grande terreur; car, come nous l'avons appris depuis, on voïoit dans toutes les Villes cette clarté si voisine, qu'on y croïoit qu'elle menaçoit de la fin de toutes choses. Le* Roi HENRI, *que ces fléaux & d'autres affligeoient jusqu'au fond du cœur, ne cesse pas, quoique très occupé du soin de remédier aux maux que l'*Italie *souffroit, d'envoïer offrir satisfaction au Siége Apostolique par des Députés, qui, come il est certain, n'en peuvent rien obtenir* (1); *car le Seigneur* Apostolique, *à cause de la sureté qu'il avoit donée au* Roi, *quoique malgré lui,* « *nie qu'il l'ait lié* » *des nœuds de l'anathême; ajoutant toutefois que les principaux*

(1) Cette assertion de l'Historien mérite qu'on y fasse attention. Elle nous apprend que, dans toute cette Affaire, le desir de la paix & la bone-foi ne manquèrent point de la part de l'*Empereur*.

» *Membres de l'Eglise aiant formé ce lien de l'Excommunication,* » *il ne pouvoit pas le délier sans leur conseil, & sans accorder aux* » *deux Partis le droit d'exposer leurs raisons dans un Concile* ». *Il assure en même tems,* « *Que c'est ce que le pressoient de faire* » *les Lètres, qu'il recevoit tous les jours d'au delà des Monts,* » *& surtout celles de l'*Archevêque de Maience ». *C'est pour cela que, de la part de chaque Faction, il continue de se faire de furieux soûlèvemens. Les plus beaux cantons sont ravagés par les uns & par les autres, surtout au delà du Rhin; & beaucoup de gens périssent dans la Ville même de* Maience. *Le* Comte EMICHON *est tué par des Soldats du* Duc FRE'DE'RIC. On a vu PASCHAL II, en 1117, & GE'LASE II, son successeur, en 1118, refuser constamment de s'aboucher avec l'*Empereur*; & ce Prince, se livrant à sa colère, mètre un Antipape sur la Chaire de S. PIERRE. Nous avons vu le dernier de ces *Papes* s'enfuir, d'abord de *Rome*, ensuite d'*Italie*, de crainte de se trouver vis-à-vis de l'*Empereur*, qui ne cessoit pas de demander à se reconcilier. Pendant cette année 1118, les troubles de la *Germanie* ne produisirent aucun évènement considérable. J'ai rendu comte à l'année 1119, d'après l'*Abbé d'Ursperg*, des raisons qui déterminèrent HENRI IV à se mètre à portée du *Concile de Rheims*, pour conclure enfin la paix avec CALIXTE II, successeur de GÉLASE; &, pendant cette année, il ne se fit rien en *Allemagne*, qui nous doive arrêter. L'*Empereur* passa les fêtes de Noël à Worms d'une manière peu convenable à sa Dignité, très peu de Princes aiant voulu s'y rendre. Au commencement de 1120, *il entra, conduit par* FRE'DE'RIC d'Arnesberg (1), *dans la* Saxe: *mais, les* Evêques *de ce païs s'abstenant de sa communion, il passa dans la* Franconie, *où quelques-uns le voïoient de bon œil, & le plus grand nombre montroit pour lui de l'aversion. Cependant le Seigneur lui-même par divers fléaux, dont il affligea toute la Terre, témoigna combien il étoit offensé de ce qu'on déchiroit sa robe sans coûture. Au mois de Juin, un Orage répandit dans le Diocèse de* Trève *des morceaux de glace d'une grandeur étonante, qui renversèrent des édifices & causèrent d'autres domages* (2). *La Grêle maltraita si fort la* Saxe, *& surtout l'*Evêché d'Halberstat, *que, dans l'étendue de neuf Terres, elle fit périr non seulement les grains: mais aussi les bêtes des*

(1) C'étoit apparemment le *Comte Palatin de Saxe*, de la mort duquel l'Historien va bientôt parler.

(2) L'Auteur veut parler de grêle d'une grosseur extraordinaire.

EVÈNEMENS sous le règne d'HENRI IV.

champs avec une infinité de volailles. Aiguillonés par ce châtiment, les Saxons *tinrent de fréquentes assemblées pour rétablir la concorde, accommodèrent ceux que des querèles brouilloient; se donèrent la main les uns aux autres en signe de paix; exterminèrent les Brigands, & prirent les armes de concert contre quiconque, excepté l'*Empereur, *voudroit envahir leurs Terres; &, dans le même tems, par de petits corps de Troupes, qu'ils placèrent de tous côtés autour du Château de* Wassenbourg, *ils y renfermèrent quelques Soldats de l'*Empereur, *qui ravageoient la* Thuringe; *& les chassèrent, en les réduisant à manquer de vivres. Par ce moïen, ils rendirent à leur païs une agréable paix, tandis que la guerre continuoit de désoler les autres Provinces. Encouragés aussi par les* Lètres *& les Légats du* Pape, *il élurent canoniquement pour les Eglises vacantes des Pasteurs, qu'ils firent sacrer par l'*Archevêque de Maience, *qui s'étoit retiré chés eux pour éviter la colère du* Roi. *Dans ces tems-là mourut, dans un âge avancé,* FRÉDÉRIC, Comte Palatin (de Saxe), *qui s'étoit depuis peu séparé des autres* (Princes Saxons), *pour se remètre fidèlement au service du* Roi. *On dit que son ame dêcendit dans les lieux de supplices, ainsi que l'on assure qu'un certain Serviteur de Dieu l'apprit par une révélation évidente* (1). Dans les Querèles de Religion, les différens Partis ont toujours eu des miracles à commandement. Nous voici rejoints à notre année 1121. *Une élection canonique avoit fait succèder* HENRI *sur le Siége de* Munster *à* BURCHARD le Roux, *mort, il y avoit du tems, étant Ambassadeur à* Constantinople *pour l'*Empereur HENRI. *Ce nouvel* Evêque, *indignement traité par ses Diocésains, se plaint aux* Princes Saxons *des outrages qu'il avoit reçus. Come c'étoit un home d'une illustre naissance, & célèbre par ses vertus, le* Duc LOTHAIRE, *aiant rassemblé des Troupes, le rétablit dans son Siége, même contre la volonté du* Roi (2). *Mais, tandis que les Citoïens, effraïés à la vue de l'Armée ennemie, s'occupoient à sauver, chacun, leurs effets du danger qui les menaçoit, il arrive, par un secret jugement de Dieu, que le feu prend, par négligence, à quelques maisons; & que la flame, s'étendant insensiblement, consume entièrement la grande Basilique, Siége Episcopal de cette Eglise. C'est ainsi qu'à l'aide d'une triste victoire, les* Saxons *rétablissent l'*Evêque,

(1) L'*Abbé d'Ursperg*, Ann. 1120.

(2) *Lothaire, Comte de Supplinbourg & de Querfort,* avoit été fait *Duc de Saxe*, par l'*Empereur Henri IV*, en 1106, après la mort du *Duc Magnus*.

qu'on avoit chassé : mais en même tems ils donent beaucoup d'argent pour rebâtir la Basilique. Quelques-uns disent que ce désastre n'étoit arrivé qu'afin qu'il fût manifeste que Dieu n'avoit point eu pour agréables les riches offrandes, faites dans ce saint lieu par le défunt Evêque Burchard, *de choses mal acquises. Le bruit se répand alors, & des Couriers venus de* Rome *le confirment, que, le courage de l'Armée Romaine aiant détruit le Château de* Sutri, *ce* Faux-Pape BOURDIN, *qui faisoit en ce lieu les fonctions de son misérable Pontificat, avoit été pris; qu'il avoit reçu bien des outrages de la part des Soldats & du Peuple qui s'en étoient fait un jouet; & que le* Pape, *qui l'avoit avec peine arraché de leurs mains, l'avoit envoïé faire pénitence dans un exil. Quelques gens même assurent qu'on l'avoit convaincu de forfaits de telle nature, que nous avons jugé qu'il nous seroit indécent de les écrire.* L'Empereur HENRI, *par le conseil de ses Fidèles, prend la résolution de punir ceux de* Maience, *qui s'étoient révoltés contre lui. D'abord, il empêche tout transport par bateaux en leur Ville. Puis aiant mis des Troupes dans tous les Postes fortifiés des environs, il empêche ainsi qu'il s'y tiène ni Foires, ni Marchés, & qu'on y puisse faire entrer aucune sorte de vivres. Enfin il fait publier partout une Expédition générale pour faire le siége de cette Ville. Sur cette publication, l'*Archevêque ADELBERT *met en mouvement toute la* Saxe, *où pour lors il demeuroit ; &, come il avoit reçu depuis longtems du* Pape *la* Légation Apostolique, *il fait usage de son pouvoir, en assemblant souvent les* Princes *& les* Evêques *de cette Province, pour les engager à rendre service à cette Eglise Mère. Cet home éloquent, & qui tenoit, en plusieurs manières, le premier rang dans ces Provinces Cisalpines, allume dans les cœurs de tous ceux qui faisoient profession d'une obéissance catholique, le desir de défendre la Métropole de toute la* Germanie. *Il se joint à cela que les* Evêques de Spire & de Worms, *& d'autres qui, n'aiant pas des forces suffisantes pour se défendre, avoient fait gloire d'obéir à l'*Apostolique, *aiant été chassés de leurs Siéges, erroient sans savoir où se fixer, & que les mêmes* Princes, *brûlant de zèle pour le Seigneur Dieu des Armées, se disposoient à les remètre chacun dans son Siége. Enfin, vers le Solstice d'été, lorsque tous les cantons aiant été ravagés, on craignoit la cherté des vivres, deux Armées s'assemblent, ô noble* Maience! *l'une en* Alsace, *l'autre en* Saxe, *pour marcher, avec des intentions différentes,*

vers tes superbes murailles, preuves de ton ancière dignité. L'une menace de te détruire, l'autre veut te défendre; come, si, disant dans tes plaintes: Les Fils de ma Mère ont combatu contre moi, *le véritable* CHRIST *t'avoit répondu*: Les voici qui se rassemblent, & qui vièment à ton secours. *On fait cependant dans toutes les Eglises des Jeûnes & des Processions, ou Litanies; & nulle Fille de* Sion *ne veut s'exemter de partager les périls de sa Mère. C'est pourquoi le Seigneur, attentif à la prière de ceux qui s'humilient, ne méprise point les leurs: mais il envoie son principal Esprit, l'Esprit de Conseil, l'Esprit de Paix, aux* Princes *des deux Partis. Lorsque, dans leur marche, les deux Armées, campées peu loin l'une de l'autre, se disposoient réciproquement à s'attaquer, quelques-uns des plus sages & des plus religieux d'entre les* Princes, *députés de part & d'autre, se mètent à traiter, avec des sentimens d'honeur, du rétablissement de leur concorde fraternelle. Qu'ajouterai-je? l'Esprit de* JESUS-CHRIST, *combatant pour les Fils d'une Epouse acquise au prix de son sang, prévaut si bien à l'Esprit de Superbe & de Malice, que, tous les cœurs s'étant réunis d'un consentement unanime, ou plustôt par la volonté divine, l'indignation du* Roi, *par leurs conseils, leurs exhortations & leurs prières, s'adoucit au point, qu'il règle lui-même, que l'Affaire présente sera décidée, non suivant ses idées, mais selon celles des* Princes *des deux Partis. Ensuite, tous aiant rendu graces à celui qui gouverne toutes choses, on nome de chaque côté douze* Princes, *qui, le cœur rempli de la crainte de Dieu, suffisoient pour appaiser, sans que persone leur résistât, la querèle invétérée de l'*Empire *&* du Sacerdoce. *Pour terminer toutes choses, on indique une* Diète *de tous les* Princes du Roïaume, *à* Wuirtzbourg, *le jour de la fête de S.* MICHEL; *&, chacun confirmant, come par serment, cette convention, en mètant sa main dans celle de l'autre, on se sépare en paix avec joie. Presque trois mois s'étant ensuite écoulés, l'*Empereur HENRI *vient, suivant la convention, à* Wuirtzbourg *avec un grand cortége. Les* Princes de Saxe *& l'*Archevêque de Maience *& les autres campent auprès du ruisseau de* Wern, *éloignés du* Roi *d'une journée de chemin. Trois jours après, les suretés aiant été donées de part & d'autre, ils vièment trouver le* Roi, *qui les reçoit pacifiquement hors de la Ville, parceque de chaque côté la foule du Peuple étoit trop grande. La Diète s'assemble ensuite tous les jours pendant une Semaine; & ne cesse pas de chercher toujours habilement les moïens*

*de mètre fin au Schisme entre l'*Empire *&* *le* Sacerdoce. *Quelques Ennemis de la paix essaient d'ajouter de nouveaux sujets de discorde aux anciens : mais, come persone ne peut résister à l'ordre de Dieu, qui rassembloit tant de* Princes *respectables, enfin l'*Empereur HENRI, *n'oubliant point sa promesse, consent que toutes les questions, que l'on agitoit, soient totalement décidées, non par ses propres idées, ou par les contestations d'aucun des siens : mais par l'avis de la* Diète. *Come il seroit très long de raconter toutes les dispositions magnanimes de cette* Diète, *qu'il suffise de marquer seulement ce qui concerne la principale cause de son assemblée ; & de dire,* « *Qu'elle établit, come Loi de* » *l'Etat, une paix stable, que tous généralement doivent obser-* » *ver, sous peine de la vie : Qu'elle rend au* Roïaume *les choses* » *Régaliènes, ou Fiscales ; aux Eglises les choses Ecclésiasti-* » *ques ; aux Gens spoliés leurs Terres ; aux Héritiers les Suc-* » *cessions ; à toutes Persones, à toutes Conditions, la justice qui* » *leur est propre : Que, d'un consentement unanime, elle ordone* » *que les Voleurs & les Brigands seront poursuivis en vertu* » *des Edits de l'*Empereur, *ou réprimés suivant les Loix ancie-* » *nement établies : Qu'elle décerne que tous les scandales, tous* » *les troubles, qui, semés par l'Ennemi de tous côtés dans le* » Roïaume de Germanie, *avoient tant pullulé, seront déra-* » *cinés de toutes manières : Qu'elle ne définit rien au sujet de* » *l'Excommunication, source de presque tous les scandales ;* » *mais qu'elle renvoie unanimement, par la crainte de Dieu,* » *ce point au Tribunal de l'*Apostolique, *& qu'elle nome sur le* » *champ des Ambassadeurs qui porteront tout à* Rome, *afin que,* » *dans un* Concile général, *indiqué par l'Autorité Apostolique,* » *ce qui ne peut pas être terminé par le Jugement des Homes,* » *le soit par celui du Saint-Esprit* ». *Ces choses aiant été sagement règlées pour l'honeur & pour l'utilité du* Roïaume, *on charge* ATTON, Evêque de Bamberg, *le* Duc HENRI (*de Bavière*) *&* *le* Comte de Béringen *de faire part, le 1 de Novembre à* Ratisbone, *de tout ce que l'on venoit d'arrêter, aux* Princes de Bavière, *qui, retenus ailleurs par l'intérêt de l'Etat, n'avoient pas pu venir à la* Diète. *Ces Députés, les trouvant de très bone volonté sur tous ces points, les y confirment* (1). BRUNON, *Evêque de Spire*, & ARNOUL, *Abbé de Fulde*, sont envoïés par les *Princes* vers le *Pape*, afin d'achever de convenir avec lui des conditions de la paix.

(1) L'*Abbé d'Ursperg*, Ann. 1121.

EVENEMENS sous le règne d'HENRI IV.

GUILLAUME, *Duc de Pouille*, obligé, pour des raisons que l'Histoire ne fait pas connoître, de faire un voïage à Constantinople, met ses Etats sous la protection du Pape. ROGER II, *Comte de Sicile*, non moins possédé que son Père & son Oncle du Démon des conquêtes, profite de l'absence de *Guillaume* pour s'emparer de la Calabre & de la Pouille. Il fait d'abord en Calabre le Siége du Château de Nicéphore. Le Pape envoïe le Cardinal *Hugue*, pour l'engager à le lever. Ce Cardinal revient à Rome sans avoir obtenu ce qu'il demandoit; ce qui fait que *Calixte* se transporte lui-même dans la Pouille, pour négocier en persone avec *Roger*. Une maladie contagieuse fait mourir le Cardinal *Hugue*, les autres principaux Cardinaux & beaucoup de persones de la suite du Pape. Lui-même tombe malade, & court risque de la vie. *Roger*, qui le vient voir alors, en cèdant à ses prières, en obtient d'ailleurs tout ce qu'il lui demande.

Les Comasques ravagent & pillent plusieurs Terres & Châteaux des Milanois; & ceux-ci ne font rien de considérable cette année.

1122.

ERLUNG, *Evêque de Wuirtzbourg*, étant mort le 30 de Décembre de l'année précèdente, *le Seigneur* Empereur *se rend en cette Ville, pour pourvoir à ce Siége; &, par le conseil des siens, il y élève, par l'Investiture Pontificale*, GEBEHARD, *jeune home d'illustre naissance: mais qui, parcequ'il étoit encore étudiant dans les Ecoles, ne tenoit à l'Eglise par aucun ordre. Une partie considérable &, come l'on dit, la plus saine, du Clergé & du Peuple, rejètant avec fermeté ce choix, élit canoniquement* RUGGER, *Diacre & Chanoine de cette Eglise, dans laquelle il avoit été nouri. De là naît une dissention si grande, que ceux qui favorisoient ce Parti sont obligés d'abandoner les biens, qu'ils avoient dans la Ville, pour éviter le ressentiment de l'*Empereur. *Le* Duc FRÉDÉRIC (de Souabe) *& son frère* CONRAD (Duc de Franconie), *aïant quelque tems envain soûtenu cette élection par leur consentement, se retirent indignés d'auprès de leur Oncle & Seigneur. Bientôt après, aïant eu près de la rivière de* Wirrah, *une conférence avec le* Métropolitain de Maience *& quelques* Princes Saxons, *ils font confirmer l'élection de ce* RUGGER, *& le font investir par le même* Archevêque ADELBERT *& les autres* Légats *du Pape, depuis peu venus de* Rome. *Car, dans ce même tems, l'*Evêque de Spire *& l'*Abbé de Fulde,

s'étant acquités auprès du Siége Apostolique *de leur Ambassade au nom de tout le* Roïaume, *venoient de revenir, amenant avec eux l'*Evêque d'Ostie, *pour tenir en tout la place du Seigneur* Apostolique, *& deux* Cardinaux (1) *envoïés par le* Siége de S. PIERRE *pour reconcilier l'*Empire *& le* Sacerdoce. *On indique, pour cet effet, dans les Provinces une seconde* Diète, *& l'on marque pour le lieu* Wuirtzbourg, *& pour le tems la fête de S.* PIERRE. *A l'approche de cette fête, les* Princes *des diverses Provinces, commencent à s'approcher de la Ville indiquée, non sans causer beaucoup de domage à la* Franconie: *mais, aussitôt que, par des nouvelles certaines, ils sont informés que l'*Empereur, *embarassé d'autres Affaires aux environs du* Rhin, *ne viendra point, chacun se disposoit à s'en retourner; lorsque* GE'BEHARD, *déja lié très étroitement avec les Citoïens de* Wuirtzbourg, *&, résidant en cette Ville avec des Troupes assés nombreuses, en prend avec lui, l'après-dînée d'un certain jour, un gros Corps, dans l'intention d'aller attaquer quelques* Princes, *qui, campés à moins d'un mille de la Ville, ne soupçonoient pas qu'il leur pût rien arriver de fâcheux; &, les regardant come Ennemis du* Roi, *de les surprendre pour les chasser honteusement, ou pour les tailler en pièces. Mais ces* Princes, *avertis par les cris de ceux qui venoient, s'avancent bravement à leur rencontre sur deux lignes, &, par une résistance courageuse, défendent eux-même & leur Camp. Il y a des deux parts des Morts, des Blessés & des Prisoniers; &, le jour tombant, les uns retournent dans la Ville, les autres dans leur Camp. Les* Princes, *irrités de ce qui venoit d'arriver, marchent de concert vers la Ville, à dessein d'introniser* RUGGER: *mais, voïant qu'ils n'en peuvent pas venir à bout sans effusion de sang, ils vont au Monastère, appellé de* Schwarthz; *&, tant le* Métropolitain *que les autres* Légats de Rome *aiant sacré là* RUGGER, Evêque de Wuirtzbourg, *chacun s'en retourne chés soi.* RUGGER *jouit ensuite de la partie de cet Evêché située le long du* Nèker; *&* GE'BEHARD *possède en paix la Ville & ce qui l'environe. Pendant ce tems, l'*Archevêque de Maience, *cherchant à se mètre de toutes parts en sureté contre la colère de l'*Empereur, *entreprend de fortifier, avec des efforts surprenans, un vieux Château, presque entièrement détruit depuis plusieurs générations, lequel on nome* Asasinbuck, *ou du ruisseau d'*Ascaf,

(1) *Saxon*, Prêtre du Titre de Saint-Etiène au Mont-Celius; & *Gregoire*, Diacre du Titre de Saint-Ange, lequel fut depuis le Pape *Innocent II.*

qui l'arrose, ou, come le veulent quelques-uns, de son fondateur ASCAGNE. Le Roi, *regardant cette entreprise come faite contre lui-même & contre l'Etat, prend la résolution de faire assiéger ce Château. Mais l'Amateur du Genre-humain, le bon* JE'SUS, *par l'adresse de ses serviteurs les* Légats du Siége Apostolique, *qui séjournoient alors à* Maience, *ou plustôt par son Esprit habitant en eux, ôte aux* Princes *l'aversion qu'ils avoient pour la paix, & répand la charité dans leurs cœurs, parceque, come on a raison de le croire, après que la Robe du* CHRIST *avoit été tant de fois déchirée, après tant de guerres intestines entre les Chretiens, le tems d'avoir pitié de* Sion, *c'est à dire de l'*Eglise, *étoit enfin arrivé, quoique tard. Il s'assemble donc* (le 8 de Septembre), *une* Diète générale *dans la* Cité des Wangions, *aujourd'hui nomée* Worms. *Il seroit long de raconter, & l'on auroit peine à croire avec combien d'activité, de prudence, de sollicitude & de maturité, tous les* Princes *travaillent, une semaine & plus, au rétablissement de la paix & de la concorde; jusqu'à ce que, pour l'intérêt de l'Eglise, celui, dans la main duquel est le cœur des Rois, change même au delà de l'espérance du plus grand nombre, toute l'animosité de l'*Empereur *en obéissance respectueuse à l'*Apostolique. *Coment après que les* Légats du Siége Apostolique *ont admis à la Communion l'*Empereur *& toute son Armée, & que, par l'Autorité Apostolique, ils ont absous tous ceux qui s'étoient souillés de ce Schisme;* l'Empereur, *s'humiliant pour* JE'SUS-CHRIST, *renonce aussitôt, devant une multitude immense, tant aux* Investitures, *qu'aux autres Affaires Spirituelles, que les* Rois de Germanie *avoient administrées, & que, dans la crainte de diminuer l'honeur de sa Courone, il s'étoit proposé de ne jamais abandoner tant qu'il jouiroit de la vie; coment il en remet à perpétuité le droit entre les mains du Seigneur* Evêque d'Ostie, *& par lui à Notre Seigneur* JE'SUS-CHRIST *& à son* Eglise; *& d'ailleurs ce que l'Autorité* Apostolique *lui concède pour l'honeur du* Roïaume; *c'est ce que les* Ecrits *des deux parts, rapportés ci-dessous, feront mieux connoître.* JE, HENRI, par la grace de Dieu, *Empereur Auguste des Romains*, remets, pour l'amour de Dieu, de la sainte *Eglise Romaine* & du Seigneur *Pape* CALIXTE, à Dieu, à ses saints *Apôtres* PIERRE & PAUL, & à la sainte *Eglise Cat holique* toute *Investiture par l'Anneau & la Crosse;* & j'accorde que l'*Election* se fasse dans toutes les Eglises, & que la *Consécration* soit libre. Je restitue à la même sainte *Eglise Romaine*

les Terres & les Régales de S. PIERRE, dont on l'a dépouillée depuis le commencement de cette discorde jusqu'à ce jour, soit du tems de mon Père, soit du mien, & que je possède. Quant à celles que je ne possède pas, j'aiderai fidèlement à les lui faire restituer. J'aurai soin que, par le conseil des *Princes* & selon la Justice, on rende fidèlement les Terres, que j'ai, de toutes les autres *Eglises*, des *Princes* & des autres, soit *Clercs*, soit *Laïcs*. Je done une véritable paix au *Pape* CALIXTE, à la Sainte *Eglise Romaine* & à tous ceux qui sont ou ont été pour elle; & j'aiderai fidèlement la Sainte *Eglise Romaine* dans toutes les occasions qu'elle demandera mon secours. JE, CALIXTE, Serviteur des Serviteurs de Dieu, à notre cher Fils HENRI, par la grace de Dieu, *Empereur Auguste des Romains*. J'accorde que les *Elections* des *Evêques* & des *Abbés* du *Roïaume Germanique*, lesquels dépendent du *Roïaume*, se fassent en votre présence sans simonie & sans aucune violence; ensorte que s'il naît quelque discorde entre les Parties, vous doniés à la plus saine Partie votre consentement & votre secours, suivant l'avis ou le jugement du Métropolitain & des Comprovinciaux. Que l'Elu reçoive de vous les Régales par le Sceptre, excepté celles qu'on sait appartenir à l'*Eglise Romaine*; & qu'il vous rende, à leur sujet, les services qu'il vous doit de droit! Que, dans les autres parties de l'*Empire*, l'Elu consacré reçoive de vous, dans les six mois, les Régales par le *Sceptre*! Je vous donerai secours, suivant le devoir de ma charge, dans toutes les choses sur lesquelles vous m'aurés porté vos plaintes. Je vous done une véritable paix, ainsi qu'à tous ceux qui, durant cette discorde, sont, ou ont été de votre Parti. Doné l'an 1122, le 9 des Calendes d'Octobre (23 de Septembre) (1). *Ces* Ecrits *des deux parts, sont lus dans une plaine près du* Rhin, *à cause de la multitude immense qui s'étoit assemblée. On les échange ensuite: mais auparavant on rend beaucoup d'actions de graces au Sou-*

(1) *Cette* Dière *se tint à* Worms, *le* 8 *de Septembre*, dit *Muratori*, T. VI, p. 406; *&*, *le* 23 *du même mois*, *le* Pape *expédia l'approbation de ce que l'on avoit fait*. Cela ne peut pas être. Il se passa plus d'une semaine à régler le redressement des torts au dedans du *Roïaume de Germanie*, & les conditions de la paix avec le *Pape*; ce qui mène au moins jusqu'au 17 de Septembre. Quand les *Princes* furent d'accord avec les *Légats*, il falut aux premiers le tems de faire agréer à l'*Empereur* ce que l'on avoit dressé. L'*Empereur*, bien qu'il eût promis de se conformer au jugement des *Princes*, eut besoin d'un peu de tems pour examiner avec son Conseil si ses intérêts & ceux de sa Couronne étoient suffisamment ménagés, & pour avoir aussi les avis des Gens savans auxquels il avoit confiance, & qu'il avoit sans doute fait venir à la *Diète*.

EVÈNEMENS sous le règne d'HENRI IV.

verain Seigneur de toutes choses, & le Seigneur Evêque d'Ostie *célèbre les Saints Mistères, pendant lesquels il achève de reconcilier le Seigneur* Empereur *par le baiser de paix & la sainte Communion; & tout le monde se retire comblé de joie. Bientôt après, c'est à dire le jour de* S. MARTIN, *l'*Empereur *tient à* Bamberg *une autre* Diète *avec ceux des* Princes *qui ne s'étoient point trouvés à la première; & là, tous consentent à ce qu'il desiroit. Entre plusieurs choses, qu'il règle suivant l'usage de ses Ancètres, pour l'honeur de l'*Empire *& du* Sacerdoce, *il nome deux Députés pour joindre aux* Légats de Rome; *& les envoie l'un & l'autre porter de bones nouvelles & de riches présens au Seigneur Apostolique* CALIXTE, *son Parent, avec lequel il se trouve actuellement bien uni* (1). Tel est le comte, que l'*Abbé d'Ursperg* rend des démêlés d'HENRI IV avec PASCHAL II, GE'LASE II & CALIXTE II, & de son raccommodement avec le dernier. Avoir produit ce qu'on vient de lire, c'est avoir pleinement vangé l'Historien des calomnies de BARONIUS, qui le traite toujours de *Schismatique.* Des Modernes ont blâmé l'*Empereur* HENRI IV d'avoir fait un accommodement honteux, qui le privoit des droits, dont ses prédècesseurs avoient joui (2). Mais l'exposition des troubles de la *Germanie* occasionés par la querèle de l'*Empereur* avec le *Pape*, fait voir que cet accommodement étoit nécessaire. HENRI savoit ce qu'il avoit à craindre des menées de la *Cour de Rome*, qui l'avoit aidé lui-même à détrôner son Père. Les *Ducs* FRE'DE'RIC & CONRAD, ses neveux, qui, très peu de tems avant l'Accommodement, s'étant séparés de lui, s'étoient unis avec les *Légats* & les *Saxons* pour faire, malgré lui, RUGGER, Evêque de *Wuirtzbourg*, lui devoient paroître des instrumens tout prêts à mètre en œuvre par la *Cour de Rome*, pour le réduire au même état qu'elle avoit réduit son Père. *Henri* fit donc sagement de cèder à la nécessité. Come il n'avoit point de Fils, qui dût lui succèder, son véritable intérêt personel étoit d'achever son règne tranquillement, & de laisser à ses successeurs, qui voudroient perpétuer dans leur Famille la

On voit, par ce petit détail, qu'il fut impossible d'envoïer les deux *Ecrits* à Rome assés tôt, pour que le *Pape* signât, le 23 de Septembre, celui que ses *Légats* avoient fait en son nom, & qu'ils durent eux-même signer à *Worms*. La date, que l'on y voit, est celle du jour où les deux *Ecrits* furent lus, signés, & échangés, dans une plaine au bord du *Rhin*, en présence d'une multitude immense de Peuple, assemblé pour savoir le résultat de la Diète.

(1) L'*Abbé d'Ursperg*, Ann. 1122.

(2) Voïés l'*Abr. chronol. de l'Hist. d'Allem.* pp. 154, 155.

Courone de Germanie & l'*Empire*, à profiter des occasions qui se présenteroient de remètre, s'il êtoit possible, les *Papes* révoltés dans la dépendance dont ils avoient secoué le joug. Mais HENRI n'obtint pas même, par cette paix forcée, la tranquillité qu'il recherchoit. *Rome* n'avoit garde de le laisser en repos. Il auroit pu, s'il eût survécu longtems à l'Accommodement, se voir, par la durée de la paix & par le soin de se concilier l'affection des Peuples, en état de reprendre hautement tout ce qu'il avoit abandoné. Durant le peu de tems qu'il survêcut, la *Germanie* ne fut pas moins agitée qu'elle ne l'avoit été jusqu'alors (1). Aussitôt après la séparation de la *Diète de Worms*, les *Députés* de l'*Empereur* partent avec le *Légat* GREGOIRE pour se rendre promtement à Rome; & l'*Empereur* se hâte d'exécuter une partie des résolutions de la *Diète*. Le *Pape*, instruit par son *Légat* & par les *Députés*, met la dernière main à l'ouvrage de cette paix, dont tous les avantages êtoient pour son Siége, par cette *Lètre* qu'il écrit à l'*Empereur* le 13 de Décembre. CALIXTE, *Evêque*, *Serviteur des Serviteurs de Dieu*, *au très cher Fils en* JE'SUS-CHRIST, HENRI, *glorieux* Empereur Auguste des Romains, *Salut & Bénédiction Apostolique. Nous louons & nous remercions le Seigneur toutpuissant notre Dieu, de qui provienent tous les biens, de ce qu'il a, par la clémence infinie de sa bonté, éclairé votre cœur du souffle de son esprit, & de ce qu'il vous a fait enfin, après une trop longue résistance, rentrer dans le sein de l'Eglise, puisqu'ainsi que nous l'avons appris du rapport de notre cher Fils &* Diacre-Cardinal (GREGOIRE) *& de vos fidèles* Députés, *prenant une résolution sage, vous avés humblement obéi à nos avis salutaires & à ceux de l'*Eglise Catholique. *Nous vous recevons donc, avec une affection paternelle, come Fils de S.* PIERRE; *& nous souhaitons à l'avenir chérir &, guidés par la grace divine, honorer avec d'autant plus d'inclination Votre Persone & Votre Empire, que vous obéissés, avec plus de dévoument que vos derniers prédécesseurs, à l'E*glise Romaine, & *que vous nous êtes plus spécialement uni par*

(1) *Voila*, dit *Muratori*, p. 406, *le dénoument si desiré d'une si longue & si déplorable Tragédie. Il n'en faloit pas moins pour déraciner un abus, qui s'étoit insensiblement établi dans l'Eglise de Dieu, contre tous les usages de l'Antiquité, lesquels avoient toujours conservé libres les Elections des Saints Pasteurs, en foudroïant la Simonie de la manière la plus éclatante. L'accord, que l'on vient de voir, s'observe encore en Allemagne; & les Chapitres jouissent du droit d'élire leurs Evêques*, c'est à dire de vendre ordinairement les Evêchés. C'est tout le fruit, que l'Accommodement d'*Henri IV* & de *Calixte II* a produit dans les

*les liens du sang. Ainsi, très cher Fils, pour que vous jouissiés de nous & que nous jouissions de vous dans le Seigneur, que Votre Excellence Impériale considère combien la longue discorde de l'*Eglise *& de l'*Empire *a fait de tort aux Fidèles de l'*Europe, *& combien notre reconciliation* (1) *poura, par la coopération du Seigneur, augmenter l'accroissement du bon fruit. A l'égard de notre état, que Votre Dilection sache que, bien que nous aïons été de tems en tems très malades, cependant, par la grace de Dieu, nous nous portons bien à présent; & nous vous souhaitons, en toute manière, la santé de l'ame & celle du corps. Quant aux choses, que vous avés chargé vos fidèles* Députés *de nous rapporter de vive voix, nous vous répondons par eux ce que nous & nos Frères trouvons être à propos. C'est pourquoi nous recommandons fortement à votre bienveillance nos* Légats, *qui sont encore auprès de vous* (2); *&, parceque le* Concile, *que nous avons indiqué* (3), *s'approche, nous vous prions de les renvoïer le plustôt que Dieu permètra qu'il se puisse. Pour les* Députés, *que vous nous envoïerés, mètés-les, par leurs Instructions, en état de restituer entièrement, selon votre promesse, les Régales de l'*Eglise Romaine. *Nous vous rendons graces de vos égards pour notre neveu l'*Evêque de Mets *& pour ses Frères, parceque nous y trouvons les prémices de votre bonté. L'on reconnoît que la paix s'est faite par la bone volonté, lorsque des œuvres de bone volonté sont ce qu'elle produit. Nos Frères les* Evêques, *les* Cardinaux, *& tout le* Clergé Romain, *vous saluent avec nous, ainsi que vos* Princes *& vos* Barons; *& prient la Divine Majesté de vous conserver longuement, par sa miséricorde, pour son honeur, & pour celui de son Eglise.* Repassons en *Allemagne.* L'Empereur HENRI *célèbre les fêtes de Noël à* Utrecht; *&, les jours même des fêtes, il s'éleve, entre les Courtisans & les Domestiques de l'*Evêque *une querèle, poussée si loin, qu'elle soulève toute la Cour & toute la Ville. On prend les armes de part & d'autre, & l'on s'attaque réciproquement. Il se répand un bruit confus, que les* Habitans d'Utrecht *avoient conspiré contre l'*Empereur. *Les uns se jetant sur les autres & ceux-ci leur résistant; il se livre un combat très vif, qui coûte*

Provinces Germaniques. *Muratori* continue. *Si quelqu'un demande d'où vient qu'après tant de peines, de troubles & de guerres, dont l'objet étoit de rétablir de même en Italie la liberté des Elections, faites autrefois par le Clergé & le Peuple, il n'en reste parmi nous aucun vestige, je me décharge volontiers du soin de lui répondre sur le P.* Thomassin *& d'autres Ecrivains.*

(1) *Nostra pax.*

(2) *L'Evêque d'Ostie* & le *Cardinal Saxon.*

(3) Le premier *Concile de Latran*, qui se tint l'année suivante 1123.

la vie à beaucoup de monde. Un grand nombre des Habitans *sont pris. Les autres se réfugient dans une Tour extrêmement fortifiée.* L'Evêque *lui-même est mis en prison, come complice de l'attentat, & par là criminel de lèze-Majesté. C'est ensuite avec peine qu'en païant une grosse Amande, il en sort, à la prière des* Princes *de ces Cantons, & surtout de* FRE'DE'RIC, Archevêque de Cologne. *Cette semence de discorde, venant à germer, produisit d'autres querèles, qui ne se terminèrent l'été suivant, qu'avec beaucoup d'embaras & de fatigues, & lorsqu'enfin l'*Empereur *y eût conduit une nombreuse Armée* (1).

GUILLAUME, *Duc de Pouille*, est à peine revenu de Constantinople, que JOURDAIN, *Comte d'Ariano*, se révolte contre lui. Le *Duc*, aiant obtenu du *Comte* ROGER II, son cousin, des secours d'homes & d'argent, & des Troupes du Cardinal *Crescence*, Gouverneur de Bènevent, enlève quelques Châteaux du Rebelle, qu'il réduit à venir la corde au col implorer sa clémence. Cette guerre finit alors : mais pour recommencer quelques mois après (2).

La querèle & la guerre entre les Pisans & les Génois continuent, ou se rallument ; & les Génois s'emparent de deux Galères Pisanes, & font mille Prisoniers.

Les Milanois prènent le Château de Lugano sur les Comasques, qui ne laissent pas de rester maîtres du Lac de ce nom (3).

1123.

PAR une *Bulle* donée le 26 de Février au Palais de Latran, *Calixte II* confirme les Priviléges du Chapitre de Crémone. Il en accorde une autre au même lieu, le 6 de Mars, aux Chanoines Réguliers de San-Cesario, dans le Modenès, par laquelle il déclare que les Moines de Nonantola n'avoient aucune Jurisdiction sur la *Court* de *Vilzacara*, c'est à dire sur

(1) L'*Abbé d'Ursperg*, Ann. 1123.

(2) *Nous voïons*, dit *Muratori*, p. 407, *dans* Falcon de Bènevent, *que* Jourdain, *Comte d'Ariano, s'étant revolté contre* Guillaume, *Duc de Pouille, celui-ci, ne se sentant pas assés de forces pour le réduire, eut recours à* Roger le Jeune, *Comte de Sicile : mais, pour en obtenir du secours, il le falut acheter.* Ce Duc (dit l'Historien cité) cèda la moitié des Villes de Palerme & de Messine, & la Calabre à ce même Comte, pour qu'il lui donât du secours. *Nous avons vu, ci-dessus à l'année* 1088, *que* (selon *Geoffroi de Maleterre*), *le Duc* Roger, *fils de* Robert Guiscard *& père de* Guillaume, *avoit entièrement cèdé la Calabre au Comte* Roger l'Ancien, *père du jeune Comte* Roger. *Je ne saurois dire qui de ces Auteurs s'est trompé.* Vraisemblablement, le Duc *Roger*, pendant la Minorité de *Roger le Jeune*, avoit repris tout ce qu'il avoit cèdé.

(3) Sigonius, *s'appuïant d'autres Auteurs* (que de l'*Anonime de Come*) *n'admet point la prise de Lugano, Murat. p.* 407.

le Bourg & le Territoire de ce qu'on appelle *San-Cesario* dans le District de Modène (1). Le 18 ou le 19 du même mois, se fait, dans la Basilique du Sauveur, l'ouverture du Concile, qualifié le *premier Concile général de Latran* (2). Le célèbre *Suger*, depuis l'année précèdente Abbé de Saint-Denis en France, présent à ce Concile, dit (3) qu'il s'y trouva plus de trois cens Evêques. Le nombre des Abbés devoit être très considérable (4). Dans ce Concile, le *Concordat* de l'année précèdente entre le Pape & l'Empereur est confirmé; l'absolution de l'Empereur renouvellée; & les Ordinations, faites par l'Antipape *Gregoire VIII*, déclarées nulles. On fait aussi différens *Canons* de Discipline. J'en rapporterai seulement quelques-uns. *Odérise*, nouvellement Abbé du Mont-Cassin, reçoit du Pape, à l'ouverture du Concile, la Bénédiction Abbatiale. Cette cérémonie fournit aux Evêques l'occasion de se plaindre fortement de l'abus des Priviléges Monastiques, en disant, « Qu'il ne restoit plus qu'à priver les véritables Pasteurs de » la Crosse & de l'Anneau, pour les soumètre au gouverne- » ment des Moines, puisque ceux-ci possèdoient les Eglises, » les Terres, les Châteaux, les Dîmes, les Oblations des Vi- » vans & des Morts: Que les Chanoines & les Clercs êtoient » avilis, depuis que les Moines, au lieu de vivre dans un saint » repos, suivant l'intention de S. *Benoît*, recherchoient, avec » une ambition insatiable, les honeurs & les droits appartenans » aux Evêques ». Ces plaintes occasionent un *Canon* à peu près conforme à d'autres de différens Conciles. Nous *défendons aux Abbés & aux Moines de doner des Pénitences publiques, de visiter les Malades, de faire les Onctions, & de chanter des Messes publiques. Qu'ils reçoivent des Evêques dans les Diocèses desquels ils demeurent le Chrême & l'Huile, les Consécrations des Autels, & les Ordinations des Clercs!* Ce Canon, qui devoit être en partie mal observé, ne remèdioit point à tous les abus, dont les Evêques s'êtoient plaints; & Rome n'y

(1) Ces deux *Bulles* sont imprimées dans la *Dissertat.* 62 des *Antiq. d'Ital.*

(2) *Selon ce que* Sigonius *écrit, & come les PP.* Cossart & Pagi *l'ont solidement prouvé, dit Muratori*, T. VI, p. 407, Ann. 1123, *le* Premier Concile général de Latran *fut célèbré le 18 ou le 19 de Mars de la présente année; & non de la précèdente, come le* Panvini *& le Cardinal* Baronius *l'ont pensé.*

(3) Vie de Louis le Gros.

(4) Pandulf de Pise *écrit*, dit *Muratori*, ibid. *qu'il y eut neuf cens quatre-vingts-dix-sept, tant Evêques, qu'Abbés; nombre qui passe toute croïance. L'Abbé Fleuri*, Liv. 67, N. XXX, tâche d'accorder *Suger* & *Pandulf*, en disant: *Il s'y trouva plus de trois cens Evêques & plus de six cens Abbés, en tout près de mille Prélats.*

vouloit point remèdier. C'eſt pour cela que l'*Annaliſte d'Italie*, après avoir rapporté les plaintes des Evêques, ajoute (1) : *Mais ils eurent beau dire. Le Monde reſta come il étoit. Ainſi, dans d'autres tems, on a fait d'autres plaintes contre les Religieux Mandians : mais les Evêques & les Curés ont eu beau dire.* Il eſt fait auſſi, dans ce *Concile*, le *Canon*, ou *Décret*, que voici, touchant la *Trève de Dieu. Si quelqu'un rompt la* Trève, *qu'il ſoit averti, juſqu'à trois fois, par l'Evêque, de faire ſatisfaction ! Averti pour la troiſième fois, s'il néglige de ſatisfaire, que l'Evêque, ou le Métropolitain, avec deux Evêques du voiſinage, ou du moins un, prononce la Sentence d'Anathême contre le Rebelle ; & qu'il la dénonce de tous côtés, par écrit, aux Evêques !* J'ai parlé de *Gautier*, ſacré, par *Gélaſe II* en 1112, Archevêque de Ravenne. Ce Prélat, chés qui la piété n'excluoit point l'ambition, renouvelle, dans ce Concile, la prétention de ſes prédèceſſeurs pour la preſſéance ſur les Archevêques de Milan. *Olric*, alors Archevêque de Milan, pour ne point conteſter ſur une choſe déja décidée pluſieurs fois, & pour ne point compromètre un droit dont ſes deux prédèceſſeurs immédiats, *Groſſolan* & *Jourdain* avoient joui, n'aſſiſte point aux deux premières Seſſions du Concile, & ne paroît pas même ces jours-là dans le Palais du Pape. Mais, le Pape lui conſervant ſon droit, il aſſiſte à la troiſième Seſſion ; & prend la première place à droite à côté du Pape (2). Come le ſujet de la guerre entre les Piſans & les Génois étoit la Suffragance des Evêchés de Corſe attribuée à la Métropole de Piſe, le Pape avoit fait venir des Députés de ces deux Peuples pour débatre leur cauſe dans le Concile. La diſpute eſt vive entre eux. Douze Archevêques & douze Evêques, chargés d'examiner l'Affaire, ne veulent point prononcer de jugement : mais *Gautier*, Archevêque de Ravenne, d'accord avec les autres, conſeille au Pape d'ôter les Egliſes de Corſe à la Métropole de Piſe. *Azzon*, Archevêque de cette Ville, s'écrie, « Qu'en ce cas, il ne ſera » plus Archevêque, ni Evêque » ; & jète aux pieds du Pape ſa Mitre & ſon Anneau. Le Pape, les pouſſant loin d'un coup de pied, dit : *Frère, vous avés mal fait ; & vous vous en repen-*

(1) T. VI, p. 408.

(2) *A l'occaſion de ces exemples* (de *Groſſolan*, de *Jourdain*, & d'*Olric*) *& d'autres*, dit *Muratori*, p. 408, *les Ecrivains Milanois crurent apocriſe, la* Bulle *du Pape* Clément II *de* 1087 (il faut 1047), *rapportée par* Girolamo Roſſi (dans ſon *Hiſt. de Raven.*) *où ce Pontiſe établit la preſſéance de l'Archevêque de Ravenne ſur celui de Milan.*

tirés. Le lendemain, il fait lire dans le Concile, par *Gregoire*, Cardinal-Diacre de Saint-Ange, un *Décret* portant, « Que » désormais les Eglises de Corse ne seront plus sous la Juris- » diction de celle de Pise ». Ce Jugement ne fit qu'allumer de plus en plus la guerre entre les Pisans & les Génois (1). Après Pâque, le Pape fait un voïage à Bènevent, où, dans un Concile (2), il examine l'accusation intentée contre *Roffred*, Archevêque de cette Ville, d'en avoir acquis le Siége par simonie: mais ce Prélat impose silence à ses Accusateurs par son serment & celui de deux Evêques & de trois Prêtres, qui jurent avec lui que la Simonie n'avoit point eu de part à son élection. Il est à croire qu'on avoit toujours à craindre que quelques-uns des Normans n'eussent dessein de s'emparer de cette Ville, qui se trouvoit surtout à la bienséance du *Prince de Capoue*. C'est ce qui paroît avoir produit ce *Décret* du *Concile de Latran* de cette année. DANS *le desir de conserver tranquillement, par la grace de Dieu, les Possessions de la sainte* Eglise Romaine, *nous ordonons qu'aucune Persone Militaire n'ose envahir, ou retenir par violence la Ville de Bènevent; ce que nous leur défendons sous peine d'anathême. Si quelqu'un présume faire autrement* (que nous ne le prescrivons), *qu'il soit retenu dans les liens de l'anathême!*

C'est d'abord dans le païs appellé dès-lors Hollande que se font sentir les suites du tumulte d'Utrecht des fêtes de Noël de l'année précèdente. *Une Dame, dont le nom m'est échapé*, dit l'ABBÉ D'URSPERG (3), *comtant sur la protection du* Duc LOTHAIRE, *dont elle étoit sœur, s'étant révoltée contre l'*Empereur, *osoit tout dans ce païs. Dans ce même tems, où l'on étoit sans guerre avec les Etrangers, des orages de séditions intestines s'élèvent d'abord dans la* Saxe, *ensuite de tous côtés dans le reste de la* Germanie. . . . *On voit en grand nombre des Troupes de Brigands, sous le nom d'Escadrons de Cavalerie, envahir les Maisons de la Campagne & les Terres appartenantes aux Eglises. Ils pillent les Païsans chés eux & dehors; &, crime singulier! ils forcent par les tourmens à leur fournir de quoi*

(1) Ce qui concerne cette Affaire est tiré du Liv. I des *Annal. de Gène* de Caffaro, T. VI des *Historiens d'Italie*. Cet Auteur sert à prouver que le *premier Concile général de Latran*, auquel il fut présent, est de cette année 1123.

(2) Persone ne parle de ce Concile, pas même *Falcon de Bènevent*, qui me fournit le fait que je vais rapporter. Mais, come c'étoit alors l'usage des Papes de juger dans des Conciles les Affaires de la nature de celle qu'on va voir, j'ai du supposer que *Calixte II* tint un Concile à Bènevent.

(3) Ann. 1123.

faire bone chère des gens accoutumés à vivre de pain & d'eau. Chacun vangeant ainsi ses injures particulières par le pillage & les incendies; la cherté, la rareté même des vivres commence à se faire sentir. L'*Empereur* passe les fêtes de Noël à *Aix-la-Chapelle.*

Sur les instances, dit MURATORI (1), *de* BAUDOUIN, Roi de Jérusalem, *le* Doge DOMINIQUE MICHÈLE *met en mer une Flote de deux cens, tant Galères & Barques de transport, qu'autres Navires; & passe en* Orient. *Il rencontre près de* Joppé *la Flote de* Babilone, *composée de soixante-&-dix Galères & d'autres Bâtimens; & la met en déroute.* FOUCHER de Chartre (& BERNARD *le Trésorier*) *font mention* (ainsi que la *Chronique* d'André Dandolo) *de cette victoire des* Vénitiens (2). *Jean Comnène*, Empereur de Constantinople, aiant refusé d'accorder la *Bulle d'or* au même Doge, qui l'avoit fait demander, c'est à dire de le décorer d'un Titre honorifique, come les autres Empereurs avoient fait les autres Doges; les Vénitiens lui déclarent la guerre. C'est de-là, si je ne me trompe, qu'il faut dater leur indépendance absolue à l'égard des Empereurs Grecs.

Les Milanois, maîtres de Porlezza sur le Lac de Lugano, rassemblent en cet endroit, par le secours des Insulaires du Lac de Come, beaucoup de grandes Barques & de Troupes; & vont faire le siége du Château de Saint-Michel, qu'ils sont obligés de lever. Lavenà leur est livrée par trahison; & les Comasques leur prènent toutes leurs Barques.

1124.

CALIXTE II tombe malade au commencement de Décembre; & meurt le 12 de ce mois. Il fut très libéral envers les Eglises de Rome; & n'alla jamais à la Basilique de Saint-Pierre, sans y faire un présent. Il eut grand soin surtout de rétablir le bon ordre & la tranquillité dans Rome. C'est pour cela qu'il fit abatre, come on l'apprend de PANDULF *de Pise*, les Tours de *Cencius*, refuge de Bandits & de Malfaiteurs; & qu'il défendit qu'on les rebâtit jamais. *Nous avons appris*, dit FALCON de Bènevent, *que, du tems de cet Apostolique, la paix fut si solidement établie dans Rome, que persone, soit Citoïen, soit Etranger, n'osoit, come c'avoit été la coûtume, y porter des armes.* Sept jours après la mort de *Calixte II*, le Cardinal

(1) P. 409. (2) *Foucher*, Liv. III de son *Hist.* & *Bernard*, Ch. 117, &c.

EVÈNEMENS sous le règne d'HENRI IV.

Lambert, Bolonois, Evêque d'Ostie, est élu Pape, sous le nom d'*Honorius II*; ce qui ne se fait pas sans tumulte & sans scandale. On avoit auparavant, & lui-même y donant sa voix, élu THÉDALD *Bocca-di-Pecora*, Cardinal de Sainte-Anastasie, que l'on avoit nomé *Céleſtin*, que l'on avoit revêtu de la Châpe rouge; & pour l'élection duquel on chantoit le *Te Deum*; lorsqu'une Faction proclame Pape *Lambert*, & le fait voir au Peuple, qui le proclame de même: mais le désintéressement de l'humble Cardinal *Thédald* épargne un Schisme à l'Eglise. Il se hâte de cèder à *Lambert* le droit, qu'il avoit incontestablement au Pontificat. Sept jours après l'élection tumultueuse de *Lambert*, celui-ci, la trouvant lui-même irrégulière, assemble les Evêques & les Cardinaux, & renonce entre leurs mains au Pontificat, en déposant la Mitre & la Châpe, qu'ils le prient de reprendre, en confirmant son élection. C'étoit sans doute une pure cérémonie pour couvrir ce que la première élection avoit eu d'illégitime, & pour satisfaire une grande partie des Romains, qui demandoient pour Pape *Gautier*, Archevêque de Ravenne.

L'Empereur HENRI *marche contre les Rebelles de* Hollande; *&, les aiant soûmis, quoique tard, il laisse la* Reine *vers les confins de la* Lorraine; *& se rend dans les parties supérieures du* Roïaume. *Il a, vers la mi-Carême, une conférence à* Worms *avec quelques* Princes. *Pour les autres* Princes de Saxe, de Bavière & de Bohème, *qui se trouvoient en cette Ville, il les invite à se rendre à la* Diète, *qu'il avoit dessein de tenir à* Bamberg, *le 9 de Mai, principalement à cause de l'insolence du* Duc LOTHAIRE, *que l'on voïoit machiner quelque chose de nouveau contre l'Etat, à l'occasion du tort que l'*Empereur *avoit fait à sa Sœur, dont il est parlé ci-devant. La* Diète *indiquée se tient, & le nombre de ceux qui la composent est considérable; car les* Ducs *& les* Princes *de toutes les Provinces y assistent, excepté* LOTHAIRE *& quelques* Princes Saxons *engagés dans sa révolte................ Après avoir pourvu suffisamment au maintien de la paix, fait justice sur divers griefs, & traité des Affaires de son* Roïaume, *l'*Empereur, *indigné du mépris de ceux qui ne s'étoient pas rendus à la* Diète, *fixe une Expédition générale au mois d'Août suivant, en apparence contre la* Saxe: *mais en effet contre la* France. *Il vouloit porter la guerre dans le* Roïaume du Roi LOUIS (le Gros), *pour doner du secours à son beaupère* HENRI, Roi d'Angleterre, *alors en querèle avec*

le même Roi de France *pour la possession de la Province de* Normandie. *Quand, au tems marqué, l'*Armée Allemande *approchoit des frontières du* Roïaume *de ce* Roi, *les Espions rapportent, tous les jours, que les* François, *aiant rassemblé chés eux une très grande Armée, s'attendoient, & même desiroient très fort d'en venir aux mains. L'*Empereur *n'avoit pas alors beaucoup de Troupes, parceque les* Allemans *n'attaquent pas volontiers les Nations étrangères. On apprend cependant que les Habitans de* Worms *avoient, par le secours du* Duc FRE'DE'RIC (de Souabe), *rétabli, contre la volonté de l'*Empereur, *leur* Evêque BUCCON (ou BURCHARD) *dans son Siége; & qu'aiant pourvu leur Ville de munitions, ils étoient tout à fait déterminés à se révolter. A cette nouvelle, les* Allemans *retournent sur leurs pas; attaquent la Ville avec une extrême fureur; & n'en cessent pas le siége, jusqu'à ce qu'après qu'on a fait de part & d'autre, come c'est l'usage, beaucoup d'efforts & de dépenses, & que beaucoup ont été tués ou pris devant les murailles, les vivres manquant enfin, les* Habitans, *taxés à cinq mille Talens, abandonent leur* Evêque; *& se soûmètent, aux conditions qu'il plaît à l'*Empereur *de leur imposer* (1).

Sept Galères de Gène font force de rames & de voiles sur vingt-deux Bâtimens, chargés de beaucoup de choses, lesquels revenoient de Sardaigne, escortés par neuf Galères de Pise. Les Pisans intimidés abandonent ces Navires, & se réfugient dans le Port de Vado. Les Génois emmènent à Gène, avec grande joie, les vingt-deux Bâtimens & leurs charges.

Suivant le témoignage, dit MURATORI (2), *de* FOUCHER de Chartre (3) *& du* DANDOLO, *les* Vénitiens, *commandés par leur* Doge DOMINIQUE MICHELE, *se signalent encore cette année dans l'*Orient. *Ils forment avec les autres* Croisés, *le siége de la très considérable Ville de* Tir. *Ils la serrent & la batent si vivement, qu'enfin les* Habitans, Turcs & Sarasins, *sont obligés de capituler. Deux parties de la Ville restent à* BAUDOUIN, Roi de Jérusalem, *&*, par droit héréditaire, la troisième partie aux *Vénitiens*, tant dans la Ville que dans le Port; *ce sont les paroles de* FOUCHER. DANDOLO *dit que l'on convint avec* BAUDOUIN, *que* dans toutes les Villes, qu'ils prendroient, les *Vénitiens* auroient une Rue franche, une Eglise, un Bain, un Four & des Mesures de bled, de vin & d'huile; toutes lesquelles choses seroient libres, come les Propres du Roi. Et de

(1) *L'Abbé d'Ursperg*, Ann. 1124. (2) *Annal.* T. VI, p. 411. (3) Liv. III.

EVÈNEMENS sous le règne d'HENRI IV.

plus ils doivent avoir annuellement, le jour de la fête des Apôtres PIERRE & PAUL trois cens Besants de la Monoie de *Tir.* BERNARD le Trésorier (1) *fait la somme beaucoup plus forte, en disant, qu'on devoit païer aux* Vénitiens, *chaque année*, quatre mille Besants Sarasins; *& que, supposé qu'*Ascalon & Tir *fussent pris*, ils en auroient roïalement & librement le tiers avec ses dépendances. *De pareilles conquêtes augmentèrent merveilleusement le Commerce des* Vénitiens, *& leur procurèrent d'autres avantages. Ensuite, sur la nouvelle que l'*Empereur de Constantinople *étoit après à ravager les Terres des* Vénitiens, *leur Flote fait voile à* Rhode; *&, les Habitans leur aiant refusé des vivres, ils en prènent & pillent la Ville; & se retirent avec de grandes richesses. Cette Flote va passer ensuite l'hiver à* Scio, *dont elle s'empare.*

Les Milanois & les Comasques ont réciproquement des avantages cette année: mais les derniers échouent au siége de l'Ile de Comacine, qu'ils vouloient faire rentrer dans le devoir; & les premiers ne réussissent pas mieux ensuite à celui de Come, que la bravoure des Assiégés les force d'abandoner.

1125.

L'EMPEREUR HENRI, *qui devoit célèbrer la fête de la Pentecôte à Utrecht, succombant sous un mal, qu'il avoit caché longtems, & commençant d'approcher de sa fin, fait appeller ceux qui l'accompagnoient, c'est à dire la* Reine MATHILDE *& les autres principaux* Princes; *leur done, autant qu'il le peut, ses avis sur l'état du* Roïaume; *fait porter dans le très fort Château d'*Hamerstein *la Courone & les autres Ornemens Roïaux, pour qu'on les y garde jusqu'à l'assemblée de la* Diète *des* Princes; *&, muni du Viatique des Sacremens de* JÉSUS-CHRIST, *il meurt le 23 de Mai* (2), *l'an 20 de son règne & 14 de son Empire* (3). *Son Corps préparé, come on a coûtume de préparer ceux des Rois, est porté à* Spire, *& mis honorablement auprès des Mausolées de ses Ancêtres, en présence d'une grande multitude de Nobles & de Roturiers, tant Clercs, que Laïcs. Ce* Prince, *come on l'a dit ci-devant, commença, sous prétexte de Religion, par enlever l'*Empire *à son Père excommunié. Depuis, affermi*

(1) Chap. 118. (2) D'autres disent le 22.
(3) J'ai déplacé ces dates, qui sont dans le Texte à la fin de la Phrase suivante.

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
LOTHAIRE III, Roi des Romains.

dans ses Honeurs, il changea de conduite: mais, après qu'il eut offensé le Siége Apostolique, *il fut toujours fort inférieur à lui-même; & ne veilla pas beaucoup au maintien des droits du* Roïaume. *Il eut l'esprit vif; & fut courageux & hardi, quoique malheureux à la guerre. Il fut trop avide du bien des autres. On dit qu'il avoit amassé des richesses immenses: mais hélas! come dit l'*Ecriture, *il théſaurisoit, & ne savoit pas pour qui, puisqu'il mourut sans enfans* (1). ADALBERT, ou ALBERT, *Archevêque de Maience*, en vertu d'un ancien Privilége de son Siége, convoque une Diète à Maience pour l'élection d'un *Roi de Germanie.* Come ce Prélat étoit ennemi du feu *Empereur* HENRI IV, il prend ses mesures pour empêcher l'un ou l'autre de ses Neveux de lui succéder. *On comtoit entre les Concurrens*, LOTHAIRE, Duc de Saxe, (spécialement favorisé par l'*Archevêque*); FRÉDÉRIC, Duc de Souabe (& son frère *Conrad*, Duc de Franconie); LÉOPOLD, Marquis d'Autriche (2), & CHARLE, Comte de Flandre. *La plus grande partie des Suffragans* (par les intrigues de l'*Archevêque* ALBERT) *se réunit en faveur de* LOTHAIRE, *IIIe parmi les* Rois d'Italie, & *IIe entre les* Empereurs, *lequel, élu, contre son gré, le* 30 *d'Août, est couroné* Roi de Germanie (par l'*Archevêque de Cologne*) *le* 30 *de Septembre* (à *Aix-la-Chapelle*). *Il y avoit eu* (come on l'a vu) *beaucoup de différens & des guerres, entre ce* Prince, *& le dernier* Empereur HENRI, *pendant lesquelles* LOTHAIRE, *quoique d'ailleurs très brave, avoit une fois été grandement humilié* (3). *Ce* Duc *conservoit pour cette raison beaucoup de mauvaise volonté contre les Parens de cet* Empereur. *Tels étoient, entre autres*, FRÉDÉRIC, Duc de Souabe, & CONRAD, *son frère, que l'*Abbé d'Ursperg *appelle* Duc de Franconie,

(1) L'*Abbé d'Ursperg*, Ann. 1125.

(2) On lit, dans l'*Abr. Chron. de l'Hist. d'Allem.* p. 158: *On proposa entre autres*, Léopold, Margrave d'Autriche, *&* Frédéric, Duc de Souabe, *tous deux neveux de l'*Empereur Henri V, *& fils de sa sœur* Agnès. *Frédéric de Hohenstauffen*, Duc de Souabe, père de *Frédéric*, *Duc de Souabe*, & de *Conrad*, *Duc de Franconie*, étant mort en 1105, *Agnès* sa veuve, épousa *Léopold*, *Marquis d'Autriche*, duquel elle eut ce *Léopold*, dont il s'agit ici.

(3) *Otton de Frisinghen* dit, dans sa *Chronique*, que, lorsqu'en 1114, l'Empereur *Henri V* célèbroit son mariage avec *Mathilde d'Angleterre*, le *Duc Lothaire* vint se présenter, devant lui, nus pieds, pour lui demander pardon de sa révolte. Sur quoi *Muratori*, T. VI, p. 377, dit « Qu'il ne sait pas coment ce » fait peut subsister, parceque, dans l'année suivante, les Historiens font voir » *Lothaire* les armes à la main contre le même Empereur ». A mon avis, rien ne doit embarasser ici. *Lothaire*, en 1114, obtint le pardon de sa révolte. En 1115, il se révolta de nouveau.

ÉVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
LOTHAIRE III, Roi des Romains.

*lesquels étoient fils d'*AGNE'S, *sœur de l'*Empereur HENRI IV, *& de* FRE'DE'RIC de Hohenstauffen, *que l'*Empereur HENRI III, *son beaupère, avoit fait* Duc de Souabe, *après la mort du* Faux-Roi RODOLFE. FRE'DE'RIC *s'étoit fait accompagner à la* Diète *d'environ 30 mille Combatans, espérant, ou par crainte, ou par faveur, obtenir la Courone. S'en voïant exclus, il tourne ses armes contre le nouveau* Roi : *mais la médiation des* Evêques *le fait alors rester en repos. Nous le verrons, les années suivantes, lui faire encore la guerre par le moïen de son frère* CONRAD. (1) Je comte dès à présent LOTHAIRE pour *Roi d'Italie*, ou *des Romains*, parcequ'il fut dès-lors reconnu pour tel à *Rome* & dans une partie de l'*Italie*.

Pendant l'été, dix Galères Génoises courent la mer de Corse & de Sardaigne jusqu'au Port de Pise; & prènent plusieurs Navires marchands. Au mois de Septembre les Troupes de ces Galères prènent & saccagent Piombino, dont ils emmènent tous les Habitans prisoniers à Gène.

Les Milanois sont encore repoussés de devant Come. Il se livre aussi quelques combats sur le Lac de ce nom, avec des avantages à peu près égaux: mais les Comasques perdent, cette année, *Gui*, leur Evêque; & sa mort est le commencement de leur décadence.

La Flote victorieuse du Doge de Venise, DOMINIQUE MICHELE, *revient*, dit MURATORI (2), *cette année à Venise. Mais auparavant, il survint une rupture entre l'*Empereur de Constantinople JEAN COMNE'NE *& les* Vénitiens, *qui lui firent la guerre, en prenant & saccageant les Iles de* Samos, *de* Mi-

(1) *Muratori*, p. 413.

L'an de l'Incarnation du Seigneur 1126, *& depuis la fondation de Rome* 1877, dit l'*Abbé d'Ursperg*, Lothaire, Duc de Saxe, *fut, le* 89[e] *après* Auguste, *élu pour* Roi, *& règna* 13 *ans.* Frédéric, Duc de Souabe, *& son frère* Conrad, qu'Henri le Jeune, *come il est écrit plus haut, avoit investi du* Duché de (Franconie), *appartenant à l'*Eglise de Wuirtzbourg, *étoient neveux de cet* Henri, *c'est à dire fils de sa Sœur; car la Fille* d'Henri l'Ancien *fut mariée à certain* Frédéric, *Noble de* Stauffen; *&* Rodolfe, Duc de Souabe, *lequel avoit usurpé la Courone, aiant été tué dans une bataille, ledit* Henri l'Ancien *dona le* Duché de Souabe *audit* Frédéric, *son gendre. Ce* Frédéric *eut de ladite Fille appellée* Agnès, *deux Fils*, Frédéric *&* Conrad; *desquels* Frédéric, *que j'ai par quelques-uns entendu surnomer* Le Borgne, *eut le* Duché de Souabe; *&* Conrad *reçut, come il vient d'être dit*, le Duché de Franconie. *Après la mort de leur oncle* Henri le Jeune, *les Ornemens Impériaux restèrent entre leurs mains. Ils traitèrent donc avec quelques* Princes *pour faire élire* Roi *ledit* Conrad *en opposition de* Lothaire, *qui cependant eut pour lui la faveur du plus grand nombre. Ces deux Frères lui firent ensuite la guerre.*

(2) T. VI, p. 414.

tilène & *d'*Andros. *Etant venus de même en* Dalmatie, *ils recouvrent sur les* Hongrois *les Villes de* Spalatro & *de* Traù; & *chassent aussi les* Hongrois *du Territoire maritime de* Belgrade, *diffèrent de celui que cette Ville a sur le* Danube. *Ils sont ensuite reçus avec de grands honeurs, par le* Peuple *de* Zara; *font dans cette Ville le partage de tout le butin; & de là se rendent heureusement & come en triomphe dans leur patrie, qui les reçoit avec joie.*

1126.

VERS ce tems, come DODECHIN l'atteste, *il se fait un accroissement considérable de puissance,* dit MURATORI (1), *dans la* Ligne Germanique *des* PRINCES D'ESTE, Ducs de Bavière. *Cette année, ou la précèdente,* HENRI LE NOIR, Duc de Bavière, *meurt au Monastère de* Weingarten, *dans lequel il s'étoit retiré, laissant héritiers de ses Etats ses fils* HENRI IV & WELF VI. *Il avoit encore pour Enfans,* CONRAD, *qui, méprisant le monde, mourut ensuite en odeur de sainteté; & quatre Filles, entre lesquelles* JULITTE, *femme de* FRE'DE'RIC, Duc de Souabe, *fut mère du célèbre* Empereur FRE'DE'RIC, *surnomé* Barberousse. *Or cet* HENRI IV, *surnomé depuis* le Superbe *par quelques Ecrivains modernes, pour le distinguer des autres du même nom, est regardé par le* Roi LOTHAIRE *come de tous les* Princes *le plus digne de sa confiance & de son amitié, non seulement à cause de sa puissance: mais encore à cause de l'anciène inimitié, qui règnoit entre la* Maison Welfe, *dont le sang & la succession ètoient passés dans ce* Prince, & *la* Maison Wibeline, *de laquelle ètoient issus les trois derniers* Empereurs HENRIS, *qui laissoient pour héritiers de leurs querèles les deux frères,* FRE'DE'RIC, Duc de Souabe, & CONRAD. *C'est pourquoi* LOTHAIRE, *afin d'augmenter de plus en plus la puissance d'*HENRI IV, Duc de Bavière, *lui confère encore, cette année, le* Duché de Saxe. *Par ce moïen* HENRI *pouvoit s'égaler aux Rois, sinon pour le Titre, certainement pour l'étendue des Domaines; parcequ'alors les très nobles* Duchés de Bavière & de Saxe *ètoient beaucoup plus vastes, qu'ils ne le sont à présent.* LOTHAIRE *avoit encore une autre vue. Il pensoit dès-lors à doner, pour femme, au même* HENRI, *sa fille unique* GERTRUDE. *Il ne manque pas même d'Ecrivains* (2), *qui*

(1) *Muratori*, T. VI, p. 414.
(2) *Helmold*, Liv. III, Ch. 55 de la *Chron. des Slaves.*

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
LOTHAIRE III, Roi des Romains.

croient que ce Mariage se fit, l'année suivante, en même tems que l'Investiture du Duché de Saxe; *& c'est ce qui peut paroitre le plus probable* (1).

La Flote Génoise vient débarquer, à l'embouchure de l'Arno, des Troupes, qui batent celles de Pise; passent ensuite à Vedo, dont elles détruisent le Château presque entièrement; & reprènent, après un autre combat, celui de *Piombino*, que l'on avoit commencé de rebâtir. Elles vont ensuite en Corse, & s'emparent du Château de Saint-Jean, où trois cens Pisans sont faits prisoniers.

(1) Lothaire *avoit doné* Gertrude, *l'unique fille qu'il eut*, dit l'*Abbé d'Ursperg* immédiatement à la suite de ce que j'ai traduit, p. 1107, N. 1, *pour femme à* Henri, Duc de Bavière, *frère du dernier* Welf, *que nous avons vu. Parceque cette* Famille, *illustre & très noble, fut toujours dévouée au service de Dieu, qu'elle assista toujours l'*Eglise Romaine *& qu'elle résista, dans beaucoup d'occasions, aux* Empereurs; *Et parcequ'il a souvent été parlé ci-dessus des* Welfs, *j'en vais décrire ici l'histoire plus au long. On lit donc qu'il y eut dans cette* Famille *six* Welfs, *non pas ensemble: mais successivement, en différens tems. On croit que ces Homes illustres étoient de ces Nations, qui, sous l'Empire de* Valentinien, *sortant de la* Scithie, *s'emparèrent de diverses portions de la* Germanie, *desquelles elles restèrent maîtresses. Quoique l'on trouve dans la* Généalogie *de cette* Famille *des* Princes *& des* Nobles, *qui précèdèrent ceux dont je vais parler, come* Warin *&* Ruothard, *qui relèguèrent S.* Othmar *dans l'*Ile du Rhin, *où se voit aujourd'hui le Monastère de Moines que l'on nome* Staine; *le premier cependant de cette* Famille *duquel on lit quelque chose, est un certain* Ethicon, *home illustre, qui fut père d'un fils du nom d'*Henri, *& d'une fille appellée* Hildegarde, *que l'*Empereur Louis (le Débonnaire) *prit pour femme. Or il arriva, lorsque ledit* Henri *séjournoit à la Cour dudit* Empereur Louis, *qu'à la persuasion de cet* Empereur *& de quelques autres, il fit homage & se soûmit à cet* Empereur, *& reçut de lui quatre mille* Manses *en Fief dans la* Haute-Bavière. *Lorsque son Père l'apprit, croïant par là sa noblesse & sa liberté trop avilies, il en fut extrêmement affligé dans l'ame. Il fit part à ses amis des raisons de sa douleur; & ne voulut plus voir son Fils. Mais* Henri *rendit toujours, come il convenoit, le respect à son Père, & lui fit fournir abondamment toutes les choses nécessaires dans sa résidence de la Ville, qu'on appelle* Amertow, *dans laquelle il bâtit une Celle de Moines, qu'après la mort de son Père,* Henri *transféra dans le lieu, dit* Altenmunster, *du nom de S.* Alton, *de qui le corps y repose. Le même* Henri *prit en* Bavière *une femme nomée* Beata, *de laquelle il eut trois fils, savoir S.* Conrad, *qui fut dans la suite* Evêque *de l'*Eglise *de* Constance, *qu'il enrichit beaucoup en lui donant des Terres qu'il possèdoit;* Ethicon, *qui, n'aiant point contracté de mariage légitime, eut une Fille, d'une des Femmes attachées à son service; & troisièmement* Rodolfe, *qui prit pour Femme à* Wingin, Ithe, *dont le père* Cunon (Conrad) *étoit un très noble* Comte; *& la mère appellée* Richiliate (Richilde) *étoit fille de l'*Empereur Otton le Grand. *Ledit* Rodolfe *eut, de sa dite femme* Ithe, *deux fils,* Welf, *qui le premier porta ce nom, &* Henri, *qui reçut à la chasse, près de la Ville de* Lunun, *un coup de pierre dont il mourut. Il eut encore une fille, appellée* Richarde, *qui fut, après sa mort, enterrée dans le Monastère d'*Ebersberck; *car son Mari, très riche* Comte en Bavière, *n'aiant point d'héritier, bâtit trois Abbaïes,* Ebersberck, Gisenfelt *&* Chuobach. *Mais* Welf, *fils dudit* Rodolfe, *prit une Femme de la* Nation Salique, *du Château de* Glizberg, *laquelle s'appelloit* Imiza. *Ce même* Comte Welf, *qui, secouru par le* Duc Ernest, *se révolta quelquefois contre l'*Empereur Conrad II (1), *fit de*

Aaaaiij

***EVÈNEMENS** durant la* VACANCE DE L'EMPIRE.

***LOTHAIRE III**, Roi des Romains.*

Olric, Archevêque de Milan, étant mort, ANSELME *de Pusterla*, qui lui succède, se transporte à Rome, contre la volonté de son Clergé & de son Peuple, pour traiter du *Pallium*, que le Pape ne vouloit pas envoïer à Milan. Les Milanois s'opposoient à la résolution de leur Archevêque, parcequ'ils prétendoient que d'aller prendre le *Pallium* à Rome êtoit une nouveauté préjudiciable à la Dignité de leur Eglise, les autres Papes l'aiant précèdemment envoïé par des Légats aux Archevêques. *Anselme* a beau faire valoir à Rome les Priviléges & les Usages favorables à son droit; le Pape *Hono-*

grands domages aux Evêchés d'Ausbourg *&* de Frisinghen *dans la guerre qu'il eut avec* Brunon, Evêque d'Ausbourg; *& diminua considérablement leurs revenus : mais dans la suite cependant il dédomagea ces deux* Evêchés, *en leur donant beaucoup de Terres, de manière qu'il prouva son innocence par le* Jugement de l'Eau froide. *Il engendra, de sa femme* Iuiiza, *un fils auquel il dona son nom de* Welf. *Il eut aussi une fille du nom de* Chunza (Cunegonde) *qu'il fit femme d'*Azzon (Albert Azzon II d'Este), *très riche* Marquis en Italie, *en lui donant pour dot une très noble* Court, *qu'il avoit en* Italie, *nomée* Elsina (la Court de Lusia), *& qu'il avoit lui-même reçue en dot de sa Femme. Cette* Court *contient onze cens* Manses *renfermées d'un même fossé.* Welf III, *fils de ce* Welf II, *lequel fut un home excellent à tous égards, obtint le* Duché de Carinthie *& la* Marche de Vérone, *qu'il gouverna très bien. On raconte de lui qu'il témoigna du mépris à l'*Empereur Henri III (II), *en ce que cet* Empereur *aiant doné rendés-vous à son Armée en Lombardie, dans le lieu qu'on appelle* Roncaglia, *ce* Welf III *se retira, contre la volonté de l'*Empereur, *avec les Troupes qu'il avoit amenées; & n'en put être empêché, ni par menaces, ni par promesses, parcequ'il avoit attendu l'*Empereur *dans cet endroit trois jours de plus que le jour marqué, sans avoir reçu de lui ni Courier ni Lètres par lesquels il excusât son retardement. Dans un autre tems, il força, par ses représentations, le même* Empereur *de remètre aux* Véronois *mille marcs, qu'il en vouloit extorquer contre la justice. Ce* Welf III, *prévenu d'une mort prématurée, mourut sans héritier, en ordonant que l'on distribuât tous ses Biens aux Eglises; mais sa Mère ne permit point que cette distribution se fît. Elle fit venir d'*Italie *son petitfils* Welf IV, *fils dudit* Azzon, *& le fit établir héritier de tous les Biens de cette* Famille. *C'est ce* Welf IV, *qui le premier acquit le* Duché de Bavière, *& fit beaucoup de grandes choses. Du tems de l'*Empereur Henri IV (III), *il lui fut attaché de bone foi, jusqu'à ce que cet* Empereur, *accusé d'être coupable de plusieurs forfaits, s'étant déclaré contre le* Siége Apostolique; *&, dit-on, aiant pris quelques mesures pour se défaire de* Welf, *celui-ci quitta son parti pour lors & lui fit la guerre avec les autres* Princes de Saxe *&* de Souabe. *Ce même* Welf, *à cause du Schisme qui règnoit alors, prit* Siphrid (Sigefred), Evêque d'Ausbourg, *le mit aux fers, & le garda longtems enchaîné dans son Château de* Ravenspurg. *Il détruisit aussi les Villes d'*Ausbourg *& de* Frisinghen. *Il eut pour femme* Judith, Reine d'Angleterre, *alors veuve, & fille de* Baudouin, *très noble* Comte de Flandre. *Il en eut deux fils,* Welf *&* Henri, *qui possédèrent l'un après l'autre le* Duché de Bavière. *Il est le premier, qui, parcequ'il avoit extrêmement diminué ses revenus patrimoniaux, en distribuant, pendant tant de troubles & de guerres, ses Terres à ses partisans, fit serment entre les mains des* Evêques *& des* Abbés, *& reçut des Fiefs en grand nombre. . . . Aiant atteint la vieillesse, & commencé de bâtir & d'enrichir beaucoup l'Eglise de* Rattinburch, *très abondamment enrichi le Monastère* d'Altorff *de Terres, de Dîmes, d'Esclaves & d'Ornemens ecclésiastiques, & fait du bien, de quelque manière que ce fut, aux autres Eglises de sa dépendance, il entreprit le voïage de* Jérusalem, *voulant satisfaire à Dieu pour*

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
LOTHAIRE III, Roi des Romains.

rius II tient ferme pour que le Prélat reçoive le *Pallium* de sa main, ou le prène sur l'Autel de S. *Pierre*. *Anselme*, aiant demandé conseil à *Robald*, Evêque d'Albe de Montferrat, qui le détourne de se soumètre à cette servitude humiliante, s'en retourne à Milan sans le *Pallium*: mais il n'est reçu dans le Palais Archiépiscopal, qu'après que son Chancelier *Ubert de Marignan* & l'Evêque d'Albe ont juré qu'il n'a rien fait qui préjudicie à l'Eglise de Milan. L'Armée Milanoise retourne, cette année, bloquer la Ville de Come, & s'empare des collines qui l'entourent & de la vallée de Saint-Martin. Secourus

ses péchés de la manière la plus difficile. Il traversa la Hongrie *&* la Grèce, *& n'acheva ce voïage qu'en essuïant de très grandes persécutions, & courant de grands dangers. Aiant perdu presque tous les siens, il visita le Sépulchre du Seigneur & les autres saints lieux. Ensuite, s'étant mis en chemin pour revenir, il aborda dans l'Ile de Cipre, y mourut, & y fut inhumé. Ses os cependant en ont été depuis enlevés & transportés au Monastère d'*Altorff*.... Or* Welf, V^e^ *de ce nom, l'aîné des fils dudit* Welf, *eut, après la mort de son Père, le* Duché de Bavière, *& se distingua beaucoup, tant parcequ'il tint une Cour honorable & magnifique, que parcequ'il fit la guerre avec honeur aux Nations voisines & surtout en* Italie. *Il épousa* Mathilde, *fille de* Boniface, *très noble & très riche* Marquis en Italie, *femme d'un courage mâle, qui, come un* Prince *très brave, soûmit tout ce païs à sa domination* (a). *Il la répudia cependant ensuite par je ne sais quelle espèce de divorce. Enfin, aiant mis toutes choses en bon ordre, il tomba malade, & mourut dans la Terre de* Chufringen, *d'où, transporté dans le Monastère* d'Altorff, *il fut enterré près de son Père & de sa Mère.* Henri, *son frère, se soûmit par la force* le Duché *& tous ses autres Biens. Sa femme fut une* Saxone, *appellée* Vulfilde, *fille du* Duc Maginon (Magnus), *& de* Sophie, *sœur de* Coloman, Roi de Hongrie. *Il eut d'elle, outre les Enfans qui furent reçus dans le Ciel dès leur enfance, trois fils,* Conrad, Henri, Welf, *& quatre filles,* Judith, Sophie, Mathilde, Vulfilde. Judith, *mariée à* Frédéric Duc de Souabe, *fut mère de notre* Empereur Frédéric, *& de la Femme de* Matthieu, Duc de Lorraine. Berthold, Duc de Zéringen, *&, lui mort,* Liupold, Marquis de Stirie, *furent les maris de* Sophie. Mathilde *fut mariée d'abord à* Diépold, *fils de* Trépold, Marquis de Vohemburg, *ensuite, lui mort, à* Gèberhard de Sultzbach. Rodolfe, Comte de Brègent, *épousa* Vulfilde. Conrad, *fait Clerc dans son enfance, lorsqu'il étudioit les Belles-Lètres, fut confié, dans un âge plus mur, à l'*Archevêque de Cologne, *pour être instruit des hautes Sciences & de la Discipline du Cloître. Il y fit à tous égards de si grands progrès, &, par la fuite des vices, s'orna de tant de vertus, qu'il étoit aimé de tout le Clergé & de tout le Peuple, & que tout le monde le jugeoit digne de la plus grande Dignité. Mais lui, fuïant les honeurs, les richesses, & les louanges des Homes, s'associa de quelques Moines, avec lesquels, à l'insu de tous les siens, il se rendit au Monastère de* Clairvaux, *& se fit Moine. Il alla dans la suite à* Jérusalem, *où, s'attachant à certain Serviteur de Dieu, qui demeuroit dans un Désert, il lui fournit, avec toute humilité, les choses nécessaires. Enfin, une incommodité, dont il se sentit attaqué, le fit penser à revenir; &, s'étant mis sur mer, il vint aborder à* Bari, *Ville où l'on honore* S. Nicolas. *Il y termina ses jours par une heureuse fin; & son corps, honorablement enterré, repose en cette Ville. Vers le même tems, son Père & sa Mère moururent, le Père au Château de* Ravenspurg, *la Mère,* 16 *jours après, à* Altorff. *L'un & l'autre furent enterrés dans le Monastère de Saint-Martin.* Henri *fut* Duc *après la mort de son Père. C'est ce même* Henri, *dont j'ai parlé plus haut,*

(a) C'est de la célèbre *Comtesse Mathilde*, qu'il s'agit.

des Crémasques & des Lodigians, ils se rendent maîtres aussi de la Vallée de Lugano; ce qui fait aller de pis en pis les affaires des Comasques.

1127.

GUILLAUME, *Duc de Pouille*, meurt à Salerne, le 20 de Juillet, sans laisser d'enfans. Sa succession devoit incontestablement appartenir à son cousin germain BOÉMOND II, *Prince de Tarente & d'Antioche* : mais ROGER II, *Comte de Sicile*, leur oncle à la mode de Bretagne, n'apprend pas plustôt la mort de *Guillaume*, qu'il vient à la rade de Salerne avec sept Galères; & fait tant, qu'au bout de dix jours, il en engage les Habitans & l'Archevêque *Romoald* à le reconnoître pour leur Seigneur : mais ils n'y consentent qu'à condition de rester maîtres de la Citadelle. Toute condition êtoit bone à *Roger*. Il ne vouloit qu'avoir un pied dans les Etats du feu *Duc* GUILLAUME. RAINULF, *Comte d'Alife*, se done à lui : mais en exigeant des avantages exorbitans. Ceux d'*Amalfi* le déclarent leur *Duc*, en conservant la Citadelle & les autres lieux fortifiés de leur Ville. Il s'empare ensuite de *Troia*, de *Melfe*, &

frère du dernier Welf, *à qui* Lothaire *dona sa fille* (Gertrude) *pour femme.* Henri *célèbra son mariage, auquel il avoit invité presque tous les* Princes, *dans la Ville* d'Ausbourg, *au lieu dit* l'Assemblée des Loix (a). *Après ses nôces, il alla trouver son Beaupère à* Nuremberg. *Il y fut investi du* Duché de Saxe, *& reçut en Fief toutes les Terres que l'*Empereur *tenoit lui-même en Fief des* Evêques *& des* Abbés; *& pour lors il promit au même* Empereur *de le secourir contre ledit* Frédéric *& son frère* Conrad. *Ainsi, quoiqu'il eut la guerre contre un Seigneur nomé* Frédéric, Avoué de l'Eglise de Ratisbone, *duquel il assiégeoit même le très fort Château de* Falkenstein, *il laissa des Troupes à ce siège, & se hâta de venir au secours de son Beaupère.* L'Empereur Lothaire *assiégeoit alors* Spire, *parceque cette Ville favorisoit les* Ducs Frédéric *&* Conrad. Henri *conduisit à son secours plus de six cens Homes d'armes, qu'il fit cependant camper près de lui de l'autre côté du* Rhin, *pour se précautioner contre les attaques subites du* Duc Frédéric. *Une certaine nuit cependant, ce* Duc, *home entreprenant & brave, fondit sur son camp : mais* Henri, *qu'on avoit aussitôt averti de cette attaque, avoit fait prendre les armes à ses troupes, qui, se trouvant à cheval, forcèrent* Frédéric *de prendre la fuite, & le poursuivirent jusqu'à* Gruoningen. *Ensuite, par la médiation de l'*Archevêque de Maience, *les* Habitans de Spire *rentrèrent en grace auprès de l'*Empereur. Henri, *retourné dans la* Bavière, *prit aussi le Château de* Falkenstein. *Peu de tems après, le* Duc Frédéric, *se rappellant les anciènes querèles, surprit avec ses troupes* Altorff & Raven purg. *Il y fit quelques Prisoniers; & brûla toutes les Maisons de la Campagne des environs, & la Ville de* Memmingen. *Mais, l'été suivant, le* Duc Henri *se porta, suivi d'une nombreuse Armée, dans les Terres du* Duc Frédéric, *pillant & brûlant tout de toutes parts dans son passage & dans son retour, depuis la Ville de* Tugendorff *sur le* Danube, *jusqu'à* Stauffen. *Retournant ensuite en* Bavière, *il sortit heureusement de différens combats contre* Henri, Evêque de Ratisbone, *de l'une des plus nobles*

(a) *Concio Legum.*

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE. *LOTHAIRE III, Roi des Romains.*

de différens Châteaux de la *Pouille*; & les *Barons* de ces contrées lui prêtent serment. Ces nouvelles, venues à Rome, alarment *Honorius II* & toute sa Cour, qui craignoient l'agrandissement d'un Prince de ce caractère; & l'on prend des mesures pour s'opposer à ses progrès. Le *Pape* se transporte même à Bènevent; & se rend ensuite à *Troia*, dont les Habitans lui prêtent serment. Le *Comte* ROGER tente, par ses Députés & de riches présens, d'obtenir de lui l'Investiture du *Duché de Pouille & de Calabre* : mais il paroît que le dessein d'*Honorius* étoit de réunir la succession du *Duc* GUILLAUME aux Etats du Saint-Siége. *Roger*, n'aiant rien obtenu, fait commencer les hostilités dans le Territoire de Bènevent, où le Pape retourne à la hâte, & fulmine l'excommunication contre le *Comte* & tous ceux qui lui prêteront secours. *Rainulf* en prend occasion de quiter le parti de *Roger* & de passer dans celui du Pape. *Roger* envoie de Salerne à Bènevent de nouveaux Députés, que le Pape renvoie avec les réponses les plus dures. *Roger*, n'aiant plus d'espérance, se fait proclamer *Duc de Pouille & de Calabre*; & va se préparer en Sicile à devoir à la force de ses armes ce que ses prières n'avoient pu lui procurer.

Maisons de Bavière, *oncle du* Comte de Wolfrathusen, *contre ledit* Frédéric, Avoué de l'Eglise de Ratisbone, *& contre ledit* Otton (Comte) de Wolfrathusen. *Ils attirèrent à leur secours* Liupold, Marquis d'Autriche; *&, formant tous ensemble une grande Armée, ils campèrent près de l'Iser pour essaier de chasser le* Duc, *qui vint camper en leur présence. Come ils étoient sur le point de se livrer bataille*, Otton, Palatin de Wittelspach (*b*), *considérant ce que chaque parti risquoit, interposa sa médiation; &, soit par menaces, soit par promesses, il engagea l'*Avoue Frédéric, *son cousin, & le* Comte Otton *son Gendre, à se remètre à la discrétion du* Duc *avec le Château de* Wolfrathusen, *que ses troupes assiégeoient depuis longtems. Le* Duc, *aiant confié le* Comte Otton *à la garde de ses Homes d'armes, brûla le Château & tous ses bâtimens. L'*Eglise de Ratisbone *fit ensuite la paix avec le* Duc, *qui reçut d'elle en Fief le* Comté *qu'elle possèdoit auprès de la rivière d'*Ene. *Par ce moien toute guerre cessa dans la* Bavière; *& la Courone fut affermie par là sur la tete de l'*Empereur Lothaire; *car le* Duc Conrad, *qui lui disputoit le Trône, s'étoit enfui en* Italie, *pour lui susciter de fâcheuses affaires dans ce païs. Mais ensuite, par l'intervention du bienheureux* Bernard, Abbé de Clairvaux, *les* Ducs Conrad *&* Frédéric *rentrèrent en grace auprès de l'*Empereur, *dans la* Diète générale *qui se tint à* Bamberg; *& la paix fut ainsi solidement établie.*

Muratori dit, p. 419, en finissant l'année 1127: *Le* Roi Lothaire *célèbra la fête de la Pentecôte à* Mersbourg, où (come le dit l'*Annaliste Saxon*), dans une très belle assemblée de *Princes*, il fit, de la manière la plus honorable, le mariage de sa chère fille unique *Gertrude* avec le glorieux *Duc de Bavière Henri*, fils du *Duc Henri* & de *Wulfilde*, fille du *Duc Magnus*. *L'Abbé d'*Ursperg *dit que les nôces furent célèbrées à* Ausbourg *avec beaucoup de magnificence. J'en fais mention, parceque cela concerne la* Ligne Allemande d'Este.

(*b*) C'est à dire *Otton de Wittelspach*, *Comte Palatin de Bavière*. Ce *Palatinat Provincial* étoit héréditaire dans la *Maison de Scheyron & de Wittelspach*.

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
LOTHAIRE III, Roi des Romains.

JOURDAIN II, *Prince de Capoue*, meurt, le 19 de Décembre; & ROBERT II, son fils, lui succède.

Les Milanois, desirant plus que jamais de soûmètre Come, font venir de Pise & de Gène un grand nombre d'Ouvriers propres à construire des Navires, des Forts de bois, de grosses Balistes & d'autres Machines de guerre. Ils obtiènent aussi des secours de Pavie, de Novare, de Verceil, d'Asti, d'Albe, d'Albenga, de Plaisance, de Parme, de Mantoue, de Ferrare, de Bologne, de Modène, de Vicenze, de la Garfagnana, du *Comte de Biandrate* & d'autres parts (1). Avec cette puissante Armée, ils assiégent Come, que ses Citoïens défendent avec courage, tant qu'il leur reste des forces suffisantes. Mais enfin, prêts à succomber, ils embarquent, pendant une nuit, sur le Lac les Femmes & les Enfans avec ce qu'ils ont de plus précieux, & les envoient au Château de Vico. Durant cet embarquement, dont ils dérobent la connoissance aux Assiégeans, en faisant beaucoup de bruit dans la Ville, il font une sortie pour les occuper. Rentrés dans la Ville, ils s'embarquent tous en silence, & se retirent dans le même Château. Le lendemain matin, les Milanois entrent dans la Place, qu'ils trouvent déserte. Ils vont sur le champ assiéger le Château de Vico; perdent autour beaucoup de tems, parceque son assiète & ses fortifications le rendoient presque imprenable; & consentent enfin de faire la paix, à condition que les Comasques resteront en possession de tous leurs Biens: mais qu'ils seront à l'avenir leurs Sujets & leurs Tributaires; & que les Murs & les Fortifications de la Ville seront démolies. *Et voila*, dit MURATORI (2), *coment les Villes de Lombardie, affranchies du joug des Etrangers, commencèrent à tourner leurs armes les unes contre les autres; mal, que nous verrons s'augmenter de plus en plus par la folle avidité de l'ambition, à laquelle on se laisse d'autant plus corrompre, que l'on a plus de puissance* (3).

(1) *On voit par là*, dit *Muratori*, T. VI, p. 418, *que toutes ces Villes se gouvernoient en Républiques, & n'étoient plus gouvernées par les Officiers de l'Empereur.*

(2) Pag. 419.

(3) Dans la Colone des *Rois d'Italie*, Art. de *Conrad III*, pp. 80-4, en voulant fixer, d'après *Otton de Frisinghen*, l'année du Couronement de ce Prince, j'ai paru mètre la prise de Come en 1128. Je n'examinois pas alors ce point; & pour ce que je me proposois, il suffisoit que les Auteurs, que je cite, fussent d'accord avec *Otton de Frisinghen*. Ce fut véritablement en cette année 1127,

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
LOTHAIRE III, Roi des Romains.

1128.

HONORIUS II, pour maintenir les droits de ſa Souveraineté ſur Capoue, s'êtoit rendu, le 30 de Décembre de l'année précèdente, en cette Ville, où le nouveau *Prince* ROBERT II, invite, au commencement de cette année, les Evêques, les Abbés & les Barons du voiſinage, & ſe fait ſacrer, avec beaucoup de magnificence, en préſence du Pape, qui l'inveſtit ſur le champ par l'Etendard. Le Pape ſe plaint, dans cette nombreuſe Aſſemblée, « de ce que ROGER, *Comte de Sicile*, avoit déclaré la guerre à ceux de Bènevent, & de ce qu'il » avoit uſurpé différentes Places de la Pouille ». Il les exhorte tous à prendre la défenſe de ces Etats dépendans de l'Egliſe; &, par une application peut-être profane des graces de l'Egliſe Romaine, il accorde indulgence plenière à ceux qui mourront dans cette Expédition. ROBERT II, *Prince de Capoue*, RAINULF, *Comte d'Alife*, GRIMOALD, *Prince*, ou pluſtôt *Seigneur de Bari*, ROGER, *Comte d'Oria*, TANCRE'DE DE CONVERSANO, *Comte de Brinde*, & d'autres *Comtes* & *Barons* promètent au Pape d'emploïer toutes leurs forces pour la défenſe de ſes droits. *Honorius* confirme, dans cette Aſſemblée & depuis à Troia, l'excommunication lancée contre *Roger*; &, le 29 de Janvier, il envoie le *Prince* ROBERT & le *Comte* RAINULF, auxquels il joint deux mille homes de Bènevent, aſſiéger le Château de la Pilloſa: mais, ſoit parceque la Place êtoit trop forte, ſoit parceque ces Princes, come on le crut dans le tems, n'agiſſoient pas de bone-foi, leur expédition eſt ſans ſuccès. *Honorius* dépité quite Monte-Sarchio, qu'il habitoit alors, & revient dans le Duché de Rome. Au printems, le *Comte* ROGER paſſe le Détroit avec une puiſſante Armée de Siciliens; & commence par prendre & raſer les Châteaux du *Comte* HUMFRED. Les Villes d'Otrante & de Tarente, appartenantes au jeune *Prince* BOEMOND, ſe rendent d'elles-même. *Roger* fait enſuite le ſiége de Brinde & d'Oria, qui ne tiènent

que Come fut priſe. Voici ce que dit à ce ſujet *Muratori*, pp. 418, 19. *Le* Puricelli *& le P.* Pagi *prétendent que la ruine de Come eſt de l'année ſuivante* 1128; *& M.* Saſſi *(Notes* ſur *Landulf le Jeune* Ch. 37*) rapporte d'autres Auteurs, qui ſont de ce ſentiment. Mais, les Hiſtoriens de Milan & de Come, &* Galvano Fiamma *s'accordant à rapporter ce fait à la préſente année, je ne crois pas que l'on doive s'écarter de cette opinion; ſurtout parceque l'ancien* Calendrier de Milan, *que j'ai publié* (dans les *Hiſtor. d'Ital.* T. II, P. II) *porte* : L'An MCXXVII fut priſe la Ville de Come. *Peut-être les premiers Auteurs parlent-ils de la paix, qui ſe conclut probablement l'année ſuivante; & les autres de la priſe de la Ville*

pas longtems, & s'empare d'un grand nombre de Châteaux. *Honorius* raccourt à Bènevent avec trois cens Chevaux des Troupes Romaines. Le *Prince de Capoue* & tous ceux qui s'ètoient engagés de le servir, réunissent leurs troupes par son ordre; & lui-même marche avec eux pour combatre *Roger*, qui rassemble ses troupes à leur approche, & va se poster sur un bord de la rivière de Bradano. L'Armée Pontificale campe sur l'autre bord de cette rivière; & les uns ni les autres n'entreprènent de la passer. Quarante jours s'écoulent ainsi. L'on ètoit alors en été; la chaleur ètoit excessive; & l'Armée du Pape, ètant mal païée & manquant de vivres, commence à mur-

arrivée cette année. Voïons prèsentement ce même point discuté par le P. *Stampa.* Voici ce qu'il dit dans ses *Notes* sur le petit *Ecrit* en prose touchant les Causes de la guerre entre les Milanois & les Comasques, que le *Poëte Anonime de Come* a mis au-devant de son *Poëme.* Cet *Ecrit* commence ainsi. *L'an de l'Incarnation du Seigneur MCXXVII, les Milanois dètruisirent la Ville de Come.* La *Note a* porte: *Dans les* Monum. de la Basil. Ambros. *Nomb.* 339, Jean-Pierre Puricelli *recule la ruine de la Ville de Come jusqu'à la fin de Mars de l'année* 1128, *en s'appuïant principalement sur l'autorité de la* Chronique *mste. intitulée* Fleur des Fleurs, *où l'on assure que le Ve ou le VIIe avant les Calendes d'Avril* (le 27 ou le 25 de Mars) *de la même année* 1128, *Come fut entièrement dètruite, & que les Comasques, pour se racheter, donèrent aux Milanois l'Autel d'or de Saint-Abonde; ce qui ne nous nuit pas, car il faut entendre* dètruite entièrement *de la destruction de la Ville achevée, non commencée dans ce tems. En effet, il n'est pas vraisemblable qu'on ait pu renverser de fond en comble, dans l'espace d'un ou de deux mois, la Ville de Come & Vico, & Coloniola, deux de ses Faubourgs, situés sur le Lac, aiant chacun un Château très fort, si l'on n'y a pas emploïé plusieurs milliers d'homes, ce qu'il ne paroît pas probable que les Milanois aient pu faire dans ce tems-là, puisque leur Armée ne consistoit qu'en un petit nombre de milliers d'homes, come on le verra dans le cours de ce* Poëme. *La Ville de Come ètoit alors bien plus grande & bien plus garnie de Fortifications, qu'elle ne l'est à présent, ainsi que le montrent très évidemment les ruines de l'anciène Ville, qui subsistent encore. Il est inutile de nous opposer l'autorité* d'Otton de Frisinghen, *qui, Liv. VII, Ch.* 17 *de sa* Chronique, *écrit que* Conrad *vint à Milan, & fut couroné* Roi d'Italie *à Monza par* Anselme, *Archevêque de Milan, après dix ans d'une guerre terminée par la destruction de la Ville de Come: car il ne s'ensuit pas qu'immédiatement après cette guerre* Conrad *ait reçu la Courone à Monza, ni que cette guerre ait duré dix années complètes. Il est constant (ainsi que, de l'aveu du* Puricelli *lui-même,* Landulf de Saint-Paul *le rapporte dans son* Histoire Ch. 34), *que les Milanois commencèrent la guerre contre les Comasques dans le tems qu'*Henri V, *ou* IV, *suivant le comte de quelques-uns, aiant laissé l'Antipape* Bourdin *à Rome, se retira dans la Ligurie, c'est à dire en* 1118, *après la fête de la Pentecôte, come* Baronius, Sponde, *les deux* Pagi, *d'autres & le* Puricelli *lui-même l'assurent unanimement. Ainsi, la Ville de Come aiant été prise en* 1127, *le* 6 *d'Août, come ce petit* Ecrit *l'atteste, il est certain, come l'on peut s'en convaincre en comtant, que cette guerre dura vèritablement dix ans; & que ce ne fut que le* 29 *de Juin de l'année suivante, que* Conrad *fut couroné à Monza. Il est vrai d'ailleurs que la haine des Milanois & les malheurs des Comasques ne prirent pas fin aussitôt après la prise de la Ville de Come, ainsi qu'on le verra par notre* Poëme. *Il restoit plusieurs petites Villes & Châteaux de la Province de Come, qui tenoient encore pour les Comasques, & qu'il faloit soumètre par la force, ou recevoir à composition. Il est donc croiable*

murer; & la désertion y devient fréquente (1). Le *Prince de Capoue*, étant d'une complexion délicate, & ne pouvant supporter l'excès de la chaleur & les autres incommodités, se retire avec ses troupes; & plusieurs autres Seigneurs imitent son exemple (2). Le Pape, commençant à se douter que les Princes & Seigneurs Normans ne le servoient pas de bone-foi contre un Prince, leur compatriote, qui vraisemblablement alloit devenir le Souverain de la plusspart d'entre eux, envoie *Cencio Frangipane* proposer à *Roger* de lui doner l'Investiture à Bènevent; &, tout de suite, il retourne en cette Ville. *Roger* marche sur ses pas avec un gros Corps de Troupes; & campe près de cette Ville sur le mont Sán-Félicé. L'intention du Pape étoit que le Comte vînt prendre l'Investiture dans la Ville: mais *Roger*, comtant plus sur ses précautions que sur la parole du Pape, persiste à n'en vouloir recevoir les graces que hors de la Ville. *Honorius* est donc obligé de se rendre, dans l'Octave de l'Assomption, à Ponté Maggiore près de la Rivière; & de doner, en cet endroit, à *Roger* l'Investiture du *Duché de Pouille & de Calabre*, de la même manière que ses prédècesseurs l'avoient donée aux *Ducs* ROBERT GUISCARD, ROGER I, & GUIL-

que la guerre ne finit entièrement que vers le mois de Mars de l'année suivante 1128, *come le* Puricelli *l'a cru sur les Autorités citées plus haut. La Ville de Come fut cependant prise en* 1127, *come l'assurent, d'une voix unanime, tous les Auteurs Comasques & beaucoup d'Etrangers, tels que* Galvano Fiamma, Corio, Calco, Sigonius, *&c.* Le petit *Ecrit* finit par cette Phrase. *Or la destruction de ladite Ville de Come fut commencée le cinquième des Calendes d'Août, fête de S. Sixte.* Le P. *Stampa* fait les *Notes oo* & *pp* sur ces paroles. Il dit dans la *Note oo: Le* cinquième des Calendes d'Août *vaut autant que le vingt-huitième jour de Juillet; & c'est ce que* Benedetto Giovio *pense.* Voici ce que porte la *Note pp.* Fête de S. Sixte *vaut autant que le sixième jour d'Août; car dans l'Eglise Romaine il n'est fait mémoire d'aucun autre S.* Sixte *le* 27 *ou le* 28 *de Juillet. Or, come les fêtes des Saints les plus célèbres sont plus connues des Ignorans que le calsul des Calendes, dont les Romains faisoient usage, il est plus croïable que l'Auteur de ce petit* Ecrit *s'est mépris, en écrivant* le cinquième des Calendes d'Août, *qu'en ajoutant* fête de S. Sixte. *Où donc il faudroit entendre* le cinquième avant les Calendes d'Août, *cet Auteur grossier a voulu qu'on entendît* le cinquième après les Calendes d'Août.

(1) Alexandre, *Abbé de Télèse*, dit *Muratori*, T. VI, p. 420, *écrit que, par respect pour le Souverain Pontife*, Roger *s'abstint de l'attaquer. Au contraire*, Falcon (de Bènevent), *favorable au Pape, écrit que Roger*, voïant l'Apostolique venir contre lui avec une forte Armée de Cavalerie & d'Infanterie, se retira sur les hauteurs, évitant les forces supérieures de l'Apostolique, de peur de recevoir quelque fâcheux échec; & *qu'*ainsi l'Apostolique, fatigué par le soleil ardent du mois de Juillet, assiégea le Comte durant quarante jours.

(2) Falcon, *l'Auteur de la Vie de ce Pape* (le *Cardinal d'Aragon*), *& d'autres Ecrivains*, dit *Muratori*, p. 421, *accusent ces Barons d'infidélité, come aiant cherché, sans raison, des prétextes de se retirer.*

LAUME. Les Barons & les Villes du Parti du Pape se plaignent d'un accord qui, fait sans leur participation, les exposoit à la colère du nouveau *Duc. Honorius*, content d'avoir assuré son droit, & n'aiant rien à leur répondre, ne tarde pas à s'en retourner à Rome. Il étoit en chemin, lorsqu'une partie des Bèneventains se soûlève, & massacre *Guillaume*, qu'il leur avoit doné pour Gouverneur. *Honorius* en colère les menace beaucoup; & leur envoie à la place de *Guillaume* le Cardinal *Ghérard*, qui trouve qu'ils s'ètoient formés en *Commune*, sans pourtant se départir de l'obéissance du Pape. De son côté, le *Duc* ROGER II assiége Troia, dont les habitans, par la vigueur de leur défense, l'obligent à se retirer pour aller prendre possession de Melfe & d'autres Villes, qui l'en avoient prié par leurs Députés. A l'approche de l'hiver, il se rend à Salerne, & repasse en Sicile.

Nous avons vu que FRÉDÉRIC, *Duc de Souabe*, & son frère CONRAD, *Duc de Franconie*, fils d'*Agnès* sœur de l'Empereur *Henri IV*, avoient disputé la Courone de Germanie à *Lothaire*; & que, depuis son élection, ils lui faisoient la guerre. *Conrad*, d'accord avec son Frère, vient en Italie (1), où des intrigues secrètes leur avoient fait des Partisans, entre autres les Milanois. Ceux-ci déclarent CONRAD, *Roi d'Italie*, & le font couroner, le 29 de Juin, à Monza, par leur Archevêque ANSELME *de Pusterla*, qui renouvelle, quelques jours après, cette cérémonie à Milan. *Conrad* parcourt la Lombardie & la Toscane; & trouve par tout des Marquis, des Comtes & des Villes, qui le reconnoissent pour Roi : mais il en rencontre aussi qui protestent contre son couronement. *Lothaire*, dont *Honorius*, par ses Légats, avoit approuvé l'élection, lui porte ses plaintes contre l'attentat de *Conrad*, que le Pape excommunie.

1129.

HONORIUS envoie Légat à Ravenne *Pierre*, Prêtre-Cardinal du Titre de Sainte-Anastasie; & ce Légat, par ordre du Pape, dépose, apparemment dans un Concile, que l'on ne connoît pas, les Patriarches d'Aquilée & de Venise pour s'être déclarés en faveur du Roi *Conrad*. JEAN *de Crème*, autre Légat du Pape, dans un Concile, qu'il tient à Pavie avec les Suffra-

(1) L'*Abbé d'Ursperg* l'y fait venir dès l'année précèdente 1127.

gans de la Métropole de Milan, excommunie l'Archevêque, pour avoir couroné le même Roi : mais il en agit très irrégulièrement contre ce Prélat, auquel il refuse de l'attendre un seul jour pour recevoir ses défenses. *Honorius* sans doute punissoit *Anselme* du refus qu'il avoit fait de recevoir le *Pallium* à Rome. La crainte d'échauffer les Esprits est probablement ce qui fait qu'on ne va pas jusqu'à le déposer. Le plus grand nombre des Milanois, aiant peu d'égard pour l'excommunication fulminée à Pavie, continua, durant le reste de la vie d'*Honorius*, de regarder *Anselme* come leur légitime Archevêque. Au reste l'excommunication lancée, l'année précèdente, par le Pape contre *Conrad*, avoit diminué considérablement le Parti de ce Roi, qui faisoit à Parme assés peu de figure, & dont les Milanois même paroissoient peu se soucier. Le Parti de *Lothaire* étoit très fort en Lombardie, où les Villes de Pavie, de Novare, de Crémone, de Plaisance & de Brescia, tenoient pour lui (1).

La Terre & Château de Crème, aujourd'hui Ville considérable, dépendoit de Crémone pour le Spirituel & le Temporel. Les Habitans se révoltent, & se mètent sous la protection des

(1) *Il y a des gens*, dit *Muratori*, T. VI, p. 425, *qui croient que* Conrad *se retira d'Italie, cette année* (1129), *ou la suivante : mais l'on n'en trouve aucune preuve, & nous verrons dans peu que cela n'arriva qu'en* 1132.

Trompé par le *Fiorentini*, j'ai fait, p. 415, col. I, de *Conrad*, Président & Marquis de Toscane, depuis 1119 jusqu'en 1130 ou 1131 un neveu de l'Empereur *Henri IV*; & je l'ai confondu par là, sans le dire, avec *Conrad*, Duc de Franconie, que nous voïons *Roi d'Italie* depuis l'année précèdente. *Henri IV* n'avoit point d'autres Neveux que le Marquis *Liupold* & les Ducs *Fréderic* & *Conrad* nès des deux mariages de sa sœur *Agnès*. L'Article, dont je parle commence ainsi. Conrad, *Neveu de l'Empereur* Henri IV, *& Duc de Ravenne, est fait par son Oncle, en* 1119, Président, &c. C'est ce qu'il faut réformer de cette manière. Conrad, *est fait par l'Empereur* Henri IV, en 1119, Duc de Ravenne & Président, &c. Ce que je vais continuer de traduire du même endroit de *Muratori* que je ne me suis pas rappellé, lorsque j'ai fait l'Article, dont je viens de parler, est ce qui m'apprend ma faute. *On a cru*, dit-il, *que le Roi* Conrad *étoit à Lucque, le 4 de Septembre* (de cette année 1129), *parceque, come* Francesco Maria Fiorentini *l'atteste* (dans ses *Mémoir. de la Comtesse Mathilde*, Liv. II, p. 346), *il accorda, ce jour-là, dans cette Ville, un Privilége au Monastère de Saint-Pontien. Mais tout le monde doit être détourné d'embrasser cette opinion, en voïant ce Privilége commencer ainsi.* Conrad, par la grace de Dieu, Duc de Ravenne, & Président & Marquis de Toscane. *S'il étoit là question de* Conrad, *alors couroné Roi à Milan, il y porteroit le titre de* Roi. *Véritablement il y avoit alors un* Conrad, *Marquis de Toscane, différent de* Conrad, *frère de* Fréderic, *Duc de Souabe. Il ne peut donc pas être que* Conrad, *Marquis de Toscane, fût neveu de l'Empereur* Henri IV, *come le* Fiorentini *se l'est imaginé. J'ai publié* (*Differt.* 17 des *Antiq. d'Ital.* p. 959) *deux Diplômes de ce* Conrad, *Marquis de Toscane, appartenans aux années* 1120 *&* 1121, *lesquels font voir qu'il gouvernoit la Toscane du vivant de l'Empereur* Henri IV.

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
LOTHAIRE III, Roi des Romains. CONRAD III, Roi d'Italie.

Milanois, qui la leur accordent d'autant plus volontiers, que c'étoit une occasion d'augmenter leur puissance, en acquérant de nouveaux Sujets. Les Crémonois, soûtenus de ceux de Pavie, de Novare & d'autres Villes, qui voïoient de mauvais œil les Milanois s'agrandir, leur déclarent la guerre. Cette guerre fit couler beaucoup de sang & dura plusieurs années.

Au printems, le *Duc* ROGER II revient dans la Pouille. Il y fait le siége de Brinde, dont TANCRE'DE *de Conversano* s'étoit remis en possession pendant l'hiver: mais, trouvant l'entreprise trop difficile, il y renonce pour aller soûmètre Montalto, Rossano, & d'autres petites Villes & Châteaux, dont la conquête intimide beaucoup de Barons, qui viènent lui rendre homage, & le reconnoître pour leur Souverain. Le principal est RAINULF, *Comte d'Alife*, mari d'une de ses Sœurs, lequel l'aide à réduire en peu de jours la Ville de Troia (1). Dans un *Parlement*, qu'il tient ensuite à Melfe, où, par son ordre, se trouvent presque tous les Barons de la Pouille, il leur ordone de conserver la paix & la concorde entre eux, & leur recommande l'exacte administration de la Justice & le respect pour les Eglises & les Persones sacrées. Après cela, come il lui déplaisoit beaucoup d'avoir été forcé de permètre aux Salernitains de garder la grande Tour, c'est à dire la Forteresse de leur Ville, il s'y porte avec toutes ses troupes; entoure la Ville de toutes parts; & demande qu'on lui remète la Citadelle. On obéit, parcequ'on ne pouvoit pas désobéir en sureté. Vers le même tems, ROBERT II, *Prince de Capoue*, se reconnoît son Vassal. Ainsi, dans presque toute l'étendue de ce qu'on appelle aujourd'hui le Roïaume de Naple, il reste peu de chose dont il ne soit, ou le Seigneur immédiat, ou le Suzerain.

Honorius II va, dans le mois d'Août, à Bènevent. Il y bénit *Francon*, Abbé de Sainte-Sophie de cette Ville. Il prie ensuite les Bèneventains de rappeller quelques Nobles, qu'ils avoient exilés; &, n'aiant pu l'obtenir, il les quite en colère; & s'abouche avec *Roger*, auquel il fait promètre qu'il ira, l'année suivante, châtier leur orgueil. Il fait aussi ravager différens cantons de leur Territoire, & s'en retourne à Rome.

Seize Galères de Gène, en quête des Pisans leurs ennemis,

1) Ce *Comte Rainulf* est nomé par quelques-uns *Reginulf* & *Rainon*; & d'autres, qui se trompent, l'appellent *Raidulf*, & *Rainald*, ou *Renaud*.

les trouvent déja débarqués à Messine. Leurs Troupes mètent pied à terre; & ceux de la Ville, s'étant joints aux Pisans, sont repoussés avec eux jusqu'au Palais du Roi par les Troupes Génoises, qui s'emparent, dans cette occasion, d'une grande somme d'argent, qu'ils rendirent cependant ensuite, sur la demande du *Duc* & *Comte* ROGER.

1130.

HONORIUS II meurt le 14 de Février; & les Cardinaux conviènent de s'assembler le lendemain à l'heure de Sexte dans l'Eglise de Saint Marc, plustôt pour délibérer sur l'élection qu'il faudroit faire, que pour y procèder, puisque, par les Canons de différens Conciles, les obsèques du Pape mort devoient précèder l'élection de son successeur. A l'instigation du Cardinal *Haimeri*, Chancelier de l'Eglise Romaine, ceux des Cardinaux qui s'ètoient trouvés à la mort d'*Honorius* & quelques autres en petit nombre, s'assemblent furtivement à la pointe du jour, & choisissent pour Pape *Gregoire*, Cardinal du Titre de Saint-Ange, home de mœurs pures, qui résiste, autant qu'il peut, à cette élection; & prend, en l'acceptant, le nom d'*Innocent II*. Le grand nombre des Cardinaux, instruits de ce que le petit nombre avoit fait à leur insu, s'ètant rendus à l'heure de Sexte à l'Eglise de Saint-Marc, élisent publiquement Pape *Pierre*, Cardinal de Sainte-Marie *in Trastevere*. C'est ce Cardinal *Pierre*, fils de PIERRE *de Léon*, lequel avoit suivi *Gélase II* en France, & contribué plus qu'aucun autre à l'élection de *Calixte II*, qui l'avoit ensuite fait Légat dans ce Roïaume. Come il ètoit petitfils d'un Juif converti, que sa Famille ètoit très riche, qu'il l'ètoit lui-même en particulier, & qu'il vivoit d'une manière splendide, & sans doute avec moins de circonspection qu'un Ecclésiastique n'en doit avoir, on en a pris occasion de le décrier beaucoup. Ceux qui parlent le plus à ce sujet, tous Ecrivains du parti d'*Innocent*, accusent *Anaclet* d'avoir eu des mœurs très corrompues & très scandaleuses, & d'avoir, sans pudeur, pillé les Provinces dans lesquelles il avoit exercé sa Légation. On sent qu'il faut nécessairement rabatre beaucoup de pareilles accusations. Mais le plus ou moins de pureté des mœurs de l'Elu ne caractérise point l'élection. Il paroît constant que les deux Papes furent élus avant les obsèques de leur prédécesseur; & l'un & l'autre à cet égard se

trouvent illégitimement élus. D'ailleurs, l'élection d'*Innocent* a contre elle d'avoir été faite à la dérobée, par quelques Cardinaux, avant l'heure à laquelle tous les Cardinaux se devoient assembler pour prendre ensemble les mesures convenables. En vain a-t-on dit que les Electeurs de ce Pape étoient la plus saine partie du sacré Collége. Le petit nombre ne pouvoit pas faire canoniquement ce qui devoit être fait par le plus grand nombre. En matière d'Elections, on ne pèse pas, on comte les voix. Quoi qu'il en soit, les deux Compétiteurs sont sacrés, *Innocent* par l'Evêque d'Ostie, *Anaclet* par l'Evêque de Porto, Doïen des Cardinaux. *Innocent* se loge au Palais de Latran. *Anaclet* s'établit au Vatican. *Léon Frangipane*, Noble très puissant dans Rome, se déclare pour le premier, qui, ne se croïant pas en sureté dans le Palais de Latran, se retire, avec ses Cardinaux & ses Officiers, dans leurs Maisons fortifiées. Le second a pour lui toute sa Famille, aussi puissante & beaucoup plus riche que celle des *Frangipani*. Les deux Papes écrivent & députent des Légats de tous côtés pour se faire reconnoître. GAUTIER, *Archevêque de Ravenne*, & les *Evêques* LANDULF *d'Asti*, BERNARD *de Parme*, HILDEBRAND *de Pistoie*, & BERNARD *de Pavie*, Prélats recommandables par leur science, ou par la pureté de leur vie, sont des premiers en Italie à se déclarer pour *Innocent;* & leur exemple est suivi par un grand nombre d'Eglises d'Italie. Les Légats, envoïés par *Innocent* en France, n'ont pas plustôt informé les Peuples de la manière dont l'élection de ce Pape & celle de son compétiteur s'étoient faites, qu'il se tient un Concile au Pui, dont on sait uniquement que S. HUGUE, *Evêque de Grenoble*, n'aiant aucun égard aux bons offices qu'il avoit autrefois reçus à Rome d'*Anaclet*, alors le Cardinal *Pierre*, & de son père PIERRE *de Léon*, & ne doutant pas que l'élection d'*Innocent* ne fût légitime, l'y fait reconnoître pour Pape, & fait excommunier *Anaclet* come Schismatique. La grande réputation de S. *Hugue* & l'autorité, que ses vertus & 50 ans d'Episcopat lui donoient dans l'Eglise, portent au Parti d'*Anaclet* un coup, dont il ne peut pas se relever. Mais il faut faire attention que S. *Hugue*, alors accablé d'infirmités, avoit 78 ans; que c'est sa dernière action d'éclat; & qu'on nous apprend dans sa *Vie* que bientôt après il perdit la mémoire, on ajoute, excepté pour les choses spirituelles. Il mourut en 1132, le 1 d'Avril; &, deux ans après,

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
LOTHAIRE III, Roi des Romains. CONRAD III, Roi d'Italie.

la reconnoissance d'*Innocent II* le canonisa. Dès que le Roi Louis *le Gros* est instruit de ce qui s'étoit fait à Rome, il assemble, dans la Ville d'Etampes, un Concile mixte composé d'Evêques, d'Abbés & de Seigneurs; &, de l'avis des principaux Evêques, il y mande noménent S. Bernard, *Abbé de Clairvaux*. Il s'agissoit de discuter les deux élections, pour admètre l'une & rejeter l'autre. La discussion n'occasione pas de grands débats. A l'ouvèrture du Concile, toute l'Assemblée s'en remet à la décision de S. *Bernard*; &, sur son avis, le Roi & toute l'assemblée déclarent *Innocent* véritable Pape, & lui promètent obéissance. Ainsi, l'on peut dire que ce fut réellement par S. *Hugue de Grenoble* & par S. *Bernard de Clairvaux*, qu'*Innocent* fut fait Pape. L'âge & les infirmités de S. *Hugue* ne lui permirent de faire pour ce Pontife aucune autre démarche que celle du Concile du Pui. Mais, après le *Décret* du Concile d'Etampes, S. *Bernard* ne cessa pas de s'emploïer, avec toute la chaleur de son zèle, en faveur d'*Innocent*, jusqu'au moment qu'il le vit assis tranquillement sur la Chaire de S. *Pierre*. Une circonstance favorable à ce Pape, c'est qu'il avoit pour lui deux des Cardinaux les plus estimés, *Haimeri*, *Bibliothécaire & Chancelier*, & Matthieu, *Evêque d'Albane*, tous deux François & gens de beaucoup de mérite. On ne peut guère douter qu'ils n'eussent l'un & l'autre, aussitôt après l'élection, laquelle étoit principalement leur Ouvrage, écrit en France pour avoir des Approbateurs parmi leurs compatriotes; & qu'ils n'eussent eu soin surtout de prévenir S. *Hugue* & S. *Bernard*, dont il étoit presque certain que le suffrage entraîneroit toute la France. En effet, après le Concile d'Etampes toute la France fut pour *Innocent*, à la réserve d'une partie de l'Aquitaine. Gérard, *Evêque d'Angoulême*, home savant, mais ambitieux, avoit été Légat sous *Paschal II*, *Gélase II*, *Calixte II* & *Honorius II*. Il avoit écrit au Pape *Innocent* pour le reconnoître & le prier de lui continuer sa Légation; &, sur le refus de ce Pape, il s'étoit fait continuer Légat par *Anaclet*, dont il soûtint toujours le parti. Le Pape *Anaclet* s'assure d'abord en Italie des Milanois, en envoïant à leur *Archevêque* Anselme le *Pallium*, qu'il avoit refusé de recevoir à Rome des mains d'*Honorius*. Par là, le *Roi* Conrad se déclaroit pour *Anaclet*: mais ce Prince, presque sans pouvoir en Italie, étoit pour ce Pape d'une foible ressource. *Anaclet* écrit au Roi

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

LOTHAIRE III, Roi des Romains. CONRAD III, Roi d'Italie.

Lothaire par l'*Archevêque de Brème*, avant la fin d'Avril. Il lui rappelle l'amitié, qui l'avoit lié longtems à PIERRE *de Léon*, son Père; & lui dit « Qu'après une élection canoni» que, il a reçu de PIERRE, *Evêque de Porto*, la consécration » devant l'Autel de S. *Pierre*, en présence de plusieurs autres » Evêques, aux ieux du Public, avec toutes les solemnités or» dinaires: Que ceux du Parti contraire, obligés de s'enfuir, » pendant la nuit, de la Maison de *Léon Frangipane*, leur prin» cipal protecteur, sont allés se cacher au delà du Tibre: Qu'il » a pour lui tout le Clergé & la Noblesse: Qu'il exerce libre» ment toutes les fonctions pontificales dans Rome & dehors; » qu'il a doné les Ordres à des Cardinaux; & qu'il a sacré des » Evêques: Que *Lothaire* ne doit point s'arrêter aux menson» ges débités par le voleur & le simoniaque *Haimeri*, ci-de» vant Chancelier, par JEAN *de Crème*, home infame & vrai » Nicolaïte, ni par les autres fugitifs ». En même tems, les Cardinaux du Parti de ce Pape, au nombre de vingt-sept, les autres Evêques, Suffragans de Rome, les Archiprêtres, le Primicier & plusieurs Abbés adressent en commun au *Roi* LOTHAIRE une *Lètre*, dans laquelle ils disent « Qu'ils lui écrivent, » come ils ont fait aux Eglises d'Orient & d'Occident, pour » faire évanouir les mensonges de ceux dont les Ecrits assu» rent que l'élection du *Pape* ANACLET n'a pas été canonique » & libre; mais faite par la puissance de ses Parens, avec vio» lence, à coups de bâtons, en répandant du sang: Que l'E» lection de son Concurrent, est l'ouvrage de l'impudique & » simoniaque *Haimeri*, de cinq autres Cardinaux, qui man» geoient à sa table, & de quelques Evêques, qui n'avoient pas » droit à l'élection », c'est à dire qui n'étoient pas Suffragans de la Métropole de Rome. Ces deux *Lètres* n'aiant point eu de réponse; *Anaclet* en envoie, par un Clerc de Strasbourg, deux autres, datées du 15 de Mai, l'une au *Roi* LOTHAIRE, l'autre à la Reine sa Femme. Trois jours après, c'est à dire le 18, le *Préfet de Rome* & quelques Nobles écrivent, au nom de toute la Ville, au même Roi, « pour le prier, s'il veut que » les Romains le reconnoissent pour Empereur, de protéger le » *Pape* ANACLET; & pour se plaindre de ce qu'il les a tous » méprisés au point de ne pas répondre aux *Lètres* du Pape & » du Clergé. Ils ajoutent que c'est pour cette raison que le » Pape a différé d'envoïer un Légat auprès de lui ». Ces trois

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
LOTHAIRE III, Roi des Romains. CONRAD III, Roi d'Italie.

Lètres restent encore sans réponse. *Anaclet* avoit fait ses Etudes en France à Paris, & la richesse de son Père l'avoit mis en êtat d'y paroître avec éclat. Il avoit même, en quelque sorte, gagné l'amitié du Roi Louis *le Gros*. Il comtoit donc principalement se faire reconnoître en France; & c'est avec une sorte de certitude qu'il y envoie Légat, Otton, *Evêque de Todi*, qu'il charge d'une *Lètre*, du 1 de Mai, dans laquelle il disoit au Roi, « Qu'il avoit une grande confiance en l'amitié de ce Prince, qui l'avoit aimé dès son enfance, & qui lui-même avoit pris soin de son éducation; & qu'il se repose sur son Légat du soin de l'instruire de ce qui regarde son élection & le Schisme ». L'Evêque *Otton* remet plusieurs autres Lètres, en date du même jour, à différens Evêques & Seigneurs; &, dans une de ces Lètres, *Anaclet* done pouvoir au Légat de tenir des Conciles en France, & dit, « Que l'Eglise Gallicane ne s'êtoit jamais vue infectée d'aucune Hérésie, ni d'aucun Schisme ». Dans le même tems encore, *Anaclet* envoie Légat en Aquitaine le *Diacre-Cardinal* Gregoire, auquel il done un *Lètre* pour l'Abbé & les Moines de Clugni, qu'il souhaitoit d'avoir dans son parti, parcequ'il avoit pris chés eux l'habit monastique. Par cette *Lètre*, très obligeante pour cette illustre Maison, on apprend « Qu'après avoir en vain cité trois ou quatre fois ceux, qu'il appelle Schismatiques, pour qu'ils vînssent rendre comte de leur conduite, il avoit lancé contre eux l'anathême ». On voit par là qu'*Anaclet* avoit tenu, dans le Carême, un Concile. Le Légat *Gregoire* remet à Gérard, *Evêque d'Angoulême*, la Commission de Légat Apostolique en Aquitaine. *Anaclet* dépêche encore un Légat à l'*Empereur de Constantinople*, &, dans le même tems, écrit à Baudouin, *Roi de Jérusalem*. Ces tentatives ne produisent rien dans l'Orient en sa faveur: mais il réussit mieux en Italie, come je le dirai plus bas. Nous avons vu dans sa *Lètre* au *Roi* Lothaire, que ses Adversaires s'êtoient allés cacher au delà du Tibre: & nous apprenons delà qu'avant le 1 de Mai le *Pape Innocent* avoit quité Rome. On accuse *Anaclet* d'avoir dépouillé la Basilique de Saint-Pierre & d'autres Eglises de ce qu'elles avoient de plus précieux; & d'avoir, avec ces richesses, les siènes propres & celles de sa Famille gagné le très grand nombre du Clergé, de la Noblesse & du Peuple de Rome. Il avoit alors fait attaquer les Maisons des

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

LOTHAIRE III, Roi des Romains. CONRAD III, Roi d'Italie.

Frangipani: mais les attaques avoient été vigoureusement repoussées. *Innocent II* cependant avoit craint qu'elles ne pussent pas tenir longtems; & s'étoit embarqué secrètement sur le Tibre, avec ses Cardinaux & les Officiers de sa Cour, pour aller à Pise, où sa réception s'étoit faite avec les plus grands honeurs. Après y avoir séjourné quelques jours, il se rembarque pour Gène; & fait conclure, entre cette République & celle de Pise, une Trève, qui devoit durer jusqu'à son retour. Il promet en même tems aux Gènois, pour s'assurer d'autant mieux leur affection, de soustraire *Sire*, nouvellement élu leur Evêque, à la Jurisdiction de l'Archevêque de Milan, en le créant lui-même Archevêque; l'emmène en France à sa suite; &, dès son arrivée à Saint-Gille en Languedoc, il le sacre dans l'Eglise de cette Abbaïe. Les Moines de Clugni, qui lui donoient la préférence sur *Anaclet*, envoient en cet endroit soixante Chevaux ou Mulets & les voitures convenables pour son service, & celui de ses Cardinaux & de toute sa suite. Il va de Saint-Gille à Viviers, au Pui, à Clermont. Il tient, dans cette dernière Ville, un Concile, dont on ne sait rien; & reçoit CONRAD, *Archevêque de Saltzbourg*, & HÉRIBERT, *Evêque de Munster*, qui lui viènent promètre obéissance de la part du *Roi* LOTHAIRE. Il se rend ensuite à Clugni, dont les Moines le gardent onze jours. Il dédie leur nouvelle Eglise, le 25 d'Octobre, le même jour qu'*Urbain II*, 35 ans auparavant, en avoit dédié le Grand-Autel. SUGER, *Abbé de Saint-Denis*, l'y vient complimenter de la part du Roi *LOUIS le Gros*. Ce Prince vient ensuite lui-même jusqu'à Saint-Benoît-sur-Loire à la rencontre du Pape, avec la Reine & leurs Enfans; &, se prosternant à ses pieds, il offre de le servir, & de défendre l'Eglise. Plusieurs Evêques viènent aussi le visiter dans le même endroit, entre autres GEOFFROI, *Evêque de Chartre*, qui l'emmène dans sa Ville. Pendant ce tems, *GAUTIER*, *Archevêque de Ravenne*, envoïé Légat en Allemagne auprès du *Roi* LOTHAIRE, fait reconnoître *Innocent* pour véritable Pape dans un Concile de seize Evêques, que *Lothaire* assemble au mois d'Octobre, à Wuirtzbourg. *S. Bernard* étoit allé de lui-même trouver *HENRI*, *Roi d'Angleterre*, qui pour lors étoit en Normandie; & l'avoit engagé, quoiqu'avec peine, à se soûmètre à l'obédiance d'*Innocent II*. Pendant que ces choses se passent en France, le principal soin d'*Anaclet* est de mètre dans ses

intérêts le *Duc & Comte* ROGER, le *Prince de Capoue* & les autres Seigneurs Normans. La chose n'étoit pas difficile de la part du premier. L'agrandissement de ses Etats & de sa puissance, & les conseils de ses Barons lui faisoient ambitioner le titre de *Roi*: mais, Vassal du Saint-Siége pour le Duché de Pouille & de Calabre, il ne pouvoit prendre ce titre que du consentement du Suzerain. Il traite donc avec *Anaclet*, qui ne balance pas à le créer *Roi*. Pour cet effet, il se rend à Bènevent; & s'abouche avec *Roger* dans la Ville d'Avellino, située à mi-chemin de Bènevent & de Salerne. Ils sont bientôt d'accord. Par une *Bulle*, du 27 de Septembre, *Anaclet* déclare ROGER, *Roi de Sicile*, lui confirme le *Duché de Pouille & de Calabre*, & lui done la Suzeraineté sur la *Principauté de Capoue* & le *Duché de Naple*. Par la même *Bulle*, il permet à l'*Archevêque de Salerne* de sacrer trois Evêques en Sicile, ceux de Siracuse, de Mazare ou de Catane & de Gergenti. Les autres devoient recevoir du Pape leur consécration. Tel est le premier Titre du Roïaume des Deux-Siciles (1). *Anaclet* nome en même tems le *Cardinal* CONTI, de la Maison de ce nom, qui subsiste encore, pour assister, come Légat, au Couronement de *Roger*. La cérémonie s'en fait, avec une très grande magnificence, à Palerme, Métropole de la Sicile, choisie par *Roger*, pour être la Capitale de tous ses Etats, come elle l'est encore du Roïaume des Deux-Siciles, quoique Naple soit la résidence des Rois. *Roger*, en présence du Légat, est sacré par l'Archevêque de Palerme, assisté de ceux de Reggio, de Calabre, de Salerne, & de Capoue, & d'autres Evêques; & ROBERT, *Prince de Capoue*, come premier Vassal, lui met la Courone sur la tête. On voit, par ce détail, que *Roger* consentit de recevoir d'un Pape le Titre de Roi: mais qu'il ne voulut tenir la Courone que de ses Sujets (2). BOÉMOND *II, Prince de Ta-*

(1) *Ceux qui ne veulent pas que le* Droit de Légation, *nomé la* Monarchie de Sicile, *ait été accordé par* Urbain II, *en rapportent l'origine à cette concession d'*Anaclet. *Fleuri*, Liv. 67, N. 111. La prétention de ceux, dont cet Auteur parle, est d'une extrême mauvaise-foi.

(2) *Alexandre*, Abbé de Télèse, Historien de *Roger*, ne dit rien de la Négociation de ce Prince avec *Anaclet*; & ne parle point de la présence d'un Légat du Pape au Couronement, qui se fit le jour de Noël 1130 à Palerme. Il emploie, come on le va voir, les six premiers Chapitres du Liv. II de son *Histoire à* nous apprendre coment *Roger* devint *Roi*, de *Duc & Comte* qu'il ètoit, & quelle fut la magnificence du Couronement. CH. I. *Come on voïoit qu'après toutes les Guerres assoupies, le* Duc Roger *jouissoit d'une grande puiss*

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
LOTHAIRE III, Roi des Romains. CONRAD III, Roi d'Italie.

rente & d'Antioche, aiant été tué, cette année, par les Turcs en Sirie; *Roger*, come seul ou plus proche héritier, possède à titre plus légitime les Etats, dont il s'étoit emparé.

DOMINIQUE MICHELE, *Doge de Venise*, meurt; & *Pierre Polano* lui succède. BAUDOUIN, *Roi de Jérusalem*, les *Patriarches d'Antioche & de Jérusalem*, & le *Prince d'Antioche* accordent à la *Nation Vénitiène* diverses exemptions & privilèges dans la Ville d'*Acre* ou *Ptolémaïde*, & dans les autres lieux, qu'ils possèdoient en Orient.

1131.

LE *Pape* INNOCENT II, passant le commencement de l'hiver à Chartre; HENRI I, *Roi d'Angleterre*, y vient de Normandie, après le commencement de cette année; &, se présentant devant le Pape, le 13 de Janvier, il se prosterne à ses pieds, & lui promet obéissance filiale de sa part, & de celle de ses Sujets. Il le mène ensuite à Rouen; l'y garde quelques jours, & ne le congédie qu'avec de riches présens. *Innocent*, par ordre de ce Prince, en reçoit aussi des Seigneurs, & même des Juifs. Cependant les Légats, qu'il avoit envoïés en Allemagne, en reviènent; & lui rapportent, avec le *Décret* d'un Concile de Wuirtzbourg du mois d'Octobre de l'année précédente, des Lètres de *Lothaire* & des Evêques, qui le prioient, au nom de toute la Nation, de leur doner la consolation de sa présence. Il parcourt encore quelques Eglises de France, subsistant par tout aux dépens de chacune d'elles; ce qui leur étoit fort à charge, parcequ'il avoit une suite très nombreuse. Il passe ensuite en Lorraine, & se rend à Liége le 22 de Mars,

sance, qu'il possédoit toutes les Terres de Boémond, *& tout le* Duché (de Pouille & de Calabre); *& que le* Prince de Capoue, *le* Maître de la Milice de Naple, *& tout le païs presque jusqu'aux frontières d'Ancone, le reconnoissoient pour Seigneur; quelques-uns, & surtout le* Comte Henri, *son oncle maternel, qui l'aimoit plus que ne faisoit aucun autre, se mirent à lui faire entendre, dans de très fréquentes conversations familières, « Qu'attendu que, par la grace du Seigneur, il étoit » Souverain de tant de Provinces de Sicile, de Calabre, de Pouille, & d'autres » païs qui s'étendoient presque jusqu'à Rome, il ne devoit plus user du Titre de Duc: » mais s'illustrer par l'honeur de la* Dignité Roïale ». *Ils ajoutoient, « Qu'il convenoit qu'il fît la première Ville & la Capitale de son Roïaume, de Palerme, » la Métropole de la Sicile, laquelle on disoit avoir été, dans des tems reculés, » le séjour des Rois de tout ce païs; & qui, depuis bien des siècles, étoit restée, » par une disposition du Jugement de Dieu, jusqu'alors sans Rois ».* CH. II. *Après avoir en lui-même examiné, de plus d'une manière, la louable idée, que leur amitié lui suggéroit, voulant avoir à ce sujet un conseil certain, auquel il pût s'arrêter, il retourne à Salerne. Aiant assemblé, près de cette Ville, quelques Ecclésiastiques très habiles & de très bon conseil, quelques Princes, Comtes & Barons,*

troisième Dimanche de Carême. Le *Roi* LOTHAIRE & la *Reine* RICHENZA, sa femme, s'y trouvoient avec un grand nombre d'Evêques, de Princes & de Seigneurs. On va recevoir *Innocent* en procession; & *Lothaire*, venant au devant à pied dans la place, où la Cathédrale est située, se sert d'une verge, qu'il tenoit à la main, pour écarter la foule, & de l'autre il prend la bride du Cheval blanc que le Pape montoit, & le conduit ainsi jusqu'à la porte de l'Eglise. Il lui done ensuite la main pour dêcendre; & le soutient sous le bras jusqu'à ce qu'il se mète à genou pour faire sa prière. L'Assemblée se forme en Concile, & l'on y rend solemnellement obéissance au Pape. *Lothaire* profite de l'occasion, & presse *Innocent* de lui rendre les Investitures des Evêchés & des Abbaïes, auxquelles son prédècesseur *Henri IV* avoit été forcé de renoncer. Cette demande déplait beaucoup aux Romains, en ce que les circonstances ne permètoient guère au Pape de s'y refuser: mais S. *Bernard*, qu'*Innocent* avoit amené, les tire d'inquiétude. Il s'oppose hardiment à la demande du Roi, lui faisant sentir combien elle étoit peu décente, & contraire à l'intérêt de l'Eglise; & les discours de cet home, doué, plus qu'aucun autre, du don de persuasion, frapent tellement *Lothaire*, qu'il abandone sa demande. *Innocent* revient de Liége célèbrer, à l'Abbaïe de Saint-Denis, les fêtes de Pâque, dont le Dimanche étoit le 19 d'Avril. Il officie, suivant l'usage de Rome, le Jeudi, le Vendredi & le Samedi-Saint, dont il veille même toute la nuit; &, le Dimanche matin, il se rend de Saint-Denis-de-l'Etrée, en cavalcade, à l'Eglise de l'Abbaïe avec toute la pompe Romaine, & célèbre

& ceux qu'il voulut d'entre les autres gens les plus estimés; il les chargea d'examiner cette Affaire, à laquelle ils ne s'attendoient pas, parcequ'on l'avoit tenue secrète. Après un examen attentif, tous, d'une voix unanime, approuvent, sont d'avis, décident, & demandent, en faisant de grandes instances, « *Que le* Duc
» Roger *soit élevé, dans Palerme, Métropole de la Sicile, à la* Dignité Roïale,
» *puisqu'il posséde, non seulement, à titre de succession paternelle, la Sicile:*
» *mais encore, par le Droit de la Guerre, la Calabre, la Pouille, & les autres*
» *païs auxquels il devoit succèder come proche parent des* Ducs *précèdens* ». *Ils ajoutent,* « *Que, puisqu'il est certain que le Trône Roïal fut autrefois dans cette*
» *Ville pour gouverner la Sicile seule, & qu'elle en est privée depuis très long-*
» *tems, il leur paroît très équitable & juste, qu'en mètant le Diadême sur la tête*
» *de* Roger, *non seulement on rende le titre de Roïaume à la Sicile: mais aussi*
» *qu'on l'étende sur tous les autres païs soûmis à la domination de ce Prince* ».
CH. III. *Encouragé par leurs conseils & leurs décisions véridiques, il retourne en Sicile, en ordonant à tous les gens constitués, dans toutes les Provinces de son obéissance, en Dignité, Puissance ou Honeur, de quelque rang qu'ils fussent, de s'assembler à Palerme pour le jour qu'il y recevroit la Courone, lequel seroit celui*

pontificalement la grande Meſſe, aſſiſté de l'Abbé *Suger* & de ſes Moines. Il fait auſſi l'office des deux autres fêtes; après leſquelles il vient à Paris, pour remercier le Roi de ſa protection; & le Roi lui promet encore aide & conſeil. Enſuite, aiant indiqué pour la Saint-Luc un Concile à Rheims, il parcourt diverſes Egliſes. Le jour même de S. *Luc*, Dimanche 18 d'Octobre, il dédie l'Egliſe de Saint-Médard à Soiſſons. Il ſe rend enſuite à Rheims pour le Concile, qui dure environ 15 jours. Il s'y trouve treize Archevêques, & deux cens ſoixante & trois Evêques, avec un très grand nombre d'Abbés, de Clercs & de Moines de France, d'Allemagne, d'Angleterre & d'Eſpagne. Le Pape avoit amené S. *Bernard*, ſans le conſeil duquel il paroît qu'il ne vouloit rien faire. Il le faiſoit aſſiſter avec les Cardinaux à toutes les délibérations: & les Particuliers s'adreſſoient à lui pour qu'il fît le rapport de leurs affaires. HUGUE, *Archevêque de Rouen*, préſente, dans ce Concile, les Lètres d'obédiance du Roi d'Angleterre; & les Evêques d'Eſpagne, de ſemblables de la part d'ALFONSE VIII, *Roi de Léon & de Caſtille*, & d'ALFONSE I, *Roi d'Aragon*. S. NORBERT, *Archevêque de Magdebourg*, done au Pape des Lètres du Roi *Lothaire*, qui de nouveau lui promètoit obéiſſance; & l'informoit, « Qu'il » ſe préparoit à paſſer en Italie avec toutes ſes forces, pour » l'établir dans la Chaire de S. *Pierre* ». Le Concile confirme ſolemnellement l'élection d'*Innocent*; & prononce l'excommunication contre *Anaclet*, s'il ne vient pas à réſipiſcence. On publie dans l'Aſſemblée dix-ſept Canons, que l'on croit avoir été publiés au Concile de Clermont de l'année précèdente, & qui ſont la pluſpart tirés d'autres Conciles plus anciens. Je n'en

de la prochaine fête de la Naiſſance du Seigneur. Ils s'y rendirent tous pour le jour marqué, ſuivis d'une multitude infinie de Peuple, Grands & Petits. L'Affaire aiant été derechef examinée & diſcutée par tous avec le plus grand ſoin, de la même manière que la première fois, on décide, ſans conteſtation, « Que, pour la » gloire de Dieu, & pour l'augmentation de ſon Egliſe, on procèdera, ſans balancer, dans la Ville Roïale de Palerme au Couronement de Roger, *qui tenoit déja » du Ciel une ſi grande puiſſance, que, pour une plus ample punition des crimes, » & pour le maintien de la Juſtice, il étoit fort ſupérieur à toute ſa race par une » plus grande étendue de Domaines ».* CH. IV. *Le* Duc, *aiant donc été conduit d'une manière roïale à l'Egliſe Métropolitaine, y reçut, par l'Onction ſainte, la Dignité Roïale; & l'on ne ſauroit exprimer par écrit, l'Imagination même ne peut ſe repréſenter, ni quel fut alors l'éclat de la gloire de ce Prince, ni combien il parut majeſtueux avec les Ornemens Roïaux, ni combien il fut admirable par la profuſion de ſes richeſſes. Les choſes étoient au point, que tous ceux, qui ſe trouvoient préſens, croïoient voir raſſemblées toutes les richeſſes & tous les honeurs du Monde. Toute la Ville, où l'on ne voïoit que joie & lumière, étoit ornée d'une manière*

rapporterai que quatre. Le VI[e] porte : *Il s'est établi, come nous l'avons appris, une mauvaise & détestable coûtume, savoir qu'après avoir pris l'habit & fait profession, les* Moines *& les* Chanoines Réguliers, *au mépris de la* Régle des Saints Maîtres, BENOÎT *&* AUGUSTIN, *apprènent, par l'appas d'un gain temporel, les* Loix temporelles *& la* Médecine. *Enflamés des feux de l'Avarice, ils se font* Avocats; *&, lorsqu'ils ne devroient s'occuper que du chant des Pseaumes & des Himnes, se confiant à la force d'une voix éclatante, ils confondent dans la variété de leurs allégations, le Juste & l'Injuste, le Permis & le Défendu. Les* Constitutions Impériales *attestent qu'il est ridicule, & même honteux aux* Clercs, *de vouloir être habiles dans les* Controverses du Barreau. *Nous ordonons que ces Violateurs de la bienséance de leur Etat* (1) *soient fortement frapés du glaive de l'anathême. C'est encore en négligeant le soin des ames, que ces* Chanoines *& ces* Moines, *ne faisant aucune attention au but de leur Ordre, & promètant la santé pour un Argent qu'ils doivent détester, se font* Médecins *des Corps humains. Come l'impudicité de l'œil annonce l'impudicité du Cœur; il n'est pas permis, dans l'Etat Religieux, de toucher aux choses, dont l'Honêteté rougit de parler. Afin donc que l'Ordre des* Moines *& celui des* Chanoines Réguliers *restent inviolablement, en priant Dieu, dans les bornes de leur Institution; nous défendons, par l'Autorité Apostolique, que l'on ose faire ces choses à l'avenir. A l'égard des* Evêques, *des* Abbés *& des* Prieurs, *qui consentiront à çette énormité si grande, qu'ils soient dépouillés de leurs propres Dignités.* Ce n'est qu'à raison des

inestimable. CH. V. *Le Palais Roïal brilloit de l'éclat des Tapisseries magnifiques, dont ses murailles étoient couvertes en dedans. La Cour, dans laquelle on avoit étendu des Tapis de différentes couleurs, offroit une très grande douceur aux pieds de ceux qui les fouloient. Lorsque le* Roi *se rendit à l'Eglise pour être sacré, tous les gens en Dignité le suivirent; &, d'autre part, il fut accompagné d'un nombre prodigieux de Chevaux dont les selles & les mors étoient d'or ou d'argent, & qui marchoient en ordre.* CH. VI. *On offrit à ceux, qui furent assis à la Table du* Roi, *différens Services de Mets & de Boissons de bien des sortes; & rien ne fut présenté que dans des Coupes & des Plats d'or, ou d'argent. Il n'y avoit aucun des Serviteurs, qui ne fût vêtu de soie; de sorte que les habits de ceux, qui portoient les Plats, étoient de soie aussi. Qu'ajouterai-je? La gloire du* Roi *parut alors avec tant d'éclat dans son Palais, & ses richesses y parurent en si grand nombre, telles, & si considérables, qu'elles furent pour tous une grande merveille, & leur causèrent un étonement infini: jusque-là même qu'elles imprimèrent beaucoup de terreur aux gens venus de loin; car ce qu'ils voïoient surpassoit extrêmement ce que la renommée leur en avoit appris.*

1) *Hujus modi temeratores.*

engagemens de leur Etat, que ce *Canon* interdit aux *Chanoines Réguliers*, ainsi qu'aux *Moines*, la *Plaidoierie* & la *Médecine :* mais, come ces Arts ne peuvent être exercés que par des persones lètrées, & que les Laïcs alors ne l'êtoient pas, il étoit nécessaire que l'Eglise tolérât qu'ils fussent exercés par des Clercs Séculiers. Le XI *Canon* dit: *Nous ordonons que la* Trève de Dieu *soit inviolablement gardée par tout le monde, depuis le coucher du Soleil de la quatrième Férie* (du mercredi) *jusqu'au lever du Soleil de la seconde Férie* (du Lundi), *depuis l'Avent du Seigneur jusqu'à l'Octave de l'Epiphanie, & depuis la Quinquagésime jusqu'à l'Octave de la Pentecôte. Si quelqu'un ose violer la* Trève, *& qu'après la troisième Monition il n'ait pas satisfait, que son Evêque prononce contre lui Sentence d'excommunication, & qu'il envoie Copie de cette Sentence aux Evêques voisins! Qu'aucun de ces Evêques n'admète à la Communion l'Excommunié! Qu'au contraire chacun d'eux confirme la Sentence, qu'il aura reçue par écrit! Si quelqu'un agit contre ce* Décret, *il courra risque de perdre son Ordre. Et, parcequ'un triple lien se rompt difficilement, nous ordonons que les Evêques, aiant égard seulement à Dieu & à leur salut, & mètant à part toute tiédeur, se doneront mutuellement conseil & secours pour conserver fermement la paix. Si quelqu'un est trouvé tiède dans cette œuvre de Dieu, qu'il coure risque de sa propre Dignité!* Voici le *Canon* suivant: *Nous défendons en toute manière ces Foires ou ces Fêtes détestables, dans lesquelles les* Nobles *s'assemblent, suivant l'invitation, & combatent témérairement pour faire parade de leurs forces & de leur audace, d'où souvent il arrive mort d'home & danger pour les ames. Que si quelqu'un meurt dans ces Fêtes, qu'on ne lui refuse pas la Pénitence & le Viatique, s'il les demande : mais qu'il soit privé cependant de la Sépulture Ecclésiastique! Mais il ne paroît pas,* dit l'*Abbé* FLEURI (1), *que ces défenses de l'Eglise, quoique souvent réitérées, aient eu aucun effet pour empêcher les Joûtes & les Tournois, dont l'usage a continué d'être fréquent pendant quatre cens ans.* Tant que ces sortes de Divertissemens furent à la mode, la Noblesse crut qu'en les défendant le Clergé se mêloit de ce qu'il n'avoit que faire. Le XVIIe *Canon* s'exprime ainsi. *Nous détestons & nous proscrivons, par l'autorité de Dieu & des saints Apôtres* PIERRE & PAUL, *la malice très méchante, horrible &*

(1) Liv. 67, N. IX.

destructrice des Incendies; *car cette peste, cette hostilité ravageante, est pire que toutes les autres sortes de déprédations; & persone n'ignore combien elle est domageable au Peuple de Dieu, & dans quel grand danger elle jete les Ames & les Corps. Il faut donc s'élever contre, & travailler de toute manière pour déraciner & pour extirper un mal si grand & si pernicieux. Si donc, après la publication de notre présente défense, quelqu'un, à mauvaise intention, par haine ou par vangeance, met, ou fait mètre le feu, ou s'il done sciemment conseil & secours à ceux qui le mètront, qu'il soit excommunié! S'il meurt Incendiaire, qu'il soit privé de la Sépulture Chretiène; & qu'il ne soit point absous qu'il n'ait, suivant ses facultés, réparé le domage, qu'il a fait, & qu'il ne jure de ne plus mètre le feu! Qu'on lui done pour pénitence de demeurer un an au service de Dieu, soit à Jérusalem, soit en Espagne! Si quelque Archevêque ou Evêque l'en dispense, qu'il répare le domage, & qu'il s'abstiène un an des fonctions épiscopales. Au reste, nous ne refusons pas aux Rois & aux Princes la faculté de faire justice, en consultant les Archevêques & les Evêques.* On voit par cette fin la Puissance Spirituelle attentive à suivre son projet d'empiéter toujours sur la Puissance Temporelle.

Anaclet II, ne pouvant pas souffrir l'établissement, qui s'étoit fait à Bènevent d'une *Commune*, au moïen de laquelle les Habitans s'étoient mis en état de résister, dans l'occasion, aux ordres du Pape leur Souverain, fait venir à son secours Robert II, *Prince de Capoue*, avec un bon Corps de Troupes; &, s'étant rendu le plus fort dans la Ville, il en fait emprisoner les Citoïens les plus puissans & les plus séditieux; & force ainsi les Bèneventains à renoncer à leur *Commune*, pour rendre à ses ordres une pleine obéissance. Il passe ensuite à Salerne, s'abouche avec le Roi *Roger*; & delà retourne à Rome.

Les Amalfitains, en se donant au *Comte* Roger, devenu depuis *Duc de Pouille & de Calabre*, ensuite *Roi de Sicile*, s'étoient reservé le Château & les Forteresses de la dépendance de leur Ville, & *Roger* avoit été forcé de dissimuler. Il leur fait dire, cette année, de lui remètre ces Châteaux & ces Forteresses; &, sur leur refus, il envoie son Amiral *Jean* bloquer la Ville par mer avec sa Flote, & lui-même l'assiége par terre. Après leur avoir pris les Châteaux de Guallo, de Capri & de Tri-

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

LOTHAIRE III, Roi des Romains. CONRAD III, Roi d'Italie.

vento, il aſſiége celui de Ravello, que ſes Machines accablent d'une ſi grande quantité de pierres, qu'il êtoit près de s'écrouler, lorſque non ſeulement les Habitans de ce Château, mais auſſi ceux de la Ville, envoient demander la paix; & le Roi la leur accorde aux conditions qu'il lui plaît de preſcrire. Il retourne enſuite à Salerne, où SERGIUS, *Duc de Naple*, informé du don qu'*Anaclet* avoit fait à *Roger*, par ſa *Bulle*, de la Souveraineté de ſon Duché, connoiſſant l'ambition de ce Prince, & craignant ſa puiſſance, vient ſe rendre volontairement ſon Vaſſal; ce qu'il aime mieux que de riſquer de perdre ſes Etats en voulant ſe défendre contre des forces ſupérieures aux ſiènes (1). *Mathilde*, femme de RAINULF, *Comte d'Aliſe*, & ſœur du Roi *Roger*, ſoit qu'il l'eût mandée, ſoit pour quelque autre raiſon, s'enfuit à Salerne avec le Fils qu'elle avoit eu du Comte; ce qui rend ce dernier ennemi du Roi, ſon beaufrère. Quelques Barons, entre autre TANCRÈDE DE CONVERSANO, *Comte de Brinde*, GEOFFROI, *Comte d'Andrie*, & GRIMOALD, *Prince de Bari*, font une ligue, pour *s'oppoſer à la trop grande augmentation de la puiſſance de* Roger, *& ſe révoltent* (2).

On trouve, en cette année, RAMPRETT, *Préſident & Marquis de Toſcane.*

Les Peuples de Bologne & de Modène commencent à ſe brouiller, cette année. La *Commune* de Modène êtoit en querèle avec le très riche Monaſtère de Nonantola dans le Modénès, pour les Eaux, pour la Juriſdiction & pour d'autres choſes. Les Bolonois, ſe prévalant de cette querèle, font inſinuer en ſecret à l'Abbé *Hildebrand* de ſe mètre ſous leur protection, & même de ſoumètre à leur *Commune*, ſous différentes conditions avantageuſes, la Ville de Nonantola; ce qui cauſe beaucoup de chagrin aux Modenois.

(1) *Il ſemble*, dit *Muratori*, T. VI, p. 431, *qu'on peut déduire delà que, l'année précédente*, Roger *avoit obtenu de l'Antipape* Anaclet *un je ne ſais quel droit ſur Naple: mais que ce fut ſeulement cette année, qu'il en acquit la Souveraineté, par la ſoûmiſſion volontaire de* Sergius. *D'ailleurs, je laiſſerai chercher à qui le voudra coment ce* Roi *pouvoit prétendre quelque droit ſur cette Ville très noble, qui s'étoit maintenue, durant pluſieurs ſiècles, indépendante de l'Empire d'Occident, en reconnoiſſant, en divers tems, les ſeuls Empereurs d'Orient pour ſes Souverains.* Rome ne pouvoit fonder ſon prétendu droit que ſur la fauſſe Donation de *Louis le Débonaire*.

(2) On a vu plus haut, dans la *Note* où j'ai traduit ſix Chap. de l'*Abbé de Téléſe*, que les Amis de *Roger*, en lui conſeillant de prendre le titre de Roi, comtoient au rang des Princes auxquels il commandoit, le *Duc de Naple*. Il dit enſuite qu'avant 1130 ce *Duc* avoit rendu quelque ſorte de ſoumiſſion à

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
LOTHAIRE III, Roi des Romains. CONRAD III, Roi d'Italie.

La guerre avoit commencé, l'année précèdente, entre les Milanois d'une part, & les Pavéſans, les Crémonois & les Novarois de l'autre. Il ſe done, cette année, une bataille entre les Milanois & les Pavéſans près de Macognago. L'Armée Pavéſane, miſe en déroute, eſt faite preſque toute priſonière, & conduite à Milan.

1132.

INNOCENT II, aiant été toute l'année précèdente très à charge aux Egliſes de France, come le dit *Ordric Vital* (1), en ſort, après avoir fait une collecte d'argent pour les frais de ſon voïage, & va célèbrer à Clugni la fête de la Purification de la Vierge, 2 de Février. Il paſſe enſuite à Lion, où, le 17 du même mois, en récompenſe de tous les ſervices qu'il avoit reçus de S. *Bernard*, il le gratifie d'un Privilége pour ſa Maiſon de Clairvaux en particulier & pour tout l'Ordre de Cîteaux, par lequel il défendoit « Que perſone oſât demander » aux Frères de cet Ordre, ou recevoir d'eux les Dîmes des » Terres qu'ils cultivoient eux-même, ni celles de leurs Trou» peaux ». Ce Privilége occaſiona de grandes querèles entre les Moines de Cîteaux & d'autres, particulièrement ceux de Clugni. S. *Bernard*, en l'obtenant, n'avoit pas fait attention que ſa Maiſon & les autres de l'Ordre, s'étant établies dans la pauvreté, d'autres Monaſtères, & ſur tout celui de Clugni, s'étoient empreſſés de les aider, en leur cèdant de leurs Terres, à condition ſeulement d'en païer les Dîmes. On trouve *Innocent* à Vienne, le 2 de Mars, expédiant une *Bulle* en faveur du Monaſtère de Clugni. Le 8 du même mois, il en ſigne une autre à Valence pour le même Monaſtère. Il continue ſa route juſqu'à Saint-Gille, & retourne en Italie par les Montagnes de Gène. Il s'arrête quelques jours dans cette Ville (2); &

Roger. S'il ne s'en étoit pas fait le Vaſſal, il faut qu'il en fût devenu Tributaire. *L'*Abbé de Télèſe, *come partial en faveur de* Roger, *rejète*, dit *Muratori*, p. 532, *ſur les Barons, la faute des mouvemens de guerre, dont nous parlerons à l'année ſuivante. Il ſeroit à ſouhaiter que cet Hiſtorien eût placé les entrepriſes de* Roger, *chacune ſous ſon année préciſe: mais c'eſt un ſoin qu'il a négligé de prendre; & d'ailleurs les* Chroniques *de* Falcon (de Bénevent) *& de l'*Anonime du Mont-Caſſin *ne ſont pas toujours exactes pour la chronologie.*

(1) Liv. XIII.

(2) *Au mois de Février*, dit *Muratori*, T. VI, p. 433, *il* (Innocent) *alla au Monaſtère de Clugni & à Lion, d'où il paſſa à Valence. Finalement* il arriva par les Montagnes de Gène (*le P.* Pagi *croit qu'il faut lire* de Geneve: *mais* Jàque de Varagine (dans la *Chronique*) *écrit qu'*Innocent II *à ſon retour alla à Gène*, ſur les frontières de la Lombardie; &, qu'aiant célèbré la ſolemnité de la Réſurrection du Seigneur (*le 10 d'Avril*) à Aſti, il vint à Plaiſance.

va célèbrer la fête de Pâque, 10 d'Avril, à Asti. De cette Ville, il va tenir son troisième Concile à Plaisance avec des Evêques & d'autres Prélats de Lombardie, de la Romagne, de l'Emilie & de la Marche d'Ancone : mais l'on ne sait aucun détail de ce Concile, qui n'est guère connu que par une *Lètre* de PIERRE *le Vénérable*, Abbé de Clugni. Il est certain que le Pape s'arrêta quelques mois dans ces cantons pour attendre le Roi *Lothaire*. On voit, par la signature d'une *Bulle* en faveur du Monastère de Saint-Sixte de Plaisance, qu'il étoit à Crémone le 14 de Juillet. Une autre le fait voir à Brescia le 29 du même mois (1). Le Roi *Lothaire* aiant célèbré l'Assomption à Wuirtzbourg, se met en chemin pour l'Italie avec une Armée bien moins considérable, qu'il ne convenoit à sa Dignité. Le Roi *Conrad* n'attend pas son arrivée; & come, depuis plus de deux ans, il se maintenoit avec peine en Italie, il se hâte de retourner en Allemagne, non sans courir quelque danger. Vers le commencement de Septembre, *Lothaire* arrive par la route de Trente à la Plaine de Roncaglia dans le Plaisantin, où les Princes, les Evêques, les Barons & les Députés des Villes avoient coûtume de s'assembler, lorsque le nouveau Roi venoit en Italie. Ils y reçoivent *Lothaire* avec peu d'honeurs, mécontens de le voir si mal accompagné. Le Pape *Innocent* se transporte à cette Diète, afin de prendre avec le Roi les mesures convenables pour chasser *Anaclet* de Rome, & pour couroner *Lothaire* Empereur. Après cette entrevue, il va sans doute au Monastère de Nonantola dans le Modénès. Il y done, le 12 d'Octobre, un *Privilége*, en faveur de cette Abbaïe, par lequel on voit quelle en étoit la richesse (2). Ensuite il va, par la route du Mont-Bardon & de Pontrémoli, se fixer à Pise. Il y fait venir des Députés de Gène; & conclut la paix entre les Génois & les Pisans. Puis, voulant gratifier également ces deux Peuples, dont il avoit reçu de grands services, il soustrait SIRE, *Evêque de Gène*, à la Jurisdiction de l'*Archevêque de Milan*, & le crée Archevêque, en lui donant pour Suffragans trois Evêchés de Corse, & ceux de Bobbio & de Brugneto en Italie; & déclare l'*Archevêque de Pise*, Primat de Sardaigne,

(1) Ces deux *Bulles*, publiées par le *Campi* dans l'*Append.* de son *Hist. de Plais.* sont datées de l'année Pisane 1133. L'*Indiction* & la suite de l'Histoire apprènent qu'elles sont de cette année 1132.

(2) *Muratori* l'a fait imprimer dans la *Dissert.* 65 des *Antiq. d'Italie.* La date est 1133 : mais c'est l'Année Pisane.

EVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.

LOTHAIRE III, Roi des Romains. CONRAD III, Roi d'Italie.

en lui ſoûmètant en Italie l'Evêché de Populonia, & lui laiſſant les trois autres Evêchés de Corſe (1). *Lothaire* paſſe les fêtes de Noël à Medicina, petite Ville du Bolonès (2).

Le *Roi* ROGER accourt de Sicile, au commencement du printems, avec une puiſſante Armée pour châtier les Rebelles de la Pouille. Il fait le ſiége de Brinde, dont le *Comte* ètoit TANCRÈDE DE CONVERSANO. Cette Ville eſt forcée de ſe rendre, & l'on y fait priſonier GEOFFROI, *Comte d'Andrie*, que *Roger* oblige à lui cèder une partie de ce qu'il poſsèdoit. Il aſſiége enſuite Bari, qui capitule après trois ſemaines de défenſe, & lui livre ſon *Prince* GRIMOALD, qu'il envoie en Sicile. Cependant ROBERT, *Prince de Capoue*, & RAINULF, *Comte d'Aliſe*, uniſſent leurs forces, & ſe mètent en campagne avec une Armée, que FALCON *de Bènevent* dit de quarante mille Fantaſſins & de trois mille Chevaux, nombre apparemment groſſi par les Copiſtes. *Roger*, par le moïen du Cardinal *Creſcence*, qui gouvernoit Bènevent au nom du Pape *Anaclet*, obtient que l'Archevêque *Landulf* & partie du Peuple de cette Ville faſſent ſerment de reſter neutres durant cette guerre: mais, le bruit s'ètant répandu depuis que *Creſcence* vouloit livrer la Ville à *Roger*, tout le Peuple entre en fureur; &, ſollicité par le *Prince de Capoue* & ſes Confédérés, ſe déclare pour le Pape *Innocent*. Le Roi va faire alors le ſiége de Nocera. Le *Prince de Capoue* ſe hâte de voler au ſecours; &, le 24 de Juillet, les deux armées en viènent aux mains à l'Atripalda, ou, ſuivant ALEXANDRE, *Abbé de Tèlèſe*, à Scafato près du bord du Sarno. L'Aile gauche des Rebelles, commandée par le *Prince de Capoue*, eſt rompue par le Roi: mais le brave *Comte d'Aliſe*, qui commandoit la droite, fond avec tant d'im-

(1) Caffaro (Liv. I des *Annal. de Gen.*) *écrit*, dit *Muratori*, p. 434, *que* '*agrandiſſement de ces deux Prélats ſe fit à Corneto. S'il eſt ainſi, c'eſt à l'année* *uivante que le fait appartient. Peut-être les* Bulles *de ce qu'*Innocent *avoit règlé* *orſqu'il ètoit à Piſe, ne furent-elles expédiées qu'à Corneto.*

(2) *Nous apprenons*, dit le même, *ibid.* des Annales d'Hildesheim *& du* Chronographe Saxon, *que le Roi* Lothaire *célèbra la fête de Noël à la* Terra di Medicina *dans le Bolonès*, *& non pas* Modoetiæ, *c'eſt à dire à* Monza, *come* Leibnitz *l'a ſoupçoné, faute de connoître ce lieu.* Lothaire *ètoit à Fontana dans* *e Plaiſantin, lorſqu'il accorda, je ne ſais quel jour, aux Chanoines de Crémone,* *n* Privilége *daté de l'Année Piſane.* Il eſt dans la *Diſſert.* 62 des *Antiq. d'Ital.* L'Abbé *Fleuri*, Liv. 67, N. XXI dit de *Lothaire* qu'il *célèbra la fête de Noël* *Médecine dans la Marche Trèviſane*; & cite en marge la *Chronique* Mſte. *de Magdebourg.* Il ne fait aller *Lothaire* à Roncaglia qu'après la fête de Noël; ce qui renvoie cette Diète à l'année ſuivante, & ne peut pas s'accorder avec la ſuite des faits.

pétuosité sur l'Armée du Roi, qu'il la met enfin en déroute, & reste maître du champ de bataille avec un butin immense: mais non sans beaucoup de sang répandu de part & d'autre (1). *Roger*, qui n'êtoit pas fait à recevoir de pareils échecs, se retire très précipitamment à Salerne : mais avec l'air aussi serain, que s'il revenoit victorieux. Sa défaite remet les armes à la main à ceux des Barons, qu'il avoit fait rentrer dans le devoir. La Ville de Bari paroît aussi se disposer à la révolte : mais *Roger* s'y transporte; & quelques Priviléges, accordés aux Habitans, les empêchent de s'unir aux Rebelles. Il ravage ensuite, avec les débris de son armée, tout le Territoire de Bènevent; & retourne, au commencement de Décembre, en Sicile mètre de nouvelles Troupes sur pied.

Quoique les Milanois eussent eux-même fait *Roi d'Italie* le *Duc* CONRAD, & qu'à l'exemple d'ANSELME *de Pusterla*, leur Archevêque, ils se fussent mis sous l'obédiance d'*Anaclet II*, quelques-uns d'entre eux êtoient restés affectionés au *Roi* LOTHAIRE, & n'avoient point reconnu d'autre Pape qu'*Innocent II*. Ceux-là, n'aiant pas cessé de travailler sourdement en faveur de l'un & de l'autre, viènent à bout, cette année, de gagner presque tous leurs compatriotes; &, dans une Assemblée du Clergé & du Peuple, ils font déclarer *Anselme* déchu de l'Episcopat, come Schismatique, & come excommunié; & font nomer pour Vicaire de l'Archevêché ROBALD, ou ROBOALD, Evêque d'Asti.

1133.

L'HIVER commençant à s'adoucir, *Lothaire* passe en Toscane; & s'abouche avec *Innocent* à Calcinaia dans le Territoire de Pise. Il marche ensuite par le grand chemin jusqu'à Viterbe, où le Pape se rend en suivant la côte. Ils vont ensemble, par Orta, par le Territoire de Sabine & par celui de Farfa, jusqu'à Rome. Ils campent auprès de Sainte-Agnès, où THÉOBALD, *Préfet de Rome*, *Pietro Latroné*, non PIETRO *di Leone*, come dit *Baronius*, & les autres Nobles Romains de leur Parti, leur viènent rendre leurs respects. Ils entrent dans Rome à la fin d'Avril; & vont loger, *Innocent* au Palais de Latran, *Lothaire* au Mont Aventin avec ses troupes.

(1) On a le récit détaillé de cette bataille dans une *Lètre* de l'*Evêque de Sainte-Agathe*, conservée par *Udalric de Bamberg*.

ÉVÈNEMENS durant la VACANCE DE L'EMPIRE.
LOTHAIRE III, Roi des Romains. CONRAD III, Roi d'Italie.

Une grande partie des Romains, qu'on avoit ſans doute eu ſoin de gagner, ſe déclare alors pour *Innocent*. *Anaclet* & ſes Partiſans reſtent maîtres de la Baſilique du Vatican, du Château Saint-Ange & de pluſieurs autres endroits fortifiés dans la Ville & dehors. *Anaclet* cependant députe au Roi *Lothaire*, pour le prier de faire examiner juridiquement ſa cauſe ſuivant les Canons, & de ne pas emploïer les armes à la décider. Il n'avoit pour ſe défendre que ſes propres forces; & les troubles de la Pouille ne permètoient pas au Roi *Roger* de venir à ſon ſecours: mais *Lothaire*, qui n'avoit avec lui que deux mille Homes d'armes, come le dit FALCON *de Bènevent*, n'étoit pas en état de rien entreprendre de conſidérable. Cependant huit Galères de Gène & quelques-unes de Piſe viènent enſemble au ſecours d'*Innocent*, & prènent Civita-Vecchia & quelques autres petites Places; ce qui ne faiſoit qu'un tort médiocre au Parti d'*Anaclet*, que ſoutenoit une grande partie de la Nobleſſe Romaine. S. BERNARD, qu'*Innocent* avoit à ſa ſuite, écrit alors au Roi d'Angleterre pour l'informer de l'état des choſes, & l'exhorter à ſecourir un Pape, qu'il avoit reconnu ſi volontiers. *Lothaire* écrit auſſi dans le même tems *A tous les Rois, les Evêques, les Princes & tous les Chretiens en général* une Lètre (1), dans laquelle il dit, « Que Dieu l'aiant » établi Défenſeur de l'Egliſe Romaine, il êtoit venu pour la » délivrer, accompagné d'Evêques, d'Abbés, de Princes, & » de Seigneurs; & qu'en venant à Rome il avoit reçu pluſieurs » fois des Députés du *Schiſmatique* PIERRE *de* LE'ON, qui de» mandoit qu'on ne l'attaquât point à main armée; & qu'on » lui donât audiance, étant prêt à comparoître en Jugement: » Que les Evêques & les Cardinaux de la ſuite du Pape, qu'il » en avoit informés, étant bien inſtruits des Canons, avoient » répondu que l'Egliſe Univerſelle avoit prononcé ſur cette » Affaire, & condamné PIERRE *de* LE'ON; qu'en conſéquence » aucun Particulier n'en pouvoit être Juge: Qu'il avoit donc » amené glorieuſement le *Pape* INNOCENT à Rome, & l'avoit » rétabli dans la Chaire de Latran: Que, pendant qu'il cam» poit lui-même ſur le Mont Aventin, PIERRE *de* LE'ON n'a» voit pas ceſſé de réitérer la même demande, en offrant pour » ſureté des Otages & des Forteresses: Que, dans le deſſein

(1) Elle eſt dans le T. II du *Spicilege* de D. *Luc Dacheri*.

EVÈNEMENS sous le règne de LOTHAIRE II.
CONRAD III, Roi d'Italie.

» de rendre, sans effusion de sang, la paix à l'Eglise, il avoit » fait part de ces offres à ceux du Parti du *Pape* INNOCENT, » lesquels avoient offert aussi des Places & des Otages : Qu'a- » lors les Partisans d'*Anaclet*, pour gagner du tems, l'avoient, » pendant quelques jours, amusé de vaines promesses; mais » qu'ils n'en avoient voulu tenir aucune, quoiqu'il les en eût » avertis plusieurs fois; & qu'enfin ils avoient été condamnés, » par les Seigneurs de sa Cour, come Criminels de lèze-Majesté » Divine & Humaine ». Il ajoute les noms de ces Seigneurs, entre lesquels sont ADALBE'RON, *Archevêque de Brème*, & S. NORTBERT, *Archevêque de Magdebourg*, qui faisoit, dans ce voïage, les fonctions de Chancelier, & qu'il qualifie tel. Come on n'avoit pas d'espérance de pouvoir chasser *Anaclet* & son Parti de la Basilique du Vatican & du Château Saint-Ange, on se résout à faire, dans la Basilique de Latran, la cérémonie du Couronement de l'Empereur. Le 4 de Juin, troisième Dimanche après la Pentecôte, *Innocent* sacre & courone *Lothaire* Empereur, & met en même tems la Courone sur la tête de la Reine *Richenza*. Depuis ce jour, ce Prince est nomé *Lothaire III*, come *Roi d'Italie*, & *Lothaire II* come *Empereur*. Quelques jours après, il se fait un accommodement au sujet du différent de l'Empereur *Henri IV* & du Saint Siége touchant la succession aux Allodiaux de la *Comtesse* MATHILDE. LOTHAIRE n'y avoit aucun droit, n'étant point parent de cette Princesse. Le *Roi* CONRAD & son Frère FRE'DE'RIC, *Duc de Souabe*, come Neveux d'*Henri IV*, pouvoient réclamer en leur faveur le droit, que leur Oncle avoit prétendu qu'il avoit à cette succession : mais ils étoient en guerre avec *Lothaire*, & ne reconnoissoient point *Innocent* pour Pape. HENRI IV DE WELF-ESTE, *Duc de Bavière* & *de Saxe*, faisoit valoir les droits que son Oncle *Welf V* avoit acquis par son Contrat de mariage avec *Mathilde* : mais la Cour de Rome n'avoit garde d'admètre de pareils droits pour légitimes. Il faloit cependant contenter *Lothaire*, qui vouloit que cette succession fût restituée à son Gendre; &, si ce n'étoit pas la condition à laquelle il s'étoit soûmis à l'obédiance d'*Innocent*, ce pouvoit être celle à laquelle il s'étoit engagé de le mètre en possession de la Chaire de S. *Pierre*, & de Rome. L'accommodement est donc que le Pape, par forme de récompense des services rendus par *Lothaire* à S. *Pierre*, l'investit publiquement,

EVÈNEMENS sous le règne de LOTHAIRE II. CONRAD III, Roi d'Italie.

par l'Anneau, des Allodiaux de *Mathilde* appartenans à l'Eglise Romaine par la donation de cette Princesse; & se réserve les droits que les Seigneurs ètoient en usage de se réserver dans les Fiefs, qu'ils donoient: mais l'Investiture n'est donée qu'à condition d'un Cens annuel de cent livres d'argent, de l'Homage à prêter par les Commandans des Places fortes & par le Gouverneur de tout le Païs à S. *Pierre*, & aux Papes; & de Reversion après la mort de *Lothaire* à l'Eglise Romaine. A la considération de cet Empereur, le Pape fait tout de suite une seconde Investiture des mêmes Biens, aux mêmes conditions du Cens, de l'Homage & de la Reversion, au Duc *Henri*, gendre de l'Empereur, & à *Gertrude*, sa fille, femme de ce Duc; *sauf pourtant en toutes choses le droit & la propriété de la même Eglise Romaine*, dit la *Bulle* expédiée à ce sujet au Palais de Latran, le 8 de Juin (1). Par ce détour, le *Duc* HENRI IV DE WELF-ESTE se trouve en Italie, par la jonction des Biens de *Mathilde* à sa portion de ceux de la *Maison d'Este*, presque aussi puissant qu'en Allemagne; &, come une grande partie des Allodiaux de *Mathilde* ètoient en *Toscane* ou voisins de cette Province, il est à croire que l'*Empereur* investit alors son Gendre du *Duché de Lucque* & du *Marquisat de Toscane*. ROBERT, *Prince de Capoue*, & RAINULF, *Comte d'Alise*, ètoient venus à Rome à l'arrivée du Pape avec environ trois cens Chevaux, dans l'espérance d'engager l'Empereur & le Pape à les aider à se défendre contre le *Roi* ROGER: mais *Lothaire* avoit trop peu de forces pour embrasser leur querèle; & le Pape ne pouvoit leur doner aucun secours, pendant qu'*Anaclet* ètoit en possession des Tours & de presque tous les lieux fortifiés de Rome & des environs. A l'approche des chaleurs de l'été, l'Empereur, remètant à rétablir entièrement le Pape dans un tems plus favorable, retourne en Lombardie. Le 30 de Juillet, au champ de Saint-Léonard dans le Mantouan, il confirme par un *Diplôme*, tous les Privilèges de la Ville de Mantoue; & permet aux Habitans de transférer le Palais Roïal du Faubourg de Saint-Jean au Monastère de Saint Rufin au-delà du Mincio (2). Il passe ensuite les Montagnes, & célèbre la fête de la Nativité de la Vierge, 8 de Septembre, à Wuirtzbourg, où se trouve une grande quantité de Princes Ecclésiastiques &

(1) La 11[e] des *Lètr.* d'Innocent II, T. X des *Conciles*.
(2) *Dissertat.* 13 des *Antiquit. d'Ital.*

EVÈNEMENS sous le règne de LOTHAIRE II. CONRAD III, Roi d'Italie.

Séculiers. Après le départ de l'Empereur, *Innocent* reste quelque tems à Rome dans le Palais de Latran : mais, continuellement insulté par les Partisans d'*Anaclet*, il s'en retourne à Pise, au mois de Septembre.

Pendant que l'Empereur étoit à Rome, le *Roi* ROGER, bien assuré qu'il n'en avoit rien à craindre, revient de Sicile dans la Pouille avec une Armée plus considérable que les années précèdentes. Le *Prince de Capoue*, par ordre du Pape, va, par mer, le 24 de Juin, à Pise, où ses prières obtiènent pour le présent quelques Troupes, avec lesquelles & la promesse d'un secours de cent Navires au mois de Mars suivant, il s'en retourne à Capoue. Il avoit traité, dans le même tems, avec les Génois sans qui les Pisans n'avoient pas voulu s'engager à rien. *Roger* cependant dévaste les Terres des Barons révoltés; prend Nardò, Baroli, Binerbino, Vénose & d'autres Villes, dont il traite les Habitans avec une extrême rigueur. Il étoit question de couper cours aux Révoltes. Il assiége Brinde inutilement : mais il s'empare de toutes les Terres d'ALEXANDRE, *Comte de Matera*, qui s'enfuit en Dalmatie. GODEFROI, *Comte d'Andrie*, pris dans quelque Place, est envoïé chargé de fers en Sicile; & la fortune n'est pas plus favorable à TANCRE'DE *de Conversano*, qui se hazarde de défendre Montepiloso. La Place, bien que forte par sa situation & garnie d'une vaillante Garnison, est prise d'assaut. Le *Comte* TANCRE'DE est conduit prisonier en Sicile; & tous les habitans, sans distinction d'âge, de sexe ou d'état, sont passés au fil de l'épée; exécution cruelle : mais peut-être exigée par les circonstances. Le Peuple de Troia, craignant une pareille infortune, sort en procession avec les Reliques des Saints au devant de *Roger*, qui, les regardant d'un œil d'indignation, refuse de les écouter. Une promte fuite les disperse de tous côtés. Ceux que l'on peut prendre sont mis aux fers; & les flames détruisent leurs maisons & leurs biens. Bientôt après, Melfe est traitée de même. *Roger* s'empare aussi de Bisseglia, de Trani, d'Ascoli, de Sainte-Agathe, & d'autres Places, exerçant à peu près partout la même rigueur. Le *Comte* RAINULF, voïant l'orage prêt à fondre sur ses Etats, demande du secours à SERGIUS, *Duc de Naple*, qui s'étoit déclaré pour les Rebelles; & la Ville d'Averse lui promet un gros Corps de Troupes. Mais, au mois d'Octobre, des Affaires rappellent *Roger* en Sicile. Il y retourne avec un grand nombre de vais-

EVÈNEMENS sous le règne de LOTHAIRE II. CONRAD III, Roi d'Italie.

ſeaux chargés d'or, d'argent, & de toutes les dépouilles de ſes Ennemis.

BERNARD *d'egl'*UBERTI, *Cardinal Evêque de Parme*, lequel avoit accompagné *Lothaire* à Rome, meurt le 7 de Décembre. On l'a mis au nombre des Saints; & l'on a ſa *Vie*, écrite par un Auteur du tems.

1134.

LE 30 de Mai, le Pape *Innocent* tient à Piſe un Concile, que l'on qualifie général, où ſe trouvent des Evêques, non ſeulement de diverſes Provinces d'Italie, mais auſſi de France & d'Allemagne, avec un grand nombre d'Abbés, dont S. BERNARD *de Clairvaux* étoit le plus conſidérable. On y renouvelle l'excommunication d'*Anaclet* & de tous ſes Protecteurs & ſes Adhérans; & l'on y dépoſe PIERRE, *Evêque de Tortone*, UBERT, *Evêquè de Lucque*, & les *Evêques de Boiano*, *de Bergame* & *d'Arezzo*, tous Partiſans d'*Anaclet*. On y confirme la dépoſition irrégulière, que le Clergé & le Peuple de Milan avoient faite, l'année précèdente, de leur Archevêque ANSELME *de Puſterla*, qu'*Honorius II* avoit excommunié pour avoir couroné le *Roi* CONRAD (1). *Innocent* reçoit auſſi, dans ce Concile, l'homage, qu'INGELBERT *ou* EGGELBERT, *Marquis*, ou *Vicaire de Toſcane*, lui rend, come Gouverneur pour l'Empereur & le *Duc* HENRI IV *de Welf-Eſte*, ſon gendre, des Allodiaux de la *Comteſſe* MATHILDE. Au retour de ce Concile, come on l'apprend d'une *Lètre* (2) de PIERRE LE VE'NE'RABLE,

(1) *Il ne m'eſt pas facile de déterminer*, dit *Muratori*, T. VI, p. 440, *ſi fut cette année, ou la précèdente, que les Milanois rejetèrent & déposèrent* Anſelme, *Archevêque de Milan, ci-devant excommunié pour avoir couroné* Conrad, *Roi d'Italie. L'Egliſe de Milan, come l'atteſte S.* Bernard *dans une de ſes* Lètres (la 132e), *en avoit ſouffert un préjudice conſidérable, en ce que le Pape* Innocent II, *la dépouillant du titre de Métropole Eccléſiaſtique, avoit ſouſtrait ſes Suffragans à ſa Juriſdiction, . . . Ce fait eſt nié par le P.* Pagi: *mais ces paroles, que S.* Bernard *adreſſe au Peuple de Milan, paroiſſent très claires.* Quid contulit tibi vetus tua rebellio? Agnoſce potius in qua poteſtate, gloria & honore Suffraganeorum tuorum tamdiu privata, exſtitiſti; *& ce qui ſuit. Une pareille peine, dans ces tems-là, n'étoit pas extraordinaire; & nous l'avons vue emploïée contre l'Egliſe de Ravenne.* Landulf de Saint-Paul *raconte* (Ch. 41) *que les Milanois, ſe repentant d'avoir favoriſé l'Antipape* Anaclet *& le Faux-Roi* Conrad, *ſe ſoulevèrent contre* Anſelme; *& s'arrogèrent même l'autorité de le déclarer déchu de ſon Siége, ce qui le força de ſe retirer dans les Châteaux de l'Archevêché de Milan. La dépoſition d'*Anſelme *fut enſuite confirmée, ou pluſtôt rendue autentique par le Pape* Innocent II *dans le Concile de Piſe.*

Je m'en tiens aux calculs de *Saſſi* pour l'année de la dépoſition d'*Anſelme*. Je les rapporte, dans l'Art. de cet Archevêque, aux *Savans & Illuſtres*, p. 1029.

(2) Liv. III, *Lèt.* 37.

Abbé de Clugni, des Evêques & des Abbés François, sont attaqués, pillés, pris & mis en prison dans la Lunigiane & le Château de Pontrémoli: mais cet Abbé ne fait point connoître l'auteur de cet attentat; & l'on ignore si c'étoit quelque Partisan d'*Anaclet*, ou quelque Seigneur de ces cantons, qui vouloit s'enrichir aux dépens des Voïageurs. Avant le Concile, les Milanois avoient invité S. *Bernard* de venir dans leur Ville, pour y mètre fin au Schisme & les reconcilier tout à fait avec le *Pape* INNOCENT & le *Roi* LOTHAIRE: mais le saint Abbé s'en étoit excusé sur ce qu'il faloit qu'il se rendît promtement à Pise. Le Concile est à peine fini que le Pape l'envoie à Milan avec MATTHIEU, *Cardinal-Evêque d'Albane*, le Cardinal GUI *de Pise* (1) & GEOFFROI, *Evêque de Chartre.* Le Peuple de Milan vole en foule au devant de S. *Bernard*, lui baise les pieds, & tire des poils de sa robe, les regardant come des Reliques propres à les guérir de leurs maladies. Ils abjurent tous l'*Antipape* ANACLET & le *Roi* CONRAD; reconnoissent solemnellement le *Pape* INNOCENT II & le *Roi* LOTHAIRE, & reçoivent des Légats l'absolution des Censures. Come le Siége étoit vacant, les Milanois, de plus en plus épris des vertus & de l'éloquence de S. *Bernard*, le demandent pour Archevêque: mais, le lendemain, l'humble Abbé se dérobe secrètement de la Ville, & s'enfuit à Pavie. Il en avoit agi de même à Gène, où le Peuple & le Clergé le vouloient absolument avoir pour Archevêque. Il travaille d'abord à Pavie, puis à Crémone, à reconcilier les Habitans de ces deux Villes avec les Milanois: mais il n'a quelque espérance de succès qu'à Pavie.

ROBERT *II*, *Prince de Capoue*, retourne, au commencement de cette année, à Pise, pour solliciter les secours promis l'année précèdente; & revient à Capoue, au mois de Février, avec environ mille homes levés dans cette Ville. *SERGIUS*, *Duc de Naple*, & *RAINULF*, *Comte d'Alife*, accèdent au Traité, qu'il avoit fait avec les Pisans; & fournissent leur part de l'argent, qu'il faloit doner pour l'armement, qui se faisoit dans les Ports de Pise & de Gène. Tout à coup *Roger* arrive à Salerne avec soixante & dix Galères, qu'il envoie sur le champ contre Naple: mais le Peuple Belliqueux de cette Ville se présente en bataille sous ses murs; & les Troupes de débarquement, aiant

(1) *Muratori* avertit, *ibid.* que ce Cardinal est nomé *de Pise*, parcequ'il étoit né dans cette Ville; & qu'il n'en étoit point Archevêque.

EVÈNEMENS sous le règne de LOTHAIRE II. CONRAD III, *Roi d'Italie.*

ſaccagé quelques Châteaux des environs, ſe rembarquent, & retournent à Salerne. *Roger*, aiant raſſemblé près de cette Ville une très grande Armée de Siciliens & d'Appuliens, tombe ſur le Château de Prata, qu'il emporte d'aſſaut, & qu'il réduit en cendres. Le même jour, il ſoûmet ceux d'Altacoda, de Summonte & de Grotta; ce qui répand la terreur dans Bènevent, dans Naple & dans Capoue. Il prend enſuite, en s'avançant vers cette dernière Principauté, Palma & Sarno. Le *Comte* RAINULF, aiant raſſemblé ſes troupes & celles de ſes amis, ſe met en campagne pour arrêter les progrés du Roi. Celui-ci garnit le bord du Sarno d'Archers & de Cavalerie, pour en empêcher le paſſage au Comte; & va faire le ſiége de Nocera, Place forte de la Principauté de Capoue. ROGER, *Comte de Surriento*, très brave home, étoit dedans avec une très bone Garniſon, & ſe propoſoit de la bien défendre: mais, trahi par quelques-uns des Habitans, il eſt forcé de mètre bas les armes & de ſe rendre. Le Roi paſſe enſuite dans les Terres du *Comte* RAINULF, & s'empare de quelques-unes. Le Comte, par le conſeil de ſes amis, députe au Roi pour lui demander la paix: *Roger*, renonçant auſſitôt à ſa colère, promet de rendre à *Rainulf* ſa Femme & ſon Fils pourvu qu'il ſe ſoûmète. *Rainulf* vient donc trouver le Roi, ſe jète à genoux, & veut lui baiſer les pieds. *Roger* le relève, l'embraſſe, lui pardone, & reçoit ſon ſerment de fidélité. Le Comte demande en même tems la paix pour le *Prince de Capoue*; & le Roi conſent de l'accorder, pourvu qu'avant le 15 d'Août, ce Prince viène lui rendre homage, & lui cède les Places qu'il avoit perdues. ROBERT étoit alors à Piſe, pour hâter les ſecours que le Pape *Innocent* & les Piſans avoient promis de lui fournir. Après le 15 d'Août, le Roi, voïant qu'on n'acceptoit point la paix, qu'il avoit accordée, s'empare de Caſtello-à-Mare & d'autres Châteaux d'HUGUE, *Comte de Boiano*. Il va viſiter enſuite le Monaſtère de Saint-Sauveur de Télèſe où l'*Abbé* ALEXANDRE, depuis ſon Hiſtorien, le reçoit avec les honeurs convenables. Il marche de là vers Capoue, dont le Peuple, n'oſant pas riſquer de ſe défendre, ſort en Proceſſion au devant de lui, le reçoit avec les plus grands honeurs, le conduit à la Cathédrale en chantant des Himnes & des Cantiques, & lui jure fidélité. Le deſſein de *Roger*, après s'être emparé d'Averſe & du reſte de la Principauté de Capoue, étoit d'aller aſſiéger Naple: mais le

EVÈNEMENS sous le règne de LOTHAIRE II. CONRAD III, Roi d'Italie.

Duc SERGIUS, le prévient, en venant lui demander pardon, & lui renouveller son homage; en quoi tous les Seigneurs de la *Maison de Borello* suivent son exemple. *Roger* se présente ensuite devant Bènevent, dont il oblige le Peuple à lui prêter serment de fidélité, sauf l'homage qu'il devoit au Pape. *Anaclet II* accourt aussitôt reprendre possession de cette Ville; & fait démolir les maisons de ceux des Citoïens qu'il savoit avoir été les plus animés contre lui. *Roger*, comblé de gloire, retourne à Salerne, & repasse en Sicile.

La Ville de Lucque avoit joui pleinement de sa liberté depuis la mort de la *Comtesse* MATHILDE; &, par cette raison, ses Habitans, qui ne vouloient plus de supérieur, refusent de reconnoître le *Marquis* INGELBERT, dont il vient d'être parlé plus haut, pour Gouverneur général de la Toscane au nom de l'Empereur & du *Duc* HENRI, qui l'avoit nomé son Vicaire, lui font la guerre, & le batent auprès de Fuccechio. Ce Marquis se réfugie à Pise, où l'on embrasse sa querèle. C'est la cause d'une guerre entre les Pisans & les Lucquois, dont on ignore le détail & la durée. Tout ce qui s'en trouve dans les *Annales de Pise*, c'est que les Pisans vangèrent le *Marquis* INGELBERT.

On voit, par des *Chartes*, que FOULQUE I, *Marquis d'Este*, fils du célèbre *Marquis* ALBERT-AZZON II, & Tige de la Branche des *Marquis d'Este*, qui subsiste aujourd'hui dans les *Ducs de Modène*, vivoit encore cette année: mais on ignore combien il lui survécut (1)

1135.

ROBERT II, *Prince de Capoue*, étoit toujours à Pise auprès du Pape *Innocent*, que les succès du *Roi* ROGER avoient beaucoup affligé, parcequ'ils reculoient d'autant l'espérance de rentrer dans Rome. Il écrivoit donc très fréquemment à l'Empereur pour le hâter de venir abatre la puissance de *Roger*, qui n'étoit pas moins l'Ennemi de l'Empire que de l'Eglise. *Lothaire* achevoit, pendant ce tems, de pacifier la Germanie, pour se

(1) *Muratori* dit sous cette année, p. 443: Landulf de Saint-Paul *écrit* (Ch. 42) *que, cette année, le Prince* Conrad, *c'est à dire le même à qui les Milanois avoient doné la Courone du Roïaume d'Italie*, faisant usage d'un plus sage conseil, fut fait Général des Armées (*Vexillifer*) de l'Empereur Lothaire, *c'est à dire qu'il s'étoit reconcilié avec l'Empereur. Mais, les autres Ecrivains disant que ce fut l'année suivante que cette paix se fit, il faut, ou que* Landulf *en ait anticipé le tems, ou que le Traité, commencé cette année, n'ait été conclu que l'an-*

EVÈNEMENS sous le règne de LOTHAIRE II. CONRAD III, Roi d'Italie.

mètre en état de tenir parole au Pape. Les plus puiſſans & les plus obſtinés de ſes Ennemis avoient été juſqu'alors les deux frères CONRAD, *Duc de Franconie*, couroné *Roi d'Italie*, & FRE'DE'RIC, *Duc de Souabe*. HENRI, *Duc de Bavière & de Saxe*, gendre de l'Empereur, n'avoit pas ceſſé de faire la guerre ſoit au *Duc* FRE'DE'RIC, ſoit aux deux Frères; &, l'année précèdente, il leur avoit enlevé la Ville d'Ulm. Le *Duc* FRE'DE'RIC en avoit été ſi fort étourdi, que, pendant que l'Impératrice êtoit à l'Abbaïe de Fulde, il êtoit allé ſe préſenter, nus pieds, devant elle pour implorer la clémence de ſon auguſte Epoux. L'Impératrice, qui l'avoit bien reçu, l'aiant fait abſoudre par un Légat Apoſtolique, qui ſe trouvoit auprès d'elle, avoit traité des conditions de la paix; & S. *Bernard*, alors en Allemagne, avoit été le Médiateur du Traité. L'Empereur, tenant le 17 de Mars de cette année, une Diète de preſque tous les Princes à Bamberg, le *Duc* FRE'DE'RIC y vient ſe jeter à ſes pieds, & le ſupplie humblement de le recevoir en grace; ce que l'Empereur accorde à condition qu'il l'accompagnera dans l'Expédition, qu'il projetoit de faire, l'année ſuivante, en Italie. Ce n'êtoit pas ſeulement les Légats du Pape, qui preſſoient l'Empereur de retourner en Italie. Il lui vient, de la part de JEAN COMNE'NE, *Empereur des Grecs*, des Ambaſſadeurs avec de riches préſens pour confirmer la paix entre l'un & l'autre Empire, & pour l'exhorter de faire la guerre au *Roi* ROGER, dont l'agrandiſſement cauſoit aux Grecs beaucoup d'inquiétude. *Lothaire* reçoit ces Ambaſſadeurs à Mersbourg le jour de l'Aſſomption, & les renvoie ſatisfaits de ſa réponſe à leurs demandes & chargés de préſens. Il tient enſuite, le jour de S. *Michel*, une Diète à Mulhauſen, où le *Duc* CONRAD, après que CONRAD, *Archevêque de Magdebourg*, l'eût abſous de l'excommunication, eſt admis à ſon audiance, lui témoigne à ſes pieds un vif repentir d'avoir uſurpé la Courone d'Italie, & lui demande pardon; ce que l'Empereur accorde ſur le champ, cette démarche du *Duc* CONRAD n'êtant qu'une pure cérémo-

née ſuivante. J'ai continué depuis 1132 que le Roi *Conrad III* abandona l'Italie, de mètre ſon nom au haut des pages; parceque ſa retraite en Allemagne n'êtoit pas une renonciation à ſon droit au Roïaume d'Italie, où dans quelques endroits on le reconnoiſſoit encore pour Roi. Nous venons de voir que les Milanois ne reconnurent l'Empereur pour Roi que cette année 1134. *Conrad* dut donc conſerver le titre de Roi d'Italie juſqu'en 1135 que ſe fit ſa reconciliation avec l'Empereur.

nie de convention. Tout avoit été précèdemment arrangé par S. *Bernard*. Le jour de Noël, l'Empereur assemble à Spire tous les Princes de l'Empire, & concerte avec eux l'Expédition, que le Pape *Innocent* attendoit avec tant d'impatience.

A la fin de l'Année précèdente, le *Roi* ROGER, aussitôt après son retour en Sicile, étoit tombé malade si dangereusement, qu'on avoit craint pour sa vie. Il n'étoit pas encore tout à fait rétabli, cette année, lorsque la *Reine* ALBE'RIE, sa femme, Princesse pieuse & charitable, est attaquée d'une maladie aigue, qui l'emporte en peu de jours. *Roger* en est accablé de douleur; & s'enferme, pendant assés longtems, sans se laisser voir qu'à ses plus intimes amis. Le bruit court qu'il n'est plus; & que, par politique, on cache sa mort. La nouvelle n'en arrive pas plustôt à Pise, que le *Prince de Capoue* obtient de cette République huit mille homes & vingt Navires, avec lesquels il arrive à Naple au mois d'Avril. Le *Duc* SERGIUS & les Napolitains lèvent aussitôt l'étendart de la révolte. Le *Comte* RAINULF en fait de même. La Ville d'Averse, quoique bien des gens assurassent que *Roger* étoit en vie, se révolte; & rappelle le *Prince de Capoue*, son ancien Comte. Les Pisans vouloient marcher tout de suite à Capoue, dont ils espéroient faire aisément la conquête: mais ils en sont empêchés par ceux qui savoient que *Warin*, ou *Guarin*, Chancelier du Roi, commandoit une très forte Garnison dans cette Ville. *Guarin* même, après avoir envoïé, sous sure garde, à Salerne tous ceux dont il se méfioit, sort en campagne au devant des Ennemis; & campe sur le bord du Chiano. Come il ne venoit absolument persone de Sicile, on n'en êtoit que plus persuadé de la mort du Roi, lorsque, le 5 de Juin, on est surpris de le voir arriver à Salerne, & doner ses ordres pour rassembler toutes ses forces. Averse est le premier objet de sa colère. A son approche, la pluspart des Habitans & le *Comte* RAINULF lui-même, ne s'y croïant pas en sureté, s'enfuient à Naple. *Roger* abandone la Ville au pillage, & la brûle. Il ravage ensuite tous les environs de Naple, pendant que *Guarin*, envoïé dans les Terres du *Comte* RAINULF, s'empare d'Alife & de Sant-Angelo. Sainte-Agathe & Cajazzo faisant quelque résistance; *Roger* va les assiéger lui-même, & les force à se rendre. Il retourne delà faire des hostilités dans le Duché de Naple; &, ne voulant point se fatiguer inutilement au Siége de la Ville, qu'il ne prévoïoit pas pouvoir prendre, il se retire, en ordonant de rebâtir Averse &

Cucolo, dont les Garnisons inquiéteroient & resserreroient les Napolitains. Sur les instances réitérées d'*Innocent II*, les Pisans envoient vingt autres Navires chargés de gens de guerre pour arrêter les progrès de *Roger*. La Ville d'Amalfi se trouvoit alors sans Troupes, parceque *Roger* en avoit emploïé toute la Jeunesse, partie sur ses Vaisseaux, partie dans son Armée de terre. Cette raison enhardit les Pisans à l'attaquer un matin. Ils l'emportent d'emblée; &, l'aiant pillée entièrement, ils chargent leurs vaisseaux d'une prodigieuse quantité de richesses (1). Ils traitent de même la Scala, Revello, & d'autres petites Places: mais le Roi, qu'on informe du ravage qu'ils faisoient, accourt d'Averse avec son armée; & trouve qu'ils assiégeoient la Fratta. Les attaquer & les mètre en fuite, est la même chose. Il leur tue environ 1500 homes, parmi lesquels étoit un de leurs Consuls. Deux autres Consuls sont du nombre des Prisoniers. Ceux qui restent retournent promtement dans leur patrie avec tout leur butin. Le Roi revient ensuite continuer les hostilités contre les Napolitains. Après avoir fait couper tous les arbres chargés de vignes, il se transporte à Bènevent. Il y investit, par l'Etendart, son troisième fils ANFUS, c'est à dire ALFONSE, de la *Principauté de Capoue*; & déclare *Comte de Matéra* son gendre ADAM. Il met ordre aux Affaires de la Pouille; crée Chevaliers, le jour de Noël, son fils ainé ROGER, *Duc de Pouille*, & son second fils TANCREDE, *Prince de Bari*; & retourne ensuite en Sicile.

Le 29 de Juillet, les Milanois élisent Archevêque ROBALD, *Evéque d'Asti*, qu'ils avoient choisi pour Vicaire de l'Archevêché, deux ans auparavant: & cette élection, que le Pape *Innocent* confirme, n'est, dit-on, acceptée par l'Evêque qu'à condition de conserver sa première Eglise. Vers le même tems, les Milanois combatent contre les Crémonois à qui les Plaisantins s'étoient unis: mais ils sont batus; & les Ennemis leur prènent environ cent trente Cavaliers. Vers ce même tems encore, l'*Archevêque* ANSELME s'embarque sur le Pò dans l'inten-

(1) *C'étoit autrefois*, dit *Muratori*, T. VI, p. 446, *une vieille tradition parmi les Pisans, que, dans cette occasion, leurs Ancêtres trouvèrent le très ancien & célèbre Mst. appellé* les Pandectes de Pise, *& qu'ils le portèrent chés eux, d'où les malheurs de cette République le firent ensuite passer à Florence. Un Ecrivain du XIVe siècle, que j'ai fait imprimer, le dit. Si son témoignage peut suffire, c'est le sujet d'une dispute que deux Gens de Lètres très habiles ont eue dans ces derniers tems; surquoi je n'ose rien décider. Ce que je sais, c'est qu'Amalfi, dans cette année 1135 dite 1136 par les Pisans, éprouva la disgrace dont je viens de parler.*

tion d'aller se retirer à Rome auprès d'*Anaclet*. Il est pris dans le voisinage de Ferrare par GOIZO *da Martinengo*, qui l'envoie à Pise au Pape *Innocent*; & celui-ci le fait conduire à Rome dans le mois d'Août; & le commet à la garde de PIERRE LATRONE. Ce Prélat meurt en cette Ville, dans ce même mois d'Août, sans que l'on sache si c'est de mort naturelle (1).

1136.

LES succès du *Roi* ROGER inquiètent & chagrinent de plus en plus le *Pape* INNOCENT, en voïant que l'Empereur ne se pressoit pas d'accourir à son secours. C'est ce qui l'engage, au commencement de cette année, d'envoïer à ce Prince, en qualité de Légat, le *Cardinal Ghérard*, accompagné de ROBERT, *Prince de Capoue*, & de *Richard*, frère du *Comte* RAINULF, pour lui rappeller ses promesses, & lui réprésenter le besoin que l'Italie avoit de sa présence. *Lothaire* les reçoit bien, & les renvoie, en les assurant qu'il ira, cette année, en Italie avec une Armée formidable. Pendant ce tems, SERGIUS, *Duc de Naple*, se rend par mer à Pise, pour obtenir du Pape & de cette République de puissans secours. Beaucoup de belles promesses & nul effet, est ce qu'il obtient. Sans doute quelque Agent secret du *Roi* ROGER, empêchoit, en répandant l'or & les présens, ce que le Pape auroit pu faire faire. Le *Duc* s'en retourne donc à Naple peu content, parceque cette Ville commençoit à manquer de vivres, ses environs & la mer étant continuellement infestés par les Troupes & les Galères de *Roger*. Il trouve cependant le moïen d'y rentrer avec cinq Navires chargés de vivres; ce qui console le Peuple, qu'anime encore d'avantage l'assurance que l'Empereur alloit passer avec de grandes forces en Italie, & qu'il viendroit à leur secours. On ne sait rien de ce que *Roger* put faire, cette année. L'*Histoire* de ce Prince par ALEXANDRE, *Abbé de Telèse*, finit avec l'année précèdente; & FALCON *de Bènevent* dit uniquement de celle-ci, « Que la famine augmente de telle » sorte à Naple, que beaucoup d'Enfans, de Jeunes-Gens & » de Vieillards tomboient morts dans les Places: Que, mal- » gré cela, ce Peuple ètoit résolu de mourir plustôt que de su- » bir le joug d'un Prince, qu'il haïssoit à l'excès; & que le *Duc*

(1) *Coment le Pape*, dit le même, p. 447, *risqua d'envoïer un Prisonier de si grande conséquence à Rome, où l'Antipape ètoit le maître, c'est ce qu'on ne peut comprendre qu'en supposant que le Parti du Pape ètoit puissant, & tenoit plusieurs des lieux fortifiés de cette grande Ville.*

EVÈNEMENS sous le règne de LOTHAIRE II.

» SERGIUS ne manquoit pas de soûtenir leur courage par l'espérance de l'arrivée prochaine de l'Empereur, dont les forces les tireroient du triste état auquel ils étoient réduits ». Cet Historien ne dit pas que *Roger* fit en persone le blocus de Naple. L'Empereur tient une Diète à Wuirtzbourg, le jour de l'Assomption, après laquelle il se met en marche pour l'Italie, aiant avec lui les *Archevêques de Cologne*, *de Trèves*, & *de Magdebourg* avec un grand nombre d'autres *Evêques* & d'*Abbés*, HENRI, *Duc de Bavière* & *de Saxe*, son gendre, CONRAD, *Duc de Franconie*, ci-devant son Concurrent à la Courone d'Italie, & beaucoup d'autres *Princes* & *Barons*. En approchant de Trente, il trouve les Ponts rompus, & des Troupes, qui s'opposent à son passage. Il surmonte aisément ces obstacles. On l'arrête encore à la Chiusa sur l'Adige : mais les Habitans & leur Seigneur sont taillés en pièces; & l'Empereur arrive à Vérone. Il va camper ensuite, & tenir, le 22 de Septembre fête de S. *Maurice*, une magnifique Cour sur le bord du Mincio. L'*Evêque de Mantoue*, qui jusqu'alors ne l'avoit pas voulu reconnoître, est obligé de lui venir demander pardon. Par l'ordre de l'Empereur, Guastalle, sans qu'on en sache la raison, est attaquée & prise; & l'on assiége la Citadelle (1). Il s'empare aussi de la Ville de Garde sur le Lac de ce nom; & done au *Duc* HENRI, son gendre, l'investiture de ces deux Places. Ce seroit, en ce moment, qu'il faudroit placer le Couronement de *Lothaire* come *Roi d'Italie*, s'il n'étoit pas démontré que Milan & Monza ne le virent point alors. Aiant soigneusement examiné le sujet de la querèle que les Milanois avoient avec les Crémonois touchant le Château de Crème, il trouve que les derniers ont tort; & leur ordone de rendre les Prisoniers de guerre, qu'ils avoient faits sur les Milanois. Ils refusent d'obéir. C'est pourquoi, passant sur leur Territoire, il permet qu'on ravage leurs Terres, & que l'on coupe leurs vignes. Il attaque, prend & détruit Casal Maggiore & *Cincella*, lieu que l'on ne connoît plus (2). Il tient au commencement

(1) *Guastalle, que l'*Annaliste Saxon *appelle* Warstal, Ville très fortifiée, *est, par l'ordre de l'Empereur*, dit *Muratori*, T. VI, p. 448, *assaillie, & prise; & l'on assiége ensuite sa* haute Citadelle. *C'étoit la coûtume alors des Italiens, & principalement du* Roi Roger, *de bâtir ainsi dans les Villes des Citadelles, des Forteresses, des Châteaux, des Donjons, pour tenir en bride les habitans, & pour avoir un lieu de sureté contre les Ennemis. Je doute cependant qu'il soit ici véritablement question de Guastalle, parcequ'on paroît parler d'un lieu placé sur une colline, & non dans une plaine, come Guastalle l'est.*

(2) *L'Annaliste Saxon* dit: *Il attaque, & détruit, aiant tué & pris beaucoup de gens, Casal & Cincella.* Sur quoi *Muratori*, qui cite le Texte même, dit,

de Novembre, une Dière générale dans la Plaine de Roncaglia. ROBALD, *Archevêque de Milan*, avec ses Suffragans, &, dit-on, quarante mille Milanois, y viènent lui faire leur cour. Il charge ROBALD d'excommunier les Crémonois à cause de leur désobéissance; & ce Prélat obéit: mais ils en portent leurs plaintes au Pape *Innocent*, qui désapprouve le procédé de l'Archevêque; & qui, cette année ou la suivante, lève l'excommunication. *Lothaire* publie, dans la Diète, une *Loi*, que l'on ajoute à celles des Lombards sur les Fiefs, par laquelle, entre autres choses, « il défend aux Vassaux de vendre leurs Fiefs » sans la permission de leurs Suzerains ». Il fait aussi dresser à Roncaglia son Tribunal, pour rendre justice sur toutes les plaintes que l'on avoit à lui faire. Les Milanois, par son ordre, attaquent le fort Château de Soncino, qu'ils prènent à l'aide du secours qu'il leur envoie (1). On soûmet, dans le même tems, celui de San-Bassano. L'Empereur marche ensuite à Lardirago sur la rivière d'Olona près de Pavie. Les Pavésans, sortant en armes, sont repoussés jusques sous leurs murailles par CONRAD, *Duc de Franconie*; & beaucoup restent prisoniers. Les Pavésans viènent alors se jeter aux pieds de l'Empereur, qui leur pardone à condition de rendre les Prisoniers Milanois; ce qu'ils font (2). AMÉDÉE II, *Comte de Savoie & de Maurïène*, avoit embrassé contre *Lothaire* le Parti des Petits-fils de l'Empereur *Henri III*, à qui son père le *Comte* HUMBERT II avoit été redevable d'une augmentation considérable

p. 449: *Il est là parlé de Casal-Maggiore: mais je ne puis pas dire quel lieu c'est que Cincella.*

(1) L'*Annaliste Saxon*, parlant des Milanois obéissans à l'Empereur, dit: *Attaquant le très fort Château de Samassan, ils le prirent ensuite avec son secours.* Après le Texte même rapporté, *Muratori* dit, p. 449: *Il y a dans l'*Annaliste Saxon *différens noms de Lieux & de Persones défigurés. Au lieu de* Samassan, *je crois qu'il faut lire* Soncinum, *qui véritablement fut pris en même tems que San-Bassano, come on l'apprend* (du Chap. 45) *de* Landulf de Saint-Paul.

(2) *Muratori* dit immédiatement à la suite de ce j'ai traduit de lui dans la *Note* précèdente: *Ensuite* Lothaire *alla camper dans les Fauxbourgs de Pavie, Ville qui, come Crémone son Alliée, ne le voulut point recevoir, & qui l'insulta même par des réponses injurieuses. Il en arriva mal à ce Peuple; car les Milanois, leurs cruels Ennemis, se prévalant de la circonstance, trouvèrent moïen d'entrer dans la Ville. Ils commencèrent même le massacre & les incendies: mais les Ecclésiastiques & les Moines accoururent, en procession, demander miséricorde à l'Empereur, qui leur pardona, come un Prince très clément, & fit cesser les hostilités des Milanois. Le jour suivant, un Comte Allemand, qui vouloit insolemment rompre une des portes de la Ville, aiant été tué, toute l'Armée prit les armes, en menaçant de passer tous les Pavésans au fil de l'épée: mais, aiant fait connoître leur innocence, ils obtinrent leur pardon, & furent cependant condamnés à païer vingt mille talens. C'est ainsi que ces faits sont racontés par l'*Annaliste Saxon. *Mais* Landulf de Saint-Paul, *Ecrivain pour ceci d'un tout autre poids, raconte, &c*

EVÈNEMENS *sous le règne de* LOTHAIRE II.

de ses Etats; & ne s'étoit pas encore soûmis. *Lothaire* l'y force, en prenant Verceil, Turin & d'autres Places, & ravageant presque tout le Piémont. Il marche ensuite contre Plaisance, alliée de Pavie & de Crémone; & la force à se rendre. Les Parmésans le reçoivent avec de grands honeurs; &, pour les récompenser, il leur done un Château, qu'il munit d'une Garnison pour les défendre contre les Crémonois, leurs Ennemis. Pendant qu'il étoit à Correggio-Verde dans le Parmésan, il confirme, à la prière du *Doge* PIERRE POLANO, les Exemptions & les Priviléges des Vénitiens. Le 7 de Novembre, l'*Impératrice* RICHENZA tient, pour l'Empereur, un *Plaid* à Reggio (1). Par un *Diplôme* de *Lothaire*, on voit qu'il étoit dans cette même Ville le 17 de Décembre (2); & vraisemblablement il y célèbre les fêtes de Noël (3).

Avant l'arrivée de l'Empereur en Italie, les Milanois & les Pavésans en étoient venus aux mains. LANDULF *le Jeune* dit de cette Action: *Les Drapeaux des Milanois & leurs Bataillons furent pris, ou mis en fuite, par les Pavésans, come de très doux troupeaux de Brebis* (4). Après ce Combat, l'*Archevêque* ROBALD étoit allé faire, à Pise, serment de fidélité au Pape; ce que le Peuple de Milan avoit trouvé très mauvais, come une humiliation, qui diminuoit la dignité & la liberté de leur Eglise: mais c'est à quoi ROBALD avoit eu soin de pourvoir, en exigeant que le *Pallium* lui fût envoïé, suivant l'usage, à Milan (5).

J'ai rapporté dans le Texte ce que dit cet Historien, d'autant plus digne de foi, qu'étant alors à la suite de l'Empereur, il étoit témoin de ce qui se passoit. Au reste, il se pouvoit que les Mémoires, d'après lesquels l'*Annaliste Saxon* compiloit sa *Chronique* eussent nomé Pavie, au lieu de quelque autre Ville, où les faits, racontés par cet Historien, peuvent être arrivés.

(1) La date est, *Septima die intrante Mense Novembri*, *Anno Dominicæ Incarnationis MCXXXVI*, *Indictione XIV*. Ce *Plaid* est imprimé dans la *Dissertat.* 11 des *Antiquit. d'Ital.*

(2) *Ughelli* rapporte ce *Diplôme* dans l'*Append.* de son V^e^. T. première Edition, aux *Evêques de Reggio*. La date est, *VI. X.* c'est à dire *Sexto Decimo Kalendas Januarias*, *Anno Dominicæ Incarnationis MCXXXVI*, *Indictione XIV*. Dans cette Charte & dans la précèdente, l'*Indiction* est comtée du 1 de Janvier, suivant l'usage de quelques endroits d'Italie & d'autres lieux.

(3) *On ne trouve point*, dit *Muratori*, p. 453, en commençant l'année 1137, *en quel endroit l'Empereur* Lothaire *solemnisa la fête de Noël de l'année précèdente*.

(4) Chap. 45.

(5) C'est ce que le *Puricelli* pense, N. 376 de ses Monum. de la Basil. Ambros.; & *cette* opinion, dit *Muratori*, p. 452, *a quelque fondement dans la* Lettre 131 *de S.* Bernard: *mais on la croit écrite l'année précèdente* 1135; *& par conséquent il faudroit y placer le voïage de* Robald *à Pise*.

EVÈNEMENS *sous le règne de* LOTHAIRE II.

1137.

Au mois de Janvier, l'Empereur, campé dans la plaine de Bologne, forme le siége de cette Ville; & projète de livrer quelques assauts : mais la rigueur du froid l'en empêche. Un Détachement emporte cependant d'emblée un très fort Château sur la Montagne, & plus de trois cens persones y sont taillées en pièces. Bologne & toute l'Emilie se soumètent ensuite ; & l'Empereur va passer la fête de la Chandeleur à Césène (1), où le *Duc de Ravenne* vient lui faire sa cour (2). L'Empereur envoie delà son gendre HENRI, *Duc de Bavière & de Saxe*, en Toscane, pour y rétablir le *Marquis* INGELBERT, que les Peuples avoient chassé. C'est le même que nous avons vu rendre homage au Pape *Innocent II*, dans le Concile de Pise en 1134. Les Villes de cette grande Province, qui s'ètoient mises en Républiques, ne vouloient plus avoir au dessus d'elles un *Marquis*, qui les gouvernât au nom de l'Empereur. Ce Prince passe au voisinage de Ravenne, où l'*Archevêque* GAUTIER, avec tout le Clergé & le Peuple, lui vient rendre les honeurs convenables. Il emporte ensuite d'emblée une Place imprenable qui n'avoit point voulu se soumètre à ses prédècesseurs; & dont le nom est si fort défiguré par l'Auteur Original, qu'on ne peut pas deviner quelle Ville ou quel Château c'est (3). Il soûmet encore quelques Places qui tenoient pour *Anaclet* ; & va faire le siége d'Ancone, qui l'arrête quelque tems, & qu'il est obligé de lever. Il va delà célèbrer les fêtes de Pâque à Fermo ; d'où, sans s'arrêter ailleurs, il entre dans la Pouille, en s'emparant par force de Castel-Pagano, lieu très fort, au Gouverneur duquel, nomé *Richard*, le *Roi* ROGER fit ensuite crever les ieux pour n'avoir pas fait une résistance convenable (4). Il envoie

(1) L'*Annaliste Saxon* dit : *Bologne ètant prise, il va paisiblement à Cassan ;* & *Muratori* dit, T. VI, p. 453 : *Il veut peut-être dire* Césène, *dont il estropie le nom, come il fait celui d'autres lieux.* Quelques lignes plus haut *Muratori* avoit dit : *Il ne se peut pas que, cette annèe, come* Antonio Campi *le veut* (Hist. de Plais.), *l'Empereur ait fait, avec les Crémonois, le siége de Crème, puisque les Crémonois ètoient alors dans la disgrace de l'Empereur.*

(2) *Muratori*, même page. *Nous avons, en* 1129, *vu* Conrad, Duc de Ravenne ; *& nous voïons chés* le Rossi *que, dans ces tems, Ravenne avoit un* Duc Pierre. *Je ne saurois dire s'il s'agit là* (dans l'*Annaliste Saxon*) *d'aucun des deux.*

(3) *Il attaque après cela* Laritan, *Place très rebelle aux Empereurs, qui ne l'avoient pas pu prendre, & la prend du premier assaut.* Après avoir rapporté ce passage de l'*Annaliste Saxon* en Latin, *Muratori* dit, p. 454 : *Quelle Ville c'est là, c'est ce qui m'est inconnu. Quoi qu'il en soit on voit encore ici que la Romagne ètoit aux Empereurs, & qu'ils en investissoient les Archevêques de Ravenne.*

(4) A la suite de ce qu'on vient de lire dans la Note précèdente, *Muratori* laisse parler l'*Annaliste Saxon*, dont il copie ces paroles en Latin. *Il alla delà*

delà le *Duc* CONRAD assiéger un Château, que l'*Annaliste Saxon* appelle *Rigian*; & dont les Habitans n'attendent pas qu'on les force à se rendre. *Conrad* marche ensuite au Mont-Gargan, qu'il assiége durant trois jours, jusqu'à ce que, l'Empereur l'aiant joint avec le gros de l'Armée, les Habitans mètent les armes bas, & viènent rendre obéissance. Après avoir fait ses dévotions dans la Basilique de Saint-Michel, *Lothaire* passe à Troia, à Cannes (1), à Barlette. Les Habitans de ces Villes sortent en armes pour l'attaquer; & n'y gagnent que d'avoir beaucoup de leurs gens tués, ou pris. L'Empereur dédaigne de s'arrêter à prendre ces Places; & continue sa marche jusqu'à Trani, dont les Habitans le reçoivent avec plaisir, & ruinent les fortifications de la Citadelle, que le *Roi* ROGER avoit bâtie dans leur Ville. Vingt Galères de ce Prince s'étant présentées pour renforcer la Garnison de la Place; huit sont submergées, & les autres prènent la fuite. Alors le *Roi* ROGER emploie l'offre d'une somme immense pour appaiser & gagner l'Empereur, qui refuse d'entrer en négociation. Pendant ce tems, le *Duc* HENRI fait la guerre avec succès en Toscane. Il combat dans la plaine de Mugello le *Comte* GUI, révolté contre le *Marquis* INGELBERT, le bat, lui prend trois Châteaux & le force de se reconcilier avec le *Marquis*. Accompagné de ce même Comte, il assiége Florence, l'oblige à se rendre & rétablit l'Evêque, qu'on en avoit chassé sans raison légitime. De Pistoie, qui ne lui fait aucune résistance, il va, dans le District de Lucque, soûmètre par force les Châteaux de San-Génésé &

faire le siége de Vana (Fano), *puis de Sinigaglia, qu'il prit l'une & l'autre, & s'approcha par là de la Ville d'Avenne. L'Annaliste d'Italie ajoute: Il veut, je crois, dire* Ancone. *Les paroles suivantes sont* d'Otton de Frisinghen (*Chroniq.* Liv. VII, Ch. 19). Il reçoit à composition Ancone, Spolète, & d'autres Villes & Châteaux. *C'est, suivant* l'Annaliste Saxon, *ce qui ne se fit pas sans en venir aux mains avec le Peuple d'Ancone, auquel il en couta deux mille homes tués. Après quoi cette Ville, assiégée par mer & par terre, fut contrainte de se rendre & de fournir cent Navires pour le service du même Empereur. Mais* Buoncompagno, *Historien Italien & de ce siècle, nie qu'Ancone se soit rendue aux volontés de l'Empereur* Lothaire, *qui véritablement l'assiégea: mais inutilement. Les Ecrivains Allemans étoient instruits des Affaires d'Italie par la Renomée; & la Renomée grossit aisément les objets. Si nous en croïons* l'Abbé d'Ursperg, Lothaire *passa l'Apennin, & alla à Spolète, sans que l'on devine pourquoi cette Ville étoit opposée à l'Empereur, surtout si l'on tient pour vrai qu'alors ces contrées* (le Duché de Spolète & la Marche d'Ancone) *étoient gouvernées par un des* Ducs (*& Marquis*) Guarnier (*ou* Werner), *Vassaux de l'Empire. Il paroît cependant plus vraisemblable que* Lothaire *ne passa point l'Apennin, puisque nous savons par* l'Annaliste Saxon *qu'il célèbra la sainte Pâque dans la Ville de Fermo, & qu'il entra delà dans la Pouille, en se rendant maître par force d'armes de Castel-Pagano*, &c.

(1) L'*Annaliste Saxon* dit *Rannes*; & *Muratori*, *ibid.* met entre deux crochets: *peut-être Cannes.*

de Vico; détruit la Tour de Capiano, retraite de Brigands & d'assassins; & marche à Lucque pour en faire le Siége: mais les Habitans emploient auprès de lui la médiation de quelques Evêques & de S. *Bernard*, qu'*Innocent* avoit fait venir, cette année, en Italie; &, come ils n'ignoroient pas ce que les Pisans, leurs ennemis, machinoient contre eux, ils se hâtent d'appaiser le *Duc*, en lui donant une grande somme d'argent. Ce Prince va delà s'emparer de Siène (1), & fait ensuite sommer Grosseto de se rendre: mais on lui répond avec insolence; & la Place assiégée ne tient que jusqu'à ce que les Machines de guerre aient mis un très fort Château du voisinage dans la nécessité de se rendre. La prise de cette Forteresse effraie tellement ceux de Grosseto, qu'ils capitulent sur le champ. Le *Pape* INNOCENT arrive, ou se trouve en cette Ville au mois de Mars; & passe, escorté du *Duc*, à Viterbe. La plus grande partie des Citoïens ètoit du Parti d'*Anaclet*; &, quelque tems auparavant, ils avoient détruit San-Valentino, Ville voisine: mais, gagnés par les exhortations du *Pape*, ou frapés de crainte à la vue des Troupes du *Duc*, ils se rendent, en païant trois mille Talens, que le *Pape* prétend lui devoir appartenir come Seigneur de la Ville, & que le *Duc* retient par le droit de la Guerre. Ils vont ensuite à Sutri, dont *Innocent* dépose l'Evêque, pour en mètre un autre en sa place. Ils chassent du Mont-Cassin la Garnison du *Roi* ROGER. Capoue s'épargne un siége moïènant quatre mille Talens; & le *Prince* ROBERT en est remis en possession. Le 23 de Mai, le *Pape* & le *Duc* se présentent devant Bènevent, où *Roger* avoit une très forte Garnison, & dont les Habitans ètoient les Partisans les plus opiniâtres d'*Anaclet*. La peur & quelques intrigues les engagent à recevoir, come leur Souverain légitime, *Innocent*, auquel ils prêtent serment de fidélité. Le 25, le *Pape* & le *Duc* se mètent en marche pour aller joindre l'Empereur, qui commençoit le siége de Bari. Dans leur route, ils reçoivent à composition la Ville de Troia. *Innocent* est reçu de *Lothaire* avec de grands honeurs. Le Peuple de Bari s'ètoit rendu sans résistance à l'Empereur: mais il ètoit question de prendre la Forteresse, que *Roger* avoit fait construire. Elle coûte beaucoup de tems & d'assauts; & force à mètre en jeu beaucoup de Machines. Elle est prise enfin, & la Garnison est passée au fil de l'épée. La prise de cette importante Place est cause que Melfe, & les autres petites Villes de

(1) Voïés l'Art. de ce Prince, col. des *Princes d'Italie* aux *Ducs de Toscane* pp. 421-25.

EVÈNEMENS sous le règne de LOTHAIRE II.

la Pouille & de la Calabre se soûmètent. Pendant ce tems, la Flote de Pise, composée de cent Bâtimens, arrive à Naple; & va, par ordre de l'Empereur, attaquer Amalfi: mais les Habitans évitent la ruine de leur Ville, en se rendant & païant une très grosse somme. Les *Pisans* emploient ensuite leurs armes à prendre la Scala, Revello, la Fratta, & les autres Places maritimes. Il ne restoit plus à *Roger* que Salerne, Ville alors très considérable par le nombre de ses Habitans, par ses richesses & par ses Fortifications. Les *Pisans*, le *Duc de Naple* & le *Prince de Capoue*, ont ordre de l'assiéger par terre & par mer; & l'Empereur leur joint un Corps d'Allemans sous les ordres du *Duc Henri* & du *Comte Rainulf*. Quatre-vingts Bâtimens de Gène, & trois cens, dit-on, d'Amalfi se trouvent à l'ouverture du siége, qui se fait le 18 de Juillet. Les Assiégeans d'une part & la Garnison de l'autre font les plus grands efforts de valeur; & les Pisans préparent une Machine admirable & d'une très grande hauteur pour aider à prendre la Forteresse: mais, à l'arrivée du *Pape* & de l'*Empereur*, on traite avec les Citoïens, qui consentent de leur ouvrir les portes, & de les reconnoître pour Souverains. Les Pisans, qui comtoient sur le sac de cette riche Ville, en conçoivent tant de dépit, qu'ils abandonent leurs postes, brûlent leur Machine, & mètent à la voile pour s'en retourner. Le *Pape* a beaucoup de peine à les retenir; & leur mécontentement est cause qu'on ne sauroit prendre la grande Tour, c'est à dire la Forteresse, où la plus grande partie de la Garnison se réfugie (1). Le *Pape* & l'*Empereur* passent la fête de l'Assomption à Salerne; & se rendent ensuite dans la Ville d'Avellino. Leur dessein étoit d'y créer un nouveau *Duc de Pouille & de Calabre*, capable par sa prudence & sa valeur de gouverner ces Peuples, & de les défendre contre toute la puissance de *Roger*. *Robert*, *Prince de Capoue*, que ce choix auroit du principalement regarder, avoit, outre sa mauvaise santé, des défauts, qui le rendoient peu propre à soûtenir le poids d'une pareille Souveraineté. Le Pape & l'Empereur se fixent au *Comte Rainulf*,

(1) Romoald de Salerne *raconte*, dit *Muratori*, p. 457, *que ce furent les Salernitains qui brûlèrent le Château de bois des* Pisans; *ce qui dépita si fort ceux-ci contre l'Empereur, qui ne les avoit pas secourus, qu'ils s'accommodèrent avec* Roger. Romoald, écrivant à Salerne même, pouvoit être mieux instruit que l'*Annaliste Saxon* que j'ai suivi: mais, come on ne voit aucune suite de l'accommodement des *Pisans* avec *Roger*, & qu'ils ne s'en retournèrent apparemment que quand le Pape & l'Empereur quitèrent ces Provinces, j'ai cru devoir m'en tenir à l'Historien Allemand.

qui leur en paroissoit digne par ses grandes qualités. Mais il survient à cette occasion une dispute entre eux, chacun se prétendant Seigneur suprême de ces Provinces, & voulant investir le nouveau Duc. L'Empereur fait valoir différens homages rendus en divers tems aux Empereurs d'Occident. Le Pape oppose les Investitures que le *Duc Robert-Guiscard* & ses successeurs, y compris le *Roi Roger* lui-même, avoient reçues des Papes; & sans doute il appelle encore à son secours les Donations de *Constantin* & de *Louis le Débonaire*. Ils avoient eu précèdemment une pareille dispute au sujet de la Ville de Salerne: le Pape s'en êtoit prétendu Seigneur; & l'Empereur l'avoit réclamée come Ville de l'Empire. Cette seconde dispute dure trente jours; après lesquels, faute d'autre expédient, le Pape & l'Empereur investissent ensemble le *Comte Rainulf* du Duché par un même Etendart, qu'ils tenoient chacun d'une main. L'élection de *Rainald* pour *Abbé du Mont-Cassin* occasione encore un différent. *Innocent*, de qui l'on n'avoit pas demandé le consentement pour cette élection, prétendoit pour cette raison qu'elle êtoit nulle, & vouloit d'ailleurs que les Moines, qu'il soutenoit excommuniés come Adhérans de l'Antipape, vînssent, en habit de pénitence, lui demander l'absolution. *Lothaire* justifioit les Moines autant qu'il pouvoit, & vouloit maintenir la liberté dont ce Monastère devoit jouir come Impérial. La dispute dure longtems; & l'*Empereur* cède enfin, autant peut-être par foiblesse que par lassitude. L'élection de *Rainald* est cassée; & l'on élit *Guibald* en sa place. Le *Pape* & l'*Empereur* vont ensuite, le 4 de Septembre, à Bènevent, dont le Peuple, à la prière du premier, obtient du second, d'être déchargé de diverses corvées, que les Comtes Normans du voisinage en exigeoient. Après avoir pris Palestrine, qui servoit alors d'asile à tous les Assassins, &, chassé du Monastère de Farfa ceux qui l'occupoient pour *Anaclet*, ils vont à Rome, où le *Pape Innocent*, par le secours des *Frangipani* & d'autres Nobles, se remet en possession du Palais de Latran. L'Empereur prend alors congé du Pape pour retourner en Allemagne.

Dans sa marche, il s'empare de Narni, soûmet Amélia, passe par Orviète & par Arezzo, par la plaine de Mugello, & se rend à Bologne. Il y congédie son armée; & prend le chemin de Trente. Come il passoit la fête de S. *Martin* en cette Ville, il tombe malade; & n'en veut pas moins continuer sa route. Le

mal augmenté l'arrête dans une vile chaumière, au Village de Bretten, à la dêcente des Alpes. Il y meurt le 3 de Décembre; & l'on porte son corps au Monastère de Lutter en Saxe. *Les anciens Historiens*, dit MURATORI, *ne se lassent point d'exalter la grande piété, l'amour des Pauvres, la gloire militaire, la prudence, & les autres vertus de cet Empereur; & les Italiens, ainsi que les Romains, renouvellèrent en lui le titre de* Père de la Patrie. *Lothaire*, malgré cet éloge, fut peu reconnoissant envers l'Empereur *Henri IV*, qui l'avoit fait Duc de Saxe. Il fut, à l'égard de son Bienfaiteur, infidèle Vassal & Sujet rebelle. Devenu Roi de Germanie, par les manœuvres d'*ALBERT*, *Archevêque de Maience*, & par les suffrages surtout de la petite Noblesse contre le gré du plus grand nombre des Princes, il fut brave, clément & pieux : mais Prince très médiocre.

Pendant tout le tems que *Lothaire* avoit été dans la Pouille, le *Roi ROGER* n'avoit point quité la Sicile. Ne doutant pas que l'Empereur ne fût bientôt obligé de se retirer, il n'avoit songé qu'à préparer une très puissante Armée, avec laquelle il comtoit ne pas tarder à recouvrer ce qu'il se laissoit enlever si facilement. Il n'apprend pas plustôt que *Lothaire* est en chemin pour Rome, qu'il débarque avec toutes ses forces à Salerne, dont il reprend possession sans peine, à la faveur de la Citadelle que ses gens tenoient, & de l'amitié que le Peuple conservoit pour lui. Sans perdre de tems, il s'empare de Nocera, d'Alife & de tous les Domaines propres du *Duc RAINULF*. Il se rend maître ensuite, sans aucune difficulté, de Capoue, qu'il abandone au pillage. Ses troupes en tirent de grandes richesses; &, come elles étoient composées pour la plus grande partie de Sarasins, l'avarice & la brutalité n'épargnent ni les Eglises, ni les Vierges consacrées à Dieu. Le *Prince ROBERT* n'avoit pas attendu l'arrivée de *Roger*, à qui toute la Terre de Labour se soûmet. Le *Duc de Naple* écarte l'orage prêt à fondre sur ses Etats, en se hâtant d'aller demander pardon; & l'obtient, à condition de joindre ses troupes à celles du Roi, qui, vers le 15 d'Octobre, se présente devant Bènevent, après avoir pris Avellino. Les Bèneventains renoncent à tout projet de se défendre, & se remètent volontiers sous la domination d'*Anaclet*. Monte-Sarchio, Monte-Corvino & d'autres Places se soûmètent de même. Ces succès rapides ne déconcertent point le *Duc RAINULF*, que son orgueil avoit

résolu de mourir plustôt en home de courage, que de plier honteusement sous un Roi, qu'il avoit rendu son Ennemi. Il rassemble les Troupes de Bari, de Troia, de Melse & de Trani, qui, jointes aux Allemans laissés par l'Empereur dans le païs, lui font une Armée considérable, avec laquelle il va camper en présence de *Roger*. Ils êtoient près d'en venir aux mains, lorsque, par ordre du *Pape* INNOCENT, S. *Bernard* arrive à la tente du Roi pour traiter de la paix. Ou les conditions, qu'il proposoit, ne plaisent point à *Roger*, ou ce Prince comtoit sur la supériorité de ses forces. Le Traité se rompt; S. *Bernard* s'en retourne le 30 d'Octobre (1); & la bataille se livre auprès de Ragnano. ROGER, *Duc de Pouille*, fils aîné du Roi, lequel commandoit la première ligne, charge si vigoureusement les Troupes, qu'il avoit devant lui, qu'il leur fait tourner le dos, & les poursuit jusqu'à Siponte. Mais le *Duc* RAINULF, à la tête du reste de ses troupes, attaque avec tant de courage le gros de l'Armée Ennemie, où le Roi combatoit en persone, qu'il le met en déroute, & remporte une victoire complète. Il reste sur le champ de bataille trois mille Morts, entre lesquels êtoit SERGIUS, *Duc de Naple*. Les Prisoniers sont en très grand nombre. Le butin ne se peut estimer; & les Troupes de Bari, de Troia, de Melse & les autres s'en retournent chargées de richesses. Le Roi, qui doit son salut à la vîtesse de son cheval, arrive le lendemain à la Padula; puis se rend à Salerne, dont les Habitans le consolent de sa disgrace, par l'offre de tous les services, qu'il en pouvoit attendre. Les Bèneventains en font de même, en reconnoissance de quelques Priviléges qu'il leur accorde. Le *Duc* RAINULF profite de sa victoire; force ROGER, *Comte d'Ariano*, de se soûmètre avec toutes ses Places; &, le 1 de Décembre, va mètre le siége devant le Château de la Padula; ce qui ne fait point quiter Salerne au *Roi*. Dans les conférences, qu'il avoit eues avec S. *Bernard*, il avoit demandé que, d'une part *Innocent*, & de l'autre *Anaclet* lui députassent, chacun trois Légats, qui débatissent leur droit en sa présence. Quelque désagréable que cette proposition dût être au *Pape* INNOCENT, il envoie à Salerne S. *Bernard* avec les Cardinaux *Haimeri*, Chancelier, & *Ghirard*. *Anaclet* envoie les Cardinaux *Matthieu*, Chancelier, *Gregoire* & PIERRE *de Pise*, home d'un rare savoir. *Roger*

(1) *Le Saint*, dit *Muratori*, p. 459, *partit* secunda die stante Mensis Octobris, *qui*, *suivant le calcul de* Camillo Pellegrino, *dut être le* 30 *d'Octobre*.

écoute, pendant quatre jours, avec beaucoup d'attention les raisons des premiers; &, pendant quatre autres, celles des seconds: mais ce Prince adroit, qui vouloit se ménager le tems de mètre à profit les circonstances, que la fortune pouvoit lui fournir, exige, sous prétexte qu'il n'étoit pas capable de décider par lui-même, qu'un des Légats de chaque Parti le suive en Sicile, où son intention étoit d'aller passer les fêtes de Noël, afin que l'Affaire y puisse être terminée dans une Assemblée d'Archevêques, d'Evêques & d'Abbés. On n'ose le refuser; &, dans le courant de Décembre, il retourne en Sicile avec un Cardinal de chaque obédience (1).

Anaclet II meurt le 25 de Janvier 1138; & l'on ignora dans le tems, ou l'on voulut ignorer en quel endroit son Corps fut enterré par ses Parens. Cet évènement augmente beaucoup l'autorité d'*Innocent* dans Rome; & semble promètre la fin du Schisme: mais les Frères & les autres Partisans d'*Anaclet* aiant consulté le *Roi Roger* sur ce qu'ils avoient à faire; ce Prince, voulant mètre *Innocent* dans le cas de s'accommoder aux conditions, qu'il prescriroit lui-même, leur conseille d'élire un autre Pape; &, vers la moitié de Mars, ils élisent le Cardinal *Gregoire*, & lui donent le nom de *Victor IV*. Cependant le nombre des Partisans d'*Innocent* s'accroît tous les jours à Rome; & les Fils de PIERRE *de* LÉON, c'est à dire les Frères d'*Anaclet*, ne voulant pas rester seuls exposés aux dangers, qu'ils prévoïoient, se soûmètent au *Pape* INNOCENT, dans l'Octave de la Pentecôte, lui rendent homage & lui jurent fidélité. Si l'on en croit PIERRE *Diacre* (2), leur reconciliation ne se fait pas sans qu'il en coûte beaucoup d'argent au Pape. S. *Bernard*, étant encore à Rome, vient à bout, par son éloquence, d'engager *Victor IV* à se déposer du Pontificat. Il le conduit même aux pieds d'*Innocent*, où *Victor* renonce à toutes ses prétentions, & demande pardon de sa faute. Cette démarche, imitée par presque tous ses Adhérans, achève de mètre le Pape en possession de tous les lieux fortifiés de Rome; & S. *Bernard* se hâte de revenir s'enfermer dans son Monastère de Clairvaux (3). *Innocent*, aiant rassemblé quelques Troupes de ses

(1) Dans l'incertitude où je suis de pouvoir commencer l'*Epoque* suivante dans ce Volume, je vais, pour satisfaire l'impatience du Lecteur, achever ici l'Histoire du Schisme jusqu'à son entière extinction, c'est à dire jusqu'à l'accommodement de *Roger* avec *Innocent II*. J'en serai quite, à l'autre *Epoque*, pour rappeller en deux mots les faits aux Années auxquelles ils appartiendront.

(2) *Croniq. du Mont-Cassin*, Liv. IV, Chap. dern.

(3) *On a peine à comprendre*, dit *Muratori*, p. 461, ce que *Falcon de Béne-*

Etats, se rend à Albano pour s'aller joindre au *Duc* RAINULF: mais, étant tombé malade, il abandone ce dessein. *Rainulf*, aiant continué le siége du Château de la Padula, sans rien épargner de ce qui pouvoit le lui faire prendre, désespère enfin d'y réussir; & va s'emparer d'Alife. Le printems aiant ramené *Roger* dans la Pouille avec une grande Armée; il vole à Bènevent, dont les Habitans lui demandoient du secours; & se rend maître de quelques Châteaux, qui les incommodoient. Le *Duc* RAINULF, dont l'Armée étoit considérable, se met en devoir d'engager une bataille: mais *Roger*, instruit par ses défaites, évite adroitement l'occasion de combatre; & va fondre sur Alife, qu'il prend, abandone au pillage, & réduit en cendres. Il emporte ensuite, après plusieurs assauts, Vénafre, Ville qui n'étoit ni moins forte, ni moins riche. Presenzano, Rocca-Romana, Tocco se rendent dans le mois de Septembre. Il retourne, le 4 d'Octobre, à Bènevent & prend Apicé, Morcone, San-Giorgio, Pietra-Maggiore, & d'autres Places. Il garnit tous ces Châteaux de fortes Garnisons pour resserrer de plus en plus le *Duc* RAINULF, qui conservoit Troia, Bari, Melfe, & quelques autres Places. A l'approche de l'hiver, il retourne en Sicile.

Au commencement d'Avril 1139, *Innocent* tient à Rome le second Concile général de Latran, où l'on renouvelle l'excommunication contre le *Roi Roger*. Ce Concile est à peine fini, que le *Duc* RAINULF est surpris à Troia d'une fièvre ardente, qui le met au tombeau le 30 du même mois d'Avril. Sa mort jète dans la consternation non seulement les habitans de Troia: mais encore ceux de Bari, de Melfe, de Canose & de Trani, qu'elle laissoit, sans chef, exposés à toute la sévérité de *Roger*. Ce Prince n'a pas plustôt appris cette nouvelle, qu'il paroît à Salerne avec grand nombre de Vaisseaux & de Troupes, & beaucoup d'argent. Aiant ensuite rassemblé de nombreuses Troupes dans la Pouille, dans la Calabre & dans la Principauté de Capoue, il partage toute son armée en deux, en done une partie au *Duc* ROGER, son fils, & reste à la tête de l'autre. Il soûmet tout ce qui s'appelle aujourd'hui la Capitanate; & son Fils range à l'obéissance toute la Pouille, à la ré-

vent raconte, *en disant* (sous cette année) *que le* Roi Roger *reconnut de même* Innocent *pour véritable Pape; qu'il ordona aux Bèneventains de se soumètre à ce Pontife; & que ses ordres furent exécutés. On ne voit cependant pas qu'il se soit fait* (alors) *aucun accommodement entre le Pape & le Roi. L'on sait au contraire*

ſerve de Bari, parceque le Prince de cette Ville avoit dedans quatre cens homes de Cavalerie, & cinquante mille Citoïens propres à porter les armes. Le jeune *Duc* fait quelques tentatives: mais, reconnoiſſant bientôt l'impoſſibilité de ſe rendre maître d'une pareille Place, il va rejoindre ſon Père. Ils ſe propoſent d'aſſiéger enſemble Troia: mais ils y renoncent, en apprenant que la Garniſon en étoit extrêmement nombreuſe. Ils prènent ſeulement dans le voiſinage le Château de Bacarezza, dans lequel ils laiſſent deux cens Cavaliers pour harceler ceux de la Ville. Ils aſſiégent enſuite inutilement Ariano, qu'une Infanterie conſidérable & deux cens Homes à cheval défendoient. Ils lèvent le ſiége, ſe contentant de couper les Vignes, les Oliviers, & les autres Arbres, & de détruire toutes les ſemences du Territoire. *Innocent II*, que la mort de *Rainulf* avoit beaucoup affligé, ne s'alarme pas moins des entrepriſes de *Roger*, prêt à ſoûmètre toute la Pouille. Il prend d'autant plus ſagement le parti de penſer à la paix, qu'il ne pouvoit alors attendre aucun ſecours de l'Allemagne, où le nouveau *Roi* CONRAD III avoit trop d'affaires pour penſer à l'Italie. Il ſort donc de Rome, accompagné de ROBERT, *Prince de Capoue*, d'environ mille Chevaux & d'une nombreuſe Infanterie, & ſe rend à San-Germano. Le *Roi* ROGER lui fait alors des propoſitions de paix & d'amitié par des Ambaſſadeurs, qui ſont très bien reçus; & le Pape envoie deux Cardinaux l'inviter à venir à San Germano. Le Roi s'en approche avec ſon Fils, & ſon armée. On négocie pendant huit jours avec beaucoup de chaleur: mais on ne conclut rien, parceque le Pape exigeoit le rétabliſſement de *Robert* dans la principauté de Capoue, que *Roger* n'avoit pas tort de vouloir garder, come dévolue à ſon Fiſc par crime de félonie. Durant les Négociations, *Roger* s'empare d'une partie des Châteaux de la *Maiſon de Borello.* Come il y étoit en perſone, le Pape n'a pas pluſtôt perdu l'eſpérance de la paix, qu'il envoie une partie de ſes Troupes attaquer & ſacager le Château de Galluzzo. Le Roi, par une marche forcée, vient tout à coup, avec toute ſon armée, camper auprès de San-Germano. Le Pape & ſa ſuite en ſortent auſſitôt, pour ſe retirer dans un lieu plus ſur: mais le *Duc* ROGER, ſe tenant en embuſcade avec environ mille Che-

*qu'*Innocent *continua de lui faire la guerre; & qu'il ſe rendit, cette année, avec ſes troupes à Albano, pour s'aller joindre au* Duc Rainulf, *& s'oppoſer à* Roger; *mais qu'une maladie ſurvenue l'obligea de s'en déſiſter.*

vaux, tombe tout à coup sur les Romains, & les met en fuite. Le *Prince* ROBERT & le *Comte* RICHARD, frère du feu *Duc* RAINULF se sauvent avec le plus grand nombre des Romains, dont beaucoup cependant se noient dans la rivière, & d'autres sont faits prisoniers. De ce nombre étoit le Pape lui-même. On le conduit, le même jour 22 de Juillet, au *Roi* ROGER, qui lui fait doner une tente pour lui, pour le Chancelier *Haimeri* & pour les autres Cardinaux Prisoniers. Tous ses équipages & son trésor sont pillés. Le *Roi* veut d'abord s'aller jeter aux pieds du Pape: mais, par une hauteur déplacée en pareille circonstance, le Pape refuse de le voir, parcequ'il étoit excommunié (1). De part & d'autre, il se fait des propositions; & l'accommodement aiant été conclu, de l'avis des Cardinaux, le Pape, à dessein de tirer de peine beaucoup de Nobles Romains restés prisoniers, signe enfin, le 25 de Juillet, une *Bulle* par laquelle « il accorde & confirme à *Roger*, pour lui & pour » ses Héritiers à perpétuité, le titre de *Roi*, le *Roïaume de* » *Sicile*, le *Duché de Pouille*, & la *Principauté de Capoue*, à » condition d'en faire homage lige & de prêter serment à lui » & à ses successeurs en tems convenable, en lieu non suspect: » mais sur & salutaire pour les uns & pour les autres; & de » païer un Cens annuel de six cens Schifates, espèce de Mo- » noie d'or marquée d'une coupe; & la concession est dite faite » en récompense des services rendus à l'Eglise par le *Duc* Ro- » BERT-GUISCARD & ses dêcendans, par le *Comte* ROGER, » Conquérant de la Sicile, & par le *Roi* ROGER lui-même son » fils, & dans l'espérance des services que ce Prince & ses Hé- » ritiers continueront de rendre à l'Eglise ». On voit par ce détail que c'est à titre rémunératoire qu'*Innocent II* done & confirme à *Roger* la Dignité Roïale. Il n'est point parlé dans

(1) *On pille*, dit *Muratori*, p. 465, *le trésor & tous les équipages du Saint Père, à qui, de même qu'à ses successeurs, Dieu voulut de nouveau remètre en mémoire ce verset du Pseaume:* Hi in curribus & in equis, nos autem in nomine Dei nostri invocavimus. *Il faut pourtant avouer que le cas présent diffère de celui du saint Pape* Léon IX. *Ce dernier alla pour faire la guerre: mais il paroît qu'*Innocent II *n'alla que pour faire la paix; & que les gens armés, qu'il mena, n'étoient qu'une simple escorte. Peut-être entra-t-il quelque sorte d'iniquité dans l'embuscade, qui lui fut dressée, ainsi qu'à sa suite. Il y eut cependant des hostilités. Nous l'apprenons de* (a) Jean de Cecano, *de qui sont ces paroles.* Au mois de Juin, le Pape veut faire la guerre au Roi de Sicile; & Salvatera, l'Isola & Sant'Angelo de'Todici furent brulés. *On lit dans* Romoald de Salerne, *que le* Roi, marchant aussitôt sur les pas du Pape, voulut s'aller jeter humblement à ses pieds: mais *que* ce Pape constant & magnanime refusa d'abord de le voir.

(a) Publié par *Ughelli*, T. I de l'*Ital. Sacr.*

EVÈNEMENS sous le règne de LOTHAIRE II.

cette *Bulle* du *Duché de Naple* ni *de celui d'Amalfi*. Le second appartenoit à *Roger* come aiant été conquis par *Robert Guiscard*; & le premier n'étoit point encore à lui : mais il étoit come sur d'en être bientôt possesseur. La Cour de Rome, en vertu de ses faux Titres, prétendoit que ces Duchés étoient des appartenances de l'Eglise. Est-ce par oubli qu'il n'en est rien dit dans cette *Bulle*, quoique *Roger* eût reçu du Pape *Honorius II*, l'Investiture du *Duché de Naple*? Le Pape done expressément le *Roïaume de Sicile* & s'en réserve l'Homage. Malgré cela, les Rois de cette Ile n'ont point rendu cet homage, & se sont toujours regardés come Souverains indépendans. Il n'étoit pas séant qu'*Innocent* confirmât ce qu'*Anaclet* avoit fait. Aussi ne dit-il point que *Roger* avoit déja reçu de cet Antipape le titre de *Roi*: mais, par une adresse familière à la Cour de Rome, la *Bulle*, à la faveur d'une expression équivoque, fait entendre qu'*Honorius* avoit conféré la Dignité Roïale à *Roger:* mais elle ne le dit pas expressément (1). Aussitôt après la signature de l'Accommodement, le Pape, les Cardinaux & tous les Prisoniers recouvrent leur liberté. Le Pape lève l'excommunication; & le *Roi* ROGER vient avec ses deux Fils ainés, ROGER, *Duc de Pouille*, & ANFUS, ou ALFONSE, *Prince de Capoue*, se jeter aux pieds du Pape, lui demande pardon, & reçoit l'absolution; après laquelle le Pape l'investit, par l'Etendart, des Etats només dans la *Bulle*. Il investit aussi le jeune *Roger* du Duché de Pouille. Le Roi conduit ensuite le Pape à Bènevent, & tous deux font leur entrée dans cette Ville, le 1 d'Août. Le Pape fait abatre le Château que *Rossemanne*, qu'*Anaclet* en avoit fait Archevêque, avoit fait construire; dépose ce Prélat; & met en sa place *Gregoire*. Les Napolitains, s'étant résolus de faire d'eux-même ce qu'ils ne pouvoient éviter, envoient des Députés à Bènevent prier le Roi de les prendre sous

(1) Il faut se rappeller qu'*Honorius II*, ne pouvant pas faire mieux, avoit investi *Roger* du Duché de Pouille, de Calabre & de Sicile, de la Principauté de Capoue & du Duché de Naple. Voici présentement le passage de la *Bulle* d'*Innocent II*, laquelle est la IXe de ses *Lét.* T. X des *Conciles*, col. 951. *Unde & prædecessor noster religiosus & prudens Papa* Honorius, *Nobilitatem tuam de prædicta Generositate* (Rogerii Comitis) *descendentem, plurimum de te sperans, & prudentia ornatum, justitia munitum, atque ad regimen populi te idoneum esse credens, valde dilexit, & ad altiora provexit.* Nos ergo ejus vestigiis inhærentes, *& de potentia tua ad decorem & utilitatem sanctæ Dei Ecclesiæ spem atque fiduciam obtinentes* Regnum Siciliæ, *quod utique, prout in antiquis refertur Historiis, regnum fuisse non dubium est,* tibi ab eodem antecessore nostro concessum, cum integritate honoris regii & dignitate Regibus pertinente, Excellentiæ tuæ concedimus, & apostolica autoritate confirmamus.

ſa protection; & reçoivent le jeune *Roger* pour Duc. Après quoi le Roi prend congé du Pape; & marche avec ſon armée à Troia, dont les Habitans s'empreſſent de ſe rendre; & le prient d'entrer dans la Ville : mais il leur répond qu'il n'y mètra pas le pied, tant que le Traître y demeurera. Par ces paroles, il leur faiſoit entendre qu'il déſapprouvoit qu'ils euſſent doné la ſépulture à *Rainulf* dans leur Ville. Ils ſont donc obligés, à leur grand regret, d'en déterrer le Corps; & quelques Ennemis de ce Prince le traînent avec une corde dans les rues de la Ville, & le jetent enſuite dans les Foſſés. Cette eſpèce de vangeance barbare déplaît au plus grand nombre, & même au *Duc* ROGER, qui, par ſes prières, obtient de ſon Père, de faire rendre la ſépulture à ce Cadavre. Le Roi, ſans entrer dans Troia, va commencer le ſiége de Bari par mer & par terre. *Innocent* y dépêche le Cardinal-Evêque d'Oſtie, pour exhorter de ſa part les Habitans à cèder de bone grace pour ſe ſouſtraire à la rigueur d'un Souverain irrité : mais ce Peuple, bien loin de vouloir profiter de ce conſeil ſi ſage, refuſe même de laiſſer entrer l'Evêque d'Oſtie dans la Ville. Le Pape retourne à Rome après le 2 de Septembre. Les Romains le reçoivent avec de grands témoignages de joie; & veulent lui perſuader de rompre une paix faite par force : mais *Innocent* avoit trop de prudence pour ſe prêter à de pareils conſeils, émanés de gens, qui venoient depuis peu de lui doner de ſi belles preuves de leur courage. Le Siége de Bari ſe fait durant tout le mois d'Août & le mois de Septembre, les Aſſiégés ſe défendant avec toute la vigueur poſſible. Les Machines à lancer des pierres, & les Tours de bois avoient détruit une partie des murs & des tours de la Ville & beaucoup de Palais, que les Habitans ne parloient pas encore de ſe rendre. Mais enfin la disète de vivres devient ſi grande dans la Ville, qu'on s'y trouvoit trop heureux d'avoir pour ſe nourir un peu de chair de cheval avec un morceau de pain. Cette extrémité force enfin les Aſſiégés à capituler; & le Roi leur accorde des conditions aſſés favorables. Tout paroiſſoit tranquille, lorſqu'un Soldat de *Roger* accourt ſe plaindre à lui de ce qu'HIACINTHE, *Prince de Bari*, venoit de lui faire crever un œil. C'étoit peut-être un acte de juſtice : mais fait mal à propos. Le Roi, furieux, crie au violement de la Capitulation; & nome des Juges de Troia, de Trani & de Bari, pour faire le procès au Prince. Ils le condamnent à mort; & *Roger* le fait pendre, avec dix de ſes Conſeillers. Il fait cre-

ver les ieux à dix autres ; & mètre en prison plusieurs de ceux des Citoïens qu'on admètoit au Conseil, desquels il confisque les Biens (1). A la fin d'Octobre, il retourne à Salerne ; &, pendant son séjour, il y prononce des confiscations & des banissemens contre beaucoup de ceux qui s'étoient révoltés ; & s'embarque, le 5 de Décembre, pour repasser à Palerme.

(1) *Si ce fut avec justice, & de bone-foi, Dieu le sait*, dit *Muratori*, p. 467.

DIGRESSION

SUR DIVERS OBJETS.

I. *REMARQUES* sur le célèbre *Décret*, fait par LÉON VIII dans le *Concile de Rome* en 964, touchant le *Droit des EMPEREURS* de *confirmer l'Election des* PAPES, & *d'investir les* EVÊQUES.

CE *Décret* fut fait dans le même *Concile*, où l'on déposa l'Intrus BENOÎT V. J'en parle ainsi dans le T. II depuis la p. 806 jusqu'à la p. 816. OTTON (I), *qui ne vouloit pas que la* Courone Impériale *ne fût à peu près pour lui qu'un vain ornement, come elle l'avoit été pour* l'Empereur BÉRENGER : *mais qui vouloit posséder l'*Empire *de la même manière que* CHARLEMAGNE, LOUIS le Débonaire, LOTHAIRE & LOUIS II *l'avoient possédé, c'est à dire être véritablement* Empereur, & *non pas simplement* Avoué de l'Eglise Romaine ; *qui vouloit en même tems remètre les* Romains *dans une dépendance, qui leur ôtât l'envie de porter atteinte aux* Droits des EMPEREURS, *a soin que ces* Droits *soient mis solemnellement en sureté par ce* Concile, *auquel le* Peuple Romain *assistoit par ses Magistrats, qui le réprésentoient, come il avoit fait au* Concile *de l'année précèdente. C'est donc pour satisfaire un* Empereur, *à qui son armée distribuée dans Rome ne permètoit pas de résister ; c'est en même tems, si l'on veut, par des motifs de reconnoissance & de justice, que* LÉON VIII *fait, de concert* avec tout le Clergé & le Peuple Romain (1), *ce* Décret, *par*

(1) *Cum toto Clero & Populo Romano.* Ce sont les termes même du *Décret*, qui, come on le voit, n'est pas simplement un *Réglement Ecclésiastique* : mais une *Loi fondamentale de l'Empire*, établie par les *Etats Généraux* même *de l'Empire*, pour me servir d'une Expression, qui sert à me faire entendre. *C'est ce que porte la* Note 1 *de la* p. 808.

lequel « *on accorde au* Seigneur OTTON I, *Roi des Allemans*, & à ses » Successeurs au *Roïaume d'Italie* la faculté à perpétuité *de se choisir un* » *Successeur*, *&* *de nomer le* Pape (2), *&* *conséquemment les* Archevêques » & Evêques, *lesquels recevront de ce Prince l'*Investiture ». *Quelques Auteurs ajoutent*, par la Crosse & l'Anneau. *Paroles remarquables*, *qui ne se trouvent point dans* GRATIEN ; *&* *qui*, *si l'on peut croire qu'elles aient originairement fait partie du* Décret, *ne peuvent servir qu'à couvrir d'une éternelle ignominie la mémoire des Auteurs de la très scandaleuse* Querèle des Investitures. *Ce* Décret *porte encore*, » *Qu'aucun à l'avenir*, » *quelque Dignité qu'il ait dans l'Etat ou dans l'Eglise*, *n'aura le droit d'é-* » *lire le* Pape, *ou tout autre* Evêque, *sans le consentement de l'*Empereur: » *ce qui se fera pourtant sans qu'il en coûte rien*, *&* *pourvu que l'*Em- » pereur *soit en même tems* Patrice & Roi d'Italie : *Enfin que les* Evê- » ques, *élus par le* Clergé *&* *le* Peuple, *ne seront point consacrés*, *que* » *l'*Empereur *n'ait* confirmé leur élection, *&* *ne leur ait* doné l'Investi- » ture, *à l'exception cependant de ceux dont l'*Empereur *a cédé l'*Inves- » titure *aux* Papes *&* *aux* Archevêques ». SIGONIUS *&* *d'autres Auteurs d'un aussi grand poids n'ont point douté de la vérité de ce* Décret. *Toutes les* Universités d'Allemagne *&* de France *en soûtiènent l'autenticité. Mais* BARONIUS, *le P.* PAGI, MURATORI, *toute la foule des* Ultramontains de naissance, d'état, ou de maximes *rejètent ce même* Décret *come une imposture*, *imaginée pendant la* Querèle des Investitures *entre les* Papes *&* *les* Empereurs. *Leur grande raison est que ce* Décret *fait aux* Empereurs *des* concessions exorbitantes (3). *Rien n'est pourtant plus faux*, *puisqu'au fond* il ne leur accorde rien. *Ce qui*, *suivant le stile de la Procédure des* Conciles *&* *d'autres pareilles* Assemblées, *paroît ici sous la forme d'un* Décret, *n'est*, *dans la vérité*, *de la part du* Pape *&* *des* Romains, *qu'une* Reconnoissance de Droits Souverains, *inhérans à l'*Empire, *&* *même*, *pour la plus grande partie*, *au* Patriciat de Rome; *dont* PEPIN le Bref, CHARLEMAGNE, *&* *les Successeurs de ce dernier à l'*Empire *avoient dû jouir de même qu'en avoient joui les* Empereurs résidans à Constantinople, *&* *les* Exarques de Ravenne, *leurs Réprésentans*, Gouverneurs Souverains de l'Italie; *de même qu'en avoient joui plus anciènement les* Rois Goths ; *&* *précèdemment* ODOACRE ; *de même enfin qu'en avoient dû jouir*, *avant* ODOACRE, *tous les* Empereurs Romains *depuis* CONSTANTIN le Grand. *Que peuvent donc avoir d'*exorbitant *des* Droits, *que l'Histoire nous fait voir exercés par tous les* Princes Chretiens *dans les* Etats, *formés des débris de l'ancien* Empire d'Occident ; *&* *que la pluspart de ces* Souverains *exercent encore aujourd'hui sous des formes*, *à la vérité différentes de celles de ces tems-là. Je puis avouer que*, *par cette* Reconnoissance, *ou*, *si l'on veut par ce* Décret, LÉON VIII, *qui de* Laïc, *honête home*,

(2) *Summæ Sedis Apostolicæ Pontificem ordinandi.* Not. 2, p. 808.

(3) *Sono inventioni de' secoli posteriori alcuni* Decreti, *che la* Cronica Reicherspergense *ed altri han rapportati*, *come emanati da quello* Conciliabolo, *nel quali si trovano* esorbitanti concessioni *d' autorità all'* Imperadore, *si nello Spirituale*, *che nel Temporale della* Chiesa Romana.. *Il* Baronio, *il Padre* Pagi, *ed altri han saggiamente rigettate simili imposture.* Muratori, Annal. d'Ital. T. V, p. 410. *Note* 1 de la p. 812.

I. *REMARQ. sur le* Décret *de* LÉON VIII.

devenu Pape *tout à coup, n'avoit pas encore eu le tems de prendre l'esprit de son nouvel état, détruit en un instant, quoique sans doute malgré lui, tout ce que ses prédécesseurs avoient fait, depuis plus d'un siècle & demi, pour se rendre* Souverains indépendans. *C'étoit l'envie d'arriver à ce but, qui leur avoit fait tant de fois tenter de dépouiller les* Empereurs François *de ce que* LÉON *avoue ici devoir appartenir à tous les* Empereurs: *mais, s'il fait une faute, il aura des successeurs, qui sauront bien la réparer.* J'ai mis en *Note* au bas des pp. 814 & 816 : *Voïés, à la fin de cette* Epoque, *la* Digression *sur le célèbre* Décret *du* Concile *tenu par* LÉON VIII *à* Rome *en* 964. *Come ce* Décret, *dont l'autenticité ne peut pas être révoquée en doute, est cependant sujet à de grandes difficultés, il faut, pour les lever, entrer dans des discussions, que la nature de cet Ouvrage, & peut-être les Loix de l'Histoire ne me permètoient pas d'insérer ici. Je prouve, dans cette* Digression, *que ce* Décret *ôte plustôt qu'il ne done aux* EMPEREURS. Les *Remarques*, que je vais faire dans cet Article, rempliront les promesses, que je faisois dans cette *Note*. Elles seront moins étendues & diront beaucoup plus que la *Digression*, que j'avois destinée à suivre la *Septième Epoque*, & de laquelle j'ai dit, à la p. XV de l'*Avertissement* du même T. II : *La grosseur de ce Volume m'a forcé de la supprimer. Elle rentrera toute dans une autre, qui suivra la* Huitième Epoque.

Commençons par voir le *Décret* entier & tel que GRATIEN le rapporte. Je traduirai littéralement. On sait que c'est une loi, que je me suis imposée pour tout ce qui peut être de quelque conséquence.

DANS *le* Concile, *assemblé dans l'Eglise du* Saint-Sauveur *à* Rome, *à l'exemple du Bienheureux* ADRIEN, Evêque du Siége Apostolique, *lequel accorda au* Seigneur *CHARLE, très victorieux* Roi des François & des Lombards, *la Dignité du* Patriciat, *la* Nomination au Siége Apostolique, *&* l'Investiture des Evêques; NOUS *aussi* LÉON, Evêque, Serviteur des Serviteurs de Dieu, *avec tout le* Clergé *& le* Peuple Romain, *statuons, confirmons, établissons, &, de notre autorité apostolique, accordons & donons, au* Seigneur OTTON I, Roi des Allemans, *& à ses Successeurs, la* faculté à perpétuité de se choisir un Successeur *à ce* Roïaume d'Italie, *&* de nomer le Pontife du Souverain Siége Apostolique, *& conséquemment les* Archevêques *&* Evêques (des autres Siéges), *ensorte qu'*ils reçoivent l'Investiture de lui, *& la Consécration de qui il appartient, à l'exception de ceux que l'*Empereur a cédés *aux* Souverains Pontifes *& aux* Archevêques; *& qu'à l'avenir persone, de quelque Dignité qu'il soit dans l'*Etat *ou dans l'*Eglise, *n'ait la faculté d'*élire *ou* le Patrice, *ou* le Pontife du Souverain Siége Apostolique, *ou de nomer tout autre* Evêque sans le consentement de *l'*Empereur *lui-même; ce qui se fera pourtant sans qu'il en coûte rien,*

*& bien entendu que l'*Empereur *soit* Patrice & Roi (d'Italie). *Si* quelqu'un est élu Evêque par le *Clergé* & le *Peuple*, *qu'il* ne soit point sacré, que le susdit *Roi* ne l'ait agréé & investi! *Si quelqu'un machine quelque chose de contraire à ce Règlement & à l'Autorité Apostolique, nous ordonons qu'il soit soûmis à l'Excommunication; &, s'il ne vient point à résipiscence, qu'il soit puni par un exil irrévocable, ou même qu'il souffre des supplices* (4).

Examinons à présent toutes les parties de ce *Decret* l'une après l'autre.

A L'EXEMPLE du Bienheureux ADRIEN... *lequel accorda au* Seigneur CHARLE, ... *la Dignité du* Patriciat, *la* Nomination au Siége Apostolique, *& l'*Investiture des Evêques.

Tout est faux.

1°. Le *Decret* d'*Adrien* auquel on renvoie, n'existe point, & n'a jamais existé. Ce qui se trouve à ce sujet dans GRATIEN n'est point un *Decret*. C'est un *Récit Historique*, qu'il dit tiré de l'*Histoire Ecclésiastique*, & qu'on prétend qu'il a pris dans la *Chronique* de SIGEBERT, Ouvrage qu'il est plus que vraisemblable qu'il n'a jamais connu. Sans doute ces deux Auteurs ont puisé dans la même source, dont nous n'avons plus de connoissance. Quoi qu'il en soit, il est dit dans ce *Récit*, « Que le *Pape* ADRIEN invita le *Roi* CHARLE de venir défendre les » Biens de l'*Eglise*: Que CHARLE, venant à *Rome*, assiégea *Pavie*; » & qu'y aiant laissé son armée, il fut honorablement reçu, les fêtes » de Pâque, par le *Pape*: Qu'étant, après les fêtes, de retour au siége » de *Pavie*, il prit le *Roi* DIDIER; & qu'ensuite, revenant à *Rome*, il » y tint un *Concile* avec ADRIEN dans la Basilique Patriarchale de *Latran*; & que ce *Concile* fut composé de cent-cinquante-trois *Evêques* » & *Abbés*: Que le *Pape* ADRIEN & tout le *Concile* accordèrent à » CHARLE le *Droit & le pouvoir d'élire le Pape*, & *de pourvoir le* » *Siége Apostolique*: Qu'ils accordèrent encore à ce Prince la Dignité » de *Patrice*; & qu'ils décidèrent que, dans toutes les Provinces, les » *Archevêques* & les *Evêques recevroient de lui l'Investiture*; & qu'au-

(4) *In Synodo congregata* Romæ *in Ecclesia* Sancti Salvatoris, *ad exemplum Beati* Hadriani Apostolicæ Sedis Antistitis, *qui Domno* Carolo *victoriosissimo* Regi Francorum & Longobardorum Patriciatûs *Dignitatem*, *&* Ordinationem Apostolicæ Sedis, *&* Investituram Episcoporum *concessit*: *Ego quoque* Leo, Episcopus, Servus Servorum Dei, *cum toto* Clero, *ac* Romano Populo, *constituimus, & confirmamus, & corroboramus, & per nostram apostolicam autoritatem concedimus, atque largimur Domno* Ottoni primo, Regi Teutonicorum, *ejusque successoribus, hujus* Regni Italiæ *in perpetuum facultatem eligendi successorem, atque* Summæ Sedis Apostolicæ Pontificem ordinandi, *ac per hoc* Archiepiscopos, *seu* Episcopos, *ut ipsi* ab eo Investituram accipiant, *& Consecrationem unde debent accipere, exceptis his quos* Imperator Pontificibus *&* Archiepiscopis *concessit*: *& ut nemo deinceps cujuscumque Dignitatis, vel Religiositatis* eligendi, *vel* Patricium, *vel* Pontificem Summæ Sedis Apostolicæ, *aut quemcumque* Episcopum ordinandi *habeat* facultatem absque consensu *ipsius* Imperatoris, *quod tamen fiat absque omni pecunia, & ut ipse sit* Patricius & Rex. *Quod si à* Clero & Populo quis eligatur Episcopus, nisi à

» cun *Evêque ne seroit sacré que le Roi ne l'ait agréé & investi*: Que, » si quelqu'un contrevenoit à ce *Decret*, le *Pape* ordona qu'il fût lié » de l'Anathême; &, s'il ne revenoit pas à résipiscence, que ses Biens » fussent confisqués & vendus (5) ». On ne sait point, come je l'ai fait entendre, d'où ce *Récit* peut être pris. Il n'est parlé du *Decret* d'ADRIEN par aucun des *Historiens* du tems, ou voisins du tems, qui nous restent. On le date de 767; & PAUL I, qui mourut cette même année, siégeoit depuis 757. ETIENE III, qui fut son successeur, avant la fin de l'année, mourut en 772. ADRIEN I lui succèda la même année; & CHARLEMAGNE, venu la première fois en Italie en 773, acheva la conquête du *Roïaume des Lombards* en 774. C'étoit (si les *Faussaires* avoient coûtume de penser à tout) de PAUL I, ou d'ETIE'NE III, qu'il faloit dire ce prétendu *Decret*, puisqu'on vouloit qu'il fût de 767; & le faire doner en faveur de PEPIN & de ses deux fils CARLOMAN & CHARLE. PEPIN mourut la même année que PAUL I: mais après ce *Pape*; & sa mort n'étoit pas sue à *Rome*, quand ETIE'NE III fut élu. Passons. Cette erreur de date peut être mise sur le comte d'un Copiste.

2°. PEPIN *le Bref* & ses deux fils CARLOMAN & CHARLE furent créés *Patrices des Romains* en 752 par le *Sénat* & le *Peuple Romain*; & le *Decret* en fut remis au *Roi* PEPIN par leurs Députés, qui suivirent le *Pape* ETIE'NE III en *France*, où l'*Empereur* CONSTANTIN *Copronime*, son Souverain, l'envoïoit en Ambassade auprès de ce *Roi*. Le *Pape* n'avoit point eu part à ce *Decret*, come *Pape*: mais come le Citoïen de *Rome* le plus puissant, & come le Chef en quelque sorte du *Gouvernement Autonomique* établi dans cette Ville sous le bon plaisir des *Empereurs*. Le *Patriciat* de CHARLEMAGNE précède donc de vingt ans le Pontificat d'ADRIEN I.

3°. Ce ne fut point d'ADRIEN I que CHARLEMAGNE tint le *Droit de nomer* le Pape, c'est à dire *d'en confirmer l'élection*. C'est ce qu'on doit entendre ici par *ordinationem Apostolicæ Sedis*, la *Nomination au Siége Apostolique*. Nous verrons plus bas que le Verbe *ordinare*, mot à mot *mètre en ordre*, *en rang*, *en place*, doit être pris dans le même sens. CHARLE jouissoit de ce *Droit* come *Patrice de Rome*, & come étant

supradicto *Rege* laudetur & investiatur, non consecretur. *Si quis contra hanc Regulam*, *& Apostolicam autoritatem aliquid moliatur*, *hunc excommunicationi subjacere decernimus*; *&*, *nisi resipuerit*, *irrevocabili exilio puniri*, *vel ultimis suppliciis affici*.

(5) *Ex Historia Ecclesiastica*. Hadrianus Papa Romam *venire* Carolum Regem *ad defendendas res* Ecclesiæ *postulavit*. Carolus *vero*, Romam *veniens*, Papiam *obsedit*: *ibique relicto exercitu in sancta Resurrectione ab* Hadriano Papa *honorifice susceptus est*. *Post sanctam vero Resurrectionem reversus* Papiam, *cepit* Desiderium Regem: *deinde* Romam *reversus*, *constituit* Synodum *in Patriarchio* Lateranensi, *in Ecclesia* Sancti Salvatoris: *quæ* Synodus *celebrata est à CLIII* Episcopis religiosis, *atque* Abbatibus. Hadrianus *autem* Papa *cum universa* Synodo *tradiderunt* Carolo jus & potestatem eligendi Pontificem *&* ordinandi Apostolicam Sedem. *Dignitatem quoque* Patriciatûs *ei concesserunt*. *Insuper* Archiepiscopos, *&* Episcopos *per singulas Provincias* ab eo Investituram accipere diffinivit; *& ut*, nisi à *Rege* laudetur & investietur Episcopus, à nemine consecretur; *& quicumque contra hoc* Decretum *egerit*, *anathematis vinculo innodavit*, *& nisi resipuerit bona ejus publicari præcepit*.

au lieu & place des *Exarques de Ravenne*; PEPIN, ſon père, s'êtant réſervé la *Suzeraineté de l'Exarchat & de la Pentapole*, qu'il avoit donés à l'*Egliſe Romaine*, après les avoir conquis ſur AÏSTULF, *Roi des Lombards*. Les *Exarques de Ravenne* avoient joui de ce même *Droit*, come *Vicaires en Italie* des *Empereurs* réſidans à *Conſtantinople*. Le titre de PEPIN & de ſes Fils êtoit le même, puiſque, come *Patrices de Rome*, ils êtoient véritablement *Vicaires de l'Empereur*. Les *Empereurs d'Orient*, ou pour mieux dire les *Empereurs Romains* avoient joui de ce *Droit* depuis CONSTANTIN *le Grand*; & l'exercice n'en avoit été ſuſpendu pour eux que pendant qu'ODOACRE & les *Rois Goths* avoient été Maîtres de l'*Italie*. Ces Conquérans en avoient joui, depuis la conquête d'ODOACRE en 476 juſqu'en 553, que le *Roiaume des Oſtrogoths* fut détruit par NARSE'S. Alors l'*Empereur* JUSTINIEN I ſe remit en poſſeſſion de *confirmer l'élection des Papes*; &, depuis, les *Empereurs* continuèrent d'exercer ce *Droit* par eux-même, ou par les *Exarques de Ravenne*, leurs *Vicaires*, à l'exception du court intervalle où l'on obſerva la *Conſtitution*, par laquelle CONSTANTIN *Pogonat* avoit permis de ſacrer les *Papes*, ſans attendre la *Confirmation Impériale*. En 757 le *Faux-Pape* CONSTANTIN demanda la *Confirmation de ſa prétendue élection* au *Roi* PEPIN. ETIE'NE III, mis, la même année, à la place de cet Intrus, fit à ce *Roi* la même demande: mais ſa Lètre, en arrivant en *France*, le trouva mort; & l'*élection* d'ETIE'NE fut confirmée par les *Rois* CARLOMAN & CHARLE. Lorſque ce *Pape* mourut, en 772, CHARLE, alors ſeul poſſeſſeur de la *Monarchie Françoiſe*, faiſoit la guerre aux *Saxons*; & le Sacre d'ADRIEN I ſuivit de trop près la mort d'ETIÈNE III, pour que l'on eût eu le tems de demander à CHARLE qu'*il en confirmât l'élection*: mais les querèles perpétuelles d'ETIE'NE avec DIDIER, *Roi des Lombards*, avoient obligé CHARLE d'avoir, durant tout le Pontificat de ce *Pape*, des *Commiſſaires* à *Rome*; & ces *Commiſſaires*, par leur préſence, durent autoriſer l'élection d'ADRIEN, qui ne fut ſans doute *ſacré que de leur conſentement*.

4°. CHARLEMAGNE eſt le premier Souverain, qui dona des *Fiefs* aux *Egliſes particulières*; & certainement il en avoit donés avant ce prétendu *Decret* d'*Adrien I*. Il en avoit par conſéquent *inveſti* les *Eccléſiaſtiques Séculiers* ou *Réguliers*, qu'il en avoit gratifiés. Or, pour continuer de doner de pareilles *Inveſtitures*, il ne faloit aucune conceſſion des *Papes*. Elles ſont une ſuite néceſſaire du *Droit Féodal*. On n'a donc avancé qu'un menſonge, en diſant que CHARLEMAGNE reçut d'ADRIEN I le *pouvoir d'inveſtir les Evêques*.

5°. On dit que le prétendu *Decret* de ce *Pape*, qu'on ne produit point, & dont on ne parle qu'hiſtoriquement, fut fait dans un *Concile de* 153 *Evêques & Abbés*, auquel on ajoute que CHARLE fut préſent lors de ſon ſecond voïage à *Rome*. Ce ſecond voïage eſt de 781; & pour lors CHARLE êtoit *Patrice des Romains* depuis 29 ans à comter de 752, que le *Decret du Patriciat* fut remis au *Roi* PEPIN, & depuis 24 ans à comter de la mort de ce Prince. Il eſt certain qu'en 781, pendant que CHARLE êtoit à *Rome*, il ne s'y tint point de *Concile*. On n'en trouve point d'autre

de *Rome*, auquel CHARLE ait assisté, que celui de 800. Ce fut une véritable *Assemblée d'Etats généraux*, où l'on résolut de déclarer CHARLE, *Empereur des Romains.* Mais alors ADRIEN I êtoit mort depuis plus de cinq ans; & LÉON III êtoit *Pape*. Il y a plus. Je ne trouve point de *Concile* tenu par ADRIEN. Sa *Vie*, dans le Recueil d'ANASTASE *le Bibliothécaire*, & BARONIUS ne parlent d'aucun. On sent bien que ce dernier, qui rejète come une imposture le *Decret* dont il s'agit ici, n'avoit garde d'admètre le prétendu *Concile* d'ADRIEN I, cité dans le début de ce *Decret*.

6°. Quelques *Historiens*, trop postérieurs au tems pour être en ceci de quelque autorité, disent, « Qu'aussitôt que CHARLE eût reçu la » *Courone Impériale*, le *Pape*, le *Clergé* & le *Peuple Romain* lui déférèrent le *Droit de nomer le Pape*; & qu'il rétablit sur le champ l'an- » cien *Droit des Elections* ». Mais ce fait, démenti par bien d'autres faits, ne peut pas être admis sans des Autorités contemporaines, ou voisines du tems. Si cependant le *Début* de LÉON VIII avoit nomé LÉON au lieu d'ADRIEN, il paroîtroit avoir une espèce de fondement: mais ce seroit un fondement très ruineux.

7°. Il me semble que tout ce qui précède m'autorise à conclure que ce *Début* du *Decret* de LÉON VIII est une interpolation, faite par un Faussaire ignorant, depuis que la *Cour de Rome* se fut mise en tête de prétendre que les *Souverains* n'avoient aucun pouvoir sur les *Ministres de la Religion*, qu'en vertu des concessions des *Papes*. J'ajoute que l'Auteur, quel qu'il puisse être, à qui SIGEBERT & GRATIEN ont emprunté ce qu'ils disent du *Decret* d'ADRIEN I en faveur de CHARLEMAGNE, ne devoit l'avoir fabriqué que d'après ce *Début* supposé du *Decret* de LÉON VIII, lequel devroit commencer par NOUS LÉON, *Evêque*, &c. en supprimant *aussi*, qui n'est relatif qu'au faux *Début*.

NOUS LÉON, Evêque, ... *avec tout le* Clergé *& le* Peuple Romain.

1°. Ces dernières paroles montrent que c'est ici, non le *Decret* d'un *Concile*: mais l'*Arrêté* d'une *Assemblée des Etats généraux de Rome*, ou plustôt *de l'Empire*.

2°. LÉON VIII parle en son nom, parcequ'il êtoit *Seigneur de Rome* & des autres *Etats*, que l'*Eglise Romaine* possèdoit. Les Sujets de ces *Etats* faisoient corps avec les *Romains*, come aiant le même *Seigneur*, qui l'êtoit en vertu de sa *Thiarre*, puisque c'êtoit, non pas aux *Papes*: mais à l'*Eglise Romaine*, que les Donations avoient êté faites.

3°. C'est donc à tort, que BARONIUS & les autres *Ultramontains* rejètent ce *Decret*, parcequ'il leur paroît *faire aux* EMPEREURS *des* CONCESSIONS EXORBITANTES, *tant pour le Spirituel*, *que pour le Temporel.* Observons, en passant, que c'est sans aucune raison, qu'on parle ici de *Spirituel.* Ce qui tient, dans ce *Decret*, à la Religion, c'est l'*Installation* de ses *Premiers Ministres*; & certainement cette *Installation*, Cérémonie purement Civile & Politique, n'est point, sous quelque face qu'on la veuille envisager, une Affaire Spirituelle. Cette qualité ne convient pas à toutes les sortes d'Affaires Ecclésiastiques. Les *Droits* du

I. *REMARQ. sur le* Decret *de* LÉON VIII.

Suzerain dans *Rome* & dans ses dépendances, qui composoient proprement le *Territoire Impérial*, ne s'étendoient point, à l'égard de l'objet de ce *Decret*, au delà de cette *Installation*, c'est à dire de la *Confirmation de l'Election du Pape* & *des Evêques.*

Statuons, confirmons, établissons, &, de notre Autorité Apostolique, accordons & donons au Seigneur OTTON I,... *& à ses Successeurs, la faculté à perpétuité de se choisir un Successeur à ce* Roïaume d'Italie, *& de* nomer le Pontife du Souverain Siége Apostolique, *& conséquemment les* Archevêques *& les* Evêques (des autres Siéges).

1°. Le *Pape* n'entasse ici tous ces Verbes d'autorité, que pour doner l'air d'un *Decret ecclésiastique* à cet *Arrêté* des *Etats généraux.* Il ne faut pas oublier qu'il parle *avec tout le CLERGÉ & le PEUPLE ROMAIN.* Il parle pour lui-même, come *Seigneur de Rome* & *des Etats de l'Eglise*, & come *Evêque de Rome.* Dans l'une & dans l'autre de ces qualités, il dépendoit de l'*Empereur.* Come *Seigneur*, il en êtoit *Vassal*, come *Evêque*, il en êtoit *Sujet.*

2°. Ainsi ces Termes, *Statuons, confirmons*, &c. ne sont ici des expressions propres d'autorité, qu'autant qu'ils sont relatifs au premier *Decret* de l'élection de *Patrices des Romains*, faite en faveur de PEPIN & de ses fils CARLOMAN & CHARLE. Les *Romains*, en déférant alors à ces Princes la *Souveraineté*, règlèrent à quelles conditions ils les reconnoissoient pour *Souverains*; & leur transportèrent tous les *Droits*, que les *Empereurs*, & les *Exarques, Vicaires des Empereurs*, avoient eus sur eux.

3°. La Confirmation de ces *Droits*, en faveur d'OTTON I & de ses Successeurs, n'est donc ici qu'une *reconnoissance* que ces mêmes *Droits* avoient êté, dans l'origine, annexés à la Dignité de *Patrice des Romains.* Le Titre d'*Empereur* n'avoit pas doné de *nouveaux Droits* à CHARLEMAGNE. Il avoit continué de jouir, sous un Titre plus éminent, de tous ceux qu'il avoit acquis, en 752, par son élection au *Patriciat.* En tenant la place des *Exarques*, il n'avoit êté *Souverain de Rome* qu'avec subordination aux *Empereurs*, dont il êtoit le *Vicaire*; & ce qu'il gagna, lorsqu'il devint *Empereur*, ce fut d'être à l'égard des *Romains* & des autres Peuples de l'*Italie Impériale*, un *Souverain indépendant.*

4°. C'est mal à propos, que l'on parle ici de la *Succession* au *Roïaume d'Italie.* Ce *Decret* est de 964; & dès 962, OTTON I êtoit *Empereur.* Il faloit donc dire: *choisir un Successeur à cet EMPIRE.* Le *Pape* & les *Romains*, ses Sujets, n'êtoient pas membres du *Roïaume d'Italie*, qui n'êtoit que celui *des Lombards:* mais non pas entier, puisque l'ancien *Duché de Bènevent* en avoit êté démembré, dans le tems même de la conquête de CHARLEMAGNE. Le *Pape* & les *Romains* n'avoient donc rien à *Statuer*, à *confirmer*, &c. concernant le *Roïaume d'Italie.* Mais, dès 878, le *Pape* JEAN VIII avoit fait des tentatives pour ôter la *Corone d'Italie* à CARLOMAN, *Roi de Bavière*, qui l'avoit acquise en 875, après la mort de CHARLE *le Chauve*, son oncle. L'intention de JEAN

êtoit de faire élire *Roi d'Italie* BOSON, *Duc de Provence*, qu'il vouloit couroner *Empereur*. La fermeté d'ANSPERT, *Archevêque de Milan*, qui, come tel, êtoit le premier des *Princes du Roïaume d'Italie*, & qui ne s'effraïa point de ce que le *Pape* prononça contre lui l'excommunication & la déposition, & la résistance des autres *Princes* & *Seigneurs Lombards* rendirent vaines les tentatives de JEAN VIII. La *Cour de Rome* ne perdit point de vue le projet, qu'il avoit formé de rendre les *Papes* maîtres de l'élection des *Rois d'Italie*: mais les *Seigneurs Lombards* furent toujours conserver leur *Roïaume* indépendant des *Papes* à l'égard du Temporel.

5°. Depuis CHARLEMAGNE jusqu'à LOUIS II, qui mourut sans Enfans mâles en 875, les *Empereurs* avoient joui du *Droit de choisir leurs Successeurs*, tant come *Empereurs*, que come *Rois d'Italie*. En 781, CHARLEMAGNE déclara *Roi d'Italie* PEPIN, le second de ses fils légitimes, & le fit sacrer à *Rome* par ADRIEN I. Ce jeune *Roi* mourut en 810; & son fils naturel BERNARD, lui fut doné pour Successeur par CHARLEMAGNE en 812. Dans la Diète d'*Aix-la-Chapelle*, en 813, CHARLE associa LOUIS, alors son unique fils légitime, à tous ses *Roïaumes*, & le déclara son *Collègue à l'Empire*, en lui commandant de prendre lui-même la *Courone* sur l'Autel, & de la mètre sur sa tête. En le déclarant son *Collègue* & par conséquent son *Successeur à l'Empire*, il ne fit qu'user du droit, que les *Empereurs Romains* s'êtoient arrogé de disposer de l'*Empire*, quoiqu'électif de sa nature, d'abord en créant des *Césars*, qui n'êtoient que des *Successeurs désignés*; ensuite en conférant le Titre d'*Augustes* à ces *Césars*, qui, devenant par là leurs *Collègues*, devoient nécessairement être leurs *Successeurs*. CHARLEMAGNE voulut que LOUIS se couronât lui-même, pour marquer que c'êtoit uniquement de la volonté de son Père, que ce Prince tenoit l'*Empire*. On pouroit dire aussi que ce fut parceque LÉON III avoit réservé pour les *Papes* le droit de couroner les nouveaux *Empereurs d'Occident*. CHARLEMAGNE & ses Dêcendans légitimes en Ligne masculine ne furent jamais couronés *Rois d'Italie*, parcequ'ils prenoient le Titre de *Roi des Lombards*, & que la cérémonie du Couronement n'avoit jamais eu lieu chés ces Peuples. J'ai dit que LÉON III avoit réservé pour les *Papes* le droit de couroner les *Empereurs*. C'est pourtant ce qui ne se trouve nulle part: mais c'est une suite des faits. Après la mort de CHARLEMAGNE, LOUIS *le Débonaire* exerça pleinement la *Puissance Impériale*; & ne parut nullement en disposition d'aller à *Rome* se faire reconnoître & couroner. En effet, l'*Italie* ne le vit point pendant toute la durée de son Empire. Le *Pape* ETIE'NE IV fit exprès le voïage de *France* pour ne pas laisser perdre un droit, qu'il faloit d'autant plus conserver, que, dès le règne de CHARLEMAGNE, la *Cour de Rome* avoit fait entrevoir quelque intention de rendre l'*Empire* dépendant de la volonté des *Papes*. ETIE'NE IV courona, dans la Cathédrale de *Rheims*, LOUIS, *Empereur*, & sa femme HERMENGARDE, *Impératrice*. En 817, LOUIS associa son fils aîné LOTHAIRE à l'*Empire*, dans une Diète d'*Aix-la-Chapelle*. LOTHAIRE, en 844, envoïa son fils LOUIS II à *Rome*, pour être

couroné par Sergius II : mais il ne l'avoit pas déclaré son *Collègue à l'Empire*. Sergius le courona come *Roi des Lombards* ; & ce fut, de la part de ce *Pape*, une précaution pour que ce jeune Prince ne s'imaginât pas que ce Couronement lui pouvoit doner, sans l'aveu de son Père, quelque droit sur *Rome* & sur le reste du *Domaine Impérial* ; ou, si l'on veut, ce fut une nouvelle tentative de la *Cour de Rome* pour acquérir quelque droit de se mêler des Affaires du *Roïaume d'Italie*. En 850, Lothaire fit couroner Louis *Empereur* à *Rome* par *Léon IV*. Louis II n'aiant point eu de Fils, cet ordre de succession fut interrompu : mais l'*Empire* ne sortit point de la *Maison de* Charlemagne. Charle *le Chauve* & Charle *le Gras* êtoient, l'un fils, l'autre petit-fils de Louis *le Débonaire*. Les *Empereurs*, qui vinrent ensuite, & qui ne furent pas assés puissans pour faire la loi aux *Romains*, êtoient tous issus de la *Maison Roïale de France* par les Femmes. Otton I décendoit, de la même manière, de Charlemagne. Ensorte que l'on peut dire qu'il y eut une sorte de succession établie, en ce que, ce fut parmi les Décendans de Charle qu'après la mort de Louis, on choisit les *Empereurs*. Le *Decret* de *Léon VIII* & des *Romains* n'accorde donc ici rien à l'*Empereur* Otton I. Il ne fait que *reconnoître* qu'Otton avoit le même droit, que Charlemagne & ses premiers Successeurs avoient eu de faire passer l'*Empire* à leurs Héritiers. En conséquence de cette *Reconnoissance*, Otton I fit couroner *Empereur*, en 967, son fils Otton, qui n'avoit au plus que 12 ans.

6o. Par *nomer le Pape* je traduis l'expression Latine *ordinandi Pontificem*, suivant le sens, qu'il m'a paru qu'on lui donoit le plus communément. Mais, ainsi que je l'ai déja dit à peu près, *ordinare* signifie réellement ici, *mètre en ordre*, *en rang*, *en place*, c'est à dire *en possession* ; & l'on verra plus bas, qu'au fond il ne s'agit ici que de la *Confirmation de l'élection des Papes* ; ce qui, de la part du *Souverain*, peut être dit une véritable *Mise en possession*. Le *Decret* joint au *Pape* les *Archevêques* & les *Evêques* ; parceque les *Papes* avoient conservé, dans l'étendue de leur *Patriarchat*, les anciènes *Elections des Evêques*. Or ce qu'on pouvoit appeller le *Domaine de l'Empire*, êtoit une portion de ce *Patriarchat*. Les *Archevêques* & les *Evêques* y êtoient élus par le *Clergé* & le *Peuple* : mais il faloit que le *Souverain* c'est à dire l'*Empereur*, par lui-même, ou par ses *Commissaires*, en *confirmât l'élection*. En 794, Charlemagne écrivit au *Pape* Adrien I pour se plaindre de ce qu'il avoit sacré Valère, *Archevêque de Ravenne*, quoique ses *Commissaires* n'eussent point autorisé son élection par leur présence. Le *Decret* ne fait donc encore qu'*avouer* qu'Otton & ses Successeurs devoient jouir du *Droit de confirmer l'élection des Papes*, *des Archevêques & des Evêques*, come Charlemagne & ses premiers Successeurs en avoient joui, c'est à dire come d'un *Droit inhérant à l'Empire*.

Afin qu'ils (les *Archevêques* & les *Evêques*) *reçoivent de lui l'*Investiture, ... *à l'exception de ceux que l'*Empereur *a* cédés aux Souverains Pontifes *&* aux Archevêques.

1o. Celui qui crée & done le *Fief* en done nécessairement l'*Investiture*

I. *REMARQ. sur le* Decret *de* LÉON VIII.

C'est une maxime de *Droit Féodal*, & la première marque de la *Suzeraineté*. Les EMPEREURS *investissoient* donc nécessairement *les Archevêques & les Evêques*, qui se trouvoient dans la petite portion de l'*Italie*, qui formoit le *Domaine de l'Empire*, c'est à dire dans le *Duché de Rome* & dans les *Etats de l'Eglise ;* car tout ce que ces Princes d'ailleurs possèdoient en *Italie*, en composoit le *Roïaume*. Le *Decret* ne leur *done* encore rien ici. Il *reconnoît* seulement qu'OTTON & ses *Successeurs à l'Empire* devoient *investir les Evêques de leurs Fiefs*, come cela s'étoit pratiqué depuis CHARLEMAGNE & LOUIS *le Débonaire*.

2°. Après la concession & la première *Investiture donée d'un Fief*, le *Suzerain* peut commètre un *Vassal* pour *doner* à perpétuité l'*Investiture de ce même Fief* devenu héréditaire. C'est en conséquence de cette commission du *Suzerain* qu'en *France*, en *Germanie*, & dans le *Roïaume d'Italie*, quelques *Comtes* ètoient investis par les *Ducs*, & quelques *Châtelains* par les *Comtes*; & c'est ainsi que les *Arrièrefiefs* ont commencé de s'établir. Les *Empereurs* & les *Rois* en usèrent de même à l'égard des *Fiefs*, devenus *Ecclésiastiques* parcequ'ils avoient été donés à des *Eglises*. Ils en rendirent quelques-uns *Arrièrefiefs*, en soumètant les *Evêques* à recevoir des *Archevêques* l'*Investiture* de ceux dont ils entroient en possession par leur élection au rang épiscopal. C'est principalement en *Italie*, ainsi qu'en *Allemagne*, que l'on trouve cet usage. Ce fut par là que les *Archevêques de Maience, de Trèves & de Cologne*, devinrent si puissans, qu'ils parurent quelquefois l'être plus que les *Empereurs* même. Les *Papes*, dont le Siège est le premier Archevêché, n'avoient pas été moins bien traités que d'autres *Archevêques*; &, come ils ètoient *Souverains* dans les *Fiefs* qu'ils posèdoient, ils avoient aisément obtenu des *Empereurs* d'être leurs *Vicaires* pour l'*Investiture* d'une grande partie des *Evêques* de leurs Etats. Il seroit peut-être aisé de montrer que les *Archevêques de Ravenne*, qui, devenus Sujets des *Papes* par la Donation de PEPIN *le Bref*, continuoient de recevoir d'eux la consécration come ils avoient fait auparavant, & qui n'en recevoient pas l'*Investiture* de leurs *Fiefs*, la donoient à quelques Suffragans de leur Métropole.

3°. Venons à ce qu'il faut conclure de l'exception faite ici par le *Decret*. Elle dit suffisamment, contre la valeur de ces termes d'Autorité, qu'on s'est plu d'accumuler plus haut, que ce *Decret* ne *done* point aux *Empereurs* le *Droit d'investir les Evêques*. Il seroit absurde que le *Pape* accordât à ces Princes, ses *Souverains*, un *Droit*, qu'il avoue tenir lui-même, ainsi que plusieurs *Archevêques*, de leur pure concession. On ne fait donc encore ici que *reconnoître* que les *Empereurs* devoient à leur *Souveraineté* seule le *Droit* de *doner aux Archevêques & aux Evêques l'Investiture des Fiefs*, qu'ils posèdoient par la libéralité des *Empereurs* même. Ce que je dis est si vrai que, dans le cours de la très scandaleuse *Querèle des Investitures*, GREGOIRE VII, tout GREGOIRE VII qu'il ètoit, ne s'avisa pas de contester à l'*Empereur* HENRI III le Droit d'*investir les Evêques, les Abbés & les Abbesses*, possesseurs de *Fiefs*: mais qu'il l'attaqua seulement sur la manière d'*investir par la Crosse & l'Anneau*.

*Et qu'à l'avenir persone, de quelque Dignité qu'il soit dans l'*Etat *ou dans l'*Eglise, *n'ait la faculté d'*élire *ou le* Patrice, *ou le* Pontife du Souverain Siége Apostolique, *ou de nomer tout autre* EVÊQUE sans le consentement de l'EMPEREUR *lui-même.*

1°. Ces mots, *de quelque Dignité qu'il soit dans l'Etat ou dans l'Eglise*, traduisent ceux-ci, *cujuscumque DIGNITATIS, vel RELIGIOSITATIS.* Je n'ai trouvé dans le *Glossaire* de DU CANGE aucune signification du mot *Religiositas*, qui pût convenir en cet endroit. Il m'a paru que, par la nature même de la chose dont il s'agit, il ne pouvoit y signifier que *Dignité*, *Rang*, *dans la RELIGION*, c'est à dire *dans l'EGLISE.*

2°. *D'élire, ou le PATRICE, ou le PONTIFE, &c.* Le Latin dit; *eligendi, vel PATRICIUM, vel PONTIFICEM, &c.* Que fait ici ce mot *Patrice ?* On ne conçoit pas coment il faut le *consentement de l'EMPEREUR* pour *élire le PATRICE :* puisque le *Patrice des Romains* n'étoit autre que l'*Empereur.* Je vais faire part aux Lecteurs des idées qui me viênent à ce sujet, sans prétendre les obliger d'en adopter aucune. Ma première idée est qu'un *Copiste* inattentif, que l'on a toujours copié depuis, a rendu par le mot *Patricium* une Abbréviation, qui vouloit dire *Præfectum.* En ce cas, il est ici question de l'*Election du Préfet de Rome.* Cette Charge, si considérable sous les anciens *Empereurs*, avoit été conservée par les nouveaux *Empereurs d'Occident*, qui s'étoient réservé le droit d'y nomer. Ce *Gouverneur de Rome* ne dépendoit que d'eux, sous CHARLEMAGNE & les *Empereurs* ses Dêcendans en ligne masculine, & contrebalançoit l'autorité des *Papes*, auxquels, en la persone d'ADRIEN I, CHARLEMAGNE avoit eu l'imprudence, avant d'être *Empereur*, de cèder en *Souveraineté subordonée* la *Seigneurie* de *Rome* & de son *Duché.* Par quelques faits, rapportés dans cet Ouvrage, il paroît que, sous ces premiers *Empereurs d'Occident*, le *Préfet de Rome* exerçoit seul la Justice Criminelle au nom de l'*Empereur*, & que les *Officiers du Pape* ne connoissoient que des Affaires Civiles. Je n'en ai parlé qu'en doutant, parceque je n'ai pas trouvé de preuves suffisantes pour l'assurer avec confiance. Depuis la mort de l'*Empereur* BÉRENGER en 924, jusqu'au couronement d'OTTON I en 962, l'*Empire* avoit été 38 ans vacant; &, pendant cet intervalle, les *Romains*, qui, sans respect pour l'autorité du *Pape*, leur *Seigneur*, avoient osé se doner des *Patrices*, n'avoient sans doute fait aucune difficulté de choisir eux-même les *Préfets de Rome.* OTTON I vouloit rentrer dans le *Droit de les nomer*: mais, come le *Peuple* en étoit en possession, & qu'il ne faloit pas lui fournir un prétexte de se révolter encore après deux révoltes, qu'OTTON venoit de lui pardoner, ce Prince consentit que l'on conservât au *Peuple* le *Droit d'élire le Préfet de Rome*, à condition que l'*Election seroit approuvée & confirmée par l'EMPEREUR.* J'ajoute que, come, depuis son tems, on trouve que ce grand Officier étoit investi de sa Charge par l'*Empereur* & par le *Pape*, ce qui n'avoit pas été sans doute auparavant, on peut croire que l'*Investiture*, que les *Papes* donoient de la *Préfecture*

de Rome fut une Concession d'OTTON I. Une seconde idée, qui me vient, c'est que ces mots, *vel PATRICIUM*, *vel PONTIFICEM*, *&c.* c'est à dire *ou le PATRICE*, *ou le PONTIFE*, *&c.* doivent s'entendre come s'il y avoit, *& PATRICIUM & PONTIFICEM*; *& le PATRICE & le PONTIFE*. Rien n'est si commun dans les *Chartes* & dans les *Ecrits* de ces siècles de barbarie, que des Particules disjonctives emploïées dans des Phrases où des Particules conjonctives seroient exigées par le sens. Les *Papes* êtoient réellement *Patrices de Ravenne* & de *l'Exarchat*. C'est à quoi leur *Patriciat* se trouve borné par une *Lètre* d'ADRIEN I à CHARLEMAGNE (6); & c'est par ignorance ou par mauvaise-foi, qu'on a prétendu que le *Roi* PEPIN *le Bref* avoit fait le *Pape* ETIENE II & ses successeurs *Patrices de Rome*. OTTON I, lors de son couronement, avoit promis à JEAN XII de restituer à l'*Eglise Romaine* tout ce que les *Rois d'Italie* avoient usurpé sur elle pendant la *Vacance de l'Empire*. Par cette restitution, les *Papes* alloient redevenir de fait *Patrices de Ravenne*, come ils l'êtoient de droit par la Donation de *Pepin*. Il parut donc à propos de faire revivre ce Titre; & ce peut être pour cela que l'on dit ici que l'*ELECTION du PATRICE & du PONTIFE DU SOUVERAIN SIÉGE APOSTOLIQUE ne se fera point sans le CONSENTEMENT de l'EMPEREUR*. Mais observons une petite supercherie des Rédacteurs du *Decret*. La Phrase, telle qu'elle se comporte, fait entendre que le *Pape* êtoit *Patrice de Rome*. Il se pouvoit qu'OTTON & les *Allemans* n'eussent qu'une connoissance très confuse des raisons, qui faisoient prendre au *Pape* le Titre de *Patrice*. En le qualifiant, dans un *Arrêté* des *Etats Généraux*, de *Patrice du Siége Apostolique*, on établissoit son *Patriciat* sur la *Ville* & le *Duché de Rome*; & l'on croïoit faire un pas vers l'*Indépendance*, à laquelle toutes les manœuvres des *Papes* tendoient depuis un siècle & demi. Mais il faut être juste, il se peut qu'on ait mis ici ce *Patrice du Siége Apostolique*, sans aucune mauvaise intention. Durant les 38 ans que l'*Empire* avoit vacqué, *Rome* avoit été la proie de la Tirannie. La célèbre MARIE MAROZIE, &, depuis, son fils le *Marquis* ALBÉRIC, en avoient usurpé la *Souveraineté* sur les *Papes*; & l'avoient exercée sous le Titre de *Patrice*, qu'ils s'êtoient fait doner. Quand ALBÉRIC mourut, OCTAVIEN, son fils, qui n'avoit alors que 18 ans, & qui fut bientôt après le *Pape* JEAN XII, se mit en possession de la *Souveraineté de Rome*, sous le même Titre de *Patrice*. Quelques années après, sans élection, au moins légitime, il s'empara du *Pontificat*; & réunit ainsi les deux qualités de *Patrice* & de *Pontife*, ou de *Pape*. LÉON VIII êtoit son successeur; & les gens, qui composoient cette *Assemblée d'Etats généraux*, lesquels êtoient sans doute, à raison des circonstances des tems, d'une très grande ignorance, pouvoient trouver tout simple que *LÉON VIII* se qualifiât *Patrice*, puisque son prédécesseur avoit porté ce Titre, qu'ils pouvoient regarder come ne signifiant que *Seigneur Souverain de Rome*; & le *Pape* l'êtoit en effet. Si donc il ne faut pas corriger ici le mot *Patrice* (*Patricium*) en celui de *Préfet* (*Præfectum*); il me paroît qu'il n'est pas

(6) Voïés T. I, p. 432.

douteux que le *Patrice*, dont le *Decret* veut parler, n'eſt autre que le *Pape*, & que les deux *ou* (*vel*) ſont équivalens à deux *&*.

3°. On joint ici les termes d'*élire* (*eligendi*) & de *nomer* (*ordinandi*). Le premier ſe dit du *Pape*; & le ſecond, des *Evêques*. Cette différence ſemble devoir cauſer quelque embaras au ſujet de la ſignification à laquelle j'ai fixé le ſecond. Elle n'en cauſe pourtant aucun. Il faut toujours entendre *ordinare Pontificem*, *Epiſcopos* (*nomer le Pape, les Evêques*) du *Droit d'en confirmer l'élection*. Mais on parle en cet endroit de l'*élection du Pape* en particulier; parceque les *Romains*, avant leur ſeconde révolte, s'étant engagés par ſerment *de ne point élire le PAPE ſans le CONSENTEMENT de l'EMPEREUR, ou de ſon FILS*, OTTON voulut que ce ſerment fût confirmé par les *Etats généraux*, où, le *Pape* y préſidant, la *Puiſſance Eccléſiaſtique* ſe trouvoit réunie avec la *Puiſſance Civile*. Au fond, cet engagement de *ne point élire le PAPE ſans le CONSENTEMENT de l'EMPEREUR* ſe réduit à la néceſſité de s'adreſſer à l'*Empereur* pour qu'il *confirme l'Election du Pape*. On ne doit pas oublier que ce *Concile*, ou cette *Aſſemblée d'Etats*, ſe tenoit par ordre d'OTTON, & qu'il y étoit préſent.

*Ce qui ſe fera pourtant ſans qu'il en coûte rien, & bien entendu que l'*Empereur *ſoit lui-même* Patrice, & Roi (d'Italie).

Le *Decret* appoſe trois conditions à la jouiſſance du *Droit de confirmer les élections des PAPES & des* EVÊQUES.

1°. Il exige que la *Confirmation ſe faſſe ſans qu'il en coûte rien.* On ne voit pas d'abord à quoi ſert-là cette Clauſe. Les *Rois Goths* & les *Empereurs Romains* s'ètoient fait païer par les *Papes* une ſomme conſidérable pour la *confirmation de leur élection*. CONSTANTIN *Pogonat* les diſpenſa pour toujours de païer cette ſomme; & l'on ne trouve pas que les *Princes François* euſſent eſſaïé de rétablir à cet égard l'ancien uſage. Mais j'ai dit ailleurs qu'on ne pouvoit pas douter que les *Souverains* n'exigeaſſent pour l'*Inveſtiture des Fiefs*, un Droit, quel qu'il fût, plus ou moins fort, ſelon qu'ils ètoient plus ou moins conſidérables; & que les *Fiefs Eccléſiaſtiques* ne devoient pas être exemts de ce Droit. Or le *Clergé*, dont le propre paroît avoir été, dans tous les tems, d'être toujours prêt à recevoir, & rarement à doner, regardoit ce Droit come une eſpèce de vexation, quoiqu'il fût fondé ſur la Juſtice; & nous avons vu que, dans la ſuite, la *Cour de Rome* s'en fit un prétexte pour accuſer les *Empereurs* de la *Maiſon de Franconie*, & ſurtout HENRI III, de vendre les *Evêchés* & les *Abbaïes*. L'accuſation, il faut en convenir, pouvoit avoir une ſorte de vérité, parcequ'apparemment, ce Droit n'aiant rien de bien fixe, on en compoſoit, à peu près come on compoſe aujourd'hui parmi nous au ſujet des *Lots & Ventes*, qui ne ſont en quelque ſorte que ce même Droit, dont les circonſtances, qui le rendent du, ne ſont pas tout à fait les mêmes. Je reviens. Les *Evêques* vouloient apparemment être exemtés de ce Droit, que ſans doute ils traitoient de Simonie, come on le traita dans la ſuite. C'eſt là peut-être la raiſon de cette Clauſe. J'en entrevois une autre dans une poſſibilité, que l'on pouvoit craindre. Il eſt à préſumer que tous les *Em-*

reurs, ſe piquant, à l'exemple de CHARLEMAGNE, de combler les *Papes* & l'*Egliſe Romaine* de préſens, donoient très gratuitement aux *Papes* l'*Inveſtiture* de leurs *Fiefs Souverains*. Il êtoit aiſé de prévoir que les *Allemans*, une fois maîtres de l'*Empire*, ne le laiſſeroient pas ſortir de leur Nation. Come peut-être ils paroiſſoient aux *Romains* plus avides d'argent que les *François*, on craignit qu'il ne prît envie à quelque *Empereur* de ne plus faire aux *Papes* la remiſe, qu'on leur avoit faite juſqu'alors du Droit d'*Inveſtiture de leurs Fiefs*; &, come ces *Fiefs* réunis, compoſoient un aſſés vaſte *Etat Souverain*, ce Droit eût pu ſe trouver très conſidérable, & peut-être même excèdant de beaucoup les groſſes ſommes, que les *Rois Goths* & les *Empereurs Romains* avoient exigées pour *confirmer l'élection des Papes*. Cette ſuppoſition dévoile le motif de la Clauſe, dont il s'agit; & l'on va voir le fruit, que l'on pouvoit ſe propoſer d'en tirer. Le cas arrivant qu'on fît païer aux *Papes* un Droit pour leur *Inveſtiture*, on ſeroit en êtat de ſe plaindre que la *Confirmation de l'Election* n'avoit pas êté gratuite; & l'on prétendroit alors que l'*Empereur* ſeroit déchu de ce *Droit de Confirmation*, pour avoir péché contre une des conditions auxquelles on ſoûtiendroit qu'il tenoit ce *Droit* de la conceſſion du *Saint-Siège*. Le *Clergé de Rome*, gêné par ce même Droit, avoit, au VIe. Siècle, tenté d'en ſecouer le joug, ſous le règne de THÉODORIC & ſous le Pontificat de SIMMAQUE, par une première entrepriſe de l'*Autorité Spirituelle* ſur l'*Autorité Temporelle*. Après la deſtruction du *Roïaume des Oſtrogoths*, il avoit fait, en différens tems, diverſes tentatives à cet égard: mais les *Empereurs* avoient toujours ſu ſe reſſaiſir de leur Droit. Enfin la *Cour de Rome* avoit trouvé moïen d'obtenir de CONSTANTIN *Pogonat* une *Conſtitution* ſolemnelle, qui permètoit de conſacrer à l'avenir le *Pape élu*, ſans attendre la *Confirmation* de l'*Empereur*. JUSTINIEN II, très méchant Prince: mais meilleur Politique en ce point que ſon père *Pogonat*, abrogea cette *Conſtitution*, ou la regarda come non avenue; ſe remit en poſſeſſion du *Droit de confirmer l'élection des Papes*; & l'exerça, par lui-même, ou par les *Exarques de Ravenne*, ſes *Vicaires*. Ces *Exarques* furent enfin s'attribuer ce *Droit* come une dépendance de leur qualité de *Gouverneurs Souverains de l'Italie Impériale*. Les *Princes François* qui, come *Patrices des Romains*, ſuccèdèrent, à leur égard, à toutes les prérogatives des *Exarques*, jouirent de ce *Droit*, que CHARLEMAGNE conſerva lorſqu'il devint *Empereur*, & qu'il tranſmit à ſes *Succeſſeurs à l'Empire*. Ce *Droit* ne ſouffrit point d'interruption pendant les 38 ans que l'*Empire* vaqua; puiſqu'on voit dans l'Hiſtoire que les Tirans, Homes, ou Femmes, qui, durant cet intervalle, poſsèdèrent *Rome* à titre de *Patrices*, firent & défirent les *Papes* à leur gré. La *Cour de Rome* ne changea pas, pour tout cela, de deſſein; & réſolut de ne rien négliger de ce qui pouvoit tendre à l'abolition de ce *Droit*. On a vu, dans ce IIIe. Tome, qu'elle en vint à bout, & que ce fut l'ouvrage de GREGOIRE VII.

2°. Le *Decret* exige que l'*EMPEREUR ſoit PATRICE*. Cette ſeconde Clauſe eſt très embaraſſante; &, du premier abord, on eſt tenté de la croire une Interpolation, fruit de l'inattention de quelque *Copiſte*; car, au fond, la Dignité d'*Empereur* renfermoit néceſſairement celle de *Pa-*

trice des Romains. Come il est cependant question d'un *Acte* fait à *Rome*, & qu'on en a déja vu les *Rédacteurs* porter leurs vues dans l'avenir, ce mot *Patrice* est, en cet endroit, une espèce de mistère, qu'il s'agit de percer. De ce que c'ètoit aux *Papes* seuls, qu'il appartenoit de couroner les *Empereurs*, ils voulurent s'attribuer celui de les choisir eux seuls, sans le concours des *Romains*; &, depuis la mort de LOUIS II, ils n'oublièrent rien pour y réussir. Il ne nous reste aucun dètail de ce qui se fit aux élections de CHARLE *le Chauve*, de CHARLE *le Gras*, de GUI, de LAMBERT, & de BÉRENGER : mais nous savons que JEAN VIII voulut prescrire à CARLOMAN, *Roi de Bavière*, qui devoit légitimement succèder à CHARLE *le Chauve*, des conditions, sans lesquelles il ne lui doneroit point la *Courone Impériale*, & que ce Prince ne parut nullement en disposition de les accepter. JEAN VIII en prescrivit ensuite à CHARLE *le Gras*, qui fut moins difficile, que son frère CARLOMAN: mais nous ignorons quelles elles furent. Il est certain, par la manière dont CHARLEMAGNE devint *Empereur*, que ce fut, par le *choix* du *Peuple Romain*, de quelque manière que ce *choix* se soit fait. Nous voïons du moins certainement que son *Couronement* fut précèdé, dans la Basilique même de Saint-Pierre, d'une *Proclamation* solemnelle; &, come ce *Couronement* ne se fit pas, ainsi que l'ont dit quelques Auteurs, en vertu d'une résolution secrète du *Pape* LÉON III, il avoit surement èté précèdé d'une *Election*; ne fût-ce que dans le *Concile*, ou plustôt dans l'*Assemblée d'Etats généraux*, que CHARLEMAGNE avoit tenue quelques jours auparavant; & dans laquelle les *Evêques* avoient proposé de le faire *Empereur*. Il est donc constant que ce fut par les *Romains* que le *nouvel Empire d'Occident* fut établi. D'ailleurs, il est constant, par la conduite de JEAN VIII, que les *Papes*, avant de consentir à doner la *Courone Impériale*, traitoient avec ceux qu'ils devoient couroner. On en peut conclure qu'ils ètoient en bon chemin, pour arriver au but, qu'ils se proposoient de disposer eux seuls de l'*Empire*. On peut aussi présumer qu'ils ètoient parvenus à persuader au *Peuple Romain* que c'ètoit le *Pape*, qui conféroit réellement la *Dignité d'Empereur*, en donant la *Courone*; & que le *Peuple* devoit se contenter de *créer* & de *proclamer Patrice* celui qui devoit recevoir la *Courone Impériale*; puisque CHARLEMAGNE ne l'avoit obtenue, que parcequ'il ètoit *Patrice*. Cela supposé, les *Empereurs* n'avoient plus èté couronés, qu'après avoir èté faits *Patrices* par le *Peuple Romain*; & c'est ce qu'on avoit du faire au couronement d'OTTON I, en faveur de qui JEAN XII avoit du renoncer au *Patriciat de Rome*, sans quoi l'on n'eût pas osé mètre cette Clause dans un *Decret*, qui se faisoit en présence de ce Prince, dont les Troupes ètoient distribuées dans *Rome*; Clause, qui s'inséroit dans les *Actes* d'un *Concile*, d'une *Assemblée d'Etats*, qu'il avoit convoquée & qu'il tenoit lui-même, conjointement avec le *Pape*, *Seigneur de Rome*, & son Vassal; Clause enfin, qu'il devoit autoriser & confirmer par sa signature. Or il pouvoit arriver que, par la nécessité de quelques circonstances particulières, un Prince, souhaité de tout le Peuple, reçût à la hâte la *Courone Impériale*, avant que le Peuple eût eu le tems de s'assembler pour l'*élire* & le *proclamer Patrice*. Cet *Empereur*-là, n'ètant

point *Patrice*, n'auroit pas le droit de *confirmer les Elections du* PAPE & *des* EVÊQUES. Je ne trouve pas que le cas soit jamais arrivé: mais il arriva mieux. Lorsque l'entreprenant *Cardinal* HILDEBRAND, depuis *Pape* GREGOIRE VII, entama l'exécution de ses projets par l'*Intronisation* d'ALEXANDRE II, qu'il fit faire aussitôt après l'*Election* & sans vouloir consulter la *Cour de Germanie*, il se trouva qu'HENRI III, encore très jeune, n'étoit réellement ni *Roi d'Italie*, ni *Patrice*, ni *Empereur*. Il étoit seulement reconnu, dans le *Roïaume d'Italie*, come devant être *Roi*, à *Rome* come devant être *Empereur*; &, dans le fait, il ne reçut jamais la *Courone d'Italie*, & ne reçut que très tard la *Courone Impériale*, encore fût-ce de la main d'un *Antipape*, qu'il avoit lui-même intrus dans la Chaire de S. PIERRE. Ainsi, par cette Clause & la suivante de ce *Decret*, il se trouva come légitimement déchu du *Droit de confirmer l'élection des Papes*; & ce *Droit*, bien que GREGOIRE VII eût affecté de faire *confirmer sa propre élection* par ce Prince, fut perdu pour tous ses Successeurs.

3°. Le *Decret* veut enfin que l'*EMPEREUR soit ROI D'ITALIE*. Cette troisième Clause ne souffre point de difficulté: mais elle tend visiblement à supprimer le *Droit de Confirmation*. Il y avoit longtems, qu'il avoit été réglé que, pour prétendre à la *Courone Impériale*, il faudroit être *Roi d'Italie*. L'on ne demande donc ici que ce qui se trouvoit établi. Mais il pouvoit arriver qu'un Prince fût couroné *Empereur* avant d'être *Roi d'Italie*. La chose étoit déja même arrivée. En 875, CHARLE *le Chauve* étoit venu se faire *couroner* à *Rome*, pour succéder à son neveu l'*Empereur* LOUIS II, & ne s'étoit pas encore fait élire *Roi d'Italie*. C'étoit depuis qu'on avoit réglé que la *Courone du Roïaume d'Italie* seroit le degré, qui conduiroit à la *Courone Impériale*. On exige donc ici que, pour exercer le *Droit de Confirmation*, l'EMPEREUR *soit en même tems* ROI D'ITALIE. Si par hazard quelque Prince, dans la suite, recevoit la *Courone Impériale* avant d'avoir reçu la *Courone d'Italie*, & si le *Pontificat* venoit après à vaquer; on seroit dispensé de lui demander la *Confirmation de l'Election du nouveau* PAPE. Cet *Empereur* auroit beau devenir après cela *Roi d'Italie*, on lui soutiendroit, s'il n'étoit pas en état de se faire obéir par la force, qu'il ne pouvoit plus exercer un *Droit*, qu'il avoit perdu pour n'avoir pas été *Roi*, lorsque l'occasion de l'exercer s'étoit présentée, & qu'il ne pouvoit pas transmètre à ses *Successeurs*, *Empereurs* & *Rois d'Italie*, un *Droit*, que lui-même n'avoit point eu.

Si quelqu'un est élu Evêque *par le* Clergé *& le* Peuple, *qu'il ne soit point* sacré, *que le susdit* Roi *ne l'ait* agréé & investi.

1°. C'est cet endroit, qui fixe la signification du verbe *ordinare* (*nomer*) au Droit de *confirmer l'Election des Papes*. On décide donc ici que, dans l'étendue de l'*Empire*, aucun EVÊQUE *ne sera* SACRÉ, qu'après que l'*Empereur* en aura *confirmé* (car c'est le véritable sens du verbe *laudetur*, pris ici dans l'acception d'*agréer*, d'*approuver*) l'*Election*, & qu'il l'aura gratifié de l'*Investiture des Fiefs* appartenans à l'*Evêché*.

2°. Le *Pape*, joint ci-dessus aux *Archevêques* & *Evêques*, n'est point

nomé dans cet endroit, parceque les *Rédacteurs du Decret*, qui sans doute êtoient du Corps de l'*Eglise de Rome*, pensèrent que, puisqu'on se proposoit de dépouiller les *Empereurs* du *Droit de confirmer les élections des Papes*, il ne faloit pas avouer, d'une manière trop nète, qu'on ne devoit pas *introniser* ou *sacrer les nouveaux PAPES que leur ELECTION n'eut été confirmée par l'EMPEREUR.*

Si quelqu'un machine quelque chose de contraire à ce Règlement *& à l'*Autorité Apostolique, *nous ordonons qu'il soit soûmis à l'*excommunication; *&, s'il ne vient point à résipiscence, qu'il soit puni par* un exil *irrévocable, ou même qu'il souffre des* supplices.

1°. Ce *Decret* est véritablement, come je l'ai dit, l'*Arrêté* d'une *Assemblée d'Etats généraux*, ou d'un *Concile mixte*, tel que, suivant un usage qui duroit depuis deux ou trois siècles, on en tenoit souvent, où l'on délibéroit en même tems sur les Affaires Ecclésiastiques, & sur les Affaires Politiques. Quand les premières tenoient absolument à la Religion même, les *Princes*, les *Seigneurs*, & les *Députés du Peuple* n'êtoient que témoins des délibérations des *Evêques*; &, pour ces sortes d'Affaires, l'Assemblée êtoit un véritable *Concile* présidé par le *Pape*, ou par tout autre Prélat à qui cet honeur appartenoit. Pour les Affaires de la seconde espèce, la même Assemblée êtoit une *Tenue d'Etats* présidée par le *Souverain*, ou par ses *Commissaires*, & les *Evêques* délibéroient conjointement avec les *Princes*, les *Seigneurs* & les *Députés du Peuple.*

2°. Cela posé, dans cet endroit, *ce Règlement* (*hanc Regulam*) est dit au nom des *deux Puissances*; & ces autres mots l'*Autorité Apostolique*, au nom de la *Puissance Spirituelle.*

3°. C'est le *Pape* & les *Evêques* qui prononcent l'*excommunication* contre les Contrevenans à ce qui vient d'être statué.

4°. C'est l'*Empereur* & les *Membres Laïcs de l'Assemblée*, qui, si les Contrevenans ne viènent point à résipiscence, les condamnent à l'*exil*, ou même à quelque *supplice.*

Il me semble qu'une conséquence nécessaire de ces *Remarques* est que ce *Decret*, mal-à-propos rejeté par les *Ultramontains*, come *accordant trop* aux EMPEREURS, *ne leur accorde absolument rien*, puisqu'il ne fait que *reconnoître* les *Droits*, qui leur appartenoient come *Souverains de Rome & de l'Empire*; qu'au contraire, à l'aide des *termes impropres* qu'on y emploie, & des *Clauses* qu'on y insère, on limite ces *Droits*; on les restraint; on les change de nature; d'*inhérans* qu'ils sont, par eux-même, *à la Souveraineté*, l'on s'efforce de les rendre *précaires*; on en fait de pures concessions du PAPE & des *Romains*. Il faut avouer qu'OTTON I & ses *Allemans* êtoient peu fins, puisqu'ils ne s'apperçurent pas que ce *Decret*, en ne faisant que *reconnoître* les *Droits* appartenans aux *Empereurs*, êtoit conçu de manière à servir de prétexte à les priver de ces mêmes *Droits*; & que, par conséquent, loin de leur *accorder* quelque chose, il leur *ôtoit* tout ce qu'il pouvoit leur ôter. Enfin,

pour achever de dire la vérité sur cet *Acte*, qui déplaît tant à tous les *Ultramontains*, de tout ce qui nous reste de ces tems-là, c'est la Pièce la plus favorable aux *prétentions* de la *Cour de Rome*.

Je l'ai considérée seulement come s'étant, depuis ces mots, NOUS LÉON, *Evêque*, *&c.* jusqu'à la fin conservée telle qu'elle fut dressée, dans le *Concile* de 964. Mais je dois ajouter qu'en l'examinant bien, il est impossible de n'y pas voir des effets de la hardiesse des *Interpolateurs*.

1°. Les *Clauses*, qui renferment les conditions auxquelles on feint d'accorder aux *Empereurs* des *Droits*, qui, de tout tems, leur appartenoient come une émanation nécessaire de leur *Souveraineté*, sont vraisemblablement une addition faite peu de tems avant la *Querèle des Investitures*, & sous le Pontificat d'ALEXANDRE II, après qu'en plein Consistoire le *Cardinal* HILDEBRAND eut soûtenu hardiment que les *EMPEREURS n'avoient pas le Droit de confirmer l'Election des PAPES, & qu'ils ne l'avoient jamais eu.*

2°. Quelques Copies de ce *Decret* & quelques Historiens, après ces mots, *afin qu'ils* (*les* ARCHEVÊQUES *&* EVÊQUES) *reçoivent de lui* (*l'*EMPEREUR) *l'*INVESTITURE, ajoutent, *par la* CROSSE *& l'*ANNEAU. L'usage, annoncé par ces derniers mots, fut précisément le prétexte de la *Querèle des Investitures*. Ces mots n'ont été sans doute ajoutés, par quelque Partisan de l'*Empereur* HENRI III, qu'après qu'HILDEBRAND, devenu *Pape* GREGOIRE VII, eut attaqué cet *Empereur* & d'autres *Souverains* sur leur usage d'*investir les* EVÊQUES *par la* CROSSE & l'ANNEAU.

II. *Du* SERPENT D'AIRAIN, *placé dans la Nef de la* Basilique de Saint-Ambroise *à* Milan, *& de la* Statue d'HERCULE, *qui s'y voïoit autrefois.*

1°. ON voit à *Milan* dans la *Basilique de Saint-Ambroise*, un SERPENT DE BRONZE sur une Colone de Marbre. J'ai rapporté, dans les *Additions & Corrections* du II Vol. p. xxviij, ce qu'en dit MURATORI dans ses *Annales*. Il renvoie à ce qu'il en avoit dit plus au long dans la *Dissertat. LIX* des *Antiquit. d'Ital.* : mais, avant d'en faire ici l'Extrait, il ne sera pas hors de propos de rendre comte de ce qu'en dit le PURICELLI, qui regarde ce SERPENT come un Relique très autentique.

Commençons pourtant par voir ce qu'on lit à l'Année 971 de l'*Histoire du Roïaume d'Italie* de SIGONIUS, qui, come j'en ai fait la remarque ailleurs, confond, au sujet d'une Ambassade à *Constantinople*, ARNULF I avec ARNULF II, l'un & l'autre *Archevêques de Milan*, & l'*Empereur* OTTON I avec OTTON III, son petitfils. *L'*Archevêque WALPERT *étant mort*, dit-il, *l'*Empereur OTTON I *mit en sa place le* Soûdiacre ARNULF, *& l'envoïa vers* JEAN (TZIMISCÈS), Empereur de Constantinople, *pour demander une seconde fois* THÉOPHANIE, Nièce de ce Prince, *en mariage pour son* Fils (OTTON II). *Cet* Archevêque *partit, aiant avec lui beaucoup de* Princes *& d'*Evêques ; *& l'*Empereur *le reçut avec politesse. Il y eut ceci de mémorable, qu'il mena l'*Archevêque

voir son Trésor ; & le pria d'y prendre quelque chose, qui lui fît plaisir. ARNULF *tira de son doigt une Bague de grand prix, qu'il mit dans le Trésor, & prit un* SERPENT D'AIRAIN, *que les* Grecs *assuroient avoir été fait du même airain, dont autrefois* MOÏSE *avoit fait le sien dans le* Desert. *Ce* SERPENT, *apporté depuis à* Milan *& mis dans la* Basilique de Saint-Ambroise, *sert encore aujourd'hui, par la vénération des Peuples pour lui, de témoignage à l'anciène Tradition. Voila*, dit le PURICELLI, *Monum. de la Basil. Ambros.* p. 302, *ce que* SIGONIUS *rapporte de cet* Archevêque *ARNULF & de ce SERPENT D'AIRAIN, qui se voit, jusqu'à ce jour, élevé sur une Colone de Porphire dans la* Basilique de Saint-Ambroise. *Le plus grand nombre cependant des* Historiens Milanois *veulent que ce soit ARNULF II, qui l'ait apporté de* Constantinople, *& placé dans cette BASILIQUE.* Cet Auteur remarque ensuite « Que ce fut, non un *Archevêque de Milan*, qui fut chargé d'al- » ler faire la seconde demande de la *Princesse THÉOPANIE* : mais » LIUTPRAND, *Evêque de Crémone* ; ce qu'il prouve par la *Relation*, » que cet *Evêque* nous a laissée *de son Ambassade* ». Il relève, par occasion, une faute de *BLAISE de' ROSSI*, qui, dans sa *Table dyptique des Evêques de Crémone*, met la mort de *LIUTPRAND* en 965, pendant qu'il paroît certain que ce *Prélat* vivoit encore en 970. Il prouve ensuite la vérité de l'Ambassade de l'*Archevêque ARNULF II* par le témoignage de l'*Historien ARNULF* ; & rapporte ces paroles du II Liv. de l'*Histoire de Milan* de cet Ecrivain. *L'*Empereur (OTTON III) *avoit précèdemment résolu de se marier dans la Maison de sa Mère* (*THÉOPHANIE*). *Pour cet effet, le Vénérable* Archevêque *ARNULF, par ordre du* Roi, *partit ; &, passant la mer, se rendit à* Constantinople. *Il fut reçu, par le* Monarque *de ce païs, avec de grands honeurs ; se conduisit, dans cette Ville capitale, d'une manière très convenable pour un* Evêque ; *& s'y fit si bien aimer, qu'il obtint tout ce qu'il demanda.* Le silence de l'*Historien* sur le *SERPENT D'AIRAIN*, dont il ne parle nulle part, fait dire au PURICELLI, p. 305 : *Voila pourquoi je pense que la* Basilique de Saint-Ambroise *est plustôt redevable de ce SERPENT D'AIRAIN à l'*Archevêque *ARNULF II, qu'au I. Ainsi, lorsque nous en serons à son tems, nous traiterons de ce SERPENT plus au long.*

Il commence à tenir parole, p. 318, & finit, p. 331. Je le vais faire parler : mais en l'abregeant très considérablement. *L'*Archevêque *ARNULF II, revenant, en* 1002, *de* Constantinople, *en rapporta le SERPENT D'AIRAIN, qu'il plaça dans la* Basilique de Saint-Ambroise. *GALVANO FIAMMA*, Grande Chroniq. *chap.* 235, *dit*, « *Qu'OTTON III envoïa cet* Archevêque *à* Constantinople *demander en ma-* » *riage pour lui la* Fille *de l'*Empereur, *laquelle étoit très belle* » ; *& cite ces paroles de la* Chroniq. *de DATIUS*. Quand il se présenta devant l'*Empereur*, il plaça dans le Palais de l'*Empereur*, sur un Tapis de drap d'or, un grand Cheval, qu'il avoit, lequel étoit ferré d'or avec des clous d'argent. Pour lui, vêtu pontificalement, aiant au cou l'Etole, qu'il portoit toujours, accompagné de deux *Ducs* & de *Prélats* de différens ordres, il rendit comte à l'*Empereur* du motif de son voïage.

II. *Du* SERPENT D'AIRAIN *& de la* Statue *d'*HERCULE.

L'*Empereur* y consentit, & recommanda sa *Fille* à l'*Archevêque*. Et il dit à l'ARCHEVÊQUE: *Entrons dans la Chambre de notre Trésor; & tout ce qui vous plaira, vous sera doné.* Alors l'*Archevêque*, come il avoit le cœur extrêmement généreux, ne voulant rien ôter du Trésor de l'*Empereur*: mais au contraire y voulant ajouter, ajouta réellement au Trésor de l'*Empereur* un Anneau précieux qu'il portoit au doigt; & reçut ensuite pour *Relique* le SERPENT D'AIRAIN, que MOÏSE avoit fait dans le *Desert*. Il l'apporta, & le mit ensuite dans la *Basilique de Saint-AMBROISE*. *Il est, après cela, parlé, soit par* DATIUS, *soit par* GALVANO, *d'un Souper doné par l'*Archevêque *à l'*Empereur, « *qui fit réflexion, » après avoir promis d'y venir, qu'il ne convenoit pas à son rang d'aller » manger dans une Auberge, & qui, pour l'éviter, fit défendre dans toute » la Ville que l'on vendît du bois à l'*Archevêque: *mais, par l'ordre d'*ARNULF, *on se servit de graisse de Porc, au lieu de bois, pour faire un » souper, dont la magnificence fit dire à l'*EMPEREUR: Aucun Prélat » dans le Monde n'est aussi magnifique. *Au tems convenable, l'*Archevê» que *partit avec la* Fille *de l'*Empereur ». Cependant, *dit ensuite* GALVANO, l'on apprit la mort de l'*Empereur* OTTON. La *Princesse* resta près de son *Père* à *Constantinople*, & l'*Archevêque* revint à *Milan*. *GALVANO rapporte à peu près les mêmes choses dans son* Bouquet de Fleurs, *Ch.* 137: *mais il conclut son récit d'une maniere plus exacte en disant:* Toutefois avant que cette *Princesse* arrivât auprès de l'*Empereur* OTTON, ce *Prince* mourut... *Or* ARNULF, *Archevêque de Milan*, aiant appris, auprès du Port de *Bari*, la mort de l'*Empereur*, renvoïa la *Princesse* à son *Père* à *Constantinople*, & revint lui-même à *Milan*. *GALVANO dit encore, dans sa* Grande Chronique, *conservée en Mst. dans la* Bibliothéque Ambrosiène, « *QU'ARNULF avec le SER» PENT D'AIRAIN, reçut un* Morceau de la *VRAIE CROIX, & » qu'il mit l'un & l'autre dans la* Basilique de Saint-Ambroise; *le* Mor» ceau de la *VRAIE CROIX renfermé dans une grande* Croix *de bois, » qui, pour cette raison, n'a jamais reçu la peinture, & le SERPENT » D'AIRAIN vis-à-vis sur une Colone de pierre* ». *La* Fleur des Fleurs *dit la même chose en peu de mots. Le SERPENT est encore aujourd'hui sur sa Colone au côté gauche de la Nef de la* Basilique, *en entrant par la grande Porte. Au Pilier de la droite, lequel est presque vis-à-vis de cette Colone, est suspendue une grande* CROIX *de bois, dans laquelle on prétend qu'est le* Morceau de la *VRAIE CROIX: mais on n'a là-dessus aucune certitude. Peut-être cette* CROIX *étoit-elle autrefois placée droite sur une Colone, mise sur la même ligne que celle du SERPENT. Ainsi, l'on voïoit vis-à-vis l'une de l'autre la* Chose figurée *& la* Figure. *On sait qu'il est d'usage de regarder le SERPENT, élevé par* MOÏSE *dans le* Desert, *come aiant été la* Figure *de la CROIX* de *JÉSUS-CHRIST*.

Plusieurs anciens Catalogues des Archevêques de Milan, *& beaucoup* d'Historiens *disent que le SERPENT, qu'on voit à* Saint-Ambroise, *est le même que celui de* MOÏSE: *mais ils ont contre eux le Ch.* 18 *du IVe. Liv.* des Rois *dans lequel on lit* « *Qu'*EZÉCHIAS *le fit briser, parcequ'il le vit de» venir un objet d'Idolâtrie pour les Juifs* ». *A quoi l'on répond, ou qu'on*

Ffff ij

le rétablit, en remètant les morceaux à leur place, ou qu'on en refondit un pareil du même airain; & qu'aiant été transporté à Constantinople, *il avoit été depuis, par l'*Archevêque *ARNULF, apporté de cette Ville à* Milan. *Mais quelques-uns de ces Auteurs se trompent, en disant que ce fut de l'*Empereur *NICÉPHORE PHOCAS, qu'ARNULF le reçut, puisque cet* Empereur *étoit mort plusieurs années avant l'Ambassade de l'*Archevêque. *D'autres se trompent encore plus grossièrement, en disant que ce fut, non pas ARNULF II: mais ARNULF I, à qui NICÉPHORE fit ce présent, lorsqu'il fiança sa* Nièce *THÉOPHANIE, non avec OTTON II: mais avec OTTON III; come s'il n'étoit pas certain que THÉOPHANIE fut la* Femme *d'OTTON II, & la* Mère *d'OTTON III.*

Voici ce qui se trouve de cette CROIX & de ce SERPENT dans la Visite Archiépiscopale *que S. CHARLE BORROMÉE fit de la* Basilique de Saint-Ambroise *en 1566.* L'*Autel*, appellé de *la Croix rouge*, bâti dans le milieu de l'Eglise à côté d'un Pilier, fut doté par le Seigneur ETIÈNE *de* ROSATE. Lesdits vénérables *Moines* le possèdent. Cet *Autel*, construit, comę il est dit ci-dessus, dans le milieu de l'Eglise, à l'ornement de laquelle il nuit en quelque sorte, doit être ôté (*come il l'a réellement été*) & transféré (*c'est à dire réuni*) à quelqu'autre *Autel*. Et vis-à-vis est un certain SERPENT D'AIRAIN posé sur le haut d'une certaine Colone de Marbre, lequel on dit communément être le même, que MOÏSE, par l'ordre de Dieu, fit fabriquer dans le *Desert*, pour guérir une Maladie Epidémique. Il s'y pratique quelques *Superstitions* de la part des Femmes pour les Enfans attaqués de Vers. *Beaucoup d'Ecrivains parlent de ces* Superstitions: *mais le* Dominiquain *BUGATTI soûtient avec chaleur, « Que, si, le lendemain du Jour de Pâque, on » amenoit les Enfans devant ce SERPENT & cette* CROIX, *c'étoit non » pas une* Superstition: *mais un* Culte religieux ». *L'usage s'en est aboli totalement. Au reste, un ancien* Tableau des Indulgences *accordées à cette* Basilique, *porte:* Item. Pour chaque persone, qui visite la très glorieuse CROIX, placée au milieu de l'Eglise à côté du SERPENT D'AIRAIN, cinq (*Indulgences*) chaque jour de la Semaine; & le double le Vendredi.

C'est une chose remarquable que, dans cette Basilique, *on ne voit aujourd'hui même nulle part ailleurs, l'*Image de la *CROIX, qu'auprès de ce SERPENT, sa véritable* Figure. *Cependant, suivant l'ancien usage de l'*Eglise de Milan, *& come S. CHARLE a, de son tems, ordoné qu'on le pratiquât dans toutes les Eglises, & surtout dans les Paroisses, on voit dans toutes les Eglises de la Ville & du Diocèse, & principalement dans les plus considérables, une* Croix, *placée sous la voûte du Chœur entre le Grand-Autel & le Peuple.*

Nous avons des Ecrivains qui disent que ce SERPENT fut élevé par S. AMBROISE dans cette Basilique. *On lit, dans une* Chronique *Mscte., que l'on croit l'Ouvrage d'un* Théologien, *appellé PIERRE SORESSINA:* Ledit S. AMBROISE eut de THÉODOSE le très précieux *Clou*, que l'on gardoit à *Constantinople*, & que la très heureuse HÉLÈNE, *Mère* de l'*Empereur* CONSTANTIN, avoit fait convertir en *Mors de Cheval*, lequel étoit un des *Clous* enfoncés dans le Corps de Notre Seigneur JÉSUS-CHRIST. Item. Le même S. AMBROISE trouva dans la

II. *Du* SERPENT D'AIRAIN *& de la* Statue *d'*HERCULE.

Ville même de *Constantinople* un SERPENT D'AIRAIN, que l'on disoit être, come on le dit encore aujourd'hui, le SERPENT de MOÏSE, qui le fit, par l'ordre de Dieu, fabriquer dans le *Desert*; & ce SERPENT étoit la *Figure* de la *Passion* à venir *de* JÉSUS-CHRIST. Il emporta ces choses avec lui, & les apporta à *Milan*. Or il mit, de ses propres mains, dans l'*Eglise de Saint-Sauveur*, appellée aujourd'hui *de Sainte-Thècle*, le *Clou*, c'est à dire le *Mors*, en présence du Peuple, qui vit cette cérémonie avec beaucoup de respect & de dévotion, en répandant des larmes en abondance. Pour le SERPENT D'AIRAIN, il le mit dans l'*Eglise des Saints-Martirs* (PROTAIS & GERVAIS) qu'on appelle aujourd'hui *de Saint-Ambroise*, sur une Colone de pierre, auprès de la CROIX, que l'on couvre d'un Drap rouge; & qui, dans différens tems, a fait beaucoup de miracles. *C'est ce que dit cet Auteur, en parlant des tems & des actions de S. AMBROISE. Mais, lorsqu'ensuite il parle de l'Episcopat d'ARNULF II, il assure que le même SERPENT lui fut doné par l'*Empereur de Constantinople. *LÉANDRO ALBERTI, dans sa* Description de l'Italie, *Article de* Milan, *adopte le récit de SORESSINA, que je viens de rapporter, & le traduit en Italien. Le* Jésuite *FRANÇOIS SCHOTT adopte aussi le même récit, dans son* Voïage d'Italie, *Liv. I: mais, par une méprise, excusable dans un Etranger, en parlant de la* Basilique de Saint-Ambroise, *il la nomé l'*Eglise de Saint-Ambroise-au-Bois. *Cette* Eglise *est dans le Faubourg de la* Porte de Come, *éloigné de la* Basilique *environ un mille. Le* TRAITÉ des différentes *INDULGENCES* & des *CORPS SAINTS* de la Ville & du Diocèse de *MILAN, mis au jour en 1515, attribue à S. AMBROISE, sur la foi des anciens* Registres, *d'avoir fait élever ce SERPENT & cette CROIX. Le même* Traité *dit aussi,* « *Qu'ensuite d'une Vision céleste, le même* Saint *trouva dans* Rome » *le* Tableau, *sur lequel PILATE avoit écrit: JESUS* Nazárenus Rex » Judæorum; *& que, l'aiant apporté secrètement à* Milan, *il le fit insé-* » *rer dans la CROIX, élevée auprès du SERPENT. . . Mais ce ne doit avoir été qu'une partie de ce* Tableau, *puisqu'on en voit à* Rome *une partie dans l'*Eglise de Sainte-Croix.

Quoiqu'il soit certain, par les Autorités allèguées ci-dessus, que notre Basilique de Saint-Ambroise *posséde le SERPENT de* MOÏSE, *soit en entier, soit en partie, & qu'elle le tient, ou de S. AMBROISE, ou de l'*Archevêque *ARNULF II; quelques Auteurs, même des nôtres, en font un SERPENT* profane & païen; *&, ce qui doit le plus étoner, ils font agir ici S. AMBROISE. FLAVIO BIONDO, parlant de la* Théologie *des* Phéniciens, *dit:* Ils appellent *Démon heureux* (ou *Bon Génie*) le *SERPENT*, Animal très divin, disent-ils, que l'on appelle OPHIS, auquel ils sacrifient come aux autres Dieux. Je suis étoné de ce que, pour rendre plus agréable aux *Chretiens* la très sainte *Religion* de Notre Seigneur JÉSUS-CHRIST, le saint *Docteur de l'Eglise* AMBROISE ait placé dans son *Eglise de Milan*, où l'on le voit encore aujourd'hui, cet OPHIS, appellé par les *Latins SERPENS*, tel qu'il étoit adoré par les *Italiens Gentils*, à l'imitation des *Phéniciens*. DONATO BOSSIO, *dans sa* Chronique de Milan, *commencée à l'an de* JÉSUS-CHRIST 390, *dit, après avoir parlé de la mort de S.* AMBROISE: Il rétablit un *Temple*, révéré de

son tems sous le nom de BACCHUS, lequel, avant la venue de JÉSUS-CHRIST, avoit été consacré à ESCULAPE, *Inventeur de la Médecine.* La preuve en est qu'aujourd'hui, presque au milieu de ce *Temple*, sur une Colone de Marbre est un SERPENT D'AIRAIN, forme sous laquelle on adoroit ESCULAPE, que les Peuples avoient coûtume d'aller visiter pour lui demander humblement la guérison de leurs maladies. Cette *Superstition* s'est si bien maintenue, qu'aujourd'hui même encore, le Lundi d'après le Dimanche de la Résurrection, jour auquel on célèbre la fête du *S. ANGE*, on y porte, tous les ans, les Enfans contre la maladie des Vers. Il n'est pas vrai, quoique des *Chroniques Milanoises* le disent, qu'un certain *Archevêque* fit mètre là ce SERPENT, en mémoire de celui, que MOÏSE, par l'ordre de Dieu, fit faire dans le *Desert* pour délivrer le *Peuple* d'ISRAËL, au jour qu'il le visiteroit, de la cruauté des *Serpens.* FRANCESCO CICERAIO *se montre du même sentiment dans ses deux Livres Msts. des* Anciens Monumens de la Ville de Milan, *oubliés par ALCIAT. Ces Ouvrage est dans la* Bibliothèque Ambrosiène. *Notre SERPENT fait* le XII[e] Monument *du premier Livre. Après ce Titre :* Que les *Anciens* ont adoré, pour ESCULAPE, le SERPENT, & que cet Animal lui étoit consacré, l'*Auteur dit.* Cette *Eglise* (*de Saint-Ambroise*) fait voir un Ouvrage admirable de l'Art des *Anciens* dans ce SERPENT D'AIRAIN, élevé sur une Colone, & très remarquable. Les *Ignorans* croient que c'est le même, que MOÏSE suspendit au haut d'une Fourche par l'ordre & le commandement de Dieu très bon & très grand. Le *Jurisconsulte* ARLUNO pense tout autrement, & c'est, je crois, le vrai, dans son Livre *Des ORIGINES de la Ville de MILAN.* Il croit « Que » c'est l'*Image* du SERPENT *d'Epidaure*, adoré pour ESCULAPE ». Nous apprenons du Liv. IX de FLORUS, du Ch. XXII des *Homes illustres* de PLINIUS CÆCILIUS (*d'*AURELIUS VICTOR), du Liv. XXIX de l'*Histoire Naturelle* de PLINE, « Que les *Romains*, affligés de la Peste, amenèrent d'*Epidaure* à *Rome* un SERPENT, au lieu de la *Statue d'ESCULAPE ;* & PLINE *l'Ancien*, dans l'endroit cité, dit que cet Animal étoit consacré à ESCULAPE, parce que les *Anciens* croïoient trouver en lui le remède à beaucoup de maladies; car les *Anciens* croïoient ESCULAPE très puissant dans la Médecine. *CICERAIO se trouve compris dans le reproche d'ignorance, que renferment ces paroles du Liv. V de l'*Histoire de l'Eglise de Milan *par JOSEPH RIPAMONTE.* Dans la *Basilique de Saint-Ambroise*, une Colone très ancière porte un SERPENT D'AIRAIN, qui lance sa langue à trois pointes, & s'élève avec fureur. Le *Vulgaire ignorant* a longtems cru, sur une Tradition sans source & sans auteur, que c'étoit un *Emblême* d'ESCULAPE. *On peut voir ce que cet Ecrivain dit de ce SERPENT, tant en cet endroit, qu'au IX[e] Livre, en parlant de l'*Archevêque ARNULF. *On en trouvera d'avantage dans l'*Histoire de la Patrie *de TRISTANO CALCO, Liv. III, au commencement, & Liv. VI, à l'année 1019. Mais j'abrége ; & je me contente de rapporter ce passage du Liv. III.* L'autre *Statue*, placée sur le haut d'une Colone de Marbre, est un *SERPENT*, la tête levée, la gueule ouverte, la langue lancée, la queue en l'air sinueusement repliée, la moitié de la longueur du corps tout à fait roulée en cercle. Je ne trouve point encore

II. *Du* SERPENT D'AIRAIN *& de la* Statue *d'*HERCULE.

quel en peut être l'Auteur; & je n'admets point les fables, que l'on en conte parmi le Peuple. Quelques-uns disent qu'il fut apporté de *Constantinople* par ARNULF, *Archevêque de Milan*, qui le prit dans le Trésor de l'*Empereur*, & mit en sa place un Anneau, qu'une très grosse pierre précieuse ornoit. Je regarde cette allégation come une vaine preuve, parce que l'autre *Arnulf*, de la même Famille que cet *Archevêque*, & d'ailleurs *Historien exact*, n'en fait absolument aucune mention. *Nulle, je l'avoue: mais il parle du départ de cet* Archevêque *pour* Constantinople; *& dit qu'il s'y rendit si cher à l'*Empereur, *qu'il en obtint tout ce qu'il lui demanda. Par une suite du témoignage de cet* Historien, *ne se peut-il pas que l'*Archevêque *ait reçu quelque présent, quoique l'*Historien *n'en parle pas? Combien d'autres choses du même tems n'a-t-il point passé sous silence? Cet* Axiome *des* Dialecticiens *suffit pour détruire l'avantage, que* CALCO *tire du silence d'*ARNULF. Un *Argument négatif*, tiré de l'autorité du témoignage de quelqu'un, ne conclut absolument rien. ARNULF, Historien *certainement* exact, *ne parle point de ce* SERPENT D'AIRAIN, *apporté de* Constantinople, *& mis dans cette* Basilique *par cet* Archevêque *ARNULF. Donc ce n'est pas cet* Archevêque *qui l'apporta. Je nie la conséquence. Assés d'autres Écrivains, come on l'a vu plus haut, en ont parlé, pour que l'on n'ait pas lieu d'en douter.*

La *Dialectique* du PURICELLI n'a pu séduire MURATORI que j'abregerai. Dans la *Dissert. LIX* des *Antiq. d'Ital.* il dit, col. 73: *Dans la Grande-Nef de la* Basilique de Saint-Ambroise *on voit, sur une Colone de Marbre, un SERPENT D'AIRAIN, que Landulf* l'Ancien, *Liv. II, Ch.* 18, *dit apporté de* Constantinople, *vers l'an* 1003, *par l'*Evêque *ARNULF, & qu'il croit le même* que MOÏSE, averti par l'ordre de Dieu, éleva dans le Desert en présence des *Fils* d'ISRAËL; *opinion, qui ne mérite que d'être sifflée, puisqu'elle a contre elle l'*Histoire Sainte *& la* Tradition des Pères. *Le PURICELLI s'est beaucoup étendu sur ce SERPENT D'AIRAIN; & bien plus encore PIERRE-PAUL BOSCA, qui, prodigue de son tems, a fait imprimer sur ce sujet de peu d'importance un Livre, dans lequel il a rassemblé les traditions du Peuple, & les opinions des Gens de Lètres, lesquelles sont ridicules pour la plupart. Des Savans en assés grand nombre, entre autres le célèbre ALCIAT, ont soupçoné, dans ce SERPENT, un reste opiniâtre de* Superstition Paiène, *come s'il représentoit ESCULAPE, adoré par les Grecs & par les* Romains *sous la Figure d'un* Serpent. *Pour moi, je pense, qu'on n'a mis là ce* SERPENT *dans la* Basilique de Saint-Ambroise, *que pour exprimer ce que JÉSUS-CHRIST dit dans S.* JEAN, *Ch. III, V.* 14*:* Come MOÏSE éleva le SERPENT dans le Desert, il faut que le *FILS DE L'HOME* soit élevé de même. *Voici ce qui peut rendre ma conjecture certaine. On conserve dans la* Bibliothèque d'Este *un* COMMENTAIRE *d'ANGELO DECEMBRI* de *Vigevano* sur les *Processions du Mois de Mai*, & sur les *Dévotions des Anciens* (1). Ce DISCOURS, *lit-on au Frontispice*, ou ce COMMENTAIRE, fut fait à *Milan*, & dans le *Temple du très heureux S.* AMBROISE, le premier de *Milan*, dans les jours de Mai, pendant trois desquels on fait des *Pro-*

II. (1) Angeli Decembris Vigevii *Commentarius de* Supplicationibus Majis *ac* Veterum Religionibus, *ad Cl. V.* Johannem Tuscanellam.

cessions en l'honeur de JÉSUS-CHRIST, l'An du même MCCCCXLVII (2). *Ce Mst. appartint autrefois à* JEAN TOSCANELLA. *C'est à lui que l'Auteur adresse l'Ouvrage. On en trouve une* Copie *parmi les Msts. de la* Bibliothèque Ambrosiène; *&* TOSCANELLA, *dans cette* Copie, *est qualifié* Secrètaire. *Il l'étoit sans doute du* Duc de Milan. *L'Auteur conjecture que* S. AMBROISE, *quand il voulut bâtir la* Basilique, *qui porte son nom, fit détruire ce qui restoit des* Temples *des* Païens, *& qu'il en emploïa les matériaux à la construction de celui qu'il destinoit au vrai Dieu.* Sur une *Colone* à gauche, il mit un SERPENT D'AIRAIN, qui se lève sur sa queue roulée en plusieurs replis, parceque ç'avoit été l'*Idole* des *Ariens*, ou parcequ'il avoit été dédié peut-être à ESCULAPE, à qui le *Serpent* est consacré.... Sur une autre Colone, il mit une belle *Image du* CRUCIFIX. Ce contraste fut imaginé par le même Fondateur, afin que lorsque nous adorerions humblement l'une en fixant sur elle nos regards & notre esprit, nous tournassions le dos à l'autre en signe de mépris. *Conjecture absurde. Les premiers* Pères de l'Eglise *& surtout* S. AMBROISE, *qui fut aussi sage que saint, n'étoient pas assés dépourvus de sens pour placer, dans les* Temples *dédiés à* JÉSUS-CHRIST, *les* Simulachres des Faux-Dieux, *come des objets d'exécration pour la* piété du Peuple. *Ils les renversoient; ils les déroboient avec le plus grand soin aux ieux d'un Peuple, qui pouvoit aisément retomber dans l'*Idolâtrie. *Ce qui me paroît le plus vraisemblable est la raison pour laquelle, j'ai dit d'abord que l'on a mis là ce* SERPENT D'AIRAIN. *Le* SERPENT *de* MOÏSE *fut élevé dans le* Desert *pour que ceux des* Israëlites, *que les* Serpens *avoient blessés, fussent guéris, en le regardant. C'étoit, come on le voit, la* Figure *du* CHRIST *à venir, par qui le Genre humain, qui le regarderoit attaché à la* CROIX, *devoit être guéri. Les Anciens élevèrent donc deux* Colones *dans la* Basilique de Saint-Ambroise. *Sur l'une, ils placèrent l'*Image de la Vérité, *c'est à dire du* CHRIST *en* CROIX: *& sur l'autre, ils mirent le* Simbole *du* CHRIST crucifié, *c'est à dire l'*Image *du* SERPENT *élevé dans le* Desert *par* MOÏSE. *Dans l'une & dans l'autre, le culte se rapportoit à* JÉSUS-CHRIST; *& l'on ne témoignoit pas son mépris pour le* Simbole d'ESCULAPE, *ou pour quelque* Idole des ARIENS, *que l'on n'a jamais accusés d'*Idolâtrie. *La tradition étoit, chés les Anciens, que ce* SERPENT *étoit l'*Image *de celui de* Moïse. *Dans la suite, le petit Peuple, dont quelques Savans, entre autres* LANDULF l'Ancien, *ont adopté l'opinion, se persuada que c'étoit le* SERPENT *même, que* MOÏSE *avoit fait fondre. C'est une fable, qui ne mérite pas d'être réfutée.*

20. LANDULF *le Jeune* nous a fait voir, dans ce Volume, son *Oncle* LIPRAND monté sur le Marbre, qui portoit la *Statue* d'HERCULE, placée contre la porte du Chœur de la *Basilique de Saint-Ambroise.* D'ailleurs GALVANO FIAMMA nous a dit, dans le second Volume, qu'avant la Cérémonie du Couronement des *Rois d'Italie* à *Milan*, on conduisoit ces *Princes* à cette *Statue*, dont ils baisoient les pieds, par respect pour les *Rois d'Anghiera*,

(2) *Hic* Sermo, *sive* Commentarius *factus est* Mediolani, *& in Mediolanensi Templo primario Beatissimi Divi* Ambrosii, *diebus autem Majalibus, quibus per triduum Litationes* Christo *referuntur, Anno ejusdem MCCCCXLVII.*

II. *Du* SERPENT D'AIRAIN *& de la* Statue d'HERCULE.

qui la portoient dans leurs Enseignes ; & j'ai pris soin d'avertir que ces *Rois d'Anghiera* n'étoient qu'une fable.

TRISTANO CALCO, vers le commencement du troisième Livre de son *Histoire de la Patrie*, parle de cette *Statue*, come d'une Antique de marbre d'une très grande beauté. *Les Gens de Lètres*, dit-il, *doutent si c'est* HERCULE *ou* PAN, *qu'elle représente ; parce que, tenant en l'air d'une main un Lion par la queue, elle paroît menacer de le batre avec un bâton recourbé qu'elle a dans l'autre main, & parce qu'une peau de Chèvre tombant des épaules de cette Figure nue, cache par un petit nœud ce qu'il faut en cacher par devant.* ANDRÉ ALCIAT, dans ses *Antiquités* Mstes. *de Milan* citées par le PURICELLI dans ses *Monum. de la Basiliq. Ambros.* pp. 503 & 4, dit, « Que cette *Statue* est l'ouvrage d'un très habile Sculpteur, & que » le Peuple croit qu'elle répréſente HERCULE : Qu'elle est crue par quel- » ques-uns celle du *Dieu* PAN ; mais qu'il pense que c'est celle de » BACCHUS, non seulement à cause de la Peau de Chèvre qui la cou- » vre ; mais encore à cause du Bâton de Vigne, qu'elle tient à la main. » Quant au Lion qu'elle tient de l'autre main, il trouve qu'il sert à » confirmer son opinion, qu'il appuie sur quelques surnoms donés par » des *Poëtes Grecs* à BACCHUS, & sur ce que, dans les *Grenouilles* » d'ARISTOPHANE, il est parlé de ce Dieu dêcendant aux Enfers, ha- » billé come HERCULE ». MURATORI, dans la *Dissertation* citée plus haut, col. 73, s'étend peu sur cette *Statue*. *Les* Gardiens *& les* Ministres *de la célèbre* Basilique Ambrosiène *ne se faisoient pas scrupule*, dit-il, *d'avoir dans ce Temple, à la porte même du Chœur, la* Statue d'HERCULE. Il rapporte ce qui s'en lit dans le Chap. X de LANDULF *le Jeune* ; remarque que le PURICELLI, dans les *Monum. de la Basil. Ambros.* & dans la *Vie d'HERLEMBALD*, en parle assés au long ; & dit ensuite : *J'observerai seulement que, pendant les Siècles barbares, il ne vint point dans l'esprit des bons* Milanois *combien il étoit indécent de conserver, parmi les choses consacrées chés les* Chretiens, *la* Statue d'HERCULE, *c'est à dire d'un Home, non seulement profane &* Païen, *mais encore mis au nombre des* Dieux *par l'aveugle superstition des* Anciens. *Mais leurs Dêcendans, mieux instruits, ont enfin chassé de cette* Basilique *cette* Statue, *qui la déshonoroit.*

Elle y resta jusqu'au tems de l'*Archevêque* GASPAR VISCONTÉ, qui fut, en 1585, le successeur immédiat de S. CHARLE BORROMÉE, mourut le 4 de Janvier 1595, & fut remplacé par le *Cardinal* FRÉDÉRIC BORROMÉE. PROSPER VISCOMTÉ, parent de l'*Archevêque* GASPAR, & grand Amateur des Arts, acquit des Moines de *Saint-Ambroise* cette *Statue*, come le dit PURICELLI, p. 505, soit à prix d'argent, soit par prières, soit par autorité. Depuis, il la fit passer en *Allemagne* pour le *Duc de Bavière*, à ce que l'on croit, auquel il en fit présent ; & *Milan* perdit ainsi ce Monument précieux de l'Antiquité.

Mais étoit-ce bien une *Statue d'*HERCULE ? PURICELLI fait gloire, p. 504, de n'en pas douter, parceque c'étoit l'opinion vulgaire. Il paroît cependant que c'est à celle d'ALCIAT, qu'il faut s'en tenir. Un passage du *Commentaire* de DECEMBRI, cité plus haut, & rapporté par MURATORI, col. 75, sert à confirmer cette opinion. *Dans le même*

Temple de Saint-Ambroise, *au dessus de la Porte qui regarde le Couchant*, dit le DECEMBRI, *l'on voit un vieux Marbre réprésentant une* Fête de BACCHUS*: On a donc assés lieu de croire que les* Gentils *avoient autrefois dédié dans cet endroit un* Temple *à* BACCHUS. *Ce marbre offre d'un côté la* Figure *de* BACCHUS, *come on le croit communément*, à demi-nue, & couverte en partie d'une peau de Bouc, *parce que le* Bouc *n'étoit consacré qu'à ce Dieu. De l'autre côté, l'on voit des* Thyases, *c'est à dire des Danses d'Homes & de Femmes portant des Thirses garnis de pampre & des torches allumées.* Ce Bas-relief me paroît décisif en faveur d'ALCIAT; quoique le DECEMBRI croie que la première Figure est celle d'HERCULE & non celle de BACCHUS. Cet Auteur, qui paroît un Home instruit, ne fait, dans ce Bas-relief, HERCULE objet du Culte des *Bacchantes*, que parce que la Figure de BACCHUS est précisément la même que celle de la *Statue*, placée dans la *Basilique*, laquelle le *Peuple* croïoit être celle d'HERCULE. Dans l'une & dans l'autre Figure, le *Héros* ou le *Dieu* soûlève de terre avec la main gauche un *Lion*, qu'il paroît vouloir fraper avec un *bâton noueux*, qu'il tient en l'air de la main droite. Le DECEMBRI fait de ce *bâton* la *Massue* d'HERCULE. Mais il ne semble pas que l'on puisse douter que ce ne soit BACCHUS que le Bas-relief réprésente; & l'on doit en conclure que la *Statue* qui se voïoit autrefois dans la *Basilique* ètoit celle de ce Dieu.

III. *De la* Comtesse RICHILDE, *ou* RICALDE, Première Femme *de* BONIFACE, Duc & Marquis de Toscane, *&* Père *de la* Comtesse MATHILDE.

DANS ma *Digression sur la Noblesse*, j'ai dit (1), d'après DONIZON, de qui j'ai cité les paroles, que la *Comtesse* RICHILDE, ou RICALDE, ètoit *Fille* du *Prince* GISELBERT; & qu'une *Charte* nous apprenoit que GISELBERT ètoit *Comte du Sacré Palais*.

Le FIORENTINI ne dit, en parlant du *Mariage* du *Duc & Marquis* BONIFACE avec RICHILDE (2), « Que la puissance de ce *Duc* fut » par là considérablement augmentée », que parce qu'il croit RICHILDE, *Nièce* de l'*Impératrice* CUNÉGONDE, *Femme* de l'*Empereur* HENRI *I.* Il ajoute, « Que le PIGNA (3) veut que le *Père* de RI- » CHILDE, peu connu du MELLINI (4), fût *Vicaire Impérial de Ve-* » *rone* (5): Que, dans les *Historiens* d'alors, il n'est parlé d'aucun autre

III. (1) Voïés, Tome II, pages 737, & 738.

(2) *Mémoires de la Comtesse Mathilde*, Liv. I, p. 141.

(3) Auteur d'une *Histoire des Princes d'Este* à laquelle l'Imagination a beaucoup plus fourni, que les Monumens Historiques.

(4) Voici le Titre de l'Ouvrage de cet Auteur. *Trattato di* Domenico *di* Guido Mellini *dell' Origine, fatti, costumi, e lodi di* Matilda, *la* gran Contessa d'Italia; *diviso in due Parti. In* Fiorenza, *per* Filippo Giunti 1583, in-4°. Cet Ouvrage, qui me servira beaucoup pour cette *Digression*, & qui, dans son tems, fut ce qu'il y avoit de mieux sur la *Comtesse Mathilde*: mais que les *Mémoires* du *Fiorentini* rendent presque inutile, offre un assés grand nombre de choses, & beaucoup trop de mots & de phrases.

(5) Le *Vicaire Impérial de Verone* n'ètoit autre que le *Marquis de Ver-*

III. *De la* Comtesse *RICHILDE*, &c.

» *GISELBERT*, que d'un *Comte de Luxembourg*, *Frère* de *CUNÉGONDE*, lequel fut tué, suivant DITMAR, à *Pavie* par les Partisans du *Roi Ardoin*: Qu'*HENRI I*, après avoir reçu la *Courone Impériale*, fixa, come le PIGNA le dit, l'inconstance des *Princes d'Italie*, en leur prodiguant des graces: Qu'il est par conséquent très vraisemblable que, voïant *BONIFACE* devenu très puissant par la succession du *Marquis* THÉDALD, son *Père*, il se l'attacha, par des liens de parenté, plus étroitement qu'aucun des autres *Princes* ».

Tout cela n'offre de certain que le *Mariage* de *BONIFACE* & de *RICHILDE*; & les raisons de convenance, sur lesquelles le *FIORENTINI* le fonde, ne sont d'aucun poids, parce qu'on ignore en quel tems il fut contracté.

MURATORI dit simplement dans ses *Annales d'Italie* (6), « Que *RICHILDE* étoit *Fille* de *GISELBERT*, *Comte du Sacré Palais* »: mais il avoit dit précèdemment dans ses *Antiquités d'Este* (7), « Que » BONIFACE, avant d'épouser BÉATRIX, avoit eu pour *Femme* RICHILDE; & qu'il paroît, par DONIZON & par une *Charte*, que le P. BACCHINI rapporte (8), que *RICHILDE* étoit *Nièce* de l'Impératrice » *CUNÉGONDE*, *& Fille de GISELBERT*, *Comte de Luxembourg* & » *Frère* de cette *Impératrice*; mais qu'il ne pouvoit pas se le persuader » parceque, dans deux *Chartes*, qu'il avoit vues (9), *RICHILDE* » fait profession de vivre, *par sa Nation* (10), suivant la *Loi Lombarde*; & qu'on ne sauroit croire que les *Comtes de Luxembourg* fûssent » *Lombards*: Que, par une *Charte* des *Archives d'Este*, la *Comtesse* » *RICHILDE* fait une *Donation* à l'Abbaïe de *Nonantola* dans le » *Modénès*, en présence des *Comtes* LANFRANC & MAGNIFRED ses » *Frères*; & que ces *Comtes* ne se trouvent point dans la *Généalogie* de » la *Maison de Luxembourg*: Qu'enfin d'autres *Monumens* font voir que » le *Père* de *RICHILDE* étoit *Comte du Sacré Palais* en *Italie*; & » qu'on a tout lieu de penser que cette *Comtesse* étoit *Italiène*.

FELICÉ CONTÉLORI, dans sa GÉNÉALOGIE *de la* Comtesse *MATHILDE* (11) avoit dit, avant *Muratori*, « Que, suivant la *X*e.

ne; &, longtems avant ce tems-ci, cette *Marche*, composée d'une très grande partie de la *Marche Trévisane*, étoit unie au *Duché de Carinthie*. On ne trouve nulle part que, depuis leur première union, ils eussent été séparés; & l'on ne trouve pas non plus que, dans le tems dont il s'agit à présent, il y eut un *Duc de Carinthie*, qui s'appellât *Giselbert*.

(6) T. VI, p. 53.

(7) Chap. VIII, p. 55.

(8) Hist. de Polirone, *Append.*

(9) L'une imprimée par le P. *Bacchini*, ibid. & l'autre dans le *Bullaire du Mont-Cassin*, T. II, Constit. 73.

(10) *Ex natione mea.*

(11) Mathildis Comitissæ *Genealogia*, *Authore* Felice Contelorio, *utriusque Signaturæ Referendario*, *& Basilicæ Principis Apostolorum Canonico. Opus posthumum.* Interamnæ, *MDLVII* (il faut *MDCLVII*) *in*-4°. Ce n'est qu'un simple *Mémoire* de 83 petites pages, dans lequel l'Auteur se rappelle en peu de mots ce qu'il avoit dit dans un plus grand Ouvrage, qui se trouvoit perdu. Ce *Mémoire* est suivi d'un petit Recueil de *Chartes*, auxquelles l'Auteur renvoie. Elles sont cotées depuis I jusqu'à XLI; & quelques-unes ne sont point ailleurs. Il y a, dans le *Mémoire*, un grand nombre d'inexactitudes, & les *Chartes* n'ont pas été copiées avec assés d'attention. Le tout ne laisse pas d'être utile: mais il le seroit beaucoup plus, si

» & la *XI*e. des *Chartes* qu'il a mises à la suite de cette *Généalogie*, » *BONIFACE* épousa la *Comtesse* *RICHILDE*, *Fille* de GÉSÉBERT, » *Comte du Palais* (12) : Que DONIZON dit : *Le* Marquis, *nomé ci-* » *devant*, épousa *la* Comtesse RICHILDE, *née du Sang du* Prince GISEL- » BERT, *parcequ'elle étoit de Race illustre* (13) ». Il dit ensuite « Que » le *Pigna*, come le *MELLINI* le rapporte (14), fait GISELBERT, » *Vicaire Impérial de Vérone*, & dit RICHILDE enterrée dans cette » Ville (15) ». Il cite après cela ce passage de LIUTPRAND (16). *Il y avoit alors à* Pavie *deux* Juges *très puissans*, *WALPERT & GÉSON*, *duquel le prénom étoit EVERARD. La puissance de WALPERT venoit de ce qu'il avoit fait son* Fils PIERRE, Evêque *du très riche Siége de* Come, *& de ce qu'il avoit doné* sa *Fille* RAZA *pour* Femme *à* GISELBERT, Comte du Palais. Le CONTÉLORI dit là-dessus « Que, la réunion de ce » nom de GISELBERT & du Titre de *Comte du Palais*, a fait penser que » RICHILDE, première Femme de BONIFACE, étoit *Fille* de ce GI- » SELBERT : mais qu'il a peine à le croire, parce que ce GÉSÉBERT ou » GISELBERT vivoit sous le règne d'HUGUE qui, fait *Roi d'Italie*

l'Auteur eût fait imprimer lui-même. Il est à croire que, sous ses ieux, on n'eût pas défiguré tout par une quantité prodigieuse de fautes tipographiques, qui sont très souvent si considérables, qu'il est come impossible que l'on devine de qui le *Contélori* parle, & ce qu'il en veut dire.

(12) La *Charte X* est du 26 de Mai 1017. Le *Marquis Boniface* & *Richilde*, *sa Femme*, vivans tous deux suivant la *Loi des Lombards*, y donent au Monastère de *Nonantola*, s'ils meurent, l'un & l'autre, sans Enfans, ou Petits-enfans, la *Collation*, qu'ils avoient des *Canonicats* du Chapitre de *Saint-Silvestre* de *Nogara*, Terre appartenante à *Richilde*. L'*Acte* est fait à *Révéré*. Dans la Souscription, *Richilde* se qualifie *Comtesse*; & voici les qualités, qu'elle & son mari prènent dans l'*Acte* même: *Nos* Bonifacius Marchio, Filius *quondam* Theudaldi, *itemque* Marchio, Richilda *Conjuge ejus jugalis*, *qui professi sumus* legem *vivere* Longobardorum. *Muratori* nous a parlé plus haut d'une *Charte*, qui pouroit bien être la même que celle-ci.

La *Chartee XI*, faite à *Mantoue*, le 28 d'Avril 1025, est une *Rénonciation* de *Richilde*, pour elle & ses Héritiers, aux droits, qu'elle pouvoit avoir sur deux *Métairies*, donées autrefois à l'Eglise de *Saint-Benoît* de *Gonzaga*. *Richilde* y prend le titre de *Comtesse*; & se dit: *Fille de feu Giselbert*, *Comte du Palais*, & professe de vivre, *par sa Nation*, suivant la *Loi des Lombards*. Son nom est écrit, tantôt *Richelda*, tantôt *Rigelda* dans le corps de l'*Acte*; & *Richelda* dans la Souscription. Elle est autorisée par le *Marquis Boniface* présent. Après la Date, l'*Acte* porte : *Ego quidem in Dei nomine* Richelda Comitissa Filia *quondam* Giselberti Comes Palatii, *quæ professa sum* ex Natione mea legem *vivere* Longobardorum, *consentiente mihi & hic subter confirmante Domno* Bonifacio Marchio *jugale & mundoaldo meo præsentibus*, *dixi*, &c.

(13) L. I, C. 4. Marchio Richildam *prætaxatus* Comitissam,
Qua Giselberti *de Sanguine* Principis *extat*,
Duxit in Uxorem, *fuerat quia dives honore.*

(14) Page 12.

(15) Ici le *Contélori* fait dire au *Mellini* plus qu'il ne dit, au moins dans l'Edition dont je me sers. Voici sur ce que dit le *Pigna*, tout ce que je trouve à la p. 12. *Il* Pigna *volle che* Richilda *fosse* Figliuola *di* Giselberto, Vicario Imperiale di Verona, *senza dirci altrimente chi egli fosse*. Suivant *Sigonius*, *Richilde* étoit *Fille* de *Giselbert*, *Vicaire du Roi*. Le *Bénédictin* D. *Luchino*, dans son *Arbre généalogique de la Comtesse Mathilde*, dit, « Que *Richilde* étoit *Fille* de *Sigibert*, *Prince Alleman*; qu'elle mourut » sans avoir eu d'Enfans; & qu'elle fut » enterrée à *Vérone*.

(16) Liv. III, Chap. 10.

III. *De la* Comtesse *RICHILDE*, *&c.*

» dès 926 (17), ne quitta ce païs que vers 947 (18) : Que si GISELBERT avoit eu RICHILDE du tems d'HUGUE, elle auroit été fort âgée & sans espérance d'avoir des Enfans lorsqu'on l'auroit mariée à BONIFACE; & que, si l'on supputoit les années depuis 947 (19) jusqu'en 1037 (20), que l'on dit l'année de sa mort, on en trouveroit 90, non comté ce qu'elle pouvoit avoir vécu précèdemment, ce qu'on ne peut pas savoir, puisqu'on ignore le tems de sa naissance ».

Il ne résulte aucune difficulté de la supputation du CONTÉLORI, parce qu'il n'est dit nulle part que RICHILDE fût *Fille* de GISELBERT & de RAZA. L'on ne connoît point d'autre *Comte du Palais* de même nom; & l'on a droit de penser que le GISELBERT, dont LIUTPRAND parle, avoit été pourvu de cette Charge étant fort jeune; & qu'il pouvoit n'avoir que 40 ans lorsqu'HUGUE sortit d'*Italie* en 945. Une *seconde*, ou peut-être une *troisième Femme* de GISELBERT put être la *Mère* de RICHILDE, née lorsque son *Père* étoit dans un âge avancé. Supposons-la née sous le règne d'OTTON I vers 970. Alors GISELBERT n'auroit eu qu'environ 65 ans. Rappellons-nous en même tems qu'en 1004 BONIFACE, déja *Marquis*, gouvernoit *Mantoue* au nom de son *Père*, qui l'avoit fait reconnoître successeur de ses Dignités. Cette reconnoissance pouvoit avoir été faite à l'occasion du *Mariage* de BONIFACE avec RICHILDE, Fille de très grande naissance, & très riche. Rien n'empêche donc qu'on ne croie ce *Mariage* fait en 1003, RICHILDE étant alors dans sa 34e année, & dans l'âge d'avoir encore des Enfans. THÉDALD, occupé de l'agrandissement de sa *Maison*, s'embarassa peu sans doute de ce que celle, dont le *Mariage* y contribuoit, étoit plus âgée que son *Fils*. Ces suppositions ont assés de vaisemblance; &, si le CONTÉLORI les avoit faites, il n'auroit pas eu de peine à croire que RICHILDE pouvoit être *Fille* du GISELBERT, *Comte du Palais*, duquel LIUTPRAND a parlé.

Le FIORENTINI *croit*, *je ne sais sur quel fondement*, dit MURATORI (21), *que cette année* (1036) *fut celle de la* Mort *de* RICHILDE, Femme *du* Marquis BONIFACE, *Dame très pieuse & très libérale envers les Pauvres & les Monastères. Le P.* BACCHINI, *dans son* Histoire de Polirone, *rapporte une* Donation *faite à l'Eglise de* Gonzaga *le 28 d'Avril de l'année précèdente* (1035) la confirmant ci-dessous (*y dit* RICHILDE) le Seigneur *Boniface* mon Epoux & mon Garant (22). *Nous apprenons de* DONIZON *que cette pieuse* Princesse *termina ses jours à* Nogara, *Terre du* Véronès, *& qu'elle y fut enterrée.*

Ce que l'on sait de certain de la *Mort* de RICHILDE, c'est qu'elle fut postérieure au 28 d'Avril 1035. Elle dut mourir avant la fin de cette année; & BONIFACE, come on le verra dans l'*Article V*, dut se remarier l'année suivante.

(17) Il faudroit 925.
(18) Il faudroit 945.
(19) 945.
(20) Il faudroit 1035.

(21) *Annales d'Italie*, Tome VI, p. 108.
(22) *Subtus confirmante Domno* Bonifacio *jugale & mundoaldo meo.*

IV. *De l'*Origine *de la* Duchesse BÉATRIX, seconde Femme *du* Duc & Marquis BONIFACE, *&* Mère *de la* Comtesse MATHILDE.

On a débité bien des rêveries sur l'*Origine* de BÉATRIX. Il est à présent indubitable qu'elle étoit *Fille* de FRÉDÉRIC II, *Duc de Mosellane*, ou *de la Haute-Lorraine*, & de MATHILDE, *Fille* d'HERMAN II, *Duc de Souabe*, qui l'avoit eue de GISÈLE, *troisième Sœur* de RODOLFE III, dit LE FAINÉANT, *Roi des Deux-Bourgognes*. Cette MATHILDE étoit la *Sœur aînée* de GISÈLE *de Souabe*, *Femme*, 1°. de BRUNON, *Marquis de Saxe*; 2°. d'ERNEST II, *Duc de Souabe*; 3°. de l'*Empereur* CONRAD I, qu'elle fit *Père* de l'*Empereur* HENRI II. Pour MATHILDE, elle fut mariée, en premières nôces à CONRAD, *Duc de Franconie*, duquel elle eut le *Duc* CONRAD LE JEUNE. Elle fut *Femme*, en secondes nôces, du *Duc* FRÉDÉRIC II; & mit au monde BÉATRIX, dont il s'agit, & SOPHIE, qui fut mariée à LOUIS, par lui-même *Comte de Monçon* & par elle *Comte de Bar*.

La nouvelle *Introduction à l'Histoire de l'Univers* fait BÉATRIX, *Femme* d'un BONIFACE, *Marquis de Montferrat*, qui ne commença d'être connu que vers 1060, lorsqu'elle étoit remariée depuis environ sept ans avec GODEFROI LE BARBU, *Duc de la Basse-Lorraine*.

DONIZON n'a pas tort de la dire *Françoise*, de *Race Roïale*, & *sortie des plus grands Princes du Monde* (1). MATHILDE, sa *Mère*, étoit *Arrière-Petitefille* de *CONRAD LE PACIFIQUE*, & de *MATHILDE*, ou *MAHAULT*, *Fille* de LOUIS D'OUTREMER, *Roi de France*. FRÉDÉRIC II, *Duc de la Haute-Lorraine*, avoit eu pour *Aieul paternel* le *Duc* FRÉDÉRIC I, dont la *Femme* BÉATRIX, *Sœur* de notre *Roi* HUGUE CAPET, étoit *Fille* d'HUGUE LE GRAND, *Duc de France & Comte de Paris*, & d'HEDWIDE, ou HEDWIGE, *Sœur* de l'*Empereur* OTTON I; ensorte que, de toutes parts, BÉATRIX, *Duchesse de Lucque & Marquise de Toscane*, étoit issue de CHARLEMAGNE.

Avant que l'on fût bien éclairci de ce qu'elle étoit, l'opinion la plus accréditée la faisoit *Fille* de l'*Empereur* CONRAD I, & *Sœur* de l'*Empereur* HENRI II. Le MELLINI s'efforce, dans la première Partie de son Ouvrage, d'établir cette opinion. Il y emploie dix grandes pages d'un *in-4°*, dont l'impression en *Italique* est très menue & très serrée. Je le laisserai parler: mais je l'abregerai beaucoup.

Les Historiens *sont très peu d'accord au sujet de* BÉATRIX. PIERO ALIGHIERI, *dans son* Commentaire Latin *sur le* Poème *du DANTE*, *son* Père, *la dit* Françoise; *& la fait décendre de la* Maison Roïale de France (2).

IV. (1) Voïés ci-après *Note* 15.

(2) Le *Mellini* commence sa première Partie par ces paroles. *Dans le* Commentaire, *que le* Jurisconsulte Piero Alighieri *nous a laissé sur le très merveilleux* Poème *de son* Père, *lorsque spécialement il explique & dévelope le XXVIII*e *Chant du* Purgatoire, *où ce* très sublime Poète, *sous l'*Emblême *de la* Vie active, honête & louable, *introduit* Mathilde, *qui le conduit dans le* Paradis terrestre, *& qu'il nome* la pieuse Conductrice de ses pas le long du Fleuve Lethé, *on lit*, « *Qu'un cer-*

IV. *De l'*Origine *de la* Duchesse *BÉATRIX*, *&c.*

BENVENUTO d'Imola (3), *sans parler de la* Famille *de* BÉATRIX, *dit seulement que c'étoit une Dame d'une grande vertu. Ce qui surprend c'est qu'*HERMAN CONTRACT *&* LAMBERT d'Aschaffenbourg, *ses contemporains, ne l'aient pas fait connoître mieux. Le premier dit seulement,* « *Que, lorsqu'elle fut* Veuve *du* Marquis BONIFACE, GODEFROI *la prit* » *pour* Femme; *& qu'elle se remit entre les mains de l'*Empereur *par* » *amour pour son* Mari ». *Le second lui done* deux Maris; *&, sans nomer le* Premier, *appelle le* Deuxième GODEFROI. *Dans un endroit, il dit,* « *Que l'*Empereur HENRI II *fut indisposé contre le* Mari *de* BÉATRIX, » *& contre elle-même: Qu'aiant reconnu l'innocence du* Mari, *qu'on accu-* » *soit d'aspirer au* Roïaume d'Italie, *il le déchargea de l'accusation; &* » *que, retenant auprès de lui* BÉATRIX, *il l'emmena, come prisonière, en* » Allemagne, *parce qu'elle s'étoit remariée, sans sa permission, avec un* » *de ses Ennemis* (4) ». SIGONIUS *ne parle point de la prison de* BÉATRIX. *Si cette* Princesse *étoit* Fille *de l'*Empereur CONRAD I *&* Sœur

» *tain* Marquis Sigefred *de la très noble & très illustre* Maison Malaspina, » *lequel avoit été précédemment* Seigneur » de Luni (*c'est ainsi qu'il y a dans* » *mon Manuscrit*), *vint, après la destruction de cette Ville, dans le* Territoire *de* Reggio de Lombardie: » *Qu'il y devint Seigneur de beaucoup de Châteaux, qu'il acquit, & de Forteresses, qu'il fit bâtir: Qu'il laissa pour héritier de son Etat un* Fils, *qui se* » *nomoit* Atton, *duquel naquit* Thedald, *qui fut* Seigneur de Ferrare, *&* » *qui bâtit* l'ancien Château, *lequel* » *prit le nom de* Thédald, *& le porte* » *encore aujourd'hui: Que le* Fils *de ce* » *dernier fut* Boniface, Mari de Béatrix, *de la* Maison de France, *laquelle* » *eut en dot le* Comté de Mathaldo: » *Que de* Boniface *& de* Béatrix *naquit* » Mathilde, *Dame d'une grande vertu,* » *& de beaucoup d'habileté dans les Affaires & Négociations importantes, &* » *tellement active, qu'elle fit la guerre,* » *pour la défense de l'*Eglise Romaine, » *à l'*Empereur Henri IV (III), *aux* » Barbares, (*aux* Normans), *& les vainquit, subjugua* Godefroi, Duc de Spolète, *reconquit à l'Eglise le* Roïaume de la Pouille, *fit bâtir & dota* » *de son bien beaucoup de Monastères,* » *& laissa l'*Eglise Romaine *héritière de* » *son patrimoine, que tout le monde appelle ordinairement le* Patrimoine de » S. Pierre ». *Il ajoute,* « *Qu'elle vécut, & fleurit, come l'on dit, en* 1100 »; *c'est dire qu'alors sa puissance & sa réputation, étoient au plus haut point.* On [ne] croira pas, sur cet échantillon, que *Dante*, dont les papiers servirent à son *Fils* pour le commenter, se fût bien mis au fait de l'*Histoire d'Italie*.

(3) Il est Auteur d'un autre *Commentaire* sur le *Poëme* du *Dante*.

(4) Voici tout ce que *Lambert* dit à l'année 1055. L'Empereur Henri *célébra les fêtes de Noël à* Goslar. *Il prit, aussitôt après, le chemin d'*Italie, *où l'appelloit une Députation des* Romains, *qui l'avoient averti que le* Duc Godefroi *devenoit trop puissant pour le bien de l'Etat, & que bientôt il ne se feroit pas scrupule d'usurper la Couronne. Mais, à son entrée en* Italie, *il reçut des Députés de* Godefroi, *qui lui dirent,* « *Que ce Duc ne pensoit à rien* » *moins qu'à se révolter; Qu'il étoit* » *bien plustôt prêt à s'exposer aux plus* » *grands dangers pour l'intérêt de l'Etat, & pour la conservation de l'Em-* » pereur: *Que, chassé de sa patrie &* » *dépouillé des possessions de ses Pères,* » *il s'en consoloit en ce qu'au moins il* » *subsistoit, dans son exil, au moïen* » *des richesses de sa* Femme, *à laquelle* » *il s'étoit uni, non par fraude & par* » *rapt: mais du consentement d'elle-même & par un* Mariage *solemnel* ». Béatrix, *affectant de ne rien craindre, alla de même à la rencontre de l'*Empereur; *& n'étant parvenue qu'avec peine à lui parler, elle lui dit,* « *Qu'elle n'avoit* » *rien fait, qui ne lui fût permis par le* » *Droit des Gens* (le Droit naturel): » *Qu'aiant perdu son* premier Epoux, » *elle avoit pourvu sa Maison d'un Chef;* » *& que,* Libre *&* Noble, *elle s'étoit* » *remariée avec un* Home libre *& noble, sans le secours d'aucune manœuvre frauduleuse & criminelle: Que l'Em-*

*de l'*Empereur HENRI II, *come beaucoup d'Auteurs le veulent*, *& come je le crois*; *il est étonant que* LAMBERT *ne l'ait pas dit* (5).

Mais les Historiens *d'alors*, *presque tous* Religieux *& d'au delà des Monts* (6), *écrivoient suivant la grossièreté du goût de leur siècle* (7). *Renfermés dans les Monastères, ils ne pouvoient pas aller recueillir de différens côtés des instructions certaines*, *principalement à l'égard de ce qui se passoit en* Italie. *Ils se contentoient d'indiquer seulement*, *avec une obscure brièveté*, *beaucoup de choses concernant ce païs*, *lesquelles*, *pour leur importance*, *auroient mérité d'être racontées en détail. D'ailleurs*, *ils n'anonçoient le plus souvent les Persones que par leur nom seul*; *& n'ajoutoient*, *ni surnom*, *ni quoi que ce fût*, *qui les distinguât de celles qui s'appelloient de même. Enfin*, *ils parloient peu des* Italiens, *& des choses arrivées en deça des Monts*, *parce qu'ils étoient sur tout occupés de leurs* Empereurs Allemans, *& des Affaires de leurs* Evêques *& de leurs* Monastères.

Ainsi LAMBERT, *écrivant de cette manière*, *a cru que l'on savoit assés coment* HENRI II *&* BÉATRIX *étoient unis par le sang. Mais que penser de* CONRAD, Abbé d'Ursperg, *qui dit*, *& peut-être malignement*, « *Que* » *l'*Empereur HENRI II *vint en* Italie; *& qu'y aiant rétabli le calme & la* » *paix*, *il emmena* BÉATRIX *sa* Nièce, *&* MATHILDE, Mère *de* BÉA- » TRIX, *à cause de quelques désordres*, *auxquels celle-ci s'étoit livrée* » *depuis la mort de son* Mari BONIFACE »? *Il pèche à plus d'un égard. S'il veut parler de notre* Comtesse MATHILDE, *il confond les Noms*, *en donant celui de la* Mère *à la* Fille, *& celui de la* Fille *à la* Mère. *Puis*,

» pereur *pécheroit contre la Justice & l'E-* » *quité*, *s'il s'offensoit qu'elle usât d'un* » *Droit*, *que les* Femmes nobles *avoient* » *toujours eu dans l'*Empire Romain ». L'Empereur, *aiant pris conseil des Grands*, *déchargea* Godefroi *du crime*, *dont on l'accusoit*; *ce qu'il fit*, *non pas tant parcequ'il étoit satisfait de ses excuses*, *que parcequ'il craignoit*, *qu'aigri par de nouvelles disgraces*, *il n'allât s'offrir pour Général aux* Normans, *qui ravageoient l'Italie*, *& que ses dernières actions ne fussent pires que les premières. Il emmena cependant avec lui* Béatrix, *la regardant come un ôtage*; *& lui faisant un crime d'avoir*, *par un* Mariage *fait sans l'avoir consulté*, *livré l'*Italie *à la merci d'un Ennemi public. Durant un an de séjour en ce païs*, *il rétablit très bien en tout*, *suivant ce que le tems & les lieux exigeoient*, *l'ordre le plus convenable à l'utilité publique.*

(5) Le *Mellini* nome ici *Platina*, le *Panvini*, *De Principibus*; le *Pigna*; *Nauclerus*, *Chronograph.* T. II, *Generat.* 36; *Sabellicus*; *Rosières*, *Stemmata Lotharing.*; Le P. *Jaq. Philip. de Bergame*, *Supplement. Chronicor.* Il ajoute *& plusieurs autres.* Tels sont *Gasparo Sardi*, *Hist. de Ferrare*, Liv. II; *Ippolito Donismondi*, *Hist. de Mantoue*; *Flavio Biondo*, *Decade III*, Livre III; *Benedetto Luchino*, *Chronique de Mathilde.* Des Ecrivains postérieurs au *Mellini*, come *Baronius*, *Alessandro Canobio*, *Genealog.* de la *Maison Canossa*, &c. sont du même avis.

Le *Panvini*, dans l'Ouvrage cité ci-dessus, fait la *Généalogie paternelle* de *Béatrix.* Il y nome *Ghisala* la *Femme* de l'*Empereur Conrad I*, & la dit *Sœur* de *Lothaire*, *Roi de France. Gisèle de Souabe*, par sa *Mère*, étoit *Nièce* de notre *Roi Lothaire.* D. *Luchino* dit, mais sans en doner de preuves, que le *Mariage* de *Boniface* & de *Béatrix* est de 1038.

(6) Le *Mellini* écrivoit à *Florence.*

(7) Ce reproche ne peut pas s'adresser à *Lambert*, qui savoit écrire, dont le stile est ingénieux & poli, qui montre même quelquefois du goût, à qui l'on n'a, come Ecrivain, à souhaiter qu'une Latinité plus constamment pure. Mais ce que je dis à son avantage, ne le sauve pas des autres reproches que le *Mellini* va faire aux *Historiens* de ces tems-là.

IV. De l'*Origine* de la *Duchesse* BÉATRIX, &c.

en ne lit nulle part que la Mère *de* BÉATRIX *s'appellât* MATHILDE, *ni qu'elle fût avec sa* Fille, *ni même qu'elle vécût encore. Enfin, il ternit la réputation de* BÉATRIX, *lorsqu'il fait entendre, si c'est pourtant sa pensée, qu'après la mort de* BONIFACE *la conduite de cette* Princesse *ne fut pas chaste.*

Examinons le *Texte* même de l'*Abbé d'Ursperg* (8). HENRICUS, Imperator, Italiam *petens, omnia in pace dispósuit, revertensque* Neptem BEATRICEM & Matrem *ejus* MATHILDAM *secum duxit, indigne eam tractans propter quasdam* INSOLENTIAS, *in quibus vivere consueverat, mortuo* Viro *ejus* BONIFACIO Duci.

De la manière que la fin de ce *Texte* est entendue par le MELLINI, qui doute cependant que c'en soit le sens, la réputation de BÉATRIX est entamée. Ce qu'on peut dire là-dessus, c'est que l'*Historien*, né près d'un siècle après la mort de BÉATRIX, étoit mal informé. Pour ce qui précède son tems, il a, come beaucoup d'autres *Chronographes*, exactement copié diverses *Chroniques*, & des *Mémoires* trouvés dans différens Monastères; & n'a point averti qu'il ne faisoit que copier. Du *Texte*, que je viens de rapporter, de qui qu'il puisse être, on peut conclure, en l'entendant come le MELLINI l'entend, que, lorsque BÉATRIX fut emmenée par HENRI II en *Allemagne*, le bruit courut que l'*Empereur* l'avoit retenue prisonière à cause qu'elle scandalisoit l'*Italie* par un Concubinage public. Ce qui devoit servir de fondement à ce bruit, c'est apparemment qu'HENRI II disoit hautement que le *Mariage* de BÉATRIX & de GODEFROI, fait sans le consentement de leur Souverain, étoit nul. Mais ce qui cause ici de l'embaras, & sans doute la méprise du MELLINI, ce sont ces termes, *propter* quasdam INSOLENTIAS, *in quibus vivere consueverat mortuo* Viro *ejus* BONIFACIO. Pour être certain que l'Auteur, copié par l'*Abbé d'Ursperg*, a voulu parler d'un commerce de galanterie, il faudroit avoir son Ouvrage entier, & faire une étude réfléchie de son stile. On ne pouroit que par là s'assurer du sens, dans lequel il emploie le mot INSOLENTIAS. Au défaut de cette étude, que l'on ne peut pas faire, on peut conjecturer que l'Auteur se sert d'INSOLENTIAS dans son sens primitif, pour signifier des *choses non accoutumées*. En ce cas, il a voulu dire « Qu'HENRI » traita mal BÉATRIX, parceque, n'aiant plus son *Mari* BONIFACE, » *elle vivoit tout autrement qu'elle n'avoit coûtume de vivre*, c'est à dire » dans des liaisons contraires à ses devoirs de *Vassale* & de *Sujète*, » qu'elle avoit toujours remplis tant que BONIFACE avoit vécu ». Dans la vérité, le *Mariage* de BÉATRIX avec le *Duc* GODEFROI, de tout tems ennemi de son Souverain contre lequel il s'étoit révolté plusieurs fois, la mètoit nécessairement en liaison avec les Ennemis de l'*Empereur*. Au reste, ce n'est-là, come je l'ai dit, qu'une conjecture; & je la done pour ce qu'elle peut valoir.

Les reproches, que le MELLINI fait à l'*Abbé d'Ursperg*, vont achever d'être réfutés par le CONTE' LORI, qui dit (9): *La* Femme *de* FRÉDÉRIC II, Duc de Lorraine, *laquelle fut* Mère *de* BÉATRIX, *s'appelloit*

(8) Année 1055. | (9) Chap. III.

MATHILDE, *come on l'apprend de* DONIZON..... *C'est ce que* l'Abbé d'Ursperg *assûre aussi*.... (10). WIPPON, *dans la* VIE de CONRAD LE SALIQUE, *au Chap.* De la Conjuration des Allemans, *dit*: CONRAD, *Duc de Worms* (11), *Cousin-germain* de l'*Empereur*, sans être trop fidèle, ni trop nuisible à ce *Prince*, restoit cependant en repos. FRÉDÉRIC, *Duc de Lorraine*, *Beaupère* de CONRAD, se portant pour Ennemi de l'*Empereur*, fut prévenu par sa propre mort, *laquelle arriva*, *selon* SIGEBERT de Gemblours, *en* 1034. CONRAD LE JEUNE, Duc de Worms, *étoit* Fils *de* CONRAD L'ANCIEN *& de sa* Femme MATHILDE, *qui*, *lorsque* CONRAD *fut mort*, *épousa* FRÉDÉRIC, Duc de Lorraine, ... *lequel*, *pour cette raison*, *est dit* Beaupère *de* CONRAD le JEUNE, *c'est à dire le* Mari *de la* Mère *de ce* CONRAD. *Je ne vois pas ce que l'on peut opposer à ces Auteurs contemporains de* BÉATRIX, *de* FRÉDÉRIC *& de* MATHILDE, Femme *de ce dernier*. *Je sais que le* MELLINI (12) *censure l'*Abbé d'Ursperg *pour avoir dit que* MATHILDE *étoit la* Mère *de* BÉATRIX, *parceque*, *selon lui*, MATHILDE *étoit la* Fille, *& non la* Mère : *mais il n'apporte aucune raison pour réfuter l'*Abbé d'Ursperg. *En effet*, MATHILDE L'ANCIÈNE *est la* Mère *de* BÉATRIX, *& la* Comtesse MATHILDE LA JEUNE *est la* Fille *de* BÉATRIX. *Le* MELLINI *dit donc avec raison que la* Comtesse MATHILDE *étoit la* Fille *de* BÉATRIX : *mais il a tort de nier que* BÉATRIX *fût la* Fille *d'une autre* MATHILDE.

Le CONTÉLORI pouvoit ajouter que, pour qu'on pût, avec une apparence de raison, accuser l'*Abbé d'Ursperg* d'avoir appellé la *Fille* du nom de la *Mère*, & la *Mère* du nom de la *Fille*, il faudroit être certain qu'HENRI II emmena la *Comtesse* MATHILDE avec sa *Mère* BÉATRIX: mais cela n'est dit nulle part.

Le *Poème* de DONIZON n'avoit pas vu le jour, lorsque le MELLINI composa son Ouvrage : mais il en avoit une *Copie*, d'après le *Mst.* du *Vatican*, qu'il avoit tort de croire l'*Original*. Continuons de le faire parler.

Je viens à ce que DONIZON *dit de* BÉATRIX. *Il semble qu'il faudroit*, *sur ce point*, *come sur d'autres*, *s'en rapporter à lui* : *mais il parle de cette* Princesse *d'une manière si différente du plus grand nombre des Ecrivains*, *que je ne puis me résoudre à prendre*, *ni pour vrai*, *ni pour être de lui ce que ses méchans Vers disent à ce sujet*. *Il y en a dans l'endroit de retouchés en entier*, *& d'autres dans quelques mots*. *Les corrections*, *écrites entre les lignes*, *sont d'une autre main que le corps du* Manuscrit (13). *Au reste*, *dans l'état où le* Texte *se trouve*, *on ne sauroit nier*, *qu'il ne fasse* BÉATRIX *de* Race Roïale. DONIZON *dit*, *en apostrophant le* Marquis BONIFACE : Dieu vous accorde un *Mariage* illustre & digne de vous. La *grande* BÉATRIX est un *Mariage* illustre. La *belle* BÉATRIX est née de *Race Roïale*. C'est du *Sang des plus grands du Monde* qu'elle est sor-

(10) Il rapporte là quelque chose du passage ci-dessus.

(11) C'est à dire *Duc de Franconie*. La Ville de Worms étoit la Capitale de ce *Duché*.

(12) Page 17.

(13) Ces corrections, faites après coup par une autre main, prouvent que le *Mst.* n'est pas l'*Original* : mais une *Copie*, confrontée, soit avec l'*Original*, soit avec une autre *Copie* reconnue pour plus exacte.

IV. De l'*Origine* de la *Duchesse* BÉATRIX, &c.

tie (14). *Il l'annonce pour* Françoise, *en disant :* L'ITALIE dona le noble BONIFACE à la FRANCE ; & la FRANCE dona BÉATRIX à l'ITALIE (15). *Ces dernières paroles sont écrites sur une ligne gratée. Dans le Chapitre suivant, il fait encore* BÉATRIX Françoise *dans quatre Vers, dont on a rajusté le dernier.* La *France* savoit déja combien BONIFACE avoit de courage, lorsqu'il alla demander la *Fille* de l'illustre *Duc* FRÉDÉRIC, & de sa propre *Femme* appellée MATHILDE. FRÉDÉRIC dona BÉATRIX pour *Femme* à BONIFACE (16). DONIZON *veut donc que la* Femme *de* FRÉDÉRIC, *la* Mère *de* BÉATRIX, *s'appellât* MATHILDE. *On peut dire, en faveur de l'*Abbé d'Ursperg, *que cette* MATHILDE *est celle qu'il dit la* Mère de BÉATRIX, *& qu'il fait emmener en* Allemagne *par l'*Empereur HENRI II. *Mais c'est ce qui ne paroît pas pouvoir être vrai; puisque l'*Abbé d'Ursperg *&* DONIZON, *si ce dernier a véritablement dit lui-même ce que je viens de rapporter, sont les seuls Ecrivains, par qui la* Mère de BÉATRIX *est nomée* MATHILDE. *Il suit des paroles de* DONIZON, *que* BÉATRIX *n'étoit pas* Fille de *l'*Empereur CONRAD I : *mais ces paroles n'apprènent pas précisément ce qu'elle étoit. Coment justifier qu'*elle étoit sortie du Sang des plus grands du Monde, *si son* Père *étoit un* Duc, *que je n'ai pu trouver, ni dans les* Généalogies *des* Princes du Roïau-

(14) *Nobile* conjugium *tribuit Deus, & tibi dignum.*
Magna Beatrix *est nobile conjugium.*
Stirpe *fuit genita* regali *pulchra* Beatrix.
Majorum Mundi stirpe *fuit genita.*

(15) *Præbuit* Italia Bonifacium *generosum,*
Atque Beatricem Gallia *fert* Italis.

(16) *Primitus hunc noscit quantum sit* Gallia *fortis,*
Cum Natam *rutili* Ducis *expetiit* Frederici,
Conjuge *cum propria* Matildis *nomine dicta*
Ipse Beatricem Fredericus *donat habere*
Huic Bonifacio.

Un Auteur très singulier, que j'aurai soin dans l'instant de faire connoître, dit : *Je suis très étoné, que* (François de) Rosières, *qui s'est chargé de mètre en ordre les* Généalogies *des* Ducs de Lorraine, *aiant remarqué, dans les Vers ci-dessus, que* Donizon *done à* Frédéric, Père *de* Béatrix, *le titre de* rutili Ducis, *ait eu la simplicité de croire que les* Ducs de Lorraine *étoient* Duces Rutilorum, *mot que le* Poëte *emploie souvent dans la signification* d'éclatant. *En effet,* Donizon, *ainsi que le* Mellini *l'observe, p. 19, veut dire, que ce* Duc *étoit* noble, célèbre, illustre, éclatant de gloire. *Ce qui prouve que c'est la vérité, c'est qu'il se sert plusieurs fois de ce mot dans ce sens ; come*

Gesta *Bonifacii* Populus precor audiat omnis,
Clara fuisse sciet gesta *Bonifacii.*
Quisquis amat *rutilos* retinere decenter *honores,*
Actus ejus amet, noscet eos *rutilos.*

Là, par honores *&* actus rutilos, *il entend* des honeurs, *& des* faits célèbres, illustres, éclatans, fameux.

Ce que je viens de traduire se lit à la p. 395, d'un Livre, dont le Titre est, *Maraviglie Heroiche del Sesso Donnesco memorabili nella* Duchessa Matilda, Marchesa Malaspina, Contessa di Canossa, *&c. detta la* gran Contessa d'Italia ; *con* Allegationi Historiche *circa la vera essenza del suo sangue, e* Narrationi, *del* Marchese Giulio dal Pozzo, &c. *Dedicato all'Altezza Serenissima del Signor* Duca di Massa, Alberico Cybo Malaspina, Principe di Carrara *e* del Sacro Romano Imperio, Duca di Fiorentino, *e* d'Aiello, Signor di Padula, *&c. In* Verona, per Gio. Batista Merlo, 1678, petit *in-folio* d'un très gros caractère. L'usage, que je compte faire ici de ce Livre, en fera connoître suffisamment l'espèce de mérite.

me de France, *ni parmi les* Grands Seigneurs *de ce tems-là* (17). *Je ne vois pas coment l'*Empereur HENRI II, *dit par* DONIZON Herus & Propinquus MATHILDIS & BEATRICIS, *pouvoit être leur* Maître *& leur* Parent; *& je ne vois pas non plus qu'*HENRI III, *son* Fils, *écrivant à* GREGOIRE VII, *ait pu nomer la* Comtesse MATHILDE, *sa* Cousine, *si* BÉATRIX, Mère *de* MATHILDE, *n'étoit pas la* Tante d'HENRI III, *la* Sœur d'HENRI II, *& la* Fille *de* CONRAD I, *come je l'ai dit, & come je crois que c'est la vérité. Tant d'*Ecrivains célèbres *l'ont dit, que leur autorité suffit pour réfuter* DONIZON (18).

D'ailleurs, il se peut que, par le nom de France (Gallia), *ce dernier, come ont fait beaucoup d'autres Ecrivains, ait voulu signifier un païs différent de ce qu'on appelle aujourd'hui le* Roïaume de France, *ou qu'il ait confondu la* France *avec la* Franconie, *qui faisoit partie de ce qu'on appelloit la* France Orientale. *Il done donc* BÉATRIX, *non pour* Françoise *proprement dite; mais pour* Allemande, *come née, non pas en* France, *mais en* Franconie, *Province* d'Allemagne, *de laquelle* CONRAD étoit Duc. *Ainsi, du côté de son* Père, BÉATRIX *venoit des* Ducs de Franconie; *&, du côté de sa* Mère, *elle étoit d'*Origine Françoise, *& decendoit de* CHARLEMAGNE; *bien qu'*ENEA SILVIO PICOLOMINI, *qui fut le* Pape PIE II, *parlant en peu de mots de* MATHILDE, *dans son* Histoire de Bohème, *la dise* Vierge, fille *de* BONIFACE, *& née du* Sang de Bohème *par sa* Mère (19). *C'est de la même manière que j'entens le nom de* France *dans* DONIZON, *que l'on peut l'entendre dans ces paroles de* PIERO ALIGHIERI. BONIFACE prit pour *Femme*, dans la *Maison Roïale de France*, une certaine BÉATRIX. (20).

Mais que toutes les conjectures cèdent à l'autorité de GREGOIRE VII. *Ce* Pape, *dans la* 5e. Lètre *du* IIIe. *Livre, adressée à* BÉATRIX *& à* MATHILDE, *sa* Fille, *rapporte quelques mots d'une* Lètre, *qu'il avoit reçue d'*HENRI III, *dans lesquels ce* Prince *lui dit:* Je veux que ce que je vous mande ne soit su que de Vous, de ma *Dame* & *Mère*, de ma *Tante* BÉATRIX, & de sa *Fille* MATHILDE (21).

Les *Lètres* de GREGOIRE VII n'avoient pas été donées au Public du tems du MELLINI: mais, avant de citer celle dont il vient de parler, il nous apprend qu'il étoit sur le point de faire imprimer son Ouvrage, lorsque, par le moïen de quelques Amis, il avoit eu des Copies de cette *Lètre* & de quelques autres de ce *Pape*, faites sur son *Registre* conservé dans la *Bibliothèque du Vatican*. Il regarde celle dont il s'agit, come une grace émanée du Père des lumières, dont il lui rend (22) de très dévotes actions de graces. Mais toute sa dévotion ne fera pas que cette

(17) Cela sera réfuté plus bas par le *Fiorentini*.

(18) C'est tout le contraire. Lorsque *Donizon*, contemporain de *Béatrix*, écrivoit, il vivoit depuis 25 ans à Canossa. Son autorité suffit donc seule pour réfuter ces Ecrivains célèbres, dont les plus anciens sont très modernes à son égard.

(19) Ce n'est pas la seule fausseté débitée par cet Ecrivain, come *Æneas Silvius*, & come *Pie II*.

(20) Bonifacius *qui quamdam* Beatricem *de* Domo Regali Franciæ Uxorem *duxit*.

(21) On trouvera le *Texte* dans la *Note* 27.

(22) Page 22.

IV. *De l'*Origine *de la* Ducheſſe *BÉATRIX*, *&c.*

Lètre puiſſe prouver que BÉATRIX ètoit *Fille* de l'*Empereur* CONRAD I, *Sœur* d'HENRI II, & *Tante* d'HENRI III. C'eſt ce que le FIORENTINI va ſuffiſamment montrer : mais je le traduirai très librement, & je le rendrai bien plus concis qu'il n'a coutume de l'être.

Il eſt d'autant plus à propos, dit-il (23), *d'examiner les difficultés, qui ſe préſentent, ſur les* Ancêtres *de la* Ducheſſe BÉATRIX, *que* BARONIUS *n'a pas jugé qu'elles fuſſent indignes d'avoir place dans les* Annales de l'Egliſe Univerſelle (24). *Juſqu'à préſent, on n'a pas décidé de quels* Princes *cette* Princeſſe *ètoit iſſue.* JEAN VILLANI *la dit* Fille *d'un* Empereur Grec (25) ; *ce que le* LANDINO *répète dans ſon* Commentaire *ſur le* DANTE : *mais cette opinion ſans fondement eſt batue en ruine par tous les autres Ecrivains. Le* Fragment *d'une* Lètre *d'*HENRI III, *inſéré dans une* Lètre *de* GREGOIRE VII, *& rapporté d'abord par le* MELLINI (26), *puis par* BARONIUS, *aiant fait croire* BÉATRIX fille *de l'*Empereur CONRAD I, *&* Sœur *d'*HENRI II, *a fait rejèter le témoignage de* DONIZON. *Dans ce* Fragment HENRI III, *done le nom de* Tante *à* BÉATRIX (27). *A s'en tenir au ſens propre du mot* Amita, BÉATRIX *ètoit* Fille *de l'*Empereur CONRAD I. *Mais cette opinion ne peut pas s'établir contre le témoignage de* DONIZON, *qui, vivant dans le tems, écrivit la* VIE *de Mathilde, pour l'offrir à cette* Princeſſe *même, & que ſon ſujet obligeoit d'en bien ſavoir au moins les choſes les plus connues. Quoique* BARONIUS, *à l'exemple du* MELLINI, *l'ait taxé d'erreur, je n'ai pu, n'aiant même encore à cet égard rien de certain, croire qu'il s'ètoit trompé, lorſqu'il avoit dit* BÉATRIX, Fille *de* FRÉDÉRIC, *très noble* Duc *en* France.

Le MELLINI *prétend prouver par deux moïens l'erreur de* DONIZON. *L'un eſt que lui-même n'a point trouvé de* Duc FRÉDÉRIC *dans les* Généalogies *des* Princes de France, *ni parmi les* Grands Seigneurs *de ce tems-là. L'autre eſt la* Parenté *de* BÉATRIX *avec* HENRI III, *qui la nomoit ſa* Tante. *Le premier moïen ne ſert qu'à convaincre le* MELLINI *de peu d'attention & de peu de lecture.* SIGEBERT, *qu'il connoiſſoit, le réfutera plus bas. Le ſecond moïen, tiré de ce que* DONIZON *appelle* MATHILDE, Couſine d'HENRI III, *ne conſiſte qu'à prendre le mot* Conſobrina *dans ſa ſignification propre de* Couſine du côté de la Mère : *mais ce ſens n'eſt ici fondé que ſur ce que* BÉATRIX *eſt dite* Amita (Tante paternelle) d'HENRI III. *Peut-être un Copiſte a-t-il écrit, dans le Vers de* DONIZON, Amitam, *par une légère altération d'*Amicam (Amie). *Souvent les* Empereurs, *dans leurs* Lètres, *donoient à des* Princes inférieurs *le titre d'*Amis ; *&* DONIZON *fait foi que, dans ce ſiècle-là, le mot* Amica *ſignifioit* Princeſſe. *C'eſt ainſi qu'il qualifie* HILDEGARDE, Femme d'ALBERT-AZZON, Biſaieul *de* MATHILDE. Le nom, *dit-il*, de cette *Amie* fut HILDEGARDE (28).

(23) Liv. III, p. 61-70.

(24) Tome XI.

(25) *Chronique*, Livre IV, Chapitre 10.

(26) Page 22.

(27) Voici le *Texte* de ce Fragment que le *Mellini* cite plus haut. *Hoc autem quod mando, neminem ſcire volo, præter vos*, Dominam Matrem*que meam, atque* Amitam Beatricem, *& ejus* Filiam Mathildam.

(28) Je traduis-là le Vers, que le *Fiorentini* cite, dans le ſens qu'il lui done. C'eſt le ſecond des ſuivans.

Conjugis Attonis *non ſiat oblivio nobis.*

Commençons par nous assurer de la naissance de BÉATRIX. *Les* Archives *de l'*Evêché de Lucque *m'offrent en original trois* Actes *concernant l'achat d'un tiers du Château de* Porcari. *L'un, du 14 de Juin* 1044, *Indiction XV, commence de cette manière.* A vous, *Comtesse* BÉATRIX, *Femme* du *Marquis* BONIFACE, au nom de Dieu, je DONUCIO, &c. (29). *Voila là la même* BÉATRIX, Femme *de* BONIFACE, *qui revendit le même Bien par un* Acte *du 31 de Mai* 1055, *Indict. VIII, dans lequel,* « *déclarant qu'elle vit & qu'elle contracte suivant la* Loi Salique, *elle se* » *dit* FILLE de FRÉDÉRIC, de bone mémoire, qui fut DUC & vécut semblablement suivant la LOI SALIQUE (30) ». *Ces paroles, favorables à* DONIZON, *nous assurent que* BÉATRIX *étoit* Françoise de naissance, *& que le* Duc FRÉDÉRIC, *son Père, étoit* François d'Origine. *La* Généalogie de S. ARNOUL, Evêque de Mets, *faite par un Auteur qui vivoit en* 1106, *met l'autorité de* DONIZON *hors de toute atteinte* (31). *On y voit que* BÉATRIX *étoit* Fille *du* Duc FRÉDÉRIC, *& que ses* Ancêtres *tenoient par le Sang* aux plus grands du Monde. *Cet* Arbre *unit la* Ligne *d'*HUGUE CAPET *à celle de* CHARLEMAGNE; *& montre que d'*HEDWIGE, Sœur *de l'*Empereur OTTON I, *naquirent le même* Roi HUGUE, *&* BÉATRIX; *que de celle-ci,* Femme *du* Duc FRÉDÉRIC L'ANCIEN, *naquit* THÉODORIC, *ou* THIERRI, Père *d'un* autre FRÉDÉRIC, *dont les* Filles *furent* BÉATRIX *&* SOPHIE, *desquelles la première, mariée au* Duc BONIFACE, *fut* Mère *de la* Comtesse MATHILDE. *Ainsi,* BÉATRIX *se trouve* issue des plus Grands du Monde, *des* CARLOWINGIENS, *des* CAPETS *&*

Ildegarda *quidem fuit hujus nomen* Amicæ.
Docta Gubernatrix, prudens, proba Consiliatrix,
Ad meliora Virum *suadebat sæpius ipsum.*

C'est à dire, *N'oublions pas la* Femme *d'*Atton. Hildegarde *fut le nom de l'*Amie *de ce* Prince. *Savante Gouvernante, Conseillère prudente & pleine de probité, très souvent elle persuadoit le mieux à son* Mari *lui-même.* Il paroît que le dessein de *Donizon* est de faire entendre qu'*Albert-Azzon, Seigneur de Canossa,* n'avoit point de *meilleure Amie* que sa *Femme*, dont il suivoit souvent les conseils. Quoi qu'en dise le *Fiorentini*, je pense que *Donizon* emploie *Amica* dans son sens propre; & je le pense d'autant plus volontiers que *Leibnitz* & *Muratori*, qui, l'un & l'autre, ont fait des *Notes* sur son *Poëme*, n'avertissent point qu'*Amica* puisse être pris ici dans une signification étrangère. La conjecture du *Fiorentini*, qu'ils connoissoient très bien, leur a sans doute paru trop frivole pour mériter quelque attention.

(29) *Anno ab Incarnatione Domini Nostri* Jesu Christi *millesimo quadragesimo quarto, die quarta decima intrante mensis Junii, Indictione decima quinta. Tibi* Beatrice Comitissa, Conjux Bonifacii Marchionis, *ego quidem in Dei nomine* Donucius, &c.

(30) *In nomine Domini Nostri* Jesu Christi *Dei æterni. Anno ab Incarnatione ejus millesimo quinquagesimo quinto, pridie Kalendas Junii, Indictione octava. Constat me* Beatrice Lege *vivente* Saliga, Filia *bona memoria* Frederici *qui fuit* Dux, *qui similiter fuit* Lege *vita* Saligæ, *qua secundùm* Legem *meam* Saligam, *&c.*

(31) La *Généalogie de S. Arnoul* n'est aujourd'hui parmi nous que d'une médiocre autorité, parceque l'Auteur, voulant faire décendre *Hugue Capet* de la première Race de nos Rois, a débité bien des fables. Il n'en suit pas que cette *Généalogie* ne mérite aucune créance depuis *Hugue Capet*. L'Auteur, sur les tems voisins du sien, ne pouvoit pas en imposer, surtout en parlant de Familles qui subsistoient encore. Il est donc ici d'une autorité suffisante; & le *Fiorentini* va reprocher avec raison à *Baronius* de n'en avoir pas emploïé le témoignage, lorsqu'il le faloit.

IV. *De l'*Origine *de la* Duchesse *BÉATRIX*, *&c.*

des OTTONS. *Coment* BARONIUS, *qui se sert de la* Généalogie de S. ARNOUL *pour prouver la Noblesse d'*HUGUE CAPET (32), *ne l'emploie-t-il pas à justifier* DONIZON (33)? *Le* MELLINI *d'ailleurs pouvoit aisément trouver ce qu'étoit* FRÉDÉRIC, Aieul maternel *de la* Comtesse MATHILDE. La Chronique *de* FRODOARD *fait mention plusieurs fois d'un* Duc *de ce nom*, Frère d'ADALBÉRON, Evêque de Mets. *Elle dit*, « *Que ce* » Duc *eut pour* Femme, *une* Sœur d'HUGUE, Duc, *puis* Roi de France; » *& qu'aiant d'abord été* Comte, *il fut ensuite* Duc de Lorraine, *lorsque* » BRUNON, Archevêque de Cologne & Frère *de l'*Empereur OTTON I, » *se le fut substitué dans ce* Duché ». *Ce* FRÉDÉRIC, Bisaieul *de notre* BÉATRIX, *est le premier nomé dans la* Généalogie de S. ARNOUL; *& c'est inconte∫tablement pour lui qu'est l'*Epithaphe, *qu'on lit dans les* Lètres *de* GERBERT, *qui fut le* Pape SILVESTRE II. *Cette* Epitaphe *parle aussi de sa* Femme BÉATRIX L'ANCIÈNE, *& de la Noblesse de cette* BÉATRIX (34). BERTRADE, *dans la* Vie de Ste ADÉLAÏDE *que* SURIUS *a fait imprimer* (35), *dit*, « *Que ce* FRÉDÉRIC *fut d'un Sang très noble*, & » Frère, *non seulement* d'ADALBÉRON, *mais encore de l'illustre* Duc » HENRI ». SIGEBERT, *d'accord en tout avec la* Généalogie de S. ARNOUL, *dit*, *à l'année* 945, « Que l'Empereur OTTON, *lorsqu'il subjugua la* Lorraine, *n'éprouva de résistance, que de la part d'*ADALBÉRON, » Evêque de Mets, & Frère *du* Duc FRÉDÉRIC (36) ». *A l'année* 984, *après avoir rapporté la mort de l'*Evêque ADALBÉRON, *& parlé de son successeur* THÉODORIC, *ou* THIERRI, Cousin *de l'*Empereur, *il ajoute*, *à l'occasion de la mort de ce même* THIERRI, « *Que l'*Evêché de Mets *fut* » *rempli par le noble & savant* ADALBÉRON II, Fils *du* Duc FRÉDÉRIC (37) ». *Il dit*, *sous l'année* 1009, « *Que l'*Empereur HENRI I » *assiégea* Mets, *parceque son* Beaufrère THÉODORIC, *s'étant revolté* » *contre lui*, *s'étoit emparé de l'*Evêché *de cette Ville*: Que THÉODORIC, » Duc de Lorraine, *après la mort de son* Frère ADALBÉRON II, *avoit* » *fait élire* Evêque de Mets *son* Fils, *encore enfant*, *& qu'il avoit chargé* » *de l'*Administration *de l'*Evêché *ce* THÉODORIC, *qui chassa l'Enfant*, » *usurpa le Siége*, *& fit prisonier de guerre le* Duc THÉODORIC *lui-* » *même*: *Enfin que*, *la Ville aiant été presque ruinée par le siége*, *la* » *paix se fit* (38) ». *Le* Duc THÉODORIC *étoit donc* Fils *du* Duc FRÉ-

(32) Tome X.

(33) Tome XI.

(34) Le *Fiorentini* se trompe. Il n'est pas dit un mot de *Béatrix* dans cette *Epitaphe*, qui se trouve dans les *Lètres de Gerbert*, Edit. de *Paris* 1611, *in*-4°. p. 35, avec ce Titre, *Epitaphium Ducis* Frederici.

Francorum *placito nomen tulit hic* Friderici:
Quem proavi sudere Duces *de* Sanguine Regum.
Officio, *meritisque parem sopor ultimus hausit*,
Mercurii *quum celsa domus tibi* Phœbe *pateret.*

(35) T. I, Edit. de *Cologne* 1576, au 5 de Février. Il est parlé dans cette *Vie des Frères & Sœurs* de cette Sainte *Adélaïde*, Religieuse à *Cologne*. Une de ses *Sœurs* fut *Ermentrude*, de laquelle il est dit: *Avia fuit* Henrici *clarissimi* Ducis, & Adelberonis, Metensis Episcopi, Friderici Ducis, Fratrum*que ejus imprimis illustrium hujus temporis virorum.*

(36) Otto Imperator Lotharingiam *sibi subjugavit resistente sibi solo* Adalberone, Metensium Episcopo, Fratre Ducis Frederici.

(37) Episcopatum Metensem *suscepit* Adalbero, *vir sanctus & nobilis*, Filius Frederici Ducis.

(38) Henricus Imperator Metis *Ur-*

DÉRIC; *& c'est de lui que* DITMAR *dit, à l'an* 1013, « *Que le sage &*
» *belliqueux* THÉODORIC, Duc des Lorrains, *attendoit, en se tenant sur*
» *ses gardes, de quel côté la plus grande & la plus saine partie du Peuple*
» *pancheroit* (39) ». *Ce* Duc *en effet se maintint neutre entre* HERMAN, Duc de Souabe, *& le Roi* HENRI II, *qui fut l'*Empereur HENRI I. *Enfin* SIGEBERT *raconte, sous l'année* 1033, *la mort du dernier* Duc FRÉDÉRIC, Père *de* BÉATRIX, & Aieul Maternel *de* MATHILDE; *& dit* « *Que,*
» *ce* Duc, *étant mort sans laisser de* Fils *que le* Duché *pût regarder, le* Duc
» GOTHELON *obtint de l'*Empereur *le* Duché des Mosellans; *ce qui le*
» *rendit plus puissant en* Lorraine, *qu'il ne l'avoit été jusqu'alors* (40) ». FULBERT de Chartre *veut parler du* Duc FRÉDÉRIC II, *lorsqu'écrivant à* ROBERT, Roi de France, *au sujet de la Négociation des* Italiens, *en* 1025, *pour faire* Roi d'Italie *un* Fils *de* GUILLAUME, Duc d'Aquitaine, *afin de l'opposer à* CONRAD LE SALIQUE, *il lui dit,* « *Que* GUILLAUME
» *envoie près lui son* Fils, *en suppliant Sa Grace d'empêcher les* Lorrains,
» *le* Duc FRÉDÉRIC, *& les autres, qu'il poura, de s'accorder avec le* Roi
» CONRAD (41) ». *C'est avoir assés montré combien étoit grande l'inattention du* MELLINI, *qui n'a pas su trouver dans les* Historiens, *cités par lui-même, le* Duc FRÉDÉRIC *de* DONIZON, *& les* Ancêtres *de* MATHILDE *Possesseurs de la* Haute-Lorraine, *ou* Mosellane, *qui conserve encore aujourd'hui le nom de* Lorraine.

Examinons à présent coment BÉATRIX *&* MATHILDE *étoient* Parentes *des deux* HENRIS. *La chose est certaine, puisque* DONIZON *dit:* L'*Empereur* HENRI (II) vivoit du tems de la *Comtesse*. Nous savons qu'il fut le *Maître* & le *proche Parent* de la Grande BE'ATRIX & de sa *Fille*, MATHILDE (42). *Il dit, en parlant ailleurs d'*HENRI III: Il envoie à sa *Cousine* MATHILDE pour qu'elle prène elle-même un parti (43). OTTON de Frisinghen, *qui vivoit vers* 1145, *peu de tems après* MATHILDE, *dit* « *Que l'*Empereur HENRI II, *aiant fait un second voïage en*
» Italie, *en ramena la* Mère *de* MATHILDE, BE'ATRIX, *sa* Parente,

bem obsidet propter Deodericum, Fratrem Uxoris *suæ, contra se rebellantem, qui* Episcopatum *ipsius Urbis usurpaverat.* Dux *enim* Mosellanorum Deodericus *post* Fratrem *suum* Adalberonem *dato* Episcopatu Metensi Filio *suo adhuc puero, ei substituit ipsum* Deodericum, *qui puero Urbe excluso, &* Episcopatu *usurpato, ipsum etiam* Deodericum *bello cepit. Urbe per obsidionem pene desolata, tandem pax convenit.*

(39) Theodericus *vero* Luthariorum Dux, *vir sapiens & militaris, quo se pars Populi major & melior inclinaret, securus expectabat.* Liv. V, p. 52.

(40) *Godefroi I, Duc,* d'abord de la *Basse-Lorraine*, ensuite de la *Haute*, *Père* du *Duc Godefroi le Barbu, deuxième Mari* de la *Duchesse Béatrix.* Voici ce que dit *Sigebert.* Friderico Mosellanorum Duce *mortuo, qui* mares filios *non habebat, quibus* Ducatus *competeret,* Gothelo Dux *impetrato ab* Imperatore *etiam* Mosellanorum Ducatu, *in* Lotharingia *potentius principatur.*

(41) *Hunc ergo mandat vobis postulans suppliciter gratiam vestram ut detineatis homines de* Lotharingia, *&* Fredericum Ducem, *atque alios quos poteritis, ne concordent cum* Rege Conr. *Epist.* 15.

(42) Liv. I, Ch. 18.

Cæsar Henricus Comitissæ *tempore vivus*
Extiterat. Scimus quod Herus *fuit, atque* Propinquus
Ipse Beatricis *magnæ,* Nataque Matildis.

(43) L. II, C. 1. *Ad* Consobrinam Matildam *misit, ut ipsa*
Consilium caperet.

*De l'*Origine *de la* Duchesse *BÉATRIX*, *&c.*

» Veuve *de* BONIFACE (44) ». *Le même* Historien *dit, en parlant de* GREGOIRE VII : Le Vénérable *Evêque*, fuïant la persécution, alla se réfugier, aux lieux les plus surs des Montagnes de *Toscane*, dans les Terres de la *Comtesse* MATHILDE, *Parente* de l'*Empereur* (45). BE'ATRIX *n'étoit certainement*, *ni* Fille, *ni* Bellefille (Privigna) *de l'*Empereur CONRAD I, *puisqu'elle avoit pour* Père FRE'DE'RIC II, Duc de Lorraine ; *& pour* Mère MATHILDE DE SOUABE, Sœur aînée *de* GISÈLE DE SOUABE, Femme *de* CONRAD I. *Elle ne peut pas non plus avoir été* Sœur d'AGNÈS, Femme *de l'*Empereur HENRI II ; *ce qui l'eut fait traiter par* HENRI III *de* Consanguine *& de* Tante Paternelle (Amita) : *mais abusivement puisque ces qualités ne lui seroient pas convenues. Suivant tous les* Ecrivains *& les* Monumens *du tems*, AGNÈS *étoit*, *non de* Lorraine : *mais d'*Aquitaine, & Fille *du* Duc GUILLAUME. *L'*Abbé d'Ursperg, *à qui le* MELLINI *reproche à tort une confusion de Noms*, *parle du retour d'*HENRI II *en* Allemagne ; *confirme ce qu'*OTTON de Frisinghen *avoit dit ; &*, *donant à* BE'ATRIX *la qualité de* Nièce *de cet* Empereur, *il nome* MATHILDE, *la* Mère *de cette* Duchesse (46). *Si* BE'ATRIX *étoit véritablement* Nièce d'HENRI II, *ce ne seroit pas elle : mais sa* Mère *appellée* MATHILDE *par* DONIZON, *laquelle seroit* Fille *de* CONRAD I, *&* Sœur d'HENRI II. *Pour établir la* Parenté d'HENRI III *& de* BE'ATRIX, *il ne faut pas entendre le mot* Amita (*si toutefois il ne faut pas* Amica) *dans le sens précis*, *que les Auteurs des bons siècles de la* Langue Latine, *lui donent, de* Sœur du Père : *mais suivant son Etimologie* quasi Avia (presque-Aieule) (47). *Pour qu'*Amita *soit ici susceptible de ce dernier sens, il faut se rappeller que, lorsqu'*HENRI III *écrivoit à* GREGOIRE VII *la* Lètre, *où se lit le* Fragment *d'une* Lètre *de ce* Prince, *laquelle est de la XIVe. Indiction*, *c'est à dire de* 1074, HENRI, *n'aiant encore qu'environ* 25 *ans* (48), *étoit fort jeune à l'égard de* BE'ATRIX, *qui devoit être d'un âge très avancé, puisqu'on la voit* Femme *du* Marquis BONIFACE *en* 1038. *Par cette raison, bien qu'elle ne fût que la* Cousine d'HENRI III, *il convenoit qu'il l'appellât sa* Tante, *nom que des* Parens plus jeunes *donent par égard à des* Parentes plus âgées, *come une marque de tendresse & de respect. D'ailleurs*, BE'ATRIX *&* MATHILDE *étant alors très puissantes en* Italie, *il ne seroit pas étonant qu'*HENRI III *eût voulu*, *par un terme désignant une* Parenté très proche, *se concilier la bienveillance de ces deux* Princesses ; *parcequ'il pouvoit croire que le* Pape, *aiant en elles une entière confiance*, *ne manqueroit pas de leur envoïer, come il fit, une Copie de sa*

(44) Imperator *rursus* Italiam *ingressus*, Beatricem, Matildæ Matrem, Consanguineam *suam* Marito *suo* Marchione Bonifacio *defuncto*, *secum reduxit*. Chron. *Lib. VI*, *Cap.* 33

(45) *Venerabilis* Sacerdos *persecutionem fugiens*, *ad tutiora montana* Tusciæ *in terra* Comitissæ Matildis, *quæ* Imperatori Consanguinea *fuit*, *se contulit*. Lib. I, Cap. 2.

(46) Le *Fiorentini* met ici le Texte de l'*Abbé d'Ursperg*. C'est celui que j'ai rapporté plus haut pour l'examiner. Voïés, p. 1201.

(47) Cette *Etimologie*, pour être anciène, n'en vaut pas mieux, & n'avoit que faire ici.

(48) Le *Texte Italien* porte : *erà in età di* 13 *anni*. C'est une faute d'impression, qui n'est pas corrigée dans l'*Errata*. Le *Fiorentini*, qui ne pouvoit pas ignorer qu'*Henri III* nâquit au commencement de Novembre 1050, a du mètre, *di* 25 *anni*.

IV. *De l'Origine de la* Duchesse *BÉATRIX, &c.*

Lètre. *Si, sans égard pour la propriété des termes* (49), *quelqu'un veut que le mot* Nièce (Neptis) *signifie, chés l'*Abbé d'Ursperg, *une* Parenté quelleconque, *je ne ferai pas difficulté de me ranger à son avis ; &, sans conclure de ce que* BE'ATRIX *est dite* Amita (Tante Paternelle) *d'*HENRI III, *qu'elle étoit nécessairement* Sœur *d'*HENRI II *&* Fille *de* CONRAD I, *come les Modernes, &* BARONIUS *entre autres, l'ont pensé, je croirai qu'il y avoit entre eux une sorte de* Parenté, *qui s'accordoit avec ce nom.*

Le FIORENTINI fait ensuite diverses Hipothèses sur l'espèce de *Parenté*, qui pouvoit engager *Henri III* à nomer BE'ATRIX, sa *Tante*. Ces Hipothèses sont très inutiles; & l'Auteur se les seroit épargnées, s'il avoit connu l'*Historien* WIPPON, de qui nous avons appris ci-dessus (50), ce qu'étoit MATHILDE, *Mère* de la *Duchesse* BE'ATRIX. Mais il ne faut pas dire avec le CONTE'LORI (51), supposé que son Texte ne soit pas défectueux en cet endroit : *Si l'*Empereur HENRI II, Fils *de* CONRAD I, *&* BE'ATRIX *dêcendent des deux* Sœurs, *& si* HENRI III *est* Fils *d'*HENRI II, BE'ATRIX *est véritablement la* Tante (Amita) *d'*HENRI III. Cela dit de cette manière est une faulseté. Dans le fait, BE'ATRIX étoit *Cousine-germaine maternelle* d'HENRI II, & *Cousine aiant le germain dessus*, ce que nous appellons *Tante à la mode de Bretagne*, d'HENRI III.

C'étoit sans doute par égard pour l'*âge* & pour la *supériorité du Dégré de Parenté*, peut-être aussi par simple *Etiquète*, qu'HENRI III donoit le nom de *Tante* à BE'ATRIX. Ce doit être encore par raison d'*Etiquète*, que l'*Abbé d'Ursperg*, ignorant sans doute à quel *Dégré* BE'ATRIX étoit *Parente* d'HENRI II, l'en a dit *Nièce*. Cette *Etiquète* devoit avoir lieu pour les *Parens éloignés* quoiqu'en *Dégré supérieur*. HENRI IV, *Fils* d'HENRI III, dans un *Diplôme* du 21 de Décembre 1115, lequel confirme toutes les Donations faites par la *Comtesse* MATHILDE au Monastère de *Saint-Benoît de Polirone*, qualifie MATHILDE, sa *Nièce*, quoiqu'elle lui fût *supérieure d'un Dégré*, come *Cousine issue de germain* d'HENRI III.

V. TEMS *du* Premier MARIAGE *de la* Duchesse BÉATRIX, *& de la* Mort *de son* Père *le* Duc FRÉDÉRIC.

POUR nous assurer de l'année du *Mariage* de BE'ATRIX avec le *Duc & Marquis* BONIFACE, souvenons-nous que DONIZON dit qu'elle fut donée à ce *Prince* par le *Duc* FRE'DE'RIC, son *Père* (1).

Les *Historiens* varient sur l'année de la *Mort* de ce *Duc*. Il est certain, come on l'a vu (2), que la *Comtesse* RICHILDE, *première Femme* de BONIFACE, vivoit encore le 28 d'Avril 1035, jour auquel elle fit une Donation à l'*Eglise de Gonzaga*. C'est sans aucun fondement que le

(49) L'*Italien* dit; *e stando sù la proprietà*. Le sens demande nécessairement, *e non stando sù la proprietà*. Cette omission de l'Imprimeur est encore oubliée dans l'*Errata*.

(50) Page 1202. (51) Pag 17. III. (1) Ci-dessus, p. 1203.

(2) Ci-dessus, p. 1197.

V. *Du* I. Mariage *de la* Duchesse BÉATRIX, &c.

FIORENTINI veut que cette *Princesse* ne soit morte qu'en 1036. Elle pouvoit l'être dès 1035. Si donc FRE'DE'RIC dona lui-même sa *Fille* BE'ATRIX à BONIFACE, come on ne peut pas refuser de le croire sur la parole de DONIZON, qui devoit le bien savoir, les dates, qu'on nous a donées de la *Mort* de FRÉDÉRIC, 1028, 1030, 1033, 1034, &c. sont toutes également fausses. Il doit être mort pour le plustôt vers la fin de 1036, année dans laquelle MURATORI, que je suis en ce point, croit qu'il se peut que BONIFACE ait épousé BE'ATRIX (3). Il dit au reste que l'année est incertaine. Le FIORENTINI se décide pour 1037; &, sans se rappeller ce que dit DONIZON, auquel cependant il défère toujours beaucoup, il croit le *Duc* FRÉDÉRIC mort dès 1033. RICHILDE mourut après le 28 d'Avril 1035, & BONIFACE fit, en 1036, un voïage à la *Cour de Germanie*, come on l'apprend d'un *Diplôme*, signé par l'*Empereur* CONRAD I à *Nimègue* le 25 de Juillet de cette année, dans lequel BONIFACE est dit présent. Je pense donc, ainsi que MURATORI le soupçone (4), que ce fut alors que ce *Duc & Marquis* épousa BE'ATRIX. Je dirois volontiers que ce fut à la Cour de l'*Empereur*, & même par ses soins, que le *Mariage* se fit.

MATHILDE, *Sœur aînée* de l'Impératrice GISÈLE, &, par elle, BE'ATRIX, sa *Fille aînée*, avoient, ainsi que je l'ai dit (5), sur la *Courone des Deux-Bourgognes*, des droits mieux fondés que ceux de GISÈLE & de CONRAD, qui s'en étoient emparés en vertu d'un Titre essentiellement vicieux. Le *Duc* FRÉDÉRIC avoit paru dans la disposition de se prévaloir des Droits de sa *Femme*; &, s'il n'avoit pas fait la guerre à CONRAD, come d'autres Prétendans l'avoient faite, il est à présumer qu'une adroite Négociation l'en avoit empêché. L'intérêt de CONRAD & de GISÈLE étoit donc que BE'ATRIX, la principale Héritière de son *Père*, qui n'avoit point de *Fils*, ne devînt pas la *Femme* d'un *Prince Allemand*, *Lorrain*, ou *François*, déja puissant par lui-même, auquel, FRÉDÉRIC venant à mourir, on n'auroit pas osé refuser l'Investiture du *Duché de la Haute-Lorraine*, dont BÉATRIX n'héritoit point. Les *Filles* ne succèdoient pas encore aux *Grands-Fiefs*. Il étoit de la saine politique d'éloigner cette *Princesse* de son païs, qui confinoit au *Roïaume des Deux-Bourgognes*; & de lui faire épouser un *Prince ami*, de qui l'on n'eût rien à craindre. Il faloit d'ailleurs que ce *Prince* fût assés considérable, assés riche, assés puissant, pour que son alliance pût engager FRÉDÉRIC à croire par là sa *Femme* MATHILDE & sa *Fille* BÉATRIX, dédomagées en quelque sorte de leurs justes prétentions sur la *Courone des Deux-Bourgognes* (6). Tout cela se rencontroit dans le *Duc & Marquis* BONIFACE, le plus riche & le plus puissant des *Princes d'Italie*, par qui CONRAD & GISÈLE avoient été bien servis dans la guerre qu'ils avoient eue en *Bourgogne*, & qui faisoit profession d'être sincèrement leur Ami. Son voïage à la *Cour de Germanie* en 1036 fut donc (si pour-

(3) *Annal. d'Ital.* T. VI, p. 109.

(4) *Ibidem.*

(5) V. T. III, *col.* des *Princes contemporains*, aux *Rois des Deux-Bourgognes*, Art. *Rodolfe III*, pp. 51-55.

(6) Les prétentions de *Mathilde* étoient justes vis-à-vis de sa *Sœur Gisèle* dont elle étoit l'aînée.

tant on ne l'avoit pas fait venir exprès pour ce sujet) une occasion toute naturelle de lui faire épouser BÉATRIX. Ainsi, leur *Mariage* me paroît incontestablement de 1036; &, come il est certain par DONIZON que FRÉDÉRIC dona lui-même sa *Fille* à BONIFACE, qui l'étoit venu demander; la *Mort* de FRÉDÉRIC ne peut être pour le plustôt que de la fin de la même année.

VI. TEMS & Motifs *du* Second MARIAGE *de la* Duchesse BÉATRIX; & Particularités *concernant le* Duc GODEFROI LE BARBU, Second MARI *de cette* Duchesse.

EN 1005, GODEFROI, *Comte d'Ardenne*, fut fait *Duc de la Basse-Lorraine* après la mort d'OTTON, *Fils* du *Duc* CHARLE, *Frère* de notre *Roi* LOTHAIRE. Il mourut en 1009; & son successeur fut GOTHELON, ou GOZELON, c'est à dire GODEFROI II, son *Frère*. FRÉDÉRIC, *Duc de la Haute-Lorraine*, étant mort en 1036 sans Enfans mâles, l'*Empereur* CONRAD I investit de ce *Duché* GOTHELON, qui mourut en 1044. Son *Neveu* GODEFROI III, *Fils* de GODEFROI I, le remplaça dans le *Duché de la Basse-Lorraine*: mais l'*Empereur* HENRI II lui refusa le *Duché de la Haute-Lorraine*, ou *de Mosellane*. GODEFROI III, résolu de s'en vanger, fit une ligue avec BAUDOUIN, *Comte de Flandre*, & se révolta contre son Souverain. Après plusieurs mois de guerre, les insinuations de quelques Religieux l'engagèrent à se remètre à la clémence de l'*Empereur*. Il l'alla trouver pour lui demander pardon; fut envoïé prisonier à *Gibekenstein*; & n'obtint sa liberté qu'en donant un de ses *Fils* en ôtage. Ce *Fils* étant mort bientôt après; il renoua la ligue avec le *Comte* BAUDOUIN, & recommença la guerre. La paix se fit ensuite par l'entremise du *Pape* LÉON IX; & l'*Empereur* rendit ses bones graces à GODEFROI: mais en le dépouillant d'une partie de ses Etats. C'est ce qui fut cause que ce dernier ne jugea pas à propos de rester à portée de l'*Empereur*; & qu'il suivit, en 1053, LÉON IX en *Italie*, avec FRÉDÉRIC, son *Frère*, qui fut depuis le *Pape* ETIÈNE IX. Quoi qu'en aient dit quelques Modernes, il me paroît certain que GODEFROI n'accompagna pas LÉON IX dans son Expédition contre les *Normans*, où ce *Pape* resta prisonier de guerre. Ce pouvoit bien avoir été son intention en venant en *Italie*: mais une Affaire, plus importante pour lui, dut l'occuper durant cette Expédition.

Il se fit, en Italie, *cette année* (1054), dit MURATORI (1), *si ce ne fut pas la précèdente, un* Mariage, *dont la* Cour de Germanie *fut alarmée. Suivant* LAMBERT d'Aschaffenbourg, GODEFROI *vint en* Italie *avec* le *Pape* LÉON; *ou plustôt, come HERMAN CONTRACT le dit*, venu furtivement en ITALIE (2), *GODEFROI traita, cette année*, &

VI. (1) *Annal. d'Ital.* T. VI, p. 168.

(2) Italiam *latenter adiens*.

On peut concilier *Herman Contract* avec *Lambert*. Les *Historiens* disent que les Troupes de *Lorraine*, qui suivirent *Léon IX* en *Italie* pour son Expédition contre les *Normans*, étoient commandées par le *Prince Frédéric*, quoiqu'il fût Clerc. C'étoit *Godefroi*, qui les prêtoit, & lui-même ne les commandoit

conclut son Mariage *avec* BÉATRIX, Veuve *du* Duc & Marquis BONIFACE, *&*, *suivant les conjectures de quelques-uns*, *il concerta le* Mariage *de* GODEFROI LE BOSSU, *son* Fils, avec MATHILDE, Fille *de* BÉATRIX, *laquelle étoit encore dans un âge très tendre. LAMBERT & SIGEBERT disent que le* Mariage *de* BE'ATRIX *se fit l'année précédente* (1053). *HERMAN CONTRACT*, *qui n'en parle que sous la présente*, *termine par là sa* Chronique.. *On trouve la même chose dans BERTHOLD* de Constance... *La nouvelle de ce* Mariage *inquiéta beaucoup l'*Empereur. *Premièrement il y voïoit ses Droits trop peu respectés*, *en ce que*, *suivant les Loix*, BE'ATRIX, *n'étant que* Femme, *& de plus que* Veuve (du dernier Possesseur), *ne pouvoit pas prétendre à gouverner la* Marche de Toscane; *& parceque*, *bien qu'elle eût des Enfans*, *c'étoit à l'*Empereur *à doner l'Investiture aux* Mâles (3). *Secondement* GODEFROI, *persnamed de grand sens & de beaucoup de manége*, *& jusqu'alors ennemi de l'*Empereur, *passoit pour être capable de bouleverser toute l'*Italie, *& de la soustraire à la domination des* Empereurs Allemans. *Nous avons vu que le* Marquis BONIFACE *étoit aussi très puissant dans la* Lombardie, *& qu'il y possèdoit quantité de Forteresses & de Terres. Come tout cela tomboit au pouvoir de* GODEFROI, *les craintes d'*HENRI *n'étoient pas sans fondement.*

LAMBERT d'Aschaffenbourg, quelquefois mal informé du tems & des circonstances des faits, parle, sous l'année 1053, de la guerre faite aux *Normans* par LE'ON IX; & dit ensuite: *Dans ce tems-là*, FRE'DE'RIC, Frère *de* GODEFROI, *lequel étoit* Archidiacre de l'Eglise Romaine, *étoit allé remplir à* Constantinople *une* Légation Apostolique. *Il indiqua dans cette Ville un* Concile, *auquel il invita l'*Empereur de Constantinople *& le* Patriarche, *qui*, *voulant soûtenir la prééminence de leur Primauté*, *dédaignèrent d'obéir. Il sortit de leur Ville*; *&*, *suivant la coûtume des* Apôtres, *il secoua publiquement sur eux ses sandales. Cette action imprima tant de terreur à tous les* Habitans de Constantinople, *que*, *le lendemain*, *le Clergé & le Peuple l'allèrent trouver*; *&*, *prosternés à terre*, *ils adorèrent en lui l'Autorité Apostolique.*

Nous avons, dans le plus grand détail, l'Histoire de cette *Légation* & de ses suites. LAMBERT ne dit là presque rien, qui ne soit faux.

Il continue. *Le* Duc GODEFROI *y prit aussi* (dans *Constantinople*) *des* Hérétiques, *& les fit pendre.*

Ces Actes d'autorité, faits à *Constantinople* sous les ieux de l'*Empereur* par un *Duc de Lorraine*, sont trop absurdes, pour que l'on y puisse ajouter foi.

...as- C'est là-dessus qu'*Herman* a pu dire, « Que ce *Prince* vint furtivement en *Italie* ». *Léon IX* ne pouvoit emmener des Troupes des Vassaux de l'*Empereur*, qu'avec sa permission. Les troupes de *Frédéric* partirent avec le *Pape*; & *Godefroi*, sans en avoir fait part à l'*Empereur*, les joignit dans leur marche.

(3) Il résultera de ce que j'établirai dans l'*Article* suivant, que *Muratori* n'avoit pas réfléchi sur le droit, que *Béatrix* pouvoit avoir de gouverner en son nom, come *Souveraine Usufruitière*, la *Marche de Toscane*, & les autres Grands Fiefs du *Duc & Marquis Boniface*; & sur le titre auquel *Mathilde* en hérita.

VI. *Du* II. Mariage *de la* Duchesse *BÉATRIX*, *&c.*

BONIFACE, Marquis des Italiens, *mourut*, dit tout de suite le même Auteur. *Le* Duc GODEFROI *en épousa la* Veuve BE'ATRIX; *&*, *sous prétexte de son* Mariage, *il s'empara de la* Marche (de Toscane); *& des autres Possessions de BONIFACE.* L'Empereur HENRI, *l'aiant appris, en eut beaucoup de chagrin; & craignit que ce* Duc *ne portât les* Italiens *à des nouveautés.*

Voila bien des fautes en peu de lignes. BONIFACE mourut le 17 de Mai 1052. GODEFROI ne dut épouser BE'ATRIX que dans les derniers jours de Décembre 1053. Le *Cardinal* FRE'DE'RIC ne fut envoïé *Légat* à *Constantinople* qu'au mois de Janvier 1054.

J'ajoute, au sujet des *Hérétiques*, que GODEFROI fit arrêter & pendre à *Constantinople*, que cette Phrase, qui forme seule un *Alinea*, doit être une Phrase déplacée par quelque Copiste; ce qui n'est pas rare dans les *Chroniques.* Le mot *Ibi* (*Là*), par lequel cette Phrase commence, doit se rapporter à quelque autre lieu que *Constantinople*, où certainement GODEFROI, supposé qu'il y ait accompagné son *Frère*, ne pouvoit exercer aucune autorité.

C'est d'après ce qu'on vient de voir de LAMBERT, que le FIORENTINI dit (4): GODEFROI (*que* LÉON venoit de reconcilier avec HENRI II), *ne croïant pas devoir, quoiqu'en paix, rester sous les ieux d'un* Prince, *qu'il avoit offensé, prit, & même à la prière du* Pape, *le parti de venir en* Italie, *avec* FRE'DE'RIC, *son* Frère, *au secours de l'*Eglise *contre les* Normans. *Il n'y resta pas longtems, parceque* FRE'DE'RIC, *déja fait* Archidiacre, & Chancelier *du* Pape, *allant* Légat *à* Constantinople, GODEFROI *résolut de le suivre. L'un & l'autre, dans cette Légation, donèrent des preuves éclatantes de leur zèle pour la Religion.* Le FIORENTINI paraphrase ce que LAMBERT dit de ce que FRE'DE'RIC fit à *Constantinople.* Puis il continue. *La compagnie, que* GODEFROI *fit à son* Frère, *ne fut pas tout-à-fait infructueuse, puisque* LAMBERT *ajoute:* Ibique per GOTHIFREDUM *Ducem Hæretici* deprehensi sunt & suspensi (5). *S'il est donc vrai que* GODEFROI *suivit le* Légat *à* Constantinople, *& si ce dernier ne fut de retour en* Italie *qu'en* 1054, *lorsque* LÉON IX *étoit déja mort, come le dit* LE'ON d'Ostie, *qui, sur quelque chose, n'est pas d'accord avec l'autre Ecrivain, il ne paroît pas que le* Mariage *de* GODEFROI *& de* BE'ATRIX *ait pu se faire plustôt qu'en cette même année* (1054), *bien que* LAMBERT *le place en* 1053; *à moins qu'on ne veuille dire que, pour cette Affaire très pressante,* GODEFROI *revint avant son* Frère. *Quoi qu'il en ait été, nous somes certains que, par l'inclination des Parties, le* Mariage *ne fut pas difficile à conclure. Il convenoit à la noblesse de tous deux. L'un en concevoit l'espérance, non seulement de s'établir dans les deux* Duchés de Lorraine: *mais encore, au moïen de l'acquisition de la plus grande* Principauté *qui fût alors en* Italie, *de recouvrer, dans un dégré supérieur, l'ancière considération dont il avoit joui. L'autre, par ce* Mariage, *s'assuroit la conservation des* Etats de BONIFACE.

Come c'est uniquement sur une ligne déplacée dans le *Texte* de LAM-

(4) Liv. I, p. 52.

(5) Ces paroles sont rendues ci-dessus en *François* dans le passage de *Lambert*, que j'ai traduit.

VI. *Du* II. Mariage *de la* Duchesse *BÉATRIX*, *&c.*

BERT, que le FIORENTINI fait faire à GODEFROI le voïage de *Constantinople*, il est clair que ce voïage est une chimère. Au reste, l'*Article* suivant fera comprendre que, par ce *Mariage*, BÉATRIX ne gagnoit rien; que GODEFROI pouvoit y gagner beaucoup; & que, dans l'intention de LÉON IX, c'étoit à l'*Eglise Romaine* que ce *Mariage* devoit être le plus utile.

Il dut précèder la mort de LÉON IX; parce qu'il est à présumer qu'il fut l'ouvrage de ce *Pape*; & que, s'il ne l'eût pas fait célèbrer de son vivant, il ne se seroit pas fait après sa mort. Il l'étoit sans contredit, lorsque GÈBEHARD, *Évêque d'Aischtet*, passa d'*Allemagne* en *Italie* pour être le *Pape* VICTOR II, puisque l'*Empereur* HENRI II le chargea de faire arrêter le *Cardinal* FRÉDÉRIC, qui revenoit de sa *Légation* avec de grandes richesses, & qu'il soupçonoit d'avoir, en faveur de son *Frère*, noué quelques intrigues avec l'*Empereur* CONSTANTIN MONOMAQUE. Les liaisons de la *Cour de Constantinople* avec le *Duc* GODEFROI n'étoient à craindre pour HENRI, qu'autant que ce *Duc* étoit déja puissant en *Italie;* & ce n'étoit que par son *Mariage* avec BE'ATRIX, qu'il le pouvoit être.

Les uns mètent ce Mariage en 1053, les autres en 1054. J'imagine qu'il se fit à la fin de Décembre 1053, après le jour de Noël, qui commençoit l'année dans une grande partie de l'*Europe*. Les *Historiens*, à qui le tems précis de ce *Mariage* étoit connu, l'ont dit de 1054. Ceux qui l'ont cru fait avant Noël l'ont dit de 1053. On verra, dans l'*Article* suivant, qu'il ne devoit pas être encore célèbré le 17 de Décembre de cette année.

Il n'étoit pas naturel, quoi qu'en ait pensé le FIORENTINI, que BE'ATRIX se déterminât, d'elle-même & facilement, à contracter un *second Mariage* avec un Ennemi déclaré de l'*Empereur*, dont elle étoit *Cousine-germaine.* Ce dut être l'effet d'un peu de tems, & de beaucoup de soins de GODEFROI, secondés des conseils & des sollicitations de LE'ON IX. C'est ce qui m'a fait croire que GODEFROI n'accompagna point ce *Pape* contre les *Normans.* Il dut rester à la Cour de BE'ATRIX, & ne rien négliger de ce qui pouvoit faire le succès d'une Négociation, que LÉON avoit sans doute entamée. Le dessein de ce *Pape*, en remariant BE'ATRIX & GODEFROI, ne pouvoit être que d'avoir en *Italie* un *Prince* sur lequel il pût comter dans l'exécution de son projet de détruire les *Normans.* Resté leur prisonier de guerre, il le fut assés longtems pour qu'on ait lieu de croire qu'il eut des difficultés à vaincre dans le Traité, qu'il fit avec eux pour le recouvrement de sa liberté. Ce Traité ne paroît avoir été conclu, pour le plustôt, que vers la fin de Janvier 1054. Pendant sa prison, le *Pape* dut souvent solliciter BE'ATRIX de doner la main à GODEFROI. Leur *Mariage* lui devenoit plus nécessaire. BEA'TRIX ne dut vaincre sa répugnance que sur la considération de l'utilité, qui pouvoit en revenir au *Pape*, dont le crédit étoit assés grand auprès de l'*Empereur*, duquel ils étoient *Parens* l'un & l'autre, pour lui faire, après coup, agréer un *Mariage*, qu'il n'eût pas du permètre. C'est même à quoi le *Pape* s'engagea sans doute envers BE'ATRIX. Le Comte HUMFRED, *Général des Normans*, ne dut, en traitant avec

VI. *Du* II. Mariage *de la* Duchesse *BÉATRIX*, *&c.*

LE'ON, se rendre tout à coup plus facile, qu'après avoir appris que BE'ATRIX venoit d'épouser GODEFROI. C'ètoit un grand Home de guerre, un Politique habile, qu'on lui mètoit en tête, & qui lui devoit doner plus de peine que les *Grecs*. Si donc le Traité ne fut conclu que vers la fin de Janvier 1054, c'est que le *Mariage* ne s'ètoit fait que depuis très peu de tems. Je ne crois donc pas hazarder trop en le fixant aux derniers jours de 1053, après le jour de Noèl. Qu'on ne m'objecte pas que je le place dans un tems, où l'Eglise interdit les Nôces. Elle dispense de ce qui n'est que de pure Discipline, quand une raison importante paroît l'exiger. Le *Mariage* de BE'ATRIX & de GODEFROI parut nécessaire pour hâter la conclusion d'un Traité, qui, remètant le *Pape* en liberté, rendroit les *Normans* amis de l'*Eglise Romaine*. La cause de Dispense n'ètoit-elle pas assés importante ?

Lorsque je parlerai, dans l'*Article XIII*, du *Mariage* de la *Comtesse MATHILDE* & du *Duc GODEFROI LE BOSSU*, j'acheverai de déveloper les vues de LE'ON IX en mariant le *Père* & le *Fils* avec la *Mère* & la *Fille*.

Ce qui me fait imaginer que l'intérêt du *Pape* & de l'*Eglise Romaine* (c'est ici la même chose) fut, de la part de BE'ATRIX, le vrai motif de son *Second Mariage*, c'est que depuis elle ne cessa pas d'emploïer toute sa puissance pour les *Papes*, successeurs de LE'ON; en quoi sa *Fille MATHILDE* l'imita.

D'ailleurs, ce *Mariage* ne fut qu'une union purement politique; & *BÉATRIX* n'y consentit qu'à condition de garder la continence. On peut s'en rapporter là-dessus à *PIERRE de DAMIEN*, quoiqu'il soit ordinairement de la plus mince autorité pour les faits. *A l'égard de la continence, que vous observés mutuellement en la présence de Dieu*, dit-il dans une *Lètre* à *BÉATRIX* elle-même (6), *j'en ai, je l'avoue, longtems pensé deux choses; l'une, que votre* Mari *vous proposoit avec joie cette pratique de chasteté; l'autre, que, par le desir d'avoir des Enfans, vous ne vous y résolviés pas volontiers. Mais, votre glorieux* Mari *m'aiant depuis peu, devant le Tombeau du bienheureux* Prince des Apôtres, *instruit de votre saint desir & de votre résolution de conserver perpétuellement la chasteté, je vous avoue que j'en ai tressailli de joie.*

VII. *LA* Duchesse BÉATRIX Souveraine Usufruitière *de la* Marche de Toscane *& des autres* Etats *du* Duc & Marquis BONIFACE, *son* Premier MARI.

LE FIORENTINI vient de nous faire entendre (1) que le motif de *BÉATRIX* en se remariant, fut de *s'assurer la conservation des* Etats

(6) Voici le Texte même, Liv. II, Lèt. 14. *De Mysterio autem mutuæ continentiæ, quam inter vos Deo teste servatis, diu me, fateor, duplex opinio tenuit; ut* Virum *quidem tuum hilariter hoc pudicitiæ munus offerre; te vero gignendæ prolis desiderio non hoc libenter admittere. Sed cum gloriosus idem* Vir *nuper mihi ante sacrosanctum corpus* Apostolorum Principis, *intimasset sanctum desiderium tuum, & pudicitiæ perpetuo conservandæ propositum, fateor lætatus sum, &c.*

VII. (1) Ci-dessus, p. 1214.

VII. *BÉATRIX* Souveraine Usufruitière *de* Toscane, &c.

de BONIFACE. Il se peut qu'elle ait eu le dessein accessoire, en épousant GODEFROI, de doner un *Défenseur*, un *Tuteur* à son *Fils* FRÉDÉRIC. Ce jeune *Duc & Marquis*, pouvant être né vers 1038, n'avoit à la mort de son *Père*, en 1052, que 13 à 14 ans. Come sa Minorité ne devoit pas être longue, & que BÉATRIX étoit *Cousine-germaine* d'HENRI II, cet *Empereur*, pour parler suivant l'usage d'alors à l'égard des *Fiefs*, put consentir assés facilement à ce que FRE'DE'RIC succèdât, sous la tutèle de sa *Mère*, au *Duché-Marquisat de Toscane*, ainsi qu'aux différens *Comtés* que BONIFACE avoit eus. Je trouve dans une *Charte*, publiée par le CONTE'LORI (2), « Qu'au commencement de Janvier 1053, » la *Comtesse* BE'ATRIX, se présentant à la place de son *Fils*, offrit » à l'*Eglise de Saint-Pierre*, Cathédrale de Mantoue, *pour l'Ame de* » BONIFACE, *qui fut son* MARI, la *Court de Volta* & la *Chapelle de Sainte-* » *Marie* de ce lieu (3) ». Dans cet *Acte*, BE'ATRIX agit, non come *Comtesse de Mantoue*: mais au nom de son *Fils*, c'est à dire come *Régente & Tutrice*.

Le FIORENTINI, qui ne connoissoit point cette *Charte*, prétend que BE'ATRIX ne gouverna jamais la *Toscane* que come *Mère & Tutrice de ses Enfans*, & particulièrement de MATHILDE. Cette prétention est démentie par le fait même. BE'ATRIX, après la mort de son *Fils* en 1055, continua jusqu'à sa mort d'exercer l'*Autorité Souveraine* en *Toscane*, & dans tous les *Etats* du feu *Duc & Marquis* BONIFACE. MATHILDE, née en 1046, fut *Majeure* en 1066; & BE'ATRIX ne mourut qu'en 1076. Ce ne fut donc pas, durant ses dix dernières années, come *Mère & Tutrice de sa Fille*, que BE'ATRIX continua de règner avec MATHILDE. Ce dut être *par elle-même*, & come *Souveraine Usufruitière* des *Fiefs*, que BONIFACE avoit possèdés.

J'ai parlé (4) des raisons, qui durent porter l'*Empereur* CONRAD I & l'*Impératrice* GISE'LE à marier *BE'ATRIX* au *Duc & Marquis BONIFACE*; & le *Duc FRE'DE'RIC* à consentir à ce *Mariage*. Mais, pour satisfaire un peu ce dernier & sa *Femme* MATHILDE, ce n'étoit pas assés de faire leur *Fille aînée*, très grande *Princesse* par elle-même, la *Femme d'un Prince très puissant*. Il faloit encore que son *Mariage* lui procurât des avantages personels. Je pense donc que CONRAD & GISÈLE voulurent, & peut-être FRÉDÉRIC & MATHILDE l'exigèrent-ils, que, si

(2) Page 114.

(3) *Die Dominico qui fuit..... intrante Mense Januario* 1052, *veniens* Beatrix Comitissa *in vicem* Friderici Filii *sui*, *& offersit pro anima* Bonifacii, *qui fuit* Vir *suus ad* Ecclesiam Sancti Petri Apostoli *de Civitate* Mantua *Curtem unam & Domo*, *Cultile*, *quæ vocatur* Volta, *cum Castro & Capella ibi constructa in honorem* Sanctæ Mariæ, *&c. Anno ab Incarnatione Domini Nostri* Jesu Christi 1052, *Imperatoris* Henrici Secundi 7°. *Indictione sexta.* Les points, qui sont au commencement, annoncent que le chifre du jour du mois s'est perdu. Le commencement de l'*Acte* & la *date* portent 1052, au lieu de 1053, parceque, si ce n'est pas une faute de Copiste ou d'Imprimeur, on s'est servi de l'*Année Florentine*, qui commençoit le 25 de Mars, près de trois mois après l'*Année Vulgaire*. L'*Année* de l'*Empereur* est bien: mais au lieu de l'*Indiction VI*, il faut l'*Indiction V*, qui, commencée le 1 de Septembre 1052, courut jusqu'au 1 de Septembre 1053.

(4) Ci-devant, p. 1211.

VII. *BÉATRIX* Souveraine Usufruitière *de* Toscane, *&c.*

BONIFACE laissoit un *Fils Mineur*, ce *Fils* succèdât de droit, sous la tutèle de sa *Mère*, à tous les *Fiefs*, que son *Père* avoit tenus de la *Courone d'Italie*; &, si ce *Fils* venoit à mourir sans Enfans avant sa *Mère*, ou si BONIFACE ne laissoit que des *Filles*, que *BE'ATRIX*, conjointement avec l'*Aînée de ses Filles*, jouît, sa vie durant, au même titre que BONIFACE, de tous les *Fiefs* qu'il avoit possèdés, & qu'ensuite cette *Fille* en restât de droit *Propriétaire*; enfin que, s'il ne provenoit point d'Enfans de son *Mariage*, *BE'ATRIX*, survivant à son *Mari* BONIFACE, en conservât *souverainement* les *Etats* jusqu'à sa mort, après laquelle ils retourneroient au *Suzerain*. C'est ce qui dut être stipulé dans le *Contrat de Mariage* de BONIFACE & de *BE'ATRIX*, qu'on ne nous a point conservé. Ressouvenons-nous que les *Grands-Fiefs* alors n'étoient pas encore tout à fait *héréditaires de droit*; & que les *Filles* n'y succèdoient point. Sans cette Clause, que j'imagine avoir été mise dans le *Contrat de Mariage*, je ne puis pas concevoir coment BÉATRIX, après la mort de son *Fils* en 1055, put continuer jusqu'à la siène, de *gouverner souverainement*, ou seule, ou conjointement avec sa *Fille* MATHILDE, les *Etats* de BONIFACE; & je ne vois pas d'avantage coment MATHILDE put hériter de son *Père* autre chose, que les *Allodiaux*, & quelques *Arrière-Fiefs*. On ne trouve pas qu'elle & sa *Mère* aient jamais reçu l'Investiture des *Fiefs* relevans de la *Courone d'Italie*. Elles n'en avoient pas besoin. Le *Contrat de Mariage* de BÉATRIX pourvoïoit à tout; & ce fut le Titre de la *Mère* & de la *Fille*.

L'Ouvrage du *Contélori* (5) m'offre une *Charte* du 17 de Décembre 1053, l'an cinquième du Pontificat de LÉON IX & septième de l'Empire d'HENRI II (6), par laquelle « BÉATRIX done au *Monastère de Sainte-* » *Marie in Fenonica* l'*Eglise* bâtie dans le lieu dit *Rodigusula* (7) ». De ce que l'année du Pontificat de LÉON IX est énoncée dans la date de cet *Acte* passé *dans le Cimetière de Sainte-Marie in Fenonica* (8), c'est une preuve qu'il fut fait dans un lieu, qui relevoit du *Pape*, peut-être dans le *Territoire de Ferrare*, Ville sur laquelle l'*Eglise Romaine* avoit des prétentions.

La Donation est faite *pour l'amour de Dieu*, dit BÉATRIX, *& le remède de mon ame, & de l'ame de feu* BONIFACE Marquis, *& de l'ame de mon* Fils *& de ma* Fille (9).

De ce qu'il est dit *de ma Fille*, & non *de mes Filles*, il suit que BÉATRIX avoit perdu sa *Fille aînée* BÉATRIX, & qu'elle n'avoit plus que MATHILDE, alors âgée de plus de sept ans.

(5) Page 115.

(6) *Anno ab Incarnatione Domini Nostri* Jesu Christi 1053, *Pontificatus vero Domini* Leonis *summi Pontificis & Universalis Papæ in Apostolica sacratissima Beati* Petri Apostoli *Sede Anno quinto, sicque Imperante Dominus* Henricus in Italia *Anno septimo Imperii ejus, In* Dei *nomine, die* 17 *Mensis Decembris, Indictione septima*, &c. L'*Indiction* devroit être *Sixième*. Les autres *Dates* sont bien.

(7) *Dono & offero prædictæ Ecclesiæ* Monasterii Sanctæ Mariæ in Fenonica.... Ecclesiam *unam, quæ vocatur* Sancta Maria, *quæ est constructa & ædificata in loco, ubi dicitur* Rodigusula.

(8) *Infra Cimiterium* Sanctæ Mariæ, *quæ vocatur* in Fenonica.

(9) *Propter Deum, & remedium animæ meæ, & animæ quondam* Bonifacii Marchionis, *& anima* Filii, *&* Filiæ *meæ*.

VII. *BÉATRIX* Souveraine Usufruitière de Toscane, &c.

La *Duchesse* ne paroît point dans cette *Charte*, come dans celle du mois de Janvier de cette même année, en la place de FRE'DE'RIC, *son Fils* (10), c'est à dire come en êtant la *Tutrice*. Elle agit en son propre nom. Dans cette autre *Charte*, elle s'êtoit dite simplement *Comtesse*. Elle ajoute dans celle-ci *par la grace de Dieu* (11), parcequ'elle done une *Eglise* située dans un *Comté*, dont elle êtoit véritablement *Propriétaire*. Quoique ce ne fût pas encore l'usage que les *Femmes* possèdassent de *Grands Fiefs à Droits Régaliens*; les *Rois* & les *Empereurs*, pouvoient, sans qu'on s'en plaignît, aller contre l'usage en faveur de *Princesses*, leurs *proches Parentes*. On a vu d'ailleurs que CONRAD & GISÈLE êtoient dans un cas particulier vis-à-vis de BE'ATRIX, à cause des droits de sa *Mère* sur le *Roïaume des Deux-Bourgognes*. Je ne sais point la situation de *Rodigusula*. Peut-être même aujourd'hui n'est-elle pas connue en *Italie* : mais, supposé que ce lieu fût dans le *Territoire de Ferrare*, quelques Auteurs ont eu raison de dire, « Que CONRAD avoit investi BE'ATRIX » des *Comtés de Ferrare*, *de Crémone*, & de plusieurs autres Villes ». Le *Marquis* BONIFACE possèdoit *Ferrare*, que le *Marquis* THE'DALD, son *Père*, avoit eue d'un *Pape*, si l'on en croit DONIZON, c'est à dire que THE'DALD avoit usurpée pendant la Minorité d'OTTON III (12). Il se peut que, pour conserver cette Ville, BONIFACE en eût fait homage au *Saint-Siège*. Mais les *Rois d'Italie* la revendiquoient avec raison come une *Mouvance* de leur *Courone*. Il est donc vraisemblable que, pour mètre leur droit à couvert, CONRAD en avoit investi BE'ATRIX.

J'observe, en passant, que le *Duc* GODEFROI LE BARBU ne paroît point dans cette *Charte*. C'est une preuve que, le 17 de Décembre 1053, il n'êtoit pas encore *Mari* de BE'ATRIX. Je l'avance d'autant plus hardiment que cette *Duchesse*, agissant ici come *Propriétaire* de ce qu'elle done, & non come *Tutrice de son Fils*, il êtoit dans l'ordre que GODEFROI, s'il avoit été son *Mari*, fût mentioné dans l'*Acte*. Il n'en est pas de même de la seconde des deux *Chartes*, dont je vais parler, lesquelles furent faites après que BE'ATRIX fut remariée.

Le 11 de Juillet 1068 le *Pape* ALEXANDRE II, étant à *Lucque*, y tint, come *Evêque* de cette Ville, une *Assemblée de Notables* dans laquelle, en présence de la *Comtesse* BE'ATRIX, & du *Juge* FLAIPERT, auquel l'*Acte* done le titre de *Commissaire du Seigneur Empereur*, on élut un *Avoué* pour l'*Eglise Cathédrale de Saint-Martin* & pour l'*Evêché*. Sur le champ BÉATRIX, que le second *Acte* qualifie *Femme de* GODEFROI, *Duc & Marquis*, & FLAIPERT, qu'il qualifie *Commissaire du Seigneur Empereur*, tinrent, sans déplacer, aiant pour Assesseurs les mêmes *Notables*, un *Plaid*, ou le nouvel *Avoué* demanda, « Que les Biens de l'*Eglise de Saint-Martin* & de l'*Evêché*, dont il devenoit *Propriétaire* à titre d'*Avoué* (13), fussent mis sous la protection du

(10) *In vicem* Friderici Filii *sui*. C'est ce que dit l'*Acte* du mois de Janvier.

(11) *Domina* Beatrix, *gratiâ Dei* Comitissa.

(12) V. T. II, Art. *Thédald*, p. 927, col. 1.

(13) En parlant de ces Biens, l'*Avoué* dit, dans sa Requête, qu'il les doit

» *Roi*, à peine par ceux qui le troubleroient dans sa possession d'une » Amande de 2000 Besans d'or ». Sa demande lui fut accordée.

Il est inutile que j'entasse ici d'autres preuves de l'exercice que BÉATRIX fit, en son nom & jusqu'à sa mort, de l'*Autorité Souveraine.* Celles que j'ai rapportées dans la première partie de ce Tome doivent suffire (14).

VIII. *La* Duchesse BÉATRIX Usufruitière *des* Allodiaux *du* Duc & Marquis BONIFACE.

IL me vient un soupçon, peut-être assés bien fondé. Par son *Contrat de Mariage*, la *Duchesse* BÉATRIX, arrivant le cas du défaut de *Fils*,

habere & retinere jure proprietatis.

(14) Il y a quelques remarques à faire sur les deux *Chartes* dont je viens de rendre comte, lesquelles, conservées en original dans les Archives de l'*Evêché de Lucque*, ont été donées au public par le *Fiorentini*, dans ses *Mémoires*, à la suite du IIIe. Liv. pp. 138 & 139.

1°. Le *Juge Flaipert* y est dit *Commissaire du Seigneur Empereur.* Il s'agit d'*Henri III*, qui n'est point nomé dans les deux *Actes*. Il suit de la qualité, qu'ils donent l'un & l'autre au *Juge Flaipert*, que, bien qu'*Henri* ne fut pas encore réellement *Empereur*, on le reconnoissoit pour tel en *Toscane*, parcequ'il étoit arrêté qu'il le seroit. Dans la première Partie de ce Tome, j'ai fait mention de *Chartes*, postérieures à celles-ci, dans lesquelles *Flaipert* est qualifié de même, *Henri* n'aiant pas encore reçu la *Courone Impériale.* Il y a néanmoins dans le *Plaid* dont il s'agit, une variété qu'on pouroit vouloir emploïer à détruire ce que je viens de dire d'*Henri III*, regardé come *Empereur* par les *Toscans.* Le commencement & la fin de l'*Acte* donent à *Flaipert* le titre de *Commissaire du Seigneur Empereur*: mais, dans le corps de l'*Acte*, il est dit, « Que l'*Avoué* demanda que ladite Dame *Béatrix* & le *Juge Flaipert*, *Commissaire du Seigneur Roi*, pour Dieu, pour l'Ame du Seigneur *Roi* & le bien de ses Sujets, missent sous sa protection, &c ». Plus bas, il est dit, « Que ladite Dame *Béatrix* & le *Juge Flaipert*, *Commissaire du Seigneur Roi*, mirent sous sa protection, *&c* ». Cette variété des qualités de *Flaipert* & d'*Henri III* ne nuit point à ce que j'ai dit. Le commencement & la fin du *Plaid* & l'*Acte d'élection* de l'*Avoué* disent *Flaipert*, *Commissaire du Seigneur Empereur*, parcequ'il portoit ordinairement ce titre, qu'il avoit peut-être reçu de l'*Empereur Henri II.* Dans le corps du *Plaid*, quand l'*Avoué* réclame la protection du Souverain & quand *Béatrix* & *Flaipert* l'accordent, *Henri III* est désigné par le titre de *Roi*, & *Flaipert* est dit *Commissaire du Seigneur Roi*, parceque l'acte d'autorité, dont il s'agit, se faisoit au nom d'*Henri III*, come *Roi d'Italie*, & non come *Empereur.*

2°. *Alexandre II* paroît dans l'*Acte d'élection* avec sa qualité : mais non pas avec son nom de *Pape.* Il est dit le *Seigneur* Anselme, *vénérable Pape, Evêque de Lucque.* Il se pouroit que ce fut par l'habitude, où l'on étoit en cette Ville, de l'appeller par son propre nom: mais ce peut être aussi pour faire entendre qu'*Anselme*, avec tous les *Toscans*, reconnoissoit *Henri* pour *Empereur*, parcequ'il le devoit être dans la suite; & qu'*Alexandre* avec les *Romains*, ne le reconnoissoit pas pour tel, parceque, n'aiant pas encore reçu la *Courone Impériale*, il n'étoit pour eux que *Patrice de Rome.*

3°. L'*Acte d'élection* dit *Béatrix* simplement *Comtesse*, parcequ'elle assistoit à l'Assemblée des *Notables*, tenue par l'*Evêque*, pour élire un *Avoué de l'Eglise Cathédrale & de l'Evêché*, non pour autoriser l'élection come *Duchesse de Lucque & Marquise de Toscane*: mais pour doner son suffrage, come *Comtesse*, c'est à dire *Gouvernante particulière*, & *première Citoïene de Lucque.*

4°. Elle agit dans le *Plaid* come *Duchesse de Lucque*; & l'*Acte* la dit uniquement *Femme de* Godefroi, *Duc & Marquis*: mais il ne dit pas *Godefroi*, *id Duc*, &c. Ce *Prince* portoit ces deux titres par lui-même come *Duc de la Basse-Lorraine & Marquis d'Anvers.* On ne sauroit donc conclure, de la manière dont l'*Acte* le qualifie, que, par son

VIII. *BÉATRIX*, Usufruitière *des* Allodiaux *de* BONIFACE.

…u de tous *Enfans*, devoit, après la mort du *Duc & Marquis* BONIFACE, être, non seulement *Propriétaire à vie*, c'est à dire *Souveraine* …*Usufruitière* des *Fiefs à Droits Régaliens*, que BONIFACE avoit possédés: mais encore *simple Usufruitière* de tous les autres Biens, c'est à …ire des *Allodiaux* de ce *Prince*.

MURATORI va nous parler de choses, qui sont étrangères à l'objet …e cet *Article:* mais qui m'y rameneront. Voici donc ce qu'il dit dans …s *Annales d'Italie*, à l'année 1073 (1).

GODEFROI LE BOSSU, Duc de Lorraine, *lequel... avoit contracté* …*ariage avec la* Comtesse MATHILDE... *étoit venu, dès l'année précé*…*ente* (1072) *en* Italie. *Si ces deux Epoux conservèrent entre eux le Céli*…*at, c'est le sujet d'une grande dispute entre les Ecrivains* (Modernes):

…*lariage* avec *Béatrix*, il fût devenu …éritablement *Duc de Lucque* & *Mar*…*uis de Toscane*; & qu'en son absence …*éatrix* n'exerçât l'*Autorité Souveraine*, …e come sa *Femme* & *par commission*. …raisemblablement elle n'est dite ici …*mme de Godefroi*, que parcequ'il s'a…t d'un *Acte public d'autorité* fait dans …e *Ville Lombarde*, c'est à dire du …*oïaume d'Italie*; & que, par les *Loix* …*mbardes*, les *Femmes* ne pouvant rien …ire sans être autorisées, il étoit à pro…*s*, le *Mari* ne paroissant point, que …qualité de *Femme*, avec le nom du …*ari*, fut énoncée dans un pareil *Acte*. …uand *Béatrix* agissoit dans des *Actes* …*rticuliers* come *Comtesse Béatrix*, elle …soit toujours profession de vivre par …Nation suivant la *Loi Salique*, & …paroissoit point autorisée.

…°. Ces diverses Remarques ne sont … de simples conjectures, auxquelles …n'est peut-être pas possible de doner … certaine solidité, parcequ'il n'y a … assés d'uniformité dans les *Chartes* …même genre pour établir quelque …ose d'approchant de la certitude. Il …ouroit qu'une partie de ce qui vient …m'arrêter, dût être mis tout uni…nt sur le comte des *Notaires*, qui …oient pas fort attentifs à bien no…r & qualifier les persones. C'est un …roche, que *Muratori* leur fait sou…t, & qu'ils méritent. Je ne voudrois …rtant leur attribuer qu'une partie de …*ue* j'ai désigné; parce que j'ai peine à …re que, pour tout ce qui pouvoit avoir … à l'ordre public, ils n'eussent pas …*Protocole*, auquel ils étoient obligés …e conformer.

…. Quoique la *Comtesse Mathilde* ne … point nomée dans les deux *Chartes* …uestion, le *Fiorentini*, Liv. I, p. 97, … y voir le premier acte d'autorité de cette *Princesse*, come *Duchesse de Lucque* & *Marquise de Toscane*. Il lui paroît vraisemblable qu'elle étoit alors à *Lucque* avec *Alexandre II*, & qu'elle siégeoit au *Plaid* avec *Béatrix* & *Flaipert*. Il se fonde sur un *Contrat de vente* de 1071, dans lequel on lit: *Venditio hæc est facta in eo tenore sicut facta à tempore trium annorum omnibus residentibus*, *& colentibus* terram Sancti Martini Episcopatus Lucensis, *in* Laudatione *Dominæ* Matildæ, *quæ fuit* Filia *bonæ memoriæ* Bonifatii Marchionis, *& è mandato & per consensum dictæ Dominæ* Matildæ. (*Cette Vente a été faite suivant ce qui fut, il y a trois ans, prescrit à tous ceux qui habitent & cultivent les* Terres de Saint-Martin *de l'*Evêché de Lucque, *dans le* Plaid *de Dame* Mathilde, *laquelle est* Fille *du* Marquis Boniface *de bone mémoire, & par l'ordre & du consentement de ladite Dame* Mathilde). Les trois ans, dont il est parlé, remontent à 1068: mais, quoi que le *Fiorentini* puisse en dire, il s'agit là d'un autre *Plaid*, que de celui qui fut tenu par *Béatrix* & *Flaipert*, dans lequel il n'y a rien à quoi les paroles du *Contrat de Vente* puissent avoir aucun rapport; & cet autre *Plaid* ne s'est pas conservé. Par les paroles ci-dessus, il est seulement certain qu'en 1068 *Mathilde* rendit solemnellement la Justice. C'est l'acte d'Autorité Souveraine le plus important. Mais *Mathilde* étoit alors *Majeure* depuis deux ans. Elle avoit du prendre part au Gouvernement dès le premier instant de sa *Majorité*. Je dirai dans un autre *Article*, qu'il est à présumer qu'à l'occasion de son *premier Mariage*, qui vraisemblablement est de 1063, elle dut, par émancipation, commencer alors à gouverner.

VIII. (1) T. VI, p. 235.

VIII. *BÉATRIX* Usufruitière *des* Allodiaux *de* BONIFACE.

mais à qui vit dans des tems éloignés de celui de ces Princes, *il est difficile de répondre à la question, sans des témoignages précis de l'Antiquité. Dans le tems, dont il s'agit,* BE'ATRIX *& la* Comtesse MATHILDE, *sa* Fille, *gouvernoient la* Toscane *& les autres* Etats *du feu* Marquis BONIFACE. *Que* MATHILDE, *après la mort de* GODEFROI, *son* Beaupère, *ait commencé d'exercer l'*Autorité Souveraine, *ou seule, ou conjointement avec sa* Mère BE'ATRIX, *c'est ce qui se conclut d'un* Plaid (2), *qu'elle tint, cette année*, le VI des Ides (*le* 8) de Février, Indiction onzième, hors des murs de la Ville de *Lucque*, dans le Faubourg appellé de *Saint-Fridien* (3). *Elle y est qualifiée* Dame MATHILDE *Comtesse*, ici *Duchesse, Fille* de BONIFACE *Marquis* de bone mémoire (4). *Il faut observer que, dans ce* Plaid, *le* Juge FLAIPERT *est dit* Commissaire du Seigneur Empereur (5); *& cependant* HENRI III, *qui n'avoit pas encore reçu la* Courone Impériale, *ne prenoit pas le titre d'*Empereur. *Le* Notaire, *par habitude de se servir de cette anciène Formule, ne faisoit apparemment pas grande attention à l'Etiquète actuelle* (6). *La* Duchesse BE'ATRIX *tint un autre* Plaid (7), *cette année*, dans la Ville de *Florence* dans le Palais du Dôme de *Saint-Jean* (8). *La* Charte *est datée*, L'An de Notre Seigneur JE'SUS-CHRIST soixante & douzième après mille, le cinq des Calendes de Mars (25 *de Février*), Indiction onzième (9). *On s'est servi de l'*Epoque Florentine, *qui commence l'année au* 25 *de Mars; & l'*Indiction XI *fait connoître que l'on parle de l'année* 1073, *qui, selon le* Stile Florentin, *étoit encore* 1072. *Dans cet* Acte, *est accordée la protection du Seigneur* Roi (10), *& non de l'*Empereur. *Nous trouvons ensuite* (11), *dans la présente année*, Indiction XI, le jour de Samedi, lequel est le quatrième des Ides (*le* 10) d'Août, fête de S. LAURENT Martir (12) *la* Duchesse BEATRIX *faisant*, avec son illustre Fille MATHILDE (13), une donation *au Monastère de* Saint-Zénon *de* Vérone. *L'*Acte *fut fait* dans le Monastère de *Saint-Zénon*, dans le Réfectoire (14). *J'ai dit qu'avant la présente année*, GODEFROI LE BOSSU *étoit en* Italie. *J'en ai pour preuve un autre* Plaid, *rapporté par le* FIORENTINI (15), *lequel fut tenu par la* Duchesse BÉATRIX dans la Ville de *Pise*, dans le Palais du

(2) Il est dans les *Antiq. d'Ital.* Dissertat. 10.

(3) *Sexto Idus Februarii, Indictione undecima, extra muros* Lucensis *Civitatis in Burgo qui vocatur* Sancti Fridiani.

(4) *Domna* Mathilda Marchionissa, *hac* Ducatrix, Filia *bonæ memoriæ* Bonifacii Marchionis.

(5) *Missus Domini Imperatoris.* V. *Art. VII, N.* 14, 1°.

(6) Cette réflexion est détruite par beaucoup d'autres *Chartes*, non seulement de *Toscane*; mais aussi d'autres Provinces, dans lesquelles *Henri III* est dit *Empereur*, avant qu'il en eût reçu la *Courone*.

(7) *Antiquités d'Italie*, Dissertation 6.

(8) *In Civitate* Florentiæ, *infra Palatium de Domo* Sancti Johannis.

Ce Palais du *Dôme de Saint-Jean* est celui de l'*Evêché*.

(9) *Anno Domini nostri* Jesu Christi *septuagesimo secundo post mille, Quinto Kalendas Martii, Indictione undecima.*

(10) *Domini Regis.*

(11) *Antiquit. d'Ital.* Differt. 11.

(12) *Indictione undecima in die Sabbati, quod est Quarto Idus Augusti, in festivitate sancti* Laurentii *Martyris.*

(13) *Cum præclara* Filia *mea* Matilda.

(14) *In Monasterio* Sancti Zenonis *in* Refectorio.

(15) A la suite de son IIIe Livre, p. 150.

VIII. *BÉATRIX* Usufruitière *des* Allodiaux *de* *BONIFACE*.

Seigneur *Roi*, conjointement avec GODEFROI *Duc & Marquis* le XVI des Calendes de Février (*17 de Janvier*), Indiction XI (16). *Nous apprenons aussi de là qu'en vertu de son* Mariage *avec la* Comtesse MATHILDE, GODEFROI LE JEUNE *étoit admis au Gouvernement de la* Toscane *& des autres* Etats.

La Donation faite au Monastère de *Saint-Zénon*, de laquelle il vient d'être parlé, n'étant pas un acte d'autorité, prouve seulement que MATHILDE, come *Majeure*, disposoit des *Allodiaux*, qu'elle tenoit de son *Père*.

Le CONTE'LORI (17) rapporte un *Acte*, fait même jour & même année dans le même Monastère de *Saint-Zénon*, par lequel BÉATRIX & MATHILDE remètent, avec tous leurs droits, entre les mains de WEREMBERT, *Abbé* de ce Monastère, ce qu'elles tenoient en quatre endroits qui sont només (18) : ce qu'elles font *pour le remède de leur Ame, & de celles du* Duc GODEFROI, *du* Marquis BONIFACE, *& de leurs autres Parens* (19). L'*Acte* commence ainsi. *Je* BE'ATRIX Comtesse, *& ma très glorieuse* Fille MATHILDE (20). ANSELME, *Evêque de Lucque*, & *Neveu* d'ALEXANDRE II, fut présent à cette Cession. Cette *Charte* & celle dont MURATORI parle, si ce n'est pas la même, me font soupçoner que, par ses *Conventions Matrimoniales*, BE'ATRIX jouissoit, à titre d'*Usufruit*, des *Allodiaux* du *Marquis* BONIFACE. Sans cela MATHILDE, *Majeure*, *mariée*, & *professant*, *à cause de son* MARI, *la Loi Salique*, pouvoit, sans l'intervention de sa *Mère*, disposer des Biens de cette espèce, qui lui venoient de son *Père*. Il semble donc que BE'ATRIX ne paroît ici, que parceque les Biens que MATHILDE cèdoit au Monastère de *Saint-Zénon* ne pouvoient pas être distraits de l'*Usufruit* de BE'ATRIX sans qu'elle y consentît.

Je ne done ce que j'avance dans cet *Article*, que come un simple soupçon. Il se pouroit que les Biens, dont il s'agit dans la Cession ci-dessus, fussent compris dans le *Douaire* de BE'ATRIX. En ce cas, B'EATRIX consent à leur distraction. D'ailleurs, si ces mêmes Biens faisoient partie des Terres, que BE'ATRIX possèdoit en propre, c'est elle qui les done ; & MATHILDE ne paroît que pour ratifier la Cession faite par sa *Mère*, & renoncer aux droits qu'elle avoit sur des Biens, dont elle auroit hérité.

(16) *In Civitate* Pisense *in Palatio Domini* Regis *unà cum* Gottifredo Duce & Marchione, *XVI Calendas Februarii*, *Indictione XI.*

(17) Page 120.

(18) *Refutavimus in manibus Domini* Weremberti Abbatis *illas res Monasterii, quæ nos habere visæ sumus, id est,* Woferario, *&* Wopigozzo, *&* Runcovello, *&* Fattaleto.

(19) *Pro remedio animæ nostræ, seu* Gottifredi Ducis, *&* Bonifacii Marchionis, *& cæterorum parentum nostrorum.*

(20) *Ego* Beatrix Comitissa, *& gloriosissima mea* Filia Mathilda.



IX. *Si* GODEFROI LE BARBU, *par son* Mariage *avec* BÉATRIX, *devint réellement* Duc & Marquis de Toscane & Souverain *des autres* Etats *du* Duc & Marquis BONIFACE.

JE n'ai pas besoin d'examiner dans un long détail à quel titre le *Duc* GODEFROI LE BARBU, *second Mari* de BE'ATRIX, en gouverna les *Etats.* S'il fut regardé come *Duc & Marquis de Toscane*, & *Comte de Mantoue*, *de Reggio*, *de Modène*, &c. ce fut uniquement à cause d'elle; & je vois que l'on s'accorde assés à voir en lui plustôt l'*Administrateur*, que le *Souverain de la Toscane* & des autres *Etats* de sa *Femme.* La chose fut certainement ainsi depuis la mort du jeune *Duc & Marquis* FRE'DE'RIC, *Fils* de BONIFACE & de BE'ATRIX, jusqu'à celle de l'*Empereur* HENRI II, qui n'aimoit pas GODEFROI, parcequ'il s'étoit révolté plusieurs fois contre lui.

J'ai dit, quelque part, qu'il se pouvoit que GODEFROI dans la suite eût obtenu de l'*Impératrice* AGNÈS, *Mère* d'HENRI III, à laquelle il étoit fort attaché, l'Investiture de la *Toscane* & des autres *Etats* de BE'ATRIX. Je l'ai dit d'après quelques *Plaids*, dans lesquels il paroît agir en véritable *Souverain.* Son intérêt d'ailleurs demandoit qu'il se procurât cette Investiture. Si BE'ATRIX fût morte la première, il auroit perdu toute sa puissance en *Italie*; &, forcé de remètre à MATHILDE les *Etats* de son *Père*, il auroit falu qu'il repassât les Monts pour se confiner dans sa *Basse-Lorraine.* Mais il fut parer à cet inconvénient par un autre moïen. De ce que, sous prétexte de secourir l'*Eglise* contre les *Normans*, il s'empara d'une grande partie du *Duché de Spolète* & de la *Marche de Camerino*, dont il se fit ensuite investir, je conclus qu'il n'avoit point reçu l'Investiture de la *Toscane* & des autres *Etats*, précédemment posśédés par BONIFACE.

Il me paroît donc certain que, depuis la mort du jeune *Duc & Marquis* FRE'DE'RIC, GODEFROI, jusqu'à la siène, ne fut qu'*Administrateur* & *Corrégent* des *Etats* de BE'ATRIX.

Il en fut de même de son *Fils*, le *Duc* GODEFROI LE BOSSU, vis-à-vis sa *Bellemère* BE'ATRIX & sa *Femme* MATHILDE, quoique l'on trouve des *Chartes* où ce *Prince* se qualifie *Marquis de Pise.* Ces *Chartes* ne sont point d'*Italie.* Ce sont des *Actes* ou des *Diplômes* faits dans la *Basse-Lorraine*; &, supposé qu'ils soient autentiques, on ne peut rien conclure de l'erreur d'un *Notaire*, ou d'un *Secrétaire*, qui, par inattention, par ignorance, ou par flaterie, articule mal les Qualités de son *Souverain*, ou de son *Maître*.

X. *Du* Tems *de la* Mort *du* Duc & Marquis GODEFROI LE BARBU. Eloge *de ce* Prince.

LE Duc GODEFROI, dit le FIORENTINI (1), *fit* (en 1069) un *voïage dans ses* Etats *de* Lorraine, *peut-être à dessein de profiter de la mort de* GE'RARD (D'ALSACE), Duc des Mosellans, *décédé depuis*

X. (1) Liv. I, p. 300.

X. Mort & Eloge de *GODEFROI LE BARBU.*

peu de tems, & de faire réunir en sa persone, come en celle de son Père, *ce* Duché, *dont il avoit autrefois prétendu devoir hériter. Mais à la fin de l'année, & la veille même de Noël, une Mort Chretiène coupa tout-à-coup le fil de ses espérances & de sa vie... Il passa généralement pour un Prince d'une grande piété, come* BERTHOLD (de Constance) *le témoigne, en parlant ainsi de sa* Mort, *à l'année* 1069. La veille de la Naissance du Seigneur, une fin très louable procura le repos à GODEFROI, très excellent *Duc* entre les Séculiers, lequel versoit très facilement des larmes de componction au souvenir de ses péchés, & répandoit très abondamment des aumônes (2). *Malgré ce témoignage si fort des pieuses inclinations de ce* Prince, *GREGOIRE VII*, qui fut Saint (3), *douta grandement de son salut, par l'unique raison qu'aiant fait beaucoup de promesses au* Saint-Siége, *il avoit tardé longtems à les remplir.* Souvenés-vous que votre *Père* avoit promis beaucoup de choses à la Sainte *Eglise Romaine.* S'il les avoit faites, nous nous réjouirions avec vous tout autrement, & d'une manière plus consolante, que nous ne pensons à son sujet. *C'est ainsi que GREGOIRE écrivoit au jeune GODEFROI,* Fils *de celui dont il s'agit* (4). *Le Monde cependant, qu'il avoit rempli de la grandeur de ses actions, regarda sa* Mort *come une grande perte. C'est ainsi que* LAMBERT (d'Aschaffenbourg) *en parle. GODEFROI, Duc des Lorrains,* que la grandeur de ses actions avoit fait connoître dans presque tous les païs, mourut & fut enterré à *Verdun.* Il eut pour successeur GODEFROI, jeune-home d'un excellent esprit: mais bossu (5). *Cet Auteur fait entendre qu'après la mort de GODEFROI, l'Héritier de sa* Principauté *fut son* Fils *de même nom, appellé GOZELON par les* Historiens; *celui-là même à qui GREGOIRE VII écrivoit pour lui reprocher son infidélité* (6). *Ce* Prince *n'étoit pas né du second Mariage* (de

(2) Godefridus Dux *inter seculares excellentissimus, & in recordatione peccatorum suorum ad compunctionem facillimus, in erogatione eleemosinarum largissimus, in Vigilia Nativitatis Domini, satis laudabili fine quievit.*

(3) Gregorio Settimo, *che fù santo.*

(4) *Reminiscere* Patrem *tuum multa sanctæ* Romanæ Ecclesiæ *promisisse, quæ si executus foret, longè aliter, & hilarius de eo, quàm sentimus, tecum gauderemus.* Liv. 1, *Lèt.* 72.

Ces paroles font honeur à la mémoire du *Duc Godefroi.* Par estime pour *Alexandre II*, il avoit promis de rendre service à l'*Eglise Romaine*; & l'on a vu, dans le Volume précèdent, qu'il lui fut utile: mais ce ne fut pas autant qu'il l'auroit pu, parcequ'aiant démêlé les intentions du *Cardinal Hildebrand*, qui gouvernoit *Alexandre*, il ne crut pas devoir l'aider à parvenir au but auquel il tendoit. Ennemi d'*Henri II*, *Godefroi* ne l'étoit pas d'*Henri III*, auquel il paroît n'avoir pas été moins attaché, qu'à l'*Impératrice Agnès*, *Mère* de ce *Prince.* La piété même de *Godefroi*, laquelle n'étoit pas dévotion, come celle de *Béatrix* & de *Mathilde*, le portoit à remplir, envers *Henri III*, ses devoirs de *Vassal* & de *Sujet*; & l'on peut croire que, s'il eût vécu plus que *Gregoire VII*, les grands projets de ce dernier auroient tous échoué.

(5) Dux Lotharingiorum Godefridus, *omnibus pene terris magnitudine suarum rerum gestarum compertus & cognitus, obiit, &* Verduni *sepultus est; cui* Godefridus *successit, præstantissimi quidem animi adolescens, sed gibbosus.* Ann. 1070.

(6) On a vu, dans le Volume précèdent, quels étoient les sujets que *Gregoire VII* croïoit avoir de se plaindre de ce *Prince*, dont la conduite, peu convenable aux desseins de ce *Pape*, étoit celle d'un *Vassal* fidèle à son *Seigneur*, lequel, aiant pénétré les vues

X. Mort & Eloge de *GODEFROI LE BARBU*.

son Père) *avec* BE'ATRIX : *mais du premier avec* AGNÈS, Fille d'HUGUE, Comte de Darspurg, come (*FRANÇOIS*) *de* ROSIÈRES le remarque (7).

MURATORI commence ainsi l'année 1070 (8). *GODEFROI LE BARBU*, Duc de Lorraine, *mourut : mais il n'est pas aisé de concilier les Ecrivains sur l'année de sa* Mort. *BERTHOLD* de Constance *la met en 1069 la veille de Noël ; en quoi le FIORENTINI, & D. MABILLON* (9) *l'ont suivi : mais LAMBERT* d'Aschaffenbourg, *SIGEBERT*, l'Annaliste Saxon, *& d'autres, auxquels le* Cardinal *BARONIUS & le P.* PAGI, *s'en tiènent, la placent en la présente année* (1070) *; &, si l'on pouvoit s'en reposer sur un* Monument informe (10), *rapporté par le FIORENTINI, l'on devroit croire que ce fut en la présente année que ce* Duc *mourut. La petite* Chronique de Saint-Vincent de Mets *place aussi la* Mort *de GODEFROI en 1069. Je crois que le peu de concert des Ecrivains vient de ce que, l'année finissant la veille de Noël, la nouvelle année commençoit le jour même de cette Fête. Ce* Prince *dut mourir la nuit même, qui séparoit l'une & l'autre année. Les Ecrivains, només ci-dessus, ont fait beaucoup d'éloges de ce* Duc. *Quelqu'un même l'appelle GODEFROI LE GRAND, pour le distinguer des autres* Ducs de Lorraine *du même nom. Il mourut en* Lorraine, *& fut enterré à* Verdun, *laissant BE'ATRIX une seconde fois* Veuve, *& pour Héritier un* Fils, *appellé GOZELON, ou GODEFROI, jeune Prince d'un grand mérite : mais* Bossu ; *ce qui lui fit doner le surnom, qui le distingue des autres.*

Dans le Volume précèdent, après avoir parlé de la Dédicace, qu'ALEXANDRE II fit, en 1070, de la nouvelle *Cathédrale de Lucque*, j'ai dit (11) : *La* Duchesse *BÉATRIX & sa* Fille *la* Comtesse *MATHILDE assistèrent à la Dédicace, dont je viens de parler ; & donèrent à l'*Evêché de Lucque *la* Court de Marliana, *come le FIORENTINI l'avoit appris d'un Mst. qu'il possèdoit. . . La Donation est dite faite à la prière du* Duc *GODEFROI. Dans ce même Mst. le mot* Marliana *s'est effacé : mais le FIORENTINI le supplée d'après un ancien* Registre *des* Privilèges *de l'*Evêché. *Le tems de cette Donation paroît à cet Auteur prouver contre BERTHOLD* de Constance, *que le* Duc *GODEFROI se trouvoit à* Lucque, *en 1070, dans le même tems que le* Pape ; *& qu'il mourut, pour le plustôt vers la fin de cette année, come LAMBERT* d'Aschaffenbourg *le dit.*

Le Mst. du *FIORENTINI* dont je parle là, n'est autre que ce *Monument informe*, allègué ci-dessus par MURATORI. Pour le mieux connoître, écoutons le *FIORENTINI* lui-même. *BE'ATRIX*, dit-il (12) *& MATHILDE furent aussi présentes à la solemnité de cette Consécration ; &, leur piété naturelle ne se démentant point, elles firent à l'*Evêché de Lucque *l'offrande de la* Court de. . . . . . ., *de la manière qu'un ancien Mst., que je conserve, le dit.* MLXX. Indiction IX. *BE'ATRIX*,

d'un *Sujet séditieux*, croïoit que, loin de s'y prêter, il devoit y mètre obstacle autant qu'il le pouroit.

(7) *Stemmata Lotharingiæ*, T. IV, p. 211.

(8) *Annal. d'Ital.* T. VI, p. 223.

(9) *Annal. Benedict.* T. V.

(10) On le verra plus bas.

(11) Pages 203 & 205, col. 2.

(12) Livre I, p. 109.

X. Mort & Eloge *de* GODEFROI LE BARBU.

Ducheſſe & *Comteſſe*, avec ſa chère *Fille unique* MATHILDE, à tous les Fidèles de Dieu, &c. A la prière & par l'intervention de notre très cher Seigneur le *Duc* GODEFROI, pour ſon ame & celle du Seigneur BONIFACE, *Marquis*, celle du *Fils* du ſuſdit GODEFROI, & la nôtre, Nous accordons à cet *Evêché de Lucque* la *Court de*........ Dans ce tems-là, *Saint-Martin* fut conſacré (13). *Cette* Court *donée par* BE'ATRIX & MATHILDE, *eſt nomée la* Court de Marliana *dans l'ancien* Regiſtre *des* Priviléges *de l'*Evêché. *De cette* Note, *que je rapporte au lieu de l'Original qui s'eſt perdu, l'on concluroit contre* BERTHOLD de Conſtance, *que* GODEFROI, Mari *de* BE'ATRIX, *ſe trouva là préſent avec le* Pape, & *qu'il termina ſes jours, pour le pluſtôt, vers la fin de cette année* 1070, *lorſque l'*Indiction IX *couroit, tems auquel elle eſt marquée par* LAMBERT.

Le *Monument*, que le FIORENTINI vient de produire & qui vraiſemblablement faiſoit partie d'un *Recueil* d'*Extraits* de *Diplômes* & d'autres *Actes*, eſt véritablement un *Monument informe;* & par lui-même il ne peut être d'aucune autorité.

Les deux dates de la *Mort* de GODEFROI LE BARBU paroiſſent également appuïées. BERTHOLD *de Conſtance* & la petite *Chronique de Saint-Vincent de Mets* ſont pour 1069. LAMBERT *d'Aſchaffenbourg*, SIGEBERT, & l'*Annaliſte Saxon* ſont pour 1070. Ecartons d'abord le dernier, qui n'eſt rien moins qu'exact. J'ai déja fait obſerver que les Dates de LAMBERT ne ſont pas toujours juſtes; & l'on ſait que, pour s'aſſurer de celles de SIGEBERT, il faut ſouvent recourir à d'autres *Monumens Hiſtoriques*. L'exactitude des dates eſt preſque l'unique mérite de BERTHOLD; & la petite *Chronique de Saint-Vincent* reçoit peu de reproches à cet égard. La date de 1069 eſt donc la mieux appuïée, & le FIORENTINI n'en a point douté, puiſqu'il n'a pas fait difficulté de l'adopter. D. MABILLON en a fait de même. MURATORI panche pour cette date, & s'en explique aſſés clairement. J'ai donc cru devoir m'y tenir (14).

Venons à ce qui regarde le *Monument informe* dont il s'agit. S'il êtoit bien certain que la Donation dont il offre l'*Extrait* eut êté faite au tems de la Dédicace de la *Cathédrale de Lucque*, c'eſt à dire au mois d'Octobre 1070, où l'*Indiction IX* couroit depuis le 1 de Septembre; LAMBERT auroit eu raiſon de placer en 1070, *Indiction IX*, la *Mort* de GODEFROI LE BARBU. Mais il ſe peut que le *Compilateur* du *Recueil*, où ſe trouvoit l'*Extrait* ci-deſſus, l'ait fait d'après une *Copie* défectueuſe pour l'*Année* & pour l'*Indiction*; ou, s'il la fait d'après l'*Original*, qu'il ait mal copié le chifre de l'une & de l'autre. D'ailleurs, ce n'eſt point l'*Extrait* de l'*Acte* qui dit que la Donation fut

(13) *MLXX. Indictione IX.* Beatrix Dux & Comitiſſa *cum dilecta* unica Filia Matilda *omnibus Dei Fidelibus, &c. Obſecratione & interventu Cariſſimi Domini noſtri* Ducis Gottifredi, *pro anima ſua & Domini* Bonifacii Marchionis, & Filii *prædicti* Gottifredi, & *noſtra concedimus* Epiſcopatui Lucenſi Curtem de.... *Hoc tempore fuit* Sanctus Martinus *ſacratus.*

(14) Au Volume précèdent, p. 397, col. 1.

X. Mort & Eloge de *GODEFROI LE BARBU*.

faite au tems de la Dédicace de la *Cathédrale*. C'est une remarque du *Compilateur*, ou du *Copiste* du *Recueil*, occasionée par la date de 1070. Voila pourquoi j'ai commencé par dire que ce *Monument informe* est sans autorité.

Ces raisons m'ont fait saisir la conjecture de MURATORI sur le jour de la *Mort* de GODEFROI, que j'ai dit être arrivée le 24, ou le 25 de Décembre 1069. Pour ceux qui commençoient l'année le jour de Noël, celle de la *Mort* de GODEFROI dépendoit de l'heure à laquelle il mourut, &, selon eux, il dut mourir, ou le dernier jour de 1069, ou le premier de 1070.

XI. *De la* Mort & *du* Mausolée *de la* Duchesse BÉATRIX.

PLEINE de bones œuvres, dit DONIZON (1), & *remplie de bones paroles, chère à tous, aux Grands, aux Petits*, BE'ATRIX *restée malade à* Pise, *sort bien de la vie présente, lorsqu'Avril laissoit aller son dix-huitième jour, l'an mille soixante & seize après que le Corps du* CHRIST *fut né d'une véritable Vierge. On l'enterre à* Pise. *Quelle voie la lumière du Paradis* (2) !

Sa Fille lui fit élever dans la *Cathédrale de Pise*, un *Mausolée*, qui fut chargé vraisemblablement alors, d'une *Epitaphe* encore plus grossière que simple. En voici la Traduction, qui ne déparera point l'Original. *Moi* Comtesse, *qui gis en ce tombeau, je fus, quoique Pécheresse, appellée Dame* BÉATRIX (3).

Le MELLINI dit de ce *Tombeau*, « Que c'est un grand & beau cofre de » Marbre, orné de Figures de plus de demi-relief: Qu'il est hors de » la porte latérale du *Dôme* à côté du clocher; & qu'on y lit cette *In-* » *scription*, mise lorsqu'il fut transféré dans cet endroit (4). *L'An du* » *Seigneur M. C. XVI. le IX. des Calendes d'Août* (5) *mourut Dame* » MATHILDE, Comtesse, *d'heureuse mémoire, laquelle, pour l'ame de sa* » Mère, *Dame* BÉATRIX, *vénérable* Comtesse, *qui repose en cet hono-* » *rable* Tombeau, *fit, en plusieurs cantons, de merveilleuses donations à*

XI. (1) Liv. I, Ch. 10.

(2)
Plena bonis factis, dictisque referta Beatrix,
Cunctis cara nimis, Magnis, Parvis quoque, Pisis
Ægra manens vita de præsenti bene migrat,
Octo decemque dies Aprilis dum finit ire,
Christi *post ortum vera de Virgine Corpus*,
Anno milleno bis ternó septuageno.
Conditur Pisis. *Lucem videat Paradisi!*

(3)
Quamvis Peccatrix, sum Domna vocata Beatrix,
In tumulo missa jaceo quæ Comitissa.

Le *Fiorentini* qui rapporte cette *Epitaphe*, Liv. I, p. 161, l'avoit tirée de l'ancièneo *Chronique de Pise* conservée dans les *Archives de Lucque*.

(4) Cette *Inscription* est sur la muraille de l'Eglise. Le *Mellini* n'en a fait imprimer, p. 25, que la première partie. Le *Fiorentini* la rapporte entière, Liv. I, p. 161. C'est d'après lui, que je traduis. Sa Copie differe dans un seul mot de celle du *Mellini*. Ce mot, quand je rapporterai le *Texte* dans la *Note* 6, sera mis en parénthèse, & d'un caractère different.

(5) Le 24 de Juillet 1115. L'*Inscription* emploie l'*Année Pisane*.

XI. Mort & Mausolée de la Duchesse *BÉATRIX*.

» *cette Eglise. Que leurs ames reposent en paix !* — — — *M. CCC.*
» *III. Sous la direction du très digne Artiste, le Seigneur* BURGUNDIO
» TADI, *à l'occasion des marches à faire..... autour de la susdite*
» *Eglise, le* Tombeau *susnomé fut transféré deux fois, l'une de sa pre-*
» *mière place dans l'Eglise, l'autre de l'Eglise en cette place, come vous*
» *voïés, excellente* (6) ».

Dans les *Chroniques de Pise*, publiées par UGHELLI, T. III *de l'Italie Sacrée*, on lit : *Année* 1077 (7). *La* Comtesse BÉATRIX *mourut le IV des Calendes de Mai* (le 28 d'Avril) (8) ; *& fut enterrée à* Pise *en un magnifique* Tombeau, *dans la grande Eglise. Par respect pour elle, la* Comtesse MATHILDE, *sa* Fille, *qui mourut l'an MCXVI* (9) *dota l'*Eglise de Pise *d'un très grand nombre de possessions dans la* Toscane *& dans la* Lombardie, *& suffisamment de Droits Régaliens* (10).

Le 18 d'Avril, dit MURATORI sous l'année 1076 (11), *la* Duchesse BÉATRIX, *come l'atteste* DONIZON (12), *termina le cours de sa vie dans la Ville de* Pise (13). *Princesse d'une grande piété, d'une égale prudence, & d'un courage mâle, elle fut toujours attachée au* Saint-Siége : *mais sans manquer de respect au* Roi HENRI III, *entre lequel & le* Pape GREGOIRE VII *elle fut la Médiatrice de la paix & de la concorde. La plus grande gloire néanmoins de* BÉATRIX *fut d'avoir mis au monde & merveilleusement élevé, dans toutes les vertus & dans la connoissance des Langues, la* Comtesse MATHILDE, *qui, restée seule à gouverner la* Toscane *& les autres* Etats, *qui lui venoient de ses* Ancêtres, *commença dès-lors à faire connoître... les rares qualités, dont elle étoit douée. Il ne faut pas taire que le* Moine DONIZON *se met en colère contre* Pise, *parceque la* Duchesse BÉATRIX *y est enterrée, & non à* Canossa. *Ce qu'il fait dire par* Canossa *même va faire connoître que* Pise *étoit alors une Ville de Commerce.* Ici la douleur me dévore l'ame, parcequ'une Ville, qui n'en est pas si digne que moi, la posséde. Qu'on aille à *Pise*, on y voit des Monstres de la Mer. Cette Ville est souillée par les Païens *Turcs*, *Africains*, *Parthes*. Les infâmes *Chaldéens* (14) visitent ses rivages. Quant à moi *Canossa*, je suis nète de toutes souillures ; & j'ai, pour son sépulchre, une

(6) *Anno Domini M. C. XVI. IX. Calendas Augusti obiit Domina* Matilda *felicis memoriæ* Comitissa, *quæ pro anima* Genitricis *suæ Dominæ* Beatricis Comitissæ *venerabilis in hac* Tumba *honorabili quiescentis, in multis partibus mirifice hanc donavit* (dotavit) *Ecclesiam. Quarum animæ requiescant in pace.* — — — *M. CCC. III. Sub dignissimo Operario* Burgundio Tadi, *occasione graduum fiendorum.... circa Ecclesiam supra dictam,* Tumba *supra nominata bis translata fuit, nunc de sedibus antiquis in Ecclesiam, nunc de Ecclesia in hunc locum, ut videtis, excellentem.*

(7) A la manière de *Pise*, au lieu de 1076.

(8) Il est nécessaire de corriger cette Date par *Donizon*, & de lire le *XIV des Calendes de Mai*, c'est à dire le 18 d'Avril.

(9) A la *Pisane* pour *MCXV*.

(10) *Anno* 1077. Comitissa Beatrix *obiit IV Calendas Maii, & in magnifica* Tumba *apud Majorem Ecclesiam* Pisis *sepulta est, ob cujus reverentiam* Comitissa Mathildis *ejus* Filia, *quæ obiit anno MCXVI,* Ecclesiam Pisanam *in* Tuscia *&* Lombardia *dotavit possessionibus plurimis, & honoribus Regalibus satis plene.*

(11) *Annal. d'Ital.* T. VI, p. 247.

(12) Liv. I, Chap. 20.

(13) Il cite en cet endroit les 4, 5, & 6e des Vers rapportés dans la *Note* 15.

(14) Les *Juifs*.

XI. Mort & Mausolée *de la* Duchesse *BÉATRIX*.

belle place chés moi. Il ne convient pas d'aller chercher des Villes parjures, qui commètent beaucoup de crimes (15). *Il n'est pas aisé de comprendre ce que* DONIZON *veut dire par ces dernières paroles : mais on conçoit fort bien que* Pise *étoit une fameuse Ville de commerce, un Port franc, où l'on admètoit les Infidèles* Orientaux & Africains; *ce qui paroît à* DONIZON *une chose indigne ; & lui fait trouver que* Canossa *méritoit mieux d'avoir le Corps de* BÉATRIX, *parcequ'elle étoit sans tache en matière de Religion* (16).

Le MELLINI remarque (17) que le PIGNA, qui met la mort de BÉATRIX en 1066, se trompe en ce point de même qu'en bien d'autres.

Sur ce que la *Comtesse* MATHILDE est nomée au commencement de l'*Inscription*, qui se voit à *Pise* & que j'ai traduite ci-dessus, quelques Auteurs, qui l'avoient lue sans attention, ou qui n'en ont parlé que sur des ouis-dire, ont imaginé que cette *Comtesse* étoit enterrée à *Pise*. Le MELLINI cite (18), come l'aiant dit, JEAN VILLANI dans sa *Chronique*, & GEORGE VASARI dans ses VIES *des Peintres*, Part. I, VIE *de* NICOLAS *& de* JEAN de Pise, *Sculpteurs*, où même cet Ecrivain rapporte l'*Inscription*, dont il s'agit. Le MELLINI reproche d'autres erreurs à deux de ses amis D. SILVANO RAZZI, *Camaldule*, dans sa VIE *de* MATHILDE, & D. VINCENZIO BORGHINI, *Bénédictin*, dans son HISTOIRE *de l'*EGLISE *& des* EVÊQUES *de* FLORENCE. Le premier croit qu'une MATHILDE, autre que la célèbre *Comtesse*, est inhumée à *Pise*. Le second tire de son imagination deux MATHILDES, différentes de la *Comtesse*, desquelles l'une est à *Pise*, & l'autre à *Saint-Benoît de Polirone*. Le MELLINI réfute (19) ces erreurs avec politesse, & plus au long qu'il n'étoit nécessaire. La Sépulture de la *Comtesse* MATHILDE dans l'*Eglise* de *Polirone* n'est point douteuse. Elle est attestée par DONIZON, par les *Inscriptions* de son *Mausolée*, & par divers *Monumens* de ce Monastère.

(15) L. I, C. 20. — — — — *Dolor hic me funditus urit,*
Cùm tenet Urbs illam quæ non est tam bene digna.
Qui pergit Pisas, *videt illic Monstra marina.*
Hæc Urbs Paganis Turcis, Lybicis *quoque*, Parthis
Sordida. Chaldæi *sua lustrant littora tetri.*
Sordibus à cunctis sum munda Canossa; *sepulchri*
Atque locus pulcher mecum. Non expedit Urbes
Quærere perjuras, patrantes crimina plura.

(16) *Muratori* dans la *Note* qu'il a faite, T. V des *Hist. d'Ital.* p. 364, sur le dernier des Vers de *Donizon* rapportés dans ma *Note* précèdente, avoit déja dit : *C'est avec emportement que* Donizon *parle ici des* Pisans, *qu'il done pour coupables de parjure & de beaucoup de crimes.* L'Histoire *ne dit point quels étoient ces crimes. Au contraire elle raconte leurs vaillans exploits contre les* Sarasins, *ennemis des* Chretiens. *Mais* Donizon *étoit offensé de ce qu'ils accordoient aux* Sarasins *la liberté d'entrer dans leurs Ports & de commercer avec leur Ville, & peut-être de ce que, suivant l'usage du tems, ils exerçoient la Piraterie.*

(17) Pag. 25.

(18) *Ibid.*

(19) Pages 26-28.



XII. *Sur le* Tems & *le* Lieu *de la* Naissance *de la* Comtesse MATHILDE, & *sur le* Lieu *de sa première* Éducation.

SIGONIUS & d'autres, qui donent à la *Comtesse* MATHILDE 76 ans de vie, ont cru qu'elle étoit née en 1039 : mais ils se sont trompés, ainsi que D. BENEDETTO LUCHINO, qui la fait naître en 1047, & mourir en 1116. Ces deux dates ne seroient vraies, qu'autant que cet Auteur emploieroit l'*Année Pisane :* mais il n'en avertit pas.

Cette année (1046), dit MURATORI (1), BÉATRIX, Duchesse de Toscane, *come on le peut inférer de ce que* DONIZON *dit, mit au monde la* Comtesse MATHILDE, *que ses actions ont rendue très célèbre dans l'*Histoire d'Italie.

Le FIORENTINI parle deux fois de la *Naissance* de MATHILDE; d'abord en peu de mots (2), ensuite plus amplement (3). *Il faudroit*, dit-il la seconde fois, *faire voir que* MATHILDE *naquit à* Lucque. *Je n'ose l'assurer positivement. Je me contente de dire que je trouve, dans l'obscurité de ces tems si loin de nous, de quoi former une très forte présomption. En parlant de la mort de cette* Princesse, DONIZON *nous dit qu'elle mourut en* 1115, *à l'âge de* 69 *ans. Mais, si l'on voit, en rétrogradant, que sa* Naissance *est en* 1046, *si l'on trouve en* 1044 *plusieurs* Actes *concernans l'acquisition du* Château *de* Porcari, *qui n'est qu'à cinq milles de* Lucque..., & *si le* Duc BONIFACE, *dans un* Plaid, *qu'il tint à* Lucque *en* 1047, *accorda, contre* GUI, Fils *du* Comte THEUDICE, *à l'*Evêque JEAN, *la possession de beaucoup de Biens, qu'il reclamoit pour son Eglise..., la présomption est toute pour nous que, dans les années* 1044 & 1047, *ces* Princes *firent quelque séjour en cette Ville, & que* MATHILDE *y peut être née. Je ne suis nullement écarté de cette opinion par l'autorité de D.* BENEDETTO LUCHINO, *qui, dans son* Arbre généalogique *de cette* Princesse (4), *assure, sans aucun fondement, qu'elle naquit à* Mantoue *en* 1047. *Du silence, que garde sur ce sujet* DONIZON, *qui, dans ses Vers à l'occasion des* Ancêtres de MATHILDE, *fait disputer* Mantoue & Canossa *sur la presséance, on peut inférer que c'est contre la vérité, qu'on forme une présomption contraire à celle qui naît du séjour que le* Père & *la* Mère *de* MATHILDE *firent, au tems de sa* Naissance, *dans les environs de* Lucque.

Entraîné par l'amour de sa patrie, le FIORENTINI n'a pas tout examiné. BÉATRIX étoit dans le *Territoire* de *Lucque* en 1044. Des *Chartes* l'attestent. Une autre *Charte* fait voir BONIFACE à *Lucque* en 1047. Suit-il de ces *Actes*-là, que l'un & l'autre ne fussent pas ailleurs en 1045 & 1045? Cette dernière année, HENRI II vint en *Italie*, & ne retourna qu'au commencement de 1047 en *Allemagne*. Son dernier séjour en *Italie* fut à *Mantoue*. Il étoit du devoir du *Marquis de Toscane* d'aller recevoir le *Roi d'Italie* à la dêcente des *Alpes*. BONIFACE, averti du voïage d'HENRI, dut, pour être plus à portée, se transporter

XII. (1) *Annales d'Italie*, T. VI, p. 163.

(2) Liv. I, p. 34.

(3) Liv. III, p. 56.

(4) *Albero della* Contessa Matilda. *Venise.* 1588.

à *Mantoue*; & BÉATRIX l'y dut accompagner. BONIFACE alla donc, quand il le falut, au devant du *Roi*. BÉATRIX étoit la *Cousine-germaine* de ce *Prince*. Elle dut s'avancer aussi loin, qu'elle le pouvoit, à sa rencontre; &, quand HENRI continua sa route vers *Pavie*, retourner à *Mantoue*. Rien n'empêche donc que MATHILDE ne soit née dans cette Ville, soit avant, soit après l'arrivée du *Roi*. Ce doit être, sur de pareilles combinaisons, que D. LUCHINO l'y fait naître.

Dans la vérité, le *Lieu* de la *Naissance* de MATHILDE est absolument inconnu.

MURATORI, sous l'année 1055, après avoir dit qu'HENRI III emmena la *Duchesse* BÉATRIX prisonière en *Allemagne*, ajoute (5): *L'Empereur, afin d'ôter à* GODEFROI *tout prétexte d'administrer les* Etats *du jeune* FRÉDÉRIC, Fils *de* BÉATRIX, *prit aussi des mesures pour avoir entre les mains ce jeune* Prince, *qui pouvoit avec quelque raison, prétendre au* Duché de Toscane (6): *Mais, pendant que le* Gouverneur *de* FRÉDÉRIC *cherchoit à le soustraire à la dureté du traitement que la* Duchesse *éprouvoit, ce jeune* Prince *mourut, & délivra l'*Empereur *du soin de chercher les moïens de s'en assurer.* BÉATRIX, *Sœur de* FRÉDÉRIC, *étant morte avant lui; la succession de cet ample patrimoine fut dévolue au seul Enfant, qui restoit encore du* Marquis BONIFACE *& de la* Duchesse BÉATRIX, *c'est à dire à la célèbre* Comtesse MATHILDE, *qui n'avoit alors que* 8 *ans* (7), *& que l'on mit vraisemblablement à l'abri de toute violence dans sa Forteresse imprenable de* Canossa. *Le* FIORENTINI *dit qu'elle étoit alors avec sa* Mère; *ce que j'ai peine à croire.*

Je ne me rappelle pas que cet Auteur, chés qui l'on trouve quelquefois de légères contradictions, ait dit nulle part ce que MURATORI lui fait dire: mais je vois qu'il dit (8), « Qu'on ne sait pas certainement, par » les *Historiens*, si MATHILDE étoit élevée dans la prison auprès de sa » *Mère*, ou loin d'elle à cause de cette prison (9) ». Le dernier est le plus vraisemblable: mais, come ce point n'est d'aucune importance, il ne doit pas nous arrêter.

XIII. TEMS *du* Premier MARIAGE *de la* Comtesse MATHILDE *avec le* Duc GODEFROI LE BOSSU. Tems *auquel elle commença de prendre part au* Gouvernement *de la* Toscane. *Si son* Mari *fut* Duc & Marquis de Toscane.

Le FIORENTINI dit (1), « Que BARONIUS avoue que le *Duc* GODEFROI LE BOSSU remplaça son *Père* au *Duché de Lorraine*: mais non » au *Gouvernement* de celui *de Toscane*, puisqu'après la mort de GODE-

(5) T. VI, p. 170.

(6) J'ai fait entendre ci-devant que le jeune *Frédéric* devoit alors être réellement *Duc & Marquis de Toscane*.

(7) Elle devoit avoir plus de 9 ans.

(8) Livre I, p. 57.

(9) *Senza sapersi pero certo da gli Scrittori, se presso alla* Madre, *ò pur lontana da lei con occasion della prigiona s'allevasse.*

XIII. (1) Livre I, p. 101.

XIII. Tems *du* Premier MARIAGE *de* MATHILDE, *&c.*

» FROI LE BARBU, BÉATRIX & MATHILDE continuèrent d'exercer » l'*Autorité Souveraine* dans ce *Duché*: Qu'on voit cependant GODEFROI » LE JEUNE tenir, en 1073, un *Plaid* à *Pise* avec BÉATRIX; ce qui » montre qu'il fut aussi le successeur de son *Père* au *Duché de Toscane*, » non qu'il l'ait possédé, come *Fils* du dernier Possesseur, GODEFROI » *l'Ancien* ne l'aiant administré que come *Mari* de BÉATRIX, & BÉA- » TRIX elle-même ne l'aiant possédé que come *Mère* & *Tutrice de* » *ses Enfans* & spécialement de MATHILDE, qui, dans la suite, en » fut seule Héritière ». J'ai montré dans l'*Art. VII*, que le FIOREN- TINI se trompe dans son idée du Titre, auquel BÉATRIX gouverna la *Toscane* & les autres *Etats* du *Duc & Marquis* BONIFACE. Il dit encore, « Que le *Mariage* de GODEFROI *le Jeune* aiant été conclu dans l'an- » née même de la mort de son *Père*, ou peu de tems après, ce jeune » *Prince* eut un très juste titre au *Duché de Toscane* possédé par sa » *Femme*: Qu'il y a des Auteurs, qui veulent que, lorsque GODEFROI » *l'Ancien* conclut son *Mariage* avec BÉATRIX, il ait en même tems » arrêté celui de son *Fils* avec MATHILDE; mais qu'il lui paroît plus » probable que ce ne fut qu'en 1069 ». Sa raison est, « Que, suivant » ces Auteurs, la chose se seroit faite quand MATHILDE, n'aiant en- » core que 6 à 7 ans, étoit à peine en état de parler; & quand d'ail- » leurs, son *Frère* & sa *Sœur*, ses aînés, vivant encore, on ne pouvoit » pas espérer qu'elle fût seule Héritière de BONIFACE ». Cela manque d'exactitude, & ne prouve rien. Lorsque le *Mariage* de BÉATRIX & de GODEFROI se conclut, en 1053, MATHILDE, née en 1046, étoit dans sa huitième année; &, lorsqu'il fut célébré, sa *Sœur aînée* étoit morte. Mais le FIORENTINI fonde principalement son opinion sur l'autorité de LAMBERT *d'Aschaffenbourg*. Cet *Historien*, en parlant du voïage que GREGOIRE VII avoit, en 1077, intention de faire en *Allemagne*, & de ce que MATHILDE faisoit pour la défense de ce *Pape*, dit: *Il étoit escorté par* MATHILDE, Veuve *de* GOZELON, Duc des Lorrains, *&* Fille *du* Marquis BONIFACE *& de la* Comtesse BÉATRIX. *Elle avoit en quelque sorte été* Veuve *du vivant de son* Mari, *dont une grande étendue de païs la tenoit séparée. Elle ne vouloit point quiter sa Terre natale pour le suivre en* Lorraine; *& lui, retenu par les Affaires du* Duché, *qu'il gouvernoit en* Lorraine (2), *vint à peine, au bout de trois ou quatre ans, visiter la* Marche d'ITALIE (3). Sur quoi le FIORENTINI dit, « Que, si GODEFROI vit

(2) Il faut faire attention que *Lambert* dit, *Duché en Lorraine*, & non pas *Duché de Lorraine*. La raison est qu'il y avoit dans ce qu'on avoit appellé le *Roïaume de Lorraine* deux *Duchés*, qui ne le comprenoient pas entier.

(3) C'est à dire la *Marche de Toscane*. Mais voïons le Texte même de ce passage. *Ducatum ei prabente* Matilda *derelicta* Ducis Lotharingiorum Gozelonis, Filia Bonifacii Marchionis & Beatricis Comitissæ. *Hæc vivente adhuc* Viro *suo quandam* Viduitatis *speciem longissimis ab eo spatiis exclusa prætendebat*, *cum nec ipsa* Maritum *in* Lotharingiam *extra natale solum sequi vellet*, *& ille* Ducatûs *quem in* Lotharingia *administrabat negotiis implicitus*, *vix post tertium vel quartum annum*, Marchiam Italicam *inviseret*. J'ai traduit la fin de ce passage dans le sens, quelle *Fiorentini* veut lui doner: mais on verra plus bas qu'il le faut entendre d'une autre manière,

XIII. Tems *du* Premier MARIAGE *de* MATHILDE, &c.

» seulement une fois la *Toscane* au bout de trois ou quatre ans, ce qui fut
» trois ou quatre ans après la mort de son *Père*, c'est à dire en 1073 &
» partie de 1074, il lui paroît clair que ce n'étoit pas avant 1069 ou
» 1070 qu'il avoit épousé MATHILDE ».

Immédiatement après ce qu'on a vu de MURATORI dans l'*Art. X*, cet *Annaliste* dit, en continuant de parler de GODEFROI LE BOSSU (4): *Soit que l'Affaire eût été conclue du vivant de son* Père, *soit qu'elle l'eût été depuis sa mort, il est certain que ce jeune* Prince *fut* Mari *de la* Comtesse MATHILDE, *alors* Fille unique *de* BONIFACE, Duc & Marquis de Toscane, *& de* BÉATRIX; *& l'on verra ce* Prince, *successeur de son* Père *au* Duché de Lorraine, *exercer en* Italie *l'Autorité de* Duc de Toscane, *à cause de sa* Femme MATHILDE. MURATORI s'exprime avec quelque sorte d'embaras; & ses paroles pouroient faire entendre qu'il a cru que GODEFROI LE BOSSU n'épousa MATHILDE qu'après la mort de GODEFROI LE BARBU. Je pense tout autrement.

BÉATRIX, *Sœur aînée* de MATHILDE, étoit morte avant le 17 de Décembre 1053; & l'on a vu que la *Duchesse* BÉATRIX ne devoit pas être encore remariée avec le *Duc* GODEFROI LE BARBU (5). Je regarde come certain que LÉON IX, en projetant de faire épouser BÉATRIX la *Mère* à ce *Duc*, imagina le *Mariage* de BÉATRIX la *Fille* avec GODEFROI le *Fils*. La première vue de ce *Pape* étoit d'assurer à l'*Eglise Romaine*, contre les *Normans*, des Défenseurs plus surs que les *Princes Italiens*. Le *Duc & Marquis* FRÉDÉRIC, *Fils* de BONIFACE & de BÉATRIX, ne devoit avoir, à la fin de 1052, lorsque LÉON IX revint d'*Allemagne* avec le *Duc* GODEFROI, qu'environ 14 ans; &, come il ne survécut guère plus d'un an aux secondes Nôces de sa *Mère*, il se peut qu'il fût d'une complexion très foible, & que l'on ne comtât pas qu'il dût vivre longtems. Il convenoit donc aux desseins de LÉON IX de faire ensorte qu'en même tems que le *Mariage* de BÉATRIX la *Mère* & de GODEFROI le *Père* se concluoit, on arrêtât celui de BÉATRIX la *Fille* avec GODEFROI le *Fils*, qu'il devoit d'autant plus affectionner, que c'étoit le *Fils* d'AGNÈS *Cousine-germaine* de ce *Pape*, *Fille* de son *Oncle paternel*, HUGUE, *Comte de Darspurg*. Vraisemblablement lorsque tout fut conclu, BÉATRIX *la Fille* mourut, & le *Mariage* de BÉATRIX la *Mère* & de GODEFROI le *Père* fut différé pour quelque tems. Ce *Duc* dut travailler sur le champ à faire substituer MATHILDE à sa *Sœur*, dont la mort la rendoit un Parti bien plus considérable; & la *Duchesse* BÉATRIX ne dut pas faire difficulté d'y consentir. Le *Mariage* du jeune *Prince* & de la jeune *Princesse* fut donc résolu dès 1053. Arranger en 1053, après la mort de la *petite* BÉATRIX, le *Mariage* de MATHILDE, encore Enfant, avec GODEFROI le *Fils*, c'étoit, à tout évènement, mètre ce jeune *Prince* à portée de devenir, par elle, possesseur du *Duché-Marquisat de Toscane*, & de tous les autres *Fiefs* & *Biens Allodiaux* du *Duc & Marquis* BONIFACE & de la *Duchesse* BÉATRIX, & par là, d'être le plus puissant des *Princes d'Italie*. Mais, supposé que le *Duc & Marquis*

(4) T. VI, p. 223.

(5) Voïés *Art. VI*.

XIII. Tems *du* Premier MARIAGE *de* MATHILDE, *&c.*

FRÉDÉRIC eût vécu, ce *Mariage* auroit toujours êté três avantageux au *jeune* GODEFROI. MATHILDE devoit avoir sa part des *Allodiaux* de son *Père*, & de ceux de sa *Mère*. Les uns & les autres êtoient extrêmement considérables. Ainsi GODEFROI le *Fils*, acquérant de nouveaux Domaines en *Lorraine* de la succession de la *Duchesse* BÉATRIX, s'y seroit vu beaucoup plus puissant que son *Père* ne l'avoit êté. D'autre part, acquérant de três amples Domaines en *Italie* de la succession du *Marquis* BONIFACE, & même de celle de BÉATRIX, il auroit joui dans ce païs d'une puissance non médiocre; & les intentions de LÉON IX auroient été parfaitement remplies. L'*Eglise Romaine* auroit eu deux Défenseurs au lieu d'un, le jeune *Duc & Marquis* FRÉDÉRIC & le jeune *Duc* GODEFROI. De quelque côté donc que l'on envisage cette Affaire, il faut conclure que le *Mariage* du *Fils* dut être arrêté quand celui du *Père* fut conclu. L'âge de MATHILDE, quoiqu'en dise le FIORENTINI, n'êtoit en cela d'aucune considération. L'effet d'un pareil engagement auroit toujours, dans la suite, dépendu des circonstances d'alors.

Quand, à la fin de 1053, la *Duchesse* BÉATRIX se remaria, MATHILDE, née en 1046, êtoit, come je l'ai dit, dans sa huitième année. Quand la mort de son *Frère* l'eut, en 1055, fait la seule Héritière de son *Père* & de sa *Mère*, GODEFROI *le Père* ne dut avoir rien plus à cœur, que de hâter, autant qu'il seroit possible, le *Mariage* de son *Fils* avec cette Héritière; &, si ce *Mariage* fut différé jusqu'en 1063, que MATHILDE approchoit de 18 ans, c'est tout ce que put accorder la juste impatience d'un *Père* pour l'accomplissement d'une Alliance, qui lui promètoit une postérité plus puissante encore en *Italie*, qu'en *Lorraine*.

C'est en vain que, pour fonder son opinion qui n'a pas même le mérite de la vraisemblance, le FIORENTINI s'étaie de ce que LAMBERT d'*Aschaffenbourg* dit, « Que GODEFROI *le Fils*, depuis son *Mariage*, » ne vint en *Italie* qu'une seule fois, qui fut trois ou quatre ans après » la mort de son *Père* ». Il a, sans doute, mal pris le sens de la fin du passage de cet *Historien*, que j'ai traduite come il a voulu l'entendre: mais qui me paroît dire três nètement, « Que, d'une part, MATHILDE » ne vouloit point quiter sa patrie pour suivre son *Mari* dans le Duché de » *Lorraine*; & que son *Mari*, d'autre part, êtoit si fort occupé du Gou- » vernement de son *Etat*, qu'il alloit à peine une fois, en trois ou » quatre ans, visiter la *Marche de Toscane* ». Je conclus de là que, depuis la célébration de son *Mariage*, GODEFROI LE BOSSU vit la *Toscane* plus d'une fois; & que, s'il n'y vint qu'une fois depuis la mort de son *Père*, il faut qu'il eût êté marié plusieurs années auparavant.

MATHILDE, mariée en 1063 & come émancipée par son *Mariage*, devoit seule, avec son *Mari*, qui vraisemblablement êtoit *Majeur*, règner dès-lors sur tous les *Etats* de son *Père*, si sa *Mère* BÉATRIX n'en avoit pas êté *Souveraine Usufruitière*, en vertu de ses *Conventions matrimoniales*, & par la concession de l'*Empereur* CONRAD I: mais il est constant que l'*Administration* de GODEFROI *le Père* dura jusqu'à sa mort, & que BÉATRIX règna jusqu'à la siêne propre. Il est vraisemblable que cette *Duchesse*, aiant fait élever MATHILDE, avec grand soin, pour la

rendre capable de gouverner, se l'associa, de même que son *Gendre*, aux fonctions du *Gouvernement*, dès qu'elle eût fait célébrer leur *Mariage*. En tout cas, si MATHILDE ne fut pas émancipée par son *Mariage*, elle fut *Majeure* en 1066. Alors, elle entra nécessairement en *exercice* de l'*Autorité Souveraine*, parcequ'elle étoit véritablement *Souveraine Propriétaire* des *Etats* de BONIFACE, come BÉATRIX en étoit *Souveraine Usufruitière*.

Dans l'une & dans l'autre supposition, GODEFROI LE BOSSU partagea la *Souveraineté* des mêmes *Etats* dès le moment de son *Mariage*: mais son sort à cet égard fut avec MATHILDE ce qu'avoit été celui de son *Père* avec BÉATRIX, c'est à dire qu'il fut simplement *Administrateur* & *Corrégent* de la *Toscane* & des autres *Etats* de sa *Femme* (6).

Au reste, le plus ancien acte d'autorité de MATHILDE que le FIORENTINI, par ses recherches, ait pu trouver est de 1068 (7); ce qui ne prouve pas que cette *Princesse* n'en eût point fait d'autres auparavant.

XIV. MORT *du* Duc & Marquis GODEFROI LE BOSSU, & Justification *de ce* Prince *contre* BERTHOLD de Constance & *le* FIORENTINI.

SUR la fin de Février de la présente année (1076), dit MURATORI (1), *mourut*, & *de* Mort violente, GOZELON, *ou* GODEFROI LE BOSSU, Duc de Lorraine, *que nous avons vu* Mari *de la* Comtesse MATHILDE. *Etant allé, pendant la nuit, dans un endroit préparé pour les besoins du Corps, lequel devoit l'être d'une manière bien mal adroite, il reçut d'un Home, qui se tenoit au dessous en embuscade, & l'on a dit que c'étoit par l'ordre de* ROBERT, Comte de Flandre, *une flèche, qui le blessa si mortellement dans la partie qu'il présentoit au coup, que, suivant* LAMBERT (d'Aschaffenbourg), *il en mourut sept jours après; ou, selon* BERTHOLD de Constance, *la nuit même*; &, *sans Sacremens, s'il en faut croire* BRUNON, Historien *de la* Guerre de Saxe. LAMBERT *le loue beaucoup sur sa prudence & sur sa bravoure. Ce fut un grand Partisan du* Roi HENRI III; &, *pour cette raison, il fut peu chéri de* GREGOIRE VII, *de* BÉATRIX & *de* MATHILDE, *auxquels il étoit suspect: mais le* FIORENTINI *pouvoit s'exemter de le faire auteur de la* Conjuration *de l'insolent* Romain CENCIUS *contre la persone sacrée du* Pape GREGOIRE VII; *parce que l'*anciène Histoire *ne fournit aucune raison d'imputer cette tache à la mémoire de* GODEFROI. *Véritablement le* FIORENTINI *dit* (2), « *Que* GODEFROI, Mari *de* MATHILDE, *aigri contre* GREGOIRE VII, » *non seulement à cause de la querèle du* Roi: *mais encore à cause de ses* » *propres intérêts & de la séparation de sa* Femme *d'avec lui, laquelle* » *il croïoit une suite des conseils du* Pape, *s'engagea dans une négociation* » *abominable, & noua dans* Rome *des liaisons très étroites pour faire le*

(6) Voïés ci-dessus, p. 1212, de la part de ce *Prince* un Acte d'exercice d'autorité.

(7) V. Ci-dessus, p. 122.

XIV. (1) T. VI, p. 246.

(2) Liv. II, p. 155.

XIV. Mort & Justification de GODEFROI LE BOSSU.

› Pape *prisonier* ». MURATORI raconte ensuite l'attentat de CENCIUS. Le FIORENTINI n'a failli qu'en chargeant un peu les traits, que l'*an-* *ciène Histoire*, c'est à dire BERTHOLD *de Constance*, lui fournissoit. C'est e que l'on verra plus bas. Il fait encore la même faute dans ce qu'on a lire.

Dans le même tems, dit-il (3), *que le Concile* (de 1076) *se tenoit à* ome, *Dieu fit voir, par la* Mort *de* GODEFROI, *combien il étoit offensé es attentats, que ce* Duc *avoit fait commètre contre la persone de* GRE-OIRE; *&, come l'*Eglise *alloit être agitée de grands troubles, il voulut* ue MATHILDE, *délivrée de la crainte de son* Mari, *qui, pour l'Affaire* e *la Religion, s'étoit ouvertement montré mécontent d'elle, pût se charger* lus *librement de la défense des* Catholiques. MATHILDE est toujours ad-nirable en tout aux ieux du FIORENTINI. C'est ce qui l'a fait parler ome on vient de voir. Si la prévention ne nuisoit pas aux Esprits les lus judicieux, il auroit, en pesant un peu les faits, reconnu sans peine ue c'étoit GODEFROI, qui devoit se plaindre de MATHILDE; & non as MATHILDE de GODEFROI.

Ce début est suivi de ce que les trois *Historiens*, només par MURA-ORI, disent de la *Mort* de ce *Duc*. Voici d'abord le passage de LAM-ERT. GODEFROI, Duc des Lorrains, *étant sur les confins de la* Lorraine › *de la* Flandre, *dans une Ville appellée* Anvers, *fut tué par la trahison,* me *on le croïoit*, de ROBERT, Comte de Flandre. *Lorsqu'une certaine* uit, *pendant que tout le monde dormoit, il étoit allé se mètre à l'écart* our *une nécessité naturelle, un Home, posté hors de la maison, le perça,* 'un *coup de pique, dans la partie de derrière la plus secrète; & s'enfuit,* laissant *le fer dans la plaie.* GODEFROI *survécut à peine sept jours à* blessure; *mourut le 4 des Calendes de Mars* (4); *& fut enterré, près de* on Père, *à* Verdun. *Quoique la petitesse de sa taille & sa bosse le fissent* aroître *méprisable, il fut, come je l'ai déja dit souvent, la principale force* › *l'appui du* Roïaume de Germanie. *Il l'emportoit de beaucoup sur tous* s *autres* Princes *par l'éclat de ses richesses, par le nombre & l'excellence* : *ses troupes, par la maturité de sa prudence, & par la sagesse de toute* : *conduite* (5). Ce que BERTHOLD *de Constance* va dire suit immédia-ment chés lui le récit de la *Conjuration* de CENCIUS. *Le* Duc GODE-ROI, Fils *du* Duc GODEFROI, *lequel étoit complice, ou plustôt auteur* : *cette* Conspiration, *honteusement blessé dans les parties de derrière par* : *certain Cuisinier, lorsqu'il étoit assis pour satisfaire un besoin, rendit* me *avant le milieu de la nuit* (6). Enfin BRUNON, qui vivoit aussi

(3) *Ibid.* p. 156.

(4) Le 27 de Février.

(5) Godefridus Dux Lotharingiorum, *m esset in confinio* Lotharingiæ, *&* andriæ, *in Civitate quæ dicitur* An-erpha, *occisus est per insidias, ut puta-tur,* Roberti Flandrensis Comitis. *Cum m quadam nocte quiescentibus omnibus necessitatem naturæ secessisset, apposi-: extra domum Spiculator confodit m per secreta natium, relictoque in vul-e ferro aufugit. Vix deinceps septem diebus accepto vulneri superstes quarto* Calendas Martis *vita decessit, atque* Verduni *juxta* Patrem *sepultus est. Magnum* Regni Teutonici *robur ac momentum, quomodo ut jam dictum est, licet staturæ pusillitate, atque gibbo despicabilis videretur, opum tamen gloria, & fortissimorum militum copia, prudentiæ quoque maturitate, postremo totius vitæ temperantia longe cæteris* Principibus *supereminebat.*

(6) Godefridus Dux, Filius Godefridi

XIV. Mort & Justification de GODEFROI LE BOSSU.

dans le même tems, dit : *Le* Duc GODEFROI, *qui fut un grand Ennemi de la* Saxe, *mourut, percé d'une pointe cruelle dans la partie du Corps la plus secrète, & n'étant ni purifié par une Confession dernière, ni muni de la sacrée Communion* (7).

Après avoir rapporté ce dernier passage, le FIORENTINI dit (8) : *Toutefois le* Pape (GREGOIRE VII) *ne l'avoit pas excommunié nomément; &, come il paroît par une* Lètre *écrite à* HÉRIMANNE, Parent *de* MATHILDE, *il ne le croïoit pas absolument damné, puisqu'il offroit de prier, come il avoit déja fait, pour son ame.* A l'égard de GODEFROI, ci-devant son Mari (de MATHILDE), sachés, à n'en point douter, que tout pécheur que je suis, je m'en souviens souvent en la présence du Seigneur, parceque je n'en suis empêché, ni par inimitié pour lui, ni par aucun vain prétexte : mais votre charité fraternelle & la prière de MATHILDE m'engagent à souhaiter son salut (9). *Le très judicieux* BARONIUS (10) *a cru* (11) *qu'il y avoit eu précèdemment une Déclaration de* Divorce *entre* MATHILDE & GODEFROI; *ce qui l'engage à contredire* LAMBERT *sur ce qu'il a dit, « Que* GODEFROI *fut jusqu'à sa mort le » Mari de* MATHILDE », *quoique d'ailleurs il estime cet* Historien *come exact & sincère. Mais ce Grand-Home, occupé de choses très importantes, n'a pas examiné ce fait avec son attention accoûtumée; &, quelques particularités étant sorties de sa mémoire, il s'est contredit lui-même. A l'année* 1074, *il done pour vrai, come la chose est en effet très véritable, « Que » GODEFROI précèdemment avoit été* Mari de MATHILDE : *mais pour » peu de tems, puisqu'il se trouve une* Lètre *de* GREGOIRE VII *du* 25 » *d'Août, Indiction XIV, d'où le* Divorce *se déduit d'une manière con» cluante ». Il rapporte les mêmes paroles, que je viens de transcrire à l'instant; & tire de ces paroles deux conséquences; l'une, « Qu'après son »* Divorce *avec* GODEFROI, MATHILDE *jusqu'à ce tems-là ne se re» maria point »; l'autre, « Que, le* Pape *aiant dit* : ci-devant son Ma» ri (12), GODEFROI *n'avoit pu cesser d'être* Mari, *que par un* Divorce; » *& que ç'avoit été l'origine de l'inimitié qui règnoit entre le* Pape *& lui, » c'est à dire parceque la* séparation *s'étoit faite par l'autorité de ce* Pape ». *Sur ce fondement, il regarde ce* Divorce *come tellement indubitable, qu'il se livre à des conjectures pour en trouver la cause; &, concluant enfin, « qu'elle est incertaine, il croit probable, attendu la facilité qu'il y eut » de les séparer, que le* Mariage *avoit été contracté seulement par* Fian» çailles, *& que* MATHILDE *étoit restée* Vierge ». *Mais il ne s'est pas*

Ducis, *particeps, imo autor supra dictæ* Conspirationis, *turpiter à quodam* Coquo *per posteriora cùm ad necessarium sederet vulneratus, ante mediam noctem expiravit.*

(7) Godefridus Dux, *qui fuit maximus hostis* Saxoniæ, *periit in secretiori corporis parte perfossus mucrone sævo; nec purgatus ultima confessione, nec munitus sacra communione.*

(8) Liv. II, p. 157.

(9) Gotifredi *autem quondam illius* Viri, *indubitanter scias quod frequenter apud Dominum licet peccator habeam memoriam, quia non me illius inimicitia, vel aliqua impedit vanitas, sed motus fraterna dilectione tua, &* Matildæ *deprecatione, illius exopto salutem.* Lib. IV, Epist. 2.

(10) On verra par ce qui suit, extrait de *Baronius*, que l'Epithète de *Judicieux* ne convient guère à cet *Annaliste.*

(11) T. XI, Ann. 1074.

(12) Gotifredi *quondam illius* Viri

XIV. Mort & Justification *de* GODEFROI LE BOSSU.

apperçu que la Lètre, *qu'il cite à ce propos, est la même, qu'il rapporte ensuite à l'année* 1076, *où l'Indiction XIV couroit; & que les mêmes paroles, sur lesquelles il avoit, en* 1074, *établi le* Divorce, *lui servent pour appuïer la* Mort. *Il n'a pas pris garde que cette* Lètre, *datée du* huitième des Calendes de Septembre (25 d'*Août*) Indiction XIV (13), *est précisément de la même année sous laquelle* LAMBERT *raconte le meurtre de* GODEFROI, *& postérieure de cinq mois à sa* Mort. *C'est pourquoi ces paroles*, ci-devant son MARI, *doivent être entendues dans leur sens ordinaire & véritable, c'est à dire du* MARI déja mort (14). *Il est d'autant plus nécessaire que tout fondement du prétendu* Divorce *s'évanouisse, qu'il se présente d'autres causes de l'inimitié du* Pape *& de* GODEFROI, *c'est à dire le manque de paroles, que* GREGOIRE, *dans une* Lètre (15), *reproche à ce dernier au sujet du secours promis contre les* Normans, *son union avec* HENRI *dans sa rébellion au* Saint-Siége (16), *& tout fraîchement la* Conspiration *de* CENCIUS *contre le* Pape, *de laquelle le même* GODEFROI, *come* BERTHOLD *le dit* (17), *avoit été le promoteur. Ces motifs avoient pu, non seulement empêcher le* Pape *de continuer d'avoir de la confiance en ce* Prince: *mais encore inspirer pour lui de l'éloignement aux deux* Princesses, *sa* Bellemère, *& sa* Femme, *auxquelles il est clair qu'il se trouvoit engagé par serment à certaines choses, quelles qu'elles fussent, qu'il n'avoit pas exécutées.* MATHILDE *cependant, touchée de la* Mort *infortunée de son* Mari, *le recommanda pour lors aux prières du Saint* Pape; *& n'oublia pas dans la suite de faire, pour le repos de l'Âme de ce* Prince, *des donations considérables à divers lieux saints.*

On vient de voir que le plus sage des *Historiens* cités ci-dessus, LAMBERT *d'Aschaffenbourg*, parle sans passion de la *Mort* du *Duc* GODEFROI LE BOSSU, qu'il n'accuse nulle part d'avoir eu part à la *Conjuration* de CENCIUS. Le détail, dans lequel il entre au sujet de cette *Mort*, montre qu'il avoit pris soin de s'en informer exactement; & que les autres *Historiens* n'ont parlé que sur des bruits vagues.

Le passage de BERTHOLD *de Constance* peut justifier en quelque sorte le FIORENTINI, que MURATORI, qui connoissoit ce passage, n'a pas laissé de reprendre, d'avoir accusé GODEFROI d'un crime, qui n'a point de fondement dans l'*Antiquité*. Sans doute, il a regardé come nulle en ce point l'autorité de BERTHOLD, quoiqu'il en estime beaucoup la *Chronique*. Ennemi déclaré de son Souverain & de ceux qui lui restoient attachés, & Partisan outré des *Papes*, BERTHOLD n'est rien moins qu'un Ecrivain sans passion. Ce *Prêtre* étoit un des Ecclésiastiques les plus éclairés de son tems; & cependant nous l'avons vu (18) doner

(13) *Octavo Calendas Septembris, Indictione XIV.*

(14) Pour traduire exactement ces paroles: *Gotifredi quondam illius Viri*, l'on devroit dire: *de feu son Mari Godefroi.*

(15) Liv. I, *Lèt.* 72.

(16) Cette prétendue rébellion d'*Henri III* au *Saint-Siége*, antérieure au *Conciliabule de Worms*, qui ne voulut plus de *Gregoire VII* pour *Pape*, est une chimère: mais le *Fiorentini* parle suivant ses préjugés.

(17) *Berthold de Constance* est pour le *Fiorentini*, de même que pour la plus-part des Modernes, d'une autorité presque égale à celle de l'Evangile.

(18) T. III, p. 36, col. 2.

XIV. Mort & Justification de GODEFROI LE BOSSU.

la révolte de CONRAD contre HENRI III, son *Père* & son *Roi*, pour l'effet d'une grace singulière de Dieu, c'est à dire faire proprement Dieu l'auteur d'un forfait exécrable. Un pareil Ecrivain n'étoit que trop capable de saisir avidement & sans réflexion, peut-être même par méchanceté, de mauvais bruits répandus sur le comte des Persones les plus considérables du Parti contraire à celui qu'un aveugle préjugé lui faisoit suivre. Le FIORENTINI sans doute auroit fait ces réflexions, si ses préventions particulières ne l'en avoient pas empêché.

BRUNON, dans son *Histoire de la Guerre de Saxe*, verse le fiel à pleines mains sur HENRI III, & sur tous ceux qui, sous ses ordres, faisoient la guerre aux *Saxons* révoltés. Il supposoit apparemment le *Duc* GODEFROI mort de sa blessure presque sur le champ, puisque, par les circonstances sur lesquelles il insiste, il semble vouloir faire entendre que ce *Prince* mourut impénitent. On peut être certain que BRUNON n'auroit pas manqué de l'accuser d'être auteur ou du moins complice de la Conjuration de CENCIUS, s'il avoit cru que les bruits, que l'on faisoit courir à ce sujet, eussent quelque fondement.

LAMBERT nous apprend qu'on avoit soupçoné ROBERT LE FRISON, *Comte de Flandre*, d'avoir fait assassiner GODEFROI. Quelques Ecrivains en ont accusé MATHILDE. *Le* Jurisconsulte BORSATO (19) fait voir, dit le MELLINI (20), *que différens Ecrivains ont rapporté différentes choses touchant cette* Princesse, *entre autres*, « *Qu'elle ne se cacha* » *point pour procurer la* Mort *de son* Mari; *qu'elle le combatit en plaine;* » *& que, l'aiant fait prisonier, elle le fit mourir: Qu'ensuite, peut-être* » *pour faire pénitence, elle emploïa ses troupes contre l'*Empereur HENRI » (III), *& les autres Ennemis de la Sainte* Eglise ». *Il ajoute, que* » *d'autres ont débité pour vrai*, « *Qu'elle fit tuer son* Mari GIGON, *dit-* » *il, lequel est le même que* GOZELON, *ou* GODEFROI, *parcequ'elle n'en* » *pouvoit pas supporter les manières barbares & hautaines* ». *Si ces choses, dont le* SARDI (21) *parle aussi dans une* Lètre Latine (22), *étoient vraies, come je crois qu'elles ne le sont pas*; DONIZON *auroit bien fait de garder tout à fait le silence sur les* Mariages *de* MATHILDE. *En effet, penser d'une* Princesse *si sage, si religieuse, si pieuse, si dévote, des choses inhumaines & cruelles à ce point, c'est ce qui ne conviendroit pas, & ce qui seroit d'une très grande extravagance, & d'une folie plus incroïable que toute autre, puisqu'il est très faux que* GODEFROI, *Prince très gracieux & très poli, quoique d'une figure désagréable, & bossu, fût odieux par ses manières insupportables. Mais, à mon avis, ce seroit être fou que de croire de pareilles sotises, come ce seroit manquer d'exactitude que de ne les pas raconter en peu de mots, pour mieux instruire le Lecteur, & pour faire mieux connoître la vérité* (23).

(19) Dans ses *Conseils*, Ouvrage de Jurisprudence, où l'on trouve bien des faits historiques. Consf. 330.

(20) Page 36.

(21) *Gasparo Sardi*, Ferrarois, Auteur d'une *Histoire de Ferrare*.

(22) Au Jurisconsulte *Lanfranco Gesso*.

(23) Le *Mellini*, p. 39, après avoir dit, « Que le *Corio*, *Historien* de *Milan*, & d'autres ont débité que *Mathilde*, aiant été *Mère* d'un *Fils*, qui » ne vécut pas, ne voulut plus, pour ne » pas s'exposer d'avantage aux risques » de l'enfantement, accorder à son » *Mari* ce que l'état de Mariage ne

XV. *Du* prétendu MARIAGE *de la* Comtesse MATHILDE *avec le* Marquis ALBERT-AZZON II D'ESTE.

SI MATHILDE fût jamais mariée, *ou non, & quels furent ses* Maris, *c'est une chose très obscure, & remplie de beaucoup de difficultés, soit par le peu de connoissance que l'on a des faits particuliers de ces tems-là, soit par la diversité de ce que les* Historiens *en disent.* Le MELLINI, qui vient de parler (1), traite ensuite exprès ce sujet, qu'il quite & reprend à son gré dans le cours de vingt-&-une pages (2). Il rend comte de ce qu'en ont dit les différens Auteurs, qu'il avoit lus; & ces Auteurs sont en grand nombre (3). Il fait connoître leur sentiment, ou par *Extrait*, ou par leur *Texte* même. Je me contenterai de rapporter ce que quelques-uns ont de particulier. Le plus grand nombre donent à MATHILDE pour *Maris*, 1°. GODEFROI LE BOSSU; 2°. un *Marquis*, nomé par la plus-part AZZON, & par quelques-uns ALBERT. Le MELLINI, qui l'appelle

» permètoit pas qu'elle lui refusât », ajoute: *Le même* Corio *dit en propres termes: Le Mari*, que ce refus irritoit, prit les armes contre sa *Femme*. Elle, come une *Femme féroce*, assembla de nombreuses Troupes; chassa son *Mari* de son propre domaine; & l'aiant enfin vaincu & fait prisonier, elle lui fit couper la tête. Depuis, elle fit la guerre pour l'*Eglise* à l'*Empereur*, dont le *Fils* la demanda pour *Femme*: mais elle le refusa totalement, parcequ'il combatoit contre l'*Eglise*. *Cet* Historien *ne dit pas coment s'appelloit le* Fils *de l'*Empereur, *ni quel* Empereur *étoit son* Père. *Il n'a pas fait attention que tous les* Empereurs d'Occident *depuis* Conrad I, *ou* le Salique, *jusqu'à* Henri IV, *issus en droite ligne de ce même* Conrad, *étoient tous étroitement liés par le sang à* Mathilde, *à cause de sa* Mère Béatrix...... *Le* Corio *fait faire à* Mathilde *la très grande extravagance de ne vouloir plus que son* Mari *fût avec elle, de peur qu'il ne la rendit une seconde fois enceinte, & qu'elle n'éprouvât encore les douleurs de l'accouchement; de le combatre ensuite; &, ce qui paroît ridicule, de lui faire couper la tête. Quand elle est, après cela, recherchée en secondes nôces par le* Fils *de l'*Empereur, *il dit, qu'elle allègua, si lui-même ne la fait pas parler, pour raison de ne point épouser ce* Prince, « *Qu'il combatoit contre l'Eglise* ». *Bien que cette raison fût juste, pieuse, & digne d'être apportée par une aussi grande* Princesse; *il n'est cependant pas à croire qu'elle ait tu celle qui l'avoit fait manquer à tout devoir, prescrit par les Loix humaines & divines, non seulement en refusant à son* Mari *ce dont, par le moïen & la vertu du très saint Sacrement de Mariage, il étoit devenu légitime Maître, c'est à dire son corps & sa persone: mais encore de le combatre, & même en portant l'injustice & la cruauté jusqu'à le priver publiquement de la vie avec une impudence inouie. De plus, je ne vois pas coment on auroit pu dire, avec vérité, de la* Comtesse Mathilde, *qu'elle étoit très dévote, come le* Corio *le dit lui-même, & très obéissante à la sainte* Eglise, *come tous les autres le disent; si véritablement elle avoit commis un si grand forfait, si c'étoit une* Femme féroce, *come si le* Corio *vouloit dire* barbare & cruelle; *& j'ajoute de plus la* Meurtrière de son Mari.

XV. (1) Page 34.

(2) Pp. 34-55.

(3) *Piero Alighieri*; *Benvenuto d'Imola*; *Gio: Villani*, Chroniq.; *Flavio Biondo*, Decad. II, Liv. III; *Sabellicus*, Ennead. IX, Liv. 3; *Gasparo Sardi*, Hist. de Ferrare, Liv. III, & Lètre à *Lanfranco Gesso*; *Gio: Bat. Pigna*, Hist. des Princes d'Este, Ann. 1080; *Sigonius*, Hist. du Roi. d'Ital. Ann. 1080; *Mario Equicola*, Hist. de Mantoue, Liv. IV; *Leandro Alberti*, Descript. de la Romagne; *Albert Krantzius*, Hist. de Saxe, Liv. III; *Cipriano Manente*, Hist. d'Orviète; *Jacq. Philip. de Bergame*, Supplém. des Chroniq.; *Jacq. Wimphelinghen*, Abr. de l'Hist. d'Allem.; *Jean Nauclerus*; Chronogr.; *Silvano Razzi*, Vie de *Mathilde*; *Gian-Bat. Giraldi*, Mém. sur l'Hist. de Ferrare & des Princes d'*Este*; le *Borsato*, Conseils. On peut ajouter *Bat. Fulgose*, Faits & Dits mémorab, Liv. I; & *Ant. Possevin le Jeune*, Hist. des Gonzagues.

AZZON, & qui ne doute pas qu'il n'ait été le *second Mari* de MATHILDE, dit que WELF V, *Duc de Bavière*, fut le *troisième*.

Le VILLANI, qui ne parle que de WELF, qu'il nome GULFO, dit que MATHILDE le renvoïa, parcequ'il étoit incapable de consommer le Mariage.

BENVENUTO *d'Imola*, qui dit la même chose, ajoute, « Que d'autres ont écrit qu'elle avoit eu d'un *Mari*, qu'il ne nome point, un » *Fils*, qui ne vécut pas; & que, pour ne plus courir le risque de mettre des Enfans au monde, elle ne voulut plus de cohabitation avec » son *Mari* (4).

ALBERT KRANTZIUS, qui se trompe à l'*origine* de MATHILDE, qu'il fait *Saxone*, dit, « Que son *Père* la maria *Vierge* à BONIFACE, *Comte* » *en Italie*, après la mort duquel elle prit AZZON D'ESTE, *Parent au* » *troisième dégré* de son *Mari*: Que ce Mariage fut cassé par le *Pape*; » & qu'ensuite elle vécut saintement jusqu'à ce qu'un *Prince de Bavière* » la demanda pour *Femme*, & l'obtint ».

(4) On a vu, dans l'Art. V, *Not.* 2, ce que le *Mellini* dit des *Ancêtres* de *Mathilde*, d'après le *Commentaire* de *Piero Alighieri* sur le *Poëme* du *Dante*, son *Père*, au sujet de ce que, dans le XXVIIIe. Chant du *Purgatoire*, le *Poëte*, sous l'*Allégorie* de la *Vie Active* représente *Mathilde*. Le même *Mellini* rapporte, pp. 108 & 109, ce que *Benvenuto d'Imola*, dans son *Commentaire Latin* sur le même *Poëte*, dit de *Mathilde* à l'occasion de la même *Allégorie* de ce XXXVIIIe. Ch. du *Purgatoire*. En voici la Traduction. J'y prens quelques libertés: mais elles ne font rien dire à l'Auteur qu'il n'ait dit. *Il faut savoir que le* Poëte *dépeint secrètement ici la très célèbre* Comtesse Mathilde, *de qui, puisque la chose l'exige, je vais parler en peu de mots. Il y eut donc un très noble* Prince, *né dans le* Comté de Lucque, *lequel, voulant ajouter à la gloire de son nom, passa dans la* Lombardie; *& s'y rendit puissant par l'acquisition de beaucoup de* Villes, *de* Chateaux, *& de* Terres. *Son* Fils Acton (a) *bâtit la* Forteresse *imprenable de* Canossa, *que* Mathilde *embellit dans la suite magnifiquement* (b). *D'*Acton *naquit* Thédald, *qui fut l'imitateur des vertus de son* Père, *& que le* Pape *investit de la Ville de* Ferrare. Boniface, *né de* Thédald, *hérita de son* Père, *un ample Domaine & de grands trésors. Prudent, sage, pourvoïant à tout, il eut* Mathilde *de sa très chaste* Epouse Béatrix. *Il mourut en* 1052; *& sa sépulture fut à* Mantoue. *La célèbre* Béatrix, *sa* Veuve, *lui survécut environ* 25 *ans* (c); *& fut enterrée à* Pise, *lieu de sa mort. L'illustre* Comtesse Mathilde *succèda donc à ses* Parens. *Supérieure, malgré son Sexe, par l'éclat de sa gloire à tous ses* Ancêtres, *& douée de mœurs & de vertus mâles, elle s'acquit, dans beaucoup de Roiaumes, une très grande considération auprès de beaucoup de* Princes, *dont quelques-uns la recherchèrent en mariage. Cette magnanime* Princesse *défendit toujours infatigablement* l'Eglise *contre* Henri IV (III), *qui, Persécuteur impie du* Pape, *fut, en créant* Antipape *un certain* Guibert, *l'auteur d'un détestable* Schisme *de* 23 *ans* (d); *& qui, même en mourant, ne renonça point à sa perfidie. C'est pourquoi* Mathilde, *incessamment exposée aux Troubles, resta toujours en armes sans se laisser ébranler. Dans ces tems-là, se révolta la noble & puissante Ville de* Mantoue, *qui se rendit à* l'Empereur, *& persista longtems, avec opiniâtreté, dans sa révolte.* Ferrare *fut une seconde fois rebelle: mais elle rentra bientôt dans le*

(a) Le célèbre *Albert-Azzon*, Libérateur de l'*Impératrice Adélaïde*.

(b) Le Texte est défectueux. *Hujus* Filius Acto Castellum Canossæ *inexpugnabile condidit in* Comitatu Rhegino, *ubi postea* Matildis. . . *& multa magnificè*.

(c) Il eut été plus exact de dire, *environ* 24 *ans*, puisque *Béatrix* mourut en 1076.

(d) Il faloit *de* 26 *ans*. *Guibert* fut fait Antipape en 1080, & mourut en 1100. Trois *Antipapes* lui succèdèrent; & ce ne fut qu'en 1106, que le *Schisme* fut éteint par la suite de *Maginulf*.

XV. Prét. MARIAGE de MATHILDE ET D'ALBERT-AZZON II.

On trouve, dans l'*Histoire de Bavière* d'AVENTIN, une GÉNÉALOGIE *des* DUCS D'ETRURIE, DE TOSCANE, & DE SPOLÈTE, & *des* MARQUIS DE MANTOUE, où l'on lit, « Qu'après la mort de BONIFACE, » GODEFROI III, dit LE BARBU, *Duc de Lorraine*, aiant été privé de » son *Duché* par HENRI III (II), devint *Duc de Toscane*, *d'Etrurie*, » & *de Spolete;* & que WELF, *Frère* d'HENRI LE SUPERBE, *Duc de* » *Bavière*, aiant épousé MATHILDE LA JEUNE, *Petitefille* de BONI- » FACE, fut le successeur de GODEFROI, son *Beaupère*, (*Soceri*) ». L'Auteur de cette *Généalogie*, quel qu'il soit, paroît si mal au fait des *Familles d'Italie*, que ce qu'il dit ne mérite aucune espèce d'attention. Il est d'ailleurs assés singulier qu'il fasse deux *Duchés* de la *Toscane* & de l'*Etrurie*. Ignoroit-il que ce dernier nom avoit anciènement été celui de la *Toscane*?

Le BORSATO, qui n'admet point le *Mariage* de MATHILDE avec

devoir (*e*). *Au bout de 24 ans, la* Comtesse, *après avoir remporté plusieurs victoires, aiant rassemblé de grandes forces, ramena la même Ville de* Mantoue *à l'obéissance* (*f*). *Mais, si* Mathilde *s'emploia glorieusement aux Affaires de la Guerre, sa piété s'occupa plus encore des devoirs de la Religion. Elle dona beaucoup aux Pauvres; & fonda d'illustres Monastères, qu'elle dota très richement. Singulière Protectrice de l'*Eglise Romaine, *elle repoussa vigoureusement les* Normans, *qui s'étoient, au préjudice de l'*Eglise, *emparés de la* Pouille, *& qui ravageoient la* Campanie (*g*). *On dit « Que cette* Comtesse *eut un* Mari » *de race* Allemande; *qu'elle s'en sépara, parcequ'il ne pouvoit pas la rendre femme, come il sera dit au sixième Chant du* Paradis; *& que, remplie d'une noble indignation, elle ne voulut jamais depuis avoir à contenter un* Mari ». *D'autres cependant disent,* « *Quelle eut un* Fils *de son* Mari: *mais* » *que les douleurs de l'enfantement furent cause qu'elle ne voulut plus qu'il* » *eût affaire avec elle* ». Mathilde *fut très puissante par ses Domaines; car elle eut sous sa domination* Mantoue, Parme, Reggio, Modène *&* Ferrare (*h*). *Elle fut aussi très savante, & posséda beaucoup de Livres. Elle étoit belle & bien faite, & sa phisionomie étoit gaie. Elle fut libérale; & sut très bien les* Langues Italiène, Allemande, & Françoise. *Enfin elle rendit dévotement son ame à son Dieu, l'An de grace de* Jésus-Christ *1115, de son âge le soixante & neuvième, étant* Empereur Henri V (IV), *siégeant le* Pape Paschal II; *& fut mise en un grand Tombeau d'albâtre dans le noble Monastère, qui, situé près du* Pô, *n'est éloigné de* Mantoue *que de dix milles* (*i*). *Elle laissa l'*Eglise Romaine *héritière du très ample patrimoine, qu'elle possèdoit.*

(*e*) Ferraria *secundò defecit; sed cito rediit.* L'Auteur parle d'une seconde révolte de *Ferrare* contre *Mathilde;* &, selon lui, cette révolte fut courte. Je n'ai parlé que d'une, parceque je n'en ai point trouvé d'autre; & cette unique révolte dura très longtems, & peut-être plus que celle de *Mantoue*.

(*f*) Après environ un an de siège, *Henri III* prit *Mantoue* en 1091. *Mathilde* la reprit en 1114.

(*g*) Le fait est faux. Nous avons vu le *Duc Godefroi le Barbu*, *Beaupère* de *Mathilde*, faire la guerre aux *Normans*, à la prière des *Papes*; & s'en tirer avec peu de gloire. *Mathilde* ne la leur fit jamais directement elle-même. Peutêtre prêta-t-elle quelques Troupes aux *Papes Gregoire VII* & *Paschal II:* mais ces *Papes* ne remportèrent pas d'avantages signalés sur les *Normans;* & s'ils en firent retirer quelques-uns de la *Campanie*, ils ne les chassèrent assurément d'aucune partie de la *Pouille*. C'est donc sur une fausse tradition qu'il est dit ici que *Mathilde* les chassa de cette Province.

(*h*) Je ne sais pourquoi l'Auteur ne parle point du *Duché-Marquisat de Toscane*, le plus vaste & le plus riche Domaine de *Mathilde*.

(*i*) C'est le Monastère de *Saint-Benoît de Polirone*, que *Benvenuto* désigne de cette manière.

AZZON D'ESTE, prétend, « Qu'il est impossible qu'aucun AZZON ait » été le *Mari* de MATHILDE, parceque, du tems de cette *Princesse*, il » n'y avoit persone de ce nom dans la *Maison d'Este* ». Il se trompe en ce point.

GIAMBATISTA GIRALDI, dans ses *Mémoires sur l'Histoire de Ferrare*, & GASPARO SARDI, dans sa *Lètre Latine* à LANFRANCO GESSO, soûtiènent aussi l'impossibilité qu'AZZON ait été le *second Mari* de MATHILDE : mais ils se contredisent eux-même. Le SARDI, dans son *Histoire de Ferrare*, done à ce *second Mari* le nom d'AZZON II. Le GIRALDI veut que ce fût un ALBERT V, que l'on nomoit autrement ALBERTACCIO, & ALBERTAZZO : mais il n'a pas pris garde que de ces deux noms, le premier est formé d'ALBERTUS ACCIUS, & le second d'ALBERTUS AZZO.

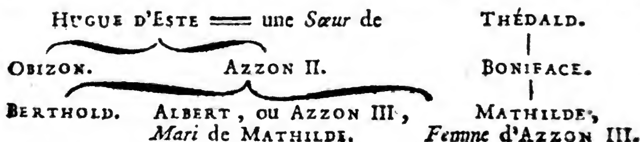
Tous ceux qui veulent que le *second Mari* de MATHILDE ait été, soit un ALBERT, soit un AZZON D'ESTE, ont copié le BIONDO, qui fait l'histoire de ce *Mariage*; & qui dit, « Que GREGOIRE VII le déclara nul, parcequ'il étoit doublement incestueux ; ce *second Mari* se » trouvant *Parent au 4e. degré* de MATHILDE, *au 3e.* de son *premier* » *Mari* ». De cette *double Parenté* sont nées les rêveries, que l'on trouve dans quelques Ecrivains sur l'*origine* de GODEFROI LE BARBU.

Le MELLINI se persuade fortement, « Que MATHILDE fut mariée » en *secondes nôces* avec un *Marquis* AZZON D'ESTE ». Il s'appuie bien moins de l'autorité de tant d'Ecrivains qui l'ont dit, que d'une *Lètre* de GREGOIRE VII à MATHILDE, dans laquelle ce *Pape* déclare ce *Mariage* incestueux ; & des différens AZZONS D'ESTE, només par divers Auteurs, le MELLINI choisit, d'après PAUL JOVE, le premier de ce nom. Mais ALBERT-AZZON I, *Père* d'ALBERT-AZZON II D'ESTE, étoit mort dès 1029, c'est à dire 17 ans avant la naissance de MATHILDE.

Quelques efforts que le MELLINI fasse pour bien établir la vérité de ce *Mariage*, il n'en impose point à BARONIUS, qui prouve, à l'année 1074, « Que ce *Mariage chimérique* n'a pour fondement qu'une inattention singulière ». C'est aussi ce que le FIORENTINI, le CONTÉLORI & MURATORI démontrent. Je rendrai comte seulement de ce que le second dit à ce sujet avec plus d'exactitude que d'agrément (5).

Après l'énumération des Auteurs, qui font d'un ALBERT, ou d'un AZZON D'ESTE le *second Mari* de MATHILDE, le CONTÉLORI done les *Généalogies*, que l'on a voulu faire servir à prouver la *Consanguinité*, pour laquelle ce *Mariage* fut cassé.

La première est de GASPARO SARDI, qui ne marque point en quelle année son AZZON III épousa MATHILDE. Cette marque ═══ signifie *Femme*.

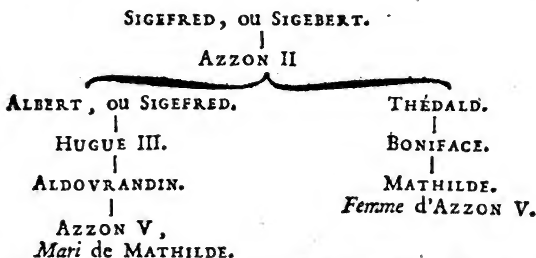


(5) Chap. VI, pages 67-79.

XV. Prét. MARIAGE *de* MATHILDE & D'ALBERT-AZZON II.

Cette *Sœur* de THÉDALD, dont le SARDI fait la Femme d'HUGUE D'ESTE, ne se trouve point dans la GÉNÉALOGIE *des* MARQUIS D'ESTE par GERONIMO FALETTI, qui done à THÉDALD une *Fille*, appellée MARIE, qu'il fait *Femme* d'HUGUE III, *Marquis d'Este*.

La seconde GÉNÉALOGIE est de GIO : BAT. PIGNA, qui marie, en 1080, MATHILDE avec AZZON V D'ESTE.



Le PIGNA fait ensuite, en 1088, MATHILDE *Femme* de WELF VII D'ESTE, son *Parent* au 5e. *dégré*. Dans la *Maison de* WELF D'ALTORF, dont il étoit par son *Aieule paternelle* CUNÉGONDE WELF, il étoit WELF V : mais il n'étoit que WELF II dans la *Maison d'*ESTE.

ANTOINE POSSEVIN *le Jeune*, dans le I Livre de son *Histoire des* GONZAGUES, tire la *Parenté* de MATHILDE & d'AZZON d'une JULIE D'ESTE, qu'il dit *Fille unique* & *Héritière* d'AZZON, *Seigneur de Ferrare*, & *seconde Femme* de THÉDALD, qu'elle fit *Père* de BONIFACE, qui fut *Père* de MATHILDE. Il fait dêcendre AZZON, au 3e *Dégré*, d'un *Cousin-germain paternel* de JULIE. MATHILDE *avoit eu*, dit-il, *pour* Aieule JULIE D'ESTE, *qui, come on le rapporte, étoit au dessus* d'AZZON au 4e. Dégré. *Cet* AZZON, ajoute-t-il, *fut choisi pour* Mari *de* MATHILDE, *afin que* Ferrare, *qu'elle possèdoit en conséquence du Mariage de* JULIE, *revînt aux* AZZONS, *ses anciens Maîtres*. Il dit encore, « Qu'après quelques mois, la *Consanguinité* fut cause qu'AZZON renonça, par ordre du *Pape*, à ce *Mariage* ». Mais ce sont là de pures imaginations. Il en est de même des deux autres *Généalogies*.

Le *Cardinal* BARONIUS a fait voir que ce fut, non la *Comtesse* MATHILDE, *Fille* de BONIFACE : mais une *autre* MATHILDE, dont GREGOIRE VII condamna, come incestueux, le *Mariage* avec le *Marquis* AZZON. C'est le sentiment du BORSATO (6), de GASPARO SARDI lui-même en dernier lieu (7), & du FIORENTINI.

La première opinion, dit le CONTÉLORI (8), *n'est établie que sur l'autorité d'Ecrivains, qui, tous éloignés de* MATHILDE *de 3 ou 400 ans, ont rapporté ce fait, au gré de leur caprice, & sans citer aucun Auteur. La seconde opinion est fondée sur des* Lètres *du* Pape GREGOIRE VII, *qui, pour la* Parenté *prouvée, cassa le* Mariage d'AZZON *& de* MATHILDE.

(6) *Conseil* 330.
(7) Dans une *Lètre* Mste, vue par le *Contélori*.
(8) Page 71.

C'est pourquoi je disois (9) *que* MATHILDE, Femme *d'*AZZON, *n'étoit point la* Fille *de* BONIFACE *& de* BÉATRIX : *mais* une autre, *que* GREGOIRE VII *ne qualifie point* Comtesse, *lorsqu'il lui prescrit de se séparer de la compagnie d'*AZZON (10).

C'est ce qu'il entreprend de prouver. Pour cet effet, il se rappelle, « Que les deux GODEFROIS, *Ducs de Lorraine*, *Père* & *Fils*, épousèrent BÉATRIX & MATHILDE, *Mère* & *Fille* : Que GODEFROI *Père* mourut en 1069, & GODEFROI *Fils* en 1076 : Qu'avant 1074 (11), ou du moins au commencement de cette année, MATHILDE fut accusée d'avoir fait un *Mariage incestueux* avec AZZON, come le prouvent des *Lètres* de GREGOIRE VII ; une à GUILLAUME, *Evêque de Pavie*, du 17 de Mars, Indiction XII, c'est à dire de 1074, par laquelle il lui mande que MATHILDE, *Sœur* de cet *Evêque*, étoit accusée d'un *Mariage incestueux* avec le *Marquis* AZZON, & lui prescrit de se rendre à *Rome* avec ce *Marquis* (12) ; une autre du 16 de Décembre de la même année, au même *Evêque*, pour lui reprocher de n'être pas venu sur son invitation, & le presser de se rendre au Concile, qu'il devoit célèbrer à *Rome*, la première Semaine de Carême 1075 (13) ; une troisième du même jour, 16 de Décembre 1074, à MATHILDE, pour l'informer que la *Parenté* se trouvoit prouvée (14) ; enfin une quatrième du 16 d'Octobre 1074, par laquelle le *Pape* prie BÉATRIX & MATHILDE d'accorder au *Marquis* AZZON toute sureté pour venir, par leurs Etats, rendre comte au Concile de son *Mariage*, & pour s'en retourner (15) ».

Après ces observations préliminaires, le CONTÉLORI dit (16) : *Je disois en I lieu, que* GODEFROI, premier Mari *de la* Comtesse MATHILDE, *vivoit en* 1073 *&* 1074. *Il n'est donc pas vraisemblable que* MATHILDE *ait épousé* AZZON ; *& qu'elle ait voulu, dans le même tems, avoir* deux Maris. *En effet, si, dans le même tems, la* Comtesse *avoit eu* deux Maris, *le* Pape *auroit cassé le* (second) Mariage, *non seulement pour cause de* Consanguinité : *mais aussi pour cause d'*Adultère. *Or il semble qu'il n'est pas permis d'imputer cet* Adultère *à la* Comtesse, *qui, come* Parente *de l'*Empereur *&* Duchesse de Toscane, *fixoit sur elle les regards de tous les* Princes : *& qui, come une fidèle* Fille de S. PIERRE, *ne s'éloignoit presque point d'auprès du* Pape ; *ensorte qu'il n'étoit pas possible qu'aucun d'eux ignorât le fait. Ce ne fut donc point la* Comtesse MATHILDE, *qui fut* mariée *avec le* Marquis AZZON.

Je disois, en II lieu, que cette autre MATHILDE, Femme *d'*AZZON, *l'avoit auparavant été d'un* autre Mari, *qui s'appelloit* GUI, Parent *du même* AZZON, *come il est prouvé par les* Lètres 35 *&* 36 (du II Livre) *de* GREGOIRE VII ; *& cependant aucun Ecrivain n'a rêvé que la* Comtesse MATHILDE, Fille *de* BONIFACE, *ait eu un* Mari, *nomé* GUI.

(9) Cette formule, *je disois*, laquelle sera répétée, vient de ce que l'Ouvrage est, come je l'ai dit *Art. III*, *Note II*, un Extrait, fait de mémoire, où l'Auteur se rappelle l'essentiel d'un Ouvrage étendu, qu'il n'avoit plus.

(10) Liv. II, *Lèt.* 36.
(11) Page 72.
(12) Liv. I, *Lèt.* 37.
(13) Liv. II, *Lèt.* 35.
(14) Liv. II, *Lèt.* 36.
(15) Liv. II, *Lèt.* 9. (16) P. 76.

Ce ne fut donc point Elle : *mais ce fut une* autre MATHILDE, *qui fut* Femme d'AZZON.

III. Si GUI avoit été Mari *de* MATHILDE, Fille *de* BONIFACE, *elle auroit eu* quatre MARIS ; 1°. GODEFROI, *qui lui fut destiné dès* 1054 (17), *lorsqu'elle étoit encore Enfant ;* 2°. GUI ; 3°. AZZON ; 4°. WELF ; *ce qui se trouve contraire à l'avis même de ceux qui veulent que* MATHILDE, Fille *de* BONIFACE, *ait contracté le* Mariage *dont il s'agit. Qui voudroit soûtenir ces* quatre Maris, *auroit à montrer en quel tems GUI peut avoir été* Mari *de la* Comtesse MATHILDE ; *car* GODEFROI, *son* premier Mari, *vécut jusqu'en 1076 ; & le* Mariage d'AZZON *& de* MATHILDE *est dit de* 1074. *Conséquemment, avant* 1074, *la* Comtesse MATHILDE *auroit en même tems été* Femme de GODEFROI *& de* GUI ; *ce qui blesse l'honéteté d'une part, & la vérité de l'autre. Ainsi la* Comtesse MATHILDE *ne fut point* Femme d'AZZON. *Ce fut une* autre MATHILDE, *auparavant* Femme *du* Comte *GUI*, *come on le voit dans les* Lètres *de* GREGOIRE VII.

IV. MATHILDE, Femme d'AZZON, *étoit* Sœur *de* GUILLAUME, Evêque de Pavie, *come* GREGOIRE VII *l'assure*, Lèt. 35 *&* 36. *La* Comtesse MATHILDE *n'eut point de* Frère, *appellé* GUILLAUME. *De plus, le* Frère *& la* Sœur, *qu'elle eut, moururent en bas-âge ; & le* PIGNA, *ni persone ne comte* GUILLAUME, Evêque de Pavie, *pour être du même Sang que* MATHILDE (*Fille* de BONIFACE) : *ce qui prouve que la* Comtesse MATHILDE, *est différente de la* MATHILDE, *qu'*AZZON *épousa.*

V. GREGOIRE, Lèt. 9, *exhorte* BÉATRIX *& sa* Fille MATHILDE « *à doner sureté publique au* Marquis AZZON, *qui devoit traverser leurs* » *Etats pour venir à* Rome *rendre raison de son* Mariage *au Concile,* » *sans quoi* ce Marquis *n'osoit se mètre en chemin* » . . . *A quel propos* GREGOIRE *auroit-il demandé cette sureté pour AZZON à MATHILDE, si MATHILDE elle-même avoit été Femme d'AZZON, & s'ils avoient vécu dans une telle union ensemble, que GREGOIRE eût été dans la nécessité de leur interdire, par la Lèt. 36, tout commerce & cohabitation.* MATHILDE, Fille *de* BONIFACE, *n'est donc pas la* MATHILDE, *qui contracta* Mariage *avec AZZON*. . . . .

Quelqu'un pourroit opposer à ma première preuve le Cardinal BARONIUS, *qui convient à la vérité que* GODEFROI, Duc de Lorraine, *vivoit en* 1074 : *mais qui dit qu'il y avoit eu* divorce *entre* MATHILDE *&* GODEFROI ; *& prétendre en conséquence que MATHILDE put épouser AZZON. On diroit que ce* Divorce *se peut conclure du* Registre *de GREGOIRE VII, qui, dans sa* Lètre *du* 25 *de Mars* 1076 *à* HÉRIMANNE, Evêque de Mets (18), *parlant de GODEFROI, le dit* autrefois *MARI de MATHILDE ; paroles que BARONIUS dit indiquer la* séparation *du* MARI d'avec la *FEMME, en ajoutant cependant qu'il ignore les causes de la* Séparation. *Mais il est aisé de détruire l'interprétation de BARONIUS. Ces paroles,* autrefois *MARI, dénotent véritablement la* Sé-

(17) Il faudroit 1053 ; mais il se peut qu'ici 54 soit une faute d'impression. Au reste, on voit que le *Contéori* croit, come moi, que le *Mariage* de *Mathilde* & de *Godefroi le Bossu* fut arrêté, dès le tems que sa *Mère* se remaria.

(18) Liv. IV, *Lèt.* 2.

paration de la *FEMME* d'avec le *MARI : mais* à cause de la MORT du MARI. *GODEFROI ne vivoit plus en* (Mars) 1076 (étant mort le 27 de Févriet). . . . . . *D'ailleurs il ne paroît pas possible que le* Divorce *ait eu lieu ; puisqu'en* 1074 , *on trouve ensemble MATHILDE & GODEFROI dans la Ville* d'Ancone , . . . *& que cette habitation commune exclut le* Divorce (19).

A l'égard des Ecrivains, *que l'on cite en faveur du* Mariage *d'AZZON & de MATHILDE ; je répons d'abord qu'ils ont pu se tromper , en ce qu'ils ont imaginé que GREGOIRE VII , écrivant dans la même année,* des Lètres , *tant à MATHILDE & à sa* Mère *BÉATRIX , qu'à MATHILDE* , Femme *d'AZZON, parloit , dans ces différentes* Lètres , *de la même* Comtesse *MATHILDE* , Fille *de BONIFACE. Je répons , en second lieu , que les* Généalogies , *dressées par ces* Ecrivains , *ne sont point d'accord ; que l'une est contraire à l'autre , tant pour le* Nombre des Persones , *que pour les* Noms *& les* Dégrés des Parens, *dont elles assurent que le* Marquis *AZZON & MATHILDE sa* Femme , *étoient issus , ainsi que l'on peut s'en convaincre en les comparant entre elles. . . III. Le* PIGNA *s'est trompé lorsqu'il a dit qu'*AZZON & MATHILDE se remarièrent *en* 1080*: car si le* Mariage *fut dissous par* GRÉGOIRE VII *en* 1074 , *il ne peut pas n'avoir été fait qu'en 1080. Il est nécessaire qu'il ait précédé* 1074 *pour qu'on l'ait pu dissoudre cette année. IV. Le* PIGNA *se trompe encore , en assurant que* SIGEFRED , *ou* SIGEBERT , *fut le* Père d'AZZON II, Père d'ALBERT , *ou* SIGEFRED; ALBERT , Père *d'*HUGUE III, Marquis d'Este & de Toscane; HUGUE, Père d'ALDOVRANDIN; ALDOVRANDIN , Père *d'*AZZON V , Mari de MATHILDE; *car* HUGUE , *qu'il nome III* , Marquis de Toscane , *étoit* Fils d'ALBERT (UBERT); *& cet* ALBERT (UBERT) *étoit* Fils *d'*HUGUE, Roi *d'*ITALIE. C'est ce que le CONTÉLORI prouve très bien , par le témoignage des Ecrivains du tems , & par beaucoup de *Chartes*.

Il accuse encore le PIGNA « de confondre HUGUE , *Marquis de Toscane*, avec un autre HUGUE (20); ALBERT avec SIGEFRED ». Il lui reproche aussi « d'avoir fait d'ALDA , *Fille* de l'*Empereur* OTTON I, » la *Femme* d'HUGUE , *Marquis de Toscane*, de qui la *Femme* s'appel- » loit JUDITH , come le prouve la *Charte de fondation* du Monastère de » *Saint-Janvier* au Château de *Campoléone* dans le *Comté d'Arezzo*, » laquelle est de *996* ».

Il dit ensuite (21) : *Je conclus que cette* MATHILDE , *qui , suivant l'opinion du* PIGNA, *du* SARDI *& des autres , fut* Femme *du* Marquis AZZON III , *ou V , ne fut point* MATHILDE, Fille *de* BONIFACE ; *& que ceux qui soûtiènent que la* Comtesse MATHILDE *ne fut jamais* mariée,

(19) L'Auteur prouve , p. 71 , que *Godefroi* étoit à *Pise* en 1074 avec *Béatrix*, par le *Plaid*, que le *Fiorentini* rapporte & dont j'ai rendu comte dans *l'Article* X, p. 1222. Il avoit dit , à la pag. 65 , d'après l'*Histoire d'Orviète*. de *Cipriano Manente* , qu'en 1074 *Godefroi* & *Mathilde* étoient ensemble à *Ancone*.

(20) Cet *Hugue* doit être le *Marquis Hugue* , fils du *Marquis Otbert II d'Este*, duquel je parle en plusieurs endroits du II Volume. Ce *Marquis Hugue* étoit de beaucoup plus jeune qu'*Hugue* , *Duc & Marquis de Toscane*.

(21) Page 79.

XV. Prét. MARIAGE de MATHILDE & D'ALBERT-AZZON II.

se trompent, puisqu'elle le fut, d'abord à GODEFROI, Duc de Lorraine, *puis à* WELF, Duc de Bavière.

Le *Marquis dal* POZZO, 27 ans après l'impression de l'Ouvrage du CONTÉLORI, s'est avisé de vouloir ressusciter la chimère du *Mariage* de la *Comtesse* MATHILDE avec le *Marquis* AZZON. *Je sais*, dit-il (22), *que le* FIORENTINI *s'oppose vivement à ceux qui soûtiènent que notre* Grande Comtesse MATHILDE *s'étoit mariée avec le* Prince AZZON I, & *qui l'ont en conséquence traitée d'*Incestueuse, *parcequ'*AZZON *étoit* Parent au 4e. Dégré *de* GODEFROI, *le* premier Mari... *Ne pouvant pas croire qu'une* Princesse *si pieuse fût tombée dans une pareille faute, qui mit en branle les foudres pontificales, il a pris beaucoup de peine à prouver, par des* Argumens chronologiques, *que* MATHILDE, Femme d'AZZON, *n'étoit pas la* Grande Comtesse: *mais* une autre, *qu'il done pour* Sœur *de l'*Evêque de Pavie.

On ne reconnoît point dans cet exposé ce qu'a fait le FIORENTINI concernant cette fable, dont il ne parle qu'en passant, come n'étant pas de son sujet. Il a pris si peu de peine à la réfuter, qu'il s'en remet entièrement à ce que BARONIUS en a dit; & que, se contentant d'ajouter une réflexion très courte sur l'absurdité de doner, en même tems, *deux Maris* à MATHILDE, il s'étone qu'avec les *Lètres* de GREGOIRE VII sous les ieux, le MELLINI ne s'en soit pas apperçu (23). Ce que le *Marquis dal* POZZO dit convient au CONTÉLORI;

(22) *Narration XII*, p. 249 de son Ouvrage, que j'ai fait connoître *Art. IV*, *N.* 16.

(23) Le *Fiorentini*, Liv. I, p. 131, parle du *Concile* que *Gregoire VII* tint à *Rome* en 1074; & dit: *Dans ce même* Concile, *le* Marquis Azzon *fut repris de ce qu'il s'étoit, contre la disposition des Canons, uni, par un* Mariage incestueux, *avec* Mathilde, Sœur *de* Guillaume, Evêque de Pavie, *& précèdemment* Femme *du* Marquis (ou Comte) Gui, Parent au 4e. Dégré d'Azzon. *Cette Affaire, qui n'intéresse en rien la grande* Mathilde, *a cependant produit, parmi les Modernes, une très grande équivoque. Quelques-uns concluent imprudemment d'une* Lètre *de* Gregoire VII, *sans faire attention aux autres, qui concernent la même Affaire, que la* Mathilde, *accusée d'un* Mariage incestueux, *est la* Grande Comtesse d'Italie... *Le* Borsato *fameux* Jurisconsulte, *assure* (T. III, *Cons.* 330) « *Que, lorsqu'il étoit au* Concile de » Trente, *il s'éleva quelque difficulté* » *sur ce fait entre le* Cardinal de Mantoue, l'Evêque de Modène, *& l'*Ambassadeur de Ferrare; *& qu'il soûtint,* » *appuïé de l'autorité de* Volaterran, » *que notre* Mathilde *ne pouvoit en aucune manière avoir été la* Femme *d'un* » Azzon ». *Mais, come il se fondoit sur des raisons fausses, les Modernes, & particulièrement le* Mellini, *se sont tellement persuadés le contraire, qu'on peut dire qu'il est devenu l'opinion commune, jusqu'à ce que le très clairvoïant* Baronius *ait découvert que cette* Mathilde *ne pouvoit pas être la* Duchesse, Fille *de* Boniface. *Je souscris entièrement à ses raisons, qui sont très concluantes; & j'ajoute de moi-même, qu'il est nécessaire que ceux, qui sont de cette opinion, tombent non seulement dans toutes les absurdités, que ce* Cardinal *a fait voir: mais encore dans une autre très grande & très monstrueuse, savoir, que notre* Mathilde, *cette* Princesse *si dévote & si spirituelle, come les* Lètres du Pape Gregoire *& ses actions très religieuses la répresentent, auroit, en même tems, eu publiquement* deux Maris *à la face de tout l'Univers,* Godefroi, Duc de Lorraine, *qui ne mourut pas avant* 1076, ... *& le* Marquis Azzon *avec lequel il paroît de plus qu'elle étoit en mauvaise intelligence. C'est un si grand paradoxe, que je suis très étoné qu'avec les* Lètres *de* Gregoire *à la main, le* Mellini *n'ait pu s'en convaincre.* Voila tout ce que le *Fiorentini* dit au sujet de ce *prétendu Mariage*, sur lequel il ne revient dans aucun autre endroit de ses *Mémoires.* Où sont ses *Argumens chronologiques?*

que l'on voit bien qu'il avoit lu : mais qu'il ne nome nulle part.

Quoi qu'il en soit, voici coment continue tout de suite cet Ecrivain, qui raisone toujours en *Généalogiste*, & qui se plaît quelquefois à faire le Bel-Esprit. *Moi, qui n'ai point vécu dans les tems dont il s'agit, & qui ne suis point Prophète des tems passés, je m'en rapporte aux* Historiens, & *particulièrement au* FIORENTINI, *parceque, la Justice voulant qu'on rende à chacun le sien, il faut avouer que, pour ce qui concerne* MATHILDE, *il a surpassé tous les autres; & qu'il a révélé tous les secrets les plus cachés de l'Antiquité, restés ensevelis jusqu'au tems de son Ouvrage. Mais, pour ce* Mariage *d'*AZZON *& de* MATHILDE, *je ne suivrai point les Auteurs, qui parlent de la mort de* GODEFROI, *parceque je ne crois pas qu'aucun d'eux ait été présent à ses funérailles, & parceque j'ai les preuves les plus convaincantes que la MATHILDE d'AZZON D'ESTE est notre MATHILDE, & non la prétendue* Sœur *de l'*Evêque de Pavie.

Voici ce que c'est, dégagé du long verbiage dans lequel l'Auteur l'embarasse. Il a trouvé dans une *Charte* de *Brescia*, qu'*UGHELLI* rapporte, ces paroles : *Par la* Comtesse MATHILDE *& son* Beaupère ALBERT TROISIÈME (24). Armé d'un titre si victorieux, il conclut, « Que cet » ALBERT III est nécessairement AZZON D'ESTE, *Père* d'AZZON D'ESTE, » *second Mari* de MATHILDE (25) ».

En supposant cette *Charte* autentique & copiée exactement par le *Correspondant* d'*UGHELLI*, je me contente d'observer qu'elle est postérieure à la mort de MATHILDE, & qu'alors il étoit incontestable qu'elle avoit eu pour *Beaupère*, ou plustôt pour *Beau-grand-Père*, ce que le *Latin* rend ici par le mot *Socer*, un ALBERT, c'est à dire le *Marquis* ALBERT AZZON II D'ESTE, qui pouvoit bien être dit ALBERT III, soit relativement à son *Bisaieul* le *Marquis ADALBERT*, *Père* du *Marquis OTBERT I*, soit relativement à son *Grandoncle* le *Marquis ADALBERT*, *Fils* du même *OTBERT I*. Dans l'un ou l'autre cas, le *Marquis ALBERT AZZON I*, *Père* de celui dont il s'agit, étoit *ALBERT II*. Dans les *Antiquités d'Este*, imprimées en 1717, & dans les *Annales d'Italie*, donées au public de 1744 à 1749, MURATORI relève quelques bêvues du *Marquis dal* POZZO : mais il ne dit rien de celle-ci, qu'il ne daigne pas seulement indiquer, bien qu'il fronde le *prétendu Mariage* d'AZZON D'ESTE avec la *Comtesse* MATHILDE; & qu'il démontre, « Que cet AZZON est le *Marquis* ALBERT AZZON II, *Aieul paternel* du *Duc de Bavière WELF V*, *second Mari* de *MATHILDE*; » & que la *MATHILDE*, que ce *Marquis* prit ou voulut prendre » pour *Femme* étoit *Sœur* de *GUILLAUME*, *Evêque de Pavie*, qu'il » soupçone dêcendu d'*OTBERT I*, par où cette *MATHILDE* étoit » *Parente au 4e. Dégré* d'*ALBERT AZZON II* ».

Le *Marquis dal* POZZO, qui traite cette MATHILDE de *prétendue Sœur*

(24) *Per* Comitissam Matildam, & Albertum Tertium *ejus* Socerum.

(25) Je ne me prévaux point ici de ce que j'ai dit plus d'une fois, que les *Chartes*, publiées par *Ughelli*, sont si pleines de fautes à tous égards, qu'elles ne font preuve qu'autant qu'elles sont d'accord avec les *Historiens* & les autres Monumens du tems, auquel elles appartiènent. Je ne m'arrête pas non plus à ce que dans le *Texte* de la *Charte*, dont il s'agit, il se peut que *Tertium*

de l'*Evêque de Pavie*; & qui ne dit pas un mot de son *premier Mari*, le Comte GUI, ne s'est pas doné la peine de lire toutes les *Lètres* de GREGOIRE VII, qui regardent cette Affaire, & dont le CONTÉLORI nous a rendu comte plus haut. Il rapporte seulement, dans un endroit (26), les premières lignes de la *Lètre* à MATHILDE, *Femme* d'AZZON; & cite, dans un autre endroit (27), ces paroles: *ut à consortio & cohabitatione sua omnino te auferas* (*de vous retirer absolument de sa compagnie & de sa cohabitation*), auxquelles il done, come on le va voir, une interprétation très singulière.

Le *Mariage* de la *Comtesse* MATHILDE avec le *Marquis* AZZON étant admis pour vrai, celui de la même *Comtesse* avec *WELF V*, de la même *Maison*, devoit être très embarassant pour le *Marquis dal* POZZO: mais d'où ne se tire-t-on pas avec de l'esprit? *La plus grande difficulté que je trouve...*, dit-il (28), *est comment* MATHILDE, *aiant été* Femme d'AZZON, *quoique déclarée* Femme illégitime *par le* Pape, *a pu l'être, en troisièmes nôces, de WELF* de Bavière. *Le* Père *de ce dernier étant WELF*, Frère d'AZZON (29), MATHILDE *se trouvoit en être la* Tante, *& ne pouvoit l'épouser par* empêchement d'Affinité; *si non, en évitant un* Inceste du 4. Dégré, *elle tomboit dans un plus grand; come étant* du second. *Ce fut cependant le* Pape (*URBAIN II*) *lui-même, qui procura ce dernier* Mariage... *Deux raisons me tirent d'embaras. L'une est que le* Pape, *qui lui conseilloit ce* Mariage, *avoit le pouvoir de lui doner dispense. L'autre est que son* Mariage avec AZZON *avoit été déclaré nul, & n'avoit point porté d'atteinte à sa très chaste virginité. Par conséquent, il n'y avoit aucun* empêchement, *soit* divin, *soit* humain... *Ces paroles*, ut à consortio & cohabitatione sua omnino te auferas, *ne me font pas croire qu'il y eût eu* conjonction réelle, *parcequ'elles peuvent signifier autre chose, come le* simple commerce de la conversation *& la* demeure sous le même toît. *En ce cas, le* Pape *auroit défendu, non la* copulation *déja faite: mais celle, qui se pouvoit faire. Il faut encore observer qu'il est possible que* GREGOIRE *n'ait pas eu connoissance de la chaste continence de cette* Princesse... *Il est donc infiniment croïable que le* Pape (*URBAIN II*), *s'étant assuré, par la confession, qu'il ne s'étoit point passé* d'Actes charnels, *entre* AZZON *&* MATHILDE, *& leur* Mariage *aiant été déclaré nul, il la fit épouser à WELF, avec lequel elle n'avoit point* d'affinité: *mais dont elle étoit* Parente au 5e. Dégré (30): *cas où l'Eglise accorde la* dispense.

Avec toutes ces suppositions, WELF *de Bavière* n'eût pas pu, dans ce tems-là, devenir le *Mari* de MATHILDE, parceque, come on l'a vu dans le IIIe. Volume, ALEXANDRE II avoit, depuis peu d'années, rappellé l'ancière rigueur des Canons touchant les *Mariages entre Parens*, & les avoit défendus jusqu'au 7e. *Dégré*. Cette défense avoit été

soit une faute de Copiste au lieu de *Secundum*, qui, peut-être, dans l'Original, étoit écrit en Chifre Romain.

(26) P. 253. (27) P. 255.

(28) Page 254.

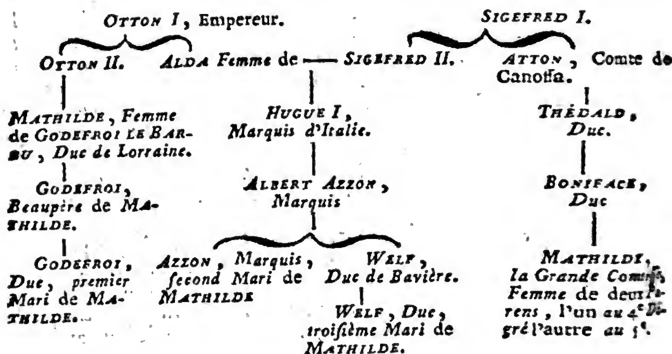
(29) On va voir plus bas que *Welf IV*, *Duc de Bavière*, *Fils aîné du Marquis Albert Azzon II*, n'avoit point de *Frère*, qui s'appellât *Azzon*.

(30) L'Auteur prouve cette *Parenté* par une *Généalogie*, que l'on verra plus bas.

XV. Prét. MARIAGE de MATHILDE & D'ALBERT AZZON II.

renouvellée par URBAIN lui même dans quelques Conciles. Mais ce seroit perdre le tems, que de réfuter sérieusement toutes les absurdités, que le *Marquis dal* POZZO vient de débiter. Il suffit de dire que c'est contre la raison & la bone-foi, qu'il restraint ces paroles, *ut à consortio & cohabitatione sua omnino te auferas*, à signifier *le simple commerce de la conversation & la demeure sous le même toît.* Ce qui précède & ce qui suit, dans la *Lètre* de GREGOIRE VII à MATHILDE, *Femme* d'AZZON, prouve que ce *Pape* lui défend la *continuation des actes de consommation de Mariage.* Ecoutons-le lui-même: *C'est pour ces raisons, qu'après avoir obligé par serment le* Marquis AZZON *à n'avoir désormais avec vous, sans notre permission, aucun* commerce marital, *nous vous ordonons aussi de la part de S.* PIERRE, de vous séparer absolument de sa compagnie & de sa cohabitation; *& de faire du crime, que vous avés commis, une si digne pénitence, que vous puissiés recouvrer la grace de Dieu, & vous laver de l'infamie d'un* Inceste *si grand & si honteux* (31). Si le *Mariage* n'eût pas été consommé, le scandale, causé par sa célébration, eût pu se réparer par le serment, que les *Epoux* auroient fait, d'avoir gardé la continence; & le *Pape* n'eût pas insisté sur l'*infamie d'un Inceste si honteux*, & sur la nécessité d'*en faire pénitence pour recouvrer la grace de Dieu.* Cette remarque détruit le doute de MURATORI, que j'ai fait entrevoir ci-dessus. S'il ne se fût agi que d'un *projet de Mariage* entre AZZON & MATHILDE, le *Pape* se feroit contenté d'en défendre la célébration (32).

Le *Marquis dal* POZZO, voulant que le *Marquis* AZZON, selon lui, *second Mari* de la *Comtesse* MATHILDE, fût en même tems *Parent au 4e. Dégré* de cette *Princesse* & du *Duc* GODEFROI, son *premier Mari*, prétend le prouver par cet *Arbre Généalogique.*



Cette *Généalogie* est presque toute de caprice. Le *Marquis* ALBERT

(31) *Unde quia* Azonem Marchionem *Sacramento constrinximus nullam deinceps, sine licentia nostra,* maritalem *tecum* conversationem *habere, tibi etiam ex parte beati* Petri *præcipimus* ut à consortio & cohabitatione sua omnino te

XV. Prét. MARIAGE *de* MATHILDE *&* D'ALBERT AZZON II.

AZZON n'ètoit pas *Fils* d'HUGUE., *Marquis d'Este*. J'ai fait connoître ses *Ascendans* dans le IIe. & le IIIe. Volume de cet Ouvrage. Le même ALBERT AZZON n'eut point d'AZZON pour *Fils*. Il n'en eut que trois de deux *Femmes*; de CUNÉGONDE WELF la *première*, WELF IV, *Duc de Bavière*, Tige de la *Maison de Brunswick*; de GARSENDE *du Maine* la *seconde*, HUGUE, *Comte du Maine* par sa *Mère*, & FOULQUE, Tige de la *Maison d'Este*. ALDA, donée pour *Femme* à SIGEFRED II, n'est autre qu'ADÉLAÏDE, l'aînée des Filles d'OTTON I, & de l'*Impératrice* ADÉLAÏDE *de Bourgogne*, sa *seconde Femme*; & cette *Fille aînée*, qui mourut *Abbesse de Gandersheim*, ne fut jamais mariée. SIGEFRED II, *Frère aîné* d'ALBERT AZZON, *Seigneur de Canossa*, fut la Tige de la *Maison des Baratti* de *Parme*; & l'on ne lui connoît point de *Fils* du nom d'HUGUE. HUGUE, *Marquis d'Italie*, n'ètoit ni de la *Maison d'Este*, ni de celle de la *Comtesse* MATHILDE. La quatrième *Fille* de l'*Empereur* OTTON II, laquelle s'appelloit MATHILDE, fut certainement *Femme* d'ERENFRED, ou EZON, *Comte Palatin du Rhin*: mais rien ne nous apprend que, soit en premières, soit en secondes nôces, elle ait èté *Femme* de GODEFROI I, *Duc de Lorraine*. GODEFROI III, *Beaupère* de MATHILDE, *Fils* de GODEFROI I, auquel, parcequ'il n'ètoit pas d'âge compétent, il ne succèda qu'après son *Oncle* GODEFROI II, autrement GOTHELON, ou GOZELON, est celui qui fut surnomé LE BARBU. THÉDALD, *Aïeul* de MATHILDE, ne fut point *Duc*. Voila les *Généalogistes*. Ordinairement très ignorans en fait d'*Histoire*, ils supposent tout ce qui leur convient, & veulent être crus sur leur parole.

XVI. *Du* Mariage *& du* Divorce *de la* Comtesse MATHILDE *& de* WELF V, Duc de Bavière.

LE MELLINI parle (1) du *Mariage* de MATHILDE & du *Duc* WELF V, qu'il en fait le *troisième Mari*. Suivant sa coûtume, il rapporte ce que différens Auteurs en ont dit; & rejète, come une fable, l'*Impuissance*, dont ce *Prince* est accusé par le VILLANI, qui dit, come on l'a vu, que ce fut pourquoi MATHILDE le renvoïa.

Cette *Impuissance* est cependant encore attestée par un *Historien*, que je ne connois pas assés pour juger de l'autorité qu'il doit avoir. C'est CÔME, *Doïen de l'Eglise de Prague*, Auteur d'une *Chronique de Bohème* (2). Aiant dit (3) que GREGOIRE VII écrivit au *Duc de Bohème*,

auferas, & de perpetrata iniquitate ita digne pœniteas, quatenus gratiam Dei valeas recuperare, & tanti tamque turpissimi incestus *infamiam declinare*. Liv. I, Lèt. 36.

(32) L'age d'*Albert Azzon*, allégué par *Muratori*, n'est ici d'aucune considération. Il se trouve quelquefois des Homes affranchis, à certains égards, des Loix de la nature. *Albert Azzon*, né vers 996, avoit, en 1074, environ 78 ans; & véritablement c'est un âge, où rarement on se remarie pour user des droits du Mariage. Mais ce *Marquis* mourut en 1097 âgé de plus de 100 ans, après avoir joui d'une vieillesse saine & vigoureuse; &, 22 ou 23 ans auparavant, il pouvoit fort bien avoir encore èté capable d'être Mari.

XVI. (1) Page 53.

(2) Cosmæ Pragensis Ecclesiæ Decani Chronicæ Bohemorum, *Libri III*, &c. Hanoviæ 1507, *in-fol.*

(3) A l'année 1073, Liv. II, p. 39.

XVI. Mariage & Divorce *de* Mathilde & *de* Welf V.

à la prière de Mathilde, il en prend occasion de raconter en très peu de mots, dit-il : mais plus longuement qu'il n'auroit falu (4), ce qu'il appelle une *Action mâle* de cette *Princesse*. Il dit donc, « Que lorsqu'encore Fille & toujours victorieuse de ses Ennemis, elle gouvernoit, après la mort de son Père, le *vaste Roïaume de Lombardie*, les *Princes*, les *Comtes*, & les *Evêques* de ses Etats l'engagèrent à se marier, de peur que la *Courone*, faute d'un Héritier qui lui dût le jour, ne sortît de sa Famille : Qu'en conséquence, elle offrit, par une courte *Lètre*, qu'il rapporte, sa main, son Roïaume & toutes ses richesses à Welf, *Duc de Souabe* (5), qui se rendit auprès d'elle : Que le *Mariage* se fit ; & que, lorsque les Epoux furent ensemble dans le lit, Welf, après d'inutiles tentatives, s'excusa, de ce que l'amour le secondoit si mal, sur ce que, pour le tourner en ridicule, il y avoit, par l'ordre de la *Princesse*, ou par la malice de ses Femmes, quelque maléfice caché dans les vêtemens de Mathilde, ou dans les garnitures du lit, protestant que, s'il n'eût pas eu de quoi répondre aux desirs de sa *Femme*, il ne seroit pas venu la trouver : Que la même excuse eut lieu la seconde nuit : Que, le troisième jour, Mathilde s'enferma seule dans la chambre avec Welf seul ; & qu'elle se plaça, toute nue, sur une table, pour qu'il vît qu'elle ne cachoit aucune espèce de maléfice : Qu'après avoir longtems attendu ce qu'un pareil examen auroit du produire, elle se leva, justement indignée ; &, saisissant Welf par le toupet avec la main gauche, elle lui dona de la droite un très grand soufflet, & le jeta hors de la chambre, en le menaçant de mort, s'il paroissoit le lendemain à ses ieux : Que Welf s'enfuit couvert de honte, & reportant aux siens le sujet d'une éternelle confusion (6) ».

(4) On s'en convaincra par la lecture même du *Texte*, ci-dessous *Note 6*.

(5) C'est ce que l'original porte : mais il faloit *Duc de Bavière*. Il n'est pas croïable que l'Auteur ait pu se tromper à cet égard. Ce doit être une faute de quelque Copiste ignorant, qui, sachant, par hazard, que la *Maison Welfe* étoit de *Souabe*, a imaginé qu'elle en avoit posséde le *Duché*.

(6) *Sed quoniam nobis incidit mentio de* Matilda, *unum quod Fœmina fecit fortiter, breviter referam, ne Lectori fastidium inferam. Igitur cum prædicta* Puella *semper existens victrix inter multa bella*, Patris *sui post mortem, vitam ducens cœlibem, nimis amplum* Longobardiæ *regeret* Regnum, *visum est* Principibus Terræ, Comitibus, *atque* Episcopis, *ut eam persuaderent, quo sibi acciperet* Virum, *ne sine hærede* Regalis Celsitudo *simul cum prole deficeret. Quæ acquiescens eorum consiliis, misit ad* Ducem Sueviæ *nomine* Welphum, *literas multa paucis continentes verbis.* Non ego fœminea levitate aut temeritate, sed totius *Regni* mei pro commoditate dirigo tibi has *literas*, quas cum acceperis, me accipe, & totum *Regnum Longobardiæ*. Dabo tibi tot Civitates, & Palatia inclyta, aurum & argentum nimis infinitum : super omnia habebis

Nomen præclarum, si te facies mihi carum.

Nec tamen me notes audacitatis elogio,

Quòd nunc aggrediar te prior eloquio.

Licet enim tam Virili quàm Fœmineo Sexui legitimum appetere conjugium. Nec differt, utrum Vir an Fœmina primam amoris lineam tangat : tantummodo indissolubile contingat connubium. Quod aliter non fit nisi utrorumque per consensum. Vale. *Quid autem ad hæc* Dux Welpho *responderit, aut qua ratione consenserit, aut quot millia armata Domina* Mathildis *ad suscipien-*

XVI. Mariage & Divorce *de* MATHILDE & *de* WELF V.

Un passage de BERTHOLD *de Constance*, qui sera rapporté plus bas, peut servir à confirmer, quant au fond, ce que CÔME *de Prague* vient de dire de la triste issue du *Mariage* du *Duc* WELF V & de la *Comtesse* MATHILDE. C'est du moins ce qu'en pense le CONTÉLORI, qui copie ce passage, après avoir rapporté la plus grande partie du récit de CÔME (7).

Des Auteurs cités par le MELLINI sur ce même *Mariage*, un seul est ancien. C'est l'*Abbé d'Ursperg*, dont je traduirai les paroles, après que le MELLINI nous aura rendu comte de ce qui s'en trouve dans un autre Ecrivain (8). ALBERT KRANTZIUS *dit* « *Que* WELF LE JEUNE, Fils » *de* WELF L'ANCIEN, & Frère d'HENRI, *laissant à ce dernier le* Du» ché de Bavière, *vint en* Italie; & *prit pour* Femme MATHILDE, *Dame* » *très puissante en* Lombardie, *dans l'espérance d'en avoir des Enfans;* » &, *que son attente aiant été trompée, il se dona tout entier à la Reli-* » *gion* ». *Cette autorité m'engage, non à croire ce que dit le* VILLANI, *ce qui, de la manière qu'il le dit, me paroît une fable: mais à croire que, pour quelque raison que ce pût être,* MATHILDE *ne vécut pas longtems avec ce* troisième (second) Mari; & *que c'est peut-être à cause des choses fâcheuses, survenues entre eux & elle, que* DONIZON *ne la done point pour* Femme mariée, & *qu'il ne dit rien d'aucun de ses* Maris.

Il y a, dans ce qu'*ALBERT KRANTZIUS* dit, quelques erreurs qui vont être corrigées par l'*Abbé d'Ursperg*. *WELF V*, Fils de

dum Ducem *in fines* Longobardiæ *præmiserit, aut quàm honorifice ipsa eum susceperit, vel quanto apparatu convivium fecerit, si quis scire vellet, prius lux diurna deficeret quàm hæc omnia perlegeret. Cedat* Rex Assuerus *cum suis apparatibus, qui suis Militibus fecit per CXX dies convivium! Cesset* Regina Saba *admirari mensam & cibos regios* Salomonis! *Nam quod illic centesima pars major fuit toto. Quid multa? Nox aderat, cubiculum intrant, super alta strata gemini se locant.* Dux Welpho *sine venere fuit cum* Matilda. *Ubi inter alia, & post talia inter tales qualia fiunt,* Dux Welpho *ait:* O Domina, quid voluisti, quare me vocasti ut risum de me faceres, & me in sibilum Populis, & in commotionem capitis poneres?

Plus te confundis, tu me confundere si vis.

Certe aut tuo jussu, aut per tuas pedissequas, aliquod maleficium vel in tuis vestimentis, vel in lectisterniis, latet. Crede mihi, si frigidæ naturæ fuissem, ad tuam voluntatem numquam venissem. *Hæc cùm prima & secunda nocte* Dux *objiceret Dominæ, tertia die sola solum ducit in cubiculum, ponit in medio tripodas, & desuper mensalem locat tabulam, & exhibuit se sicut ab utero Matris nudam, & inquit:* En quæcumque latent, vel omnia patent: nec est ubi aliquod maleficium lateat. *At ille stabat.*

Auribus omissis ut iniquæ mentis Asellus,

aut Carnifex qui longam acuerit machæram stat in macello super pinguem vaccam excoriatam cupiens exinterare eam. Postquam vero diu sedit Mulier supra tabulam, & velut anser cum facit nidum, huc & illuc vertens caudam frustra, tandem indignans surgit Fœmina nuda, & apprehendit manu sinistra anticiput Viri, atque in dexteram palmam dat sibi magnam alapam, & extrusit eum foras, dicens,

I procul hinc, Monstrum, *Regnum* ne pollue nostrum,
Vilior es galba, projecta vilior alga.
Si mihi visus eris cras, morte mala morieris.

Taliter confusus Dux Welpho *fugit & reportat Principibus suis confusionem sempiternam. Hæc sufficit breviter dixisse, quæ utinam non dixissem!*

(7) Chap. VI, pp. 61-3.
(8) *Mellini*, p. 54.

XVI. Mariage & Divorce *de* MATHILDE & *de* WELF V.

WELF IV, dit ce dernier (9), *prit possession du* Duché de Bavière *après que son* Père *fut mort; & fit beaucoup de grandes choses, au moïen des contributions volontaires, tant de sa Cour, que des païs voisins, & surtout de l'*Italie. *Il épousa MATHILDE*, Fille *de* BONIFACE, *très noble & très riche* Marquis en Italie, *Femme d'un courage mâle, qui, come un Prince très brave, soûmit toute l'*Italie *à sa domination. Il la quita dans la suite, pour je ne sais quelle mésintelligence survenue entre eux. Enfin, aiant mis toutes choses en bon ordre, il tomba malade dans le Château de* Chufreigein, *& mourut. Son Corps fut transporté dans le Monastère d'*Altorf (10), *pour être enterré près de son* Père *& de sa* Mère. *HENRI, son* Frère, *s'empara, par force, non seulement de tout son* Duché: *mais encore de tout ce qu'il avoit.* C'est à dire qu'à la faveur des troubles, *HENRI* se mit en possession du *Duché de Bavière*, sans en prendre l'Investiture. Il ne l'avoit donc pas eu, come KRANTZIUS le dit, par la cession de son *Frère*.

Il est prouvé, par le concert des *Historiens* & de beaucoup de *Monumens*, que *WELF IV*, *Duc de Bavière*, *Père* de *WELF V*, êtoit *Fils* du *Marquis* ALBERT AZZON II D'ESTE. Cependant TRITHÈME, très postérieur à ces tems-là, dit, dans sa *Chronique des Ducs de Bavière*, contre le sentiment de tous les *Historiens*, qui l'ont précédé: *Je n'ignore pas que quelques-uns ont osé dire ce WELF originaire de* Souabe, *& d'autres d'*Italie, *&* Fils *d'un* certain Marquis. *Or il est constant qu'il étoit* Fils *de* CONRAD, Comte de Bavière, *lequel étoit* Fils *d'*ARNOUL, Duc de Bavière *&* Fils *d'*ARNOUL, Empereur des Romains. *Il n'importe pas en quel endroit il êtoit né.* Le bon *Abbé d'Hirsauge*, en écrivant ces paroles, rêvoit, de même qu'en une infinité d'endroits de ses nombreux Ouvrages, fruit d'une Mémoire très étendue, & d'un Jugement très borné.

Au commencement de 1089, *il y avoit*, dit l'*Abbé* DODÉCHIN, Continuateur de MARIAN l'Ecossois, *dans l'*Eglise *peu de* Catholiques (11), *& les* Schismatiques (12) *s'êtoient multipliés* (13). Le FIORENTINI, qui rapporte ce passage (4), dit ensuite: *Le* Pape URBAIN II, *connoissant quels dangers menaçoient l'*Eglise, *& par conséquent MATHILDE,....; &, se rappellant à quelles extrémités cette grande* Princesse *avoit été réduite, jugea que, si ses richesses & ses domaines êtoient unis à la valeur du jeune WELF* de Bavière, *il en résulteroit nécessairement une puissance assés formidable pour que le Parti d'*HENRI (III) *ne pût pas avoir facilement le dessus. Il se mit donc avec beaucoup d'ardeur à traiter de leur* Mariage.... (Ce *Prince* & son *Père le* Duc *WELF IV* avoient quité le Parti de l'*Empereur*) *pour se ranger du côté des* Catholiques; *&, come en* Allemagne *le* Père, *joint aux autres* Princes *du Parti de l'*Eglise, *travailloit à détrôner HENRI, de même en* Italie *le* Fils, *près de son* Aieul (le *Marquis ALBERT AZZON II*) *emploïoit ses armes en fa-*

(9) Au Regne de *Lothaire le Saxon.*
(10) Le Monastère de *Weingarten*, ou *des Vignes.*
(11) Les Partisans des *Papes.*
(12) Les Partisans de l'*Empereur.*
(13) Catholici *in* Ecclesia *rari habebantur*, Schismatici *vero multiplicabantur.*
(14) Liv. II, p. 240.

XVI. Mariage & Divorce *de* MATHILDE & *de* WELF V.

*veur de l'*Eglise. *Il mérita donc, par la noblesse de sa naissance & par son propre mérite, que les négociations efficaces du* Pape *l'élevassent jusqu'à doner la main à* MATHILDE (15). *Mais la* Comtesse, *âgée déja de* 43 *ans, aspiroit à la vie la plus parfaite; &, conduite par* S. *ANSELME* (16) *selon les règles de la Religion, elle ne se laissa pas volontiers appeller à de* secondes nôces. *Néanmoins, par obéïssance aux ordres du* Pape, &, *pour l'utilité qu'elle voïoit que l'*Eglise de Dieu *retireroit de son* Mariage, *elle y consentit: mais sous des conditions de chasteté, que je ferai mieux connoître vers la fin de ce Livre.* J'ai déja fait observer quelque part que le FIORENTINI n'a consulté que son imagination, pour amener *WELF V* en *Italie*, avant qu'il fût question de son *Mariage* avec *MATHILDE*. Il n'est appuïé du témoignage d'aucun ancien Ecrivain.

MURATORI me paroît avoir frapé plus juste au but, que tous les autres, en disant (17): *Le* Marquis ALBERT AZZON II *avoit en* Allemagne *son* Fils aîné *WELF IV*, *Prince belliqueux & ferme appui du* Parti Catholique, *lequel possèdoit l'insigne* Duché de Bavière. *Il dona tous ses soins pour en agrandir de plus en plus la Ligne par un très illustre & très utile* Mariage. *Il proposa donc au* Pape URBAIN II *de faire épouser à la célèbre* Comtesse *MATHILDE*, *WELF V*, Fils *du même WELF IV*. *Sa proposition fut très bien reçue du* Pape, *qui sut engager la* Comtesse *à consentir*, moins par incontinence que par obéïssance au *Pontife Romain*, & pour se mètre en état de secourir plus efficacement la sainte *Eglise Romaine* contre les *Schismatiques* (18). Ces dernières paroles sont de *BERTHOLD de Constance*, dont MURATORI rapporte le Texte même.

Le FIORENTINI copie aussi le même passage, & sa suite, où l'Auteur parle de la séparation de *WELF* d'avec *MATHILDE*; & dit ensuite: *Aucun Ecrivain ne parle du motif de leur* séparation; *& ne nous apprend si ce fut à ce sujet que le* Pape *se rendit* (en 1095) *dans les Etats de la* Comtesse. *Il me paroît que, dans les paroles de BERTHOLD, on apperçoit de deux motifs l'un: ou la condition, de laquelle je parle ailleurs plus amplement, de rester* Vierge *dans le* Mariage; *ou la reconciliation des* deux *WELFS avec le* Roi Schismatique *pour les intérêts de la* Bavière. *Ce qui rend le premier motif vraisemblable, c'est que le* jeune *WELF*, *peut-être pour avoir un motif de* Séparation, *rendit imprudemment public ce que la* Comtesse *auroit tu volontiers au sujet de sa chasteté, toujours incorruptible. Come le* Mariage *s'étoit fait par obéïssance au* Pape, *& non pour aucune autre raison, . . . il ne seroit pas étonant qu'une grande suite de victoires aiant fait cesser le besoin que l'*Eglise *avoit du secours des deux* Epoux, *WELF eût pris la résolution de repasser en* Bavière *avec son* Père, *pour y recouvrer leurs Etats, & que la* Comtesse *l'eût aussi desiré pour rester plus libre. C'est ce qui se pouvoit d'autant plus aisément, qu'ê-*

(15) *Welf* étoit d'aussi bone Maison que *Mathilde*, & lui faisoit autant d'honeur qu'il en recevoit d'elle. L'Auteur trouve tout au dessous de *Mathilde*.

(16) *Evêque de Lucque* & *Neveu* d'*Alexandre II.*

(17) *Annal. d'Ital.* T. VI, p. 296.

(18) *Non tam pro incontinentia quam pro* Romani Pontificis *obedientia, ut tanto virilius sanctæ* Romanæ Ecclesiæ *contra* Schismaticos *posset subvenire.*

tant, & *par la condition du* Mariage, & *par l'âge de* MATHILDE, *hors d'espérance d'avoir des Enfans, ils n'avoient aucune nécessité de rester ensemble. Peut-être, ce que je ne crois pas moins vraisemblable, fût-ce parceque* WELF, Beaupère, *étant passé dans le Parti du* Roi *pour en obtenir qu'il lui rendît la possession de son* Duché, *ce qui, suivant l'*Abbé d'Ursperg, *arriva l'année suivante, l'accommodement se fit du consentement du* jeune *WELF*, & *que MATHILDE, aiant refusé d'y prendre part, encore plus de permètre qu'on se servît pour de pareils desseins des forces de ses Etats, ils se brouillèrent ouvertement pour cause de Religion. Ce qui confirme cette conjecture, c'est que* BERTHOLD, *rejètant, non sur elle : mais sur son* Mari, *la cause de leur* Séparation, *dit*, « *Que le* » Beaupère *vint, tout en colère, en* Lombardie ; & *qu'après avoir long-* » *tems pris beaucoup de peine pour les reconcilier, il finit par recourir au* » Roi HENRI *lui-même, afin que le secours des armes de ce* Prince *obli-* » *geât MATHILDE à laisser à son* Mari *le domaine de ses propres* » *Biens* ». Ce que le *FIORENTINI* veut emprunter à *BERTHOLD* pour appuïer sa conjecture, n'y peut pas servir : mais il serviroit à prouver que, dans la négociation du *Mariage* de *MATHILDE* & de *WELF V*, le *Marquis ALBERT AZZON* & les *WELFS* avoient été les dupes des *Ministres* d'*URBAIN* & de *MATHILDE*, lesquels, leur taisant qu'elle avoit précèdemment fait en secret une donation de tous ses Biens à l'*Eglise Romaine*, n'avoient pas fait difficulté de faire, par le *Contrat de Mariage*, assurer à *WELF V* la possession de ces mêmes Biens.

Revenons à MURATORI, qui moins prévenu pour *MATHILDE*, que le *FIORENTINI* ne l'est, en parle d'une manière plus satisfaisante. *Il arriva*, dit-il (19), *cette année* (1095), *en* Italie *un grand trouble, raconté par* BERTHOLD de Constance *en ces termes. WELF, Fils* de *WELF, Duc de Bavière*, renonce tout-à-fait à son *Mariage* avec la Dame *MATHILDE*, assurant qu'il ne l'avoit absolument point touchée ; ce qu'elle auroit toujours tu, si lui-même ne l'eût pas assés imprudemment publié le premier (20).

C'est sur ces dernières paroles, que le CONTÉLORI, qui, come je l'ai dit plus haut, rapporte ce passage à la suite de ce qu'il cite de CÔME *de Prague* dit, « Que BERTHOLD est d'accord avec CÔME au sujet de » l'*inhabileté* de *WELF* au *Mariage*. Il semble en effet que l'*imprudence*, reprochée par BERTHOLD à *WELF*, consiste en ce que, publiant la *non-consommation* de son *Mariage*, il s'avouoit lui-même *impuissant* ; ce que MATHILDE n'auroit jamais révélé. Je crois qu'il est bien plus naturel d'entendre ainsi les paroles de BERTHOLD, que de les interpréter d'une condition de continence, apposée par MATHILDE à son *Mariage* ; condition, qui n'a de fondement que la fantaisie, qu'ont eue les Admirateurs outrés de la *Grande Comtesse d'Italie* de la faire mourir *Pucelle*.

MURATORI continue. *J'ai fait ailleurs* (21) *la recherche des motifs*

(19) T. VI, p. 317.

(20) Welpho, Filius Welphonis Ducis Bajoariæ, *à conjugio Dominæ* Mathildis *se penitus sequestravit, asserens illam à se omnino immunem permansisse : quod ipsa in perpetuum reticuisset, si non ipse prior illud satis inconsiderate publicasset.*

(21) Voïés les *Antiquités d'Italie*, Chap. IV.

XVI. Mariage & Divorce *de* MATHILDE & *de* WELF V.

de cette Séparation ; *& j'ai cru pouvoir dire que ce ne fut pas de son propre mouvement & par imprudence, que* WELF *se sépara, cette année* (1095), *de la* Comtesse MATHILDE: *mais que ce fut à cause des dégoûts, que la* Comtesse *elle-même lui procuroit. Tant qu'elle avoit eu besoin de lui durant les troubles passés, elle l'avoit comblé de témoignages d'estime & de véritable amour, quoiqu'il n'y eut point entre eux de commerce charnel, ou parce qu'elle ne le vouloit pas, ou parcequ'elle ne l'avoit épousé qu'à cette condition. Mais, dès qu'elle vit les Affaires d'*HENRI III *ruinées en* Italie, *elle ne tarda pas à s'ennuïer d'avoir un Collègue dans le Gouvernement ; & bientôt elle sut le réduire à se séparer d'elle. Peut-être aussi fût-ce seulement alors qu'on découvrit qu'en 1077* MATHILDE *avoit fait une donation de tout son patrimoine à l'*Eglise Romaine. *C'est pourquoi, se voïant joué de toutes manières, en ce qu'il avoit pris une* Femme, *qui ne l'étoit que de nom, & de plus en ce qu'il étoit sans espérance d'en recueillir la succession,* WELF *la quita très mécontent d'elle. Qu'il y eut dans leur* Contrat de Mariage *quelque clause touchant cette succession, c'est ce que l'on peut conclure, en sachant que* WELF IV, Duc de Bavière, Père *de* WELF V, *aiant appris ce* divorce, *vola, tout bouillant de colère, en* Italie*; que, malgré tout ce qu'il fit, il ne put pas reconcilier les* deux Epoux*; & que, ne pouvant pas digérer l'affront fait à sa* Maison *par la* Comtesse, *après avoir précèdemment, durant un si grand nombre d'années, été le principal soûtien du* Parti Catholique, *il se jeta dans celui de l'*Empereur HENRI, *quoiqu'il fût alors ruiné. Cette résolution & le dépit, dont il dona des preuves, font assés comprendre qu'il faloit qu'il eût souffert, de la part de la* Comtesse, *un tort considérable.* C'est pourquoi son *Père*, outré de colère, ajoute BERTHOLD, vint en *Lombardie* ; & se dona longtems, mais en vain, beaucoup de peine pour faire leur reconciliation. Il implora même le secours d'HENRI, pour être en état de contraindre MATHILDE à doner ses propres Biens à son *Fils* (WELF V), quoiqu'il n'eût pas encore fait avec elle aucun acte de *Mari* (22). *Le* FIORENTINI *rêvoit quand il s'est persuadé que ce* vieux WELF *avoit embrassé le Parti d'*HENRI III *avant la* Séparation *de son* Fils. *Il l'embrassa de dépit, après s'être vu la dupe de* MATHILDE. . . . *Les deux* WELFS *s'en retournèrent en* Allemagne, *mécontens de la* Comtesse ; *&, come* BERTHOLD *l'assure, ils firent beaucoup de choses en faveur de l'*Empereur HENRI : *mais inutilement, parceque son Parti pour lors étoit déchu sans ressource. Il faut observer que* DONIZON, *trop partial pour la* Comtesse, *ne fait aucune mention de* GODEFROI *ni de* WELF, *qui cependant en furent les* Maris: *mais tous deux à la fin rejetés & méprisés par elle.*

(22) *Unde* Pater *ipsius in* Longobardiam *nimis iratus animo pervenit, & frustra diu multumque pro hujusmodi reconciliatione laboravit. Ipsum etiam* Henricum *sibi in adjutorium adscivit contra Dominam* Mathildam, *ut ipsam bona sua* Filio *ejus dare compelleret, quamvis nondum in maritali opere cognosceret.*



XVII. *Du* prétendu CÉLIBAT *de la* Comtesse MATHILDE.

QUOIQU'IL soit certain que MATHILDE fut *mariée deux fois*, il plaît à D. LUCHINO de lui faire passer toute sa vie dans le *Célibat* (1). Il parle d'un *Portrait* d'elle, dont il avoit obtenu, des *Comtes de Canossa* de *Vérone* (2), une *Copie* de la main d'ORAZIO FARINATI, célèbre *Peintre Véronois*. On l'y voit à cheval à la manière des Homes, vêtue de rouge, en robe longue & décente, & tenant dans une main une *Pome de Grenade*. Cette *Copie* fut mise à côté de son *Mausolée* dans l'Eglise de *Saint-Benoît de Polirone*. C'est sur ce que MATHILDE tient à la main que D. LUCHINO fonde son paradoxe. *La raison*, dit-il (3), *pour laquelle on a peint, dans la main de cette* Princesse, *une* Grenade, *est uniquement, à mon avis, pour signifier la* Chasteté *que notre* Comtesse *a religieusement gardée durant toute sa vie.* Ce *Moine* ignoroit apparemment que les Anciens avoient consacré la *Grenade* à VÉNUS. Quoi qu'il en soit, laissons-le continuer. *Plusieurs Auteurs concourent avec moi dans cette opinion, le* Pape PIE II, *le Révérendissime* Archevêque de Florence (S. ANTONIN), & VALERIO ANSELMI (4), *lesquels veulent que notre* Comtesse *n'ait jamais eu de* Mari : *mais qu'elle ait vécu dans le* Célibat. *JEAN VILLANI, l'*Historien *ALBERT (KRANTZIUS), & d'autres ont écrit qu'elle eut un* Mari : *mais ils ne s'accordent pas sur le nom. Les uns veulent qu'elle ait été* Femme *d'un* Duc de Savoie (5) ; *les autres d'un* Duc de Bavière ; *& ceux-ci disent*, « *Que, ce dernier étant* » *impuissant*, *elle le renvoïa ; & qu'ensuite elle passa ses jours dans le* » Célibat ». *On lit dans les Ouvrages de PLATINA, du BIONDO, de SABELLICUS, & d'autres semblables*, « *Que notre glorieuse* MA- » THILDE *eut deux* Maris, *qui se nomoient, l'un GODEFROI, l'autre* » AZZON D'ESTE ; *& que le* Second *s'étant trouvé* Parent *du* Premier, » *il se fit un promt divorce par ordre du* Pape GREGOIRE VII »........... *A mon avis* (6), *ces doctes Ecrivains se sont trompés, faute d'avoir fait attention qu'il y eut diverses MATHILDES, toutes très illustres par leur sang & par leur Parenté... Come c'est la* Cause causante (7) *de toutes*

XVII. (1) Chap. 19, p. 46 de l'Ouvrage dont voici le *Titre*: Chronica *della vera origine, & attioni della illustrissima & famosissima* Contessa Matilda, *& de' suoi antecessori, & discendenti, fin da* Tedaldo *primo fondatore del famoso Monastero di* San Benedetto Mantouano. *Insieme co'* Privilegi *à quello conceduti da molti* Sommi Pontefici, & Imperadori. *Con le* Donationi *fatte da diversi* Signori. *Et le sue santissime* Reliquie, Gioie, & Ornamenti *di gran valore. Co'* Luoghi, Ville, & Possessioni, *sottoposte ad esso Monastero. In cui si comprendono ancora le* Cose notabili *& degne di memoria, succedute di tempo in tempo fin ad hora. Raccolta dal Rever. Padre Dom* Benedetto Luchino *da* Mantoua, Abbate *del Monastero di* Santa Maria delle Gratie *su'l* Piacentino. *In* Mantoua 1592. Petit in-4°. de 193 pages de gros caractère. C'est bien peu d'espace pour tant de matières.

(2) Ces *Comtes de Canossa*, qui tirent leur nom de la célèbre Forteresse de *Canossa* possédée par leurs Ancêtres, & dont la *Maison* est anciène en *Lombardie*, prétendent être de celle de la *Comtesse Mathilde*, come issus d'un *Fils* du *Comte Conrad*, *Frère* du *Duc & Marquis Boniface*. Mais ce *Conrad* n'eut point de *Femme* ; &, s'il laissa des *Fils*, ce que les *Historiens* & les *Chartes* ne disent pas, ce furent des *Bâtards*.

(3) Page 47.

(4) Je ne connois point cet Ecrivain, dont jusqu'à présent je n'ai vu le nom qu'en cet endroit.

(5) Il n'y en avoit point alors.

(6) Page 48.

(7) C'est à dire *Cause efficiente* ; Expression Scholastique.

XVII. DU Prétendu CÉLIBAT *de la* Comtesse MATHILDE.

urs erreurs, il me paroît nécessaire de passer en revue toutes ces MAHILDES. C'est ce que l'Auteur exécute, dans environ deux pages, à sa ianière, entremêlant le vrai de faux, & ne faisant pas attention qu'aune autre MATHILDE que la *Grande Comtesse d'Italie* ne peut avoir é *Femme* de GODEFROI, qu'il dit uniquement *Duc de Spolète*, & dont fait le *premier Mari* de la *MATHILDE*, qui fut *Femme* d'AZZON 'ESTE. Il ne s'apperçoit pas que, dans les *Lètres* de GREGOIRE VII, ont il fait grand usage, le *premier Mari* de cette MATHILDE est apellé le *Marquis GUI*. Après cette énumération très fautive, D. LUHINO revient à son sujet, en disant (8) : *Si l'on voit notre très illustre* omtesse *à cheval come les Homes, avec une* Grenade *à la main; c'est : qui ne doit point pâroître étonant, parce que nous lisons qu'elle fut non eulement belle : mais aussi courageuse & hardie contre la coûtume de son iexe......................... Nous devons savoir* (9) *qu'on vit plusieurs fois ette grande* Héroïne, *les armes à la main, combatre en plaine pour le* aint-Siége Pontifical (10)............ *Revenons à la* Grenade, *qu'elle porte ! la main. Cette* Grenade... *signifie uniquement la candide, sincère & eligieuse* Chasteté, *que cette glorieuse Dame garda tout le tems de sa vie; ? nous le devons croire pour deux raisons. L'une est que, dans ses* Chartes, *? dans celles de son* Père BONIFACE, *ou de sa* Mère BÉATRIX, *ou de* on Aieul *THÉDALD, il n'est fait aucune mention ni de GODEFROI,* ii d'AZZON, *ou* ALBERT *de la très illustre* Maison d'Este... *Et certe, i notre très chretiène* Comtesse *avoit eu des* Maris, *il n'est pas douteux jue nous les aurions mille fois découverts, en lisant tant de* Chartes *diffé-*entes de son* Père, *de sa* Mère, *de tant de* Souverains Pontifes, *& d'Em-*pereurs, *dans lesquelles, toutes d'accord en ce point, il n'est non plus parlé le* GODEFROI, *ni d'*AZZON, *ou* ALBERT, *que s'ils n'eussent jamais existé dans le monde. Et lorsque la* Comtesse *a laissé tant de* Châteaux, *d'Eglises, de* Courts, *de* Villages *en entier, soit au Monastère de* Saint-Benoît (11), *soit à d'autres, en quel endroit avons-nous vu qu'elle parle le* GODEFROI, *ou d'*AZZON (13)? .... *Que les Persones de bon sens renoncent à l'opinion, que notre plus divine qu'humaine MATHILDE it jamais eu de* Mari, *parceque cette opinion est fausse* (14)! .. *La seconde raison* (15) *pour laquelle nous devons croire que la* Grenade *dans la main signifie la* Chasteté gardée, *c'est que de très graves* Docteurs de la Sainte Eglise *en ont doné l'interprétation de diverses manières.* Il rapporte plusieurs de ces interprétations mistiques. Les unes sont de S. JÉRÔME, les autres de S. ANSELME *de Cantorbéry*, & de ROBERT, *Abbé* dans

(8) Page 50. (9) Page 51.

(10) On voit, dans *Donizon*, que *Mahilde* dirigeoit les Opérations de ses Armées, & qu'elle les a quelquefois comnandées elle même. Tous les *Modernes* a font combatre en persone dans pluieurs occasions. Je ne trouve point que es *Anciens* l'aient dit.

(11) Page 52.

(12) *De Polirone.*

(13) *Azzon*, ou *Albert* ne doit point être nomé dans aucune *Charte* come *Mari* de notre *Mathilde*, puisqu'il ne le fut pas. A l'égard de *Godefroi* & de *Welf*, duquel D. *Luchino* ne parle point, on lui répond qu'il n'avoit pas vu toutes les *Chartes*, qu'il auroit falu voir.

(14) Cet Auteur, à proprement parler, ne done pour preuve de la fausseté de cette Opinion, que sa propre ignorance.

(15) Page 53.

XVII. Du Prétendu CÉLIBAT *de la* Comtesse MATHILDE.

l'*Ordre de S.* BENOÎT : mais de toutes ces interprétations, incapables par elles-même de rien prouver, pas une ne done la *Grenade* pour être le *Simbole de la Chasteté*. N'importe. D. LUCHINO triomphe en disant (16) : *Come donc de très graves* Docteurs *nous ont exposé la nature, la signification & les qualités de la* Grenade, *& come nous avons vu ci-devant en plusieurs endroits le nombre & la nature des qualités de notre très illustre* MATHILDE ; *je trouve, suivant mon jugement, quoiqu'il soit très petit* (17) ; *qu'il n'y a point de* Mot, *qui conviène plus proprement, soit à cette* Pome de Grenade, *soit à cette* Dame, *que celui-ci :* Castitatis, Ecclesiasticæque Libertatis amica (Amie de la Chasteté, & de la Liberté Ecclésiastique). *Et, si nous voulons faire attention aux très grands dons, que cette sainte* Dame *avoit reçus de Dieu, sur tout à la* Chasteté gardée, *je jugerois que l'on y pouroit aussi joindre cet autre* MOT : Natura huic æterna fœdera junxit (La Nature fit avec elle une éternelle alliance) ; *parce que, dans la vérité, l'*Home *& la* Femme *étant enclins par l'instinct naturel à la concupiscence de la chair, vivre dans le* Célibat *est regardé come une grace singulière, & dans les Persones grandes & puissantes bien plus que dans les autres.*

C'est avec ce Verbiage, dont j'ai retranché la très grande partie, que D. LUCHINO croit avoir inébranlablement établi que la *Comtesse* MATHILDE passa toute sa vie dans un *chaste Célibat.*

Il considère cette *Pome de Grenade* come la *Devise* de la *Comtesse* ; & l'on se doute bien, à la force de ses raisonemens, que les deux *Mots* qu'il veut appliquer à cette *Devise*, n'ont aucune justesse. Les interprétations de la *Grenade*, qu'il a rapportées, ne la font pas plus le *Simbole de la Liberté Ecclésiastique*, que *de la Chasteté*. Le premier *Mot*, par conséquent porte entièrement à faux. A l'égard du second *Mot*, un mauvais Plaisant diroit à l'Auteur que, pour que MATHILDE gardât toute sa vie la *Chasteté* dans le *Célibat*, ce n'étoit pas une *Alliance éternelle*, mais un *Divorce éternel*, qu'il faloit que la Nature fit avec elle.

XVIII. *De la* prétendue VIRGINITÉ *de la* Comtesse MATHILDE, *quoique* mariée deux fois.

C'EST la manie de quelques *Historiens*, de faire tous leurs efforts pour que l'EPITAPHE de la *Comtesse* MATHILDE soit :

Ci gît MAHAULT, *la gente Damoiselle*
Qu'eut deux Maris *& fut toujours* Pucelle (1).

Le FIORENTINI peut ici tenir lieu de tous ceux à qui la même fantaisie a pris. Aussitôt après avoir raconté la mort de MATHILDE, il en passe en revue les vertus & les grandes qualités ; &, dès le commence-

(16) Page 54.

(17) L'Auteur se rend exactement justice.

XVIII. (1) Tout le monde connoît cette plaisanterie de *Marguerite d'Autriche* exposée au danger de périr sur mer par une tempête.

Ci gît Margot, *la gente Damoiselle*
Qu'a deux Maris, *& est encor* Pucelle.

On sait aussi que *Mahault* est le même nom, que *Mathilde*.

XVIII. Prétendue VIRGINITÉ *de* MATHILDE.

ment de cette revue, il s'interrompt en disant (2) : *Mais, pour que dans le cours de cet Eloge ceux, qui me font la politesse de me lire, ne soient pas frustrés de ce qui me rend probable la* Virginité *de* MATHILDE, *j'en exposerai d'abord ici les principales raisons. Je sais les fables qu'ont débités quelques Ecrivains cités par le* Commentateur du DANTE (3), *touchant l'*impuissance *du* Mari, *& la manière dont elle s'en défit, & touchant les douleurs de l'*Enfantement, *qui la firent résoudre à n'avoir plus d'Enfans; & je sais aussi que d'autres ont regardé sa* Virginité *come si certaine, qu'ils ont nié qu'elle eût jamais été mariée. Mais de ces Ecrivains, le nom des premiers n'est pas même venu jusqu'à nous, & les seconds sont pleinement convaincus d'obstination par ce que nous avons raconté.* BARONIUS (4), *admètant les* Deux Maris *de* MATHILDE, GODEFROI & WELF, *ne craint pas d'assurer qu'entre autres louanges, elle mérite celle de s'être conservée* Vierge; & *se fonde, en partie sur les* Lètres *de* GREGOIRE VII, *en partie sur le témoignage de* DONIZON. *Dans l'Adresse d'une* Lètre *écrite en* 1074 *par* GREGOIRE *à* MATHILDE, *on lit* egregiæ indolis Puellæ (jeune Persone d'un heureux naturel) (5). *Ce* Pape *le qualifiant de* jeune Persone, *lorsqu'elle avoit déja* 28 *ans;* BARONIUS *pense que, le mot* Puella, *ne pouvant convenir à cet âge, qui n'est plus ce qu'on appelle tendre, n'a trait ici qu'à l'état de* Pureté Virginale. *Il s'appuie ensuite de ce que* DONIZON *dit :* C'est pour cela qu'elle recueillera la récompense du *Fruit de Cent pour Un :* l'un à la Courone de *Trente pour Un*, l'autre celle de *Soixante ;* un troisième plus excellent, celle de *Cent.* Celle ci, par le droit de la vertu, recueille toutes les Courones (6). *Il n'est pas douteux que ce* Poète grossier *fait allusion à la* Parabole *du XIII*e. *Chap. de S.* MATTHIEU ; *qu'en conséquence lorsqu'il attribue à* MATHILDE *le* Fruit de Cent pour Un, *qui, plus considérable que ceux de* Trente & *de* Soixante, *désigne, suivant la plus commune interprétation des* Pères, *l'*Etat de VIERGE, *supérieur à ceux de* FEMME MARIÉE & *de* VEUVE, *il paroit assurer, d'une manière concluante quoique tacite, que* MATHILDE *fut parfaite dans les trois* Etats de FEMME MARIÉE, de VEUVE, & de VIERGE. *Come cependant le paradoxe est un peu fort, puisqu'il s'agit d'une* Persone mariée deux fois, *les raisons de* BARONIUS *ne paroissent pas propres à satisfaire tout à fait l'esprit. Bien qu'il soit vrai que, lorsque* GREGOIRE *qualifioit* MATHILDE *de* jeune Persone, *elle étoit déja* mariée, & *n'étoit point séparée par un* Divorce *de* GODEFROI *son* Epoux, *il est si peu vrai que chés les meilleurs* Auteurs Latins *le mot* Puella *signifie nécessairement une* jeune Fille, *une*

(2) Liv. II, p. 321. Il met en marge : *Raisons de croire que, mariée deux fois, elle se maintint Vierge.* Je traduirai très librement : mais, en serrant le plus qu'il me sera possible, j'aurai soin de ne point altérer les pensées de l'Auteur.

(3) *Benvenuto d'Imola*, dont le *Mellini* rapporte les paroles, & du témoignage de qui le *Razzi* fait usage.

(4) T. XI, Ann. 1074.

(5) Liv. I, *Lèt.* 40.

(6) *Prolog.* de la *Vie de Mathilde.*

Idcirco fructus centeni *colliget usus.*
Alter terdenam, sexagenam*que coronam*
Dum tenet alter, habet centenam *grandior alter.*
Ista legit totas probitatis jure coronas.

Pucelle, *qu'Horace l'emploie pour signifier une* jeune Femme mariée, aiant des Enfans (7). *Ainsi le mot* Puella *se pouvant entendre d'une* jeune Persone, *ou* Vierge, *ou* mariée, *il ne suit pas nécessairement que cette qualification donée à* MATHILDE *prouve qu'elle étoit* Vierge. *L'autorité de* DONIZON *me paroît d'un plus grand poids : mais non parceque les* Pères *ont toujours interprété la* Parabole *du* Fruit de Cent pour Un, *de la* Virginité, *puisqu'on voit dans* SALMÉRON (8) *que* THÉOPHILACTE, EUTHIMIUS *& d'autres ont cru que ce* Fruit *désigne plus proprement l'*Etat de PERFECTION; *come celui de* Trente *en indique le commencement, & celui de* Soixante *les progrès. Come cependant les Vers allègués par* BARONIUS *ne peuvent s'entendre de l'*Etat de Perfection, *qu'autant que le dernier dit expressément,* « *Que, par l'acquisition de toutes les Vertus, la* Comtesse » *seroit couronée de toute bonté & sainteté* (9) », *d'autres raisons me font croire que c'est dans le sens de la* Virginité, *que* DONIZON *emploie ici le* Fruit de Cent pour Un. *Il écrivit la* VIE *de* MATHILDE *pour l'offrir à cette* Princesse *elle-même. Une observation importante est que, bien qu'elle eût été* mariée deux fois, *il n'a rien dit de ses* Maris; *& s'est contenté de faire entendre qu'elle étoit morte sans Enfans. Le* MELLINI *s'est imaginé que le silence de ce* Poète *vient de ce que* MATHILDE *avoit été malheureuse dans ses* Mariages. *Mais il est tout aussi probable qu'il n'a pas dit un mot de* GODEFROI, *ni de* WELF, *parceque tant de glorieuses opérations faites, tant de victoires remportées pour le service de l'Eglise ne devoient s'attribuer qu'à la* Comtesse, *come en étant la véritable cause. D'ailleurs, il est vraisemblable que* DONIZON, *ne pouvant point parler des* Maris *de* MATHILDE, *lorsqu'il auroit du louer sa rare* Chasteté, *si cette* Princesse *elle-même ne l'en eût pas empêché, come on le peut conclure de ce que* BERTHOLD *dit à l'occasion du secret publié par le* Duc WELF, *il s'est contenté d'indiquer cette même* Chasteté *par la* Parabole *du* Fruit de Cent pour Un, *dont il prenoit l'interprétation dans un* Canon, *publié de son tems, lequel, étant entre les mains de tout le monde, rendoit sensible l'*Application de la Parabole. *Ce* Canon *est celui d'*ALEXANDRE II *contre les* Clercs incontinens, *lequel, conformément au sens le plus propre des Vers de* DONIZON, *exprime, par le* Fruit de Cent pour Un, *la* Perfection de toutes les Vertus *unies à la* Continence. *Le voici.* Nous ordonons & statuons que ceux des Ordres susdits (*les* Prêtres, *les* Diacres, *& les* Soûdiacres) obéissant à nos mêmes prédècesseurs (LÉON IX & NICOLAS II), observeront la

(7) Ce *Poète*, faisant allusion à la coûtume d'invoquer *Diane* dans les enfantemens, dit, en apostrophant cette *Déesse* :

Quæ laborantes utero Puellas
Ter vocata audis.

Liv. III, *Ode* 22, (*Vous qui trois fois invoquée par les jeunes Femmes, en travail, les exaucés*). Dans l'*Ode* 14 du même Liv. il dit :

Vos, ô Pueri & Puellæ
Jam virum expertæ,

(*Vous, ô jeunes Garçons, & vous jeunes Femmes aiant essaïé déja de l'Home*). Ces deux passages sont rapportés par le *Fiorentini.*

(8) T. VII, Trait. V, *Hist. Evangel.*

(9)

Ista legit totas probitatis jure coronas.

(*Celle-ci par le droit de la Vertu recueille toutes les Courones.*)

XVIII. Prétendue VIRGINITÉ de MATHILDE, &c.

iasteté, mangent & dorment ensemble, come des Clercs religieux le ›ivent, auprès des Eglises pour lesquelles ils sont ordonés, & qu'ils ›ssèdent en commun tout ce qui leur revient des Eglises. Et nous les 'ertissons & les prions de s'appliquer de toutes leurs forces à parvenir la vie apostolique, laquelle est la vie commune, afin qu'aiant, come :ux que le *Fruit de Cent pour Un* enrichit, acquis la perfection, ils ıéritent d'être inscrits dans la céleste patrie (10). *Le sentiment de* DO- *IIZON est rendu par là vraisemblable; & l'on peut tirer de ce que les* *:crivains du même tems disent, des inductions en faveur de la* Virginité e MATHILDE. Le FIORENTINI rapporte là quelques exemples de *Rois* : de *Reines*, qui, dans le même siècle, gardèrent la *Continence* dans le *Mariage*; & dit ensuite: *Il est très croïable que la* Comtesse, *aspirant* l'Etat de PERFECTION, *come on l'apprend des* Lètres *de* GREGOIRE VII, *e la* VIE de S. ANSELME, Evêque de Lucque, *& de* DONIZON *lui-ıême, put, sur ces exemples remarquables, d'autant plus aisément conce-'oir le dessein de les imiter, que la conduite & les exhortations de sa* Mère *'y pouvoient exciter. Nous avons vu, par le témoignage de S.* PIERRE .e *DAMIEN, que la* Duchesse BÉATRIX *garda la* Chasteté *dans son* second Mariage *avec le* Duc GODEFROI LE BARBU (11). *Qui sait si le* Mariage *de* MATHILDE, *célèbré sous la condition de recevoir chés elle son* Mari, *ne le fut pas aussi sous celle d'observer la* Continence? *Je trouve de* *quoi me le persuader très fort.* LAMBERT d'Aschaffenbourg, *Auteur exac-tement contemporain, dit,* « *Qu'éloignée de son* Mari GODEFROI » LE BARBU, *cette* Princesse *menoit en quelque sorte la vie d'une* » Veuve (12) ». *De ce genre de vie ne se conclut-il pas que le projet le* *plus digne de l'extrême piété de* MATHILDE, *étoit la convention* *d'une* Chasteté perpétuelle. *Ajoutons à cette induction la certitude qu'une* *pareille convention fut observée dans le* second Mariage (13). *Il en résulte-ra, si je ne me trompe, que la* Virginité *de* MATHILDE *est une chose* *à peu près évidente. Il ne faut donc pas s'étoner si le* Pape PIE II, S. AN-TONIN, Archevêque de Florence, *&* DLUGOSS, Historien Polonois, *tous également bien instruits de l'*Histoire (14), *l'ont qualifiée de* Vierge. *Par ces raisons, qui me paroissent fortes, il me semble certain que* MA-THILDE, *avec toutes ses autres prérogatives, a joui de celle de rester* Vierge, *aiant été* mariée deux fois; *ce qui la couvre d'une gloire d'au-tant plus grande, que la multitude de ses occupations mondaines, la licence* *des armes dont elle fut souvent obligée de se servir, & la nécessité de laisser*

(10) *Præcipientes etiam statuimus ut hi prædictorum Ordinum, qui eisdem prædecessoribus nostris obedientes* Castitatem *servaverint, juxta Ecclesias, quibus ordinati sunt, sicut oportet religiosos Clericos, simul manducent & dormiant, & quidquid eis ab Ecclesiis competit communiter habeant. Et rogantes monemus, ut ad apostolicam, communem scilicet vitam summopere pervenire studeant, quatenus perfectionem cum his consecuti, qui* centesimo fructu *ditantur, in cœlesti patria mereantur adscribi.*

(11) Voïés la *Note* 6 de l'*Article VI.*

(12) *Hæc vivente adhuc* Viro *suo, quandam* Viduitatis *speciem, longissimis ab eo spatiis exclusa prætendebat.* Lamb. d'Aschaff.

(13) V. *Art.* XVI, p. 1258.

(14) Ils l'étoient mal de celle de *Mathilde.*

des Héritiers de sa vaste Principauté lui rendoient la chose plus difficile.

Tout ce que le FIORENTINI vient de dire est si frivole & si peu concluant, qu'on a regret que cet Ecrivain judicieux ait eu le caprice de l'écrire. Il est constant que le *second Mari* de MATHILDE publia lui-même qu'il n'avoit point usé des *droits du Mariage* avec elle. A l'égard du premier, il ne nous a point appris qu'il eût laissé MATHILDE *Fille*.

Quand le VILLANI, *Florentin*, dit, « Qu'elle eut un *Fils*, qui vécut » peu de jours; & que les douleurs de l'enfantement la firent résoudre » à ne plus s'exposer à les souffrir », on ne sauroit douter qu'il ne parlât d'après une Tradition, qui subsistoit de son tems; & son témoignage est du moins une preuve qu'alors, dans un païs dont MATHILDE avoit été Souveraine, on ne croïoit pas qu'aiant eu *deux Maris*, elle fût morte *Pucelle*. Mais il se peut que le *VILLANI* n'ait rapporté qu'une fausse Tradition.

Ceux qui, du vivant de la *Comtesse*, l'accusoient d'une familiarité criminelle avec le *Pape* GREGOIRE VII, publioient sans doute une calomnie : mais ils témoignoient au moins qu'ils n'étoient rien moins que persuadés de sa *rare Chasteté*. Peut-être a-t-on droit de penser que cette calomnie ne fut imaginée qu'en conséquence de quelque irrégularité de conduite, par laquelle MATHILDE avoit précèdemment doné prise sur elle.

Contentons-nous de la regarder come une PRINCESSE *guerrière*, come une HÉROÏNE, come une SOUVERAINE *savante dans l'Art de règner*. Généralement parlant, l'*Histoire* ne comte guère la *Chasteté* parmi les vertus de ces sortes de *Femmes*. Réduisons donc ce qu'on ose soûtenir de la VIRGINITÉ *gardée par* MATHILDE *jusqu'à sa mort*, à dire qu'*elle fut MARIÉE deux fois, & n'eut point d'ENFANS*.

XIX. *De la* Mort, *de la* Sépulture, *& des* Mausolées *de la* Comtesse MATHILDE.

JE commence cet *Article* par me parer d'une érudition que j'emprunte au MELLINI (1). BENVENUTO *d'Imola* dit, « Que MATHILDE » vécut 69 ans, & rendit très dévotement son esprit à Dieu, l'an 1115, » siégeant sur le Siége Apostolique PASCHAL II, & règnant HENRI V » (IV) ». Suivant le BIONDO, cette *Princesse* « mourut la même année, » consumée de vieillesse ». SABELLICUS écrit la même chose. PLATINA ne dit point en quelle année MATHILDE mourut. Il rapporte ce que les autres & surtout VINCENT *de Beauvais* avoient dit avant lui. Puis il ajoute, « Qu'il croit qu'elle mourut très vieille à *Mantoue*, sans » marquer à quel age, & qu'elle fut portée à *Saint-Benoît* de *Polirone* ». LÉANDRO ALBERTI dit, « Qu'elle mourut en 1115, âgée de 69 ans, » sous le Pontificat de PASCHAL II & le Règne d'HENRI IV ». FRANCESCO BORSATO la fait « vivre 69 ans, & mourir en 1115 du tems » de PASCHAL II & d'HENRI IV ». JEAN NAUCLERUS, qui se trompe

XIX. (1) Pages 55-57.

XIX. Mort, Sépulture, Mausolées *de* MATHILDE.

à l'année de la mort, la dit « morte en 1111 dans une vieillesse très » décrépite »; & raconte d'après VINCENT *de Beauvais*, « Qu'elle » mourut à *Florence* dans le grand incendie qui réduisit en cendres la » moitié de la Ville, & fit périr deux mille persones ». Les témoignages précèdens démontrent la fausseté de ce fait, laquelle l'est aussi par JEAN VILLANI (2), qui parle ainsi de cet Incendie. *L'An de* CHRIST *M. C. XV. au Mois de Mai, le feu, qui prit au Faubourg de* Santo Apostolo, *fut si grand & si impétueux, qu'au grand domage des Citoïens il brûla la plus grande partie de la Ville. Et, dans cette même année, mourut la* Comtesse MATHILDE. *Qui ne voit pas*, dit le MELLINI (3), *que si* MATHILDE *étoit morte à* Florence *& par le feu, le* VILLANI *l'auroit écrit; & que, dans ce même Chapitre, dont le Titre est* Come le feu prit deux fois à *Florence* avec grand domage; *il n'auroit pas dit que* MATHILDE *mourut la même année que le feu, pour la première fois, prit dans notre Ville, & la consuma : mais qu'il auroit fait entendre qu'elle périt dans cet Incendie ?...... Lui, qui* Florentin *& dans la* Chronique de Florence, *rapporte jusqu'à la moindre circonstance de cet Incendie, auroit-il oublié de dire que* MATHILDE *fut du nombre des deux mille Persones brûlées; quoique cependant il ne dise point spécialement qu'il y soit mort un seul Home du Peuple.* JAQUE-PHILIPPE *de Bergame*, dans son *Supplément des Chroniques*, écrit « Que MATHILDE mourut en 1115; & que les *Historiens*, » peu d'accord entre eux, parlent diversement de sa *Mort* & de sa » vie ». Selon GASPARO SARDI (4), *la Comtesse*, âgée de 76 ans, mourut en 1113 à *Bondeno* ». Le PIGNA dit, « Qu'elle mourut, dans le même » lieu, la même année, le 24 de Juillet, âgée de 76 ans, aiant beaucoup » souffert à cause du grand froid, la nuit de la veille de Noël 1114 » qu'elle fut présente à tout l'Office ». SIGONIUS done aussi 76 ans de vie à MATHILDE; & le MELLINI comprend d'autant moins sur quoi ces deux Auteurs avoient pu se fonder, qu'il avoit reçu du Monastère de *Polirone* divers *Mémoires* concernant MATHILDE, dans lesquels il lisoit « Que l'an de l'Incarnation 1115, le 24 de Juillet, MATHILDE mourut » dans sa 69e. année, qui fut la huitième de l'Empire d'HENRI IV, » PASCHAL II étant alors *Pape*, PHILIPPE I, *Roi de France* (5) ». On ne se trompoit dans ces *Mémoires* qu'à l'année de l'Empire d'HENRI IV, qui ne reçut la Courone Impériale que le 13 d'Avril 1111. On comtoit donc le 24 de Juillet 1115, la sixième année de son Empire. DONIZON, à qui le *MELLINI* s'en rapporte, dit, « Que MATHILDE mourut à » 69 ans, en 1115, le 24 de Juillet, veille de S. JAQUE ».

Ce dernier s'occupoit à relier son *Poème*, qu'il avoit intention d'aller présenter à *MATHILDE* elle-même, lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort de cette *Princesse*. C'est ce qui lui fit ajouter après le Chap. 20 du II Liv. un morceau séparé dont le Titre est : *De l'illustre MORT de la*

(2) Chroniq. Liv. IV, Ch. 29.
(3) Page 56.
(4) Liv. II de l'*Hist. de Ferrare.*
(5) *Et hæc dicens migravit ad Dominum, anno humanatæ Divinitatis millesimo centesimo quinto decimo, vigesima quarta die Julii, ætatis suæ autem anno sexagesimo nono, qui fuit annus Imperii* Henrici V (IV) *Octavus, in Sede Apostolica præsidente* Paschale *hujus nominis* Secundo; Philippo *hujus nominis* Primo *regente* Francorum Rege.

mémorable Comtesse MATHILDE. Il le commence par des regrets sur la perte de son *Héroïne*, dont il achève l'éloge, qu'il avoit déja fait en partie en finissant son *Poème*; & rend comte ensuite de la dernière maladie & de la *Mort* de MATHILDE. C'est de lui seul, que nous pouvons en apprendre les détails; & c'est en le paraphrasant que le FIORENTINI les rapporte assés longuement (6). Le verbiage de DONIZON est difficile à rendre en *François* d'une manière supportable. C'est pourquoi je prendrai le récit de la *Mort* de MATHILDE dans le Chap. XVII de la VIE abregée de cette *Princesse*, imprimée à la suite du *Poème* de DONIZON, duquel elle est principalement tirée, come l'Auteur le dit lui-même en plus d'un endroit.

Lorsqu'elle séjournoit, dit-il, *au Bourg de* Bondeno (7), *voulant y célèbrer la fête de* Noël, *ce grand Chef d'Ordre*, PONCE, Abbé de Clugni (8), *vint la voir*, *huit jours après être parti de* Rome. *La* Comtesse *le reçut suivant sa coûtume*; *&*, *come il célèbra l'Office de* Noël (9),

(6) Liv. II, pp. 318-20.

(7) *Bondeno de' Roncori*, dans le Diocèse de *Reggio*. Voici ce que *Muratori* dit au sujet de ce lieu, T. V des *Hist. d'Ital.* p. 382, *Note* 120. *Ce lieu, dans les* Chartes *que le P.* Bacchini *produit*, *est appellé* Bundenum de Roncoris. *C'est*, *non celui*, *qu'on voit aujourd'hui dans le* Territoire de Ferrare *sur la rivière de* Scultenna (le Panaro): *mais un autre plus voisin du Monastère de* Polirone. *Une* Bulle *du* Pape Luce II, *rapportée par* Ughelli, *T. V de l'*Ital. Sacr. *p.* 1607 (prem. Edit). *confirme à l'*Evêque de Reggio *la* Piève de Bondeno de Roncolis. Mathilde *mourut donc dans le Diocèse de* Reggio. *C'est pourquoi* Bonsignore, Evêque *de cette Ville*, *l'assista à la mort. Mais voici ce qui se lit dans les anciènes* Annales *Mstes.* de Modène, *qui seront imprimées en leur place.* L'An du Seigneur MCXV, le IX des Calendes d'Août (*le* 24 *de Juillet*) la très noble *Comtesse Mathilde* mourut dans le *Comté de Modène* au lieu nomé *Bondeno du Diacre*, où, pendant qu'elle étoit au lit malade, elle fit bâtir une *Eglise* en l'honeur de S. *Jâque*, *Apôtre*, près des murs de laquelle elle sortit de ce monde.

(8) *Ponce de Mergueil*, successeur de S. *Hugue*.

(9) Le *Fiorentini* dit, p. 318, « Qu'elle voulut solemniser avec *Ponce* l'Octave de la fête de *Noël déja passé* » (l'Ottava del santissimo *Natale gia passato*). Il ne parle que d'après *Donizon*, qui dit bien clairement que ce fut la fête même de *Noël*. Voici ses paroles.

Dum bis quarta manet Indictio, *jungitur atque*
Virginei partus, *qui currere cœperat annus*
Millesimus Quintus Decimus Centesimus, *illum*
Natalem Christi *voluit celebrare* Mathildis
In quodam Pago, Bondeno *nempe vocato*.
Octavoque die Roma *veniens Pater ille*,
Relligione super cunctos qui maxime lucet,
Scilicet inspector Cluniaci Ponzo *Sacerdos*
A Domina tanta susceptus, *ut inclytus* Abbas.

Le *Fiorentini* prend *octava die* pour le *jour de l'Octave de Noël*; & l'Auteur, que je traduis, l'a pris pour le *huitième jour* que *Ponce* étoit parti de *Rome*. C'est le sens que lui done le *Mellini*, puisqu'il dit, p. 102, « Que, malgré l'extrême » froid & ses infirmités, *Mathilde* voulut assister à l'Office de la nuit de » *Noël* ». C'est aussi de même que l'entend D. *Luchino*, qui, Ch. XIX, p. 40, dit, « Que *Mathilde* voulut célèbrer la » fête de *Noël* avec l'*Abbé Ponce* ». Cet Auteur pourtant paroît n'être pas d'accord avec *Donizon*, qui semble dire que ce fut à *Bondeno*, que *Mathilde* fut présente à l'Office de la nuit & de la matinée célèbré par *Ponce*. D. *Luchino* dit au contraire que ce fut dans l'*Eglise* de *Saint-Benoît* de *Polirone*. Je crois que la contradiction n'est qu'apparente. Le dessein de *Mathilde* avoit été de passer les fêtes à *Bondeno*: mais l'arrivée de

XIX. Mort, Sépulture, Mausolées de MATHILDE.

elle s'y rendit, par respect pour Dieu, & l'entendit dévotement : mais le froid immense, qu'il faisoit cette nuit, glaça tellement ses membres & fit tant de mal à son corps, qu'elle garda le lit ensuite (10). *Le jour de l'*Epiphanie (11), *elle entendit la Messe, quoique languissante, & fut obligée de se remètre au lit. Lorsque l'*Abbé *prit congé d'elle, cette pieuse Servante du Seigneur* (12) *lui dona des Manteaux, des Ornemens sacrés, des Vases d'argent, & une Croix enrichie de pierreries. Quand le Carême fut venu, quoiqu'affoiblie par ses infirmités, elle s'efforça de jeûner : mais les* Evêques, *qui se trouvoient auprès d'elle, l'en empêchèrent, & décidèrent qu'elle feroit mieux de racheter le jeûne par des aumônes. Sa maladie augmentant, elle voulut ajouter aux Biens des* Eglises *de Dieu, & principalement de celle de* Canossa, *à laquelle elle dona beaucoup* (13). *Elle ordona que ses*

l'*Abbé Ponce*, qui venoit visiter le Monastère de *Polirone*, dépendance de *Clugni*, l'engagea d'assister à l'Office que le *Prélat* ne pouvoit pas se dispenser de célèbrer dans l'Eglise de *Saint-Benoît*; & come, ainsi que *Muratori* nous l'a dit, *Bondeno* n'étoit pas loin de ce Monastère, elle s'y transporta dans l'Appartement qu'elle y avoit come Fondatrice. Au reste, il faut observer que *Donizon* nous apprend ici qu'il commençoit l'Année le jour de Noël. *L'Indiction VIII*, qu'il joint à l'année 1115 commençante, fait voir qu'il s'agit de *Noël* 1114.

(10) Elle avoit eu dans le cours de 1113 une grande maladie, dont elle avoit manqué mourir; & d'ailleurs elle étoit sujète à la Goute. L'extrême froid, qu'elle souffrit, irrita cette humeur, come on l'apprend de ces Vers de *Donizon*.

——— Magnus licet algor stringeret artus,
Devote gracilis surgit tamen ipsa Mathildis,
Auribus intentis capiendo verba canentis.
Extensos cantus non deseruit sibi gratos
Frigore percussa, doluit nimis illico Gutta.

Le *Fiorentini* traduit ces derniers mots par ceux-ci, *S'inaspri la podagra.* Par un autre Vers de *Donizon*, qui sera le premier de la *Note* 13, l'on verra que cette humeur se répandit dans les entrailles. Quoique *Mathilde* fût très incommodée de l'Office de la nuit, elle voulut cependant assister encore à la Messe du jour, qu'elle entendit avec beaucoup de peine.

Vixque die mansit Patris ad Missam venerandi.

D. *Luchino* dit, « Qu'elle entendit les » trois Messes : Que, s'étant trouvée » très mal, elle fut obligée de se con» fesser, & reçut la Communion de la » main de D. *Ubald*, son Chapelain; » Qu'ensuite, étant un peu mieux, elle » retourna à *Bondeno* ». L'on peut croire que cet Ecrivain, qui n'est pas fort exact, n'a parlé là, que d'après d'anciens Mémoires trouvés dans les Archives de *Polirone*.

(11) L'Auteur désigne cette fête par ces mots, *Apparitionis die.* Voici coment *Donizon* l'indique.

Cumque dies luxit, fuit in qua tinctus in undis
Christus, *& in stella Paganis se manifestat,*
Ac liquidos vertit latices in odore Falerni,
Praescripti Patris manibus vix ducta Ducatrix
Audivit Missam, licet aegra remansit ad ipsam.
Languida grabato redit Officio celebrato.

(12) *Pia Dei cultrix.* L'Auteur a pris cette expression à *Donizon*. Ce dernier dans un endroit apostrophe *Mathilde* par ces paroles : *O cultrix* Christi.

(13) Voici ce que l'*Historien-Poëte* dit à ce sujet.

Interea languor cum non cessaret ab alvo
Ipsius, inde timens dedit Ecclesiis *sua vivens.*
Amplificare studens tunc Ecclesias *bene plures*
Non est oblita quin Ecclesiam Canusinam.
Semper cara sibi fuit, illius atque propinquis,
Ejus quo circa tribuit sub jure Filinam
Egregiam Curtem, *dantem fruges sat abunde.*

XIX. Mort, Sépulture, Mausolées de MATHILDE.

Esclâves, lesquels étoient en très grand nombre, seroient libres après sa mort. Elle fit aussi bâtir, devant la maison dans laquelle elle étoit au lit malade, une Eglise (14) *en l'honeur de Dieu, sous l'invocation de l'Apô*tre JAQUE ZÉBÉDÉE (15). *Elle l'enrichit d'Ornemens & de Terres; & l'*Evêque de Reggio *la dédia pendant qu'elle vivoit encore* (16). *Lorsqu'elle fut à l'extrémité, le même* Evêque de Reggio *lui dona le Corps du Seigneur, en lui mètant entre les mains un Crucifix. Pendant qu'elle le tenoit, & lui donoit de fréquens baisers, elle dit:* O JÉSUS-CHRIST, que j'ai toujours adoré, toujours aimé, daignés, je vous prie, me purifier des taches de mes péchés. *Ensuite, recevant le saint Sacrement, c'est à dire le Corps très respectable de* JÉSUS-CHRIST*:* Je vous prie, *dit-elle*, ô Vous, mon unique espérance, & mon seul refuge, daignés me recevoir pour me sauver; *&, disant ces paroles, elle alla au Seigneur, l'An de Dieu fait Home MCXV, le 24e. jour de Juillet, l'an de son âge XXXXXXXIX, qui fut le huitième* (17) *de l'Empire d'HENRI V (IV), PASCHAL II du nom étant assis sur la Chaire Apostolique, & règnant PHILIPPE I,* Roi des François (18).

DONIZON dit en propres termes, come on le peut voir dans la *Note* 18, « Que MATHILDE avoit enrichi de son *Corps* le Monastère de » *Saint-Benoît* »; ce qui doit s'entendre de celui de *Polirone*. Son *Abbréviateur* n'aiant pas fait attention à cela, dit dans son XVIIIe. & dernier

Cette *Court* est aujourd'hui le *Château de Felina* dans les montagnes de *Reggio*.

(14) *Donizon* dit *Ecclesiam parvam*, une *Chapelle*. Il ajoute qu'elle fut faite en très peu de tems.. *Fuit citò facta*.

(15) *S. Jâque le Majeur*.

(16) Cette circonstance est une preuve que le *Bondeno*, dont il s'agit, ètoit du *Diocèse de Reggio*. Suivant *Donizon*, *Mathilde* entendoit, de son lit, la Messe que l'on disoit dans cette *Chapelle*.

More suo Missam recubans audivit in ipsa.

(17) Il faloit, *sixième*.

(18) *Donizon* raconte ainsi la *Mort* de *Mathilde*; & l'on va voir que l'Auteur, que j'ai traduit, n'a fait que l'abreger.

Hujus, Mortales, exemplum discite tale,
Quæ Christi *vivens moriens servivit eidem;*
Sex deciesque novem vivens annos in honore,
Julius ante dies octo quàm det prope finem;
Scilicet ante diem celebrem Jacobi Zebedæi.
Corpus ei Christi*, pariterque Crucem* Crucifixi
Porrexit Præsul Reginus*, corde serenus,*
Quique Bonus-Senior *proprio fit nomine dictus.*
In manibus cujus Comitissa Mathildis *ab hujus*
Ærumna secli, jugiter memoranda recedit.
In Cruce nam Christo *sua figens oscula, dixit:*
Te colui semper, mea nunc, rogo, crimina terge.
Accipiens Christi *Corpus venerabile, dixit:*
Semper dum vixi, Deus, hoc scis, spem tibi fixi,
Nunc in fine meo me salvans suscipe quæso.
Sic orans migrat mox hac sapiens Comitissa.

Quoique *Donizon* n'ait aucun doute sur le salut de *Mathilde*, « il invite tout le » monde à prier pour elle. Il invoque » lui-même S. *Benoît*, parcequ'elle a» voit aimé, même en mourant, le » Monastère de *Polirone*, qu'elle avoit » enrichi de son Corps; & le prie de » montrer à *Mathilde* les portes du » Ciel. Il prie S. *Pierre* d'ouvrir promp» tement ces portes à celle, qui l'avoit » fait maitre de tous ses biens; S. *Jâque* de la favoriser, parce qu'elle a » souffert constamment la mort la veille » de la fête de cet *Apôtre*; S. *Appollonius*, Patron de *Canossa*, quoiqu'elle » eût injustement dédaigné d'être, avec

XIX. Mort, Sépulture, Mausolées de MATHILDE.

chapitre, « Qu'il n'a point trouvé d'*Histoire*, qui parle expressément de la *Sépulture* de MATHILDE : Qu'on voit manifestement qu'elle n'est pas à *Canossa*, puisque l'*Auteur* de sa *Vie*, de laquelle il a tiré tout ce qu'il a dit, prie S. *APOLLONIUS*, Patron de *Canossa*, quoique la *Comtesse* ait injustement dédaigné, d'être come ceux dont elle étoit dêcendue, inhumée dans son Eglise, de ne pas laisser de prier Dieu qu'il lui pardone; mais que cet Auteur ne dit pas où MATHILDE est enterrée : Que cependant on montre son *Mausolée* dans le Monastère de *Saint-Benoît* de *Polirone* du *Diocèse de Mantoue*, fondé par THÉDALD, *Père* de BONIFACE, de qui MATHILDE avoit reçu la naissance; & que l'on croit, & l'on dit que son *Corps* y est : Que c'est un grand cofre d'Albâtre très blanc & très éclatant, que l'on conserve avec grande attention par respect pour la mémoire de cette *Princesse* ».

e *Tombeau d'Albâtre*, renfermant le Corps de MATHILDE, fut placé sur uit colones de Marbre, au côté gauche de l'Eglise, entre la première : la seconde colone.

Les *Moines de Polirone* (pour témoigner leur reconnoissance) *à pareil jour que celui de son trépas*, dit D. LUCHINO (19), *disent tout l'Office double des Morts, & chantent la Messe solemnelle & générale avec* iacre & Soûdiacre, *pour le repos de son Ame, & de tous ses Ancêtres &*

ses Ancêtres, enterrée dans l'Eglise de ce Saint, de ne la point mépriser; & parcequ'elle avoit toujours eu de la dévotion pour son Eglise, de demander à Dieu qu'il lui pardone. Il prie la *Sainte Vierge*, Mère de Dieu, de laquelle *Mathilde* n'avoit jamais » cessé d'entendre l'Office le jour & » la nuit, de faire ensorte qu'elle la » voie & la serve dans le Ciel. Enfin » il demande à tous les Saints, à qui » la *Comtesse* avoit toujours obéi durant sa vie, de lui procurer le repos » éternel ».

Quamquam credamus, Deus huic quod sit miseratus:
Ipsum nemo tamen sit, qui non postulet altè,
Ut sibi concedat Paradisi gaudia vera.
Te, Benedicte *Pater, moriens hæc curat amare,*
Cœnobiumque tuum ditatur corpore cujus,
Cui prece demonstra Cœli cognoscere portas.
In numero major duodenario, Petre *Pastor*,
Cui propriæ sortem telluris subdidit omnem,
Valvas tu Regni sibi promptè pande superni.
Edidit hæc Ædem tibi, Jacobe, *cumque jaceret,*
Speremus quamvis, quod ob hoc ipsam bene sancis,
Maxime cùm lethum sit passa tuum prope festum;
Ut tamen occurras sibi poscimus ante Tribunal.
Pastor Apolloni Mathildim *spernere noli,*
Sit licet injustum quod respuit ipsa Sepulchrum,
Quod tua fert Ædes, quo Patres ejus inhærent;
Ast Altare tuum tamen hæc coluit quia multum
Ante pium Regem veniam sibi posce libenter.
Virgo Maria *Dei genitrix, noctisque diei*
Hæc audire tuum non destitit Officium, nunc
Fac ut te videat, tibi serviat; & super æthra
Omnibus, in cœlis habitacula qui retinetis,
Paruit in terris nimis hæc in corpore versans:
Vos sibi nunc omnes requiei porgite sortem.
Amen.

19) Chap. XIX, p. 42.

XIX. Mort, Sépulture, Mausolées de MATHILDE.

*Parens, de la même manière que pour la mort de l'*Abbé *de ce* Monastère. *A cet* Anniversaire, *qui se célèbre infailliblement chaque année pour ces Ames bienfaitrices, on ajoute d'autres prières & de salutaires aumônes. C'est pourquoi le* Monastère, *qui n'a voulu se rendre en aucune manière ingrat des bienfaits qu'il a reçus, a coûtume de pratiquer une cérémonie très louable. C'est qu'après l'*Angelus *du Matin on sone longtems en volée toutes les Cloches, pour avertir le monde du* Suffrage Spirituel, *qui se doit faire pour ces Ames bénites. C'est ce qui se fait le premier Lundi de chaque mois. Ensuite, on dit à l'Autel, auprès duquel est le* Tombeau *de la* Comtesse, *la première* Messe *pour son Ame & pour celle de tous ses* Parens *en général. Après qu'elle est finie, le* Portier *fait une Aumône universelle,... dans laquelle il se distribue amplement & de bon cœur, pour le remède des Ames de ces Seigneurs, du pain à plus de quatre mille persones très pauvres de l'un & de l'autre sexe.*

Trois cens trente ans après la mort de MATHILDE, son *Mausolée* fut changé de place, come on l'apprend d'un petit *Ecrit*, qui se lit à la suite de l'*Abregé de sa Vie*, dont je viens de faire usage, & qui se trouve dans différens Msts. de cet *Abregé* (20). Cet *Ecrit* porte « Qu'en 1445, » le 9 d'Août, veille de S. *Laurent*, après les Vêpres, on transporta le » *Corps* de la grande & très noble *Comtesse* MATHILDE, issue de Sang » Impérial, laquelle, après son *Père* le *Marquis* BONIFACE, & son *Aïeul* » le *Marquis* THÉDALD, Fondateur du Monastère de *Saint Benoît de* » *Polirone*, avoit été la principale Bienfaitrice de ce Monastère : Que » ce *Corps*, placé d'abord sur huit colones à l'entrée de l'Eglise entre » la première & la seconde colone, avoit été porté plus loin contre la » muraille du même côté gauche près du *Tombeau* de S. SIMÉON (21), » parceque les colones surchargées du poids du *Mausolée* se brisoient : » Qu'auparavant, pour s'assurer de la vérité, ce *Mausolée* fut ouvert » en présence de Dom GUI DE GONZAGUE (22), de D. EUSÈBE,

(20) *Muratori* l'a fait imprimer à la suite de cet *Abregé*, l'aiant trouvé dans le Mst. d'*Este* dont il s'est servi. Le *Fiorentini*, Liv. II, p. 341, l'avoit précèdemment publié d'après le *Mst*. de cette même *Vie*, qui se conserve à *Lucque*.

(21) Voïés l'*Eloge* de ce S. *Simeon*, T. II, col. 4, pp. 987-95.

(22) D. *Gui de Gonzague*, *Protonotaire Apostolique*, étoit *Abbé Commendataire de Polirone*, lorsqu'en 1409, la Discipline Monastique étant depuis longtems absolument déchue dans tous les Monastères de l'Ordre de S. *Benoît* en *Italie*, il fut mis une heureuse Réforme dans celui de *Sainte-Justine de Padoue*. Cette Réforme fut bientôt embrassée par quelques Monastères de *Gène*, de *Vérone*, de *Mantoue*, de *Tortone*, de *Milan*, & successivement d'autres lieux. Ces Monastères formèrent un Corps sous le nom d'*Union*, ou de *Confrérie de Sainte-Justine de Padoue*; & ce nom subsista jusqu'en 1504, que le *Pape Jule II* associa le *Mont-Cassin* à cette *Confrérie*, à laquelle, par considération pour cet ancien Chef d'Ordre, bâti par S. *Benoît* lui-même, il dona le nom de *Congrégation du Mont-Cassin*, *autrefois de Sainte-Justine de Padoue*. Elle est gouvernée par un *Président* & des *Visiteurs*, qui se changent de tems en tems. Cette Réforme étant en bon train, en 1417, D. *Gui de Gonzague* assembla plusieurs fois les *Moines de Polirone* pour les exhorter en Chapitre à l'embrasser. Ses exhortations furent inutiles. Résolu cependant de rétablir la Discipline dans ce Monastère, dont il avoit dessein de faire relever les Bâtimens, come il fit ensuite, il prit en 1417 des mesures avec le *Président* & les *Visiteurs* de la *Confrérie de Sainte-Justine*. En 1420, il se démit, en faveur

XIX. Mort, Sépulture, Mausolées *de* MATHILDE.

» *Abbé du Monastère*, de toute la Communauté & de plusieurs autres » Persones: Qu'ils y virent un *Corps de Femme* entier: Que le cofre fut » refermé devant eux; & que le *Mausolée* est auprès de l'*Autel de Sainte-* » *Justine* (23) ». D. LUCHINO le dit dans la *Chapelle de Notre-Dame* vis-à-vis celle *de Saint-Martin*; & c'est effectivement dans cette *Chapelle de la Vierge* que ce *Mausolée* se voit encore aujourd'hui (24). Depuis sa translation en cette *Chapelle*, on y mit les *Epitaphes* suivantes, dont les deux premières ne paroissent pas être du même tems; & dont le MELLINI dit mal-à-propos, « Que, lorsqu'il écrivoit, il ne restoit que la

de cette *Confrérie*, du Titre & de la puissance spirituelle & temporelle d'*Abbé*, se réservant toutefois le Titre de *Commendataire perpétuel*, & fit au Monastère une cession de presque tous les biens de la *Manse Abbatiale*. La Réforme s'établit donc; & D. *Gui*, voïant avec quelle ferveur les *Moines*, nouvellement reçus, se livroient à l'observance de la Règle, leur en témoigna son contentement en 1422, en renouvellant la cession faite en 1420, & faisant une autre cession de ce qui lui restoit des biens de la *Manse Abbatiale*, & de tous les bâtimens renfermés dans l'enceinte des murs de l'*Abbaïe*. Mais il retint pour lui-même le Logement du *Vicaire*, en cas que les affaires de la Maison l'obligeassent de s'y transporter, cas pour lequel il se réserva toute l'autorité de premier Supérieur, gardant en même tems pour lui ce dont on avoit fait, dans le tems du Relâchement, la *Manse du Prévôt*.

(23) Voici ce petit Ecrit tel que *Muratori* l'a fait imprimer. C'est d'après son édition, que j'en ai rendu comte. *Anno Domini MCCCCXLIV, Die IX Mensis Augusti, qui est vigilia S.* Laurentii, *post Vesperas translatum olim* Corpus *magnæ & nobilissimæ* Comitissæ Mathildis, *Imperialis generis, quæ fuit præcipua & singularis dotatrix hujus Monasterii* S. Benedicti de Padolirone, *post* Patrem *suum* Bonifacium Marchionem, *& post* Avum *suum* Thedaldum Marchionem, *& fundatorem hujus* (a) *Monasterii, quod prius steterat super octo columnas in ingressu Ecclesiæ inter primam & columnam secundam à sinistris ipsius Ecclesiæ, quoniam* (b) *jam pro magna* (*mole*) *ipsa* (c) *columnæ octo fracta erant: & collocatum fuit ulterius in sinistris juxta parietem Ecclesiæ ex latere* Tumbæ *S.* Simeonis. *Aperto prius* Tumulo *ad certificationem veritatis coram Reverendo Domino* Guidone Gonzaga (d), *readificatore ipsius Monasterii, & Domino* Eusebio Abbate *ipsius Monasterii, & aliis. Et comperto eodem* Corpore *integro, unico & fœmineo, & coram eis clauso, & est juxta* Altare S. Justinæ.

Fra *Antonio Antore*, de qui D. *Luchino* cite une *Chronique*, n'a pas cru qu'une pareille cérémonie eût du se passer sans quelque chose de merveilleux. D. *Luchino* dit donc, p. 47, d'après cet Auteur: *On lit qu'un Seigneur étant allé pour voir le* Corps *de* Mathilde, *tira l'Anneau qu'elle avoit au doigt, & sur le champ devint aveugle; & qu'aiant reconnu sa faute téméraire, il renvoïa par ses Domestiques l'Anneau, qu'il avoit inconsidérément pris, & que la vue, qu'il avoit perdue, lui fut rendue miraculeusement.*

(24) D. *Luchino* dit, à la suite de ce que j'ai traduit dans la *Note* précèdente: *Que notre très célèbre* Comtesse *ait été mise dans un autre* Tombeau, *plus ou moins honorable que celui qui se voit aujourd'hui, c'est ce que je n'ai pu trouver jusqu'à présent dans aucun Auteur. On lit seulement dans les* Vies des Papes, *que* Gui de Gonzague, *faisant rebâtir le Monastère après la Réforme, plaça* Mathilde *dans un lieu plus honorable: mais l'Auteur ne dit pas qu'il changea le* Tombeau. *Cette Bienfaitrice du Monastère se voit aujourd'hui dans l'*Eglise de Saint-Benoît, *en la* Chapelle de Notre-Dame *vis-à-vis celle de* Saint-Martin.

(a) Le *Fiorentini* dit, *ipsius*.
(b) *Quod prius steterat super octo columnas in ingressu Ecclesiæ à sinistris inte primam columnam & secundam ipsius Ecclesiæ, quoniam.* Copie du *Fiorentini*.
(c) *Iam pro magna parte ipsæ.* Ibid.
(d) Guidone de Gonsaga, *Ibid.*

XIX. Mort, Sépulture, Mausolées de MATHILDE.

» troisième (25) ». D. LUCHINO dit (26) « Que celle-ci se lisoit sur un petit marbre près du *Tombeau* ».

QUÆ meruit clara MATHILDIS *nomina, vide:*
Pro qua (27) Pontifici *reddita* Roma *fuit.*
Et tunc disposuit turmas invicta Virago
Qualis Amazonides *PENTESILEA* (28) *solet.*
Qua nunquam sævi per tot discrimina belli
MARS potuit veri vincere jura DEI (29).
Hoc igitur tanto belli defuncta labore,
Hoc niveo tandem marmore clausa jacet (30).

TRADUCTION LIBRE.

DE quelle gloire, ô Ciel! MATHILDE *s'est comblée!*
Au Pape *elle rendit* Rome *& tous ses Etats.*
Cette HÉROÏNE *alors, come* PENTHÉSILÉE,
Elle-même au combat conduisit ses Soldats.
Par tout & toujours invincible,
Au milieu des dangers d'une Guerre terrible,
*Elle sauva les droits de l'*Eglise *& de* Dieu.
Après avoir enfin terminé cette Guerre,
Qui de maux inonda la Terre,
Elle repose dans ce lieu.

D. LUCHINO dit (31), « Que cette autre *Epitaphe* se lit sur le » *Tombeau* même ».

UT genere & (32) forma & Regno prædivite, sic &
Virtutum (33) meritis, pietatisque inclyta laude,
Hoc sua, dum vitæ immortali restituantur,
Ossa adservari voluit MATHILDA Sepulchro (34).

(25) Page 103. (26) P. 47.

(27) J'ai sous les ieux les trois *Epitaphes* dans les Ouvrages du *Mellini*, de D. *Luchino*, du *Fiorentini*, & du *Contélori*. Par tout il y a *Pro qua*. L'*Histoire de Polirone* du P. *Bacchini* met de même. Il faudroit cependant *Per quam*.

(28) Les Copies de D. *Luchino* & du *Contélori* disent *Pantasilea*.

(29) *Mars* paroît ici fort mal-à-propos. Mais dans le tems, où cette *Epitaphe* put être composée, on ne croïoit pas qu'il fût indécent d'associer les faux Dieux au vrai Dieu.

(30) Voici la Traduction litérale de ces Vers. *Voïés quels illustres titres a mérités* Mathilde *par qui* Rome *fut rendue au* Souverain Pontife. *Alors cette invincible Héroïne conduisit ses Troupes au combat, ainsi que l'*Amazone Penthésilée *avoit coûtume. Elle empêcha que, parmi tant de dangers d'une cruelle guerre,* Mars *pût l'emporter sur les droits du vrai* Dieu. *Délivrée des grandes fatigues de la guerre, elle gît enfin renfermée dans ce marbre blanc.*

(31) Page 46.

(32) Le *Fiorentini* met *et* au lieu d'*&*.

(33) Le *Mellini* & le *Fiorentini* ont *Virtutem*. Le *Contélori* met *Virtute*.

(34) Traduction litérale. *Non moins illustre par le mérite des vertus & la gloire de sa piété, que par son origine, sa beauté, & la grandeur de ses Etats,* Mathilde *a voulu que ses os, en attendant qu'ils reprènent une vie immortelle, fussent conservés dans ce* Tombeau.

XIX. Mort, Sépulture, Mausolées de MATHILDE.

TRADUCTION LIBRE.

Si célèbre par sa naissance,
Sa beauté, sa vaste puissance,
La pieuse MATHILDE *a su l'être encor plus*
Par le nombre de ses vertus;
Et, par son ordre, ici sa dépouille mortelle
Attend qu'elle renaisse à la vie éternelle.

Il est parlé ci-dessus (35), d'après D. LUCHINO, du *Portrait* de MATHILDE, & de la *Copie* qu'il en avoit obtenue. Il dit (36) « Que, » cette *Copie* aiant été placée dans l'*Eglise de Polirone* près du *Tom-* » *beau* de cette *Princesse*, on mit au dessous ce *Distique*.

Stirpe, Opibus, Forma, Gestis & Nomine quondam
Inclyta MATHILDIS *hic jacet Astra tenens* (37).

TRADUCTION LIBRE.

Ci gît qui dut nom immortel
A ses appas, à sa naissance,
A ses hauts faits, à sa puissance,
MATHILDE, dont l'Ame est au Ciel.

Nous avons vu (38) que l'*Inscription* du *Mausolée* de la *Duchesse* BÉATRIX à *Pise*, lue sans attention, ou mal entendue, avoit fait croire à quelques-uns que c'étoit celui de la *Comtesse* MATHILDE. Cette erreur, quoique le MELLINI l'eût combatue, n'avoit pas laissé de s'établir si bien, que le plus grand nombre des *Toscans* continuèrent de soûtenir avec opiniâtreté que le *Corps* de MATHILDE étoit dans la *Cathédrale de Pise*, & non à *Saint-Benoît de Polirone*. C'étoit le sujet d'une dispute assés vive entre eux & les *Mantouans*, lorsqu'en 1613 le *Grand Duc de Toscane* envoïa, sous la conduite du *Prince* FRANÇOIS DE MEDICIS, quatorze mille homes au secours du *Duc de Mantoue*, alors en guerre pour le *Duché de Montferrat* avec le *Duc de Savoie*. Cette Armée, dans laquelle beaucoup de grands Seigneurs d'*Italie* servoient, campa dans le voisinage de *Polirone*. FERDINAND, *Duc de Mantoue* & *de Montferrat*, alors *Cardinal*, choisit ce moment pour détruire la fausse tradition des *Pisans*. Il chargea SCIPIONE PASQUALI, *Protonotaire Apostolique*, depuis *Evêque de Casal*, de se transporter à *Polirone*, & de constater, en présence de Témoins, par un *Procès verbal*, tout ce qui pouvoit certifier que MATHILDE avoit sa *Sépulture* dans cette Eglise. Le

(35) Art. XVII. (36) Page 46.

(37) Traduction litérale. *Autrefois Illustre par son origine, ses richesses, sa beauté, ses actions & sa réputation,* Mathilde, *qui maintenant est dans le Ciel, repose ici.* Le mot *Opes*, surtout quand il s'agit des *Souverains*, ne signifie pas moins *Puissance* que *Richesses*, parce que les *Richesses* font une grande partie de leur *Puissance*.

(38) *Article XI*, p. 1230.

XIX. Mort, Sépulture, Mausolées de MATHILDE.

tems, l'âge du Monument, le Portrait de la *Comtesse*, ses Armes ou Devises, les Mémoires msts. du Monastère, tout fut soûmis à l'examen; &, pour que l'on ne pût rien objecter, le *Tombeau* fut ouvert, & le *Corps* qu'il renfermoit fut visité. La *Sépulture* de MATHILDE à *Polirone* fut rendue pour toujours indubitable par un *Procès verbal*, qui fut signé du *Prince* FRANÇOIS DE MEDICIS, de BLAISE CAPIZUCCHI, *Général des Armes de Toscane*, du *Marquis* FRANÇOIS MALESPINA, du *Comte* MARC-ANTOINE MALVEZI, de plusieurs *Religieux* du Monastère, & d'autres Témoins, du nombre desquels étoit l'*Historien*, qui me fournit ce détail (39), & qui dit, « Qu'il fut présent à tout, qu'il vit » & toucha ce qui faisoit le sujet de la dispute, & qu'il fut un des Té» moins qui prêtèrent serment (40) ». Le *Duc de Mantoue* fit graver sur une plaque de plomb une *Inscription*, qui porte d'une manière assés embrouillée, « Que le 18 de Juin 1613, par les soins & la piété du Sé» rénissime FERDINAND, *Cardinal-Diacre de la Sainte Eglise Romaine*, » *VI*e *Duc de Mantoue* & *IV*e *de Montferrat*, qui fit ce que les *Pon*» *tifes Romains*, héritiers de la *Comtesse* MATHILDE auroient du faire, la » querèle qui subsistoit fut terminée par le *Procès verbal* que SCIPIONE, » PASQUALI, *Protonotaire Apostolique*, dressa de la reconnoissance, faite » en présence des plus grands Seigneurs d'*Italie*, du *Corps* de cette » *grande Comtesse* qui, lorsque sa *Maison* subsistoit encore, avoit, il y » avoit plus de 500 ans (41), par un *Testament* inofficieux (42), » augmenté la puissance de Rome, & privé de ses biens la *Ligne* des » GONZAGUES, *Marquis de Mantoue* (43) ».

Mais le *Corps* de MATHILDE n'étoit pas encore à la fin de ses avantures. Il appartenoit à l'imagination exaltée d'un *Pape Poète*, dont la Lire avoit célébré cette *Comtesse*, de vouloir, 517 ans après sa *Mort*, lui

(39) *Antoine Possevin* le Jeune, *Hist. des Gonzagues*, Liv. I, p. 95.

(40) Voïés la *Note* 43, 2°.

(41) Il faloît *près de* 500 *ans*. *Mathilde* étant morte en 1115, le 24 de Juillet, il n'y avoit pas encore, le 18 de Juin 1613, tout à fait 498 ans.

(42) C'étoit *Donation*, qu'il faloit dire, & non pas *Testament*.

(43) 1°. C'étoit la chimère de la *Maison de Gonzague*, de se prétendre une *Branche* de celle de la *Comtesse Mathilde*. Des *Historiens* & des *Généalogistes*, voués à la Flaterie, ont débité bien des mensonges, pour doner à cette prétention une apparence de vérité.

2°. Voici le reçit de l'Historien, que j'ai cité. *Sors ambages expedivit salutis* 1613, *cum* Magni Herruriæ Ducis *exercitus* Montferratense *subsidium pro suo Domino agitans, eo loci in* Mantuano agro *consedisset. Quatuordecim hominum millia*, Francisci Principis Herrusci *ductu, inerant; mixtique totius* Italiæ Proceres, *quos suorum* Principum *amor & belli studium in* Sabaudium *turbantem composita rapuerant. Noverat* Ferdinandus Mantuæ *ac* Montisferrati Dux, *tunc* Cardinalis, *falsam apud* Pisanos *traditionem, & spes inanes. Et ne amicus Populus diutius luderetur, Subditi extra litem essent*, Scipionem Pasqualium, Protonotarium Apostolicum, *nunc in meritorum partem electum* Casalensem Episcopum, *eò delegavit, jussum collatis quæcumque fidem vero possent adstruere, publicas additis testibus tabulas formare. Tempus, ætas, effigies, insignia, M. tradita monumenta in censuram ivere. Nec fuit quod objiceretur : tractatum* Corpus, *denique celebri recognitione futuro sæculorum decursui provisum. Additi certissimæ fidei testes* Princeps *ipse* Franciscus Medices, Exercituum Tuscorum Imperator Blasius Çapizucca, Marchio Franciscus Malespina, Comes Marcus Antonius Malvezus, *& præter nonnullos nobilis illius Cœnobii Alumnos*,

XIX. Mort, Sépulture, Mausolées de MATHILDE.

procurer une *Sépulture* plus honorable. Ecoutons le CONTÉLORI (44). *Notre Très Saint Seigneur URBAIN VIII, se rappellant les bienfaits que l'*Eglise Romaine *avoit reçus de* MATHILDE, *chargea D. JOSEPH DE MANTOUE*, Moine de Saint-Benoît (de Polirone), *depuis* Evêque de Terni, *de tirer le* Corps *de* MATHILDE *du Monastère de* Mantoue (45), *& de l'apporter surement & décemment à* Rome. *D. JOSEPH obéit. Il apporta le* Corps *à* Rome, *étant accompagné de quelques* Moines; *&, le 26 de Septembre 1632, il le remit, enfermé dans une Caisse, & reconnu, à l'Eminentissime* Cardinal FRANÇOIS BARBERIN, *qui le fit garder dans le* Château Saint-Ange, *jusqu'à ce que l'on eût élevé, dans la* Basilique du Vatican, *un* Mausolée *d'un très beau marbre blanc, orné de diverses Figures en relief. Quand l'Ouvrage fut achevé, la Caisse, où le* Corps *avoit été renfermé sous plusieurs sceaux, fut rapportée au* Palais du Vatican; *& le 10 de Mars 1635, il en fut fait une seconde ouverture, à laquelle je fus présent. Le* Corps *étoit grand, & tous les os en étoient entiers. Il fut mis, revêtu d'une robe de soie, dans un* Cercueil de Cuivre, *aiant dessus une* Inscription *datée de l'année 1635; & l'Eminentissime* Cardinal BARBERIN, Vicechancelier de la Sainte Eglise Romaine, & Prêtre *du Titre de* Saint-Laurent in Damaso, *l'accompagnant, il fut porté dans le* Mausolée, *qui se voit, à droite de la même* Basilique du Vatican, *auprès de la* Chapelle *où l'on a coûtume de conserver le très Saint Sacrement* de l'Eucharistie. *On lit en dehors sur le Marbre:*

URBANUS VIII. PONT. MAX.
COMITISSÆ MATHILDI VIRILIS ANIMI FŒMINÆ,
SEDIS APOSTOLICÆ PROPUGNATRICI,
PIETATE INSIGNI, LIBERALITATE CELEBERRIMÆ,
HUC EX MANTUANO SANCTI BENEDICTI CŒNOBIO
TRANSLATIS OSSIBUS
GRATUS ÆTERNÆ LAUDIS PROMERITUM MON. POS.
ANNO M. DC. XXXV.

(L'An 1635, URBAIN VIII, *Souverain Pontife*, consacra par reconnoissance ce Monument de louange éternelle si bien mérité à la *Comtesse* MATHILDE, Femme d'un courage mâle, Protectrice du Siége Apostolique, illustre par sa Piété, très célèbre par sa libéralité, de laquelle les *Os* avoient été transportés ici du Monastère de *Saint-Benoît* près de *Mantoue*).

vulgus promiscuum. Ipse cum his curis totus intenderem, & contrectavi quod ambigebatur, & testis juratus interfui. Dux ipse Specioso Titulo pietatem testatus, ut tota æternitate rei fides esset, lamina plumbea seriem sic complexus est. Magna illa *Comitissa Mathildis*; quæ integra etiamnum *Domo* sua, *Gonzagorum Mantuæ Marchionum*, quingentesimum ante annum, seriem, inofficiose testata, auctaque *Romanæ Sedis* potentiâ clusit, diù ambigua *Procerum Italiæ* testimoniis recognita, *Scipione Pasqualio Protonotario Apostolico* in tabulas referente, Serenissimi *Ferdinandi, S. R. E. Diaconi Cardinalis, Mantuæ VI & Montisferrati IV Ducis* studio, & pietate usurpata quæ *Romanos Pontifices* Hæredes spectabat, sic componitur. Christianæ salutis 1613, Junii 18.

(44) Chap. VII, p. 28.

(45) C'est à dire de *Polirone*.

XIX. Mort, Sépulture, Mausolées *de* MATHILDE.

L'effet de l'enthousiasme poètique d'URBAIN VIII a paru digne des plus grands éloges au FIORENTINI, qui s'en explique ainsi (46). *Les restes de* (*MATHILDE*) *cette* Princesse, *véritablement très chrétiène, ne méritoient pas de rester ensevelis dans un coin du monde peu fréquenté des Homes; & l'inattention d'un si grand nombre de gens devoit, dans notre siécle, être réparée d'une manière digne de louanges par la sagesse & la reconnoissance du très grand* Pontife URBAIN VIII, *qui, ne croiant pas la* Translation *des* Os *de* MATHILDE *au dessous de ses nobles pensées, a jugé leur devoir, dans le* Centre du Christianisme, *un* Tombeau *plus illustre, une* Inscription *plus propre, une même demeure à perpétuité sur la Terre, avec ces saints* Papes, *auxquels elle avoit obéi, qu'elle avoit défendus, & qui jouissent avec elle dans le* Ciel *de l'éternité de la gloire.* Après avoir rapporté *l'Inscription*, que l'on vient de lire, cet Auteur ajoute: *Ainsi les insignes qualités de la* Grande Comtesse de Toscane *ont été, je ne sais si je dois plus proprement dire, ou* canonisées, *ou* consacrées à l'Eternité *sur le marbre de ce majestueux* Mausolée *par ce même* Pape URBAIN, *dont précèdemment la* Lire Pontificale *n'avoit pas dédaigné d'honorer & de ressusciter la* Mémoire de MATHILDE (47). *Cette, après s'être emploïée, un si grand nombre d'années, à rendre service à de si saints* Pontifes, *elle avoit bien mérité que la* Plume *d'un* Pontife *si savant s'emploïât pour elle; & que, la Terre aiant été remplie de ses* Actions héroïques, *ce qui reste d'elle fût mis à* Rome, *l'*Abregé du monde (48), *afin que ce* Vatican, *soûtenu tant de fois & défendu par elle, vît, dans son enceinte, une* Statue, *élevée à la* Mémoire de MATHILDE, *& à l'*immortelle Reconnoissance d'URBAIN VIII. *Si, pendant sa vie, elle avoit témoigné sa* très religieuse affection pour l'EGLISE, *en se déclarant elle-même, non moins la* Servante, *que la* Fille de S. PIERRE, *il étoit à propos qu'elle trouvât enfin, dans l'*Eglise *de ce même S.* PIERRE, *un* Lieu de repos; *&, si la* Succession de la FILLE *appartenoit à juste titre au* Père, *qui survivoit, il étoit juste qu'à raison de cette* Succession, *elle partageât la* Sépulture paternelle.

XX. *De la* DONATION, faite en 1077 *par la* Comtesse MATHILDE *à l'*EGLISE ROMAINE, *&* renouvellée en 1102; *& de la* SUCCESSION *de cette* Princesse.

10. *ON lit dans beaucoup d'Ecrivains*, dit le *MELLINI* dans l'*Eloge* qu'il fait de MATHILDE à la fin de son Ouvrage (1), *& l'on tient communément pour certain, qu'elle dona à l'*Eglise Romaine *tout ce que l'on appelle le* Patrimoine de S. PIERRE, *avec* Ferrare *& la* Ligurie. *Par l'*Acte, *que nous avons encore de la* Donation, *qu'elle renouvella, le 17 de Novembre* 1102, *à l'*Eglise Romaine *par les mains du* Cardinal BERNARD, Légat Apostolique, *de tout ce qu'elle avoit déja* doné *par les*

(46) Liv. II, p. 342.

(47) Le *Fiorentini* dit très clairement ici que ce fut, étant *Pape*, qu'*Urbain VIII* fit *à la louange de Mathilde* l'*Ode*, qui terminera l'*Article XXI*, & ce Volume.

(48) *Epilogo del Mondo.*

XX. (1) Page 105.

XX. Donation, & Succession de MATHILDE.

mains du Pape GREGOIRE VII, *on voit qu'elle* done de nouveau, *pour le remède de son Ame & de celles de ses Parens*; ce qu'elle avoit en propre, *tant* en deçà *qu'*au delà des Monts, *avec* ce qu'elle pouroit acquérir; *& qu'elle fit ce* SECOND ACTE, parcequ'on ne retrouvoit pas le PREMIER, & qu'elle craignoit pour cette raison que sa DONATION n'eût pas l'effet, qu'elle desiroit.

Depuis la mort de son saint Conseiller ANSELME (2), MATHILDE *avoit desiré longtems*, dit le FIORENTINI (3), *d'avoir auprès d'elle un* Prélat, *dont la prudence & la sainteté fussent égales à celles de cet* Evêque; *&, cette année* (1102), *elle avoit obtenu du* Pape *d'être assistée des conseils de* BERNARD, Abbé de Vallombreuse, & Prêtre-Cardinal, *aujourd'hui comté par l'*Eglise *au nombre des* Saints. *Envoïé* Légat en Lombardie *par le* Pape, *il fut reçu de la* Comtesse *avec l'affection, qu'elle avoit pour les* Ministres de l'Eglise & de Dieu. *Avant toutes choses*, craignant que l'ACTE de la DONATION, qu'elle avoit faite à S. PIERRE dès le tems de GREGOIRE VII, ne fût égaré, *elle* ratifia *cette* DONATION en entier *entre les mains du même* Cardinal; *& voulut que la mémoire en fût* renouvellée *par un* Acte solemnel, *passé le 17 de Novembre à* Canossa.

Le Pape PASCHAL *avoit envoïé*, dit MURATORI sous l'année 1102 (4), *pour* Légat (5) & Vicaire, *résident près de la* Comtesse MATHILDE, BERNARD, Abbé de Vallombreuse & Cardinal-Prêtre de la Sainte Eglise Romaine, *Home d'une prudence & d'une probité rares. L'une des principales Affaires, qu'il eut à traiter avec la* Comtesse, *fut d'obtenir le* Renouvellement de la DONATION de tous ses BIENS à l'EGLISE ROMAINE (6). *Elle les avoit* donés *à cette* Eglise *dès le* Pontificat *de* GREGOIRE VII: *mais, pendant les grands troubles survenus depuis, l'*ACTE de DONATION s'étoit égaré. *C'est pourquoi* MATHILDE, *étant au Château de* Canossa, *le 17 de Novembre de la présente année*, confirma & renouvella, *par les mains de* BERNARD, Cardinal & Légat de l'Eglise Romaine (7), *à cette même* Eglise *la* DONATION de tous ses BIENS, *tant* possédés *qu'*à possèder, *& tant* en deça *qu'*au delà des Monts.

Rome avoit donc perdu l'ACTE *de la* DONATION *de* MATHILDE, ou peut-être, pour des raisons qu'elle n'a pas voulu nous apprendre, elle avoit résolu de ne le jamais laisser voir. Il falut que MATHILDE en fit un autre. DONIZON nous a conservé ce *Second* ACTE à la suite de son *Poème*; & je crois qu'il n'est pas inutile de le rapporter ici. J'y joins une Traduction litérale, aussi fidèle que celle d'un pareil *Acte* le peut être (8).

(2) Evêque de Lucque.
(3) Liv. II, p. 255.
(4) Annal. d'Ital. T. VI, p. 338.
(5) L'*Italien* dit *Nunzio*: mais l'Auteur emploie quelquefois ce mot pour *Legato*.
(6) Il faut faire attention à la manière dont le *Renouvellement* de la *Donation* de *Mathilde* est annoncé par *Muratori*.
(7) Ce sont les propres termes de l'*Acte*, que *Muratori* rapporte. *Per manum* Bernardi Cardinalis *&* Legati *ejusdem* Ecclesiæ Romanæ.
(8) Les *Notes* seront indiquées dans le *Texte Latin* par des *Lètres*, & dans la *Traduction* par des *Chifres*: mais elles seront pêle-mêle au bas de la page à mesure qu'elles se présenteront.

XX. Donation & Succession de MATHILDE.

CHARTULA

COMITISSÆ MATHILDIS

Super concessione Bonorum suorum Romanæ Ecclesiæ.

IN nomine Sanctæ & Individuæ Trinitatis. Anno ab Incarnatione Domini Nostri JESU CHRISTI M C II, quinto decimo die Kal. Decembris, Indictione decima. Tempore Domni GREGORII SEPTIMI *Papæ*, in *Lateranensi Palatio*, in *Capella Sanctæ Crucis*, in præsentia CENCII FRANGIPANE, GRATIANI, CENCII FRANCULINI, & ALBERICI *de* PETRO LEONE, & BENINCASA, & *Fratris* ejus UBERTI *de Thuscia*, & aliorum plurium. Ego MATHILDIS, Dei gratia *Comitissa*, pro remedio animæ meæ, & parentum meorum *dedi*, & *obtuli Ecclesiæ Sancti* Petri, per *interventum* Domini GREGORII *Papæ VII*, *omnia bona mea jure proprietario*, tàm *quæ tunc habueram*, quàm *quæ in antea acquisitura eram*, sive *jure successionis* sive *alio quocumque jure ad me pertinent*, & tàm *ea*, *quæ ex hac parte montium habebam*, quàm *illa*, *quæ in ultramontis partibus ad me pertinere videbantur*, *omnia*, sicut dictum est, per *manum* Domni GREGORII VII *Papæ*, *Romanæ Ecclesiæ dedi*, & *tradidi*, & *Chartulam* inde fieri rogavi. Sed *quia* CHARTULA *nusquam apparet*, & (a) *timeo ne* DONATIO, & OBLATIO *mea in dubium revocetur*. Ideo Ego, quæ supra *Comitissa* MATHILDA, *iterum* à presenti die *dono* & *offero* eidem *Romanæ Ecclesiæ* per *manum* BERNARDI *Cardinalis*, & *Legati* ejusdem *Romanæ Ecclesiæ*, sicut in illo tempore *dedi* per *manum* Domni GREGORII,

ACTE

de la COMTESSE MATHILDE

sur la concession de tous ses Biens à l'*Eglise Romaine*.

AU nom de la Sainte & Individuelle Trinité. L'An de Notre Seigneur JÉSUS-CHRIST 1102, *le XVe jour des Calendes de Décembre* (9), *Indiction* 10e. *Du tems du Seigneur* GREGOIRE VII Pape, *au* Palais de Latran, *dans la* Chapelle de Sainte-Croix, *en présence de* CENCIO FRANGIPANE, *de* GRAZIANO, *de* CENCIO FRANCOLINI, *d'*ALBERICO di PIETRO LEONE & *de* BENINCASA, & *de son* Frère UBERTO da Toscana, & *de plusieurs autres. Je* MATHILDE, *par la grace de Dieu*, Comtesse, *ai*, *pour le remède de mon Ame*, & *de celles de mes Parens*, doné & offert *à l'*Eglise de Saint-Pierre, *par l'*intervention *du Seigneur* Pape GREGOIRE VII, tous mes Biens par Droit de Propriété, *tant* ceux que j'avois alors, *que* ceux que j'acquèrerois dans la suite, & qui m'appartiendroient, *soit* par Droit de Succession, *soit* par autre Droit quelconque; & *tant* ceux que j'avois de ce côté des Monts, *que* ceux qui paroissoient m'appartenir dans les Parties ultramontaines, *je les ai* tous, *come il a été dit*, donés & livrés *par la* main *du Seigneur* Pape GREGOIRE VII, *à* l'Eglise Romaine, & *j'ai demandé qu'il en fût fait un* Acte. *Mais*, *come cet* ACTE ne paroît nulle part, je crains que ma DONATION & mon OFFRANDE ne soient révoquées en doute. *C'est pourquoi Je* Comtesse MATHILDE *ci-dessus*, de rechef, *de ce présent jour*, *pour la merci & le repos de mon Ame & de celles de mes*

(9) Le 17 de Novembre.

(a) Cet & est inutile au sens; & peut-être vient-il du Copiste. Je le supprime dans la Traduction.

XX. Donation & Succession de MATHILDE.

omnia bona mea, tam *quæ nunc habeo*, quam *quæ in posterum*, Deo propitio, *acquisitura sum*, & tam *ea*, *quæ ex hac parte montium*, quam (b) *in ultramontanis partibus habeo*, quam (c) *quæ in posterum*, Deo propitio, *acquisitura sum* (d) *alio quocumque jure*, pro mercede & remedio animæ meæ, & parentum meorum. Quæ autem ista *mea bona juris mei* superius dicta, unà cum *accessionibus*, seu cum *superioribus* & *inferioribus subrum* (e), qualiter supra legavi (f) *in integrum*, ab ea die, in eadem *Ecclesia dono*, & *offero*, & per præsentem *chartulam offersionis*, ibidem *habendam* (g) *confirmo*. Insuper per *cultellum*, *festucam nodatam*, *gantonem* (h), & *vascionem* (i) *terræ*, atque *ramum arboris* (k), & me exinde foras expuli, guarpivi, & absentem me feci, & à parte ipsius *Ecclesiæ* habendam (l) reliqui ad faciendum exinde pars ipsius *Ecclesiæ* dederit à presenti die quidquid voluerit (m), sine omni mea, & hæredum, ac prohæredum meorum contradictione. Si quid vero (quod futurum esse

Parens, done & offre *à la même* Eglise Romaine *par la main de* BERNARD, Cardinal & Légat de la *même* Eglise Romaine, *come je les ai donés dans ce tems-là par la main du Seigneur* GREGOIRE, tous mes Biens, *tant* ceux que j'ai présentement, *que* ceux que j'acquerrai dans la suite, *par la faveur de Dieu*, & *tant* ceux de ce côté des Monts, *que* ceux que j'ai & que j'acquerrai dans la suite, *par la faveur de Dieu*, dans les Parties ultramontaines, *ou* par Droit de Succession, *ou* par autre Droit quelconque. *Or ces* miens Biens de mon Droit (10), *dits ci-dessus avec leurs* Accroissemens & *leurs* Circonstances & Dépendances, *come on lit ci-dessus*, *je les* done & offre en entier, *de ce jour*, *à la même* Eglise, & *par le présent* Acte d'Offrande *je les lui* confirme à avoir. *De plus* (11), *je les ai* livrés *par le moïen d'un* Coutre, *d'un* Brin de Paille noué, *d'un* Gant, *d'un* Gazon de terre, & *d'une* Branche d'Arbre; & *je m'en suis mise dehors*, *j'en ai déguerpi*, & *m'en suis faite absente*; & *je les ai laissés* à avoir *à la Partie*

(b) Il faudroit là un *quæ*, que le *Notaire* peut avoir oublié.
(c) Ce *quam*, mal-adresse du *Notaire*, ou faute de Copiste, me paroît tenir la place d'&. Je traduis en conséquence.
(d) Guidé par le début de l'*Acte*, je supplée, en traduisant, *seu jure successionis*, *seu*, que le Copiste a sans doute oublié.
(e) Je me suis conformé, pour traduire *superioribus & inferioribus*, à notre usage, en disant *Circonstances & Dépendances*. Je n'aurois pu rendre les deux mots Latins que par un détail inutile ici.
(f) Il faut lire *qualiter supra legitur*. C'étoit alors une Formule vulgairement usitée. *Muratori*.
(g) Il faut *habendum*, Formule alors emploïée par les *Notaires* dans ces sortes d'*Actes*. Muratori.
(10) C'est à dire, *m'appartenant par Droit de Propriété*.
(h) *Guantonem* c'est à dire *Chirotecam* (Gant). *Leibn*.
(i) Lisés *Gwascionem*, ou *Gwasionem*, c'est à dire *Cespitem* (Gazon). *Leibn*.
(k) Il manque *tradidi*, ou quelque mot semblable. *Leibn*.
(l) *Habendam*. Leibn. *Habendum*. V. *Not. g*.
(11) Formalité de la *Loi Salique*, qui vouloit que la tradition de la chose donée ou vendue se fit par la tradition des Simboles només ici.
(m) *Ad faciendum pars ipsius Ecclesiæ... quidquid voluerit*, barbarement pour *ut faciat pars ipsius Ecclesiæ... quidquid voluerit*. Le mot *dederit* paroît superflu. *Mur*.

XX. Donation & Succession de MATHILDE.

non credo) five ego *Comitissa* MATHILDA, quod absit, aut ullus de hæredibus, ac prohæredibus meis, seu quælibet opposita persona, contra hanc *Chartulam* quandoque *offersionis* ire, agere tentaverimus, aut tam (*n*) per quodvis ingenium infringere quæsierimus, tunc inferamus ad illam partem, contra quam litem intulerimus, mulctam, quod est pœna auri optimi libras mille, argenti pondera quatuor millia, & quo (*o*) repetierimus, vindicare non valeamus: sed præsens hæc *Chartula offersionis* omnibus temporibus firma permaneat, atque persistat; & *pergamena* cum *atramentario* de terra levavi, *paginæ* GUIDONIS Notarii (*p*) tradidi, & scribere rogavi. In qua subter confirmans *testibus* obtuli roborandam. Actum *Canusiæ* feliciter, MATHILDIS, *Dei gratia*, *si quid est*, in hac *Charta* à me facta, &c.

Ego ARDERICUS Judex *interfui &c.*

Ego UBALDUS Judex *interfui &c.*

✠ *Signum Manu* ATTONIS *de* Monte Baranzonis & BONVICINI de Canusia *rogati testes.*

Ego GUIDO Notarius Palatii, *Scriptor hujus* Chartulæ offersionis *post traditam complevi*, & *dedi*, &c.

de la même Eglise *pour en faire ensuite, de ce jour, tout ce qu'elle voudra, sans aucune contradiction de ma part, & de celle de mes Héritiers, ou de ceux qui tiendront leur place. Mais, si (ce qui ne sera pas à ce que je crois) ou moi* Comtesse MATHILDE, *ce qui ne soit pas, ou aucun de mes Héritiers & de ceux qui tiendront leur place, ou tout autre Persone qui se présentera, nous tentions quelque jour d'aller, d'agir contre cet* Acte d'Offrande, *ou de l'enfraindre par quelque moïen que ce fût, qu'alors nous donions à la Partie contre qui nous aurions dans la suite intenté procès une Amande, ce qui est la peine de mille livres d'or très fin, & de quatre mille livres d'argent; & que nous ne puissions pas revendiquer ce que nous aurons répété: mais que cet* Acte d'Offrande *demeure & persiste ferme dans tous les tems. Et j'ai levé de terre le* Parchemin *avec* l'Encrier (12), *& j'ai doné la* Feuille *à* GUI Notaire, *& je l'ai prié d'écrire. Laquelle* Feuille, *que je confirme ci-dessous, j'ai présentée aux* Témoins (13) *pour qu'ils la fortifient* (par leur Signature). *Fait heureusement à* Canossa. MATHILDE, *si, par la grace de Dieu, elle est quelque chose, à cet* Acte *fait par moi &c.*

Je ALBÉRIC *Juge* ai été présent &c.

Je UBALD *Juge* ai été présent &c.

✠ Marque de la Main d'ATTON *de Monte-Baranzone*, & de BONVICINO *de Canossa*, Témoins priés.

Je GUI, *Notaire du Palais*, Ecrivain de cet *Acte*, après qu'il m'a été remis, je l'ai complété, & j'ai doné &c.

La manière, dont on a vu que MURATORI s'y prend pour annoncer

(*n*) *Leibnitz* corrige *etiam*; & *Muratori* substitue *eam*, parceque ce mot se trouve dans les autres *Chartes* du même genre.

(*o*) *Quod* Leib.

(*p*) *Paginam Guidoni* Notario. *Muratori.*

(12) Formalité, suivant la *Loi Salique*, pour la rédaction de l'*Acte*.

(13) Par la *Loi Salique*, il devoit intervenir à chaque *Acte* au moins quatre *témoins*, qui souscrivissent.

XX. Donation & Succession de MATHILDE.

ce RENOUVELLEMENT *de la* DONATION *de* MATHILDE, fait assés entendre qu'il a pensé que c'étoit l'effet d'une manœuvre de la *Cour de Rome ;* & m'autorise en quelque sorte à dire que ce ne fut pas l'ouvrage de la Bone-foi.

Le début dit « Qu'au tems de GREGOIRE VII, MATHILDE avoit, au » *Palais de Latran*, dans la *Chapelle de Sainte-Croix*, en présence des » *Barons Romains* qu'il nome, fait, par les mains de GREGOIRE, » à l'*Eglise Romaine* une *Donation* de *tous ses Biens présens & à* » *venir* ». Cette *Donation*, faite en 1077, ne nous est, à proprement parler, connue que par DONIZON ; car ce qu'en dit PIERRE DIACRE, dont l'inexactitude est généralement reconnue, ne peut guère avoir d'autorité que pour la date. DONIZON, Liv. II, Chap. I, parle du premier voïage d'HENRI III en *Italie*, & du séjour que GREGOIRE VII faisoit alors en *Lombardie*, prêt à passer en *Allemagne*. Il raconte la reconciliation du *Prince* & du *Pontife* faite à *Canossa*, principalement par l'entremise de MATHILDE. Il dit, « Qu'ensuite le *Roi*, sous prétexte d'une » conférence, voulut faire prisoniers le *Pape* & la *Comtesse*; qu'elle en » fut avertie, & qu'elle se mit avec le *Pape* en sureté dans ses Places » fortes des Montagnes ». Après une invective très emportée contre GUIBERT, *Archevêque de Ravenne*, dont il prétend que les conseils conduisoient HENRI III, il ajoute, « Que MATHILDE, aimant, de tout » son cœur, la véritable Foi, méprisa les entreprises du méchant » GUIBERT, & cessa de prendre intérêt au *Roi* : Qu'elle garda trois » mois le *Pape*, le servant come une autre MARTHE, & prêtant à ses » paroles la même attention que MARIE à celles de JÉSUS-CHRIST : » Qu'elle soûmit à S. PIERRE *tous ses Biens propres*, que ce Portier » du Ciel fut son *Héritier*, & qu'elle fut l'*Héritière de S.* PIERRE ; ce » qui, dans le jargon de ce mauvais Ecrivain, veut dire que MATHILDE » *dona tous ses Biens*, à l'*Eglise Romaine*, qui les lui *rendit en Fief* : » Que le *Pape*, aïant reçu d'elle un ACTE *de* DONATION, assura, par » une *Bulle* à sa prière, la liberté de l'Eglise de *Canossa*, défendant, » sous peine d'anathême, à qui que ce fût, de toucher aux Biens de » cette *Eglise* : Enfin que le tout se fit en 1077 (14) ». Il parle ensuite

(14) *Ast hera* Mathildis *despexit facta maligni*,
Corde fidem veram peramabat munere plenam ;
Postposuit Regem ; *per tres tenuit pia menses*
Gregorium Papam, *cui servit ut altera* Martha ;
Auribus intentis capiebat sedula mentis
Cuncta Patris dicta, ceu Christi *verba* Maria.
Propria *clavigero* sua *subdidit* omnia Petro,
Janitor est Cœli suus hæres, ipsaque Petri.
Accipiens scriptum de cunctis Papa *benignus*
Tunc libertati Canusinam *sanctificavit*
Ecclesiam, Chartam *libertatis sibi largam*
Dictans, & mandans, violenter ne sua tangat
Ullus homo prorsùs, fit ob hoc anathemate tortus,
Hortatu Magnæ Comitissæ Papa *dat hanc rem.*
Tempora mille Dei tunc septem septuaginta.

La coûtume s'étoit établie dans ce siècle, & surtout du tems de Gregoire VII, *d'offrir au* Siége Apostolique, *non seulement des* Châteaux : *mais aussi des Roïaumes*

Mmmm ij

des conseils, qui furent donés à MATHILDE par GREGOIRE prêt à s'en séparer; & dit, « Qu'après avoir pris congé d'elle, ce *Pape* se remit en chemin au mois de Mai pour *Rome*: Que tout le *Peuple* » vint à sa rencontre avec joie: Qu'il leur fit valoir ce que MATHILDE » avoit fait, tant pour lui, que pour S. PIERRE; & que tout le *Peuple* » & le *Clergé* s'écrièrent: *Qu'elle vive dans l'éternité* (15) »! Ce qui suit d'abord de ce récit, c'est que la DONATION *de* MATHILDE fut faite depuis que, pour éviter les embûches d'HENRI III, MATHILDE se fut retirée dans ses Forteresses des Montagnes avec GREGOIRE: mais avant que ce *Pape* s'en retournât à *Rome*; c'est à dire qu'elle fut faite dans un des Châteaux de MATHILDE. C'est ce qu'a très bien vu le FIORENTINI, qui se laisse ici guider par DONIZON. Après avoir dit pourquoi MATHILDE conduisit GREGOIRE dans les Montagnes, il ajoute (16): *Toutefois ils feignoient de ne se point appercevoir des desseins du* ROI, *ne croïant pas qu'il fût à propos que les premiers effets de désunion vinssent du* Pape; *& tous deux se tinrent dans les lieux les plus surs. Ce fut alors que* MATHILDE, *prévoïant les troubles dont l'*Italie *alloit être le théâtre, & les dangers, qu'elle avoit à courir pour la défense de l'*Eglise, *fit à S.* PIERRE *cette* DONATION de ses Biens, *qui, quelque tems après, occasiona de grandes querèles entre les* Empereurs *& les* Papes, *Successeurs de* GREGOIRE. Il rapporte les Vers, qui parlent de cette *Donation* (17), & dit ensuite: *C'est ce que* DONIZON *a laissé par écrit, ajoutant en particulier que* Canossa *fut comprise dans la* Donation (18). *La même chose*

entiers; & de les recevoir ensuite en Fief *de ce* Siége. *C'est ce que firent, en* 1075, Demetrius, Roi des Russes; *& depuis un autre* Demetrius, Duc, *ou* Roi de Croatie & de Dalmatie. *Et, pour n'en pas rapporter d'autres exemples, en* 1081, Bertrand (Des Baux), Comte de Provence, *offrit aussi tous ses biens.* Gregoire VII *paroît avoir voulu, dans la* Lètre 3ᵉ *de son IXᵉ Livre, insinuer aux autres* Gens Puissans *d'en faire de même* pour l'amour de *S. Pierre*, & pour la rémission de leurs péchés. *Note de Muratori* à l'occasion du 7ᵉ. des Vers ci-dessus. C'est la 24ᵉ. sur le Ch. I du II Liv. *Histor. d'Ital.* T. V, p. 366. *Muratori* n'a pu s'empêcher de faire remarquer indirectement l'avidité de *Gregoire VII* pour augmenter les richesses de son *Siége*. Je n'ai pas pu rapporter tous les exemples, que j'en ai trouvés.

(15)
Cumque valedixit Comitissæ Papa Mathildæ,
Urbem Romanam *Madio florente per arva*
Visitat, adventum cujus Plebs *ipsa repertum*
Obviat, exaltat, Pastorem suscipit unà
Ipseque commendat quod nobilis egerat erga
Se, Sanctumque Petrum Mathildis: Vivat in ævum!
Clamavit cunctus Clerus, *totus quoque* Vulgus.

(16) Liv. II, p. 180.

(17) Le *Fiorentini* cite ici les Vers 7, 8 & 9 de la *Note* 14.

(18) C'est ce qu'on a vu dans les Vers 10-14 de la *Note* 14. Le *Fiorentini* les indique en marge, & cite aussi la *Relation du Trésor de Canossa*. C'est un petit *Ecrit* de *Donizon* à l'occasion de l'emprunt, que *Mathilde* fit, en 1082, du *Trésor* de l'*Eglise de Saint-Apollonius* pour secourir le *Pape*. Ce petit *Ecrit* est à la suite du *Poëme* après l'*Acte* de la *Donation*. Il y est dit vers la fin: *Après* l'Accommodement *du* Pape Paschal *avec l'*Empereur (Henri IV) *& la Mort de* Mathilde, *l'*Eglise de Canossa *députa vers le* Pape, *pour païer le* Cens *de* [illegible] *années, & pour le prier de lui confirmer, à condition qu'elle paieroit tous les ans un* Cens *de* 20 *sous, toutes les* Eglises *qu'elle avoit, & la* liberté, *qu'elle avoit obtenue de l'*Eglise Romaine *dès le tems*

XX. Donation & Succession de MATHILDE.

attestée, non par LÉON d'Ostie, *come le* MELLINI *le dit* (19) : *mais* ar PIERRE Diacre, *son* Continuateur, *qui, dans la suite de l'*Histoire u Mont-Cassin, *est beaucoup moins exact que* LÉON. Or, *dit* PIERRE, an de l'Incarnation 1077, MATHILDE, *Comtesse de Ligurie* & *de Toscane*, craignant la colère de l'*Empereur* HENRI (III), irrité contre le, offrit très dévotement au *Pape* GREGOIRE *& à la Sainte* Eglise omaine *les Provinces de* Ligurie *& de* Toscane. Ce fut la cause & l'aliient de la dissention & de la haine *entre le* Pape *& l'*Empire Roiain (20).

En établissant dans quel lieu cette *Première* DONATION se fit, j'ai ıffisamment montré que l'ACTE *de la* SECONDE ne fut pas l'Ouvrage e la Bone-foi, puisqu'on y suppose la première faite à *Rome* dans le *Palais e Latran*, quoique réellement elle ait été faite dans un des *Châteaux* des onfins de la *Toscane* & de la *Lombardie*. D'ailleurs, cette *Première* ONATION étant de 1077, come on n'en sauroit douter après le témoinage de DONIZON & de PIERRE *Diacre*, MATHILDE n'a pas pu faire à *Rome*, où DONIZON ne dit pas qu'elle ait alors reconduit REGOIRE. Dans le fait, elle ne le put pas. La fermentation des Esprits n *Lombardie*, & les Partisans d'HENRI III en armes lui permirent 'autant moins de s'éloigner de cette Province, que diverses de ses Possessions, & *Mantoue* notamment avoient été menacées par HENRI.

Dans le même début de la *Seconde* DONATION, MATHILDE dit, « Que l'ACTE *de la* PREMIÈRE *ne se trouvoit plus* alors; & que *la crainte que cette* DONATION *ne fût révoquée en doute* l'engage à la *renouveller* ». C'est encore une raison d'accuser ce début de manquer e Bone-foi. Croira-t-on que, dans une *Cour*, où, plus que partout illeurs, on étoit à l'affût des *Donations*, sans être trop scrupuleux ır les moïens de s'en procurer, on fût assés peu soigneux pour laisser erdre le *Titre* de la plus considérable depuis celle de PEPIN *le Bref*? e ne doute donc pas que, lorsque MATHILDE fit sa *Seconde* DONAION, l'ACTE *de la* PREMIÈRE n'existât encore à *Rome*, précieusement onservé. Mais pourquoi commencer l'ACTE *de la* SECONDE par deux

*e l'*Empereur Otton I, *& de la fortier*, *& munir de son* Privilége Apostoque, *come avoit fait* Gregoire VII, *qui 'avoit reçue en propriété de la* Comtesse Mathilde.

(19) *On lit*, dit cet Auteur, p. 45 : 46, *dans l'*Histoire du Mont-Cassin, *rite par* Léon, Evêque d'Ostie, « *Qu'en* 1077 Mathilde, *par crainte de l'Armée d'*Henri (III), *dona très dévotement au* Pape Gregoire *& à l'*Eglise *la* Ligurie *& la* Toscane; *& que ce fut la cause & le principe de la discorde & de la haine entre le* Pape *& l'*Empereur ».

(20) *Anno autem Dominicæ Incarnaionis MLXXVII*, Matilda, Comitissa igurię *&* Thusciæ, *iram* Imperatoris Ienrici *sibi infesti metuens*, Liguriam *&* Thusciam *provincias* Gregorio Papæ, *& Sanctæ* Romanæ Ecclesiæ *devotissimè obtulit. Hæc ergo causa inter* Pontificem *&* Romanum Imperium *dissentionis & odii fomitem ministravit.* Lib. IV, Cap. 48.

Lorsque *Welf V*, *Duc de Bavière*, épousa *Mathilde*, il n'avoit aucune connoissance de cette *Donation*. C'étoit donc une affaire, tenue secrète, qui n'avoit point transpiré dans le public, & qui ne devoit pas être sue d'*Henri III*. Je conclus de là que c'est par inexactitude, que *Pierre Diacre* s'exprime de manière à faire entendre que cette même *Donation* fut le principe de la discorde entre le *Pape Gregoire VII* & l'*Empereur Henri III*.

XX. Donation & Succession de MATHILDE.

fausses suppositions? La raison poura s'en trouver dans ce que je vais dire.

Cette *Donation* si célèbre fût *renouvellée* sous le Pontificat de PASCHAL II, à qui les *Circonstances* & le *Lieu*, dans lesquels elle avoit été faite, pouvoient justement la faire regarder come *suspecte de suggestion*. C'en fut asses pour alarmer la conscience délicate de ce *Pape*. Ses scrupules, pour n'être pas honorables à la mémoire de GREGOIRE VII, n'en étoient pas moins bien fondés. On a vu, dans cet Ouvrage, GREGOIRE emploïer des moïens peu louables pour grossir la masse des Revenus de l'*Eglise Romaine*. MATHILDE, *Veuve* depuis 13 à 14 mois & n'aiant encore en 1077 que 31 ans, pouvoit être tentée de contracter un *second Mariage*. GREGOIRE, aiant su la mètre dans le goût d'assurer sa succession à l'*Eglise Romaine*, par un ACTE *légal*, n'avoit apparemment songé, dans les *Clauses de cet* ACTE, qu'à lier si bien la *Comtesse*, qu'elle fût dans l'impossibilité de faire aucune autre disposition de *ses Biens*, & de consentir à se remarier. Mais plus GREGOIRE avoit serré les liens de MATHILDE, plus il avoit rendu la *Suggestion* visible. C'est ce que PASCHAL trouvoit honteux pour l'*Eglise Romaine*, come trop contraire à l'esprit de la Religion. Ce que je dis de ce que GREGOIRE avoit apparemment fait, n'est pas une conjecture hazardée. Elle est fondée sur ce même début du *Second Acte*... Il porte, « Que le *Premier* avoit été fait *par l'INTERVENTION du* » *Seigneur* Pape GREGOIRE ». Ce n'est pas chicaner que d'interpréter le mot *Intervention* par ceux de *Conseil*, de *Sollicitation*, de *Prière*. L'*INTERVENTION de GREGOIRE* ne peut pas se prendre ici pour l'*Acceptation* qu'il fit du DON *de* MATHILDE. Elle est exprimée plus bas & par un autre terme, quand MATHILDE dit qu'elle avoit *doné & offert par la MAIN du Seigneur* Pape GREGOIRE VII. Cette Formule dit clairement que ce *Pape* avoit *accepté la DONATION*, qu'elle faisoit à l'*Eglise Romaine;* & l'expression est juste en ce que, par la *Loi Salique*, la *Tradition* d'une *chose vendue*, ou *donée*, se faisoit par des *Simboles*, només plus bas dans l'*Acte*, lesquels le *Vendeur*, ou le *Donateur* mètoit dans la *Main* de l'*Acheteur*, ou du *Donataire*. L'*Intervention* n'aiant donc rien de commun avec l'*Acceptation*, l'énonciation qu'on en avoit faite dans le *Premier ACTE*, y faisoit voir une *Suggestion* trop grossière, pour qu'on osât le montrer. C'est ce qu'il faloit réparer. Aussi le *Second ACTE* ne dit pas que la *Donation* se fasse par l'*INTERVENTION de BERNARD*, *Cardinal & Légat de la Sainte Eglise Romaine*. Elle dit seulement qu'elle s'opère *par la MAIN du CARDINAL;* c'est à dire que *BERNARD accepta la DONATION* au nom de l'*Eglise Romaine*. La *Suggestion*, dont le *Premier ACTE* étoit convaincu par les *Circonstances* & le *Lieu* dans lesquels il avoit été fait, par des *Clauses* qui lioient trop la *Donatrice*, & par la mention expresse de l'*INTERVENTION de GREGOIRE*, n'étoit pas quelque chose que l'on pût avouer pour le motif du *Renouvellement* de cet *Acte*. Il falut y supposer d'autres *Circonstances*, un autre *Lieu*. Cette supposition faite, il n'en couta pas beaucoup d'imaginer la *PERTE de*

XX. Donation & Succession de MATHILDE.

et ACTE, pour servir de *prétexte* à le *renouveller*. Ce fut donc cette Supposition & ce *Prétexte* que la *Prudence* & la *Probité rare* du Cardinal BERNARD furent chargées par la *Cour de Rome* de faire agréer à MATHILDE. Ce fut l'objet d'une *Négociation*, dans laquelle il eut la gloire de réussir (21).

Je ne pousserai pas plus loin mes réflexions sur l'*Acte*, qui nous reste. Je remarquerai seulement que MATHILDE ne s'y fait aucune *réserve*; & cependant nous avons vu qu'après cet *Acte*, c'est à dire depuis la fin de 1102 jusqu'à sa *Mort* en 1115, les *Eglises* & les *Monastères* continuèrent de recevoir d'elle des *Donations*. J'ai fait observer que plusieurs ont été faites du *consentement* du *Légat* BERNARD: mais, dans le plus grand nombre, on ne trouve aucune trace du *consentement* de la *Cour de Rome*. J'ai soupçoné quelque part que les *Donations* de cette espèce avoient été faites, ou de certains *Biens*, qu'elle s'étoit *réservés*, ou de *Biens* qu'elle *acquéroit* exprès pour les doner. J'ajoute ici qu'il est très vraisemblable qu'elle s'en étoit *réservé* quelques-uns, quoiqu'il n'en soit rien dit dans l'*Acte*; & que la *Réserve* en fut exprimée dans l'*Acte* de l'*Investiture*, qui lui fut faite de tous les mêmes *Biens* qu'elle avoit donés, lequel on ne nous a pas conservé.

20. J'AI promis quelque part que je donerois dans cette *Digression* un morceau du FIORENTINI sur les suites de la *DONATION de MATHILDE*, c'est à dire sur les querèles occasionées, par sa *SUCCESSION*, entre les *Papes* & les *Empereurs*. Je viens de relire avec une nouvelle attention ce Morceau, qui n'a pas cessé de me paroître assés bien fait: mais j'y vois des inexactitudes, qui m'engageroient à multiplier ici les *Notes*. Je ne le traduirai donc point: mais je m'en approprierai la substance; & je serai plus exact que l'Auteur (22).

(21) Je n'ai pas cru devoir joindre à ce que j'ai dit ci-dessus un soupçon, qui me vient. C'est que les principaux *Biens* de *Mathilde* étoient énoncés dans le *Premier Acte*; & que *Gregoire*, bien résolu d'augmenter, tant qu'il le pouroit, la *Puissance temporelle* de son *Siége*, avoit fait comprendre dans cette liste, & peut-être par préférence, les *Fiefs Régaliens*, que *Mathilde* possèdoit. Ce qui me fait naître ce soupçon, c'est que *Pierre Diacre*, come on l'a vu, dit qu'*elle dona les Provinces de la Ligurie & de la Toscane*. Il se trompe sans doute, en nomant la *Ligurie*: mais ce qu'il dit doit avoir quelque fondement à l'égard de la *Toscane*; & ce ne peut être que ce que, de son tems, on savoit confusément de la *Première Donation* de *Mathilde*. Or, si cette *Princesse*, ni persone ne pouvoit ignorer qu'elle ne pouvoit pas disposer de ses *Fiefs Régaliens*, dont elle n'étoit que *précairement Propriétaire*, & qui, par sa *Mort* sans Héritiers nés d'elle, devoient retourner nécessairement au *Suzerain*. De pareils *Fiefs*, énoncés dans l'*Acte*, le rendoient nul, & faisoient trop sentir qu'il étoit l'ouvrage de la *Suggestion*. C'étoit encore une raison de faire un *Second Acte*, qui ne parlât point de ces *Fiefs* & qui pourtant les renfermât dans l'Expression générale, mais équivoque de *tous les Biens propres*, & qui d'ailleurs n'avouât pas qu'ils avoient été compris dans le *Premier Acte*. J'établis ma conjecture, non seulement sur le témoignage de *Pierre Diacre*, dont cependant je ne fais que le cas qu'il peut mériter: mais encore sur ce que, durant très longtems, les *Papes*, successeurs de *Paschal II*, n'ont pas cessé, come on le verra dans cet Ouvrage, de prétendre que *Mathilde* avoit doné le *Duché de Toscane* à l'*Eglise*.

(22) Le morceau dont je parle termine le Livre II du *Fiorentini* pp. 343-55.

XX. Donation & Succession *de* MATHILDE.

Quelques Modernes se trompent en disant, « Que MATHILDE laissa » par son *Testament* l'*Eglise Romaine* son *Héritière* ». Ses *Biens* devoient, après sa mort, retourner à cette *Eglise*, parce que, depuis sa *Donation*, elle ne les avoit plus posśédés que come *Feudataire* du *Saint-Siége*. Suivant l'*Abbé d'Ursperg*, aussitôt qu'elle fut morte, « il fut envoïé d'*Italie* des Députés inviter *Henri IV* à venir prendre, par *Droit* » *Héréditaire*, possession de *tous les Biens*, qu'elle avoit posśédés (23) »: mais on ne voit pas à quel titre cet *Empereur* ètoit l'Héritier de MATHILDE. Il est vrai que, dans son *Diplôme de Confirmation* des *Privilèges* du *Monastère de Polirone*, ce *Prince* appelle MATHILDE sa *Nièce* (24): mais cette qualification de pure *Etiquète* doit être prise dans un sens très vague pour marquer une *Parenté quelconque*. C'ètoit par sa *Mère* BÉATRIX, que MATHILDE ètoit *Parente* d'HENRI du 3e. *au* 4e. *Dégré*; ce qui pouvoit, si *SOPHIE*, *Tante* de *MATHILDE*, n'avoit point laissé d'*Enfans*, rendre cet *Empereur*, *Héritier* des *Propres*, qui venoient de BÉATRIX: mais ce qui ne lui donoit aucun droit aux *Propres* venans du *Duc & Marquis* BONIFACE. L'invitation des *Italiens* portoit donç à faux à tous égards par rapport aux *Biens Patrimoniaux* de *MATHILDE*. Elle ne dévoit avoir pour objet que les *Fiefs Régaliens*, dévolus à la *Courone d'Italie* par la *Mort* de *MATHILDE* sans Enfans. Quoi qu'il en soit, les *Empereurs* se prétendirent *Héritiers testamentaires* de cette *Princesse*. Du moins à l'occasion du démêlé de FRÉDÉRIC *Barberousse* avec les *Papes* à ce sujet, ARNOLD *de Lubec* (25) dit que l'on produisit de part & d'autre « des preuves de la validité du *Testament* (26) ». Si l'on ne s'en tenoit qu'aux *Historiens*, on décideroit difficilement quelle sorte de *Biens* MATHILDE avoit *donés* à l'*Eglise Romaine*. PIERRE *Diacre* dit que ce fut la *Toscane* & la *Ligurie* (27); & DONIZON dit en deux endroits que ce furent les *Biens propres* (28). L'autorité de ce dernier, qui ne pouvoit pas manquer d'être bien instruit, doit d'autant plus prévaloir, que l'ACTE même *de la* DONATION ne parle que des BIENS *de MATHILDE par Droit de Propriété*, des BIENS *de son Droit* (29). On peut conclure de là qu'elle n'eut pas intention de doner ceux qu'elle tenoit des *Rois d'Italie*, c'est à dire ses *Fiefs Régaliens*, le *Duché de Lucque*, le *Marquisat de Toscane*, & les Con-

(23) *Interea directi ab* Italia *Nuntii obitum illius inclytæ* Matildis *nuntiant*, *ejusque* Prædiorum *terras amplissimas* hæreditario jure *possidendas*. Cæsarem *invitant*. Ann. 1115. Si l'on pouvoit comter sur la valeur des termes dans les Ecrivains de ces tems-là, le mot *Prædiorum* paroîtroit exclure de l'invitation des *Italiens* les *Fiefs Régaliens* posśèdés par *Mathilde*.

(24) *Nos rogatu & petitione fidelium* Principum *nostrorum*, *ob interventum etiam* Abbatis Pontii *nostri dilecti* Consanguinei, *& memoriam* Neptis *nostræ* Matildis Comitissæ. *Ponce* nomé dans ces paroles est l'*Abbé de Clugni*, successeur de l'*Abbé Hugue*.

(25) *Continuateur* de la *Chronique des Slaves* du *Prêtre Helmold*.

(26) V. ci-dessous, *Note* 64.

(27) Ci-dessus, p. 1285, *Note* 1[illegible]

(28) Liv. II, Ch. 1.

Propria *clavigero* sua *subdidit* omnia Petro.

En parlant de S. *Pierre*, il dit encore dans son morceau dètaché *sur la Mort de Mathilde*, qu'il a mis à la suite du dernier Chap. de son II Liv.

Cui propriæ Telluris *sortem subdidit omnem*.

(29) *Bona meæ jure proprietatis. Bona juris mei.*

XX. Donation & Succession de MATHILDE.

tés de Parme, *de Modène*, *de Reggio*, *de Mantoue*, *de Crémone* &c. De part & d'autre on voulut envahir toute la *Succession*. Les *Empereurs* prétendirent joindre les *Biens propres* aux *Fiefs Régaliens*; les *Papes* reclamèrent les *Fiefs Régaliens* avec les *Biens propres*; & ce fut la source de querèles, qui durèrent très longtems.

BARONIUS avoue, « Qu'il ne sait pas si PASCHAL II, à la *Mort* de » MATHILDE, prit possession de quelque partie de la *Succession* de cette » *Comtesse* ». Mais, suivant ce que l'on peut conclure de ce qui se trouve dans les *Historiens*, ce ne fut que longtems après que l'*Eglise* en eut cette portion si considérable, qui s'appelle le *PATRIMOINE de S. PIERRE*. Avant cela, come on l'apprend de RADEVIC (30), les *Empereurs* s'êtoient si bien emparés de toute la *Succession*, qu'ils possèdoient même *Ancone* & *Ferrare*, dont l'*Eglise* se regardoit come anciènement *Propriétaire*. C'êtoit sans aucune raison à l'égard d'*Ancone*; & ses droits sur *Ferrare* n'êtoient rien moins que solidement établis. Si l'on en croit PIERRE *Diacre*, « ce qui ramena si promtement en *Italie* » HENRI IV en 1116, ce qui le fit séjourner dans la *Ligurie*, ce fut l'en- » vie de prendre possession de toute l'*Hérédité* de *MATHILDE*; & » ce fut dès-lors un sujet de brouillerie avec le *Pape* (31) » : mais cet Ecrivain a trop peu d'exactitude, pour que l'on puisse s'en rapporter à lui. L'*Abbé d'Ursperg* mérite plus de croïance, en disant « Que, » dans le commencement de 1116, l'*Empereur* HENRI IV s'arrêta quel- » que tems vers le *Pò*, s'occupant à mètre ordre aux Affaires du *Roïau-* » *me*; & qu'il envoïa de là des Députés au *Pape* pour assoupir les » nouveaux différens survenus entre eux (32) ». Ces différens ne pouvoient être causés que par la SUCCESSION *de MATHILDE*, & l'*Empereur*, en mètant la chose en Négociation, ne pensoit, come il est visible, qu'à reprendre les *Fiefs*, qui revenoient de droit à la *Courone d'Italie*: mais *Rome*, réclamant ces mêmes *Fiefs*, mit l'*Empereur* dans une espèce de nécessité, de mètre tous les *Biens* de la *Succession* dans sa main, pour être plus sur de ne rien laisser perdre de ce que la *Courone d'Italie* devoit reprendre. Aussi voit-on par des *Vers* que DONIZON adresse à *Canossa*, qu'HENRI prit possession de cette Place (33), que le *Poète* avoit précèdemment comprise dans la DONATION *de tous les* BIENS *de* MATHILDE (34).

Il résulte de ce qui vient d'être dit qu'assés peu de tems après la *Mort* de MATHILDE, HENRI se mit en possession de la *Ligurie* & de la *Toscane* (35), c'est à dire des *Biens*, que MATHILDE avoit eus dans ces

(30) Dans sa Vie de *Frédéric I.*

(31) Henricus Imperator, *qui defuncta* Matilda *tunc apud* Liguriam *degebat gratia disponendarum rerum illius*, *factus effectus*, *quia non bene cum* Papa *conveniebat*. Liv. IV, Ch. 60.

(32) Henricus Imperator *in* Italiam *se unà cum* Regina, *totaque Domo sua contulit*, *ac circa* Padum *negotiis insistens* Regni, Legatos *ad* Apostolicum *pro componendis causis*, *quæ iterum* Regnum *ac* Sacerdotium *disturbare cœperant suppliciter destinavit*. Ann. 1116.

(33) Ces *Vers* sont à la suite du *Morceau détaché sur la Mort de Mathilde*; & je les ai rapportés dans l'*Art.* de *Donizon*, ci p. 1017.

(34) V. ci-dessus, p. 1283, *N.* 14.

(35) Je parle là come le *Fiorentini*: mais il ne faut pas oublier que *Pierre*

XX. Donation & Succession de MATHILDE.

deux Provinces. C'est aussi ce qui paroît suivre évidemment d'un *Privilége*, accordé par ce *Prince* à la Ville de *Lucque*, & mentioné par *Ptolémée* (36), & bien plus encore de ce que dès 1116 il avoit chargé le *Marquis* RATBOD du Gouvernement de la *Toscane* (37), & de ce qu'en quitant l'*Italie*, il laissa pour *Gouverneur* de la même Province CONRAD avec le titre de *Marquis* (38). Lorsqu'en 1120 ce *Gouverneur* assiégeoit *Pontormo* dans le *Territoire* de *Lucque*, les *Consuls* de cette Ville obtinrent de lui la *Confirmation des Exemptions*, *dont ils jouissoient* (39). En 1126, il accorda, come PTOLÉMÉE le dit, aux mêmes *Consuls* tous droits sur le *Château de Nozzano*, que MATHILDE avoit fait bâtir. Etant à *Lucque* même, il dona quelques Biens au *Monastère de Saint-Pontien* de cette Ville; & dans l'*Acte*, qui se conserve en original (40), il se qualifie DUC, non *de Lucque*, mais *de Ravenne* & PRÉSIDENT & MARQUIS *de Toscane* (41). L'*Abbé d'Ursperg* fait succèder à ce CONRAD, HENRI, *Duc de Saxe* & *de Bavière*, & *Gendre* de l'*Empereur* LOTHAIRE II: mais il oublie RAMPRETT, que l'on trouve, en 1131, *Président & Marquis de Toscane* (42); & l'on sait, par des Monumens qui subsistent (43), qu'étant le 26 de Novembre de cette année, à *Pratello* dans le *Comté de Volterre*, il dona quelques Biens au même *Monastère de Saint-Pontien*. Il prend dans cet *Acte* les qualités, que j'ai dites (44). Suivant le calcul de BARONIUS, qui place avec raison le *Concile Général de Pise* en 1134, la *Toscane* eut alors pour *Gouverneur* INGELBERT, qui, recommandé par S. BERNARD, & venu, cette année, en *Italie* au secours du *Pape*, fut dans le même *Concile*, malgré les *Lucquois*, déclaré *Marquis de Toscane*. Mais BARONIUS se trompe, quoiqu'il ait pour lui les anciènes *Annales de Pise* (45), qui disent, « Que, le 30 de Mai 1134, INNOCENT II tint à *Pise* un *Concile* » *Général*, dans lequel il investit de la *Marche de Toscane* INGEL- » BERT, à qui les *Lucquois* firent la guerre, & que les *Pisans*, chés » qui, vaincu près de *Fucecchio* dans un combat, il s'êtoit retiré, van- » gèrent ensuite (46) ». Mais, come je le dis ailleurs (47), l'Ecrivain

Diacre n'a su ce qu'il disoit, quand il a compris la *Ligurie* dans la *Donation* de *Mathilde*.

(36) *Chron.* de *Ptolemée de Lucque*, Ann. 1119 & 1126.

(37) V. aux *Princes d'Ital.* son *Art.* p. 415, col. 1.

(38) V. *ibid.* son *Art.* Trompé par le *Fiorentini*, j'ai fait de ce *Marquis* un *Neveu* d'*Henri IV.* Cette erreur est corrigée p. 1119, *Not.* 1.

(39) Le *Fiorentini* l'avoit parmi ses *Antiquités* Mstes.

(40) Dans le Chartrier de *Saint-Pontien.*

(41) Conradus *divina gratia* Ravennatum Dux, & Thusciæ Præses & Marchio.

(42) V. son *Art.* p. 415, col. 1.

(43) Chartrier de *Saint-Pontien.*

(44) Ramprettus *divino munere* Thusciæ Præses & Marchio.

(45) Le *Fiorentini* les avoit en Mst. Elles sont à présent imprimées dans le T. VI des *Histor. d'Ital.*

(46) *A. D. MCXXXV, III Kal. Junii*, Pisis *est celebratum* Generale Concilium *per* Papam Innocentium, & *alios* Prælatos, *in quo* Concilio Ingilibertus *de* Marchia Thusciæ *investitus est*, *qui postea defensus* à Pisanis, & à Lucensibus *ubique offensus*, & *victus apud* Ficecchium *in campo* Pisas *cum lacrimis fugiens* à Pisanis *vindicatus est*. Ces *Annales*, en datant le *Concile* de 1135, le mètent en 1134. La Copie du *Fiorentini*, par une faute de Copiste, avoit 1136.

(47) V. l'Art. d'*Ingelbert*, p. 417.

XX. Donation & Succession de MATHILDE.

les *Annales* se trompe en disant, qu'INGELBERT fut investi dans le Concile de Pise de la *Marche de Toscane*. Il ne dut, come chargé du Gouvernement des TERRES *de* MATHILDE *en* TOSCANE, que faire serment au *Pape*. Dès 1132, LOTHAIRE II avoit investi le *Duc* HENRI, son *Gendre* du *Duché-Marquisat de Toscane;* &, peu de tems après, en vertu d'un accommodement entre le *Pape* & l'*Empereur*, ce premier avoit investi ce même *Duc* de l'*Alleud* de la Comtesse MATHILDE (48), c'est à dire du PATRIMOINE de cette *Princesse*. De ce que le DUCHÉ-MARQUISAT d'une part, & le PATRIMOINE de MATHILDE de l'autre sont conférés par différentes mains, on a droit de conclure que ce n'êtoit pas la même sorte de *Biens*, ou de *Domaines*. D'ailleurs de la *Bulle* d'INNOCENT, par laquelle ce *Pape* cède à l'*Empereur*, & par lui au *Duc* HENRI & à GERTRUDE, sa *Femme*, *Fille* de l'*Empereur*, l'ALLEUD, c'est à dire les BIENS *que* MATHILDE *avoit possèdés en PROPRE*, à condition de païer un *Cens*, & de prêter, non seulement par le *Duc* HENRI; mais aussi par les *Châtelains* & les GENS *chargés du GOUVERNEMENT des PEUPLES*, à l'*Eglise* serment de fidélité (49), l'on peut encore conclure hardiment que cet ALLEUD n'avoit rien de commun avec la *Marche de Toscane*. Qu'êtoit donc *INGELBERT*? On verra clairement où j'ai renvoïé, qu'il êtoit, avec le Titre de *Marquis*, le *Vicaire* du *Duc HENRI*, tant au *GOUVERNEMENT de la TOSCANE* qu'à celui *du PATRIMOINE de MATHILDE*. On ignore jusqu'en quel tems il jouit de ce double *Gouvernement*. Le *Duc HENRI* êtant mort en *Saxe* en 1139, on trouve presque aussitôt UDALRIC, *Marquis de Toscane;* & cet UDALRIC doit être celui qu'OTTON *de Frisinghen*, vers 1143, nome ULRIC (50); & qui, l'année précèdente, avoit doné en *Fief* à l'*Evêque de Lucque*, *OTTON*, la *Court de Bientina* (51). Mais on ne trouve point ce que devint alors le *PATRIMOINE de MATHILDE*, qui, par la mort d'HENRI & de GERTRUDE, sa *Femme*, devoit retourner à l'*Eglise*.

Quelques droits que les *Papes* y prétendîssent avoir, il est certain que FRÉDÉRIC *Barberousse*, zélé Défenseur de ses Droits & de ses Domaines, devenu *Roi de Germanie* & *d'Italie* en 1152, regarda les *Aliénations* faites par ses prédècesseurs, come *nulles*; & que, voulant se maintenir, & s'introduire de nouveau dans la *Toscane* & dans le *PATRIMOINE de MATHILDE*, il investit de la *Toscane WELF VI*, son *Oncle Maternel*, auquel il dona de plus le *Duché de Spolète*, la *Principauté de Sardaigne;* &, come l'*Abbé d'Ursperg* dit, *toute la TERRE de MATHILDE* (52). Par là FRÉDÉRIC déclara que la *SUCCESSION de MATHILDE*, disputée aux *Papes*, êtoit un Domaine différent de la *Toscane*. Aussi le *Duc* WELF VI en prit-il le Titre séparément de ses autres Titres; &, dans ses *Privilèges*, qui se conservent encore à *Lucque*,

...ol. 13 & celui du *Duc Henri*, p. 415-5, col. 1.

(48) *Allodium* Comitissæ Mathildis.

(49) *Qui vero Arces tenuerit, vel* Rector Terræ *fuerit, beato* Petro, & Nobis, Nostrisque Successoribus *fidelitatem* faciat.

(50) *Chronique*, Liv. VII, Ch. 39.

(51) Archives de l'*Evêché de Lucque*.

(52) *Totam* Terram Comitissæ Mathildis.

XX. Donation & Succession de MATHILDE.

Il se qualifie: WELF, *par la Grace de Dieu*, *DUC de SPOLETE*, *MARQUIS* de *TOSCANE*, *PRINCE* de *SARDAIGNE*, *SEIGNEUR de la* MAISON *de la* Comtesse *MATHILDE* (53). C'est ce qui se voit en particulier dans un ACTE *fait dans la Ville de Lucque*, *le VIII des Ides* (le 6) *d'Avril* 1160 (54), dont voici l'occasion. Après la prise de *Crème*, en 1160, WELF tint les *Etats de Toscane* à *San-Génése*, qui pour lors étoit du *Territoire* & du *Diocèse de Lucque*; &, dans cette Assemblée, avant de cèder à son *Fils WELF VII* le *Gouvernement* de *Toscane*, il rendit, come l'*Abbé d'Ursperg* le dit, *à chacun le sien* (55), & fit une cession à la Ville de *Lucque* de tout ce qu'il possèdoit, dans le *Territoire* de cette Ville, à raison, tant du MARQUISAT *de* TOSCANE, que de la SUCCESSION *de* MATHILDE (56). On peut juger combien le *Domaine* de cette *Succession* étoit considérable, puisque l'*Abbé d'Ursperg* dit, « Que WELF, outre ses autres *Troupes*, avoit un *Corps de deux* » *mille Homes*, que les seules *Terres* de la *Comtesse MATHILDE* lui » fournissoient (57) ». On sent par là quelles raisons FRÉDÉRIC *Barberousse* avoit d'empêcher le *PATRIMOINE de MATHILDE* de passer à l'*Eglise*, & de le réunir à sa *Courone d'Italie*. Aussi RADÉVIC dit-il, « Qu'après avoir soumis les *Peuples* de *Milan*, de *Vérone* » & de *Ferrare*, ce *Prince* passa le *Pò*, pour disposer des *Terres Roïales* » de la *Maison de MATHILDE* (58) ». Le même Historien avoit dit ailleurs, avant de parler de la *Cession* faite par *WELF* aux *Lucquois*, « Que le même *Empereur*, aiant envoïé quelques *Princes*, & d'autres » *Commissaires* en *Toscane* pour en recueillir les Tributs, & mètre des » *Consuls* dans les *Villes*, eut soin lui-même de réunir ensemble » *tous les REVENUS de MATHILDE*; & qu'il les rendit à WELF, » qui les avoit aliénés ». Il ajoute « Que tous ceux qui connoissoient » les bords du *Pò*, savoient aussi quelle ètoit l'étendue & la richesse » des *Terres*, que l'on appelloit *la MAISON de MATHILDE* (59) ».

(53) Welfo, *Dei gratia* Dux Spoleti, Marchio Thusciæ, Princeps Sardiniæ, Dominus Domus Comitissæ Matildis. *C'est ce qui se voit expressément*, dit le *Fiorentini*, p. 350, *dans le* Privilége *qu'il accorda aux* Chanoines *de la* Cathédrale (de Lucque) *en* 1160. Actum Ficecchii (Fait à Fucecchio). *La même chose se voit dans l'Acte*, *par lequel il prit les* Chanoines *de* Saint-Fridien *sous sa protection*.

(54) *Actum in* Civitate Lucensi *VIII Idus Aprilis*. Le *Fiorentini* avertit que *Ptolemée de Lucque* a tort de dater cet *Acte* de 1166. Il en tire lui-même la véritable date d'une ancième Copie mste. qu'il en avoit.

(55) *Unicuique quod suum etat tribuit*.

(56) *Welf* s'exprime ainsi dans l'*Acte*. Lucanæ Civitati, *totoque* Populo *do*, *concedo*, *atque confirmo omne* Jus, Actionem, & Jurisdictionem, & *omnes* Res *quæ quoquo modo mihi pertinent*, *vel ad* Jus Marchiæ *pertinere videntur*, *vel ad* Jus *quondam* Comitissæ Matildis.

(57) *Qui præter alias divitiarum*, & Militum *opulentias ex* Possessione Comitissæ Matildis *habebat* Militum duo millia.

(58) Liv. II, Chap. 10. *Ad disponenda* Regalia Prædia Domus Matildis. *Radevic* semble, par son expression, confondre les *Fiefs Régaliens* de *Mathilde*, qui ne faisoient point partie de sa *Succession*, avec ses *Allodiaux*, qui, par sa *Donation*, devoient appartenir à l'*Eglise Romaine*. Mais je soupçone, quoique j'aie traduit ses paroles à la lètre, qu'il manque, par la faute des Copistes, un & en cet endroit, qu'il y faut, *Regalia & Prædia*.

(59) Redditus *quoque* Imperiales, *qui dicuntur* Domus Mathildis, à Duce Guelfo, *seu ab aliis distractos & dis-*

XX. Donation & Succession de MATHILDE.

.es querèles de FRÉDÉRIC avec les *Papes ALEXANDRE*, *LUCE* & *URBAIN*, chacun *Troisième* de leur nom, roulèrent en grande partie ſur ce que les *Empereurs* s'étoient emparés de ces *Terres*; & ce fut un des articles ſur leſquels il fut le plus difficile de les accommoder. On apprend des ACTES *d'ALEXANDRE III* (60), « Que, dans la » Négociation de la fameuſe *Paix de Veniſe* en 1177, il fut convenu » que FRÉDÉRIC rendroit les *Biens*, qu'il avoit uſurpés ſur l'*Egliſe*; & » qu'après la paix faite, il refuſa de rendre le *PATRIMOINE de* » *MATHILDE*, parce que l'*Empire*, ou pluſtôt la *Courone d'Italie* » aiant ſur ces *Biens* beaucoup de droits différens, il ne vouloit pas » s'en deſſaiſir, ſans qu'on eût diſcuté ces droits; & qu'il conſentit, » reſtant toutefois en poſſeſſion, de les mètre en arbitrage ». Le *Pape* y conſentit de ſon côté, parcequ'il s'agiſſoit de terminer enfin des querèles, qui n'avoient que trop duré. ROMOALD, *Archevêque de Salerne*, lequel avoit eu part à toutes les Négociations, n'eſt pas tout à fait d'accord avec les ACTES *d'ALEXANDRE*. Selon lui, « l'*Empereur* avoit » fait doner parole par ſes *Députés* au *Pape*, ſi l'on concluoit la paix, » de remètre à l'*Egliſe* & dans la main du *Pape* les *BIENS de MA-* » *THILDE*, qu'il poſsèdoit (61): mais FRÉDÉRIC, profitant du » deſir qu'*ALEXANDRE* avoit que *GUILLAUME*, *Roi de Sicile*, » fît ſes conditions meilleures, demanda que les *BIENS de MA-* » *THILDE* lui reſtaſſent encore pendant les 15 ans de Trève, après » leſquels il ſe propoſoit de conclure la paix avec *GUILLAUME*; & » qu'enſuite on examinât les droits de part & d'autre; & qu'*ALE-* » *XANDRE* conſentit de lui laiſſer l'uſufruit juſqu'à la concluſion de » cette paix, à condition que ces *Biens* retourneroient alors à l'*Egliſe* ». Mais, ſans que l'on ſache trop à quelle occaſion, avant que les 15 années fuſſent paſſées, la querèle au ſujet de ces mêmes *Biens* ſe renouvella. LUCE III & FRÉDÉRIC eurent, en 1183, une conférence à *Vérone* (62),

erſos congregavit, quos poſtmodum eidem [n]*obiliſſimo* Principi *adauctos ac melio-* [r]*atos liberali reſtitutione noſcitur reddi-* *iſſe. Quorum* Prædiorum *magnitudi-* [n]*em, ejuſque* Terræ *copioſam opulen-* [t]*iam, qui ripas* Eridani *pervagati ſunt,* [n]*on ignorant.*

(60) Ils ſont rapportés par *Baronius*, T. XII; & par le *Contélori*, p. 193 [d]e ſa *Relation de l'Accommodement d'A-* [l]*exandre III & de Frédéric I.* Ils exiſtent [e]ncore en mſt. dans la Bibliothèque du [C]*hapitre de Lucque.*

(61) Imperator Papæ *per Nuntios* [ſ]*uos promiſerat, quod ſi pacem cum eo* [f]*aceret*, Terram Comitiſſæ Mathildis, [q]*uam ipſe tenebat, in manu ejus &* Ec[c]leſiæ *poteſtate remitteret.* Chroniq.

(62) *Baronius* met le renouvellement [d]e la querèle en 1183, ce qui peut être; [&], ſur la foi d'*Arnold de Lubec*, l'entre[v]ue en 1185. Le *Fiorentini*, ſur la même autorité, met le tout en 1185: mais *Muratori*, T. VII, p. 45 des *Annal. d'Ital.* avertit que c'eſt une erreur dans la *Chroniq.* d'*Arnold*. Les *Annales* de *Godefroi*, *Moine* de *Saint Pantaléon*, ont auſſi 1185; & *Pariſio da Cereta* dans ſa *Chronique de Vérone* dit, « Que le dernier jour de Juillet 1183, » le *Pape Luce* & l'*Empereur Frédéric* » vinrent à *Vérone*, & qu'ils y furent » traités avec joie, & reçus honora- » blement ». Mais, ſuivant *Muratori*, p. 47, c'eſt une faute dans le Texte de cet Auteur, où l'on doit lire 1184. Cette dernière date eſt aſſurée par un *Hiſtorien* emploïé dans l'Affaire même. C'eſt *Sicard*, *Evêque de Crémone*, dont la *Chronique* porte: *L'An du Seigneur MCLXXXIV, vint à* Vérone *le* Pape Luce, *qui, l'année précèdente, m'avoit ordoné Soûdiacre, & qui m'avoit envoïé pour avertir l'*Empereur *de ſon arrivée.*

au sujet des troubles élevés à *Rome*. Au rapport d'ARNOLD *de Lubec* (63), « il fut question du *PATRIMOINE de MATHILDE*, que l'*Empereur* avoit en sa possession & qu'il disoit doné par elle à l'*Empire*. » Au contraire le *Pape* prétendoit que c'étoit à l'*Eglise Romaine* qu'elle » l'avoit doné. De part & d'autre il fut produit des *Actes* pour prouver la validité du *Testament*, & l'Affaire ne fut point terminée (64) ». En 1186, FRÉDÉRIC fit le mariage d'HENRI son *Fils* avec CONSTANCE, *Tante paternelle* de GUILLAUME II, *Roi de Sicile*. Ce Mariage, par lequel le jeune *Prince* acquéroit des Droits sur cette *Courone*, déplut extrêmement à la *Cour de Rome*, qui fit revivre tous les sujets qu'elle avoit eus précèdemment de se plaindre de FRÉDÉRIC; & les BIENS *de* MATHILDE entrèrent pour beaucoup dans cette nouvelle querèle. Le même ARNOLD *de Lubec* dit « Que le *Pape* URBAIN III reprochoit à l'*Empereur* de les avoir injustement usurpés (65) ». FRÉDÉRIC irrité dona des preuves de son ressentiment; & les choses furent portées si loin, que, l'année suivante, selon le même *Historien* (66), le *Pape*, qui séjournoit à *Vérone*, résolut d'emploïer les armes spirituelles, cita l'*Empereur* avec les Formalités requises, & voulut procèder à la fulmination des Censures: mais les *Véronois*, fidèles Sujets de l'*Empereur*, ne voulurent pas permètre que cette Procédure s'achevât dans leur Ville. URBAIN en sortit pour l'aller achever à *Ferrare*: mais il y mourut le 19 d'Octobre sans avoir eu le tems de se contenter. Au reste, on n'est pas trop certain qu'ARNOLD fût bien informé. Le *Chronographe Saxon* & GERVAIS *de Tilberi* disent, « Qu'il y eut entre URBAIN & FRÉDÉRIC » un *Accommodement*, après la signature duquel le *Pape* quita *Vérone* » pour aller à *Ferrare*. Ainsi FRÉDÉRIC resta pour lors en possession des BIENS *de* MATHILDE; & les transmit à son *Fils* l'*Empereur* HENRI V.

Ce dernier, en 1193, les dona, come on l'apprend de l'*Abbé d'Ursperg*, à son *Frère* PHILIPPE avec la *Marche de Toscane* (67). Il mourut deux ans après, dans la septième année du *Pontificat* de CÉLESTIN III. Ce *Pape* eut pour successeur INNOCENT III, Home entreprenant & courageux, qui ne tarda pas à vouloir, par la force, se mètre en possession du PATRIMOINE *de* MATHILDE. Ce n'étoit pas une chose aisée, quoiqu'il fût secondé par la plupart des *Villes* de *Toscane*, qui s'étoient liguées pour secouer le joug des *Marquis*, ou *Gouverneurs Impériaux*, & jouir de la même liberté que FRÉDÉRIC avoit accordée aux *Villes* de *Lombardie*. Ces tentatives auroient pu, durant les troubles occasionés par

(63) *Chroniq. des Slav.* Liv. III, Chap. 10.

(64) *Tractabant inter se Dominus* Papa *&* Imperator *de* Patrimonio *Dominæ* Mathildis *Matronæ nobilissimæ, quod* Imperator *in possessione habebat, dicens ab eadem* Imperio *collatum, & e converso Dominus* Papa Sedi Apostolicæ *ab ea datum affirmabat. Cumque in argumentum probandi* Testamenti *ex utraque parte* Privilegia *porrigerentur, nullo fine causa terminata est.*

(65) *Arguebat sane* Imperatorem *de* Patrimonio *Dominæ* Mathildis, *de quo supra mentio facta est, quod ab ipso injuste occupatum dicebat.* Liv. II, Ch. 16.

(66) *Ibid.* Chap. 18.

(67) *Tradens ei Dominium totius* Thusciæ, *&* Terram *Dominæ* Mathildis. *Ann.* 1195.

XX. Donation & Succeſſion *de* MATHILDE.

différens Compétiteurs aux *Courones de Germanie* & *d'Italie*, & conſéquemment à l'*Empire*, conduire enfin INNOCENT III à ſe voir maître du PATRIMOINE *de* MATHILDE : mais, par un bonheur auquel on ne devoit pas s'attendre, les difficultés ſe trouvèrent tout à coup applanies. En 1200, après une victoire remportée par les *Troupes* du *Pape* & de ſes Alliés ſur MARQUARD, qu'HENRI V avoit fait *Marquis d'Ancone*, on trouva, dans les Bagages de ce *Marquis*, le *Teſtament* d'HENRI V, où pendoit un ſceau d'or (68). L'*Empereur* ordonoit, « Que FRÉDÉRIC-ROGER, (qui fut enſuite l'*Empereur* FRÉDÉRIC II) reconnoîtroit du *Pape* le *Roïaume de Sicile*; & que, ſa *Femme* & ſon *Fils* venant à mourir ſans Enfans, ce *Roïaume* retourneroit à l'*Egliſe Romaine*. Si le *Pape* conſervoit l'*Empire* à ſon *Fils* FRÉDÉRIC, il vouloit qu'en reconnoiſſance on rendît à l'*EGLISE toute la* TERRE *de la* Comteſſe MATHILDE, à la réſerve de *Medicina* & d'*Argelata* dans le *Bolonès :* Que MARQUARD *reçût en* Fief *du* Pape *& de l'*Egliſe Romaine, *le* Duché de Ravenne, *la* Terre de Bertinoro, *& la* Marche d'Ancone; *& reconnût en tenir* Medicina *&* Argelata (69) : Que ſi MARQUARD ne laiſſoit point d'Héritiers, tous ces Etats rentraſſent ſous la domination de l'*Egliſe Romaine* ».

Voila le ſecond Titre, en vertu duquel le *Saint-Siége* poſsède le PATRIMOINE *de S.* PIERRE, partie très conſidérable de la SUCCESSION *de* MATHILDE. Mais cela ne nous apprend point ce que devinrent les DROITS *de l'*EGLISE ROMAINE ſur les PROPRES PATERNELS *de* MATHILDE dans la *Lombardie* & dans la *Ligurie*, & ſur ſes PROPRES MATERNELS en *Lorraine ;* deux Articles ſur leſquels l'*Hiſtoire* ne nous fournit aucune lumière.

XXI. ELOGES *de la* Comteſſe MATHILDE *par le* MELLINI, *par le* FIORENTINI, *& par le* Pape URBAIN VIII.

1°. COMMENÇONS par le MELLINI, que je comte traduire avec quelque liberté. *La* Mort *de la* Comteſſe MATHILDE, dit-il (1), *affligea*

(68) Ce *Teſtament* eſt imprimé dans différens endroits. Au reſte je parle ici de la fin du démêlé de la *Succeſſion de Mathilde* d'après la *Vie* d'*Innocent III*, imprimée dans les *Hiſtor. d'Ital.* T. III, Part. I. On ne doit pas, come a fait le *Fiorentini*, p. 354, s'en rapporter à *Roger de Hoveden*. Cet *Hiſtorien Anglois*, dans ſon Liv. II, place la reſtitution des *Propres de Mathilde* ſous le *Pontificat* de *Céleſtin III*; & dit qu'elle ſe fit en conſéquence de ce que ce *Pape* conſentit à la condition apposée dans le *Teſtament*. Il a cru ſans doute, que la choſe avoit immédiatement ſuivi la mort d'*Henri V*; & n'a pas ſu que le *Teſtament* de cet *Empereur* étoit reſté caché durant trois ans.

(69) *Ut* Ducatum Ravennatem, Terram Brictinori, Marchiam Anconæ, *recipiat à Domino* Papa, *&* Romana Eccleſia, *& recognoſcat etiam ab eis* Medifinam *&* Argelatam.

Cette diſpoſition teſtamentaire d'*Henri V* done aux *Papes* un droit, qu'ils n'avoient pas eu précèdemment ſur la *Marche d'Ancone*, autrement *de Camerino*, ou *de Fermo :* mais aucun ſur le *Duché de Spolète*, qu'*Henri* ne nome pas. Il veut ſeulement, dans ce même *Teſtament*, « Que tout le Païs depuis » *Monte-Paile* juſqu'à *Ceperano*, ſoit remis à l'*Egliſe* avec *Monteſiaſcone* ».

XXI. (1) Page 103.

XXI. Eloges *de* MATHILDE.

*sans fin & sans mesure toute l'*Eglise Catholique. *Le* Pape, *tous les* Religieux, *les* Gens de bien, *& spécialement les* Malheureux *& les* Pauvres *en furent pénétrés de douleur*; *& la pleurèrent très longtems. La* Comtesse, *avec une* Figure très belle & très agréable, *eut l'*Air *d'une* Princesse. *La* Majesté *se joignit à la* Beauté *dans les* Traits de son visage. *Ses* Regards, doux & gracieux, *inspiroient en même tems le* respect & la crainte; *& toute sa* Persone *offroit quelque chose de* grave *& de* mâle. *Sa* Démarche *& ses* Gestes *furent toujours singulièrement accompagnés* d'agrêment, *de* pudeur, *d'*honêteté, *de* grandeur, *& de* bienséance. *Son* Habillement, *toujours* noble & digne d'une Princesse, *ne s'écarta jamais de la* décence *& de la* modestie. *Instruite des* Arts libéraux *& des* Sciences *au delà de ce que son Sexe a coûtume de l'être, elle eut dans son* Discours *de la* grace, *de l'*éloquence, *de la* délicatesse; & parla plusieurs Langues *pour la commodité de ceux auxquels elle avoit à répondre. Toutes ses* Actions, *toutes ses* Manières *la firent toujours voir* affable, humaine, polie, discrète, clémente, libérale, prudente, & magnanime: *mais, ce qui sans doute est bien plus important, elle fut* religieuse, pleine de la crainte de Dieu, charitable, humble & pieuse. *Elle* emploïa *des* sommes immenses *pour la défense de l'*Eglise Romaine *& des* Papes. *Elle jouit d'une très grande* réputation, *& fut l'objet de l'*estime *de tous les* Princes. *Les* Nations, *par* respect *& par* affection, *s'empressèrent à servir sous ses Etendarts, beaucoup même sans* espoir de récompense. ALEXIS (COMNÈNE), Empereur de Constantinople, *eut de la* vénération *pour elle; & lui fit, plusieurs fois, des présens; & de ce nombre fut une très riche Mante, brodée d'or & couverte de perles & de pierres précieuses. La* Fermeté *de son* Esprit *fut inébranlable. Elle sut, avec une* patience, *une* force *incroïable, supporter les adversités.* Femme d'un grand courage: *mais* Amatrice de la paix & du repos, *elle fut, dans les occasions*, belliqueuse & propre aux armes; *& voulut agir en persone dans ses diverses expéditions pour la défense de ses* Etats *& des* Souverains Pontifes. *Elle* bâtit *beaucoup* d'Hôpitaux & d'Eglises. *Elle* répara *des* Monastères de Filles & d'Homes, *auxquels elle* dona *de* gros Revenus, *ainsi qu'à plusieurs* Abbaïes. *Entre autres, elle* augmenta *le* Monastère de Saint-Benoît (de Polirone); *l'enrichit d'environ* 30 Villages, *ou* Fermes; *& lui* fit *en outre de* grands présens, *come elle en avoit fait précèdemment à l'*Eglise de Canossa. *D'ailleurs, elle fit* construire *dans le* Modénès *un magnifique* Temple *sous l'Invocation de S.* CÉSAIRE Martir, *& le* combla de présens *très riches & très précieux. Pendant sa dernière maladie, elle en fit* bâtir *un autre à S.* JEAN l'Evangéliste, *le* Disciple bien aimé (2). *Le* Chapitre *& l'*Œuvre du Dôme de Pise *lui durent presque tout ce qu'ils ont, entre autres* le CHASTEAU & la COURT de LIVOURNE (3), *come il paroît par l'*Acte de Donation, *souscrit ainsi à la main de la* Comtesse.

(2) L'Auteur se trompe. On a vu que l'*Eglise* quelle fit bâtir à *Bondeno de' Roncori* pendant sa dernière maladie, fut dédié sous l'invocation de S. *Jaque le Majeur.*

(3) Castrum & Curtem Liburni.

XXI. Eloges de MATHILDE.

MA	THIL-
DA	DEI
GRA	TIA
SI QUID	EST

—ſ—ſ— (4).

L'Auteur, après avoir dit ſur la DONATION *de* MATHILDE *à l'*EGLISE ROMAINE quelques mots que j'ai traduits dans l'*Article* précèdent, continue de cette manière (5) : *Ce fut l'invention & l'ouvrage de notre* Comteſſe, *née ſeulement pour faire du bien aux autres, que les* Bains (6) *qui ſont ſur les* Collines *de* Piſe *entre* Peccioli *&* Lari, *deux gros* Châteaux *de ce* Territoire, *come on le voit par cette* Inſcription, *qui ſe lit en dedans ſur un quarré de marbre encaſtré dans le mur de l'enceinte des* Bains.

MATHILDIS
COMITISSA INSIGNIS
OB HUMANAM VALITUDINEM
INSTAURANDAM PRÆSERVANDAMQ;
AMŒNA HÆC AB AQUIS ET SALUBRIA
BALNEA
IN OMNIGENUM HOMINUM USUM
OMNI CUM ORNATU CULTUQUE
K DICAVIT. A
A. D. M. CXII. K. MAIAS (7).

Le MELLINI s'étend dans environ une page & demie ſur la conſtruction & les propriétés de ces *Bains*; & reprend enſuite ainſi *l'*ELOGE *de* MATHILDE (8). *Elle* aima *toujours ſans meſure les* Pauvres, *& les* Religieux. *Elle les* honora *toujours extrêmement ; & leur fit, avec la plus grande* libéralité, *tout le bien qu'elle put.* Très zèlée *pour l'*honeur *& la* gloire de Dieu, pénétrée *de la* crainte *de ſa* Majeſté *éternelle, immenſe, toutepuiſſante & redoutable, on la vit avec toute l'affection de l'ame, par les geſtes & les démonſtrations du Corps, par les actions tant intérieures, qu'extérieures, s'enveloper, s'abîmer dans l'amour de ce* Dieu, *&* s'occuper *de ſon* Service. *Elle* eut ſoin *toute ſa vie de* plaire *à* Dieu ; *& d'inviter, par ſon propre exemple, les autres à vivre chretiènement, à ſavoir mourir bien, pour vivre heureuſement dans l'éternité. C'eſt pour*

(4) Mathilde, *ſi, par la grace de Dieu, elle eſt quelque choſe.*

(5) Page 105.

(6) L'Auteur dit *Bagno a Acqua*. J'ignore la véritable cauſe de cette dénomination; & j'ai crû qu'il ſuffiſoit de dire ici des *Bains*. V. la *Note* ſuivante.

(7) Je n'ai pas deviné ce que ſignifient ce *K* & cet *A* iſolés, qui précèdent la ligne de la date. A cela près l'*Inſcription* ſe peut traduire ainſi. *L'illuſtre* Comteſſe Mathilde, *pour le rétabliſſement & la conſervation de la ſanté des Homes, leur a conſacré pour toutes ſortes d'uſages, avec tout leur appareil & leur ornement, ces* Bains des Eaux, *l'An du Seigneur MCXII.* J'imagine que ces *Bains* s'appellent *des Eaux* parce qu'ils ſont formés de l'aſſemblage de diverſes Sources minérales de qualités différentes, leſquelles, ſelon les maladies, on emploie, ou ſéparément, ou mêlées ſuivant certaines règles.

(8) Page 107.

XXI. Eloges *de* MATHILDE.

cela qu'elle s'exerça *continuellement aux* Œuvres pieuses *&* saintes, *& spécialement à la* Prière, *ainsi qu'à la* Lecture des Saintes Ecritures. *Mais par une* très grande prévoïance, *avec un* soin, *une* sollicitude *incroïable*, *elle* arrangea *d'avance*, *elle* ordona *ce qu'elle vouloit qu'après sa mort*, *on fît à perpétuité pour le salut & le remède de son ame dans ce grand nombre* d'Eglises, *de* Monastères, d'Oratoires, *& d'autres* Lieux saints, *qu'elle avoit* construits, dotés, & consacrés *au culte divin. Elle leur* dona, *de son vivant*, *come on le voit par les* Chartes, *de* très grandes richesses *pour les* Anniversaires, *pour les* Messes *à dire pour elle quand elle seroit morte*, *pour les divins* Offices *à réciter*, *pour les* Aumônes *à distribuer en son nom. Et véritablement c'est une chose merveilleuse & digne de l'attention de quiconque a du sens*, *que ni la* noblesse *& la* Grandeur de son Etat, *ni les* Richesses, *ni les* Commodités, *les* Aises *& les* Allêchemens (9) *du* Monde, *de la* Chair, *& des* malignes Puissances Spirituelles, *n'ont été capables de la détourner du* très ardent desir *& du* ferme propos, *qui la firent travailler, dès ses plus tendres années, à* se rendre agréable *au* Roi du Ciel & de la Terre, *par une* humilité chretiène, *& par une* dévote servitude. *C'est principalement par là qu'elle fut véritablement* Souveraine. *C'est pour cela que*, *pendant sa vie même*, *les uns la surnomèrent* la *GRANDE COMTESSE* ; *les autres* la *GLORIEUSE* ; *quelques-uns* la NOUVELLE DÉBORA ; *d'autres* la *VAILLANTE*, l'*EXCELLENTE*, la *CATHOLIQUE* ; *& qu'enfin*, *après un grand nombre d'années*, *on la noma même* la *SAINTE*.

2°. APRÈS cet essai de l'éloquence verbeuse du MELLINI, je sens bien que celle du FIORENTINI, qui ne l'est guère moins, ne manqueroit pas de fatiguer ici des *Lecteurs François*. Je vais donc en agir dans cet *Article* avec cet Ecrivain de la même manière à peu près que j'ai fait dans le précédent. Je m'empare du fond de son ELOGE *de* MATHILDE; & j'en conserve l'ordre, sans en adopter cependant toutes les idées. Il n'y fait dans la plus grande partie que paraphraser des *Vers* de DONIZON, que je rejeterai dans les *Notes*, avec les autres passages *Latins*, qu'il rapporte. Il fait aussi de quelques-uns de ces Vers une application maladroite, que j'aurai soin de lui sauver. C'est à ces conditions que je lui prête ma plume (10).

QU'ON parcoure tous les monumens des siècles passés, je doute que l'on y trouve une *Princesse*, qui, placée dans les mêmes circonstances que MATHILDE, ait uni, come elle, à la *Puissance*, que de vastes Domaines lui donoient, à l'*Intrépidité d'une Ame belliqueuse*, la *Sagesse du Gouvernement*, l'*Egalité de la Justice*, le *Zèle de la Religion*, l'*Observation des Loix*, la *Modération dans l'exercice de l'Autorité*, le *Bon exemple des Mœurs*, & la *Prééminence dans les Lètres*.

(9) J'ose emploïer ce mot vieilli pour rendre plus exactement *allettamenti*, dont le *Mellini* se sert.

(10) Le *Fiorentini* commence l'*Eloge de Mathilde*, dans son Liv. II, à la p. 320, & le finit à la p. 340: mais il l'interrompt par deux *Digressions*. La première a pour objet, de la p. 321 à la p. 327, de prouver la *Virginité de Mathilde*. Je l'ai traduite dans l'*Art. XVIII*. La seconde, de 333 à 335, est sur l'*étendue des Domaines de Mathilde*. Je la supprime come inutile, après ce que j'en ai dit.

XXI. Eloges *de* Mathilde.

Très supérieure à ses *Ancêtres* aussi *Catholiques* que *Nobles*, MATHILDE ne les obscurcit pas moins, qu'elle ne les illustra par la *Grandeur de ses Actions*. La *Contrariété* même *de ses Inclinations* & *de ses Procédés* ne servit qu'à la rendre plus grande, plus illustre, & plus chretiène. Par son caractère elle *aimoit la Paix* (11) : mais, avec *un Visage toujours serain*, avec une *Ame toujours tranquille* (12), elle eut des *Sentimens si courageux* & *si guerriers*, qu'il n'appartient qu'à la *Poësie* d'imaginer une *Héroïne plus belliqueuse*. Inébranlable au milieu des orages qui bouleversoient l'*Italie*, elle fit constamment la guerre durant près de trente ans. Sa *généreuse Activité* réprima souvent les Méchans ; & les forces d'un *Roi* puissant ne purent l'abatre (13). Aussi l'*Abbé d'Ursperg*, qui la qualifie de *Femme d'un courage mâle*, dit, « Que, come » un *Prince* très courageux, elle soûmit toute l'*Italie* à sa domina- » tion (14) ». Son *Historien*, qui l'avoit tant vue, parle de la *Beauté de son Visage* come annonçant la *Délicatesse de son Tempérament* ; & le PÉNITENCIER *de* S. ANSELME (15), qui ne la connoissoit pas moins, assure qu'elle êtoit d'une *Santé languissante*, & sujète à de fréquentes infirmités. Qui poura donc n'être pas étoné qu'elle ait seule, durant près de trente ans, porté le poids du Gouvernement d'Etats très étendus ; & qu'elle ait pu résister aux fatigues d'une longue guerre, qu'elle fit presque toujours par elle-même ? N'avouera-t-on pas que la *Force de son Courage* êtoit supérieure à la *Foiblesse de son Corps* ?

Mais, si l'exercice continuel des armes & le nombre de ses victoires la rendirent redoutable à ses Ennemis, la *Candeur de ses mœurs*, l'*Agrément de ses Manières*, son *extrême Douceur* & son *austère Modestie* forcèrent les Cœurs à lui vouer du respect & de l'obéissance.

Juge sévère dans les Tribunaux, elle n'en fut pas moins une *Mère tendre* pour ses *Peuples* ; & les *Scélérats* ne l'éprouvèrent pas plus *rigoureuse*, ou les *Hérétiques* plus *ferme*, que ses *Serviteurs* ne la trouvèrent *judicieuse*, & les *Malheureux*, *pleine de compassion*. L'heureuse suite de ses succès, en augmentant sa gloire, ne la rendit pas insupportable à ses *Amis* ; & les évènemens les plus fâcheux ne l'engagèrent point à fouler ses *Sujets*. La *Discrétion* la conduisit toujours en toutes choses (16). Do-

(11) Dans le *Prologue* de son I Livre, *Donizon* dit grossièrement de *Mathilde*, qu'elle êto it *Fœmina pacis*.

(12) *Ibid*. . . *Hilaris semper facie, placida quoque mente.*

(13) L. II, C. 16. *Nam per triginta duravit tempora firma,*
Nocte dieque bellans, & Regni calcando procellas.

Et Ch. 7. *Pervigil, & fortis perversos sæpe remordit,*
Fervida bella nimis cum Rege potenter inivit.

(14) L'*Abbé d'Ursperg* parlant du Mariage de *Welf V* & de *Mathilde*, dit à l'Année 1125 : *Accepit autem* Matildam *nobilissimi & ditissimi* Italiæ Marchionis Bonifacii Filiam *in* Uxorem, Fœminam virilis animi *quæ ad instar fortissimi* Principis *totam terram illam suo dominio subjugavit.*

(15) J'ai fait connoître suffisamment cet Ecrivain par ce que j'ai rapporté de lui dans l'*Article* d'*Anselme*, *Evêque de Lucque*, aux *Savans & Illustres*, T. III, pp. 517-609, col. 4.

(16) *Prol.* du II Liv.
Scit mulcere pios, terrere sed & scit iniquos.
Prospera non mutant, sed non hanc tristia turbant.
Omnibus in rebus graditur discretio secum.

XXI. Eloges de MATHILDE.

NIZON a semé dans son *Poème* beaucoup de particularités touchant la *Sagesse du Gouvernement*, & la *Prudence des Résolutions* de MATHILDE, & l'HISTORIEN *de S.* ANSELME nous apprend que, ce que l'on voit rarement, ou même jamais, elle joignit la *Pratique des Conseils évangéliques* à l'*Intérêt de l'Etat*, & l'*Obéissance aux Loix divines* à l'*Observation des Loix humaines* (17).

Quel que fût son *amour pour la Justice*, quelle que fût sa *Modération*, elle s'acquit le titre de *Splendide* & de *Magnifique*. Ce ne fut pas seulement dans l'*Eclat de sa Cour* pareille à celle des *Rois*, dans la *Somptuosité de sa Table*, dans la *Multiplicité de ses Dons*, dans le *Nombre de ses Officiers*, que sa *Magnificence* parut (18). Elle éclata bien d'avantage dans la *Multitude de ses Bâtimens* & dans sa pieuse *Prodigalité pour les Lieux Saints*. Elle fit *réparer* ou *reconstruire* en *Italie* une très grande quantité de *Châteaux :* mais on ne peut pas faire le comte des *Eglises*, qui lui durent leur *Fondation*, leur *Rétablissement*, des *Revenus assurés*, des *Présens de Vases* & *d'Ornemens*. Pour être en état d'en faire connoître seulement une partie, il faudroit, par des recherches sans nombre dans toute l'*Italie*, par la visite de toutes les Archives, trouver, avec une fatigue incroïable, tout ce qui s'est sauvé de la voracité du Tems. C'est donc assés de rapporter ici ce que des Lectures, faites dans une autre vue, en ont pu faire connoître. C'est une anciène tradition que, dans le *Territoire de Lucque*, à trois milles environ de la Ville, MATHILDE fit bâtir le *Château de* NOZZANO; qu'elle y fit élever un *Palais* pour sa résidence, avec une *Eglise*, sous l'invocation de S. PIERRE, come l'assure le FRANCIOTTI (19), qui parle aussi d'une *Statue* de ce Saint, qui fut mise alors & qui subsiste encore sur le haut de la *Tour*, & d'un PORTRAIT *de* MATHILDE, qui se voit encore dans l'ancien Logement du *Podestà* de ce lieu. Ce *Portrait*, presque effacé dans le siècle passé, ne laissoit pas d'offrir, à ceux qui l'examinoient, quelque chose, dans l'*Habit* & le *Bonnet Ducal*, de ressemblant à celui qu'a fait graver le MELLINI (20). Le TAIOLI, dans son *Histoire* mste. *de Pise* (21), assure que le *Château de* MONTEFOSCOLI fut pareillement *bâti* par MATHILDE, que la *Famille des* GRIFFI l'eut d'elle, & qu'il avoit vu l'*Acte de Donation*. Par des *Chartes* de *Lucque*, on voit qu'elle *répara*, dans le *Palais*, l'*Eglise de* SAINTE-MARIE, que l'on croit avoir été la *Chapelle des Rois* & *des Ducs*; & qu'elle entoura cette *Ville* d'une nouvelle enceinte de *Murs*. Elle *éleva*, peu loin de *Lucque*, le *Monastère de* FREGIONAIA, *pour* les *Chanoines de Latran* de *Saint Fridien*, qui, de son tems &

(17) *Ut &* Evangelica Præcepta, *&* Canonum Instituta, *&* Legum Jura *servaret, quod in humanis mentibus & ingeniis raro, vel nunquam invenitur.*

(18) Liv. II, Ch. 5. Curia *cujus erat* dapibus, donis*que repleta*,
Officiosa *manet quasi* Regis *Curia sane.*

(19) Cesare Franciotti *dans* l'Histoire des Saints de Lucque *vers la fin, lorsqu'il parle des* Eglises *de cette* Seigneurie. *Note* marginale du *Fiorentini.*

(20) Je parle d'après le *Fiorentini*, qui dit que la chose étoit ainsi de son tems. Il dit aussi que le *Château de Nozzano*, dans les anciènes *Annales de Pise*, est appellé *Castellare Comitissæ*; ce qui prouve que *Mathilde* l'avoit fait bâtir.

(21) Fra *Lorenzo Taioli*, Livre I, Chapitre 38.

XXI. Eloges *de* MATHILDE.

par ses secours, firent de grands progrès, & qui la reconnoissent pour leur *Fondatrice*, come on le voit par une *Inscription*, qui se lit chés eux, en l'honeur de MARC-ALDE MALPIGLI, Noble *Lucquois*, leur second *Fondateur* (22). Le PANCIOTTI (23) nous apprend qu'elle *fonda*, dans le *Territoire de Bologne* à *Montebello*, l'*Eglise de* SAINTE-MARIE, qu'elle soûmit aux mêmes *Chanoines*. A *Mantoue*, qu'elle *embellit* de beaucoup d'*Edifices*, elle *bâtit*, entre autres l'*Hôpital de* SAINT-ANDRÉ, qu'elle dona au *Monastère de Saint-Benoît de Polirone* avec une *Chapelle de Saint-Martin* (24). Les *Châteaux de* BIANELLO, *de* CASTELVETRO, *de* MONTEZANO, *& de* MONTELUZZO, dans le *Territoire de Reggio*, sont des *Ouvrages* de MATHILDE. La chose est prouvée du premier par l'*Inscription* qu'on lit sur la *Porte* (25); & LÉANDRO ALBERTI, qui rapporte cette *Inscription*, dit, « Qu'elle *fit faire* dans la *Lombardie*, » pour le service du Public, une très grande quantité de *Ponts* & d'au- » tres *Bâtimens* ». On voit encore à *Bondeno de' Roncori*, lieu de sa *Mort*, l'ancième *Eglise* & la belle & haute *Tour*, qu'elle y fit *élever*; & la tradition du païs est que son *Palais* ètoit dans la Place qu'on appelle le *Château*. DONIZON dit, « Qu'aiant beaucoup de dévotion à S. CÉ- » SAIRE *Martir*, elle lui bâtit plusieurs *Temples*, & particulièrement » un plus riche & plus magnifique que les autres ». C'est apparemment celui d'où le *Château de* SAINT-CÉSAIRE (26) a pris son nom. Le même Ecrivain dit qu'elle *agrandit* la *Forteresse imprenable de* CANOSSA; qu'elle y transporta les *Os* de S. QUIRIN, *Martir*; que, non moins reconoissante que magnifique, elle *enrichit* dans l'*Eglise de* SAINT APOLLONIUS, les *Tombeaux de ses Ancêtres* d'Urnes d'un marbre précieux; & qu'elle le chargea lui-même du soin de les garder.

Mais, sans de très grandes *Richesses*, il ètoit difficile qu'avec toutes les dépenses d'une Guerre de près de 30 ans, elle pût suffire à cette extrême *Magnificence*. DODECHIN & d'autres anciens *Historiens* disent qu'elle ètoit *très riche & très puissante*; & LAMBERT *d'Aschaffenbourg*, qui la préfère pour la *Richesse* à tous les autres *Princes*, s'accorde à dire avec l'*Abbé d'Ursperg*, « Qu'elle posèdoit la plus grande partie de l'*Italie* »; exagération qu'il faut réduire à la *Toscane* avec une partie de la *Lombardie*. PAUL *de Bernried*, en s'exprimant mal, veut faire entendre dans un endroit « Qu'elle & sa *Mère* gouvernoient l'*Italie* (27); & dans un autre, il dit clairement, mais en exagérant come LAMBERT & l'*Abbé d'Ursperg*, « Qu'elles la *gouvernoient toute entière* (28) ». Ce qu'il y a de certain c'est que le *Duc & Marquis* BONIFACE, son *Père*, avoit été le plus

(22) Voici cette *Inscription*. Marco Aldo Malpili, *Insigni Equiti*, *post primam Illustrissimæ* Matildæ *restitutam* Canonici, Ordinis *vetustatem* Fundatori *secundo* Canonici Regul. *ben. accep. memor. pos. Anno MCCLIII.*

(23) *Hist. Tripartite*, Liv. II, Ch. 45.

(24) On lit dans une *Bulle* d'*Eugène III*: Mantuæ Hospitalem domum à Comitissa Matilda *constructam*, *& vestro* Monasterio *commissam cum* Capella S. Martini.

(25) Castrum Bibianelli Comitissæ Mathildis *opus*.

(26) Autrefois *Vilzicara*.

(27) *Quæ licet mundana cura* Ducum *officium*, Italiam *gubernando gesserunt*. Vie de Greg. VII.

(28) *Scripsit autem* Gregorius *ad* Beatricem *ejusque* Filiam Matildam, *quæ tunc temporis* Italiam *totam præ ceteris gubernabant*.

puissant & le plus riche des *Princes d'Italie*; & qu'elle n'avoit rien perdu de ce qu'il avoit posѐdé. Mais il est come impossible de déterminer précisément le nombre & les bornes de ses *Possessions* (29).

Bien qu'occupée du Gouvernement de tant de Peuples, & surchargée des soins d'une longue Guerre & d'une multitude immense d'Affaires, MATHILDE sut doner du tems à l'*Etude des Lètres*. DONIZON la dit souvent *très instruite* & *très savante*. Il assure qu'elle *dictoit* elle-même, & sans besoin d'aucun secours, les *Lètres*, qu'elle écrivoit en si grand nombre, soit aux *Papes*, soit aux *Princes d'Allemagne*. Il dit aussi, « Que les *Allemans* servoient gratuitement dans ses Armées; que les » *Saxons*, les *Russes*, les *Gascons*, les *Frisons*, les *Auvergnats*, les » *François*, les *Lorrains* & les *Anglois* avoient part à ses bienfaits, qu'elle » savoit se faire entendre d'eux tous, & qu'elle *parloit très bien les* LAN» GUES ALLEMANDE & FRANÇOISE (30) ». Mais ce qui prouve indubitablement son *Goût* pour les *Lètres*, c'est principalement ce grand nombre de *bons Livres* de tout genre, qu'elle prit soin d'amasser (31), & l'ordre, que, suivant l'*Abbé d'Ursperg*, le *Jurisconsulte* WERNER (32), reçut d'elle de mètre en ordre, de corriger, & d'expliquer le *Corps des Loix Civiles* (33); ce qui fait présumer qu'elle avoit auparavant engagé le saint *Evêque* ANSELME à faire cette *Compilation des Loix Canoniques*, qu'on voit en mst. dans la *Bibliothèque du Vatican* (34). Il est certain du moins que ce fut à sa prière, que ce *Prélat* entreprit

(29) Le Fiorentini dit à ce sujet, p. 335: *Il ne faut donc pas s'étoner si cette* Princesse *étant* Souveraine *de la plus grande partie de l'*Italie, Gregoire VII *la traita come une* Reine, *en lui donant les* Titres *de* Séréniſſime *& de* Sérénité, *qui pour lors appartenoient aux* Rois *seuls*. Il cite en marge la *Lèt.* 20 du Liv. I. Il faloit citer la 40e, que *Gregoire* adresse à *Mathilde*, & qui commence ainsi: *Quoniam* Serenitatis *Vestræ Literæ &c.* Il cite encore la *Lèt.* 28 du *Liv.* VII, dans laquelle *Gregoire* confirme à *Landulf*, *Archevêque de Pise*, tout ce que son *Eglise* posѐdoit, & notamment les Biens donés *per* Serenissimam *Filiam nostram* Mathildam *&c.* Mais on ne peut rien conclure de là. *Gregoire* n'avoit point d'*Etiquète* fixe. En parlant aux mêmes *Souverains*, & quelquefois dans une même *Lètre*, il emploie tantôt un *Titre*, tantôt un autre. Dans quelques *Lètres* il apostrophe *Béatrix* & *Mathilde* par *Votre Noblesse*.

(30) *Prol.* du II L. Gens Alemanna *quidem sibi gratis servit ubique.*
Russi, Saxones, Guascones, *atque* Frisones,
Arverni, Franci, Lotharingi *quoque*, Britanni
Hanc tantum noscunt, quod ei sua plurima poscunt...
Responsum cunctis hæc dat sine murmure turbis...
Hæc apices dictat, scit Teutonicam *bene* Linguam;
Hæc loquitur *quin* Francigenamque Loquelam.

(31) L. II, C. 20. *Copia* Librorum *non deficit huic ve* bonorum,
Libros *ex cunctis habet artibus atque figuris.*

(32) Appellé communément *Irnier*.

(33) *Eisdem quoque temporibus Dominus* Wernerius Libros Legum, *qui dudum neglecti fuerant, nec quisquam in eis studuerat, ad petitionem* Mathildæ Comitissæ, *recognovit, & secundum quod olim à Divæ Recordationis* Justiniano, *compilati fuerant, paucis forte verbis alicubi interpositis distinxit.* Ann. 1126.

On peut dire que *Mathilde* ne rendit pas un grand service à l'*Europe*, en ressuscitant l'étude de ce *fatras de Lois*, qui servent en effet à la connoissance de la *Langue Latine* & de l'*Antiquité*: mais qui, peu d'accord entre elles, & n'aiant que peu d'analogie avec la constitution des Etats modernes, n'ont revécu que pour immortaliser les Procès, qu'elles ont multipliés.

(34) J'ai parlé de ce *Recueil de Ca-*

XXI. Eloges *de* MATHILDE.

on *Commentaire sur les Pseaumes*, qu'il n'acheva pas.

Si les distractions du *Gouvernement* & de la Guerre ne nuisirent point ux progrès de MATHILDE dans l'*Etude des Lètres* & surtout *de l'Ecriture ainte*, elles ne retardèrent pas ceux qu'elle fit dans la voie de la *Perfecion Chretiène*. A cela près que la Retraite n'étoit pas à son usage, sa *Vie* eut toute l'*Austérité du Cloître*. Si l'on nous avoit conservé ces *Lères*, dictées par la *Piété*, qu'elle écrivoit aux *Papes* ALEXANDRE II & GREGOIRE VII, nous y trouverions les saints motifs pour lesquels 'Historien de S. ANSELME dit qu'elle s'étoit destinée à la *Vie contemlative* (35). Mais ce fut à la *Vie active*, que les Décrets de Dieu l'attachèrent. Elle adopta cependant, autant qu'elle le put, la *Régularité de a Discipline Monastique*. On la vit, s'il en faut croire son *Historien*, 'emporter sur les *Prêtres* même par son *Amour pour* JÉSUS-CHRIST. Elle *assistoit*, même pendant la nuit, au *Chant des Pseaumes* avec une ttention produite, & par la connoissance du *Chant*, & par l'intelligence de ces saints *Cantiques*. Elle étoit *Dure pour elle-même dans les Souffrances*, *Assidue à l'Oraison*, *Inébranlable dans la Foi*. Tous les jours elle écitoit, soit avec les *Moines*, soit avec ses *Chapelains*, l'*Office de la* VIERGE, à laquelle elle avoit une très grande dévotion. Les plus sages & les plus savans du *Clergé* faisoient sa *Compagnie ordinaire*. Persone n'eut autant d'attention aux *Cérémonies saintes de l'Eglise*. Aucun *Prélat* ne prit autant de plaisir à la *magnificence des Vases sacrés*, à la *décence des Habits Sacerdotaux* (36). Son *Etat* ne lui permit pas de pratiquer la *Pauvreté évangélique*: mais elle aima les *Pauvres*; &, ne regardant pas ses *Richesses* come son *Bien*, elle les emploïa généreusement à la *Défense de la* RELIGION, à l'*Entretien des* PRÉLATS *dépouillés*, à la *Réparation des* EGLISES *en ruine*, au *Secours des* FIDÈLES *opprimés*. Mais ne rappellons point tout ce qu'on a vu dans cet Ouvrage, & contentons-nous d'ajouter que, suivant le témoignage de RANGIER, *Evêque de Lucque*, cité par DONIZON, persone, parmi les *Laïcs*, *n'observa plus exactement la Loi divine*, & ne *s'occupa d'avantage de la Vie éternelle* (37); qu'on l'a comparée à RACHEL, à DÉBORA, à JUDITH;

rons dans l'*Eloge* de ce pieux Evêque.

(35) Il n'est pas douteux que, si nous avions ces *Lètres*, dont je ne parle ici que d'après le *Fiorentini*, nous y verrions en plein la *Dévotion* de *Mathilde*. Mais peut-être, en nous faisant louer sa *Piété*, nous la feroient-elles accuser de *Petitesse d'Esprit*. Ce qui véritablement est à regrèter, c'est qu'on ne nous ait pas conservé cette multitude de *Lètres*, qu'elle avoit écrites au sujet des grandes *Affaires Politiques*, auxquelles elle avoit eu tant de part. Elles feroient d'excellens *Mémoires*, qui nous aideroient beaucoup à percer jusqu'au fond de l'odieux mistère de l'injuste *Querèle des Investitures*.

(36) Lib. II, Ch. 20. *Ista* Sacerdotes *de* Christi *vincit* amore.
Tempore nocturno studiosius *atque diurno*
Est sacris Psalmis, *ac* Officiis *venerandis*
Relligione pia, *satis hac* intenta perita.
Hærent semper ei sapientes maxime Cleri.
Vestibus *&* Vasis *preciosis* rite sacratis
Nullus ea Præsul studiosior *invenietur*.

(37) Liv. II, Ch. 30. *Plus* Laicis *cunctis* Mathildim Rangerius *scit*
Intentam Legi divinæ, Vitæque perenni.

Dans l'*Eloge* d'*Anselme*, *Evêque de Lucque*, j'ai dit que *Rangier*, son second

XXI. Eloges *de* MATHILDE.

que l'HISTORIEN *de S.* ANSELME, écrivant lorsqu'elle vivoit, est tenté de l'appeller SAINTE; & qu'enfin l'ABBÉ D'URSPERG dit d'elle, en parlant de sa *Mort*, & copiant quelque Ecrivain de son tems: *Come, de nos jours, persone ne fut plus riche & plus célèbre que cette* Princesse, *persone aussi, dans la* Profession Laïque, *ne fut plus illustre par ses Vertus & par sa Religion* (38).

Pleine de tant de sortes de *Mérite*, *douée* de tant de *Qualités héroïques*, *redoutée* des *Empereurs*, *respectée* des autres *Souverains*, *regardée* come le *Frein des Tirans*, le *Fléau des Schismatiques*, le *Boulevart* & l'*Ornement de l'Eglise Romaine*, MATHILDE eut assés d'*Humilité* pour préférer à tous ses *Titres* celui de *Fille de S.* PIERRE, & pour ne pas emploïer dans ses *Actes*, ou *Publics*, ou *Privés* d'autres *Qualifications*, que celles de son Etat de *Duchesse*, de *Marquise* & de *Comtesse*, se servant indifféremment tantôt de l'une, tantôt de l'autre. Enfin, guidée par les *humbles Sentimens*, qu'elle avoit d'elle-même, elle voulut que, dans ses signatures, son nom ne fût ordinairement accompagné que come on le va voir. MATHILDA DEI GRATIA SI QUID EST (MATHILDE *si, par la grace de Dieu, elle est quelque chose*). MATHILDA DEI GRATIA ID QUOD SUM (MATHILDE, *ce que je suis par la grace de Dieu*). MATHILDA QUIDQUID EST (MATHILDE *tout ce qu'elle est*, ou *quelque chose qu'elle soit*).

Sa *Mort* fut suivie des *regrets* & des *larmes* de tous les *Gens de bien*. Ils crurent voir l'*Honeur* & la *Gloire de l'ITALIE* périr avec elle (39); la *Discipline Ecclésiastique* se relâcher (40); la *Candeur* & la *Bone-foi*

successeur, en avoit écrit en *Vers* la *Vie* par ordre de *Mathilde*, & que nous n'en avions que ce que *Donizon* en rapporte. Ce sont *quarante Vers*, qui faisoient le *Prologue* adressé, par l'Auteur, à *Mathilde*. Les deux Vers de *Donizon*, que l'on vient de lire, les suivent immédiatement. A juger de tout l'Ouvrage par ce *Prologue*, le *Stile* en étoit moins barbare & la *Versification* moins grossière, que dans le *Poëme* de *Donizon*. Mais cette dernière étoit beaucoup plus ridicule par la contrainte des *Rimes*, à laquelle l'Auteur l'avoit assujétie. Elle est si grande, qu'il faloit nécessairement qu'il rendît mal un très grand nombre de ses pensées, & que très souvent il dît tout autre chose que ce qu'il avoit eu dessein de dire. Un pareil méchanisme demandoit beaucoup d'esprit & de travail pour faire quelque chose, qui fût passable. Que le Lecteur en juge par les deux premiers *Vers*.

Filiolæ Petri *violæ post lilia dentur:*
Detur ei de fonte Dei ros unde rigentur.

Tous les *Vers riment* ensemble à la *fin*; &, dans chaque *Vers*, la *Césure* qui suit le *premier Pied rime* avec celle qui suit le *troisième*, come ici *Filiolæ* & *violæ*, *ei* & *Dei*. Par tout les *Rimes* sont ce que nous appellons *Riches*; & la seule liberté que l'Auteur se permète, c'est de faire quelquefois, dans le cours du *Vers*, rimer avec lui-même un *Mot*, qu'il emploie, dans les deux endroits, en une même signification.

(38) *Qua nimirum* Fœmina *sicut nemo nostris in temporibus ditior ac famosior, ita nemo virtutibus ac religione, sub* Laïca Professione *reperitur insignior*. Ann. 1115.

(39) *Omnis* honor *decusque tunc* Italiæ *ceciderunt*
Dum defuncta cadis, Mathildis *clara* Ducatrix.

Donizon dans son Morceau détaché sur la *Mort* de *Mathilde*.

(40) *Ibid. Deviat à recto gressu jam* Clericus.

XXI. Eloges de MATHILDE.

e plus présider aux Affaires (41) ; les *Sectes* & les *Héréfies*, qu'elle voit réprimées, reprendre vigueur (42) ; les cruels & facrilèges *Tirans*, ue fa *Juftice* avoit forcés à fe déguifer, ceffer de fe contraindre, ne lus refpecter la tranquillité publique, & dépouiller les *Eglifes*, que erfone ne fe mètroit en devoir de défendre ; les *Avoués* même de ces Eglifes ; en fe chargeant de les protéger, commencer par s'emparer l'une partie de leurs Biens (43).

30. LE *Pape URBAIN VIII*, qui, dans tous les tems, s'étoit fait un amufement de la *Poëfie*, & qu'on a loué d'avoir, avec un égal fuccès, cultivé les *Mufes Latines* & les *Mufes Italiènes*, n'y renonça pas, lorfqu'on l'eût placé fur le Trône Apoftolique. Ce fut alors, que le fouvenir de tout ce que la *Comteffe* MATHILDE avoit fait pour l'*Eglife Romaine*, échauffant fon génie, lui fit produire l'ODE annoncée dans la *Note* 47 de l'*Article XIX*. Je l'ai copiée fur trois *Editions* des *Poëfies* de ce *Pape*; deux de *Rome* de l'*Imprimerie de la Chambre Apoftolique*, l'une *in*-12, 1635 ; l'autre, qui, n'en diffère que par le *Format*, *in*-4°. 1639 ; & la troifième *in-folio* de *Paris* au *Louvre*, 1642, copie des deux autres, affés belle : mais trop peu correcte. Le Titre eft, *MAPHÆI BARBERINI, S. R. E. Card. nunc URBANI Papæ VIII, CARMINA.* Les *Poëfies Italiènes* y fuivent les *Latines*; & l'ODE, que j'ai promife, termine le Volume.

La voici donc avec l'Ortographe des *Editions de Rome*. J'ai craint de me tromper, en effaïant d'y mètre l'Ortographe moderne. Je place à côté du *Texte* une *Traduction en Profe* auffi *littérale*, qu'il eft poffible ; & vis à vis une *Imitation en Vers*, que je n'ai garde de prétendre exemte de tout reproche. Je fens moi-même combien elle eft foible. C'eft de ma part un pur délaffement ; & je fouhaite qu'elle ne laffe pas mes Lecteurs.

(41) *Ibid.* *Morte tua purus*, Mathildis, *deficit* ufus

(42) *Ibid.* *Fiunt diverfa Mundi per climata* Sectæ,
Quas, ô Mathildis, *prohibebas rite Malignis.*

(43) *Ibid.* *Stabant ô quanti crudeles atque* Tyranni
Sub fpecie jufta, nofcentes hanc fore juftam,
Qui diffolvuntur, jam pacis fœdera rumpunt,
Ecclefias *fpoliant, nunc nemo vindicat ipfas.*
Si quis fe forfan Tutor *quod fit quafi monftrat*,
Ecclefiæ *partem terræ grandem prius aufert.*



ODE

In lode della *Contessa MATILDA*.

STROFE I.

NON di vil mirto ò di caduchi fiori
Tesser ghirlande la mia man si pregia,
Ma d'immortali honori
In rime accolti i fatti eccelsi fregia
Con plettro eburno di Tebana cetra,
A cui tal gratia impetra
Viuido ingenio con assidua cura
Si che far forza sembra alla natura,
Non con incenso e mirra,
Come nel rogo suo d'arsa Fenice
Fama antica ridice,
Mà con soaui spiriti di Cirra
In cupo oblio sepolte erge e rauuiua
L'opere egregie, ond' huom ne canti & scriue.

ANTISTROFE I.

QUAL merto è, che com' astro in Ciel si ruote;
A cui portin sù l'ale inclita laude
Armoniose note?
A te, MATILDA, Inno festoso applaude
Del sesso feminil fulgida luce,
Prode guerriera e duce,
De' magnanimi Heroi germe gradito,
Che già posti de' Toschi *in vago sito*
Resser' ampia Cittade,
Poscia conuenne lor volger' il piede
Dalla paterna sede,

***TRADUCTION** littérale.*

STROPHE I.

Ma main ne se plaît point à tresser des guirlandes de mirte vil, ou de fleurs périssables : mais elle dispense aux hauts faits, recueillis dans mes Vers, des honeurs immortels, à l'aide de la *Lire Thébaine*, à laquelle le feu du Génie & l'assiduité du Soin donent une telle grace, qu'elle semble faire violence à la Nature. Ce n'est point avec l'encens & la mirrhe, come une anciène tradition le répète du *Phénix* brûlé dans son bucher, qu'elle retire les actions illustres du profond oubli, dans lequel elles étoient ensevelies, & qu'elle les ranime, pour que l'on puisse les chanter & les décrire.

ANTISTROPHE I.

Quel est le mérite, qui come un astre roule dans le Ciel, auquel les Sons harmonieux porteront sur leurs aîles une louange illustre? C'est à toi, *Mathilde*, que ce Chant de fête applaudit; à toi, brillante lumière du Sexe feminin, vaillante Guerrière & Capitaine, Rejeton avoué des Héros magnanimes, qui, placés autrefois dans l'agréable païs des *Toscans*, gouvernèrent une ample Cité. Depuis, come il leur convint d'abandoner la demeure paternelle,

(44) Ces deux *Vers*, traduits presque littéralement, font allusion à la nature des *Poësies* d'*Urbain VII*, qui sont toutes pieuses, théologiques, morales, graves & sérieuses.

(45) *Donizon* dit que *Sigefred*, le premier Ascendant connu de *Mathilde*, étoit un *Prince* du *Comté de Lucques*; d'où l'on conjecture qu'il étoit *Comte* de cette Ville. Il passa dans la *Lombar-*

XXI. Eloges *de* MATHILDE.

IMITATION de l'ODE

A la louange de la Comteſſe MATHILDE.

JAMAIS ô Mirte vil! ô périſſables Fleurs!
Ma main ne vous choiſit pour treſſer des Guirlandes (44):
Mais, ACTIONS nobles & grandes,
Je puis vous élever à d'éternels honeurs.
Sous mes Doigts, ſecondés du Soin & du Génie,
Quand je me plais à vous chanter,
Le *Luth Thébain* acquiert une grace infinie;
Et l'Art ſur la Nature aſpire à l'emporter.



LA Mirrhe ni l'Encens, ces tréſors d'*Arabie*,
Par qui ſur ſon bucher le *Phénix* conſumé,
Se voit ſur le champ ranimé,
Ne vous pouront jamais rappeller à la vie.
Ah! ſi, vous échapant des goufres de l'Oubli,
Vous revivés de race en race,
Cet ouvrage ſi grand ne peut être accompli
Que par les doux Parfums exhâlés du *Parnaſſe*.



A QUEL Aſtre, roulant & brillant dans les Cieux,
Ces Chants, que je conſacre aux Vertus immortelles,
Seront-ils portés ſur les aîles
Des Sons, qu'enfantera mon Luth harmonieux?
O toi, d'un Sexe foible éclatante lumière!
O digne Fille de Héros!
O ſavante Princeſſe! O vaillante Guerrière!
MATHILDE, ſois l'objet de mes accords nouveaux.



LA *Toſcane* autrefois de tes nobles *Ancêtres*
Dans ſon fertile ſein vit la gloire éclater.
De nouveaux ſoins leur font quiter
La ſuperbe Cité, qu'ils gouvernoient en Maîtres (45).

...te, & fit de grandes conquêtes, c'eſt-dire beaucoup d'acquiſitions dans ...s *Territoires de Parme* & de *Reggio*. De deux de ſes *Fils*, reſtés à *Parme*, vinrent la *Maiſon des Baratti* & la *Maiſon des Ghiberti*.

ils passèrent dans le Territoire de *Reggio* Ce fut là, qu'attentifs à l'acquisition d'un nouveau Domaine, ils jetèrent les fondemens de *Canossa*.

E passaro di Reggio alle contrade,
E di dominio à nuouo acquisto intenti
Locaron di Canossa *i fondamenti.*

EPODE I.

Leur gloire & l'éclat de leur sceptre s'étendirent sur le *Pò*, sur le *Mincio*, & par delà le Païs de la fertile *Insubrie*, jusqu'à ce que leur grand héritage devint le partage de *Mathilde*. Elle n'aima point les fils d'or tressés dans ses cheveux, ni les dépouilles fleuries de Mai, ni les perles apportées des rivages *Erithrés*, ni les odeurs des *Indiens*, ou des *Sabéens*. Elle n'eut pour but que la Vertu.

EPODO I.

LA gloria loro, e dello scettro il raggio
Sopra il Pò, *sopra il* Mincio, *& al paese*
Della fertile Insubria *oltre si stese,*
Fin che à MATILDA in sorte
Peruenne il grand retaggio.
Non fila d'oro attorte
Al crin', ò spoglie floride di Maggio,
Non da lidi Heritrei
Portate gemme, ò odori Indi *e* Sabei,
Non porpora, nè seta
Ella amò, sol Virtude hebbe per meta.

STROPHE II.

L'illustre splendeur du Sang Impérial répandu dans ses veines par sa *Mère*, & le mérite de sa *Race paternelle* l'excitèrent à faire le bien. Elle eut en horreur de comter pour siènes les glorieuses palmes des Siens. Elle voulut être portée au rang des grandes Ames par son propre mérite, auquel elle s'éleva par un sentier étroit

STROFE II.

LA sueuagliaro à ben fare almo splendore
Del sangue imperiale in lei diffuso
Dalla madre, *e' il* valore
Della paterna stirpe *; abhorrì l'vso*
D'hauer per sue de' suoi l'altere palme,
E frà le nobil' alme
Volle che l'inalzasse il proprio merto,
A cui salì per calle angusto, ed erto.

(46) *Reggio* & *Mincio* qui se trouve dans la *Stance* suivante, ne sont que de deux Sillabes en Italien.

(47) *Albert Azzon* l'un des trois Fils de *Sigefred*, & *Bisaieul* de la *Comtesse Mathilde*, acheta de l'*Evêque de Reggio*, le *Fief de Canossa*. Là, sur la cime d'un rocher isolé, qui n'étoit accessible que d'un seul côté par un chemin très difficile, il fit construire une Forteresse absolument imprenable, suivant la manière dont alors on faisoit la guerre. *Canossa* fut le premier *Comté Rural* en *Italie*; & dut vraisemblablement ce Titre au *Roi Bérenger II*.

(48) Pendant la Minorité d'*Otton II*, le *Marquis Thédald*, *Aieul* de *Mathilde*, & *Fils* du *Comte Albert Azzon*, devint, de quelque manière que ce fut, *Seigneur de Ferrare*. *Donizon* dit qu'il en fut in-

XXI. Eloges *de* MATHILDE.

Retirés à *Reggio* (46), leur courage a pour prix
De riches & vaſtes Domaines;
Et, pour mieux aſſurer ce qu'ils avoient conquis,
S'éleve *Canoſſa*, fruit heureux de leurs peines (47).



LEUR glorieux pouvoir s'étendit ſur le *Pò* (48).
Le Succès couronant leur vaillante induſtrie;
Bientôt, par delà l'*Inſubrie* (49),
Leur Sceptre alla briller ſur les bords du *Mincio* (50).
C'eſt MATHILDE, du Ciel le plus parfait ouvrage,
Qui d'une Race de Héros
Recueillit, jeune encor, le puiſſant héritage;
Et, durant un long règne, effaça leurs travaux.



OR; Argent; Pourpre; Soie; Odeurs de la *Sabée* (51);
Fleurs, que le doux Zéphire au printems reproduit;
Perles, que le Luxe ravit,
A travers les dangers, aux bords de l'*Erithrée*;
Elle n'aima jamais à vous voir embellir
Ses Vêtemens, ou ſa Coifure.
Jamais un faſte vain ne la put éblouir;
Et la ſeule Vertu fut toujours ſa parure.



D'UN vif amour du Bien ſon grand Cœur fut épris.
Du Sang des *Empereurs*, allié par ſa *Mère* (52)
Au Sang illuſtre de ſon *Père* (53),
Ce fut le digne fruit. La gloire en eſt le prix.
Elle redoute aux Siens d'emprunter ſon mérite;
Et veut que ſes nobles travaux
La conduiſent, au gré du zèle qui l'excite,
Par un âpre ſentier, juſqu'au rang des Héros.

eſti par un Pape; ce qui n'eſt guère raiſemblable.

(49) Ancien nom du *Milanès*.

(50) *Thédald* fut *Comte de Mantoue*; e le *Mincio* coule dans le *Mantouan*.

(51) Païs très célèbre autrefois par ſes Parfums, que les Anciens en tiroient.

(52) *Frédéric II, Duc de la Haute-Lorraine, Père* de la *Ducheſſe Béatrix, Mère* de *Mathilde*, étoit du ſang de l'*Empereur Otton II* par ſa *Biſaieule paternelle, Béatrix, Sœur* de notre *Roi Hugue Capet*, & *Fille* d'*Hugue le Grand* & d'*Hedwige, Sœur* d'*Otton I*; & cette *Hedwige*, ainſi que ſon *Frère*, décendoit par Femmes de *Charlemagne*.

(53) Il eſt très vraiſemblable que le

& rude. En fondant sur Dieu son espérance, elle se fit le bouclier de l'*Eglise Romaine*, lorsque l'impie & cruel *Guibert* la persécutoit, & répandoit la semence du Schisme épouvantable, qui, durant beaucoup d'années, tint l'*Italie* envelopée de grands malheurs.

Fondando in Dio sua speme
Alla Romana Chiesa *si fè scudo,*
Mentre spietato, e crudo
L'infestaua GIBERTO, *e spargea seme*
Di spaventoso scisma, che molt'anni
*Tenne l'*Italia *inuolta in graui affanni.*

ANTISTROPHE II.

La courageuse Princesse coupa cours aux querèles par sa prudence: mais il s'élèva bientôt un nouveau péril plus grand. Elle courut donc les armes à la main au devant des maux qui s'approchoient. Elle fit téte aux plus fâcheux accidens: mais le Ciel rendit sa puissance égale au mal, ensorte que, d'un cœur hardi, d'une main invincible, elle défendit le Saint-Siége de toute offense mortelle. Poussée par un généreux couroux, elle s'opposé à l'Armée Ennemie, qui couroit toute l'*Italie*, come un Fleuve, qui se dégorge, sans que rien l'arrête, par dessus l'une & l'autre rive, inonde impétueusement les Campagnes.

ANTISTROFE II.

LA valorosa Donna con consiglio
Le contese troncò; ma tosto sorse
Nuouo, e maggior periglio:
Onde con l'armi incontro à danni corse.
Duri casi affrontò; ma dielle al male
Il Ciel possanza eguale,
Ch'il sacro seggio da mortali offese
Cor cuor' ardito e inuitta man difese:
Da generoso sdegno
Spinta s'oppose all'inimico stuolo,
*Che l'*Italico *suolo*
Scorrea, qual fiume, che senza ritegno
Sgorgando fuor dell' vna e l'altra sponda,
Impetuoso le campagne inonda.

EPODE II.

Il ne suffit pas de se baigner le front de sueur, en foulant l'âpre sentier de la Vertu, pour que l'Envie n'ou-

EPODO II.

NON basta di sudor bagnar la fronte
Calcando di Virtù l'aspro sentiero,
Ch'Inuidia non oltraggi vn cuor sincero,

Prince Sigefred, Trisaieul de Mathilde, étoit de la Maison des *Adalberts, Ducs de Lucque* & *Marquis de Toscane.*

(54) *Guibert, Archevêque de Ravenne*, qu'*Henri III* fit *Antipape* contre *Gregoire VII.*

(55) Le Schisme dura 26 ans depuis l'élection de *Guibert* en 1080, jusqu'à la fuite de *Maginulf* en 1106. *Guibert* étoit mort en 1100.

(56) La reconciliation d'*Henri III* avec *Gregoire VII* se fit en 1077 à *Canossa* par l'entremise principalement de la *Comtesse Mathilde.*

(57) Les *Evêques* & les *Seigneurs de Lombardie*, très mécontens de ce qu'*Henri III* s'étoit accommodé contre leur avis avec le *Pape*, le mirent, en

XXI. Eloges *de* MATHILDE.

Tu la vois, ſur Dieu ſeul fondant ſon eſpérance,
Du Trône Apoſtolique indigne Uſurpateur (54),
Contre ta cruelle fureur,
Egide de l'*Egliſe*, embraſſer ſa défenſe.
Elle combat le Schiſme; & ſes ſoins vigilans
En tariſſent la ſource impie,
D'où coulèrent ces Maux, qui, durant ſi longtems,
Déchirèrent le ſein de la triſte *Italie* (55).



Par de prudens conſeils elle arrête le cours,
Des troubles, qu'enfantoient les premières querèles (56).
Bientôt il en naît de nouvelles (57).
Le péril eſt plus grand (58). La Guerre eſt ſon recours.
Elle s'offre aux dangers (59). Grace au Ciel! Sa puiſſance
Du mal égale la fureur;
Et l'*Egliſe* eſt ſouſtraite enfin à toute offenſe
Par ſon bras, qu'au ſuccès conduiſoit ſon grand Cœur.



D'un noble & ſaint courroux juſtement animée,
Elle-même s'oppoſe à ces Brigans nombreux (60),
Qui par le fer & par les feux
Dévaſtoient, en courant, ſa Patrie alarmée;
Tel, franchiſſant ſes bords, noïant les vaſtes champs,
Cruel effet des longs Orages!
Un Fleuve impétueux, enflé par des Torrens,
Au loin de toutes parts va porter ſes ravages.



Le ſentier eſcarpé, qui mène à la Vertu,
Ne garantit jamais une innocente Vie
Des terribles coups de l'Envie,
Ce Monſtre, qui renaît dès qu'il eſt abatu.

menaçant de l'abandoner, dans une eſpèce de néceſſité de ne remplir aucune des conditions de l'accommodement.

(58) *Henri III*, à qui les Lombards donoient, rélativemant à l'Etat des Affaires, de très bons conſeils, parut avoir quelque deſſein de s'aſſurer de la perſone de *Gregoire VII*. Les précautions & la vigilance de *Mathilde* mirent le *Pape* à l'abri de ce que l'on pouvoit attenter contre ſa liberté.

(59) La guerre, dans laquelle les entrepriſes de *Gregoire VII* engagèrent *Henri III*, & qui le conduiſit à ſe voir dépouillé de tous ſes Etats, fut principalement ſoûtenue en *Italie* par les forces de *Mathilde*. Dans le cours de cette guerre, elle commanda plus d'une fois elle-même ſes Armées. Elle fut toujours, même en perdant pluſieurs Villes conſidérables, mètre obſtacle aux progrès des armes de l'*Empereur*; & vint enfin à bout, avec les ſecours de *Welf V*, ſon ſecond Mari, de le ruiner entièrement, & de le chaſſer d'*Italie*.

(60) Les Troupes d'*Henri III* & de

XXI. Eloges de MATHILDE.

trage point un Cœur pur. Quelquefois, à l'aide de mensonges & d'affronts, elle livre un assaut furieux a qui s'élève le plus haut, de même que la foudre a coûtume de fraper les Monts. Mais le Tems, avec une lumière pure, découvre à la fin la véritable face des Actions. *Mathilde*, tu heurtas cet écueil. A présent l'éclat de ta gloire est sans tache.

E talhor fiero assalto,
Con mensogne e con onte
Muoue a chi stà più in alto,
Come fulmine suol' ferir il monte:
Ma il tempo al fin discuopre
Con pura luce il ver sembiante all' opre.
Urtasti in questo inciampo,
MATILDA: hor di tua fama e chiaro il lampo.

STROPHE III.

Quand le Ciel fut venu, dans le plus grand besoin, à ton secours, on put bien reconnoître que ton zèle étoit pur. L'Armée Ennemie avoit, en joignant toutes ses forces à l'adresse, changé de marche pour emporter *Canossa*, retraite sure pour toi dans les dangers. Dieu propice entendit d'en haut le cri des voeux affectueux, que tu lui présentas alors; &, tandis que tes pieuses prières montoient au Ciel, les Bataillons Ennemis se virent frustrés de leur espoir. Une épaisse nuée cacha les murs de *Canossa*, qui par là furent à l'abri de la crainte & du péril.

STROFE III.

BEN si poteua illeso in te lo zelo
Discerner, poscia ch'era in tuo soccorso
Al maggior vopo il Cielo.
Il Campo hostil' hauea riuolto il corso,
All' industria aggiungendo ogni sua possa,
Per dibellar Canossa
Nelle vicende tuo ricetto fido.
Iddio dall' alto vdì propitio il grido
D'affettuosi voti
Ch' alhor porgesti: Ed ecco le bandiere
Delle nemiche schiere
Deluse, mentre al Ciel prieghi deuoti
Saliro: densa nube ascose i muri
Di Canossa, *onde fur salui e sicuri.*

ANTISTROPHE III.

Quiconque est défendu par la faveur du Ciel, ne craint point de danger. Armé de ses

ANTISTROFE III.

QUALUNQUE il Ciel col suo fauor difende,
Non teme danno, e de' suoi doni armato

ses Partisans, répandues pour faire le dégat dans les Terres de l'*Eglise*, & dans les Etats de *Mathilde* & des autres *Princes* du Parti du *Pape*.

(61) J'ai parlé, dans plus d'un endroit de ces deux Volumes, des bruits désavantageux répandus sur le comte de *Mathilde*, & particulièrement de la

XXI. Eloges de MATHILDE.

Qui s'élève le plus, provoque sa vangeance.
Pour lui livrer plus d'un assaut,
Elle ameute Mensonge, Injure, Médisance.
La Foudre, entre les Monts, frape ainsi le plus haut.



MAIS, par l'ordre du Tems, une lumière pure,
En perçant le nuage, éclaire les objets;
Et, découvrant enfin leurs traits,
Dans son jour véritable en montre la nature.
MATHILDE, tu heurtas cet écueil des grands Noms (61).
Mais la sagesse de l'Histoire,
Au poids de l'Equité pesant tes actions,
Confond l'Envie; & rend tout son lustre à ta gloire.



LE Ciel, qui prit toujours soin de te protéger,
Fournit, à qui doutoit, une preuve fidèle
De la pureté de ton zèle,
Quand lui-même il t'arrache à ton plus grand danger.
Par une fausse marche, où la Force & l'Adresse
Avoient contre toi conspiré,
L'Ennemi se flatoit, dans une folle ivresse,
D'emporter *Canossa*, ton refuge assuré.



PAR les plus humbles vœux ton Cœur, brûlant de zèle,
Sollicite ce Dieu, pour qui s'arma ton bras.
Ce Dieu, qui préside aux Combats,
Du haut du Ciel répond à ta voix, qui l'appelle.
Je l'entens. Fremissés, Ennemis odieux.
Votre avide attente est trompée.
Canossa ne craint rien. Elle échape à vos ieux,
De nuages épais soudain envelopée (62).



DÉFENDU par le Ciel, qu'a-t-on à redouter?
Armés de sa faveur, si la Reconnoissance
Guide toujours notre constance,
Vainement on s'obstine à nous persécuter.

familiarité criminelle dans laquelle on l'accusoit de vivre avec *Gregoire VII.*

(62) *Henri III*, aiant perdu presque tout l'été de 1092 devant le Château

XXI. Eloges de MATHILDE.

dons, il se met à toute heure en sureté, tant que dans ses actions il montre un cœur reconnoissant. Ainsi, constante en ce point, Roiiale Princesse, tu ne te jètes dans aucun péril; & c'est par là qu'en jupe, en cheveux tressés, tu parois une Colone bien ferme sur sa base. Le Sens, la Valeur, la Piété, qui s'unirent de concert, font une Courone d'or plus riche, qu'ornée de pierreries, autour de laquelle éclatent les perles, qui furent dans ton Cœur, le desir de la gloire, & le sentiment de la chasteté.

Sicuro ogn'hor si rende,
Mentre nell'opre mostra animo grato.
Quindi è che tu, Donna real, costante
Non volgesti le piante
A perigliosi incontri: e in treccia e in gonna
Sei quasi in base ben salda Colonna.
Più che di gemme adorno
Senno, Valor, Pietà fanno aureo giro,
Che concordi s'vniro,
A cui conteste splendono d'intorno
Vaghe perle, che furon nel tuo petto
Pensier di gloria & di vudico affetto.

EPODE III.

Je courone ainsi tes cheveux; & cependant je desire une trompète, par qui retentisse au *Vatican* l'éloge éternel de ta main libébérale. Que, dans ses chants fabuleux, l'*Hélicon* ne loue plus la *Courone d'Ariane*: mais qu'il relève le prix de celle que je t'offre. Qui se trouve au plus haut degré de la beauté, merite qu'on l'estime, autant que les véritables Etoiles, plus belles que celles qui sont peintes.

EPODO III.

COSÌ il crin ti corono, e bramo in tanto
Tromba da cui rimbombi in Vaticano
Encomio eterno di tua larga mano.
Non più lodi Elicona
L'ARIANNEA Corona:
Ma di questa ch'io t'offro inalzi il vanto.
Ben merta che si stime
Chi è di bellezza in grado più sublime,
Quanto nel Ciel più belle
Delle dipinte le vere stelle.

de *Montebello*, du Domaine de *Mathilde*, se retira pour quelques jours à *Reggio*. Puis, au mois d'Octobre, feignant de passer à *Parme*, il retourna tout à coup en arrière; & se rendit à San-Polo, pour essaïer de surprendre *Canossa*. La *Comtesse* y fit aller aussitôt un renfort considérable, & se retira dans le Château de *Bianello*. Les Ennemis approchoient de *Canossa*, lorsqu'il s'élève un brouillard épais, qui leur en dérobe la vue. Les Troupes de *Mathilde*, à qui le païs étoit plus connu, profitent de ce brouillard, pour marcher, sans être apperçus, aux Ennemis, qu'elles mètent en déroute, en leur en-

XXI. Eloges de MATHILDE.

MATHILDE, c'est ton sort. Ta fermeté l'ordone;
Et loin de toi le Danger fuit.
Malgré ton Sexe, en toi je vois une Colone,
Que son poids sûr sa base à jamais affermit (63).



Le Sens, la Piété, la Valeur, réunies
Pour te conduire en tout dans un parfait accord,
Forment une Courone d'or,
Dont l'éclat obscurcit le feu des Pierreries.
Des Perles à l'entour en rehaussent le prix.
Ces Perles, que l'Histoire vante
Sont de ton Cœur si pur les plus précieux fruits,
Noble Desir de gloire, & Chasteté constante.



AVEC quel doux plaisir je place, en ce moment,
Sur ton front généreux cette Courone auguste!
Mais cependant n'est-il pas juste
De célèbrer ta gloire encor plus dignement?
Puisse faire en mes mains la Trompète bruïante
Entendre, au gré de mon desir,
De tes riches bienfaits la louange éclatante
Par tout au *Vatican* sans cesse retentir (64)!



COURONE d'ARIANE, ah! qu'*Hélicon* s'apprête
Dans ses chants fabuleux à ne plus te vanter!
Qu'il ne s'occupe qu'à chanter
Celle qui de MATHILDE orne aujourd'hui la tête!
L'estime se mesure au degré de beauté.
J'admire au Ciel la vive Etoile:
Mais en puis-je estimer le Portrait avorté,
Que l'Art trop impuissant en trace sur la Toile!

levant même l'Etendart Impérial.

(63) Ce qui va suivre se sent de la vieillesse de l'Auteur. J'en ai tiré ce que j'ai pu.

(64) On a vu, dans l'*Art. XIX*, le *Fiorentini* doner cette *Ode* pour avoir été faite par *Urbain VIII* lorsqu'il étoit *Pape*; & c'est ce que lui-même paroît dire dans les Vers, qui répondent à ce *Quatrain.*



XXI. Eloges *de* MATHILDE.

Je crois que les Lecteurs ne refuseront pas d'applaudir à la sage circonspection du *Pape* URBAIN VIII, qui, célèbrant en *Poète* tout ce qui peut mériter d'être loué dans MATHILDE, se garde bien de dire un seul mot à la louange du *Pape* GREGOIRE VII ; & qui porte le respect, que l'on doit aux *Têtes couronées*, jusqu'à s'abstenir, non seulement de nomer l'*Empereur* HENRI III : mais encore de lancer le moindre trait, qui puisse directement tomber sur lui.

FIN du IVe. VOLUME
ou
de la seconde PARTIE du TOME III.

De l'Imprimerie de LOTTIN l'aîné, Impr. de Mgr. le DAUPHIN ; 1766.





